RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

POUR

1928-1929

RÉDEMPTI PARADIS
IMPRIMEUR DE SA MAJESTÉ LE ROI

1929

RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

POUR

1928-1929

RÉDEMPTI PARADIS
IMPRIMEUR DE SA MAJESTÉ LE ROI

1929

PROVINCE DE QUÉBEC

BUREAU DU SECRÉTAIRE

Québec, 30 décembre 1929.

A L'HONORABLE M. HENRY-GEORGES CARROLL,

Lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Monsieur le lieutenant-gouverneur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1928–1929.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très dévoué serviteur,

ATHANASE DAVID,

Secrétaire de la Province

Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/rapport06queb

Québec, 27 décembre 1929.

A L'HONORABLE M. ATHANASE DAVID,

Secrétaire de la Province.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon neuvième rapport sur les Archives de la province de Québec (année 1928-1929).

* * *

Le présent rapport contient deux pièces absolument inconnues, je crois: le *Journal militaire* de Nicolas Renaud d'Avène des Méloizes et le *Journal d'une campagne au Canada* de Louis-Guillaume de Parscau du Plessis.

La *Vie de la Mère d'Youville* de l'abbé Sattin a été citée longuement par l'abbé Faillon et les autres biographes de la fondatrice des Sœurs Grises, mais elle est publiée intégralement pour la première fois.

Nous continuons la publication des Journaux de campagne du sieur Chaussegros de Léry, et nous terminons celle de la correspondance échangée entre la Cour et le gouverneur Frontenac, de même que l'inventaire de la correspondance de Mgr Plessis fait par M. l'abbé Ivanhoë Caron.

Si tous ces documents ne sont pas d'égale valeur, chacun d'eux, cependant, a son importance au point de vue historique et leur publication a son utilité parce qu'elle permet de les consulter plus facilement. C'est, en effet, le but que nous nous proposons en éditant, chaque année, quelques pièces importantes de nos archives. Nous voulons que les sources manuscrites de notre histoire soient rendues faciles d'accès.

Combien, parmi nos professeurs d'histoire et nos chercheurs, ont le temps et les moyens de consulter les documents dans leur

texte original? Nous reproduisons ici ce texte aussi fidèlement que possible afin que le lecteur puisse le consulter sans difficulté et avec profit. Nous disons avec profit, car on ne peut faire œuvre d'historien sans remonter à la source même. C'est en analysant les documents originaux, en les disséquant, qu'on se renseigne et qu'on écrit de l'histoire *vraie*.

Étudions, à ce point de vue, quelques-uns des documents que nous mettons au jour. Voici la correspondance de Frontenac. Ce gouverneur a été un homme fort complexe. Ce n'est pas à première vue que l'on peut se rendre compte de son caractère ombrageux et changeant. Les longues lettres qu'il adressait à ses chefs nous le peignent sur le vif. Nous lisons entre les lignes qu'il n'était pas toujours d'humeur facile, et que certaines rancunes étaient tenaces chez lui. Obséquieux à ses heures, ses lettres nous montrent qu'il ne négligeait pas ses intérêts privés, ni ceux de ses amis.

Le *Journal* de Nicolas Renaud d'Avène des Méloizes dépeint fidèlement l'état d'âme d'un officier militaire qui s'emploie généreusement au service de son pays. Quelle vie mouvementée! A l'affût de toutes les nouvelles, il les inscrit au jour le jour dans son *Journal*, sans aucun commentaire. Il pousse la minutie jusqu'à transcrire les dépêches qui viennent de l'extérieur et c'est ainsi qu'en étant bien loin de Québec, il donne à son tour une version exacte du siège de Québec: c'est l'observateur qui voit tout et ne laisse rien perdre; son *Journal* est précieux non pas parce qu'il nous apporte de l'inédit, mais parce qu'il est écrit de bonne foi et corrobore parfaitement les autres mémoires de l'époque.

Le *Journal* de Chaussegros de Léry est fort instructif. On devine dans cet ingénieur, un homme pressé qui jette sur le papier, entre deux courses, des notes qui lui serviront de compte-rendu de ses expéditions. La phrase est hachée, presque toujours incorrecte; le sens parfois difficile à saisir. Il écrit pour lui-même sans songer que son *Journal* passera à la postérité. C'est pourquoi il abonde en détails d'un caractère personnel qui lui donnent une couleur locale d'un grand intérêt. Que de choses on y trouve sur l'organisation, la conduite d'une expédition militaire dans les dernières années du régime français.

Le *Journal* du sieur Parscau du Plessis ne manque pas d'originalité lui aussi. C'est un officier de marine qui raconte les impressions du seul voyage qu'il fit au Canada. Il s'intéresse naturellement à tout ce qu'il voit et son journal nous donne un aperçu de la vie à bord d'un navire de guerre de l'époque.

Quelques historiens ont parlé de la cérémonie du baptême sur le grand banc de Terre-Neuve et la description qu'en donne Parscau du Plessis ne renferme rien de nouveau pour nous, mais qui savait que les vaisseaux de guerre saluaient d'une salve de canon madame sainte Anne, en passant devant son église de Beaupré ?

Sa description de l'état de la Nouvelle-France, en 1756, est faite d'après des ouï-dire; elle confirme, tout de même, les relations du temps et nous fournit quelques données inédites sur les mœurs de l'époque.

Enfin nous avons la conviction qu'on lira avec plaisir la *Vie de la Mère d' Youville* par l'abbé Sattin. Elle est remplie d'aperçus nouveaux sur la vie de cette femme dont la haute vertu brille d'un si bel éclat dans l'histoire de la Nouvelle-France. Nous sommes heureux de la reproduire ici et de fournir à tous l'occasion de lire dans l'original même une page aussi édifiante des annales de notre pays.

*
* *

En même temps que nous cherchons à faire connaître les trésors de nos archives, nous continuons la classification de nos documents de toutes sortes. C'est un travail qui exige beaucoup d'attention et de temps mais que nous espérons conduire à bonne fin, pour le profit des chercheurs et des amateurs d'histoire qui deviennent de plus en plus nombreux.

*
* *

Au cours de l'année 1928–1929, les Archives de la Province ont reçu les dons suivants:

Audet, Francis-J., Ottawa:
John Neilson (don de l'auteur).

Allix, R.P. Paul-Marie, monastère des Bénédictins, Bolton centre:

Cantilènes populaires d'après le style grégorien (don de l'auteur).

Barbeau, Marius, Ottawa:

The Native Races of Canada (don de l'auteur).

Bruchési, Jean, Montréal:

Oscar Dunn et son temps (don de l'auteur).

Charlebois, R. P. Guillaume, Ville La Salle:

Notice sur la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée. Ville La Salle—1917.

Les Oblats de Marie Immaculée. Ottawa—1924.

Les Oblats dans l'Extrême-Nord, par le R. P. Adélard Dugré, S. J.

Portraits historiques: Oblats de Marie Immaculée.

Les Frères convers dans la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée.

Aux Jeunes de mon pays, l'un des nôtres: le scholastique Paul-Emile Lavallée, par le R. P. Rodrigue Villeneuve.

Débuts d'un évêque missionnaire: Mgr Ovide Charlebois, O.M.I.

Mgr Alexandre Taché, par le R. P. Conrad Latour.

Clouthier, Raoul, Montréal:

Croquis montréalais, par Victor Morin.

Caron, M. l'abbé Ivanhoë, Québec:

Plusieurs livres et brochures.

Desfossés, Dr P. Paris:

La faculté de médecine de Montréal (don de l'auteur).

Doughty, Arthur-G., Ottawa:

The Kelsey Papers, published by the Public Archives of Canada, with an introduction, by Arthur-G. Doughty and Chester Martin.

Dubord, Richard, Québec:

Lettre autographe de l'abbé Jean-Baptiste Dubord, curé du Cap-Santé (1810), et plusieurs autres pièces intéressantes.

Drummond, Mme W. H., Westmount:
Portrait de feu le docteur W.-H. Drummond.

Faucher, Adélard, Québec:
Une centaine de factums de causes importantes plaidées devant la Cour d'Appel, à Québec.

Gagné, Dr Léglius-A., Montréal:
Discours à la Société canadienne-française d'Électrologie et de Radiologie médicales (don de l'auteur).

Hébert, Henri, Montréal:
Photographie du monument à l'honorable L.-O. David, dans le cimetière de la côte des Neiges, à Montréal.

Justin, R. P., Capucin, Ottawa:
Le catholicisme au Canada, par le R. P. Alexis de Barbezieux.
Les sanctuaires de saint Antoine de Padoue, par le R. P. Ernest-Marie de Beaulieu.
Lotta e Vittoria della Nazionalita Franco-Canadese, par le R. P. Fortunato Mizzi.
London, Fred, London.
David Mills, the Philosopher of Bothwell (don de l'auteur).

La Rocque, Alfred, Montréal:
Généalogie de la famille LaRocque (don de l'auteur).

La Roncière, Charles de, Paris.
Die Hundertjahrfeir Der Gesellschaft fur Erdkunde.

Latour, R. P. Conrad, O. M. I., Ottawa:
Pie X musicien (don de l'auteur).

Mathieu, Victor, N.P., Québec:
Portrait de Sa Grandeur Mgr Mathieu.
The Saskatchewan Year Book, 1929.

Ménard, R.P., Québec:
Les Oblats de Marie Immaculée durant le premier siècle de leur existence, par le R. P. Ortolan, tome III.

Merlet, René, Île aux Moines, Morbihan, France:
La crypte de Gulbert dans la cathédrale de Chartres (don de l'auteur).

McLennan, Francis, avocat, Loretteville:

Art de la Guerre par principes et par règles. Ouvrage de M. le maréchal de Puységur, mis au jour par M. le marquis de Puységur, etc.

Harper's Magazine, 2 volumes.

Sermons by James Finlayson, volume ayant appartenu à M. John Allison—1814.

Essays from Reviews, par George Stewart.

Plusieurs Rapports de l'Université McGill, ainsi que diverses publications de cette Université.

Rapports de compagnies canadiennes, banques, chemins de fer, etc.

Plusieurs brochures sur la guerre.

Journaux et découpures traitant de l'histoire du Canada.

Articles de magazines *re* folklore et paysage canadien.

Autographes de personnages en vue, etc.

Paquet, Mgr L.-A., Québec:

La philosophie de l'histoire et Bossuet (don de l'auteur).

Rivet, M. le D^r^, Paris:

Journal de la Société des Américanistes de Paris, tome XX.

Robert, R. P., O.M.I., Ottawa:

Les Heures Littéraires.

Roy, l'abbé Chs-Jos., Saint-Gérard, Wolfe:

Discours de Mgr Antoine Racine (don de l'auteur).

Roy, Adjutor, Lévis:

Plusieurs livres et brochures.

Roy, Antoine, Paris:

Revues canadiennes et françaises.

Roy, Pierre-Georges, Lévis:

Plusieurs livres et brochures.

Saint-Pierre, J.-C., notaire, Granby:

Tableau analytique du Code municipal, par David Forget, édition française et anglaise.

Manuel des Inspecteurs municipaux, par J.-A. Chagnon.

Report of the Commissioners for exploring the Saguenay, Québec—1829.

Sigogne, Charles de, château d'Angennes, par Brézolles, France:

Illustrated Catalogue of Early Printed Books, offered by Wilfrid M. Voynich, London.

Simard, C.-J., sous-secrétaire de la Province, Québec:

Cinquante dessins originaux de Henri Julien.

Plus de deux cents volumes et brochures sur l'histoire du Canada.

Autographes de toutes sortes.

Photographies de personnages canadiens.

Surveyer, Hon. juge:

The Early Years of James McGill (don de l'auteur).

Utinet, L'abbé, curé doyen de Selongey, Côte-d'Or:

La mission française au Canada.

Vallée, Arthur, Québec:

Causeries (don de l'auteur).

Verreault, M. l'abbé J.-J., collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière:

Enquête sur le corps de Jean-François-Xavier Guillemet, colporteur, trouvé mort à Saint-Jean-Port-Joli, le 19 août 1829.

Webster, John-Clarence, Shédiac, N.-B.

Cornelis Steenwyck (don de l'auteur).

Wood, Lieutenant-colonel William, Québec:

Montmorency Lumber Yards, 1840 (vue photographique).

Je vous prie de me croire,

Monsieur le ministre,

Votre toujours très dévoué,

L'archiviste de la Province,

PIERRE-GEORGES ROY

NICOLAS RENAUD D'AVESNE DES MÉLOIZES

PEINTURE EN LA POSSESSION DE MONSIEUR LE MARQUIS DES MÉLOIZES

NICOLAS RENAUD D'AVÈNE DES MÉLOIZES

Il était le fils de Nicolas-Marie Renaud d'Avène des Méloizes, officier dans les troupes du détachement de la marine, et de Angélique Chartier de Lotbinière, et naquit à Québec le 21 novembre 1729.

Il entra dans les troupes du détachement de la marine dès qu'il fut en âge de servir (1er janvier 1741).

Il fit les différentes campagnes d'Acadie en 1746 et 1747 et prit part à l'engagement des Mines en juin 1747.

Le 15 février 1748, M. des Méloizes était choisi comme enseigne en second, en remplacement du sieur de Senneville, promu.

Il fit les campagnes de la Belle-Rivière en 1753 et 1754, et, en 1755, il prenait part à la bataille du Lac Saint-Sacrement où les Français furent défaits à cause de la présomption du général Dieskau.

Le 1er mai 1757, M. des Méloizes était promu lieutenant.

En cette même année 1757, une petite troupe canadienne commandée par M. Rigaud de Vaudreuil et ayant pour officiers MM. de Corbière, de Langlade, Hertel, La Chapelle et des Méloizes, attaquait, aux environs de Carillon, 22 barges anglaises contenant 350 hommes commandés par le colonel Parker, qui avait succédé à Schuyler. Ils s'emparèrent de 20 barges et firent bon nombre de prisonniers.

M. des Méloizes était, le 8 juillet 1758, à l'affaire de Carillon où Montcalm battit l'armée anglaise.

Le 1er janvier 1759, M. des Méloizes recevait le grade de capitaine en même temps que le brevet d'aide-major des troupes du détachement de la marine.

Le 28 avril 1760, à Sainte-Foy, il remplissait les fonctions de capitaine aide-major. Il fit dans cette journée des prodiges de valeur et fut blessé à la cuisse d'un éclat de bombe.

M. de Vaudreuil, écrivant de Montréal, au ministre Berryer, le 3 mai 1760, dit:

"M. des Méloizes, capitaine aide-major de nos troupes, attaché à la brigade de la marine, fit des prodiges de valeur; il eut

enlevé deux drapeaux aux ennemis qu'il avait laissé derrière lui, si un faux avis ne lui eut persuadé que ces drapeaux étaient déjà entre les mains du régiment de Guyenne."

Le chevalier de Lévis, témoin de sa belle conduite, écrivait à son tour à M. Berryer, le 28 juin 1760:

"Le sieur Mélouèze (Méloizes), premier capitaine-aide-major, a été blessé dangereusement; c'est un officier de distinction et qui a des talents. Je crois qu'il mérite la croix de Saint-Louis; cette grâce donnera de l'émulation aux officiers de l'état-major (1)."

C'est le 20 octobre 1760 que M. des Méloizes, guéri de sa blessure, s'embarqua pour la France.

L'année suivante, le 24 mars 1761, il recevait la croix de Saint-Louis.

Jeté à la Bastille avec un grand nombre de ses compagnons d'armes, sous le prétexte qu'ils avaient pris part aux prévarications de l'intendant Bigot, il fut honorablement acquitté après une longue instruction.

Le 11 janvier 1764, le roi faisait adresser la lettre suivante au duc de Praslin:

"M. des Méloizes, ci-devant capitaine aide-major en Canada, ayant, monsieur le duc, été retenu à la Bastille pour les affaires du Canada dans lesquelles il n'a point eu de part puisqu'il a été déchargé par le jugement de toute accusation, il a besoin de passer dans cette colonie pour aller vaquer à ses affaires et y vendre son bien. Je vous prie de vouloir bien lui obtenir de la cour d'Angleterre par le canal de M. de Guerchy, une prolongation de terme d'une année au delà de celui fixé par le traité, sa détention ayant été plus longue que ce temps là, afin qu'il puisse jouir dans cette colonie de toutes les facilités promises par le même traité du bénéfice duquel il n'a pu profiter puisqu'il se trouvait détenu. Il compte passer à Québec dans les six premiers mois de cette année (2)."

M. des Méloizes revint, en effet, au Canada dans le cours de 1765.

---

(1) *Lettres du chevalier de Lévis concernant la guerre du Canada*, p. 364.

(2) *Rapport concernant les archives canadiennes pour l'année 1904*, p. 28.

Le 9 septembre 1765, par acte reçu par le notaire Jean Saillant, il vendait son fief et seigneurie de Neuville ou Pointe-aux-Trembles à Joseph Brassard Deschenaux pour la somme de quarante-cinq mille livres.

En 1787, nous voyons M. des Méloizes siéger à l'Assemblée provinciale de l'île de France comme représentant de la noblesse pour le département de Senlis.

Il décéda à Blois le 11 septembre 1803.

M. des Méloizes avait épousé, au château de Fresnoy, le 5 janvier 1767, Agathe-Louise, fille du marquis de Fresnoy et de Elisabeth-Louise Blanchard de la Rochette. Le marquis de Fresnoy descendait par sa mère de l'amiral de Coligny, si célèbre dans les guerres de la France. Agathe-Louise de Fresnoy, enfant unique, transmit à la famille des Méloizes le titre de *marquis de Fresnoy*, conféré à Henri de Fresnoy, son aïeul, au mois d'août 1652, et dont par une flatteuse dérogation aux règles établies, la jouissance avait été étendue à la descendance féminine. "Ayant égard, est-il dit dans ces lettres, aux grands et recommandables services que notre cher et bien-aimé Henri de Fresnoy, sieur de Neuilly, nous a rendus, et à ceux que ses père et ayeux ont ci-devant faits à nos prédédesseurs rois...Mettant d'ailleurs en considération la qualité de la terre et seigneurie de Fresnoy... relevant entièrement de nous...avec droit de haute, moyenne et basse justice, et de laquelle sont tenues et mouvantes plus de cinquante terres nobles...avons de grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale...érigé en titre, dignité et prééminence de marquisat les dites terres et seigneuries de Fresnoy, Neuilly, Saint-Just, Bornel, Baillon, etc., etc., sous le nom de Fresnoy, pour en jouir et user le dit sieur de Fresnoy, ses hoirs successeurs et ayants cause mâles et *femelles*, pleinement, paisiblement et perpétuellement, nonobstant tous règlements, ordonnances, déclarations et lettres à ce contraires, auxquels nous avons dérogé et dérogeons."

JOURNAL MILITAIRE TENU PAR NICOLAS RENAUD D'AVÈNE DES MÉLOIZES, Che^r, SEIGNEUR DE NEUVILLE AU CANADA, DU 19 JUILLET 1756 AU 30 OCTOBRE DE LA MÊME ANNÉE

Campagne de 1756

Je suis party de Québec le 20 Mars pour conduire à Montréal un détachement de 350 miliciens—Comme il en devoit monter beaucoup et que le nombre des officiers était très petit Mr de Vaudreuil me renvoya pour en chercher un autre.

Je partis cette seconde fois le 19 Avril avec deux cens hommes miliciens pour Montréal où j'ai séjourné quelques tems, devant partir pour Carillon de jour à autre, mais Mr de Vaudreuil aïant appris par le 1er vaisseau qu'il luy venoit de france beaucoup de recrües, il me donna ordre de me rendre à Québec ainsi qu'à quelqu'autres officiers. Il n'en restoit plus du tout dans cette ville. Les vents de Sud oëst ont prolongé beaucoup mon séjour en cet endroit, parcequ'il empêchoit l'arrivée des soldats que je devois conduire et je ne suis party pour Carillon que le 19 juillet.

Partis de Québec le 19 juillet à midy sur la fin de la mer montante avec un détachement de 200 soldats recrues pour Frédéric, arrêté à la Rivière du Cap Rouge ou je perdis le nommé François Lecler dit Luzard soldat de la compie de St Luc-La-Corne, qui se noya en se baignant. Partis du dit endroit à 9 heures du soir, arrivés à Neuville à une heure après minuit à la fin de la marée.

Mardi 20 juillet—Partis à 10 heures au commencement du flot, arrivés à Lotbinière à 4 heures après midy où je campay. Il plut presque tout le jour.

Mercredy 21—Partis à 3 heures du matin, arrivés au Cap à l'arbre à 4 heures après midy où je fis l'appel de mon monde. Le nommé Pierre Javergea dit La feuillade, soldat de Daunis manquoit; je fis camper pour l'attendre.

Jeudy 22—J'attendis jusqu'à huit heures du matin le soldat qui manquoit la veille. Il ne rejoignit pas ce qui me fit juger qu'il étoit égaré ou déserté. Comme il devoit passer un détach^t après moy, commandé par Mr de Bayeul, j'espérai que cet homme embarqueroit avec, s'il pouvoit le retrouver et je partis. Arrivés au Cap La Magdele à 5 heures du soir où je campay.

Vendredy 23—Partis à 3 heures du matin pour me rendre aux Trois rivières prendre les vivres nécessaires pour me rendre à Chambly.

Partis des 3 rivières à 9 heures du matin, arrivés à la rivière au Loup à six heures du soir où je campay.

Samedy 24—Partis à 5 heures du matin, arrivés à Berthier à neuf heures d'où je dépêchai un courrier à M^r le Général de la Nouvelle france luy donnant avis du jour que je pourrois arriver à St Jean afin qu'il m'envoya ses ordres en cet endroit.

Des habitans de Berthier me dirent que Mr de Moncalm étoit parti avec un corps de troupes pour faire le siège de Chouaguen.

Partis de Berthier à dix heures pour traverser à la rivière de Chambly dans laquelle j'entré à midy, je campai à 5 heures à 5 lieues de l'embouchure de lade rivière.

Dimanche 25—Partis à 5 heures du matin, arrivés à l'entrée du bassin de Chambly à 5 heures du soir où je campay sachant que le détachement commandé par Mr Drouillon n'était point encore parti de cet endroit.

Lundy 26—Partis à 6 heures du matin, arrivés à Chambly à 7 heures du soir où je trouvai encore le détachement de Mr Drouillon qui partit à une heure après midy, pour lor je me mis en devoir de faire passer mes batteaux au bout du portage Beaucour.

Mardy 27—Mes batteaux passés, je partis avec ma troupe et arrivés à 7 heures du soir à Ste Thérèse où je campay. N'ayant par batteaux que deux bateliers, je leur dis de se mettre plusieurs ensemble pour monter le rapide, ce qui allongea beaucoup la besogne. Il plut ce jour toute la matinée.

Mercredy 28—Tous mes batteaux arrivés, je partis à 4 heures après midy pour me rendre à St Jean où j'arrivai à huit heures du soir. Je reçu l'ordre de Mr de Vaudreuil de continuer ma route jusqu'au fort de Carillon et de joindre à mon détacht celuy de Mr Drouillon de 160 hommes et 8 batteaux. Il plut encore presque toute la matinée.

Jeudy 29—Je fis équiper les deux détacht et leur fis prendre les vivres, après quoy je partis à 3 heures après midy et vins camper chez boileau pour y attendre 35 batteaux de charges conduits par Mr Bleury, père, que je devois escorter.

Vendredy 30—Il plut tout le jour, nous restâmes campés—Les batteaux de transports n'arrivèrent que le soir.

Samedy 31—La pluye a duré toute la nuit et une partie de la matinée. Nous partîmes à 5 heures ½ du matin. A 11 heures halte, à midy nous marchâmes. Nous eûmes un très petit aire de Nordest jusqu'à 3 heures. A 5 heures nous campâmes à la pointe Squenonton, au nord du lac, pour donner le tems à l'arrière garde de joindre avant la nuit.

Dimanche 1er Aoust—Nous partîmes de la pointe Squenonton à 5 heures du matin d'un petit aire de nordest. Nous rencontrâmes par le travers des Iles des quatrevents trois batteaux partis de Carillon pour faire la découverte et briser quelques batteaux perdus le long de la côte, afin que les ennemis n'en tirassent aucun avantage. Nous campâmes à 6 heures du soir à l'Ile aux Boiteux—Les batteaux de transports continuèrent leur route et arrivèrent de nuit à St Frédéric.

Mr Duplessis Fabert m'apprit l'accident le plus funeste; il me dit que Mr de Contrecœur fils s'étoit tué. Il étoit appuyé sur son fusil qui partit en son repos et luy passa à travers le corps, il n'a vécu qu'une heure après ce coup.

Lundy 2e—Nous partîmes de l'ile aux Boiteux à 5 heures du matin. A huit heures ½ j'arrêtai à une pointe vis à vis le fort St Frédéric pour le dejeuner et attendre les derniers batteaux. Nous en partîmes à dix heures pour nous rendre à Carillon où nous rendimes à 7 heures du soir et nous fimes deux haltes avant d'y arriver. La chaleur étoit si grande qu'à peine nos soldats pouvoient ramer.

J'appris à mon arrivée qu'on n'avoit aucune nouvelle de l'armée angloise qui avoit été assemblée à Orange. Qu'on n'estimoit pas au dessus de 7 à 800 hommes de garnison au fort William Henry. Je sçu aussi que Mr de Villemonde étoit party depuis quelques jours avec 230 hommes pour aller sur les chemins de communication des ennemis. Son retour nous instruira sans doute de leur démarche.

Il y a icy une quantité prodigieuse de malades tant de scorbut qu'autre.

Mardy 3 d'Aoust—Mr de Bleury partit de ce camp avec le reste des batteaux de transports dont une grande partie étoit partie de la veille pour l'aller attendre à St Frédéric.

Les patrons des batteaux qui avoient porté mon détachement, partirent aussy ce jour et j'écrivis à Québec par eux.

Il arriva sur les cinq heures du soir un petit party sauvage qui avoit fait une chevelure et deux prisonniers. Il leur en étoit réchapé deux ou trois. Le rapport des prisonniers n'a point encore transpiré.

Il tomba de la pluye sur les six heures du soir avec du tonnère. Cet orage n'eut pas de suitte.

Mercredy 4 Aoust—Il arriva 120 miliciens de Montréal sous la conduite de Mr Charly et deux autres officiers (1). Il nous apprit la réduction de Port-Maon, et la prise d'une de nos frégates l'Arc-en-ciel, qui alloit à l'Ile Royale.

Mr de Villemon de Beaujeu arriva vers les midy avec sept prisoniers dont un officier de milice et une chevelure. Je n'ai pu sçavoir au juste le rapport des prisonniers.

J'ai appris indirectement qu'ils rapportoient que les Anglois avoient dix bataillons à Orange, qu'ils construisoient un nouveau fort entre Lydius et William Henry, et qu'ils devoient en faire un autre au fond de la Baye, que leur projet étoit toujours de venir à Carillon. Ils paroissoient ignorer notre entreprise sur Chouaguen. Les vivres ne sont pas abondantes à beaucoup près chez l'ennemi.

Le détacht de Mr Charly a passé tout droit au portage.

Les prisonniers ont aussi dit qu'il avoit paru des vaisseaux françois sur la côte de Boston et que les Anglois faisoient marcher leurs troupes de ce côté là.

Jeudy 5 aoust—Départ de 60 soldats pour le portage. Les sauvages du détacht de Mr Beaujeu sont presque tous partis pour Montréal.

J'ai sçu depuis hier que les prisoniers avoient répondu lorsqu'on leur avoit demandé si les Anglois sçavoient l'entreprise de Chouaguen qu'ils s'en embarassoient peu, qu'ils avoient laissé 1500 hommes de garnison dans ce fort avec les munitions nécessaires pour se deffendre, qu'ils n'y envoiroient surement point d'autres secours et qu'ils poursuivroient leur projet pour cette partie.

Vendredy 6—Rien de nouveau, nous eûmes du tonnerre l'après midy sans pluye ou très peu. La chaleur fut extrême.

Samedi, 7—Départ de Mr Dusablé avec quatorze sauvages iroquois pour la découverte, il arriva l'après-midy deux canots de sauvages iroquois, c'est à dire 17 de Montréal ainsi qu'un détachement de 300 et tant d'hommes sous la conduite de Mr Varennes et 3 autres officiers. Il arriva en outre 50 soldats de Roussillon et quelques volontaires.

Dimanche 8—On me dit qu'un canot parti du portage pour faire la découverte accoutumée dans le lac St Sacrement avoit entendu hier plusieurs coups de canon tirés du fort William Henry. On pense que c'est le général anglois qui y arrivoit. Le même canot a vu des feux dans le lac St Sacrement. La grande garde de ce camp crut entendre hier au soir à 7h¼ trois coups de canon tirés de St Frédéric, il fault que ce n'en soit pas; Mr de Lusignan commandt de ce fort auroit sans doute envoyé ce jour s'il y eut quelque chose de nouveau.

---

(1) En marge est écrit : faux.

Il courroit ce matin un bruit au camp sans aucun fondement que Chouaguen avoit été attaqué le deux et qu'il étoit pris le 7. C'est un sauvage qui dit-on a jonglé.

Lundy 9 aoust—Mr de La Colombière cape revint de St Frédéric où il avoit été l'avant veille et nous dit qu'il avoit été tué quatorze chevaux qui paissoient dans les bois au tour du fort. Le party ennemi ne paroit pas avoir rien fait de plus. On me dit qu'il devoit partir demain une découverte du portage pour sçavoir ce qu'il y a à ces feux qui ont été aperçus. Mr le Cher de Lévis a visité les environs du camp.

Mardy 10—Mr Bleury arriva icy avec 31 batteaux de transport. Mr de Sabrevois reçut une lettre du 2 Aoust où on luy marquoit que le Régiment de Lassard et le détacht commandé par Mr de Rigaud avoit joint Mr de Villiers, que deux déserteurs du fort Chouaguen avoient dit qu'il n'y avoit dans les deux forts que 900 hommes, c'est à dire 600 dans l'ancien fort et 300 dans le nouveau, que la garnison étoit très mal disposé et qu'à peine le nombre des bons pouvoit suffire pour contenir les mal intentionnés, qu'ils pensoient qu'au premier coup de canon ce fort seroit obligé de se rendre, qu'on pouvoit les pendre si ce qu'ils disoient n'étoit pas vray.

Un de nos ingénieurs rend compte à Mr de Vaudreuil du mauvais état où il trouva ce fort, il marque que le bois est encore assez près du fort pour pouvoir y établir une batterie d'où on pourra battre en brèche.

Mr de Moncalm avec le reste de l'armée devoit partir le 4 ou le 5 de Frontenac pour se rendre à Chouaguen.

La même lettre dit aussi que les Iroquois des cinq nations sont à Montréal, qu'il doit y avoir le lendemain un conseil, mais qu'on ne sçait encore rien de ce qu'ils ont à dire.

Il est arrivé dans les batteaux de transport un soldat de la Compie de Lusignan lequel, parti de Montréal, avoit marché toute la nuit pour pouvoir embarquer sur les batteaux qui doivent partir le lendemain de grand matin. Ce soldat dit qu'à son départ de Montréal le bruit courrant étoit qu'un courier du Camp de Chouaguen apprenoit que Mr de Moncalm, à son arrivée à ce camp, avoit trouvé la tranchée ouverte, que le fort luy avoit déjà demandé à capituler, mais que les sauvages avoient dit à Mr de Moncalm qu'ils luy répondroient qu'il ne seroit point interrompu dans son siège, qu'ainsi il ne falloit pas renvoyer ces gens là chez eux qui indubitablement reviendroient l'année prochaine nous faire la guerre et qu'il falloit les tuer ou les prendre, qu'a lors on ne les craindroit point pour l'avenir. Quoique ce soldat assure l'avoir entendu dire par personnes dignes de foy, sa narration cependant parroit un peu appocryphe.

La découverte faite dans le lac St Sacrement n'a vu aucun indice des feux ni établissement dont on avoit parlé ces derniers jours

Mr d'Hert parti le matin pour St Frédéric arriva le soir. Le nombre des malades qui sont àe St Frédéric est de 300 juste de tous les différens corps. Il y en a icy 50 à l'hôpital.

Mr le Cher de Lévis a été visiter les environs de ce camp comme il l'a fait hier.

Mercredy 11 Aoust—Les batteaux de transports sont partis à 5 heures du matin pour retourner à St Jean. Mr de St Vincent, capte de nos troupes s'est embarqué, ne pouvant guérir icy d'une fièbvre continue qui le minoit.

Il est aussi parti un lieutenant de Roussillon qui s'en retourne en france.

J'ai écrit par ces batteaux.

Nous eumes un exprès sur les cinq heures du soir de Mr le Cher de La Corne qui nous apprit qu'un party ennemi avoit levé la chevelure à deux de nos soldats qui pêchoient. Un troisième fut blessé au bras, les ennemis n'osèrent le venir achever. Ce soldat assure que ce sont des sauvages. Comme ce coup se passa très près du camp et qu'il fut entendu, Mr de La Corne envoya sur le champ 17 Iroquois arrivés icy du 7 et plusieurs françois sur leur piste, mais après les avoir suivis un peu, les sauvages ne jugèrent pas à propos d'aller plus loing.

Ils disent pour leur raison que l'ennemi avoit gagné les montagnes et qu'il ne seroit pas possible de les joindre. On pense que c'est un casse tête qu'ils ont trouvé qui les a empêché de poursuivre parceque sans doute ils auront connu que c'étoit quelqu'un qui les interressoit.

Le Cher de La Corne devoit faire partir dès le soir même 12 Iroquois et trente françois. On espère qu'ils pourront se saisir de ce party; s'ils le veulent, ils pourront s'embusquer près du fort William Henry et attendre que ce party y arrive.

On fit partir à 10 heures du soir de ce camp soixante soldats de terre et de la marine, 30 de chaque espèce, pour aller aux deux rochers attendre le party ennemi au cas qu'il retourne par là. Il y avoit 4 officiers à la tête de ce détachement dont un ense de terre.

Les signaux se répétèrent à huit heures du soir pour sçavoir si on les entendoit bien distinctement.

Jeudy 12 aoust—Les soixante soldats partis hier au soir revinrent à neuf heures du matin n'aïant aperçu aux deux Rochers aucuns vestiges que l'ennemi eut passé par là.

Il s'alluma dans les bois au tour du fort un feu terrible. Il s'en alluma aussi un assez près du fort qu'on éteignit bien vite.

La pluye commença sur les 8 à neuf heures du soir et dûra presque toute la nuit par interval.

Vendredy 13—On vint chercher les vivres du poste de Mr le Cher de La Corne. Nous apprimes que les sauvages n'avoient point voulu partir pour la découverte, ils sont même tous revenus à ce camp excepté 4 ou 5 qui sont restés au portage. Un d'eux nous donna une alerte à une heure après midy. Il dit avoir vu aux environs des grandes gardes des sauvages aniers sur lesquels il avoit tiré. Les piquets marchèrent, on tira les coups de canon de signaux—La nouvelle se trouva entièrement fausse.

Samedi 14 aoust—Rien de nouveau.

Dimanche 15—Fête de l'Assomption de la V. M. On arbora le pavillon du fort pour la 1re fois qui fut assuré de quatre coups de canon qui en même temps servirent aux répétitions des signaux. Rien de nouveau d'ailleurs.

Lundy 16—Mr le Cher de Lévis alla reconnoitre la montagne vis à vis du fort Carillon. Mr de Fombrune m'a dit que non seulement on voïoit dans le fort, mais même au delà. J'ignore le motif de cette découverte.

Mr de Bayeul arriva vers les deux heures après midy avec un détachement de 145 soldats de recrües pour les troupes détachées de la Marine. Il n'y avoit à Québec rien de nouveau quand il en est parti.

Il est aussi arrivé dix sauvages hurons de Laurette. J'ai vu une lettre écrite à Mr Leverrier Capte de nos troupes par Mr Dechambeau de Montréal du 7 août. Il marque qu'un vaisseau parti du 7 juin de Dunquerk apprend que les Anglois ont

déclaré la guerre à la france le 18 may, que le fort St Philippe n'étoit point encore rendu, mais qu'on attendoit cette nouvelle de jour à autre, que Mr de La Galissonière avoit battu l'Amiral Breink venu pour secourir St Philippe; que soixante gros vaisseaux Suédois étoient entrés dans Brest chargés de bois de construction pour les vaisseaux; que Mr de Vaudreuil avoit reçu des paquets de la Cour.

Mr Dechambeau annonce l'arrivée prochaine à Québec d'un autre vaisseau.

Il marque encore que Mr de Montcalm est parti le 4 du mois de Frontenac pour Chouaguen, que Mr de Rigaud étoit arrivé au poste avancé dans la rive Chouaguen, qu'il avoit envoyé de là pour reconnaître le fort de ce nom, Mr de St Luc, capitaine de nos troupes, avec un détachement, que cet officier en avoit fait le tour et avoit même tiré des coups de fusil, mais qu'aucun anglois n'avoit paru.

Une autre lettre écrite au Cher de Marillac, capte dans Languedoc, par sa femme, marque que les sauvages des cinq nations ont assuré la mort du Baron de Longueuil dont on doutoit qu'il avait été tué; que les mêmes sauvages dans un grand conseil, après les compliments accoutumés, avoient assuré Mr le Marquis de Vaudreuil qu'il ne trouveroit aucun obstacle de leur part pour l'exécution de tous ses projets, qu'il pouvoit partir de Montréal pour venir, même au centre de leurs villages, qu'il trouverait tous les chemins libres.

Voilà ce que j'ai pu recueillir.

Mardy, 17 Aoust—Départ de Mr de fleurimond ense avec 3 sauvages iroquois pour faire une découverte du coté du fort William Henry. Quelques sentinelles de la garde de la chute tirèrent leur fusil croïant entendre quelqu'un, ce qui donna icy une espèce d'alerte.

Mercredy 18—Les patrons des bapteaux du détachement de Mr Bayeul partirent à six heures du matin. Les Hurons sont allés au portage et doivent partir de là pour la découverte. Mr le Cher de La Corne a informé Mr le Cher de Lévis qu'une découverte faite en avant des postes avoit cru voir les pistes fraiches de vingt à trente d'hommes qui prenoient la route de St Frédéric, qu'à tout hazard il avoit fait partir Mr de Gaspé, Capte, avec 80 hommes pour suivre cette piste.

Sur les six heures du soir, dix sauvages iroquois sont partis de ce camp pour aller à la découverte par le fond de la baye.

J'ai appris ce soir de quelqu'un digne de foy, que trois sauvages iroquois s'étoient abouchés avec les aniers qui dernièrement nous levèrent des chevelures.

J'ai déjà dit à l'article du onze que les iroquois qui poursuivoient les aniers étoient revenus dès qu'ils eurent trouvé un casse tête. Ce n'étoit que pour se défaire des françois qu'ils avoient avec eux. Mais trois d'entre eux poursuivirent sans que les françois y prissent garde et on prétend qu'ils rejoignirent les aniers bien vite qui leur dirent, nous sommes frerres, qu'avons-nous à faire de nous faire la guerre entre nous, les françois ne se battroient pas avec les anglais par rapport à nous s'ils étoient en paix, ainsi, faisons de même, nous ne vous nuirons pas lorsque vous viendrez sur les anglois. De cette façon il n'y aura que les françois et les Anglois qui feront les frais. Il n'est plus étonnant si on a été si longtemps à déterminer nos iroquois à partir.

Jeudy 19 Aoust—Le Cher de La Corne a écrit à Mr le Cher de Lévis pour l'informer du retour de Mr de fleurimont parti de ce camp le 17 avec trois sauvages. On a débité dans le camp que Mr de Fleurimond étant encore éloigné de quelques lieues du fort William Henry avoit aperçu à 7 lieues de notre poste avancé, plusieurs fumées dans une ile, qu'on y avoit tiré quelques coups de fusils qui avoient été pré-

cédés du fort William Henry par neuf coups de canons; que les trois sauvages iroquois n'aïant pas absolument voulu aller plus loing, Mr de Fleurimond avait été obligé de revenir; que cet officier devoit repartir le soir avec les hurons pour faire une nouvelle découverte.

Le détachemt que Mr de La Corne avoit fait partir le 18 sous les ordres de Mr de Gaspé est revenu et n'a vu aucunes apparences qu'il y eut un party ennemi.

Vendredy 20 Aoust—Mr de Laperière arriva du portage et nous apprit qu'on avoit levé la chevelure à deux soldats du poste de Mr de Contrecœur la veille à cinq ou six heures du soir.

Mr de Fleurimond partit d'abord après avec cent hommes. Il n'a pu joindre le parti ennemi, il est revenu aujourd'hui à 5 heures du soir au camp de Carillon et a dit à Mr de Lévis qu'il étoit allé à trois lieues environ du fort William Henry, qu'il avoit observé un poste avancé que les anglois ont dans une chaine d'îles qui traversent le lac. Il dit avoir vu une petite barque aïant deux mats et environ 50 bapteaux.

Il y a des troupes dans presque chacune de ces îles et en grand nombre. A la pointe du jour, la majeure partie de ces bapteaux lui parurent visiter le tour de ces iles. Peut être avoient ils entendu quelque bruit la nuit et en cherchoient la cause. Les sauvages Hurons qu'avoit Mr de fleurimont le determinèrent à revenir sur le champ.

Samedy 21 Aoust—Le Cher de Lévis partit dès qu'il fit jour pour aller aux postes de messieurs le Cher de La Corne et de Contrecœur et revint à midy. Il plut tant soit peu le soir.—Rien de nouveau d'ailleurs.

Dimanche 22—Rien de nouveau.

Lundy 23—Mr le Cher de La Corne écrivit à Mr le Cher de Lévis pour l'informer qu'il s'en étoit peu fallu qu'un de nos détachemens n'eut pris un party ennemi. Il se sauva avec tant de précipitation qu'il laissa deux ou 3 fusils, des couvertures et sept fourreaux de sabre. Il nous arriva le soir dix abénakis.

Mrs Drouillon et Villejoin arrivèrent le soir de Montréal, nous apprimes par eux que Mr de Bleury étoit venu à St Frédéric avec 25 bapteaux et étoit reparti sur le champ, que la barque aïant mis trois hommes à terre pour faire du bois, il s'était trouvé un party ennemi à leur débarquement qui d'une décharge les tua tous trois. La barque fit un si grand feu de ses pierriers qu'on n'osa leur lever la chevelure. La barque n'était pour lors qu'à six à sept lieus de St Jean où elle est retournée.

Les lettres ne donnent aucunes nouvelles de Chouaguen, elles confirment la déclaration de guerre et nous apprennent que le Roy a fait un traité offensif et défensif avec la Reine de Hongrie. Le fort St Philippe n'étoit point encore pris; mais cette expédition est regardée en France comme sure.

L'ordonnance qui accorde des récompenses à nos armateurs est venu.

Nous tinmes le matin un conseil de guerre pour juger par contumace trois de nos soldats déserteurs.

Nous eumes le soir une alerte occasionnée par deux coups de boëtes tirées à la Chute. Les Comes de grenadiers partirent pour aller jusqu'au poste de Mr de La Corne.

On m'a dit que les iroquois des 3 nations avoient apportés des colliers aux sauvages domiciliés pour les engager à rester neutres. Ces colliers ont été remis à Mr de Vaudreuil dans un grand conseil, les 5 nations présentes, ce qui les a extrêmement

surpris. Ils comptoient qu'on leur garderoit le secret. Mr de Vaudreuil leur a parlé comme il le devoit en pareille circonstance.

Mardy 24 Aoust—Mr de St Vincent fils descendit la garde et nous dit qu'il avait fait tirer les boëtes parce qu'il croïoit avoir entendu tirer une décharge de mousqueterie ce qui ne s'est pas trouvé vrai.

Les compies de grenadiers revinrent.

A 11 heures, il vint un exprès de chez Mr de La Corne qui apprit, a-t-on dit, à Mr de Lévis que les ennemis étoient en marche. Sur ces nouvelles le général a fait sur le champ partir quatre piquets et donné ordre de se tenir prêt à marcher au cas de besoin.

Mercredy 25—Les quatre piquets de terre et de la marine revinrent. Il y avoit eu un malentendu dans la lettre de Mr de La Corne il vouloit dire seulement qu'un party ennemi avoit paru. Mr de Lévis partit d'icy au jour et alla visiter les postes du portage, il revint à midy, il n'y avoit rien de nouveau.—Il plut tant soit peu.

Jeudy 26 Aoust—Rien de nouveau. La pluye commença à tomber vers les 9 heures du soir et a duré presque toute la nuit.

Vendredy 27—Il partit soixante soldats de terre et deux lieutenans pour monter la garde au poste que commande Mr de Contrecœur.

Les dix iroquois partis de ce camp le 18 au soir sont arrivés sans avoir rien fait. Ils disent qu'à leur arrivée au fort William Henry ils ont entendu faire deux cris de mort qui ont été suivis de très grands sacaquois, ce qui leur a fait juger qu'il y avoit beaucoup de sauvages; ils pensent qu'il y a un très grand monde.

Le va et vient de St Frédéric à Carillon nous a appris que la barque partie hier matin de St Jean étoit arrivée le soir au fort St Frédéric. Mr de Lusignan commandt dudt fort a envoyé à Mr son fils la déposition du captte de la barque en ces termes.

St Onge rapporte la nouvelle de la prise de Chouaguen où nous n'avons perdu que huit hommes, nous avons fait 1800 prisonniers dont 700 sont déjà partis pour Québec, 600 dans la barque de Dusault, nous avons pris cent bouches à feu, 3 barques, 3 caisses d'or et d'argent. Mr de Montcalm traverse aujourd'hui à St Jean. Il a cent batteaux tout prêts. Voilà 120 sauvages qui viennent et sont à Saint-Jean; on a mis du monde sur tous les chemins pour empescher que les ennemis n'aïent connaissance de la prise de Chouaguen.

Les Anglois ont perdu quatre ou cinq cent hommes. Mr Hiché vient avec les sauvages et Perthuis interprète, ils ont les lettres. On a chanté le Te Deum à Montréal. Xaintonge dit avoir vu la lettre que Mr le Général a écrit à ce sujet à Mr de Sacquépée. On a pris en outre six cens batteaux à Chouaguen.—On a coulé bas une barque dans l'entrée de la rivière de Chouaguen.

Samedy 28 Aoust—J'allai monter la garde à la chute du Lac St Sacrement. Il passa sur les dix ou onze heures du matin dix à douze abenakis qui se rendoient chez Mr de Contrecœur pour partir le lendemain. Mr de St Martin partit avec 120 soldats de la marine pour camper à poste fixe entre le poste de Mr de La Corne et celuy de Mr de Contrecœur.—Il plut ce jour tant soit peu.

Dimanche 29—Il passa un gros détachement du poste de Mr le Cher de la Corne qui alloit au camp de Carillon chercher des vivres. Mr de Longueuil qui le conduisoit m'a dit que les abenaquis qui passèrent au poste hier étoient partis dès le soir pour William Henry avec les hurons. Ce party est composé de 17 sauvages sous la conduite d'un enseigne, Mr Hertel le cadet.

Mr de Longueuil m'apprit à son retour l'arrivée de Mr Dussablé et de sept sauvages partis de Carillon le 7 du mois. Ils ont fait un prisonnier et deux chevelures

à 140 mètres de Boston. Ils ont manqué de vivres en revenant et ont beaucoup souffert, ce qui a été cause qu'ils ont fait les deux chevelures parceque ces deux hommes ne pouvoient plus suivre. Il plut ce jour à plusieurs reprises et presque toute la nuit.

Lundy 30—On vint me relever.—On me dit que le prisonnier anglois annonçoit l'arrivée de Mr Campbell Loudon, généralissime de La Nouvelle Angleterre et qu'il avait entendu dire qu'il marchoit beaucoup de troupes contre cette frontière.

Peu de tems après mon retour au camp, le party abénakis et hurons parti du 28 au soir arriva. Il n'osa aller plus loing que le pain de sucre distant d'une lieu et demie environ des îles où sont les Anglais. Ils dirent avoir vu des anglois dans une île en deça où il n'y en avoit pas les jours passés, et des asniers du côté du Lac opposé au pin de sucre; les asniers aperçurent nos abenakis et entrèrent dans le bois. Ces derniers n'osèrent rester plus longtemps ni aller plus loing et s'en revinrent au plus vite.

Mr le Chevalier de Lévy avoit fait part à Mr de Lusignan de ses doutes sur la nouvelle de Chouaguen et le prioit de faire sentir au capitaine combien il seroit punissable s'il n'accusoit point vrai. Mais bien loing que ces menaces l'aïent ébranlé, il a encore ajouté de nouvelles circonstances. Mr de Lusignan en a fait part à Mr de Lévy par le batteau du va et vient.

St Onge dit qu'un nommé flame, sergent de nos troupes et qui s'est trouvé aux réjouissances de Montréal a apporté en toute diligence à St Jean les lettres de Mr de Vaudreuil qu'il a remis à Mr de Saquepée, que cet officier a sur le champ fait des réjouissances dans son fort qu'exigeoit une pareille nouvelle et qu'il auroit remis les lettres à la barque s'il n'eut craint qu'elle n'eut resté trop longtemps en chemin, qu'il a préféré de les envoyer par les sauvages; que Mde de Saquepée de retour à St Jean d'une terre qu'elle a à La Chine avoit parlé à Mr de Villiers venant de Chouaguen qui luy avoit raconté l'affaire. Il dit à Mde de Saquepée qu'un nommé Quartier, canonnier, avoit coupé en deux d'un coup de canon le commandant de Chouaguen, que cette mort avoit déconcerté la garnison qui s'étoit rendue quatre heures après le fort de pieux dont Mr de Montcalm avoit éventé les mines, sur l'avis que lui en avoit donné un soldat françois déserteur qui s'étoit réfugié de Chouaguen à son camp; que ce françois avoit demandé sa grâce pour récompense du service qu'il rendoit; que Mr de Vaudreuil demandoit à Mr de Saquepée les gens de Québec patrons des batteaux du détachement de Mr Bayeul qui pour lors étoient à St Jean, afin d'envoyer à Québec par eux des prisonniers anglois; qu'on avoit ordre à St Jean d'y faire du pain pour mille hommes qui alloient y arriver incessamment; de faire monter tous les batteaux qu'il pouvoit y avoir dans la rivière Chambly; enfin que toutes les voitures de La Prairie et campagnes voisines étoient commandées pour les transports.

Mr de Lusignan manda aussi qu'on avoit enlevé un soldat, une femme et une fille qui la veille étoient partis pour aller à leur terre du côté du Lac opposé à St Frédéric. Comme elles n'étoient pas revenues le soir, Mr de Lusignan y envoya le jour, mais on ne les trouva pas, ce qui fait croire qu'elles étoient prises. Cette prise a occasionné les coups de canon tirés à St Frédéric que nous entendimes icy vers 1 heures ½ après midy.

La barque doit partir demain pour St Jean. Il a plu tout le jour et une grande partie de la nuit.

Mardi 31 Aoust—Beau temps. Mr de Fleurimond partit avec huit à dix iroquois pour William-Henry.

On me dit ce jour qu'on pensoit que le soldat et les deux femmes s'étoient noyés parcequ'on avoit trouvé un canot renversé et à la dérive.

La garde des troupes de terre fut relevée et revint au camp. L'officier qui la commandoit nous dit que les Asniers avoient approché fort près ses sentinelles, qu'une avoit manqué d'être enlevée.

Mercredy, 1er de Septembre—Les Asniers parurent encore au portage et on les poursuivit.

Mr de Bleury arriva à huit heures du soir et nous apporta la confirmation de la prise de Chouaguen. Il avoit vingt cinq batteaux de transport. Ce fort ne fit aucune résistante. Le 13 d'Aoust Mr Boulamark, colonel, prit possession du fort Ontario que les Anglois avoient abandonné après en avoir encloué le canon.

Le 14 au matin, trois heures après que nos batteries furent dressées et qu'elles battirent, ils demandèrent à capituler.

Articles de la capitulation.

1° La garnison se rendra prisonnière de guerre et sera conduite d'icy à Montréal où elle sera traitée avec humanité, et où chacun aura le traitement convenable à son rang respectif suivant les usages de la guerre.

2° Les officiers, soldats et particuliers auront leur bagage et habit qu'il leur sera permis d'emporter avec eux.

3° Ils resteront prisonniers de guerre jusqu'à ce qu'ils soient échangés.

à Chouaguen le 14 aoust 1756

Signé: JOHN LITTLEHALES, Lieutenant Colonel commandt

J'accepte les articles cy dessus conformément à la traduction françoise et à ce que j'y ai ajouté. Ladte capitulation ne regarde que les militaires. D'ailleurs les particuliers, marchands, employés, seront libres de se retirer où bon leur semblera. Il ne leur sera fait aucun tort.

Je garde les deux officiers pour otage, aïant envoyé le major général pour régler la capitulation. J'envoye aussi un chirurgien pour les malades.

Fait au camp devant Chouaguen, le 14 au matin du mois d'Aoust 1756.

Signé: MONTCALM, maréchal des Camps et Armées du Roy.

ÉTAT des effets trouvés dans les forts de Chouaguen qui ont été transportés par les barques et batteaux à Frontenac, sans y comprendre le pillage des marchandises qui a été considérable.

Scavoir:

7 canons de fonte de 19l 14l et 12l.
48 id de fer de 9l 6, 5l, 3l et 2l.
1 mortier de fonte de 9 pouces 4 lignes.
13 mortiers id. de 6 et 3 pouces.
5 aubuziers id. de 6 et 3 pouces.
47 pierriers.
23 milliers de poudres, 8 milliers plomb en bales.
2950 boulets différents calibres, 150 bombes de 9 pouces.

300 bombes de six pouces, 1475 grenades.
730 fusils à bayonnette, 340 raisin, 12 paires de roux de fer pour affuts marins.

Batiments

Un senault percé pour 18 canons.
Un Brigantin id pour 16 canons
Une goelette 10 id
Un batteau 10 id
Un batteau 8 id et 2 pierriers
Une esquif 8 pierriers
Une esquif que l'on a brulé n'étant pas achevée
200 berges et batteaux.

Vivres

352 Boucaults de 2 barriques pleines de biscuits.
1386 quarts de lard et bœuf salés, 712 quarts de farine.
200 sacs de farine, 11 quarts de ris, 7 quarts de sel,
Un grenier plein de poix chargés dans les barques
Un grenier plein de farine foulé par quarts,
32 bœufs vifs, 15 cochons.

Cinq drapeaux dont deux envoyés à Québec, un aux Trois Rivières et deux restés à Montréal.

La caisse militaire consiste en trois caissons que l'on ouvrira aujourd'huy 27 Aoust.—Mr de Montcalm étant arrivé hier au soir avec Mr de Bourlamarc, ce dernier a été blessé légèrement.

Deux barques ont dubt retourner à Niaoueuré pour rapporter à Frontenac les vivres que nous y avions laissés.

Les prisonniers sont les régimens de perperal (Pepperell) et Shirley faisant 1100 hommes y compris les officiers, 600 charpentiers, matelots ou miliciens, 80 et quelques femmes dont trois prouvées mariées.

Deux lieutenants et deux captes de flotte du Roy; deux capitaines de vaisseaux étoient en chemin et beaucoup d'artillerie pour les batimens escortés par un régiment qui seront retournés sur leurs pas.

On dit que pendant la capitulation 14 à 15 hommes se sont sauvés.

Les anglois ont eu environ 80 hommes tués dont près de 40 par leur faute aïant eux mêmes donné de l'eau de vie aux sauvages, malgré qu'on eut recommandé aux deux officiers qui avoient fait la capitulation de faire défoncer toutes les boissons sans réserve, rapport aux sauvages dont nous ne serions pas maîtres s'ils venoient à boire.

Ce détail a été envoyé par Mr Ignace Gamelin, négociant, à Mr de Sabrevois; il ajoute:

Un courrier venu par la rive St Jean en diligence rapporte que l'escadre de Mr Dubois de La Mothe a pris les six vaisseaux anglois qui croisaient aux environs de Louisbourg, cela mérite confirmation. Par ce même courrier les lettres disent qu'un navire parti de France du 20 juin a confirmé la prise de Port-Mahon.

On nous annonce avant peu Mr de Montcalm, les régimens de Guyenne et Bearn et les grenadiers et un piquet de Lassard et beaucoup de sauvages.

Quelqu'un m'a dit que le Major Général Johnson était mort empoisonné.

Jeudy 2 Septembre—On fit la réjouissance à ce camp ainsi qu'à nos postes avancés et St Frédéric à l'occasion de la prise de Chouaguen. Le Te Deum fut chanté.

Mr Bleury est parti à deux heures après midy environ. La barque ne sera partie de St Frédéric qu'aujourd'hui à cause du Nord Est qu'il a fait ces deux jours derniers.

Vendredy 3—Nous apprimes le matin qu'on avoit vu hier à nuit fermante, au poste de Mr Contrecœur, deux anglois et un sauvage sur lesquels la garde des troupes de terre tira; il fut aussi tiré à minuit deux coups de fusil au poste de Mr de St Martin. Mr le Cher de La Corne envoya à Mr Contrecœur un gros détachet et il fut fait ce jour une découverte qui aperçut trois barques à la voile dont une a tiré un coup de canon sur les dix heures du matin. Mr de Lévis en étant informé a donné ordre aux grenadiers et piquets de se tenir prets à marcher.

Sur le soir est venu un second exprès qui a dit qu'un de nos canots de découverte aïant été approché d'un batteau sur les 4 heures a tiré quelques coups de fusil, et qu'à l'instant une des barques luy a tiré un coup de canon, qu'ensuite elles se sont retirées du côté de leurs iles en louvoyant accompagnées de douze batteaux.

Les grenadiers ont ordre de partir à dix heures. 175 sauvages iroquois en route pour icy aïant entendu hier nos canons vinrent à grande hâte à St Frédéric comptant qu'il étoit attaqué; ils arrivèrent vers les minuit. Il en est arrivé ce soir un canot de six hommes.

Un abenaquis qui s'est joint aux iroquois a tué d'un coup de dague un sauvage outaois à St Jean, parceque étant souls, il s'étoit vanté d'avoir tué des françois; l'Abénaquis qui étoit également soul voulut le faire taire, l'outaois vint sur luy le couteau à la main, mais l'abénaquis plus agile ou moins soul le prévint d'un coup à travers le corps.

Les abénaquis arrivés icy le 23 aoust sont partis aujourd'huy pour Montréal, ils n'ont rien fait qui vaille. Mr le Cher de Lévis alla le matin visiter la chute.

Samedy 4 Septembre—Les grenadiers revinrent. On avoit encore vu des Anglois la veille au soir et on en vit ce matin; le canot d'iroquois arrivé la veille est allé au portage.

Perthuis est arrivé l'après midy avec onze canots remplis de sauvages; nous apprimes qu'un asnier qu'ils avoient avec eux et qui est marié au Sault les avoit laissés à St Frédéric pour aller sans doute rejoindre les aniers qui sont avec les anglois.

Mr de Fleurimond est arrivé ce soir de la découverte qu'il a fait au fort William Henry. Il dit que le fort lui a paru fini, qu'il a un beau fossez et qu'il y a de très grands logemens hors du fort; qu'il a vu un camp très considérable qu'il estime plus fort que le nôtre; qu'il avoit beaucoup de batteaux et une barque, et qu'on construisoit encore des batteaux et une barque en chantier. En revenant il a passé près de deux iles en deça des mille isles, où il a vu des Anglois, en allant il n'y en avoit point encore. Il y a des Anglois dans toutes les iles qui en peuvent contenir.

Les prisonniers faits à Chouaguen assurent toujours que les Anglois viendront cette année du côté de Carillon ou St Frédéric.

Dimanche 5 Septembre—Mr de Lévis alla au portage et alla jusqu'à l'endroit où l'avant veille on avait vu les trois barques. Il n'aperçut rien et revint à ce camp.

Les sauvages iroquois tinrent conseil à son retour et luy promirent monts et merveilles.

Lundy 6—Le Régiment de Bearn arriva d'abord après diner et alla camper à la chute. Il arriva un accident des plus funeste. Plusieurs officiers allèrent à la

ANGÉLIQUE DES MÉLOIZES

PEINTURE EN LA POSSESSION DE MONSIEUR LE MARQUIS DES MÉLOIZES

chasse au petit marais, deux d'entre eux, Mrs Biville et Tersac prirent les devants dans une petite pirogue et tombèrent dans une embuscade, on entendit une décharge de mousqueterie qui fut suivi de deux cris de mort, tous les sauvages qui étoient icy partirent sur le champ à la poursuite, la plupart revint le soir et nous dit qu'il y avoit encore 20 sauvages qui continuoient.

On n'a trouvé que la tête de Mr Tersac dont la chevelure étoit levée, elle était dans le bois, plantée sur un piquet. On pense que les deux corps sont au fond de l'eau engagés dans la vase; ce qui le persuade est que la pirogue étoit renversée et criblée de balles dans les deux pinces.

Il arriva sur le soir dix à douze abénaquis en deux canots.

Mardy 7 Septembre—On vit encore hier au soir deux sauvages aux environs du poste de Mr de Contrecœur; les iroquois revinrent et nous dirent avoir rejoint sur les huit heures du soir le parti ennemi, qu'ils en avoient compté trente cinq, tous sauvages. Ils n'ont pu dire s'ils étoient tous Aniers, mais ils ont avoué qu'ils n'avoient point de prisonniers, ils n'ont osé les attaquer parcequ'ils n'étoient que vingt. Ils partirent tous l'après midy pour le poste de Mr de Contrecœur.

Le vent s'est jetté au Nordest. Il a plu sur le soir tant soit peu.

Mercredy 8—Il partit un détachement pour chercher les corps de Mrs Biville et Tersac. On les trouva au fond de l'eau. Biville avoit les jambres cassées, la chevelure levée et un coup de hache qui traversoit le crâne; Tersac avoit des coups dans les jambes sans fractures, un coup qui luy entroit à l'épaule gauche et se perdoit dans le corps et le col coupé. Il est à présumer qu'ils avoient aperçus les sauvages ennemis et qu'ils revenoient sur leurs pas, car tous les coups étoient à gauche et l'embuscade étoit à droite en montant. On les enterra dans l'endroit même pour éviter au camp ce triste spectacle.

L'officier de terre qui descendit la garde du poste de Mr Contrecœur me dit qu'on avoit vu la veille des Asniers; nos sauvages arrivant dans ce moment y coururent mais ne trouvèrent rien.

A deux heures après midy les patrons du bapteau qui avoient emmené le Regt de Bearn partirent pour Montréal. Il plut un peu ce jour et la nuit suivante. Mr le Cher de Lévis reçut à 9 heures du soir une lettre du Cher de La Corne, j'en ignore la teneure.

Jeudy 9 septembre—Six iroquois arrivés à ce camp le 3 du mois étoient allés à la découverte au fort William-Henry, ils sont revenus aujourd'huy et rapportent avoir compté cent tentes de front sur sept de profondeur, non compris les baraques. Ils ont aussi vu les hangards dont a parlé Mr de Fleurimont, beaucoup de batteaux, quatre barques et une sur les chantiers, un retranchement qui enveloppe leur camp et du monde dans toutes les iles.

Mr le Cher de Lévis alla jusqu'au poste de Mr de Contrecœur, j'appris à son retour qu'il devoit partir le lendemain un gros détacht composé de 120 sauvages, 150 françois et plusieurs officiers et cadets, le tout sous les ordres de Mr Laperière, capitaine de nos troupes.

On entendit le soir tirer du canon à St Frédéric, 10 à 12 coups.

Vendredy 10 septembre—Le régiment de Guyenne est arrivé et Mrs de Montcalm et Bourlamark avec les grenadiers et un piquet de Lassard, on tira pour ce général 17 coups de canon et les troupes sous armes donnèrent trois vive le Roy.

Nous apprimes que les Aniers avoient levé une chevelure et fait une femme prisonnière sur le chemin de la Prairie à St Jean. On nous dit aussi qu'un Écossois s'étant blessé d'un chicot et n'aïant pu suivre sa bande s'étoit rendu prisonnier au

fort St Jean. Il a rapporté que sa bande de soixante hommes environ dont 30 écossois s'étoient longtemps tenus sur le chemin de la Prairie et que luy-même étoit venu assez près du village pour voir la ville de Montréal. Il dit qu'excepté 5 à 6 écossois qui avoient gardé leur vêtement, tous les autres de ce party avoient la chevelure faite comme les sauvages. Il a encore dit qu'ils étoient six cens écossois au fort William-Henry et qu'ils en attendoient 500 autres tous les jours. On a envoyé cet homme à Montréal.

Les sauvages qui devoient partir aujourd'huy de chez Mr de la Corne ont voulu attendre l'arrivée de Mr de Montcalm: ils avoient entendu dire qu'ils venoient avec luy beaucoup de sauvages avec lesquels ils étoient unis par un grand colier, qu'ils vouloient les attendre pour marcher tous ensemble.

J'entendis tirer sur les 9 heures du matin 4 coups de canon qui me parurent venir du lac St Sacrement.

Samedy 11 septembre—Les officiers généraux sont allés au portage. Mr de Montcalm y est allé dans la vue de déterminer les sauvages à partir, ce qui ne sera, je crois, que pour après demain.

Mr Bleury arriva à 11 heures et demie avec 25 batteaux de charges, il est reparti le soir avec les patrons de batteaux qui ont emmené Mr de Montcalm, Guyenne et Lassard, il a aussi embarqué plusieurs miliciens malades.

150 sauvages environ arrivèrent aussi avec deux prisonniers anglois qui s'étoient rendus à eux à la Rivière aux Sables, l'un volontaire écossois, l'autre capitaine de milice de campagne; ils n'ont pu suivre leur bande, elle étoit composée de 50 à 60 hommes qui s'étoient divisés en petites bandes de 15 et 10 hommes. Ils étoient partis de William Henry le 6 août et seroient tous morts de faim s'ils n'eussent trouvé du bled dans une maison du lac Champlain. Je n'ai encore pu sçavoir le rapport de ces prisonniers.

Le volontaire écossois a fait son journal qui pourra instruire de quelque particularité. On m'a répété qu'il avoit dit qu'à son départ, il y avoit six mille hommes dans les forts de Lydius et William-Henry, mais de très mauvaises troupes; qu'il n'y avoit que 600 écossois de bonnes troupes; qu'ils en attendoient 500 autres; que le général Loudon étoit à Orange. Nous apprimes par des lettres particulières que le Héros s'étoit longtems battu contre deux vaisseaux anglois qu'il auroit pris si l'Illustre eut pu le joindre, mais au commencement du combat, le vent tomba tout plat ce qui empêcha l'Illustre de joindre, et dès que le vent fraichit un peu, les deux anglois se sauvèrent au plus vite. Le combat s'est livré dans les parages de l'Ile Royale.

Le Héros a perdu 1 officier et 20 hommes et 45 blessés. Il plut beaucoup le soir et une partie de la nuit. Mrs Marin, Simblin et La Morandière arrivèrent à la nuit avec une partie de leurs sauvages.

Dimanche 12 Septembre—Le reste des sauvages arriva qui, avec ce qui arriva hier au soir, monte à cent cinquante ou soixante, il y a des outaois et des saulteurs. Une découverte faite du poste de Mr Contrecœur par des sauvages, dit avoir vu un camp de mille hommes environ à 12 ou 15 lieues dudit poste dans la profondeur. Ce camp seroit beaucoup plus près de St Frédéric. Il est party une autre découverte sauvage pour vérifier ce rapport.

Des sauvages ont observés que les ennemis faisoient une découverte à un certain endroit, ils doivent examiner si cette découverte se fait tous les jours afin de s'embusquer pour l'enlever.

Mrs Péan et Le Mercier arrivèrent à 4 heures après midy. Il plut ce jour à plusieurs fois et le vent étoit bon Nord-Est.

Lundy 13 Septembre—Le vent changea et le tems se mit au beau quoique froid. Tous les iroquois qui étoient icy allèrent au portage rejoindre leurs camarades. Les sauvages attendent pour partir, le retour des découvreurs.

Mardy 14—Rien de nouveau. Beaucoup de sauvages passèrent encore au portage; ceux qui restèrent icy reçurent une invitation de la part des Iroquois qui étoient au portage de les venir joindre pour faire un festin de guerre de 6 à 7 chevreuils qu'ils avoient tués. On pense qu'ils partiront ensuitte tous ensemble pour aller à l'ennemis. On désiroit fort qu'il alla une bande du coté de La Baye, n'aiant aucune nouvelle de cet endroit depuis plus de six semaines, il ne sera pas possible, je crois, d'en déterminer aucun.

Mercredy 15—Les Outaois et autres sauvages des pays d'en hault allèrent au portage. Rien de nouveau d'ailleurs. La découverte partie du 12 revint, elle n'eut aucune connaissance du prétendu camp de mille hommes, mais elle vit beaucoup de pistes qui annoncent qu'il s'est fait de grosses découvertes.

Jeudy 16 Septembre—Le reste des sauvages passa au portage. On me dit qu'ils en devoient tous partir le soir.

Vendredy 17—M^r le Chevalier de La Corne revint du portage et nous dit qu'il en étoit parti la veille 520 sauvages, 130 françois et plusieurs officiers, le tout sous les ordres de Mr de Laperière, cap^te de nos troupes pour aller à l'ennemi.

Le Ch^er de la Corne partit à 4 heures après midy de ce camp pour aller à Montréal.

Samedy 18—Rien de nouveau.

Dimanche 19—Mr de Montcalm passa en revue nos troupes et milices. M^r le Ch^er Le Mercier, l'ingénieur de terre et deux aides de camp, tous partis avec les sauvages dans l'intention d'observer le lac et même le fort William Henry s'ils en alloient assez près revinrent à l'entrée de la nuit et dirent qu'ils avoient trouvé toutes les îles évacuées, qu'ils avoient été à 3 lieues environ du fort d'où ils apercevoient les hangards et les fumées du camp; que là, les sauvages avoient tenu conseil dont le résultat avoit été de détacher 115 des meilleurs jambes d'entre eux et quelques officiers et autres françois en état de les suivre pour aller au fort tâcher d'y faire quelque chose. Le reste des sauvages est demeuré avec les canots pour les garder et faciliter la retraite du détachement au cas qu'il fut repoussé. Ce détachement a dit en partant que s'il n'avait pas rejoint le surlendemain matin, c'est à dire mardy 24, les canots n'avoient qu'à partir et ne le point attendre parcequ'il auroit pris le chemin des montagnes.

Entre 9 et 10 heures du soir on entendit plusieurs décharges de mousqueterie, assez semblables à une attaque; on crut même entendre du canon. On ne sçavoit si cela partoit du poste de Mr de Contrecœur ou du lac. Plusieurs pensoient que c'étoit du fort même. Ces décharges ont duré près de demie heure.

Lundy 20 Septembre—J'appris à mon réveil que la mousqueterie que nous entendîmes était des coups de fusil tirés chez Mr Contrecœur par les sauvages revenant de guerre. Les 115 sauvages dont j'ai parlé avoient rencontré un détachement ennemi de 52 hommes, officiers et soldats, munis de deux jours de vivres pour faire la découverte conformément à l'ordre du cap^te qu'on a trouvé dans sa poche, ils défirent ce détachement en entier, morts ou prisonniers. Le cap^te et le Lieutenant ont été tués; un ens^e a été fait prisonnier. Ils ont dit que l'armée angloise étoit partagée en deux corps de 3000 hommes dont un a Lydius et l'autre à William Henry; que les

maladies avoient considérablement diminué ce nombre et qu'ils craignoient que nous n'allassions les attaquer; que le général Loudon étoit toujours à Orange avec 2000 hommes de la vieille Angleterre, qu'il n'avoit pas voulu envoyer son artillerie parcequ'il la payeroit si elle étoit prise. Cela a tout l'air d'un propos de soldat.

Ils n'ont plus de sauvages. Ils ont dit aussi qu'ils n'avoient jamais eu de poste fixe dans les iles, qu'il n'y avoit jamais eu que des découvertes.

Voilà ce que jusqu'à présent j'ai pu scavoir des dépositions des prisonniers.

On attend les sauvages de la Présentation qui se sont séparés au nombre de 9 des autres sauvages pour faire coup séparément.

Déposition de Charles Aubreyn, prisonnier

Il est né Irlandois, il y a 10 ans qu'il est venu à la Nouvelle-York, a dit qu'il sert en qualité de soldat dans les milices ou troupes provinciales de la Nouvelle Angleterre depuis le 28 mars dernier, que son régiment est composé de 700 hommes et qu'il n'en scait pas au juste le nombre de compagnies, que lorsqu'il a été fait prisonnier, il alloit avec un détachement de 40 hommes, un capte et un lieutenant à la découverte pour voir si les françois avoient débarqués de l'artillerie pour venir les attaquer, que ce détachement n'avoit de vivres que pour deux jours, qu'il avoit vu son capte tué, qu'il ignore le sort de son lieutenant.

Qu'il y a deux détachemens en campagne, dont un de 40 hommes qui a pris des vivres pour 5 jours, qu'il ne scait pas de quel côté il a tourné, et l'autre commandé par le Capte Rosé qui a 100 hommes à ses ordres, que rarement il prend tous à la fois, qu'il ne sçait pas par conséquent le nombre qu'il a eu cette fois, mais il scait qu'il partit il y a 3 jours pour aller du côté de la pointe, qu'il a aussi oui dire qu'il suivroit le coté du nord du lac Champlain jusqu'au fort St Jean, que c'est luy qui a pris il y a quelque tems un soldat, une femme et une petite fille près du fort St Frédéric.

Qu'il peut y avoir 3000 hommes tant au fort William Henry que dans le camp, qu'il ne scait pas bien le nombre de ceux qui sont au fort Lydius, mais qu'il a oui dire qu'il y en avoit plus qu'au fort William Henry où commande le Colonel Wingelot (Winslow), il ignore le nom de celui qui commande le fort Lydius.

Qu'il y a 3 barques sur le lac St Sacrement et sept sur le chantier dont quelques unes prêtes à lancer à l'eau et environ 200 bapteaux.

Qu'ils travaillent à la construction de batteaux plats, qu'il y en a déjà 3 de faits qui chaqu'un peuvent porter 100 hommes et 4 pièces de canon.

Que le fort William Henry n'est point finy, qu'il y a toujours 50 charpentiers qui y travaillent pour élever les fortifications.

Qu'il ne scait pas le nombre des autres ouvriers, mais qu'il y en a beaucoup.

Que le camp est retranché de grosses pièces de bois, piquets et facines

Qu'il y a quelque temps on parloit beaucoup dans leur camp de venir attaquer le fort St Frédéric, et le fort de Carillon, mais qu'à présent on n'en parle plus guère.

Que de leur côté ils avoient grand peur d'être attaqués, tant au fort William Henry qu'à Lydius.

Qu'il y a six hangards autour du fort et deux dans l'intérieur.

Qu'il a oui dire qu'il étoit arrivé 900 écossois de la vieille Angleterre, qu'il ne scait pas qu'il soit arrivé d'autres troupes.

Que Milord Loudon est à Albany avec 2000 hommes de troupes réglées, qu'il en devoit venir 500 au fort William Henry, 500 à Lydius, 500 à Sarasto et 500 à Chouaguen, Milord Loudon devoit venir au fort William Henry mais que depuis

3 semaines qu'ils ont sçu la prise de Chouaguen, il n'en a plus entendu parler, il pense que les troupes sont toujours à Albany.

Qu'il y a environ un mois qu'un colonel est venu avec 500 hommes au fond de la baye ou débarqua Mr Dieskau, pour y marquer une place propre à y faire un fort, qu'il y a demeuré 8 jours, que 200 hommes de ce détachement y sont tombés malades, qu'on a été obligé d'emporter; qu'il a oui dire que la saison étoit trop avancée pour commencer à construire ce fort.

Qu'il n'a jamais vu à la fois au fort William Henry au delà de 20 sauvages.

Qu'il y a à ce fort beaucoup de malades et qu'il en meurt 10 à 12 chaque jour.

Mardy 21 Septembre—Il partit de ce camp plusieurs sauvages pour retourner à Montréal.

Mercredy 22—Tous les sauvages retournèrent à Montréal excepté quelques uns.

Mr Bleury arriva avec 23 batteaux de transport. Je sçu par une lettre particulière que Mahon étoit pris, que la plus grande partie de sa garnison avoit été passée au fil de l'épée; que le Prince de Conty étoit en Flandres à la tête de 80,000 hommes, que nous avions dans le port de Brest 45 vaisseaux de ligne et 15 frégates prêtes à faire voile, que les Anglois avoient devant ce port 50 vaisseaux et que craignant une descente à Londres même, ils avoient des vaisseaux à l'entrée de la Tamise, que tous nos batteaux plats étoient pris et que Mr Machault avoit dit publiquement qu'au mois d'Aoust nous aurions 100 vaisseaux de ligne nouveaux et des vaisseaux légers au prorata.

Le vaisseau qui a apporté ces nouvelles est parti de France en juin.

Du côté de la Belle-rive on marque qu'on a enlevé aux Anglois deux petits forts où il y avoit quelques pièces de canon, que par ces prises, la Caroline étoit ouverte aux incursions de nos canadiens et sauvages et qu'avant peu on apprendroit que cette province est entièrement ravagée.

On nous a dit aussi que Mr le Marquis de Vaudreuil avoit 3000 hommes de commandés prêts à marcher sur ce qu'on luy avoit fait craindre que cette frontière ne fût attaquée. Lorsqu'il sçaura qu'il n'y a nulle apparence, personne sans doute ne bougera.

Plusieurs de nos messieurs arrivèrent le soir avec 50 soldats de terre restés à Montréal malades et 30 sauvages. Nous sçumes par eux que nos sauvages partis d'icy pour Montréal avoient eu connaissance par des pistes, d'un party anglois aux environs de St Frédéric et qu'ils avoient laissés leurs canots pour leur donner la chasse.

Le peu de sauvages qui nous restoit icy est party par le lac St Sacrement.

Les sauvages de la Présentation qui s'étoient détachés du party de Mr Laperière sont revenus avec une chevelure et sont retournés à Montréal avec les autres.

Il plut le soir et une partie de la nuit.

Jeudy 23 Septembre—Mr de Bleury partit le matin avec vent contraire. Mrs Le Verrier et Verger sont partis avec luy et près de 300 malades, ainsi que Mr Vaudray et Mr Patris, Captes des troupes de terre.

Les sauvages partis hier pour aller à l'ennemi sont relachés à notre camp et sont retournés à Montréal. Ceux de St Frédéric n'ont rien trouvé. Quelques uns sont revenus et ont passé au portage.

La barque arriva ce jour à St Frédéric.

La pluye commença à tomber sur les 11 heures du soir et a duré une partie de la nuit

Vendredy 24 Septembre —Rien de nouveau.

Samedy 25—Rien de nouveau. Il plut dans le jour à plusieurs reprises et une grande partie de la nuit.

Dimanche 26—Départ de Mr Fleurimond avec un party sauvage pour aller à la guerre par le fond de la Grande Baye. On m'a dit aussi qu'il étoit parti seul un nommé Ganactagon, sauvage iroquois pour aller au fort William-Henry porter des lettres écrites par les prisonniers faits à Chouaguen que luy a confiées Mr de Montcalm.

Mrs Péan, Villiers, La Colombière et le Mercier partirent d'icy pour Montréal à 10 heures du soir. Il plut la nuit.

Lundy 27 Septembre—Beau tems, rien de nouveau

Mardy 28 —La grande garde entendit tirer quatre coups de canon et de la mousqueterie du côté de St Frédéric La barque en partit ce jour

Mercredy 29 —Mr Moët arriva avec 18 pouteoatamis, il étoit parti le 18 de Montréal. Il a battu quelques tems les bois de La prairie pour découvrir s'il y avoit quelques party ennemis. Il a également fait des découvertes en venant dans le Lac Champlain et n'a eu connaissance de rien.

Il dit que le canon qu'on entendit hier fut tiré de la barque qui partoit de St Frédéric pour saluer les sauvages qui, de leur côté, firent des décharges de mousqueterie.

Mr Fleurimond parti le 26 arriva le soir. Il envoya au fond de la Grande Baye un nommé Bondy, officier de milices avec quelques sauvages qui luy rapportèrent avoir vu deux chiens qui avoient aboyé dès l'instant qu'ils en avoient été aperçus, et qu'ils croïoient aussi avoir entendu les mots de cour, courir, adressés aux chiens, ainsi qu'un bruit semblable à celuy que feroit quelqu'un qui bat une pierre à fusil. Ce rapport luy a fait juger qu'il y avoit là une garde avancée.

Il a continué sa découverte sur le chemin de Sarasto où il n'a rien aperçu.

La pluye tomba le soir et a continué une partie de la nuit.

Jeudy 30—Rien de nouveau. Il a plu ce jour à plusieurs reprises et une partie de la nuit.

Vendredy 1er Octobre—Il plut un peu le matin, le tems se mit au beau sur les 10 heures. L'interprète des iroquois est venu du portage et m'a dit qu'il en étoit parti hier dix sauvages pour aller entre les forts William Henry et Ledys (Lydius), tâcher d'y faire des prisonniers. Ganactagon que je croyais parti du 26 ne partit qu'hier. Lorsqu'il aura fait coup, il laissera les lettres dont il est chargé.

Il arriva l'après midy dix népisingues de St Jean, ils ne nous apprirent rien de nouveau.

Samedy 2—Il plut tant soit peu le matin. Mr de Bleury arriva à huit heures du soir avec 63 batteaux de transports. Il nous apprit l'arrivée d'un vaisseau de France qui a apporté la gazette où est inséré le traité du Roy de france avec la Reine de Hongrie. Il emmena aussi une Berge faisant partie des quatre qui ont été trouvées au dessous de St Frédéric au nord du lac Champlain dans des crans de roche par 3 sauvages allant à la chasse. Mr de Lusignan, père, envoya sur le champ un détachement de 30 hommes chercher les trois autres. On a trouvé dans les berges 1 baril de poudre, des bales, des grenades toutes chargées, des espingoles 7 à 8.

Dimanche 3 d'octobre—Départ d'un party de 30 à 40 sauvages et 30 françois sous les ordres de Mr Moüet Ense. Ce détachement a passé par le fond de la baye.

Mr de Lévis partit le soir avec un détachement de cent hommes dont 20 soldats de terre pour faire une découverte dans le lac Champlain, de la rivière Boquet à la rivière aux Loutres, à l'endroit où on a trouvé les berges, pour tacher enfin de sçavoir par où les Anglois ont pu les faire passer.

Lundy 4 d'octobre—Départ de Mr Bleury à la pointe du jour.

Mardy 5—Un officier du portage m'a dit que Canagtagon et sa bande étoit revenu sans avoir rien fait.

Il a laissé près du fort les lettres dont il étoit chargé, il dit y avoir entendu beaucoup de sauvages qui chantoient la guerre.

Mercredy 6—Les Abenaquis partis le 3 revinrent le soir avec Mr Moët et nos soldats. Ils nous dirent qu'étant à foncer dans le bois près de la rivière au Chicot, Mr Montegron et un abenaquis laissèrent la bande pour suivre une piste fraiche qu'on avoit trouvée. Comme ils passoient au pied d'une montagne, ils reçurent deux coups de fusil dont l'Abénaquis fut tué roide. Mr Montegron ne vit personne. Il prit avec luy les Pouteouatamis et autres domiciliers et s'en alla du côté de Sarasto. Les Abenaquis et le reste du party revinrent à ce camp.

Jeudy 7—La plus grande partie des Abénaquis partirent pour Montréal et la pluye commença à tomber à 6 heures du soir et a continué toute la nuit.

Vendredy 8—Rien de nouveau. Il plut tout le jour.

Samedy 9—Le temps se mit au beau et le vent au Nordest. Rien de nouveau.

Dimanche 10—Calme. Les sauvages iroquois qui étoient au portage sont revenus à ce camp et il en partit douze avec Mr Boucherville, Ense, pour aller à la découverte au fond de la Baye à l'endroit où a été tué dernièrement un abénaquis. Les autres sauvages doivent retourner à leur village.

Lundy 11 d'Octobre—J'allai monter la garde au portage. Sur les dix heures il passa à mon poste un soldat de Béarn avec une escorte. Il avoit été pris par 3 aniers sur les 6 ou 7 heures du matin aux environs de ce poste. Lorsque les sauvages qui le conduisoient furent près des montagnes, ils virent passer des chevreuils. Deux d'entre eux coururent pour les tirer et laissèrent au 3me la garde du prisonnier. Le gardien le négligea un moment, le soldat profita de la circonstance et s'est sauvé au camp de Mr de Contrecœur dont il n'étoit pas éloigné. Il a reçu sur la main deux coups de hache. Les sauvages n'ont plus que son habit dont ils l'avoient dépouillé.

Un milicien m'a apporté des lettres de Québec venues par Mr Bleury, arrivé à ce camp ce jour avec 37 batteaux de transport.

Mardy 12—Un sergent avec escorte, porteur d'une lettre pour Mr de Montcalm passa sur les 9 heures du matin à mon poste et m'apprit qu'un soldat et un valet du Regnt de Bearn avoient eu la chevelure levée une heure auparavant, entre les postes de Mr de St Martin et Contrecœur. On entendit de ces deux postes douze à quinze coups de fusil en décharges. Ils ont laissé un fusil, un casse-tête et une lance. Les morts ont aussi restés vêtus; ils se sont si fort pressés de se retirer qu'ils ont très mal levé une des deux chevelures. Mr Boucherville, cadet, partit avec 100 hommes pour les poursuivre, il n'a pas pu les joindre. Il a passé icy à midy environ, il alloit sans doute rendre compte à Mr de Montcalm.

Mercredy 13 d'Octobre—Je fus relevé. J'appris à mon arrivée que Mr Bleury était parti le même jour de son arrivée, que Mrs de Vassant, Lévis et St Blin étoient partis hier avec deux cens soldats de nos troupes qui doivent aller à la Présentation et à Frontenac; qu'il étoit aussi parti près de 100 malades; que les ordres de Mr de Vaudreuil, tant pour le retour de l'armée que pour les règlements des garnisons de Carillon et St Frédéric étoit icy; j'appris aussi qu'on marquoit du fort Duquesne

que 300 anglois étoient venus à Attigné pour exterminer un village de Loup qui y est situé; qu'ils avoient tué 7 sauvages, mis le feu à plusieurs chomines. Les sauvages commencèrent à sauver eux, leurs femmes et leurs enfans; mais voïant l'intrépidité avec laquelle soutenoit le feu des Anglois un de nos officiers venu par hasard à ce village avec soixante hommes pour y chanter la guerre, ils revinrent à la charge et les Anglois furent mis en déroute; ils perdirent 40 hommes et se répandirent dans leur fuite ça et là par les bois. On prétend que les sauvages les y pourchassèrent et qu'il en coutera cher à ces anglois. Mr de Normanville, commandt le détachement françois a été blessé à la cuisse.

Mr de Boucherville arriva le soir de la découverte. Il étoit allé à l'endroit où dernièrement on tua un abénaquis, il ne trouva personne, pas même le corps, ce qui fait juger que cet homme n'a pas été tué roide et qu'il n'y avait là qu'une découverte qui l'aura fait prisonnier et qui par hazard se sera rencontrée vis à vis de la nôtre.

Jeudy 14 d'Octobre.—Rien de nouveau, le poste de Mr Contrecœur se replia à celuy de Mr La Corne.

Vendredy 15—Il partit de ce camp un canot d'iroquois pour retourner à leur village. Dix à douze sauvages de cette nation qui nous restent doivent partir après midy du camp de Mr Contrecœur pour faire une découverte au fort William Henry. Rien de nouveau d'ailleurs.

Samedy 16—Rien de nouveau.

Dimanche 17—Rien de nouveau.

Lundy 18 d'Octobre—Deux sauvages du party iroquois partis de ce camp le 15 ont relâché et ont rapporté avoir vu des barques angloises en mouvement. La découverte journalière qui se fait du portage n'a rien vu. On regarde comme apocryphe le rapport des deux sauvages.

Après midy Mr Montegron arriva avec les Poutéouatamis et autres sauvages domiciliers partis de ce camp le 3 et qui s'étoit séparé du reste du détachement le 6, ils amènent un prisonnier anglois.

Déposition d'un nommé Samuel Coup, prisonnier Anglois

Il est natif de Guépar dans la Nouvelle-Angleterre, à 60 milles d'Orange, à 40 milles audessous de Plimouth. Il a été fait prisonnier à 4 ou 5 milles au dessous d'Albany d'où il venoit et qu'il y avoit six jours qu'il en étoit parti. Il est pris depuis 3.

Qu'il y a 150 écossais à Albanie, qu'il n'y a pas d'autres troupes, que Milord Loudon en est party il y a 15 jours pour aller au fort Lydius et de là il devoit se rendre au fort William Henry.

Que toutes les troupes sont montées entre le fort William Henry et le fort Lydius, et que dans le tems qu'on croïait entrer en quartier, Milord Loudon a ordonné ce mouvement en avant, qu'il a fait monter du côté du fort William Henry beaucoup de munitions de bouche et de guerre, que la dernière artillerie étoit montée il y a trois semaines, que l'on dit que l'on doit attaquer la pointe sur la fin de la campagne, qu'il y a beaucoup de troupes régulières et de milices.

Qu'il paroit que les troupes réglées étoient au fort Lydius et les milices au fort William-Henry;

Qu'il y a 2000 chariots employés à porter toute sorte de provisions, et qu'on les a forcés pour y venir, qu'il y a deux soldats à chaqu'un pour les garder;

Qu'on ne voit autre chose dans le chemin que charettes et chariots.

Il dit qu'on travaille à fortifier la ville d'Orange du côté qui regarde le bois; qu'on avoit beaucoup parlé de construire un fort à la rivière au Chicot, mais que Milord Loudon avoit renversé ce projet, qu'il disoit qu'il vouloit plutôt venir à la pointe que de l'entreprendre;

Que le major général Johnson est au fort William Henry avec des sauvages, qu'il a oui dire qu'il y en avoit beaucoup, que le Colonel Wingelot (Winslow) y étoit aussi;

Qu'on avoit parlé de la paix, mais que Milord Loudon avoit dit qu'il vouloit frapper avant que de la faire;

Qu'on est très fatigué de la guerre dans la Nouvelle Angleterre, entendu qu'il y périt beaucoup d'habitans, qu'ils ont grande peur de nos sauvages.

Qu'ils trouvent un avantage à faire leurs batteaux au fort William Henry, qu'ils n'en font point venir du fort Lydius où il y en a beaucoup qu'on y apporte d'Albanie;

Que le fils unique de Milord Loudon a été tué à Sarasto par un soldat en faisant l'exercice à feu.

Mardy 19 d'Octobre—Plusieurs de nos messieurs partirent avec une trentaine d'hommes et deux ou trois sauvages pour aller à la chasse au fond de la Grande Baye. Ils doivent faire en même tems une découverte.

Le tems fut orageux tout le jour. Nous eumes de la pluye à deux ou trois fois, un très gros vent et entendit aussi le matin du tonnerre, mais éloigné.

Mercredy 20.—Gros vent tout le jour. Nos messieurs partis hier pour la chasse renvoyèrent vingt hommes, ils sont restés onze y compris quatre sauvages, les hommes revenus nous ont dit qu'hier à leur arrivée près des deux Rochers, ils trouvèrent un feu allumé et des perches tout nouvellement plantées, ce qui leur a fait penser qu'il y avoit passé depuis peu un parti ennemi. Sur les 5 heures du soir on apprit que trois canadiens partis de la Chûte pour le camp de Mr de Contrecœur avoient rencontré un party anglois de 10 à 12 hommes, un des canadiens les voïant faire une manœuvre pour les tourner leur tira un coup de fusil qui jeta, à ce qu'il croit, un homme par terre, les Anglois ripostèrent d'une décharge dont ils blessèrent celuy qui avoit tiré d'un poste à la tête et une au bras, et un autre reçut une balle dans la cuisse, sans luy casser, le troisième n'eut rien.

Les Anglois n'ont osé les poursuivre et se sont sans doute retirés; Mr de Fonbonne, commandt à la Chûte a fait partir 30 grenadiers sitôt qu'il a sçu l'affaire. Il est à remarquer qu'avant ces 3 hommes, il en étoit passé huit qui n'ont rien rencontré. L'officier de nos troupes qui étoient de garde dans le chemin du portage envoya sitôt qu'il eut sçu l'affaire du premier canadien qui passa à son poste sans avoir été blessé.

La nouvelle du feu trouvé allumé près des deux Rochers a été démenti par le retour de nos messieurs. Il avoit été allumé anciennement par nos sauvages et avoit couru depuis dans le bois.

Jeudy 21 d'Octobre—On n'a pas trouvé l'Anglois qu'on a cru tué hier. Perthuis parti du poste de Mr Contrecœur le 15 avec 10 à 12 Iroquois est arrivé ce matin. Il n'a pu rien faire. J'ai oui dire qu'après avoir bien examiné le camp ennemi, il avoit compté 50 tentes de frond sur 12 de profondeur, que malgrez cela il n'estimoit pas plus de sept à huit cens hommes dans le camp par le peu qu'il en avoit vu mouver, qu'il n'avoit pas vu outre les barques plus d'une cinquantaine de batteaux; qu'un nommé Bourdeaux qu'il avoit avec luy s'étoit approché du chemin qui communique au fort Lydius, d'où il avoit entendu le bruit d'un très grand nombre de chariots ou charettes et d'hommes qui retournoient à ce fort, qu'il a aussi vu, en

partant du camp de Contrecœur deux barques et 2 batteaux dans le lac qui avoient approché aussi près qu'il est possible de l'ancien poste de Mr Contrecœur.

Ils ont laissé des lettres dont ils étoient chargés, elles étoient des prisonniers que nous avons à Québec.

Nos messieurs qui étoient à la chasse au fond du marais sont revenus ce soir. Ils n'ont eu connaissance d'aucune découverte ennemie.

Vendredy 22 d'Octobre—Les sauvages Pouteouatamis partirent de ce camp pour aller à Montréal y chercher leurs femmes, on m'a assuré qu'ils devoient revenir icy.

La grande garde entendit des décharges de mousquéterie du côté de St Frédéric. On pense que ce sont les Poutéouatamis qui arrivoient à ce fort.

Samedy 23—Rien de nouveau. La pluye commença à tomber sur les 8 heures du soir.

Dimanche 24—Rien de nouveau. La pluye cessa sur les huit heures du matin. Il fit très beau le reste du jour.

Lundy 25—Le tems couvert tout le jour. Il tomba tant soit peu de neige, si peu qu'à peine peut-on dire en avoir vu.

Mr Courtemanche partit vers le Midy avec Perthuis l'interprète des Iroquois qui n'en a emmené avec luy que deux et quatre miliciens.

Mr de Bleury arriva l'après midy avec 54 batteaux de transport. Il rapporta des nouvelles à la main conçues en ces termes:

De Louisbourg, le 10 7bre

Nous sommes toujours icy dans la même situation, occupés de l'avancement de nos ouvrages pour mettre cette place en état de défense. Nous eûmes icy pendant quelques jours le Major Halt du Régiment de Hasselt en garnison à Halifax, envoyé sous le prétexte d'apporter plusieurs lettres de France, toutes ouvertes, trouvées à bord de nos vaisseaux pris, demander des secours en argent pour les prisonniers de l'Arc en ciel et de traiter de l'échange du St Martin, Lieutenant d'Artillerie détenu prisonnier à Québec, il arriva le 4 août, a été bien traité en rade et à terre, et s'en retourna le lendemain du départ des 4 vaisseaux du Roy, descendus de Québec. Il y a apparence que son objet principal étoit de connaitre nos forces maritimes.

Les termes de marine ne m'étant pas familiers, je croirois beaucoup hazarder de vous parler du combat du Héros le 27 juillet après midy.

18 matelots françois désertés d'Halifax ont rapporté que nos prisonniers y souffroient beaucoup, que dans le nombre de nos vaisseaux pris étoient l'Arc-en-Ciel, le Pontchartrain et l'Equité, qu'il en étoit sorti dix-sept batimens armés grands et petits, les premiers se tiennent au large pour intercepter tout ce qui fait route pour cette colonie, et les autres inquiètent notre cabotage, ils ont des Berges au moyen desquelles ils enlèvent les goëlettes et chaloupes que les patrons échoüent pour sauver le monde; il y a cependant apparence qu'ils ne tenteront dorénavant cette manœuvre qu'avec circonspection, vu que les sauvages par une feinte en aïant attirés quatre à terre dans le passage de Fronsac, en ont pris une dans laquelle étoient cinq hommes et un lieutenant de frégate, blessé et tué vingt-six autres des trois qui regagnèrent leur bord, moüillé à l'endroit nommé la Grande Anse.

La Chercheuse, goelette venant du Canada a été prise à Nigouiche après s'être échoüé.

Nouvelles de France par Louisbourg.

Il entra hier matin dans ce port une goëlette venant de Bayonne après 54 jours de traversée qui rapporte les nouvelles suivantes:

Que le fort Philippe en l'Ile de Minorque s'est rendu le 29 juin.

Que la garnison sortie avec les honneurs de la guerre avoit été conduite aux frais du Roy à Gibraltar.

Que les Anglais après le combat de Mr de la Galissonnière s'étoient retirés dans ledit port, et si maltraités qu'ils furent obligés d'y conduire trois de leurs vaisseaux à la remorque et que leurs escadre étoit renforcée de 18 autres.

Que Mr de la Galissonnière avoit pris des bâtiments chargés de soyries venant de Smirne estimés 12 millions.

Que l'Espagne avoit armé dix-huit vaisseaux de guerre dont plusieurs étoient entrés dans les ports de Majorque.

Que l'Ambassadeur Anglois en avoit fait des représentations et que la réponse fut que le Roy sachant des flottes étrangères autour de ses états, il étoit à propos que Sa Majesté se tint sur ses gardes.

Que la Reine de Hongrie avoit signé un traité d'union avec nous.

Que la Hollande s'étoit contentée de la neutralité seulement, ce qui déplaisoit aux Anglois qui leur ont pris onze bâtiments sortans du Havre.

Qu'au reste, tout étoit assez tranquil le long des côtes et qu'il n'était question d'aucune autre opération que de Jersey et de Gernesay.

Lettre de Mahon, du 30 juin 1756

Le Dimanche 27 du mois, Mr le Maréchal de Richelieu fit donner l'assault au chemin couvert des forts d'Estrendens, Argile, La Reine, Kerne, St Charles et Malborough qui n'étoient presque pas endomagés; nos grenadiers et volontaires soutenus de plusieurs piquets se présentèrent à 10 heures ¾ de la nuit; rien ne leur résista dans les chemins couverts qu'ils enlevèrent l'épée à la main, après quoy, au moyen d'une grande quantité d'échèles, ils descendirent dans les fossez et escaladèrent les dts forts avec une si grande intrépidité que les efforts des Anglois pour s'y opposer ne servirent de rien, avec la circonstance que les échelles se trouvèrent plus courtes que les hauteurs des brèches desdits forts, les unes de 3 pieds, les autres de 4 et même de 5. tout cela ne les empêcha pas de s'en emparer, d'en chasser les Anglois et de se saisir de tous les dessous des ouvrages qui, au moyen de cela nous donnoit la communication pour aller sous le donjon.

Les Anglais mirent le feu aux sept mines sous les glacis des forts d'Estrendens, Argile et La Reine, mais comme nos troupes ne s'y étoient pas arrêtés ayant d'abord franchi la palissade; nous n'avons pas perdu 50 hommes de leurs effets. Nos soldats ayant pris les chemins couverts arrêtèrent les mineurs qui vouloient mettre le feu aux mèches et leur prirent les saucissons qu'on leur paya quatre Louis chaqu'un.

Les Anglais demandèrent à la pointe du jour 28 une suspension d'armes pour retirer leurs blessés et leurs morts. Mr le Maréchal leur accorda jusqu'à 7 heures ½ du matin du même jour. Pendant ce tems là nous fimes aussi enlever les nôtres, qui entre les morts et blessés ne vont pas à 500 en y comprenant 37 officiers tués ou blessés.

La suspension achevée on commença de part et d'autre les hostilités, le feu des Anglois étoit peu de chose, la vigueur qu'ils avoient trouvée dans nos troupes les

avoit si fort étonnés qu'ils ne se croïoient pas en sécurité dans le double retranchement qu'ils avoient encore et craignant qu'après ce qui s'était passé on ne vint à les enlever dans le centre de la place et que tout ne fut pillé et passé au fil de l'épée, ils prirent le party d'envoyer vers les 11 heures ¾ du matin du même jour 28, deux officiers et un tambour pour demander à capituler.

Mr le Maréchal accepta que l'on traita la capitulation. Dès ce moment les hostilités cessèrent de part et d'autre mais nous continuâmes à travailler comme si la capitulation ne devoit pas avoir lieu; nous établîmes nos communications avec les forts que nous avions pris, les Anglois de leur côté travailloient aussi par honneur pour faire voir que si l'on ne s'accordoit pas, ils étoient en état de nous résister encore.

Enfin, après bien des allées et venues, le tout fut terminé hier au soir 29 comme s'en suit:

La garnison sortira avec les honneurs de la guerre, 4 canons, 4 chariots couverts et leurs bagages; nous devons les porter à Gibraltar.

Les Anglois, les Grecs et les Juifs établis dans l'Ile de Minorque ont six mois pour emporter leurs effets et se retirer où bon leur semblera.

Nous sommes en possession de presque tous les forts, les Anglois n'en occupent qu'une petite partie.

L'entrée du port est toute à nous et tous les bâtiments marchands y vont entrer.

On a permis aux Anglois des forts de venir dans la ville de Mahon, ils sont grands camarades de nos soldats, ils s'accordent tous à dire, tant les officiers que les soldats qu'il n'y avoit que des françois ou des diables qui pussent faire ce que nos troupes ont fait.

Mr le Duc de Fronsac est parti la nuit du 29 au 30 pour emporter la nouvelle au Roy—Mr le Duc de Fronsac a débarqué à Toulon le 5 juillet pour prendre la route de Paris.

Suitte des nouvelles de France copiées sur une autre relation

La guerre a été déclarée par la France à l'Angleterre le 9 juin.

Le 16 juin, le parlement de Bordeaux s'est interdit luy-même, j'en ignore la raison.

Mr le Comte de la Galissonnière a pris une flotte anglaise venant de Smirne qu'il a envoyé à Marseille avec un grand vaisseau anglois sous pavillon françois, chargé de soyeries et de Corail, on fait monter ces prises à 12 milions.

Il y a une fermentation terrible parmi le peuple de Londres depuis la prise de Mahon.

Les Espagnols ont armé 13 vaisseaux de guerre et l'ambassadeur anglois en ayant demandé les raisons, on luy a répondu qu'on vouloit être sur ses gardes étant environné de forces étrangères.

Il y a 17 mille hommes prêts à s'embarquer à St Malo, on prétend qu'ils iront prendre Jersey et Guernesey.

On arme à force en course dans tous les ports de France.

La sale aux voiles de l'Arsenal de Rochefort a été consumée par le feu, on dit que c'est un espion habillé en capucin qui l'a mis.

L'amiral Benck n'a pas paru depuis le combat dans la Méditerranée, on le dit à Gibraltar avec 4 vaisseaux hors de service.

Les Anglois ont pris 12 hollandois sortant du havre de grace sous prétexte qu'ils ne veulent pas que les nations neutres viennent en France; ceux-ci courent depuis sur les Anglois.

On assure toujours une alliance entre la France et la Reine de Hongrie.

L'escadre de Brest étoit prête à faire voile au 15 juillet.

Mardy 26 d'Octobre—Mr de Montcalm partit de ce camp pour Montréal avec plusieurs de nos Messieurs, un piquet et les grenadiers de Lassard; les batteaux de transports de Mr de Bleury, 95 malades et une bande de 10 à 12 sauvages du Sault.

Mercredy, 27—Mr de Lévis alla au portage, neuf iroquois du lac partirent pour la découverte par le fond de la Baye à Ledys.

Jeudy 28—Il fit très beau ce jour et même chaud, la pluye commença sur les 6 heures du soir et a duré toute la nuit.

Vendredy 29—Le va et vient partit pour St Frédéric avec les soldats de la marine destinés à y passer l'hyver.

Samedy 30—Les soldats et miliciens destinés pour Québec arrivèrent du portage. On tire les soldats de la garnison de Carillon et les miliciens pour Guyenne et La Reine.

JOURNAL MILITAIRE TENU PAR NICOLAS RENAUD D'AVÈNE DES MÉLOIZES, Cher, SEIGNEUR DE NEUVILLE, AU CANADA, DU 8 MAI 1759 AU 21 NOVEMBRE DE LA MÊME ANNÉE. IL ÉTAIT ALORS CAPITAINE AIDE-MAJOR AUX TROUPES DÉTACHÉES DE LA MARINE

Sur certains avis qu'eut Mr le Mis de Vaudreuil que les Anglois devoient marcher sitôt après la fonte des glaces à la pointe au Baril où on avoit établi un entrepôt et construit pendant l'hyver deux barques portant canons, il fit partir à la fin de Mars et au commencement d'Avril quelques piquets des troupes de terres et cinq à six cens hommes de troupes détachées de la marine ou miliciens, partie sur les dernières glaces, partie en bateau pour s'y rendre, afin de soutenir la garnison.

Les barques achevées d'être construites et les anglois n'aïant faits aucuns mouvemens, elles mirent à la voile à la fin d'Avril pour se rendre à Niagara où elles ont transportés les piquets des troupes de terre. Les troupes et Milices de la Colonie s'y sont aussi rendus en bateaux.

L'ennemi ne faisant donc aucun mouvement apparent, Mr le Mis deVaudreuil n'aïant aucunes nouvelles d'Europe se détermina à faire partir dans les premiers jours de May de Québec les bataillons de la Reine, les deux de Bery et mil hommes de troupes ou Milices de la colonie; imaginant que les premiers efforts de l'ennemy seroient sur la frontière de Carillon, il donna ordre aux bataillons de terres et autres troupes en quartier dans le gouvernement de Montréal de se tenir prets à marcher au premier avis qu'il recevroit. Il jugea cette précaution nécessaire à tout évènement, Les troupes en quartier dans le gouvernement de Montréal étant à portée de se rendre au premier endroit où l'on pourroit en avoir besoin. Il n'en eut pas été ainsi des troupes en quartier à Québec à qui il auroit fallu beaucoup de tems pour se porter aux frontières. D'ailleurs, par cet arrangement, il trouvoit le moyen d'économiser

les vivres, laissant dans leur quartier les troupes de Montréal qui étoient nourris chez les habitans.

Mardy 8 May—Le 8 May la dernière division des Troupes et Milices de la colonie dans laquelle j'étois compris partit et vint coucher à Neuville.

Mercredy 9 May—nous vinmes camper au Platon.

Jeudy 10 May—à Batiscan.

Vendredy 11 May—à La Badie, 1 lieue ½ au dessus des Trois-Rivières.

Samedy 12—à l'Ile St Ignace.

Dimanche 13—à St Antoine.

Lundy 14—à Chambly, à 3 heures après midy nous y apprîmes que le 21 ou le 22 Avril, il avoit été fait deux prisonniers du côté de Carillon qui disoient qu'ils n'avoient encore aucune nouvelles d'Europe à Lydius, que les uns parloient de paix, d'autres de l'expédition du Canada; qu'à cet effet cinq provinces devoient fournir chacune 8000 hommes de troupes de province, que toutes les troupes de la vieille Angleterre étoient encore dans leur quartier, qu'on disoit qu'il marcheroit un corps de troupes du côté de Chouaguen et que tout le reste de l'armée venoient par le fleuve St Laurent.

Que le bruit courroit que La Martinique et La Guadeloupe avoient été prises et quelques autres nouvelles dans ce genre, sur lesquelles on ne pouvoit guère compter. Nous apprîmes aussi de la Belle Rivière que les Anglois s'étant mis en marche au nombre de 4 à 500 pour venir attaquer le fort Machault, on avoit attaqué leur avant-garde où l'on avoit tué ou pris 40 ou 50 hommes, que le reste s'étoit retiré à grande hâte.

J'appris le soir à huit heures l'arrivée de Mr Bougainville à Montréal et qu'il y avoit en rivière dix-sept vaisseaux formant la première division de Bordeaux sous les ordres du capitaine Canon, ces vaisseaux chargés de vivres et de munitions.

Mardy 15 May—Nous nous rendîmes à St Jean où nous séjournâmes pour attendre Mr de la Colombière, capitaine commandt notre division.

Le soir il arriva un canot sauvage avec un prisonnier anglois que nous ne pûmes interpréter.

Mercredy 16—Je reçus une lettre de Québec qui ne m'apprenoit guère d'autres nouvelles que celles du 14.

Je reçus le soir la liste du remplacement dans nos troupes.

Les sauvages arrivés hier nous apprirent le départ de Carillon de Mr de Langy-Montegron avec 2 à 3 cens hommes françois ou sauvages pour aller au fond du lac St Sacrement tacher de détruire les barques, bateau ou berges que les anglois avoient coulé à fond l'automne dernier avant de se retirer. Mr Lovicour officier d'Artillerie étoit chargé de la besogne, tandis que Mr de Langy devoit se tenir sur le chemin du fort Edouard avec des Canadiens et des sauvages pour couvrir les travailleurs.

Jeudy 17 May—Nous séjournâmes encore, Mr de la Colombière n'étant point arrivé. Je répondis aux lettres reçues, il plut ce jour.

Vendredy 18—Séjour pour la même raison que la veille, le vent étoit au nordest il plut presque tout le jour.

Samedy 19—Séjour, Mr de La Colombière n'étant point encore arrivé. Il passa par ce poste un exprès pour apprendre à Mr le Marquis de Vaudreuil que le détachement qu'il avoit ordonné pour le fond du lac St Sacrement avoit plainement rempli sa mission; le courrier nous a dit qu'on avoit relevé 4 à 5 cens berges et qu'on les avoit détruites. Qu'on avoit aussi relevé la barque qu'ils avoient construite

l'été dernier, qu'on avoit trouvé dedans 24 à 25 pièces de petits canons ou pierriers qui avoient été transportés à Carillon et qu'ensuite on luy avoit fait un large sabord dans le flanc et qu'on l'avoit coulé à douze ou quinze brasses d'eau. Que pendant cette expédition un détach^t anglois s'étant présenté sur le chemin pour faire une découverte, avoit été pris en entier, que deux Anglois seulement avoient été tués. Suivant le rapport du courrier il étoit de 33 hommes et aucun ne s'est sauvé.

Mr de Surimeau officier de Bery passa icy qui nous dit qu'on regardoit comme sûr que les anglois venoient cette année au Canada; que la France feroit tous ses efforts pour nous faire passer des secours en vivres et munitions; mais qu'on ne disoit pas qu'il vint des troupes ni d'escadre, on dit cependant que le Maréchal de Conflans commande une escadre, mais qu'on ignore sa destination.

Il plut beaucoup l'après diner.

Dimanche 20 May—Séjour pour les mêmes raisons qu'hyer. Le vent se mit au Nord Est pendant la nuit, il tomba une espèce de neige fondue jusqu'à une heure après midy que le tems se remit au beau.

Mr Duverny revint de Montréal qui nous confirma les nouvelles des jours précédens. Il me dit que M^r de La Colombière n'étoit pas encore parti de Montréal et qu'il attendoit pour cela les ordres de M^r le Marquis de Vaudreuil.

Lundy 21—J'écrivis à M^r le Marquis de Vaudreuil pour qu'il m'envoya ses ordres au cas qu'il ne fit pas rejoindre M^r de La Colombière.

Mardy 22—M^r le Ch^er de Lévis arriva à deux heures après diner de Montréal et m'annnonça l'arrivée prochaine de M^r de La Colombière.

Je me préparai sur l'heure à partir. Je fis remplacer les vivres du voyage et je partis à trois heures et demie en aïant eu l'ordre de Mr de Lévis, après luy avoir laissé cinquante miliciens qu'il me demanda et le bateau de M^r de La Colombière.

J'appris le départ de Mr de Montcalm de Montréal pour Québec hier—et celuy de M^r le Marquis de Vaudreuil fixé au 23.—Je vins camper à la prairie de Boisluau. M^r de La Colombière me rejoignit sur les dix ou onze heures du soir.

Mercredy 23—Nous partimes au jour et campâmes à la pointe au fer sur les dix heures du matin, le vent étant trop gros pour pouvoir aller plus loing.—Nous en partimes sur les cinq heures et demie du soir et vinmes camper à une lieue environ au dessus de l'Ile de la Mothe, le tems étant trop orageux pour hazarder de marcher la nuit. Il plut un peu.

Jeudy 24 May—Nous partîmes au jour et vinmes camper à l'Ile à la Barque.

Vendredy 25—Nous partimes au jour et arrivâmes à Carillon sur les trois heures après diner. J'appris à mon arrivée que la plupart des nouvelles qu'on m'avoit dit le 19 étoient fausses. Que l'expédition quant aux Berges angloises ne consistoit qu'en vingt et quelques Berges, les sauvages n'aïant pas voulu rester sitôt après la défaite du détachement. Il plut beaucoup le soir.

Samedy 26—La pluye continua tout le jour. Je fis un rôle général par paroisse de tous les miliciens qui étoient au camp ainsi que des soldats détachés de la marine, pour en pouvoir ensuite faire l'incorporation. Il partit une petite découverte pour le fond de la baye en trois canots ou bateaux.

Un sergent de la Reine nommé Bourgeois partit dans un bateau armé de dix hommes pour Montréal porter les dépêches de Mr de Bourlamaque.

Dimanche 27—La pluye continua jusqu'à dix heures du matin. Je laissai sécher le terrein jusqu'à deux heures après midy. Je fis pour lors l'incorporation et fis camper. Sur les cinq heures la pluye commença.

Lundy 28—Le tems se remit tant soit peu au beau. Mr de Langy arriva avec un prisonnier qui dit que les anglois devoient marcher à nous sous 20 jours avec 7 régimens de vieilles troupes et neuf de troupes provinciales, cinq cens sauvages Aniers, Iroquois, Loups, ou Mohaïgan, qu'il étoit arrivé à Louisbourg deux régimens sur l'escadre de la vieille angleterre, avec des piquets de tous les corps qui sont au service du Roy d'Angleterre, qu'il marchoit cinq à six mille hommes sur le lac Ontario, et qu'ils avoient retiré les troupes de la Belle-Rivière pour les employer dans cette partie, n'aïant laissé qu'une simple garnison au fort Cumberland; que Roger (Rogers) étoit campé à Sarasto avec mil partisans en y comprenant sans doute les sauvages et qu'on l'attendoit sous peu au fort Edouard.

Mardy 29 May—On donna les vivres à nos troupes et milices. Il vint des nouvelles indirectes de Québec qui dirent qu'on avoit vu en rivière des Vaisseaux qu'on pensoit être anglois, et que sur ce doute on avoit fait descendre à Québec les troupes en quartier à Montréal. Il arriva des sauvages iroquois. Il plut ce jour.

Mercredy 30—On apprit que les anglois nous avoient fait trois prisonniers à St Frédéric.

Jeudy 31—Rien de nouveau.

Vendredy 1er juin—Mr de Bourlamaque alla à St Frédéric, il eut pour escorte deux compagnies de grenadiers et 30 miliciens.

Mr de Langy de Montegron partit aussi avec les sauvages, 26 soldats de tous les corps et 43 canadiens, il avoit sous luy quatre officiers dont un des troupes de terre.

Samedy 2—Mr de Bourlamaque revint de Frédéric, Mr de Bayeul arriva aussi de Montréal avec 18 canots d'écorces dont ce poste a besoin. Il apporta des lettres. J'en reçus de Québec qui étoient anciennes. Il nous dit que toutes les troupes et milices du gouvernement de Montreal étoient descendues à Québec. Qu'on avoit vu 8 vaisseaux de guerre anglois à Rimouski, qu'il avoit même été fait quelques prisonniers qui étoient descendus à terre pour faire de l'eau.

Il nous dit encore que deux acadiens échappés de Boston étoient arrivés par la baye de Missiskoui à St Jean où ils avoient dit que l'escadre angloise avoit été rencontrée par l'escadre françoise commandée par Mr de Bompart qui avoit pris sur l'ennemi trois vaisseaux de guerre et trente et quelques vaisseaux de transports. Qu'ils ne croïoient pas que les anglois eussent dessein de pénétrer par Carillon. Qu'ils croïoient seulement qu'ils ne vouloient qu'attirer notre attention de ce côté-là, que leur armée dans cette partie étoit bien de 15,000 hommes mais que la plupart n'étoit que des enfans et des nègres.—Je fis donner les vivres.

Dimanche 3 juin—Mr de Bayeul laissa ses canots d'écorce et repartit avec son monde dans deux bateaux vers midy.—Une des barques arriva le matin—Il plut tant soit peu.

Lundy 4—La barque repartit la nuit dernière. Les officiers, soldats et canadiens partis avec Mr de Langy et quelques sauvages rentrèrent au camp sur les 8 à 9 heures du soir. Ils dirent qu'ils avoient été jusqu'à l'ancien fort William Henry avec les bateaux et que de là, la plus grande partie du détachement avoit été jusqu'à mi chemin du fort Edouard sans rien rencontrer, qu'ensuite Mr de Langy n'avoit gardé que Mr Hertel et un ou deux françois avec trente ou 40 sauvages pour aller faire la découverte et quelques prisonniers s'il le pouvoit et avoit renvoyé le reste.

Il arriva le soir un sauvage qui avoit laissé Mr de Langy dans le party qu'il avait fait précédemment et qu'on avoit soupçonné d'avoir déserté. Il dit qu'il avoit pris un homme et une femme et qu'il les amenoit; mais qu'un parti anier luy avoit

ANGÉLIQUE DES MÉLOIZES

PEINTURE EN LA POSSESSION DE MONSIEUR LE MARQUIS DES MÉLOIZES

fait lacher prises. Qu'il avoit reçu de leur part quelques coups de fusil, et qu'avant de se déterminer à fuir, il avoit cassé la tête à ses deux prisonniers. Qu'il pensoit que ce parti pouvoit être aux environs du petit marais avant peu. Cette narration paroit bien douteuse.

Mardy 5 juin—Le serg^{t} de la Reine parti le 26 may revint de Montréal et apporta des lettres qui mandent qu'on a rassemblé à Québec un corps de dix-huit mil hommes composé de toutes les troupes, milices et matelots; qu'indépendamment de ce corps, il restoit encore la moitié du gouvernement de Montréal au cas de besoin; que M^{r} le Ch^{er} de La Corne étoit à Chouaguen à la tête d'un corps de trois mil hommes et qu'on marchoit à la Belle rivière.

On mande de Québec que plusieurs lettres de France nous annoncent une escadre de 32 vaisseaux de guerre sans y comprendre les frégates. Quelques unes disent aussi que Mr de Bompart a attaqué un convoy de 60 vaisseaux de transports sous l'escorte de 4 vaisseaux de guerre, qu'il a entré le tout dans Brest à l'exception de quelques vaisseaux de transport.

On marque encore de Québec qu'il a paru 15 vaisseaux de guerre anglois au Bique, qu'on ne scait pas si c'est pour y croiser simplement ou si la flotte suit de près. On paroit à Québec dans une grande confiance.

Les 5 nations iroquoises ont, dit-on, refusé les coliers et présents anglois et se retirent vers nos forts.

Mercredy 6 juin—Je fis donner les vivres à la troupe. On a cru voir l'après-midy quelques sauvages ennemis aux environs de nos postes. Des détachemens ont été faire la patrouille dans le bois et n'y ont rien vu. Quelques sauvages disent qu'ils ont vu la piste de dix hommes.

Jeudy 7—Le vent se mit au Nord Est très fort la nuit dernière avec une pluye des plus abondante qui a duré tout le jour. Mr Dolabara aïant le commandement de 2 chébecs et d'une goëlette arriva de St Jean d'où il étoit parti le 5. Il nous apporta des lettres de Québec qui mandent que les anglois ont 15 vaisseaux à l'Ile au Coudre, et qu'il a paru une nouvelle frégate à St Barnabé.—Les lettres ne s'accordent pas—quelques unes disent 15 vaisseaux de guerre, d'autres 14, d'autres enfin 4 dont un à trois pont et 9 à 10 frégates ou vaisseaux de transports, quelques unes même disent que ce peut être des prises qu'ils nous ont faites. Tout Québec est en mouvement pour le déménagement. L'Ile d'Orléans est entièrement évacuée et sans doute les paroisses d'en bas. On a 12 à 14 mil hommes d'assemblés à Québec où malheureusement les vivres ne sont point abondantes, mais du reste, il paroit beaucoup de bonne volonté et de confiance dans tout le monde. On avoit fait partir un détachement de 150 canadiens ou sauvages pour tâcher de faire quelques prisonniers à l'Ile au Coudre qui puissent nous instruire du mouvement des ennemis. Les sauvages dit-on sont disposés à bien faire. Plusieurs dames et autres personnes se sont rendues à Montréal. Je recus des lettres.

Vendredy 8—La pluye a cessé dans la nuit dernière, et le vent a beaucoup augmenté. Il étoit furieux. Le va et vient est arrivé ce matin. Il étoit parti de St Jean avant hier. Dolabara. Le vent tomba le soir.

Samedy 9 juin—Le temps fort beau. Le va et vient repartit le matin. Mr de Langy parti le premier du mois revint au camp fort mécontent de n'avoir pu remplir l'objet qu'il s'étoit proposé. Les sauvages au lieu de le conduire entre Lydius et Sarasto le menèrent aux environs de Corlard où ils prirent un homme et une petite fille dont la mère qui se sauvoit à cheval avoit été tuée.

Le prisonnnier est un jeune paysan assez mal instruit qui cependant annonce un grand mouvement sur le lac Ontario. Il prétend que l'armée doit être de 25 à 30 mil hommes, qu'elle doit s'emparer de Niagara, la pointe au Baril et de là descendre à Montréal; il annonce aussi un gros corps dans cette partie qui également doit percer jusqu'à Montréal lorsqu'il se sera emparé de la frontière.

Il a aussi dit qu'il y avoit mil sauvages campés auprès de Corlard.

Dimanche 10—Il n'a pas été possible de retenir Ganactagon et sa bande revenue de guerre hier. Ils sont partis à midy.

Après le diner un nommé Delormes qui avoit été pris sur la fin de l'hyver vint de St Frédéric où il s'étoit rendu hier après 13 jours d'une marche très pénible à travers les bois. Il revenoit des environs de Corlard où il étoit employé sur une terre de Mr de Johnson. Il a dit à peu près la même chose que le prisonnier d'hyer; il dit que le bruit public mettoit 70 mil hommes sur la flotte angloise, 30 mil pour le lac Ontario et vingt-cinq mil pour Carillon qui tous devoient se réunir dans le centre de la Colonie.

Il disoit encore que les sauvages des cinq nations iroquoises avoient accepté la hache des Anglois.

Je fis donner les vivres.

Lundy 11 juin—Le feu prit dans une casemate d'une des demi-lunes sur les 11 heures du matin, où il y avoit beaucoup d'artifices. L'opinion générale est que le feu y a pris par une bombe qu'un canonnier chargeoit avec une baguette de fer dont le bout étoit d'acier trempé. Il y périt quatre canonniers et deux qui se sont sauvés très brulés, mais qui n'en mourront pas. Mr Derleins, officier de Béry qui se trouva à la porte dans le temps de l'accident fut jetté dans le fossez et brulé en plusieurs endroits. On parvint en jettant beaucoup d'eau à éteindre le feu et le mal ne fut pas si grand qu'on avoit lieu de le craindre. La casemate s'est trouvée fort peu endommagée.

Il vint un canot de St Jean qui n'apporta aucune nouvelle. Il partit un détachement de 26 soldats et 43 miliciens et 15 à 20 sauvages aux ordres de Mr de Sabrevois par le fond de la baye.

Mardy 12—Il a plu cette nuit et beaucoup ce jour à diverses reprises. Le canot arrivé hier de St Jean repartit à 8 heures du matin. Il arriva l'après midy un canot de 14 sauvages du lac des deux montagnes.

Le détachement parti hier rentra à l'exception de Mr de Sabrevois, six soldats de la Marine, 20 miliciens et les sauvages. Ce détachement n'a rien aperçu au fond de la baye ni aux environs de la rivière au Chicot.

Mercredy 13—Le tems se remit au beau.

Le nommé Jacques Prévost, dit La Liberté, soldat de la Compie d'Herbin, ne rentra pas avec l'escorte de travaileurs de Mtre Parent. On ne s'aperçut qu'il manquoit qu'à midy et l'officier de Bery commandant ladite escorte n'en rendit compte à Mr de Bourlamaque qu'à son retour le soir. Aussitôt Mr de Bourlamaque ordonna pour le lendemain à la pointe du jour un détachement de 3 canadiens et 15 sauvages aux ordres d'un Lt de la Reine, Mr de Faye, pour courir sus.

Un milicien de Lotbinière, nommé Ignace Le May fit l'épreuve d'un cajeux remply d'artifice. Mr de Bourlamaque en fut fort content.

Jeudy 14 juin—Fête Dieu.—Le détachement pour courir après le déserteur partit à la pointe du jour. Mr de Bourlamaque fit aussi partir pour Québec le milicien de Lotbinière dont j'ai parlé hier, avec un de ses camarades.

Le bateau qui les mène à St Jean est armé de 15 hommes aux ordres d'un sergent de la Reine. Ils doivent revenir avant peu dans trois bateaux chargés.

On envoya aussi à St Frédéric quinze canadiens et quinze soldats d'escorte y chercher des vivres.

Il plut ce jour à diverses reprises, peu cependant.

Vendredy 15.—L'escorte et les 15 canadiens revinrent de St Frédéric. Les cinq canadiens partis après le déserteur revinrent aussi l'après midy. Ils dirent qu'ils avoient été au delà les deux dernières iles à la vue de l'ancien fort William Henry où ils n'avoient rien aperçu.

Les sauvages mirent à terre en deça des deux dernières iles et aïant observé par les pistes que le déserteur n'étoit point encore passé, Mr du Fail renvoya les cinq Canadiens de là avec le canot d'écorce et fit route par terre avec les sauvages, espérant rencontrer le déserteur.

Mr du Fail arriva dans la nuit avec les sauvages sans avoir rencontré l'homme qu'il cherchait.

Il plut beaucoup dans l'après-midy.

Samedy 16 juin—Beau tems. Le Sr Coté officier de milices partît avec 5 miliciens et un tambour porter des lettres au camp ennemi. Rien de nouveau d'ailleurs.

Dimanche 17 juin—Il plut tout le jour. Il arriva le soir 7 canots sauvages qui pouvoient former 70 à 80 hommes, Iroquois, Abénaquis, Nipissings et Folles avoines. Ils apportèrent quelques lettres. Mr de Bourlamaque reçut une relation des évènements de Québec depuis le 3 jusques au 8 juin:

Nouvelles de Québec depuis le 3 jusqu'au 8 juin 1759

Mr de Lescamp cy-devant second capne du Vau L'Aigle est de retour du per de ce mois au soir, venant de l'Ile aux Coudres où il avait été à la découverte. Il a rapporté qu'il y a 6 vaisseaux de force dont un à 3 ponts de 80 pièces de canon et de fortes frégates. Ils se promènent sur l'Isle aux Coudres même à cheval les habitants de cette Isle ayant tout abandonné.

Mr de Niverville est parti avec 80 canadiens et 100 sauvages pour aller en découverte à cette Isle. Nous attendons un peu son retour.

Nous avons appris le per de ce mois que le 27 May il a paru une frégate à la pointe aux Pères, ayant 26 canons sur son pont. Nous ne sçavons si elle est française ou Anglaise, mais il y a plus d'apparence qu'elle soit angloise par son armement, quoiqu'elle ait hissé pavillon blanc.

Les travaux avancent vigoureusement, les canons du rempart, depuis l'Evêché jusques devant Mr Descheneaux sont chargés et pointé, avec les munitions et ustencils auprès, ainsi que 7 mortiers et partout mèche allumée.

Depuis ces canons jusqu'à la fin du rempart règne une cloture en pieux avec des créneaux pour faire le coup de fusil; on n'a pas eu le tems d'achever cette partie en maçonnerie.

La porte qui suit en descendant au Palais est bouché en maçonnerie; depuis la Digue jusqu'au quartier St Roch règne une batterie à barbette hérissée de canons depuis 12 jusqu'à 6.

On travaille à une batterie flottante qui portera 12 pièces de canon de 12 et 6 de 18, destinée pour s'opposer à la descente. Ce sont des Capnes Malouins qui la font exécuter et qui la commanderont.

On travaille aussi à des batteaux de roy qui portent chacun 1 pièce de canon de 8. Ce sont des bateaux ordinaires qui sont égueulés d'un bout et pontés depuis le tourrillon de la pièce de canon jusqu'au bout dudit bateau; on en a fait l'épreuve il y a quelques jours, le boulet a traversé à fleur d'eau depuis la digue jusqu'à l'Isle d'Orléans.

L'on a profité de la grande mer dre pour amener dans la petite rivière vis à vis le palais à peu près 2 navires Dunkerquois désarmés ici l'année dernière; On va les démâter, les charger en pierres et y établir des batteries dessus. Elles batteront en plein le long de la côté du Nord, en allant vers l'Isle d'Orléans.

L'on a fait une batterie au coin de la maison de Mr Le Vasseur sur laquelle il y a 4 pièces de 18.

L'on va boucher le rés-de-chaussée des maisons depuis le coin de cette batterie en remontant le long du rivage jusqu'à l'ancienne maison de Mr Cadet, pour empêcher l'ennemi de pénétrer par cette partie.

L'on travaille à armer en brulots plusieurs navires. Il y en a déjà un d'achevé et tous les capitaines qui sont ici veulent les commander, voulant absolument se signaler.

Dans l'instant arrive un courrier de St Barnabé. Il nous apprend que la frégate annoncée le 27 may est restée mouillée au haut de l'Isle du Bic, que le 28 dans le cours de la journée il a paru 2 navires, 1 frégate, un sénault et une goëlette, que la frégate a mis pavillon bleu avec croix rouge et blanche. Mr Cadet présume que ce pourroit être son corsaire la Victoire qui devait convoyer des vivres, mais il y a plus d'apparence que ce soit des Anglois.

Le 6, une frégate angloise est sortie de l'Isle aux Coudres. C'est pour aller vraisemblablement en découverte.

Un patron de la frégate de Mr Canon se fait fort de bruler l'escadre ennemie, ou au moins une partie. Il fait ses préparatifs pour ce projet.

Sur les 4 heures après midy un matelot de la rade tombé à l'eau et s'est noyé.

On a fait l'épreuve d'un Cajeu fait par le Sr Courval, à marée haute sur la petite rivière; cet artifice a très bien réussi, les flammes montent à plus de 30 pieds, au commencement de son embrasement il sort une fumée fort épaisse et en moins d'une minute il est tout embrasé. Il a duré environ 1 heure ¼ avant que d'être entièrement consumé. Cet artifice a été fort approuvé, on en fait 120.

Les 5 Compagnies de Grenadiers sont allé camper le 4 auprès de l'Eglise de Beauport pour y faire des redoutes. Mr de Bougainville y est aussi, ou du moins à la terre de Mr De Vienne pour être et veiller sur les lieux.

On a augmenté de 200 hommes le nombre des travailleurs qui sont employés aux brulots du Sr Courval.

On a commencé aussi à palissader l'enceinte du Palais.

Les batteries de dessus les quais sont à leur perfection, et prêts à faire feu.

On a achevé aussi un pont sur des batteaux au passage de la Rre St Charles; ce pont servira à marée haute comme basse. Il a 18 pieds de largeur et est très solide.

On a fait aussi (un pont) à la rivière du Cap rouge, et un troisième au Sault à la Chaudière.

Flamand, Me Maçon, a été envoyé à la Pointe aux Trembles pour y faire des fours.

On enverra tous les bâtiments qui sont icy aux Trois Rivières, plusieurs sont déjà partis pour s'y rendre.

Le Sr Sombrun a été envoyé par Mr l'Intendant à l'Isle d'Orléans pour y ramasser des grains avec 400 poches qu'on lui a délivrées à cet effet; on dit que les habitans en ont fait beaucoup de caches sur les hauteurs et dans les profondeurs du bois.

Je viens d'entendre dire à Mr Canon, qui avoit envoyé son second en découverte à l'Ile aux Coudres, qu'il avoit parfaitement reconnu 6 vaux de ligne dont un de 90 ou 92 pièces de canon, les autres sont moindres, le reste de l'escadre sont de petits bâtiments brigantins, bateaux et goëlettes dont la plupart sont des nôtres et même 2 sortis d'ici depuis trois semaines ou un mois.

La nouvelle vient d'arriver qu'une chaloupe angloise ayant été du côté du Nord aux environs du gouffre où ils sondoient, 4 à 5 habitans des environs s'étant coulés le long des rochers leur avoient fait une décharge qui leur avoit tué 1 officier et 2 matelots, qu'ensuite la chaloupe s'étoit rendue en diligence aux vaisseaux.

On va former un corps de Cavalerie de 4 à 500 hommes pour se porter à l'instant dans toutes les attaques.

On muraille toutes les ouvertures des maisons qui bordent la grève.

Nous apprenons par un courrier de Mr Aubert qu'il y a à St Barnabé 9 voiles qui paroissent être des vaisseaux de transports.

Les 8 vaisseaux armés en brulots avancent beaucoup.

Le 7 juin—Le matin est arrivé Mr Desrivières fils, 9 canadiens. Ils ont fait 3 prisonniers à l'Isle aux Coudres qui sont le petit fils et le neveu du Commandant de la flotte avec un autre officier.

Ils se promenoient à cheval, ils ont si bien ajusté qu'ils ont tué leurs chevaux sans leur faire de mal, ce qui leur a fait dire que les canadiens tiroient bien. Ils ont dit aussi qu'on auroit pu faire prisonniers 600 hommes qui étoient aussi sur l'Isle qui ne se méfioient de rien.

Les sauvages de Mr de Niverville n'ont pas voulu traverser pour faire le coup.

Hier au soir les feux de signaux ont paru. Le courrier n'est pas encore arrivé.

Ces prisonniers ont déclaré qu'il venait 20 mil hommes par en bas et qu'ils attendent leur flotte en entier du 15 au 20 au plus tard, ils étoient allés au bout de l'Isle voir s'ils voiroient leurs vaisseaux.

Le 8 à 10 heures—Il vient de bruler dans l'instant en rade, un de nos brulots par accident. Il a été consumé dans l'instant.

Le reste par l'ordinre prochain.

Lundy 18 juin—Beau tems jusqu'à 8 heures du soir qu'il tomba une grosse orage de pluye qui dura 1 heure environ. Il venta beaucoup le reste de la nuit—Je fis donner les vivres.

Mardy 19—Arrivée de Mr Mouet parti le 11. Il fut renvoyé par Mr de Sabrevois avec deux soldats de Bery, deux de la marine, 14 miliciens et 2 sauvages pour le guider. Mr de Sabrevois continuait avec le reste consistant en 4 soldats, 4 miliciens et les sauvages.—Mr Mouet rapporta n'avoir fait aucune rencontre. Il dit qu'un nommé Bernard, milicien, natif de France, volontaire, s'étoit égaré et qu'on le soupçonnoit d'être déserté.

Mr de Langy partit l'après diner avec 10 soldats de terre, 10 de la marine, 22 miliciens et 70 sauvages environ.

Il fit tout le jour gros vent.

Le va et vient de St Jean arriva cette nuit et est reparti à une heure après midy.

Mercredy 20—Retour de Mr de Sabrevois et son détachement. Il n'a fait rencontre que de deux chasseurs aux environs d'un fort au dessus d'Orange. Les chasseurs les ayant aperçu et se sauvant, les sauvages furent obligés de les tirer. Il

ne s'en sauva qu'un, l'autre fut tué, ils en ont apporté la chevelure. Ils n'ont rien vu d'ailleurs.

Le nommé Bernard qu'on soupçonnoit d'être déserté s'étoit égaré. Il dit avoir été à la vue du fort Edouard, comptant y rencontrer notre détachement, il a séjourné un jour et demi pour l'attendre, n'en aïant aucune connaissance il est revenu sur la Baye où il a rencontré le détachement françois qu'il cherchoit. Il est revenu avec et a dit n'avoir vu au fort Edouard que vingt à 30 tentes ou baraques.

Le Sr Coté parti pour ambassade le 16 est arrivé sur les neuf heures du matin. Il dit que le 16 il alla coucher à la dernière île du lac St Sacrement, le 17 il partit de l'ancien fort William Henry sur les 6 heures du matin et se rendit par terre sur les 10 heures, marchant d'un bon pas à un 1er camp des ennemis.

Il l'a estimé de 100 tentes environ et l'avoit cru d'abord à une lieue et demie ou deux lieues du fort Edouard, mais sur la description qu'il a fait du local, Mr Volf juge que c'est au même endroit où il les trouva l'an dernier le 19 de ce mois, c'est à dire à mi-chemin du portage. Coté n'en a pas pu juger parceque, à la vue du camp, aiant fait rappeler selon l'usage, les anglois vinrent sur le champ à luy et, au lieu de luy faire prendre le chemin, ils le passèrent à travers le bois et lui firent faire un très grand tour. Ils s'écartèrent même de façon qu'il étoit nuit lorsqu'ils arrivèrent près du fort où ils le firent arrêter à un autre camp de 60 tentes environ d'où il entendoit le canon du fort et le tambour sans cependant avoir pu rien apercevoir.

Tous les soldats qu'il a vus à ces deux camps portoient l'habit rouge, paremens jaunes. Le tambour m'a dit qu'ils avoient des petites jupes à l'Ecossoise.

Après s'être égarés, ils rapprochèrent le chemin et de tems à autre, Coté entendoit et voyoit à travers les arbres le bruit des voitures qui alloient et venoient du fort Edouard à ce camp. Il est à présumer qu'ils font le portage.

Il a été très bien traité ainsi que son détachement. Il fut expédié pendant la nuit par le frère de Mr Amherst, ce dernier est au fort Edouard, et le lendemain 18 on l'escorta avec les mêmes précautions jusques à l'ancien fort William-Henry où on les fit coucher sous bonne garde.

Le lendemain 19, Robert Roger, commandant l'escorte, envoya des sauvages à la découverte qui restèrent assez longtems et après leur retour, il laissa partir les françois qui dans la journée ne purent faire grand chemin à cause d'un très gros vent qu'ils essuyèrent. Ils marchèrent pendant la nuit et sont arrivés à notre camp aujourd'hui à neuf heures.

Coté dit n'avoir vu que 4 sauvages.

Le tambour a parlé à des déserteurs françois qui luy ont dit n'avoir eu aucune connoissance du soldat qui nous a manqué le 13 de ce mois; que les Anglois ne projettoient pas de venir par icy, mais en force sur le lac Ontario.—Je crois que les déserteurs luy en ont imposé—les mouvements qu'ils font sur le chemin du fort Georges annoncent le contraire.

Quelques uns ont demandé si Mr Bougainville étoit de retour de France et s'il y avoit des vaisseaux à Québec, on a répondu que oui, et beaucoup, chargés de munitions de guerre et de bouche. Ils ont ajouté que nous y en aurions bientôt en grand nombre d'Angleterre avec une belle escadre. Coté a répondu qu'on étoit disposé à les bien recevoir, ils ont aussi demandé s'il y avoit des bœufs à Carillon parcequ'ils espéroient en manger bientôt, répondu qu'ils y en trouveroient et qu'on les attendoit avec impatience. Ils ont demandé aussi si Mr de Montcalm venoit à Carillon, répondu qu'on l'attendoit sous peu.

Un cajeux d'Epinet parti de St Frédéric pour se rendre à Carillon a été attaqué

à deux lieues du premier fort. Dix hommes qui étoient dessus ont traversé promptement la rivière sur leur cajeux et sont venus par terre vis à vis de St Frédéric. Trois des meilleures jambes ont pris les devants pour en donner avis à Mr de Lusignan qui sur le champ a fait partir pour en informer icy. Il n'y avoit encore que les trois premiers hommes d'arrivés à Frédéric au départ de la lettre de Mr de Lusignan, les autres arriveront de même sans doute aiant entre eux et l'ennemi la rivière à traverser. Ils ne nous ont fait aucun prisonnier heureusement. Les soldats qui étoient sur les cajeux ne scavent si ce sont des anglois ou des sauvages qui ont tiré sur eux.—Ce sont des sauvages si on en doit croire Robert Roger qui avoit dit à Coté qu'ils en avoient un party en campagne.

Mr de Langy parti hier de notre camp a resté jusqu'à ce jour au portage et n'en est parti que sur le soir.

Jeudy 21 juin—Petite fête Dieu. Il partit à la pointe du jour un canot d'écorce armé de sept hommes pour St Jean y porter des lettres.

Il partit aussi 15 soldats et 15 canadiens dans un bateau pour aller chercher le cajeux d'Epinet resté hier en chemin.

Sur les 6 heures du matin le poste du Capte entendit tirer quelques coups de fusil et vit de la fumée au dessus du bois, il en fit avertir Mr de Bourlamaque qui, sur le champ, fit marcher des détachements de grenadiers et de volontaires; la marine fournit dix soldats et 50 miliciens. Il fut encore fourni des détachements de soldats et 20 miliciens pour monter sur les deux chebek qui partirent sur les 10 ou 11 heures du matin.

Le tout rentra le soir sans avoir rien aperçu. Les coups de fusil entendus de la grande garde furent tirés par quatre soldats de la garnison de Frédéric qui y retournoient et qui étoient venus la veille avertir de ce qui étoit arrivé au cajeux d'Epinet qui est arrivé aujourd'huy icy mené par les mêmes hommes d'hier qui y étoient revenus.

Le bateau de 15 hommes parti le 14 pour St Jean est arrivé à une heure après midy, Répartis dans plusieurs bataux chargés de vivres. Ils ne nous ont rien appris de nouveau.

Vendredy 22 juin—Le nommé Jaques Prévot dit La Liberté, qui manquoit depuis le 13 du mois se rendit à la grande garde et dit qu'il s'étoit égaré. Il a vécu d'herbe depuis ce tems. On le mit d'abord en prison où il a passé la nuit.

Samedy 23—Mr de Lavalet, enseigne, détaché avec M. de Langy revint au camp avec les soldats de terre et un sauvage pour les guider. Il dit à Mr de Bourlamaque que les Anglois étoient campés au fort Georges depuis le 21.

A midy on détacha un ense des troupes détachées de la marine et 60 miliciens de la 5e Brigade pour St Frédéric. Ils partirent dans deux bateaux avec armes et bagages pour y camper.

A deux heures après diner Mr de La Sablonière, de la Reine, et deux autres officiers partis de Québec le 5 arrivèrent à ce camp avec des soldats restés malades au départ de leurs bataillons; ils nous donnèrent des nouvelles plus anciennes que celles que nous avions déjà.

Il tonna l'après midy et plut beaucoup. Je fis quelques questions au nommé Jaques Prévot qui persista à dire qu'il n'a pas déserté, mais qu'il s'est égaré. Je le fis mettre à l'hôpital sous la garde d'une sentinelle. On attend un soldat détaché avec Mr de Langy-Montegron pour avoir sa déposition.

Dimanche 24 juin—Mrs de Sabrevois, Duchesnay et Hertel revinrent avec les soldats de la marine et miliciens détachés avec Mr de Langy et trente sauvages.

Mr de Langy continua par terre avec 40 sauvages sçavoir 25 Nipissings, 10 Iroquois et 5 abenaquis pour tacher de faire quelques prisonniers.

Les sauvages, au rapport de Mr de Sabrevois et ces autres Mrs, manquèrent une berge angloise pour avoir couru dessus trop tôt, elle avoit de l'avance et se sauva. On prétend même que les sauvages ne firent pas tout ce qu'ils auroient pu faire.

Ces messieurs prétendent qu'à leur départ le camp pouvoit être cinq mil hommes, qu'ils avoient remarqué que depuis le 21, le camp avoit augmenté chaque jour. Les ennemis ne parurent se donner aucuns mouvemens pour secourir la berge à qui on donnoit la chasse. Peut être n'avoient-ils pas les berges nécessaires pour cela.

Six abénaquis sont partis ce matin pour aller par terre aux Quarivés. Les prisonniers qu'ils pourront y faire ne seront pas icy de sitôt et sont trop éloignés du lac St Sacrement pour nous apprendre rien d'intéressant. Ces sauvages font ce party disent-ils pour eux, afin de remplacer dans leur village deux sauvages considérés qu'ils ont perdus. Ils ont cependant promis à Mr de Bourlamaque qu'ils reviendroient sur le champ s'ils trouvoient quelques vestiges ou marques de mouvement de la part des anglois sur la rivière à La Loutre qu'ils doivent traverser dans le haut pour se rendre à l'endroit où ils veulent faire des prisonniers.

On forma à Mr Bernard, capitaine de Béarn, une compagnie de volontaire composé de 60 soldats et 15 miliciens, scavoir 2 sergts et 45 des piquets de la Sare, Languedoc et Béarn, 5 de la Reine, 1 sergent et 10 de Bery, 1 officier de milices et 15 miliciens—79 pour total.

Interrogé, le nommé Pierre Ducroux, dit Beauséjour, au sujet du nommé Prévot, dit la Liberté, sa déposition n'a pas paru suffisante pour luy faire son procès. Il partit à 7 heures du soir en canot d'écorce pour St Jean, 1 officier de milices et 12 hommes y porter des lettres.

Lundy 25 juin—Mr Decombre officier de la marine partit le matin avec neuf miliciens pour faire une découverte au fond de la Baye. On forma à Mr Volf, officier partisan, une compagnie de volontaires composée de 1 sergt 10 de la Reine, 1 sergt 20 de Bery, 10 miliciens de bonne volonté. Le canot parti le 21 arriva sur les 10 heures du matin. Il n'apporta que des lettres de St Jean, du 22, qui disoient qu'il n'y avoit rien de nouveau à Québec par le dernier courrier, qu'il n'y avoit en tout que trente deux vaisseaux anglois petits ou gros à l'Isle au Coudres.

Mardy 26 juin—Mr de Combre revint de sa découverte, il n'avoit rien aperçu au fond de la Baye, ni à l'entrée de la rivière au Chicot.

Mr Langy Levreau arriva à St Jean d'où il étoit parti avant le petit canot d'écorce arrivé icy hier. Il a apporté quelques lettres qui ne disent pas autres choses que les lettres de St Jean: qu'on attendoit à Montréal une grande quantité de sauvages des pays d'en hault, qu'il n'y avoit rien de nouveau à Niagara et à Chouaguen par les derniers courriers venus de ces endroits là. Je fis donner les vivres.

Mercredy 27 juin—Mr de Langy revint, ses sauvages ne voulurent jamais donner quoiqu'ils eussent eu l'occasion. Les différentes nations en rejettèrent la faute les uns sur les autres. Nous n'avons rien sçu de plus que le 24.

Jeudy 28—Le vent se mit au Nord Est hier au soir et il plut beaucoup cette nuit. Le dernier chebek arriva ce matin.

Le va et vient arriva aussi et apporta des lettres. Celles de Québec apprennent qu'on a fait 8 prisonniers dans une berge qui disent que l'escadre est de 22 vaisseaux de ligne, non compris les galiotes à bombes et les frégates et cent et tant de vaisseaux de transports, 15 mil hommes de débarquement; que les vaisseaux de guerre cy devant à l'Ile aux Coudres étoient le long de l'Ile d'Orléans.

Un courrier arrivé le soir apprit que Mr Aubert avoit envoyé à Québec pour informer qu'une découverte de ses gens avoit aperçu à 6 lieues au dessous de St Barnabé dix gros vaisseaux et que la brume les avoit empêché d'en voir d'autres s'il y en avoit.

Celles de Montréal disent que les Anglois sont à Chouaguen, que le Cher de la Corne y marche pour les observer. Il plut ce soir.

Vendredy 29 juin—On déblaya une partie de l'hopital, le va et vient repartit avec la majeure partie des effets qu'il avoit apporté.

Il arriva le soir un courrier parti d'icy le 24 qui apprend qu'il y a devant St Barnabé 132 vaisseaux anglais dont les 2 tiers navires, le reste Brigantin,Gouelete et batteaux. Les lettres de Québec qui la mandent sont du 22 juin. Le vent toujours Nord Est est très froid.

Samedy 30 juin—On déblaya encore une grande partie de l'Hopital pour St Frédéric. Mr Langy Levreau partit l'après midy avec Mr Duchesnay, 1 sergt, 10 soldats de la marine, 1 officier et 48 miliciens et les sauvages pour aller sur le lac St Sacrement.

Le vent changé. Beau temps, mais un peu froid. Je fis donner les vivres.

Dimanche 1er de juillet—Le tems couvert tout le jour, mais peu de pluye. Il arriva à notre camp sur les 4 heures du soir un soldat anglois déserteur. Mr de Bourlamaque l'interrogea secrètement. Sa déposition n'a pas transpiré. Tout ce que dit Mr de Bourlamaque c'est que cet homme étoit parti depuis 6 jours d'un camp entre le fort Edouard et le fort William Henry, que les Anglois n'étoient pas en nombre si considérable à beaucoup près que luy, Mr de Bourlamaque, l'avoit imaginé, qu'ils étoient même moins que l'année dernière.

Lundi 2—Le tems couvert tout le jour, peu de pluye. Mr de Levreau-Langy parti le 30 juin arriva à l'entrée de la nuit avec tout son détachement, à deux lieues environ du camp ennemi. Il se détacha avec 25 sauvages et aïant rencontré ce matin, à la vue du camp ennemi, seize hommes qui coupoient des branches à l'entrée du bois, ils firent feu dessus, les Anglois tirèrent aussi, mais sans fruit. Ils furent au contraire défaits, six ont été tués, six prisonniers et quatre se sont sauvés. Les anglois n'ont pas poursuivi le party, ils se sont contentés de les fusiller de leur camp.

Mr de Bourlamaque a questionné les prisonniers mais leur déposition n'a pas transpiré. Il s'est débité plusieurs nouvelles; il paroit constant que les anglois ont 14 à 15 mil hommes et qu'ils doivent marcher sous cinq à six jours. Ils en ont autant du côté de Chouaguen. Il étoit arrivé au fort St Georges quelque tems avant que les prisonniers aïent été fait trois anglois déserteurs de Montréal. Roger est en campagne avec tout son corps. Un officier de milice partit dans un petit canot d'écorce armé de 6 hommes pour St Jean, y mener le déserteur arrivé hier et porter les lettres du général.

Mardy 3 juillet—Une partie des sauvages revenus de guerre partirent pour Montréal.

Le vent se jetta au Nord Nord ouest, il fit froid tout le jour.

Mercredy 4—La matinée assez belle. Le tems se couvrit un peu l'après diner. Il partit encore beaucoup des sauvages revenus de guerre, il en resta fort peu icy. Sur les cinq heures il en arriva six à sept canots d'autres sauvages, venant de Montréal et qui en annoncent 300 qui les suivent.

Les lettres de Québec annoncent 170 vaisseaux anglois depuis le trou St Patris

jusqu'au Bic, tant gros que petits. Mais toujours une très bonne résolution dans toutes nos troupes, milices et sauvages à les bien recevoir.

Jeudy 5—Il arriva encore 7 à 8 canots sauvages et le va et vient de St Jean. Le vent s'était mis Nord Est dans la nuit, la gabare qui étoit à St Frédéric arriva le matin, on la charge d'effets.

Les nouvelles de Québec sont que la plupart de la flotte angloise a fait la traverse et sont le long de l'Ile d'Orléans où ils ont descendu au nombre de huit à dix mil hommes. Le Sr Courtemanche capte des troupes détachées de la marine, qui y étoit avec six cens hommes a fait une très belle retraite au Château Riché.

Un vaisseau de 80 canons et deux frégates se présentèrent le 27 ou le 28 juin sur les 7 heures du matin à la vue de Québec et se tinrent en panne jusques à 11 heures. Alors un coup de vent les chargea et le gros vaisseau alla à la côte avec une des frégates. Quelques lettres disent qu'ils se sont perdus corps et biens et que la marée a charroyé dans notre rade les débris des vaisseaux. On compte à Québec en venir bientôt aux mains. MMrs le Mis de Vaudreuil, de Montcalm et l'intendant campent avec l'armée. Il y a à Québec 1200 sauvages.

Les nouvelles de Montréal disent qu'il y étoit arrivé depuis peu 800 sauvages et qu'on avoit dépêché à Mr le Marquis de Vaudreuil pour qu'il ordonnat de leur destination.

Du côté des rapides on dit que le chevalier de La Corne est campé à l'anse aux perches, qu'il a embarrassé les rapides de façon qu'il fault faire portage dans la plupart. On ajoute qu'il marche pour observer l'ennemi et l'harceler à la tête de 1000 hommes.

On avoit fait partir des brulots de Québec qui n'ont eu aucun succès, ils ont été allumés beaucoup trop tôt. Quelques lettres disent même qu'il y a péri des françois qui les conduisoient. On se flatte d'un meilleur succès pour les autres.

Vendredy 6 juillet—Vent de Nord Est. Arrivée de MMrs Laverandrie, Simblin et La Durantaye, avec 10 ou 12 canots sauvages. Nous pouvons en avoir à présent 280 au camp. L'après midy à 4 heures Mrs de Langy-Montegron et Sabrevois partirent pour la découverte avec quelques françois et 70 à 80 sauvages pour le lac St Sacrement.

Le va et vient partit le soir.

Samedy 7 juillet—Le vent de Nord Est a cessé.

On fit partir la goelette et la gabare pour St Frédéric. Je crois même qu'elles doivent faire route pour St Jean.

Il arriva sur les midy des bateaux de St Jean qui apportèrent une relation de ce qui est arrivé à Québec depuis le 27 juin jusques au 29.

L'officier de milice parti le 2 de ce mois pour conduire un déserteur anglois arriva à 7 heures du soir. Il confirme la nouvelle du naufrage anglois.

Copie d'une lettre écritte de Québec le 29 juin 1759, arrivée au camp de Carillon le 7 juillet

Par ma dernière lettre en datte du 27 je vous ai marqué que 2 frégattes et un petit navire étoient venues mouiller au bout de l'Isle. Je me suis trompé, c'étoit deux Vaux dont 1 de 74 pièces et l'autre un peu moindre, et le plus petit étoit une frégatte. Ils ont resté dans cette endroit environ 2 heures ½ au plus et puis s'en sont allés rejoindre ceux qui sont au Trou.

Vous pensés bien que cette manœuvre n'étoit que pour examiner la place et

en prendre le plan. Quelques personnes assure avoir remarqué avec un télescope un ingénieur habillé de bleu et parement rouge qui tenoit une longue vue en main, et un autre en chemise qui crayonnoit sur du papier: voilà de la façon audacieuse qu'ils se sont fait voir icy.

Le tems s'est comporté beau jusqu'à quatre heures après midy lorsque tout à coup la main de Dieu a paru prendre notre deffense. Il s'est élevé un orage furieux avec une pluye très violente qui s'est fait sentir jusqu'à l'Isle d'Orléans puisqu'un gros vaisseau a péri corps et biens sur les batures de Beaumont. On dit que c'est celui de 74 canons qui était venu en découverte. Ce n'est pas la seule perte qu'ils ayent eu, 5 à 6 autres gros et petits Vaux se sont aussi jettés en coste le long de l'Isle, au Sud, mais peut être qu'ils pourront en relever quelques uns. J'espère que la suite nous apprendra quelqu'autre désastre depuis l'Isle au Coudre jusqu'à la traverse où ils avoient beaucoup de batiments.

Le 28 au matin, une mer montante sur les 4 heures nous annonça plusieurs débris de vaisseaux, 7 ou 8 chalan en dérive et nombre de berges entre deux eaux, des chapeaux, des portes, des chassies, enfin un débris infinies ce qui nous prouve une perte réel de Vaux mais je ne puis vous dire au juste ce qu'il y en a.

On assure cependant un gros vaisseau et un petit, mais je ne sçay combien d'autres.

Il est mention que le long de la coste du Sud, il y a une grande quantité de chaloupes et barques échouées et brisées.

Avant ce mauvais tems ils avoient mis à terre à l'Isle d'Orléans, on estime qu'ils y ont 4 à 5000 hommes.

Hier à la pointe du jour les Sauvages que nous y avions se trouvèrent près des ennemis sans les avoir découverts auparavant, il y eut une fusillade mais qui ne réussit pas beaucoup. Un Outaouis seulement a fait une chevelure. Nous n'y avons perdu personne, ny pas même de blessé.

Trois de nos bataillons furent camper le long de Beauport avec quantité de Canadiens. On fait nombre de 10,000 hommes que nous y avons.

A midy, nous découvrimes un batiment échoué dans l'ance du fort Bout de l'Isle. Il est tout à fait échoué à haute mer, on y remarque même avec une longue vue du monde et des chaloupes qui sortent du butin de dedans. Il y a apparence qu'il s'est crevé et que peut être ils veulent le bruler.

On fait nombre de 100 et quelques voiles le long de l'Isle d'Orléans et il est mention qu'il y en a encore une 60e depuis l'Isle aux Coudres à la traverse.

Nous attendons de jour en jour Mr de Boishébert qui est proche, qui a environ 4 à 500 hommes et peut être plus de 1000 bouches inutiles. Tout cela va bien consommer des vivres. Il est bien à craindre que l'ennemi nous tienne longtemps.

On ramasse tous les bœufs ou du moins une grande partie pour la boucherie, mais en vérité, il y en a plus de la moitié qui ne sont que des veaux. Cela s'appelle manger son bled en herbe, enfin Dieu soit bény.

Voila enfin cette fameuse batterie flottante exploitée et preste à faire feu dans l'occasion. Elle a party sur les onze heures du matin du quay de constructions où elle avoit pris son artillerie et s'en est allé au devant de la Rre de Beauport.

Les brulots carcasiers et bateaux armés de canons doivent partir ce soir pour aller jouer leur jeu. Ils seront soutenus par des François et des sauvages.

Du 29—Nous voicy donc enfin débarrassés de 6 bruleaux sous les ordres du Sr Delouches. Ils ont été appareillés de cette rade environt à minuit, de marée baissante et bon vent Sud Ouëst qu'il leur étoit très favorable, crainte que les artifices

ne fussent pas assez primes, ils ont commencé à y mettre le feu au bas du bassin. Cette belle manœuvre a eu tout le succès que sans doute vous allés vous imaginer' Une partie a échouée au bout de l'Isle, l'autre en Sud, enfin, aucun n'a approché les anglois à une lieue seulement. Le pauvre Mr Dubois la Miltières qui en commandoit un y a péri avec son second et plusieurs de ses matelots se sont sauvés tout grillés, les fusées étoient trop vive, il n'a pas eu le temps de se retirer, il a sauté.

Voila en peu de mots le fruit de tant de dépenses confiées à des jeunes gens et ce qu'il y a de pire c'est qu'une telle manœuvre fait honte à la nation françoise, d'autant et avec plus de raison que c'est à la vue des ennemis.

Il nous en reste deux et les brulots du Sr Courval en qui j'ay un peu de confiance.

Nous apprenons que les ennemis débarquèrent hier beaucoup d'artillerie à St Laurent ainsy qu'un parc qu'ils y ont fait où ils ont beaucoup de bœufs.

Il se voit d'icy un camp qu'ils ont du costé du nord de l'Isle à St Pierre, il peut y avoir 200 tantes.

Dimanche 8 juillet—Arrivée au camp sur les 7 heures du soir de deux déserteurs anglois. Ils étoient partis 4 ou 5 ensemble depuis 4 jours, 2 autres étoient partis deux jours avant eux. Ils disent que les anglois étoient au nombre de dix mil hommes dont 6 de troupes réglées, mais recrutés de milices, que les miliciens étoient de la plus mauvoise volonté, qu'ils avoient beaucoup de soldats engagés par fiches pour le Canada, qu'ils ont pris et employés dans leurs troupes, qui tous déserteroient s'ils n'étoient pas veillés de si près, que le dernier coup fait sur eux le 2 du mois les avoit fait tenir trois nuits le fusil entre les bras, que les milices n'étoient point du tout désireuses de nous venir attaquer, fondé sur ce que les françois étoient au nombre de 4000 sous Carillon avec un retranchement bien meilleur que l'année dernière: 4 barques à rames et armées de canon, des bateaux avec de l'artillerie dessus, que par toutes ces raisons, ils craignoient d'être plus battus que l'an passé. Une de leurs découverte leur avoit fait ce rapport ces jours derniers. Que Mr Amherst leur avoit dit que nous avions eu à Carillon jusqu'à deux mil sauvages qui s'en étoient allés et que nous n'en avions plus. Qu'il y avoit dix jours il leur avoit aussi dit que les françois s'étoient présentés au fort Bull et y avoient laissé 300 hommes sur la place, que ces discours n'étoient pas capables de rassurer les milices dont quelques uns étoient déjà désertés pour retourner chez eux, et qu'il étoit à croire qu'à l'avenir ils déserteroient davantage, surtout lorsqu'il seroit question de leur embarquement, qu'on disoit devoir se faire sous six à sept jours.

Lundy 9 juillet—MMrs de Langy-Montegron et Sabrevois partis le 6 à la tête des Iroquois du Sault rentrèrent au camp avec 4 prisonniers, un sauvage Loup, chef de guerre surnommé par les Anglois le Capte Jacob, et trois anglois de la troupe de Roger, et quatre chevelures dont trois de sauvages Loups. Notre party avoit laissé en arrière le party anglois sans l'apercevoir et sans en être aperçu.

Le dimanche 8, le party anglois ne nous aïant fait aucun prisonnier ni chevelures, retournoit au fort Georges. Ils furent aperçus vers midy par nos gens qui, sur le champ, mirent à l'eau. Les sauvages anglois cherchèrent à se jeter à terre, nos gens les suivirent avec ardeur et dans la crainte de ne les pouvoir joindre, ils ne ripostèrent pas aux coups de fusil que l'ennemi leur tiroit dans sa retraite pour les empêcher qu'on ne les poursuivit. Enfin ils mirent à terre et nos gens peu après. Ils poursuivirent sans relache jusque sur les trois ou quatre heures. Le party ennemy étoit de 4 anglois et 22 sauvages en trois Berges. Il ne se sauva que 18 sauvages; le reste tomba entre les mains de nos gens.

Depuis longtemps il ne s'étoit fait un coup aussi intéressant; on doit en tenir grand compte aux iroquois du Sault qui pouvoient penser que c'étoit leurs frères les Anniers. Le prisonnier sauvage a même assuré qu'un nommé Joseph, du Sault St Louis, étoit dans le party. Cet homme s'est retiré avec les Aniers depuis quelque tems. Il avoit son frère dans notre party qui assure qu'il luy auroit levé la chevelure s'il l'avoit pu joindre. Ce détachement étoit parti depuis cinq jours du camp ennemi.

J'ai oui dire que le rapport des prisonniers étoit à peu près le même que celuy des déserteurs, ils ne comptent même que 7000 hommes, 8 au plus, de mauvaises troupes. Le sauvage dit 10 et que lorsque tout aura joint, elle sera de 12,000; qu'ils doivent toujours marcher à nous sous peu, sous 10 jours environ; que presque tous les bateaux étoient près. Ils disent tous que l'armée de Chouaguen est plus considérable que celle-cy et que nous avons essuyé un échec au fort Bull.

Les sauvages des pays d'en haut ont donné un grand collier aux iroquois pour les lier avec eux et les engager à ne pas retourner à leur village, ajoutant qu'ils y étoient les premiers intéressés pour la défense de leurs terres, que les pays d'en haut ne couroient assurément pas les mêmes risques, puisqu'ils étoient trop éloignés pour que les anglois s'y portassent, et qu'ainsi puisqu'ils venoient pour défendre les terres des Iroquois leurs frères, il étoit juste que ces derniers ne les laissassent pas faire la guerre tout seuls; que s'ils s'en alloient, ils s'en retourneroient aussi. Les Iroquois ont répondu par un autre collier qu'ils étoient disposés à rester et contribuer avec leurs frères des pays d'en haut à la défense de cette frontière; qu'ils se contenteroient de renvoyer leurs prisonniers à leur village et qu'ils ne donneroient qu'une escorte suffisante.

Mardy 10 juillet—Malgré la promesse des Iroquois de ne donner qu'une simple escorte à leurs prisonniers, ils partirent aujourd'huy après midy au nombre de 9 canots qui contenoient environ 40 hommes, il n'en est resté guère que 30 à 40. Il en arriva un canot de 14 sur les 2 heures après diner.

Il arriva à 2 heures après diner 27 abenaquis dans trois canots. Sur les 5 heures les sauvages des pays d'en hault, les Népisingues et les Abénaquis arrivés ce jour partirent pour la découverte sur le lac Sr Sacrement, ce party pouvait être de 200 hommes environ, ils ont à leur tête Mrs Laverandrie, Simblin, La Durantaye et quelques canadiens, ils doivent coucher ce soir au portage. Je vis une lettre écrite de l'Ile aux Noix à un de nos messieurs qui marque que les sauvages Sonontouans, les Loups de la Belle-Rive et les Chaouannons ont tombés sur un convoy ennemi allant au fort Duquesne, qu'ils l'ont entièrement défait, fait 100 prisonniers et pris 15 charriots de vivres ou effets, des bœufs et des chevaux, qu'ils ont fait une députation à Mr Pouchot pour le prier de leur donner 200 françois et qu'avec ce renfort ils répondoient de chasser les anglais de la Belle-rivière. On marque que Mr Pouchot les a donnés.

Mercredy 11 juillet—Mr Dufaye revint de sa védette et dit avoir vu les trois Berges que Mr Langy-Montegron a défait.

Départ à 7 heures du matin d'une découverte pour le fond de la Baye de canadiens et sauvages, ils ont pris pour deux jours de vivres.

Jeudy 12—Arrivée d'un courrier de St Jean qui apporta des lettres de Québec du 2 juillet qui disent que les anglois sont descendus à l'Isle d'Orléans, et ont un camp et une batterie sur le bord de l'eau, au dessous d'eux, vis à vis le sault Montmorency, un autre, sans doute considérable, à Saint Laurent, 3000 campés à la

pointe de Lévis qui se promènent et ont été le 2 jusques devant Québec, rentrés le même jour à leur camp.

Charet le 30 se signala. Il se rendit sitôt après leur descente à son moulin avec 30 miliciens où il se battit à plusieurs reprises avec l'avant garde, il en tua plusieurs et se retira sans perdre personne.

Quinze abénaquis allèrent aussi les combattre ensuite; ils firent 6 chevelures et un prisonnier; mais il leur en coûta 5 blessés dont 2 moururent.

Le prisonnier assura que les anglois n'étoient que dix mil et qu'ils n'avoient passé à la pointe Lévy que pour faire faire diversion et qu'ils nous attaqueroient à minuit ou une heure de la nuit suivante; de sorte que toute l'armée fut au bivouac sur le bord de l'eau. Rien ne parut.

On prévoit qu'ils n'oseront pas nous attaquer à moins qu'ils ne persistent à croire, comme dit le prisonnier, qu'il n'y a personne sous nos tentes et que c'est par montre qu'on les a tendues.

du 5 juillet.

L'amiral Saunders envoya hier un parlementaire à Mr de Vaudreuil pour lui marquer qu'il alloit lui envoyer des femmes qu'un de ses vaisseaux avoit pris, et il fit demander en même tems des nouvelles des petits gardes de la marine. Mr de Vaudreuil répondit et envoya Mr le Mercier qui reçut toute sorte de politesse. On luy remit des lettres pour Mr l'intendant que Mr de Douglas capte de vaisseaux envoya en luy écrivant. Il y joignit 4 bouteilles de liqueur qui étoient à son adresse dans un vaisseau qu'il avoit pris.

Les femmes rendues disent toutes qu'elles scavent positivement qu'il n'ont pas plus de 8000 hommes de débarquement et que l'on fait accroire aux matelots qu'ils sont près de dix mil.

Ils attendent la jonction du général Amherst; sans quoy ils ne donneront pas. Ils doivent rester là jusques en 8bre pour nous affamer et empêcher que nos récoltes ne se fassent. On compte que nos généraux vont à présent changer leurs dispositions.

L'escadre angloise ne menace que des forces du lac Champlain et nullement celles du Lac Ontario. Les femmes qui en sont revenues n'en ont pas non plus entendu parler.

La découverte partie hier pour le fond de la Baye revint sans avoir rien aperçu.

Les sauvages partis le 10 pour aller sur le lac St Sacrement rentreront sans avoir rien fait. Ils approchèrent très près du camp, il y a même apparence qu'ils furent aperçus—Du moins les Anglois firent partir 30 berges ou bateaux sur lesquels il y avoit de l'artillerie. Nos sauvages se retirèrent dans les iles, les anglois les y canonnèrent sans oser les approcher. Les sauvages se retirèrent et les anglois parurent y prendre poste.

Vendredy 13 juillet—Mr Bernard qui étoit à St Frédéric revint icy le matin et apporta des lettres qu'un canot de six algonquins luy avoit remis à St Frédéric. Ce canot avoit été dépêché pour cela; ils dirent qu'ils étoient suivis d'un grand nombre de sauvages, conduits par Mr Hertel commandant de la Baye.

Parmi ces lettres il y en avoit de Québec du 6 juillet; une entre autres de Mr de Vaudreuil à Mr de Bourlamaque à qui il mande qu'il n'attend que le retour de quelques partys sauvages qui doivent luy faire des prisonniers pour se déterminer à attaquer les anglois si eux-même ne le veulent pas faire. Notre armée couche tous les jours au bivouac dans cet espoir.

Mr du Fail parti ce matin pour retourner à son poste s'aperçut que les ennemis

y étoient venus pendant son absence. Il trouva sa barque défaite, du tabac et une peau de cheveuil qu'il y avoit laissé enlevés. Il revint au camp. Mr de Bourlamaque ne compte y envoyer à l'avenir que des découvertes qui rentreront le soir.

Le canot de 6 algonquins arriva le soir.

Le courrier de St Jean retourna avant midy.

Samedy 14 juillet.—Les troupes de la marine et les milices levèrent leur camp et reprirent une nouvelle position.

Nos découvertes rentrèrent le soir sans avoir rien aperçu.

Dimanche 15 juillet.—Mr Langy Montegron partit avec 60 sauvages Nepisingues et des pays d'en haut sur les 5 heures après midy pour aller faire la découverte sur le lac, ils eurent beaucoup de peine à s'y déterminer.

Chaleur excessive—Le nommé François Rabot de Vadeboncour, manqua à l'appel.

Lundy 16 juillet—Les sauvages partis hier crurent entendre à leur arrivée au portage casser des branches et tousser, ou feignirent de l'entendre. Ils exigèrent de Mr Langy d'envoyer instruire Mr de Bourlamaque, ils vouloient même rentrer au camp sur le champ. Tout ce que put faire Mr de Langy, ce fut d'obtenir qu'ils coucheroient tous à la chute à l'exception de quelques jeunes gens qui voulurent bien rester avec luy au bout du portage.

Le lendemain matin les découvertes ont poussé jusques à la montagne pelée sans voir aucun vestige. Mr Langy n'a rien vu ni entendu et s'en est revenu, ne pouvant point obtenir des sauvages de passer outre, bien persuadé qu'ils n'avoient rien entendu non plus et qu'ils avoient feint d'entendre, parce qu'ils n'osoient faire cette découverte.

Le va et vient arriva de St Jean. Il apporta des lettres de cet endroit, fort peu de Québec. Elles disent qu'un françois employé de force sur l'escadre angloise a trouvé moyen de déserter dans le naufrage. Il rapporte que les anglois ont 7 à 8 mil hommes campés dans l'Ile d'Orléans et 3 mil 500 à la pointe de Lévi. Ce dernier camp retranché. Ils travaillent à une batterie vis à vis Québec; que l'escadre angloise a perdu 10 vaisseaux dans la rivière, un de 74 pièces de canons sur l'Ile Anticosti dont les deux tiers de l'équipage s'est noyé. Que les Anglois attendoient un secours de 6000 hommes des iles d'où ils avoient été repoussés avec perte de 9000. Que le bruit de la flotte étoit que Louisbourg étoit repris par les françois et qu'ils faisoient le siège d'Halifax. Que les Anglois comptoient faire leur descente à Beauport.

Les autres nouvelles sont que notre armée couche au bivouac toutes les nuits, et qu'elle est en bataille deux heures avant jour; que trois frégates s'étant approchées de Beauport pour canonner notre batterie flottante, en avoient été fort endommagées et obligées de se retirer promptement à la pointe de Lévi; que les sauvages et les canadiens au nombre de 4 à 500 en étoient venus aux mains avec les anglois, que ces derniers avoient eu 60 hommes sur le carreau et des prisonniers faits; que les sauvages avoient perdu 5 hommes: 3 abenaquis et 2 des pays d'en haut.

Que Mr de Lotbinière étoit très mal d'un coup d'épée à travers le corps qu'il avoit reçu du Sr Deguerres, ingénieur.

Le temps couvert tout le jour et une pluye fine.

On marque aussi de St Jean que Mr de St Luc est parti avec les sauvages pour les rapides. Cette dernière nouvelle est fausse.

Mardy 17 juillet—Le tems couvert et de la pluye comme hier jusques à 9 heures du matin. Mr de Bourlamaque fit partir le matin un parlementaire pour Mr Amherst. Le Sr Bernier offer de milice et 6 autres miliciens.

Sur les midy, il nous arriva un déserteur anglois qui dit que les anglois sont au nombre de 8 à 9 mil hommes et que le bruit du camp est qu'ils ne marcheront à nous que lorsqu'ils sçauront Québec pris. Ce déserteur étoit dans les berges qui poursuivirent les sauvages le 12. Ils avoient découvert nos sauvages dès le 11 et ils marchoient pour les éloigner au nombre de 1000 hommes. Ils croient notre camp très nombreux et nous pensent au nombre de onze mil hommes. On m'a aussi dit qu'il parloit d'une affaire qui s'étoit passée au Fort Bull entre les françois et les anglois, que les anglois y avoient eu beaucoup de monde tué et les françois beaucoup moins, mais qu'ils avoient aussi fait une grosse perte. Mr de Bourlamaque ne disant absoluement rien, cette déposition peut être fort douteuse.

Il arriva sur les 5 à 6 heures de l'après midy 66 sauvages du pays d'en haut de différentes nations et beaucoup de lettres.

Les nouvelles de Québec sont que les anglois sont débarqués à l'ange-gardien où ils n'ont trouvé aucune opposition, qu'un corps aïant cherché à passer le Sault, les sauvages et des canadiens volontaires s'y portèrent et mirent ce corps en déroute qui perdit 150 hommes. Nos gens essuyèrent une très petite perte; c'est sans doute la même nouvelle qui se débita hier.

On dit que Mr Charêt a fait une découverte à la pointe de Lévy et qu'il n'y estime pas plus de 7 à 8 cens hommes qui disposent une batterie pour bombarder Québec.

On dit qu'il a été mis en délibération si on iroit attaquer l'ennemi à l'Ange gardien ou si on l'attendroit et qu'il avoit été décidé de l'attendre.

A l'instant que les canots sauvages partoient de St Jean, il y arrivoit un courrier qui disoit que Mr le Cher de La Corne avoit attaqué les ennemis du côté de Chouaguen et qu'il avoit eu un avantage assez considérable. Que Mr Benoist, capte de nos troupes y avoit eu la cuisse cassée.

Le déserteur a dit avoir laissé hier un camarade qui avoit voulu suivre le bord du lac. On a fait tirer du canon pour l'aider à se retrouver. Il l'annonce comme un homme fort entendu.

Le va et vient repartit pour St Jean.

Je reçus des lettres et la déposition de Melle de Wilméz:

Dépositions arrivées à notre camp le 17 juillet 1759

Melle DE SAINT-VILMÉ

Partie de Miramichi le 15 may dans la gouelette La Retraite.

Prise le 29 à l'Isle du Bic.

Qu'elle a resté au Bic 8 jours, à l'Isle aux Coudres 3 semaines, et 8 jours en deça de la traverse.

L'ennemy n'a trouvé sur l'Isle aux Coudres que 5 à 6 chevaux.

Quand Melle de St Vilmé est partie de l'Isle aux coudres, il y avait encore 33 vaisseaux, scavoir 17 gros, 8 batiments prises, 8 de transport.

Elle a oui dire par les officiers de terre et de marine qu'il y avoit en escadre 144 vaisseaux, tant de guerre que de navires, senaux et brigantins de transports. Le surplus n'étant que de petits bateaux et gouëlettes appartenant à des marchands et vivandiers qui suivent l'armée et chez qui on trouve des vivres, des boissons des étoffes, soulliers et autres marchandises.

Qu'elle a pareillement oui dire par les officiers qu'il y avoit 10 mil hommes de

MICHEL-JEAN-HUGUES PÉAN, ÉPOUX DE ANGÉLIQUE DES MÉLOIZES

PEINTURE EN LA POSSESSION DE MONSIEUR LE MARQUIS DES MÉLOIZES

descente, toutes troupes réglées, et 500 montagnards, qu'elle a vu les troupes et qu'elles sont belles.

Qu'il y a 8 mil hommes sur l'Isle d'Orléans et 2 mil sur la pointe de Lévy.

Qu'ils doivent établir une batterie à bombe sur la pointe de Lévy, qu'elle a vu débarquer un mortier qui luy a paru gros.

Qu'ils disent généralement que leur escadre sera bien délabrée, lorsqu'ils seront obligés de s'en retourner, car ils paroissent déterminés à sacriffier la majeure partie de leurs trouppes pour faire leur attaque.

Qu'ils ont été, à leur arrivée, surpris de ne pas trouver 20 à 25 mil hommes qui doivent les venir joindre par en haut pour attaquer Québec.

Qu'ils comptent Carillon pris, que mesme dès le moment de leur embarquement, ils avoient assuré à leur trouppe que St Frédéric l'étoit.

Qu'ils comptent bien surement sur une jonction.

Qu'elle leur a oui dire qu'ils devoient la semaine prochaine, venir mesurer leurs forces et attaquer nostre camp de Beauport.

Que les vaisseaux de 64 pièces ont 500 hes d'équipage.

Qu'ils n'ont point de malades dans leurs trouppes, et n'ont perdu que 3 mathelots.

Qu'ils comptent embosser leurs vaisseaux devant la ville et donner alors un coup de collier des plus vifs.

Qu'ils ne comptent pas Québec si fort que Louisbourg. Sçavent que la disette est grande, que la viande parmy nous vaut 3l la livre, l'eau de vie 25l le pot, le vin 1000l la barique et ils jugent qu'il n'est pas possible que dans une pareille situation nous soutenions leurs efforts. Situation si triste que nous avons été obligés disent-ils de tuer nos chevaux pour faire vivre notre monde.

Elle n'a point entendu parler de Vitré,elle sçait qu'ils ont 30 à 40 pilottes, que Raby est sur le Sterling Castle, et Detchevery sur l'Alcide, qu'un nommé Duhamel qui a fait naufrage au nord, l'année dernière, n'a jamais voulu leur servir de pilotte.

Qu'ils ont débarqué sur l'Isle d'Orléans 2 à 300 de très beaux bœufs, qu'ils y ont aussi 50 chevaux.

Qu'ils ont pris à Beaumont 14 à 15 hommes et femmes, et que Mr Wolf les a renvoyé chez eux les assurant qu'ils pouvoient y rester tranquilement, qu'il a fait mettre les vases sacrés et les ornements de l'Eglise de la pointe de Lévy en sureté, et qu'il a mesme apposé son cachet dessus,disant aux femmes françoises prisonnières qu'elles pouvoient dire au curé qu'il les trouveroit en bon état.

Que Mr Wolf est un jeune homme d'environ 30 ans, grand, fort maigre, cheveux rouges,et fort laid, habillé ordinairement tout en rouge, habit, parement et bavaroises rouges, chapeau uni.

Qu'à l'occasion d'une lettre de Mr le marquis de Vaudreuil qu'il dit avoir vu, écritte aux habitants, il a recommandé à Melle de Saint Vilmé de dire à Mr le Marquis qu'il ne luy a pas rendu justice, qu'il entend faire la guerre avec humanité, mais qu'il présume que Mr le général n'a écrit ainsi que par politique.

Mr Dagneun ou Daqum en Anglois, a recommandé aux prisonniers de présenter ses respects à Mr l'Intendant qu'il a connu au premier siège de Louisbourg où il vint en première ambassade, c'est un grand garçon, bel homme.

Que les troupes luy ont paru en très bonne disposition.

Qu'il y a 3 brulots dans la flotte, destinés pour bruler les vaisseaux en rade, ou pour mettre le feu à la Basse-ville, ils portent un petit pavillon bleu et blanc au grand mât.

Qu'ils ont dit avoir 3 galiottes à bombes.

Que l'amiral Sunders est sur le Sterling Castle à la pointe de Lévy; il porte pavillon bleu à son mât d'avant, que les amiraux Durell et Holmes le portent de mesme.

Que les 3 grands vaisseaux de 80 pièces doivent rester à l'Isle aux Coudres, avec sept autres vaisseaux de ligne, et que le prince d'Orange de 64, avec un grand batteau restera au Bic.

Qu'à la veue de nos tentes ils ont pensé que nous avions beaucoup de troupes; mais que cela n'a pas paru les déconcerter, qu'ils on dit qu'ils comptoient attaquer par nostre camp la semaine prochaine, qu'elle n'a point entendu parler d'autres projets de descente que sur la cote de Beauport.

Que Mr Woolf n'est point d'humeur à s'en retourner avec son monde, sans rien faire, qu'il compte hazarder, et qu'il est déterminé à sacriffier la plus grande partie de ses troupes.

Qu'ils ont été surpris de ne point trouver leurs troupes, dont ils comptoient la jonction sure.

Que sur l'objection qu'on leur a fait qu'ils venoient à Québec en moindre forces qu'à Louisbourg, ils ont répondu que Québec étoit bien moins forte que Louisbourg, et que quoy qu'il y eut plus de monde en Canada, ils sçavoient qu'il n'étoit pas possible d'en ramasser beaucoup, en un mesme endroit, à cause des diversions auxquelles ils nous obligeroient.

Mercredy 18 juillet—Beau tems.

Le déserteur annoncé hier arriva sur les 8 heures du matin. Je n'ai pu scavoir sa déposition non plus que celle du déserteur de la veille. On débite dans le camp qu'il a dit que l'armée étoit de 8 mil hommes et qu'elle devoit partir pour marcher à nous le 19.

On luy fait aussi dire que le Régiment de Blacknay avoit levé son camp pour rétrograder.

Le Sr Bernier envoyé en Ambassade chez les Anglois le 17 arriva sur les 7 heures du soir. Il n'a rien vu dans les Iles et a été jusques à demie lieue ou ¾ de lieue du camp ennemi qui luy a paru considérable. On vint au devant de luy et on le fit mettre à terre au Sud. On luy fit beaucoup de politesses. On luy dit que Mr de Joncaire et son neveux avoient été faits prisonniers, que nous avions eu une affaire du côté des rapides où nous avions perdu le général de La galete. Que Stobo s'étoit rendu et étoit sur l'escadre.

Le Sr Bernier a remarqué le matin qu'on avoit tendu des tentes dans les endroits où il n'y en avoit pas la veille; le camp par ce moyen paroissoit beaucoup plus considérable.

Le Sr Dufaïl, officier de la Reine, se rendit à son poste sur les montagnes pour observer les ennemis.

Jeudy 19 juillet—Il arriva cinq bateaux de St Jean sur les 5 heures après midy avec des effets et des vivres. Ils n'apportèrent que des lettres de cet endroit, qui disent que Mr le Cher de La Corne aïant été invité par les sauvages des cinq nations de se porter sur la rivière de Chouaguen où les anglois commençoient à faire des mouvemens et où il pourroit remporter un grand avantage, ils le conduisirent sous un retranchement. Mr le Cher de La Corne y perdit 8 hommes y compris un officier, Mr Hertel de St François. On dit Mr Benoist blessé légèrement et Mr Carpentier, officier partisan. On ajoute que les anglois vont sûrement faire le siège de Niagara et que le détacht aux ordres de Mr Montigny y est rendu.

Il partit un petit party de 6 sauvages des pays d'en hault pour faire la découverte sur le lac St Sacrement.

Le vent de Nord Est tout le jour.

Vendredy 20 juillet—Le vent Nord Est tomba.

Le Sr Dufail revint de sa station où il n'avoit rien aperçu. On fit partir pour St Jean les deux derniers déserteurs par les bateaux arrivés hier.

Les six sauvages partis hier pour la découverte rentrèrent. Ils disent avoir été jusques à la vue du camp ennemi qu'ils ont trouvé très considérable.

Sur les 5 heures après midy 30 sauvages puants partirent pour la guerre sur le lac St Sacrement.

Beau tems tout le jour.

Samedy 21—Rien de nouveau. Le tems couvert tout le jour et un peu de pluye de tems à autre.

Dimanche 22 juillet.—Notre découverte du matin nous apprit que le lac étoit couvert de Berges et bateaux et les anglois firent leur débarquement avant qu'on put s'y porter, ils profitèrent du tems et passèrent sur le champ le portage et la chute au delà de laquelle ils prirent poste.

Les sauvages, grenadiers, piquets et canadiens firent avec eux la fusillade tout le jour. Nous perdîmes un sergent de la marine La Reine, un soldat prisonnier et encore un autre je ne sçai de quel corps. Il y eut 5 à 6 blessez.

Toutes les troupes et milices bordèrent le retranchement et ne le laissèrent qu'à une heure après minuit pour embarquer.

Lundy 23 juillet—Nous vinmes camper vis à vis de la rivière à la Barbue. Nous entendions le feu du fort qui fut très vif ce jour. Mr Langy y alla.

Mr de Bourlamaque dépècha un officier de milices et 8 hommes pour St-Jean. Le vent Nord Est tout le jour.

Mardy 24—Vent de Sud Ouest. Nous fîmes un abaty en avant de nos postes. Le feu du fort beaucoup moins vif. Nous apprîmes qu'un de nos sergens de la marine nommé Sanschagrin avoit fait un prisonnier. Il l'approcha en luy criant qu'il étoit déserteur et l'enleva. Je n'ai pu sçavoir la déposition de cet homme. J'ai scu seulement qu'il disoit que les anglois avoient le fond de douze mil hommes, mais qu'ils n'étoient pas complet. Leur armée peut aller à 10 ou 11 mil. Ce fut par le retour de Mr Langy que nous fumes instruits.

Mr Dufail partit le soir pour le fort, ainsi que MMrs de Sabrevois et Hertel.

J'ai oui dire que le déserteur avoit dit que l'armée avoit mis quatre jours à se rendre.

Il partit pour Frédéric un caporal qui devoit y prendre un ou deux pontons pour les conduire à St Jean.

Mercredy 25—Vent de Nord Est. Retour de Mrs du Fail, Sabrevois et Hertel qui ne nous apportèrent rien de nouveau.

Mr de Langy partit avec des sauvages pour faire une découverte du côté de la Rivière de la Barbue.

Les volontaires de Volf en firent une du coté du Sud.

Il se noya un matelot à bord d'un des chebeck.

Retour des deux découvertes; Mr de Langy crut apercevoir les pistes d'une quinzaine d'hommes venus pour nous observer.

Départ d'un offer de Berry avec 6 canadiens pour aller au fort de Carillon.

Jeudy 26 juillet—Mr Senneville parti le 20 avec les puants rentra hier au soir sur les minuit avec un françois et 4 sauvages. Il laissé 24 sauvages des meilleures

jambes sur le chemin de Lydius qui comptent y faire quelques prisonniers et leur a dit de se rendre à St Frédéric, il croit qu'ils s'y rendront aujourd'hui.

Arrivée de 70 sauvages iroquois qui disent que les anglois n'ont pas passé le Sault Montmorency et qu'on les harcèle avec succès; que les Canadiens, les sauvages et autres volontaires leur tuent beaucoup de monde, et qu'ils ne peuvent faire un pas sans être fusillés; que les anglois sont à Niagara où ils avoient déjà jeté plus de 100 bombes sans aucun succès; que nous y avons beaucoup de monde, tout ce qui étoit à la Belle-Rivière devant s'y reployer; que les cinq nations aïant envoyé une députation de cinq à six confédérés à Mr Pouchot, ce commandt n'avoit point hésité à les faire mettre aux fers, imaginant bien qu'ils ne venoient que pour voir en quel état étoit le fort.

D'autres sauvages sont venus les réclamer et offrir pour otage leurs femmes et leurs enfants, que s'ils avoient accepté la hache c'étoit dans l'yvresse et qu'ils ne manqueroient jamais à la parole donnée à leur père. Mr Pouchot leur a répondu qu'ils pourroient faire ce que bon leur sembleroit; que si les iroquois restoient neutres, leurs chefs luy serviroient d'otages et qu'il ne leur seroit fait aucun mal; qu'au contraire on leur feroit le mal qu'ils pourroient faire aux françois s'ils leur faisoient la guerre.

Il est parti ce matin beaucoup de sauvages, les uns pour faire de simples découvertes, d'autres pour donner sur l'ennemy.

Les sauvages des pays d'en hault que conduisoit Mr Ladurantaye, au nombre de 45 hommes, attaquèrent une grande garde entre la chute et les retranchements de Carillon. Ils estiment en avoir tué vingt, mais ils ne purent lever la chevelure qu'à six. Ils rentrèrent le soir. Les autres découvertes n'aperçurent rien.

Il est faux que Mr Pouchot ait mis en prison la députation des cinq nations. Au contraire ces députés après s'être beaucoup excusés et promis de se retirer, s'offrirent pour otage et furent les premiers à demander à être mis en prison. Mr Pouchot, je ne sçai par quelle politique, n'a pas accepté l'offre et les a renvoyés. On n'est pas sûr que leurs nations se soient retirés; mais on dit que Mr Pouchot se flatoit n'être pas pris si le détacht de la Belle Rivière le joignait. Le courrier de ce fort dit qu'on attendoit le détachement le jour même qu'il est parti.

Vendredy 27 juilllet—Une partie de la garnison arriva de Carillon au point du jour et nous apprit que l'autre partie étoit en route, qu'on avoit fait sauter le fort sur les dix ou onze heures du soir.

On fit marcher deux compagnies de grenadiers et des volontaires, les chebecs, les jacobites et des sauvages pour protéger cette retraite; plusieurs bateaux n'ont osé passer sous une batterie faite par les Anglois à la redoute Pouchot et se sont jettés à terre. Dans le déblayement du fort, la garnison s'étoit enyvrée ce qui a causé une grande confusion dans la retraite. Plusieurs soldats se sont perdus dans les bois, d'autres noyés, quelques uns peut être passés à l'ennemi; il nous manque 29 soldats sçavoir: 1 de la Reine, 5 de Bery et 18 de la marine.

Il arriva des bateaux de St Jean. Les anglois ne nous avoient point attaqués à Québec. Ils se contentent de bombarder la ville de la pointe de Lévy. Ils avoient déjà causé de grands dommages.

Je reçus une lettre de Montréal.

Samedy 28 juillet—Nous partîmes dès qu'il fut jour pour nous rendre à St Frédéric où on travailloit au déblayement ce qui fut continué.

Il nous arriva des batteaux de St Jean et un courrier. Je reçus deux paquets de lettres et la déposition d'un déserteur cy-jointe. Le désastre augmente toujours à

Québec. Les anglois n'y font cependant point encore de grands succès; mais il est à craindre qu'ils ne nous tiennent longtemps en échec.

Reçu au Camp de St Frédéric le 28 juillet

du 17 juillet 1759.

Othon Miller, almand, grenadier dans le 3e Bataillon de Royal Américain, dit qu'il y a icy le 2e et 3e Bataillon de Royal américain, mais qu'il n'y a que les grenadiers du 3e Bataillon à l'armée, le Bataillon estant à bord des vaisseaux.

Qu'il y a le Régiment d'Otways N° 35.

Webbs.

Le Régiment des Montagnards.

Amhers.

Lascelles } parements noirs.
Warbarton }

Dit qu'il y a 5 compagnies de grenadiers et quelques Rangers qui doivent pénétrer par la grève et le reste par le bois. Les ordres estoient donnés pour attaquer la nuit dernière, mais ils ont été contremandés, ne sçait par quelles raisons.

Les grenadiers sont de 100 hommes par compie.

Qu'ils attendent journellement l'arrivée du général Amhers et qu'alors les vaisseaux attaqueront aussi.

Qu'il y a 10 bataillons dans leur camp au Saut, que le camp de la pointe de Lévy est composé de mariniers.

Qu'il y a une batterie de 5 pièces de 12 au Saut et environ 20 canons de fonte qui ne sont pas placés en batteries, qu'il n'a vu que 2 mortiers et 3 cohorns.

Que l'anglois travailloit à ce que l'on dit à faire un pont à l'endroit où passent les charettes.

Qu'il y a 7 à 8 habitans, hommes et femmes, qui venoient souvent au camp anglois, que le général Wolf auroit deffendu aux soldats de leur parler ou de les questionner.

Que les Rangers demeuroient dans une maison blanche tout auprès du bois.

Que, dans l'escarmouche entre nos jacobites et la berge, il y eut plusieurs blessés et un contre-me d'un vaisseau les cuisses emportées.

Que Boscawen commande l'escadre, qu'il est dans le vaisseau qui a un pavillon bleu en haut du grand mat.

Que les berges que nous voyons passer journellement portent des vivres et n'ont que des matelots à bord. Les grands batteaux plats ont jusques à 20 hommes et les berges moins.

Qu'on parloit que nous devions décamper d'icy et ne laisser que nos sauvages et habitants dans les bois.

Quelques uns de nos habitans leur disoient qu'il y avait des quays ou l'eau ne montait qu'à mi-jambes.

Que dans le vaisseau où il estoit on avoit qu'une demie livre de pain par jour et une demie livre de viande, qu'on avoit envoyé 3 Vaux dernièrement à Louisbourg pour y chercher des provisions.

Qu'il y a 500 hommes des Rangers qui montent toutes les nuits deux tiers de lieues en haut de la Rivière du Saut et passent là la nuit en garde, pas tout à fait au bord de la Rre mais un peu enfoncés dans le bois.

Qu'il y a 8 jours on croyoit la flotte françoise dans la R^re et qu'on avoit envoyé une petite goëlette pour vérifier. Ne sçait si elle est de retour.

Qu'on croyoit Amhers à 10 lieües d'icy, que pour le signal il devoit tirer 13 coups de canon et quelques uns prétendent les avoir entendus.

Les bataillons de Royal américain devroient estre de 100 hommes par Cie, mais qu'il y en a plusieurs qui ne sont pas de 30 hommes.

Qu'il y a une garde de 30 hommes dans une maison auprès le bois du Saut pendant la nuit.

Les Rangers marchent toujours les premiers.

Qu'on compte qu'il y a 11 à 12 régiments en tout.

Qu'il y a 8 jours il avoit vu le charpentier de son vaisseau passer la rivière avec ses outils et tous les autres charpentiers des autres vaisseaux qui venoient pour travailler à faire un pont pour passer la rivière du Saut.

Que tous les grenadiers estoient commandés hier à 6 heures du soir afin de rentrer dans le camp pour l'attaquer. Il ignore l'heure à laquelle ils devoient déboucher de leur camp.

Dit qu'il y a au camp 30 batteaux plats qui peuvent contenir chacun 100 hommes.

Qu'il y a un retranchement au bord de la R^re, un autre précisément à la chute, qu'il n'y a pas de retranchement entre eux et le bois, qu'un petit parapet pour les gardes et piquet.

Que le général Wolf va aux détachemens dans les bois 2 et 3 fois la nuit.

Il n'a pas oui dire qu'on fit des chemins dans le bois, les habitants leur indiquoient les chemins dans les bois et apportent du jardinage au général Wolf.

Les sauvages en découverte aujourd'huy rentrèrent le soir avec une chevelure. Mr de Langy qui étoit avec eux approcha beaucoup de la Chute où il a vu et entendu abattre des arbres et travailler beaucoup. Il pense qu'ils s'y retranchent.

Petit vent de Nord Est tout le jour.

Dimanche 29 juillet—Le vent Sud Ouest. Le déblayement continue toujours—Rien de nouveau, d'ailleurs, les découvertes n'allèrent que jusqu'à la rivière à la Barbue et n'aperçurent rien.

Lundy 30—Le vent se mit au Nord-Est cette nuit avec beaucoup de pluye. Malgré cela on fit partir tous les pontons de l'artillerie et des Magasins. Tout le camp prit les vivres pour six jours.

Mardy 31—Vent de Sud Ouest. Beau temps.

Nous détendîmes au point du jour et nous mîmes en Bataille jusqu'à ce qu'on eut disposé toutes choses pour faire sauter le moulin à vent et la redoute de St Frédéric. A 7 heures et demie nous embarquâmes et allâmes nous mettre en panne à 1 lieüe environ pour attendre la partie de l'arrière-garde où étoit Mr de Bourlamaque, destinée à faire sauter le fort et le moulin.

Sur les 9 heures le moulin sauta, et de l'endroit où nous étions, la place paroissoit entièrement nette.

Une heure après la redoute saulta, elle parut aussi entièrement détruite, il n'est resté que l'enceinte qui probablement aura été endommagée. On mit le feu à tous les bâtimens.

Sur les 10 heures ½ nous nous remîment en marche et vinrent camper à la Rivière Boquet.

Nous eûmes du tonnerre et de l'orage qui fit tomber le vent.

Mercredy 1er d'Aoust — Beau tems, nous partîmes à 5 heures du matin. Nous profitâmes du peu de vent de Sud Ouest et vinment camper à la pointe.

Jeudy 2 d'Aoust — Le vent au Sud Ouest. Nous partîmes à 5 heures du matin. Sur les 7 heures la pluye commença à tomber bien fort et dura presque tout le jour. Nous vinment camper au moulin Foucault.

Vendredy 3—Nous partîmes à 6 heures du matin et arrivâmes sur les huit heures du matin à l'Ile aux Noix. Les ennemis sont toujours en présence à Québec. Ils continuent à bombarder la ville et font quelques incursions dans les campagnes.

Je reçus des lettres de Québec et la déposition d'un déserteur anglois à notre camp de Beauport.

Déposition de Joseph Burgess, déserteur

20 juillet.

Reçu le 3 aoust.

Dit qu'il a laissé le service du Brigadier général Townsend par mécontentement parceque les 5 domestiques qui servoient comme lui lui faisoient des querelles continuelles et que son maître lui donnoit les tors très souvent, même lui avoit dit de sortir de chez lui, ou qu'il l'enverroit à bord d'un Vau de guerre.

Qu'il ne pense pas que dans 9 régimens de troupes réglées qu'ont les anglois, il y ait plus de 7 mille hommes, qu'il y a en outre le train d'Artillerie qu'il estime au juste de 5 à 600 hommes.

Qu'il estime que les vaissx peuvent fournir plus de 1500 hommes pour débarquement, qu'il ne compte point les découvreurs parce qu'ils sont composés soit de Rl américain, soit des autres corps, qu'il croit qu'il n'y a pas au camp plus de 3 mille hommes, qu'il y a des retranchements sur le front du Saut et qu'on y a placé du canon, scavoir 8 de 24, 8 aubusiers et 16 pièces de canon de 12, qu'il y a aussi 20 couleverines qui ne sont point encore montées, qu'il y a 2 mortiers de 9 pouces, qu'il a vu cela pour y avoir esté hier après-midy.

Que du côté du fleuve il y a quelques petits ouvrages pour couvrir les batteries, que les mêmes ouvrages sont à peu près semblables du côté du bois, que ces ouvrages peuvent être d'un mille ½ en longueur et finissent à environ ¼ de mille de l'église.

Qu'il ne croit pas qu'il y ait sur l'Isle d'Orléans plus de 200 hommes pour garder tant l'hôpital que les ouvrages qui y ont esté faits et qui estoient très forts alors, qui sont sur la pointe où le camp estoit établi dernièrement.

Que les ordres du gal Wolf ont esté toujours très précis pour empescher qu'on ne ravageat sur l'Isle, soit les maisons, les champs ou les meubles.

Qu'il y a 50 Bœufs sur l'Isle pour l'artillerie et qu'il n'y en a pas plus de 50 pour les provisions du général et quelques autres officiers.

Qu'il croit qu'il y a à la pointe de Lévy plus de monde qu'au Saut, et qu'il pense qu'il y a 4 mille hommes sous les ordres du Général Monckton.

Qu'ils ne se sont emparés de la pointe de Lévy que pour avoir la facilitéde bombarder et canoner la ville.

Qu'il n'a point entendu à la table de son maître tenir aucune conversation au sujet des expéditions à faire, que tous les généraux sont très circonspects.

Qu'ils ont pris terre au Sault afin d'établir un pont pour passage et se ménager une retraitte et pour rendre leur camp assez fort pour y attendre l'arrivée du général Amhers;

Qu'il a toujours oui dire qu'on devoit attaquer par le Saut et que ce seroit dans peu;

Qu'à moins que le général Wolf ne l'ait réservé que pour lui seul, il n'a point oui dire que l'on tira les forces qui sont à la pointe de Lévy pour attaquer; qu'il n'estoit question d'attaquer qu'avec les forces qui sont au Saut et qui ne sont point au dessus de 3000 hommes.

Qu'il a oui dire que la princesse Amélie et le Vte Villiam devoient venir devant la ville.

Que l'on dit au camp, mais qu'il croit que ce n'est que pour encourager l'officier et le soldat, qu'il doit venir des troupes et des vaisseaux; qu'il n'a point entendu dire qu'il y ait en vue une nouvelle flotte angloise ni françoise qu'il croit qu'on a vu en vue tant navires, brigantines, goelettes et batteaux, environ 30 batimens au moins, mais que ce sont des transports et autres batimens inutiles que l'on a renvoyés.

Qu'il a connaissance qu'il est venu de l'amiral Durell une goelette à bord de l'amiral Sunder, mais qu'il n'a point entendu dire qu'il y eut aucune escadre en vue, soit qu'elle porte des troupes ou des vivres;

Qu'il n'a point connoissance qu'on soit court de vivres à l'armée, qu'il n'y a pas même d'aparence, eu égard au peu de tems qu'il y a qu'ils sont arrivés icy;

Qu'il a oui dire qu'il avoit passé au dessus de la ville un Vau de Ligne et 3 frégattes, qu'il doit y avoir des forces dans ce Vau, parceque deux jours avant leur départ, il a vu embarquer 2 compies de grenadiers pour passer à ce Vau, qu'il croit que ces Vaux ont monté au dessus de la ville, afin que le général Monkton put plus facilement monter et faire descente pour bloquer la ville de tous costés;

Qu'un soldat, le dr déserteur qu'ils ont vu leur avoit dit que les canadiens partout estoient fort fatigués, que le gouverneur leur avoit dit qu'il venoit des forces de France;

Qu'il croyoit que nos canadiens et nos sauvages ne soutiendront point une attaque et un feu en règle et que les troupes sont en petit nombre;

Qu'ils ont oui dire par les déserteurs qu'il y avoit un Nre de Ligne, plusieurs frégattes et beaucoup de Vaux marchands qui estoient montés dans le fleuve, mais qu'il ne pense pas que les Vaux qui ont passé soient montés pour les attaquer;

Qu'ils attendent le général Amhers et qu'ils diffèrent pour faire jonction, mais qu'il croit qu'ils attaqueront cependant lorsqu'ils n'espéreront plus ce général.

Qu'il ne scait pas le temps où ils ont déterminé de s'en retourner, qu'il pense qu'ils pourront tenir jusques aux froids;

Que depuis le commencement des actions ils ont perdu environ 60 hommes sans compter les prisonniers;

Que l'on parle généralement parmi les officiers même que l'attaque se fera par le Saut, qu'il y a sur le rivage au Saut quelques berges et batteaux, mais qu'il n'y en a point assez pour embarquer en même temps l'armée du Saut;

Qu'il n'a jamais oui dire aux offrs qu'on dût attaquer par le Parc de notre camp, ni par la ville, mais en vinquenant (?) par le sault et qu'ils doivent le passer par le haut de la chûte.

Samedy 4 d'Aoust—Je fis l'incorporation des soldats de la marine et des milices qui étoient à l'Ile aux Noix.

Dimanche 5—Je fis donner les vivres à tout le monde moitié pour 4 jours, moitié pour 5 jours. Il plut beaucoup ce jour.

Lundy 6—Il plut beaucoup tout le jour. Nous eumes des nouvelles de Québec sur les 9 heures du soir d'un petit avantage remporté sur les anglois le 31 juillet, qui avoient tenté l'attaque de nos retranchemens.

La relation cy jointe.

Arrivé le 6 Aoust au soir à notre camp

31 juillet 1759.

Je fus informé à cinq heures du matin par les volontaires de Duprat et par les postes de Mr de Repentigny qui bordent la rive droite de la Rivière du Saut de Montmorency, que les ennemis fesoient marcher 400 hommes par leur droite vers le bois, une demie heure après les mêmes postes me rendirent compte que ces 400 hommes s'étoient arrêtés à l'entrée du bois et qu'ils travailloient à faire des fascines comme ils avoient fait depuis deux jours.

A dix heures, nous vimes deux frégates et un vaisseau de 64 pièces de canon mettre à la voile et s'approcher dans le chenail vers le Saut Montmorency et en même tems nous vîmes un grand mouvement de berges à l'Isle d'Orléans et à la pointe de Lévy.

A 11 heures et ½ les deux frégates vinrent s'échouer vis à vis le camp de la Brigade de Montréal et à demi-portée de fusil de la redoute qui est située sur la grêve à la gauche de cette Brigade.

Le vaisseau descendit plus bas et mouilla vis à vis la dernière redoute de notre gauche qui n'est éloignée que de 300 toises de la chute du Saut Montmorency et la distance qu'il y a entre les deux redoutes n'est pas de plus de 200 toises.

Ces trois bâtimens étoient placés de manière à faire un feu croisé de leur artillerie pour batre nos bateries et les redoutes qui les soutiennent, de même que de tirer sur le coteau où est situé notre camp et la ligne de nos retranchements dont la gauche est appuyée au grand escarpement de la chute du Saut Montmorency où nous avons un bataillon et 500 hommes du Gouvernement de Montréal qui y montent la garde, et qui sont relevés toutes les 24 heures, parcequ'ils sont sous le feu de l'Artillerie des ennemis qu'ils ont placée à la rive gauche du grand escarpement de la chute du Saut Montmorency, ce qui domine considérablement notre rive droite.

Le vaisseau et les deux frégates étant placés de cette manière ils commencèrent à midi à faire un feu des plus vifs sur nos bateries, sur nos bateaux armés de canon et sur nos redoutes, et une baterie de six mortiers et de 30 pièces de canon située au dessus de l'escarpement du Saut Montmorency fit de même un feu des plus vifs sur nos retranchemens qui, étant commandés par la hauteur où les ennemis sont postés, sont enfilés dans plusieurs endroits, malgré toutes les traverses que nous avons pu faire.

A une heure, nous vîmes faire plusieurs mouvemens aux berges qui étoient remplies de monde qui nous donnèrent de l'inquiétude pour toutes les parties de la ligne de nos retranchemens depuis le Saut jusqu'à la Rivière St Charles.

A une heure et demie, je fus informé que les ennemis fesoient marcher une colonne de 2000 hommes par leur gauche vers les gués que garde Mr de Repentigny: sur le champ, je fis partir 500 hommes du gouvernement de Montréal aux ordres de Mr de la Perrière et tous les sauvages pour se porter au secours de Mr de Repentigny, et je donnai ordre à Mr Duprat de suivre avec ses volontaires le mouvement de la colonne des ennemis et de m'en rendre compte.

J'envoyai ordre au Régiment de Royal Roussillon de s'avancer, je fis marcher la Compagnie de grenadiers de ce régiment pour se joindre aux volontaires et comme dans le moment que le Ral Roussillon me joignoit je vis que les ennemis fesoient un mouvement avec leurs berges pour s'approcher de la pointe de Lessé qui est vis à vis de l'Isle d'Orléans et que cette partie étoit entièrement dégarnie, j'y fis marcher tout de suite le bataillon et je donnai ordre à Mr de Poulharies de communiquer ses postes avec la droite de la ville de Montréal et par sa droite avec les troupes qui s'avançoient du centre de l'armée.

A 2 heures et demie, Mr le Mis de Montcalm me joignit, je lui rendis compte de mes dispositions et des mouvemens des ennemis vers le poste de M. de Repentigny, car ceux des berges tout le monde les voyoit. Il me dit qu'il avoit fait avancer le Bataillon de Guyenne pour s'approcher de celui de Ral Roussillon et nous convinmes qu'il m'enverroit deux compagnies de grenadiers et 100 hommes du gouvernement des Trois Rivières, que nous ferions la guerre à l'œil et que si la gauche étoit attaquée il feroit appuyer les troupes pour la soutenir; que j'en ferois de même si la droite était attaquée. Après cet arrangement M. de Montcalm me quitta et me dit qu'il alloit rejoindre Mr le Mis de Vaudreuil et lui rendre compte de notre situation.

Les deux compagnies de grenadiers me joignirent à trois heures. J'envoyai celle de Béarn joindre son Bataillon qui étoit de garde à la gauche des retranchemens et j'envoyai celle de la Sarre se placer entre la Brigade de la Ville de Montréal et celle du gouvernement de Montréal que j'avois fait descendre de son camp pour border les retranchemens entre les deux redoutes. Comme je destinois les 100 hommes du gouvernement des Trois Rivières à marcher vers M. de Repentigny, je donnai ordre qu'on les fit rester sur le grand chemin à la hauteur du camp du gouvernement de Montréal pour pouvoir se porter où besoin seroit et je laissai ordre aussi que l'on y arrêtat toutes les troupes que l'on enverroit pour soutenir la gauche.

Après que j'eus fini tous ces arrangemens, je fus rejoindre les troupes qui bordoient les retranchemens et je me placai entre les deux redoutes d'où j'étois à portée d'observer tous les mouvemens des ennemis.

Les ennemis continuèrent à faire différens mouvemens de leurs berges pour nous donner de l'inquiétude dans différentes parties.

A quatre heures et demie je fus informé par Mr Duprat que la colonne des ennemis rétrogradoit et qu'elle rentroit dans le camp. J'envoyai sur le champ M. de Jonsthone chés Mr de Repentigny pour faire revenir les troupes que j'y avois envoyées et j'envoyai ordre à la compagnie de grenadiers du Ral Roussillon et aux volontaires de Duprat de se raprocher et de se mettre à portée de soutenir le bataillon de Béarn qui étoit à la gauche des retranchemens.

A 5 heures les berges entrèrent dans le chenail du Saut et se mirent derrière les deux frégates qui étoient échouées.

A 5 heures et demie je vis descendre la colonne des ennemis des hauteurs du Saut et qui vint se former sur le bord de la grève au gué du bas du Saut Montmorency. J'étois dans ce moment avec le bataillon de Béarn, j'informai Mr de Montcalm de ce mouvement, je donnai ordre aux troupes que j'avois fait rester sur les chemins au camp de la Brigade de Montréal de me joindre. La compagnie de grenadiers de Languedoc me joignit avec 100 hommes des 3 Rivières que je plaçai pour soutenir la redoute de notre gauche. Les volontaires, la compagnie de grenadiers de Ral Roussillon et le détachement de M. de la Perrière vinrent me joindre aussi dans le

même moment; je plaçai toutes ces différentes troupes à border les retranchemens et à se soutenir mutuellement.

A 6 heures la colonne des ennemis se remua et commença à passer le gué du Saut: dans le même moment les berges firent la descente derrière les deux frégates qui étoient échouées. Le feu d'artillerie redoubla de toutes parts.

Les ennemis s'étant formés derrière les frégates, marchèrent de bonne grâce pour attaquer la Redoute de notre droite que je fis abandonner, n'étant pas possible de la soutenir, ni aux ennemis de s'y établir, parce qu'elle est sous le feu de notre retranchement du coteau. Le feu de notre mousquetrie commença de toutes parts, la colonne des ennemis qui avoient débarqués dépassa la Redoute et s'avança jusqu'au bas du coteau de nos retranchemens, d'où elle essuya un feu si vif qu'elle fut obligée de plier, et il survint dans le moment un orage si violent qu'il fit cesser le combat et favorisa la retraite des ennemis. Le Régiment de Ral Roussillon qui m'avoit joint à qui j'avois donné ordre de s'avancer et celui de Guyenne que Mr de Montcalm avoit fait avancer, je les avois placés en réserve derrière la Brigade de Montréal, et Mr de Montcalm me joignit aussi de sa personne, un moment après que les ennemis eurent été repoussés. La colonne qui avoit passé le gué du Saut s'avança jusqu'à hauteur de la Redoute de notre gauche qu'elle n'osa pas attaquer, la voyant si bien gardée. Notre baterie de cette Redoute ne discontinua pas à faire feu sur cette colonne. Les ennemis se retirèrent à l'entrée de la nuit par la même route qu'ils étoient venus. J'estime leur perte à 500 hommes tant tués que blessés. La nôtre est de 50, il est étonnant qu'elle ne soit pas plus considérable ayant essuyé un si grand feu d'artillerie toute la journée. On ne peut assés faire l'éloge des troupes et des canadiens qui ont été inébranlables et qui ont continuellement témoigné la plus grande volonté.

Mardy 7 d'Aoust—Il plut beaucoup la nuit dernière et tout le jour.

Mr de Langy partit avec des sauvages Népisingues pour faire la découverte du côté de Frédéric et Carillon.

Mercredy 8—Il plut encore cette nuit beaucoup. La pluye n'a cessé que sur les 9 heures du matin.

Je reçus des lettres de Montréal du 6 août sans aucune nouvelle.

Jeudy 9—Beau tems tout le jour. La découverte à la pointe au fers n'a rien appris de nouveau.

Vendredy 10—Il plut tout le jour. Nous apprîmes le matin la prise de Niagara le 24 juillet. Le bruit du camp ajoute même que Mr Pouchot a écrit de Chouaguen, par conséquent la garnison prisonnière de guerre. On m'a aussi assuré que le détacht de la Belle Rivière qui venoit au secours de Niagara avoit été défait en entier avant la prise du dernier fort et que la plus grande partie avoient été faits prisonniers de guerre.

Il arriva le soir un bateau des chebecs qui nous apprit que Mr de Langy avoit été découvert par les anglois campés à St Frédéric. Ils envoyèrent d'abord 2 berges sur son canot d'écorce qui chercha à attirer ces berges dans une embuscade; mais elles n'y donnèrent pas et firent au contraire un mouvement en arrière. Alors il se détacha vingt cinq autres berges à la suite du party; mais elles ne le chassèrent pas loin et se retirèrent. Mr de Langy est resté avec 3 hommes pour aller par le Bois dans l'espoir de faire un prisonnier.

Il arriva au camp deux placards du général Wolf adressés aux canadiens. Cy joint.

Arrivé à notre camp le 10 aoust 1759.

De par Son Excellence James Wolf, Major général, colonel d'infanterie, commandant les troupes de Sa Majesté Britannique sur la rivière de St Laurent.

Le Roy mon maitre, justement irrité contre la France, résolu d'en abattre la fierté et d'en venger les insultes faites aux colonies angloises, s'est enfin déterminé à envoyer un armement formidable de mer et de terre que les habitans voyent avancer jusques dans le centre de leur pays; il a pour but de priver la couronne de France des établissements les plus considérables dont elle jouit dans le Nord de La Mérique.

C'est à cet effet qu'il lui a plu de m'envoyer dans ce pays à la tête de l'armée redoutable actuellement sous mes ordres. Les laborieux habitans, colons et paysans, les femmes, les enfans, ny les ministres sacrés de la religion ne sont point l'objet du ressentiment du Roy de la Grande-Bretagne, ce n'est pas contre eux qu'il élève son bras, il prévoit leurs calamités, plaint leur sort et leur tend une main secourable.

Il est permis aux habitants de revenir avec leur famille dans leurs habitations. Je leur promets ma protection et je leur assure qu'ils pourront sans craindre la moindre molestation y jouir de leurs biens, servir le culte de la religion, en un mot, jouir au milieu de la guerre de toutes les douceurs de la paix, pourvu qu'ils s'engagent directement ny indirectement à ne prendre aucune part à une dispute qui ne regarde que les deux couronnes.

Si au contraire un entêtement et une valeur imprudente et inutile leur fait prendre les armes, qu'ils s'attendent à souffrir tout ce que la guerre offre de plus cruel, il leur est aisé de se représenter à quel excès se porte un soldat effrené; mes ordres seuls peuvent en arrêter le cours et c'est aux canadiens, par leur conduite, de se procurer cet avantage.

Ils peuvent ignorer leur situations présente: une flotte considérable bouche le passage aux secours dont ils pourroient se flatter du côté de l'Europe, et une armée nombreuse les presse du côté du continent.

Le party qu'ils ont à prendre ne paroit point douteux. Que peuvent-ils attendre d'une vaine et aveugle opposition; qu'ils en soient eux-mêmes les juges?

Les cruautés inouïes que les françois ont exercées contre les sujets de la Grande Bretagne établis dans La Mérique pourroient servir d'excuses aux représailles les plus sévères, mais l'anglois dédaigne cette barbare méthode. Leur religion ne prèche que l'humanité et leur cœur en suit avec plaisir le précepte.

Si la folle espérance de nous résister avec succès porte les canadiens à refuser la neutralité que je leur propose et leur donne la présomption de paroitre les armes à la main, ils n'auront sujet de s'en prendre qu'à eux-mêmes; lorsqu'ils gémiront sous le poids de la misère à laquelle ils se seront exposés par leur propre choix, il sera trop tard de regretter les efforts inutiles de leur valeur indiscrète.

Lorsque pendant l'hiver ils verront périr de famine tout ce qu'ils ont de plus cher, quand à moi je n'aurai rien à me reprocher. Les droits de la guerre sont connus et l'entêtement de l'ennemy justifie les moyens dont on se sert pour le mettre à la raison.

Il est permis aux canadiens ou aux habitants du Canada de choisir; ils voyent d'un côté une main puissante et secourable que je leur tend, et de l'autre côté la France incapable de supporter ses peuples abandonne leur cause dans le moment le plus critique, et, pendant la guerre, elle leur a envoyé des trouppes; à quoi leur ont-elles servi: à leur faire sentir avec plus d'amertume le poids d'une main qui les

opprime au lieu de les secourir, que les canadiens consultent leur prudence, leur sort dépend de leur choix.

Signé: JAMES WOLF.

Donné à notre quartier général à la paroisse St Laurent, Isle d'Orléans, le 29 juin 1759.

De par Son Excellence Major général James Wolf, commandant les troupes de Sa Majesté Britannique sur la Rivière Saint-Laurent.

Son Excellence piqué du peu d'égard que les habitants du Canada ont eu à son placard du 29 du mois dernier est résolu de ne plus écouter les sentiments d'humanité qui le portent à soulager des gens aveuglés sur leurs propres intérêts.

Les canadiens par leur conduite se montrent indignes des offres avantageuses qu'il leur faisoit. C'est pourquoy il a donné ordres au commandant de ses troupes légères et autres officiers de s'avancer dans le pays pour y saisir et emmener les habitants et leurs troupeaux et y détruire et renverser ce qu'ils jugeront à propos. Au reste comme il se trouve faché d'en venir aux barbares extrémités dont les canadiens et les Indiens leurs alliés lui montrent l'exemple, il se propose de différer jusqu'au 10 d'Aoust prochain à décider du sort des prisonniers qui pourront estre faits, envers lesquels il usera de représailles à moins que pendant cet intervalle, les canadiens ne viennent se soumettre aux termes qu'il leur a proposé dans son placard et, par leur soumission, toucher sa clémence et le porter à la douceur.

Donné à Saint Henry le 25 juillet 1759.

Signé: JOSEPH DALLING,
Major des troupes légères.

Samedy 11 d'Aoust—Beau tems. Les travaux qui jusques à présent avoient été par corvées sont devenus pour le corps entier. On battit la générale au point du jour et tout ce qui n'étoit pas de service travailla à l'exception des canadiens dont ils travaillent 600 environ chaque jour.

Nous eumes des nouvelles de Québec. Cy jointes.

Nouvelles arrivées à notre camp le 11 Aoust

Suite du journal du 2 aoust 1759:

Nous avons eu aujourd'hui une trève de 6 heures à l'occasion d'une lettre que le capitne Ecossois a demandé de faire passer au général Wolf.

Le 3—Le feu de la Pointe de Lévy a été plus vif cette nuit que les précédentes. Les ennemis ont jetté plus de 100 bombes.

Le 4—Le feu a été encore plus considérable cette nuit. La ville a reçu au moins 150 bombes et beaucoup de pots à feu qui n'ont eu aucun progrès.

Un parlementaire a apporté la réponse de la lettre du Capne Ecossois et s'en est retourné.

Il nous est arrivé 5 déserteurs soldats du Régiment de Royal Ameriquain. Ils étoient dans un des vaisseaux mouillés à Sillery. Ils ne sont pas instruits, n'ayant pas encore mis pied à terre.

Ils prétendent que les ennemis n'ont que 6 mille hommes de bonnes troupes. Le reste étant de la racaille qu'ils ont fourni de toutes sortes de gens qu'ils ont forcé

à entrer à leur service. Ils ajoutent que leurs vaisseaux attendent une nuit favorable pour se rejoindre à leurs escadres.

Le 5, le feu de l'ennemi n'a pas été aussi vif cette nuit que les précédentes. Il tire régulièrement et presque continuellement. Il ne cesse que par petite intervale. Dans l'après midy les généraux sont en correspondance depuis 15 jours pour l'exécution du cartel sur l'échange des prisonniers. Le général Wolf ne veut point entendre, prétendant que nous engageons et payons les sauvages pour commettre des cruautés; qu'ainsi, la guerre se continuera de la façon que Mr le général en a fait choix. Il entend l'exercice de cruauté, qu'il garde les prisonniers et prisonnières qui sont en son pouvoir pour être à même dusé de représailles et faire justice à sa patrie.

Mr le général se décharge de l'inexécution du cartel, au surplus, il renvoie à l'égard des prétendües cruautés des sauvages au fait également exercées envers nous par ceux attachés à Sa Majesté britannique et notamment à la proclamation du gouverneur Serleik qui avoit mis à prix la tête des françois dans la dernière guerre. La lettre de Mr le général qu'on envoie à bord de l'amiral nous procure une trève de 6 heures.

Le 6.—Bombardement et canonnade continuelle et ordinaire. Un déserteur venu du Sault rapporte que les ennemis ont eu 3 à 400 hommes tués ou blessés à l'afaire du 31 juillet, tous grenadiers, que le général Wolf avoit demandé aux troupes cy elles reprendroient volontiers leur revange, qu'elles avoient témoigné y être très portées, que cette seconde attaque devoit se faire par les quai sur le haut du Sault et sur un pont qu'on parloit de jetter sur la rivière, que les ennemis se feront précéder par plusieurs pièces de canon et mortier, que pendant cette attaque, 4 bâtiments de transport portant des canons viendront s'échouer auprès de ceux brulés et tireront continuellement, qu'ils doivent faire habiller en soldats 2000 matelots qu'ils tiendront dans des berges au large pour faire croire que ce sont des grenadiers. Suivant le dénombrement qu'il fait des troupes réglées et des Royer (Rogers) le total est de 7220 hommes. Un batiment de Louisbourg en dernier lieu a annoncé qu'ils n'ont point de secours à attendre de cette place, que les françois ont descendu en Irlande, mais qu'ils ont été repoussés, que le roy d'Angleterre demande la paix ou une suspension d'armes, que les anglois construisent des cazernes et fortifications à l'Isle aux Coudres où il parle de faire hiverner 6000 hommes. Nous ne donnons pas dans tous les articles de ce rapport. On a vu passer devant Québec la nuit dernière des berges; on n'est point d'accord sur le nombre et on vient de rapporter du Cap Rouge en avoir vu une soixantaine. On attend la première nouvelle des desseins de l'ennemi pour porter secours où il sera nécessaire.

Dimanche 12 d'Aoust—Il venta épouvantablement toute la nuit dernière et ce jour avec beaucoup de pluye.

Il nous arriva des nouvelles de Québec.

Nouvelles arrivées à notre Camp le 12 Aoust

du 9 Aoust.

Au moment que je vous écris, toutte la basse ville de Québec brûle, le feu qui y a pris ce matin vers une heure en deux endroits, n'ayant pu être arrêté par rapport à la violence de celuy des batteries angloises, dès la naissance de l'incendie, a fait tant de progrès que je doute qu'il échape une seule maison. Il est vrai qu'on avoit fait depuis

longtemps le sacrifice de cette basse ville et que cet évènement aura par conséquent fait moins d'impression et aura pour ainsi dire été regardé avec indifférence.

Depuis quelques jours, les anglois ont envoyé des troupes à bord de leurs batimens au dessus de Québec dans la vüe de faire quelques descentes pour ravager nos côtes et avoir des nouvelles du général Hamers (Amherst). Heureusement notre attention à jetter des forces dans cette partie a fait échoüer l'ennemi dans deux tentatives qu'il fit hier, la première au dessus de la pointe aux trembles à un terrein ras, sans arbres ni brouissailles.

Mr de Bourguainville avoit fait ses dispositions lorsque 100 Ecossois débarquèrent et fusillèrent nos gens. Les écossois furent bientôt suivis de tout le reste, ce qui pouvoit former un corps de 1000 à 1200 hommes. Ils se rangèrent en bataille et marchèrent à nous. Notre feu qui jusqu'alors avoit été modéré, fut très vif et obligea l'ennemi de plier et de se rembarquer. Mr de Bourgainville le fit suivre et fusiller tant qu'ils se trouvèrent à portée. Cette descente étoit soutenue de l'artillery des vaisseaux qui nous battoit de front et en écharpe. Malgré cela nous n'eumes que deux ou trois blessés.

La seconde se passa plus bas. Les Anglois dans 27 berges voulurent essayer de nouveaux à débarquer. Mr de Bourgainville qui les avoit exactement suivis s'y trouva et attendit les berges jusqu'à demie portée de fusil et leur fit faire de si vigoureuses décharges qu'ils se replièrent de suite avec une perte considérable.

Nous ne pouvons sçavoir la perte de l'ennemy au juste, mais il est certain qu'il a beaucoup perdu. Nous continuons à l'observer et s'il tente de nouveau à descendre il luy en cuira.

Lundy 13 d'Aoust—Mr de Langy parti le 7 arriva hier au soir tout tard, il ne pût faire de prisonniers.

Les anglois sont campés à St Frédéric et ont toutes leurs berges et autres voitures depuis le moulin jusques au bout de la Pointe aux Sables. Ils luy ont paru travailler à un retranchement sur le Rocher.

Ils ont démoli touttes les maisons de l'autre côté de la rivière pour en avoir les planches.

Beau tems tout le jour. On poussa les travaux vivement. Mr de la Colombière eut ordre de se rendre à Montréal aux ordres de Mr le Chevalier de Lévis.

Je reçus des lettres de Mde Péan.

Il partit un officier de milice avec 7 miliciens en parlementaire pour le camp ennemi.

Je fis donner les vivres aux 4 premières brigades.

Mardy 14 d'Aoust—Beau tems. Mr de la Corne ainé arriva avec six à 7 gentilshommes de Boucherville. Il nous amena 7 à 8 miliciens.

Rien de nouveau, je fis donner les vivres aux 4 dernières brigades.

Mercredy 15—Rien de nouveau, il plut peu ce jour.

Jeudy 16—M. Volf fut détaché avec 150 miliciens pour ramener des bateaux à St Jean. Il plut le soir beaucoup et pendant la nuit.

Départ de Mr Outlas pour la découverte.

Vendredy 17—J'appris ce matin l'arrivée de notre parlementaire hier au soir. Il a été jusques à la pte à la peur où il y avoit une garde. Il luy a paru un camp à la pte Montréal. Le camp de Frédéric luy a paru considérable, il étoit trop loing pour distinguer les objets et les Berges. Il a vu une gabare portant canon; les anglois luy ont dit qu'ils en avoient fait le portage.

Les nouvelles de Québec sont que 500 canadiens et quelques sauvages ont traversé le Sault Montmorency le 11 pour attaquer des travailleurs. Ils n'avoient ordre que de faire une fusillade et se retirer sur le champ. Mais nos canadiens y prirent goût et tirèrent pied à Bout malgré les divers détachemens de l'armée angloise qui venoient soutenir les 1ers attaqués; ils se retirèrent lorsque le 4e détachement parut qui se faisoit précéder de quelques pièces de canon. On estime la perte des ennemis à 300 hommes. Nous y avons eu un canadien prisonnier et blessez et 10 à 12 autres blessés.

Que le 12 les Anglois tentèrent de passer 4 vaisseaux au dessus de la ville, mais notre canon les obligea de retourner mouiller à l'endroit d'où ils étoient partis, un bateau passa, mais nos chaloupes carcassières le firent jeter à la côte. Que les anglois ont un camp à Saint Antoine que Mr Bougainville a jugé inattaquable après l'avoir reconnu.

Je fis par ordre du général un détachement de 120 miliciens voyageurs pour les rapides, ils partirent à 7 heures du matin pour St Jean.

Les 4 premières brigades prirent les vivres pour 4 jours. Beau temps.

Samedy 18 d'Aoust—Hier on disoit que les Anglois n'avoient perdu que 130 ou 40 hommes. On dit aujourd'hui 300. Il arriva le soir un courrier qui ne dit rien de nouveau.

Dimanche 19—Rien de nouveau.

Lundy 20—Rien de nouveau.

Mardy 21—Il plut la nuit et dans la matinée, je fis donner les vivres aux 4 premières brigades.

Il nous arriva l'après diner 121 miliciens du gouvernement de Québec que conduisoit Mr de Boucherville.

Il arriva aussi trois déserteurs anglois dans une berge bien équipée. Ils arrivèrent à 6 ou 7 heures du soir.

Mercredy 22 d'Aoust—Je n'ai pu scavoir rien de juste de la déposition des prisonniers. On m'a dit qu'ils rapportèrent que les anglois doivent venir nous attaquer sous quinze jours; qu'ils rétablissent à présent le fort de Carillon et St Frédéric, qu'ils font Carillon plus grand, un entrepot au Portage et de bons retranchemens à St Frédéric où toute leur armée travaille vivement; qu'ils ont construit une espèce de barque qui porte dix-huit canons et qu'ils en auront trois dans ce goût. Un des trois déserteurs dit qu'il étoit parti ces jours derniers 1 officier et 10 sauvages pour porter des lettres à Québec au général Wolf; un autre que ce détachement venoit seulement dans cette partie de l'Ile aux Noix pour tacher de nous faire quelques prisonniers.

Départ de Mr Langy pour la découverte ce matin. Je ne sçais s'il ira jusques à St Frédéric ou seulement aux environs pour éclairer la marche duparty ennemi annoncée par les déserteurs. Ils disent aussi que les françois ont fait une descente en Irlande qui leur a réussi; qu'ils ont des espèces de cajeux ou pontons qui portent 4 pièces de canon de 24, d'autres disent de 12.

Jeudy 23 d'Aoust—Retour de Mr Langy sur les 5 heures du soir. Il a été jusques à la rivière Chassié où il a traqué les bois sans y voir le moindre vestige du party ennemi. Il traversa ensuite au Sud où il a fait la même chose et n'a rien vu pareillement.

Vendredy 24 d'Aoust—Il nous arriva un courrier et des nouvelles de Québec. Des lettres marquent que les anglois paroissent se disposer au retour; qu'ils brûlent et désolent toutes nos campagnes, qu'ils brulent aussi leurs retranchemens de

Septembre

Vendredy 21 Le Tous Saint. ~~Les~~ Les Sabreurs alla a Cardinas visite a la
rouge du Chevalier....
Enfin les nouvelles du jour nous publique nous sommes que les
Du 12 au 13 les anglois faisant par surprise une descente a l'anse de
foulon, que et voila comme cela arriva. Deux ~~deserteurs~~ soldats de regt
de la Sarre desertaient le 12 dans la matinée sur les 8 ou 9 heures du soir.
ils dirent qu'il devait passer au descendant 19 bateaux du cap rouge
a la ville chargés de farine. Wolf la dessus prit le party de faire
devance a la pointe du descendant ces bateaux des 19 Bergers
ou il y avait 1000 hommes. Quand ils passerent au 1er poste
que commandait M. Douglas on leur cria que vive les anglois
repondirent France. Quel Regiment les anglois repondirent
ne faites pas de bruit ce sont les 19 bateaux chargés de farine
que portent du cap rouge et on les laissa passer. ils voulurent
aller au foulon ou ils sçavoient qu'il n'y avoit que 50 hommes
commandés pour veiller. Quand ils y furent, ils descendirent et y
avoit une petite garde que fit emporté sur le champ et ils
montrerent d'autant plus d'ardeur que la cote avoit été mal
rouge. les 1000 hommes en haut firent une decharge sur
les bateaux de vivres et prirent tout le detaché. Les hommes montés
tout le reste se fortifierent, et M. Douglas ne fit pas avertir de
nouvelle son commandt. que d'un cap rouge il est apporté
qu'a 8 heures par un perequinas que ce que les anglois remplissoient
le chemin de Sainte et Foy.

Ce article faux — M. Montcalm envoyé a la porte St Jean avec quoi hommes lui avoit
M. Montcalm n'a pas envoyé a la porte St Jean et M. Vaudreuil a envoyé
M. Vaudreuil a envoyé
M. Montgat

enfoncé de la descente, marcha a la maison de Nerjia ou les anglois
s'étoient logés. il replia la porte dans l'instant et les tuerent l'épée
dans les reins. cette troupe apporta la pendre avec intention les
conduisit a l'armée angloise qui vint venir a terre dans les bois
a l'arrivée de l'armée française ~~ombre~~ les anglois tirerent deux
pieces de canon a cartouche et firent une decharge a boule bourre
nous y perdimes 4 a 500 hommes dont 40 officiers tués et blessés
le marquis de Montcalm de nombre chevaux quelque pour certains officiers
après un court combat notre armée se retira dans le plus grand desordre
les canadiens fusillerent plus d'une heure après la retraite des troupes
et se retirerent aussi ~~dans~~ le camp de Beauport. on proposa de retourner
a la charge. il ne fut pas possible d'y retourner les troupes. les canadiens
y retournerent avec ordres chez les Dames; mais n'étant pas soutenus ils
furent contraints de faire retraite. Il fut Dimanche lendemain qu'on se retirant
par les bois de quinze

UNE PAGE DU *JOURNAL* DE M. DES MÉLOIZES

la pointe de Lévy, Ile d'Orléans et Sault Montmorency, que 26 de leurs plus gros vaisseaux ont filé pour la Camouraska. Ces nouvelles sont données par des déserteurs qui arrivent tous les jours à notre camp. Ils ajoutent qu'il est arrivé un petit batiment de Londres qui disoit que nous avions fait une descente en Irlande et qu'elle avoit réussi; que nous étions maitres d'Hanovre, que la Reine d'Hongrye avoit recouvré la Silésie et qu'elle étoit maitresse de Breslau; que Dom Carlos aïant refusé l'exécution du traité d'Aix la Chapelle au sujet de l'abandon des royaumes de Naples et Sicile à Dom Philippe au cas que le Roy d'Espagne vint à mourir, la Cour de Versailles et celle de Vienne ont proposé à la nation espagnole de prendre pour Roy Dom Louis, 3me frère de Dom Carlos, ce qui a été exécuté. Dom Carlos pour faire changer cette nomination a imploré le secours d'Angleterre et celuy du Roy de Sardaigne. On pense que les Etats généraux soutiendront le party de Dom Louis pour contrecarrer les anglois dont ils ne sont pas contents. Ils disent encore que les françois ont 28 vaisseaux au bas de la Rivière. Toutes ces nouvelles demandent une grande confirmation.

On marque à quelqu'un que 60 canadiens indignés des ravages que font les Anglois à St Antoine et paroisses voisines ont traversé la rivière sans en avoir l'ordre et leur ont attaqué quelques détachemens dont ils ont tué 30 hommes.

Samedy 25 d'Aoust—Rien de nouveau.

Dimanche 26—Il arriva deux ou trois sauvages du party de Mr Outlas partis le 16. Ils dirent qu'après avoir fait deux prisonniers entre la pointe de Montréal et la pointe à la Peur, ils revinrent à leur canot qu'ils avoient laissé à quelques lieues plus bas, ils y trouvèrent des Anglois et des sauvages qui les fusillèrent et leur tuèrent un homme. Ils gagnèrent les bois et se sont dispersés.

Lundy 27—Départ de Mr Langy avec dix à douze canadiens et 100 Sauvages environ pour la guerre. Mr Outlas arriva vers midy avec deux ou trois sauvages de son party. Il avoit laissé le reste en arrière avec un des deux prisonniers; l'autre s'est sauvé.

Mardy 28—Il plut cette nuit. Le reste du party de Mr Outlas arriva avec le prisonnier. Ils n'ont perdu qu'un seul homme tué dont j'ai parlé le 26.

Mr de La Verandrie partit avec quelques canadiens et 80 sauvages environ.

Le prisonnier arrivé ce jour dit que l'armée angloise campée à Frédéric n'est que de 5 à 6 mil hommes au plus; que les troupes provinciales doivent bientôt se retirer, qu'on leur a donné une certaine quantité de pièces de bois à faire et à transporter et qu'ensuite on leur a promis de les renvoyer en sorte qu'ils travaillent jour et nuit. Mr Volf partit pour le moulin Foucault avec sa compagnie de volontaires.

Mercredy 29—Mr de Bourlamaque eut avis hier au soir que les sauvages de Mr de La Verandrie avoient arrêté un anglois vis à vis le moulin Foucault.

Mr La Verandrie luy envoya même un espèce de plan du lac Champlain que cet anglois avoit crayonné. Il le fit aussi avertir que cet anglois luy avoit dit qu'ils étoient partis deux berges ensemble, qu'une les avoit laissé, qu'il ne scait si elle est retournée et que les hommes qui étoient dans la sienne où il y avoit 2 officiers, étoient partis par les terres, guidés par un sauvage pour aller faire quelques prisonniers vers la prairie. Que tous les sauvages étoient à la poursuite de ces gens-là. Mr de Bourlamaque envoya dans la nuit informer à la Prairie et à Chambly pour qu'on se tint sur ses gardes.

Sur les 6 heures du soir, Mr Lavérandrie arriva avec deux prisonniers et 2 chevelures. Un de ces prisonniers est officier du corps de Roger, il y a aussi eu 1 officier

de tué. Trois se sont sauvés avec le sauvage qui les conduisoit; nous y avons perdu un Iroquois. Volf poursuit au sud avec les Abénaquis au cas que l'autre berge ait pris cette route.

L'anglois arrêté par les sauvages près de la berge arriva sur les 3 heures après diner. Il dit que l'armée est de 20 mil hommes depuis le fort Edouard jusques à St Frédéric. Qu'on y travaille beaucoup, qu'on fait un chemin de Carillon à Frédéric. Qu'on pense au camp que Québec est pris ou le sera bientôt, qu'il ne sçait ce qu'est devenu l'armée du lac Ontario, mais qu'il a oui dire qu'elle devoit descendre le fleuve St Laurent sans en être certain; que le général Brodon (?) a été tué à une petite affaire à Chouaguen, celle de Mr de la Corne sans doute. Qu'il croit que les anglois viendront nous attaquer icy, que plusieurs disent que nous sommes beaucoup de monde, d'autres que nous sommes peu et que le fort est à Québec. C'est tout ce que j'ai pu sçavoir.

Jeudy 30 d'Aoust—Mr de Langy resté en arrière avec des Iroquois pour amener un Iroquois, blessé à Mortrecourt ce jour, avec le reste de son party.

Un détachement de canadiens partis ce matin pour aller chercher de la pierre arriva l'après midy avec un prisonnier anglois qui s'étoit caché lorsqu'on prit celuy qui étoit auprès de la berge. Il se rendit de luy-même.

Mr Volf rentra sans avoir pu découvrir ce qu'étoit devenue la seconde berge; les Abenaquis n'ont rien découvert non plus.

Trois soldats de la marine manquèrent au camp ce jour, on ne s'en aperçut qu'à midy, ils étoient à l'appel du matin Il y a apparence qu'ils ont été pris, car ils ont laissé leurs fusils et tout leur équipage, et sont partis sans vivres et nud pieds. Ils étoient allés à la pêche

Vendredy 31—Les soldats qui manquoient hier à midy ne sont pas rentrés le soir. On espéroit à l'appel du soir qu'ils rentreroient dans la nuit parcequ'ils étoient allés à la pêche sans permission; le 31 matin, on chercha si on trouveroit leur bateau. On le trouva en effet au dessus de la rivière du Sud, fort près du camp. Il y avoit trois rames dans le bateau et une ligne à pescher à terre auprès du bateau qui avoit mis à la côte du Sud. Nouvel indice qu'ils avoient été pris.

Un party sauvage des pays d'en hault partit l'après diner. Il doit faire de nouveaux efforts pour tâcher de joindre la berge en question. Les volontaires de Volf partirent aussi. Il plut toute l'après diner.

Samedy 1er Septembre—Le tems fut à la pluye tout le jour, nos travaux furent languissants. Il arriva des nouvelles de Québec. Les déserteurs qui arrivent à notre camp de Beauport confirment toujours que les anglois se disposent au départ. Cependant, le 27 au soir, il passa au dessus de Québec 5 nouvelles frégates ou Senaux. On ignoroit les vues de l'ennemi, et on paroit moins se flatter du prochain départ de l'ennemi.

Rien n'a transpiré encore de ce que pouvoit contenir les papiers dont les anglois et les sauvages pris dernièrement à St François étoient porteurs. Je ne me rappelle pas le jour que nous avons appris cette nouvelle icy, je ne l'ai pas marqué dans son tems.

Dimanche 2 Septembre—Le tems assés beau. Rien de nouveau.

Lundy 3—Départ de Mr Langy-Montegron avec vingt canadiens environ et quelques sauvages pour aller à la découverte.

Mardy 4—De la pluye tout le jour. Rien de nouveau d'ailleurs.

Mercredy 5—Rien de nouveau, beautems.

Jeudy 6—Nous recûmes des nouvelles de Québec qui nous apprennent que les

anglois ont levé leur camp du Sault Montmorency. La déposition du déserteur anglois du 26 Aoust annonce leur départ; mais les vaisseaux qu'ils ont fait passer au dessus de Québec rend cette retraite douteuse. Par les nouvelles de ce jour,ils avoient 17 vaisseaux au dessus de Québec, quelques lettres disent 19. Nous avons perdu une frégate de 26 canons sur la pointe des Grondines.

Arrivé à notre camp le 6 Septbre 1759

De par Son Excellence Jeffery Amherst, Major général et commandant en chef de toutes les forces de Sa Majesté dans l'Amérique Septentrionale, etc., etc., etc.

N° 1—*Instructions pour le Cape Quinson Kennedy, du 17e Regiment*

Aussitot les présentes reçues et, ainsi que vous en avez déjà reçu mes ordres, vous partirez pour vous rendre aux villages des sauvages de l'Est et lorsque vous serez arrivé, vous demanderez à parler aux chefs, à qui vous direz de ma part que je suis en marche avec mon armée pour me rendre en Canada, dans le dessein de réduire ce pays sous l'obéissance de Sa Majesté, mais que pour marquer les bonnes dispositions où je suis pour ces sauvages, et avant que j'entre dans leurs habitations, je vous envoye vers eux pour leur offrir mon amitié aux conditions qu'ils demeureront neutres, et qu'ils ne se joindront point avec aucun des ennemis de Sa Majesté ni ne se mêleront dans aucun acte d'hostilité contre son armée ou contre aucun de ses sujets, dans lequel cas, comme je ne suis pas venu avec les intentions de les déposséder ny de les incommoder, je protègerai et deffendrai leurs personnes et leurs biens, et je leur en assurerai la paisible possession, que je ne demande ni leurs secours, ni leur assistance dont je n'ai nul besoin. L'armée qui est sous mes ordres étant plus que suffisamment forte pour réduire non seulement les françois, mais les sauvages même s'ils n'acceptoient pas mon amitié que je leur offre actuellement; vous insisterez donc pour qu'ils vous donnent une réponse immédiate; et je ne doute pas qu'ils ne consultent leurs intérêts et qu'ils n'acceptent avec joye et avec sincérité les propositions d'amitié que vous leur fairés de ma part. Lorsque vous aurez reçu leurs réponses vous irez rejoindre le major général Wolf à Québec et vous lui direz que je lui ordonne de regarder ces sauvages de l'Est comme nos amis et nos alliez, et qu'il aye soin que les engagements que j'aurai pris avec eux soient ponctuellement exécutés après quoi vous reviendrez auprès de moi sans délay me rendre compte de la négociation que je vous ai confiée.

Donné au camp à la pointe à la chevelure le 8 aoûst 1759.

Signé: JEFF. AMHERST.

Contresigné: J. APPY.

N° 2—*Lettre de David Belfond au commissaire Député à l'armée du général Wolff*

De la pointe à la cheveleure, le 8 août 1759.

Mr Read a été envoyé au fort Duquesne, et Wogrinthon est resté au fort Edouard.

Il le renvoye au Cape Kennedy pour avoir des détails particuliers, dit qu'il ne veut pas luy rien marquer de conséquence au sujet de la force de l'armée, de crainte

que sa lettre ne tombe entre les mains de l'ennemi, qu'il espère d'avoir bien tôt le plaisir de déboucher avec lui une excellente bouteille de vin François en Canada.

N° 3—*Lettre de Paul Ricaut au Lieut^t Colon Hale, 47e Regiment*

De la Pointe à la Chevelure le 8 Août.

Il le remet au Cap^e Kennedy qui lui faira le détail de leur succès.

Il ne doute pas que ce Cap^e ne le trouve en paisible possession de la ville de Québec, dit que l'armée à la Pointe est dans de grandes dispositions de bien faire et qu'elle a un train d'artillerie considérable, et une flotte suffisante pour chasser les françois du peu de terrain qui lui reste en Canada. Nos armes, dit-il, ont eu des succès de tout côté. Niagara est à nous et les sauvages ne seront plus amis des françois, il espère avoir bientôt le plaisir de le voir à Montréal.

N° 4—*Lettre de Willkins au Lt Col. Barré*

Frédéric le 8 août 1759.

Qu'il sera bien informé de leurs démarches et qu'en conséquence il ne lui marquera rien de particulier.

Dit que l'ennemi leur a abandonné des lignes qui étoient fortes, estime l'armée françoise de 2 à 3 mil, qu'ils se sont servis de ces lignes, éloignées de mil toises du fort, pour se couvrir et pour travailler; que les batteries qu'ils avoient fait, avoit fait juger à l'ennemi qu'il ne pouvoit tenir et le détermina à l'evacquer, qu'ils ont trouvé dans ce fort 21 pièces de canon et quelques mortiers, qu'il auroit été effectivement fort malhonnête de tout détruire..... que le Colonel Townsend a été tué, qu'ils ont eu 16 hommes tués et 50 blessés. Il y a longtems que nous sommes convaincus, dit-il, que l'ennemi nous fairoit des grâces, et nous attendons encore d'eux de nouvelles faveurs et que cette place qui est fort belle restera à nous pour toujours, nous les recevrons, témoin Niagara, mais laissons-les s'occuper de l'avenir.

Il dit que le fort de Carillon est actuellement tenable.

N° 5—*Rien*

N° 6—*Au Cap^e William, Ingénieur*

Il le remet à lui dire tout plein de nouvelles après la campagne.

N° 7—*Lettre de Mr Moriss, au Cap^e Leland de la Pointe*

Le 8 août 1759.

Il avoüe avoir perdu sa gageure, il voit que contre ses conséquences politiques, les françois ont voulu courir les hazards de la guerre. Cette campagne, cependant l'évènement, comme je l'ai souvent dit, ajoute-t-il, entrainera la perte de tout le Canada.

Nos succès, jusqu'ici, ont répondu à nos attentes; l'armée du général Amerst est en possession de Carillon et de la pointe; celle du général Prideaux a pris Niagara

et 600 prisonniers françois, après avoir battu un corps de 1500 hommes dont la perte en morts et blessez, est très considérable. Il ne s'est pas échappé un seul officier de remarque.

Le Capne Kennedy ou Hamilton vous dira les particularités qui nous concernent et si, dans une entreprise aussi extraordinaire, ils ont le bonheur de vous joindre, ils réclameront vos bons offices.

Il compte le voir à Montréal.

N° 8—*Lettre de Paul Ricaux, au Capne Smelt, de la pointe*

Le 18 août 1759.

Il se flatte que sa lettre le trouvera en paisible possession de Québec. Le porteur lui fera un détail de leur succez. Il dit qu'ils ont une grande armée encouragée par leur victoire et il se flatte de le voir bientôt et le reste de ses amis à Montréal.

N° 9—*Lettre de Jos. Knight au Cape Edw. Smith, 58e Regt de la Pointe*

8 Aoust

Le Cape Prescot a été envoyé en Europe pour porter la nouvelle de la prise de Niagara.

Il dit que sa lettre passera avec un officier de Son Régiment qui, avec un autre officier et quelques sauvages, entreprennent d'aller à Québec par terre.

Qu'il lui écrira par Boston, ne voulant hazarder aucune nouvelle, ni raisonnements politiques par cette voye, de crainte que ces lettres ne tombent entre les mains des ennemis.

Il parle de la prudence, du sens froid, et de la précaution avec laquelle se conduit le général Amerst.

N° 10—*Commission de Cape dans le 17e Régiment. Col. Forbes et Quinson Kennedy, par le général Amerst*

Commission de Lieutenant dans Royal américain; Lieut. général St Clair, Colonel à Archebalde Hamilton, par le général Loudon.

N° 11—*Lettre de G. West au Cape Edward Smith*

8 Aoust 1759.

Je ne peux laisser partir le Cape Kennedy sans vous écrire, c'est plus que vous ne méritez, vous qui ne m'avez pas écrit depuis longtems.

Vous serez charmé d'apprendre que nous sommes en possession de ce fort qui a fait tant de bruit dans le monde.

Nous nous sommes mis sur le lac Georges le 21e juillet et nous avons pris terre le lendemain matin sans opposition.

Le lendemain, nous investîmes Carillon et prîmes possession des lignes que nous attaquâmes l'année dernière. Elles nous ont été très utiles pour mettre notre armée à l'abri du canon; elles sont environ à mil toises du fort.

L'armée entière a campé tout au tour et vous pouvez vous imaginer que nous avons vivement travaillé le jour et la nuit. Le même soir nous aurions eu deux batteries d'établies (c'étoit le 27), si l'ennemi ne nous eut épargné la peine en évacquant le fort pendant la nuit et faisant sauter une partie du fort.

Nous y avons trouvé 20 hommes que l'empressement de s'en aller lui avoit fait laisser; Mr de Bourlamaque qui y commandoit, selon moi s'est très mal comporté. Il avoit d'abord près de 3 mil hommes avec lui, et s'il avoit deffendu ces lignes, il nous auroit sûrement arrêté très long tems, et nous auroit fait perdre beaucoup de monde, nous n'avons eu que 10 hommes tués ou blessés par le Boulet; ce fort quoique petit auroit pu faire en peu une place très forte. Elle est cependant commandée; les françois ont fait des travaux et des dépenses immenses pour le construire; l'armée a campé dans les lignes jusqu'au 4 août et a employé ce temps à rassembler les bateaux sur le lac Champlain, nous nous imaginions tous que les françois s'arrêteroient icy, mais contre notre attente, ils ont fait sauter le fort le per de ce mois et nous supposons qu'ils sont allés à St Jean (à 33 lieuës d'icy) où nous pensons qu'ils se fixeront et nous attendons presentement savoir si nous irons ou non, c'est ce que je ne saurois vous dire, mais je crois que cela dépend de vos succès

Le fort de Niagara est pris malgré la perte du pauvre Pridaux, qui se promenoit pendant la nuit sur le front de nos batteries, lorsqu'un canonier qui ne le voyait pas, mit le feu à un aubusier. L'éclat de la bombe vint le frapper à la tête.

Arrivé à notre camp le 6 7bre 1759

26 Août 1759.

William Quair, Sergent dans le Régiment d'Olivay (Ottway), déclare: qu'il y a cinq régimens au camp du Sault:

Le Régiment Olivay (Ottway)	760	Artillerie au Sault, 5. ou 6 canons de 24. 11 canons de 12. 7 canons de 6. 1 mortier. Environ 9 aubuses et petits mortiers à grenades.
Lesselles (Lascelles)	400	
Bragges (Bragg)	470	
Anstruther	400	
2e Bon Royal amérikain	500	
Rangers	200	
Montagnards Ecossois au Sault depuis 4 jours	250	
Marine	150	
	3130	

Dit qu'on transporte 8 pièces de canon de 24 qu'on avoit embarqué à bord des vaisseaux et on emporte journellement toutes les bombes et boulets, qu'on se prépare de renvoyer aussi tous les canons qui restent au Sault. Et il croit qu'ils décamperont de là dans trois jours.

Le général Murray qui étoit au dessus de Québec est descendu aujourd'hui et rentré au camp du Sault, dit que les troupes sont aussi descendues à une lieue et un tiers de la pointe de Levice, croit que les vaisseaux qui sont au dessus de Québec passeront ce soir ou demain au soir au plus tard.

Dit qu'on avoit eu les nouvelles que nous avions évacqué Ticonderoga, qu'on n'a pas cependant aucune espérance de réussir icy et comme ils avoient les nouvelles de Ticonderoga au mois de juillet, il croit que ce n'étoit que pour encourager

l'armée. Il croit qu'avant leur départ, les vaisseaux s'embosseront contre la ville sans que les troupes fassent de tentatives.

Qu'on n'a pas assez de berges et batteaux pour embarquer toute l'armée à la fois, il croit qu'il peut y en avoir 200.

N'a pas autre connaissance de l'escadre françoise que par une gazette de Boston qui marquoit qu'ils avoient fait une descente en Irlande, mais qu'ils étoient repoussés. Aucune nouvelle du Roy de Prusse ou des affaires sur le continent.

Il croit qu'ils ont perdu depuis leur arrivée icy, tués et blessés, plus de 1000 hommes; qu'ils ont eu le 31 juillet 365 blessés et 157 tués, il dit qu'il peut y avoir en outre des matelots tués et blessés.

Il croit que le corps des troupes au Sault lorsqu'ils quittent ce camp, iront reprendre leur ancien camp à l'Isle d'Orléans.

Qu'il y a beaucoup de malades, tant blessés que de fièvre et de flux de sang.

La raison pour décamper du Sault: ils croyent d'un moment à autre que nous attaquerons, ils ont des alertes continuelles et la nuit dernière ils ont resté sous les armes, croyant avoir vu dans la journée un mouvement dans notre camp

Qu'il y a 4 régiments à la pointe de Levice:

Webbs	800
Amherst	470
3e Regt Royl Ameriqn	600
Kennedy	600

Les montagnards écossois ont toujours campé sur l'Isle Dorléans depuis le 31 juillet, il croit 700 de ce régiment détachés au dessus de Québec et le reste sur l'Isle Dorléans.

Moncton le général, blessé le 31e juillet, il est rétabli.

Il croit que l'armée comptant toutes les troupes réglées ne monte qu'à 6000 hommes, non compris la marine et les...

Il dit que leur dessein de monter au dessus de Québec étoit de nous couper la communication avec Montréal et de bruler moulins à moudre.

Dit qu'il ne croit pas qu'ils resteront assez longtemps pour bruler le bled, puisqu'il faut qu'ils soient mur pour le bruler. Ne croit non plus, malgré qu'on le dit, qu'ils s'établiront sur l'Isle aux Coudres par le nombre de malades qu'ils ont et qu'il en tombe journellement.

Le dernier déserteur qu'ils ont eu il y a 8 jours faisoit monter notre armée à 11,400

Ils craignent d'entrer dans les profondeurs à cause des sauvages

Depuis 8 ou 10 jours on parle beaucoup d'embosser leurs vaisseaux contre la ville et faire une descente en même tems à la ville.

N'a pas oui dire qu'il y avoit de désunion entre les généraux de mer et de terre.

On disoit au camp que le général Muray qui commandait au dessus de Québec, avoit demandé des renforts à Wolf et qu'il ne vouloit pas lui en donner.

Il croit qu'ils ne resteront icy que 14 jours ou 3 semaines. Croit les gros vaisseaux à la pointe d'Orléans.

A oui dire que tous les gros vaisseaux à trois ponts avoient reçu ordre de se tenir prets à partir pour la vieille Angleterre.

Il croit que les vaisseaux des transports qui étoient des fascines, des piquets et 400 bêtes à corne, sont à l'Isle aux Coudres, où il y a beaucoup de charpentiers à travailler.

Il y a 3 semaines qu'il y a eu un paquebot de Boston.

Il ignore si on établit de nouvelles batteries à la pointe de Lévice. Que les sauvages font beaucoup de chevelures vers Alifax.

Avant hier à la 4e Eglise, il y a eu un prêtre et 14 canadiens qui ont été obligés de mettre armes bas et se sont rendus prisonniers, mais qu'on les a tués ne voulant pas faire quartier à ceux qui font comme les sauvages. Il assure le fait d'après son frère qui étoit du détachement.

Le général Wolf est toujours au camp du Sault malade depuis quelques jours, mais seulement de la fièvre.

Depuis quelques jours il ne vient plus de canadiens au camp du Sault comme auparavant.

La maladie et la mortalité qu'il y a principalement parmi les matelots déterminera le prochain départ des anglois.

Il prétend que les bâtimens ont débarqué leur eau et arrimé des vivres pour 2 mois.

A leur départ des gros détachemens marcheront par terre, cotoyés par des berges pour bruler et ravager.

Dit que l'amiral Saunders a dissuadé Mr Wolf d'une seconde attaque et d'un établissement à l'Isle aux Coudres auquel il ne croit pas.

Retour de Mr Langy de sa découverte dans la baye de Missiskoui où il n'a rien aperçu.

Vendredy 7 Septembre—On fit partir 200 hommes du gouvernement de Québec pour aller faire la récolte à Berthier et à Terrebonne suivant l'ordre qu'en avoit envoyé Mr le Cher de Lévis. Il partit aussi beaucoup de canadiens du gouvernement de Montréal pour le même objet; depuis dix à douze jours il en a défilé beaucoup avec permission de Mr de Bourlamaque.

Mr D'Arrezat, capte au Regnt de la Reine fut député à l'armée angloise pour y porter des lettres de nos généraux. Il avoit quelques soldats de son Régiment et 8 Canadiens.

Samedy 8 Septembre—Il a plu toute la nuit dernière et le jour. Rien de nouveau d'ailleurs.

Dimanche 9—La pluye toute la nuit et le jour suivant.

Lundy 10—Le tems moins mauvais, il plut cependant encore un peu ce qui ne nous empêcha pas de travailler par corvée. Mr le Cher de Lévis arriva à notre camp sur les 9 heures et en repartit à trois heures après diner. Nous apprîmes que les Anglois avoient évacué le Sault Montmorency, brulé leurs retranchemens et s'étoient retirés dans le meilleur ordre sans essuyer le moindre mal de notre part.

Ils ont un camp à l'Isle d'Orléans et cinq à la pointe de Lévy où ils ont élevé de nouvelles batteries. Outre les vaisseaux qu'ils avoient déjà au dessus de Québec, ils en ont encore fait passer quatre. Tous sont mouillés vis à vis Sillery au nombre de 20 et quelques.

Les derniers prisonniers faits du côte de Chouaguen disent que les Anglois ne doivent pas nous attaquer cette année aux rapides, ni à l'Ile aux Noix. Mais un courrier dépêché tout récemment de l'Ile aux Galops apprend qu'il est venu chez les sauvages de la Présentation une députation des iroquois des 5 nations pour inviter les premiers à se retirer eux et leurs enfans et ne se pas mesler de la guerre des françois et des anglois. Que ces derniers devoient partir le lendemain d'eux pour venir attaquer les françois et les repousser jusques à Montréal. Ils leur dirent aussi qu'on avoit fait la réjouissance de la prise de Québec depuis six jours et que les

anglois devoient être maitres de l'Ile aux Noix. Plusieurs pensent que cette députation n'est qu'un prétexte pour connoistre dans quelle situation nous pouvons être.

Mardy 11 Septembre—Beau tems. Rien de nouveau.

Mercredy 12—Nous eûmes alerte au camp cette nuit. Un party anglois tenta de mettre le feu à la barque que nous avons dans le chenal du Sud de l'Ile. On tira quelques coups de fusil sans pouvoir tuer deux hommes qui étoient venus à la nage jusques à la barque à laquelle ils avoient déjà attaché une lanterne d'artifice. Ils avoient aussi un baril remply de matières combustibles qu'on trouva sur l'eau, qu'ils n'eurent pas le tems d'attacher. Ils ne mirent le feu ni à l'un ni à l'autre.

On fit partir un détachement au point du jour pour les suivre qui rentra sur les dix heures ayant cependant trouvé la piste de 5 hommes, du lard et du biscuit. Notre détachement revint pour prendre des vivres et retourner sur le champ. Les compies de volontaires marchèrent aussi.

A huit heures du soir, Mr de Bourlamaque fit demander encore 15 canadiens avec des vivres pour deux jours pour aller rejoindre les volontaires. Je ne sçai pour quelle raison.

Retour de Mr Dasserat de son ambassade parti le 7.

Jeudy 13 Septembre—Beau tems. Mr d'Hebecour commandt à St Jean escrit avant midy à Mr Bourlamaque que ses sauvages du Sault St Louis avoient envoyé à son poste pour rappeler cinquante et quelques sauvages qui doivent nous passer et les inviter à se rendre au Sault, pour de là marcher tous aux rapides où les anglois avoient attaqué les françois depuis quatre jours. Il ajoute que les françois ont ordre de s'y rendre de toutes parts et que les habitans des Cèdres, à Châteauguay, ile Perault et Pointe Claire étoient déjà partis.

Mr de Bourlamaque n'a pas reçu de la journée de couriers de Montréal qui luy ait confirmé cette nouvelle.

Il fut détaché 25 miliciens pour St Jean.

Vendredy 14—Il vint des nouvelles de Montréal. La nouvelle écrite hier par Mr d'Hébecourt ne se trouva pas vraie. On dit que Mr de Ligneris n'est pas pris qu'il est au détroit avec 500 hommes.

Il nous manqua trois soldats ce jour depuis l'appel du matin.

Samedy 15—Il fit cette nuit un très gros vent. Le tems orageux tout le jour. Il vint des lettres de Québec du 3 de ce mois qui n'aprennent rien de nouveau. Les Anglois sont toujours dans la même position à la pointe de Lévy et nous dans la nôtre.

La goëlette arriva ce matin du Lac qui ne nous apprit rien de nouveau. Elle étoit venue chercher des vivres.

Dimanche 16—Mr Bourlamaque partit pour la baye de Missiskoui y faire une découverte escorté d'une compagnie de grenadiers, 85 volontaires, 25 soldats de la marine de bonne volonté, 30 miliciens et quelques sauvages; le tout avec des vivres pour 3 jours.

Vingt cinq miliciens du gouvernement de Québec furent détachés pour Saint Jean.

Je reçus des lettres de Québec. Les Anglois sont toujours campés à la pointe de Lévy et font diverses manœuvres qui font croire qu'ils cherchent à prendre poste au dessus de Québec.

Lundy 17 Septembre—Il plut l'après diner. Mr de Bourlamaque rentra au camp. Il avait passé par le Portage de Missiskoui pour venir tomber dans la rivière du Sud. La majeure partie de son détachement resta à l'Ile de la Mothe.

Comme le vent étoit au Nord-Est, la goëlette appareilla le matin pour aller prendre sa station.

Mardy 18—Il plut beaucoup cette nuit et à diverses reprises dans la journée on ne put pas travailler. Le détachement de Mr de Bourlamaque rentra le soir. Nous eûmes des nouvelles de Québec indirectes. Les lettres ne furent point publiques, mais les nouvelles du camp parlent d'une affaire générale à Québec et très chaude. Que les anglois ont fait trois attaques l'une à Beauport, l'autre à la Basseville, et la troisième à Sillery; qu'ils ont été repoussés aux deux premières avec une perte considérable, mais que la troisième leur a réussi, quoiqu'ils y aient fait une très grande perte. On dit que la nôtre est très grande aussi, que Mr de Montcalm y a été blessé dangereusement, d'autres le disent mort. Enfin, que nous devions avoir une seconde affaire incessament. D'autres disent que notre armée est retirée à Jacques Cartier.

Mercredy 19 Septembre—Les nouvelles d'hier ne sont point encore devenues publiques. Nous ne scavons encore que celles du camp.

Le temps fût assez beau tout le jour. Il fit un très gros vent du Sud.

Jeudy 20—La pluye commença à tomber hier à neuf heures du soir et a duré toute la nuit. Il ne plut pas dans la journée.

Mr Langy alla à la découverte à la baye de Missiskoui.

Vendredy 21—Le tems beau. Mr Sabrevois alla à la découverte à la baye de Missiskoui.

Enfin les nouvelles devinrent publique. Nous scumes que la nuit du 12 au 13, les anglois firent par surprise une descente à l'anse du Foulon et voilà comme cela arriva. Deux soldats du Regnt de Lasare désertèrent le 12 sur les 8 ou 9 heures du soir. Ils dirent qu'il devoit passer au descendant 19 bateaux du cap Rouge à la ville, chargé de farine. Wolf là-dessus prit le party de faire devancer à la pointe du descendant ces bateaux de 19 berges où il y avoit 1000 hommes. Quand ils passèrent au 1er poste que commandoit Mr Douglas, on leur cria *qui vive*. Les Anglois répondirent *France*. *Quel Régiment*? les Anglois répondirent: ne faites pas de bruit, ce sont les 19 bateaux chargés de farine qui partent du Cap Rouge, et on les laissa passer.

Ils vouloient aller au Foulon où ils scavoient qu'il n'y avoit que 50 hommes à poste fixe, commandés par Verger. Quand ils y furent, ils descendirent. Il y avoit une petite garde qui fut emportée sur le champ et ils montèrent d'autant plus aisément que la cote avoit été mal rompue. Les 1000 hommes en haut firent une décharge sur les tentes de Verger et prirent tout le détachement. Ces hommes montés, tout le reste le fût bientôt et Mr Douglas ne fit pas avertir Mr Bougainville, son commandant, qui étoit au cap Rouge. Il ne l'apprit qu'à 8 heures par un perruquier qui dit que les Anglois remplissoient le chemin de Samos et Sainte Foy.

Mr Montcalm campé à la pointe St Jean (1) avec 5000 hommes environ, informé de la descente, marcha à la maison de Borgia où les anglois s'étoient logés. Il replia ce poste dans l'instant et les suivit l'épée dans les reins. Cette troupe apostée là, peut être avec intention les conduisit à l'armée angloise qui étoit ventre à terre dans le bois. A l'arrivée de l'armée françoise les Anglois tirèrent deux pièces de canon à cartouche et fit une décharge à brulebour. Nous y perdîmes 4 à 500 hommes dont 40 officiers tués et blessés, le Marquis de Montcalm du nombre, mort à Québec peu de tems après. Après un court combat, notre armée se retira dans

(1) Cet article faux. M. Montcalm n'étoit pas campé à la pointe- S. Jean; il étoit au camp de Beauport.—(Note de l'auteur du journal).

le plus grand désordre. Les canadiens fusillèrent plus d'une heure après la retraite des troupes et se retirèrent aussi dans le camp de Beauport. On proposa de retourner à la charge, il ne fut pas possible d'y déterminer les troupes. Les canadiens y retournèrent aux ordres de Mr Dumas; mais n'étant pas soutenus, ils furent contraints de faire retraite. Il fût décidé ensuite par un conseil de guerre qu'on se retireroit à la rivière Jacques-Cartier où on devoit se retrancher. L'armée partit le 14 pour s'y rendre et le 16 tout y arriva avec la dernière misère; sans équipage, sans vivres et sans souliers. Le camp de Beauport resta tendu.

Les anglois ont perdu 60 officiers et 15 à 18 cens hommes au rapport des déserteurs et prisonniers. Dans ce nombre, le général Wolf et son second Moncton. Ces pertes ont redonné courage à nos troupes et on se détermina à revenir gagner les hauteurs du cap Rouge pour empêcher l'ennemi de pousser le siège de Québec. On craignoit que cette ville n'eut déjà capitulé faute de vivres.

Nous avons appris aujourd'hui qu'on a réussi à y faire passer 60 bateaux chargés de farine et nos affaires, moyennant cela, prennent une meilleure tournure. On paroit disposé à attaquer l'ennemi si on trouve à le faire avec avantage, ou tout au moins de l'empêcher de rien entreprendre sur la ville et le combattre au rembarquement (1).

Samedy 22 septembre—Nous eumes aujourd'hui confirmation des nouvelles débitées hier. On y a même ajouté qu'on avoit réussi à faire passer un convoi de 40 charettes de vivres en ville (2).

Mrs Langy et Sabrevois rentrèrent de leur découverte. Ils n'ont rien aperçu.

La nouvelle du camp est que les anglois sont bloqués dans le bois de Samos et qu'il n'en paroit pas un qui ne soit fusillé.

Dimanche 23 Septembre—Il plut toute la nuit et un peu ce jour. Il partit ce matin une découverte aux ordres de Mr La Durantaye qui est rentré ce soir et a trouvé un aviron anglois sur le lac. Cela confirmeroit ce qu'ont dit des sauvages revenant de la chasse qui assurent avoir entendu une berge sur l'eau. Mr Outlas étoit avec eux, mais dormoit pour lors. Ils le réveillèrent, il alla à l'endroit, mais n'entendit rien. Il croit cependant qu'ils ne mentent pas parcequ'ils luy parurent fort effrayés.

Lundy 24—Mrs de Langy, La Durantaye et Outlas partirent avec 40 hommes pour vérifier la nouvelle donnée par les sauvages hier. Il plut la nuit et tant soit peu le jour.

Mardy 25.—Même temps aujourd'hui qu'hier à peu près.

Mr Outlas fut détaché par Mr de Langy pour instruire Mr de Bourlamaque qu'il avoit trouvé 17 berges angloises dans la baye de Missiskoui. Il en a brisé une partie et emmené le reste au portage où il est resté pour les garder. J'eus ordre à neuf heures du soir de détacher 2 officiers de la marine, 50 soldats et 40 miliciens avec des vivres pour cinq jours. Ils doivent partir demain au point du jour.

Il arriva aussi un courrier à Mr de Bourlamaque, j'ignore les nouvelles.

Mercredy 26—Il partit au point du jour de ce camp 300 hommes environ, avec des vivres pour 5 jours. Tout le détachement est de 330 hommes en y comprenant les officiers et le détachement qu'avoit Mr Langy.

On m'a dit que le courrier arrivé hier n'avoit été dépêché que de Chambly pour quelque chose que Mr de Bourlamaque y avoit demandé et qu'on n'avoit aucune nouvelle de notre armée de Québec.

---

(1) Article faux.—(Note de l'auteur du journal).
(2) Article faux.—(Note de l'auteur du journal).

Jeudy 27 Septembre—Il plut un peu la nuit dernière et ce jour. Mr le Gouverneur de Montréal marque à Mr de Bourlamaque par un courrier qu'il luy a dépêché cette nuit dernière qu'on a arrêté vers la Présentation un officier anglois et neuf hommes qui s'y étoient rendu par la rivière aux Sables en 28 jours. Les instructions de cet officier sont du 27 Aoust, jour de son départ de St Frédéric; elles luy prescrivent d'aller à la Présentation par la rivière aux Sables qu'il devoit remonter en bateau plat tant qu'il la trouveroit navigable et, de là, se rendre par terre. Il devoit ensuite envoyer une partie de son détachement au commandant de Chouaguen, l'instruire de ce qu'il auroit observé et de sa mission particulière, et revenir avec l'autre rendre compte au général de l'armée de Saint-Frédéric, observant s'il seroit possible de faire passer un gros détachement par cette rivière. Un caporal luy déserta et vint instruire les françois de l'endroit où étoit le détachement anglois. On s'y transporta sur le champ et on prit l'officier et le détachement entier. On trouva encore la lettre qu'il écrivoit au commandant de Chouaguen—peu intéressante.

Mr de Bourlamaque eut nouvelle du détachement parti le 26. Il en fit partir un autre de 50 hommes à 9 heures du soir, avec des vivres pour huit jours. Ce détachement porte aux autres une augmentation de vivres.

Vendredy 28 Septembre—Il plut un peu la nuit dernière et ce jour. Nous reçumes l'accablante nouvelle de la reddition de Québec du 18 Septembre. Cette nouvelle est générale dans le camp et paroit certaine. Elle y a été tenue secrète pendant plusieurs jours et Mr de Bourlamaque a fait aujourd'hui comme s'il l'apprenoit. On ne dit aucune circonstance; seulement que Mr de Lusignan fils est venu à Montréal sur sa parole, que Mr Dobrespy (d'Aubrespy), capitaine de Bearn a mandé sa femme à Montréal sitôt la lettre reçue pour passer en France et qu'on a accordé quatre de nos vaisseaux français pour passer la garnison de Québec en France.

La ville s'est rendue faute de vivres, dit-on, et ne vivoit depuis trois jours que d'un reste de farine détrempé dans de l'eau. On ne scait rien de notre armée; les uns pensent que la colonie ne capitulera pas, d'autres attendent la capitulation générale à tout instant.

Samedy 29—Il plut un peu la nuit dernière et ce jour. Rien de nouveau d'ailleurs.

Dimanche 30—Nous eûmes la confirmation de la reddition de Québec et sa capitulation cy-jointe. Notre armée de Québec apprit cette facheuse nouvelle à Saint-Augustin et se retira à Jacques Quartier—Beau tems.

Capitulation accordée par Son Excellence Mr le général Townshend, brigadier des Armées de Sa Majesté britannique de la manière et aux conditions exprimées cy-dessous.

I

La garnison de la ville composée de troupes de terre, de marine, et matelots sortira de la ville avec armes et bagages, tambour battant, mèche allumée, avec deux pièces de canon de France et 12

Articles de la capitulation demandée par Mr de Ramezay, Lieutenant pour le Roy, Commandant la haute et basse ville de Québec, Cher de l'Ordre militaire de St-Louis, à Son Excellence Mr le général des troupes de Sa Majesté britannique.

I

Mr de Ramezay demande les honneurs de la guerre pour la garnison et qu'elle soit emmenée à l'armée en sureté par le chemin le plus court avec armes et bagages, six pièces de canon de fonte,

coups à tirer pour chaque pièce et sera embarquée le plus commodément qu'il sera possible pour estre mise en France au 1er port.

deux mortiers ou aubusiers et 12 coups à tirer par pièce.

II

Accordé.

II

Que les habitans soient conservés dans la possession de leurs maisons, biens, effets et privilèges.

III

III

Que les dits habitans ne pourront être recherchés pour avoir porté les armes à la défense de la ville, attendu qu'ils y ont été forcés et que les habitans des colonies des deux couronnes y servent également comme milices.

IV

Accordé.

IV

Qu'il ne sera point touché aux effets des officiers et habitans absents.

V

Accordé.

V

Que les dits habitans ne seront point transférés, ni tenus de quitter leurs maisons jusqu'à ce qu'un traité définitif entre Sa Majesté t. c. et Sa Majesté B. ait réglé leur état.

VI

Libre exercice de la religion romaine. Sauvegardes accordées à toute personne religieuse ainsi qu'à Mr l'Evêque qui pourra venir exercer librement et avec décence les fonctions de son état lorsqu'il le jugera à propos jusqu'à ce que la possession du Canada ait été décidée entre Sa Majesté britannique et Sa Majesté très chrétienne.

VI

Que l'exercice de la religion catholique apostolique et romaine sera conservée; que l'on donnera des sauvegardes aux maisons des ecclesiastiques, religieux et religieuses, particulièrement à Mgr l'Evesque de Québec qui, rempli de zèle pour la religion et de charité pour le peuple de son diocèse, désire y rester constamment et exercer librement et avec la décence que son état et les Sacrés mystères de la religion romaine exigent, son autorité épiscopale dans la ville de Québec lorsqu'il le jugera à propos jusqu'à ce que la possession du Canada ait été décidée par un traité entre Sa Majesté T. C. et Sa Majesté B.

VII	VII
Accordé.	Que l'Artillerie et les munitions de guerre seront remises de bonne foy et qu'il en sera dressé inventaire.
VIII	VIII
Accordé.	Qu'il en sera usé envers les blessés, malades, commissaires, aumoniers, médecins, chirurgiens, apotiquaires et autres personnes employées au service des hôpitaux, conformément au traité d'échange du 6 février 1759, convenu entre Sa Majesté très Chrétienne et Sa Majesté Britannique.
IX	IX
Accordé.	Qu'avant de livrer la porte et l'entrée de la ville aux troupes angloises, leur général voudra bien donner quelques soldats pour estre mis en sauvegarde aux églises, couvents et principales habitations.
X	X
Accordé	Qu'il sera permis au Lieutenant de Roy commandant dans la ville de Québec d'envoyer informer Mr le Marquis de Vaudreuil, gouverneur général, de la reddition de la place, comme aussi que le général pourra écrire au Ministre de France pour l'en informer.
XI	XI
Accordé	Que la présente capitulation sera exécutée suivant sa forme et teneur sans qu'elle puisse estre sujette à inexécution, sous prétexte de représailles ou d'une inexécution de quelque capitulation précédente.

Le présent traité a été fait double entre nous, au camp devant Québec, le 18me 7bre 1759.

Signé et scellé à la minute.

CHARLES SAUNDERS, GEORGES TOWNSHEND, DE RAMEZAY.

Lundy 1er d'Octobre— Beau tems. On dit que notre armée de Québec diminue tous les jours par la désertion des Canadiens qui, dit on, alléchés par les belles promesses des Anglois, vont leur rendre les armes.

Mardy 2— Beau tems. Rien de nouveau. On donna des souliers à toute l'armée.

Mercredy 3— Beau tems. On délivra un quarteron de Tabac, par homme, à toute l'armée.

Jeudy 4—Vent de Nord-Est. Il plut tant soit peu. Les différens détachemens partis depuis le 25 pour la Baye de Missiskoui rentrèrent sans avoir eu aucune connaissance des Anglois que portoient les 17 berges trouvées par Mr de Langy.

Vendredy 5 Octobre—Le temps à la pluye tout le jour. Les travaux continuèrent cependant. Les trois soldats qui manquèrent le 14 rentrèrent au camp. Ils dirent avoir été pris ce jour là du côté du Sud au point du jour, que les Anglois au nombre de 18 dans deux berges, une de 10 et l'autre de 8 avoient partagés, deux dans une et un dans l'autre, et les avoient conduits en 7 jours à une journée environ de Saint Frédéric où aiant mis à terre, ils s'étoient ényvrés et endormis, qu'ils profitèrent de la circonstance et s'échappèrent dans les bois où ils sont resté huit jours égarés, au bout du quel tems ils se sont trouvés vis à vis nos chebecs. Ils ont fait un grand feu pour se faire apercevoir et on les vint chercher. Ils sont restés cinq jours. La barque venant chercher des vivres les a ramenés à huit lieues d'icy d'où elle a détaché sa chaloupe.

On fit partir après midy 1 officier de milice et 20 hommes pour porter des vivres à la barque.

Samedy 6—On apprit le matin que le party anglais dont on eut connaissance le 25 avoit tombé sur le village de St François le 4 de ce mois et l'avoit mis à feu et à sang. En conséquence Mr de Bourlamaque fit un gros détachement, nous fournîmes 60 soldats et 30 miliciens, les troupes de terre 36, les compagnies de volontaires 90 marchèrent aussi avec tous les sauvages qui étoient 100 icy. On crut aussi qu'il y avoit un party au Nord, Mr de Bourlamaque en fit avertir l'armée.

Il plut tant soit peu.

Dimanche 7—Beau tems. On fit partir les domestiques sous la conduite d'un sergent par Bataillon, pour aller à Québec chercher les équipages. Rien de nouveau d'ailleurs.

Retour de 20 miliciens partis le 5 pour porter des vivres à la barque.

Lundy 8 d'Octobre.—Beau tems. J'entendis tirer sur les 10 heures du matin un coup de canon qui me parut du côté de Montréal ou de Saint-Jean. Quelques autres personnes dirent en avoir entendu 7 à 8. Rien de nouveau.

Mardy 9—Beau tems. Rien de Nouveau.

Mercredy 10—Beau tems. Il revint le matin un soldat et un milicien du détachement parti le 6 qui me dirent que ce détachement s'étoit mis en marche pour aller au devant des anglois, désespérant de les voir venir à leurs berges.

L'officier qui commande a projeté de marcher deux jours et de les attendre ensuite.

On marque de Québec du 27 Septembre que la disette y est affreuse, que les habitans pour la plus part ont été obligés de gagner les campagnes pour vivre ce qu'ils trouvent très difficilement, le paysan n'étant pas en état de les secourir beaucoup et n'aiant pas d'ailleurs une grande confiance aux papiers. On ajoute encore qu'il se commet mil brigandages à Québec, que les soldats anglois et même

les françois enfoncent toutes les voutes et volent partout malgré que le général anglois en fasse pendre beaucoup. Les françois se pleignent beaucoup de l'amiral.

Enfin, bien des politiques pensent que les anglois ne resteront pas à Québec parce qu'ils manquent de vivres.

Jeudy 11 d'Octobre— Beau tems. Rien de nouveau. Mr Surimeau partit avec 40 soldats et 20 miliciens pour aller à l'Ile La Mothe couper du cèdre propre à faire des bardeaux. Le vent du Sud-Ouest étoit très fort et l'aura peut être empêché de gagner l'Ile.

Vendredy 12— Tems couvert calme. Le vent se mit au Nord Est le soir. On entendit un bruit semblable à des coups de canon, une heure environ avant le jour et cela dura jusques sur les 4 heures du soir. Ces coups étoient réitérés et par intervalle. Quelques uns ont pensé que ce pouvoit être le bruit du tonnerre.

Mr de Surimeau arriva à midy. Il ne put hier gagner l'Ile La Mothe, le vent étoit trop fort. Il s'arrêta à deux lieues environ du moulin Foucault où il trouva un grand bâtiment qui avoit été construit pour faire une église, il apporta dans ses bateaux tout le cèdre qu'il y trouva, il estime en avoir apporté pour ce faire cinq milliers. Il a entendu le même bruit que notre camp et l'a jugé être des coups de canon.

Sur les trois heures, il nous arriva treize soldats de la marine et des soldats de terre qui sont venus chercher des vivres pour le détachement aux ordres de Mr Bernard dans la baye de Missiskoui. Ils n'ont encore eu aucune connaissance du détachement qu'ils attendent. Ils ont entendu aussi le bruit semblable à des coups de canon et ne font aucun doute que nos chebecs n'aient été attaqués. Ils disent avoir entendu tirer par décharge à ne s'y pas tromper.

Mr de Bourlamaque envoya un détachement de grenadiers sur les 9 heures du matin, commandé par un Lieutent qui avait ordre de marcher jusqu'à ce qu'il eut quelque éclaircissement de ce qui pouvoit se passer sur le lac.

Mr Le Borgne eut ordre le soir de se tenir prêt à marcher à deux heures après minuit avec un détachement de 20 soldats de la marine et miliciens dans deux berges pour aller jusques aux chébecs s'il prévoit le pouvoir faire.

Samedy 13 d'Octobre—Gros Nord Est et de la pluye.

Les soldats arrivés hier partirent ce matin à 4 heures avec les vivres qu'on envoye au détachement. On détacha aussi 60 miliciens pour en faire le portage qui rentrèrent au camp le soir.

Il arriva dans la nuit du 12 au 13 deux matelots qui dirent à Mr de Bourlamaque que la barque commandée par St Onge avoit été poursuivie par un senault anglois et une esquif à canon; qu'elle auroit été prise infaïblement si le senault ne s'étoit point échoué. St Onge entra dans la rivière de Missiskoui où il est encore. C'est luy qui a tiré tout le canon entendu hier pour nous avertir et les chebecs au cas qu'ils ne soient pas pris. Il pense qu'ils ont été attaqués.

Dimanche 14.—Les sauvages et canadiens attachés à Mr de Langy rentrèrent au camp. On pense que le party anglois est passé. On a trouvé des pistes de 9 à 10 hommes à 4 ou 5 lieues dans les profondeurs qui retournent à St Frédéric. On a aussi trouvé un ancien feu dont les cendres étoient encore chaudes. Enfin, le détachement rentre en entier, les troupes passent par le lac avec les bateaux.

Gros Nord Est et pluye.

Lundy 15 d'Octobre— Il a plu cette nuit prodigieusement et fait un très gros vent. La pluye cessa à midy. Le détachement de Missiskoui rentra en entier sur les 5 heures après midy. La goëlette étoit sortie de la baye. Les soldats croient

l'avoir vue vers la pointe Squenonton. Nous n'avons encore eu aucunes nouvelles des chebecs. Mr le Borgne n'est pas rentré avec son détachement quoique ce fut aujourd'huy le dernier jour de ses vivres.

Mardy 16— Il gela cette nuit très fort. Le vent de Nord Est tomba et se mit au Nord-Ouest sur le soir. Beau tems.

Il arriva cette nuit quatre matelots des chébecs et 6 miliciens qui vinrent par terre qui dirent que Mr Dolabara aïant poursuivi 60 berges en prit une armée de 20 hommes qui luy dirent que l'armée angloise étoit en marche, qu'ils avoient trois bâtimens de même force à peu près, que nos chébecs et un brigantin de 20 canons de 12. Mr Dolabara aiant aperçu le brigantin et un autre vers l'Ile au bois blanc, au dessous de luy, se détermina à couler les trois chébecs à fond et à s'en revenir par terre. Les miliciens disent que les anglois n'ont que cinq mil hommes.

Ils étoient porteurs d'une lettre de Mr Dolabara qui s'est trompé en ployant son paquet et a mis sous enveloppe une lettre que luy écrivoit Mr de Bourlamaque au lieu de mettre la sienne. Les matelots disent 10 mil hommes.

Mr Le Borgne parti le 13 avant le jour rentra sur les 5 heures du soir. Il avoit laissé la barque de St-Onge au haut de l'Ile La Mothe. Il alla à l'Ile au Bois blanc où il fit tuer quatre bœufs que nous avions et les fit porter à la barque de St-Onge. De l'Ile au Bois blanc, il aperçut le brigantin anglois et un autre petit batiment qui levèrent l'ancre et appareillèrent pour remonter du côté de Saint Frédéric lors qu'ils aperçurent un autre petit bâtiment qui, les voyant appareiller, vira de bord. Mr Le Borgne prit ce petit batiment pour un de nos chebecs, mais c'était sans doute un petit vaisseau anglois.

Notre armée prit les armes à une heure après midy et borda le retranchement. Ce mouvement se fit pour faire connaitre au soldat son poste.

Mr de Langy partit pour la découverte.

Mercredy 17 d'Octobre—Beau tems. Mr de Lépervanche partit au point du jour avec 8 soldats et 8 miliciens et des vivres pour quatre jours pour porter des vivres à la barque et un ordre à St-Onge de rentrer.

Sur les onze heures il arriva un officier et six anglois qui ont été à bord de St Onge comptant aller à un de leurs vaisseaux. Cet officier étoit parti de St Frédéric depuis trois semaines pour aller porter des lettres à Mr Johnson qu'il comptoit trouver au dessus de l'Ile de Montréal. Il avoit ordre à son retour de se rendre par la rivière Chasie à la pointe au fer, où l'armée angloise devoit être campée le 7 d'Octobre. S'il trouvoit à cette pointe des vestiges de camp, il pouvoit venir droit à l'Ile aux noix, sinon, aborder le 1er Vaisseau à deux mats qu'il rencontreroit, ce qu'il a fait et a donné dans le pot au noir.

On l'a fait partir à deux heures après midy pour St-Jean d'où il doit être conduit sans doute à Montréal.

Il est parti ce matin des sauvages pour aller par terre au devant des troupes et matelots qui étoient sur les chébecs.

Jeudy 18 d'Octobre—Tems calme et fort couvert. La goëlette commandée par St-Onge arriva sur les dix heures du matin, remorquée par deux berges aux ordres de Mr L'Espervanche. Elle partit hier à l'entrée de la nuit du hault de l'Ile La Mothe d'où on n'apercevoit rien. Mr de Langy partit de la barque à soleil couchant pour pousser sa découverte plus avant.

Mr Le Mercier, commandant l'Artillerie, arriva sur les 7 heures du matin et nous annonça de puissans secours de Montréal.

Sur le soir, le vent se jeta à l'Ouest.

Vendredy 19—Le tems clair. Le vent à l'Ouest fort froid. Mr de Langy arriva sur les huit heures. Il venoit de la pointe Squenonton. Il a vu les barques angloises mouillées aux environs de la Rivière aux Sables. Il a aussi vu vingt à trente berges allant et venant, il ne scauroit dire si l'armée est dans la Rivière. Les sauvages qu'il avoit avec lui ne voulurent jamais passer la nuit pendant laquelle il auroit pu s'approcher de plus près et voir sur quoy pouvoir tabler. Ils n'osèrent pas même traverser la baye de Scononton, ils firent portage de leur canot près de trois lieues et de jour.

Mr Laverandrie partit pour la découverte à la baye de Missiskoui.

Mr Volf rentra à la nuit. Il étoit parti ce matin. Il a été a deux lieues au delà de la pointe au fer sans rien voir. Le feu prit sur les 9 heures à quelques baraques.

Mr Outlas partit le soir avec un canot d'écorce pour aller en avant.

Samedy 20—Beau tems. Mr le Cher Denoës partit le matin à la découverte avec ses volontaires. Il rentra à onze heures et fit sur son chemin rentrer les travailleurs et les grenadiers de Bivouac. Il avoit aperçu 20 à 30 berges. On prit les armes sur l'heure et on se porta aux retranchemens. Peu après 5 à 6 berges se firent voir et allèrent se mettre à l'abri d'une pointe qui est devant nos retranchemens. Mr Volf partit à une heure après midy et alla à deux lieues environ en avant sans rien apercevoir.

Mr Outlas parti hier au soir revint par terre. On le traversa vers les 3 heures. Il dit avoir été jusques près du Moulin Foucault, et comme il traversoit à la pointe au fer, il partit du coté du Sud dix berges environ qui lui donnèrent la chasse. Comme elles le gagnoient de vitesse, il se jeta à terre et abandonna son canot d'écorce. Il n'est rentré qu'avec trois à quatre hommes. Les six autres ont suivi un homme de La Prairie qui passoit pour connoitre les bois et qui sans doute les aura conduits à la Prairie. Ces hommes sont rentrés au camp à la nuit. Dans la route que Mr Outlas a fait par terre, il compte avoir vu 30 à 40 berges dans la rivière. Il n'a point vu les barques.

Mr Lespervanche, Ense, est parti ce matin pour la baye de Missiskoui. Ni luy, ni Mr Laverandrie ne sont entrés le soir, on n'a aucune nouvelle de cette partie.

Le tems se couvrit tant soit peu, il tomba même un peu de pluye, mais le soir, le ciel s'éclaircit.

Dimanche 21 d'Octobre—Tems d'été. Beau Sud-Ouest. La découverte d'hier au soir a été à deux lieues environ sans rien voir. Elle entendit seulement tirer 3 coups de canon vers le moulin Foucault. Mr Bernard partit le matin et est rentré à une heure après midy. Une berge venant à sa rencontre à la voile a retourné sur ses pas dès qu'elle l'a aperçu. Il l'a suivie sans la pouvoir joindre. Il a vu une barque mouillée vers l'Ile aux têtes avec plusieurs autres berges ou bateaux aux environs. Il s'en est revenu de suite.

Mr Lépervanche est revenu de la baye de Missiskoui où il est retourné sur le champ. Ils ont été jusqu'à la grande ile qui est dans la baye et d'où on aperçoit le lac, et n'ont rien vu.

Mr Outlas est parti avant midy avec quelques sauvages pour aller en avant. Il est rentré sur les 6 heures du soir. Il a été à demie lieue ou ¾ de lieues environ du moulin Foucault où il a vu un bâtiment mâté en bateau au dessous dudit moulin, n'ayant qu'une berge en arrière de luy. Il n'a vu aucune apparence de camp nulle part.

Il partit après diner dix huit sauvages iroquois qui sont allé faire la découverte par terre. Ils n'ont pas voulu prendre de françois avec eux.

Lundy 22—Le tems couvert presque tout le jour. Gros vent du Sud. Il plut tant soit peu.

Nos différentes découvertes n'ont rien vu qui annonça l'armée angloise. Les découvertes dans la baye de Missiskoui y ont aperçu quelques berges qui n'ont pas mis à terre. La barque d'hier toujours mouillée au bas du moulin Foucault. Mr Langy partit avec des sauvages dans l'espoir de faire quelques prisonniers. Les 18 sauvages partis hier rentrèrent sans avoir fait de prisonniers; peu s'en est fallu disent-ils. Ils ne paroissent pas croire que l'armée soit sur le lac. Mr Sabrevois partit ce matin pour la baye Missiskoui avec 5 soldats de la marine et 20 canadiens. Je ne scai s'il a des sauvages.

Mardy 23 d'Octobre—Il fit cette nuit un vent impétueux Sud Est, il plut beaucoup et la pluye a duré tout ce jour

Mr de Langy parti hier rentra le soir. Il a poussé sa découverte jusques à la Rivière Chasie. Il n'a aperçu aucun vestige de camp. Dès hier, il s'aperçut que les barques mouillées au dessous du moulin Foucault vouloient se retirer parce qu'elles se touchoient pour s'élever jusqu'au dit moulin et aujourd'huy elles mirent à la voile au point du jour. Il les a vu dépasser la pointe aux Roches au dessus de l'Ile La Mothe, elles paroissoient faire route pour St Frédéric. Il ne croit pas leur marine plus forte que d'un gros brigantin de 20 canons, un bateau et une espèce de gabare portant une voile quarée, ce qui le fait soupçonner Mr Dolabara d'avoir fait une fausse manœuvre. Enfin, avant de le condamner, il faut l'entendre.

Nous eûmes des nouvelles ce matin de Montréal qui nous apprennent l'arrivée de 60 hommes des chebecs au Sault St-Louis, le 20 de ce mois. On dit en même tems qu'on a fait partir des sauvages pour aller au devant des égarés dans les bois.

Mr Le Borgne est parti ce matin avec 10 soldats et 10 canadiens pour la découverte à la baye de Missiskoui.

Départ d'un officier de la Reine, Mr du Faye, avec des volontaires pour la découverte.

Mercredy 24—Le tems assez beau. Retour de Mr Le Borgne de la baye de Missiskoui où il n'a rien vu. Retour de Mr du Faye parti hier. Il a remonté la rivière Chasie jusqu'aux rapides et n'a vu aucune apparence que les Anglois y aient été. Il n'a vu ni barques, ni berges sur le lac. On débita icy que le party anglois qui avoit tombé sur le village de Saint François avoit été rejoint par un des nôtres qui déjà lui avoit fait 50 chevelures et dont on poursuivoit toujours les restes. Cette nouvelle est débitée par des sauvages et demande confirmation

Jeudy 25—Il plut beaucoup la nuit dernière et ce jour. Le tems s'éclaircit un peu l'après midy.

Mr Lapérière arriva avec 44 miliciens du gouvernement de Montréal. Rien de nouveau d'ailleurs.

Vendredy 26—Beau tems. Mr Sabrevois parti le 22 arriva à l'entrée de la nuit de la baye de Missiskoui sans avoir rien vu dans toute sa découverte. Nous n'avons plus aucun détachement dehors.

Samedy 27—Il plut tant soit peu au soir à l'entrée de la nuit. Le tems assez beau tout le jour. Rien de nouveau.

Dimanche 28—Arrivée de Mr Deganes capte aide-major des Trois Rivières avec 19 soldats et trente trois miliciens. Il nous a confirmé la nouvelle de la poursuite qu'a eu le détacht anglois qui avoit tombé sur le village de St François. Ce party s'est partagé en trois bandes pour s'en retourner: une bande de 35 a été jointe et

exterminée; on est à la poursuite d'une autre bande où se trouve Roger, pour la troisième on n'espère pas la pouvoir rejoindre.

Il plut un peu ce jour.

Mr La Durantaye partit avec 20 hommes pour faire la découverte à la baye de Missiskoui.

Lundy 29—Il plut cette nuit horriblement et beaucoup dans la journée.

On fit partir 200 hommes aux ordres de Mr Bayeul pour aller chercher des planches au bas de la rivière de Sorele pour les bâtimens du fort.

Mardy 30—Retour de Mr La Durantaye qui n'a rien vu dans sa découverte.

Beau tems tout le jour, mais fort froid

Mercredy 31—Départ de Mr Cadillac avec 6 soldats de Bery et 9 Canadiens pour aller porter des lettres à l'armée angloise.

Rien de nouveau d'ailleurs. Beau tems mais fort froid.

Jeudy 1er Novembre—Beau tems, mais très froid. Rien de nouveau.

Vendredy 2 Novembre—Mr de Sabrevois arriva de la Baye de Missiskoui où il étoit allé à la chasse ces jours passés avec des sauvages. Il dit à Mr de Bourlamaque que des sauvagesses traversant la baye en canot d'écorce avoient aperçu quelques hommes qui chassoient, un entre autres qui attendoit une bande de canards, qu'elles s'étoient jetées promptement à terre et s'étoient cachées. Quelques autres sauvages aïant pris les devants par terre pour se rendre au fort de Missiskoui et y faire du feu avoient aperçu de la fumée dans le fort et plus même que n'en auroient pu faire quelques sauvages qui les auroient devancés. Ils s'approchèrent avec précaution et le plus près qu'ils purent et entendirent un grand bruit, comme si on broyoit du Blé d'inde. Ils entendirent même parler anglois. Ils s'apercurent aussi que de cinq chevaux qu'ils avoient, il n'y en avoit plus que quatre, ce qui leur avoit fait juger que les anglois en avoient tué un.

Sur cette nouvelle, Mr de Bourlamaque fit partir Mr de Langy avec 15 ou 20 sauvages, qui fut suivi de près par Mr Outlas qui conduisoit un sergent et vingt soldats de la marine et 10 canadiens; il marcha aussi 15 volontaires de terre.

Tout ce détachement partit à deux ou trois heures après diner. Sur les sept heures du soir, on entendit tirer des coups de fusil et faire des cris sauvages, c'étoit notre détachement qui rentroit avec 5 prisonniers faits par trois sauvages dans le fort de Missiskoui. Ces cinq anglois venoient de Saint François. Ils avoient laissé derrière eux dix autres hommes dont quatre se mouroient de faim et de misère.

Le détachement de Roger étoit à son départ de Frédéric de 180 hommes, à son arrivée à Missiskoui, il en avoit renvoyé 20 à 30 et avoit continué la route pour St François avec 150 ou 160 hommes. Il paroit par ce que disent les prisonniers que tout le détachement est par les bois et que peu se rendront en Angleterre

Le tems s'adoucit vers midy. Le vent au Nord Est.

Samedy 3 Novembre—Il plut presque tout le jour. Le tems fut doux. Le vent Nord Est, mais foible. Rien de nouveau d'ailleurs.

Dimanche 4—Le vent se mit au Sud Ouest, mais mauvois, il tomba un peu de pluye et de neige fondante.

Mr Cadillac arriva à l'entrée de la nuit. Il a été arrêté vers la pointe Squenonton où les anglois ont une chaloupe de 14 canons, un de nos chebecs, quelques bateaux à canons et quelques berges. On l'a ensuite conduit jusqu'à la pointe à la peur. Il n'a point vu le camp des anglois à St-Frédéric, mais il entendoit battre les tambours et il pense que l'armée y est encore. Le Brigantin anglois est à St-Frédéric. Il n'a pas vu le général; il a vu Mr Abercromby qui lui a donné les gazettes où il paroit que

nous avons perdu une bataille dans le Duché d'Hanovre. Un combat naval sur la Méditerranée de sept de nos vaisseaux aux ordres de Mr de la Chen(?). La gazette angloise nous en fait perdre 6, deux de brulés, quatre jetés en côte et le septième s'est échappé. Il n'est pas question que nous aïons fait aucune expédition de mer.

Les troupes du Roy de Prusse ont été battues par les Russes qui ensuite ont été battus par les Prussiens.

Mr Abercromby a dit à Mr Cadillac que les prisonniers françois étoient en marche pour être échangés. Il luy a remis de gros paquets à l'adresse de Mr le Marquis de Vaudreuil.

Lundy 5 Novembre.—Le tems assez beau pour la saison. Rien de nouveau.

Mardy 6—Rien de nouveau, même temps qu'hier.

Mercredy 7.—MMrsde La Durantaye et Lepervenche en détachement avec des canadiens et des sauvages depuis le 3 ou le 4 rentrèrent avec deux chevelures que les sauvages firent vers la pointe Squenonton hier où ils ont vu deux batimens et des bateaux à canon. Les anglois travaillent à relever nos chébecs.

Le soir, des Abénaquis et autres sauvages revinrent de Missiskoui avec trois anglois et deux chevelures. Ils trouvèrent 5 hommes revenant de St François et une sauvagesse prisonnière. Dans le nombre des cinq hommes, deux se trouvèrent munis de chair humaine. Ils avoient tué un petit sauvage leur prisonnier. Les Abénaquis égorgèrent ces deux là sur l'heure. Il fit grand froid tout le jour.

Jeudy 8—Les ordres pour le déblayement vinrent à Mr de Bourlamaque qui ne les a pas encore rendus publics.

Il tomba de la neige ce jour

Il nous manqua un soldat le soir. Il étoit allé à la Prairie de Boileau chercher des chevaux entrés dans les bois. Il s'y est égaré

Vendredy 9—Il a neigé beaucoup cette nuit. Le soldat qui manquoit hier s'est retrouvé et est rentré le soir. Beau tems.

Samedy 10 Novembre—Beau tems, rien de nouveau.

Dimanche 11—Beau tems. Mr de Langy partit avec des sauvages et quelque canadiens pour faire la découverte.

Lundy 12—Le plus beau tems du monde. Mr de Bayeul, parti le 29 octobre arriva avec 300 madriers et quelques miliers de planches qu'il étoit allé chercher à Maska. Presque tout son détachement luy a déserté à l'exception de 30 à 40 qui doivent partir demain matin pour retourner chez eux.

Mardy 13—Les prisonniers anglois passèrent la nuit dernière sous nos retranchements pour être échangés avec les nôtres. MMrs Courtemanche et Langy Levreau commandent l'escorte.

Rien de nouveau d'ailleurs, le plus beau tems du monde.

Mr de Langy revint. Il a été jusqu'à la pointe Squenonton. Les Anglois y sont toujours qui paroissent travailler à relever nos chébecs. Mr de Langy croit en avoir vu un démâté.

Mercredy 14—Les deux bataillons de Bery ont tiré un piquet chaqu'un de 50 hommes pour tenir garnison au fort de l'Ile aux Noix, conformément à l'ordre qu'ils en recurent hier.

Beau tems. Rien de nouveau.

Jeudy 15—Le tems fort doux, un peu de pluye.

Les deux bataillons de Bery partirent pour rentrer dans leurs quartiers.

Véndredy 16 Novembre—Le même tems qu'hier. Rien de nouveau. Tous les jours, le général fait déblayer quelques miliciens.

Samedy 17—Le Régiment de la Reine partit pour rentrer dans ses quartiers. Un piquet de ce Régiment fut tiré pour tenir garnison dans le fort St Jean. Il plut un peu ce jour.

Dimanche 18—Doux tems, il tomba une espèce de neige fondue. Rien de nouveau.

Lundy 19—Tems couvert et fort doux. Il tomba un peu de pluye.

MM^rs^ Courtemanche et Levreau Langy arrivèrent de St Frédéric hier au soir à 9 heures. Ils n'ont vu ni le fort, ni le camp; ils ont été arrêtés à la pointe à la peur. Il paroit que le général Amherst et son armée sont encore à St Frédéric.

Nos trois chebecs ont été relevés. Les anglois frondent beaucoup la manœuvre de ceux qui les montoient et prétendent qu'ils se seroient aisément sauvés à la rame, le vent étant tout à fait calme lorsqu'ils se sont coulés. Ils ne se flattoient pas de les prendre; tout au plus un.

Ils ont demandé qu'on laissa dix bateaux pour nos prisonniers qui étoient partis d'Orange; nous devons les avoir sous huit jours.

Mr de Bourlamaque dans la crainte que l'armée angloise ne fasse quelques mouvemens a établi des signaux entre ..... et St Jean et a envoyé ordres aux Régimens de la Reine, Royal-Roussillon et Guyenne de se tenir prêts à marcher. Il a arrêté le déblayement des miliciens. Il n'en est parti aucun ce jour.

7 sauvages iroquois se sont présentés au Nord de nos retranchemens pour se faire traverser. Ils sont partis du Sault Saint-Louis depuis six jours pour faire une découverte disent-ils du côté de la baye Squenonton où les Outaouas leur avoient dit que les anglois batissoient un fort. Ils n'ont rien vu.

Mardy 20 Novembre—Il plut beaucoup la nuit dernière et ce jour. Le tems toujours au doux. Rien de nouveau.

Mercredy 21—Arrivée de Mr Langlade avec des sauvages. Départ de Mr Langy Montegron pour une découverte sur le lac.

Mgr JOSEPH-OCTAVE PLESSIS

Nous terminons dans le présent rapport l'inventaire de la correspondance de Mgr Plessis dont nous avons donné la première partie (1797-1816) dans le volume de l'année dernière (*Rapport de l'archiviste de la province de Québec, 1927-1928*).

Cet inventaire a été préparé d'après la copie des lettres conservées aux archives de l'archevêché de Québec. Mgr Plessis écrivait de sa main les lettres qu'il adressait à ses correspondants. Avant de partir pour leur destination elles étaient transcrites dans des registres spéciaux par un secrétaire. Ces registres très bien conservés forment sept cahiers de quatre cents à six cents pages chacun. Il y a des lacunes ici et là. Elles apparaissent surtout durant les mois d'été, laps de temps que Mgr Plessis consacrait à la visite de son diocèse. On peut supposer qu'alors l'évêque se contentait d'écrire les lettres les plus pressantes et qu'il n'avait pas toujours auprès de lui un secrétaire pour en faire des copies.

En outre des copies inscrites dans les registres, les archives du palais épiscopal de Québec renferment plusieurs lettres originales de Mgr Plessis. Ce sont celles qu'il écrivit à Mgr Denaut, lorsqu'il n'était encore que son coadjuteur, et à Mgr Panet, lors de son voyage en Europe. Elles sont classées sous le cartable qui a titre: *Évêques de Québec*. Nous avons de bonnes raisons de croire qu'il se trouve encore plusieurs lettres originales du grand évêque dans les archives des vieilles paroisses de la Province.

Ces lettres forment un recueil imposant et par leur nombre et par la diversité des sujets qui y sont traités. Mgr Plessis s'intéressait à tout ce qui de près ou de loin touchait à la religion dans le pays. Combien précieuses sont les lettres adressées aux cardinaux Di Pietro, Litta et Fontana, préfets de la congrégation de la Propagande, à Mgr William Poynter, vicaire apostolique, à Londres, aux abbés Bourret et Lombard de Bouvens, agents de l'évêque de Québec, à Londres, à l'abbé Robert Gradwell, à Rome. Et la volumineuse correspondance avec Mgr Edmund Burke, avec Mgr Alexander Macdonell, avec Mgr Angus McEachern, comme elle démontre bien l'incessante sollicitude de Mgr Plessis

pour les catholiques des parties éloignées de son diocèse ! Il est inexact de dire que les évêques de Québec, et particulièrement Mgr Plessis, se sont désintéressés des missions catholiques du Haut-Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Mgr Plessis reproche à Mgr Burke sa mauvaise foi sur ce point, lorsqu'il lui écrit en date du 26 septembre 1820: "Ci-inclus un mémoire que j'ai trouvé à Londres dans les papiers de feu M. Bourret: Il s'en faut qu'il soit vrai et bien calculé dans toutes ses parties. J'en dirai autant d'un autre du même auteur écrit depuis peu d'années où les évêques de Québec sont impitoyablement calomniés..." La preuve que ces écrits calomniateurs étaient bien de la plume de Mgr Burke, Mgr Plessis la donne quand il annonce à Mgr Macdonell, qu'il a découvert parmi les papiers de M. Bourret, un mémoire écrit en 1797 par le défunt évêque Burke, plein d'insultes contre ses prédécesseurs, sur le siège de Québec.

Que dire de son indulgence envers M. Roux, son vicaire général à Montréal, qui resta son conseiller et son ami de cœur, malgré l'opposition que celui-ci témoigna à Mgr Lartigue. Mgr Plessis en demeura inconsolable et c'est accablé par une cruelle déception qu'il écrivait à Mgr de Telmesse (5 février 1822): "Les mépris, les mauvais traitements des hommes sont, mon cher frère, les fleurs de l'épiscopat."

Mgr Plessis sait ce qu'il veut dire; il le dit le plus souvent avec concision, mais toujours judicieusement. S'agit-il de reprendre un inférieur ? Il parle quelquefois avec sévérité, mais ne termine jamais sa lettre sans adresser un mot d'encouragement au coupable. Il ne dédaigne pas de répondre longuement aux consultations de ses prêtres. On sent à la lecture que ces réponses ont dû lui coûter plusieurs heures de travail.

Cette correspondance appartient maintenant à l'histoire. Elle sera consultée avec profit non seulement par le futur biographe de Mgr Plessis, mais par ceux qui voudront faire une étude consciencieuse de cette période de notre vie nationale qui va de 1800 à 1825.

IVANHOË CARON, ptre

PIUS PP. VII.

AD PERPETUAM REI MEMORIAM. In summo Apostolatus apice, meritis licet imparibus, constituti ad Ecclesiarum munus statum, gravium Nobis a Domino commissa est cura, pugnantis studiis animum jugiter intendentes, illarum honorificentia, et splendori, prout rationi consentaneum videtur, libenter consulimus. Cum Quebecensis Ecclesia in Nova Francia seu Canadensi Provincia tum fundationis vetustate, tum Diocesis amplitudine, tum Deique Fidelium copia, cæteris Americæ Septentrionalis Ecclesiis præcellat; Camque ad eam regendam plures Vicarios Generales in locis amplissimi ejusdem Regni Provinciis constituere opus fuerit, qui Fidelium Pastorum, Regulare versantium curam gerant, ideoque magnopere expedire visum fuerit eosdem Vicarios charactere, ac titulo Episcopali decorare, prout per alias Nostros in simili forma Brevis hodie expeditos, Litteras decoravimus; Nos de Venerabilium Fratrum Nostrorum S.R.E. Cardinalium negotiis Propagandæ Fidei præpositorum consilio, etiam Episcopalem Ecclesiam Quebecensem ob dedimus causas, et rationes in Archiepiscopalem, seu Metropolitanam Ecclesiam erigere statuimus; Motu igitur proprio, atque ex certa scientia, et matura deliberatione Nostris deque Apostolicæ potestatis plenitudine præfatam Ecclesiam Quebecensem in Archiepiscopalem, seu Metropolitanam, nullo pro nunc eidem addito suffraganea Ecclesia cum omnibus tamen juribus, honoribus, ac privilegiis, quibus cætera Metropolitana Ecclesia potiuntur, et gaudent, fruendove poterunt, tenore præsentium erigimus, ac decleramus. Non obstantibus Constitutionibus, et Ordinationibus, nec non Ecclesiæ, etiam juramento, confirmatione Apostolica, vel quavis firmitate alia roboratis Statutis, et consuetudinibus, privilegiis quoque, indultis, et Litteris Apostolicis in contrarium præmissorum quomodolibet concessis, confirmatis, et innovatis, quibus omnibus, et singulis illorum tenores præsentibus pro plene, et sufficienter expressis, ac de verbo ad verbum inseritis habendis, illis alias in suo robore permansuris, ad præmissorum effectum hac vice dumtaxat specialiter, et expresse derogamus, cæterisque contrariis quibuscumque. Datum Romæ apud Sanctam Mariam Majorem sub Annulo Piscatoris die XII. Januarii MDCCCXIX. Pontificatus Nostri Anno Decimosexto.

A. Card. Consalvi

BULLE ÉRIGEANT L'ÉVÊCHÉ DE QUÉBEC EN ARCHEVÊCHÉ

PIUS PP. VII

*Ad Perpetuam Rei Memoriam. In summo Apostolatus apice, meritis licet imparibus, constituti ad Ecclesiarum omnium Statum, quarum Nobis a Domino commissa est cura, propensis studiis animum jugiter intendentes, illarum honorificentiæ, et splendori, prout rationi consentaneum videtur, libenter consulimus. Cum Quebecensis Ecclesia in Nova Francia, seu Canadensi Provincia tunc fundationis vetustate, tum Dioecesis amplitudine, tunc denique Catholicorum copia, coeteris Americæ Septentrionalis Ecclesiis præcellat; cumque ad eam regendam plures Vicarios Generales in variis amplissimi ipsius Regni provinciis constituere opus fuerit, qui Fidelium longe, lateque versantium curam gerant, ideoque magnopere expedire visum fuerit eosdem Vicarios charactere, ac titulo episcopali decorare, prout per alias Nostras in simili forma Brevis hodie expeditas Literas decoravimus, Nos de Ven*blium *Fratrum Nostrorum S. R. E. Cardinalium negotiis Propagandæ Fidei præpositorum consilio, p*tam *Episcopalem Ecclesiam Quebecensem ob deductas causas, et rationes in Archiepiscopalem, seu Metropolitanam Ecclesiam erigere statuimus; Motu igitur proprio, atque ex certa scientia, et matura deliberatione nostris, deque apostolicæ potestatis plenitudine prædictam Ecclesiam Quebecensem in Archiepiscopalem, seu Metropolitanam, nulla pro nunc eidem addicta suffraganea Ecclesia, cum omnibus tamen juribus, honoribus, ac privilegiis, quibus cæteræ Metropolitanæ Ecclesiæ potiuntur, et gaudent, seu gaudere poterunt, tenore præsentium erigimus, ac declaramus. Non obstan... Constitutionibus, et Ordinationibus, nec non dictæ Ecclesiæ, etiam juramento, confirmatione Apostolica, vel quavis firmitate alia roboratis statutis, et consuetudinibus, privilegiis quoque, indultis, et Literis Apostolicis in contrarium praemissorum quomodolibet concessis, confirmatis, et innovatis, quibus omnibus, et singulis illorum tenores præsentibus pro plene, et sufficienter expressis, ac de verbo ad verbum insertis, haben... illis alias in suo robore permansuris, ad p*missorum *effectum hac vice dumtaxat specialiter, et expresse derogamus, cæterisque contrariis quibuscumque. Datum Romæ apud Sanctam Mariam Majorem sub Annulo Piscatoris Die XII. Januarii MDCCXIX. Pontificatus Nostri Anno Decimonono.*

A. Card. Consalvy.

INVENTAIRE DE LA CORRESPONDANCE DE Mgr JOSEPH-OCTAVE PLESSIS, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC, 1816 À 1825

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles French, missionnaire à Miramichi (Québec, 27 février 1816). Il lui permet de quitter le diocèse de Québec pour aller dans le sud des Etats-Unis où le climat est moins dur. Il croit avoir trouvé un bon prêtre irlandais pour être curé à Sant-Jean. Les fidèles de cet endroit ne méritent pas cette faveur étant si mal disposés. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 479.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Ewer, prêtre à Saint-Jean de Terre-Neuve (Québec, 27 février 1816). Il a donné ordre à M. Fitzpatrick de quitter le diocèse de Québec. Il voudrait bien avoir M. Herron pour s'occuper des Irlandais de Québec. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 480.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 16 mars 1816). Il vient d'apprendre la mort de M. Lanctôt, curé de Blairfindie. Il ne sait qui envoyer pour administrer la paroisse. Il s'est décidé à envoyer l'abbé McQuad, à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 490.)

M. Jean Tessier, supérieur du séminaire de Baltimore à Mgr J.-O. Plessis (Baltimore, 20 mars 1816). M. Tessier lui annonce qu'il ne pourra avoir le prêtre écossais qu'il a demandé. (Cartable: *États-Unis*, v. I, p. 25.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles-François Painchaud, curé à Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Québec, 20 mars 1816). Mgr Plessis lui donne de longues explications à propos de la construction d'une salle. Qu'il tâche d'en arriver à une entente avec ses paroissiens. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 493.)

Mgr. J.-O. Plessis à M. Angus McEachern, missionnaire à l'île du Prince-Édouard (Québec, 25 mars 1816). Mgr Plessis a appris la mort désastreuse de son frère et de ses deux neveux. Ses jeunes gens étudient bien, "Donald est bon écolier en troisième et Ronald encore meilleur en rhétorique... Les deux McDonell, de Tracadie, continuent à bien faire à Nicolet où ils paraissent se plaire de plus en plus..." (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 496.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis Marcoux, missionnaire à Madawaska (Québec, 26 mars 1816). Il ne pourra envoyer de sitôt un curé résident à Sainte-Anne. Que M. Marcoux travaille à faire terminer l'église de Saint-Basile. Après cela, il pourra faire faire les réparations nécessaires au presbytère. M. McQuad qui va missionnaire à Saint-Jean passera chez lui, vers les fêtes de Pâques. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 502.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Louis Beaubien, missionnaire à Rustico, île du Prince-Édouard (Québec, 25 mars 1816). Son frère Pierre est allé terminer ses études au séminaire de Montréal. Mgr Plessis ne peut envoyer de prêtre pour résider aux îles de la Madeleine. M. Beaubien ira faire la visite de ces îles avant de revenir à Québec dans le cours de l'été. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 497.)

Mgr J.-O. Plessis to His Honor Major General Sir George Smith, President of New Brunswick (Quebec, April 1st, 1816). Il lui recommande le Révérend Paul McQuad, qui va comme missionnaire à Saint-Jean. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 504.)

Mgr J.-O. Plessis à lord Selkirk à Montréal (Québec, 8 avril 1816). Il désire de tout son cœur envoyer des missionnaires pour évangéliser les peuplades qui se

trouvent entre le lac Supérieur et la baie d'Hudson. Afin de préparer les voies, il envoie un prêtre canadien, M. Tabeau, prendre connaissance du pays. Il profitera du canot de M. Macdonell pour se rendre jusqu'à la Rivière-Rouge. M. Tabeau fera un voyage d'observations. " Il sera toujours honorable et consolant pour Votre Seigneurie d'avoir concouru si essentiellement et de si bonne grâce à l'exécution d'un projet qui a pour but de procurer tant à votre colonie naissante, qu'aux peuplades qui l'environnent, le plus précieux avantage auquel les hommes puissent prétendre sur la terre." (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 508.)

Mgr J.-O. Plessis à Miles Macdonell, écuyer à Montréal (Québec, 8 avril 1816). Le Révérend M. Antoine Tabeau, qu'il envoie dans l'ouest afin d'y recueillir toutes les informations préparatoires à l'établissement d'une mission stable, fera le voyage en la compagnie de M. Macdonell, jusqu'à la Rivière-Rouge. " Il est bien entendu que ce missionnaire se tiendra totalement étranger aux divisions qui existent entre l'établissement du comte de Selkirk et la Société du Nord-Ouest. Ce doit être un ange de paix utile à tout le monde et ne prenant aucun parti." (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 509.)

Mgr J.-O. Plessis à l'honorable William MacGilvray, écuyer, (Québec, 10 avril 1816). Mgr Plessis le prie de donner aux agents de la Compagnie du Nord-Ouest les ordres nécessaires afin que M. Tabeau soit bien accueilli dans les différents postes de la Compagnie et puisse y exercer librement son ministère. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 510.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 20 avril 1816). Il tient beaucoup à ce que l'évêque de Bardstown soit bien reçu par les autorités publiques en venant à Québec. "On nous annonce (comme gouverneur) sir John Sherbrooke. Avec un tel gouverneur je n'hésiterais pas à amener un évêque étranger." Le prêtre écossais qui devait venir des États-Unis ne viendra pas. Il est placé dans le diocèse de Baltimore. M. Tabeau partira seul pour l'Ouest. Il l'envoie pour répondre " aux invitations pressantes, je dirais presque défiantes du comte de Selkirk, auquel M. Miles Macdonell a su faire entendre que c'était la religion catholique qu'il fallait introduire dans son vaste territoire." (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 512.)

Mgr J.-O. Plessis au Révérend Alexander Macdonell, vicaire général à Saint-Raphaël, Haut-Canada (Québec, 27 avril 1816). C'est toujours une chose pénible pour Mgr Plessis que d'écrire en langue anglaise. Cependant il s'impose cette tâche afin de lui faire plaisir. Il lui envoie un plan d'église dessiné par le meilleur architecte de la ville. Il le remercie d'avoir fait le voyage de Kingston et de lui avoir fait savoir combien les catholiques de cette ville sont heureux d'avoir un prêtre au milieu d'eux. Mgr Plessis n'ira pas au Grand-Portage, comme il l'avait d'abord projeté. Il envoie M. Tabeau à la Rivière-Rouge. Il permet à M. Macdonell de prendre un congé de 12 mois pour aller en Angleterre. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 518.)

Mgr J.-O. Plessis au capitaine Felton, écuyer, au township d'Ascot, sur la rivière Saint-François (Nicolet, 12 mai 1816). Il comprend son désir d'avoir un prêtre pour desservir les colons catholiques de Drummondville et des alentours. Il envoie M. Raimbault, prêtre de Nicolet, qui se consacrera à cette mission. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 522.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Urbain Orfroy, curé aux Trois-Rivières (Berthier, 14 mai 1816). Puisqu'il désire retourner en France, il le laissera partir, mais non sans regret. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 522.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre-Marie Mignault, prêtre à Halifax (Montréal,

19 mai 1816). Il faut se moquer des prétentions du Révérend Fitzpatrick. Mgr Plessis est en route pour Détroit; il verra avec plaisir, à son retour, sir John Sherbrooke à la tête du gouvernement. Il a appris la mort de M. Alexander Macdonell. M. Burke étant en Europe et le Père Vincent pouvant à tout moment partir pour l'Europe, il ne sera pas facile à M. Mignault de revenir à Québec, dans le courant de l'été. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 523.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Rémi Gaulin, missionnaire à Antigonish, Nouvelle-Écosse (Montréal, 19 mai 1816). La mort de M. Macdonell rend nécessaire un nouveau partage des missions du Cap-Breton et de la Nouvelle-Écosse. M. Gaulin s'entendra à ce sujet avec le jeune McDonald. M. Gaulin pourra garder la partie est de la Nouvelle-Écosse et fixer sa résidence à Sainte-Marguerite ou à Antigonish. Il s'occupera de recueillir des fonds pour payer les frais de pension des jeunes Écossais étudiants au Séminaire de Québec. M. Alexander Macdonell du Haut-Canada, malade, va faire un voyage en Europe. M. Tabeau est parti avec M. Miles Macdonell pour la Rivière-Rouge. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 524.)

Instructions que donne Mgr J.-O. Plessis au Révérend Alexander Macdonell touchant l'établissement des Trappistes dans la Nouvelle-Écosse. Lettres patentes pour le séminaire de Nicolet (Kingston, 28 mai 1816). (Cartable, *Angleterre*, v. 6, p. 17.)

Mgr J.-O. Plessis à Édouard B. Brenton, écuyer, à Winchester (Kingston, Haut-Canada, 3 juin 1816). Mgr Plessis regrette beaucoup de ne pouvoir se rendre à la demande de lady Prévost. Les règles de l'Église catholique s'opposent à l'érection d'un monument tel que lady Prévost le désirerait, lorsque la personne dont il s'agit n'est pas morte dans la communion de cette Église. "Je n'entreprendrai pas de vous exprimer combien il m'est pénible de ne pouvoir entrer dans les vues d'une dame pour laquelle je me sens pénétré de tant de respect et de reconnaissance, surtout quand il est question d'honorer la mémoire d'un gouverneur et commandant en chef, le plus estimable qu'ait jamais possédé cette partie des Domaines Britanniques... Dans le deuil particulier que m'a causé la mort de sir George Prévost j'ai trouvé quelque consolation à réfléchir que j'avais su apprécier les excellentes et rares qualités de son esprit et de son cœur autant et plus qu'aucun de mes compatriotes." Il croit que les " Canadiens s'estimeraient heureux d'ériger un monument à la mémoire de sir George Prévost sur quelques-unes de leurs places publiques." Il le prie de faire part de cette idée à lady Prévost. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 525.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Protais d'Odet d'Orsonnens à Kingston (Kingston, 9 juin 1816). Il approuve son projet d'aller chercher en Suisse des familles pour les établir dans le territoire qui appartient à la baie d'Hudson et au comte de Selkirk. M. D'Orsonnens pourra déclarer aux évêques de Suisse que Mgr Plessis acceptera avec plaisir, pour desservir ces familles, tout prêtre approuvé par eux. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 526.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexander Macdonell, vicaire général à Glengarry (Kingston, 9 juin 1816). L'allocation de Mgr Plessis, comme évêque catholique a été augmentée par l'ordre du Prince Régent. MM. Olivier Thibaudeau, Edward Burnett et Duncan McDonald ont été choisis comme marguilliers de l'église de Kingston. M. Macdonell voudra bien leur donner une procuration pour régir les biens-fonds de cette église. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 527.)

Mgr J.-O. Plessis à M. René-Pierre Joyer, curé à Sorel (Kingston, 9 juin 1816). Si les habitants de Sorel désirent qu'un prêtre continue à résider parmi eux, ils devront voir à réparer leur presbytère. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 528.)

Mgr John Connolly, évêque de New-York à Mgr J.-O. Plessis (New-York, 16 juin 1816). Il envoie à Mgr Plessis des lettres de grand vicaire pour le diocèse de New-York. (Cartable: *États-Unis*, v. 4, p. 7.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre-Marie Mignault, prêtre à Halifax (Saint-André, îlet du Portage, 18 août 1816). Il est arrivé à Québec, de retour de son voyage du Haut-Canada, le 11 août. M. Fitzgerald ne vaut pas mieux que M. Fitzpatrick. Il paraît que M. Burke est en Italie. Sir John Sherbrooke estime qu'il sera difficile d'obtenir les bonnes grâces du gouvernement britannique pour l'introduction des Pères Trappistes dans la Nouvelle-Écosse. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 529.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Manseau, missionnaire à Tracadie (Saint-André, îlet du Portage, 19 août 1816). Il doit être retourné de sa mission dans l'île Royale. Mgr Plessis lui demande de lui envoyer un rapport de son voyage. "Continuez d'exercer votre zèle auprès des pauvres nègres. La parole de Dieu fructifiera tôt ou tard en leur faveur." (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 530.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Rémi Gaulin, missionnaire à Antigonish (Québec, 24 août 1816). Mgr Plessis l'approuve d'avoir passé l'hiver précédent à Antigonish. Il pouvait y faire beaucoup de bien. Mgr Plessis comprend comme lui que la vie de missionnaire est bien rude, mais l'évêque est bien obligé de voir au besoin des fidèles et de leur envoyer des prêtres. Il lui envoie une lettre pastorale dont il pourra faire usage quand il aura choisi le territoire où il exercera son zèle. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 532.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Norbert Provencher, curé à la Pointe-Claire (Québec, 24 août 1816). Il le charge de la desserte de la cure de Kamouraska. "Morceau peu friand sous quelque point de vue qu'on l'envisage." (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 534.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de New-York (Québec, 26 août 1816). Il le remercie de l'envoi des pouvoirs. Il a appris trop tard la supercherie dont avait usé le Révérend M. McQuad pour quitter Albany. Mgr Plessis l'a envoyé à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, mais il n'y restera pas. A propos de certains documents que l'évêque de Dublin aurait expédiés à l'évêque de New-York, et que le docteur Doucet aurait copiés pour l'évêque de Québec. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 535.)

Mgr J.-O. Plessis à Jonathan Odell, écuyer, à Fredericton, Nouveau-Brunswick (Québec, 31 août 1816). Le ministère des missionnaires auprès des Sauvages a pour but de les civiliser en leur apprenant à craindre Dieu et à le servir. Il n'est pas nécessaire pour cela de leur apprendre des langues étrangères. C'est pourquoi Mgr Plessis considère comme une insulte la conduite de ces protestants qui s'emparent des petits Sauvages pour les faire élever dans la croyance protestante. Il proteste hautement contre une pareille infamie, et déclare à M. Odell que les missionnaires ont l'ordre de faire tout ce qui est possible pour empêcher cette chose. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 538.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 4 septembre 1816). Il lui apprend le décès de M. Marcheteau, curé des Éboulements. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 540.)

Mgr J.-O. Plessis, à M. François-Xavier Côté, curé à Vaudreuil (Québec, 7 septembre 1816). Les commissaires ont approuvé les syndics nommés pour surveiller la construction du presbytère. Les paroissiens doivent se hâter de le bâtir, s'ils veulent avoir un curé pendant l'hiver. "Je n'ai pas assez de prêtres pour les laisser demeurer dehors." (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 541.)

Mgr J.-O. Plessis aux marguilliers de l'église paroissiale de Montréal (Québec, 9 septembre 1816). Réponse à une requête des marguilliers de Montréal, demandant que l'église de Notre-Dame de Bon-Secours soit constituée succursale de l'église paroissiale. Mgr Plessis prie les marguilliers de lui faire savoir quel traitement pourrait être assuré au desservant de Bon-Secours. (Cartable: *Diocèse de Montréal*, v. C, p. 3.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 9 septembre 1816). Affaires d'administration. La construction du presbytère de Vaudreuil. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 542.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Edmund Burke, vicaire général à Halifax (Québec, 10 septembre 1816). Il le félicite de son heureux retour. M. Mignault a dû le mettre au courant de ce que Mgr Plessis avait réglé à Halifax pour le bien de la paroisse et pour l'avantage de la religion. Il n'y a rien à espérer de M. Fitzgerald. A propos de l'établissement des Trappistes dans la Nouvelle-Écosse. "Je souscris bien volontiers au projet de la cour de Rome, d'ériger la péninsule de la Nouvelle-Écosse en vicariat apostolique et de vous y préposer. J'aurais encore mieux aimé qu'il en fît un évêché en titre et j'ai peine à me persuader que le gouvernement en prît plus d'ombrage... Au surplus, de quelque manière que la chose s'exécute, je trouve très fort mon compte à avoir une province de moins sur la conscience et je m'en réjouis doublement en pensant qu'elle sera dans la juridiction d'un homme dont je connais la capacité et le mérite. La Propagande ne tardera pas à recevoir mon plein consentement à cet effet." Il est indispensable que M. Burke aille à Baltimore, remettre le pallium à l'archevêque lui-même. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 543.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr Kayran Marum, évêque de Kilkenny (Québec, 13 septembre 1816). Il le remercie de l'envoi de deux jeunes ecclésiastiques, MM. Dullard et Delany, qui seront admis dans le diocèse de Québec, lorsqu'ils auront été ordonnés prêtres. M. James Grant est encore très peu avancé dans ses études. Mgr Plessis se chargera de son éducation. Quant à Dumphy, il a tout abandonné et vit un peu à l'aventure. Pour le moment, Mgr Plessis se trouve à avoir un nombre suffisant de jeunes étudiants de langue anglaise. Le grand vicaire de Terre-Neuve accepterait avec plaisir quelques bons sujets. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 547.)

Mgr J.-O. Plessis au Révérend Thomas Ewer, vicaire général de l'évêque de Chytre, Saint-Jean de Terre-Neuve (Québec, 16 septembre 1816). Mgr Plessis a appris par une lettre du docteur Lambert que le docteur Scallan serait probablement son coadjuteur. Les deux étudiants de Terre-Neuve, Caffery et Sturgis, sont entrés au séminaire de Nicolet. L'évêque de Kilkenny, le docteur Kayran Marum, lui a fait savoir qu'il pourrait lui fournir quelques bons sujets pour les missions du Canada. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 548.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 18 septembre 1816.) Changements ecclésiastiques. M. Ducharme est chargé de la desserte de Blainville, M. Besserer, de celles de Lavaltrie et de Lanoraie, M. Paquin, de celle de Blairfindie. M. Odelin ira vicaire chez M. Cazeneuve. Le successeur de M. Provencher n'est pas encore connu. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 550.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles French, missionnaire à Miramichi (Québec, 20 septembre 1816). M. Joseph-Édouard Morissette est nommé pour lui succéder dans les missions. Mgr Plessis remercie M. French des services qu'il a rendus au diocèse. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 552.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Marchand, curé à Sandwich, Haut-

Canada (Québec, 24 septembre 1816). Il lui envoie un vicaire, M. Joseph Crevier. M. Marchand voudra bien aider M. Crevier à compléter les études théologiques qu'il n'a pas eu le temps de finir. M. Crevier aura les pouvoirs ordinaires des vicaires du Bas-Canada. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 553.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 27 septembre 1816). Les requêtes des paroissiens en faveur de leurs curés ne l'empêcheront pas de déplacer les curés si le bien général du diocèse l'exige. Partage des fruits des vergers entre les curés qui changent de cures. La délimitation du diocèse projeté dans la Nouvelle-Écosse, faite probablement d'après les indications de M. Burke, n'est pas du goût de Mgr Plessis. On aurait dû y inclure le Cap-Breton. Un nouveau diocèse, comprenant le Nouveau-Brunswick, l'île Saint-Jean et les îles de la Madeleine, pourra être formé. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 555.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Bourget, curé à Sorel (Québec, 28 septembre 1816). Il le charge de la desserte de Sorel et de l'île du Pads. Il faut qu'il se mette sérieusement à l'étude de l'anglais. Les gens de Sorel devront terminer au plus tôt leur presbytère. (*Registre des Lettres*, v. 8, p. 558.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 5 octobre 1816). Changements ecclésiastiques. Nouveaux curés. M. Provencher doit se hâter de se rendre à Kamouraska. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 1.)

Mgr J.-O. Plessis à François-Xavier Mailhiot, écuyer, à Verchères (Québec, 5 octobre 1816). Mgr Plessis est bien en faveur de la construction d'une nouvelle église à Verchères. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 2.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Saldes, à la Rivière-Ouelle (Québec, 7 octobre 1816). Il lui donne la liste des nominations ecclésiastiques. Les Sœurs de la Congrégation, appelées par M. Girouard à Saint-Hyacinthe, n'y sont restées que cinq semaines. Les curés ne tiennent les comptes des marguilliers que par pure bonté. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 5.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 8 octobre 1816). Le départ précipité des Sœurs de la Congrégation fait grande sensation à Saint-Hyacinthe. Mgr Plessis prie M. Roux de voir la supérieure de la communauté à Montréal afin de lui faire comprendre l'irrégularité de la conduite des Sœurs dans cette affaire. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 7.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Angus McEachern, missionnaire à l'île du Prince-Édouard (Québec, 15 octobre 1816). Mgr Plessis le prie de lui transmettre les fonds nécessaires à l'entretien des étudiants écossais. Madame McDonell voudra bien faire de même pour ses deux fils, Roderic et John. John est remarquable par son bon esprit, par son avancement dans les lettres et par une piété peu commune. "Quant à Ronald, il continue de marcher à grands pas. Le voilà en philosophie et j'espère que dans un an il commencera son cours de théologie. Ainsi, l'île du Prince-Édouard peut se flatter d'avoir procuré à nos séminaires au moins trois sujets de mérite, dont il est à espérer qu'elle retirera des fruits à l'avenir." Il recevra la visite de son ami, M. Alexander Macdonell qui a quitté Kingston au mois de mai, pour aller eu Europe, ayant obtenu un congé d'un an. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 15.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Girouard, curé à Saint-Hyacinthe-d'Yamaska (Québec, 8 octobre 1816). Dans l'affaire des Sœurs de la Congrégation, il croit qu'elles ont quitté trop précipitamment Saint-Hyacinthe. Il a demandé à M. Roux de voir la supérieure à ce sujet. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 9.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Edmund Burke, vicaire général à Halifax (Québec, 14 octobre 1816). Mgr Plessis a été surpris d'apprendre que M. Burke n'avait ramené

d'Europe, aucun prêtre. Comme il est peu probable que les prêtres de Québec consentiront à rester sous sa juridiction dans la Nouvelle-Écosse, il est nécessaire qu'il prenne le plus tôt possible le moyen de se procurer des prêtres européens. Qu'il se hâte d'en demander à l'évêque de Kilkenny, en Irlande. M. Sigogne et le moine French lui resteront. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 11.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Excellence sir John Coape Sherbrooke, gouverneur général du Haut et du Bas-Canada (Québec, 14 octobre 1816). Les missionnaires catholiques sont très utiles aux Indiens. C'est pourquoi il prie le gouverneur de leur continuer l'allocation accordée par les gouverneurs qui l'ont précédé. *Registre des Lettres*, v. 9. p. 13.)

Mgr J.-O. Plessis à M Jean-Mandet Sigogne, missionnaire à la Baie-Sainte-Marie (Québec, 15 octobre 1816) Mgr Plessis attend avec impatience des nouvelles de M. Sigogne. Il prendra le jeune Decoste à son service si ce dernier est encore décidé de venir résider à Québec. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 12.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Ollivier, curé à Saint-Pierre et Miquelon (Québec, 15 octobre 1816). L'évêque de Québec n'a aucune juridiction sur les îles de Saint-Pierre et de Miquelon. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 16.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Éminence le cardinal Litta, préfet de la congrégation de la Propagande, à Rome (Québec, 15 octobre 1816). Mgr Plessis lui annonce qu'il renonce "purement et simplement et pour toujours à toute juridiction épiscopale sur la péninsule de la Nouvelle-Écosse." Il désire depuis longtemps le démembrement de son immense diocèse. Mais, avant de se mettre effectivement à l'œuvre pour arriver à ce but, il a tenté de se faire reconnaître officiellement comme évêque de Québec, par le gouvernement britannique, et de faire agréer aussi son coadjuteur. On n'a fait aucune réponse au mémoire qu'il a présenté à ce sujet au gouverneur du Canada en 1812. "Quelque bien disposé que soit un gouverneur du Canada, il est pour l'ordinaire obsédé de gens qui l'intimident et lui font appréhender la disgrâce du ministre, s'il se montre trop favorable aux catholiques." On a donc bien fait d'ériger la Nouvelle-Écosse en préfecture apostolique et de soustraire le nouvel évêque à sa juridiction. On pourrait faire de même pour le Haut-Canada. Ce district renferme six prêtres. M. Alexander Macdonell, qui y remplit les fonctions de grand vicaire, est "homme de bien, zélé pour la propagation de la foi, obéissant, charitable, désintéressé, capable de faire des établissements solides, calculant bien ses plans d'éducation religieuse et prenant les vrais moyens de les faire réussir. . . Il serait digne d'être élevé à l'épiscopat." Si le gouvernement britannique prenait ombrage de voir un nouvel évêque en titre dans ces régions, Rome, en accordant des bulles à M. Macdonell, pourrait le faire "considérer simplement comme un grand vicaire revêtu du caractère épiscopal." Mgr Plessis croit cependant qu'il vaudrait mieux établir une hiérarchie composée d'un métropolitain et de quelques évêques suffragants. C'est ce qu'il désespère de voir se réaliser de son vivant, à moins que la cour de Rome ait assez de crédit pour traiter directement cette affaire avec le gouvernement britannique et détruire des préjugés non moins nuisibles aux intérêts de la couronne qu'à ceux de la religion. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 19.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Boston (Québec, 17 octobre 1816). Mgr Plessis annonce à Mgr de Boston qu'il s'est rendu jusqu'au Détroit et qu'il a envoyé un prêtre à la Rivière-Rouge, dans les territoires du Nord-Ouest. M. Burke a rapporté de Rome la promesse pour lui-même d'être nommé vicaire apostolique de la Nouvelle-Écosse. Il donnera avec empressement son consentement au démem-

brement projeté. Mgr Plessis croit que dans deux ans, il pourra remettre à l'évêque de Boston, la paroisse de Saint-Basile-de-Madawaska. Le missionnaire de l'endroit vient d'y achever la construction d'une belle église, et cette région se peuple bien. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 17.)

Mgr J.-O. Plessis au cardinal Litta, préfet de la congrégation de la Propagande à Rome (Québec, 18 octobre 1816). Consultations à propos des honoraires de messes. Son coadjuteur, Mgr Panet, n'ayant pu se fixer à Montréal, par suite du refus des Sulpiciens de l'accepter dans leur maison, est resté dans sa paroisse de la Rivière-Ouelle, et Mgr Plessis lui a accordé le tiers du revenu d'une autre paroisse. Mgr Plessis prie le Saint-Siège de ratifier ce qu'il a fait. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 21.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Excellence sir John C. Sherbrooke, gouverneur en chef (Québec, 19 octobre 1816). Mgr Plessis ne peut accepter une place dans la corporation qui doit gouverner le collège projeté à Montréal, parce que, d'après les instructions du fondateur (M. McGill), ce collège doit être essentiellement protestant. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 24.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Louis Beaubien, missionnaire à Rustico, île du Prince-Édouard (Québec, 21 octobre 1816). D'après son ordonnance de visite, c'est au Havre-Aubert, que doit être construite l'église et tous les catholiques des îles de la Madeleine doivent contribuer à sa construction. M. Beaubien fera bien, lors de son prochain séjour à ces îles, de passer la plus grande partie de son temps au Havre-aux-Maisons. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 25.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Rémi Gaulin, missionnaire à Antigonish (Québec, 22 octobre 1816). M. Gaulin fera bien de se fixer définitivement au Cap-Breton. Mgr Plessis se réjouit de ce que les catholiques d'Antigonish et de Sainte-Marguerite continueront à payer les frais d'éducation des deux jeunes étudiants de cette région. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 26.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Manseau, missionnaire à Tracadie, Nouvelle-Écosse (Québec, 22 octobre 1816). M. Manseau ne doit pas s'affliger du départ de M. Gaulin, celui-ci retournera bientôt au Cap-Breton. Chapelles à construire à Sydney et à Louisbourg. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 27.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 22 octobre 1816). A propos de la desserte de la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours. Mgr Plessis a refusé de faire partie de la corporation qui gouvernera le nouveau collège qui doit être bâti à Montréal d'après le testament de l'honorable McGill. Il a fait comprendre au gouverneur que les revenus des biens des Jésuites devraient être employés à l'entretien de l'ancien collège des Jésuites à Québec. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 27.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Paul-Loup Archambault, curé à Vaudreuil (Québec, 28 octobre 1816). A propos de la construction du nouveau presbytère. Mgr Plessis réfute certaines paroles imputées à M. Provencher. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 30.)

Mgr J.-O. Plessis à M. J.-Marie Bellenger, missionnaire à Carleton, dans la Baie-des-Chaleurs (Québec, 31 octobre 1816). Mgr Plessis donne de longues explications à M. Bellenger sur la provenance de manuscrits en langue micmacque qu'il lui envoie. Mauvais esprit des habitants de Carleton. Mgr Plessis déplore le dénuement de M. Bellenger. Il essaiera de faire augmenter l'allocation que M. Bellenger reçoit du gouvernement. Vexations exercées contre les Sauvages de Ristigouche. Réponse à diverses consultations. (*Registre des lettres*, v. 9, p. 34.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Auguste Parent, missionnaire à Caraquet (Québec, 31

1.

Illmo ac Rmo Dno

Eo tempore Sacra Congregatio ad examen revocare suscepe
rat formulas tres, quae adhibendae proponebantur in Regio mandato,
quo Amplitudo Tua Legislativo istius Regni Consilio cooptabatur,
pervenerunt postremae Litterae tuae datae 26. Julii 1818. ex quibus
intelleximus Ampdm Tuam, omni perplexitate deposita, in eodem Consilio
locum accepisse, postquam scitum a Coloniarum Ministro nunciatum
est, cum esse Britannae Gubernii mentem, ut hujusmodi munus, salva
omnino Religione et conscientia tua, possis amplecti. Si id vera fuerit
atque nullo penitus intervenente Catholicae Fidei detrimento, aut Fide-
lium scandalo maxime lugendum et Catholicum Episcopatum nuper
primum in Angliae ditionibus a Curia potestate agnitum, atque hucusque
tum fuisse, proindeque merito sperandum esse futurum, ut Orthodoxa
quoque Religio magnum exhinc progressum facere possit. Firma
autem animi constantia, qua a Te jam antea declaratum non dubitavimus
generali istius Regni Gubernatori, ~~postmodum~~ Anglo cui Regimini
abdicare te malle oblatam dignitatem quam eam acquirere cum
aliqua Orthodoxae doctrinae jactura, hac inquam tui animi firmitas
satis nobis argumento est ad judicandum, Ampdm Tuam statim ac munus
istud accepit, ipsi petam fuisse rationibus, quae facile suadent, in eo suscipiendo
honoris gradu nullam plane concurrere ex iis circumstantiis, quibus ea genere existimari potuerit, non licere Catholico Episcopo Membrum
esse Legislativi Consilii Protestantium, neque duo haec simul posse
conjungi. Nihilominus et Sacra Congregatio judicio tuo satius aequiorque
omnemque suspicionem potuit abjuncta, quod Catholicus Episcopatus
dum, ac varietas nullum in ea cooptatione discrimen aut labem sua
cuit ab Ampdm Tua quatenus acquirit, cupiens, et amicitiae nos devinx, ac
Ilmo ac Rmo D. Josepho Octavio Plessis
Archiep. Quebecensi in America Septl.

Quebecum Sol.

reservat I° Quae sint Membrorum Legislativi Quebecensis Consilio attributiones, et num ipsi a Lege collata sit potestas proponendi, vel ferendi Leges, ac de Religione, Ecclesiasticisque negotiis judicandi? II An Membrum, quod in hujusmodi Consilium adscipietur, jura mentum aliquod emittere teneatur, quibusque verbis illud conceptum sit? III. Nam in Comitiis, seu conventicubus ejusdem Consilii preces aliquas recitari soleant, vel ejus sacrorum functionibus aliquando interesse debeant, ita, ut sine divinis inter se simul commaneant? IV Denique quatenus petitum possit, nullam offensionis causam ex eo posse exortam apud Fideles, cum videant Pastorem suum Protestantium consilio coalescentem; maximeque vero si ab eodem Consilio insuper aliqua Lex Orthodoxae Fidei contraria feratur. Haec sunt de quibus velim savias me certiorem. Interim ad avertendam quamlibet offensionis occasionem valde expedire videtur, ut declaratio ipsa a Gubernio facta publica fiat.

Venio nunc ad ea, quae dixeram istam expectari. Satis profecto patet tantae, adeoque diversae esse partes Ecclesiae amplitudinis, ut unus, idemque Episcopus illius curam vix gerere possit. Quam rationem ipse significaste eam in partes dividere omnino oportere. Verum si in singulis istius Regni Provinciis Vicarii Apostolici instituerentur, quibus Gubernium ipsum se nihil obstare declaravit; ea quidem sequerentur incommoda, quae A. T. prudentissime animadvertit. Illuc enim statuerentur auctoritates interae dissimilitudine, atque independentes, ex quibus coalescere non posset ordo ille hierarchicus, qui ad servandam Ecclesiae disciplinam, ac moderamen adeo conducit, ita ut neque provinciales posset haberi concilia, neque Metropolitanae appellationes, neque Ministerium ad invicem unitum. Aliunde vero si idiomata singulorum velint, metuendum est, ne

vel Civitas Potestas obtulerit, vel pro nominatione sibi velit adscribere).
Rebus igitur matura perpensis Sacra Congregatio ad praecavendam omnem perturbationis causam, simulque consulendum ipsius Ecclesiae utilitati, censuit, expedire pro nunc Vicarios duos Generales Quebecensis Antistitis instituere, charactere, ac titulo Episcopali insignitos, qui sint illius auxiliares, et suffraganei, alterum in superiori Canadensi Provincia, alterum in Insula Principis Eduardi, adhibita Novae Brunsvicensis, sive Brunswichio, insulisque Magdalenae. Ad hanc autem munere, prudente Smo Dno Nro, delecti sunt ii, de quorum probitate, ac meritis ipsemet testatus es, nempe RR. DD. Alexander Macdonald pro Canada Superiore cum titulo Ecclesiae Rhasenensis, ac R.D. Bernardus Augustinus Mac-Eachern pro antedictis Insulis, novaque Brunsvicensi, cum titulo Ecclesiae Rosensis, ut ex Apostolicis Litteris, quas hic adjungo, perspicies. Tuum itaque erit eos consecrare, omnique opera uti in exercenda cura Fidelium, qui in dictis illis Regionibus versantur. Dixi expedire pro nunc eos tamquam Vicarios tuos Generales constituere, eo enim est Sacrae Congregationis mens, ut ii Vicariatus, cum per tempus fuerit, in Dioceses Quebecensi suffraganeas erigantur, quod quidem consonum Ecclesiae Regimini conformius est. Interim vero sicut Quebecensis Ecclesia et amplitudine sua, et vetustate, et duorum Episcoporum accessione honorificentiam quandam inter ceteras Americae Septentrionalis Episcopatus praeferre videtur, ita Smus Dnus Noster, Sacra Congregatione vogante, eam in Archiepiscopalem, ac Metropolitanam benigne erigere dignatus est, nulla pro nunc eidem adscripta, vel attributa suffraganea Ecclesia, ut ex aliis, quae hic pariter adnectuntur, Apostolicis Litteris in forma Brevis rite dignosces. Equidem haud dubito quin Dilecta ista, utpote consilii Tui constantia, tibi grata, et

13 Mars 1819

13 mars 1819

Card. Fontana

Accusé réception de la nomination de l'Ev. de Lévis au Canada, du chanoine Bois et de Bois-Clair

Réponse à plusieurs demandes de vicariat apostolique

Lettre

Nomination des Evêques de Bois et de Bois-Clair

Mr. Lenzi au choix pour Procureur de l'Evêque de Québec

Informations demandées sur le district de Bonde-Bonde

Ex tuis autem postremis Litteris ad sententiam responsa Sacra Congregatio ad plures Dubia, quae jamdiu proposuisti, nunquam ad te pervenisse. Quamobrem novum eorumdem Exemplum tibi hac adjico.

Ad commodiorem Amplitudini Tuae cum Apostolica Sede, ejusque Dicasteriis communicationem, suscitatum nobis est a R.D. Des Jardins Seminarii Sanctissimi Cordium Mariae Praeside, te valde cupere, ut Nomen aliquis probatusque Sacerdos in tuum Procuratorem a Nobis ex officio constituatur, qui tuos negotia in Urbe gerat. Ad hoc igitur munus delectus est R.D. Franciscus Lazzizzari Datariae Apostolicae Officialis, et gerendarum rerum peritus, qui Litteras istas ad te perferendas curabit.

Jucundum denique mihi erit aliquam habere notionem de amplissima Regione quae ad Septentrionalem Canadae plagam, quae ad oriendum vergit, nuperrime detecta est simulque doceri quae facilior adhibenda sit ratio, ut barbaris ii gentibus Evangelii Lux efferatur.

Interim Deum O.M. precor, ut Amplitudinem Tuam diutissime servet ac sospitet.

Amplitudinis Tuae

Romae ex Aedibus S. Congregationis De Propaganda Fide die 13 Martii 1819

Ad officia paratissimus
F. Card. Fontana Praefectus

C. M. Pedicini Secretarius

LETTRE OÙ LE CARDINAL FONTANA APPREND À Mgr PLESSIS SON ÉLÉVATION À LA DIGNITÉ D'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

Ill^o ac R^mo D. Josepho Octavio Plessis Archie^po
Quebecensi in America Sept^li Quebecum.

Ill^me ac R^me D^ne

Pro tempore Sacra Congregatio ad examen revocare susceperat formulas tres, quæ adhibendæ proponebantur in regio mandato, quo amplitudo Tua Legislativo istius regni consilio cooptabatur, pervenerunt postremæ Litteræ tuæ datæ 26. Julii 1818 ex quibus intelliximus Amp^dem Tuam omni perplexitate deposita, in eodem consilio locum accepisse, postquam scilicet a Coloniarum Ministro nunciatum est, eam esse Britannici Gubernii mentem, ut hujusmodi munus salva omnino religione et conscientia tua, posset amplecti. Si id revera factum sit, nullo penitus intercedente catholicæ fidei detrimento, aut fidelium scandalo maxime lætandum est Catholicum Episcopatum nunc primum in Angliæ ditionibus a civili potestate agnitum, atque honestatum fuisse, proindeque merito sperandum esse futurum, ut orthodoxa quoque religio magnum isthic progressum facere possit. Firma autem animi constantia qua A. T. jam antea declarare non dubitaverat generali istius regni Gubernatori, proindeque Anglo ipsi Regimini, abdicare te malle oblatam dignitatem quam eam acquirere cum aliqua orthodoxæ doctrinæ jactura; hæc, inquam, tui animi firmitas satis nobis argumento est ad judicandum Amp^dem Tuam, statim ac munus istud excepit, iis fretum fuisse rationibus, quæ facile suaderent, in eo suscipiendo honoris gradu nullam plane concurrere ex iis circumstantiis, quibus in genere existimari potuerit, non licere catholico episcopo membrum esse Legislativi Consilii Protestantium, neque duo hæc simul posse conjungi. Nihilominus ut Sacra Congregatio judicio tuo satius acquiescat omnenque suspicionem possit abjicere quod Catholici episcopatus decor ac sanctitas nullum ex ea cooptatione discrimen aut tabem acceperit, ab Ampd^ne Tua quatuor exquirit cupiens, ut accurate nos doceas ac referas I^o Quæ sint membrorum Legislativi Quebecensis Consilii attributiones, et num ipsi a rege collata sit potestas proponendi, vel ferendi leges, ac de religiosis, ecclesiasticisque negociis judicandi? II. An membrum, quod in hujusmodi Consilium adsciscitur, juramentum aliquod emittere teneatur, quibusque verbis illud conceptum sit? III. Num in comitiis seu conventionibus ejusdem consilii preces aliquæ recitari soleant, vel ejus membra sacris functionibus aliquando interesse debeant, ita ut in divinis inter se simul communicant? IV. Demum quomodo putari possit, nullam offensionis causam ex eo posse exoriri apud fideles, cum videant Pastorem suum Protestantium consilio coalescentem; maxime vero si ab eodem Consilio iniqua aliqua lex orthodoxæ Fidei contraria feratur. Hæc sunt de quibus velim facias me certiorem. Interim ad avertendam quamlibet offensionis occasionem valde expedire videtur, ut declaratio ipsa a Gubernio facta publica fiat.

Venio nunc ad ea, quæ dioecesim istam respiciunt. Satis profecto patet tantam, adeoque dissitam esse istius Ecclesiæ amplitudinem, ut unus, idemque episcopus illius curam vix gerere possit. Quare sæpius ipse significasti eam in partes dividere omnino oportere. Verum si in singulis istius regni provinciis Vicarii Ap^lici instituerentur,

*quibus Gubernium ipsum se nihil obstare declaravit; ea quidem sequerentur incommoda, quæ A. T. prudentissime animadvertit. Plures enim statuerentur auctoritates inter se disjunctæ, atque independentes, ex quibus coalescere non posset ordo ille hierarchicus, qui ad servandam Ecclesiæ disciplinam ac moderamen adeo conducit, ita ut neque provincialia possent haberi concilia, neque metropoliticæ appellationes, neque Ministrorum ad invicem auxilia. Aliunde vero si Dioeceses erigi velint, metuendum est, ne vel civilis Potestas obstet, vel jus nominationis sibi velit adsciscere. Rebus igitur mature perpensis Sacra Congregatio ad præcavendam omnem pertubationis causam, simulque consulendum ipsius Ecclesiæ utilitate, censuit expedire pro nunc Vicarios duos generales Quebecencis, antistites instituere, charactere ac titulo episcopali insignitos, qui sint illius auxiliares et suffraganei, alterum in superiori Canadensi provincia, alterum in Insula Principis Eduardi, addita Nova Pounopoli, sive Brunswichio, insulisque Magdalenæ. Ad haec autem munera, probante SS*mo *D*mo *R*vo, *delecti sunt ii, de quorum probitate ac meritis ipsemet testatus es, nempe R. D. Alexander Macdonald pro Canada Superiore cum titulo Ecclesiæ Rhæsinensis, ac R. D. Bernardus Augustinus Mac-Eachern pro antedictis Insulis, novaque Pounopoli, cum titulo Ecclesiæ Roseniy, ut ex Ap*licis *Literis, quas hic adjungo, perspicies. Tuum itaque erit eos conservare, eorumque opera uti in exercenda cura fidelium, qui in dissitis illis regionibus versantur. Dixi expedire pro nunc eos tamquam Vicarios tuos Generales constituere; ea enim est Sacræ Cong*nis *mens, ut ii Vicariatus, cum per tempus licuerit in Diœceses Quebeci suffraganeas erigantur; quod quidem communi Ecclesiæ regimini conformius erit. Interim vero sicut Quebecensis Ecclesia et amplitudine sua, et vetustate, et duorum episcoporum accessione honorificentiam quamdam inter ceteros Americæ Septentrionalis Episcopatus præseferre videtur; ita SS*mus *D*nus *Noster, Sacra Cong*ne *rogante, eam in Archiepiscopalem ac Metropolitanam benigne erigere dignatus est, nulla pro nunc eidem adscripta, vel attributa suffraganea Ecclesia, ut ex aliis, quæ hic pariter adnectuntur Ap*licis *Litteris in forma brevis rite dignosces. Equidem haud dubito, quin decreta ista, utpote consiliis tuis consentanea, tibi grata, et accepta sint futura.*

Ex tuis autem postremis litteris acque sentio, responsa Sacræ Congnis ad plura dubia, que jamdiu proposuisti, nunquam ad te pervenisse. Quamobrem novem eorumdem exemplum tibi hic adjicio.

*Ad commodiorem Ampd*nis *Tuæ cum Ap*lica *Sede, ejusque dicasteriis communicationem; nunciatum nobis est a R. D. Des Jardins Seminarii Parisiensis exterarum Missionum Præside, te valde cupere, ut idoneus aliquis, probatusque sacerdos in tuum procuratorem a Nobis ex officio constituatur, qui tua negocia in Urbe gerat. Ad hoc, igitur munus delectus est R. D. Franciscus Lavizzari, Datariæ Ap*licae *Officialis, et gerendarum rerum peritus, qui Litteras istas ad te perferendas curabit.*

Pergratum denique mihi erit aliquam habere rationem de ampla regione, quæ ad Septentionalem Canadæ plagam, quæ ad occasum vergit, nuperrime detecta est, simulque doceri quæ facilior adhibenda sit ratio, ut barbaris iis gentibus Evangelii lux afferatur.

Interim Deum O. M. precor, ut Amplitudinem Tuam diutissime servet ac sospitet.

*Ampd*nis *Tuæ.*

Romæ ex Aedibus S. Congnis De Propaganda Fide
die 13 Martii 1819.

Ad officia paratissimus,

F. Card. Fontana, *Præfectus.*
C. M. Pedicini, *Secrius.*

octobre 1816). Mgr Plessis n'est pas d'avis que l'on change le site de la future église de Caraquet. Il demande certains renseignements à M. Parent. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 41.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis Marcoux, missionnaire à Madawaska (Québec, 4 novembre 1816). Il pourra venir passer l'hiver à Kamouraska chez M. Provencher, s'il ne se sent pas le courage de rester à Saint-Basile. Mgr Plessis le laisse libre d'en décider selon sa conscience. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 42.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles French, prêtre à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick (Québec, 5 novembre 1816). Son successeur à Bartabog est un jeune prêtre, M. Morissette. Les Sauvages de Miramichi rebâtiront leur chapelle, incendiée lors de la conquête du pays. Il remercie M. French des douze arpents de terre qu'il lui a légués. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 46.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis Brodeur, missionnaire à Memramcook (Québec, 8 novembre 1816). Mgr Plessis a été bien surpris d'apprendre qu'il ne désirait pas revenir à Québec, et qu'il avait congédié M. Primeau, envoyé pour le remplacer à Memramcook. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 48.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Xavier Demers, missionnaire à Bonaventure, Baie-des-Chaleurs (Québec, 8 novembre 1816). Mgr Plessis comprend le peu de consolation que lui donnent les catholiques de Percé. Il connaît leur peu de zèle pour la religion. Réponse à diverses consultations. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 49.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Gagnon, missionnaire à Richibouctou (Québec, 11 novembre 1816). Réponse à diverses consultations. Les missions de Richibouctou, de Bouctouche, de Lardouare (L'Ardoise). M. French s'est retiré à Saint-Jean pour y passer l'hiver. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 55.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Norbert Provencher, curé à Kamouraska (Québec, 11 novembre 1816). Mgr Plessis a examiné les tableaux qu'il a fait faire pour son église. " Ils ne sont ni indécents, ni scandaleux, ni bien faits." Le gouverneur donnera aussitôt que possible aux paroisses affligées le secours qu'elles désirent. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 61.)

Mémoire présenté par Mgr J.-O. Plessis à sir John Sherbrooke sur la détresse des paroisses (Québec, 13 novembre 1816). (Cartable: *Gouvernement*, v. 5, p. 110.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Raby, curé à Saint-Antoine (Québec, 18 novembre 1816). Mgr Plessis prie M. Raby de communiquer au capitaine Pierre Lambert les renseignements qu'il lui donne au sujet des honneurs à rendre aux capitaines de milice. D'après les anciennes ordonnances, on ne devait rendre les honneurs qu'à un seul capitaine; après la conquête, comme il s'en trouva plusieurs dans certaines paroisses, le gouverneur décida que les honneurs ne seraient rendus qu'au premier. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 64.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexander Macdonell, vicaire général, à Londres (Québec, 20 novembre 1816). Mgr Plessis a fait un heureux voyage dans le Haut-Canada. Il a dû payer 122 louis pour son transport et celui de sa suite sur les lacs, dans les bateaux de la marine royale. Il espère qu'il sera remboursé de cette somme. Les bancs de l'église de Kingston sont terminés. A son retour il a béni la cloche en passant. On a aussi choisi un terrain pour le cimetière. Lord Selkirk s'est emparé des magasins et de tout le personnel de la compagnie du Nord-Ouest, à Fort-William. M. de La Mothe, chapelain du régiment de Watterville, a été nommé missionnaire des colons de la rivière Rideau. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 66.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Éminence le cardinal Litta, préfet de la congrégation de la Propagande à Rome (Québec, 23 novembre 1816). Mgr Plessis lui envoie un

extrait des instructions données, au nom du Roi, en 1811, au gouverneur en chef de cette province. Ces instructions depuis 1765, sont identiques. " Il est aisé de voir qu'elles sont en opposition directe avec nos principes catholiques, et que si quelque gouverneur entreprenoit de les mettre à exécution, nous nous trouverions en guerre ouverte avec le gouvernement. Heureusement nul d'entre eux ne l'a encore tenté, ni n'a même mis au jour ces instructions. Ainsi quoique depuis 53 ans révolus le Canada soit devenu province britannique, nul catholique ne soupçonne que consistamment avec ses principes religieux il puisse reconnoitre d'autre suprémacie que celle du souverain pontife: nul évêque n'a pris de commission du gouvernement pour exercer ses fonctions: nul prêtre n'a été chargé du soin des âmes que par l'autorité de l'évêque, et le patronage laïc a disparu comme le patronage ecclésiastique. Les cimetières et églises des catholiques sont distingués de ceux des protestans: ceux-ci ont fait usage de quelques églises catholiques dans les premières années qui ont suivi la conquête, mais ils n'ont pas continué, et les évêques n'ont jamais permis que des prêtres catholiques fissent le service divin dans des églises protestantes. On prie dans toutes nos églises pour le Roi et pour la famille royale de la manière en usage chez les catholiques et non suivant les formes prescrites dans l'Église anglicane. Les armes britanniques sont placées dans les églises protestantes, mais non dans les églises catholiques. Non seulement les prêtres catholiques sont demeurés en possession des missions sauvages, mais le gouvernement a cru de son devoir de les y maintenir, et dépense annuellement près de 500 livres sterling pour aider à leur subsistance." Ces instructions sont demeurées sans effet, jusqu'à présent, mais, si un jour, le clergé usait de moins de circonspection envers le gouvernement, un gouverneur mal disposé pourrait s'en autoriser et causer beaucoup de mal. Son Éminence conclura de là qu'il faut user de beaucoup de ménagement pour " maintenir la religion catholique dans son indépendance," et qu'il faut " modérer quelquefois le désir d'en étendre l'établissement pour ne rien perdre de la liberté dont elle jouit, liberté qu'on ne saurait trouver dans plusieurs pays où elle est appelée la religion de l'État." *Registre des Lettres*, v. 9, p. 67.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Boissonnault, curé à Saint-Jean-Port-Joli (Québec, 28 novembre 1816). Mgr Plessis le félicite d'avoir pu régler une difficulté sérieuse avec ses paroissiens. Puisque ces derniers continuent à lui causer du trouble, il se rendra à sa demande et lui donnera une autre paroisse. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 70.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Michel-Herménégilde Vallée, curé à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (Québec, 11 décembre 1816). " Je ne suis pas fâché que l'affaire du banc du capitaine Martineau aille en cour. Cela donnera occasion de décider si un paroissien peut tenir plusieurs bancs à la fois, pratique qui commence à se répandre, non seulement au préjudice des fabriques, mais encore des paroissiens dont plusieurs sont privés d'en avoir par cette réunion de deux dans une même main." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 74.)

Mgr J. O. Plessis à M. Paul-Loup Archambault, curé à Vaudreuil (Québec, 14 décembre 1816). Les syndics peuvent continuer la construction du nouveau presbytère. Les opposants ne réussiront pas à l'empêcher. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 77.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Nicolas Boisseau, écuyer, notaire à Saint-Thomas (Québec, 17 décembre 1816). La maison d'école de Saint-Pierre appartient à la succession de M. Gervais. Les héritiers peuvent la vendre s'ils le veulent. Dans ce cas

le terrain où elle est bâtie retournera au particulier qui l'a donné. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 81.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexis Leclerc, curé à Saint-Pierre-des-Évrards (Québec, 20 décembre 1816). Comment doit être construit et placé le banc seigneurial. M. Antoine de Lanaudière a droit aux honneurs lorsqu'il assiste à la messe paroissiale de Saint-Pierre. Les jeunes Baby n'y ont aucun droit. Cependant "ces jeunes gens appartiennent à une famille si respectable, qui a si bien mérité de la religion... que vous me désobligeriez beaucoup si vous empêchiez qu'on leur présentât, avant tous les autres, la tasse et le pain bénit..." Mgr Plessis, demande à M. Leclerc de ne pas se mêler aux querelles particulières qui se sont élevées à ce sujet dans la paroisse. Il est vrai qu'il a beaucoup d'amitié pour M. François Baby, mais c'est une "amitié qui ne saurait lui faire oublier ce qu'il doit à ses prêtres." Il le prie de recommander au prône " les héritiers et représentants de feu M. de Lanaudière, seigneurs de cette paroisse." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 83.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 24 décembre 1816). Il croyait que M. Conefroy se portait mieux, aussi la nouvelle de son décès l'a surpris. Il ne sait pas encore qui il pourra nommer à la desserte de cette grande paroisse. Il pense à M. Berthelot, curé de Saint-Pierre, île d'Orléans. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 86.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 30 décembre 1816). Il a nommé M. Tabeau à la desserte de Boucherville. " Le sujet est bon, un peu musicien, mais grave, attaché à son devoir, exact et habile prédicateur." Il n'a pas cru bon d'accepter la proposition que M. Roux lui faisait à propos de M. de La Mothe. Si ce dernier consent, un jour, à accepter un poste, il lui réserve la paroisse de Berthier. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 89.)

1817

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Bourget, curé à Sorel (Québec, 1er janvier 1817). Réponse à diverses consultations. Il lui envoie une lettre qu'il lira à ses paroissiens, afin de les engager à presser la construction du presbytère. Il vaut mieux qu'ils fassent une bâtisse en pierre. Mgr Plessis autorise M. Kelly, curé de Saint-Denis, à confesser dans la paroisse de Sorel " les personnes qui ne peuvent se confesser en une autre langue que l'anglais, ou qui aiment mieux le faire dans celle-là." (*Registres des Lettres*, v. 9, p. 92.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général, à Montréal (Québec, 17 janvier 1817). Il n'a pas encore informé le gouverneur de la nomination de M. Burke, comme vicaire apostolique de la Nouvelle-Écosse. "Celui-ci s'affecte beaucoup des instructions données à sir George Prévost, et m'en a dernièrement écrit sur le même ton qu'à M. Matignon. Il ne sait pas que c'est là une vieille formule, et que tous les gouverneurs préposés à ce pays depuis 1765, ont eu mot à mot les mêmes instructions et que nul n'a osé les mettre au jour par l'impossibilité de les exécuter. Puissent les ecclésiastiques et les fidèles de ce diocèse ne jamais parvenir à ce point de dépravation que l'on attend sans doute, pour avancer contre nous." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 98.)

Mgr J.-O. Plessis au lieutenant-colonel Deschambault, à Montréal (Québec, 23 janvier 1817). Mgr Plessis prie le colonel de faire agréer ses respects à madame

la comtesse de Selkirk ainsi qu'à milord, et de leur faire savoir qu'il enverra bientôt deux prêtres à la Rivière-Rouge. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 10.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre-Marie Mignault, prêtre, à Halifax (Québec, 29 janvier 1817). Lorsque M. Burke aura reçu ses bulles, le nommant vicaire apostolique de la Nouvelle-Écosse, M. Mignault sera libre de revenir dans le diocèse de Québec. M. Burke restera dénué de prêtres, ce sera à lui à en trouver. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 102.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Edmund Burke, vicaire général (Québec, 29 janvier 1817). Les instructions données à sir George Prévost ne sont pas nouvelles. "Ce n'est pas, au reste, par ces moyens que la religion catholique pourra être minée en Canada, mais par la séduction, le désir d'arriver aux places et surtout le relâchement des mœurs. Nos bonnes âmes obtiendront peut-être du ciel que nous la conservions. Le saint prêtre Bernard, si célèbre en France du temps de saint Vincent de Paul, dont il était ami, a prédit qu'elle ne manquerait jamais en Canada." L'établissement des Trappistes en Nouvelle-Écosse est manqué. L'Église de France et celle d'Irlande. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 103.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Mandet Sigogne, missionnaire à la Baie-Sainte-Marie, Nouvelle-Écosse (Québec, 11 février 1817). Mgr Plessis l'avertit qu'il ne trouve ses lettres ni trop longues, ni trop difficiles à lire. Il admire sa franchise. M. Burke sera nommé avant longtemps vicaire apostolique de la Nouvelle-Écosse. M. Sigogne passera sous sa juridiction et dans ce cas Mgr Plessis renonce au projet d'envoyer un prêtre irlandais pour l'assister. Réponse à diverses consultations. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 106.)

Mgr J.-O. Plessis à Joseph-Marie Bellenger, missionnaire à Carleton, Baie-des-Chaleurs (Québec, 11 février 1817). Rien n'a été décidé à la Chambre d'assemblée à propos des paroisses en détresse de la région de la Baie-des-Chaleurs. Il renverra à Mgr Plessis les cahiers en langue micmaque, surtout ceux qu'il a reçus de M. Turgeon. Réponse à diverses consultations. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 110.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Lejamtel, missionnaire à Arichat (Québec, 11 février 1817). A propos d'un M. Hubert qui retarde à embrasser la religion catholique. Il aimerait bien à avoir un enfant d'Arichat dans un de ses séminaires. Il le rappellera au souvenir de la famille Kavanagh. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 111.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre-Marie Mignault, prêtre à Halifax (Québec, 11 février 1817). Il ne faut pas s'alarmer à propos des instructions données à sir George Prévost. Elles sont identiques à celles données à tous les gouverneurs depuis que subsiste le régime britannique dans l'Amérique du Nord. Sir John Sherbrooke, pas plus que les autres, ne les mettra au jour. "M. Burke était donc très mal informé lorsqu'en votre présence il disait aux trois Ursulines de Cork que l'évêque catholique ne faisait rien ici que par les ordres du gouverneur. Il n'y a peut-être pas de gouvernement au monde sous lequel un évêque catholique exerce sa juridiction avec autant de liberté." Récolte abondante dans les districts de Montréal et des Trois-Rivières. Grande détresse dans plusieurs paroisses du district de Québec. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 112.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Auguste Parent, missionnaire à Caraquet (Québec, 11 février 1817). L'église de Saint-Pierre-de-Caraquet sera transportée à trois milles plus bas qu'elle n'est présentement. On bâtira une petite chapelle à la Grande-Anse, laquelle desserte sera sous le vocable de saint Siméon. On donnera pour titulaire à la paroisse du Petit-Rocher, saint Irénée, évêque et martyr. M. Parent re-

viendra à Québec dans le courant de l'été prochain. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 113.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Paul McQuad, missionnaire à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick (Québec, 12 février 1817). Mgr Plessis le croit un peu sévère pour ses paroissiens et lui recommande l'humilité et la douceur. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 115.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Paul-Loup Archambault, curé à Vaudreuil (Québec, 15 février 1817). Mgr Plessis se réjouit de ce que la paix soit revenue dans la paroisse de Vaudreuil. Il ne devra pas enterrer de corps dans l'église de Vaudreuil. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 116.)

Mgr J.-O. Plessis à M. l'abbé de La Mothe, missionnaire à Rideau (Québec, 15 février 1817). Mgr Plessis le félicite de son zèle et le remercie des bontés qu'il a pour les pauvres gens de la rivière Rideau. Pour déterminer l'endroit où l'on devra placer l'église de Perth, il faut à Mgr Plessis une requête des citoyens de l'endroit. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 117.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Marcoux, missionnaire à Saint-Régis (Québec, 21 février 1817). Il tâchera de trouver parmi ses amis des souscripteurs pour l'impression du cathéchisme en langue iroquoise. La chapelle de la mission au sud du lac Saint-François sera mise sous l'invocation de saint Anicet, il demandera à M. de Boucherville le terrain requis pour la construire. Il faudra faire en bois un édifice de cinquante-cinq pieds de long sur vingt de large. Sa requête à la Chambre d'assemblée ne fera ni bien ni mal aux Sauvages. Ils peuvent chercher ailleurs des grains de semence. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 120.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Frs-Xavier Côté, curé aux Éboulements (Québec, 17 mars 1817). Il lui répond au retour d'un voyage à Nicolet. La construction de son presbytère a fait parler un peu les gens de Québec, vu l'état de détresse où se trouvent sa paroisse et plusieurs autres dans le district de Québec. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 130.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean Raimbault, à Nicolet (Québec, 22 mars 1817). "Il n'est plus fait mention ici que des tableaux de M. Desjardins, généralement plus grands que ne portait la facture. Ils sont exposés dans l'église, le sanctuaire, la sacristie, l'avant-sacristie et le dessus du chœur de l'Hôtel-Dieu. Chacun veut les voir. La collection est superbe. J'y accompagnai lundi le général Sherbrooke. Peu de morceaux qui ne soient au-dessus du commun. L'église de Boucherville en prend trois; Verchères, quatre; Varennes, cinq; Saint-Antoine-de-Tilly, deux; Saint-Michel, deux; le séminaire de Québec, dix. A 40, à 50, à 60 louis, ils ne portent pas à terre. J'ai pris le magnifique portrait de Pie VI, en grand. M. Baby a pris un crucifix aux pieds duquel est représentée madame de la Vallière. Il est haut de trois pieds; aussi ne le paye-t-il que 20 louis. M. Berthelot a pris un saint Charles et le portrait de Pie VII qui ressemble aux *Côté* de l'Ange-Gardien. L'opulente fabrique de Nicolet et celle de la Baie laisseront-elles partir tant de beaux morceaux sans en prendre leur part? Il y a apparence que la cathédrale va en avoir aussi une dizaine." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 132.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre-Marie Mignault, à Halifax (Québec, 26 mars 1817). A propos des Sauvages du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse que les ministres méthodistes veulent christianiser et qu'ils pourraient bien "décatholiser". Mgr Plessis se réjouit de la bonne entente qui règne entre M. Burke et M. Mignault. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 133.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Louis Beaubien, missionnaire à Rustico, île du Prince-Édouard (Québec, 26 mars 1817). Mgr Plessis croit que M. Beaubien a un peu trop présumé de la bonne volonté des gens des îles de la Madeleine en leur faisant des avances en argent. Il lui envoie une lettre pastorale qu'il lira dans les deux chapelles des îles. Sentiments affectueux de Mgr Plessis envers M. Beaubien. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 134).

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Manseau, missionnaire à Tracadie (Québec, 26 mars 1817). M. Gaulin a choisi pour pied-à-terre de ses missions le Cap-Breton. Il aurait préféré le voir se fixer sur la terre ferme sans l'obliger à cela, tout de même, car Mgr Plessis ne se croit pas tenu de fournir des prêtres de son clergé au nouveau vicariat apostolique de M. Burke. "Avant de le solliciter ou de l'accepter (car je ne sais pas de quelle manière il l'a obtenu), il aurait dû, ce me semble, calculer ses ressources pour en remplir les différents postes." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 136.)

Mgr J.-O. Plessis à M. McQuad, Saint-Jean, Nouveau-Brunswick (Québec, 9 avril 1817). Les catholiques de Saint-Jean se plaignent de sa rapacité et de ce qu'il garde pour lui l'argent des collectes. Mgr Plessis le prie de se conformer aux usages du diocèse et lui envoie une lettre pastorale qu'il lira à ses gens. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 137.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexander Macdonell, missionnaire à Antigonish (Québec, 9 avril 1817). Puisque M. Gaulin a opté pour le Cap-Breton, M. Macdonell restera sur la terre ferme et se fixera soit à la baie Sainte-Marguerite, soit à Antigonish. Il s'occupera de faire collecter l'argent requis pour l'entretien des deux étudiants McLeod et Chisholm. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 138.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Thomas Douglas, à Québec (Québec, 10 avril 1817). Puisque les messieurs de la Compagnie du Nord-Ouest ont désavoué la conduite indécente de leur coassocié (M. MacKenzie) envers l'abbé Bourget, Mgr Plessis continuera d'envoyer annuellement un missionnaire dans les postes du Roi. Comment étaient traités les missionnaires sous l'ancien régime. On distribue dans les Postes une trop grande quantité de boissons fortes aux Sauvages. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 139.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Crevier, vicaire à Détroit (Québec, 21 avril 1817). Il lui envoie les pouvoirs dont il a besoin. Compliments à MM. Marchand et Richard. M. Duchouquet a été enterré le 15 du courant à l'Hôpital général. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 143.)

Mgr J.-O. Plessis au Père Vincent, religieux trappiste à Halifax (Québec, 23 avril 1817). Mgr Plessis serait très heureux de le voir fonder un établissement de son ordre dans la Nouvelle-Écosse. Il préférerait cependant le voir aller faire cet établissement au Cap-Breton. Il lui laisse la faculté d'agir à sa guise. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 143.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Edmund Burke, vicaire général à Halifax (Québec, 23 avril 1817). "Je ne sais, mon cher confrère, comment vous allez vous tirer d'affaire dans votre nouvelle juridiction. Les prêtres canadiens veulent revenir ici quoique je leur laisse la liberté de rester auprès de vous: M. Sigogne, mécontent de ses Acadiens, menace d'abandonner. Si le P. Grace est encore du nombre des vivants, il ne fait pas plus que s'il était mort: ce Macdonell qui vous reste est un sujet insignifiant. Le Père Vincent est rappelé par son abbé, à moins qu'il n'établisse immédiatement une maison de son ordre de ce côté-ci de l'Atlantique; vous lui offrez des terres à Antigonish, mais M. Cavanagh lui en offre aussi au Cap-Breton; et pour jeter les fondements d'un monastère, il faut autre chose que des terres qui

ne rapportent encore rien. Les deux sujets que vous attendez de Kilkenney pourront vous être de ressource, pourvu que vous soyez plus heureux que moi: car de trois qui me sont venus du même diocèse, en voilà deux qui sont devenus fous, l'un après la réception de la tonsure, l'autre après celle des ordres mineurs. Trémoussez-vous de votre mieux, mon cher ami, car votre nouvelle église a besoin de ministres pour se soutenir autrement elle s'écroulera." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 145.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Saldes, à la Rivière-Ouelle (Québec, 23 avril 1817). Il a envoyé son paquet de mandements du côté de Montréal. MM. Cazeneuve et Duchouquet sont morts. "Croiriez-vous que je viens de m'engager à reconstruire l'église du faubourg Saint-Roch, moyennant que tous les revenus m'en appartiennent d'ici à dix ans. Avant qu'elle ne commence à en rapporter, il faut y mettre dessus pour deux à trois mille louis." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 146.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Marchand, curé à L'Assomption du Détroit (Québec, 30 avril 1817). Il espère qu'il continuera à être satisfait de son vicaire, M. Crevier, et que ce dernier ramènera dans la bonne voie les catholiques de Malden et de la Rivière-à-la-Tranche qui ont abandonné leur religion. Mgr Plessis ne croit pas qu'il ait droit à une allocation comme missionnaire des Sauvages, puisque ces Indiens demeurent sur le territoire américain. (*Registres des Lettres*, v. 9, p. 153.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre-Marie Mignault, missionnaire à Halifax (Québec, 7 mai 1817). C'est décidé que M. Mignault retournera à Québec dans le cours de l'été. Mgr Plessis a écrit à M. Burke de travailler à garder les Trappistes. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 155.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Marie Verreau, curé à Saint-Thomas (Québec, 7 mai 1817). M. Maguire, curé de Saint-Michel, ira faire les missions dans les postes du Roi. C'est pourquoi M. Verreau voudra bien envoyer M. Grenier, son vicaire, passer quatre jours de chaque semaine à Saint-Michel, en l'absence de M. Maguire. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 156.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jacques Paquin, missionnaire à Saint-François-du-Lac (Québec, 8 mai 1817). Mgr Plessis lui donnera bientôt un assistant, et lui demande de bien s'appliquer à l'étude de la langue des Abénaquis. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 159.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre-Marie Mignault, prêtre, à Halifax (Québec, 2 juin 1817). Puisque M. Burke ne semble pas tenir à ses services, M. Mignault devra se préparer à revenir à Québec. M. Burke pourra garder M. Fitzgerald. Mgr Plessis ne tient pas à l'avoir. " Cette paroisse d'Halifax s'annonce bien pour la piété. Je présume que vous ne la laisserez pas sans verser des larmes." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 165.)

Mgr J.-O. Plessis (copie d'une lettre de Lord Bathurst à Sir John Coape Sherbrooke—Londres, 6 juin 1817.) La nomination de Mgr Plessis au Conseil législatif a été acceptée par le Roi à cause de ses mérites personnels et de sa loyauté. Il sera nommé sous le titre d'évêque de l'église catholique romaine de Québec. (Cartable: *Gouvernement*, v. I, p. 148-149.)

Mgr J.-O. Plessis. Formule de lettres patentes l'appelant au Conseil législatif. (Cartable: *Gouvernement*, v. 3, p. 157.)

Mgr Thomas Scallan, évêque de Drago et vicaire apostolique de Terre-Neuve (St. John's N.F. 1817). Pouvoirs que Mgr Scallan accorde à Mgr Plessis. (Cartable: *Terre-Neuve*, v. I, p. 53, 54 et 55.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Philippe-Auguste Parent, missionnaire à Caraquet (Québec, 15 juin 1817). Il lui envoie une lettre qu'il lira aux habitants de Caraquet.

Il plantera une croix à l'endroit où sera bâtie la nouvelle église de Caraquet et il poussera les gens à la construire en commun. Les habitants d'en bas transporteront le presbytère auprès de la nouvelle église. Il ne faut pas changer le site choisi pour l'église de Shippagan. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 170.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Saint-Thomas, 27 juin 1817). Longues consultations à propos d'une édition française du Nouveau Testament que Mgr Plessis voudrait préparer, afin de contrebalancer le grand mal que font les bibles distribuées par les sociétés bibliques protestantes, dans la Province. (*Registre des Lettres* v. 9, p. 170.)

Mgr J.-O. Plessis à M. J.-Édouard Morissette, missionnaire à Bartabog (Saint-Henri-de-Lauzon, 10 juillet 1817). Il abandonnera Bartabog si les gens de cette paroisse ne se montrent pas plus empressés à lui procurer ce dont il a besoin. Il se fixera dans l'endroit qui lui plaira davantage. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 173.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Bédard, curé à Chambly (Québec, 24 juillet 1817). Il ira avec deux experts examiner les réparations dont peuvent avoir besoin l'église, la sacristie, le cimetière et le presbytère de Saint-Mathias. Il dressera un procès-verbal de son enquête et l'enverra à Mgr Plessis. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 179.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Bédard, curé à Chambly (Québec, 19 août 1817). Le procès-verbal de l'enquête faite par M. Bédard à Saint-Mathias est très bien rédigé. Il est même trop complet. Il changera de cure à l'automne. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 180.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Saldes, à la Rivière-Ouelle (Hôpital général de Québec, 20 août 1817). "Aujourd'hui la Saint-Bernard, nous la célébrâmes ensemble l'année dernière. Cette fois-ci, il m'eût été impossible de vous atteindre; des jambes enflammées, ouvertes par endroit, me retiennent ici, et me privent même de la consolation que j'aurais eue d'aller faire les funérailles du respectable curé de Saint-Thomas, que nous fêtâmes si solennellement l'année dernière, à pareille semaine. *Tendimus huc omnes: mors ultima linea rerum.*" Changements de curés. Mgr Plessis désire savoir si le curé de L'Islet est encore capable d'administrer cette paroisse. État des missions en bas de Québec. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 183.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Grenier, vicaire à Saint-Thomas (Québec, 22 août 1817). Il le charge de la desserte des missions de Saint-Georges-de-Cacouna, de Saint-Jean-de-l'Ile-Verte et de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 184.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Xavier Noiseux, vicaire général aux Trois-Rivières (Québec, 22 août 1817). Mgr Plessis lui donne une commission pour désigner la place de l'église de Saint-Louis-de-Lotbinière. Il choisira également un terrain pour le cimetière. Description complète de l'église que Mgr Plessis désire qu'on bâtisse à Lotbinière. "La croix a déjà été bénite par Mgr de Saldes: il ne s'agira que de la transplanter sur la nouvelle place dans l'endroit où doit être le grand autel." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 185.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Marcoux, missionnaire à Saint-Régis (Québec, 28 août 1817). Il lui envoie la copie d'une lettre qu'il a reçue de sir John Sherbrooke, à propos des troubles que cause à M. Marcoux le colonel Claus. Le gouvernement gâte les Sauvages avec ses présents: il ne réussit qu'à en faire des paresseux. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 189.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Marie Bellenger, missionnaire à Carleton, Baie-des-Chaleurs (Québec, 30 août 1817). Réponses à diverses consultations. "Je vous

félicite d'avoir fait, quoique à contrecœur la découverte de Pictou; encore plus, d'avoir pu vous rendre utile à quelques pauvres Sauvages." "Recueillez tout ce que vous pourrez de livres micmacs." Il en enverra un exemplaire de chacun à l'évêché. Il est probable que M. Mann continuera de piller les Sauvages et de s'emparer de leurs terres. Ces derniers devraient adresser une requête au gouverneur. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 192.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jacques Paquin, missionnaire à Saint-François-du-Lac (Québec, 30 août 1817). Mgr Plessis lui enjoint d'aller passer deux mois consécutifs au village des Abénaquis, afin de remplir les fonctions du ministère auprès de ces Sauvages. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 194.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 30 août 1817). Mgr Plessis accepte M. Germain, comme chapelain de N.-D. de Bon-Secours. Le général Sherbrooke a écrit à Mgr Plessis, à propos de la demande de M. Roux au gouverneur de faire venir de France quatre jeunes prêtres. Mgr Plessis a répondu au gouverneur qu'il acquiesçait de tout cœur à la demande de M. Roux. A propos de la nouvelle édition du Nouveau Testament. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 196.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Excellence sir John C. Sherbrooke, gouverneur en chef, à William Henry (Québec, 30 août 1817). Il le remercie de la réponse qu'il lui a faite à propos des Sauvages de Saint-Regis. Il concourt pleinement avec M. Roux pour faire venir de France quatre prêtres de la congrégation de Saint-Sulpice. Il gardera le secret de la proposition de Son Excellence. "Il sera toujours flatteur pour l'évêque catholique de ce pays d'être officiellement reconnu en sa qualité, pourvu que la chose se fasse d'une manière consistante avec ses principes dont il ne lui est pas libre de se départir." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 197.)

Mgr J.-O. Plessis à l'honorable Chs William Grant, écuyer, à Montréal (Québec, 1er septembre 1817). Le presbytère actuel de Saint-Luc est dans le vrai centre de la paroisse. Mgr Plessis ne connaît pas assez le terrain au sud de la baronnie de Longueuil pour indiquer l'endroit convenable où l'on pourrait placer une nouvelle église et former une nouvelle desserte. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 198.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Boucher, curé à la Prairie-de-la-Madeleine (Québec, 1er septembre 1817). Les habitants de Saint-Luc désirent construire leur église; d'un autre côté, le seigneur Grant veut une église dans la ville de Dorchester (Saint-Jean). Mgr Plessis croit que l'on pourrait mettre une église à Dorchester, ce qui ferait une paroisse de deux lieues le long de la rivière Richelieu, dans la partie de la baronnie située au sud de Dorchester. Le premier rang de cette partie pourrait être annexé à Saint-Luc, et les profondeurs continueraient d'appartenir à Blairfindie. Mgr Plessis désire des renseignements certains sur tous ces points. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 199.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Angus McEachern à Charlottetown, île du Prince-Édouard (Québec, 3 septembre 1817). A propos de l'établissement de plusieurs familles écossaises au Cap-Breton. "John (McDonell) continue d'être joli garçon. Je le vis hier, il passe ses vacances chez M. Maguire et doit commencer cet automne sa rhétorique, à Nicolet, avec votre neveu McGinnis. Donald en fera autant à Québec. Ronald est entré dans le clergé et porte la soutane, comme vous, peut-être plus régulièrement que vous." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 202.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Louis Beaubien, missionnaire à Rustico, île du Prince-Édouard (Québec, 3 septembre 1817). Mgr Plessis a appris qu'il était allé aux îles de la Madeleine. "Mais qu'entends-je? Qu'il est survenu dans ces îles des émi-

grés de Miquelon, dont les principes font dommage à ceux de vos fidèles. Apparemment, vous n'aurez pas laissé l'endroit sans les prémunir contre ces nouvelles et pernicieuses doctrines." Quand il reviendra à Québec, il pourra passer par Halifax et par les États-Unis. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 204.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Félix Gatien, à Québec (Québec, 4 septembre 1817). Il le charge de la desserte de la paroisse de la Sainte-Famille-du-Cap-Santé. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 205.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Bédard, curé à Saint-Ambroise (Québec, 6 septembre 1817). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Thomas. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 206.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Rivard, vicaire à Deschambault (Québec, 6 septembre 1817). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Ambroise et de la mission huronne de la Jeune-Lorette. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 206.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 6 septembre 1817). Il lui envoie les articles du règlement qu'il a préparé pour le chapelain de N.-D. de Bon-Secours. Mgr Plessis travaille à la publication du Nouveau Testament français. Il ne peut y consacrer que fort peu de temps. M. Odelin est nommé chapelain de l'Hôpital général. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 208.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Burke, vicaire général à Halifax (Québec, 9 septembre 1817). M. Migault reviendra à Québec. M. Manseau est de retour. Mgr Plessis laisse aux soins de M. Burke les missions de Tracadie, Pomket et de Havre-à-Boucher. Il vient d'arriver au Cap-Breton 400 familles de Montagnards écossais. Il sera impossible à Mgr Plessis de les faire desservir dans leur langue, car il n'a pas dans le moment de prêtre parlant le *gaélique*. Le Père Dominique (French) a fait des sottises à Miramichi. Il lui a enlevé ses pouvoirs. Mgr Plessis voudrait bien que quelqu'un se chargeât de payer la pension des deux jeunes Écossais de la Nouvelle-Écosse élèves en troisième au séminaire de Québec. Personne ne semble s'occuper d'eux depuis la mort de M. Alexander Macdonell. M. Burke ne doit pas être étonné du retard dans l'envoi de ses bulles. "Il paraît que la cour de Rome est occupée de plus grandes affaires que les nôtres." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 209).

Mgr J.-O. Plessis à M. Jacques Panet, curé à L'Islet (Québec, 9 septembre 1817). Il lui envoie M. Boissonnault comme vicaire. Il devra lui donner un logis dans son presbytère et 100 piastres d'appointements. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 211.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Bourget, curé à Sorel (Québec, 15 septembre 1817). Il le charge de la desserte de la paroisse de Châteauguay et de ses dépendances. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 213.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Kelly, curé à Saint-Denis (Québec, 15 septembre 1817). Il le charge de la desserte de la paroisse de Sorel. Il aura un vicaire pour l'aider à desservir, en même temps, l'île du Pads. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 214.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Manseau, à Nicolet (Québec, 22 septembre 1817). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Joseph-de-Soulanges. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 215.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Laurent Aubry, curé à Soulanges (Québec, 22 septembre 1817). Il le charge de la desserte de la paroisse de Contrecœur. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 216.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jacques Odelin, à Québec (Québec, 22 septembre 1817). Il le charge "du confessionnel et de la chapellenie des religieuses de l'Hôpital géné-

ral de Québec," ainsi que de la desserte de la paroisse de N.-D.-des-Anges et de celle de Sainte-Foy. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 216.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec 25 septembre 1817). Il attend M. Mignault pour l'envoyer comme curé à Chambly. Le nouveau curé de Saint-Laurent sera M. Ignace Leclerc, ci-devant à Saint-Henri. Il ne sait encore qui ira à Sainte-Anne-des-Plaines et à Lachenaie. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 218.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Saint-Germain, curé à Sainte-Anne-des-Plaines (Québec, 25 septembre 1817). Il le charge de desservir en qualité de chapelain l'église de N.-D. de Bon-Secours de Montréal et d'y résider. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 219.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Gabriel-Léandre Arsenault, à Québec (Québec, 27 septembre 1817). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Joseph, Nouvelle-Beauce. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 221.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Lacasse, à Québec (Québec, 27 septembre 1817). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Henri-de-Lauzon (Québec, 27 septembre 1817). (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 221.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Xavier Noiseux, vicaire général aux Trois-Rivières (Québec, 28 septembre 1817). Affaires d'administration. M. Joyer nommé à la cure de la Pointe-du-Lac. Mgr Plessis a approuvé le procès-verbal des procédures pour la construction de l'église à Lotbinière. Quelques observations à ce propos. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 221.)

Mgr J.-O. Plessis à la très honorée Mère Saint-Augustin, supérieure de la Congrégation Notre-Dame, à Montréal (Québec, 30 septembre 1817). Mgr Plessis ne croit pas qu'il soit de bonne politique de transporter le couvent de Saint-François à Saint-Thomas. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 226.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Auguste Parent, à Lotbinière (Québec, 4 octobre 1817). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-André, îlet du Portage. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 227.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Manseau, curé à Soulanges (Québec, 7 octobre 1817). Godmanchester doit être desservi par le missionnaire de Saint-Régis et non par le curé de Soulanges. Cependant, la Grande-Ile, la partie de la seigneurie de Beauharnois qui est au-dessus de la Pointe-aux-Buissons sera sous le soin de ce dernier. Il faudrait placer une chapelle dans cette partie à égale distance entre la Pointe-aux-Buissons et la ligne seigneuriale du côté de Godmanchester. Les habitants de la Grande-Ile pourraient aller aux offices à cette chapelle. Mgr Plessis charge M. Manseau de voir à ce sujet M. Milnes, l'agent de la seigneurie de Beauharnois. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 228.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 8 octobre 1817). Mgr Plessis n'est pas satisfait de sa manière d'agir dans l'affaire de la chapellenie de N.-D. de Bon-Secours. Il se trouve que c'est l'évêque qui a tort aux yeux des marguilliers. Si quelqu'un d'entre eux s'adresse à lui, il lui mettra devant les yeux la lettre de M. Roux, celle du 14 septembre, et la réponse qu'il y a faite le 24. M. Lamotte a pris possession de la cure de Lachenaie. Nominations de vicaires. (*Registre des Lettres* v. 9, p. 232.)

Mgr J.-O. Plessis répond aux observations de M. Roux sur la desserte de Bon-Secours (Québec, 9 octobre 1817). (Cartable: *Diocèse de Montréal*, v. B, p. 23.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Lamotte, senior, à Québec (Québec, 12 octobre

1817). Il le charge de la desserte de la paroisse de Lachenaie. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 231.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Xavier Côté, curé aux Éboulements (Québec, 16 octobre 1817). Il lira à ses paroissiens la lettre pastorale ci-incluse. Il exigera la dîme de patates et prendra les moyens de faire terminer le presbytère. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 234.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Louis Beaubien, missionnaire à Rustico (Québec, 16 octobre 1817). Mgr Plessis le félicite du succès qu'il a eu aux îles de la Madeleine. Il retournera à Québec dans le cours de l'été prochain. Mgr Plessis lui trouvera un successeur. Le frère de M. Beaubien, Pierre, est parti pour la France, dans le dessein d'y continuer ses études de médecine. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 234.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Rémi Gaulin, missionnaire à Tracadie (Québec, 18 octobre 1817). Il a appris avec plaisir qu'il avait accepté la desserte des postes de Tracadie, de Pomket et de Havre-à-Boucher.Mgr Plessis envoie un vicaire irlandais à M. Lejamtel. M. Gaulin reviendra à Québec dans le cours de l'été prochain, probablement pour retourner dans le Haut-Canada où M. Alexander Macdonell, qui arrive justement d'Angleterre, le désire ardemment. Il a été heureux d'apprendre les bonnes dispositions du gouverneur du Cap-Breton en faveur de la mission sauvage de Labrador. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 236.)

Mgr J.-O. Plessis.-M. John Mure le félicite de sa nomination au Conseil législatif (Londres, 20 octobre 1817). (Cartable: *Gouvernement*, v. 1, p. 154.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Excellence le major général Ainslie, lieutenant-gouverneur du Cap-Breton (Québec, 18 octobre 1817). Il le prie de vouloir bien allouer une somme de 50 louis pour le soutien du missionnaire qui visite les Micmacs du lac Labrador. Il voudrait aussi que le gouvernement réservât un petit morceau de terre pour y établir une résidence. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 241.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Edmund Burke, vicaire général à Halifax (Québec, 20 octobre 1817). Dès leur arrivée à Québec, MM. Mignault et Manseau ont été bien placés. M. Gaulin a demandé à revenir à Québec, dans le courant de l'été prochain. Il ne peut lui refuser cette faveur. M. Lejamtel aura un vicaire. M. Sigogne restera à la Baie-Sainte-Marie "avec trois églises et la quatrième en construction." Il faudrait là un autre prêtre français. Mgr Plessis confirme à M. Burke ses pouvoirs de grand vicaire. " M. Alexander Macdonell est revenu d'Angleterre après avoir obtenu des ministres de Sa Majesté tout ce qu'il désirait pour l'avancement de la religion dans le Haut-Canada. Quatre missionnaires, quatre maîtres d'école catholiques, tous assurés de £100 sterling par an et de 100 acres de terre. Sir John Sherbrooke continue de se montrer extrêmement favorable aux catholiques." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 241.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Thomas Bédard, à Québec (Québec, 20 octobre 1817). Il le charge de la desserte de la cure et paroisse de Sainte-Croix. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 244.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Robitaille, curé à Saint-Charles de la rivière Chambly (Québec, 21 octobre 1817). Mgr Plessis a appris avec peine la nouvelle de l'incendie de l'église de Saint-Mathieu-de-Belœil. En attendant la reconstruction de l'église, M. Prévost pourra faire l'office du dimanche à Saint-Hilaire. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 244.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre-Joseph Perinault, curé à Kingston, Haut-Canada (Québec, 22 octobre 1817). Mgr Plessis ne veut pas l'obliger à aller à Niagara; il connaît ses infirmités et son goût pour la vie sédentaire. Il sait le zèle qu'il a montré

pour les malades du 37ème régiment. Il retournera à Québec le printemps prochain. "M. le grand vicaire Macdonell est ici depuis huit jours en parfaite santé et se dispose à repartir pour Glengarry." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 245.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Saint-Germain, curé à Sainte-Anne-des-Plaines (Québec, 28 octobre 1817). "Sa paroisse, comme beaucoup d'autres, a été établie sans aucune forme ni procédure, mais seulement pour mettre une église à portée de beaucoup de pauvres fidèles trop éloignés de celle de Terrebonne." Aucune limite n'ayant été donnée à cette paroisse, il s'ensuit que les habitants de toutes les côtes peuvent et doivent y venir et par là doivent contribuer à la construction du presbytère et à l'agrandissement du cimetière. "Pour vous et pour les fidèles de Montréal auxquels notre ministère aurait pu être utile, je suis fâché qu'on ait fait échouer l'établissement de la chapellenie de Bon-Secours. Il n'a pas tenu à moi que la chose ne réussît." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 249.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Bédard, curé à Saint-Thomas (Québec, 30 octobre 1817). Il approuve le projet d'allonger l'église par le pignon et le transport de la chapelle des morts. Ce qu'il n'approuve pas, c'est que les marguilliers aient cru devoir appeler un notaire pour rédiger leurs actes de délibération. "L'usage universel du diocèse s'oppose à cette innovation." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 250.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 3 novembre 1817). Il a nommé M. Paré, vicaire à Boucherville, desservant de la paroisse de la Longue-Pointe. Il a appris l'incendie de l'église de Belœil. Il lui enverra les derniers numéros de *l'Ami de la Religion*. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 252.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Marie Bellenger, missionnaire à Carleton, Baie-des-Chaleurs (Québec, 6 novembre 1817). Mgr Plessis approuve l'avant-propos de la grammaire micmaque de M. Bellenger. Il faudrait mettre l'alphabet en première page. A propos de la manière de baptiser les Micmacs. La formule qu'ils ont lui paraît douteuse. Il ira visiter M. Gagnon à Richibouctou, au printemps. A propos des réclamations des Sauvages contre M. Mann. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 254.)

Mgr J.-O. Plessis à M. J.-Édouard Morisset, missionnaire à Miramichi (Québec, 10 novembre 1817). Il doit veiller à l'entretien des chapelles et des propriétés ecclésiastiques dans chacune de ses missions. Il faut encourager les bienfaiteurs de l'église. C'est pourquoi il offrira à M. John English de se choisir un banc gratuit à perpétuité dans l'église de Bartabog. Conseils pour la vente des bancs dans cette église. "Votre santé est rétablie, la mienne ne l'est pas. Depuis trois mois je suis confiné à l'Hôpital général par un mal de jambes dont il n'est pas aisé d'apercevoir quelle sera la fin." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 256.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Dessaules, à Saint-Hyacinthe-d'Yamaska (Québec, 10 novembre 1817). Il envoie à M. Girouard, curé de Saint-Hyacinthe, qui la lui communiquera, la réponse à la requête du 10 juillet dernier, signée de M. Girouard et d'une partie de ses tenanciers, au sud de la rivière Yamaska. Il y aura deux nouvelles paroisses au lieu d'une. Mgr Plessis "sait qu'il en coûte aux habitants d'aller construire dans les endroits qui ne sont pas encore établis. C'est, néanmoins, le seul moyen d'avoir des églises centrales par la suite. On en a trop mis autrefois sur la devanture des seigneuries, et c'est en partie ce qui a retardé leur établissement." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 260.)

Mgr J.-O. Plessis à l'honorable P.-Dominique Debartzch, écuyer, à Chambly, rivière Chambly (Québec, 10 novembre 1817). M. Girouard, curé de Saint-Hyacinthe, lui remettra la réponse à sa requête du 24 juillet, signée par M. Debartzch et par

ses tenanciers. On formera deux arrondissements paroissiaux. Mgr Plessis compte sur lui pour seconder ses vues dans l'établissement de ces nouvelles circonscriptions. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 260.)

Mgr J.-O. Plessis à M. l'abbé de La Mothe, missionnaire à Perth, Haut-Canada (Québec, 10 novembre 1817). Mgr Plessis comprend qu'il soit fatigué d'exercer un ministère infructueux auprès de gens sans foi et sans religion. Aussi, il sera heureux de lui donner une petite cure dans le diocèse s'il vient à Québec. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 261.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Michel-Herménégilde Vallée, curé à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (Québec, 11 novembre 1817). M. Vallée ne doit pas regarder sa translation de Saint-Pierre à Saint-François comme une punition. Ce changement est devenu nécessaire pour le plus grand bien, "une école de garçons externes ne pouvant balancer le pensionnat des sœurs." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 261.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Éminence le cardinal Litta, préfet de la Propagande à Rome (Québec, 15 novembre 1817). Le lieutenant général, sir John Sherbrooke, gouverneur des provinces britanniques de l'Amérique du Nord, a fait nommer Mgr Plessis membre du Conseil législatif de Québec, sous le nom et titre *d'évêque de l'Église catholique de Québec*. Il a proposé à Mgr Plessis de lui donner au nom du Roi une commission d'évêque en même temps que de conseiller législatif, et il lui a transmis un projet d'instrument dont Mgr Plessis envoie une copie; Mgr Plessis l'a refusé et en a préparé un autre, dont il envoie également une copie et que le gouverneur a agréé. Sur certaines observations qui lui ont été faites, Mgr Plessis a préparé un troisième projet dont il envoie également une copie; le gouverneur a envoyé copies de ces trois projets en Angleterre; Mgr Plessis attendra la décision de Rome à ce sujet. Il fait observer au cardinal Litta " que ce serait un grand pas vers la liberté de la religion catholique dans cette partie du monde chrétien, que de voir l'évêque de Québec, institué tel qu'il l'est par le Saint-Siège, officiellement reconnu du gouvernement britannique. Cela ouvrirait le chemin à l'établissement d'un épiscopat plus solide et plus nombreux, tel qu'il est à désirer dans ces vastes contrées, mais auquel il est impossible de parvenir sans l'aveu du gouvernement." Il n'a pas encore reçu les réponses de la congrégation de la Propagande aux consultations faites au mois de septembre 1814. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 262.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Guillaume Delisle, notaire, à Montréal (Québec, 17 novembre 1817). Il n'en dépend pas de l'évêque de Québec si l'affaire de la chapellenie de Notre-Dame de Bon-Secours n'a pas abouti. Il a été aussi loin que possible dans les concessions qu'il a accordées, mais on lui a fait une opposition irréductible. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 268.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis Marcoux, missionnaire à Madawaska (Québec, 17 novembre 1817). Il lui envoie M. Lagarde comme vicaire. Ce dernier sera complètement à ses ordres et devra s'appliquer à l'étude de l'*Abénakis* ou *Marechite*. Il fera aussitôt que possible le voyage de Kinnibischih et de Passamaquodi. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 269.)

Mgr J.-O. Plessis à M. J. Milnes, à Beauharnois (Québec, 20 novembre 1817). Mgr Plessis lui déclare qu'il n'est nullement intimidé par les paroles insolentes dont se sert M. Milnes dans sa lettre. Il a plus en vue le salut des âmes que la récolte de quelques minots de grains et s'occupe de ses diocésains de la seigneurie de Beauharnois autant que de ceux des autres régions. Il a chargé le nouveau curé des Cèdres, M. Manseau, de voir à quel endroit on pourrait placer une chapelle en cette seigneurie, entre la Pointe-aux-Buissons et la ligne de Godmanchester. M. Bourget

est chargé de voir où une autre pourrait être placée entre la Pointe-aux-Buissions et Châteauguay. Il a déjà permis d'en bâtir une à l'endroit appelé la *Pêche-au-Saulmon*. M. Bourget fera connaître à M. Milnes les plans de l'évêque sur toutes ces constructions qui devront être faites par les tenanciers de la seigneurie de Beauharnois. Mgr Plessis nommera des prêtres pour officier dans ces différentes chapelles aussitôt que la nécessité s'en fera sentir. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 271.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Bourget, curé à Châteauguay (Québec, 20 novembre 1817). Mgr Plessis lui annonce qu'il sera bientôt délivré de la desserte de la seigneurie de Beauharnois. Des chapelles seront construites dans cette seigneurie: l'une, sur la rivière Châteauguay, à environ trois lieues de l'église actuelle de Châteauguay: l'autre, sur le fleuve, dans le voisinage du domaine et du moulin. Il a permis, autrefois, la construction d'une chapelle au lieu nommé la *Pêche-au-Saulmon*. Rien n'a été fait encore. Cette dernière chapelle sera mise sous l'invocation de sainte Martine, vierge et martyre. Il serait peut-être possible d'éloigner un peu celle qui doit être placée sur le fleuve et de la mettre sur la rivière Saint-Louis, à 15 ou 20 arpents du fleuve. M. Bourget poussera les habitants de la seigneurie à préparer durant l'hiver les matériaux requis pour la construction de ces deux chapelles. M. Milnes, agent de la seigneurie, ne donnera le terrain qu'à la condition que les habitants soient bien décidés à bâtir. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 272.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Manseau, curé à Soulanges (Québec, 24 novembre 1817). La question de l'établissement de la chapelle dans la seigneurie de Beauharnois est réglée. Une chapelle sera construite au-dessus de la Pointe-aux-Buissons: une autre au-dessous. Cette dernière sera sous l'invocation de saint Clément et sera placée à distance à peu près égale du Buisson et de la ligne seigneuriale de Châteauguay, soit dans le voisinage du domaine, soit à l'embouchure de la rivière Saint-Louis. L'intention de Mgr Plessis est de réunir les habitants d'au-dessus du Buisson avec ceux de la Grande-Ile, de sorte que M. Manseau soit déchargé de la desserte de la Grande-Ile. Mgr Plessis est "charmé du zèle des habitants de la Rivière-à-Delisle pour l'avancement de leur chapelle." Réponse à diverses consultations. Conseils pour arriver à opérer la sanctification de ses paroissiens. " Comment donner le pain, comment redonner le goût de la piété, le désir de se rapprocher de Dieu, le respect pour la religion à un peuple irréligieux, froid et mécréant? C'est là, mon cher fils, un problème extrêmement difficile à résoudre. Je conçois néanmoins que si le pasteur est fervent (et s'il ne l'est pas il faut qu'il le devienne), s'il paroit uniquement occupé de la grande affaire de la sanctification de sa paroisse, s'il va tous les jours se prosterner devant le tabernacle pour la demander au chef des pasteurs, s'il intéresse à cette demande les bonnes âmes de la paroisse, s'il visite souvent les brebis égarées, tantôt les unes, tantôt les autres, et qu'il les édifie par de bons discours, s'il répand dans la paroisse des livres de piété, s'il a la réputation d'homme désintéressé et aumônier, s'il fait avec décence et régularité l'office divin, s'il annonce exatement la parole de Dieu et fait régulièrement le catéchisme hyver comme été; il ne peut manquer d'attirer du monde à son église. Ceux qui s'y rendent d'abord par curiosité y viendront bientôt par goût et finiront par croire, pratiquer et éviter ce qu'ils doivent. Dieu bénissant vos efforts, vous parviendrez graduellement à obtenir non la cessation totale, mais une grande diminution des désordres publics. De l'enseignement, des catéchismes, des répréhensions en toute patience et en toute doctrine, *insta opportune, importune* &c. ce n'est pas pour son seul disciple que S. Paul donnoit cet avis, mais pour tous ceux qui devoient par la suite être chargés du ministère des âmes. Le mal de beaucoup de prêtres est de trop se plaindre

aux hommes et de ne pas se plaindre assez à Dieu des aspérités de leur ministère et des vices de leurs paroisses. Ne dites pas que je vous ai puni en vous plaçant aux Cèdres. Je vous ai au contraire bien traité en vous donnant beaucoup d'occasions d'exercer ce que vous avez de vertu et d'acquérir ce qui vous en manque. Un ministère pénible, contrarié, épineux, est toujours plus sûr pour le ciel qu'une place qui vous laisseroit dans une certaine oisiveté à un âge où l'occupation vous est nécessaire." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 275.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Éminence le cardinal Litta, préfet de la Propagande à Rome (Québec, 1er décembre 1817). Mgr Plessis le remercie des pouvoirs que le Saint-Siège lui accorde... Éloge de M. Bernard Angus McEachern. Mgr Plessis aimerait voir ériger l'île du Prince-Edouard et le Haut-Canada en évêché suffragant du siège de Québec. M. Macdonell pourrait avoir *Kingston* pour titre de l'évêché du Haut-Canada, et M. McEachern *Charlottetown* ou *Princetown* pour titre de l'évêché de l'île du Prince-Édouard. L'église de Québec serait ainsi érigée en métropole. et l'évêque de Québec continuerait à fournir des prêtres pour desservir ces nouveaux diocèses. Autrement ces prêtres du diocèse de Québec reviendront à Québec; c'est ce qui arrive justement dans le vicariat apostolique de la Nouvelle-Écosse, où Mgr Burke est sans prêtres, sans écoles catholiques... Le Saint-Siège en établissant des évêques *in partibus* dans ces régions devra donc agir de façon à ce que ces évêques "demeurent dans une certaine dépendance de l'évêque de Québec en sorte qu'à la première occasion qui se présentera d'y établir une hiérarchie, ils soient tous préparés à devenir ses suffragants." Il faudra bientôt songer aussi à jeter les fondements d'un établissement religieux dans un immense territoire situé au nord-ouest du Canada. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 284.)

Mgr J.-O. Plessis à M. l'abbé de La Mothe, à Perth, Haut-Canada (Québec, 16 décembre 1817). Il lui envoie une lettre pastorale qu'il lira à ses paroissiens. Mgr Plessis espère qu'elle les fera sortir de leur indifférence. Il lui envoie, en même temps, 10 louis pour aider à la construction de la chapelle. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 289.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Éminence le cardinal Litta, préfet de la Propagande à Rome (Québec, 17 décembre 1817). Au risque de devenir importun, il croit qu'il est essentiel qu'il fasse savoir au cardinal Litta que sir John Sherbrooke doit bientôt quitter le Canada et qu'il serait fort à désirer que l'on pût terminer, avant son départ, l'affaire que Mgr Plessis a soumise à la considération du Saint-Siège par sa lettre du 15 de novembre dernier. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 292.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Sion, vicaire apostolique de la Nouvelle-Écosse (Mgr Burke) (Québec,24 décembre 1817). Mgr Plessis a appris avec joie que les bulles de Mgr Burke étaient arrivées. Pour sa consécration épiscopale, il a à choisir entre Québec et Boston. Mgr Plessis a écrit au jeune Alexander Macdonell et lui a recommandé de retourner en Écosse, s'il ne voulait pas passer sous la juridiction de Mgr Burke. Mgr Plessis estime qu'il vaut mieux que M. Doucet reste auprès de Mgr Burke. Au lieu de composer son clergé de prêtres venant de divers côtés, il ferait mieux de choisir de bons enfants dans son troupeau et de les envoyer faire leurs études à Québec. Il y a maintenant au séminaire de Québec en troisième, deux enfants de son vicariat, dont personne ne s'occupe de payer la pension. " Je fais mon possible pour les habiller et cela me gêne. Votre Grandeur est plus intéressée que personne à s'en occuper. Ce sont de bons enfants." Mgr Plessis remercie Mgr Burke des nouvelles qu'il lui donne sur l'Église de France. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 294.)

Ev. Q., III-159

BIBLIOTHÈQUE DE L'ARCHEVÊCHÉ QUEBEC

Monseigneur

Rien ne pouvait venir plus mal à propos que ces bulles, pour gâter toutes nos affaires. C'a été ma première réflexion en recevant ici l'honneur de votre lettre du 5 juillet. Si ces bulles étaient arrivées à Québec avant mon départ, je les aurais mises dans ma poche et elles n'auraient pas vu le jour, du moins celle qui me constitue archevêque. Je ne veux point prendre cette qualité, et Votre Grandeur peut le dire à tout le monde. Je l'ai écrit à Paris à Mr Desjardins qui me félicitait de cette promotion et je le déclare aujourd'hui dans une lettre adressée au Card. Fontana Préfet de la Propagande. Vous verrez que mon 1er Mémoire à Lord Bathurst dont copie ci-incluse, n'en fait nulle mention. Je m'y suis même abstenu de quelque autre demande que j'avais introduites sous ce contretemps que vous m'avez annoncé et qui n'est malheureusement que trop répandu. Je joins ainsi à cette lettre une

copie de mon second mémoire, qui a pour objet le séminaire de Montréal. Mgr Lartigue en enverra probablement une copie à Mgr Rome. Vous pourrez montrer ce second mémoire à Mgrs des clergés de Québec. J'ai mis présenté un troisième touchant le séminaire de Nicolet, qui ne vaut pas la peine de vous être transmis. Quelle sera la réponse du ministère à ces diverses demandes, c'est ce qu'il n'est pas aisé de prévoir. Ce que je puis dire, c'est que les apparences ne sont pas flatteuses. Le bon Dieu arrangera le tout pour sa gloire.

Nous sommes tous en bonne santé. Je ne puis dire quand nous passerons sur le continent, quoique Mgr Desjardins me presse de le faire. Il faut rester ici en expectative. J'ai eu le plaisir de voir plusieurs fois le Docteur Poyntor Vic. Apost. de Londres et le Dr Bulkley qui s'est vu en la même qualité avec les Méthodistes du Golphe Mexique. Un autre Vic. Apost. consacré à Rome (Dr Bulkley l'a été ici le jour de S. Pierre) se prépare à partir pour Malte de Tirnan d'où il doit visiter Botany-bay et

le cap de bonne espérance. Mr Bonaparte annoncé par nos gazettes, est rendu à Ste Hélène. On assure que c'est Bonaparte lui-même qui l'a choisi et demandé. Puisse-t-il être l'instrument de sa conversion!

Je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien me recommander aux prières de nos bonnes Religieuses et de Mgr. le clergé de Québec et de me croire avec un tendre respect,

De Votre Grandeur

La très humble &
très obéissant serv.
+ J.O. Ev. de Québec

Londres, 23 août
1819

P.S. J'ai dit la messe pour vous le jour de St Bernard dans la chapelle Française de King's street.

Entre nous, le Ministère se trouve offensé de ce qu'il n'a été expédié des bulles sans qu'il en ait été prévenu. C'est en effet de la part de la Cour de Rome une inattention peu ménagée

LETTRE DE Mgr PLESSIS À Mgr PANET
(23 AOÛT 1819)

Monseigneur,

Rien ne pouvoit venir plus mal à propos que ces bulles, pour gâter toutes mes affaires. C'a été ma premiere réflexion en recevant ici l'honneur de votre lettre du 5 juillet. Si ces bulles étoient arrivées à Québec avant mon départ, je les aurois mises dans ma poche et elles n'auroient pas vu le jour, du moins celle qui me constitue archevêque. Je ne veux point prendre cette qualité, et Votre Grand^r peut le dire à tout le monde. Je l'ai écrit à Paris à Mr Desjardins qui me félicitoit de cette promotion et je le déclare aujourd'hui dans une lettre adressée au Card. Fontana Préfet de la Propagande. Vous verrez que mon 1er Mémoire à lord Bathurst dont copie ci-incluse, n'en fait nulle mention. Je m'y suis même abstenu de quelques autres demandes que j'aurois introduites sans ce contretemps que vous m'avez annoncé et qui n'est malheureusement que trop répandu. Je joins aussi à cette lettre, copie de mon second mémoire, qui a pour objet le séminaire de Montréal. Mr Iartigue en enverra probablement une copie à Mr Roux. Vous pourrez montrer ce second Mémoire à Messrs du clergé de Québec. J'en ai présenté un troisième touchant le sém^re de Nicolet, qui ne vaut pas la peine de vous être transmis. Quelle sera la réponse du ministère à ces diverses demandes, c'est ce qu'il n'est pas aisé de prévoir. Ce que je puis dire, c'est que les apparences ne sont pas flatteuses. Le bon Dieu arrangera le tout pour sa gloire.

Nous sommes tous en bonne santé, Je ne puis dire quand nous passerons sur le continent, quoique Mr Desjardins me presse de le faire. Il faut rester ici en expectation. J'ai eu le plaisir de voir plusieurs fois le Doct^r Poynter Vic. Apost. de Londres et le Dr Bukley qui s'en va en la même qualité aux isles Britanniques du Golphe Mexique. Un autre Vic. Apost. consacré à Rome (Dr Buckley l'a été ici le jour de S. Pierre) se prépare à partir pour l'isle de France d'où il doit visiter Botany-bay et le cap de bonne espérance. Mr Bonavista, annoncé par nos gazettes, est rendu à Ste Hélène. On assure que c'est Bonaparte lui-même qui l'a choisi et demandé. Puisse-t-il être l'instrument de sa conversion!

Je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien me recommander aux prières de nos bonnes Religieuses et de Messrs du clergé de Québec et de me croire avec un tendre respect,

De Votre Grandeur, le très humble & très obéiss^t serv^r,

† J.-O. Év. de Québec.

londres, 23 août 1819.

P. S.—J'ai dit la messe pour vous le jour de St Bernard dans la chapelle Françoise de King's street.

Entre nous, le Ministère se trouve offensé de ce qu'il m'a été expédié des bulles sans qu'il en ait été prévenu. C'est en effet de la part de la Cour de Rome une inattention peu excusable.

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Mandet Sigogne, missionnaire à la Baie-Sainte-Marie (Québec, 24 décembre 1817). L'érection de la Nouvelle-Écosse en vicariat apostolique étant chose faite, il s'ensuit que la Baie-Sainte-Marie et ses dépendances ne sont plus sous la juridiction de Mgr Plessis. Il adressera avant longtemps une lettre pastorale à ses anciens diocésains. Mgr Plessis demande à M. Sigogne de continuer à lui écrire comme par le passé. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 296.)

Mgr J.-O. Plessis à M... Lajus l'aîné, curé à Sainte-Marie-de-Monnoir (Québec, 29 décembre 1817). Il fait bien d'exiger réparation de la part de ceux qui ont tenu une conduite scandaleuse; il serait de meilleure politique de faire lire par un confrère la lettre pastorale qu'il lui envoie. Il faut agir avec prudence. "Comptez, que dans toutes ces paroisses voisines des Américains, la foi du peuple catholique n'est pas sans quelque altération et qu'il faut une extrême vigilance de la part des curés pour retarder une perversion qui viendra tôt ou tard. Du moins, y a-t-il grande raison de l'appréhender." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 297.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Bourget, curé à Châteauguay (Québec, 31 décembre 1817). A propos des chapelles à construire dans la seigneurie de Beauharnois, s'il ne peut en commencer la construction en même temps, il s'occupera premièrement de celle de l'endroit où les habitants montrent plus de zèle. Dans le site qu'il choisira pour la chapelle sur le fleuve, il ne tiendra nul compte des habitants établis au-dessus du Buisson. "C'est un singulier système que celui de ne point donner de concessions aux habitants. Par ce moyen, trop pratiqué en Angleterre et en Écosse, les habitants sont des serfs et non des tenanciers..." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 299.)

1818

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Lejamtel, missionnaire à Arichat, Cap-Breton (Québec, 9 janvier 1818). Il n'entre pas dans l'intention de Mgr Plessis de démembrer la paroisse d'Arichat. "Le petit revenu que j'alloue à M. Dullard ne porte que sur les autres missions tant de Labrador que des postes de la partie orientale de l'île depuis Louisbourg en allant vers le nord." S'il se trouve dans la nécessité d'exercer le ministère en quelque partie de la Nouvelle-Écosse, il devra demander des pouvoirs à Mgr Burke. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 301.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Frs-Xavier Noiseux, vicaire général aux Trois-Rivières (Québec, 12 janvier 1818). Mgr Plessis n'approuve pas la requête concernant les registres que quelques prêtres du district des Trois-Rivières ont décidé de présenter "à la législation." Il a été fort surpris d'y voir la signature d'un grand vicaire. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 302.)

Lord Bathurst à sir John Coape Sherbrooke (Londres, 13 janvier 1818). A propos de la nomination de Mgr Plessis au Conseil législatif. (Cartable: *Gouvernement*, v. 1, p. 163.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jacques Le Bourdais, curé à la Rivière-du-Loup (en haut) (Québec, 12 janvier 1818). A propos de sa requête concernant la question des registres. "Pour l'amour d'un misérable schelling que les registres coûtent chaque année à nos fabriques, il est ridicule de faire tant de bruit. Sans doute, le statut provincial n'autorise pas les juges à se faire payer pour parapher les registres, mais il n'oblige pas les greffiers de les coter pour rien. Or, toute peine mérite salaire, surtout avec des gens de plume... N'allez pas occuper la législation d'une pareille mesquinerie... Gardez, messieurs du clergé, gardez votre influence et vos réclamations pour des affaires de plus grande conséquence, comme il en peut arriver tous

les jours qui intéressent la religion." La requête de M. Le Bourdais est mal composée, mal adressée et nullement présentable. Mgr Plessis espère que M. Le Bourdais n'ira pas plus loin. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 304.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Manseau, curé aux Cèdres (Québec, 14 janvier 1818). A propos des dépenses de M. Aubry, l'ancien curé. Si M. Milnes ne veut qu'une chapelle dans le front de la seigneurie de Beauharnois, il faut que cette chapelle soit à une lieue au-dessus du moulin et du Domaine. Saint Polycarpe est titulaire de la chapelle de la Nouvelle-Longueuil. Il voudrait savoir où en est rendue la construction de cette chapelle. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 305.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jacques Panet, curé de L'Islet (Québec, 24 janvier 1818). S'il congédie M. Boissonnault, il peut s'attendre à ne pas avoir d'autre vicaire. "Il ne faut pas croire que l'on ait des vicaires prêts à vous donner toutes les fois qu'il vous plaira en demander, ni qu'on ait d'autres places prêtes à les recevoir autant de fois qu'il vous prendra fantaisie de n'en vouloir plus." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 309.)

Sir John Coape Sherbrooke "to the Bishop of the Roman Catholic Church of Quebec" (Quebec, 31 janvier 1818). Il annonce à Mgr Plessis sa nomination comme membre du Conseil législatif. (Cartable: *Gouvernement*, v. 1, p. 164.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre-Joseph Perinault, curé à Kingston (Québec, 31 janvier 1818). Mgr Plessis l'encourage à continuer ses courses apostoliques, et le prie d'aller visiter les catholiques de la baie de Quinté. Il ne doit pas désespérer de l'indifférence de ces catholiques. Il a été heureux d'apprendre l'élection de M. Lestage à la charge de marguillier. Mgr Plessis a réglé ses comptes avec la marine royale. M. l'abbé de La Mothe continue avec zèle sa mission de Perth. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 311.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Bédard, curé à Saint-Thomas (Québec, 2 février 1818). Mgr Plessis lui demande de travailler à mettre fin aux chicanes qui règnent dans sa paroisse. Il faut que ses paroissiens viennent à s'entendre entre eux, et s'occupent de réparer le plus tôt possible l'église, la sacristie et le cimetière. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 314.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Marcoux, missionnaire à Saint-Régis (Québec 6 février 1818). La situation du village de Saint-Régis reste la même; le gouverneur a une fort piètre idée des Sauvages. M. Marcoux devra les pousser au travail. Quant aux blancs qui demeurent autour du village de Saint-Régis, il devra leur rendre tous les services possibles. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 315.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Samuel Gale, à Montréal (Québec, 11 février 1818). La requête des habitants de la Rivière-Rouge sera entendue. Mgr Plessis est bien déterminé d'établir une mission permanente en cet endroit. Seulement, il faut des ressources. M. Desrivières a été chargé de recueillir les offrandes qui seront faites à cette fin dans le district de Montréal. Mgr Plessis écrira aux curés afin de les engager à souscrire à cette œuvre. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 320.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Thomas Cooke, missionnaire à Caraquet (Québec, 12 février 1818). Mgr Plessis lui indique comment doit se faire la construction de l'église de Caraquet. Qui doit le conduire d'une place à l'autre dans ses missions. M. Cooke verra à placer la chapelle de Shippagan à l'endroit le plus convenable. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 321.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Marie Bellenger. missionnaire à Carleton (Québec, 12 février 1818). Il lui donne le texte de la formule employée par M. Maillard

pour conférer le baptême aux Micmacs. Il continuera à préparer la grammaire en langue micmaque. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 324.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 14 février 1818). Le gouverneur est malade, incapable de s'occuper de quoi que ce soit. Il lui envoie une brochure qu'il devra garder secrète. L'avocat chargé de la défense des Sulpiciens pourrait peut-être s'en servir pour réfuter certaines objections de son adversaire. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 326.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Norbert Provencher, curé à Kamouraska (Québec, 21 février 1818). Mgr Plessis lui envoie une lettre pastorale qui, dans sa pensée, devra ramener la paix dans sa paroisse. Lord Selkirk est à Montréal, Mgr Plessis espère qu'il viendra à Québec et qu'il pourra lui exposer ce qu'il se propose de faire pour la mission de la Rivière-Rouge. M. Provencher devra garder le silence sur le projet en question. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 329.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Bourget, curé à Châteauguay (Québec, 26 février 1818). Il partagera l'abondante quête qu'il a faite entre la paroisse de Châteauguay et les deux parties de Beauharnois où il est chargé de construire des chapelles. Mgr Plessis est satisfait de l'endroit qu'il a désigné auprès du village pour y construire la chapelle qui doit être bâtie sur le bord du fleuve. Il n'y plantera la croix que lorsque M. Milnes lui aura donné, par un acte public, six arpents de terrain. Il ne devra accepter de terrain d'aucun particulier. Mgr Plessis espère que les gens de la *Pêche-au-Saumon* bâtiront par entente commune et sans avoir recours à toutes les formalités de la loi. Mgr Plessis lui enverra M. Daveluy pour l'assister. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 332.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Frs-Xavier Noiseux, vicaire général aux Trois-Rivières (Québec, 4 mars 1818). Il a chargé M. Boissonnault l'aîné, d'aller aider M. Vinet, à Maskinongé. "Son Excellence le gouverneur continue d'être dans un état alarmant pour lui et pour la Province. J'eus l'honneur de le voir samedi dernier. Il a le bras gauche entièrement mort. Recommander aux Dames Ursulines de prier (privément) pour son rétablissement. La religion du pays y est plus intéressée qu'on y pense." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 335.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Manseau, curé aux Cèdres (Québec, 7 mars 1818). Il le remercie d'avoir fixé une chapelle du côté de Beauharnois; seulement Mgr Plessis aurait voulu cette chapelle, non en face de l'église des Cèdres, mais plus haut, vis-à-vis de la Grande-Ile, à l'endroit où la traversée de là à la terre ferme est plus étroite. Car, c'est une chose décidée que les habitants de la Grande-Ile iront à cette chapelle, lorsqu'elle sera construite. M. Milnes s'occupera, sans doute, de leur faire ouvrir des chemins pour s'y rendre. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 336.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre-Antoine Tabeau, curé à Boucherville (Québec, 8 mars 1818.). Les colons de la Rivière-Rouge demandent une mission à poste fixe. Il est inutile d'attendre que les deux compagnies rivales aient fait la paix pour envoyer des prêtres dans cette région. Mgr Plessis a l'intention d'y établir deux missions: l'une, dans le territoire qui s'étend du Sault-Sainte-Marie, à l'endroit où les eaux cessent de couler de ce côté-ci. Cette mission dépendra du diocèse de Québec, et le prêtre qui la desservira sera sur le même pied que ceux qui sont dans les missions du Golfe. Mgr Plessis l'offre à M. Tabeau. Il n'en sera pas de même de l'autre mission: celle de la Rivière-Rouge. Les prêtres qui y seront envoyés ne reviendront que fort rarement, vu les frais énormes de déplacement et les inconvénients de laisser sans pasteur, un troupeau aussi éloigné. Mgr Plessis espère qu'il trouvera dans son

diocèse des prêtres assez généreux pour aller se dépenser au service de Dieu, dans ces régions éloignés de l'Ouest. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 337.)

Mgr J.-O. Plessis au très honorable lord Selkirk, à Montréal (Québec, 16 mars 1818). Il a reçu avec grand plaisir la requête des habitants de la Rivière-Rouge. Il songe depuis longtemps à envoyer des missionnaires dans ces régions. Son intention est d'envoyer cette année même deux prêtres et un jeune ecclésiastique, pour travailler, à poste fixe, au salut des âmes. Mgr Plessis demande à lord Selkirk s'il peut lui indiquer un moyen pour envoyer ces missionnaires à destination, et leur trouver en même temps des moyens de subsistance. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 340.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Michel-Herménégilde Vallée, curé à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec, 28 mars 1818). Il pourra entreprendre la construction du clocher de l'église pourvu qu'il le fasse sans endetter la fabrique et " sans laisser l'église manquer de ce qui est nécessaire pour le service divin." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 347.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Bourget, curé à Châteauguay (Québec, 4 avril 1818). Il a reçu deux requêtes de Saint-Féréol (Pêche-au-Saumon). Dans la première, on demande à procéder légalement pour la construction de la chapelle, "ce qui n'a lieu que dans les paroisses déjà établies et non dans des missions naissantes." Mgr Plessis a déjà signifié aux habitants de cette partie de Beauharnois qu'il ne voulait pas de ces formalités coûteuses. La seconde requête demande que la chapelle soit placée au rapide du *Pain-Rouge* au lieu de l'être à la *Pêche-au-Saumon*. Il ne s'y oppose pas si c'est le désir de la majorité. Toutes ces petites chicanes laissent supposer que ces gens ne sont pas pressés de construire. En ce cas, M. Bourget n'a qu'à les laisser tranquilles. En attendant, il s'occupera de la construction de la chapelle sur le fleuve. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 347.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Romuald Paré, curé à la Longue-Pointe (Québec, 4 avril 1818). Il desservira la paroisse de Boucherville pendant l'absence de M. Tabeau. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 349.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis Parent, curé à Saint-Henri-de-Mascouche (Québec, 6 avril 1818). Il n'a pas d'objection à ce qu'il érige un calvaire dans sa paroisse, "pourvu que le crucifix soit bien fait et non avec une figure ridicule comme il en sort quelquefois des adeptes de l'école de Saint-Vincent . . . Il en faudra exclure tous ces attributs dont on charge quelquefois la croix des grands chemins en campagne; tels que la lune, le soleil, la main, l'éponge, le roseau, etc., etc. La croix est assez respectable par elle-même, et doit suffire à la dévotion des fidèles, surtout si elle porte un Christ bien travaillé, sans y ajouter toutes ces dépendances ridicules, ordinairement mal exécutées et plus propres à donner du ridicule qu'à nourrir la piété." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 349.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Crevier, vicaire au Détroit (Québec, 13 avril 1818). Il accompagnera M. Tabeau dans le voyage de celui-ci au Sault-Sainte-Marie et à Fort-William. M. Tabeau se rendra au Sault-Sainte-Marie par la rivière des Outaouais; M. Crevier profitera d'un bateau partant de Détroit, pour aller le rejoindre. M. Marchand restera seul à Détroit. M. Crevier suivra les instructions qui lui seront données par M. Tabeau. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 352.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis Brodeur, missionnaire à Memramcook (Québec, 15 avril 1818). M. Brodeur reviendra à Québec aussitôt que la saison lui permettra de se mettre en route. Mgr Burke ayant reçu ses bulles de vicaire apostolique, si M. Brodeur doit exercer le ministère dans le territoire de la Nouvelle-Écosse, il lui faudra avoir la permission de Mgr Burke. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 353.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexander Macdonell, missionnaire à Sainte-Marguerite, Nouvelle-Écosse (Québec, 15 avril 1818). Comme Mgr Burke n'a pas besoin des services de M. Macdonell, ce dernier devra se transporter sur le Cap-Breton, et s'occuper du ministère des habitants de la côte ouest de cette île. Le ministère de la côte Est et de l'intérieur est destiné à M. Dullard. M. Macdonell enverra l'argent pour la pension des jeunes McLeod et Chisholm au séminaire de Québec. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 354.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Rémi Gaulin, missionnaire à Tracadie (Québec, 15 avril 1818). Il le laisse libre de revenir à Québec dans le courant de l'été prochain. Mgr Plessis considère que M. Gaulin a fait sa bonne part de mission. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 354.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 25 avril 1818). Mgr de Saldes sera à Montréal à la fin du mois prochain. "Voilà nos missionnaires de la Rivière-Rouge qui commencent à se mettre en route. M. Dumoulin est parti d'hier. M. Provencher en fera autant lundi par le stage, s'il n'y a pas de steamboat prêt à le recevoir à bord. Je bénis Dieu de l'alacrité avec laquelle partent ces deux bons prêtres. Le petit Edge les suit." M. Varin nommé curé de Kamouraska. M. de Borniol décédé mardi. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 358.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis Marcoux, missionnaire à Madawaska (Québec, 29 avril 1818). Mgr Plessis ne peut lui fournir la grammaire qu'il demande pour aider M. Lagarde, son vicaire, à apprendre la langue des Abénaquis. Avant de partir pour ses missions, M. Marcoux avertira les habitants de Saint-Basile qu'ils aient à construire immédiatement un presbytère, sinon, ils n'auront pas de prêtre résident l'hiver prochain. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 360.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Mandet Sigogne, missionnaire à la Baie-Sainte-Marie (Saint-Augustin, 5 juin 1818). Mgr Plessis profite d'un peu de répit que lui laissent les soucis de la visite pour lui écrire. Il lui enverra tous les objets pieux qu'il demande. Il le félicite d'avoir quatre églises sous sa direction. Mgr Plessis serait encore plus heureux s'il le voyait aidé d'un assistant. M. Sigogne a peu de chance maintenant d'en avoir un. Il rappellera Mgr Plessis au souvenir de M. Mc Carthy. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 370.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Viau, curé au Cap-Saint-Ignace (Pointe-aux-Trembles, 8 juin 1818). Mgr Plessis lui donne la liberté de quitter la cure du Cap-Saint-Ignace puisque les messieurs du séminaire ont décidé de l'agréger comme un de leurs membres. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 372.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Lejamtel, missionnaire à Arichat (Sainte-Anne-de-la-Pérade, 18 juin 1818). Mgr de Sion est à Québec où il attend Mgr Plessis pour le consacrer. MM. Lejamtel et Dullard pourront user des pouvoirs que Mgr Burke leur a donnés, mais ne feront pas de missions régulières dans la Nouvelle-Écosse. Le major général Ainslie a répondu à Mgr Plessis qu'il ne pouvait accorder l'allocation sollicitée pour le missionnaire des Sauvages du Cap-Breton. Le Père Vincent ne se presse pas de fonder son établissement des Trappistes. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 375.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Batiscan, 21 juin 1818). Mgr Plessis espérait que lord Selkirk lui donnerait les titres des terrains qu'il a promis pour l'établissement de la mission de la Rivière-Rouge. Comme il ne l'a pas fait, Mgr Plessis prie M. Roux de vouloir bien parler de la chose à lord Selkirk, lorsqu'il viendra à Montréal. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 376.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles-Marie de Boucherville, curé de Charlesbourg

(Champlain, 23 juin 1818). M. de Boucherville partira à la fin de juin pour aller faire la mission de Sainte-Anne et du Cap-Chat. Il aura soin d'y tenir un registre des baptêmes, mariages et sépultures. Liste des pouvoirs que Mgr Plessis accorde à M. de Boucherville pour la durée de sa mission. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 377.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 6 juillet 1818). Il a rendu visite à sir John Sherbrooke. "J'ai trouvé Son Excellence dans un tel état de souffrance qu'il ne m'a été possible de lui parler ni de votre affaire ni des miennes." Il est assez probable que les lettres patentes accordées à M. Grant ne lui permettent pas de vendre l'emplacement des Récollets. Mgr de Bardstown visitera le Canada dans le courant de l'été. " Hier se fit la consécration de Mgr de Sion avec l'immense concours de catholiques et de protestants que vous pouvez imaginer. Il part après-demain par la voie de Madawaska." Mgr Plessis approuve le projet de M. Roux de faire apprendre les langues sauvages à de jeunes ecclésiastiques. Cependant, il ne faut pas déranger ces jeunes dans leur préparation à la prêtrise. Le diocèse a un besoin pressant de prêtres. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 381.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Jérôme Raizenne, curé de Saint-Roch-de-l'Achigan (Québec, 7 juillet 1818). La fabrique pourra continuer à jouir des terrains qui lui ont été donnés; et le curé pourra se servir des deux arpents contestés pour agrandir le cimetière. Si le donateur persiste à vouloir les reprendre, la fabrique se laissera poursuivre. "Des lettres d'amortissement préviendront, sans doute, ces difficultés mais le gouvernement n'est pas encore décidé à en accorder pour le terrain des églises des paroissse non comprises dans le règlement de 1722." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 383.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre-Jacques de La Mothe, missionnaire à Perth, Haut-Canada (Québec, 18 juillet 1818). En raison des circonstances particulières où se trouve M. de La Mothe, Mgr Plessis lui permet de dire la messe dans la maison d'un particulier. Il le félicite d'avoir obtenu si facilement un lot dans le village de Perth pour y construire son église. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 390).

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Girouard, curé à Saint-Hyacinthe (Québec, 14 juillet 1818). Mgr Plessis ne changera pas ses premières idées, quant au site de la chapelle provisoire qu'il a marqué pour les gens de la division de l'Est. Cette chapelle aura au plus 60 pieds de long sur trente de large. Ces gens continueront à porter leurs morts à Saint-Hyacinthe. Il lui enverra un ecclésiastique pour remplacer M. Cusson à son collège. " Cet ecclésiastique enseignera les éléments; M. Desmarteaux pourra faire la syntaxe." " Ceux des écoliers qui sont préparés à entrer en méthode pourront chercher des places à Québec ou à Nicolet." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 386.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Éminence le cardinal Litta, préfet de la Propagande à Rome (Québec, 26 juillet 1818). Mgr Plessis lui annonce qu'il n'est pas nécessaire de donner une réponse à la lettre qu'il lui a adressée en date du 15 novembre dernier. Une dépêche de lord Bathurst, en date du 13 janvier, portait "qu'en accordant à l'évêque catholique de Québec, en sa qualité d'évêque, un siège dans le Conseil législatif du Bas-Canada, qu'il pouvait accepter sans compromettre ni sa conscience ni ses principes, le gouvernement avait pris le moyen le plus propre à exprimer combien il appréciait ses services." Il a pris son siège au Conseil le 2 février, à " l'applaudissement général de tous les anciens membres." Si sa santé se rétablit, il se propose d'entreprendre le voyage d'Europe dans le courant de l'année à venir. Il a consacré dans sa cathédrale, le 5 juillet, le vicaire apostolique de la Nouvelle-Écosse. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 391.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Gatien, curé à Saint-Eustache (Québec, 1er août 1818). A propos des réparations à faire au presbytère et à l'église. Difficultés suscitées par les opposants. (*Registre des lettres*, v. 9, p. 393.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Ollivier, préfet apostolique à Saint-Pierre-de-Miquelon (Québec, 3 août 1818). Comme M. Ollivier pourrait avoir occasion de visiter les îles de la Madeleine, Mgr Plessis lui concède d'amples pouvoirs. Ces pouvoirs vaudront aussi pour toutes les autres parties du Golfe qui sont sous la juridiction de Mgr Plessis. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 396.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Gagnon, missionnaire à Richibouctou (Québec, 5 août 1818). Réponse à diverses consultations. " M. Doucet, par l'effet d'un dérangement de cerveau, a quitté le diocèse en 1816, sans permission, a été en France, s'est fait novice dans un monastère de la Trappe, en est sorti au bout de 8 mois et a gagné la Nouvelle-Écosse. Pour toute cette marche il est devenu étranger au diocèse, et rien de plus. S'il paraissait dans vos endroits, approuvé de moi ou de Mgr de Sion, il n'y aurait aucune difficulté qu'il y exerçât. Il n'est accusé d'aucun crime qui lui ait pu attirer les censures de l'Église". (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 398.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 11 août 1818). Affaires d'administration. "Je profite de l'occasion de M. Levesque pour vous transmettre la suite de mes notes sur la traduction du Nouveau Testament. Vous aurez le reste dès qu'elles seront finies. Je trouve dans la traduction des Épîtres, beaucoup moins d'inexactitudes proportionnellement que dans les Évangiles et serais tenté de croire que ce n'est pas l'ouvrage de la même main." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 402.)

Mgr J.-O. Plessis à M. L.-J. Papineau, écuyer et avocat à Montréal (Québec, 11 août 1818). Mgr Plessis a reçu sa lettre et la requête qui l'accompagne. Il faudra que les signataires de la requête prouvent clairement qu'ils appartiennent à la seigneurie de Cournoyer, érigée en paroisse sous l'invocation de saint Marc, en 1791, par Mgr Hubert, pour que Mgr Plessis les détache de la paroisse de Belœil, à laquelle ils appartiennent maintenant. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 403.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Manseau, curé des Cèdres (Québec, 18 août 1818). Mgr Plessis se trouve offensé de la désobéissance des gens de la Rivière-à-Delisle, parce qu'ils ont placé la chapelle au second étage de la bâtisse qu'ils ont construite, chose qu'il leur avait expressément défendue. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 405.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Bourget, curé à Châteauguay (Québec, 22 août 1818). Puisque les gens de Beauharnois ont placé la chapelle au second étage de leur édifice, Mgr Plessis ne permettra pas qu'on y dise la messe ni qu'on y fasse aucun office. L'agent de la seigneurie de Beauharnois n'a rien à voir dans le site d'une chapelle, cependant, il peut chicaner sur l'aliénation du terrain donné par un censitaire, parce que ce terrain passe en mainmorte et que le seigneur se trouve par là privé des revenus des lods et ventes. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 407.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec 22 août 1818). Les ecclésiastiques de M. Roux seront les bienvenus au grand séminaire. M. Provencher a écrit du Lac-à-la-Pluie, où il se trouvait le 6 juillet. Les habitants de la Nouvelle-Longueuil et ceux de "la devanture de Beauharnois" n'auront pas de prêtre pour les desservir tant qu'ils n'auront pas mis la chapelle à l'étage d'en bas dans les édifices qu'ils ont construits. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 408.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Marie Verreau, curé à Saint-Roch-des-Aulnaies (Québec, 3 septembre 1818). Il faudra que M. Verreau, avant de prendre sa retraite

décisive, s'occupe de faire réparer le presbytère de Saint-Roch, qui, paraît-il, est entièrement délabré à l'intérieur. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 411.)

Mgr J.O. Plessis à M. Joseph-Marie Bellenger, missionnaire à Carleton, Baie-des-Chaleurs (Québec, 6 septembre 1818). Réponse à diverses consultations. Difficultés qui se présentent à l'occasion des constructions de chapelles dans le district de Gaspé. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 413.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Girouard, curé à Saint-Hyacinthe (Québec, 8 septembre 1818). Il le félicite de son grand désintéressement et le remercie des sacrifices qu'il s'impose pour l'éducation de la jeunesse. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 415.)

Mgr J.-O. Plessis à M. J.-Édouard Morissette, missionnaire à Miramichi (Québec, 11 septembre 1818). Mgr Plessis a été heureux d'apprendre que l'église de la baie des Winds était terminée; celles de Bartabog et de Burnt-Church, payées. Il lui conseille d'aller passer quelques semaines à Saint-Jean, où les catholiques sont privés des secours de la religion depuis le départ de M. McQuad. Il devra trouver le moyen de subvenir par lui-même à ses frais de déplacement. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 416.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Rémi Gaulin, missionnaire à Chéticamp, Cap-Breton (Québec, 11 septembre 1818). M. Gaulin pourra aller passer l'hiver aux îles de la Madeleine; M. Cecil remplacera M. Beaubien dans sa mission de l'île du Prince-Édouard. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 417.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Lejamtel, missionnaire à Arichat (Québec, 11 septembre 1818). Le Père Vincent n'est pas encore arrivé à Québec. Dès qu'il aura terminé la chapelle française du lac Bras d'Or, il la dédiera à saint Césaire d'Arles, et tâchera d'y donner chaque année quatre semaines consécutives de résidence. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 418.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Angus McEachern, missionnaire à l'île du Prince-Édouard (Québec, 11 septembre 1818). M. Cecil s'en va remplacer M. Beaubien. Il y a bien longtemps que les deux McDonald n'ont reçu d'argent. Ils sont tous deux endettés envers le séminaire. "Ronald devenu ecclésiastique. . . ayant professé l'année dernière (cette année est finie le 15 août) a dépensé très peu de chose, mais sa santé ne lui permettant pas d'enseigner plus longtemps, il va retomber à nos charges jusqu'au 15 août prochain; pension, vêtements, fournitures, il lui faudra tout. Aussi, j'espère qu'à la fin des douze mois, il prendra les ordres et cessera d'être à charge, soit à vous, soit à d'autres. Donald est sur le point d'entrer en philosophie et continue de donner les meilleurs espérances." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 418.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Thomas Cooke, missionnaire à Caraquet (Québec, 12 septembre 1818). Mgr Plessis lui suggère un moyen de placer les bancs dans la nouvelle église de Caraquet. Il ménagera l'espace autant que possible. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 419.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis Marcoux, à Québec (Québec, 17 septembre 1818). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Joseph-de-Maskinongé. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 422.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Manseau, curé aux Cèdres (Québec, 19 septembre 1818). Malgré toute sa bonne volonté, Mgr Plessis ne peut permettre aux habitants de la Nouvelle-Longueuil de placer leur chapelle au second étage. Il vient de refuser la chose aux gens de Beauharnois. (*Registre des Lettres*, v. 9 p. 423.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Manseau, curé aux Cèdres (Québec, 19 septem-

bre 1818). "La paroisse de Soulanges n'a jamais eu d'érection civile, par conséquent la seigneurie de la Nouvelle-Longueuil ne lui a jamais été régulièrement annexée." Aucune formalité donc n'est requise pour détacher la Nouvelle-Longueuil de la paroisse de Soulanges. "Cette histoire mentionnée dans votre lettre du 11 est d'une absurdité incroyable. Quel évêque ayant un coadjuteur du mérite du mien, aurait l'imprudence d'en chercher un autre, de désigner un second à défaut du premier." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 424.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Michel-François Noël, vicaire à Saint-Roch-des-Aulnaies (Québec, 20 septembre 1818). Mgr Plessis le charge de la desserte de Cacouna et de ses annexes: L'Ile-Verte et Saint-Patrice. (*Registre des Lettres*, v. 9, p.425.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Girouard, curé à Saint-Hyacinthe (Québec,22 septembre 1818). Mgr Plessis ne s'objecte pas à ce que l'on change le site de l'église qu'il a désigné, si l'endroit que désire M. Debartzch est réellement plus avantageux. Il pourra dans ce cas accepter le terrain offert par Vital Cyr et Jean Barbeau. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 426.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Xavier Côté, curé aux Éboulements (Québec, 22 septembre 1818). Puisque les habitants des Éboulements ne veulent ni achever le nouveau presbytère, ni réparer l'ancien, M. Côté laissera la cure et s'en reviendra à Québec. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 428.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Saint-Germain, curé à Sainte-Anne-des-Plaines (Québec, 22 septembre 1818). Mgr Plessis le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 429.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 24 octobre 1818). Mgr Plessis déclare à M. Roux qu'il n'est pas pressé d'accepter les prêtres irlandais qui arrivent sans recommandation, malgré le grand besoin qu'il a de prêtres. Il a dû avancer l'ordination de M. Gauvreau pour mettre un second chapelain à Saint-Roch. Le retard de M. Beaubien inquiète Mgr Plessis. Il a recueilli la souscription ouverte en faveur de l'église de Drummondville, par M. Raimbault. A propos du mariage Coursol-Quesnel. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 434.)

Mgr J.-O. Plessis au très honorable comte de Selkirk, à Montréal (Québec, 26 octobre 1818). Il a appris par une lettre datée du 14 août, l'arrivée de MM. Dumoulin et Provencher à la Rivière-Rouge. Il croit, comme lord Selkirk, que les riches familles d'Angleterre pourraient subvenir aux besoins de cette mission, mais avant de demander des secours, il attendra le rapport de ces deux missionnaires. Il n'est pas question d'annexer le territoire de la Compagnie de la baie d'Hudson à un diocèse qui serait érigé dans le Haut-Canada. Ce territoire restera sous la dépendance de l'évêque de Québec. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 455.)

Mgr J.-O. Plessis à Messieurs les marguilliers du banc d'œuvre de la fabrique des Trois-Rivières (Québec, 31 octobre 1818). Mgr Plessis leur fait savoir qu'ils ont outrepassé leurs pouvoirs en faisant d'eux-mêmes, sans consulter leur curé, les réparations à l'église et à la sacristie. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 437.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Marie Bellenger, missionnaire à Carleton (Québec, 3 novembre 1818). Il lui renvoie son essai de grammaire micmacque. Il y ajoute le catéchisme écrit de la main de M. Bellenger. Disputes entre les bourgeois et les sauvages de Ristigouche à propos des droits de pêche sur la rivière. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 439.)

Mgr J.-O. Plessis to the Reverend Mr. William Dullard, Cape-Breton (Québec, 3 novembre 1818). Mgr Plessis a appris avec plaisir qu'il avait l'intention de pas-

ser l'hiver au milieu des Écossais du Cap-Breton, afin d'apprendre leur langue. Par la réponse que lui a faite le major Ainslie, gouverneur du Cap-Breton, il n'y a pas à espérer qu'il sera donné une rémunération pour les missions sauvages du Cap-Breton. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 440.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Thomas Bédard, curé à Saint-Croix (Québec, 7 novembre 1818). Il est certain que les habitants du Platon qui ont leurs terres dans la paroisse de Lotbinière sont obligés de payer la dîme au curé de Lotbinière et non à celui de Saint-Croix. Si dans le passé, quelques-uns ont fait autrement, c'est parce qu'ils ont été trompés. S'ils ont agi de bonne foi, il faut les absoudre et les obliger à aller porter leurs dîmes à l'avenir au curé de Lotbinière. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 441.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Édouard Morissette, à Québec (Québec, 10 novembre 1818). Il le charge de la desserte de la paroisse de Notre-Dame-des-Éboulements. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 442.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Rémi Gaulin, missionnaire au Cap-Breton (Québec, 10 novembre 1818). Mgr Plessis le laissera libre de rester dans les missions du Golfe s'il le désire. "En attendant, soyez disposé à aller où l'obéissance l'exigera sans aucun choix." Il ne doit pas négliger ses propres missions pour faire l'ouvrage du clergé de Mgr de Sion, sur la côte de la Nouvelle-Écosse. Réponse à diverses consultations. *Registre des Lettres*, v. 9, p. 442.)

Mgr J.-O. Plessis to the Reverend Alexander Macdonell, à Judique, Cap-Breton (Québec, 10 novembre 1818). Mgr Plessis approuve le choix que M. Macdonell a fait de Judique pour sa résidence habituelle. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 444.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Bourget, curé à Châteauguay (Québec, 15 novembre 1818). Puisque les habitants de la devanture de la seigneurie de Beauharnois se sont conformés à ses ordres, M Bourget pourra faire la bénédiction de la chapelle et y celébrer la messe sur semaine une fois par mois. "Il ne faut pas donner le nom de paroisse mais de mission de Saint-Clément à ce nouvel établissement et c'est sous ce titre qu'il en faut faire coter et parapher les registres. Cette observation est peut-être plus essentielle que vous ne pensez." Si M. Sauvageau veut donner personnellement à Mgr Plessis le terrain qu'il a promis pour la chapelle, il enverra à M. Bourget une procuration pour recevoir, en son nom cette donation. Lorsque Mgr Plessis sera en possession du terrain il permettra aux habitants d'y bâtir une chapelle "qui sera sujette aux droits seigneuriaux, mais que je transmettrai par testament de manière qu'elle ne se trouve pas assujetie aux lods et ventes... C'est ainsi que Mgr de Saldes s'est fait donner, par mon avis, les terrains où l'on a depuis établi les chapelles de Cacouna et de la Rivière-du-Loup, et je sais qu'il en a déjà disposé par son testament." *Registre des Lettres*, v. 9, p. 447.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Manseau, curé à Soulanges (Québec, 16 novembre 1818). Les syndics de la Rivière-à-Delisle ont été suffisamment punis de leur obstination par les travaux qu'ils ont dû faire pour changer la disposition intérieure de leur chapelle. M. Manseau pourra bénir cette chapelle "sous l'invocation du saint que je lui ai donné d'abord pour patron." Ce nouvel établissement portera tout simplement le nom de "mission de la Nouvelle-Longueuil, sans articuler le mot de *paroisse* qui sonne mal à certaines oreilles." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 449.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexander Macdonell, vicaire général à Glengarry, Haut-Canada (Québec, 16 novembre 1818). M. Perinault, découragé, a abandonné son poste de Kingston et est revenu à Québec. Mgr Plessis espère pouvoir lui trouver un remplaçant. En attendant, M. Macdonell donnera au Révérend M. Salmon

les pouvoirs pour exercer le ministère sous sa direction. Mgr Plessis trouve que les ministres britanniques ne se pressent pas de fournir à M. Macdonell les secours qu'ils lui ont promis pour ses écoles. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 450.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Roupe, missionnaire au lac des Deux-Montagnes (Québec, 16 novembre 1818). Mgr Plessis l'autorise à "bénir des chapelles et des cimetières dans tels lieux qu'il lui plaira de la rivière des Outaouais." Il aura soin de se faire donner à chacun des endroits où il plantera une croix, un terrain de six arpents en superficie. "Que n'est-il pas aussi aisé de faire des prêtres et surtout des prêtres sachant l'anglais, que de construire des chapelles de mission !" Il devra choisir les titulaires de ces chapelles entre les saints qui ne sont pas encore spécialement honorés dans le diocèse. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 451.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Girouard, curé à Saint-Hyacinthe (Québec, 17 novembre 1818). Mgr Plessis consentira à laisser bâtir la chapelle sur la terre de M. Lagorce puisque c'est le désir de la majorité. Seulement, afin d'éviter les longues procédures, Mgr Plessis désirerait que M. Lagorce lui cédât, à lui personnellement, le terrain. Mgr Plessis en disposerait ensuite par testament en faveur des paroissiens. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 452.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Xavier Demers, missionnaire à Percé (Québec, 20 novembre 1818). Réponse à diverses consultations. "Je vous absous de l'imprudence que vous croyez avoir commise en acceptant une quatrième année de mission. La manière dont je vous l'ai offerte et les raisons que j'ai employées pour vous y engager, doivent suffire pour tranquilliser votre conscience. Celui qui vous y succédera, s'il est possible d'en trouver un, sera vraisemblablement moins qualifié que vous pour ce poste difficile et ingrat." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 454.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Thomas Kimber, curé à Verchères (Québec, 21 novembre 1818). Il a appris immédiatement l'incendie de l'église de Verchères. Il serait à propos que les habitants de Verchères adressassent une requête à l'évêque de Québec, où ils demanderaient "la permission de procéder au rétablissement d'icelle au même lieu et sur les mêmes murs." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 455.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Marchand, curé à Sandwich (Québec, 7 décembre 1818). Qu'il soit fidèle à payer son vicaire, M. Crevier, et en même temps, qu'il surveille les études de celui-ci. Mgr Plessis a appris avec plaisir tout le bien que le passage de Mgr de Bardstown a fait à Sandwich. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 457.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Tabeau, curé à Boucherville (Québec, 7 décembre 1818). M. Marchand, de Sandwich, est dans l'impossibilité de rembourser complètement M. Crevier, car il est sans le sou. Mgr Plessis espère que M. Crevier pourra se rembourser à la longue, par les aumônes qu'il recueillera en allant faire la mission de Fort-William. Les missionnaires de la Rivière-Rouge ne sont pas satisfaits des hommes à leurs gages. Il faudra trouver le moyen de leur en envoyer d'autres. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 458.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 7 décembre 1818). Comment se font à Québec les mariages dans le cas de dispense de trois bans.—Crainte au sujet de M. Beaubien dont on n'a pas de nouvelles. M. Perinault restera probablement à la Rivière-des-Prairies. Mgr Plessis désire savoir où en sont les finances de la mission de la Rivière-Rouge. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 459.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Maurice Jean, curé à Lotbinière (Québec, 10 décembre 1818). "Aucun honneur n'est dû à l'agent d'une seigneurie lors même

qu'il occupe le banc seigneurial. Ces honneurs sont exclusivement dus au seigneur haut-justicier, à sa dame et à ses enfants au-dessus de l'âge de seize ans et non à d'autres." Le procès-verbal de M. d'Estimauville établissant une route de l'église à la grève sera présenté au mois de janvier, à la session des quartiers pour être homologué. Les oppositions doivent être filées à cette cour. (*Registre des Lettres* v. 9, p. 460.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Xavier Mailhiot, écuyer, à Verchères (Québec, 12 décembre 1818). Mgr Plessis est très satisfait de la bonne volonté des gens de Verchères pour la reconstruction de leur église, et puisqu'il n'est pas besoin de requête pour les y pousser, il accède de tout cœur à leur projet. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 460.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 12 décembre 1818). Le duc de Richmond est mécontent de M. Marcoux, missionnaire des Iroquois à Saint-Régis. M. Marcoux sera remplacé par M. Dufresne. "Les hôpitaux des religieuses ne sont dé à pas trop populaires. Celles de Montréal ont dû indisposer par ce refus d'admettre les *settlers*. Les nôtres les ont reçus au préjudice même des malades de la ville, et cependant craignent, avec raison, de ne pouvoir obtenir un subside additionnel pour achever le grand hôpital auquel les £6000 déjà votés, sont clairement insuffisants." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 462.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexander Macdonell, vicaire général à Glengarry (Québec, 19 décembre 1818). M. Macdonell n'est pas du tout concerné dans le rappel de M. Perinault. Il peut demander sans crainte au duc de Richmond la somme appropriée pour le paiement de ses quatre professeurs. Quant au salaire des prêtres qu'il attend d'Europe, Mgr Plessis désire garder son indépendance auprès du gouverneur et ne pas lui demander quoi que ce soit pour ces prêtres. Quoique Mgr Plessis soit convaincu que M. Marcoux ne soit nullement coupable de déloyauté envers le gouvernement, pour avoir la paix, il a décidé d'envoyer M. Marcoux à Caughnawaga, et de le remplacer à Saint-Régis, par M. Dufresne. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 463.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Marcoux, missionnaire à Saint-Régis (Québec, 28 décembre 1818). L'opinion publique est très fortement prononcée contre les Indiens qui, durant la guerre, sont supposés avoir entretenu des relations avec les Américains. Le gouverneur a décidé de ne plus accorder de rations à ceux de Saint-Régis. Dans ce cas, Mgr Plessis croit que M. Marcoux sera heureux de changer de poste et d'aller à Caughnawaga. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 464.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre-Marie Mignault, curé à Chambly (Québec, 30 décembre 1818). Il vaut mieux réparer le presbytère et la sacristie au moyen d'une répartition dans la paroisse ou par les contributions volontaires des paroissiens. Prendre l'argent dans le coffre-fort de la fabrique expose toujours à des inconvénients surtout quand il y a opposition parmi les gens et que les avocats sont consultés. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 469.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Perras, curé à Saint-Charles (Québec, 31 décembre 1818). "Aux termes de l'art. 6 de l'ordonnance de 1709, le seigneur a droit de sépulture dans le chœur hors du sanctuaire pour lui et sa famille, lorsqu'il a donné la terre sur laquelle l'église est bâtie. Dans mon opinion, il doit avoir le même droit, si la terre n'ayant pas été donnée par lui l'a été par ses auteurs." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 467.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 31 décembre 1818). Il ne déplace pas M. Dufresne, pour le seul plaisir de la chose. M. Marcoux se trouve placé dans de telles circonstances qu'il ne peut rester à Saint-

Régis. M. Roux recevra les deux volumes de la traduction du Nouveau Testament du P. Bouhours. M. Beaubien est arrivé par la voie des États-Unis. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 467.)

1819

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Norbert Provencher, vicaire général à la Rivière-Rouge (Québec, 6 janvier 1819). Mgr Plessis a appris avec bonheur le succès qui couronne les efforts des missionnaires de la Rivière-Rouge. M. Edge s'appliquera à bien enseigner le catéchisme aux enfants. Montant des argents destinés à soutenir la mission de la Rivière-Rouge qui sont entre les mains de Mgr Plessis. Il fera tout ce qui sera en son pouvoir pour lui envoyer les cinq hommes qu'il demande et les objets dont il a besoin; mais ce n'est pas chose facile, surtout à la grande distance où il se trouve de Montréal. Mgr Plessis demande à M. Provencher d'être très économe; puisqu'il doit retourner à Québec dans le courant de l'année à venir et qu'un autre missionnaire devra aller le remplacer, les dépenses seront nécessairement très élevées. Il vaut mieux ne pas demander au gouvernement de contribuer au soutien des missions de l'Ouest. D'ailleurs, le duc de Richmond n'est pas aussi bien disposé que son prédécesseur. Les missionnaires auront soin de réunir autant que possible les Indiens Sauteurs afin de commencer leur éducation. Nouvelles de France. Le pape a accordé au roi d'Angleterre le veto sur les évêchés d'Irlande. M. Dumoulin a bien fait de construire une chapelle à Pembina. Les missionnaires s'efforceront de pénétrer aussi loin que possible dans l'intérieur du pays... MM. Tabeau et Crevier feront encore, durant la présente année, la mission de Fort-William. "Le public ne prend plus le même intérêt qu'il montrait d'abord à votre mission. Les affections du peuple n'ont qu'un temps." (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 469.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Girouard, curé à Saint-Hyacinthe (Québec,10 janvier 1819). La nouvelle chapelle sera placée à l'endroit le plus commode pour les futurs paroissiens. On ne doit pas admettre des non-catholiques aux délibérations qui ont lieu à ce sujet. M. Debartzch agit mal en poussant en avant des sectaires afin d'augmenter la majorité en sa faveur. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 475.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Maurice Jean, curé à Lotbinière (Québec, 12 janvier 1819). Mgr Plessis lui reproche de ne pas avoir agi avec assez de franchise avec les syndics nommés pour la construction de l'église et du presbytère. Il se vante trop de ses libéralités, et n'use pas assez de charité dans ses remarques concernant quelques-uns de ses paroissiens. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 476.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Marcoux, curé à Champlain (Québec, 14 janvier 1819). Mgr Plessis le charge de la desserte de Saint-Cuthbert, district de Montréal. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 478.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Frs-Germain Rivard, curé à Saint-Thomas (Québec, 15 janvier 1819). Mgr Plessis le charge de la desserte des paroisses de Champlain et de Batiscan. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 479.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Manseau, curé aux Cèdres (Québec, 16 janvier 1819). Afin d'éviter la confusion, les habitants de la seigneurie de Soulanges demeureront attachés à la paroisse des Cèdres, et ceux de la Nouvelle-Longueuil appartiendront à la mission de Saint-Polycarpe. Avant de placer un prêtre à la Rivière-à-Delisle, Mgr Plessis désire savoir si les revenus de cette mission suffiront à sa subsistance. Réponse à diverses consultations. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 479.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre-Antoine Tabeau, curé à Boucherville (Québec, 17 janvier 1819). Mgr Plessis est bien prêt à mettre M. Crevier à Malden, comme desservant de cette mission qui prend de l'importance. Il concède de nouveaux pouvoirs à M. Tabeau pour son voyage au Grand-Portage. Réponse à propos de la confrérie du Saint-Rosaire et de celle du Saint-Sacrement établies dans la paroisse de Boucherville. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 482.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles-Joseph Primeau, curé à Saint-François, Nouvelle-Beauce (Québec, 24 janvier 1819.) Il a fait connaître à M. de Léry la manière insolente dont ses tenanciers se conduisent envers leur curé, M. Primeau. Si les gens de Saint-François veulent conserver un prêtre au milieu d'eux, il faut qu'il trouve le moyen de le mettre à l'abri du froid et de la pluie, en terminant le presbytère. S'ils ne se conforment pas à cet ordre, Mgr Plessis les privera de prêtre et ce sera pour longtemps. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 485.)

Mgr J.-O. Plessis au très honorable comte de Selkirk (Québec, 26 janvier 1819). Il se trouve dans un besoin pressant de secours pour les missions de la Rivière-Rouge, c'est pourquoi il prie lord Selkirk de vouloir bien solliciter la générosité des bonnes familles catholiques d'Angleterre, en faveur de ces missions. Mgr Plessis lui-même ouvrira une souscription à Québec. (*Registre des lettres*, v. 9, p. 486.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Bourget, curé à Châteauguay (Québec, 27 janvier 1819). Avant d'accorder une procuration à M. Bourget, Mgr Plessis désire savoir quelle étendue de terrain M. Sauvageau se propose de donner pour y bâtir la chapelle. M. Bourget ne binera à Saint-Clément qu'une fois en trois mois, et ira en cette mission sur semaine, une fois en quinze jours. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 487.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Nicolas Dufresne, missionnaire au Sault-Saint-Louis (Québec, 3 janvier 1819). Il le charge de la desserte des Iroquois de Saint-Régis. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 489.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Marcoux, missionnaire à Saint-Régis (Québec, 2 février 1819). On l'accuse d'avoir reçu des rations de l'armée américaine pendant la guerre. Mgr Plessis le prie de lui envoyer un "mémoire ou une lettre *ostensible*" où il réfutera cette accusation. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 487.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre-Marie Mignault, curé à Saint-Joseph-de-Chambly (Québec, 14 février 1819). Il lui renvoie sa requête telle quelle parce qu'elle n'a pas été préparée selon les prescriptions de la loi. Il en faut une nouvelle qu'il préparera selon la formule que Mgr Plessis lui transmet. A part la demande pour la réparation de la sacristie et du cimetière, M. Mignault pourra faire dans cette requête une demande pour les réparations du presbytère. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 492.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Bédard, curé à Sant-Denis (Québec, 20 février 1819). Madame Duchesnay, ci-devant mademoiselle Guérout, désire embrasser la religion catholique. Comme elle doit se rendre à Saint-Denis, M. Bédard devra l'instruire et la préparer à faire son abjuration. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 494.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexander Macdonell, vicaire général à Glengarry (Québec, 5 mars 1819). M. Fraser devra, avant d'être ordonné, se rendre à Montréal au séminaire de Saint-Sulpice, pour y subir les examens requis. Mgr Plessis admire le désintéressement de M. Macdonell qui consent à laisser au vicariat apostolique de la Nouvelle-Écosse, le révérend M. Grant, qu'il a obtenu pour les missions du Haut-Canada. Mgr Plessis a reçu de M. Marcoux, à propos des rations américaines, une réponse qui n'est pas absolument satisfaisante. Il ne s'étonne pas

du coût élevé de l'église de Kingston. L'église du faubourg Saint-Roch qui est loin d'être terminée coûte à Mgr Plessis la somme de 9000 louis. Il l'a rebâtie à ses frais et se trouve grevé d'une dette considérable. Son étudiant Angus travaille bien. Mgr Plessis aimerait à avoir des nouvelles de M. de Salmon et de M. de La Mothe. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 501.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Tabeau, curé à Boucherville (Québec, 11 mars 1819). Mgr Plessis a appris son rétablissement. Il veut envoyer cinq hommes à la Rivière-Rouge, et désire savoir s'ils pourraient trouver place dans les canots de la Compagnie de la baie d'Hudson. Ce sont de bons jeunes gens choisis dans la paroisse de Kamouraska, par M. Dionne, l'ami de M. Provencher. Mgr Plessis craint que d'après le traité du 20 octobre 1818, les terres données pour le soutien de la mission de la Rivière-Rouge ne soient au sud du 49e degré de latitude et ne soient par conséquent passées aux États-Unis. Les affaires de lord Selkirk prennent une mauvaise tournure. Mgr Plessis espère que M. Tabeau ira de nouveau faire les missions de Fort-William avec M. Crevier. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 505.)

Le cardinal Fontana, préfet de la congrégation de la Propagande à Mgr J.-O. Plessis, évêque de Québec (Rome, 13 mars 1819). A propos de sa nomination comme membre du Conseil législatif. N'y a-t-il rien de contraire à la foi catholique dans les obligations que lui impose cette charge? (Cartable: *C. M. R.*, v. 3, p. 177.)

Le cardinal Fontana, préfet de la Propagande, à Mgr J.-O. Plessis, évêque de Québec (Rome, 13 mars 1819). Le Saint-Siège lui accorde le titre d'archevêque sans suffragant. (Cartable: *C. M. R.*, v. 3, p. 177.)

Mgr J.-O. Plessis à madame la comtesse de Selkirk, à Montréal (Québec, 20 mars 1819). Mgr Plessis désire savoir 1° si les terres données par lord Selkirk à la mission de la Rivière-Rouge se trouvent au sud du 49e degré de latitude d'après les dispositions du traité du 20 octobre 1818; 2° s'il partira des canots pour la Rivière-Rouge dans le courant du printemps, et en supposant qu'il en partirait, si on pourrait y trouver place pour cinq hommes; 3° si on pourrait y trouver place aussi pour une douzaine de caisses contenant des articles demandés par les missionnaires. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 511.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Wellcocks, à New-York (Québec, 25 mars 1819). Les fidèles dans l'Église catholique n'ont pas le droit d'ériger un tribunal pour juger de la foi et des mœurs d'un prêtre. Cependant, dans le cas présent, ils peuvent faire des recherches pour constater la vérité ou la fausseté des bruits qui courent sur le compte du Père French. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 512.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Bardstown, au Détroit (Québec, 26 mars 1819). Mgr Plessis approuve de tout cœur ce que Mgr de Bardstown a fait pendant son séjour à Détroit, pour y supprimer la danse et autres amusements dangereux. Mgr Plessis est heureux d'apprendre que Mgr de Bardstown s'est "réservé le péché des ménétriers ou joueurs d'instrument et celui des particuliers qui louent ou prêtent leurs maisons pour de pareils divertissements." Mgr Plessis fera de même pour ses diocésains de Sandwich, de Malden et de la Rivière-à-la-Tranche, et prie Mgr de Bardstown de les avertir. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 513.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr de Bardstown, au Détroit (Québec 27 mars 1819.) D'après le traité du 20 octobre 1818, tout le territoire au sud du 49e degré de latitude passe aux États-Unis et tombe par conséquent sous la juridiction de l'évêque de Bardstown. Mgr Plessis en a assez des possessions britanniques. Il comprend comme Mgr de Bardstown qu'il est nécessaire d'avoir un évêque dans le Haut-Canada; mais le gouvernement canadien met des entraves au choix des évêques. "Ce n'est

pas tout d'avoir des évêques, il faut savoir auparavant par qui ils seront nommés." Mgr Plessis prie Mgr de Bardstown de ne pas juger du caractère général des Canadiens par la conduite de ceux qu'il a sous les yeux. Ceux-ci sont mal disposés et ne tiendront probablement pas compte de ses recommandations. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 515.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Marchand, curé à Sandwich (Québec, 27 mars 1819). Réponse à diverses consultations. Il est probable que M. Crevier ne retournera plus à Fort-William et qu'il sera placé comme curé à Malden, si les catholiques de cet endroit et de la Rivière-à-la-Tranche lui fournissent les moyens de vivre. M. Marchand n'aura plus qu'à s'occuper de la cure de Sandwich. Mgr de Bardstown a fait un grand bien à Détroit en détruisant les divertissements dangereux. Mgr Plessis a étendu la réserve aux Canadiens de Sandwich, et M. Marchand devra avertir ses paroissiens et tenir ferme à la défense faite. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 516.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 29 mars 1819). Affaires d'administration. Changements de curés: MM. Durocher, Paré et Gibert. Des parents catholiques ne peuvent envoyer leurs enfants aux écoles protestantes. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 519.)

Mgr J.-O. Plessis to His Excellency Major General S. Smyth, Lieutenant Governor of New Brunswick, Fredericton (Quebec, March 31st 1819). Il lui annonce que M. Toussaint Lagarde a remplacé, comme missionnaire des Sauvages abénaquis, M. Louis Marcoux, et le prie de donner à M. Lagarde l'allocation de £50 qu'il accordait à M. Marcoux. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 521.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Lejamtel, missionnaire à Arichat (Québec, 31 mars 1819). Mgr Plessis espère qu'il continuera de solder les dépenses de son protégé au séminaire de Québec. M. Beaubien est retourné par la voie de New-York et est arrivé à Québec au mois de janvier. Si M. Lejamtel revient à Québec, il sera remplacé à Arichat par M. Gaulin. Le jeune Dion, étudiant au séminaire, donne beaucoup d'espérances. (*Registre des Lettres*, v. 9, p. 522.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Barthélemy Fortin, curé à la Pointe-Claire (Québec, 5 avril 1819). Il vaut mieux allonger de vingt pieds l'église de Sainte-Anne que de la jeter à terre. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 1.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Tabeau, curé à Boucherville (Québec, 6 avril 1819). Mgr l'évêque de Bardstown veut avoir M. Crevier pour l'accompagner dans ses missions de Green-Bay et de Makinac. M. Crevier ira ensuite à Fort-William. Si M. Tabeau ne peut s'y rendre, il indiquera à Mgr Plessis quelqu'un qui pourrait le remplacer. Lady Selkirk et M. Coltman ont assuré Mgr Plessis que la terre donnée à la mission de la Rivière-Rouge reste dans les limites du Canada. Il suivra ses conseils pour l'envoi des caisses à la Rivière-Rouge. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 2.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Crevier, vicaire à Sandwich (Québec, 6 avril 1819). Mgr Plessis consent à ce qu'il accompagne Mgr de Bardstown à la Baie-des Puants et à Michillimakinac. M. Crevier se rendra de ce dernier poste à Fort-William. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 4.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr de Bardstown, à Sandwich (Québec, 6 avril 1819). Mgr Plessis consent volontiers à ce que M. Crevier l'accompagne à Makinac et à Green-Bay. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 4.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Éminence le cardinal Fontana, préfet de la Propagande,

Ex. III-164

BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE QUÉBEC

Reçues 16 Septembre 1869
Mgr. de Québec au
Lord Bathurst
Touchant la nomination
de deux Évêques pour
le Canada

Mylord

Hier, au moment de mon départ de Londres, on me remit la dépêche dont il a plu à Votre Seigneurie m'honorer en date du 15 du courant. Je l'ai reçue avec tout le respect et la reconnaissance qu'elle mérite et ne veux pas tarder d'en transmettre à Votre Seigneurie mes remerciments humbles et sincères : Muni de cette pièce, je solliciterai des bulles en Cour de Rome pour les deux Messieurs que S. A. R. le Prince Régent a daigné agréer pour mes coopérateurs

Je persiste à croire, Mylord, qu'en fournissant à la Religion Catholique* dans les provinces de S. M. de l'Amérique du Nord, Votre Seigneurie travaille d'une manière efficace au soutien du Gouvernement de S. M. et que nos curés défendent le trône en même temps que le trône les protège. S'il y a peu de personnes qui soient bien convaincues de cet avantage réciproque, c'est qu'il est donné à peu de personnes d'apprécier les choses aussi en grand que les voit Votre Seigneurie.

Mr l'abbé Cartigny, le même qui vous trouve

/ The Right Honble the Earl of Bathurst /

trouver à Londres pour les affaires du Séminaire de Montréal dont il est membre, ne soupçonne nullement qu'il soit question de lui pour une place plus importante. Je l'en informe aujourd'hui, en lui transmettant une copie de mon premier Mémoire et de la réponse de Votre Seigneurie. Sa modestie lui persuadera peut-être qu'il n'est pas ~~[illegible]~~ qualifié pour la situation qu'on lui destine : mais la réputation de vertus et de savoir qu'il s'est acquise dans le diocèse, suffit amplement pour dissiper les objections qu'il pourroit faire. Au surplus, s'il montroit une opposition ~~[illegible]~~ insurmontable à sa promotion, je prendrois la liberté de ~~solliciter~~ demander l'approbation du Gouvernement en faveur d'un autre sujet de mérite. ~~[illegible]~~

J'ai l'honneur d'être avec le ~~plus grand~~ respect et ~~[illegible]~~ reconnaissance

Mylord,

De Votre Seigneurie

Donnéd, 16 septre 1819

Le très humble et très obéissant serviteur

+ J. O. Ev. Cath. de Québec

LETTRE DE Mgr PLESSIS À LORD BATHURST (16 SEPTEMBRE 1819)

Mylord,

Hier, au moment de mon départ de londres, on me remit la dépêche dont il a plu à Votre Seigneurie m'honorer en date du 15 du courant. Je l'ai reçue avec tout le respect et la reconnoissance qu'elle mérite et ne veux pas tarder d'en transmettre à Votre Seigneurie mes remerciements humbles et sincères: Muni de cette pièce, je solliciterai des bulles en Cour de Rome pour les deux Messieurs que S. A. R. le Prince Régent a daigné agréer pour mes coopérateurs.

Je persiste à croire, Mylord, qu'en favorisant la Religion Catholique dans les provinces de S. M. de l'Amérique du Nord, Votre Seigneurie travaille d'une manière efficace au soûtien du Gouvernement de S. M. et que nos autels défendent le trône en même temps que le trône les protége. S'il y a peu de personnes qui soient bien convaincues de cet avantage réciproque c'est qu'il est donné à peu de personnes d'appercevoir les choses aussi en grand que les voit Votre Seigneurie.

M^r l'abbé lartigue, le même qui se trouve à londres pour les affaires du séminaire de Montréal dont il est membre, ne soupçonne nullement qu'il soit question de lui pour une place plus importante. Je l'en informe aujourd'hui, en lui transmettant une copie de mon premier Mémoire et de la réponse de Votre Seigneurie. Sa modestie lui persuadera peut-être qu'il n'est pas qualifié pour la situation qu'on lui destine: mais la réputation de vertu et de savoir qu'il s'est acquise dans le diocèse, suffit amplement pour dissiper les objections qu'il pourroit faire. Au surplus, s'il montroit une opposition insurmontable à sa promotion, je prendrois la liberté de demander l'approbation du Gouvernement en faveur d'un autre sujet de mérite.

J'ai l'honneur d'être avec respect et reconnoissance,

Mylord,

De Votre Seigneurie,

Le très humble et très obéissant serviteur,

† J.-O. Év. cath. de Québec.

Douvres, 16 sep^bre 1819.

The Right Honble the Earl of Bathurst.

à Rome (Québec, 17 avril 1819). Mgr Plessis se plaint de n'avoir pas eu de réponse aux nombreuses demandes faites au cardinal Litta, depuis 1814. Il espère que le cardinal Fontana qui lui a succédé comme préfet de la Propagande "daignera y donner quelque attention." (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 6.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 17 avril 1819). Mgr Plessis vient de voir le duc de Richmond. Il n'a pu jusqu'à ce jour "sonder ses dispositions au sujet des établissements ecclésiastiques du pays. En général, il est fort boutonné sur les affaires et se communique peu. Tout se fait par les secrétaires interim, nous avons des ennemis parmi les personnes les plus marquantes." Les Sulpiciens ont été attaqués à la Chambre d'assemblée à propos du bill du canal de Lachine. Il ne faut pas dans les hôpitaux solliciter les protestants à se faire catholiques, mais plutôt les attirer à la religion en les édifiant. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 7.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général, à Montréal (Québec 1er mai 1819). Mgr Plessis ira à Montréal prochainement. Longue dissertation à propos des titres des biens des Sulpiciens à Montréal, M. Tabeau n'ira pas à Fort-William; celui-ci doit demander à M. Saint-Germain de le remplacer. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 8.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Marcoux, missionnaire au Sault-Saint-Louis (Québec, 1er mai 1819). La lettre de M. Marcoux où il donne des explications à propos des accusations de déloyauté portées contre lui n'est pas tout à fait du goût de Mgr Plessis. Le duc de Richmond accepte, tout de même, ses explications et consent à lui donner l'allocation usuelle comme missionnaire des Iroquois de Caughnawaga. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 9.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles-Vincent Fournier, curé à la Baie-Saint-Antoine (Nicolet, 15 mai 1819). Mgr Plessis permet à M. Fournier de marier, en face de l'Église catholique, un ancien baron allemand, Auguste de Diemar, qu'il a bien connu à Québec où sa première femme est morte. Il a pris pour femme, devant un ministre protestant, à York, la fille qu'il désire marier maintenant devant l'Église catholique. Cette fille se nomme Charlotte Jaudoin. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 11.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Thomas Cook, missionnaire à Caraquet (Québec, 17 juin 1819). Mgr Plessis approuve le plan de la nouvelle chapelle de Caraquet, et le choix du lieu qu'il a fait pour la bâtir. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 14.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Frs-Xavier Demers, missionnaire à Bonaventure (Québec, 17 juin 1819). Il avertira les habitants de Carleton que le missionnaire ne les visitera plus s'ils ne consentent pas à rebâtir le presbytère. "Mgr de Saldes vous enverra un successeur au mois d'août. Je ne serai plus alors ici, devant partir en juillet pour l'Angleterre." (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 15.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexander Macdonell, vicaire général à Saint-Raphaël, Haut-Canada (Québec, 19 juin 1819). M. McEachern, qui va le visiter, lui apportera cette lettre. Mgr Plessis a ordonné, dans son voyage à Montréal, Monsieur Fraser. M. Macdonell le prendra comme vicaire à Saint-Raphaël. Quant à son frère, Angus Fraser, Mgr Plessis attendra, pour l'ordonner, qu'il soit mieux disposé. Deux prêtres irlandais sont débarqués à Québec, pendant son absence. L'un a disparu après avoir causé du scandale, l'autre a été envoyé chez M. Maguire. Les gens disent que son église de Saint-Raphaël est trop grande et trop somptueuse. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 16.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Marie Madran, curé à Saint-Jacques (Québec, 19

juin 1818). Mgr Plessis le charge de la desserte des îles de la Madeleine. Il devra se rendre à Québec, aussitôt pour prendre passage sur une des goélettes qui viennent de cet endroit. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 19.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Rémi Gaulin, missionnaire à Chéticamp (Québec, 23 juin 1819). Mgr Plessis comprend l'état d'abandon où se trouvent les catholiques des îles de la Madeleine. Il envoie un prêtre pour rester à l'avenir au milieu d'eux. M. Lejamtel viendra finir ses jours à Québec, et Mgr Plessis charge M. Gaulin de le remplacer à Arichat. Le successeur de M. Gaulin à Chéticamp sera M. Dugué. Réponse à diverses consultations. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 20.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Norbert Provencher, missionnaire et vicaire général à la Rivière-Rouge (Québec, 28 juin 1819). Le frère de M. Provencher est parti pour aller le rejoindre à la Rivière-Rouge. Lady Selkirk est partie pour l'Angleterre, et lord Selkirk est bien malade. Un prêtre et un ecclésiastique partiront pour la Rivière-Rouge, au printemps prochain. M. Provencher pourra alors revenir à Québec. Les Sœurs de la Congrégation ne sont pas encore disposées à envoyer de leurs sujets dans une aussi lointaine mission. A propos des mariages entre catholiques et protestants. Lord Selkirk lui enverra, par la voie de la baie d'Hudson, une cloche pour sa chapelle. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 24.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Sévère Dumoulin, missionnaire à la Rivière-Rouge (Québec, 30 juin 1819). Il a reçu ses dernière lettres. La mission de Pembina; saint François-Xavier en sera le titulaire. Conduite qu'il doit tenir par rapport aux Indiens et à la traite de la boisson. Il ne faut pas réunir en village les Indiens. Il doit s'efforcer de faire disparaître la superstition. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 22.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr de Saldes, à la Rivière-Ouelle (Québec, 1er juillet 1819). Notes à Mgr Panet pour l'administration du diocèse pendant le voyage de Mgr Plessis en Europe. L'école du faubourg Saint-Roch. Le séminaire de Nicolet. L'Hôtel-Dieu de Québec. La mission de la Rivière-Rouge. Argent à demander au bureau de la caisse ecclésiastique, pour les missions du Haut-Canada, de la Baie-des-Chaleurs, etc., etc. Distribution des cures. M. Lejamtel. Salaire des vicaires. Ordinations à faire. Secours à envoyer à M. Alexander Macdonell, dans le Haut-Canada. Mission de Sandwich, de Saint-Polycarpe. Les ecclésiastiques écossais. M. Donald McDonald. Missionnaires de la Rivière-Rouge. Mission de Drummondville. Les prêtres du séminaire de Nicolet. M. Girouard, à Saint-Hyacinthe. Conseils à Mgr Panet, pour la bonne administration du diocèse. Ne pas se laisser décourager par les difficultés. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 158.)

Mémoire présenté par Mgr J.-O. Plessis à lord Bathurst sur la conservation des biens du séminaire de Montréal (Londres, 20 août 1819). (Cartable: *Gouvernement*, v. 5, p. 112.)

Premier mémoire présenté par Mgr J.-O. Plessis à lord Bathurst sur la division du diocèse de Québec (Londres, 20 août 1819). (Cartable: *Diocèse de Québec*, v. 8, p. 112.)

Troisième mémoire de Mgr J.-O. Plessis touchant l'établissement du séminaire de Nicolet, par lettres patentes, à présenter au très honorable comte Bathurst, principal secrétaire d'État de S.M.B. pour le département des Colonies. (Londres, 20 août 1819). (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 160.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr de Saldes (Londres, 23 août 1819). Les bulles le nommant archevêque de Québec, arrivent bien mal à propos. Il lui envoie des copies de son premier et deuxième mémoire à lord Bathurst. Les apparences de succès ne sont pas flatteuses. Il a eu le plaisir de rencontrer le docteur Poynter, vicaire apos-

tolique de Londres. Il a vu aussi le docteur Buckley. Mgr Bonavista à Sainte-Hélène. Il a dit la messe à la chapelle française de King's Street. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 159.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Éminence le cardinal Fontana, préfet de la Propagande (Londres, 24 août 1819). Il lui envoie la copie d'un mémoire présenté à lord Bathurst. Il croit que le temps est venu de diviser le diocèse de Québec. Pour cela, il faut une entente entre le Saint-Siège et le gouvernement britannique. Il regrette beaucoup qu'on ait expédié à Québec des bulles le constituant archevêque de Québec, sans que le Cabinet britannique ait été prévenu de cette démarche. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 161.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Éminence le cardinal Fontana, préfet de la Propagande (Londres, 24 août 1819). Raisons pour lesquelles il ne peut accepter le titre d'archevêque de Québec. (Cartable: *C. M. R.* v. 3, p. 134.)

Sir John Sherbrooke à Mgr J.-O. Plessis, à Londres (Calverton, near Southwell, 3 septembre 1819). Sir John Sherbrooke croit que sa nomination comme archevêque de Québec est de nature à créer un froid entre Rome et la cour de Londres. (Cartable: *Gouvernement*, v. 1, p. 173). Publié dans *Journal d'un voyage en Europe* par Mgr J.-Octave Plessis, p. 455.

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Saldes (Londres, 16 septembre 1819). Il quittera bientôt Londres pour Paris. Il est allé rencontrer lord Bathurst à Cirencester, à sa maison de campagne. Celui-ci n'a pas fait de difficulté sur le mémoire relatif à l'établissement du séminaire de Nicolet. Il a fallu discuter sur la question des suffragants. Il n'y a encore rien de définitif sur ce point. Le ministre refuse de reconnaître la légitimité de possession des biens du séminaire de Montréal. L'abbé Lartigue s'occupera de discuter cette affaire avec lui. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 163.)

Mgr J.-O. Plessis à lord Bathurst (Douvres, 16 septembre 1819). Il remercie lord Bathurst d'avoir favorisé la nomination de deux coadjuteurs. "Je persiste à croire, milord, qu'en favorisant la religion catholique dans les provinces de l'Amérique du Nord, Votre Seigneurie travaille au soutien du gouvernement de Sa Majesté et que nos autels défendent le trône en même temps que le trône les protège." M. Lartigue ne se doute pas du choix qu'on a fait de sa personne comme un de ses coadjuteurs. Il espère qu'il acceptera. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 164.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr B.-Claude Panet, évêque de Saldes (Paris, 22 septembre 1819). Il est à Paris depuis deux jours. Détails intéressants sur l'état de l'Église de France. Il donne un résumé de ses conversations avec lord Bathurst. Il transcrit la lettre où lord Bathurst lui annonce que le Prince Régent acquiesce à la nomination de M. Lartigue et de M. Provencher comme coadjuteurs de l'évêque de Québec. Il partira avec M. Turgeon le 27 pour Rome. M. Desjardins.—P. S. La raison pour laquelle l'on ne veut pas sanctionner le bill des écoles, en Angleterre. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 165.)

Mgr Poynter, vicaire apostolique de Londres, au cardinal Fontana, préfet de la congrégation de la Propagande, à Rome (Londres, 12 novembre 1819). Explication donnée à lord Bathurst par Mgr Poynter au sujet du titre d'archevêque conféré à Mgr Plessis. (Cartable: *Diocèse de Montréal*, v. 6, p. 72.)

Mémoire de Mgr J.-O. Plessis aux Éminentissimes cardinaux de la congrégation de la Propagande. Rapport sur le diocèse de Québec et sa division en cinq districts (Rome, 17 novembre 1819). (Cartable: *C. M. R.*, v. 3, p. 151.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Éminence le cardinal Fontana (Rome, 17 novembre

1819). Notes secrètes au sujet de son élévation à la dignité d'archevêque. (Cartable: *C. M. R.*, v. 3, p. 152.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr B.-Claude Panet, évêque de Saldes (Rome, 27 novembre 1819). Il est enfin rendu à Rome. Il a communiqué ses demandes aux congrégations; il attend maintenant une réponse. Il cherche à réduire ses dépenses au strict nécessaire. Son serviteur John. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 168.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr Burke, évêque de Sion, Halifax (Rome, 24 décembre 1819). Il l'engage à ne pas presser davantage la nomination de M. Maguire comme son coadjuteur, puisque celui-ci refuse d'accepter cette position. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 170.)

1820

Mgr J.-O. Plessis au très honorable comte de Selkirk (Rome, 25 janvier 1820). Mgr Plessis trouve que la Compagnie de la baie d'Hudson a changé ses premières dispositions pour la Rivière-Rouge. (Cartable: *Rivière Rouge*, v. 3, p. 53.)

Mgr Frosini à Mgr J.-O. Plessis (Rome, 25 janvier 1820). Mgr Plessis aura la liberté de visiter les appartements du pape. (Cartable: *Italie*, v. 1, p. 11.)

Mgr J.-O. Plessis reçoit de Pie VII la bulle le nommant assistant au trône pontifical (Rome, 8 février 1820). (Cartable: *Bullarium*, v. 1, p. 140.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Saldes, coadjuteur de Québec (Paris, 5 avril 1820). Il a quitté Rome le jeudi gras et est arrivé à Paris la veille de Pâques. L'établissement de l'Institution Royale; les écoles de campagne. "Depuis longtemps la commission de l'Institution Royale des Sciences était pendante. Il n'est pas étonnant qu'elle soit enfin sortie. Elle n'a pas besoin de la sanction du Parlement provincial pour entrer en fonction, puisqu'elle n'est que l'exécution d'un misérable statut passé en 1801, le même qui nous a donné les écoles de campagne contre lesquelles j'ai toujours crié. Heureusement nos curés, quoiqu'un peu tard, ont pris à cœur d'en établir par eux-mêmes, et il est de notre devoir de les y encourager." La mort de George III. L'impopularité de lord Monck. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 172.)

Résumé des points traités par Mgr J.-O. Plessis avec lord Bathurst, jeudi, le 11 mai 1820: Séminaire de Nicolet; MM. Lartigue et Provencher nommés évêques; rente pour le palais épiscopal; admission d'ecclésiastiques français au Canada (Londres, 12 mai 1820.) (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 174.)

Mgr J.-O. Plessis au R. Edmund Burke, Halifax (Londres, 16 mai 1820). Il reçoit à l'instant la lettre que Mgr Burke lui avait adressée à Rome. Il exposera à Rome la nécessité, pour le vicaire apostolique de la Nouvelle-Écosse, de pouvoirs plus amples. A propos d'un legs fait à Mgr Burke pour les missions. Il n'a pas besoin des services de M. Doucet. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 176.)

Mgr J.-O. Plessis à Lord Bathurst (Londres, 23 mai 1820). Il donne des explications à lord Bathurst au sujet de la rente du palais épiscopal et de l'admission d'ecclésiastiques français au Canada. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 179.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Sion, Halifax (New-York, 22 juillet 1820). Il a demandé à la Propagande des pouvoirs plus étendus pour l'évêque de Sion. Il ne tient pas aux services de l'abbé André Doucet. (Cartable: *Évêques de Québec*, v. 3, p. 184.)

Mgr Louis-Guillaume Dubourg, évêque de Saint-Louis, à Mgr J.-O. Plessis (Saint-Louis, Mo. 26 août 1820). Lettres de grand vicaire de Saint-Louis, Mo. (Cartable: *États-Unis*, v. 1, p. 101.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexander Macdonell, vicaire général à Saint-Raphaël (Québec, 4 septembre 1820). Il lui envoie ses bulles restées à Québec entre les mains du coadjuteur. Lord Bathurst a promis à Mgr Plessis qu'il tâcherait de remplir les engagements contractés envers lui. Mgr Plessis a vu le Révérend M. MacPherson, plusieurs fois, à Rome. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 94.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr John Connolly, évêque de New-York (Québec,6 septembre 1820). Mgr de New-York a été trompé par le Père Dominique (Charles French). S'il veut avoir la paix dans son diocèse, il faut renvoyer le Père Dominique ainsi que le Père Malou, chef du camp opposé au Père Dominique et à l'évêque. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 96.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Éminence le cardinal Fontana, préfet de la Propagande, à Rome (Québec, 7 septembre 1820). Il lui apprend qu'il a visité les évêques de New-York, de Philadelphie et de Baltimore avant son retour à Québec. Mgr de Baltimore désire être déchargé des deux Carolines et de la Georgie qu'il veut ériger en diocèse et pour lequel il propose comme évêque, M. Fenwick, de la compagnie de Jésus. A New-York, Mgr Connolly a tourné contre lui la partie la plus respectable des catholiques, par suite de la grande liberté qu'il accorde à un Père Dominicain, Charles French, que Mgr Plessis a chassé du Nouveau-Brunswick en 1817, et qui s'est réfugié à New-York, où il continue à mal édifier. Les catholiques des États-Unis, en général, ont beaucoup de respect pour leurs évêques de langue française et on doit se défier à Rome des rapports faits contre eux. Ces rapports sont faits, le plus souvent, par des moines vagabonds qui cherchent à avoir les premières places dans les diocèses de ces évêques. A propos d'un apostat de l'ordre de la Trappe qui s'est refugié à Port-au-Prince, dans l'île de Saint-Domingue. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 94.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre-Nicolas Leduc, curé à Saint-Polycarpe, Rivière-à-Delisle (Québec, 21 septembre 1820). Il lui renouvelle pour un an ses pouvoirs de curé à Saint-Polycarpe. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 99.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Sion, Halifax (Québec, 26 septembre 1820). Il n'a rencontré dans son voyage aucun des inconvénients que lui annonçait Mgr Burke. Le docteur Poynter est très bien vu à Rome. Le Cap-Breton reste à la charge de l'évêque de Québec. " Ci-inclus un mémoire que j'ai trouvé à Londres dans les papiers de feu M. Bourret. Il s'en faut qu'il soit vrai et bien calculé dans toutes ses parties. J'en dirais autant d'un autre du même auteur, écrit depuis peu d'années où les évêques de Québec sont impitoyablement calomniés; les deux qui m'ont précédé ont sincèrement désiré que leur diocèse fût partagé. J'ai poursuivi leurs démarches à ce sujet, et si je suis enfin parvenu à réaliser le projet, autant que les circonstances me l'ont permis, c'est que j'ai eu la hardiesse que l'âge leur interdisait, d'aller en personne frapper aux sources. Je crois bonnement qu'il vaudrait mieux détruire ces sortes d'écrits que de les laisser subsister, car ils ne sont propres qu'à nuire et à égarer l'opinion de personnes qui auraient suivi les affaires du diocèse de moins près que je le fais depuis 37 ans." Le comte de Dalhousie lui a paru un fort honnête homme. Lord Bathurst l'a traité avec beaucoup de bonté. (Cartable: *Evêques de Québec*, v. 3, p. 181.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 27 septembre 1820). Il a été très occupé depuis son retour et n'a pu voir encore aux changements à faire. Il faudrait un missionnaire à Miramichi, un autre à Percé. M. Lartigue restera au séminaire de Montréal, même étant évêque. Les nouveaux ecclésiastiques. M. Holmes retournera comme professeur à Nicolet. M. Labelle res-

tera régent des études à Saint-Hyacinthe; M. Girouard sera affecté de son départ si on l'enlève. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 92.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis-Joseph Papineau, avocat, à Montréal (Québec, 8 octobre 1820). Mgr Plessis ne se rappelle pas très bien quels furent les motifs qui le décidèrent en 1819, de ne pas forcer quelques habitants de Saint-Mathieu à contribuer à la reconstruction de l'église de cette paroisse (Belœil). Ces gens prétendaient, dans le temps, appartenir à la seigneurie de Cournoyer et à la paroisse de Saint-Marc. Mgr Plessis prie M. Papineau de lui rappeler les raisons qu'ils apportaient pour soutenir leur opinion. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 102.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles-Joseph Ducharme, curé à Blainville (Québec, 10 octobre 1820). Les habitants du *Pays Fin* appartiennent à la paroisse de Blainville, et c'est à l'église de cette paroisse qu'ils doivent aller et non pas à celle de Sainte-Anne. Il doit s'efforcer d'ouvrir aussitôt que possible une école. " Voilà que les ministres protestants commencent à visiter les écoles royales établies dans les paroisses. C'est un spectacle dont nos curés ont le désagrément d'être témoins." (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 103.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Thomas Cooke, missionnaire à Caraquet (Québec, 20 octobre 1820). Mgr Plessis se réjouit de ce que l'indisposition de M. Cooke touche à sa fin. " Il n'en est pas ainsi de ma maladie commencée depuis plus de 3 ans. Le médecin dit qu'elle n'est pas encore rendue à la moitié et mon état actuel me le persuade. Mauvaise circonstance pour projetter de nouveaux voyages." M. Morissette ne peut aller prendre la mission de Saint-Jean, N. B., avant le printemps. Mgr Plessis voudrait que M. Cooke allât visiter les catholiques de cette région, dans le courant de l'hiver. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 113.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr Scallan, évêque de Drago et vicaire apostolique de Terre-Neuve (Québec, 21 octobre 1820). Mgr Plessis lui envoie un bref apostolique par lequel l'île d'Anticosti et la partie de la côte du Labrador, au nord de la rivière Saint-Jean, sont annexées au vicariat apostolique de Terre-Neuve. Mgr Plessis continuera cependant à envoyer un missionnaire aux Sauvages de Mingan et de Maskwaro. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 116.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Demers, curé à Saint-Luc (Québec, 2 novembre 1820). Mgr Plessis n'approuve pas l'idée de construire une église au coteau des Hêtres où est le presbytère, pour plusieurs raisons: Le baron de Longueuil désirerait que l'église fût construite dans Dorchester (Saint-Jean-d'Iberville); Mgr Plessis aimerait mieux qu'elle fût construite en campagne et sur la rivière à une demi ou trois-quarts de lieue au-dessus de la ville. M. Demers s'efforcera de faire comprendre la chose aux habitants du coteau des Hêtres. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 121.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Xavier Noiseux, vicaire général aux Trois-Rivières (Québec, 2 novembre 1820). Mgr Plessis lui annonce que M. Provencher, de retour de la Rivière-Rouge, a été chargé de la desserte de la paroisse d'Yamachiche. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 122.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Ladislas de Calonne, chapelain aux Ursulines des Trois-Rivières (Québec, 7 novembre 1820). Mgr Plessis ne le croit pas aussi incapable qu'il le dit et désapprouve l'idée qu'a M. de Calonne de se retirer au séminaire de Saint-Sulpice, à Montréal. Il le prie de ménager sa vue, et espère qu'il continuera son ministère chez les Ursulines des Trois-Rivières. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 123.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Éminence le cardinal Fontana, préfet de la Propagande à Rome (Québec, 10 novembre 1820). Mgr Plessis répond aux questions qui lui ont

été proposées par la Propagande, le 13 mars 1819. 1° Quelles sont les attributions des membres du Conseil législatif de Québec; 2° quelle est la formule de serment qu'ils prêtent lors de leur élection; 3° est-ce que dans les réunions des membres du Conseil législatif, on récite des prières qui impliquent la communication *in divinis* ! 4° La présence de l'évêque catholique parmi les membres protestants de ce Conseil n'est-elle pas de nature à mal édifier les catholiques ?... Mgr Plessis explique la position de l'évêque catholique de Québec dans le Conseil législatif et ajoute qu'il se soumettra aux décisions de la congrégation. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 125.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Robert Gradwell, supérieur du séminaire anglais, à Rome (Québec, 11 novembre 1820). Mgr Plessis prie M. Gradwell de vouloir remplacer l'abbé Lavizarri comme agent de l'évêque de Québec, à Rome. M. Gradwell avertira Mgr Poynter, à Londres, s'il se décide à accepter. M. Vasnier, agent de Mgr Plessis à Londres, le remboursera de ses frais. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 128.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Halie, vicaire apostolique du district de Londres (Québec, 13 novembre 1820). Mgr Plessis espère que Mgr de Halie se servira de son influence auprès de M. Gradwell, pour faire accepter à ce dernier, la position d'agent de l'évêque de Québec, à Rome. Les Sulpiciens de Montréal s'opposent à l'exécution des plans de l'évêque de Québec et ont signifié à M. Lartigue " qu'ils ne pouvaient le garder dans leur maison." Ils ont même " réussi à persuader aux citoyens de Montréal, qu'il était du bien de la religion, qu'il ne demeurât pas même en ville." Lord Dalhousie n'a pas encore reçu les instructions de lord Bathurst à propos de la promotion de MM. Lartigue et Provencher. Mgr Plessis prie Mgr de Halie de voir lord Bathurst à ce sujet. L'archevêque de Baltimore est bien peiné de la confiance que met la congrégation de la Propagande dans les représentations de quelques misérables qui paraissent avoir réussi à faire nommer évêque de Charleston, un sujet indigne. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 131.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Saldes (Québec, 13 novembre 1820). Au sujet d'une procuration à donner à l'abbé P.-F. Turgeon pour les affaires du séminaire de Nicolet. (Cartable: *Séminaire de Nicolet*, v. 2, p. 102.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Flavien Leclerc, à Québec (Québec, 22 novembre 1820). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-André, îlet du Portage. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 134.)

Mgr J.-O. Plessis à l'honorable J. Cuthbert, écuyer, à Berthier (Québec, 25 novembre 1820). Lord Dalhousie lui a dit récemment, lors de la mort de M. Baby, qu'il était décidé de ne plus faire de nominations à la charge de grand voyer de la Province. Mgr Plessis estime que dans les circonstances, il vaut mieux garder le silence et ne pas intercéder auprès du gouverneur afin que M. Cuthbert soit nommé à cette position. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 134.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 29 novembre 1820). Il lui envoie une copie d'une lettre de l'abbé Sigogne, où celui-ci se plaint de l'état de pauvreté auquel il est réduit. Ne pourrait-on pas trouver quelque particulier pour lui faire une petite aumône? (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 137.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Joseph Deguise, curé à Varennes (Québec, 12 décembre 1820). Mgr Plessis le charge " d'aller marquer une place d'église dans la rivière d'Yamaska, seigneurie Debartzch." Il faudra que les habitants s'entendent entre eux pour sa construction. M. Debartzch a déclaré qu'il accepterait le choix fait par l'évêque ou son délégué. Il placera cette mission sous le patronage de saint Damase, pape. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 138.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Girouard, curé à Saint-Hyacinthe (Québec, 12 décembre 1820). Il a chargé M. Deguise d'aller marquer le site d'une église dans le haut de la rivière Yamaska. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 139.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Debartzch, seigneur de Saint-Charles etc. (Québec,12 décembre 1820). Il a demandé à M. Deguise d'aller fixer l'endroit où sera bâtie la chapelle de Saint-Damase. " Il est bon de vous faire observer que je ne donne à ces sortes de nouveaux établissements que le nom de *mission* pour certaines raisons politiques qu'il vous sera aisé de deviner. En peu d'années, elles prennent insensiblement celui de paroisse et la chose se fait sans heurter les préjugés ni la *fervente loyauté* de personne." (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 140.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Robitaille, curé à Saint-Charles (Québec, 12 décembre 1820). Il pourra procéder à la bénédiction de l'église de Saint-Charles puisque la construction en est assez avancée. (*Registre des lettres*, v. 10, p. 146.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles-Joseph Primeau, curé à Saint-François, Nouvelle-Beauce (Québec, 15 décembre 1820). Mgr Plessis se déclare prêt à laisser bâtir une chapelle à la Famine. Seulement, il ne peut déterminer l'endroit où elle devra être bâtie, car il ne connaît pas assez le terrain des alentours. Il prie M. Primeau de se rendre sur les lieux et de lui donner les renseignements nécessaires. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 141.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Jacques Lartigue, au séminaire de Montréal (Québec, 18 décembre 1820). Après avoir consulté quelques prêtres, Mgr Plessis a décidé de ne pas attendre plus longtemps pour le consacrer d'autant plus que lord Dalhousie lui a dit qu'il n'y voyait pas d'opposition. Mgr Plessis prie M. Lartigue de se préparer "*sans bruit* afin de ne pas éveiller la malveillance." Mgr Plessis le considère déjà investi par ces bulles " de toute l'autorité nécessaire pour gouverner spirituellement le district de Montréal *cum dependentia* (nous tâcherons de nous entendre *ex æquo et bono* sur cette dépendance), la consécration épiscopale n'ajoutera à votre autorité que le droit de faire les fonctions qui requièrent le caractère épiscopal. Je ne doute pas que vous puissiez absoudre *jure ordinario* des cas réservés au S.-Siège." Il lui donnera en même temps des pouvoirs de grand vicaire. La conduite des grands vicaires de Montréal qui veulent limiter la juridiction de M. Lartigue est inconséquente. Mgr Plessis en est étonné. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 141.)

1821

Mgr J.-O. Plessis au Révérend John Carroll, Halifax (Québec, 3 janvier 1821). Il a appris la mort de Mgr Burke. Il n'entre pas dans ses idées d'envoyer un prêtre de Québec pour administrer l'Église de la Nouvelle-Écosse. Il avertira la Propagande du décès de Mgr Burke et, afin d'aider M. Carroll à faire reconnaître son autorité, il lui envoie une déclaration qu'il fera circuler parmi le clergé de la Nouvelle-Écosse. M. Carroll agira avec douceur et prudence, et ne fera aucune innovation pendant la vacance du siège épiscopal. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 144.)

Mgr Ambroise Maréchal, évêque de Baltimore, à Mgr J.-O. Plessis, évêque de Québec (Baltimore, 6 janvier 1821). Mgr Maréchal propose à Mgr Plessis de demander au Saint-Siège le droit de présentation aux sièges vacants. Notes intéressantes concernant les nouveaux évêques nommés aux États-Unis: le docteur Conwell à Philadelphie; le docteur England, à Charleston; le docteur Kelly, à Richmond. (Cartable: *États-Unis*, v. 1, p. 29.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Frs-Xavier Demers, curé à Saint-Luc (Québec, 7 janvier 1821). Les paroissiens de Saint-Luc " demandent une église sur la rivière et aussi près que possible de la ville de Dorchester." C'est ce que Mgr Plessis voulait; seulement, M. Demers peut s'attendre à de l'opposition de la part des habitants du coteau des Hêtres et de ceux de la Savane. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 145.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Boucher, curé à Laprairie (Québec, 7 janvier 1821). Il le délègue pour aller fixer l'église de Saint-Luc, dans un endroit autre que celui désigné d'abord. Le coteau des Hêtres n'est plus central. Les établissements de la baronnie gagnent du côté de Dorchester. Ce n'est pas dans la ville même que Mgr Plessis désire voir placer l'église, mais en deça, près de la rivière Richelieu et à l'entrée du chemin nouveau qui mène de Dorchester à Blairfindie. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 146.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Éminence le cardinal Fontana, préfet de la congrégation de la Propagande (Québec, 8 janvier 1821) (en latin). Il lui apprend le décès de Mgr Burke arrivé à Halifax, le 29 novembre 1820. Mgr Burke a laissé une lettre où il désigne lui-même, comme administrateur pendant la vacance du siège épiscopal, le Révérend John Carroll. Le Révérend Thomas Maguire a refusé, du vivant de Mgr Burke, d'être son coadjuteur. Mgr Plessis a déjà donné son opinion sur le vicariat apostolique, à la congrégation de la Propagande, dans sa lettre du 17 novembre 1819. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 146.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr Bernard Angus McEachern, évêque élu de Rose, à l'île du Prince-Édouard (Québec, 10 janvier 1821). Puisque Mgr McEachern a reçu ses bulles, il pourra, s'il le désire, se rendre à Québec, à la fin de mai, pour y recevoir la consécration épiscopale. Mgr l'évêque de Rhésine a été consacré le 31 décembre 1820, et repartira bientôt pour le Haut-Canada. Mgr Plessis a reçu un bref apostolique qui met l'île du Cap-Breton sous la juridiction de Mgr McEachern. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 147.)

Mgr Jean-Jacques Lartigue, évêque de Telmesse, à Mgr J.-O. Plessis évêque de Québec (Montréal, 31 janvier 1821). Mgr Plessis n'a pas assez la réputation de consulter dans les affaires importantes. (Cartable: *Diocèse de Montréal*, v. 1, p. 27.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 5 février 1821.) Il lui envoie un projet de lettre circulaire pour le clergé du district de Montréal qu'il voudra bien examiner et lui renvoyer. Mgr Plessis a réglé que le tiers du revenu des paroisses de Saint-Mathieu (Belœil) et de Saint-Hilaire serait réservé à Mgr Lartigue, pour ses dépenses personnelles. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 151.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'archevêque de Baltimore (Québec, 7 février 1821). Mgr l'archevêque de Baltimore et ses anciens confrères, les évêques, se consoleront en constatant que le choix de Rome pour les évêchés de Philadelphie, de New-York et de Boston " soit tombé sur des Irlandais capables de sentir ce qu'il faut penser de leur compatriotes émigrés. De toute la cabale qui s'est faite, il en résultera pour le cardinal Fontana, la conviction à laquelle il s'est refusé, jusqu'à présent, que l'Église des États-Unis ne gagnera rien à avoir des étrangers pour évêques, préférablement à d'anciens missionnaires qui ont vieilli dans le ministère du pays." Il approuve le dessein de l'archevêque de Baltimore d'aller à Rome. La position de Mgr Plessis l'empêche de se joindre à l'archevêque de Baltimore pour demander le droit de nommer ou présenter aux sièges vacants. Il n'a obtenu du ministère britannique ses deux derniers suffragants " qu'avec beaucoup de peine et en les faisant passer pour des grands vicaires revêtus du caractère épiscopal. Le gouvernement n'a pas voulu me reconnaître pour métropolitain, en sorte que mon diocèse n'est réellement

pas démembré comme je l'aurais voulu, mais divisé en districts pour des évêques *in partibus* soumis à mon autorité." (*Registre des Lettres*, v. 10, p.152.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 10 février 1821). Mgr Plessis a appris avec plaisir qu'il demeurait à l'Hôtel-Dieu. Il lui offre comme secrétaire M. Quintal ou M. Bourget. Si les citoyens de Montréal lui offrent une maison, il pourra aller y résider sans crainte. Aux termes des bulles de Mgr Lartigue, ses pouvoirs d'évêque sont indépendants de la vie ou de la mort de Mgr Plessis. Seulement, Mgr Plessis désirerait que Mgr Lartigue eût des pouvoirs extraordinaires directement de Rome, et en propre. Quant au reproche de ne pas assez consulter dans son administration, Mgr Plessis répond qu'ordinairement il le fait, mais qu'il peut arriver qu'il s'aveugle là-dessus, et prie Mgr Lartigue de lui servir de moniteur. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 154.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 11 février 1821). A propos de la division de la paroisse de Saint-Benoît. Mgr Plessis a constamment observé de ne qualifier que de *missions*, les paroisses formées depuis le commencement de son administration. " Insensiblement, ces missions deviennent paroisses et le gouvernement s'accoutume à les considérer comme telles, quoique leur existence ne soit pas légale." (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 157.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 12 février 1821). Tant qu'on ne lui fermera pas la porte, Mgr Lartigue fera bien de paraître au séminaire et d'assister aux offices de la paroisse, et d'y prêcher. Il pourra accorder aux curés, la permission d'avancer le temps de la communion pascale. Ce n'est pas le temps de demander des contributions aux curés pour le soutien de l'évêque de Telmesse. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 158.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Rémi Gaulin, missionnaire à Arichat (Québec, 14 février 1821). Il le remercie des bons souhaits qu'il lui a présentés à l'occasion de son retour d'Europe. La mission du Cap-Breton passe sous la juridiction de Mgr McEachern " sans cesser de faire partie du diocèse de Québec." (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 159.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 14 février 1821). Il le prie d'aller dans la seigneurie de Saint-Ours fixer les limites d'une nouvelle paroisse et marquer le site d'une chapelle qui devra être construite sur le bord de la rivière Yamaska. Il dressera un procès-verbal de son opération. Il fera comprendre aux habitants qu'il est important qu'ils s'entendent entre eux pour la construction de la chapelle et des dépendances. L'acte de donation ou d'achat du terrain sera fait au nom d'un particulier qui en disposera ensuite par testament en faveur de la nouvelle mission. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 160.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 17 février 1821). A propos de la mission qu'il se propose d'établir dans la seigneurie de Saint-Ours, Mgr Plessis fait remarquer à Mgr de Telmesse que cette seigneurie est traversée dans toute sa longueur par le ruisseau de Salvaille et que l'on pourrait peut-être fixer la chapelle sur le bord de ce ruisseau. Mgr Plessis a désigné le site d'une chapelle, en 1810, dans les seigneuries de Bourgmarie et de Bourchemin. " Il faut éviter autant que possible le mélange de plusieurs parties de seigneurie, dans une même paroisse." A propos des frais de voyage de Mgr de Telmesse. Mgr Plessis lui accorde tous les pouvoirs que le droit commun accorde aux évêques. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 162.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 19 février 1821). Mgr de Telmesse pourra se fixer en ville si les citoyens lui en expriment le désir

par une requête. Mgr Plessis a écrit à Rome pour savoir à quoi s'en tenir sur la question de la pension à donner à ses suffragants. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 165.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 3 mars 1821). Il lui envoie la copie d'une lettre qu'il a reçue de M. Roux et la réponse qu'il lui a faite. M. Roux veut avoir la copie du bref nommant Mgr l'évêque de Telmesse, suffragant du siège de Québec. C'est le commencement de la chicane. Mgr de Telmesse fera la visite des communautés de Montréal. M. Lajus a accepté la desserte de Belœil. Il le prie d'aller à Saint-Ours aussitôt qu'une occasion favorable se présentera. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 168.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général, à Montréal (Québec, 3 mars 1821). Mgr Plessis invite le diocèse de Montréal à prendre connaissance du bref nommant Mgr Lartigue suffragant de Québec, pour le district de Montréal. (Cartable: *Diocèse de Montréal*, v. E, p. 3.)

Mgr J.-O. Plessis (1821). Reflexions sur la prétendue nécessité de publier le bref (février 1820) nommant Mgr Lartigue au gouvernement de Montréal (à propos d'un écrit de M. Chaboillez, curé de Longueuil). (Cartable: *Diocèse de Montréal*, v. E, p. 69.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Kelly, curé à Sorel (Québec, 5 mars 1821). M. Kelly ira à Drummondville visiter les catholiques et en faire un recensement qu'il enverra à Mgr Plessis. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 171.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 6 mars 1821). Mgr Plessis espère que les citoyens de Montréal chercheront à retenir en ville Mgr de Telmesse. Il se propose d'introduire un tarif uniforme dans le diocèse. Mgr de Telmesse fera voir à M. Roux ses lettres de grand vicaire. Tableau des archiprêtres du diocèse en 1814. Plusieurs sont morts depuis cette date. Il a reçu la solution des cas proposés à la Propagande en 1814. Mgr de Telmesse pourra donner la tonsure à un jeune Irlandais, nommé McMahon, et qui est régent des études au collège de Saint-Hyacinthe. (*Registre des lettres*, v. 10, p. 173.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Norbert Blanchet, missionnaire à Richibouctou (Québec, 14 mars 1821). M. Blanchet poussera les gens de Richibouctou à construire une petite chapelle. Il ne forcera pas les habitants des villages voisins à contribuer à cette construction, mais les laissera libres de faire comme ils l'entendront. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 175.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr Poynter, évêque de Halie, vicaire apostolique du district de Londres (Québec, 26 mars 1821). Mgr Plessis a reçu ses dernières lettres. Il lui annonce la consécration de Mgr Macdonell et de Mgr Lartigue. "Ce dernier exclu du séminaire de Montréal du moment de sa consécration, fait encore ombrage à ses anciens confrères par sa résidence en ville." Conduite étrange de M. Roux. Mgr Plessis consacrera, au printemps, Mgr McEachern et probablement Mgr Provencher. Lord Dalhousie n'a encore rien reçu de lord Bathurst. Difficultés qu'éprouve le nouvel évêque de Philadelphie, le docteur Conwell, à se faire reconnaître par ses diocésains. Le gouvernement provincial a passé un bill pour l'établissement d'écoles dans les paroisses de campagne. Lord Dalhousie en l'envoyant en Angleterre, pour avoir la sanction royale, l'a fortement recommandé. (*Registre des Lettres*, v. 10 p. 178.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 31 mars 1821). Ils sont tous deux grands vicaires des évêques de Boston, de New-York, de Bardstown, de la Louisiane et du vicaire apostolique de Terre-Neuve. Pouvoirs des évêques dans la Province, dans les questions de fabrique. A propos de la

visite des communautés religieuses et des misères qu'on lui fait à Montréal. Il verra le comte de Dalhousie dans le courant de l'été. Les archiprêtres dans le district de Montréal. Que disent les prêtres du sud de Montréal, de sa position à Montréal ? "En général, nul n'applaudit à la conduite du séminaire envers vous." M. Roux lui a écrit de nouveau à propos de la communication du bref. Ce que l'on doit entendre par les notables d'une paroisse. Le démembrement du district de Montréal. Mgr Plessis a raconté à Mgr Poynter les difficultés que rencontre, à Montréal, Mgr de Telmesse. (*Registre des Lettres*, v. 10, p 181.)

Mgr J.-O Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 31 mars 1821). Afin de ne pas compromettre la cour de Rome, Mgr Plessis prie M. Roux de ne pas donner de publicité aux actes où elle continue de le qualifier *Archevêque*. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 186.)

Mgr J.-O. Plessis à M. J.-Sévère-Nicolas Dumoulin, missionnaire à la Rivière-Rouge (Québec, 10 avril 1821). Réponse à diverses questions concernant le ministère de M. Dumoulin. Mgr Plessis a appris avec plaisir que M. Dumoulin était allé à la baie d'Hudson. Il voudrait bien aussi qu'il allât visiter l'Athabaska. Il lui conseille d'écrire à M. de Rocheblave qui verra les MM. de la Compagnie du Nord-Ouest à ce sujet. Mgr Provencher ne pourra retourner dans la présente année. "La mort de lord Selkirk a occasionné du dérangement dans la Compagnie d'Hudson qui n'est pas très favorable à la religion catholique, et (entre nous) celle du Nord-Ouest l'est encore moins. Les associés de lord Selkirk dont j'ai vu les chefs à Londres sont néanmoins convaincus des excellents effets produits par les missionnaires." Il le prie de s'occuper, de concert avec l'abbé Sauvé, à l'éducation des enfants sauvages. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 188.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 10 avril 1821). Il lui annonce l'arrivée prochaine d'un jeune prêtre irlandais. M. Fraser ira à Kingston et y restera jusqu'à ce qu'on lui trouve un successeur. Mgr Plessis verra s'il peut faire quelque chose pour M. Sweeney, à propos du recensement du district de Montréal. M. Bourget a été nommé archiprêtre. Il prie Mgr de Telmesse de se mêler le moins possible aux querelles qui divisent les gens de Montréal, à propos de sa résidence dans la ville. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 191.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Saint-Germain, curé à Terrebonne (Québec, 12 avril 1821). Il aura des Sœurs de la Congrégation en son temps. Il ne faut pas y penser pour le moment. "Vous n'êtes pas le seul curé auquel on a offert une *place subordonnée* dans l'Institution Royale des Sciences. C'est un moyen fort adroit de mettre le clergé catholique dans la dépendance de l'évêque anglican." (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 194.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jacques Odelin, curé à Saint-Grégoire (Québec, 13 avril 1821). Il peut laisser vendre l'ancien presbytère. Qu'il bâtisse lui-même, à ses frais, les dépendances dont il a besoin, si les paroissiens ne veulent pas les construire. Qu'il n'attende pas que le presbytère soit terminé pour y entrer. "La peinture n'est pas essentielle au logement. Le presbytère de Québec était occupé depuis 23 ans lorsqu'en 1798, j'y fis mettre, à mes frais, de la peinture pour la première fois. Le peu de temps que nous avons à passer sur la terre ne vaut pas la peine que nous nous tourmentions pour les commodités temporelles." (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 195.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse (Québec, 14 avril 1821). Il lui envoie des copies de quelques ordonnances anciennes tant civiles qu'ecclésiastiques.

Ce M. Hannan, qui arrive d'Irlande, pourra être envoyé chez un curé afin de se préparer à prendre un poste à l'automne. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 197.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Baltimore (Québec, 13 avril 1821). Il lui faudrait un bon agent à Rome qui s'occuperait de ses affaires. Il lui conseille de s'adresser à M. Robert Gradwell, supérieur du séminaire anglais. Mgr Poynter, de Londres, désirerait savoir le nom d'un archevêque schismatique, mort dernièrement à Haïti. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 199.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Rhésine, à Saint-Raphaël, Haut-Canada (Québec, 13 août 1821). Par suite des rivalités entre la Compagnie de la baie d'Hudson et celle du Nord-Ouest, M. Provencher ne pourra retourner à la Rivière-Rouge, dans la présente année. Sa consécration épiscopale sera différée. Il le prie de demander à M. MacGilvray si la Compagnie du Nord-Ouest ne permettrait pas à M. Dumoulin de faire une visite dans le territoire de l'Athabaska. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 199.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 28 avril 1821). Il a reçu les derniers rapports du recensement fait par les curés: il y a 189,119 âmes catholiques dans le district de Montréal; 109,000, dans celui de Québec, et 39,000, dans celui des Trois-Rivières. Si M. Hannan ne se montre pas plus obéissant, Mgr Plessis ne l'acceptera pas. Mgr de Telmesse pourra accepter les appartements qu'on lui offre, au séminaire, et ne pas trop s'inquiéter des critiques que l'on fait contre lui. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 203.)

Mgr J.-O. Plessis au très honorable lord Bathurst, à Londres (28 avril 1821). Mgr J.-O. Plessis serait très heureux si le gouvernement britannique acceptait le bill pour l'encouragement de l'éducation dans les paroisses de la campagne, passé à la dernière session du Parlement provincial, et si Sa Majesté le sanctionnait. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 204.)

Mgr J.-O. Plessis au très honorable lord Bathurst, à Londres (Québec, 28 avril 1821). Il espère que lord Bathurst lui fera transmettre les lettres patentes donnant une existence légale au séminaire de Nicolet. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 205.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr Guillaume Poynter, évêque de Halie, vicaire apostolique de Londres (Québec, 30 avril 1821.) Il le prie de remettre à lord Bathurst les deux lettres incluses. A propos des honoraires à payer à M. Robert Gradwell, agent de Mgr Plessis à Rome. "Aux États-Unis, les prêtres irlandais continuent de troubler les diocèses, et les évêques irlandais, trop nouveaux dans le pays, ou encouragent mal à propos ces mauvais sujets, ou ne prennent pas les moyens qu'il faudrait pour leur résister. Tandis que le docteur Conwell est maltraité par Hogan, à Philadelphie, le docteur Kelly rétablit, à Richmond, Carbray qui avait été censuré par le métropolitain." Mgr Plessis prie Mgr Poynter de le rappeler au souvenir du docteur Buckley. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 207.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Provencher, vicaire général à Yamachiche (Québec, 1er mai 1821). Mgr Plessis vient d'apprendre que la paix se fera bientôt entre la Compagnie de la baie d'Hudson et celle du Nord-Ouest. Il est donc à présumer que M. Provencher soit bientôt appelé à retourner à la Rivière-Rouge et à se consacrer dans ces régions lointaines, à la grande œuvre à laquelle Dieu l'a destiné. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 207.)

Mgr J.-O. Plessis à MM. Halkett et Colville, à Londres (Québec, 1er mai 1821). Mgr Plessis demande à ces messieurs s'ils voudraient bien donner l'ordre à M. Garden, agent de la Compagnie de la baie d'Hudson, à Montréal, de faire embar-

quer dans un de leurs canots, M. Provencher qui voudrait retourner à la Rivière-Rouge dans le courant de l'été. Mgr Plessis espère que dans l'acte d'agrément qui doit être signé entre la Compagnie de la baie d'Hudson et celle du Nord-Ouest, l'on ne perdra pas de vue la donation des terrains faite à la mission de la Rivière-Rouge, par lord Selkirk, en 1818. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 208.)

Mgr J.-O. Plessis à milady Selkirk, à N. Brighton (Québec, 2 mai 1821). Il la prie de vouloir bien continuer son assistance aux missions de l'Ouest, et d'intercéder auprès des chefs de la Compagnie de la baie d'Hudson, pour obtenir que M. Provencher puisse retourner à la Rivière-Rouge, dans un de leurs canots. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 209.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse (Québec, 7 mai 1821). Si Mgr Lartigue pouvait se construire à Montréal une église qui ne serait rattachée à aucune paroisse, ce serait le meilleur moyen de régler la question de sa résidence à Montréal. Les MM. du séminaire s'y opposeront et il vaut mieux ne pas les brusquer. Les Mille-Roches sont desservies par le curé de Saint-Luc. A propos des noms de saints à donner aux nouvelles paroisses. Il n'a pas de prêtre à envoyer comme curé au Saint-Esprit. Mgr Lartigue peut s'attendre à se promener car "dans ce pays-ci, il faut qu'un évêque soit toujours à trotter de côté et d'autre." Mgr Plessis part pour Nicolet le 14 mai. Il se plaint de la grande pénurie de prêtres. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 210.)

Mgr J.-O. Plessis à M. l'abbé Courbon, vicaire général à Lyon (Québec, 8 mai 1821). Il recevra avec plaisir les deux prêtres qu'il a promis de lui envoyer. Il pourra leur adjoindre deux élèves dont la vocation paraît assurée. Qu'il les envoie à Paris; l'abbé Desjardins, archidiacre, les dirigera de là vers le Canada. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 215.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Rémi Gaulin, missionnaire à Arichat, C.-B. (Québec, 9 mai 1821). Il voudrait bien lui envoyer un prêtre pour l'aider, mais où le prendre ce prêtre? (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 214.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Thomas Cooke, missionnaire à Caraquet (Québec, 12 mai 1821). Mgr Plessis demande à M. Cooke de vouloir bien faire le recensement des catholiques de Bartabog et de Malcolm's Chapel, afin de voir s'ils sont assez nombreux pour assurer la subsistance d'un prêtre résident. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 217.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Breluque, supérieur des Missions étrangères à Paris (Québec, 2 mai 1821). Il ne croit pas que ce M. Lefrou, qui désire venir en Canada, puisse être placé selon ses désirs dans ce pays. Mgr Plessis attend dans le moment deux prêtres que lui envoie M. Courbon, du diocèse de Lyon. M. Breluque voudra bien s'occuper d'eux à leur passage à Paris. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 218.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Lamotte, curé à Berthier (Québec, 14 mai 1821.) Il lui envoie l'abbé Hannan, de Limerick, en Irlande, qui passera quelques mois chez lui, afin d'apprendre la langue française et de se préparer au ministère. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 220.)

M.W. O. Darling, secrétaire militaire, à Québec, à Mgr J.-O. Plessis (Québec, 14 mai 1821). Le gouvernement rembourse Mgr Plessis de la somme de 122 louis qu'il déboursa pour son transport sur les bateaux de la marine royale, lors de son voyage dans le Haut-Canada, en 1816. (Cartable: *Gouvernement*, v. 4, p. 102.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 30 mai 1821). Pouvoirs extraordinaires donnés aux prêtres qui doivent accompagner Mgr Lartigue à la visite pastorale. Droits honorifiques aux seigneurs. Les habitants des Mille-

Roches devront s'entendre entre eux s'ils veulent avoir une chapelle. Rien de nouveau à propos de la mission de la Rivière-Rouge. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 220.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis Delaunay, curé à Saint-Léon (Québec, 31 mai 1821). Mgr Plessis désire savoir quelles sont les ressources de la fabrique, avant de lui permettre de se servir de l'argent en caisse pour achever la construction de l'église. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 222.)

Mgr J.-O. Plessis to the Committee of the Catholics of the City of Saint-John, New Brunswick (Quebec, June 5th 1821). Il leur envoie comme curé un bon prêtre, M. Joseph Morissette, qui quitte une belle paroisse dans le diocèse, pour aller résider au milieu d'eux. Ils devront le recevoir avec bonté et lui assurer des moyens de subsistance. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 224.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 8 juin 1821). L'abbé Hannan a décidé de passer aux États-Unis. " C'est un bon caractère auquel il manque une éducation assez ecclésiastique." Il n'est pas propre au ministère du pays. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 225.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 15 juin 1821). Mgr Plessis est très occupé dans le moment. Il fera la consécration épiscopale de Mgr McEachern, le jour de la Sainte-Trinité, dans l'église du faubourg Saint-Roch. Mgr de Rhésine et Mgr de Saldes seront les deux évêques assistants. Réponses à diverses consultations: la construction et la réparation des églises, presbytères et cimetières doivent être supportées par les paroissiens. Les abbés Bezeau, Boissonnault et Hannan. Mgr Lartigue ne doit pas s'inquiéter du mémoire de M. Roux.Qu'il garde bonne contenance au milieu de tous les mauvais procédés dont on use envers lui. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 226.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse à Repentigny (Québec, 18 juin 1821). Il lui envoie une requête des paroissiens de Saint-Benoît demandant la permission de construire une nouvelle église, une autre, des habitants de Bleury ou de la seigneurie des Mille-Roches. Le patron de cette nouvelle mission sera saint Athanase. Le curé de Saint-Denis, malade à l'Hôpital général. Lord Bathurst mécontent en apprenant par un journal qu'un évêque avait été installé à Montréal. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 229.)

Lord Dalhousie à Mgr J.-O. Plessis, évêque de Québec (Québec, 21 juin 1821). Lord Bathurst demande des explications sur le titre d'archevêque de Québec pris par Mgr Plessis lors de la consécration de Mgr Lartigue. (Cartable: *Gouvernement*, v. 2 p. 8.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Excellence le comte de Dalhousie, gouverneur en chef (Québec, 23 juin 1821). Il lui donne la réponse aux demandes qu'il a faites. 1° C'est à la demande de lord Castlereagh que la cour de Rome, en 1808, accorda des évêchés *in partibus* à Messeigneurs Macdonell et McEachern; 2° c'est à la suite d'un mémoire présenté à lord Bathurst par Mgr Plessis que Sa Majesté permit que MM. Lartigue et Provencher fussent revêtus de l'autorité spirituelle jugée nécessaire pour le bon gouvernement des catholiques de leur district respectif. A la fin de 1818, le Saint-Siège jugea à propos d'ériger son église en archevêché. Apprenant que ce nouveau titre ne convenait pas à la cour d'Angleterre, il refusa de l'accepter et avertit de son refus le Saint-Siège. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 238.)

Mgr J.-O. Plessis à l'Éminentissime cardinal Fontana, préfet de la congrégation de la Propagande à Rome (Québec, 25 juin 1821). Longue lettre en latin où Mgr Plessis soumet de nombreux doutes, demandant plusieurs facultés extraordinaires concernant les empêchements de mariage, les indulgences, les pouvoirs à donner

aux missionnaires éloignés, la fête du Sacerdoce célébrée dans le diocèse de Québec. Il demande au Saint-Siège la permission de vendre l'ancien palais épiscopal au gouvernement. Les efforts du clergé protestant pour s'emparer de l'éducation des enfants dans les campagnes. Plaintes du curé de Québec contre la construction de l'église de Saint-Roch. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 231.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Robert Gradwell, prêtre à Rome (Québec, 25 juin 1821). Il le remercie d'avoir accepté la charge de procureur pour l'évêque de Québec et pour l'archevêque de Baltimore. Il lui envoie de nombreux papiers qu'il remettra au cardinal Fontana. Les points sur lesquels il devra attirer l'attention du cardinal, entre autres la demande d'approbation de l'église du faubourg Saint-Roch. Il fera mention des efforts faits par Mgr Plessis pour protéger Mgr de Telmesse contre lequel ses anciens confrères, les Sulpiciens de Montréal, se sont déclarés. Conditions suivant lesquelles la confrérie de la Bonne Mort et de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement doivent être approuvées. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 239.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr William Poynter, vicaire apostolique de Londres (Québec, 26 juin 1821). Il a écrit à lord Dalhousie et lui a donné les explications nécessaires à propos du paragraphe d'un journal de Montréal qui a mécontenté si fort lord Bathurst. " Personne n'a plus à se louer que moi des procédés de lord Bathurst et, indépendamment de ce que me prescrit mon état et ma position vis-à-vis du gouvernement de S. M., si j'étais capable d'user de duplicité dans quelque matière que ce fût, la reconnaissance m'empêcherait de le faire envers lord Bathurst et de l'exposer à aucun désagrément. Sans être fort avancé en politique, je conçois toute la délicatesse de la position d'un secrétaire d'État et à quels ménagements il est assujetti." *Registre des Lettres*, v. 10, p. 241.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 29 juin 1821). Mgr Plessis lui reproche sévèrement l'indécence de sa conduite et de celle des Sulpiciens envers Mgr l'évêque de Telmesse. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 243.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 29 juin 1821). Affaires d'administration. Il ne fera pas pour le moment de réponse au mémoire de M. Roux. "Ce brave homme pourrait bien à la longue me mettre dans la nécessité de lui prouver qu'il tient le grand vicariat de moi et non du Souverain Pontife." Mgr Lartigue fera bien de ne pas entrer en discussion avec lui. Correspondance avec lord Dalhousie à propos de Mgr Lartigue. Les habitants de Saint-Martin désirent allonger leur église et y mettre deux tours. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 245.)

Mgr J. O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse (Québec, 25 août 1821). Il est arrivé à Québec, le 24 août, de retour de la visite dans la Baie-des-Chaleurs. Établissement de la mission de la Petite-Nation. Il lui retournera la copie du plan de M Papineau. Difficultés qui se présentent pour l'établissement d'une mission dans la seigneurie de Bleury. Il ne faudrait pas donner trop d'étendue à la paroisse de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie. A propos de l'opposition que Mgr de Telmesse a rencontrée à L'Assomption. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 247.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 27 août 1821). A propos de la perception des componendes. Affaire du cimetière de Saint-Régis. La cure de Belœil et celle de Saint-Eustache. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 248.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse (Québec, 30 août 1821). A propos de demandes de dispenses, d'empêchements de mariage. Les ecclésiastiques du col-

Ev. Q., III-168

EVÊQUE de QUÉBEC
QUEBEC

Monseigneur

J'ai eu l'honneur de vous écrire de plusieurs endroits différents; savoir, de Liverpool, de Londres deux ou trois fois, de Paris, de Lyon et de Milan. Jusqu'à ce jour il ne m'est parvenu d'autre lettre de Votre Grandeur que celle du 5 juillet que je reçus à Londres avec son duplicata. Apparemment il y en a d'autres en route, mais je n'en ai pas trouvé de rendues ici, ni il n'y en est arrivé depuis quinze jours que j'y suis, nonobstant les précautions prises pour bien balisser le chemin de toutes celles qui seraient adressées à Londres à Mr Vasseur. Outre les lettres que je vous ai adressées directement, j'ai prié Mr Desjardins de Paris de transmettre en Canada les deux que je lui ai écrites de Turin et d'Ancône. Je ne veux négliger aucun moyen de vous donner de mes nouvelles dans la confiance peut-être présomptueuse que vous en désirez comme je suis affamé des vôtres.

Depuis mon arrivée dans cette capitale du monde, j'ai obtenu une audience du S. Père et rencontré plusieurs cardinaux et autres prélats dont j'ai reçu

des hermitettes. J'ai livré au Card^l Trontano préfet de la propagande, un mémoire conforme à celui que j'avais présenté à Lord Bathurst pour la division de mon diocèse en cinq, et dont j'ai eu l'honneur de vous transmettre une copie, comme je ferais de celui-ci, s'il n'y avait à craindre les frais de poste à cette distance. Je n'en attends pas de réponse immédiate. Il faut que la Congrégation s'assemble et délibère. D'ailleurs les nominations d'évêques ne se terminent qu'en Consistoire et le premier ne doit se tenir que le 16 du mois prochain. Du reste, ma demande de coadjuteurs ou suffragans additionnels, étant agréée du Gouvernement, ne peut souffrir de difficulté ici.

Si je suivais mon inclination, j'écrirais à beaucoup de monde en Canada ; mais ce serait pour moi ou pour moi une grosse dépense qu'il vaut mieux épargner. Les frais de voyage sont déjà assez considérables et je saurai à peine de quoi me procurer quelques meubles et quelques livres indispensables. Veuillez bien, Monseigneur, me rappeler au souvenir de tous mes Grands-Vicaires, du Supérieur du séminaire et de la maison et de tous nos chapelains de Québec.

Les pluies de mes diocésains m'ont obtenu la conservation d'une bonne santé jusqu'à ce

jours. Dans ce nombre je comprends, comme de raison, les ferventes Religieuses des communautés de Québec toujours présentes à ma mémoire et à mon cœur.

Accordez moi, mon cher Seigneur, en souvenir dans vos S. S. sacrifices et compter sur mon fidélité à vous aller revoir au mois de juillet, si Dieu indulgent.

Je suis avec un respectueuse affection,

Monseigneur,

Votre très humble & très obéissant serv.
+ J. O. Ev. de Québec

Rome, 27 nov. 1819

P.S. Mon secrétaire écrit par cette voie à Mr Demers. Si les Religieuses de l'Hopital-Gén.l vous demandent des nouvelles de Sohan, je vous prie de leur dire qu'il se porte bien, toujours sage, paisible & fidèle —

LETTRE DE Mgr PLESSIS À Mgr PANET (27 NOVEMBRE 1819)

Monseigneur

J'ai eu l'honneur de vous écrire de plusieurs endroits différens; savoir, de Liverpool, de Londres deux ou trois fois de Paris de Lyon et de Milan. Jusqu'à ce jour il ne m'est parvenu d'autre lettre de Votre Grand^r que celle du 5 juillet que je reçus à londres avec son duplicata. Apparemment il y en a d'autres en route, mais je n'en ai pas trouvé de rendues ici, ni il n'y en est arrivé depuis quinze jours que j'y suis, nonobstant les précautions prises pour bien baliser le chemin de toutes celles qui seroient adressées à londres à Mr Vasnier. Outre les lettres que je vous ai adressées directement, j'ai prié Mr Desjardins de Paris de transmettre en Canada les deux que je lui ai écrites de Turin et d'Ancône. Je ne veux négliger aucun moyen de vous donner de mes nouvelles, dans la confiance peut-être présomptueuse que vous en désirez comme je suis affamé des vôtres.

Depuis mon arrivée dans cette capitale du monde, j'ai obtenu une audience du S. Père et rencontré plusieurs cardinaux et autres prélats dont j'ai reçu des honnêtetés. J'ai livré au card^l Fontana préfet de la propagande, un mémoire conforme à celui que j'avois présenté à lord Bathurst pour la division de mon diocèse en cinq, et dont j'ai eu l'honneur de vous transmettre une copie, comme je ferois de celui-ci, s'il n'y avoit à craindre les frais de poste à cette distance. Je n'en attends pas de réponse immédiate, il faut que la congrégation s'assemble et délibère. D'ailleurs les nominations d'évêques ne se terminent qu'en consistoire et le premier ne doit se tenir que le 16 du mois prochain. Du reste, ma demande de coadjuteurs ou suffragans additionnels, étant agréée du Gouvernement, ne peut souffrir de difficulté ici.

Si je suivois mon inclination, j'écrirois à beaucoup de monde en Canada; mais ce seroit pour eux ou pour moi une grosse dépense qu'il vaut mieux épargner. Les frais de voyage sont déjà assez coûteux et je sauverai à peine de quoi me procurer quelques meubles et quelques livres indispensables. Veuillez bien, Monseigneur, me rappeler au souvenir de tous mes Grands-Vicaires, de Messrs du séminaire et de la cure et de tous nos chapelains de Québec.

Les prières de mes diocésains m'ont obtenu la conservation d'une bonne santé jusqu'à ce jour. Dans ce nombre je comprends, comme de raison, les ferventes Religieuses des communautés de Québec toujours présentes à ma mémoire et à mon cœur.

Accordez-moi, mon cher Seigneur, un souvenir dans vos S. S. sacrifices et comptez sur ma fidélité à vous aller revoir au mois de juillet, si Deus indulsivit.

Je suis avec une respectueuse affection,

Monseigneur,

Votre très humble & très obéissant serv^r

† J.-O. Ev. de Québec.

Rome, 27 nov^re 1819.

P. S.—Mon secrétaire écrit par cette voie à Mr Demers. Si les Religieuses de l'Hopital-Gén^l vous demandent des nouvelles de John, *je vous prie de leur dire qu'il se porte bien, toujours sage, paisible & fidèle.*

lège de Saint-Hyacinthe et ceux des séminaires de Montréal et de Nicolet. Les abbés Bégin et Bellefeuille peuvent être ordonnés. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 250.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 31 août 1821). A propos des prochaines ordinations et des changements nécessités par la mort de MM. Perinault et Gatien. " Si vous mettez quelque prix à ce que vous appelez *mon ancienne affection* tenez pour certain que vous n'en avez rien perdu." (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 252.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse (Québec, 1er septembre 1821). Mgr Plessis prie Mgr Lartigue de se rendre à Sorel, pour le 19 septembre. Il le présentera à lord Dalhousie. Mgr de Telmesse ordonnera M. Leduc. Affaires d'administration. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 253.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Saldes, à la Rivière-Ouelle (Québec, 4 septembre 1821). Mgr Plessis désire savoir si en son absence les habitants de Saint-Thomas ont fait quelque demande au sujet de leur église, et quelle réponse il a jugé convenable de leur donner. Il leur a refusé, autrefois, la permission de construire une nouvelle église. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 255.)

Mgr J.-O. Plessis à M. A. Halkett, à Londres (Québec, 17 septembre 1821). Il a reçu sa lettre du 21 juin. La seule chose qui reste à faire en faveur de la mission catholique de la Rivière-Rouge est de faire enregistrer à la cour de Chancellerie, à Londres, les titres des terrains donnés à la mission, par lord Selkirk. Mgr Plessis espère que l'on s'occupera de trouver une place dans les canots pour le voyage de M. Provencher de Montréal à la Rivière-Rouge. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 256.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 17 septembre 1821). Il a nommé M. Odelin à la desserte de la paroisse du Saint-Esprit. Les habitants d'Argenteuil demandent la permission de construire une église. Ce que le frère de Mgr Plessis lui a répondu à propos de la conduite des marguilliers de Montréal envers l'évêque de Telmesse. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 257.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Laurent Aubry, missionnaire à Bonaventure, Baie-des-Chaleurs (Québec, 17 septembre 1821). M. Lefrançois va desservir Bonaventure, Paspébiac et le Port-Daniel. M. Aubry gardera la Rivière-au-Renard, la Pointe-au-Genièvre et fera sa principale résidence à Percé. Il fera construire une chapelle à la Malbaie au lieu de celle qui est à la Pointe-Saint-Pierre. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 258.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jacques Paquin, curé à Saint-François-du-Lac (Québec, 19 septembre 1821). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Eustache-de-la-rivière-du-Chêne. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 259.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal, (Québec, 20 septembre 1821). Il pourra prendre sur les componendes l'argent dont il a besoin. Qu'il laisse les gens de Blairfindie bâtir leur presbytère de la manière qu'ils l'entendent. Il indiquera lui-même aux vicaires de son district les traités de théologie qu'ils auront à étudier pendant l'année. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 259.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Frs-Xavier Demers, curé à Saint-Luc (Québec, 23 septembre 1821). Il le charge de la desserte de la paroisse de Belœil. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 262.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Isidore Poirier, prêtre à Longueuil (Québec, 24 septembre 1821). Il le nomme à la desserte de la paroisse de Saint-Luc. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 263.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 24 septembre 1821). M. Archambault a décidé de garder sa cure. Les habitants de Saint-Césaire désirent un prêtre résident. Il leur en donnera un à condition qu'ils s'occupent de lui préparer un logement convenable. Les habitants du fief de Léry désirent être séparés de Blairfindie. Mgr de Telmesse enverra un délégué pour vérifier les allégués de leur requête. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 264).

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Gagnon, missionnaire à Gédaïc (Québec, 26 septembre 1821). Réponse à plusieurs consultations. Comment il devra réclamer les dîmes de la part des immigrés irlandais. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 266.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Norbert Blanchet, missionnaire à Richibouctou (Québec, 27 septembre 1821). Mgr Plessis désire savoir le nombre total des *âmes catholiques* de sa mission. Il s'entendra avec M. Gagnon de Gédaïc pour la desserte des petits villages qui n'ont ni chapelle ni cimetière. Il comprend sa désolation en constatant l'état déplorable de la chrétienté de la baie des Winds. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 270.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Louis Beaubien, à Saint-Thomas (Québec, 28 septembre 1821). Il envoie M. Gauvreau à Saint-Thomas, avec une lettre pastorale qu'il pourra lire lui-même, s'il le désire, à ses paroissiens. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 272.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Urbain Orfroy, curé à Berthier (Québec, 29 septembre 1821). Mgr Plessis lui permet de concéder quelques emplacements sur la terre de la fabrique. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 273.)

Mgr J.-O. Plessis à M. André-Toussaint Lagarde, prêtre à Montréal (Québec, 4 octobre 1821). Il l'autorise à exercer les fonctions curiales dans les paroisses unies de Saint-Mathieu et de Saint-Hilaire. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 275.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Samuel Gale, à Montréal (Québec, 13 octobre 1821). Mgr Plessis désire savoir si M. Provencher "peut espérer passage sur les canots de la Compagnie, pour retourner à son poste le printemps prochain." On lui a appris que M. Halkett était en Canada. Il désirerait le voir. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 276.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Dullard, missionnaire de Labrador. Cap-Breton (Québec, 20 octobre 1821). Réponse à diverses consultations. Il rebâtira la chapelle de Sydney sur un autre terrain afin d'être à l'abri des tracasseries du capitaine Wilson. Mgr Plessis ne peut le changer de poste dans la présente année. Il lui permet de recevoir en son nom propre toutes les dîmes des missions qu'il dessert. M. Dullard enverra le recensement des *âmes catholiques* confiées à ses soins. (*Registre des lettres*, v. 10, p. 278.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Rémi Gaulin, missionnaire à Arichat (Québec, 20 octobre 1821). Il espérait pouvoir envoyer un missionnaire nouveau au Cap-Breton qui aurait été placé entre lui et M. Dullard; il a fait défaut à la dernière minute. M. Gaulin enverra le recensement des *âmes catholiques* dans ses missions. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 280.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr Bernard Angus McEachern, évêque de Rose, à Saint-André, île Saint-Jean (Québec, 20 octobre 1821). Il lui envoie trois copies d'un mandement qui le concerne. Il en enverra une copie à M. Cecil et une autre à M Madran. Mgr Plessis voudrait bien lui fournir quelques prêtres. C'est chose impossible pour le moment. Il ne faut pas compter sur les prêtres irlandais. Difficultés qu'ils ont causées à Mgr de Rhésine, à Mgr de Boston et à lui-même. Mgr Plessis espérait que la Nouvelle-Écosse serait mise sous la juridiction de Mgr McEachern, après la mort de Mgr Burke; Rome en a décidé autrement. M. John McDonell a

commencé sa théologie au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 282.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr J. Lartigue, évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 22 octobre 1821). Nominations ecclésiastiques. MM. Ringuet, Lagarde et Robitaille. Réponse à diverses consultations. Pouvoirs des confesseurs pour les paroisses environnantes. Titre du terrain de l'église à Sainte-Martine. "La chapelle de Saint-Athanase étant fixée, il ne s'agit plus que d'amener celle de Saint-Luc sur l'autre bord de la rivière, à l'entrée de la route qui conduit à Blairfindie. Avec le temps, on y réussira, mais il y a encore trop de résistance de la part du coteau des Hêtres." (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 283.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr Macdonell, évêque de Rhésine, à Saint-Raphaël, Haut-Canada (Québec, 24 octobre 1821). Il a appris les difficultés qu'il avait eues avec ses prêtres irlandais. Les prêtres manquent; il lui en faudrait trois pour le Cap-Breton et le Nouveau-Brunswick où les immigrés irlandais arrivent en grand nombre. John McDonnel a commencé ses études théologiques à Paris, au séminaire de Saint-Sulpice. Le neveu de Mgr Macdonell, Angus, est professeur au séminaire de Nicolet. Il sera ordonné dans un an. Il n'y a rien à faire avec M. McGilligan. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 289.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Édouard Morissette, missionnaire à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick (Québec, 25 octobre 1821). Ses dernières lettres sont arrivées bien en retard. Il ne doit pas s'étonner de l'ignorance de ses fidèles. Ce sont de pauvres gens qui n'ont pas le temps et la volonté de s'appliquer à l'étude de la religion; qu'il tâche de les attirer par ses bontés. Qu'il leur fasse bien comprendre que ce n'est pas à eux à choisir leur missionnaire, mais à l'évêque. La paroisse de Madawaska est devenue tellement populeuse qu'il n'est plus possible à son missionnaire de la quitter pour faire les missions. Mgr Plessis demande à M. Morissette de prendre, sous ses charges, la mission de Fredericton, et d'y aller de temps en temps. Il s'occupera aussi des Sauvages de la rivière Saint-Jean. M. Labelle l'a remplacé aux Éboulements. Il enverra à Mgr Plessis le recensement des catholiques de ses missions. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 285.)

Mgr Henry Conwell, évêque de Philadelphie, à Mgr J.-O. Plessis, évêque de Québec (Québec, 29 octobre 1821). Lettres de grand vicaire du diocèse de Philadelphie. (Cartable: *États-Unis*, v. 2, p. 132.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Signay, curé de Québec (Québec, 30 octobre 1821). Longues explications à propos de la place que le coadjuteur, les évêques étrangers, les grands vicaires et le curé de Québec doivent occuper dans le chœur de la cathédrale. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 290.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Delaporte, prêtre, à Londres (Québec, 4 novembre 1821). M. Vasnier a écrit à Mgr Plessis qu'il aurait maintenant à s'adresser à M. Delaporte pour la gérance de ses affaires à Londres. Il lui envoie deux traites qu'il échangera et dont il distribuera le montant aux personnes indiquées. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 292.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Philippe Lefrançois, missionnaire à Bonaventure (Québec, 7 novembre 1821). Comment il pourra parvenir à se faire payer sa dîme. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 291.)

Mgr J.-O. Plessis à l'honorable M. de Saint-Ours, à Saint-Ours (Québec, 7 novembre 1821). Il a appris avec plaisir le succès de l'association fondée par M. de Saint-Ours, dans le but de préparer des prêtres pour le diocèse. Une école vient aussi de s'ouvrir à Boucherville. Mgr Plessis voudrait bien pouvoir donner au curé de

Saint-Ours, un vicaire qui s'occuperait de desservir la mission de Saint-Jude. Il comptait pour cela, sur M. Hébert, un prêtre qui devait venir de Lyon. Mais il est probable que ce M. ne viendra pas maintenant ni les autres ecclésiastiques qui devaient l'accompagner. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 296.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Norbert Provencher, à Yamachiche (Québec, 9 novembre 1821). Réponse à diverses consultations. Le docteur Conwell, évêque de Philadelphie, est venu à Québec; il en est reparti le 2 novembre. Mgr Plessis a vu M. Halkett à Québec; ce M. n'a pu lui garantir que des canots seraient envoyés à la Rivière-Rouge, au printemps prochain. Il est donc probable que M. Provencher sera dans l'obligation de se trouver un canot et de l'équiper lui-même pour retourner à la Rivière-Rouge. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 297.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean Raimbault, curé à Nicolet (Québec, 14 novembre 1821). A propos du procès que menace de lui intenter M. Chandler, seigneur de Nicolet, concernant les droits honorifiques à rendre dans l'église à un seigneur protestant. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 300.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr J. Lartigue, évêque de Telmesse (Québec, 15 novembre 1821). Réponse à diverses consultations. Dispenses de mariages. Il fait bien de se servir de l'église de l'Hôtel-Dieu pour y accomplir les fonctions épiscopales. Cas de M. Chandler, seigneur de Nicolet. Fondation d'une association pour aider à former des prêtres pour le diocèse. Liste des changements ecclésiastiques dans le district de Québec. A propos des pouvoirs extraordinaires qu'il lui a transmis avec ses lettres de grand vicaire. Question des francs-maçons. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 301.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Urbain Orfroi, curé à Saint-Vallier (Québec, 17 novembre 1821). Mgr Plessis ne peut lui permettre d'aliéner la terre de l'église. D'après certains papiers qu'il a trouvés dans les archives, cette terre appartiendrait au curé et non à la fabrique. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 310.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean Raimbault, curé à Nicolet (Québec, 20 novembre 1821). Mauvaises dispositions de M. Chandler. M. Raimbault évitera les visites au domaine autant que possible. Consultation d'avocat et décision de la congrégation de la Propagande, à propos d'un cas semblable. Si M. Chandler poursuit M. Raimbault, Mgr Plessis offre à ce dernier M. Vallières pour plaider en sa faveur. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 311.)

Mgr J.-O. Plessis à l'Éminentissime cardinal Fontana, préfet de la congrégation de la Propagande, à Rome (Québec, 23 novembre 1821). A propos de la nomination des évêques aux États-Unis. Il lui soumet le cas du seigneur Chandler. Raisons pour lesquelles on aurait dû supprimer le vicariat apostolique de la Nouvelle-Écosse. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 315.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Robert Gradwell, supérieur du séminaire anglais à Rome (Québec, 24 novembre 1821). Mgr Plessis espère qu'il a reçu l'envoi du 25 juin dernier. Il lui envoie quelques lettres d'introduction auprès des cardinaux à Rome, pour Mgr Maréchal, évêque de Baltimore, actuellement en route pour Rome. Il le rappellera au souvenir de M. MacPherson. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 316.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr William Poynter, évêque de Halie, vicaire apostolique de Londres, à Londres (Québec, 25 novembre 1821). Il a dû mettre sous les yeux de lord Bathurst, la lettre de Mgr Plessis en date du 26 juin dernier. Aucune nouvelle du bill des écoles de campagne. Le gouverneur Dalhousie a donné l'ordre de préparer des lettres patentes pour le séminaire de Nicolet. M. Delaporte lui

remettra une somme de 30 louis sterling, pour le salaire de la première année d'agence de M. Gradwell. Il espère que Mgr Maréchal sera entendu à Rome. A propos du bill d'émancipation des catholiques en Angleterre. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 317.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr J.-J. Lartigue, évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 26 novembre 1821). A propos des habitants de Belœil rattachés autrefois à la seigneurie de la paroisse de Saint-Marc, et qui refusent de payer la dîme au curé de Saint-Mathieu-de-Belœil, prétendant qu'ils ont contribué à la construction de l'église de Saint-Marc et que c'est par erreur qu'ils ont été rattachés à la paroisse de Belœil. Le Père Malou, Jésuite, du diocèse de New-York, ayant pris une part active dans les troubles qui ont eu lieu en ce diocèse, se trouve dans la nécessité de quitter New-York, et demande d'être admis dans le diocèse de Québec. Conditions suivant lesquelles on pourrait l'admettre. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 319)

Mgr J.-O. Plessis à M. l'abbé de Bonne, à Castres, département du Tarn (Québec, 30 novembre 1821). " M. de Bonne, votre cousin, n'est plus. Dieu l'a retiré du monde, il y a quatre ans ou environ. Sa succession assez considérable a été recueillie par l'honorable Charles de Salaberry, époux de la plus proche parente qu'il eût en Canada." Pendant que Mgr Plessis était à Paris, une dame de Poitiers dont il a oublié le nom, parente du défunt, lui écrivit au sujet de cette succession. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 320).

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean Raimbault, curé à Nicolet (Québec, 1er décembre 1821). Il ne lui est pas permis d'accorder au seigneur de Nicolet les droits honorifiques qui, de leur nature, ne sont applicables qu'à un seigneur de communion catholique. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 321.)

Mgr J.-O. Plessis au Right Reverend Alexander Macdonell, Bishop of Rhesina, at St. Raphael, Glengarry, N.S. (Quebec, December 3rd 1821). Il fera l'ordination sacerdotale de M. O'Meara. Lettres patentes pour le séminaire de Nicolet. On a envoyé vingt écoliers au nouveau collège d'Yamaska, ouvert par les soins de l'association de M. de Saint-Ours. Une autre association a été formée par les soins des curés Deguise, Maguire, Chaboillez et Antoine Bédard. Le comité des catholiques établi en ville pour promouvoir l'éducation des enfants pauvres est très actif. On fait signer des pétitions afin que le bill des écoles passé à la dernière session soit sanctionné par le Roi. D'après une lettre reçue de lord Bathurst, cette sanction ne sera donnée qu'en autant que les deux Chambres s'entendront sur la question de la liste civile. Malgré toutes les intrigues politiques, la religion catholique se maintient et prend de l'extension dans le pays. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 322.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 10 décembre 1821). Il le remercie de la réponse qu'il lui a donnée à propos des *prétentions* du seigneur Chandler, de Nicolet. M. Cahier, orfèvre de Paris, s'est fait payer 500 louis pour différents objets. Comme Mgr de Telmesse a décidé de se fixer à Montréal, Mgr Plessis nommera un nouveau grand vicaire pour le district du Sud. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 323.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr J.-J. Lartigue, évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 15 décembre 1821). M. Roux lui a donné une réponse décisive par rapport au cas du seigneur de Nicolet. Il nommera M. Deguise grand vicaire. Il ne faut pas songer à mettre le district de Montréal en vicariat apostlique. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 326.)

Mgr J.-O. Plessis au Révérend James Murphy, Halifax (Québec, 17 décembre

1821). Mgr Plessis a appris par une lettre du préfet de la congrégation de la Propagande, qu'un nouveau vicaire apostolique avait été nommé pour la Nouvelle-Écosse. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 326.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr J.-J. Lartigue, évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 18 décembre 1821). Mgr Plessis est heureux de savoir que la question de son revenu est réglée à sa satisfaction. A propos de dispenses de mariages. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 327.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Joseph Deguise, vicaire général de Mgr l'évêque de Québec, à Varennes (Québec, 21 décembre 1821). Il lui envoie des lettres de grand vicaire, et lui donne de longues instructions sur les charges de sa nouvelle dignité. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 328).

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 22 décembre 1821). Difficultés à propos des limites des paroisses de Saint-Hilaire et de Saint-Jean-de-Rouville. Dispenses de mariages. "Anciennement, l'offrande du pain bénit était fixée à 10 sols, mais comme plusieurs préféraient donner un cierge et qu'au taux de 8 sous la livre, un cierge vaut plus de 10 sols, j'ai laissé l'alternative d'un cierge ou de sa valeur." Droits de sépulture. Le Père Malou. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 333.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr Lartigue, évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 27 décembre 1821). Questions concernant les communautés religieuses de femmes. Construction de la chapelle de la Petite-Nation. Les ecclésiastiques du collège de Saint-Hyacinthe. "Il fut déjà question, il y a 18 ou 20 ans, d'amender le statut relatif à la construction et réparation des églises. Ayez grand soin qu'on n'y touche pas, dit M. William Grant à mon prédécesseur et à moi. S'il est remis sur l'enclume, il en sortira moins bon que vous ne l'avez. Je crois qu'il avait raison. Cet acte, tel qu'il est, excite la jalousie. Que serait-ce si on voulait l'améliorer ?" (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 327.)

1822

Mgr J.-O. Plessis à Mgr J.-J. Lartigue, évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 3 janvier 1822). M. Deguise est nommé grand vicaire sous la dépendance de Mgr de Telmesse. Mgr Plessis a toujours eu l'idée de former une province ecclésiastique dans le Canada. Le temps n'est pas encore venu de réaliser cette idée. Il faut lever les obstacles du côté du gouvernement. C'est ce qu'écrivait dernièrement Mgr Poynter au cardinal Fontana, qui lui avait demandé son opinion sur le sujet. Mgr Lartigue ne doit pas s'occuper de la cabale des messieurs du Séminaire. Il voudrait bien lui laisser toutes les componendes du district de Montréal, mais il faut qu'il les retienne, pour arriver à payer les dettes qu'il a contractées pour la construction des chapelles de la Rivière-Rouge et de Pembina. Les deux paroisses de Rouville et de Saint-Hilaire ont été établies par Mgr Hubert, sans limites déterminées. Il faudrait se rendre sur le terrain pour les délimiter. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 338.)

Mgr J.-O. Plessis au R. P. Malou, à New-York (Québec, 7 janvier 1822). Mgr Plessis a appris qu'il avait quitté la Société de Jésus. Il l'acceptera dans le diocèse de Québec aux conditions indiquées. Si le Père Malou accepte, il ira assister le curé de la paroisse de Saint-Eustache. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 343.)

Mgr J.-O. Plessis à M. John Power, prêtre, à New-York (Québec, 7 janvier 1822). Il remettra au Père Malou la lettre ci-incluse qu'il lui permet de faire lire à Mgr Connolly, l'évêque de New-York. "Vous avez su que le docteur Conwell est

venu nous voir dans le temps où ses diocésains ne savaient ce qu'il était devenu. J'apprendrai avec intérêt où en sont les affaires de son église." L'abbé Hogan, excommunié. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 344.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 9 janvier 1822). Consultation à propos des rapports dans les choses du culte entre catholiques et protestants. Mgr Plessis a reçu la visite de M. Chandler et de son épouse. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 344.)

Mgr J.-O. Plessis à l'honorable James Baby, à York, Haut-Canada (Québec, 11 janvier 1822). A propos de la succession de Mgr Burke. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 345.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr J.-J. Lartigue, évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 24 janvier 1822). Les communautés religieuses. "M. Coffin veut introduire un bill dans le Conseil législatif pour amortir tous les terrains dont les églises sont en possession. Je lui ai conseillé de dresser ce bill et de me le communiquer avant de le mettre sous les yeux du Conseil. Cette question conduira inévitablement à celle de l'érection des paroisses. Dans la monture où se trouve certains esprits parmi nos honorables, je redoute infiniment qu'elle soit amenée. Elle peut nous jeter dans de très grands embarras. Jonathan n'a pas perdu de vue son ancien principe que non seulement le gouvernement doit avoir l'initiative, mais que lui seul peut ériger les cures. Son beau-père Smith l'avait aussi déclaré en cour d'appel au mois d'octobre 1787, dans une cause où il s'agissait de diviser la paroisse d'Yamachiche." Il faudra donner un curé à Saint-Césaire lorsque les habitants auront fait tout ce qu'il faut pour le loger convenablement. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 346.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Saint-Germain, curé à Terrebonne (Québec, 25 janvier 1822.) Il refusera la commission qu'on lui offre dans l'Institution Royale. Il faut que les curés entravent par tous les moyens que la prudence suggère, les efforts des protestants pour s'emparer de l'éducation. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 348.)

Mgr J.-O. Plessis to the Col. Henry Darling, Military Secretary Quebec (Québec, 31 janvier 1822). Les habitants catholiques des Trois-Rivières ont consenti à acheter du gouvernement pour la somme de 1312 louis-0-7 courant, le lot de terre qu'ils ont demandé. Ils s'engagent à donner cent louis par année jusqu'à extinction de la dette. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 349.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr Jean-Jacques Lartigue, évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 5 février 1822). A propos du décret de sécularisation des Frères Récollets. Le Frère Paul ne peut former lui seul une communauté, quoiqu'il soit lié par ses vœux et soumis à la juridiction de l'évêque. Dispenses d'empêchements de parenté. Il n'est rien dû aux Brassard pour la terre de Nicolet; le seigneur, cependant, a droit à une indemnité. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 351.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr J.-J. Lartigue, évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 5 février 1822). Chicanes dans la paroisse de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie. Le curé a voulu faire trop beau. Notes concernant les ecclésiastiques du collège de Saint-Hyacinthe. Le Père Malou a décliné l'offre de venir en Canada. "Je me flatte que Dieu a des vues de miséricorde sur ce diocèse. Les choses ne sont pas encore rendues au point où il serait à désirer qu'elles fussent, mais j'ai confiance qu'elles y viendront. Ne hâtons pas les moments. Il a été beaucoup fait depuis quelques années. L'augmentation du nombre des évêques est un grand pas. Avec le temps ils seront ce qu'ils doivent être. La qualité de vicaire apostolique n'ajouterait à votre importance ni dans l'idée du gouvernement, ni dans celle du séminaire de.

Montréal auquel vous deviendrez agréable dès demain, si vous voulez quitter la ville. Vous y êtes demeuré comme dans le point central du district. J'ai applaudi à ce choix comme devant donner plus d'intérêt à votre épiscopat. Le clergé et le peuple, en général, vous y voient avec respect et consolation. Vous y avez éprouvé des déboires, vous en éprouverez encore, mais Dieu vous a donné assez de force pour les soutenir; votre santé n'en est pas affectée; je ne vous ordonne pas d'y rester, mais je vous le conseille. Si la place venait au point de n'être plus tenable, je vous conseillerais de gagner la campagne. Votre calme, votre discrétion, votre conduite irréprochable vous soutiendront, je l'espère, en ville, où n'ayant pas d'église particulière à gouverner, vous avez plus de liberté de vous porter, au besoin, dans toutes les parties du district qui y gagne assurément, au lieu qu'une cure, même avec des vicaires, vous captiverait. Les mépris, les mauvais traitements des hommes, sont, mon cher frère, les fleurs de l'épiscopat." (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 353.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Saint-Germain, curé à Terrebonne (Québec, 16 février 1822). Mgr Plessis lui donne les raisons qu'il alléguera pour ne pas accepter la position de visiteur des écoles de l'Institution Royale qu'on lui offre. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 355.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Kelly, curé à Sorel (Québec, 16 février 1822). Il refusera la position de visiteur des écoles de l'Institution Royale et renverra au docteur J. L. Mills son imprimé. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 356.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 19 février 1822). L'affaire du presbytère de Blairfindie menace de faire du bruit. Il ne voudrait pas voir se renouveler les querelles scandaleuses qui eurent lieu, lors de l'établissement de cette paroisse, de 1784 à 1787. Pénurie de prêtres pour le ministère. Lorsqu'un curé est chargé de deux paroisses, il doit se transporter à ses frais pour la desserte de la paroisse où il ne réside pas. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 357.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Raimbault, curé à Nicolet (Québec, 19 février 1822). Il tâchera de s'enquérir de la valeur des réclamations du seigneur Chandler. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 360.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles Denis Dénéchaud, curé à Deschambault (Québec, 29 février 1822). Il refusera la position de visiteur des écoles de l'Institution Royale qu'on lui offre. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 361.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de New-York (Québec, 23 février 1822). Pour aucune raison, Mgr Plessis ne permettra à l'abbé French de reprendre son poste à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, et d'y exercer un ministère quelconque. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 362.)

Mgr J.-O. Plessis à M. J.-Édouard Morissette, missionnaire à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick (Québec, 24 février 1822). Si l'abbé French arrivait inopinément à Saint-Jean, M. Morissette se rappellera qu'il n'a aucune permission d'y exercer le saint ministère. Mgr Plessis désire avoir le recensement de la population catholique de Saint-André et de Fredericton. Difficultés à propos des Sauvages. "M. Doucet n'a pas encore rempli la promesse qu'il vous avait faite de m'écrire. Cet homme est devenu d'une apathie inconcevable." (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 362.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Rémi Gaulin, missionnaire à Arichat, Ile du Cap-Beton (Québec, 24 février 1822). Mgr Plessis lui annonce qu'il a fait son temps dans les missions et qu'il reviendra à Québec, dans le courant de l'été. (*Registre des Lettres* v. 10, p. 363.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Courbon, vicaire général, à Lyon (Québec, 25 février,

1822). Mgr Plessis est bien découragé de voir que les deux prêtres promis ne sont pas encore arrivés et que, probablement, ils ne viendront pas. Il comptait sur eux. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 364.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Breluque, supérieur des Missions étrangères à Paris (Québec, 25 février 1822). Il lui rappelle les démarches qu'il a faites auprès de lui pour l'envoi en Canada de quelques prêtres français du diocèse de Lyon. Il ne peut comprendre comment il se fait qu'ils ne soient pas encore arrivés. Pourrait-il s'occuper de la chose? Amitiés à ses amis du séminaire des Missions étrangères. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 364.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Thomas Cooke, missionnaire à Caraquet (Québec, 28 février 1822). Il demeurera chargé de la mission de Miramichi et ira jusqu'à Malcolm's Chapel afin de faire acte de propriété sur douze acres de terre donnés à Mgr Plessis en cet endroit par l'abbé French. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 366.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr B. Angus McEachern, évêque de Rose, à Saint-André, île Saint-Jean (Québec, 2 mars 1822). Donald McDonald plus constant que Ronald dans sa vocation, sera ordonné à l'automne. L'abbé John McDonell, à Paris, lui a écrit. Il est très satisfait du séminaire de Saint-Sulpice à Paris. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 366.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr J.-J. Lartigue, évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 2 mars 1822). A propos de l'école latine de L'Assomption. Le Conseil législatif est mal disposé et il n'y faut pas amener de questions concernant l'Église catholique. Affaire du presbytère de Blairfindie. M. Ignace Bourget devra s'exercer à la prédication. Mgr Plessis propose à Mgr Lartigue d'aller faire une ordination à Saint-Hyacinthe. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 367.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis Gingras, missionnaire à Memramcook, Nouveau-Brunswick (Québec, 3 mars 1822). A propos d'honoraires de messes. M. Carroll, administrateur du vicariat apostolique de la Nouvelle-Écosse, ne peut lui déléguer des pouvoirs extraordinaires. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 369.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Norbert Blanchet, missionnaire à Richibouctou (Québec, 4 mars 1822). Longue réponse à diverses consultations, au sujet des dispenses de mariages, des bancs, etc., etc. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 370.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Tobin, à Halifax (Québec, 4 mars 1822). Au sujet de la succession de Mgr Burke et de ses propriétés dans le Haut-Canada. (Cartable: *Nouvelle-Écosse*, v. 1, p. 167-170.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Frédéric-Auguste Quesnel, à Montréal (Québec, 9 mars 1822). Il transmet à Mgr de Telmesse la requête des habitants de Blairfindie, à propos de la construction du presbytère. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 375.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 11 mars 1822). Il lui transmet deux requêtes, l'une des habitants de la seigneurie de Léry, l'autre de ceux de Blairfindie. Il lui envoie, en même temps, la copie d'une lettre de M. Quesnel. Mgr de Telmesse enverra un délégué à Blairfindie. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 376.)

Mgr J.-O. Plessis à la Sœur de Voisy, supérieure de l'Hôtel-Dieu à Montréal (Québec, 12 mars 1822). Sa communauté devra chercher à placer le mieux possible le capital qu'elle doit recevoir de France. C'est malheureux qu'elle ait aliéné le fief Saint-Joseph. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 377.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 21 mars 1822). L'affaire de Blairfindie restera en l'état où elle est. Il n'est pas facile de fixer les limites d'une nouvelle paroisse dans la seigneurie de Léry. Le mieux serait de

demander aux habitants de construire une chapelle par des contributions volontaires. Il peut garder l'argent des componendes pour son usage personnel. Mgr Plessis regretterait beaucoup de voir Mgr de Telmesse résigner sa charge d'évêque suffragant. Que ferait-il sans juridiction? Qu'il ne se décourage pas. Les choses changeront bientôt. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 379.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexis Lefrançois, curé à Saint-Augustin (Québec, 22 mars 1822). Il pourra réparer l'église et le presbytère aux frais de la fabrique. Il a appris avec plaisir par M. Juchereau qu'un bon nombre d'Irlandais étaient dernièrement descendus à l'église pour se confesser. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 382.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Robert Gradwell, supérieur du séminaire anglais, à Rome (Québec, 23 mars 1822). Mgr Plessis le félicite du soin qu'il apporte à régler les affaires qu'il lui confie. Il n'est pas d'avis que l'on érige le district de Montréal en vicariat apostolique. Mgr Lartigue doit offrir prochainement sa démission au Saint-Siège. M. Gradwell fera tout son possible pour qu'elle ne soit pas acceptée. Bel éloge de Mgr Lartigue. Mgr Plessis offre ses respects aux cardinaux Fontana et Consalvi, à Mgrs Pedicini et Zamboni. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 382.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr William Poynter, évêque de Halie à Londres (Québec 23 mars 1822). Mgr de Telmesse est complètement découragé. Mésintelligence entre la Chambre d'assemblée et le Conseil législatif, à Québec. Émancipation des catholiques en Irlande. Le schisme dans les diocèses de Philadelphie et de New-York. On dit que Mgr Kelly, évêque de Norfold, sera transféré à un autre siège. Il faudrait agir de même avec les docteurs Connolly et Conwell. La congrégation de la Propagande devrait voir à nommer des missionnaires du pays dans ces postes. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 384.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Rose, à Saint-André, île Saint-Jean (24 mars, 1822). Les deux étudiants McLeod et Chisholm sont endettés envers l'évêque de Québec d'une somme de 400 louis. Ils prendront la soutane à l'automne et si Mgr Plessis n'est pas remboursé de cette somme, il les gardera au service du diocèse de Québec. Cependant, il leur donnera une chance de gagner leur pension, lorsqu'ils auront endossé l'habit ecclésiastique en se servant d'eux comme professeurs. Mgr Plessis l'a mis en garde contre les aventuriers irlandais, non pas contre ceux, qui ont fait leurs études dans le pays, qui donnent satisfaction, à preuve M. Dullard, qui travaille dans l'île du Cap-Breton. Il n'a personne à envoyer à Miramichi. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 387.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexis Lefrançois, curé à Saint-Augustin (Québec, 30 mars 1822). A propos du baptême des enfants trouvés. Il le charge de marquer un site de chapelle pour les Irlandais établis dans la seigneurie de Fossambault; cette chapelle devra être située au sud de la rivière et à égale distance, autant que possible, des extrémités nord-ouest et sud-ouest de la seigneurie. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 388.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 1er avril 1822). Le seigneur Chandler a montré beaucoup de bonne volonté. Mgr Plessis demande à Mgr de Telmesse d'aller à Saint-Hyacinthe. Il l'engage à sortir un peu, "j'aimerais à vous voir aller et venir chez les curés de votre district où vous trouveriez toujours du bien à faire en passant. Ah ! si j'avais vos jambes !" Il mettra comme curé à Saint-Césaire un des vicaires de Saint-Hyacinthe. Il ne désignera une place d'église dans la seigneurie de Léry, que quand les habitants s'entendront entre eux. Il l'encourage à la patience et le prie de rester à son poste. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 390.)

Mgr Edward D. Fenwick, évêque de Cincinnati, à Mgr Plessis, évêque de Québec (Cincinnati, 3 avril 1822). Il accorde à Mgr Plessis les pouvoirs de grand vicaire pour le Michigan, diocèse de Cincinnati. (Cartable: *États-Unis*, v. 3, p. 2.)

Mgr J.-O. Plessis à M. J. Halkett, à Montréal (Québec, 8 avril 1822). Il le prie de lui faire savoir si des canots de la Compagnie de la baie d'Hudson iront à la Rivière-Rouge, dans le courant de l'été. Il faut absolument que M. Provencher retourne le plus tôt possible en cet endroit. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 392.

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Kelly, curé à Sorel (Québec, 10 avril 1822). Il est probable qu'il sera obligé de reconstruire l'église en dehors du fort, dans la plaine, afin d'éviter les inconvénients du voisinage des casernes. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 394.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de la Louisiane à la Nouvelle-Orléans (Québec, 13 avril 1822). Le choix des trois religieuses ursulines qui iront à la Nouvelle-Orléans n'est pas encore définitif. Il le sera bientôt. Mgr Plessis prie l'évêque de Louisiane d'accorder des pouvoirs de grand vicaire à M. Provencher. (*Registre des Lettres* v. 10, p. 395.)

Mgr J.-O. Plessis à milady Selkirk, Saint Mary's Island, North-Britain (Québec, 20 avril 1822). Il la remercie de l'intérêt qu'elle porte à la mission de la Rivière-Rouge. M. Provencher sera bientôt consacré évêque et retournera à ses frais à la Rivière-Rouge. Mgr Plessis prie lady Selkirk de lui indiquer une maison de commerce en Angleterre où il pourrait envoyer des marchandises qui seraient embarquées sur les vaisseaux en destination de la baie d'Hudson, pour les missionnaires de l'Assiniboine. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 396.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 20 avril 1822). Montréal est bien le point central de son district et c'est là qu'il doit rester, mais il est bon aussi qu'il aille visiter les postes les plus intéressants de son district, tel que Saint-Hyacinthe. Réponse à diverses consultations. (*Registre de Lettres*, v. 10, p. 398.)

Mgr J.-O. Plessis à la très honorée Sœur de Voisy, supérieure de l'Hôtel-Dieu, à Montréal (Québec, 29 avril 1822). Il regrette beaucoup de voir l'Hôtel-Dieu de Montréal entrer en procès à propos de l'aliénation du fief Saint-Joseph. Il a parlé à lord Dalhousie de la nécessité d'agrandir l'Hôtel-Dieu de Montréal. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 400.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Kelly, curé à Sorel (Québec, 2 mai 1822). Il faut la permission de l'évêque pour aliéner un bien de l'Église. Tous les biens donnés à l'Église de Québec depuis 1760 peuvent être contestés en cour. Il le laisse libre de placer l'église à l'endroit qui lui paraîtra le plus convenable. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 401.)

Mgr J.-O. Plessis à M. L.-N. Dubourg, évêque de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans (Trois-Rivières, 10 mai 1822). A propos des pouvoirs de grand vicaire donnés à Mgr Provencher par Mgr Dubourg; ils sont insuffisants. Trois religieuses se préparent à partir pour la Nouvelle-Orléans. Il croit comme lui qu'il faut nommer un missionnaire français, évêque de la Haute-Louisiane; il serait bien en faveur de M. Brulé, et il espère que si ce dernier est proposé il sera accepté par la Propagande, et qu'elle ne cherchera pas à confier ce siège à un Irlandais. Scènes désolantes à Philadelphie. Le docteur Conwell est un digne homme, mais peu apte au poste qu'il occupe. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 402.)

M. N.-C. Fortier, pro-secrétaire de l'évêque de Québec, à M. l'abbé de la Roche-Aymon et Co, à Londres (Québec, 18 mai 1822). Mgr l'évêque de Québec est indi-

gné de la communication de l'abbé de la Roche-Aymon et de " ce que des individus du second ordre du clergé osent prendre sur eux de censurer un pontife (le pape) dont la vertu éprouvée et la prudence consommée donnent tant de relief au rang suprême qu'il tient dans l'Église." (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 406.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr Alexander Macdonell, évêque de Rhésine, à Saint-Raphaël (Québec, 22 mai 1822). Il ordonne à la prêtrise M. O'Meara. Qu'est-il advenu de l'abbé de La Mothe? Il le félicite du succès de son voyage à York. Grande pénurie de prêtres, spécialement pour les missions du Golfe. La consécration de Mgr Provencher, évêque de Juliopolis, a eu lieu aux Trois-Rivières, le 12 mai. Mgr Plessis était assisté de Mgr de Saldes et de Mgr de Telmesse. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 406.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Gagnon, missionnaire à Gédaïc (Québec, 25 mai 1822). Réponse à diverses consultations. Mgr l'évêque de Rose est son suffragant, évêque *in partibus*, et M. Gagnon reste soumis à l'autorité de Mgr Plessis " ce qui n'empêche pas que vous ne deviez dépendre de Mgr l'évêque de Rose pour les choses ordinaires, lui obéissant en tout ce qui n'est pas contraire à mes ordonnances et lui rendant, en mon absence, les mêmes honneurs qu'à moi." (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 411.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Robitaille, curé à Saint-Charles, rivière Chambly (Québec, 6 juin 1822). Il se rappellera qu'il s'est engagé à payer à Mgr de Telmesse, pour sa subsistance, le tiers de la dîme des paroisses de Saint-Mathieu et de Saint-Hilaire. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 414.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Robert Gradwell, supérieur du séminaire anglais, à Rome (Québec, 9 juin 1822). Il regrette bien de n'avoir pas encore eu de réponse aux lettres adressées à la congrégation de la Propagande, depuis le mois de juin de l'année 1821. Le catholicisme se répand dans le pays. Il partira bientôt pour la visite épiscopale. Il a consacré Mgr l'évêque de Juliopolis, le 12 mai. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 416.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr Guillaume Poynter, évêque de Halie, à Londres (Québec, 10 juin 1822. Il le remercie d'avoir " dissipé les ombrages de lord Bathurst " sur les affaires ecclésiastiques du Canada. Mgr de Telmesse désire devenir évêque titulaire de Montréal. Le ministère britannique est contre ce plan, et la cour de Rome ne le goûte pas davantage. " Mgr de Telmesse fait beaucoup de bien dans son district et la petite guerre où il se trouve engagé avec ses anciens confrères est conduite de sa part si prudemment et si secrètement qu'il n'en résulte aucun scandale considérable. Bien entendu, qu'en toute occasion je me déclare hautement pour lui et que les bons Sulpiciens assez semblables du reste à vos Jésuites d'Angleterre ont plus de peur de moi que les Jésuites n'en ont de vous." Les affaires de l'Église de New-York vont mieux. A Philadelphie, au mois d'avril dernier, les partisans de l'évêque et ceux de l'abbé Hogan se sont battus en pleine église Sainte-Marie. Il a fait faire une réponse appropriée à la circulaire de l'abbé de la Roche-Aymon. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 417.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Rivière-Ouelle, 28 juin 1822). Il est maintenant en visite épiscopale à la Rivière-Ouelle. Mgr de Saldes est allé à L'Islet. Le cardinal Fontana est décédé le 19 mars 1822. La congrégation de la Propagande approuve le mandement que Mgr Plessis a donné à l'occasion de l'élection de Mgr de Telmesse. La congrégation entend que Mgr Lartigue reste sous la dépendance de Mgr l'évêque de Québec. M. Gradwell lui a également écrit que lord Bathurst est absolument opposé à ce qu'il devienne évêque titulaire. La question des limites de Saint-Marc-de-Belœil, de Saint-Hilaire, etc., etc., heureu-

sement réglée. Il a écrit à M. Robitaille, curé de Saint-Charles. A propos du nouveau tarif. Le gouverneur désire que les curés fassent un recensement général. Prêtres qu'il lui faut pour l'automne. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 419.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Excellence lord Dalhousie, gouverneur en chef du Canada (Kamouraska, 2 juillet 1822). Il lui fait observer que les curés ne peuvent faire eux-mêmes un recensement aussi détaillé que celui qu'il demande. Il leur faut le concours des magistrats et officiers de milice. Il se propose de publier à ce sujet une circulaire. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 422.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Clément Aubry, missionnaire à Percé (Matane, 20 juillet 1822). Mgr Plessis est rendu au terme de la visite épiscopale pour la présente année. Réponse à diverses questions à propos de la dîme à payer par les pêcheurs, les mariages des vagabonds, construction de l'église de Percé au moyen de contributions volontaires. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 423.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Philippe Lefrançois, missionnaire à Bonaventure (Québec, 22 juillet 1822). Construction des églises de Bonaventure et de Paspebiac. Une petite chapelle à Port-Daniel suffira pour le moment. Réponse à diverses consultations: les bancs dans les églises; vente de boissons enivrantes; catholiques mariés à des protestants, etc., etc. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 425.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 30 juillet 1822). Il est arrivé hier, 29 juillet, de retour de la visite. Mgr Plessis ne croit pas que Mgr de Telmesse puisse accepter la chapelle de Bon-Secours et la maison qui en dépend pour y faire sa résidence, d'après les conditions que l'on veut y mettre. Mgr Plessis croit qu'il ferait mieux de se loger au faubourg Saint-Laurent. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 429.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Rhésine à Saint-Raphaël, Haut-Canada (Québec, 5 août 1822). Mgr Plessis est heureux du renfort que Mgr Macdonell a reçu dans la personne de M. Horan. Il lui enverra bientôt son neveu Angus. Il ne peut demander au clergé du Bas-Canada une souscription en faveur des missions du Haut-Canada. Il ne se croit pas obligé de payer les dépenses des visites des évêques suffragants. Il ne l'encourage pas à entreprendre un nouveau voyage en Europe. Le Révérend M. Salmon est retourné en Irlande. Mgr Plessis, lors de son dernier voyage, a trouvé parmi les papiers de M. Bourret, un mémoire écrit en 1797 par le défunt évêque Burke, plein d'insultes contre ses prédécesseurs, sur le siège de Québec. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 431.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Crevier, missionnaire à Molden, Haut-Canada (Québec, 5 août 1822). Mgr Plessis lui indique quels moyens il peut prendre pour arriver à se faire payer un traitement convenable par ses paroissiens. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 434.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 7 août 1822). A propos d'un remplaçant à Saint-Régis pour M. Dufresne qui désire retourner au grand séminaire de Montréal. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 435.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 8 août 1822). Il lui annonce les changements ecclésiastiques qu'il se propose de faire à l'automne. Les anciens paroissiens de Saint-François-de-Sales rattachés à la paroisse de Lachenaie demandent maintenant à être unis à celle de Terrebonne. La maison destinée aux Sœurs de la Congrégation à Sainte-Marie-de-Beauce est terminée et en état de les recevoir. Mgr Plessis demande à Mgr de Telmesse de venir le rencontrer à Québec. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 437.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles-François Painchaud, curé à Sainte-Anne-de-la-

Pocatière (Québec, 10 août 1822). Mgr Plessis est un peu surpris du ton de la dernière lettre de M. Painchaud. Il n'a pas le temps d'y répondre. D'ailleurs, M. Painchaud aurait fait mieux de ne pas faire tant de bruit, lors du passage de Mgr Plessis à Sainte-Anne. " Peut-être qu'avec un évêque qui aurait moins de bonté pour vous, vous ne vous émanciperiez pas de la sorte." (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 439.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Rose, Saint-André de l'île Saint-Jean (Québec, 20 août 1822). L'abbé Donald McDonald retournera à l'île du Prince-Édouard dans un mois. " Vous le trouverez bien instruit et bien formé." M. McLeod a commencé l'étude de la théologie; M. Chisholm s'y mettra en octobre prochain. Mgr Plessis espère envoyer bientôt un prêtre à St. Peter's Bay pour aider M. Dullard. La desserte de Miramichi abandonnée. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 441.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean Raimbault, à Nicolet (Québec, 21 août 1822). M. Chandler n'est pas aussi exigeant que Mgr Plessis le pensait, dans l'estimation de l'indemnité qui lui est due par la corporation du séminaire de Nicolet. Aussi vaut-il mieux régler avec lui le plus tôt possible. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 443.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr J.-J. Lartigue, évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 22 août 1822). Changements ecclésiastiques dans le district de Montréal. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 444.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr J.-J. Lartigue, évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 22 août 1822). Changements ecclésiastiques. MM. Paré, La Broquerie, Gaulin, Ducharme, Clément, Papineau, Chauvin, Patrick McMahon, Label, Racicot. Les professeurs du collège de Saint-Hyacinthe. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 444.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 24 août 1822). Les professeurs au séminaire de Nicolet. M. Lamotte. Mgr Plessis demande à Mgr Lartigue de rester "calme au milieu d'un orage qui n'aura qu'un temps." On se plaint qu'il ne ménage pas assez son monde. Mgr Plessis est convaincu du contraire. M. Leclerc doit se préparer à aller en mission. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 445.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Lamotte, curé à Berthier (Québec, 25 août 1822.) A propos d'un contrat à passer avec les demoiselles Pouget. Mgr Plessis ne peut lui donner de vicaire. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 446.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Rémi Gaulin, missionnaire à Arichat, Cap-Breton (Québec, 1er septembre 1822). Il retournera à Québec le plus tôt possible. Une cure l'attend. M. Hudon sera son successeur. P. S. Maladie de M. Dullard. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 448.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Thomas Cooke, missionnaire à Caraquet (Québec, 2 septembre 1822). Il passera une nouvelle année dans les missions; un autre ne réussirait pas aussi bien que lui. Les fidèles de Burnt-Church, de Bartabog et de Miramichi. L'abbé French a fait naufrage entre New-York et Boston. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 449.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Bernard Angus McEachern, évêque de Rose, à Saint-André-de-l'Ile-Saint-Jean (Québec, 2 septembre 1822). M. Fraser est une acquisition précieuse pour les Écossais du Cap-Breton. M. Fitzgerald, de Terre-Neuve, sera accepté s'il est bien recommandé par le docteur Scallan. L'abbé French rôde dans le Nouveau-Brunswick, espérant y trouver un poste. M. Cooke continuera à visiter les fidèles de Miramichi. M. Donald McDonald lui rendra de grands services. L'abbé John McDonell, à Paris, s'afflige de ne pas recevoir de nouvelles de sa famille. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 450.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr J.-J. Lartigue, évêque de Telmesse, à Varennes (Québec, 2 septembre 1822). Changements ecclésiastiques. MM. Clément, Paré, Poirier, Ducharme. M. Ducharme ferait bien à Saint-Luc. Les régents du collège de Saint-Hyacinthe. Mgr Plessis a reçu des pouvoirs de vicaire général du nouvel évêque de Cincinnati. On lui apprend que 300 Montagnards écossais viennent d'arriver au Cap-Breton. "Ils ont amené avec eux un prêtre nommé William Fraser, bien recommandé par le docteur Cameron, vic. apostolique." (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 451.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Varennes (Québec, 2 septembre 1822). Prochaines ordinations à Montréal. MM. Giroux et McMahon recevront le sous-diaconat. M. Lamotte continuera à desservir l'île Jésus. (*Registre des Lettres* v. 10, p. 452.)

Mgr J.-O. Plessis à M. J.-Édouard Morissette, missionnaire à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick (Québec, 4 septembre 1822). Mgr Plessis se réjouit d'apprendre que M. Morissette passera encore une année au Nouveau-Brunswick. Il le prie de surveiller les allées et venues du P. Dominique (l'abbé French). Ses appointements à Saint-Jean. Les gens de Miramichi devront payer à M. Morissette les 70 louis qu'ils lui doivent, avant d'avoir un curé résident. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 453.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Gabriel Le Courtois, curé à la Malbaie (Québec, 7 septembre 1822). S'il est réellement hors d'état de desservir la Malbaie, Mgr Plessis lui donnera une cure moins grande. S'il part, les gens de la Malbaie n'auront un prêtre pour le remplacer qu'en autant qu'ils se décideront à réparer le presbytère et à le rendre logeable. Mgr Plessis lui conseille de ne pas retourner en France. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 454.)

Mgr J.-O. Plessis à M. l'abbé Janvier, à Montréal (Québec, 7 septembre 1822). A propos des Ursulines qui vont en mission à la Nouvelle-Orléans. Elles quitteront Québec le 1er octobre prochain. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 455.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Bourget, curé à Châteauguay (Québec, 14 septembre 1822). Il le charge de la desserte de la paroisse de Notre-Dame-des-Trois-Pistoles et de L'Ile-Verte, son annexe. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 457.)

Mgr J.-O. Plessis à la très honorée sœur supérieure de la Congrégation de Notre-Dame à Montréal (Québec, 14 septembre 1822). Mgr Plessis est allé lui-même à Sainte-Marie-de-Beauce, visiter la maison destinée à loger les sœurs. Elle est grande et confortable, et sera terminée pour recevoir les sœurs dès le printemps. On peut compter sur une quarantaine d'enfants pour ouvrir le pensionnat. Les vocations religieuses aussi ne manqueront point. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 458.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Demers, curé à Saint-Grégoire (Québec, 15 septembre 1822): Mgr Plessis le prie de ne pas se mêler de la chicane qui existe dans la paroisse, à propos du loyer qui doit lui être payé à même les deniers de la fabrique. (*Registre des Lettres*, v. 10, p. 459.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr J.-J. Lartigue, évêque de Telmesse, à Saint-Hyacinthe (Québec, 16 septembre 1822). Il lui annonce les changements de cures qu'il se propose de faire. M. Bourget nommé aux Trois-Pistoles, et M. Poirier à Saint-Césaire. "M. Mignault mérite un vicaire à plusieurs titres, spécialement pour son dévouement à votre cause." Les professeurs du séminaire de Montréal et du collège de Saint-Hyacinthe. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 1.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Xavier Noiseux, vicaire général aux Trois-Rivières (Québec, 21 septembre 1822). Mgr Plessis est satisfait du site qu'il a choisi

pour l'église de Saint-Stanislas, mais le plan de l'église elle-même ne lui plaît pas. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 6.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal Québec, 21 sepembre 1822). Liste des nominations aux cures et des changements ecclésiastiques. M. Bellefeuille, vicaire à la Présentation. M. Gaulin. "J'entends parler aujourd'hui pour la première fois d'un fils de Jacques Cartier qui se prépare à prendre la soutane." (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 9.)

Mgr J.-O. Plessis à M. N.-B. Doucet, notaire, à Montréal (Québec, 21 septembre 1822.) Il ne s'est jamais engagé à rappeler son frère. Il le ferait, cependant, pourvu que l'abbé André Doucet veuille accepter les conditions qu'il lui posera. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 9.)

Mgr J.-O. Plessis à la très honorée sœur de Voisy, supérieure de l'Hôtel-Dieu, à Montréal (Québec, 28 septembre 1822). Explications à propos de l'aliénation du fief Saint-Joseph. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 10.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 28 septembre 1822). A propos des changements de cures. Départ des Ursulines de Québec pour la Nouvelle-Orléans. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 12.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 30 septembre 1822). M. Ducharme restera à Sainte-Thérèse-de-Blainville. M. John McDonald ira comme professeur au séminaire de Nicolet. Les nouveaux clercs tonsurés à Lotbinière, lors de la bénédiction de l'église. A propos de certains *clubs* de prêtres. M. Maguire accompagne les religieuses ursulines qui vont à la Nouvelle-Orléans. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 13.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 1er octobre 1822). M. Patrick McMahon, ordonné prêtre, restera à Québec, pour le ministère de langue anglaise. L'abbé McKeagney ira au Cap-Breton. A propos de l'église de Sorel dont on veut entreprendre la construction. Il n'est pas de son idée à propos de l'érection en vicariat apostolique du district de Montréal. Questions de componendes et de dispenses. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 16.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr Dubourg, évêque de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans (Québec, 8 octobre 1822). Mort du cardinal Fontana, préfet de la congrégation de la Propagande. Mgr Plessis espère que l'un des candidats de Mgr Dubony sera nommé au nouvel évêché de Saint-Louis, M. Brulé ou M. Rosati. Est-ce bien vrai que Mgr Dubony a choisi, pour coadjuteur, un aventurier nommé Angelo Inglesi, qui a demeuré quelques années en Canada, se disant sous-diacre et arrivé soldat dans un régiment anglais. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 17.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 9 octobre 1822). Il lui envoie la copie d'une lettre de M. Pigeon et la réponse qu'il lui a faite. Ce monsieur cherche à décliner la juridiction de Mgr de Telmesse. Mgr Plessis propose à Mgr de Telmesse de faire le choix d'un terrain pour construire une nouvelle église à Montréal. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 20.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Thomas Cooke, missionnaire à Caraquet (Québec, 13 octobre 1822). Il envoie M. Leduc missionnaire à Nipisiguit. M. Cooke passera encore une année dans sa mission. L'abbé French. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 22.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Frs-Xavier Pigeon, curé à Saint-Philippe (Québec, 14 octobre 1822). Mgr Plessis lui demande pourquoi il n'a pas publié l'ordonnance de Mgr de Telmesse, relative à un démembrement du fief de Léry. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 22.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 14 octobre 1822).

Monsignor

Le P. O'Finnan supr. des Dominicains irlandais de Rome m'a communiqué la lettre qu'il avait reçue de vous au sujet de votre coadjuteur dont les bulles ont été expédiées avant mon arrivée en cette ville et ont dû vous être transmises par Mgr Rayder auquel on les avait adressées. La répugnance extrême de Mgr Maguire s'est manifestée aussitôt que vous lui avez fait connaître vos desseins sur lui. il s'en est ouvert avec moi dans des termes qui m'ont fait désirer que les bulles ne s'expédiassent pas. J'ai écrit de Londres au Card. Fontana pour le prier de les suspendre jusqu'à ce que je fusse revenu à Rome; mais elles ont devancé mon arrivée. L'observation que vous faites au P. O'Finnan, me semble fort sage. Un homme qui viendrait malgré lui à votre secours, serait malheureux et vous causerait peut-être des déboires. il faut donc y renoncer, d'autant même que le S. Siège en l'établissant, n'y a pas ajouté l'ordre d'accepter, comme je pensais qu'il le ferait. Au reste, on trouvera quelqu'autre moyen de vous assurer un coadjuteur, et si, en attendant, vous êtes embarrassé de la donation de Madame Blake, disposée en par testament en faveur de deux ou trois bons

catholiques dont la probité vous est connue et auxquels vous donnerez vos intentions (dans un écrit séparé du testament) sur l'usage que vous voulez qu'ils en fassent lorsque la transformation sera morte, si vous ne lui survivez pas. Si vous n'avez pas à la main les gens qu'il vous faut et que vous ne voulez rien tenter en vous fiant avec les mêmes intentions, je conseille que vous le fassiez, tout surchargé que je suis déjà d'affaires pour les autres et pour moi. Le tout étant de cachet, et que soit que votre testament soit pur et simple, car on pourrait le contester, s'il exprimait quelque fidéi-commis.

Les propos rapportés que vous avez tenus pour le intérimaire Gouverneur le Gén. R[illegible] et que le Comte Dalhousie est proposé au Gouvernement Général. Je ne sais s'il faut croire cette assertion qui ne m'est pas encore prouvée.

Croyez moi bien respectueusement et bien fidèlement, Monseigneur,

Votre très-humble et très obéissant serv.

+ J. O. Ev. de Québec

Rome, 24 décembre 1819

(Mgr l'Evêque de Sion)

LETTRE DE Mgr PLESSIS À Mgr BURKE, ÉVÊQUE DE SION (24 DÉCEMBRE 1819)

Monseigneur,

Le P. O'Finnan Sup^r^ des Dominicains irlandois de Rome m'a communiqué la lettre qu'il avoit reçue de vous au sujet de Votre Coadjuteur dont les bulles ont été expédiées avant mon arrivée en cette ville et on dû vous être transmises par Mgr Poynter auquel on les avoit adressées. La répugnance extrême de Mr Maguire s'est manifestée aussitôt que vous lui avez fait connaître vos desseins sur lui. il s'en est exprimé avec moi dans des termes qui m'ont fait désirer que ses bulles ne s'expédiassent pas. J'ai écrit de Londres au card. Fontana pour le prier de les suspendre jusqu'à ce que je fusse rendu à Rome; mais elles ont dévancé mon arrivée. L'observation que vous faites au Père O'Finnan, me semble fort sage. Un homme qui viendroit malgré lui à votre secours, seroit malheureux et vous causeroit peut-être des déboires. il faut donc y renoncer, d'autant mieux que le S. Siège en l'établissant, n'y a pas ajoûté l'ordre d'accepter, comme je pensois qu'il le feroit. Au reste, on trouvera quelqu'autre moyen de vous assurer un successeur, et si, en attendant, vous êtes embarrassé de la donation de Madame Blake, disposez en par testament en faveur de deux ou trois bons catholiques dont la probité vous soit connue et auxquels vous donnerez vos intentions (dans un écrit séparé du testament) sur l'usage que vous voulez qu'ils en fassent lorsque la bonne femme sera morte, si vous ne lui survivez pas. Si vous n'avez pas à la main les gens qu'il vous faut et que vous aimiez mieux tester en ma faveur avec les mêmes instructions, je consens que vous le fassiez, tout surchargé que je suis déjà d'affaires pour les autres et pour moi. En tout état de cause, ayez soin que votre testament soit pur et simple, car on pourroit. le contester, s'il exprimoit quelque fidei-commis.

Les papiers rapportent que vous avez pour lieutenant Gouverneur le Gén. K et que le Comte Dalhousie est passé au Gouvernement Général. Je ne sai s'il aut croire cette assertion qui ne m'est pas encore prouvée.

Croyez-moi bien respectueusement et bien fidélement,

Monseigneur,

Votre très-humble & très obéissant serv^r^,

† J.-O. Év. de Québec.

Rome, 24 déc^re^ 1819.

(Mgr l'Evêque de Sion)

Il lui reproche d'avoir agi trop sévèrement envers M. Kelly. "Plus vous croyez apercevoir, dans les curés de votre district, de disposition à secouer le joug de votre conduite, plus il faut les ménager par de bons procédés dans les choses raisonnables." Affaires d'administration. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 23.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Frs-Xavier Noiseux, vicaire général aux Trois-Rivières (Québec, 18 octobre 1822). Il a reçu la lettre où il lui annonce la mort de l'abbé de Calonne. M. Noiseux s'occupera de faire nommer un curateur à sa succession. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 28.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 19 octobre 1822). Mgr Plessis est fort surpris des propos malicieux que l'on répète dans le public, parce que Mgr de Telmesse a pris sa demeure à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Il ne voit rien de répréhensible dans cette démarche. Le mandement de Mgr de Telmesse pour l'établissement de Saint-Cyprien est bien fait. Pourquoi M. Pigeon ne l'a-t-il pas publié ? (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 29.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Thomas Cooke, missionnaire à Caraquet (Québec, 21 octobre 1822). Mgr Plessis le remercie d'avoir consenti à passer une autre année dans sa mission. Il reviendra dans le courant de l'année prochaine. Lettre pastorale aux Acadiens de la Baie-des-Chaleurs. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 30.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 28 octobre 1822). A propos du voyage à Sorel de Mgr de Telmesse. Le curé de Saint-Laurent, en visite à Québec, ne lui a présenté ni mémoire, ni requête. MM. Aubry et Manseau. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 34.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis Gingras, missionnaire à Memramcook (Québec, 30 octobre 1822). Affaires privées. Il travaillera de toutes ses forces à préserver les immigrés irlandais des séductions des protestants. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 35.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Norbert Blanchet, missionnaire à Richibouctou (Québec, 30 octobre 1822). Il félicitera en son nom les habitants de Richibouctou d'avoir enfin construit une bonne église. Il admire le zèle du premier marguillier de Bouctouche pour la construction de la chapelle de sa paroisse. Il ne doit pas cesser sa lutte contre les vendeurs de boissons enivrantes. Les mariages entre catholiques, contractés devant un magistrat, sont nuls. Mariages des Sauvages. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 36.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Hyacinthe Hudon, missionnaire à Arichat (Québec, 2 novembre 1822). Comment M. Fraser et M. Hudon se partageront les missions du Cap-Breton. M McKeagney, qui remplace M. Gaulin, fera sa résidence à L'Ardoise. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 39.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 4 novembre 1822). M. Cusson ne restera pas à Saint-Ours, il ira à Saint-Jude. L'abbé Pigeon et son refus de publier l'ordonnance de Mgr de Telmesse. Il faut le ménager. Longues explications à propos de la position difficile où se trouve Mgr de Telmesse. S'il croit qu'il ne puisse demeurer plus longtemps en ville, Mgr Plessis lui conseille de séjourner pendant quelque temps à la campagne. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 41.)

Mgr J.-O. Plessis au R. P. Vincent Merle, Trappiste à Tracadie, N.E. (Québec, 4 novembre 1822). Il lui donne des pouvoirs de grand vicaire pour la partie du Golfe et de ses îles qui dépendent du diocèse de Québec. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 41.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Clément Aubry, missionnaire à Percé (Québec, 7 novembre 1822). Il poussera les habitants de Percé à terminer le plus vite possible l'église qu'ils sont en frais de construire. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 45.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 9 novembre 1822). L'honorable Louis-Joseph Papineau a accepté de représenter la corporation du séminaire de Nicolet pour la transaction à faire avec mademoiselle Quesnel. Extraits d'une lettre du cardinal Consalvi. A propos de l'imprimé qui circule dans le public et où l'autorité de Mgr Plessis et de Mgr de Telmesse est attaquée. M. Gradwell, son agent à Rome, lui a écrit que les Sulpiciens ont présenté au Saint-Siège un mémoire, où ils maintiennent leur droit de patronage pour la paroisse de Montréal et demandent que Mgr Lartigue soit placé dans une autre paroisse. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 48.)

Mgr J.-O. Plessis à Jean-Louis Beaubien, curé à Saint-Thomas (Québec, 11 novembre 1822). Il l'autorise à bénir lui-même ou à faire bénir par tout autre prêtre, qu'il lui plaira, la nouvelle église de Saint-Thomas, lorsqu'elle aura un plancher et sera couverte. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 48.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 11 novembre 1822). Il lui envoie la réponse qu'il a reçue de M. Pigeon. " Lord Dalhousie a encore mal aux yeux. On lui appliqua des sangsues la semaine dernière. Il va mieux, mais n'a ni la liberté de prendre l'air ni celle de voir les gens, ce qui retarde un peu les affaires." (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 50.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Éminence le cardinal Consalvi, préfet de la Propagande à Rome (Québec, 15 novembre 1822). (Longue lettre en latin). Demandes de pouvoirs extraordinaires. Consécration de Mgr Provencher. Difficultés que rencontre Mgr de Telmesse. Mgr Plessis s'oppose à ce que le district de Montréal soit érigé en vicariat apostolique ou à ce que la résignation de Mgr de Telmesse soit acceptée. Mgr Plessis sollicite la solution de plusieurs cas. Le vicariat apostolique de la Nouvelle-Écosse. Les catholiques y souffrent beaucoup de l'absence d'un évêque. La nouvelle édition du Rituel de Québec. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 51.)

Mgr Plessis à M. Robert Gradwell, procureur de l'évêque de Québec, à Rome (Québec, 15 novembre 1822). Il n'a pas encore reçu de réponse à sa lettre du 25 juin 1821, au cardinal Fontana. Pourquoi les Sulpiciens causent de si grandes misères à Mgr de Telmesse: impossibilité d'y remédier pour le moment. Amitiés aux cardinaux de la Somaglia, de Gregorio et Consalvi etc. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 55.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr William Poynter, évêque de Halie, à Londres (Québec, 16 novembre 1822). Il a tonsuré l'abbé Paisley. Les affaires du diocèse vont bien "excepté pour l'évêque de Telmesse qui a en tête de terribles adversaires et qui par malheur n'a pas le talent de se faire goûter, nonobstant toute sa vertu et tout son savoir." Il joindra au paquet qu'il lui envoie " une espèce de libelle imprudemment imprimé et circulant, au scandale de la religion, parmi les laïcs. C'est l'ouvrage de quelques curés des districts de Montréal, admirateurs des Sulpiciens. . ." Le bill d'Union qui a heureusement échoué au parlement impérial à sa dernière session, cause beaucoup d'émotion au Canada. Il renferme des mesures arbitraires contre la religion catholique. S'il revient sur le tapis, Mgr Plessis espère que Mgr de Halie trouvera le moyen de le faire avorter. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 58.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 16 novembre 1822). Il n'a pas besoin de craindre: l'imprimé qui circule dans le public ne lui causera aucun préjudice. Il ne doit pas quitter Montréal. Mgr Plessis lui déclare, en plus, qu'il n'appuiera pas auprès de la cour de Rome, sa demande de résignation; enfin tout s'oppose à ce que Montréal soit érigé en évêché. A propos de certains changements ecclésiastiques. Le clergé devra se joindre à tous les habitants du pays

pour signer l'adresse que l'on se propose de présenter au Roi contre le bill d'Union. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 61.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Michel Dufresne, curé à Saint-Nicolas (Québec, 17 novembre 1822). A-propos des dîmes dues à M. Viau qui vient de quitter la cure de Saint-Nicolas. Mgr Plessis prie M. Dufresne d'aller visiter de temps en temps les habitants établis dans Saint-Gilles et au-delà. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 62.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 23 novembre 1822). A propos de changements de vicaires. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 65.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse à Montréal (Québec, 25 novembre 1822). Mgr Plessis vient de signer les adresses au Roi et aux deux Chambres du Parlement impérial contre le bill d'Union. Les messieurs du clergé ont signé avec lui et il espère que le clergé du district de Montréal en fera autant. La lettre officielle de lord Bathurst, du 15 septembre 1819, dit bien clairement que Mgr Lartigue et Provencher seront sous la dépendance de l'évêque de Québec. Il n'y est pas question d'évêché, ni d'épiscopat. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 67.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Joseph Deguise, vicaire général, curé à Varennes (Québec, 26 novembre 1822). Mgr Plessis l'engage à préparer, avec le concours de quelques prêtres de son district, une réponse à l'imprimé qui circule dans le public. Il lui enverra une lettre circulaire pour un dénombrement. C'est le gouverneur qui le demande. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 68).

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 28 novembre 1822). Affaires privées. Pour l'établissement projeté au faubourg Saint-Laurent, il aura soin, si la chose est possible, de se faire donner à lui-même, individuellement, le terrain. En agissant de cette manière, il s'évitera bien des ennuis. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 69.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Frs-Xavier Pigeon, curé à Saint-Philippe (Québec 29 novembre 1822). Mgr Plessis lui reproche sévèrement sa conduite envers Mgr de Telmesse. Il ne s'agit pas de fonder une paroisse dans le fief de Léry. L'ordonnance de Mgr de Telmesse fait savoir aux habitants de ce fief qu'ils seront bientôt desservis chez eux. Mgr Plessis n'entreprendra pas de réfuter les arguments de M. Pigeon. Il doit se rappeler que Mgr de Telmesse n'a eu que des bontés pour lui et que c'est à sa requête, qu'il a été nommé archiprêtre. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 71.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Kelly, curé à William Henry (Québec, 5 décembre 1822). Il ne doit pas être surpris qu'il y ait des mécontents contre la place de l'église. Cela ne doit pas l'empêcher d'aller en avant. " L'intérêt que le colonel Herriot a montré pour l'établissement de l'église de Drummondville mérite qu'on lui accorde ce qu'il désire, St Georges pour patron." (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 75.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 7 décembre 1822). A propos de la requête du faubourg Saint-Laurent. Où trouver un emplacement pour la construction de l'église ? Mgr Plessis suggère le bord de la côte du Baron, au nord-est du chemin des Tanneries, " sur la terre appartenant autrefois à M. Fortier et peut-être aujourd'hui à M. Viger, son gendre et votre parent. . ." Il faudrait à cette église 150 pieds de long sur 50 de large, avec une sacristie proportionnée et une maison de 60 à 80 pieds de long à plusieurs étages. Mgr Plessis désire connaître le nombre des souscripteurs et leur opinion sur cette affaire. Il sera par là même plus en mesure de répondre à la requête. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 75.)

Mgr J.-O. Plessis à sir John Coape Sherbrooke, Calverton, near Southwell,

Nothingham (Québec, 12 décembre 1822). Les choses vont mal dans la Province. La désunion existe entre les deux Chambres du Parlement provincial, et elle va en augmentant. Il ne croit pas que le remède suggéré, c'est-à-dire, la réunion du Haut et du Bas-Canada, soit le meilleur. D'ailleurs, ce remède a été suggéré par des personnages intéressés qui veulent de nouveau concentrer en leurs mains toute l'autorité et écarter des affaires les personnes les plus propres à rétablir la paix. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 77.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Halie, à Londres (Québec, 17 décembre 1822). Mgr de Baltimore est de retour de Rome, après une traversée de 60 jours. Il lui envoie copie d'un mémoire en réfutation du libelle préparé par quelques prêtres et curés du diocèse. Ce mémoire sera imprimé. Il lui demande de lire attentivement le bill d'Union tel que proposé dans le Parlement impérial, spécialement les clauses 2, 8, 13, 16, 24, 25 qui ne tendent à rien moins qu'à l'anéantissement des Canadiens et à l'asservissement de la religion catholique. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 83.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Robert Gradwell, supérieur du séminaire anglais à Rome (Québec, 17 décembre 1822). Longue lettre à propos des intrigues des Sulpiciens contre Mgr Lartigue. C'est M. Roux qui en est le principal instigateur. Il veut garder le premier rang dans la ville, et pour cela, en chasser l'évêque. Il a déjà agi dans le même sens lorsqu'il fut question d'envoyer Mgr de Saldes à Montréal, en 1807. Le peuple de Montréal veut garder Mgr de Telmesse en ville; on s'offre, en ce moment, à lui construire une église et une maison pour le loger. Le séminaire de Montréal mêle à cette question, avec une mauvaise foi évidente, la question du patronage et la question de ses biens. Les prêtres du séminaire de Montréal devraient témoigner plus de reconnaissance à Mgr Lartigue qui a beaucoup travaillé pour eux, et qu'ils considéraient autrefois comme un de leurs meilleurs sujets. Mgr Plessis espère que M. Gradwell exposera tous ces détails au cardinal Consalvi, et que le pape approuvera ce qu'il a fait, et qu'il émettra un bref donnant à Mgr de Telmesse l'appui dont il a besoin. L'esprit de démocratie et d'indépendance gagne le clergé comme le peuple, et les évêques ont besoin d'être soutenus. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 78.)

Mgr J.-O. Plessis à M. F.-A. La Rocque, ancien marguillier à Montréal (Québec, 21 décembre 1822). La réponse des gens de loi n'est pas favorable à la demande des marguilliers de la paroisse de Montréal. Tout de même, Mgr Plessis ne s'opposera pas à la construction d'une nouvelle église paroissiale. Mgr Hubert l'avait déjà demandé, en 1787, mais alors, il ne s'agissait pas de reconstruire aux seuls frais de la fabrique mais au moyen des contributions de quelques particuliers. Quant à la construction d'une église dans une autre partie de la ville, Mgr Plessis ne la désapprouve pas, vu que Mgr de Telmesse a besoin d'une église pour exercer ses fonctions, et que la fabrique refuse d'en mettre une à sa disposition sur les trois qu'elle possède en ville. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 83.)

Mgr J.-O. Plessis à la très honorée sœur de Voisy, supérieure de l'Hôtel-Dieu, à Montréal (Québec, 27 décembre 1822). Il va s'occuper de sa demande auprès du gouvernement. Seulement, pour dresser sa requête, il aurait besoin de certains renseignements qu'il la prie de lui envoyer. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 87.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-Édouard Morissette, missionnaire à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick (Québec, 27 décembre 1822). Il est fort heureux du zèle que M. Morissette apporte à desservir ces missions. " Si le Bon Dieu ne m'arrêtait pas les jambes, je voudrais aller encore à Fredericton, et à Sainte-Anne, et à Saint-

Jean prêcher en anglais dans votre église de Saint-Malachie, dussent mes auditeurs se plaindre de mon langage, puisqu'ils se plaignent du vôtre." Il faut de bons prêtres dans ces régions habitées par de si nombreux protestants, c'est pourquoi Mgr Plessis est bien décidé à n'y envoyer que des missionnaires éprouvés et non plus des moines vagabonds dans le genre du Père Dominique. Il le prie de ne pas négliger les Sauvages. Il songe à leur envoyer dès l'année prochaine un prêtre qui ne s'occupera que d'eux. Liste des prêtres décédés durant l'année: MM. de Calonne, Boudreau, Taschereau, Jean et Desforges. M. Dullard est très malade. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 91.)

1823

Mgr J.-O. Plessis à l'honorable L.-Joseph Papineau, écuyer à Montréal (Québec, 4 janvier 1823). Mgr Plessis le félicite de son dévouement à la patrie. Il pourra voir en Angleterre sir John Sherbrooke, M. Adam Lymburner et Mgr Poynter, qui sont des amis des Canadiens. Il sera aussi bien vu par lord Clifford, catholique; Mgr Plessis espère qu'il trouvera aussi le moyen de s'introduire auprès de M. McIntosh " qui vous a si bien servi l'été dernier." Il ne doute pas que le bill d'Union, dont toutes les clauses ont été préparées à Québec, ait été présenté à la Chambre des Communes, par suite du refus de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada de voter la liste civile telle que demandée au nom du Roi par lord Dalhousie. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 91.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 4 janvier 1823). La mission de Saint-Athanase. L'abbé Jean-Baptiste Fauvel. M. William Fraser missionnaire des Montagnards écossais. Les Ursulines de Québec sont arrivées à la Nouvelle-Orléans le 8 novembre dernier. Donation d'un terrain à Montréal par madame Viger. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 93.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Marc Chauvin, curé à Rimouski (Québec, 11 janvier 1823). A propos de la construction de l'église de Rimouski. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 94.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Hyacinthe Hudon, missionnaire à Arichat (Québec, 13 janvier 1823). Il a appris l'heureuse arrivée au Cap-Breton de M. McKeagney. M. William Fraser ira à Labrador. M. Dullard arrivé à Montréal, dangereusement malade. Réponse à diverses consultations. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 97.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Gagnon, missionnaire à Gédaïc (Québec, 14 janvier 1823). Mgr Plessis le prie de lui donner quelques éclaircissements sur les noms de places mentionnés dans sa dernière lettre. Réponse à diverses consultations. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 99.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 16 janvier 1823). Il est malade à l'Hôpital général, depuis le commencement du mois. Il se sert d'une main étrangère pour lui écrire. M. de Boucherville est mourant. Le terrain donné par madame Viger, s'il n'est réellement qu'à dix arpents en arrière de l'église de N.-D. de Bon-Secours, est bien choisi. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 101.)

Mgr J.-O. Plessis à M. John O'Meara, missionnaire à Saint-André, comté de Stormount (Québec, 16 janvier 1823). Il lui donne des instructions pour le bon exercice de son ministère. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 105.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Halkett, Hudson's Bay Company, London (Québec, 23 janvier 1823). Il n'a jamais été en faveur de l'établissement des missionnaires à Pembina; c'est pourquoi il a averti Mgr de Juliopolis de l'abandonner dès le printemps à venir. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 106.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 25 janvier 1823). Il lui envoie la permission de construire comme bon lui semblera. Seulement, il devra s'assurer du concours de ses principaux souscripteurs et les laissera conduire l'affaire autant que possible, afin de ne pas attirer sur lui de nouveaux désagréments. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 107.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Bourget, curé aux Trois-Pistoles (Québec, 31 janvier 1823). Les habitants des Trois-Pistoles, s'ils veulent garder un curé au milieu d'eux, devront réparer le vieux presbytère ou en construire un neuf. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 110.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Michel Dufresne, curé à Saint-Nicolas (Québec, 1er février 1823). Les habitants de Saint-Gilles enverront à l'évêque une requête où ils demanderont la permission de construire une chapelle et d'entourer un cimetière dans un endroit déterminé de la seigneurie de Beaurivage. " Si la terre offerte par le seigneur Davidson est avantageusement placée, elle sera préférée aux autres." (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 111.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Frs-Raphaël Paquet, curé à Saint-Gervais (Québec, 3 février 1823). Il vient d'approuver la requête des habitants de Sainte-Claire. Tous les papiers seront remis à M. Thomas Taschereau. " La croix sera plantée ce printemps à quelques pas de la chapelle existante qui, par la suite, deviendra presbytère; dès maintenant, on peut s'occuper des matériaux sur place." (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 113.)

Mgr J.-O. Plessis à M. F.-A. La Rocque, à Montréal (Québec, 7 février 1823). Il est flatté de ce que les marguilliers de Montréal "reconnaissent que nulle église ne doit être construite sans la permission de l'évêque." Quant à l'annonce en chaire du projet en question, si le curé de Montréal a besoin de la permission de Mgr Plessis pour la faire, c'est à lui à demander cette permission et non aux marguilliers. " Les procédés obliques s'accordent mal avec mon caractère." (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 114.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Augustin Chaboillez, curé à Longueuil (Québec, 12 février 1823). Longue lettre où Mgr Plessis lui reproche sévèrement sa conduite envers l'autorité épiscopale et son manque d'obéissance. Il lui rappelle ses discussions à propos de la fête du Sacerdoce et de la juridiction de Mgr de Telmesse et lui dit, en terminant, qu'il ferait mieux d'employer les talents de parler et d'écrire que Dieu lui a donnés à combattre les ennemis du dehors plutôt qu'à censurer les procédés de ses supérieurs. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 116.) (Cartable: *Diocèse de Montréal*, v. 1, p. 174.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 13 janvier 1823). Il a mal fait de faire publier dans les gazettes une annonce indiquant une assemblée pour la construction de la nouvelle église: c'est trop de solennité. Il doit hâter cette construction et ne pas se laisser arrêter par le projet de reconstruction de l'église paroissiale. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 119.)

Mgr J.-O. Plessis à M. F.-A. La Rocque, à Montréal (Québec, 20 février 1823). Il comprend la nécessité d'une nouvelle église paroissiale à Montréal, mais il ne peut permettre qu'on en commence la construction sans que les formalités légales aient été remplies. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 122.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 20 février 1823). A propos de la construction de l'église paroissiale. Mgr Plessis aimerait à voir Mgr de Telmesse aller davantage dans les réunions de prêtres. Questions d'administration. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 124.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 25 février 1823). A propos du terrain qu'on lui offre pour la construction de la nouvelle église. Il est nécessaire qu'il en soit le seul propriétaire. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 125.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean Raimbault, à Nicolet (Québec, 27 février 1823). Il lui indique les formalités à suivre pour obtenir la permission de faire des réparations à l'église de Nicolet. Le cas de l'église paroissiale de Montréal est tout autre. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 127.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Michel Dufresne, curé à Saint-Nicolas (Québec, 6 mars 1823). Il l'autorise à aller marquer le site de l'église de Saint-Gilles. Il choisira aussi un endroit en arrière, dans les montagnes, pour y bâtir une chapelle. Cette nouvelle mission sera sous l'invocation de saint Sylvestre. Où sera la ligne de séparation entre les deux missions? Il bénira et plantera une croix à la place marquée pour la construction de chacune de ces chapelles. C'est à lui que les habitants du township de Leeds doivent payer les dîmes. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 131.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean Raimbault, curé à Nicolet (Québec, 6 mars 1823). Mgr Plessis répond à plusieurs questions de M. Raimbault à propos des réparations à faire à l'église de Nicolet. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 134.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 8 mars 1823). Mgr Plessis ne croit pas que l'on demande la reconstruction de l'église paroissiale de Montréal, dans le but d'empêcher Mgr de Telmesse de construire la sienne. Le projet d'agrandissement de l'église paroissiale date de loin. Afin d'éviter les troubles dans la construction de son église, il vaut mieux s'entendre avec le gouverneur lui-même que de soumettre la chose à la Législature. Malheureusement, les affaires politiques vont mal et un citoyen très en faveur auprès du gouverneur combat actuellement toutes les mesures dont la religion pourrait profiter. Les membres catholiques du Conseil législatif ne sont pas assez assidus aux séances du Conseil et c'est pourquoi on ne s'occupe pas d'eux. Questions d'administration. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 136.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Maurice Félix, curé à Saint-Benoît (Québec, 11 mars 1823). Mgr Plessis accepte que la nouvelle mission de Saint-Benoît soit placée sous l'invocation de sainte Scholastique. Comment M. Félix devra préparer la requête où l'on demandera la construction de la chapelle de cette mission. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 140.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 17 mars 1823). Mgr Plessis a reçu les derniers rapports du recensement. Il remettra bientôt au gouverneur les détails de ce recensement. Mgr Plessis a appris que le projet de construction de l'église de Mgr de Telmesse était manqué. Il n'y croit pas. C'est en 1810 qu'il a marqué une chapelle sous l'invocation de saint Cyrille d'Alexandrie, dans l'étendue du terrain communément appelée: seigneurie de madame Barrow. La place désignée était à cinq milles et un sixième de la ligne seigneuriale d'Yamaska en remontant la rivière. La paix est rétablie parmi les congréganistes de Québec. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 142.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Augustin Trudel, à Rimouski (Québec, 18 mars 1823). Il lui envoie, après les avoir approuvés, les plans et devis de la nouvelle église de Rimouski. M. Trudel, en sa qualité d'agent de la seigneurie, verra à répartir proportionnellement entre chacun des habitants ce qu'ils auront à fournir pour la construction de cette église. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 145.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Chauvin, curé à Rimouski (Québec, 18 mars 1823.) Mgr Plessis lui indique quelques changements à faire dans les plans de la nouvelle

église dont il voudra bien pousser la construction. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 147.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Morin, vicaire à Kamouraska (Québec, 25 mars 1823). Mgr Plessis trouve bon son projet, parce qu'il entre dans son désir qui est de multiplier les petits séminaires. Longues explications à M. Morin sur les moyens à prendre pour arriver à exécuter son projet. Qu'il commence dès maintenant à amasser de l'argent; qu'il tâche de trouver d'abord quelques enfants dont les parents sont assez aisés pour défrayer les frais de pension. " Faites connaître votre projet dans les paroisses d'alentour et croyez-vous assez heureux si dans 18 mois d'ici vous pouvez le mettre à exécution." (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 150.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec 25 mars 1823). Il lui donne volontiers la permission de faire annoncer en chaire le projet de construction d'une nouvelle église à Montréal. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 154.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 25 mars 1823). Mgr Plessis trouve que le comité chargé de voir à la construction de la nouvelle église de Montréal, entre dans beaucoup trop de formalités. Ce sera la source de plusieurs chicanes. Questions d'administration. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 154.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 31 mars 1823). Affaires de discipline. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 157.)

Mgr J.-O. Plessis à M. John McDonell, missionnaire à Perth, Haut-Canada (Québec, 1er avril 1823). Mgr Plessis est peiné d'apprendre dans quel état de pauvreté il se trouve. S'il n'est pas satisfait de la manière dont Mgr de Rhésine le traite, il lui donnera un poste dans les provinces du Golfe. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 158).

Mgr J.-O. Plessis à Mgr Joseph-Norbert Provencher, évêque de Juliopolis, à la Rivière-Rouge (Québec, 6 avril 1823). Il faut effectuer aussitôt que possible le déplacement de la mission de Pembina. M. Dumoulin retournera à Québec. Il donnera le sous-diaconat à M. Harper. Il accuse réception de ses dernières lettres. M. Halkett. Il n'a pas de prêtres à lui envoyer; les immigrants irlandais arrivent en grand nombre à Québec, dénués de tout et sans prêtres pour les assister. Il a appris avec plaisir qu'il s'était rendu sans accident à sa lointaine mission. Au sujet de ses comptes. Les derniers décès dans le diocèse. Mgr Provencher a été trop rude dans sa lettre à M. Halkett; Mgr Plessis lui envoie une copie de la lettre que M. Halkett lui a écrite à ce sujet. Il a recommandé Mgr Provencher aux prières de toutes les communautés. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 160.)

Mgr J.-O. Plessis à M. J.-Onésime Leprohon, directeur du séminaire de Nicolet (Québec, 10 avril 1823). Conseils généraux sur la direction des élèves et des professeurs. Mgr Plessis ira bientôt à Nicolet. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 165.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 19 avril 1823). A propos des envois à faire à Mgr Provencher. Les prêtres qui pourront accompagner Mgr de Telmesse dans sa prochaine visite pastorale. Monsieur Roux se plaint de la construction d'une nouvelle église à Montréal. M. Dullard en pleine convalescence. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 167.)

Mgr J.-O. Plessis à M. André Doucet, missionnaire à Argyle, Nouvelle-Écosse (Québec, 12 avril 1823). Il a reçu sa lettre du 25 janvier. Il est peu probable que l'on nomme de sitôt un vicaire apostolique pour la Nouvelle-Écosse. Il le recevra avec plaisir si un jour ou l'autre il retourne à Québec. Cependant, après tout ce qui

s'est dit sur son compte, il ne peut espérer occuper en arrivant un poste brillant. Il l'encourage à bien employer son temps. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 172.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Sévère Dumoulin, missionnaire à la Rivière-Rouge (Québec, 17 avril 1823). S'il ne se sent plus le courage de rester dans les missions, il reviendra à Québec et donnera quelques semaines, en passant, aux catholiques du Sault-Sainte-Marie et de Drummond's Island. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 175.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 22 avril 1823). Il a chargé M. Poirier de la desserte de Saint-Damase; M. Poirier continuera à résider à Saint-Césaire. Mgr de Telmesse enverra quelques livres latins à Mgr de Juliopolis pour ses élèves. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 178.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 24 avril 1823). Affaires d'administration. Mgr Plessis lui demande d'aller, soit par lui-même, soit par un délégué, fixer le site de la chapelle dans la nouvelle mission de Sainte-Scholastique. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 182.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles Bédard, au séminaire de Montréal (Québec, 26 avril 1823). Rien ne fera davantage plaisir à Mgr Plessis que de voir M. Bédard travailler à rétablir la paix. Il faudrait pour cela que Mgr de Telmesse pût exercer ses fonctions librement et qu'on lui donnât la chapelle de Bon-Secours pour y faire les offices du culte, jusqu'à ce que la chapelle du faubourg soit terminée. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 184.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Juliopolis, à la Rivière-Rouge (Québec, 26 avril 1823). Il lui envoie les titres des terrains donnés par lord Selkirk à la mission de la Rivière-Rouge. Il pourra diviser en lots une partie de ces terrains. Réponse à diverses questions concernant les empêchements de mariage. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 187.)

Mgr J.-O. Plessis à M. J.-Étienne Cécil, curé à Bellechasse (Québec, 28 avril 1823). Réponse à plusieurs cas de conscience. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 189.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 28 avril 1823). Recommandations diverses. M. Charles Bédard a dû lui communiquer la correspondance échangée entre Mgr Plessis et lui. " Ce prêtre déjà si estimable dans mon opinion, le devient encore davantage par ses efforts pour rétablir la paix dans l'Église de Dieu." (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 192.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Maurice Félix, curé à Saint-Benoît (Québec, 28 avril 1823). Il lui donne la marche à suivre pour parvenir à établir sans trouble la nouvelle mission de Sainte-Scholastique. Il le félicite du progrès de son entreprise à Saint-Benoît. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 194.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 3 mai 1823). Difficultés à propos du nouveau tarif. A propos d'une lettre de M. Roux. Mgr Plessis désirerait voir Mgr de Telmesse continuer son projet de donner une édition française de la bible de Douai. Les bibles protestantes se répandent dans la Province au grand détriment des fidèles. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 194.)

Mgr J.-O. Lartigue à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 17 mai 1823). A propos de la construction de la chapelle de Sainte-Scholastique. Il a lu la dissertation de Mgr de Telmesse sur le nouveau tarif. Ce que lui écrivait M. Gradwell les 10 mars et 25 juillet 1822, à propos de Mgr de Telmesse et des Sulpiciens. M. Chaboillez a entrepris de prouver que l'établissement d'un suffragant dans le district de Montréal, tel qu'il a eu lieu, est illégal. Il s'appuie pour cela, sur la jurisprudence française. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 197.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Thomas Cooke, missionnaire à Caraquet (Québec, 18

mai 1823). M. Cooke ira lui-même à Miramichi et desservira cette mission tant que Mgr Plessis ne pourra pas lui envoyer un remplaçant. Réponse à diverses questions. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 201.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Rose, à Saint-André, lot no 37, île Saint-Jean (Québec, 19 mai 1823). La desserte des Sauvages du Cap-Breton et des Écossais catholiques de L'Ardoise. MM. McLeod et Chisholm retourneront bientôt à l'île du Prince-Édouard aussi bien préparés que M. Donald McDonald, pour exercer le ministère. Mgr Plessis n'a pas d'objection à ce que M. Fitzgerald soit employé s'il a de bons témoignages du docteur Scallan, de Terre-Neuve. Le Père French. M. Dullard est rétabli. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 205.)

Mgr J.-O. Plessis à M. McKeagney, missionnaire à L'Ardoise, île du Cap-Breton (Québec, 20 mai 1823). Mgr Plessis le félicite de son zèle et du parti qu'il a pris d'aller hiverner dans sa mission sauvage. Il continuera, cependant, à faire sa principale résidence à L'Ardoise. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 208.)

Mgr J.-O. Plessis au Révérend Père Vincent Merle, Trappiste à Tracadie (Québec, 20 mai 1823). Il aurait été heureux de le voir établir, dans le Cap-Breton, une maison de son ordre pour l'instruction des Sauvages. Le projet a manqué faute de ressources. Aujourd'hui, le Père abbé lui conseille de vendre les propriétés de Tracadie et d'aller ouvrir un monastère au Kentucky. Mgr Plessis croit qu'il ferait mieux de retourner en France: à l'âge de 55 ans, il ne peut espérer pouvoir entreprendre des travaux aussi pénibles que ceux qu'il a faits dans la Nouvelle-Écosse. S'il retourne en France, M. Edge, qui a plutôt des dispositions pour l'état religieux partira avec lui. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 209.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Berthier (Québec, 29 mai 1823). A propos de M. Carroll qui a chanté la messe à Chambly, sans être muni d'une permission de l'évêque. Mgr de Rhésine est en visite à Québec. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 213.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Sorel (Québec, 4 juin 1823). Mgr de Rhésine part pour un voyage de six mois en Europe. Mgr Plessis le charge de plusieurs commissions auprès des ministres britanniques. Il n'y a pas à compter sur le remplaçant de lord Bathurst, au département colonial, lord Colchester, dont Mgr Lartigue connaît les mauvaises dispositions envers les catholiques. L'abbé Carroll. Les archives de l'archevêché; elles ne sont pas classées après l'année 1700. Décès de M. Vasnier en Normandie. A propos d'une nouvelle édition du Nouveau Testament. "Saint Jacques le Majeur en vaut bien un autre pour titulaire de votre église." Pourquoi n'a-t-il pas invité plus de prêtres à la pose de la première pierre? Il a demandé au pape un bref déclaratoire de la juridiction de Mgr de Telmesse, sur tout le clergé et le peuple du district de Montréal. Prochaines ordinations à faire. Les ecclésiastiques du collège de Saint-Hyacinthe. Il nommera probablement M. Manseau grand vicaire pour le Haut-Canada, pendant l'absence de Mgr de Rhésine. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 215.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Hyacinthe Hudon, missionnaire à Arichat (Québec, 5 juin 1823). Il fera de son mieux pour secourir M. McKeagney, dans sa détresse. M. Hudon tâchera d'aller visiter les Français du Bras-d'Or. Mgr Plessis ne "connaît aucun point dans tout le diocèse où le catholicisme soit aussi bas." Réponse à diverses questions. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 220.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr Cheverus, évêque de Boston (Québec, 7 juin 1823). Mgr Plessis lui demande des lettres d'*excardination* en faveur de l'abbé Jean Holmes qu'il désire promouvoir aux ordres sacrés. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 221.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Maurice Félix, curé à Saint-Benoît (Québec, 7 juin 1823). A propos du site de la chapelle de Sainte-Scholastique. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 224.)

Mgr J.-O. Plessis à M. J.-Édouard Morissette, missionnaire à Saint-Jean, N.-B. (Québec, 11 juin 1823). Mgr Plessis a été heureux d'apprendre que M. Morissette consentait à passer une année de plus à Saint-Jean. Il lui enverra un voisin. Où en est-il dans ses affaires d'argent? (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 225.)

Mgr J.-O. Plessis à M. J.-Philippe Lefrançois, missionnaire à Bonaventure (21 juin 1823). On s'occupe dans le moment des titres des terres dans le district de Gaspé. Il faut qu'il fasse une demande pour les terres appartenant à l'église de Bonaventure et de Paspebiac. Il tentera aussi de se faire donner une portion de terrain à Port-Daniel et à la Nouvelle. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 226.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Clément Aubry, missionnaire à Percé (Québec, 21 juin 1823). Il réclamera des titres pour les terrains de l'église de la Grande-Rivière, de Newport, de l'Anse-à-Beaufils, de Percé, de la Malbaie de la baie de Gaspé et des postes situés sur le fleuve. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 227.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Rémi Gaulin, curé à Saint-Luc (Québec, 21 juin 1823). Il ne permettra pas aux habitants du coteau des Hêtres de bâtir l'église ailleurs que sur les bords de la rivière. A-t-on commencé à construire la chapelle des Mille-Roches (Saint-Athanase)? Mgr Plessis ne connaît pas les endroits mentionnés sous le nom de Grande-Ligne et de la Pointe-à-la-Mule. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 228.

Mgr J.-O. Plessis à M. l'abbé de Bonne, vicaire général à Montpellier (Québec, 22 juin 1823). Il ne doit rien espérer de ses réclamations à la succession de M. de Bonne. Il ne lui conseille pas de confier la chose aux cours de justice. Il est probable qu'elles se prononceront contre lui, vu son titre d'étranger. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 229.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Le Saulnier, curé d'office à Montréal (Deschambault, 26 juin 1823). Il n'a pas eu le temps de compulser la requête des paroissiens de Montréal pour la reconstruction de leur église. Les députés voulaient une réponse immédiate. Il y a beaucoup d'irrégularités dans cette requête et plusieurs des signatures ne sont pas attestées. Malgré ces lacunes, et quoique l'on doute de sa bonne volonté, il l'attestera, et chargera quelqu'un d'aller instrumenter sur les lieux et de choisir une place pour la construction. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 231.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles Bédard, au séminaire de Montréal (Deschambault, 27 juin 1823). Mgr Plessis lui rend hommage de ses bonnes intentions, et lui déclare qu'il ne se laissera pas intimider par la faction qui demande la reconstruction de l'église paroissiale. "Il est clair que l'église Saint-Jacques est l'objet de la jalousie de cette faction. Tout est mis en œuvre pour l'arrêter... D'un autre côté il n'est pas déraisonnable de bâtir l'église paroissiale sur une plus grande échelle." Il autorisera cette construction, mais il ne faut pas aller trop vite. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 232.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Denis-Benjamin Viger, à Montréal (Deschambault, 28 juin 1823). Il a reçu ses dépêches du 23. Le récit de ce qui s'est passé ne le surprend pas. Il faut pousser la construction de l'église Saint-Jacques et s'occuper de bâtir aussi un logement pour Mgr de Telmesse. On prétend, dans le public, que M. Viger n'a donné le terrain de l'église Saint-Jacques que pour faire acquérir de la valeur à d'autres emplacements. Mgr Plessis sait que c'est une pure calomnie. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 234.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Saint-Jean-Baptiste-de-Rou-

ville (Saint-Augustin, 5 juillet 1823). Lord Dalhousie est parti pour la Nouvelle-Écosse. M. l'abbé Carroll, vicaire à Saint-Gervais. Les Sulpiciens ont obtenu la permission du gouvernement de faire venir quatre sujets de France. Il ne sait qui envoyer dans les missions du Golfe. Mgr Plessis n'est pas opposé à la reconstruction de l'église paroissiale de Montréal, cependant il n'autorisera pas un emprunt à faire par la fabrique. "J'apprends avec plaisir que votre église va son train et est au-dessus des lambourdes." (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 236.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Le Saulnier, curé à Montréal (Saint-Ambroise, 11 juillet 1823). En attendant qu'un délégué soit nommé pour instrumenter sur la reconstruction de l'église paroissiale de Montréal, les marguilliers peuvent s'occuper d'acquérir les terrains nécessaires. C'est au curé surtout à y voir puisqu'il ne doit pas être étranger aux affaires de sa paroisse. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 241.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 11 août 1823). A propos du voyage en Europe de Mgr de Rhésine. Les limites des paroisses de Saint-Hilaire et de Saint-Jean-de-Rouville ont été déterminées par Mgr Denaut. Mgr Plessis se défend d'avoir mal reçu les députés de Montréal. Il est en faveur de la reconstruction de l'église paroissiale. Cependant, il se demande où l'on prendra les argents nécessaires à cette entreprise. Mgr de Telmesse pourra garder, pour lui, les componendes du district de Montréal. Mgr Plessis le prie de ne pas tirer vengeance des propos que l'on débite sur son compte. M. Kimber malade. MM. Ducharme, Grenier, Courtaud. Il lui envoie une lettre de M. Gradwell. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 242.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 14 août 1823). Questions d'administration. Mgr Plessis a appris que M. Chaboillez avait terminé la publication de son ouvrage et que même, il en avait envoyé une copie à lord Dalhousie. Les catholiques de York, de Niagara, de Miramichi sont sans secours religieux, et menacés de passer au protestantisme. Ceux de Saint-Jean ne veulent plus de M. Morissette. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 247.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Le Saulnier, curé d'office à Montréal (Québec, 14 août 1823). Mgr de Saldes ira probablement choisir le site de la nouvelle église paroissiale de Montréal. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 250.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 19 août 1823). Il lui envoie les papiers concernant les limites des paroisses de Saint-Jean-de-Rouville et de Saint-Hilaire. Son entrevue avec lord Dalhousie a été très courte. Il a tout de même effleuré la question des lettres patentes pour Mgr de Telmesse et celle de la reconstruction de l'église paroissiale de Montréal. Il lui a dit un mot de la jalousie du séminaire de Montréal. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 255.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 21 août 1823). A propos de componendes. MM. Dullard, Decoigne, Poirier, Ducharme. Mort subite de l'abbé Noël, à Cacouna. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 255.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Robert Gradwell, agent de l'évêque de Québec, à Rome (Québec, 25 août 1823). Longue lettre à propos des démêlés de l'évêque de Québec et de l'évêque de Telmesse avec les Sulpiciens de Montréal. Mgr Plessis n'a jamais voulu détruire les Sulpiciens. Au contraire, lors de son voyage en Europe, il a beaucoup travaillé pour qu'ils puissent conserver leurs biens. Les arguments de l'abbé Sambucci ne sont pas d'une grande valeur. La prétendue lettre des curés à l'adresse de Mgr Plessis n'est qu'un libelle dressé par un curé, ami du séminaire de Montréal. Ces querelles nuisent beaucoup à la religion et sont l'objet des commentaires malicieux des protestants. Il mettra sous les yeux des cardinaux son mandement du

5 décembre 1822. M. John McDonell. Mgr Plessis remercie M. Gradwell de son grand zèle pour lui. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 259.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Robert Gradwell, agent de l'évêque de Québec à Rome (Québec, 26 août 1823). Il reçoit à l'instant un exemplaire d'un *factum* publié par un curé du district de Montréal, M. Chaboillez. Cet écrit est appelé à causer beaucoup de mal. Les protestants en prendront occasion pour écraser le catholicisme au Canada. Mgr Plessis n'a pas pris le titre d'archevêque dans la publication du bref qui propose Mgr Lartigue à l'administration du district de Montréal, parce que le gouvernement se serait offensé de ce nouveau titre. Opinion de Mgr de Saldes sur l'écrit de M. Chaboillez. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 262.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr Poynter, évêque de Halie, à Londres (Québec, 28 août 1823). Il suppose que Mgr de Halie est de retour en Angleterre. Il le félicite du choix qu'il a fait de M. Brompton pour son coadjuteur. Il expédiera à M. Gradwell la lettre non signée que Mgr Plessis lui a transmise. Il lui envoie aujourd'hui une autre production publiée par un chaud partisan du séminaire de Montréal. Ce méchant écrit causera beaucoup de mal à la religion. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 262.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 30 août 1823). A propos de la nomination de Mgr Plessis au Conseil législatif. Le *factum* de M. Chaboillez; il faut y répondre. Comment les évêques de Québec étaient intronisés sous le régime français, comment ils l'ont été depuis la conquête. Il a nommé M. Manseau, grand vicaire pour le Haut-Canada, jusqu'au retour de Mgr de Rhésine. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 267.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Nicolet, 4 septembre 1823). Longue lettre où Mgr Plessis traite surtout de l'administration générale du diocèse. Les professeurs au collège de Saint-Hyacinthe. Nominations ecclésiastiques. Prochaines ordinations. M. Cadieux a commencé une réfutation du pamphlet de M. Chaboillez. Il serait bon que Mgr de Telmesse allât faire visite à lord Dalhousie, à Sorel. Il a approuvé le plan de l'église de Sorel. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 269.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr de Saldes à la Rivière-Ouelle (Saint-Pierre-les-Becquets, 6 septembre 1823). L'écrit de M. Chaboillez fera beaucoup de mal. Il serait bon que Mgr de Saldes fit une " déclaration pour répondre à deux endroits du pamphlet dans lesquels il se trouve compromis, comme si le nouvel ordre de choses lui faisait injure." Il lui envoie deux formules qu'il pourra retoucher et signer s'il le juge à propos. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 274.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 11 septembre 1823). Nominations ecclésiastiques. M. Manseau. M. Dullard ira à la rivière Miramichi. Le pamphlet de M. Chaboillez. " Les bulles de l'érection de l'évêché de Québec sont semblables à celles de Blois, excepté que le désir du peuple n'y est pas exprimé et qu'elles n'ont pas été précédées du procès-verbal *de commodo*, etc." (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 275.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis-Marie Cadieux, curé aux Trois-Rivières (Québec, 11 septembre 1823). Affaires d'administration. A propos d'une dépêche officielle non mentionnée dans le mémoire préparé par Mgr Plessis, M. Cadieux peut " hardiment dire que l'évêque de Québec n'a rien fait que ce qu'il était autorisé de faire par les ministres de S. M. . ." (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 278.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Excellence le comte de Dalhousie, gouverneur en chef, à Sorel (Québec, 11 septembre 1823). L'écrit de M. Chaboillez est cause de nombreux pourparlers. On dit que la nomination de Mgr Lartigue n'a pas été approuvée des ministres de S. M. Mgr Plessis a par-devant lui tout ce qu'il faut pour prouver le

contraire. Il est faux également qu'il ait refusé la permission de reconstruire l'église paroissiale de Montréal. Il a simplement exigé une requête de la majorité des paroissiens. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 279.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 13 septembre 1823). Limites de la mission de Saint-Clément-de-Beauharnois. A propos des droits honorifiques accordés à son coadjuteur. Le but de la mission en Angleterre de MM. Adhémar et Delisle, en 1783. La réponse qui leur fut faite. La constitution de 1791 " mal calculée pour le génie des Canadiens et qui n'a eu d'autre effet réel que de rendre les administrés insolens envers les administrants. L'esprit de démocratie et d'indépendance a gagné le peuple, est passé de là au clergé et vous en avez les fruits." Deux marguilliers de Montréal sont allés voir lord Dalhousie à Sorel. M. Dumoulin s'en revient. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 280.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr H. Conwell, évêque de Philadelphie, à Montréal (Québec, 15 septembre 1823). Il a lu dans les journaux la nouvelle de la résignation de l'abbé Hogan et en même temps que les *Trustees* lui avaient donné pour successeur *il signor abbate Inglesi*. Mgr Plessis raconte à Mgr Conwell l'histoire de cet aventurier qui est probablement le même qui " a reçu les ordres dans le diocèse de la Louisiane et y a gagné toute la confiance de Mgr Dubourg." Mgr Plessis ne croit pas que Mgr Dubourg ait été trompé à ce point. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 284.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 18 septembre 1823). Il vient de lire l'article du *Canadian Times* du 16 septembre. M. Cadieux lui a envoyé une copie de son écrit. Mgr Plessis prépare lui-même un mémoire pour lord Dalhousie. Nominations ecclésiastiques. MM. Manseau, Grenier, Delisle, Bellefeuille, Poirier, Clément, Aubry, Courtaud, Bégin, Ducharme, Decoigne, etc., etc. Il a écrit à Mgr Conwell, à propos de l'abbé *Angelo Inglesi*. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 285.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis-Marie Cadieux, curé aux Trois-Rivières (Québec, 20 septembre 1823). Il aura M. Quintal pour vicaire. Mgr Plessis ne pourra lui retourner son mémoire avant huit jours. Il faut y faire certaines corrections. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 292.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Manseau, curé à Soulanges (Québec, 20 septembre 1823). A propos du voyage de M. Manseau dans le Haut-Canada. La chapelle de Prescott. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 292.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 20 septembre 1823). Nominations ecclésiastiques. Les deux frères McDonald, Angus et John. Les récentes ordinations. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 294.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexis Leclerc, curé à Saint-Pierre-les-Becquets (Québec, 24 septembre 1823). A propos de la construction de la nouvelle église. Mgr Plessis ne permettra pas qu'on la bâtisse à un autre endroit que celui qu'il a choisi lui-même. Amortissement du terrain. Droits des seigneurs. (*Registre des Lettres*, v. 11, p.295.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 24 septembre 1823). Il choisit bien mal son temps pour demander des lettres patentes pour son établissement. Il a dû s'apercevoir, lors de sa visite à lord Dalhousie, que celui-ci est indisposé contre lui, et il n'y a pas à compter sur les membres du Conseil. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 296.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Rose, à Saint-André, île Saint-Jean (Québec, 27 septembre 1823). Il lui renvoie M. McLeod, un fort bon sujet. Les deux abbés John et Roderic McDonell lui ont écrit de Rome. " Ils sont dans la plus grande détresse, incapables de s'y soutenir, et hors d'état de s'en revenir, faute

d'argent." Ils se plaignent de l'abandon où les laissent leur famille et Mgr de Rose. M. Dullard s'en va à Miramichi. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 298.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Magloire Blanchet, missionnaire à Chéticamp (Québec, 27 septembre 1823). Affaire d'administration. La mission des îles de la Madeleine. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 300.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 29 septembre 1823). Changements ecclésiastiques. Mgr Plessis a terminé le mémoire qu'il présentera à lord Dalhousie. Il contient sa correspondance avec lord Bathurst. Il ne veut pas que l'on donne de la publicité à ces pièces. Le jeune prêtre qui a répondu à M. Chaboillez est M. Baillargeon, chapelain à Saint-Roch. Quelques prêtres ont lu sa lettre et l'ont trouvée bien. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 306.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 1er octobre 1823). A propos de M. Racicot, ecclésiastique qui n'a pas le moyen de payer sa pension au séminaire. Mgr Plessis ne peut le prendre sur ses charges; il en a déjà trop. M. Deguire gardera son vicaire. Mgr de Saldes s'en va à Montréal, marquer la place de l'église paroissiale. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 308.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Duguay, curé à la Malbaie (Québec, 2 octobre 1823). A propos des titres d'une concession faite par M. Nairne à la fabrique de la Malbaie. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 310.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 4 octobre 1823). Nominations de vicaires. Mgr Plessis approuve l'ordonnance de Mgr de Telmesse relative à l'établissement de Saint-Valentin. A propos d'un article du *Spectateur Canadien* où l'on critique la manière d'agir de Mgr de Telmesse. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 312.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis-Marie Cadieux, curé aux Trois-Rivières (Québec, 6 octobre 1823). Le gouvernement a décidé d'accorder des lettres patentes d'amortissement du terrain du presbytère aux Trois-Rivières. On continue de travailler à la correction de son mémoire en réfutation de la brochure de M. Chaboillez. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 316.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis Lamotte, curé à Berthier (Québec, 8 octobre 1823). Il lui envoie comme vicaire M. Holmes. Il permettra à M. Holmes d'aller de temps en temps à Drummondville pour y faire la mission. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 317.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Excellence sir Francis Burton, lieutenant-gouverneur à Québec (Québec, 10 octobre 1823). Il lui envoie une copie du mémoire qu'il a déjà transmis à lord Dalhousie. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 318.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 11 octobre 1823). Nominations ecclésiastiques. A propos des bulles de Mgrs Macdonell et McEachern. Il soumettra à des avocats les quatre questions de Mgr de Telmesse concernant la nomination des évêques au Canada sous le régime français, l'érection des paroisses et l'inamovibilité des cures. Il a approuvé le procès-verbal de Mgr de Saldes pour la reconstruction de l'église paroissiale de Montréal. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 318.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Manseau, vicaire général, curé aux Cèdres (Québec, 13 octobre 1823). Mgr Plessis est satisfait de la tournée faite par M. Manseau dans le Haut-Canada. Pouvoirs nouveaux à donner aux missionnaires du Haut-Canada. M. Fraser à Kingston. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 322.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse à Montréal (Québec, 13 octobre 1823). La construction de l'église de Saint-Jacques. Les habitants de Saint-Damase

demandent un curé. La nouvelle mission de Saint-Hugues. Il a transmis à Rome le mémoire de M. Chaboillez, celui du curé de Saint-Philippe, ainsi qu'une copie de celui qu'il avait présenté à la cour de Londres, en faveur de l'établissement des Sulpiciens. Il a reçu une réponse de lord Dalhousie. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 323.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexis Leclerc, curé de Saint-Pierre-les-Becquets (Québec, 17 octobre 1823). La place de la nouvelle église est fixée; c'est une affaire finie et il ne reviendra pas sur sa décision, malgré toutes les requêtes que l'on pourrait faire signer. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 326.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre-Nicolas Leduc, missionnaire à Nipisiguit (Québec, 13 octobre 1823). Réponse à diverses consultations. Le triste état des fidèles de la Rivière-à-Jacquet. Il les visitera aussi souvent que possible. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 327.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 21 octobre. 1823). Nominations de vicaires. Difficultés à propos de la mission de Saint-Damase. Il est probable que lord Bathurst n'a pas osé écrire au gouvernement à propos de la promotion à l'épiscopat de Mgr de Telmesse. Mgr Plessis désirerait voir le mémoire qu'il a préparé pour répondre à M. Chaboillez; il le publiera sous un nom étranger, soit de prêtre, soit de laïque. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 327.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Lefrançois, missionnaire à Paspebiac (Québec, 23 octobre 1823). Réponse à diverses consultations. M. Lefrançois retournera à Québec dans le cours de l'été prochain. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 333.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 25 octobre 1823). Mort subite, à Saint-Thomas, de M. Vallée, curé de Saint-Pierre et de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Il cherche un curé pour Saint-Damase et Saint-Césaire. " M. Decoigne dit à qui le veut entendre qu'il y a sous presse un mémoire contre M. Chaboillez, que vous en êtes l'auteur et qu'il doit être signé d'Hospice Bédard." (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 336.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 30 octobre 1823). L'école du protonotaire Perrault, à Québec. A propos des notes de Mgr de Telmesse sur le mémoire de M. Cadieux; elles sont moins sévères que les siennes. La mission à Saint-Damase. M. Decoigne malade. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 338.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 1er novembre 1823). La manière d'agir quant aux dispenses du second degré de parenté. M. Cooke sera probablement curé de Saint-Damase et de Saint-Césaire. M. Decoigne. La brochure de Mgr de Telmesse "est excellente, propre à éclairer le clergé et le peuple." On en prendra probablement ombrage au gouvernement; sa nouvelle requête, en effet, n'a pas plu à lord Dalhousie. Le mémoire de M. Cadieux. C'est un mal irréparable que "d'avoir donné naissance à ces discussions publiques sur des matières qu'il fallait tenir secrètes: c'est d'avoir livré l'Église du Canada à ses ennemis." (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 340.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Girouard, curé à Saint-Hyacinthe (Québec, 4 novembre 1823). A propos des lettres patentes que M. Girouard se propose de demander pour la reconnaissance civile du collège de Saint-Hyacinthe. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 344.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis Lamotte, curé à Berthier (Québec, 6 novembre 1823). Le jugement que M. Lamotte porte sur M. Chaboillez est juste. "Il est bien vrai que l'esprit d'indépendance et de démocratie qui, grâce à notre constitution *libérale*, prévaut dans le peuple de ce pays, a aussi gagné le clergé." Cependant, à

Monseigneur,

ne sachant pas si j'aurai le bonheur de vous retrouver dans les dernières moments de votre départ, je m'empresse de vous envoyer ces lettres dont l'une pour mon frère qui a déjà l'honneur de vous être connu, et l'autre pour procurer à une de mes soeurs l'honneur de votre connaissance.

En vous souhaitant un bon voyage et un heureux succès à vos saintes intentions je vous prie, Monseigneur, de vous souvenir de moi dans vos ferventes prières pour notre sainte Eglise et pour les prélats de Rome. Je saisirai toujours avec grand plaisir toutes les occasions où vous jugerez utile de m'employer pour nos bons Catholiques du Canada. Agréez en attendant l'expression de la haute estime et de la considération très distinguée avec laquelle je suis

Votre serviteur très-dévoué

ce 8. Février 1870

L. Cardinal Bilio

LETTRE DU CARDINAL LITTA À Mgr PLESSIS

Monseigneur,

Ne sçachant pas si j'aurai le bonheur de vous retrouver dans les derniers moments de votre depart, je m'empresse de vous envoyer ces lettres dont l'une pour mon frere qui a dejà l'honneur de vous être connu, e l'autre pour procurer à une de mes sœurs l'honneur de votre connoissance.

En vous souhaitant un bon voyage et un heureux succès à vos saintes intentions je vous prie, Monseigneur, de vous souvenir de moi dans vos ferventes prières pour notre Sainte Eglise et pour les prelats de Rome. Je saisirai toujours avec grand plaisir toutes les occasions ou vous jugerez utile de m'employer pour nos bons Catholiques du Canada. Agréez en attendant l'expression de la haute estime et de la consideration tres distinguée avec laquelle je suis

Votre Serviteur très-devoué,

L. Cardinal Litta.

ce 8 Fevrier 1820.

venir jusques à ces dernières années le clergé a été persuadé de la bonne volonté de son évêque. Malheureusement, les Sulpiciens, en s'opposant à la juridiction de Mgr de Telmesse, ont contribué à développer cet esprit d'indépendance. Mgr Plessis reconnaît tous les services que les Sulpiciens ont rendus au pays, mais ces services "sont incapables de contrebalancer l'horrible brèche qu'ils viennent de faire à notre paisible discipline, en s'arrogeant sur l'épiscopat un contrôle qui ne leur appartient nullement et qui est diamétralement opposé à l'esprit de leur saint fondateur." (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 346.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 6 novembre 1823). Réponse à diverses demandes. L'école du protonotaire Perrault est tout à fait différente de l'école catholique établie dans la chapelle de la congrégation des hommes. Il a renvoyé le mémoire de M. Cadieux à son propriétaire. En général, ce mémoire est bon et solide. Mgr de Telmesse a bien fait de faire signer le sien par un " jeune avocat que tout le monde ici croit bonnement en être l'auteur." M. de Saint-Réal s'occupe des questions de Mgr de Telmesse. M. Primeau a ouvert une nouvelle mission à la Famine, à cinq lieues au-dessus de sa paroisse de Saint-François-de-la-Beauce. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 347.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Clément, curé à Saint-Clément (Québec, 6 novembre 1823). A propos des limites de la mission de Saint-Clément: Mgr Plessis les a déterminées autrefois. Réponse à diverses questions. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 353.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Alexis Lefrançois, curé à Saint-Augustin (Québec 9 novembre 1823). Il le prie de se rendre dans la seigneurie de Fossambault pour y marquer le site d'une chapelle. Il la placera de l'autre côté de la rivière Jacques-Cartier. Il choisira en même temps un terrain pour le cimetière. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 356.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 9 novembre 1823). Le gouvernement travaille sourdement à contrôler l'administration religieuse du pays. La situation devient de plus en plus pénible. Comment le coadjuteur prête le serment devant le gouverneur. Il lui envoie un extrait de l'acte capitulaire par lequel M. Montgolfier fut élu évêque de Québec, en 1763, sans aucune intervention du gouvernement. M. Briand fut élu de même en 1764. Il a envoyé à Mgr Poynter une copie de l'écrit de l'abbé Pigeon, et une copie de la réponse qu'il fit à cet écrit. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 358.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Marc Chauvin, curé à Rimouski (Québec, 12 novembre 1823). A propos des mariages des Sauvages malécites. Réponse à diverses questions. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 361.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr William Poynter, évêque de Halie, à Londres (Québec, 14 novembre 1823). Il a dû recevoir une copie de la brochure de M. Chaboillez, une copie de la lettre adressée par Mgr Plessis à lord Dalhousie. Il lui envoie copie de la lettre d'un jeune avocat canadien où le mémoire de M. Chaboillez est réfuté. Il a appris que M. Gradwell était en Angleterre et que le pape était décédé le 19 août dernier. M. Delaporte. Il vaut mieux que M. John McDonell laisse Rome et revienne à Paris. M. Delaporte lui remettra un " pamphlet imprimé à Londres sous le nom d'un membre du Parlement, mais réellement composé ici par une cabale très méchante." Les protestants du Canada font de grands efforts pour s'emparer de l'éducation des enfants des immigrés irlandais. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 363).

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 15 novem-

bre 1823). Plusieurs trouvent le mémoire de Mgr de Telmesse "très bien raisonné, mais trop piquant, trop mortifiant pour l'adversaire (M. Chaboillez)." M. Manseau gardera finalement Saint-Timothée. Il aura comme vicaire, son neveu. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 365.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr Maréchal, archevêque de Baltimore (Québec, 18 novembre 1823). Il ne sait réellement où placer ce monastère de Visitandines que la misère force à quitter le diocèse de Baltimore. Elles pourraient se réfugier chez les Ursulines de Québec et des Trois-Rivières, en attendant mieux. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 368.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse à Montréal (Québec, 29 novembre 1823). Il recevra la lettre latine de M. Bédard et la réponse de M. Chaboillez. M. Baillargeon a répondu à ce dernier. On pourra donner la tonsure et les saints ordres à John McDonell. A propos des abbés Salmon et Sweeney. Comment on pourrait s'y prendre pour obtenir de la Législature le droit de tenir des registres dans les missions. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 370.)

M. N.-C. Fortier à M. Augustin Chaboillez, curé à Longueuil (Québec, 3 décembre 1823). Mgr l'évêque de Québec a suffisamment notifié le bref relatif à l'établissement de Mgr de Telmesse, par son mandement du 20 février 1821; M. Fortier a reçu l'ordre de ne pas communiquer ce bref en aucune manière. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 373.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 5 décembre 1823). La raison pour laquelle Mgr Plessis donne le nom de mission aux nouveaux établissements, " c'est que les érections de paroisses faites par mes prédécesseurs ayant été déclarées nulles en Cour, je n'ai pas voulu m'exposer à pareil compliment, espérant toujours qu'il viendrait nn moment favorable où les choses pourraient s'accommoder." Ce moment n'est pas encore venu. L'Église catholique a maintenant de terribles ennemis dans le Conseil. M. Chaboillez prépare une réponse au mémoire de M. Hospice (Bédard). Mgr de Saldes n'aime pas à changer de vicaire. M. Cooke ira probablement curé à Saint-Ambroise. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 376.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr H. Conwell, évêque de Philadelphie (Québec, 5 décembre 1823). Le brave M. Cannon lui enverra bientôt des renseignements authentiques sur l'abbé *Angelo Inglesi*. Le pamphlet de son grand vicaire, M. Harold, est propre à discréditer cet abbé *Inglesi*. Mgr Plessis lui envoie sa contribution à la construction de sa cathédrale. (*Registre des Lettres*, v. 11, n. 379.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'archevêque de Baltimore (Québec, 16 décembre 1823). Les Ursulines des Trois-Rivières recevront chez elles six des Visitandines du diocèse de Baltimore; les Ursulines de Québec en prendront neuf. Elles y seront nourries, logées et habillées. Il ne s'agit plus que de les faire passer en Canada par une occasion favorable. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 382.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 16 décembre 1823). Il lui envoie une copie du mémoire de M. Roux. A propos de l'édition du Nouveau Testament. M. Papineau a assisté à la cérémonie de vêture de Mlle Bruneau, à l'Hôpital général. A propos des lettres d'amortissement que sollicite M. Girouard pour son collège. Il s'agit de former une corporation pour l'obtention de ces lettres. C'est le moyen que lord Dalhousie a suggéré à Mgr Plessis. Le " docteur Poynter a vu d'un œil bien sérieux le pamphlet de M. Chaboillez." Il semble y attacher assez d'importance. Il lui envoie la réplique de M. Baillargeon à la lettre de M. Chaboillez. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 383.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Robert Gradwell, agent de l'évêque de Québec, à Rome (Québec, 20 décembre 1823). Il a appris par le docteur Poynter la mort de Pie VII, mais n'a encore reçu aucune confirmation officielle de l'élection du cardinal della Genga, sous le nom de Léon XII. Il attend la confirmation de cette nouvelle pour l'annoncer au peuple. M. Gradwell voudra bien presser le préfet de la Propagande de répondre aux différentes questions soumises à cette Cour dans ses dernières lettres. Les réponses deviennent de plus en plus urgentes. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 387.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Éminence le cardinal della Somaglia, pro-préfet de la Propagande à Rome (Québec, 20 décembre 1823). Il le prie de vouloir bien donner une réponse aux questions qu'il pose et de lui accorder de nouveaux pouvoirs. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 389.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr Poynter, évêque de Halie, à Londres (Québec, 20 décembre 1823). Le séminaire de Montréal aurait dû désavouer le pamphlet de M. Chaboillez; dans le fond, M. Roux l'approuve "seulement il aurait mieux aimé qu'il ne fût pas publié." C'est ce qu'il a dit à Mgr Conwell, lors du séjour de ce dernier à Montréal, l'été passé. Mgr Plessis a déjà envoyé à Mgr Poynter une réponse au pamphlet de M. Chaboillez; il lui en enverra bientôt une autre préparée par M. Bédard. M. Chaboillez prépare une réplique au mémoire de M. Bédard. Il veut y démontrer que "les prérogatives de la Couronne ne sont pas respectées par l'administration de l'Église catholique de ce pays." (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 390.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Crevier, missionnaire à Malden, H. C. (Québec, 21 décembre 1823). Mgr Plessis désire beaucoup que dans le courant de l'été prochain, M. Crevier aille assister les catholiques du Sault-Sainte-Marie. M. Marchand le remplacera à Malden, pour la visite des malades. Mgr Plessis se chargera des dépenses du voyage. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 393.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Girouard, curé à Saint-Hyacinthe (Québec, 25 décembre 1823). Mgr Plessis demande à M. Girouard pourquoi il ne fait pas entrer Mgr de Telmesse parmi les membres de la corporation qu'il se propose d'établir pour l'administration des biens de son collège. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 397.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis Gingras, missionnaire à Memramcook (Québec, 25 décembre 1823). Il lui demande de montrer beaucoup de sympathie aux Irlandais immigrés et de les instruire en leur parlant la langue anglaise. " Je n'ai pas lu de sermons anglais et sais moins que vous cette langue. Néanmoins, je n'ai jamais refusé de prêcher, lorsque la chose est devenue nécessaire. Je l'ai fait quelquefois passablement, le plus souvent assez mal; mais que m'importe le jugement de ceux qui veulent qu'on flatte leurs oreilles si la multitude est édifiée et en profite." A propos de la juridiction de M. Carroll, administrateur de la Nouvelle-Écosse. A propos des mariages des immigrés irlandais. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 398.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 30 décembre 1823). L'abbé Painchaud a préparé un " écrit dans lequel il confronte le pamphlet de M. Chaboillez avec celui de M. (Hospice) Bédard, les discute, les redresse et finit par des avis d'une nature pacifique." On ne soupçonne pas le vrai auteur de l'écrit de M. Hospice Bédard. Il lui conseille très fort de ne proposer de désaveu au clergé du district de Montréal, qu'après s'être bien assuré que la majorité des prêtres le signera. Le livret de M. Cadieux est mal imprimé. M. Vallières l'a assuré qu'il travaillait à la solution des questions de Mgr de Telmesse. Il a reproché à M. Girouard de ne pas avoir fait entrer Mgr de Telmesse dans son projet de corporation. (*Registre des Lettres*, v.11, p. 400.)

1824

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 1 janvier 1824). Son procès traînera probablement. Le même cas s'est présenté à propos de la seigneurie de Sainte-Croix appartenant aux Ursulines, et dont on avait enlevé une large bande en bornant le canton de Leeds. Le Conseil exécutif leur avait accordé, en compensation, un morceau de terre en arrière de Portneuf, mais le gouverneur a refusé d'approuver cette concession. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 404.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 5 janvier 1824). Il lui envoie une copie de la lettre écrite en 1783, par M. Montgolfier à Mgr Briand touchant le projet de faire de Montréal un évêché. L'agent des Sulpiciens, à Rome, fait valoir des raisons spécieuses contre son séjour à Montréal. MM. Papineau sont satisfaits des mémoires de M. Cadieux. Procès à propos du nouveau tarif. Il remercie Mgr de Telmesse de lui avoir fait connaître la diatribe allégorique insérée contre Mgr de Telmesse et Mgr Plessis dans le *Canadien*." Le mépris est tout ce que l'on peut accorder à ces sortes de publications. Le *Canadien* est un papier que je ne lis qu'extraordinairement et que je n'ai jamais encouragé, parce qu'il a constamment été mauvais, soit sous un rapport, soit sous un autre, depuis qu'il est au monde." (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 406.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 3 janvier 1824). Le Père Barber est à Québec. Il a visité les communautés, et a rendu visite au juge en chef. Mgr Plessis a souscrit soixante piastres pour aider à l'établissement de son académie. M. Cooke malade à l'Hôpital général. (*Registre des Lettres*, v 11, p. 405.)

Mgr J.-O. Plessis à M. John Halkett, à Londres (Québec, 9 janvier 1824). A propos de plaintes faites contre Mgr Provencher et les autres missionnaires de la Rivière-Rouge. M. Halkett voudra bien s'assurer de la véracité de ces plaintes. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 409.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Delaporte, prêtre à Londres (Québec, 10 janvier 1824.) Il voudra bien s'occuper d'envoyer quelques gallons de vin de messe à Mgr Provencher, à la Rivière-Rouge. Il s'adressera, pour en faire le transport, à M. Halkett, agent de la compagnie de la baie d'Hudson, à Londres. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 410.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Rose, à Saint-André, île Saint-Jean (Québec, 12 janvier 1824). M. Fitzgerald à Charlottetown. MM. McLeod et Chisholm lui rendront de grands services. M. Charles McGinnis. A propos des arrangements pour les missions de l'île du Cap-Breton. Il a appris avec plaisir que M. McEachern visitera bientôt le Nouveau-Brunswick. Pouvoirs qu'il peut donner aux missionnaires. John McDonell est de retour à Paris. Il le félicite d'avoir réglé les difficultés du village français du Labrador (Bras d'Or). La chapelle de Sydney (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 413.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 12 janvier 1824). Félicitations à propos de son anniversaire. La corporation du collège de Saint-Hyacinthe. L'Assemblée a passé le bill des écoles; le Conseil législatif y a fait de grands remaniements. Il a été référé à un comité spécial. M. Viger ne veut pas qu'on y fasse mention de l'obligation des fabriques et exige qu'on y mette une clause qui veut que les comptes soient rendus dans une assemblée de paroissiens. Il vaut mieux laisser aux fabriques le soin d'établir et de destituer les maîtres.

"Soyons très contens si le bill peut passer dans l'état où il se trouve en ce moment." (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 417.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Flavien Leclerc, curé à Saint-André (Québec, 13 janvier 1824). A propos des réparations à faire au presbytère de Cacouna. Question concernant la répartition du tarif entre les fabriques et le curé. (*Registre des Lettres* v. 11, p. 419.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Gradwell, agent de l'évêque de Québec, à Rome (Québec, 19 janvier 1824). Longue lettre à propos du mémoire présenté à la congrégation de la Propagande à Rome, de la part des Sulpiciens de Montréal, lequel contient des allégations calomnieuses. Elles seraient surtout l'œuvre de l'agent des Sulpiciens à Rome, l'abbé Sambucci. Il " aurait avancé 1° que c'est en grande partie à mon instigation que les Anglais se sont emparés des biens des Jésuites en Canada; 2° que le siège que j'occupe dans le Conseil législatif de cette province et la gratification de 1000 louis sterling par an, que je reçois du gouvernement, m'ont été accordés en récompense de ce service; 3° que dans l'espérance de faire augmenter ce salaire, je m'efforce de mettre les Anglais en possession des biens du séminaire de Montréal; 4° que Mgr Burke, vicaire apostolique de la Nouvelle-Écosse, m'a blâmé d'avoir accepté une place au Conseil." Mgr Plessis donne au long à M. Gradwell les arguments qu'il développera pour réfuter ce mémoire. (*Registre des Lettres* v. 11, p. 420.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr Poynter, vicaire apostolique à Londres (Québec, 22 janvier 1824). Mgr de Telmesse a traduit et fait imprimer la lettre que Mgr Poynter a adressée à Mgr Plessis en date du 6 octobre dernier. Il lui envoie une lettre pour M. Gradwell et un écrit de M. Noiseux "qui à travers un stile lourd et une mauvaise impression réfute solidement et victorieusement le pamphlet ayant pour titre: *Questions*,. etc. etc." (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 427.)

Mgr J-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 24 janvier 1824). Il a reçu les copies imprimées de la lettre de Mgr Poynter. M. Girouard a présenté sa requête à lord Dalhousie. " M. Barber a eu une petite chance dans sa collection." M. Cooke est allé faire une promenade aux États-Unis. Mgr Plessis ne peut trouver un curé pour Saint-Damase et Saint-Césaire. A propos d'un prêtre irlandais qui vient d'arriver à Québec. M. Vallée pourra être ordonné. A propos de l'envoi de MM. Adhémar et Delisle en Angleterre en 1783. La seconde lettre de M. Bédard lui a beaucoup plu. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 428.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Manseau, curé à Soulanges (Québec, 26 janvier 1824). Instructions que donne Mgr Plessis à M. Manseau pour son second voyage dans le Haut-Canada. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 430).

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 27 janvier 1824). Il lui renvoie la lettre de M. Bédard. Mgr de Telmesse est nommé *président ou supérieur du séminaire de Saint-Hyacinthe* dans la requête de M. Girouard. A propos du bill des écoles. Il a préparé des notes pour un bill concernant les registres des missions qu'il introduira en Chambre vers la fin de la semaine. Les Visitandines de Baltimore. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 443.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 4 février 1824). A propos des argents reçus par les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Il leur sera difficile d'en expliquer la destination. Il ne peut trouver de prêtre pour mettre à Saint-Césaire. Mgr de Telmesse enverra à Mgr Plessis des exemplaires de l'extrait de la lettre de Mgr Poynter. Mgr Plessis croit qu'il vaut mieux ne pas publier le désaveu dans les gazettes; il commence à croire aussi qu'il faut en finir

avec cette guerre de plume. Il a présenté au Conseil son bill pour les registres des missions. Il est mal vu et ne passera pas, parce qu'on croit que l'évêque de Québec veut, par ce moyen, faire approuver indirectement les paroisses illégalement établies. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 434.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Stephen Burroughs, Shipton (Québec, 5 février 1824). MM. Kelly et Holmes visiteront bientôt les catholiques des cantons de l'Est. M. Holmes s'y fixera probablement. Il aimerait à voir se construire des chapelles pour les catholiques dans ces cantons, car il faut éviter le mélange des catholiques et des protestants. Il espère que, dans l'assemblée du 19 février prochain, les catholiques de ces cantons prendront les moyens d'ériger une chapelle à Shipton, sans inviter les protestants à y contribuer. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 437.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Raphaël Paquet, curé à Saint-Gervais (Québec, 7 février 1824). Mgr Plessis n'est pas d'avis que les habitants de Sainte-Claire mendient au dehors pour la construction de leur chapelle. Il leur donnera comme curé M. Loranger. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 439.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Saint-Germain, à Terrebonne (Québec, 8 février 1824). Il vient de placer des Sœurs de la Congrégation à la Nouvelle-Beauce; il ne reste plus qu'à en mettre à Berthier, avant de songer à Terrebonne. Il connaît la pauvreté de sa cure, mais ne peut lui en donner une autre dans le moment. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 440.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 19 février 1824). A propos de sa nomination comme supérieur du séminaire de Saint-Hyacinthe. Il n'est pas facile d'envoyer un prêtre à Saint-Césaire. Plusieurs prêtres désirent voir l'extrait de la lettre du docteur Poynter. Il ne faut pas les forcer à signer le désaveu. D'ailleurs, personne ne semble en faveur de la signature de ce désaveu. Les prêtres du séminaire ne se prononcent pas. Le curé de la cathédrale s'y oppose. Il vaut mieux n'en plus parler. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 446.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Michel Quintal, vicaire aux Trois-Rivières (Québec, 23 février 1824). Il le charge de la desserte "des deux missions ou paroisses de Saint-Césaire et de Saint-Damase, district de Montréal." (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 451.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Thomas Cooke à la Pointe-du-Lac (Québec, 8 mars 1824). Il le charge de desservir la mission sauvage de la Jeune-Lorette et la paroisse de Saint-Ambroise, "dont l'établissement irlandais de Valcartier doit être considéré comme faisant partie." (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 457.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 26 février 1824). Il a reçu un exemplaire du dernier mémoire de M. Chaboillez. Il contient encore beaucoup d'insinuations malveillantes, mais en somme il est moins dangereux qu'on ne le disait. Mgr Plessis dit qu'il vaudrait mieux arrêter ces querelles et ne pas publier un désaveu, déjà assez connu. La Chambre d'assemblée est totalement brouillée avec l'Exécutif, à propos de la liste civile. Elle a retranché un quart sur tous les salaires, même celui du gouverneur. Il lui enverra "une copie des résolutions un peu trop violentes proposées par le cousin Papineau et toutes adoptées, excepté la 6e, 15e et la 19e." Le Conseil a rejeté le bill proposé pour les registres des missions. On a proposé d'en présenter un autre pour parvenir à l'érection des paroisses. "Le juge en chef consulté a répondu que l'évêque était suffisamment autorisé par les lois existantes. Puis, lorsqu'on lui a parlé de la manière de mettre les lois à exécution, il a trouvé des difficultés. Nous en sommes restés là." (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 452.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Joseph Deguise, vicaire général et curé à

Varennes (Québec, 5 mars 1824). Puisque les moyens adoptés pour éclairer les esprits ne servent plutôt qu'à provoquer des intempérances de plume et de langue, Mgr Plessis est d'avis que l'on cesse de parler et d'écrire du côté de Mgr de Telmesse. Il le prie de profiter du crédit dont il jouit pour demander à ceux sur qui il a de l'ascendant, de cesser toute polémique. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 457.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 9 mars 1824). Mgr Plessis lui fait la même demande qu'à M. Deguise. Il croit qu'il faut en finir avec ces querelles, et qu'il ne faut pas pousser M. Chaboillez à l'extrême. Il ne faut pas compter sur le désaveu. Plusieurs après avoir signé rétracteront leur signature, et on ne manquera pas de donner de la publicité à leur rétractation. Mgr Plessis évite autant que possible de parler de ces "misérables affaires." Il vient d'apprendre, par une lettre de M. Gradwell, l'exaltation de Léon XII. La cour de Rome ne lui a donné aucune réponse à propos des facultés qu'il a demandées, et cela depuis 1820. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 458.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis-Marie Cadieux, curé aux Trois-Rivières (Québec, 9 mars 1824). Il lui fait la même demande qu'à Mgr de Telmesse et à M. Deguise. Le clergé ne retire rien de ces querelles et y perd beaucoup de son crédit et de sa réputation. "M. Chaboillez parlera toujours le dernier, même après vingt réfutations." Trois prêtres du district de Montréal ont rétracté leur signature du désaveu. D'autres les suivront. Bientôt on sera en minorité et ce sera un triomphe dont les adversaires ne manqueront pas de se prévaloir. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 460.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Girouard, curé à Saint-Hyacinthe (Québec, 16 mars 1824). L'acte de donation est fait et signé. Quant à son projet de lettres patentes, lord Dalhousie a envoyé la requête de M. Girouard en Angleterre, d'où probablement elle ne reviendra pas. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 462.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Auguste Parent, curé au Cap-Saint-Ignace (Québec, 24 mars 1824). La procédure qu'il a suivie pour demander la permission d'allonger l'église du Cap-Saint-Ignace est nulle; il faut une nouvelle requête signée de la majorité des propriétaires. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 464.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Raphaël Paquet, curé à Saint-Gervais (Québec, 27 mars 1824.) Il faut qu'il prépare les voies pour l'érection de la paroisse de Sainte-Claire. Mgr Plessis lui indique la procédure à suivre. "M. Taschereau est fort impatient que l'on avance cette affaire dans l'espérance de la faire terminer par lord Dalhousie avant son voyage d'Angleterre." (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 465.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Kelly, curé à Sorel (Québec, 27 mars 1824). Il lui envoie à propos de la reconstruction de l'église de Sorel, une lettre qu'il lira en chaire. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 466.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 1er avril 1824). A propos des lettres patentes pour le séminaire de Saint-Hyacinthe. Affaires d'administration. Sept prêtres du district des Trois-Rivières se sont prononcés contre le désaveu; treize ou quatorze ont signé en faveur. Il n'est pas facile de réunir les évêques qui ont juridiction sur le diocèse, pour rendre un jugement favorable à Mgr de Telmesse. "Pliez le dos; laissez passer l'orage et le calme se rétablira de lui-même." A propos de la reconstruction de l'église de Sorel. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 468.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Masneau, curé aux Cèdres (Québec, 3 avril 1824). Mgr Plessis aurait aimé que M. Manseau, dans son dernier voyage, se fût rendu à York. M. l'abbé O'Meara se plaint de M. Fraser, missionnaire à Kingston. Les tentatives de Mgr Plessis pour organiser une retraite ecclésiastique ont échoué.

"On dirait que Dieu est irrité contre ce diocèse. Tout y prend un aspect effrayant pour l'avenir." (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 472.)

Mgr J.-O. Plessis à M. J.-Édouard Morissette, missionnaire à Saint-Jean, N.-B. (Québec, 9 avril 1824). Mgr Plessis commence à croire que la paix est rétablie parmi sa congrégation de Saint-Jean. Le Père Dominique rôde dans les environs de Saint-Jean, et espère reprendre ses missions d'autrefois. C'est une chose que Mgr Plessis ne permettra jamais. Il lui enverra bientôt un successeur, puisqu'il ne veut pas de vicaire. Ce sera "M. Carroll, ci-devant missionnaire à Albany et présentement vicaire de M. Lacasse." (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 475.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Juliapolis, à la Rivière-Rouge (Québec, 22 avril 1824). Mgr Plessis ne croit pas que M. Halkett soit mal disposé envers les catholiques de la Rivière-Rouge. Mort de Pie VII et élection de Léon XII. "Ce dernier pourrait bien être déjà mort aussi, ayant presque toujours été au lit depuis son exaltation." Mgr Provencher devra encourager l'éducation des enfants parmi lesquels il pourra trouver des sujets pour le futur clergé de ses missions. Il ne négligera pas aussi l'éducation des filles. Les affaires ecclésiastiques du district de Montréal vont de mal en pis. Mgr Plessis a fait faire une nouvelle rédaction de la relation de Mgr Provencher; affaires privées. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 479.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 22 avril 1824). On a déjà recueilli au delà de £ 300, dans le district de Québec, par la diffusion de la notice de M. Dumoulin sur les missions de la Rivière-Rouge. M. Hospice Bédard a manqué son but en voulant continuer la discussion des affaires de Montréal devant le public. Il n'était pas nécessaire de crier que l'Église, au Canada, est indépendante de la puissance politique, dans un papier public. "C'est travailler contre la religion catholique que de la mettre ainsi au vent à propos de rien." Les affaires à Rome sont stagnantes. Le cardinal Consalvi nommé préfet de la Propagande vient de mourir. L'abbé Fauvel. M. Deschenaux malade. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 483.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Marc Chauvin, curé à Rimouski (Québec, 23 avril 1824). A propos de la construction de la nouvelle église. (*Registre des Lettres*, v.11, p. 485.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Vallières de Saint-Réal, écuyer, avocat, Québec (Québec, 30 avril 1824). Il lui pose les questions suivantes, à propos du projet de "l'érection en paroisse de cette portion de la seigneurie de Jolliet, nommée Sainte-Claire: 1° Si les procédures employées dans cette érection (desquelles copies ci-jointes) sont aussi régulières que le comporte la situation du pays; 2° si Son Excellence le gouverneur en chef peut, d'après ces procédures, émaner des lettres patentes confirmatives de la dite érection." (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 488.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 1er mai 1824). MM. John McMahon et John McDonell auront chacun leur titre clérical. Il faut donner un vicaire à M. Deschenaux, menacé de perdre la vue. A propos de la visite projetée de Mgr de Telmesse à Longueuil et à Saint-Philippe. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 490.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Crevier, missionnaire à Malden (Québec, 1er mai 1824). Il ira visiter les catholiques du Sault-Sainte-Marie. Il fera en sorte de passer au milieu d'eux les mois de juillet et d'août. M. Marchand verra aux besoins spirituels des fidèles de Malden. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 491.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean Holmes, vicaire et missionnaire à Drummondville

(Québec, 8 mai 1824). Mgr Plessis le félicite de son zèle et répond à diverses questions concernant la ligne de conduite à tenir envers les catholiques disséminés dans la partie des cantons de l'Est dont il est chargé. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 493.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 8 mai 1824). Affaires d'administration. Il a nommé un prêtre du district de Montréal, vicaire à Lorette chez M. Deschenaux. L'abbé de La Mothe, missionnaire à Perth est " un homme intéréssé, petit, sensible et original. Je le crois honnête, pieux, même scrupuleux, plus propre à la contemplation qu'au ministère." (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 497).

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles-Joseph Asselin, vicaire à la Rivière-Ouelle (Québec, 9 mai 1824). Mgr Plessis lui envoie une longue dissertation sur l'empêchement de clandestinité, en Canada. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 499.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Manseau, curé aux Cèdres (Québec, 13 mai 1824). A propos de la juridiction de MM. Horan et O'Meara. Il pourra faire avec M. Gaulin le voyage du lac Ontario. Mgr Plessis est mécontent du peu de considération que porte à M. l'abbé de La Mothe, M. Fraser, le curé de Kingston. M. de La Mothe est un digne prêtre qui mérite d'être mieux traité. Affaires privées. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 502.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Gabriel Lecourtois, curé à Saint-Laurent (Québec, 15 mai 1824). Il est bon qu'il sache que, depuis 1820, toute la partie de la côte nord du Labrador, au nord de la rivière Saint-Jean, est sous la juridiction du vicaire apostolique de Terre-Neuve. En sa qualité de grand vicaire de ce prélat Mgr Plessis lui donne tous les pouvoirs pour y exercer le ministère dans le voyage qu'il entreprend dans cette région. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 506.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 17 mai 1824). Il lui envoie une copie de la lettre qu'il a reçue de M. Chaboillez et une copie de celle qu'il lui adresse en réponse. Mgr Plessis commence sa visite le 25 juin à Maskinongé pour la terminer à Deschambault. " Mes jambes sont mal préparées à cette expédition." (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 506.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Augustin Chaboillez, curé à Longueuil (Québec, 17 mai 1824). C'est parce que Mgr de Telmesse craint de n'être pas reçu convenablement à Longueuil, qu'il a décidé de ne pas s'y arrêter pendant sa visite pastorale. " Donnez-lui des assurances du contraire et vous verrez qu'il s'y rendra. L'attitude que vous avez prise envers lui n'est pas fort encourageante. On ne peut douter que ce prélat ne doive quelque chose à sa dignité." (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 507.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Dullard, missionnaire à Miramichi (Québec, 21 mai 1824). Les paroissiens sont dans l'erreur lorsqu'ils croient qu'il leur appartient de déterminer la place d'une église. C'est un pouvoir réservé à l'évêque. D'ailleurs, ce site est déjà déterminé. L'église doit être à la même place que l'ancienne, à l'endroit connu sous le nom de *Malcolm's* Chapel. Mgr Plessis a tout lieu de croire que Mgr de Rose confirmera ce qui a déjà été fait. Le Père Dominique (abbé French) ne peut exercer aucun ministère dans le Nouveau-Brunswick. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 507.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Lefrançois missionnaire à Paspebiac (Québec, 21 mai 1824). Réponses à diverses questions. Il aura un successeur à l'automne. (*Registre des Lettres*, v. 11, p. 509.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 29 mai 1824). En réponse à sa lettre, M. Chaboillez lui a adressé une verte réplique. Il a

reçu une requête des habitants des profondeurs de Saint-Constant où ils demandent que l'on fixe les limites d'une paroisse nouvelle. Il réglera la chose avec le curé, M. Chèvrefils. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 1.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Olivier Chèvrefils, curé à Saint-Constant (Québec, 31 mai 1824). La requête qu'il lui a transmise n'est pas absolument régulière. Comment on pourrait organiser cette nouvelle paroisse. Il lui faut un plan du canton de Sherrington et de la seigneurie de La Salle. " Pour la première fois que je viens de tenter une érection en faveur de la paroisse de Sainte-Claire, district de Québec, je ne sais encore quelle en sera l'issue. Les personnages qui ont si fort maltraité mes prédécesseurs dans des cas semblables sont encore vivants et en place. S'il est une matière dans laquelle il faille mettre les points sur les i, c'est celle-ci." (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 4.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Thomas Caron, missionnaire à Percé (Québec, 10 juin 1824.) Il ne doit pas se décourager de l'apathie des gens de Percé et de la mauvaise volonté de ceux de la Grande-Rivière. Ils se sont beaucoup améliorés depuis quinze ans. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 5.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Hyacinthe Hudon. missionnaire à Arichat, Cap-Breton (Québec, 12 juin 1824). Recommandations diverses. Mgr Plessis a approuvé les arrangements faits par Mgr de Rose pour desservir le Cap-Breton. La reconstruction de son église ne se fera pas sans difficulté. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 7.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jos.-Édouard Morissette, missionnaire à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick (Québec, 14 juin 1824.) Mgr Plessis a appris qu'il lui était arrivé un accident, qui n'avait pas eu de suites malheureuses. Il espère qu'il sera à Saint-Jean pour recevoir M. Carroll qui s'en va le remplacer. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 12.)

Mgr J.-O. Plessis à M. J.-Sévère Dumoulin, curé à Saint-François, Rivière-du-Sud (Québec, 19 juin 1824). A propos des argents de la fabrique de Saint-François. "J'ai reçu une lettre de M. Halkett, qui envoie du vin à nos missionnaires (de la Rivière-Rouge) contre lesquels il n'a fait aucune plainte. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 13.)

Mgr J.-O. Plessis à l'honorable Thomas Coffin, Trois-Rivières (Québec, 19 juin 1824). A propos des difficultés soulevées par les gens de Yamachiche contre la construction du presbytère qu'ils trouvent de trop grande dimension. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 13.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, en visite (Québec, 22 juin 1824). Avant de partir lui-même pour la visite épiscopale, Mgr Plessis répond à ses dernières lettres. Aliénation des terrains de la fabrique. Indulgences. Questions relatives à la clandestinité des mariages. Il espère que Mgr de Telmesse pourra bientôt s'installer dans sa maison. M. Bourget y demeurera avec lui. Ils auront bien soin de ne pas empiéter sur les droits du curé de l'église paroissiale, et se borneront à prêcher, à catéchiser et à célébrer les offices publics. Comment on procède à l'église de Saint-Roch, à Québec. Les Sœurs de l'Hôtel-Dieu gagneront-elles au changement qu'elles se proposent de faire? Mgr Plessis a reçu une lettre de Mgr de Rhésine en date du 28 février. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 15.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Manseau, curé aux Cèdres (Québec, 7 juillet 1824). L'abbé de La Mothe pourra exercer le ministère dans les deux dessertes de l'abbé Manseau, sous la direction de ce dernier. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 22.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Saint-Grégoire, 27 juillet 1824). A propos de M. Roux. Difficultés à Blairfindie. Comment amener

les gens du coteau des Hêtres à construire une église sur le bord de la rivière Yamaska. L'abbé de La Mothe. M. Gaulin désire changer de cure. Les prochaines ordinations. Les professeurs au séminaire de Saint-Hyacinthe. Affaires privées. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 23.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Baie-du-Febvre, 2 août 1824). Affaires d'administration. Les curés qu'il faudra placer à l'automne. Décès de M. Gibert. A propos des difficultés à Blairfindie. M. Paquin est exonoré. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 27.)

Mgr J.-O. Plessis au colonel Darling, secrétaire militaire à Québec (Baie-du-Febvre, 6 août 1824). Il lui envoie une lettre de Mgr Lartigue où celui-ci lui apprend que plusieurs Iroquois de Saint-Regis se disposent à émigrer prochainement aux États-Unis. Il le prie d'en avertir le gouverneur. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 29.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 14 août 1824). Mgr Plessis lui annonce qu'il n'a aucune répugnance à aller bénir la première pierre de l'église paroissiale de Montréal. Cependant, comme Mgr de Telmesse est spécialement chargé de l'administration du district de Montréal, il aimerait mieux que la chose lui fût d'abord proposée. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 31.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 16 août 1824). Il croit que ses jambes ne seront pas assez malades pour l'empêcher de faire le voyage à Montréal qu'il projette. Il lui faut voir M. Roux, privément. M. Chaboillez sera probablement élu procureur de la Caisse ecclésiastique. M. Gaulin. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 31.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 17 août 1824). A propos de la réponse qu'il fit en 1817 à la requête des tenanciers d'une partie de la seigneurie de Saint-Hyacinthe. Si l'on parvient à former les deux missions que l'on a en vue, il désire que l'une porte le nom de Saint-Dominique, et l'autre, celui de Saint-Bruno. A propos des gens du coteau des Hêtres. Ne vaudrait-il pas mieux faire résider à Saint-Athanase le prêtre chargé de cette desserte et de celle de Saint-Luc? (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 33).

Mgr J.-O. Plessis à M. Robert Gradwell, agent de l'évêque de Québec, à Rome (Québec, 16 août 1824). Il a reçu ses deux dernières lettres mais rien de la congrégation de la Propagande. Il aimerait bien à connaître le nom du préfet qui a remplacé le cardinal Consalvi, à la congrégation de la Propagande. Mgr Plessis réfute en quelques mots les assertions fausses de l'abbé Sambucci. Les Sulpiciens jouissent d'une très grande liberté dans le Canada et ne sont nullement maltraités par l'évêque de Québec. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 35.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr William Poynter, évêque de Halie et vicaire général de l'évêque de Québec (Québec, 19 août 1824.) Il lui envoie la réplique de M. Chaboillez aux réponses qu'il avait reçues de M. P.-H. Bédard et du curé des Trois-Rivières. Mgr Poynter la transmettra à M. Gradwell. Mgr Plessis a défendu que l'on répondît à M. Chaboillez. " La majorité du Clergé du district de Montréal, a signé un désaveu des principes établis dans le premier pamphlet. Les Sulpiciens ne l'ont pas signé non plus que leurs amis." Il faudrait, pour mettre fin à ces querelles, "une déclaration bien positive du Saint-Siège ordonnant 1° que le docteur Lartigue fût maintenu dans les prérogatives que lui donne son Bref Apostolique; 2° qu'il demeurât dans la ville de Montréal comme au centre de son district; 3° que les Sulpiciens de Montréal fussent particulièrement soumis à son autorité." Mgr de Telmesse a réussi "à se faire construire dans un des quartiers de la cité une vaste

église et une superbe maison où il est sur le point d'y entrer." Un ordre de lord Bathurst, adressé au lieutenant-gouverneur, qui lui recommanderait de maintenir l'autorité de Mgr Lartigue ferait grand bien à la religion et au gouvernement. Le voyage de Mgr Macdonell en Europe. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 37.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Michel Carroll, missionnaire à Saint-Jean, N.-B. (Québec, 20 août 1824). Il le félicite d'être arrivé heureusement à destination et lui souhaite tout le succès possible dans son ministère. Diverses recommandations. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 40.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr J.-Norbert Provencher, évêque de Juliopolis à la Rivière-Rouge (Québec, 21 août 1824). Les argents recueillis pour sa mission. Il s'adressera pour se procurer les effets dont il a besoin à M. l'abbé Delaporte, à Londres, lequel les mettra sur les bateaux de la Compagnie de la baie d'Hudson. A propos des terres qu'il a cédées; il a bien fait de ne pas donner de titres de concession. Il ne croit pas que Mgr Dubourg soit bien au courant des limites de sa juridiction. Il paraît que son coadjuteur, Mgr Rosati, réside à Saint-Louis-de-Missouri. Réponses à diverses consultations. Où en sont les difficultés du district de Montréal. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 41.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Magloire Blanchet, missionnaire à Chéticamp (Québec, 21 août 1824). Il ne donnera pas de prêtre aux habitants des îles de la Madeleine, tant qu'ils ne seront pas décidés de lui assurer de quoi vivre. Diverses recommandations. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 47.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Marchand, curé à Sandwich (Québec, 24 août 1824). Mgr Plessis a chargé M. Crevier de la desserte des deux missions de Malden et de la Rivière-à-la-Tranche, mais son intention est qu'il reste en même temps vicaire de M. Marchand, à Sandwich. Si M. Marchand ne peut le loger, M. Crevier ira alors résider dans une de ces missions. Il va l'avertir en conséquence. M. de Rhésine ira donner la confirmation chez lui, lorsqu'il sera de retour. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 48.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 25 août 1824). Affaires d'administration. Changements ecclésiastiques. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 56.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 26 août 1824). Affaires d'administration. Pourquoi il désire que le curé chargé de la desserte de Saint-Athanase et de Saint-Luc fasse plutôt sa résidence à Saint-Athanase. M. Roux l'a invité à aller bénir la première pierre de l'église paroissiale. Il lui a répondu qu'il n'irait qu'à condition que Mgr de Telmesse serait d'abord invité et après son refus d'y assister. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 53.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 28 août 1824). Mgr Plessis ne croit pas pouvoir se rendre à Montréal pour la bénédiction de la première pierre de l'église paroissiale. Dans tous les cas, s'il y va, ce sera prochainement. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 56.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr William Poynter, évêque de Halie à Londres (Québec, 29 août 1824). Il n'y a de sa part "aucune objection à ce que la province du Haut-Canada ait un évêque ordinaire et indépendant de l'évêque de Québec pour gouverner les catholiques du Haut-Canada." C'est ce qu'il le prie de déclarer franchement à lord Bathurst. "Il serait désirable qu'un pareil établissement eût lieu pour le district de Montréal, où l'on compte dix fois autant de catholiques que dans le Haut-Canada." Il ne s'oppose pas également à ce que ces évêques soient indépendants de l'évêque de Québec, si la cour de Rome le désire. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 56.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr Alexander Macdonell, évêque de Rhésine, à Londres (Québec, 29 août 1824). Il ne s'oppose pas du tout à ce que Mgr Lartigue et lui-même soient nommés évêques de leur diocèse respectif. Cependant, il se demande comment la cour de Rome pourrait les établir sans les soumettre à sa juridiction, comme leur métropolitain. Les ennemis de la religion dans le pays ont cherché par tous les moyens à la discréditer en protestant contre la trop grande autorité de l'évêque catholique de Québec. Il n'a jamais tenu compte de ces cris et a prêché pendant trente ans la soumission au gouvernement. Il ne croit pas avoir manqué à son devoir en signant les deux adresses contre le bill de l'Union. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 54.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 2 septembre 1824). Il n'ira pas à Montréal, c'est chose décidée. Changements ecclésiastiques. Les professeurs du séminaire de Saint-Hyacinthe, M. de la Mothe, directeur. Il lui envoie "1° une copie de la lettre de l'abbé Pigeon, que celui-ci a fait imprimer, paraît-il; 2° l'opinion assez chétive des officiers de la Couronne sur l'érection de la paroisse de Sainte-Claire et les lettres patentes confirmatives d'icelle." (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 60.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Lefrançois, missionnaire à Paspebiac (Québec, 7 septembre 1824). A propos des Instituteurs de l'Institution Royale. Comment ils se comportent envers les enfants catholiques qui assistent à leur classe. D'ailleurs les écoles de l'Institution Royale "sont sous la direction immédiate du clergé protestant qui ne se soucie guère de les laisser gouverner par des catholiques et a déjà rejeté plusieurs maîtres pour cette raison, notamment à Douglastown." Réponse à diverses questions. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 62.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Thomas Caron, missionnaire à Percé (Québec, 8 septembre 1824). Affaires privées. Il s'efforcera de construire des petites chapelles dans les différents postes qu'il visite. Il donnera saint Romuald pour titulaire à celle de la Rivière-au-Renard. Il ne permettra pas qu'on en construise une sur l'île de Bonaventure. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 64.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse (8 septembre 1824). Changements ecclésiastiques. A propos des Sauvages de Saint-Régis. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 66.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 14 septembre 1824). A propos de la pension que doit payer à Mgr de Telmesse le curé de Belœil. Mgr Plessis est très satisfait de l'écrit de M. Charles Bédard. Il demandera à M. Bédard la permission de transmettre à Rome ce mémoire si bien fait. Il a acquiescé de bon cœur à la demande de lord Bathurst, à propos de Mgr de Rhésine, et il ne s'opposera pas à ce que l'on fasse de même pour Mgr Lartigue. A propos des érections de paroisses. L'abbé de La Mothe. Les prochaines ordinations. La confirmation à Longueuil. L'affaire de Saint-Luc. Les régents à nommer pour les séminaires de Nicolet et de Saint-Hyacinthe. M. Chèvrefils lui a envoyé un bon plan de sa paroisse. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 68.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Boucher, curé à Laprairie (Québec, 15 septembre 1824). Il ira de nouveau à Saint-Luc, pour "marquer une place d'église, non plus auprès de la rivière, comme je l'aurais désiré pour la commodité de la desserte de Saint-Athanase, mais au coteau des Hêtres, d'où la majorité des habitants ne peut se résoudre à s'éloigner." Explications sur les limites de la paroisse. La Pointe-à-la-Mule. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 73.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Manseau, curé aux Cèdres (Québec, 16 septembre 1824). Ordination de John McDonell. M. O'Meara ira à York. L'abbé de La

Mothe au séminaire de Saint-Hyacinthe. "Le Haut-Canada va avoir un évêque anglican dans la personne du docteur Strachan." (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 75.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Michel Vallée, prêtre à Saint-Régis (Québec, 16 septembre 1824). Mgr Plessis le charge de la desserte de la mission des Iroquois de Saint-Régis, et de celle de Saint-Anicet sur le lac Saint-François. Liste des pouvoirs extraordinaires qu'il lui accorde. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 76.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 18 septembre 1824). Mgr Plessis ne regrette pas de ne pas être allé à Montréal pour la bénédiction de la première pierre de l'église paroissiale, mais il regrette beaucoup qu'on ait invité tout le district à cette cérémonie et qu'on ait laissé de côté celui qui devait y être invité le premier, Mgr de Telmesse. Il ne comprend pas l'obstination de M. Roux. Quand Mgr Plessis fut nommé coadjuteur en 1797, tout le monde s'empressa de l'honorer. Pourquoi ne fait-on pas la même chose à Montréal, pour Mgr de Telmesse? Mgr Plessis croit de son devoir de lui faire ces observations: "car c'est de chez vous qu'est sorti le premier cri: *Nolumus hunc regnare super nos.*" (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 79.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Olivier Chèvrefils, curé à Saint-Constant (Québec, 20 septembre 1824). On pourra procéder à l'érection d'une nouvelle paroisse dans cette partie de la seigneurie de La Salle, qui est en arrière de Châteauguay. Il faudra une nouvelle requête. Saint Rémi sera le titulaire de cette nouvelle paroisse. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 81.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 20 septembre 1824). Il fait bien d'aller donner la confirmation à Longueuil et de prendre le diner chez le curé de Longueuil. Les élèves irlandais au collège de Saint-Roch. Nominations ecclésiastiques. Il faut un directeur pour le séminaire de Saint-Hyacinthe: M. Prince ou M. deLa Mothe. M. Bélanger curé à Belœil et à Saint-Hilaire. M. Lagarde, curé à Saint-Vincent. M. Labelle ira dans la Baie-des-Chaleurs. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 82.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 23 septembre 1824). M. O'Meara désire aller à York. Difficultés à propos des limites de la nouvelle paroisse dans la seigneurie de La Salle. Il enverra à Rome une copie de l'excellent écrit de M. Charles Bédard. Il faut que le secret de cet envoi soit gardé. Mgr Plessis désire le voir continuer son édition du Nouveau Testament. Changements ecclésiastiques. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 86.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 30 septembre 1824). Il est regrettable que M. Bédard ait fait connaître à M. Roux le dessein d'envoyer son mémoire à Rome. Pourquoi Mgr de Telmesse n'est-il pas descendu à Québec? On l'attendait. Les ordinations, les changements de curés et de vicaires. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 89.)

Mgr J.-O. Plessis à son Excellence sir F. N. Burton, lieutenant-gouverneur, à Québec (Québec, 1er octobre 1824). Il lui envoie un mémoire explicatif de tout ce qui s'est passé à Saint-Pierre-les-Becquets. Les habitants ont refusé d'acquiescer au choix d'un nouveau site d'église et il les a punis en leur enlevant leur curé. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 92.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 2 octobre 1824). Affaires d'administration. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 92.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Xavier Leclerc, missionnaire à Nipisiguit (Québec, 3 octobre 1824). Réponses à diverses consultations. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 94.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis Gingras, missionnaire à Memramcook (Québec,

5 octobre 1824). Mgr Plessis est peiné d'apprendre qu'il soit malade. S'il ne peut réellement remplir son ministère qu'il se retire à Menoudi. M. Morissette retourne à Saint-Jean. M. Michel Carroll n'est pas propre au ministère. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 97.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean Holmes, missionnaire de Drummondville, vicaire à Berthier (Québec, 12 octobre 1824). C'est le grand désir de Mgr Plessis de voir M. Holmes se fixer à Drummondville le plus tôt possible. Les catholiques répandus un peu partout dans les cantons ont un besoin urgent des secours de la religion. Il pourra parler à M. Felton du projet des catholiques de Barnston, de Compton et de Hatley. Il pourra célébrer la messe dans la maison de M. Felton tant que la chapelle fixée à cinq milles de la demeure de M. Felton ne sera pas terminée. Il prendra pour titulaire de la chapelle de Drummondville, saint Frédéric, évêque et martyr. C'est d'ailleurs le patron du colonel Herriot. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 105.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr B. Angus McEachern, évêque de Rose, à l'île Saint-Jean (Québec, 16 octobre 1824). Mgr Plessis a appris que Mgr McEachern avait fait la visite du Nouveau-Brunswick. A propos de l'abbé John McDonell, étudiant au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris. Mgr Plessis lui transmet des pouvoirs nouveaux pour chacun des missionnaires sous sa juridiction. M. Louis Gingras est malade. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 111.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 29 octobre 1824). Si M. de La Mothe ne veut pas aller à Saint-Hyacinthe on pourrait le nommer aumônier des Ursulines aux Trois-Rivières. Puisque l'érection de la paroisse de Sainte-Claire a si bien réussi, il faut s'occuper aussitôt de préparer les papiers nécessaires pour en faire ériger légalement bon nombre d'autres. Affaires d'administration. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 113.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 21 octobre 1824). Mgr Plessis ne serait pas surpris que M. Roux, un peu intimidé par la dernière lettre que lui a adressée Mgr Plessis, songerait à faire des propositions de paix à Mgr de Telmesse. Il demande à Mgr de Telmesse de se montrer aussi conciliant que possible, mais d'exiger que les prêtres du séminaire de Montréal se conforment au bref du 1er février 1820 et au mandement du 20 février 1821, et reconnaissent sa pleine autorité sur tout le district de Montréal. A propos de l'impression du Nouveau Testament. M. Asselin, vicaire à la Rivière-Ouelle, ferait un bon directeur au séminaire de Saint-Hyacinthe. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 117.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 27 octobre 1824). Affaires d'administration. Érection de paroisses dans le district de Montréal. Il faut y voir le plus vite possible. M. l'abbé de La Mothe. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 121.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Robert Gradwell, agent de l'évêque de Québec, à Rome (Québec, 28 octobre 1824). Il lui envoie un écrit qu'il croit bien propre à jeter de la lumière sur les affaires ecclésiastiques du district de Montréal. Il le prie de le communiquer à Mgr Caprano. L'auteur du mémoire en question appartient à la communauté de Saint-Sulpice, à Montréal. C'est un homme de grand mérite. " Son âme se peint tout entière dans cet écrit." Il a fait un grand effort pour vaincre sa timidité naturelle et préparer cet écrit. Il le prie de lui donner des nouvelles de l'église romaine. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 123.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr William Poynter, à Londres (Québec, 29 octobre 1824). Il accepte le projet de Mgr Macdonell et n'y mettra aucune opposition. Seulement, il y

a à craindre qu'il n'arrive pour le Haut-Canada ce qui est arrivé pour la Nouvelle-Écosse et que là aussi le manque de prêtres s'y fasse sentir lourdement. Le bill d'Union revient sur le tapis et les adversaires des catholiques en profitent pour déclamer contre l'autorité du clergé au Canada. On critique les revenus de l'évêque de Québec; une gratification de 1,000 louis et " le loyer de l'évêché, 500louis." La jalousie des protestants a été alimentée par toutes ces publications auxquelles les malheureuses affaires de Montréal ont donné origine. Mgr Poynter se méfiera d'un nommé Michel O'Sullivan, avocat à Montréal, ennemi des évêques du pays. Il fera passer à M. Gradwell la lettre et le mémoire inclus. Il croit le mémoire très propre à éclairer la cour de Rome. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 124.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-François Gagnon, curé à Saint-Jean-Deschaillons (Québec, 30 octobre 1824). Mgr Plessis espère qu'il fera tout son possible pour ramener à la soumission les gens de Saint-Pierre-les-Becquets. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 128.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Michel Carroll, missionnaire à Saint-Jean N.-B.(Québec, 4 novembre 1824). M. Carroll reviendra à Québec aussitôt que M. Morissette sera arrivé à Saint-Jean, N.-B. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 130.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Lefrançois, prêtre à Québec (Québec, 6 novembre 1824). Il le nomme curé de la nouvelle paroisse de Sainte-Claire. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 131.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Lelièvre, à la Baie-Saint-Paul (Québec, 9 novembre 1824). Il lui envoie deux requêtes: " l'une pour l'érection de la paroisse de Murray Bay, sous l'invocation de saint Etienne, l'autre pour l'érection de celle de Mount Murray, sous l'invocation de saint Guillaume. Il lui indique la procédure à suivre pour ces deux érections. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 133.)

Mgr J.-O. Plessis à M. J.-Édouard Morissette, prêtre à Québec (Québec, 11 novembre 1824). Il le charge de la desserte de la paroisse ou mission de Saint-Athanase des Mille-Roches, sur la rivière Richelieu, comté de Bedford. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 137.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Édouard Labelle, missionnaire à Paspebiac (Québec, 11 novembre 1824). Les gens de Paspebiac ont mal fait en donnant leur signature pour l'établissement d'une école de l'Institution Royale. Ils auront à supporter les frais de son entretien et les enfants catholiques ne peuvent y aller si l'on y commente la Bible et si l'on y fait le service à la manière des protestants. Affaires privées. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 138.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Louis Gingras, missionnaire à Memramcook (Québec, 13 novembre 1824). Il renvoie M. Célestin Gauvreau pour l'aider dans ses missions (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 139.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 13 novembre 1824). A propos des limites d'une nouvelle paroisse dans les fiefs de Bourchemin et de Ramsay, il lui renvoie les papiers transmis par M. Olivier Arcand, arpenteur. Il le prie de les examiner et de lui donner une réponse. Il lui recommande d'être bien discret relativement aux affaires ecclésiastiques du district de Montréal. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 141.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 22 novembre 1824). M. J.-Édouard Morissette parti pour Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, a rebroussé chemin. Mgr Plessis l'a chargé de la desserte de Saint-Athanase et des lieux compris entre cette mission et la ligne provinciale. Réponse à diverses questions. Il n'a pas été publié de second volume des mémoires de Mgr de Laval. Il ne

LE GRAND VICAIRE NOISEUX, UN DES CORRESPONDANTS DE Mgr PLESSIS

PEINTURE CONSERVÉE AUX URSULINES DES TROIS-RIVIÈRES

connaît pas cette histoire de l'Église de Québec, qui va de 1644 à 1771. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 143.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Moll, curé à Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec, 25 novembre 1824). A propos des réparations à faire au cimetière. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 145.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph-François Gagnon, curé à Saint-Jean-Deschaillons (Québec, 29 novembre 1824.) Il se rendra compte de l'état d'âme des habitants de Saint-Pierre-les-Becquets et tâchera de leur faire comprendre qu'ils agissent mal en s'adressant au lieutenant-gouverneur pour faire redresser de prétendus griefs où le gouvernement n'a rien à voir. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 146.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 13 décembre 1824). M. Michel Carroll, missionnaire à Saint-Jean, est décédé subitement le 24 novembre. Érection des paroisses. " Le Conseil exécutif paraît décidé à ne faire nulle difficulté, excepté pour celles qui seraient des démembrements d'anciennes érections antérieures à la conquête." Fossambault est érigé sous le titre de Sainte-Catherine. Le mémoire de M. Bédard est parti depuis 4 ou 5 semaines pour le Saint-Siège. Affaires d'administration. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 149.)

Mgr J.-O. Plessis à M. John Griffiths, city of Saint John, N.B. (Québec, 16 décembre 1824). Mgr Plessis renverra M. Morissette à Saint-Jean s'il veut accepter d'y retourner, mais il ne permettra jamais à l'abbé French d'y exercer un ministère quelconque. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 151.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Manseau, curé aux Cèdres (Québec, 14 décembre 1824). Mgr Plessis est fort désireux qu'à son prochain voyage dans le Haut-Canada, M. Manseau se rende jusqu'à Chippewa où, paraît-il, il y a ainsi qu'aux alentours une nombreuse population catholique dénuée de toute assistance religieuse. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 152.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 23 décembre 1824). Affaires d'administration. Changements ecclésiastiques. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 154.)

L'abbé William Herron à Mgr J.-O. Plessis (Burin, Terre-Neuve, 21 décembre, 1824). Il remercie Mgr Plessis pour le soin qu'il prend de se procurer des missionnaires de langue anglaise. (*Cartable:* Terre-Neuve, v. 1, p. 63.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Rémi Gaulin, curé à Saint-Luc (Québec, 30 décembre 1824). Il le charge de desservir la cure et paroisse de Saint-Pierre-du-Portage, rivière de L'Assomption. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 155.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean Holmes, vicaire à Berthier (Québec, 31 décembre 1824). Réponse à diverses questions. Il espère que M. Holmes pourra avant longtemps se fixer définitivement à Drummondville. " Je suis bien fâché que le colonel Herriot soit fâché d'avoir saint Frédéric pour patron de votre chapelle. Ce saint est son patron et, assurément, ni le comte Dalhousie ni Sa Majesté Britannique ne se mettront en peine que saint George ne lui ait pas été préféré." (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 157).

1825

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 2 janvier 1825). C'est la faute des circonstances si le gouvernement a chargé 134 louis pour l'érection de la paroisse de Sorel; il n'en sera pas de même pour les autres érections: celle de Sainte-Claire n'a coûté que 13 louis. " On tient pour érigées au civil toutes les paroisses démarquées par le règlement de 1721. Il en est de même de l'érection

canonique. Elle existe de fait pour toutes ces paroisses." Environ 35 ont été érigées par decret de l'évêque sans autres formalités. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 159.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Girouard, curé à Saint-Hyacinthe (Québec, 4 janvier 1825). Trois paroisses ont été démembrées de Saint-Hyacinthe: la Présentation, Saint-Damase et Saint-Césaire. Il est temps de s'occuper de faire ériger civilement et canoniquement ces trois paroisses, ainsi que celle de Saint-Hyacinthe et les deux autres qu'on projette d'établir au sud de la rivière. Le titulaire de l'une de ces paroisses projetées sera saint Dominique, l'autre aura pour patron saint Pie. On s'occupera plus tard de la construction des chapelles dans ces derniers endroits. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 160.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 8 janvier 1825). Il serait plus avantageux de placer des chaises au lieu des bancs dans son église. M. Jean-Olivier Giroux, nommé curé à Saint-Luc. M. Morissette ne désire pas retourner à Saint-Jean, N.-B. Les Sulpiciens de Paris continuent de croire que Mgr Plessis veut dépouiller de leurs biens ceux de Montréal. C'est une supposition fausse et injurieuse. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 163.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Manseau, curé à Soulanges (Québec, 12 janvier 1825). Il donne à M. Manseau diverses recommandations à propos de son prochain voyage dans le Haut-Canada. Qu'il aille aussi loin que possible. (*Registre des Lettres*, v. 12,, p. 165.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Célestin Gauvreau, vicaire à Memramcook (Québec, 13 janvier 1825). Mgr Plessis a appris avec plaisir son heureuse arrivée à Memramcook. Ce qu'il y a de pire c'est que l'abbé French, après la mort de M. Carroll, s'est fait élire curé de la paroisse de Saint-Malachie, à Saint-Jean. Mgr Plessis a déclaré aux membres de la Congrégation qu'il ne l'accepterait pas, mais il craint beaucoup qu'il ne soit déjà en fonction. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 167.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Crevier, curé à Malden (Québec, 17 janvier 1825). Il le remercie des renseignements que M. Crevier lui donne sur la mission du Sault-Sainte-Marie. Il en désire d'autres. Il lui enverra au printemps un petit présent pour le grand chef des Sauvages. Il connaît l'état d'incapacité de M. Marchand, mais il ne faut pas songer à le remplacer. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 168).

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Manseau, curé à Soulanges (Québec, 17 janvier 1825). Mgr Plessis se charge des dépenses de son prochain voyage dans le Haut-Canada. Les abbés Fraser et Crowley. M. de La Mothe se trouve bien à Saint-Hyacinthe, Réponse à diverses questions. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 170.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 17 janvier 1825). Maladie de M. Paquin. Mgr de Telmesse s'occupera de faire marquer les limites des paroisses de Saint-Hilaire et de Saint-Jean-de-Rouville, et de les faire ériger civilement. Affaires d'administration. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 172.)

Mgr J.-O. Plessis à M. William Dullard, missionnaire à Miramichi (Québec, 27 janvier 1825). Il fera comprendre à ses gens qu'ils doivent construire leur église selon la forme prescrite par Mgr l'évêque de Rose. L'abbé French lui a donné autrefois un terrain, le numéro 64 sur le côté sud de la rivière Miramichi. Ce terrain appartiendra à perpétuité à la mission de Miramichi. Mgr Plessis craint que les paroissiens de Saint-Jean, N.-B., aient mis l'abbé French en possession de leur église. M. Dullard ira à Saint-Jean afin de se rendre compte par lui-même de ce qui a été fait. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 175.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Frs-Xavier Côté, curé à Sainte-Geneviève-de-Batiscan

(Québec, 27 janvier 1825). A propos des requêtes à dresser pour l'érection civile et canonique de la paroisse de Sainte-Geneviève et de la nouvelle paroisse de Saint-Stanislas. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 176.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Lelièvre, curé à la Baie-Saint-Paul (Québec, 1er février 1825). Mgr Plessis croit que les habitants de la seigneurie de Mount Murray comprennent mal leurs intérêts. Quand même la seigneurie de Mount Murray serait formée en paroisse, ils n'en continueront pas moins de faire partie de la desserte de la Malbaie, tant qu'ils n'auront pas leur chapelle propre. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 177.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 2 février 1825). A propos des nouvelles paroisses à former dans la seigneurie de Saint-Hyacinthe. Il n'a pas encore d'aumônier pour les Ursulines des Trois-Rivières. L'abbé Rocher, nouvellement ordonné, gravement malade. Emprunt pour la construction de l'église de Mgr de Telmesse. " L'érection de la seconde paroisse (celle de Sainte-Catherine-de-Fossambault) a été revêtue de lettres patentes sans référence aux officiers de la Couronne et sans qu'il ait fallu produire d'autres pièces que mon décret d'érection et une requête de la part des nouveaux paroissiens au Gouverneur." Plusieurs curés veulent profiter des dispositions du bill de l'année précédente pour construire des écoles. Les écoles lancastriennes. A propos de l'impression du Nouveau Testament. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 178.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Thomas Caron, missionnaire à Percé (Québec, 4 février 1825). Réponse à diverses consultations. "Donnez pour titulaire à la petite Rivière, saint Marcel; au Cap Desrosiers, sainte Agathe, au Cabozo, que je ne connais pas, saint Casimir." (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 181.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Gagnon, curé à Saint-Jean-Deschaillons (Québec, 11 février 1825). Il lui envoie une copie du mémoire qu'il a présenté au lieutenant-gouverneur à propos des difficultés suscitées par les paroissiens de Saint-Pierre-les-Becquets. Il cherchera par tous les moyens à ramener la paix parmi ces gens. Il l'autorise à recevoir l'abjuration d'un vieil allemand établi à Saint-Jean-Deschaillons, qui désire se faire catholique. (*Registre des Lettres*, v.12, p. 184.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Duguay, curé à la Malbaie (Québec, 11 février 1825). Il lui envoie le décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Étienne-de-la-Malbaie. Les paroissiens s'adresseront au lieutenant-gouverneur pour l'érection civile. Ceux de la seigneurie de Mount Murray ont refusé de se faire ériger en paroisse. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 185.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 14 février 1825). Les curés du district de Québec s'empressent d'ouvrir des écoles dans leurs paroisses d'après les dispositions du nouveau bill. Les Irlandais du canton de Brandon. Changements ecclésiastiques. L'abbé Rocher se rétablit. M. Delisle ira curé à Saint-Césaire. "Il ne faut pas se mettre en peine de quelques adresses publiées par ci, par là. Vous avez dû dernièrement en trouver une sur la Gazette de Neilson, que les citoyens de Saint-Roch m'ont présentée, au nombre de 86, avec un grand portrait que je ne sais où mettre. Hé bien ! Je n'ai pas été fâché de l'aventure et je leur ai gracieusement répondu. M. Gaulin aurait pu en faire autant sans conséquence. Je n'en dis pas autant de la réponse de l'abbé Painchaud à la diatribe bien déplacée, mais bien méritée, que lui a lancée Jean-Baptiste Taché." Mécontentement de M. Chèvrefils, curé de Saint-Constant. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 186.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général, à Montréal (Québec,

14 février 1825). A propos d'un bill présenté en Chambre concernant un marché public que l'on veut établir à Montréal. " Il est bien certain que je perds de ma santé et de mon énergie sans perdre de ma corpulence qui va même croissante par suite du repos que prescrivent d'autres infirmités. Je puis me tromper, mais je crains d'être menacée d'hydropisie de poitrine... Je suis fâché d'apprendre que M. Le Saulnier menace ruine. Après son tour viendra le nôtre. *Tendemus huc omnes.*" (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 188.)

Mgr J.-O. Plessis à l'honorable Jacques Baby, écuyer, à York (Québec, 15 février 1825). Il reconnaît bien tous les mérites de l'abbé Crowley; il ne peut cependant le mettre curé à York vu qu'il est déjà curé à Cork, en Irlande, et qu'il n'est venu au Canada, qu'en passant, pour y établir sa famille. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 189.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Hyacinthe Hudon, missionnaire à Arichat (Québec, 17 février 1825). Mgr Plessis a appris avec douleur la mort "du cher abbé Doucet auquel j'étais tendrement attaché et qui nous quitta en 1815, de la manière que vous savez, sans cause raisonnable et pour se procurer la foule de misères sous lesquelles il a succombé... Je ne m'accoutume pas à ces morts de prêtres sans sacrements, quoiqu'elles soient très communes. C'est un avertissement à tous ceux qui leur survivent." A propos de la reconstruction de l'église d'Arichat. M. Hudon doit s'efforcer de porter la soutane. L'abbé Edge. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 190.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Saldes, à la Rivière-Ouelle (Québec, 27 février 1825). Il lui envoie une copie de la réponse de la congrégation de la Propagande concernant l'étendue de l'empêchement de clandestinité dans le diocèse de Québec. "Je joins aussi la lettre (que je prie Votre Grandeur de me renvoyer) de l'abbé Painchaud en réponse à celle dont vous avez eu copie. Vous verrez avec quel peu de succès il s'en tire ainsi que de l'affaire des basses messes changées en grandes." (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 193.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Édouard Faucher, missionnaire à Carleton (Québec, 2 mars 1825). Réponse à diverses consultations. Il faudra nommer des marguilliers à Cascapediac. "Si Dieu me conserve, attendez-moi l'année prochaine." (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 195.)

Mgr J.-O. Plessis à Messieurs J. Taole, W. Watters, W. Cummings, anciens marguilliers à Saint-Jean, N.-B. (Québec, 3 mars 1825). L'abbé French n'a aucune approbation de l'évêque de Québec, pour exercer le saint ministère dans leur paroisse. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 196.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 5 mars 1825). Il lui envoie la copie d'un indult qui confirme tous les pouvoirs extraordinaires reçus de Mgr Plessis. Il répondra d'une manière conciliante à l'abbé Thavanet, agent à Paris, des Sulpiciens de Montréal. Il peut permettre la construction d'une chapelle dans le canton de Rawdon. Le bill des registres des missions au Conseil. Il est peu probable qu'il passe. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 197.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Frs-Raphaël Paquet, curé à Saint-Gervais (Québec, 7 mars 1825). A propos de l'érection canonique de la paroisse de Saint-Charles et des limites qu'il convient de lui attribuer. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 199.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Amable-Simon Raizenne, curé à Saint-Roch-de-l'Achigan (Québec, 7 mars 1825). Mgr Plessis le prie de lui envoyer un plan de sa paroisse et de celles du Saint-Esprit et de Saint-Henri, qui l'avoisinent. (*Registre des Lettres* v. 12, p. 200.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Marcoux curé à Saint-Cuthbert (Québec, 7

mars 1825). A propos de la formation d'une nouvelle paroisse qui comprendra le fief Dusablé et la partie sud-ouest de la seigneurie de Maskinongé. Mgr Plessis désire savoir les limites exactes de l'arrondissement que l'on se propose de former. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 200).

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Rose, à l'île Saint-Jean (Québec, 13 mars 1825). Il envoie à Mgr McEachern copie d'un indult qui lui permet de subdéléguer les pouvoirs extraordinaires qu'il a reçus de Mgr Plessis. Il a, sans doute, appris que l'abbé French s'est introduit de lui-même dans la paroisse de Saint-Malachie, à Saint-Jean N.-B., et qu'il y exerce le ministère sans aucune approbation. Il pourra garder le produit des componendes de son district. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 203).

Mgr J.-O. Plessis to Mr. James Grant, missionnary at Manchester Bay, N.S. (Québec, 15 mars 1825). A propos de la mort de M. Doucet "nothing could happen more sorrowful to me than the sudden death of the dear and reverend Mr. Doucet who in his last agony has been deprived of every spiritual attendance." A propos de la clandestinité des mariages. Le cas de M. Edge. Ce dernier peut se marier quoiqu'il ait reçu les ordres mineurs. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 204.)

Mgr J.-O. Plessis à M. P. Charles Lœdel, écuyer, à L'Assomption (Québec, 21 mars 1825). "Un seigneur a, assurément, le droit de faire valoir son droit de banalité. J'ai, néanmoins, observé que les seigneurs de ce pays mouturent assez librement les uns sur les autres et ne s'en font pas de reproches. Ce consentement tacite pourrait justifier les tenanciers qui s'en sont prévalus et les dispenser de la restitution par le passé, par égard pour la bonne foi dans laquelle ils ont agi. Mais du moment que le seigneur leur fait savoir son intention qu'ils fassent moudre à son moulin, il ne leur est pas plus permis de porter leurs grains à un autre moulin, que de payer leurs rentes et lods et ventes à un seigneur étranger." (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 206.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Manseau, curé aux Cèdres (Québec, 22 mars 1825). Malgré ce que M. Manseau en pense, son voyage dans le Haut-Canada n'a pas été infructueux. Il donne à Mgr Plessis de précieux renseignements. Mgr Plessis désirerait bien placer M. Crowley à York. Il est probable que le Haut-Canada passera bientôt sous la juridiction ordinaire de Mgr de Rhésine, c'est pourquoi il a jugé à propos de n'y rien changer. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 207.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 22 mars 1825). Il conférera les ordres mineurs à M. Phelan. MM. Taylor et Power administrateurs des diocèses de Boston et de New-York. Les deux seigneuries de Noyan et de Foucault seront érigées en paroisses protestantes. Il sera difficile d'y établir une paroisse catholique. Tout de même, il serait à propos d'y marquer le site d'une chapelle. Les catholiques de Hinchinbrook peuvent demander l'érection d'une paroisse dans ce canton. Il vaut mieux mettre des chaises dans son église de Montréal. Il ne sait comment l'on pourra trouver des prêtres pour cette nouvelle desserte de Montréal. M. Papineau veut un missionnaire pour la Petite-Nation. "La lettre de M. Bédard était rendue à Rome avant le 8 janvier." (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 209.)

Mgr J.-O. Plessis à Monseigneur Pierre Caprano, archevêque d'Icone, secrétaire de la Propagande à Rome (Québec, 25 mars 1825). Il le remercie de ses bontés pour l'évêque de Québec. Il a reçu l'encyclique annonçant le jubilé, ainsi que deux lettres de la Propagande, en date du 16 octobre 1824, et du 8 janvier 1825. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 214.

Mgr J.-O. Plessis à Mgr Poynter, à Londres (Québec, 25 mars 1825).Malgré ce que lui apprend le docteur Poynter dans sa lettre du 24 janvier 1825, Mgr Plessis espère que le district de Montréal sera érigé en évêché. Cette érection presse beaucoup plus que celle du Haut-Canada, où Mgr de Rhésine aura de la difficulté à se procurer des prêtres et à assurer sa succession. Le cardinal della Somaglia, préfet de la Propagande, lui a demandé de s'adresser directement à la Propagande; le docteur Gradwell est allé en Angleterre, et la lettre de M. Bédard n'a pas encore été remise au cardinal della Somaglia qui est à sa recherche. Mgr Plessis craint beaucoup les intrigues de l'avocat O'Sullivan qui est allé plaider en faveur des Sulpiciens à Rome. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 215.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Gagnon, curé à la Sainte-Famille (Québec, 26 mars 1825). Longue dissertation à propos des dispenses pour mariages entre parents. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 217.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 30 mars 1825). Mgr Plessis lui expose certains doutes à propos de la suspension des indulgences pendant l'année du jubilé. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 219.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 2 avril 1825). Affaires d'administration. Les pouvoirs des archiprêtres sont suffisamment expliqués par le mandement du 28 octobre 1793. La raison pourquoi on peut supprimer le couvent de Saint-Laurent. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 221.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Marc Chauvin, curé à Rimouski (Québec, 6 avril 1825). A propos de l'érection civile de la paroisse de Matane et de l'église qu'on se propose d'y construire. Réponse à diverses consultations. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 222.)

Mgr J.-O. Plessis à l'honorable Jacques Baby, écuyer à York, H.-C. (Québec 9 avril 1825). M. Antoine Manseau se félicite de la cordialité avec laquelle il a été reçu à York, par M. Baby. Mgr Plessis l'en remercie. Il voudrait bien retenir au pays M. Crowley, dont M. Manseau lui a fait de grands éloges. Il est disposé à donner un prêtre à la colonie des Irlandais du canal de Welland. Avant d'envoyer un prêtre à York, il désirerait y voir établir une fabrique. Mgr Plessis lui envoie 50 louis comme contribution à la construction de l'église de York. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 225.)

Mgr Plessis à son Éminence le cardinal della Somaglia pro-préfet de la Propagande, à Rome (Québec, 15 avril 1825 (en latin). Mgr Plessis s'adressera désormais directement à la congrégation de la Propagande. Longues explications à propos des difficultés ecclésiastiques du district de Montréal. Sa nomination comme conseiller législatif. Explications à propos de certains pouvoirs extraordinaires. Demandes concernant les mariages entre catholiques et protestants. Les missions indiennes. Demandes de nouveaux pouvoirs. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 227.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr Caprano, à Rome (Québec, 15 avril 1825) (en latin). Mgr Plessis adresse par le même courrier une longue lettre au cardinal della Somaglia. Il regrette beaucoup que l'écrit de M. Bédard n'ait pas été remis encore au cardinal della Somaglia. La grande humilité de M. Bédard. Il faut soutenir l'autorité de Mgr de Telmesse et ne pas ajouter foi aux propos mensongers de l'abbé Sambucci et de l'avocat O'Sullivan. Il écrit à Sa Sainteté le Pape. Mgr Plessis envoie à Mgr Caprano un exemplaire du mandement qu'il publia après son retour de Rome, le 5 décembre 1822. A propos de la suspension des indulgences pendant l'année du jubilé. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 234.)

Mgr J.-O. Plessis à Sa Sainteté Léon XII (Québec, 15 avril 1825). Il dépose aux pieds de Sa Sainteté l'hommage de sa profonde vénération et les témoignages

de la parfaite soumission au Saint-Siège des 500,000 catholiques dont se compose son troupeau. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 236.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Thavanet, prêtre, à Paris (Québec, 15 avril 1825). Il le nomme son procureur pour le remboursement de certaines sommes dues à l'évêque de Québec et aux communautés religieuses du pays. Il lui explique au long la position d'un évêque catholique au Canada et se plaint amèrement des calomnies qu'on a colportées sur son compte à Paris et à Rome, et auxquelles les Sulpiciens de Montréal ne sont pas étrangers. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 237.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Delaporte, prêtre, à Londres (Québec, 15 avril 1825). Il acheminera vers Rome le terrible paquet qu'il lui envoie. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 240.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr Poynter, à Londres (Québec, 15 avril 1825). Les affaires vont un peu mieux dans le district de Montréal, mais les Sulpiciens continuent d'intriguer. " Je suis extrêmement affligé, comme vous pouvez le croire, de ces malheureux troubles qui répandent tant d'amertume sur mon épiscopat." On dit que l'avocat O'Sullivan voyage aux frais des Sulpiciens. L'écrit de M. Charles Bédard est resté parmi les papiers de M. Gradwell actuellement en Angleterre. Mgr Plessis se demande s'il ne ferait pas bien de faire nommer Mgr Lartigue son coadjuteur, *cum futura successione*. Mgr Panet, le coadjuteur actuel, ne demanderait pas mieux que de résigner. Mgr Poynter pourrait sonder le ministère britannique sur ce projet. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 241.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Robert Gradwell, à Rome (Québec, 15 avril 1825). Mgr Plessis regrette beaucoup l'absence de Rome de M. Gradwell, surtout depuis qu'il a appris que le mémoire de M. Bédard n'avait pas été remis à la Propagande, et que l'avocat O'Sullivan était lui-même à Rome. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 242.)

Mgr J.-O. Plessis au prince de Polignac, ambassadeur de France, à Londres (Québec, 15 avril 1825). Mgr Plessis a été heureux d'apprendre par M. Delaporte que cet ambassadeur à Londres, dont les papiers publics font mention, est ce comte Jules qu'il a eu l'avantage de voir à Londres et à Paris et duquel il a reçu tant de bontés et d'édification. Il le prie de se servir de son influence pour faciliter le transport à Rome des dépêches confiées à M. Delaporte. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 243.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr J.-Norbert Provencher, évêque de Juliopolis, à la Rivière-Rouge (Québec, 18 avril 1825). Il a reçu ses dernières lettres et sa relation laquelle il a envoyée à Rome. Mgr Provencher écrira à M. Delaporte pour le remercier de ses bontés à propos des concessions de terrains faites par Mgr de Juliopolis. Il lui envoie une copie d'un indult à propos des pouvoirs extraordinaires que lui a donnés Mgr Plessis. Les difficultés dans le district de Montréal se continuent et l'affligent beaucoup. " J'aurais dû mourir en arrivant d'Europe, pour n'être pas témoin de ce que je vois." (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 245.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 25 avril 1825). A propos de la réponse que M. Chèvrefils a faite à la lettre de Mgr Plessis, du 20 septembre 1824. Le brave curé est tout à fait de mauvaise humeur, parce que Mgr Plessis a exigé une nouvelle requête pour l'érection de la paroisse de la seigneurie La Salle. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 248.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 25 avril 1825). A propos des indulgences du jubilé. Les pouvoirs des archiprêtres. Affaires privées et difficultés ecclésiastiques. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 250.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Lelièvre, curé à la Baie-Saint-Paul (Québec, 25 avril 1825). Il pourra se servir des matériaux de l'ancien presbytère pour la construction de son école. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 252.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 26 avril 1825). Le curé de Saint-Constant a reconnu ses excentricités. Comment l'on doit procéder pour l'érection canonique de la paroisse de la seigneurie La Salle. "Ne me croyez pas endormi sur ma succession. Je m'en occupe pour l'établir de mon vivant, mais c'est une de ces choses délicates que l'on ne peut mener que très lentement. J'espère de la miséricorde de Dieu sur ce diocèse qu'il me laissera vivre assez longtemps pour terminer cette grande affaire." Les curés malades et impotents. Il faut envoyer un prêtre à Saint-Jean, N.-B., pour déplanter le Père French qui y est pasteur intrus. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 253.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles Bégin, curé à Cacouna (Québec, 2 mai 1825). Comment on déterminera les limites de Cacouna et de Saint-Patrice, pour ériger ces deux endroits en paroisse. Le chemin du Portage. Il faut que les habitants de Cacouna se hâtent de terminer le presbytère. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 255.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Bourget, curé aux Trois-Pistoles (Québec, 3 mai 1825). La maladie l'empêche de voir aux choses même les plus urgentes. Il est heureux d'apprendre que la seigneurie des Ha ! Ha ! s'établira et formera bientôt deux paroisses; celle du Bic en fera une troisième. En attendant qu'une première paroisse soit établie dans la seigneurie de Ha ! Ha ! les habitants de cette seigneurie continueront d'être desservis des Trois-Pistoles. Mgr Plessis connaît le peu d'empressement des habitants des Trois-Pistoles pour seconder les desseins de leur curé. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 259.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Crevier, curé à Sandwich (Québec, 7 mai 1825). Il a reçu sa dernière lettre où il lui annonce le décès de M. Marchand. M. Crevier s'occupera de la succession du curé défunt, et prendra là-dessus son salaire de vicaire depuis 1816. Il lui enverra un vicaire dans le cours de l'été. Mgr Plessis désirerait une relation plus détaillée du dernier voyage de M. Crevier au Sault-Sainte-Marie. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 260.)

Mgr J.-O. Plessis aux marguilliers de Sandwich (Québec, 8 mai 1825). A l'annonce du décès de M. Marchand, Mgr Plessis a nommé immédiatement M. Crevier curé de Sandwich. Il restera chargé, pour le moment, des dessertes de Malden et de la Rivière-à-la-Tranche. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 263.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 8 mai 1825). MM. John McMahon et Porlier seront ses vicaires à l'église Saint-Jacques. La nouvelle paroisse de la seigneurie La Salle. "Il y a vingt érections en voie et nulle n'avance. Partout quelque anicroche." M. Morissette restera dans sa cure. Il lui envoie une copie de la dernière encyclique. " Une lettre de l'archevêque de Baltimore m'apprend que le schisme de Philadelphie est expirant. Le dernier pasteur appointé par les syndics a levé le pied." (*Registre des Lettres*, v.12, p. 264.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Frs-Xavier Pigeon, curé à Saint-Philippe (Québec, 10 mai 1825.) Mgr Plessis lui reproche sévèrement sa manière d'agir envers Mgr l'évêque de Telmesse. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 266.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Joseph Deguise, vicaire général à Varennes (Québec, 18 mai 1825). M. Deguise ira à Saint-Hilaire et à Saint-Charles pour préparer les voies à l'érection canonique et civile de ces deux paroisses. Les paroissiens de Saint-Hilaire pourront commencer la construction de leur église. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 270.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Hertel de Rouville, seigneur à Saint-Hilaire (Québec, 18 mai 1825). Mgr Plessis a autorisé M. Deguise, curé de Varennes, à marquer le site de la nouvelle église de Saint-Hilaire. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 271.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles-Joseph Ducharme, curé à Blainville (Québec, 21 mai 1825). A propos des réparations à faire à la couverture de l'église de Blainville. " J'aimerais mieux que les nouvelles paroisses commençassent par se faire ériger ecclésiastiquement et civilement avant d'entreprendre soit des constructions soit des réparations, car il ne faudrait qu'une petite chicane d'avocat pour faire renverser les procédés de celles qui ne le sont pas." (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 272.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 23 mai 1825). A propos des limites de la nouvelle paroisse dans la seigneurie de La Salle. " On a toujours observé autant que possible de ne pas démembrer les seigneuries pour former les paroisses. . ." Il a autorisé M. Deguise " à désigner une place d'église et à procéder sur la requête de la même paroisse et de celle de Saint-Charles pour leur érection." Mgr Plessis n'est pas d'avis que Mgr de Telmesse fasse revenir M. William Dullard de sa mission, pour être vicaire à Saint-Jacques, à la place de M. John McMahon. Il le prie de lui envoyer la liste des archiprêtres du district de Montréal. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 273.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr B. Angus McEachern, évêque de Rose, à l'île Saint-Jean (Québec, 30 mai 1825). Il fera publier de suite le décret *Tametsi* du concile de Trente dans les différentes églises et chapelles des îles du Cap-Breton et du Prince-Édouard. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 277.)

Mgr J.-O. Plessis à M. William Dullard, missionnaire à Miramichi (Québec, 30 mai 1825). Il publiera par trois fois le décret *Tametsi* du concile de Trente dans les différentes chapelles de sa mission. (La même lettre a été envoyée à M. A. Gagnon, à Gédaïc; à F. Blanchet, à Richibouctou; à M. Béland aux îles de la Madeleine; à M. Bellefeuille, à Caraquet; à M. Leduc, à Nipisiguit; à M. Ringuet, à Madawaska.) (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 277.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 3 juin 1825). M. l'abbé Fauvel peut être ordonné sous le titre de missionnaire. Il n'existe aucun procès-verbal fixant les limites entre Saint-Jean-de-Rouville et Saint-Hilaire. A propos de M. Madran, curé de Châteauguay. Les religieuses de l'Hôtel-Dieu s'adresseront aux gens de loi pour savoir si leurs argents pourraient être placés avec sûreté sur le canal de Lachine. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 279.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Édouard Labelle, missionnaire à Paspebiac (Québec, 3 juin 1825). Il l'encourage à bien supporter la mauvaise conduite des gens de Paspebiac. Qu'il fasse tout en son pouvoir pour y établir une école catholique et qu'il s'abstienne de visiter l'école de l'Institution Royale. Affaires privées. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 281.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général à Montréal (Québec, 5 juin 1825). Mgr Plessis demande à M. Roux de répondre à diverses questions concernant la publication du décret *Tametsi* sur la clandestinité du mariage, dans les provinces maritimes et autres places où il est censé n'avoir pas été publié. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 283.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Hyacinthe Hudon, missionnaire à Arichat (Nicolet, 19 juin 1825). L'abbé Leduc est de retour; Mgr Plessis est dans l'impossibilité pour le moment de lui envoyer un remplaçant à Arichat. Mauvais caractère des habitants d'Arichat. Les habitants de l'Ardoise et de la rivière Bourgeois se plaignent de n'être pas visités par M. McKeagney. "Je vous remercie de ce que vous me dites

au sujet de M. Doucet." Réponse à diverses questions. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 287.)

Mgr J.-O. Plessis à Son Éminence le cardinal della Somaglia, préfet de la congrégation de la Propagande, à Rome (Québec, 7 juin 1825) (en latin). A propos de la publication du décret *Tametsi* au Canada. Mgr Plessis soumet au cardinal le cas du prêtre Charles French, de l'ordre des Frères Prêcheurs, qui s'est installé curé de la paroisse de Saint-Jean, N.-B., sans aucune approbation. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 291.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 6 juillet 1825). Il a appris avec surprise la mort du "cher M. Bédard " (Charles). A propos de la desserte de la mission du Saint-Esprit. M. l'abbé Leduc de retour des provinces maritimes est exténué. Mgr Plessis a souscrit 50 louis pour l'église de Mgr de Telmesse. Comment devra se faire la cérémonie de la consécration de cette église. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 293.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean-Henri Roux, vicaire général, à Montréal (Pointe-Lévis, 6 juillet 1825). Il compatit avec lui à la grande perte que vient de faire dans la personne de M. Charles Bédard, le séminaire de Saint-Sulpice, à Montréal. Mgr Plessisne peut permettre que M. Durocher soit agrégé tout de suite parmi les Sulpiciens; il a trop besoin de prêtres dans le moment. Mgr Plessis a appris avec plaisir qu'on a installé une chapelle à la Montagne. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 295.)

Mgr J.-O. Plessis à Monseigneur Caprano, secrétaire de la Propagande, à Rome (Québec, 7 juillet 1825). Mgr Plessis ordonnera une quête dans le diocèse de Québec, pour la réédification de l'église de Saint-Paul-hors-les-Murs. Il prie Mgr Caprano de vouloir bien prêter une oreille favorable aux demandes que M. Gradwell est chargé de présenter à la congrégation de la Propagadde dont les réponses se font souvent attendre trop longtemps. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 292.)

Mgr J.-O. Plessis à M. William Dullard, missionnaire à Miramichi (Saint-Henri, 8 juillet 1825). Mgr Plessis remercie M. Dullard de s'être rendu à Saint-Jean N.-B. Il espère que ce voyage aura servi à détromper le peuple relativement à l'abbé French. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 296.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Rose, à l'île Saint-Jean (Sainte-Marie, 13 juillet 1825). Mgr Plessis a envoyé M. Patrick McMahon, à Saint-Jean, N.-B. Le Père French a enfin quitté cette place. Prêtres qu'il faudrait placer dans l'île du Prince-Édouard et l'île du Cap-Breton. L'abbé John McDonell, ordonné prêtre à Paris, passera trois ans en Écosse. Il ne doit pas se décourager si tous les étudiants des provinces maritimes envoyés à Québec, ne retournent pas prêtres. "C'est beaucoup qu'il y ait quatre prêtres sur les huit enfants qui sont venus faire leurs études en Canada." Renseignements concernant Ronald McDonald, l'abbé Paisley, les abbés McKeagney et MacSweeney. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 299.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Thomas Caron, missionnaire à Percé (Saint-François, N.-Beauce, 17 juillet 1825). Il ne doit pas se décourager si les gens de Percé et de la Grande-Rivière se montrent si peu dociles à ses instructions. Qu'il ne s'afflige pas aussi d'être en butte à la calomnie. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 302.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Frs-Louis Bellefeuille, missionnaire à Caraquet (Saint-François, 17 juillet 1825). Mgr Plessis le prie d'user d'un peu de miséricorde envers ses paroissiens, et de ne pas les rebuter par trop de sévérité. Autres recommandations. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 304.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Magloire Blanchet, missionnaire à Chéticamp (Saint-

François, 18 juillet 1825). Réponse à diverses consultations. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 305.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Michel Ringuet, missionnaire à Madawaska (Saint-François, 18 juillet 1825). Mgr Plessis ne peut vendre les terres qu'il a sur la rivière Saint-Jean, parce qu'elles sont destinées au soutien de la mission et des missionnaires de Saint-Basile. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 306.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Crevier, curé à Sandwich (Saint-Gervais, 22 juillet 1825). Il lui envoie M. Louis Fluet, comme vicaire "et le logera et lui donnera le salaire qu'il jugera nécessaire." " Je dois vous faire observer qu'il n'y a point de vicaire dans le diocèse qui ait moins de cinquante piastres. Plusieurs ont davantage." (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 307.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Patrick McMahon, missionnaire à Saint-Jean, N.-B. (Saint-Vallier, 2 août 1825). Mgr Plessis lui dit combien il a été heureux d'apprendre qu'il a été bien reçu à Saint-Jean, et le prie de féliciter les paroissiens de Saint-Jean d'avoir chassé l'abbé French et d'avoir reconnu enfin leurs torts envers l'évêque de Québec. Mgr Plessis n'est pas disposé à recevoir immédiatement dans le diocèse ce M. Walsh dont M. McMahon lui a parlé. Il lui permet, cependant, de rester à Saint-Jean et d'aider M. McMahon. Mgr Plessis a l'intention d'envoyer un prêtre à la mission abénaquise de Sainte-Anne. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 309.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Saint-Vallier, 4 août 1825). Mgr Plessis est surpris d'apprendre que l'abbé de La Mothe ne soit plus du goût de M. Girouard comme directeur du séminaire de Saint-Hyacinthe. Il verra à le placer ailleurs. Affaires d'administration. L'abbé Odelin désire changer de cure. La grande pénurie de prêtres. L'abbé French en complète disgrâce auprès de la congrégation de Saint-Jean, N.-B. M. Chartier est fort inconstant. Il ne faut pas se presser de lui donner la soutane. Mgr Plessis préparera un mandement pour la consécration de l'église Saint-Jacques. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 311.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean Holmes, missionnaire à Drummondville (Hôpital général, 12 août 1825). Il lui envoie une formule d'agrégation à la Caisse ecclésiastique ainsi qu'un *power of attorney* pour les trois emplacements qu'il a en vue à Shipton, à Ascot et à Wickham. Il a permis à son député de Shipton de faire une collecte parmi les Irlandais de Québec. Il pourra célébrer la messe dans des maisons particulières. Il évitera le mélange des catholiques et des protestants. Réponse à diverses consultations. Il ne doit pas permettre aux enfants catholiques qui vont aux écoles de l'Institution Royale de lire la bible protestante. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 315.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean Holmes, missionnaire à Drummondville (Québec, 22 août 1825). Mgr Plessis lui indique la procédure à suivre pour acquérir des terrains pour la construction de chapelles dans ses missions. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 318.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 25 août 1825). Changements ecclésiastiques. M. Toupin curé de l'île Perrot, gravement malade. L'abbé de La Mothe, à la Petite-Nation. Les ecclésiastiques du séminaire de Saint-Hyacinthe. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 320.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 30 août 1825). Il lui envoie le mandement qui doit être lu à la consécration de l'église Saint-Jacques. Il est important que les chapelains de l'église Saint-Jacques n'empiètent

pas sur les prérogatives des prêtres de l'église paroissiale. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 325.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François-Joseph Deguise, vicaire général, curé à Varennes (Québec, 5 septembre 1825.) A propos d'une requête des habitants de Saint-Charles, qui s'est trouvée égarée. Mgr Plessis lui dit qu'il faudra diminuer les dimensions de l'église en construction à Saint-Hilaire. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 324.)

Mgr J.-O. Plessis au Révérend Père Merle, Trappiste, au Cap-Breton (Québec, 9 septembre 1825.) Mgr Plessis le félicite de son retour en Amérique. Il ne croit pas qu'il puisse réussir à fonder un monastère de Trappistes dans la Nouvelle-Écosse. Le gouvernement britannique n'est pas en faveur de cet établissement. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 326.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 13 septembre 1825.) " Si l'on excepte mes spasmes de poitrine qui continuent de me fatiguer, me voilà, contre mon attente, assez bien rétabli pour songer au voyage de Montréal. . . " Il espère être à Montréal à la fin de la semaine. Il prendra son logis au Séminaire " pour ne pas rompre avec ces bons et anciens amis." Il espère pouvoir chanter la messe de consécration de l'église de Saint-Jacques. Comment on devra organiser les offices dans cette église. Affaires d'administration. Il ne sait où prendre des vicaires. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 327.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Flavien Leclerc, curé à Saint-André (Québec, 26 septembre 1825). M. Leclerc se rendra aux Trois-Pistoles, afin de vérifier sur les lieux la requête des habitants qui demandent qu'on leur fixe les limites d'une paroisse en cet endroit. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 331.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Béland, missionnaire aux îles de la Madeleine (Québec, 26 septembre 1825). Réponses à diverses consultations. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 332.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Chaboillez, curé à Longueuil (Québec, 28 septembre 1825). " Une lettre décente ne demeurera jamais sans réponse avec moi, tant que Dieu me laissera la faculté d'écrire." M. Chaboillez pourra employer, sans scrupule, le quart du revenu annuel de la fabrique de Longueuil à l'encouragement de l'éducation dans sa paroisse. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 339.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse à Montréal (Québec, 28 septembre 1825.) Changements ecclésiastiques. Les marguilliers de l'église paroissiale demandent à Mgr Plessis de leur communiquer les papiers relatifs à la construction de l'église de Saint-Jacques. " Je crains, mon cher seigneur, que vous n'ayez encore bien des déboires à essuyer et ce n'est qu'avec une peine extrême que j'ai aperçu dans ces marguilliers et dans une partie considérable des prêtres de votre district une opposition personnelle qui ne peut conduire à rien que de fâcheux. Rendez-vous aimable, glissant, coulant et ne laissez aucun prétexte à la malveillance de dire que vous ne vous montrez aux gens qu'en mître et en crosse." (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 334.)

M. C. Fortier à M. François-Antoine La Rocque, écuyer, à Montréal (Québec, 1er octobre 1825). Il lui transmet par ordre de Mgr Plessis une minute du mandement publié dans l'église de Saint-Jacques le 22 du mois de septembre, en même temps qu'une copie des papiers concernant la même église. Mgr Plessis ne permet pas qu'on délivre aux marguilliers de Montréal une copie du bref apostolique, chargeant M. Lartigue du gouvernement du district de Montréal. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 337.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 4 octobre 1825). Il lui donne la liste des changements ecclésiastiques. Il croit que l'abbé de La Mothe se décidera à aller à la Petite-Nation. A propos des offices paroissiaux dans l'église de Saint-Jacques. Les marguilliers de Montréal ont envoyé une requête au gouverneur pour en appeler comme d'abus de tout ce que l'évêque de Telmesse a fait au préjudice de la fabrique de la cure de Montréal. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 341.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr Poytner, évêque de Halie, à Londres (Québec, 6 octobre 1825). Il fera passer à la Congrégation la réponse aux questions qu'on lui a posées touchant l'évêché futur du Haut-Canada. Il n'est pas opposé à l'érection de ce nouveau diocèse, seulement il croit que la nomination d'un bon coadjuteur donné à Mgr de Rhésine éviterait bien des inconvénients. Il propose comme coadjuteur l'abbé Crowley. La consécration solennelle de l'église de Mgr de Telmesse a eu lieu le 22 de septembre dernier. "J'y assistai avec plus de cinquante ecclésiastiques, mais pas un des Sulpiciens m'y accompagna, quoique pour m'y rendre, je partisse de chez eux où je demeurais, depuis cinq jours." Le Supérieur du Séminaire était lui-même parti pour Baltimore. A propos de l'opposition de lord Dalhousie pour Mgr Lartigue, il croit qu'elle vient "en partie de ce que cet évêque est propre parent (first cousin) de M. Papineau, orateur de la Chambre d'Assemblée de cette province, qui est très peu agréable à Sa Seigneurie." Il faut y ajouter l'impression faite sur l'esprit de lord Dalhousie par les publications de M. Chaboillez. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 347.)

Mgr J.-O. Plessis à M. J.-Baptiste Saint-Germain, curé à Terrebonne (Québec, 12 octobre 1825). Il ira vérifier les allégués des requêtes où l'on demande l'érection canonique des paroisses de Saint-Eustache et de Sainte-Thérèse-de-Blainville. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 349.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 12 octobre 1825). A propos des requêtes des marguilliers de Montréal. Mgr Plessis ne voit aucun inconvénient à ce que Mgr de Telmesse signe l'adresse que l'on doit présenter à lord Dalhousie. Mgr Plessis a lui-même signé celle qui a été présentée au gouverneur à Québec. Les offices paroissiaux dans l'église de Saint-Jacques. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 349.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 15 octobre 1825). Il lui fait part de divers changements ecclésiastiques. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 350.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Frs-Joseph Deguise, vicaire général et curé à Varennes (Québec, 18 octobre 1825). Il lui demande des renseignements plus explicites sur les limites des paroisses de Saint-Jean-de-Rouville et de Saint-Hilaire. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 354.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 24 octobre 1825). Il croit qu'on pourrait offrir la cure de Sainte-Scholastique à l'abbé de La Mothe, s'il ne se décide pas à passer en France avant l'hiver. A propos de M. Chartier: il ne pense pas qu'on doive lui permettre de prendre la soutane maintenant. Il vaut mieux, pour le moment, qu'il reste à son école de L'Assomption, commencée sur une si grande échelle. Affaires d'administration. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 356.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Rose, à l'île du Prince-Édouard (Québec, 24 octobre 1825). Il a fait faire un calice pour la mission de Saint-Dunstan-de-Char-

lottetown. Il l'enverra à M. Fitzgerald, par la première occasion. L'abbé Chisholm malade. M. Patrick McMahon fait très bien à Saint-Jean, N.-B. Il demande un assistant. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 359.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Patrick McMahon, missionnaire à Saint-Jean, N.-B. (Québec, 27 octobre 1825). Il recevra avec bonté M. Asselin qui s'en va missionnaire chez les Abénaquis de Sainte-Anne. "Il est juste de tenir compte à M. French de son attachement invariable à la foi catholique." M. McMahon pourra lui donner une place de "Schoolmaster." Il ne peut lui donner d'assistant. Les postes du diocèse occupés par des prêtres irlandais. Il devra entretenir de bons rapports avec le gouverneur de sa province. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 359.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 29 octobre 1825). Nominations ecclésiastiques. L'abbé Fauvel. Il faut que M. Chartier paie ses dettes avant d'entrer au grand Séminaire. "Quant à sa capacité littéraire, à sa piété, à ses bonnes mœurs, personne n'en est plus convaincu que moi." (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 361.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 31 octobre 1825). M. de La Mothe accepte la cure de Sainte-Scholastique. M. Thavenet est mal informé. "Il a écrit beaucoup, fait des suppositions, les donne pour des réalités, ennuie son monde et ne procure pas le bien qu'il désirerait." Lord Dalhousie s'occupera de l'affaire des religieuses de l'Hôtel-Dieu, si elles lui envoient leur requête. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 364.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Flavien Leclerc, curé à Saint-André (Québec, 5 novembre 1825). Il lui envoie le décret d'érection canonique de la paroisse de Cacouna. S'il est vrai que les profondeurs de la seigneurie des Trois-Pistoles sont incultes, il ne divisera pas la paroisse en deux. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 366.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Hyacinthe Hudon, à Arichat (Québec, 6 novembre 1825). Il lui envoie l'abbé Potvin. A propos de componendes. Longue dissertation concernant la publication des décrets du concile de Trente, relatifs aux empêchements de mariage et à la proclamation des bans, dans le Canada. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 366.)

Mgr J.-O. Plessis à M. François Bellefeuille, missionnaire à Caraquet (Québec, 9 novembre 1825). Affaires privées. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 370.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Thomas Caron, missionnaire à Percé (Québec, 10 novembre 1825). Réponse à diverses consultations. Désignation de la terre accordée à l'église de Percé par le gouvernement. (*Registre des Letres*, v. 12, p. 372.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Manseau, curé aux Cèdres (Québec, 11 novembre 1825). Mgr de Rhésine devait s'embarquer pour New-York au commencement de septembre. Il doit être sur le point d'arriver. Mgr Plessis approuve les mesures que vient de prendre M. Crowley pour un établissement catholique. "Exprimez-lui combien je désire qu'il continue d'établir le royaume de Dieu dans cette province où il me semble que la Providence l'a amené tout exprès." Affaires d'administration. L'abbé de La Mothe à Sainte-Scholastique; il n'y prendra pas racine. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 374.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Antoine Gagnon, missionnaire à Gédaïc (Québec, 12 novembre 1825.) Les paroissiens sont obligés en conscience de lui fournir sa subsistance. La nécessité d'une nouvelle édition du Rituel du diocèse. A propos des titres des terrains donnés aux chapelles de ses missions. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 375.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr Frs Blanchet, missionnaire à Richibouctou (Québec,

12 novembre 1825). Réponse à diverses consultations. "C'est pour mettre les habitans des différens lieux dans la nécessité de construire des chapelles que je ne permets que difficilement de célébrer dans les maisons. Vous êtes redevable à cette restriction de la moitié des églises du Golfe qui ne se seraient peut-être jamais construites. Le clergé écossais est beaucoup trop coulant sur cet article et n'est pas à imiter." (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 377.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Jean Holmes, missionnaire à Drummondville (Québec, 14 novembre 1825). Mgr Plessis a accepté la donation de M. Felton. Réponse à diverses consultations. Mariages mixtes. Si le colonel Herriot était catholique, Mgr Plessis aurait été heureux "de lui donner un banc dans la chapelle de Saint-Frédéric qui lui doit en grande partie son existence." (*Registre des Lettres*, v. 12.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Robert Gradwell, à Rome (Québec, 15 novembre 1825). Mgr Plessis le remercie de sa sollicitude à poursuivre en cour de Rome les intérêts de l'église du Canada, et se plaint des retards de la congrégation de la Propagande à répondre aux diverses demandes de l'évêque de Québec. Il a appris avec plaisir que les intrigues des abbés Sambucci et Thavenet auprès des congrégations romaines obtiennent peu de crédit. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 384.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 15 novembre 1825). Les prêtres malades. Il se propose de "désarchiprêtriser" bientôt le curé de Saint-Philippe-de-Laprairie, M. Pigeon. Il a remis au gouverneur la requête des religieuses de l'Hôtel-Dieu. Lord Dalhousie lui a dit que les lettres patentes du collège Saint-Hyacinthe seraient bientôt émises. M. Chartier demande la tonsure et promet de continuer son académie de L'Assomption. "Ne donnez pas à votre église un air de paroisse." Il ne doit pas y chanter des services funèbres, le corps présent et empiéter sur les droits de l'église paroissiale. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 386.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr William Poynter, à Londres (Québec, 16 novembre 1825). L'opposition des esprits dans le district de Montréal contre Mgr Lartigue se continue. La construction de l'église de Mgr de Telmesse cause de la jalousie. Les Sulpiciens affectent de n'en tenir aucun compte. On est à construire une nouvelle église paroissiale, " sur un plan gothique trop vaste" pour les moyens des paroissiens. Mgr Lartigue est d'un caractère un peu raide, et c'est pourquoi il y a dans toute cette affaire " beaucoup d'indisposition personnelle contre lui." L'esprit d'indépendance fait des progrès alarmants. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 388.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Faucher, missionnaire à Carleton (Québec, 21 novembre 1825). Réponse à diverses consultations. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 390.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Joseph Crevier, curé à Sandwich, Haut-Canada (Québec, 22 novembre 1825). Mgr Plessis regrette beaucoup que la mission du Sault-Sainte-Marie n'ait pas eu lieu. A propos de son vicaire, M. Fluet. Les paroissiens de Malden et de la Rivière-à-la-Tranche n'ont aucune raison de se plaindre. M. Crevier verra à la construction de l'église de Sandwich. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 392.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Pierre Bourget, curé aux Trois-Pistoles (Québec, 22 novembre 1825). A propos de l'érection canonique de la paroisse des Trois-Pistoles. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 394.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 29 novembre 1825.) Changements ecclésiastiques. Les nouveaux archiprêtres. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 397.)

Mgr J.-O. Plessis à M. Charles-Joseph Asselin, missionnaire à Sainte-Anne, près Fredericton, N.-B. (Québec, 1er décembre 1825). Il lui fait diverses recommandations concernant son ministère. (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 398.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Hôpital général, 3 décembre 1825). Il lui envoie sa lettre pastorale au sujet de la reconstruction de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs, à Rome. Comment il doit se comporter relativement à l'enseignement du catéchisme dans son église. " Il n'est pas nécessaire de vous dire que j'ai été assez malade pour donner l'alarme à nos messieurs d'ici qui ont fait venir Mgr le coadjuteur. Me voilà un peu mieux, sans être bien." (*Registre des Lettres*, v. 12, p. 399.)

LOUIS-GUILLAUME DE PARSCAU DU PLESSIS

LOUIS-GUILLAUME DE PARSCAU DU PLESSIS

Louis-Guillaume de Parscau du Plessis, l'auteur du *Journal* que nous reproduisons ici, était enseigne de vaisseau sur *la Sauvage* qui amena le chevalier de Lévis à Québec, en 1756.

La Sauvage ne resta que vingt-deux jours dans le port de Québec. Arrivée le 31 mai, elle en repartit le 22 juin. Favorisée par un bon vent, elle était de retour à Brest le 20 juillet 1756. Sa campagne avait duré trois mois et vingt-six jours.

Au cours de son voyage en Canada, M. de Parscau du Plessis avait reçu le brevet de lieutenant des vaisseaux du Roi (15 mai 1756). La même année, il fut fait chevalier de Saint-Louis. Pour être admis dans cet ordre royal, il fallait avoir servi vingt ans. Lors de sa nomination, M. de Parscau du Plessis n'avait encore que dix-neuf ans de service, étant entré dans la marine en 1749, mais ses états de service furent jugés assez brillants pour qu'on passât outre.

Le *Journal* de M. de Parscau du Plessis renferme quelques erreurs. Ainsi il écrit que Montréal est la capitale de la Nouvelle-France et que le gouverneur y fait ordinairement sa résidence. Mais, en somme, l'auteur s'y montre observateur, renseigné, intéressant. Le plus étonnant est qu'il ait pu se rendre compte de tant de choses dans un séjour de moins d'un mois à Québec et qu'il en ait fait une relation aussi exacte et aussi judicieuse.

M. de Parscau du Plessis appartenait à une famille de marins. Son père, officier de marine, avait pris part à l'expédition de Rio de Janeiro, et en avait écrit une relation fort appréciée. Son propre fils, Pierre de Parscau du Plessis, fut aussi officier de marine.

Nous devons communication du *Journal d'une campagne au Canada* (*mars-juillet 1756*), à Monsieur le comte de Parscau du Plessis, qui habite le château de Kerarmor par le Croisic, Loire-Inférieure, en France. Il conserve l'original de ce mémoire comme un précieux souvenir de son ancêtre. Nous le remercions de tout cœur d'avoir bien voulu en offrir une copie aux Archives de la province de Québec.

JOURNAL D'UNE CAMPAGNE AU CANADA À BORD DE *LA SAUVAGE*, (MARS-JUILLET 1756) PAR LOUIS-GUILLAUME DE PARSCAU DU PLESSIX, ENSEIGNE DE VAISSEAU

JOURNAL DE LA CAMPAGNE DE *la Sauvage* FRÉGATE DU ROY, ARMÉE AU PORT DE BREST, AU MOIS DE MARS 1756 (ÉCRIT POUR MA DAME)

Le commandement de *la Sauvage* avait été donné dès le mois de février à M. de Saint-Victoret, lieutenant de vaisseau, mais le chevalier de Tourville, qui se trouva à Paris dans le temps qu'il fut question de dépêcher des frégates pour le Canada, eut le crédit de l'obtenir pour luy-même, pour remplir cette mission; et M. de Saint-Victoret eut à sa place *la Comète*, qui était alors au Havre sous les ordres de M. de Ruis.

M. le chevalier de Tourville, avant de quitter la Cour, avait demandé pour officier en second M. de la Villebouquet, lieutenant de vaisseau (mais la Villebouquet se trouva malade et ne put embarquer) et moi pour premier enseigne. Comme je m'attendais à armer sur *le Tonnant*, sous les ordres de M. le chevalier de Beaufremont qui m'avait demandé, je fus surpris, à l'arrivée des états d'armement, de ne pas m'y voir compris; mais M. de Tourville, que je rencontrai le même jour, me développa le mystère en me faisant quelqu'excuse d'avoir fait changer ma première destination sans m'en avoir prévenu.

Plusieurs difficultés avaient empêché la Cour d'envoyer l'état d'armement des frégates en même temps que celui des vaisseaux; ou pour mieux dire, M. du Guay avait obtenu le pouvoir de les dresser luy même, à sa fantaisie: car on prétend qu'ils lui avaient été envoyés le même jour et que, ne les trouvant pas conformes à d'autres arrangements qu'il avait pris auparavant, il avait demandé de nouveaux ordres et fait des représentations.

Quoiqu'il en soit, voici celui de la frégate, qu'il fit le 26 mars, de concert avec M. de Tourville:

La Sauvage

MM. chevalier de Tourville,	lieut^t de vaisseau, commandant.
Mouton du Manoir,	lieut^t de vaisseau, comm^t en second.
chevalier de Dampierre,	enseigne.
Duplessix de Parscau,	enseigne.
de Paignier,	enseigne.
la Galissonière,	enseigne.
de Champignies,	garde marine.

Les vaisseaux que le Roy faisait armer à Brest pour porter des troupes à Québec étaient au nombre de 3 et 3 frégates, savoir:

Le Héros,	commandé par M. Beaussier de l'Isle,	cap. de vaisseau.
L'Illustre,	commandé par M. de Montalais,	cap. de vaisseau.
Le Léopard,	commandé par le Sr de Gomain,	lieut. de vaisseau.
La Licorne,	commandée par la Rigaudière,	lieut. de vaisseau.
La Sauvage,	commandée par Tourville,	lieut. de vaisseau.
La Sirène,	commandée par Brugnon,	lieut. de vaisseau.

Mr de Montcalm, maréchal des camps et armées, passe sur la frégate *la Licorne* pour commander les troupes en Canada. M. le chevalier de Lévi passe sur *la Sauvage*; il est brigadier des armées. M. de Bourg-Lamark, colonel, sur *la Sirène*.

Les régiments de la Sarre et du Royal Roussillon sont embarqués sur les trois gros vaisseaux.

Nous-mêmes, en rade le 24 mars, avec ordre d'être prêts à mettre à la voile avant la fin du mois. Tous les autres étaient déjà prêts et en rade avant nous.

Les arrangements pour notre départ étaient de sortir deux à deux, un vaisseau et une frégatte, savoir: *le Héros* et *la Licorne; l'Illustre* et *la Sauvage; le Léopard* et *la Sirène*. Les vents contraires nous retinrent jusqu'au trois avril, jour que les deux premiers appareillèrent. Nous devions les suivre le lendemain, mais nous fûmes contrariés jusqu'au 6, que nous partîmes de Brest; et, à cause de ce retardement, les deux qui ne devaient partir qu'un jour aussi après nous, mirent à la voile en même temps, environ les 8 heures du matin, par un petit vent de N. N. E.

Outre Mr le chevalier de Lévi, nous avions encore comme passagers: Mr Lombard de Comble, officier de Royal-Artillerie et du génie; Mr de la Roche-Beaucourt, capitaine de cavalerie du régiment de Montcalm et aide de camp de Mr de Montcalm; et le chevalier de Fontbrune, capitaine au régiment de la marine, aide de camp de Mr de Lévi. De plus, un pilote pratique du fleuve Saint-Laurent, nommé Raby. Il y avait à bord de la frégate 400,000 livres en or monnoyé; 5 milliers de poudre, quelques pelles et pioches. Voilà les secours dont nous étions chargés pour le Canada.

En sortant de la rade de Brest, et étant à la vue de l'île d'Ouessant, nous aperçumes deux bâtiments qui, par leur manœuvre, se firent connaître pour anglais. C'était deux frégates qui nous parurent de 24 à 30 pièces de canon. L'une voulait nous engager à la chasser et l'autre était en travers pendant que nous courions dessus; mais ayant découvert plusieurs autres navires au large, dont nous fîmes signal à *l'Illustre* qui était resté assez loin de l'arrière de nous, il revira de bord, ce que nous fîmes aussi et *le Léopard* et *la Sirène* suivirent notre exemple. On parlementa ensemble sur le parti que nous avions à prendre, et on se détermina d'une commune voix à passer par le Raz, ce même soir, après avoir feint de rentrer à Brest pour tromper nos espions. Mais un calme plat et de la brume qui survint nous obligèrent à mouiller à 9 heures du soir, où nous nous trouvâmes. Le lendemain les vents nous devinrent contraires après avoir appareillé; et il fallut venir mouiller à Berteaume où nous passâmes la nuit.

Le jeudi 8ème, le vent enfin étant venu au nord, bon frais, nous appareillâmes à 5 heures du matin, tous les quatre, et nous dirigeâmes notre route pour passer par le Raz pour éviter la rencontre que nous fîmes la première fois, en voulant sortir par l'Iroise. A 7 h. ½, nous passâmes le Raz, et on chanta, selon l'usage, le *De profundis*, ce qui causa un peu d'émotion à nos messieurs passagers: ils avaient entendu dire que cet endroit était dangereux et nous ne cherchions pas à les rassurer, un peu par malice. Il est vray qu'il n'y a peu d'années où il ne s'y perde quelque bâtiment, et la prière qu'on fait est à cause de la baye des Trépassés, qui porte ce nom, parce que les corps de tous ceux qui périssent dans ce raz y sont ordinairement transportés par la mer.

Dès la nuit du 8 au 9, nous nous séparâmes du *Léopord* et de *la Sirène;* et il s'en fallut de peu que nous ne fussions aussi séparés de *l'Illustre* par le gros temps.

Nous en essuiâmes d'ailleurs d'assez mauvais, les premiers jours de la traversée, tant du vent que de la grosse mer; nos officiers de terre en furent extrêmement incommodés et maudirent souvent le métier de bon cœur. Le voyage leur paraissait fort long. Cependant on peut dire que la traversée a été fort heureuse, et on en fait peu de pareilles plus courtes, et avec un plus beau temps, dans la saison où on nous avait fait partir.

Nous arrivâmes sur les acores du grand banc de Terre-Neuve, le 29 avril, c'est-à-dire le 29ème jour après notre départ. Ce banc est distant de Brest de 600 lieues; jusque là il ne nous arriva rien d'extraordinaire qui mérite d'être conté. Si nous n'avions pas été obligés de suivre *l'Illustre*, il est certain que nous aurions abrègé peut-être de beaucoup le voyage, parce que nous allions mieux que lui, pourvu qu'il ne fît pas trop gros temps, car alors les gros vaisseaux ont toujours de l'avantage sur les frégates.

Notre équipage aurait bien souhaité qu'on eût mis en panne sur le Banc pendant quelques heures pour y pêcher des morues; mais notre mission ne nous permettait aucun retardement. Cependant, nous profitâmes un moment de l'avantage de notre marche sur le commandant, pour jeter nos lignes à la mer: on prit une couple de belles morues dont nous nous régalâmes à table; nos messieurs passagers trouvèrent ce manger délicieux. Ce poisson est en effet très bon, quand il est bien accomodé; mais il ne faut pas en manger trop souvent car on s'en ennuie fort vite.

Nous aurions tous bien désiré en prendre en assez grande quantité pour en rafraîchir l'équipage; mais, comme je l'ai dit, nous n'étions pas maîtres du temps. La pêche en est très amusante; ce poisson est très vorace et l'hameçon n'est pas plus tôt au fond, qu'il est avalé par une morue. Mais au défaut de cette récréation, nous eûmes celle de la cérémonie du baptême. Tous ceux qui n'ont jamais passé sur le grand Banc de Terre-Neuve y sont sujets. Tout le monde sait que c'est un ancien usage des mariniers, qu'ils ont établi pour tirer de l'argent des passagers et de ceux qui font leur première campagne. Il y a plusieurs endroits sur la mer où il faut subir cette coutume. Quand on passe la ligne ou l'équateur on est exempt de tous les autres baptêmes comme celui des Tropiques, du détroit de Gibraltar, celui du Banc de Terre-Neuve et quelques autres.

Nos maîtres et officiers mariniers avaient une assez bonne contribution à espérer sur la frégate, qui était neuve et se trouvait par conséquent aussi dans le cas de la cérémonie. Le capitaine est obligé de payer pour son navire quand ce dernier n'a pas encore passé l'endroit où on la pratique, sans quoi la figure de son vaisseau court risque d'être bien barbouillée, ou d'avoir les bras ou le nez coupés. Voici comment se fit cette cérémonie burlesque.

Un matelot déguisé en courrier, à califourchon sur deux hommes couverts de peaux de bête, marchant à quatre pattes, cul à cul, et escorté de quatre autres matelots bien noircis de noir de fumée à l'huile et portant sur leurs épaules des barres de cabestan en guise de hallebardes, vint présenter une lettre à M. de Tourville, de la part du sérénissime bonhomme Grand Banc, pour demander la permission d'exercer les droits qu'il avait sur quiconque venait, pour la première fois, dans les lieux de sa domination. Le capitaine y ayant consenti de bonne grâce, on vit descendre de la hune le souverain du grand Banc, accompagné d'une nombreuse cour, et avec toute la pompe et l'attirail qui convenaient à la dignité de ce dieu marin. Il était hideux et ajusté de la manière la plus grotesque. Il paraissait accablé de vieillesse et tremblant de tout son corps. Sa suite était diversement habillée, et tous le plus ridiculement qu'il leur avait été possible de se mettre.

Il serait trop long de décrire toutes les folies auxquelles se livre la gent matelotesque dans ces occasions; et, pour abrèger, je dirai que le secrétaire des États du Grand-Banc ouvrit le livre où est inscrit le nom de tous les mortels qui passent dans cet empire, et qui fait connaître ceux qui y arrivent pour la première fois. Ils sont appelés, et on les fait asseoir sur une baille pleine d'eau, une main passée dans un nœud coulant au bout d'une ligne qu'on hisse, puis qu'on amène. Cela est pour les obliger de sermenter: il faut qu'ils promettent, en effet, d'observer, en pareil cas, la même cérémonie et de ne jamais coucher avec femme de marin, à moins que ce soit la sienne. Plusieurs seaux d'eau sont suspendus au dessus de leur tête, prêts à être versés et à humecter le nouveau voyageur, au premier signe qu'en fait le souverain du lieu, respectable majesté, si, pour éviter ce déluge, on ne satisfait pas Sa Majesté par le moyen de quelqu'argent qu'il faut mettre dans un plat qui n'est ny d'or, ny de nacre, ny de perle. Ces dieux marins ne se piquent pas d'être riches en vaisselle et en meubles; mais ils sont avides des médailles qu'on leur donne, que nous appelons monnoye, avec lesquelles ils se régalent et se saoulent, au premieu lieu où ils trouvent à les employer en vin et en bonne chère. Car il faut remarquer que ces espèces de divinités font leurs délices de l'ivrognerie et la débauche.

Ils eurent une assez bonne somme qu'ils tirèrent de nos messieurs passagers et du capitaine pour sa frégate; mais ce dernier défendit à cause du froid de baptiser ceux de l'équipage qui n'avaient pas de quoi acheter le privilège de n'être pas mouillé. On se contenta de leur frotter le visage avec du noir de fumée. Ainsi se termina cette fameuse cérémonie qui ne mérite pas le détail que j'en ai fait, mais j'écris uniquement pour m'amuser et passer le temps.

Nous passâmes le grand Banc par beau temps, le plus rare qu'on puisse voir sur ce parage, où il fait de la brume ordinairement toute l'année, du moins presque tous les jours. Nous avions sujet de craindre de rencontrer beaucoup de bancs de glace, qui se détachent des baies et des rivières au commencement du printemps. Cependant, nous n'en vîmes qu'un, sur lequel nous nous serions peut-être brisés, si la nuit où nous le trouvâmes n'avait pas été un peu claire et s'il y avait eu de la brume, car nous en passâmes très proche, et dans le cas de tenir le plus près pour le doubler, ce que nous eûmes encore assez de peine à faire.

Voilà, sans doute, comment une infinité de navires se sont perdus en pareille circonstance, dans des temps où la brume qui est communément si épaisse, qu'on ne peut pas voir à la longueur d'une toise devant le navire, vous entoure de toute part; et où on est cependant obligé de faire route. Si la divine Providence ne la dirigeait pas, je crois que de cent navires qui entreprendraient cette navigation il n'en reviendrait pas le quart.

Ce banc de glace dont nous fîmes rencontre la nuit, quand le jour fut venu nous n'en étions pas fort éloignés et nous eûmes le temps de le considèrer. Nous avons eu lieu de croire qu'il était là depuis l'année passée, échoué; sa hauteur hors de l'eau avait une fois et demie celle de notre mâture, au moins, et cependant les deux tiers en devaient être sous l'eau s'il flottait. Ce banc paraissait comme une île de cristal, où les rayons du soleil qui n'était obscurci d'aucun nuage, faisaient briller avec éclat les plus vives couleurs de l'arc en ciel. Le sommet en était couvert de neige; à mesure que la chaleur faisait fondre les glaces, elles prenaient diverses formes: on y remarquait des châteaux, des clochers, des coteaux, des plaines, et comme un rivage sur lequel paraissaient des rochers à fleur d'eau. On y voyait encore mille autres perspectives.

Depuis ce jour nous marchâmes la nuit en redoublant de précautions pour

éviter pareilles rencontres, ayant plusieurs sentinelles à l'avant pour avertir de bonne heure de ce qu'on verrait. Nos messieurs passagers ne dormirent sûrement pas tranquillement, tout le temps que nous fûmes en parage de trouver des glaces; et il est réellement difficile d'être exempt d'inquiétude quand on pense aux risques que l'on court d'aborder un de ces bancs et de s'y briser.

Nous vîmes aussi plusieurs bâtiments anglais qui faisaient la pêche des morues, il y en eut même à qui le commandant parla; mais nous avions ordre de ne rien prendre ni attaquer. La Cour recommandait à cet égard la plus grande circonspection et ne nous laissait que la liberté de repousser la force par la force, si nous étions contraints de combattre et de nous défendre.

Nous fûmes à nous rendre du grand Banc jusqu'au banc à Vert, depuis le 29 avril jusqu'au 4 de may. C'est où furent pris *l'Alcide* et *le Lys* l'année dernière.

Une brume très épaisse qui se leva le 3 nous sépara de *l'Illustre*, avec lequel nous nous étions conservés jusqu'à ce jour; c'était aussi la première fois que nous eûmes de la brume.

Le 5 du mois de may nous jetâmes deux matelots à la mer, morts tous les deux le même jour de fluxion de poitrine; nous avions beaucoup de malades sur les cadres.

Le vendredi 7, nous vîmes la terre; c'était la côte de l'île de Terre-Neuve; elle était presque toute couverte de neige. Nous eûmes connaissance du cap de Raye qui forme, avec le cap de Nord, de l'Ile Royale, l'entrée du golfe de Saint-Laurent.

Le 10 au soir, nous doublâmes le cap des Roziers, où commence le fleuve, avec l'île d'Anticosti. Nous parlâmes le 13 à une goëlette qui venait de Québec, mais comme nous faisions une route opposée, nous n'entendîmes pas ce que le patron voulut nous dire; nous comprimes pourtant qu'il y avait déjà de nos vaisseaux d'arrivés et il nous assura de l'endroit où nous étions, que nous ne connaissions pas bien. Nous trouvâmes que nous avions fait plus de chemin que nous pensions, nous trouvant à midi par le travers des monts Camille, qui sont à 30 lieues de l'endroit d'où nous étions partis à minuit avec un bon frais de vent de N. E.

L'après-midi, nous nous trouvâmes auprès d'un bateau qu'on fit ranger à bord pour apprendre des nouvelles; mais il venait de la côte de Terre-Neuve où il avait hiverné. Il se rendait à Québec, manquant totalement de vivres et ignorant tout ce que nous avions envie de savoir. Mr de Tourville lui fit donner un baril de vin et un sac de biscuit, qui fit un singulier plaisir à l'équipage de ce bateau qui s'élevait à 13 ou 14 hommes, prêts à mourir de faim si les vents contraire avaient règné encore 2 ou 3 jours et qu'ils ne nous eussent pas rencontrés. Le métier que ces gens mènent est affreux. Ils partent ordinairement en septembre ou octobre, quelquefois plus tôt; ils vont dans les postes que leurs bourgeois ont à la côte du nord de Terre-Neuve, pour y faire la pêche du loup marin, et en rapporter les pelleteries que la chasse peut leur fournir. Ils passent là tout l'hiver enfermés dans les glaces, dans une baye, logés dans une cabane à la côte, dans un pays couvert de neige, ne vivant que de biscuits et de ce que la chasse peut leur procurer (et elle leur manque souvent). Ils sont aussi fréquemment exposés à des incursions des nations esquimaudes qui sont un peuple barbare et indomptable et qu'on n'a jamais pu apprivoiser.

Ce peuple paraît avoir une origine différente des autres peuples du Canada (on les croit basques d'origine sur quelques rapports qu'on leur trouve avec cette dernière nation). Ils ont de la barbe comme nous, ce qui ne se voit dans aucune autre nation de l'Amérique. Leur façon de vivre est aussi toute différente. Leurs

canots, leurs armes, leurs cabanes, leurs vêtements, n'ont aucun rapport. Ils sont forgerons; leurs flèches sont garnies de fer en forme de dards tranchants. Ils sont féroces et très cruels. Jamais aucun prisonnier qu'ils ont fait, tant européen que sauvage comme eux, n'a échappé de leurs mains, et on présume qu'ils n'en conservent jamais. Si on trafique avec eux, comme il arrive quelquefois, on est obligé de prendre les plus grandes précautions. On se tient sur ses gardes à une certaine distance: ils montrent leurs pelleteries et on leur fait voir ce qu'on veut leur donner pour les acheter. C'est ordinairement des haches, des couteaux, des aiguilles, des hameçons; et, si on convient, on leur fait signe de mettre leurs armes bas et de venir prendre les marchandises en échange des peaux qu'ils apportent. Si on ne prenait pas de telles mesures, on ne pourrait éviter d'en être assommé. Et c'est ce qui arrive presque toutes les années à plusieurs français qui font la pêche de la morue dans le détroit de cette île, lorsqu'ils se laissent surprendre dans leurs chaloupes. En un mot, on peut avancer que, de tous les hommes qui habitent le globe terrestre, les Esquimaux, si ce sont des hommes, sont les plus barbares, les plus cruels, les plus traîtres, les plus farouches qu'on connaisse parmi la nature humaine.

Pour revenir à notre navigation, dont je me suis un peu écarté à dessein des peuples qui occupent la partie du nord du golfe de Saint Laurent, entre Terre-Neuve et la baye de Djon, et aussi dans l'intention de faire connaître le commerce que les habitants du Canada y font faire, qui consiste dans la chasse et dans la pêche dont ils tirent des peaux et de l'huile, nous joignîmes le même jour, 13 may, un navire marchand à qui nous parlâmes. Il venait de Bordeaux, chargé de vivres pour la colonie et de quelques recrues.

Le 14, les vents étant contraires pendant tout le temps, nous fûmes obligés de venir mouiller à l'île du Bic, distante de Québec de 45 lieues. Le même jour, plusieurs d'entre nous descendirent à terre avec nos fusils, pour y aller à la chasse du lièvre, dont on nous disait que l'île foisonnait, mais nous n'en vîmes pas un seul (ils furent détruits l'an passé par les vaisseaux qui relâchèrent dans l'île).

Le lendemain, je fus à la grande terre, espérant être plus heureux, je n'y vis qu'une gélinote que je tuai. C'est une espèce de perdrix, mais de la grosseur d'une poule, que je crois pour le goût au dessus de nos meilleures perdrix de Bretagne.

J'y rencontrai aussi un conseiller du Conseil Supérieur du Canada, qui se nomme Mr de la Fontaine. Il avait une commission du général pour se rendre au cap Chat qui est à l'entrée du fleuve, pour observer s'il n'y entrait point de flotte ennemie, afin d'en donner de promptes nouvelles à Québec. Il nous annonça l'arrivée du *Héros*, et de plusieurs vaisseaux qu'il avait vus dans le fleuve, en descendant, mais auxquels il n'avait point parlé. Il nous apprit aussi quelques particularités de ce qui s'est passé au Canada depuis l'hiver dernier, et qui auront place dans la suite de ce journal, quand j'en aurai été instruit plus exactement.

Le 16, nous fûmes visités par quatre sauvages Micmac qui vinrent dans leur pirogue d'écorce. On les fit bien boire et manger, ils s'en furent fort contents, en nous promettant de revenir et d'apporter du gibier. Ils tinrent parole: deux jours après, ils avaient tué quelques canards sauvages et des gélinotes qu'ils présentèrent au capitaine qui les paya avec de la poudre et du plomb; et on leur fit remplir de vin quelques vases qu'ils avaient apportés. Un de ces sauvages nous dit être fils d'un français qui avait épousé une femme de la nation Micmac. Il est fort bel homme, il avait dix enfants à ce qu'il nous dit, dont nous vîmes trois garçons, grands et bien faits.

Nous ne partîmes du Bic que le 19, à cause des vents contraires ou des calmes;

et nous ne pûmes aller plus loin que l'île au Basque, où nous restâmes jusqu'au 25, étant toujours contrariés par les vents. Nous fîmes encore plusieurs mouillages avant de gagner l'île aux Coudres, à 18 lieues de Québec. Nous y passâmes le 29; nous en vîmes partir *l'Illustre* et *le Léopard* qui y étaient mouillés depuis dix jours. Nous mouillâmes le soir au pied de la Traverse auprès du cap Brûlé. Nous parlâmes à une goëlette qui venait de la Rochelle, où il y avait 13 déserteurs qu'on envoyait recruter les troupes; le Roy ayant accordé amnistie à tous ceux qui passeraient au Canada pour y servir pendant six ans.

Le 30, nous mîmes sous voiles de bon matin pour passer la Traverse. Cet endroit est assez dangereux pour les navires, si on n'a pas de bons pilotes. On en prend ordinairement à l'île aux Coudres, il nous en était venu un fort bon qui se nomme Pierre Savard. Quand on a doublé la Traverse, on voit une église dédiée à Sainte-Anne, qui est à la côte du nord du fleuve, devant le bout du N. E. de l'île d'Orléans. Les Canadiens y ont beaucoup de dévotion et y vont en pélerinage. Tous les vaisseaux, tant de guerre que marchands, saluent du canon en passant. Nous vîmes *l'Illustre* et *le Léopard* se conformer à cet usage; mais Mr de Tourville, je ne sais pourquoi, ne voulut pas rendre cet honneur à Sainte Anne.

Nous prolongeâmes ensuite l'île d'Orléans qui a sept lieues de long sur 2 de large. Le terrain en est fort uni, elle est très fertile et bien cultivée. Le coup d'œil était fort agréable pour nous qui, depuis longtemps, n'avions vu que la mer ou de hautes montagnes couvertes de sapins, dont le fleuve est bordé presque jusqu'à cet endroit. Nous ne pûmes, ce jour, gagner que le travers du milieu de l'île, environ à 4 lieues de Québec, le vent étant devenu encore contraire. Nous y mouillâmes au grand regret de nos messieurs passagers qui s'étaient poudrés et habillés, comptant aller coucher à Québec ce même soir.

Enfin, le 31, un bon vent s'étant levé à 4 heures du matin, nous levâmes l'ancre; et à 5 heures ½, nous la laissâmes tomber devant Québec. Mais elle se rompit en tombant, ce qui fut cause que nous chassâmes à plus d'une demie lieue par la violence du vent qui soufflait du N. E. Nous fûmes obligés de remouiller une seconde ancre. Mr le chevalier de Lévi et les trois officiers passagers descendirent à terre, accompagnés du chevalier de Dampierre. *Le Héros* et *la Licorne* y étaient arrivés depuis le 13. *La Sirène*, le 25. *L'Illustre* et *le Léopard*, le 30.

Ce dernier est arrivé dans une situation fort triste, ayant presque tout son équipage sur les cadres, ainsi que les passagers, attaqués d'une maladie épidémique dont le principe n'est pas bien connu. Nous l'avons attribué à la malpropreté et à l'infection à laquelle, de l'aveu même des officiers, on n'avait pas remèdié, par la négligence même des chefs pour n'avoir pas assez souvent, ou pour mieux dire une seule fois, fait gratter et nettoyer l'entrepont, où toutes les ordures s'étaient accumulées. Toutes les troupes s'y étaient comme retranchées, n'en sortant jamais quand le temps était mauvais, et qu'elles avaient le mal de mer. Mr Gomain manqua de fermeté en n'exigeant pas de leurs officiers de leur faire faire le quart. Quoiqu'il en soit, s'il y a eu un peu de la faute du capitaine, il en a été la victime ainsi que son second, comme je le dirai en son lieu.

Son navire a été condamné par la Cour à être désarmé et brûlé à Québec, quoique ce vaisseau fût encore fort bon. Le projet de la Cour était que Mr Gomain, avec une partie de son équipage, aurait ramené la frégate *l'Abénaquise*, qui est encore sur son chantier et que le reste de l'équipage du *Léopard* et les canons qu'il portait auraient été répartis sur *le Héros* et *l'Illustre* pour compléter leur armement, ces vaisseaux étant destinés à faire la course avant de retourner en France. Ils

doivent aller d'abord à Louisbourg où l'on présume que *l'Arc en Ciel* et *la Concorde* se joindront à eux, après y avoir transporté des troupes qu'ils doivent aller transporter au Port-Louis, après notre départ de Brest; ce qui formera une escadre de 3 vaisseaux et 3 frégates, commandés par Mr Baussier.

A l'égard de la destination de notre frégate, nous avons appris, dès le jour que nous sommes arrivés, que nous n'avions pas un long séjour à faire au Canada; et que nous partirions dès que Mr de Vaudreuil aurait fait ses dépêches pour la Cour. Il en avait reçu l'ordre, par les paquets que *le Héros* lui avait apportés, de faire partir Mr de Tourville avec les premières nouvelles qu'il pouvait donner de la colonie, et pour l'informer de l'arrivée des secours.

Outre les vaisseaux du Roy, il était arrivé 4 gros vaisseaux marchands, chargés de munitions de bouche et avec des troupes; un brigantin de la Rochelle avec une goëlette qui portait aussi des vivres et des recrues. Le brigantin échoua à la pointe de l'île d'Orléans, mais on a tout sauvé: il n'y a eu que la coque de perdue.

La colonie se trouve à présent pourvue de vivres pour deux ans, et on y est aussi tranquille sur les évènements de la guerre que si on se trouvait en pleine paix. Le fort Bull, détruit par Mr Léry, officier canadien, où les Anglais avaient un magasin de munitions de guerre assez considérable, doit avoir déconcerté quelques-uns de leurs projets. J'insère ici un extrait de la relation que j'en ai vu écrite de la main de cet officier.

Relation de la prise du fort Bull.—Le 27 mars 1756, à 4 heures du matin, le détachement commandé par Mr Chaussegros de Léry, lieutenant des troupes de la colonie, se mit en marche, très affaibli par le défaut de vivres dont il manquait presque totalement depuis deux jours. Il arriva à 5 heures au chemin du portage, marchant sur trois colonnes: les troupes réglées au centre, les Canadiens sur les ailes. Les Sauvages furent chargés de s'emparer des voitures contenant les vivres, qu'on savait que les Anglais faisaient transporter. A 9 heures, les coureurs ramenèrent deux Anglais qui venaient du fort le plus proche de Chouaguain. Mr de Léry leur fit dire qu'il leur ferait casser la tête par les Sauvages s'il s'apercevait qu'ils cherchâssent à déguiser la vérité, mais qu'il les retirerait de leurs mains s'ils voulaient lui accuser juste. Ils lui dirent que le fort, du côté de Chouaguin, se nommait Bull ayant pour garnison 60 soldats, commandés par un lieutenant; qu'il y avait dans ce fort une quantité considérable de munitions de guerre et de bouche; qu'il était construit de gros pieux de 15 à 18 pieds hors de terre, redoublés en dedans à hauteur d'homme, et ayant presque la forme d'une étoile; qu'il n'y avait point de canons, mais beaucoup de grenades. Ils firent encore d'autres détails que j'omets pour abrèger.

A 10 heures, les Sauvages se saisirent de 10 hommes qui conduisaient les traînes chargées de vivres, lesquels ayant été interrogés confirmèrent ce que les premiers avaient dit et ajoutèrent quelques autres particularités. Le commandant fit distribuer à son détachement les vivres trouvés dans les traîneaux et les fit rafraîchir. Dans l'instant, on vint l'avertir qu'un nègre qui accompagnait les chariots s'était échappé sans qu'on eût pu le joindre et était allé donner avis au fort William de ce qui se passait. M. de Léry jugea de là qu'on avait connaissance de luy à ce fort qui est du côté de Corlar, à la tête du Portage. Il est beaucoup plus grand que l'autre construit de pieux et bien flanqué, ayant 4 pièces de canon, 150 hommes de garnison, commandés par le capitaine Williams, dont le fort portait le nom. C'est ce qu'on apprit des prisonniers.

Mr de Léry se détermina à attaquer le fort Bull, et apprit son dessein aux

Sauvages. Ceux-ci lui représentèrent qu'il y avait des vivres pour conduire le détachement à la Présentation (leur plus prochain village) et de la viande anglaise que le Maître de la vie avait accordée sans qu'il en coûtât personne; que ce serait contre sa volonté de risquer une seconde affaire; et, en un mot, que s'il voulait absolument périr, il était le maître de ses Français. M. de Léry répondit qu'il n'avait pas envie de les trop exposer, mais qu'il leur demandait au moins deux sauvages pour le guider dans son expédition. Ils le lui accordèrent avec peine et ensuite une vingtaine se déterminèrent à le suivre. Les Algonquins, Nepissinques et ceux des Iroquois qui ne voulurent pas faire de même, se rendirent à la proposition qu'on leur fit de garder le chemin et les douze prisonniers qu'on venait de faire: ce qu'ils promirent et assurèrent le commandant qu'il pouvait attaquer et qu'ils allaient observer les démarches des Anglais du fort Williams.

On partit en bon ordre, la bayonnette au bout du fusil; on reçut l'absolution générale. M. de Léry ordonna de marcher tout de suite sans faire de bruit, et de s'emparer du corps de garde, sitôt qu'on serait dans le fort. Ils en étaient encore à 5 arpents, lorsqu'ils entendirent les cris des Sauvages, malgré la défense qui leur en avait été faite. Il ordonna d'avancer à toutes jambres à l'instant, pour s'emparer de la porte du fort que les ennemis eurent le temps de fermer. Six sauvages seulement suivirent les Français; les autres poursuivirent six Anglais qui, n'ayant pas pu gaigner le fort, se jetaient dans les bois. M. de Léry mit du monde à bûcher la porte et fit sommer le commandant du fort de se rendre: qu'on lui accorderait la vie et à tout son monde.

Ce dernier fit faire feu pour toute réponse et jeter quelques grenades. Les soldats et Canadiens, qui s'étaient emparés d'une partie des traîneaux, firent un cri de: Vive le Roy, et tirèrent sur les Anglais qu'ils apercevaient. On fut quelque temps à couper la porte. Les travailleurs étaient soutenus par le feu continuel qu'on faisait sur tous les ennemis qui se présentaient. Lorsque la porte fut basse on entra dans le fort aux cris de: Vive le Roy, et en faisant main basse sur tout ce qui se rencontra. Il y eut seulement quelques soldats et une femme qui eurent le bonheur de se soustraire à la première fureur de nos soldats et Canadiens: tout le reste fut égorgé sans que qui que ce fût osa faire la moindre résistance.

Le commandant et les officiers se transportèrent au magasin et firent porter à l'eau les barils de poudre. Pendant que l'on vidait le magasin, le feu prit à une maison qui y touchait. M. de Léry, jugeant qu'il n'était pas possible de l'éteindre sans courir risque de sauter avec tout son monde, donna ordre de s'éloigner au plus vite. Ils en étaient tout au plus à 4 arpents, lorsque le feu se communiqua aux poudres qui s'enflammèrent en trois différentes fois en 2 minutes. Le coup fut si violent et la commotion si forte, que tout le monde fut saisy et tomba sur les genoux. Le fort tout entier fut enlevé et tout fut embrasé dans le même temps.

Peu après, un sauvage vint avertir que les Anglais du fort Williams faisaient une sortie. On se rallia sur le bord de la rivière, et on jeta dedans les bombes, grenades, boulets et toutes les munitions qui s'y trouvèrent, afin que l'ennemi n'en profitât point. On brisa aussi 15 bateaux, et de là, on marcha en bon ordre pour s'opposer à la sortie qu'on avait annoncée. Mais on apprit, en chemin, que les sauvages avaient repoussé les Anglais, après leur avoir tué ou pris 17 hommes.

Un chef sauvage demanda à M. de Léry s'il allait attaquer l'autre fort. Cet officier, pensant que ce n'était qu'une fanfaronade qui le fesait parler, lui répondit que, si tous les sauvages voulaient le suivre, il irait à l'instant même. Cette proposition fit éloigner le chef et tous ceux qui étaient avec luy. M. de Léry, se voyant

sans sauvages, fut obligé de les suivre, se conformant à ses instructions qui lui enjoignaient de ne point rester sans eux sur le pays ennemi, après avoir eu de la réussite, et se voyant dans l'impossibilité d'espérer du succès en attaquant le fort Williams.

Le détachement campa dans le bois où étaient les sauvages qui complimentèrent le commandant sur la prise du fort Bull, et lui firent valoir les 17 hommes qu'ils avaient pris ou tués en repoussant la sortie du fort Williams.

Le fort Bull était situé auprès d'une petite rivière qui tombe dans celle de Chouaguin, à 4 milles dudit fort, et à une égale distance du fort Williams. Le détachement, le jour de l'action, était de 259 hommes dont: 15 officiers, 2 cadets, 93 hommes de troupes règlées; le reste était des Canadiens et 20 sauvages qui suivirent. Les autres sauvages qui restèrent à garder le chemin étaient au nombre de 80, composé d'Iroquois, d'Abénaquis, d'Algonquins, de Nepissingues. Il n'y eut qu'un soldat et un sauvage de tués et sept de blessés, tant soldats que Canadiens et sauvages.

Cette journée a coûté aux Anglais 102 hommes, dont 30 prisonniers, 30 chevaux qu'on a emmenés ou tués; environ 45 milliers de poudre, quantités de bombes, grenades et boulets de différents calibres, qui furent dispersés dans la rivière dont le fond n'est que vase; beaucoup de lard, de pain, du bœuf, du chocolat, du sucre et autres provisions. Les magasins étaient remplis de hardes et autres effets qui furent pillés ou brûlés. Il y a apparence qu'il y avait aussi beaucoup de boissons, car on voyait au dessus des caves une flamme bleue; on ne pouvait en approcher parce qu'à chaque instant, il crevait quelques grenades restées dans le fort. Il y avait aussi beaucoup de caisses pleines de balles à mousquets.

L'incendie du fort Bull fut occasionné par un soldat qui voulut faire insulte à une femme qui était assise auprès de son foyer (on m'a dit qu'elle était la femme ou la maîtresse du commandant du fort). Il en reçut un souflet dont il se vengea en la poignardant, et en la jetant dans le feu qui se communiqua à la maison et ensuite au magasin du fort.

Voilà, jusqu'à ce jour, ce qui s'est passé au Canada, cette année, de plus intéressant. Cependant, il y a plusieurs autres particularités dont j'ai la relation et qui sont presque toutes avantageuses pour la colonie.

Les Anglais sont consternés des ravages que les Sauvages ont fait cet hyver dans leur pays; et la nouvelle, venue en France, de la désolation de la Pensylvanie n'était pas sans fondement. Le pillage considérable qu'il y eut à la défaite du général Braddok, l'année passée, a attiré dans notre parti plusieurs nations sauvages des pays les plus éloignés.

Les nouvelles qu'on a ici des ennemis portent qu'ils ont 20,000 hommes rassemblés en deux corps, chacun de 10,000 hommes: l'un à Orange, destiné à attaquer le fort Saint-Frédéric et l'autre à Chouguain, menaçant Niagara. On doute pourtant qu'ils aient réellement 20,000 hommes; mais, en tous les cas, les Canadiens sont persuadés qu'il n'y a pas 4,000 hommes de bonnes troupes et que le reste n'est qu'un composé des levées qui sont faites par violence dans la Nouvelle-Angleterre, et qu'on ne mène à la guerre qu'à force de les maltraiter.

Nos troupes doivent être distribuées cette année dans l'ordre cy après: les bataillons de la Reyne et Languedoc sont campés à Carillon ou fort Vaudreuil, avec un corps de Canadiens et Sauvages, qui vont souvent en parti et lèvent toujours quelques chevelures. Béarn est en marche depuis les derniers jours de mai pour camper au Niagara, et Guienne à Frontenac; la Sarre l'y joindra et nos ingénieurs

y sont, cette partie ayant besoin de leur présence. La destination du régiment de Royal Roussillon, qui ne sera à Montréal qu'à la fin du mois, dépendra des nouvelles qu'on aura de l'ennemi.

La navigation du lac Ontario est un objet de conséquence; nous y avons 4 bâtiments, dont les deux plus forts portent 14 canons de 12. Les Anglais en ont huit, mais il y a lieu cependant de penser que nous leur serons supérieurs, d'autant que le plus gros des leurs, qui est de 20 canons, n'a pu être mis à l'eau, à ce qu'on m'a assuré.

M. de Montcalm doit rester à Montréal afin de se porter plus aisément dans les endroits où sa présence sera nécessaire. M. le chevalier de Lévi est au fort St-Frédéric et M. de Bourg Lamark est destiné pour Frontenac ou Niagara.

Je ne crois pas inutile de rapporter tout ce que j'ai appris et tout ce que j'ai vu, de l'état présent de la colonie.

Etat actuel de la Nouvelle-France

Par le dénombrement qui a été fait dernièrement, il y a, dans le Canada, soixante-cinq mille âmes, sur quoy il y a bien 15,000 hommes en état de porter les armes. Les Sauvages, ayant souvent reproché au Gouverneur qu'il n'y avait qu'eux qui allaient à la guerre pendant que la plus grande partie des Canadiens demeurait oisive, ou n'osait paraître devant les Anglais, dont le nombre, à ce qu'ils disaient, étaient comme les feuilles des arbres; ces discours déterminèrent M. de Vaudreuil, l'année dernière, à rassembler et à faire marcher toutes les forces de la colonie. Outre qu'il était nécessaire de prendre ce parti, sur les nouvelles qu'on avait des levées considérables qui se faisaient dans la Nouvelle-Angleterre, il était bien aise de faire voir aux nations sauvages qu'on pouvait se passer de leur secours, quoique, dans le fond, c'était le plus sûr moyen de les engager ou de les retenir dans notre parti, parce que les peuples se rangent volontiers du côté qu'ils croient le plus fort.

Ainsi, les troupes qui défendent la colonie, montent à peu près à 15 ou 16,000 hommes, sur lesquels il faut compter 4,000 hommes de troupes règlées, 8 à 9,000 Canadiens et 2 à 3,000 Sauvages.

Mais, comme nous avons une très grande étendue de pays à garder, il a fallu diviser ces forces; nous avons 4,000 hommes sous le fort St-Frédéric et autant à Niagara. Les Anglais, comme je l'ai déjà dit, menacent également ces deux endroits. Si, par malheur, ils réussissaient à nous enlever un de ces deux postes, le Canada courrait risque d'être perdu pour nous, du moins l'entrée leur en serait ouverte. Ils ont déjà pris plusieurs mesures pour y parvenir, ayant bâti le long du lac Saint-Sacrement jusqu'à Orange, qui en est à 30 lieues, des forts, de 2 lieues en 2 lieues; ce qui leur facilite le moyen de pénétrer dans le pays ou leur assurera la retraite en cas de désavantage.

De notre côté, je crois que le projet est de se tenir sur la défensive et de ne rien hasarder. On se contente d'envoyer, comme on l'a fait jusqu'à présent les Canadiens avec les Sauvages en partie qui reviennent rarement sans avoir fait quelques coups ou sans rapporter quelque chevelures anglaises. On peut considérer les Canadiens comme troupes légères: ils font la guerre à la manière des Sauvages, étant plus propre pour surprendre l'ennemi et en embuscade qu'à attaquer à découvert. Ils sont robustes et habitués, dès leur bas âge, à courir les bois, et à supporter les fatigues de la chasse. Les Anglais qui ne sont ni aussi alertes, ni aussi braves, se

laissent toujours surprendre parce qu'ils ne s'exercent pas comme nos Canadiens à faire la guerre dans les bois, ce qui nous donnera toujours de la supériorité, puisqu'on ne peut se battre que dans les bois qui couvrent toute l'étendue de ce pays, à moins de se tenir enfermés dans des forts, ainsi que les Anglais le font.

D'ailleurs, tandis que la plus grande partie des nations sauvages sera pour nous, il leur sera bien difficile de nous faire beaucoup de mal. Ce n'est pas que nous ne pourrions nous passer fort aisément de leur appui, à ce que je pense, puisqu'ils sont plus à charge qu'ils ne sont utiles; mais, comme il n'y a pas de milieu entre les avoir pour ou contre, il a toujours été pour nous d'une extrême conséquence de les attirer et de les déterminer en notre faveur. Les Anglais auxquels cela aurait été encore plus facile qu'à nous, n'ont pas conçu cette politique: au contraire, ils les ont si fort aliénés par de mauvais traitements et par plusieurs trahisons, ce que jamais les Sauvages ne peuvent oublier, qu'ils se sont faits, de la plupart d'entre eux, des ennemis implacables, et avec lesquels ils n'auront jamais la paix, au moins sincèrement.

Mais, pour en revenir à ce que je viens de dire, que leur alliance nous est onéreuse, il est sûr que s'ils pouvaient exactement demeurer neutres, nous nous croirions assez forts pour vider notre querelle avec les Anglais; et les frais de la guerre ne seraient pas aussi considérables. Premièrement, on ne retient les Sauvages que par l'intérêt et à force de présents; et souvent, après qu'ils ont reçu tout ce qu'on leur a donné, ils vont s'offrir aux Anglais au même prix. Cela est arrivé à quelques nations à qui il est égal d'être de l'un ou l'autre parti. Il faut les nourrir, les habiller, eux et toute leur famille; il faut leur fournir des fusils et des munitions toutes les fois qu'ils en demandent. Le moindre refus les fait partir en emportant tout ce qu'on leur a déjà donné. Il ne faut même pas un sujet de mécontentement pour en être abandonné. Un rêve qu'aura fait un Sauvage ou un de leurs jongleurs fera déserter toute la troupe; ce qui arrivera au moment d'une attaque qu'on aura entreprise avec eux, parce que, si un seul d'entre eux rêve qu'il y périra, pas un ne marchera.

Ils ne se battent ordinairement que retranchés derrière les arbres ou une motte de terre; et, dans cette posture, il y en a qui attendront pendant 5 ou 6 jours leurs ennemis, sans bouger et presque sans manger. Ils se cachent si parfaitement qu'il est impossible de les apercevoir, même dans un endroit tout découvert. Ils se tapissent à plate terre, tenant une poignée d'herbe qu'ils présentent jusqu'à ce qu'on soit à la portée de leurs fusils, alors ils tirent et ne manquent jamais. Ils se moquent de nos troupes qu'ils virent combattre dans l'affaire où M. Dieskau fut pris. Ils étaient, disent-ils, comme une muraille qui ne branlait pas, malgré la grêle de coups de fusil, et marchait toujours sans craindre la mort, ce qui est un manque d'esprit selon eux; ils disent qu'une vingtaine des leurs les auraient tous tués l'un après l'autre comme des tourterelles. Ils n'approuvent point du tout notre façon de faire la guerre.

D'ailleurs, à l'exception des Hurons, des Abénaquis, et des Algonquins, qui sont en petit nombre et presque tous chrétiens et qui nous ont toujours été attachés, toutes les autres nations sont toujours prêtes à tourner casaque à la première fantaisie et à trahir ceux qui ont l'imprudence de s'y fier. Il est arrivé plusieurs fois qu'ils ont livré des Français aux Sauvages du parti ennemi, comme ceux-ci le font très souvent des Anglais, à la première rencontre. Ils se disent: "Nous sommes tous frères, tu sais que nous t'avons plusieurs fois mis entre les mains des Anglais qui étaient avec nous; tu dois aussi nous livrer les Français que tu as avec toi."

Ils s'accordent ainsi ensemble et font la paix aux dépens des malheureux qui ont fait la folie de se mettre à la discrétion de ces peuplades féroces ou de se trouver avec eux en plus petit nombre.

Les cruautés qu'ils exercent sur leurs prisonniers sont inouïes, il n'est point de supplices qu'ils n'inventent pour se divertir. Cette coutume est générale parmi toutes les nations connues de la Nouvelle-France, ou, pour mieux dire, dans toute l'Amérique septentrionale. Quand un parti de Sauvages amène des prisonniers dans leur village, toutes les femmes prennent des bâtons et les malheureux essuient toutes leurs fureurs; elles les frappent jusqu'à extinction de forces, en les faisant promener autour des cabanes; après cela, on les attache, chacun à un arbre. Alors, si quelqu'une des femmes a perdu son mari ou son fils, ou quelqu'autre parent, elle a le droit de choisir parmi les prisonniers un mari, ou d'adopter un fils, pour remplacer celui qu'elle a perdu. Le prisonnier est délié sur le champ et entre dans tous les droits et toutes les prérogatives d'un citoyen et de celui qu'il doit représenter. Cela est arrivé à beaucoup de Français et arrive encore tous les jours à une infinité d'Anglais, de l'un et l'autre sexe, grands et petits. On compte qu'ils en ont déjà pris, depuis cette guerre 1,000 ou 1,200, dont ils ont conservé seulement les femmes ou filles et les enfants. Les hommes ont presque tous été massacrés à moins, comme je viens de le dire, qu'il ne se soit trouvé quelque femme à pourvoir.

Les prisonniers qui se trouvent condamnés sont tourmentés impitoyablement. On commence par leur fumer le bout des doigts l'un après l'autre avec un calumet; ensuite on leur coupe toutes les chairs; on leur enfonce des fers rouges partout où il leur reste encore de la sensibilité. Après tout cela, on leur lève la chevelure et on ne cesse de les martyriser que lorsqu'ils expirent. Quand ce sont des Sauvages qui sont soumis à ces tortures, on ne les entend jamais faire de plainte: ils mettent leur gloire à souffrir les plus cruelles tortures sans témoigner aucune faiblesse, ni donner de marques de sensibilité. Ils affectent au contraire d'être gais; ils chantent leurs exploits et les combats où ils se sont trouvés ainsi que le nombre des prisonniers qu'ils ont fait mourir de la même manière. Ils excitent et défient leurs bourreaux pour les animer et les faire encore plus souffrir, et mieux faire ainsi éclater leur courage. Quand ils sont morts, on les coupe par quartiers qu'on met dans une chaudière et on s'en régale. C'est alors une grande fête pour toute la nation.

Voilà ce qu'on m'a appris du caractère et des mœurs de ces peuples et ce qui est exactement vrai de l'aveu de tous les Canadiens. Je vais citer un exemple récent et qui a eu des témoins oculaires, qu'on ne peut soupçonner d'exagération pour faire voir à quel excès d'inhumanité se portent ces barbares.

Le général Braddok avait une maîtresse qui était une des plus belles créatures qu'on pût voir. Elle l'avait suivi à l'affaire du fort Duquesne où il fut tué, et où toute son armée fut détruite, comme l'on sait, l'année dernière. Elle monta sur un cheval pour s'enfuir quand elle vit la déroute et la défaite de son amant. Deux cadets de la colonie qui étaient à sa poursuite l'arrêtèrent, et ils la ramenaient quand ils firent rencontre d'un parti de Sauvages, d'une nation qu'on nomme les Loups, qui poursuivaient aussi les fuyards. Ils dirent aux cadets que cette proie leur appartenait et qu'il fallait la leur céder: ceux-ci voulurent faire quelque résistance, mais on les menaça de leur enlever la chevelure, s'ils faisaient la moindre difficulté. Ils furent contraints, pour sauver leurs têtes, d'abandonner aux Sauvages cette malheureuse. Dès qu'elle fut en leur puissance, ils commencèrent par assouvir leur brutalité, et tous jouirent d'elle, l'un après l'autre. Ensuite, ils l'attachèrent toute nue à un arbre, et ils s'exercèrent avec l'arbalète, qui est encore en usage

parmi eux, à tirer au but qui venait de rassasier leurs désirs infâmes. Quand elle eut expiré, on la coupa en quatre quartiers qu'on fit bouillir dans une chaudière, et ils la mangèrent, et en burent le bouillon. Voilà comment cette race humaine de loups enragés traite l'amour.

C'est assez faire connaître ce que c'est que ces hommes que nous prenons tant de soins à attirer et à engager dans nos intérêts, dans la seule vue de les détourner du parti des Anglais, ce qui entraînera infailliblement la perte du Canada, dont la conquête alors leur serait bien aisée. Mais Dieu, qui protège visiblement cette colonie, a déterminé l'esprit de presque toutes ces nations en notre faveur et a permis que nos ennemis, aveuglés sur leurs propres intérêts, n'aient fait, jusqu'à présent, que des démarches inutiles et n'aient éprouvé que des malheurs.

Montréal est la capitale de la Nouvelle France; elle est bâtie dans une île qui lui a donné son nom, et qui est formée par le fleuve Saint-Laurent à 60 lieues au dessus de Québec. C'est l'endroit le plus peuplé et où est rassemblée la meilleure compagnie. Le Gouverneur y fait ordinairement sa résidence. L'intendant y va seulement passer l'hiver et reste l'été à Québec.

Québec est situé par la latitude de 47 degrés et par les 72 degrés 15 minutes de longitude, méridien de Paris. L'enceinte de la ville est grande et elle est assez bien bâtie. Elle est partagée en haute et basse ville, étant placée sur une montagne qui s'abaisse en pointe du côté du levant. C'est ce qui lui a fait donner le nom qu'elle porte par les premiers qui découvrirent ce terrain. Il y en eut un qui s'écria en l'apercevant: quel bec, et comme ils trouvèrent cet endroit commode pour y faire un établissement, on lui laissa ce nom.

C'est où se tient l'évêque du Canada. Celui d'à présent est un breton qui se nomme M. de Pontbriand; il est fort aimé et respecté; il donne souvent à manger et tous les honnêtes gens sont toujours bien venus à sa table; mais il n'y invite jamais de femmes. Il est fort charitable. Il fait rebâtir une partie de l'Hôtel-Dieu qui fut totalement brûlé l'an passé, et était occupé par des religieuses hospitalières qui sont logées en attendant, aux Jésuites, dans une des ailes du couvent.

Il y a aussi un couvent de Récollets, un d'Ursulines et un hôpital général qui est hors de la ville, et qui est servi et occupé par des religieuses qui sont toutes filles de condition.

Le lieutenant de Roy qui commande actuellement, se nomme Mr de Longueuil; comme il n'est pas riche, il ne représente pas beaucoup. Mais, en revanche, Mr Bigot, intendant général de la Nouvelle-France, y vit à la grande, avec une table toujours ouverte et splendidement servie. Il a la plus belle vaisselle qu'on puisse avoir; et, ce qui lui fait le plus de plaisir est d'avoir toujours du monde à dîner et à souper. Si on peut juger de la richesse d'un particulier par la dépense qu'il fait, Mr Bigot doit l'être considérablement. Il est réel que ce sera le plus riche intendant qui sortira du Canada, quand il pourra le quitter, ce qu'il souhaite beaucoup: il espère être relevé l'année prochaine.

Après la maison de l'Intendant, la meilleure de la ville est celle de Mr Péan, aide-major des troupes de la colonie, à qui la liaison de Mr Bigot a fait gagner beaucoup de biens: à ce que l'on dit, madame sa femme est fort jolie. C'est chez lui que s'assemblent tous les gens du bel air; on y vit à la mode de Paris. Il y a plusieurs autres maisons qui font au moins aussi bonne compagnie; mais, comme l'aisance y manque, on ne s'y divertit pas autant.

En général, on n'est pas riche au Canada; tout y est excessivement cher: les vivres, les marchandises qu'on apporte de France, reviennent à présent aux habi-

nous apprirons par des lettres particulières que
le Hero et l'Ost longtemps mettre contre deux
vaisseaux anglois qu'il a mis pour le l'Alberta
est pour prendre, mais l'Alberta en moins un
combat le vent tombe tout plat et que les pirates
de l'Alberta se prendre et dès que le vent fraichit
un peu, les deux anglois se lancent tout plus vite
ce combat a eu lieu dans le passage de l'île Royale
le Hero a perdu 1 officier et 20 hommes et les Alberta
il plus beaucoup, le Hero et une partie de la
[illegible] mais pas sensible et le moral de la
[illegible] et a la vue une partie de leurs bagages

Dimanche 12 le reste des bagages arrive
qui avec ce qui arrive hier ou bien en tout a —
cinquante ou soixante, il y a des outils et
des facultés. une découverte faite de la part
de nos contrebandiers par les sauvages vis a vis
Daniel Hare entre environ a 12 ou 13 lieues
du Saguenay dans la profondeur le canon fait
beaucoup plus que de St Frédéric il a pris une
autre [illegible] plus vaste en rapport.
Les sauvages ont observé avec les Français et formé
une découverte a un certain endroit ils doivent
commencer et cette découverte se fait tous les jours.
afin de s'embarquer pour Michaud
et la peau et le reste avec [illegible]
après midi. Il fait un peu a plusieurs fois et le vent
tout bon vent.

Lundy 13 le vent changea et le temps
se mit au beau que ce jour fond. tous les sauvages —
qui étoient icy allèrent au portage rapporter des bas
canards. Les sauvages attendent pour partir
leur retour des découvertes.

Mardy 14 vient de nouveau bravades de
sauvages passent encore au portage avec
qui restent icy revenant avec invitation de la
part des iroquois qui étoient au portage de les
venir joindre pour faire une festin de guerre
de 6 ou 7 chaudières qui il a voient tuer ou prise
qu'ils partiront le suite tous ensemble pour
aller a l'ennemis. ~~[illegible]~~ on disoit
fort qu'il alla une bande du coté de la rage
n'ont de nouvelle de cet endroit depuis un plus
de huit semaines, il ne tout pas possible pour
s'en déterminer aucun.

Mercredy 15 les ont accompagné autres sauvages des
pays d'en haut allant au portage vient —
de nouveau d'ailleurs. La découverte faite du
12 courant, elle n'est encore connu du
public avec des belles trouvées en air cas
et beaucoup d'esprit qui commencent qu'ils sont
fort de grosses déconvertes.

DEUX PAGES DU *JOURNAL* DE M. PARSCAU DU PLESSIS

tants à plus de 200 pour 100 de ce qu'ils coûtent. Ce qui n'empêche pas les Canadiens d'aimer la dépense et d'en faire autant qu'ils ont de quoi. On leur reproche d'être d'une vanité extrême, mais, s'ils pèchent par orgueil, ils ne pèchent pas par avarice, car ils ne cherchent jamais à thésauriser. Tout ce qu'ils ramassent est dépensé en bonne chère, en habits ou autres commodités.

Toute la monnoye du pays n'est qu'en papiers de différentes valeurs, ce qui contribue à appauvrir l'habitant. Le seul commerce qu'on y fait est la pelleterie, et l'huile de poisson. Les productions du pays se réduisent à peu de choses: des planches, du raicin dont on ne trouve plus le débit, du capilaire, du baume, du sucre d'érable et voilà tout. Il y a aussi quelques mines de fer assez abondantes.

Les femmes y sont fort aimables, mais extrêmement fières; elles sont vives et ont toutes de l'esprit. En général, le sang n'y est pas beau, si j'en peux juger par ce que j'en ai vu à Québec, n'ayant remarqué que très peu de jolies personnes, particulièrement parmi le second ordre, qui sont toutes noires et basanées comme dans la Bohême.

Les hommes passent pour être peu spirituels, ce qui provient de l'éducation qu'on leur donne: on les élève à peu près comme les Sauvages, qui ne reprennent jamais leurs enfants et leur laissent une entière liberté; apparemment qu'on prend un soin plus grand des filles. Il ne serait pas bon d'imiter les Sauvages sur cet article car, chez eux, les filles jusqu'à ce qu'elles aient choisi un mari, peuvent avoir autant d'amants qu'il leur plaît, sans que jamais leurs parents y trouvent à redire, ayant pour principe que tout homme naît libre, prérogative dont ils sont le plus jaloux.

C'est cet affranchissement de toute sorte de gêne et cette facilité que les Canadiens trouvent parmi les Sauvages, qui les débauchent et les engagent à courir avec eux les bois, et à vivre comme eux. Plusieurs prennent des femmes avec lesquelles ils se marient à la mode sauvage, quoiqu'ils le soient déjà dans la colonie. Par ce moyen, ils s'attirent toute la confiance de ces peuplades dont ils sont regardés, alors comme faisant partie. C'est un fait dont on m'a assuré qu'il y avait beaucoup d'exemples.

Cependant, la maladie contagieuse dont l'équipage du *Léopard* était attaqué, ainsi que les troupes qui y avaient été embarquées, commençait à causer de l'alarme à Québec, quand nous en sommes partis (en juin). La moitié des religieuses de l'hôpital général l'avaient déjà gagnée; il mourait tous les jours beaucoup de malades et il ne paraissait en réchapper aucun. Les régiments de Roussillon et de la Sarre en ont beaucoup laissés: deux de leurs officiers étaient déjà morts.

Mr Gomain et Mr de Romainville en sont morts (Mr Gomain le 19 juin; Mr de Romainville le 9 juin à l'hôpital). Nous avons encore laissé très mal deux ou trois autres officiers du même vaisseau. M. Beaussier fit descendre à terre 100 hommes des troupes de la marine de l'escadre pour l'enterrement de Mr de Romainville, au refus que fit le lieutenant de Roy d'accorder ce nombre. Le corps de la marine se rendit à l'hôpital général où le deffunt fut enterré. Mr Gomain n'a pas eu de troupes parce qu'il était mort en ville, et que la terre ne voulait lui donner que 50 hommes, comme à un capitaine d'infanterie; il a été inhumé à la cathédrale.

Mr de Tourville reçut les dépêches de Mr le marquis de Vaudreuil par deux courriers qui arrivèrent à Québec le 19 et le 20 juin. Nous nous disposâmes au départ et nous appareillâmes le 22 juin, à 2 heures de l'après-midi.

Un moment avant d'être sous voiles, M. de Tourville reçut un ordre de M. Beaussier de luy donner six matelots de son équipage pour renforcer le sien, en nous faisant prendre à leur place six prisonniers anglais. Nous avons su aussi que l'escadre

devait mettre à la voile le 27 ou le 28 juin; et que Mr de Rais, lieutenant en pied du *Héros*, devait rester à Québec pour en ramener la frégate l'*Abénaquise*, au deffaut de Mr Gomain. Un officier du régiment de Guienne, nommé Mr de *Sudria*, qu'une santé fort dérangée oblige de quitter le pays, passe sur notre frégate pour tâcher de se rétablir en France.

Nous fûmes retardés par des calmes ou des vents contraires, les cinq premiers jours après notre départ de Québec. Nous mouillâmes le premier soir aux pieds de la Traverse, au bout de l'île d'Orléans. Le lendemain, 23 juin, nous ne pûmes aller plus loin que l'île aux Coudres. Là, le 24 au matin, arriva une pirogue que Mr l'Intendant avait fait courir après nous avec une lettre pour la Cour qui, selon ce que l'Intendant marquait en même temps à Mr de Tourville, était la confirmation de la marche des dix mille hommes anglais vers le fort Saint-Frédéric, et de leur disposition que j'ai marquée cy devant; ce qui a déterminé la destination du régiment de Royal-Roussillon pour cet endroit.

De l'île aux Coudres nous gagnâmes l'île au Lièvre, distante de 30 lieues de Québec, seulement, où nous sommes restés mouillés jusqu'au 27, près le Pot à l'eau de vie. Le 26, nous vîmes passer six navires marchands dont 4 venant de France, chargés de troupes et de vivres, et deux goëlettes de Louisbourg, chargées de charbon de terre qui se tire de l'île Royale.

Enfin, le 27 au matin, nous appareillâmes avec un vent favorable de S. O. qui nous fit faire bien du chemin le premier jour. Nous vîmes, en passant l'Ile Verte, deux flûtes de Rochefort, l'*Outarde* et l'*Attention*, et un navire marchand qui y étaient mouillés; ils portaient tous les trois des troupes de renfort et des vivres pour la colonie. Les flûtes nous saluèrent de trois: Vive le Roy, que nous leur rendîmes. Comme nous passâmes fort vite, nous n'eûmes pas le temps d'apprendre des nouvelles d'Europe: ils nous dirent pourtant que Port-Mahon était pris: c'est du moins ce que nous crûmes entendre répondre à la question, que nous fîmes à ce sujet.

JOURNAL DE JOSEPH GASPARD CHAUSSEGROS DE LÉRY, CH. DE ST LOUIS, CAPITAINE D'UNE COMPAGNIE DES TROUPES DU DETACHEMENT DE LA MARINE, DES TROIS VOYAGES QU'IL A FAIT ETANT LIEUTENANT DES DITES TROUPES EN L'ANNÉE 1756

Journal de Joseph Gaspard Chaussegros de Lery, ch. de St Louis, capitaine dune compagnie des Troupes du detachement de La marine, des trois voyages quil a fait etant Lieutenant des dites troupes, en Lanné 1756.

Le 1er, commandant un detachement qui prit le fort Bull le vingt sept mars.....1756,

Le 2eme, commandant la collone de la gauche de larmé dobservation au siege du fort Chouegen, qui capitula le 14 aoust.....1756,

Le 3eme, à Carrillon où il a commandé un detachement, à la poursuite de lennemis dans les montagnes du ouest du Lac Champlain audessus du Rocher fendu, en octobre.....1756,

Les Journeaux de ceux du fort Bull et de Chouegenin sont separé de celuy cy etant trop volumineux et meritant destre consideré seul.

COPIE DE LA LETTRE DU MARQUIS DE VAUDREUIL, GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE CANADA POUR LE 1ER VOYAGE

A Montreal le 9 fevrier 1756

Je nay point oublié, Monsieur, que vous m'avés témoigné que vous ne desiriés Rien tant que d'avoir des occasions pour vous signaler. Je vous en menage une qui en vaut la peine, et dont le succés vous fera beaucoup dhonneur. Je vous diray ce dont il est cas lorsque vous serés a Montreal. il faut que vous partiés en Relaix sytot ma Lettre Recue. je donne mes ordres pour cet effet a M. de Longueuil, et de faire partir avec vous les officiers que vous luy demanderés. il a aussy ordre de vous accorder ce que vous luy demanderés. Mais observés quil faut partir de Montreal sous huit jours a compter ce jour. il me tarde d'avoir le plaisir de vous voir, et de vous renouveller la sincerité des sentiments avec lesquel je suis, Monsieur votre tres humble et tres obeissant serviteur

VAUDREUIL.

Ne parlés de Rien a qui que ce soit ny a Quebec ny a Montreal.

M. DE LÉRY.

COPIE DE LA LETTRE DU MARQUIS DE VAUDREUIL POUR LE 2EME ET TROISIÈME VOYAGE

A Montreal le 18 Juin 1756

J'ay Reçu, Monsieur, les deux lettres que vous avez pris la peine de m'écrire avec le journal de vôtre campagne. Je l'envoye à M. le Garde des Sçeaux et ne manque pas de faire valloir le zele que vous avez marqué dans cette occasion je ne doute pas que le Roy ne vous accorde les graces que je demande pour vous, vous devez bien penser que j'y prends un vif interest et que je ne serai pas peu flatté de vous les procurer.

Je connois trop vôtre Bonne volonté et le zèle que vous avez de servir pour que je diffère de vous employer ainsy je vous prie de partir le plutôt qu'il vous sera possible pour vous Rendre à Montreal j'auray un vray plaisir à vous voir et à vous Reitérer les assurances de la sincerité des sentimens avec lesquels je suis, Monsieur, vôtre très humble et très obeissant serviteur.

VAUDREUIL.

M. DE LÉRY.

FÉVRIER

1756.

Sur la lettre de Mr le Marquis de Vaudreuil du neuf fevrier que je reçu à Quebec le onze, je party le 13, jarrivé à Montreal le 14, je partis de Lachine le 25. avec le detachement à mes ordres, je pris le fort Bull le 27 mars et fut de retour à Montreal le neuf avril.

Sur la lettre du Marquis de Vaudreuil du 18 juin, je partis de Quebec le 22, jarrivé à Montreal le 23, ou je resté pour affaire consernant le service aupres du général jusquaux quinze de juillet, que jen partis avec Mr de Rigaud de Vaudreuil, gouverneur des Trois Rivieres, commandt les Troupes detaché de la Marine les Canadiens et les Sauvages, et formant un camp dobservation au Siege de Choueguen, ou jay commandé la colone de la gauche avant la prise du fort qui ce rendirent le 14 aoust, le 15 je partis commandant un detachement de voyageurs avec lesquels je conduisit à Montreal les officiers, anglais pris dans les forts de Choueguen.

Apres lexpedition de Choueguen, le general Vaudreuil me retin à Montreal aupres de luy pour affaires du service jusqu'aux 15 septembre quil me fit partirent avec un batteaux armée de quinze canadiens voyageurs, qui quelques jours avant etait partis pour monter à la riviere de Sorel, du Chambly, pour me rendre au camp de Carillon.

SEPTEMBRE

Le 15, je partis et couché à la Prairie de La Magdelaine à trois lieues de Montreal.

Le 16, je couché au fort St Jean où je me rendit à cheval.

Le 17, je fut degradé au fort par un gros vent de sud, mon bateaux i était arrivé la veille.

Le 18, je partie et couché à huit lieues audessus de St Jean ayant eut gros vent devent, je rencontré un canot venant de Carrillon, par lequel je sue quil ni avait rien de nouveaux à ce poste.

Le 19, je couché à la Pointe du Mouton ou au Chevreuil à... lieues du depart de ce jour.

Le 20, je couché vis a vis lisle aux Chapon à... lieues du depart de ce jour.

Le 21, couché au fort St Frederic où je soupé chéz Mr de Lusignan cher de St Louis, capitaine dune Compagny des Trouppes detaché de la Marine, commandant à ce poste.

Le 22, je couché à Carillon à cinq lieues deux tiers de St Frederic, je su que depuis quelques jours, un corps de six cent Sauvages où etait seul de français Bleury de Sabrevois, enseigne des Troupes de Marine, avait deffait un detachemt de quarrante Anglais, y avait perdu deux Iroquois du Sault St Louis et deux de blessé.

Le 26, on me dit que Noyel Fleurymond enseigne etait partie la nuit avec sept Sauvages pour decouvrir au fond de la Grande Baye et dans la riviere au Chicot.

Il y avait à Carrillon 5736 hommes sur quoy il partie le soir 350 malade et convalessent, il restait au poste 5386h.

Les 600, sauvages qui avait deffait les quarrantes Anglais partirent pour retourner à leurs villages.

Le 27, il partit pour Montreal soixantes hommes et quelques officiers malade.

Le 28, rien dinterressant.

Le 29, Mouette Louvigny, enseigne, arrivat avec quelques Sauvages Poute8atamis du Detroit.

OCTOBRE

Le 1er Noyel Fleurimont enseigne arriva de la decouverte, il avait vue deux chiens à la R/au Chicot.

Le 2, à 9h du soir il arrivat soixantes et trois batteaux de vivres et la nouvelle que six berges ennemis avait esté trouvé au pieds des montagne du lac Champlain au ouest à deux lieues plus bas que St Frederic où il y avait un baril de poudre etca. A dix heures du soir, le marquis de Montcalm me fit venir à sa tente où etait le Cher de Levis, brigadier et me communiqua ses idés sur la descouverte de ses berges qui etait que les ennemis pouvait avoir quelques chemins au travers des bois pour venir au lac Champlain, et quil mavait choissy pour aller scavoir ce qui en etait.

Je luy dit que cetait avec la plus grande satisfaction que je recevait ses ordres pour cette mission que je croyais cepandant que ses berges etait venu par la riviere au Chicot et etait passé à Carrillon et à St Frederic à la faveur de la nuit, dautant mieux que la découverte de Noyel Fleurimont, enseigne, annoncait quil y avait des ennemis à la riviere au Chicot, quau surplus, il pouvait tres bien estre venû par la riviere aux Louttres dont lembouchure est à six lieues du fort St Frederic. Le general me dit que je partirais le lendemain apres quil aurait fait sortirent une descouverte quil envoyait au fond de la Grande Baye et à la rivière au Chicot. Jus lhonneur de dirent à ce géneral quil etait aisé dempecher pareille passage de nuit en faisant, chaque soir apres la retraitte, mouiller de distance en distance des batteaux armé qui formerait une chaine jusqua la rive de lest et qui sur reviendrait au jour.

Le 3, au matin, Mouette Louvigny, enseigne, partit pour descouvrir au fond de la baye et à la riviere aux Chicot avec six français canadiens des Poute8atamis du Detroit et autres Sauvages, au nombre de cinquante.

A quatre heures apres midy, je partie de Carillon avec cent cinq hommes, scavoir:

Mrs de Cournoyers, Sabrevois et Noyel Fleurimont, enseigne des Troupes de la Marine.

Mr Carpantier officier des Trouppes de Terre.....		4 officiers
Un sergent et vingt soldats des Trouppes de Terre.....	21	101 soldats
Vingt soldats des Trouppes de la Marine.....	20	
Soixante Canadiens milliciens.....	60	
		105

COPIE.

LOUIS JOSEPH MARQUIS DE MONTCALM, MARÉCHAL DES CAMPS ET ARMÉES, COMMANDANT LES TROUPES FRANÇAISES DANS L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALLE, ET COMMANDt AU CAMP DE CARILLON

Il est ordonné au sieur de Léris, lieutenant des troupes de la Marine de marcher avec un détachement tant des d. troupes que des troupes de terre dont nous lui avons confié le commandement pour se rendre au fort St frederic où il sera aux ordres de Mr de Lusignan commandant au dit fort, après avoir conféré avec luy sur l'objet de son instruction, le sieur de Léris l'exécutera. A son retour, il nous rendra compte ainsi qu'à Mr de Lusignan, et il continuera à rester au dit fort à ses ordres avec une portion de son détachement, et nous renverra le surplus, conformément à son instruction. Lui enjoignons d'empêcher autant que faire se pourra qu'il ne soit exercé aucune cruauté envers l'ennemi, il faudrait que l'on ne nous donnât point de Sauvages pour assurer qu'il n'en soit point faite, voulant autant qu'il dépendra de nous que la guerre se fasse suivant les loix et usages de nations policées.

Fait au camp de Carillon le 3, 8bre 1756.

Signé MONTCALM.

INSTRUCTION POUR Mr DE LÉRY, LIEUTENANT DES TROUPES DE LA MARINE

Mr de Lery aura a ses ordres Mrs de Cournoyer Sabrevois, Fleurimont enseignes des troupes de La Marine, et Mr Carpantier officier des troupes de terre avec vingt soldat desd. troupes de terre, et un sergent, vingt soldat des troupes de La Marine, et soixante Canadiens, Il aura aussy des sauvages de differentes Nations.

Ce detachement sassemblera a quatre heure aujourd'huy (3) a la tette du Camp du regt de Languedoc, il Marchera avec armes et bagages, et prendra ce soir

ces vivres, et Munitions de Guerre au fort St Frederik, Mr le Major General fera donner les Bateaux necessaires pour le depart de ce detachement, Mr de Lery se rendra ce soir avec le detachement qui est a ses ordres au fort St Frederik, ou il se concertera avec Mr de Lusignan pour les dispositions Qu'ils jugeront convenables de faire pour découvrir La routte que les ennemis ont pris pour penetrer avec des berges armées dans le Lac champlain de meme que le chemin qu'ils ont tenû dans leur Retraite aprés quils ont eu abandonné Leurs berges, sur le rivage ou elles ont esté trouvées par un party de sauvages abenakis.

Mr de Lery partira demain matin avec son detachement du Fort St Frederik, il se rendra dans L'endroit, ou les berges ont été trouvées, il suivra Les pistes du party ennemy jusques a la distence Quil jugera necessaire pour voir si ces pistes ne le conduiront pas dans le chemin qui peut avoir eté ouvert dans les terres pour conduire Les Berges dans le Lac champlain.

Si Mr de Lery croit Qu'aprés avoir suivy une certaine distence les pistes des ennemis, il ne puisse pas decouvrir la routte qu'ils auront pris, il reviendra sur ses pas fera Rembarquer son detachement et suivra la Cote du Nord du Lac champlain, jusques a la Riviere bauquette, en visitant trés exactement dans toute la Cotte pour decouvrir les endroits, par ou les ennemis peuvent avoir penetré, et fait un chemin; sil ne trouve pas aucune Routte par ou les ennemis ayent passé avec les berges, Mr de Lery entrera dans la Riviere bauquette, la Remontera le plus qu'il sera possible pour decouvrir si cette Riviere na pas de communication pour quelque Lac ou Riviere par ou les ennemis puissent arriver dans cette partie jusques au Lac Champlain.

Apres que Mr de Lery aura fait toutes les decouvertes Quil aura jugé sufisantes et necessaires sur la Cotte du Nord, il passera avec son detachement a la Cotte du Sud ou il entrera dans la Riviere a la Loutre Qu'il visitera de meme qu'il aura fait La Riviere Bauquette, et entrera dans les Lacs, et Rivieres qui si dechargent, on assure qu'il y a un petit Lac qui se debouche, et qui prend sa naissance, auprés de la Riviere au pendu, doû par un portage, que l'on dit etre facile ont peut se rendre dans le Lac Champlain en dessa des deux rochers a une lieue dicy ou plus loin en suivant le chemin de Sarasteau, que l'on dit ne pas etre mauvais.

De la Riviere a la loutre, Mr de Lery se rendra a L'ance a la bouteille qu'il visitera de meme tres exactement dou il continuera a suivre la Cotte du Sud jusques a hauteur du fort St Frederik ou il se rendra avec tout son detachement et sera aux ordres de Mr de Lusignan Pour faire de concert toutes les decouvertes necessaires pour mettre a couvert les deux Rives du Lac Champlain des courses des ennemis.

Mr de Lery se portera aussy dans le fonds de la baye du fort St Frederik de meme que dans la Riviere a la barbüe, il fera, et imaginera tout ce qui pourra luy procurer la decouverte, et les routtes que Les ennemis tiennent pour aboutir dans le Lac Champlain, il n'y a rien de plus utile au bien du service, Mr de Lery en sait plus que personne toute l'importance. Cette commission ne peut pas etre mise dans de meilleurs mains, Mr le Marquis de Montcalm s'en raporte entierement a ses talens et a ses lumieres, et le prie de suppleer a tout ce qui peut etre omis dans la presente instruction.

Avant que Mr de Lery est finy les diferentes decouvertes dont nous le chargeons, il trouvera de nouveaux ordres pour renvoyer au Camp la partie de son detachement qui est destiné pour y Rentrer.

Fait au camp de Carrillon le 3. 8bre 1756.

Signé MONTCALM.

NOTA.—On croit que C. R. C. de Lery a present garde de corps du Roy, compagnie de Villery, a emporté en france (car elle ne ce trouve point ici) la lettre de Mr le Marquis de Montcalm a Mr de Lery en reponse au compte qu'il lui avoit rendu par écrit et par plume de la reusite de son detachement au bas de laquel Mr le Cher de Levis alors Brigardier et a present Marechal de france avoit bien voulu ajoutter des marques de son aprobation.

A neuf heures du soir, j'arrivé à St Frederic où je communiqué à Mr de Lusignan mon ordre et mes instructions, et nous convinmes que me rendrais où lon avait trouvé les berges et que je suivrais le chemin des ennemis, deux jours de marche dans la profondeur du coté du ouest du lac Champlain et ne prendrait a present que pour quatre jours de vivres, et que je laisserait mes six batteaux bien amarré à lendroit où lon avait trouvé les berges.

Le 4 de grand matin, on distribua des vivres au detachemt pour quatre jours, des soulliers et des munitions, jattendis les sauvages qui mavait esté promis et le soir je recu une lettre du Marquis de Montcalm qui marquait quil netait pas possible de men envoyer, et que je pouvais partirent. Sur cette nouvelle, persuadé que malgré les connaissance qu'il me connaissait du total du lac Champlain, des sauvages metait necessaire, je fut à une cabane d'Abenakis qui etait proche du fort, je les invités à la façon ordinaire à venir avec moy le lendemin, de grand matin, ce quils me promirent.

Le 5, à la pte du jour, je fit embarquer le detachement et jattendis jusqua neuf heures que les trois Abenakis à qui javais parlé la veille embarquerent avec moy. Lorsque je fut prest de lendroit où lon avait trouvé les berges, je fit dessendre trois batteaux plus haut et avec les trois autres je fut debarquer plus bas, et envoyer deux sauvages descouvrir à quelques arpans dans les bois sil ni avait point dennemis, apres le debarquement, tous le monde ce rasembla à la place où l'ennemi avait laissé ses berges; les deux Abenakis qui etait en découvertes revinrent, il navait vu aucune apparance dennemis, je fit bien amarer les batteaux à des arbres, à deux lieues au nort de St Frederic à la cote du ouest du lac Champlain au rever dune pointe de rocher où est une petite ance et où lennemi avait abandonné ses berges.

Jexaminé avec mes trois sauvages les pistes du debarquement de lennemis qui mous parurent estre tres ancienne et pour remplir les vues du marquis de Montcam, je me dessidé à suivre le chemin que les ennemis avait le plus pratiqué.

Je formé mon detachemt en trois brigades, ayant chaqune un officier à la teste, je marchais en avant et un officier à la queux. Javais en avant de moy, un sauvage avec six canadiens, autant à larriere et sur les ailles qui decouvrait à une distance convenable, et le corps marchait par trois chemin de huit à dix pieds de distance lun de lautre, et dans chaque chemin, les hommes marchait à la fille, dans cette ordre, que je crois le plus convenable pour marcher dans les bois quoy quil y a dans les montagnes des endroit où il ne peut passer qun homme seul, mais cest un mal sans remede, il faut ce precautionner comme javais fait davoir des descouvertes en avant et sur les ailles et lorsquils avertisent quil y a du danger, on arrete et lon cherche dautres chemins soit pour tourner lennemis ou pour marcher de frond etca.

Je pris le chemin des montagnes, jen trouvé un petit qui suit la cote du lac sur les hauteurs, et parconsequent est nord et sud, dans lequel il navait passé personne depuis longtems, il vat rendre au fond de la baye St Frederic.

Je suivis celuy que lennemis avait fait apres avoir abandonné les berges, il avait longtems quil y avait passé du monde, je marché jusqua cinq heures du soir,

et je campé au bas dune montagne tres haute où les ennemis avait couché le jours quil laisserent leurs berges, il y avait fait du feux, mes soldats etait extremement fatigué; la routte que nous avions suivie, monte et dessent des montagnes parcequil vat presque dans le ouest.

Des que je fut campé je fit partirent M. Fleurimont avec un sauvage et six canadiens pour descouvrir en avant et revenir à nous par la droitte, et Sabrevois avec pareille nombre pour revenir par la gauche.

Ses deux officiers rentrerent au soleil couchant, nayant decouvert auqune chose qui indiqua quil y eut des ennemis dans cette partie, je fit cepandant faire bonne garde toutte la nuit.

Le 6 à six heures et demy du matin, je partis suivant le meme chemin que la veille et dans le meme ordre.

A neuf heures, je trouve un chemin qui vat dans le N. N. O. que lon nome chemin de Boileaux (habitans de Chambly parcequil avait habitude dy passer lorsquil allait en découvertes avec des Abenakis) il conduit à une fourche de la riviere Sarastaux Dalbannie ou du Nord, un de mes sauvages me dit en fumant sa pipe (car je fit halte à cette endroit pour faire déjeuner le detachem^{t}) que cette branche de riviere nest pas navigable et quil y a pres de vingt lieues dou nous etions à y aller et dun terrain montagneux, quil y a un petit lac dou en faisant un portage on tombe dans une riviere remplie de chuttes et de rapide qui ce décharge dans la riviere de Catarakouys.

Le d^{t} chemin de Boileaux ne parait pas avoir esté pratiqué depuis plus dun an encore tres peut peut estre par quelques decouvreurs anniez ou Chasseurs.

A cette endroit je vis que lennemis qui avait laissé les berges avait fait six detachement et six routtes pour gagner le chemin que lon nome des Anniez qui vient à nos habitations audessus de St Frederic et que touttes ses pistes paraissait avoir deux mois dancienneté ce qui me determina à faire routte dans lest pour venir prendre des vivres à St Frederic et suivre le reste des instructions du marquis de Montcam dans la coste de lest du lac Champlain je jugais necessaire, je coupé le chemin que javais laissé en partant des berges et cela apres une marche de trois heures, je trouvé que jetais une lieue ½ plus au sud que le fort St Frederic, je marché pour me mettre en latitude avec le fond de la baye; après avoir dessendu une haute montagne, je trouvai un vieux chemin des decouvreurs ennemis que je traversé et où je vis quil navait pas passé de monde depuis tres longtems, jarrivé au fond de la baye que je suivie jusque vis à vis le grand coteaux du Rocher où japersu mon negre que javais laissé au fort avec deffence den sortirent mais ayant esté engagé par un canadien à faire une partie de chasse, il setait engagé dans la baye, je dit au sauvage de faire le crie à leur façon, ce qui fit prendre la cource aux chasseurs qui furent, sans nous avoir voulu reconnaître, dirent au fort que les ennemis etait dans lance, comme on ne nous y attendait pas sitot, on y fit rentré tous le monde, de façon que quand je fut sur la hauteur, japersut les bastions garny de trouppes, ce qui fit que dans la crainte dessuyer quelque vollé de canon, jenvoyez un officier au commandant du fort où nous rimes beaucoup en soupant de la figure du negre qui nous suivait qui netait pas revenû de sa peur quil avait eut pour sa laine et promit bien de ne plus aller à la chasse dans les endroits où lennemis pourait le rencontrer.

Je fis camper mon detachem^{t} sous le canon du fort jexpedié un canost à M^{r} le marquis de Montcam pour luy rendre compte de mon voyage, en luy envoyant une carte de la routte que javais fait dans les montagnes, celle daujourdhuy ne

fut pas moins difficile que la premiere, je passé cependant moins de montagne, mes soldats etait excedé de fatigue netant point habitué à marcher dans les bois.

A sept heures du soir je fit partirent un officier avec trente six canadiens dans un batteau pour aller chercher les six batteaux que javais laissé au debarquement des berges, ils furent de retour onze heures du soir.

Le 7, les trois Abenakis qui mavait guidé, demanderent à aller à Montreal, je leur fit un petit present tiré des magazins du Roy, je rendit compte au marquis de Vaudreuil de mon voyage de meme que javais fait au marquis de Montcalm et de la bonne vollonté des trois sauvages qui luy remettrait ma lettre.

Le 8, il plut tous le jour, à huit heures du soir, je reçu une lettre du marquis de Montcalm qui aprouvait tout ce que j'avais, quil avait communiqué au Che^r de Levis ainsy que le planc que je luy avait envoyé de ma routte par terre, il mordonnait de renvoy quarrante canadiens à Carrillon et rester camper à St Frederic sous le canon du fort avec le reste du detachement pour escorter les faucheurs et autres besoin hors de ce fort, et quil ne menvairais point de sauvages.

Japris que le detachem^t de sauvage conduit par lenseigne Mouet avait esté attaqué à la chutte de la riviere au Chicot et avait eut un Abenakis de tué dans cette embuscade.

Le 9, il ny eût rien de nouveaux, je fit partirent quarrante canadiens pour Carillon.

Le 10, Mr de Bleury arrivat avec les batteaux...

Le 11, je fit partirent quarrante hommes en deux brigades avec chacune un officier pour escorter les faucheurs et qui avait a donner un secour mutuel en cas de besoin.

A huit du soir je reçu ordre du marquis de Montcalm de partirent le 13 pour Montreal où le général Vaudreuil me demandait, et de remettre le detachem^t au plus ancien des officiers que javais.

Le 12, 200 soldats des trouppes detachéz de la Marine avec leurs officiers et 140 malades des differens corp arriverent pour se rendre à St Jean.

On dit qun soldat de Bearn et un domestique avait esté tué à peut de distance du poste de la chutte du lac St Sacrement par des sauvages ennemis.

Le 13, à neuf heures du matin, apres avoir reglé avec le garde magazin les compte de la depence de mon detachem^t et lavoir remis au plus ancien officier, je membarqué avec les soldats des troupes detaché de la marine.

Le 14, à neuf heures du soir, nous arrivames au fort St Jean.

Le 15, au matin, je partie à cheval, et à trois heures apres midy jarrivé à Montreal où le marquis de Vaudreuil maretta sept jours pour etc^a.

Le 22, je partie pour Quebec en batteaux, je vint coucher à Repantigny.

Le 23, vent contraire, je couché dans les isles.

Le 24, couché aux Trois Rivieres.

Le 25, couché à Ste Anne, vent contraire.

Le 26, à la P^te aux Trembles.

Le 27, arrivée à Québec.

OBSERVATIONS FAITTES DANS CE VOYAGE

Le 6 octobre, jexaminé le fort St Frederic de dessus le sommet de plusieurs montagne où je passé, il me parut de partout etre egalement dans une belle position eut egard aux cotes du lac qui lenvironne, et quil ne manquait à ce poste qun ouvrage de fortification sur le second rocher qui lavoisine au sud et quil serait après la plus sur, la plus utille et la plus forte place de la collonie sur les frontieres et qui ne serait point commandé.

Un fort serait bon à la chutte de la riviere au Chicot et un au fond du lac St Sacrement.

Le fort de Carrillon est commandé a plusieurs androits sans que lon puisse y remedier.

COPIE

A Carrillon le 7. 8bre 1756

Votre detaille et votre plan, monsieur, mont donné une idée tres exacte de votre course qui a eté bonne et qui au moin doit etre utile à oter toute prevention sur le chemin dont Boileaux parlait. Je me confirme dans lopinion où jetais deja que les ennemis ont passé leurs berges sous les forts en venant de la riviere au Chicot, touttes les autres reconnaissance serait, comme vous dites tres bien, inutiles et ne servirait qua fatiguer la troupe; il fault nous occuper des objest utiles, cest a dire armer le fort (?), aussi jecris à Mr de Lusignan de me renvoyer sur vos soixantes canadiens, quarrante, en prenant ceux qui seront les plus propre à manier la hache, y joindre un de vos officiers qui reviendra avec, et de garder les soixantes hommes restant tant canadiens que des soldats de troupes de Terre et de la Marine, ils pouront servir à faire les detachemt exterrieur lorsque Mr de Lusignan les croira necessaire, et en attendant faire du fourage pour les cheveaux qui doivent travaillier cette hiver à Carrillon. Le Sr Brindamour, sergent de la collonie, a promis à Mr Lotbinière den procurer et Mr de Lotbinière qui vous escrit à cette occassion envoit douze faulx, je vous prie de me rendre compte de ce detaille et di vellier un peut.

Je vous remercie davoir renvoyer le nommé Lapromenade à Montreal.

Mr le Cher de Levis a lu avec grand plaisir, votre lettre.

Jay lhonneur destre tres parfaittement, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur,

Signé MONTCALM

A Mr de Léry Lt des Troupes de la Marine au fort St Frederic.

Au Camp de Carrillon le 10. 8bre 1756.

Je vous renvois, Monsieur, Mr Carpentier et suis fort aise que vous en soyés content, si Mr de Vaudreuil suit mon sentiment, il passera son hiver à La presentation, Et ce ne sera pas un mauvais second que je donnerai a Mr de L'orimié et à L'abbé Piquet.

Vous ferés trés bien, Monsieur, de donner un peu deaudevie par Extraordinaire aux faucheurs, dès que vous croyés que Leur travail Est forcé, Si vous en avés.

M. de Boucherville vient de partir avec une vingtaine d'Iroquois pour une découverte vers Le fond de La Baye. Lorsque L'objet des fourrages sera fini vous ferés bien de m'En avertir.

J'ay L'honneur d'Etre trés parfaitement, Monsieur, Votre trés humble Et trés obéissant Serviteur,

MONTCALM.

Monsieur de Léris lieutenant des troupes de La Marine A St frederic.

A Carillon le 11. 8bre 1756.

En consequence des ordres de M. le Marquis de Vaudreuil et de ceux que j'ai donné, Monsieur, à M. de Vassan, vous voudrés bien, Monser, partir avec le detachemt que conduit M. de Vassan et recommander à M. de Cournoyer de continuer l'objet des fourrages et de m'en rendre compte.

J'ay l'honneur destre tres parfaittement, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur,

Signé MONTCALM.

A Monsieur de Lery Lieutenant des Trouppes de la Marine à St Fréderic.

JOURNAL DE JOSEPH-GASPARD CHAUSSEGROS DE LERY, CAPITAINE D'UNE COMPAGNIE DES TROUPPES DETTACHÉ DE LA MARINE, POUR L'ÉTÉ DE 1757, QU'IL A CONDUIT LES TRAVAUX DES FORTIFICATIONS À LA VILLE DE QUÉBEC (1757)

NOTA.—Gaspard Chaussegros de Lery, ingénieur en chef et commandant le génie en Canada, était mort à Québec le 22 mars 1756.

De Combles, ingénieur à la suitte des trouppes de terre, fut tué le 11 aoust 1756 en allant reconnaître le fort Ontario, au nord de l'embouchure de la rivière Choueguen, par un de nos Sauvage nommé Otchik, qui dans l'obscurité le prit pour un Anglais. Cette officier était venu de France cette année.

Desandrouins, ingénieur après luy pour les trouppes de terre, était occupé en 1757 dans les forts d'en haut et au siège du fort George.

Michel Chartier de Lotbinière, ingénieur ordinaire en Canada, était occupé en 1757 à construire le fort de Carrillon et au siège du fort George.

Rocbert de La Morandière, ingénieur ordinaire, était employé à Montréal, au Sault St-Louis et au lac des Deux-Montagnes, en 1757. Pauchau (Pouchot), capitaine dans le régiment de Béarn, en 1757, fortifiait Niagara.

Germain, capitaine dans le régiment de la Reine, en 1757, occupé à celles de Carillon.

Joseph Gaspard Chaussegros de Lery, capitaine dans les trouppes dettachées de la marine, était occupé en 1757 à conduire les travaux de fortification de Québec.

Boucheau (?) a été tué du coup en allant reconnaître un ouvrage.

Le peu d'ingénieurs qu'il y avait en Canada occasionna que ces trois officiers des trouppes nommés de l'autre part et qui avaient quelques principes des fortifications furent chargés de les conduire aux endroits y dénommés.

M. de Pontleroy, ingénieur sous M. Franquet à l'île Royale, eut ordre du Roy de venir en Canada remplacer M. Chaussegros de Lery. Cette officier arriva à Québec au mois de... 1757.

M. de Caire, ingénieur ordinaire à la suitte des trouppes de terre, arriva au mois de may 1759.

M. Desroberts, ingénieur ordinaire à la suitte des..., arriva à Québec au mois de may 1759.

A Montréal, le 23 Juin 1757

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous avés pris la peine de m'écrire.

Je suis très sensible au compliment que vous voulés bien me faire sur la grand croix dont le Roy a honoré mon frere je suis très persuadé du plaisir que vous aurés si j'ai part aux graces de sa Majesté mais vous scavés que je n'ay point de plus grande ambition que la gloire de ses armes et l'avantage de cette colonie.

Je rends la justice qui est due à vôtre zèle et vous serés à portée de m'en donner de nouvelles preuves par les soins que vous vous donnerés à faire faire les ouvrages les plus pressans pour la sureté de Quebec. Comme M. de Lusignan est parti je vous prie de vous occuper aussy de la partie de lartillerie, le maître cannonier de Quebec pourra vous etre utile à cette égard; M. L'intendant voudra bien vous dire mes intentions sur ces deux objets.

Bien des assurances d'amitié et de Respects à Madame de Lery.

Il me tarde bien de Recevoir la promotion, je ne doute pas que vous n'y ayés bonne part.

Je suis très sincerement, Monsieur, vôtre trés humble et trés obéissant serviteur.

VAUDREUIL

Vous trouverés cy joint Monsieur, mon ordre sur tous les ouvrages en question; vous conférerés avec M. L'intendant suivant l'exigence des cas et s'il étoit nécessaire que vous fassiés d'autres ouvrages qui sont mentionnés dans un memoire qui est au pouvoir de M. L'intendant, et que la certitude que vous auriés de l'approche de la flote ennemie ne vous permit point d'attendre mes ordres vous ferés travailler à ces ouvrages sans la moindre dificulté. V.

M. de Lery.

Pierre Rigaud de Vaudreuil, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en toute la Nouvelle France, terre et pays de la Louisiane.

Il est ordonné au S. de Lery, lieutenant d'une compagnie des troupes de la Marine, de faire travailler aux ouvrages et fortifications les plus nécessaires pour mettre la ville de Quebec en état de deffense. Fait à Montréal, le 23 juin 1757.

(Signé) VAUDREUIL

Enregistré au Bureau du Controlle de la Marine à Québec le 6 décembre mil sept cent cinquante-sept.

(Signé) DE VILLERS

PIERRE DE RIGAUD DE VAUDREUIL GOUVERNEUR ET LIEUTENANT GÉNÉRAL POUR LE ROY EN TOUTE LA NOUVELLE FRANCE TERRES ET PAYS DE LA LOUISIANE

Nous ordonnons au Sr de Lery Lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de La Marine de faire travailler sitôt le present ordre reçû aux ouvrages et fortifications les plus nécessaires pour mettre la ville de Québec en état de défence et en conséquence.

1° de faire faire tous les Remblais des terres tant du parapet que des remparts et banquettes du corps de la place.

2° de faire élever tous les murs de l'intérieur des parapets et de les fonder sur des doubles pieces de pruches bien assemblées ensemble par des entretoises ainsy qu'on l'avoit pratiqué pour ceux qui ont été precedament faits; il y a la plus grande partie de ces bois que lon tirera de l'artillerie.

3° il est de la dernière importance de fermer toutes les poternes et sousterains tant exterieurement qu'intérieurement en observant que les portes de l'exterieur soient doubles en bons madriers de chêne, et garnies de clouds posés en forme de Lozange de 4 pouces en 4 pouces.

4° Les trois portes de la ville sont à faire ainsy que les ponts-levis il ne paroit pas que l'on ait eu dessein d'y en placer quoiqu'il y ait un tableau exterieur à moins qu'il n'y ait un encagement pour loger un double pont, en forme de Bascule, cette partie est à examiner et dans le cas qu'il n'y en eut pas M. de Lery en établira un par le moyen des poulies que l'on pourroit fixer avec des chaines de fer par le moyen du Machicouly destiné pour la défence de cette porte.

Il est nécessaire que l'industrie en établisse un sans quoy le mineur pourroit s'attacher à la porte sans être vu, l'on a également pratiqué une coulice pour une herce qu'il faudra faire faire ny ayant pas assés d'hauteur pour des orgues.

5° Comme il est nécessaire de faire tirer de la pierre nous prévenons M. de Lery que rien ne peut étre plus avantageux que de mettre tous les carrayeurs dans les fossés afin d'en abbatre toutes les inégalités et les Reduire sur un même plan étant plus avantageux de faire remplir les excavations qui seroient trop profondes. M. l'intendant fera payer cette pierre à la toise ainsy que tous les Remblais dont on fera des avant toisés détaillés partie par partie.

6° on fera elever tous les murs de la contrescarpe dans le même goût que ceux qui sont déjà faits on les fera Remblayer à mesure en faisant egaliser les terres et les faire battre aprés quoy on tracera le chemin couvert, les places d'armes et traverses conformement aux parties de la fortification qui sont faites et on formera le glacis en observant que pouvant étre attaqué d'un moment à l'autre il faudra que les Remblais forment un glacis trés Roide et que l'on adoucira en l'allongeant à mesure que l'on aura du temps.

7° on empeschera que les excavations que l'on fait aux environs de la place ne puisse fournir à l'ennemy du logement où il seroit à l'abry du canon et d'où quelques fusilliers pourroient incommoder dans la place. toutes les maisons qui sont extérieures seroient surement abatues si on avoit connaissance de l'ennemy et lors que nous donnerions ordre de le faire on rempliroit autant que faire ce pourroit les excavations les plus apportées.

8° M. de Lery fera établir les plattes formes sur les Remparts en commençant par les embrasures du côté du palais on observera de ne donner que vingt pouces

aux genouilleres il y a en magazin des madriers de chêne et des lambourdes de cedre destinés pour ce travail, mais comme il y a des parties trop basses qui exigeroient un Grillage à cause de l'affaissement des terres, M. l'intendant ordonnera les bois de pin ou autres à cet usage.

9° on construit actuellement à la basseville de quebec des plattes formes sur les quays de Mrs le Vasseur, imbert et estebes et à la premiere nouvelle que l'on auroit que les anglais sont en Riviere on abbateroit sur le champ les diférens engards qui separent ces plates formes pour faire celles qui y sont marquées et on feroit sur le champ construire les merlons de quinze pieds d'épaisseur en laissant une berme de trois aux quay de Mrs le Vasseur et imbert celuy de M. estebes pouvant s'en passer. le canon est rendu à ce quay.

10° on fera egalement placer des batteries sur les quays de construction et sur ceux du palais.

11° on fait actuellement une grenouillere de Maconnerie sur les remparts du fleuve qui doit avoir vingt et deux pouces d'hauteur audessus des plattes formes, on fera mettre des terres aux derriere des des plates formes pour former des rempes douces pour y monter le canon.

12° nous prevenons M. de Lery que nous avons fait faire aux forges du Roy des chaines de fer pour barrer la petite Riviere par le Moyen des mats qui sont au chantier du palais dont nous avons expliqué au Sr Fromentaux la facon de les placer.

13° Il est nécessaire pour remplir tous ces objets de faire des approvisionnemens de toute espece en pierre et chaux, en outils dont M. l'intendant a donné déjà l'ordre au garde-Magazins du Roy, en saucissons, Gabions, fascines, piquets, hottes, boyards, brouettes et de tous les bois que l'on estimera nécessaires tant pour blindages que pour la reparation des breches et la construction des traverses.

Au surplus M. de Lery conferera avec M. l'intendant toutes les fois que le cas l'exigera et il recevra nos ordres pour les autres ouvrages que nous estimerons nécessaires sitôt que nous aurons connaissance que l'ennemy paraitra à l'entrée du fleuve.

Fait à Montréal le 23. Juin 1757.

VAUDREUIL

Enrégistré au Bureau du Controlle de la Marine a Quebec le quatorze Novembre mil sept cent cinquante sept.

DEVILLERS

Monsieur

Quoy que je sois, Monsieur, bien persuadé que Mr de Longeüil vous a deja communiqué ce que je luy écris pour qu'il vous charge des ouvrages a faire pour les fortiffications de quebec, Neantmoins Je vous prie de vous en charger et de les suivre avec tout le zele et l'activité que vous avés toujours marqué pour le service, je suis bien flatté d'avoir cette occasion pour vous donner des nouvelles preuves de ma confiance. Je suis bien assuré que vous faires votre possible pour accelerer toutes choses, Jusqua ce que je puisse Envoyer un Ingenieur à Québec, je suis très sincerement, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

A Montreal Le 20 Juin 1757

VAUDREUIL

Le 24 Juin 1757, M. Lemercier, capt d'artillerie, qui conduisait les ouvrages de fortifications à Québec m'en remit la direction et partit pour Montréal où les ordres du marquis de Vaudreuil l'appelais.

Le 26, Je relus les ordres et instructions des 20 et 23 Juin cy-dessus je répondis au marquis de Vaudreuil que Je m'y conformerais en tout comme il serait en mon pouvoir, et luy fis les objections suivantes sur les dittes instructions, articles par articles, datées du 23 Juin.

Sur le 1er que tous les remblais des terres, des parapets, remparts et banquettes du corps de la place, durerait plusieurs été à faire avec le monde que j'avais au travail, et que l'on n'y parlait point de faire une batterie sur la hauteur du Cap au Diamant pour battre celle de à neveux.

Sur le 2° que cette article peut être exécuté cette année.

Sur le 3° cette article de même.

Sur le 4° de cette article les portes seules peuvent être faites cette année et le reste commencé pour l'estre la prochaine.

Sur le 5° il n'y a que dix carrayeurs à Québec qui ne ferait pas l'ouvrage nécessaire aux fossés de Québec en plusieurs années.

Sur le 6° cette article sera plus long à exécuter que le 2° et le 5°.

Sur le 7° de même que le précédant.

Sur le 8° cette article peut se faire cette année, mais j'observe qu'en ne donnant que vingt pouces de hauteur aux genouillieres, il faudra elever les platteformes, ce qui mettra la teste des canonniers à découvert, et je serais d'opinion de mettre de grands rouages aux affuts afin de donner plus de hauteur aux merlons.

Sur le 9e cette article ne souffre aucune difficulté à exécuter lorsque l'on saura l'ennemi en rivière si touttefois il ne vient pas trop promptement à Québec.

Sur le 10e est plus facile que le précédent parce qu'il n'y a rien à defaire.

Sur le 11e article me parait sujet à deux inconvénients le 1er est qu'une batterie à barbette en opposition à celles à merlons que l'ennemi peut ériger à la côte de Lauzon ne pourra en soutenir le feux; qu'en désavantages, que nos canons seront souvent démontés, et que nous perdrons des hommes inutilement, le 2° qu'une barbette en pierre..... et qu'il faudrait à la place de celle qui est commencée en substituer une en facine.

Sur la 12e, la précaution d'avoir des chesnes de fer pour attacher des mats afin de barrer la rivière St-Charles peut être utile si l'ennemi est assé téméraire pour l'entreprendre étant une opération très hazardeuse, mais dans la supposition qu'il l'entreprit j'observe qu'il faut qu'il vienne du milieu du bassin. Si nous avons des trouppes à la côte de Beauport et à la Canardière, comme je suppose qu'il y en aura vu qu'il passe devant la partie du nord de la ville depuis la pointe du Sault au Matelot jusqu'à la porte du Palais, et que dans cette partie nous n'avons point une seule batterie et qu'il n'est même pas fermé d'une simple palissade celuy qui a dirigé l'ordre du 23 Juin qui m'a esté adressé a obmis de faire mention de cette partie qui à mon avis est de conséquence, c'est pourquoy je propose de faire un mur de pierre de grais depuis le haut de la côte de la Canoterie qui est vis à vis la rue de la Ste-Famille où finit le grand escarpement du Sault au Matelot jusqu'à la porte du Palais, et cela en suivant les sinuosités du terrain, et y avoir des deffenses le plus qu'il sera possible et de garnir ce point d'artillerie qui batterait l'endroit par où l'ennemi passerait pour tenter d'entrer dans la rivière St-Charles.

Je propose en outre de réparer la côte de la Canoterie pour y faire passer les charettes, de faire un flanc en haut et y mettre deux pièces de canon qui l'enfile de

Instruction pour M. de Lery Lieutenant des Troupes de la Marine,

M. de Lery aura a ses ordres M.rs de Courmyon Fabrevin, Fluriment Enseignes des Troupes de la Marine, et M. Coquatrix officier des Troupes de Terre avec vingt soldats des d.t Troupes de Terre, et un sergent, vingt soldats des troupes de la Marine, et soixante Canadiens, il aura aussy des sauvages de differentes Nations,

Ce detachement se rassemblera a quatre heures aujourd'huy (3) a la tete du Camp du sieur de Langude, il marchera avec armes et bagages, et prendra en soy ces vivres et Munitions de Guerre au fort St Frederik, M. le Marquis General fera donner les Rafraichissements necessaires pour le depart de ce detachement,

M. de Lery se rendra en soy avec le detachement qui est a son ordre au fort St Frederik, ou il se concertera avec M. de Lusignan pour les dispositions qu'ils jugeront convenables de faire pour découvrir la route que les Ennemis ont pris pour penetrer aux des bergers arrivés dans le Lac Champlain

de même que le chemin qu'ils ont tenu dans leur
retraite après qu'ils ont eu abandonné leur
bergan, sur le rivage où ils ont été trouvés
par un party de sauvages abenakis,

M. de Lory partira demain matin avec son
détachement du fort St Frédéric, il se rendra dans
l'endroit, où les bergers ont été trouvés, il suivra
les pistes du party ennemy jusques à la distance
qu'il jugera nécessaire pour voir si ces pistes ne
le conduiront pas dans le chemin qui peut avoir
été ouvert dans les terres pour conduire les
bergers dans le Lac Champlain,

si M. Lory croit qu'après avoir suivy une certaine
distance les pistes des ennemis, il ne puisse pas
découvrir la route qu'ils auront prise, il revendra
sur ses pas d'embarque son détachement et
suivra la cote du nord du Lac Champlain jusques à
la rivière Sanguette, en visitant très exactement
dans toute la cotte pour découvrir les endroits, par où
les ennemis pourront avoir passé, et fait vu-
chemin; s'il ne trouve pas aucune route par où
les ennemis ayent passé avec les bergers, M.
de Lory entrera dans la rivière Sanguette, la

Remontera le plus qu'il sera possible pour decouvrir si cette Riviere n'a pas de Communications avec quelque Lac ou Riviere par ou les Ennemis puissent arriver dans cette partie jusques au Lac Champlain,

Apres que Mr Lery aura fait toutes les decouvertes qu'il aura jugé necessaires et necessaires sur la Cotte du Nord, il passera avec son detachement a la Cotte du sud ou il entrera dans la Riviere a la Loutre qu'il visitera de maniere qu'il aura fait la Riviere Blanquette, et entrera dans les Lacs et Rivieres qui se dechargent, on assure qu'il y a un petit Lac qui se debouche, et qui prend sa Naissance, au pied de la Riviere au pendu, dont par un portage, que l'on dit Etre facile on peut se rendre dans le Lac Champlain en deça des deux rochers a une lieue dicy ou plus loin en suivant le chemin de la rastieau, qu'on dit ne pas Etre Mauvais

De la Riviere a la Loutre, Mr Lery se rendra a l'Anse a la bouteille qu'il visitera de meme les Etablissements dont il continuera a suivre la Cotte du sud jusques a hauteur du fort St Fréderic ou il se rendra avec tout son detachement et sera aux ordres de M de Lusignan —

Pour faire de Fort toutes les decouvertes necessaires pour mettre a Couvert les deux Rives du Lac Champlain des Courses des Ennemis,

Mr de Lery se portera aussi dans le fond de la baye du fort St Frederik de meme que dans la Riviere a la Barbue, il fera, et imaginera tout ce que pourra lui prouver la decouverte, et les routes que les Ennemis tiennent pour aboutir dans le Lac Champlain, il m'y a rien de plus utile au bien du service, Mr de Lery en sait plus que personne toute l'importance, Cette Commission ne peut pas Etre mise dans de meilleures mains, Mr le Marquis de Montcalm s'en reporte entierement aux talens et a son Lumieres, il prie de supplementer ce qui peut Etre omis dans la presente Instruction

Quant que Mr de Lery est fini les differentes decouvertes dont nous le chargeons, il trouvera de Nouveaux ordres pour renvoyer au Camp la partie de son detachement qui est destiné pour y Rentrer.

fait au Camp de Carillon le 8 8bre 1756

MONTCALM.

Instruction Pour M. de Lery Lieutenant des Troupes de La Marine.

Mr de Lery aura a ses ordres Mrs de Cournoyer Sabrevois, Fleurimont enseignes des troupes de La Marine, et M. Carpantier officier des troupes de terre avec vingt soldat desd. troupes de terre, et un sergent, vingt soldat des troupes de La Marine, et soixante Canadiens. Il aura aussy des sauvages de differentes Nations.

Ce detachement sassemblera a quatre heure aujourd'huy (3) a la tette du Camp du reg^t de Languedoc, il marchera avec armes et bagages, et prendra ce soir ces vivres, et Munitions de Guerre au fort s^t Frederik, M. le Major General fera donner les Bateaux necessaires pour le depart de ce detachement, M. de Lery se rendra ce soir avec le detachement qui est a ses ordres au fort s^t Frederik, ou il se concertera avec M. de Lusignan pour les dispositions qu'ils jugeront convenables de faire pour découvrir la routte que les ennemis ont pris pour penetrer avec des berges armées dans le Lac champlain de même que le chemin qu'ils ont tenû dans leur Retraite aprés qu'ils ont eu abandonné leurs berges, sur le rivage ou elles ont esté trouvées par un party de sauvages abenakis.

M. de Lery partira demain matin avec son detachement du fort s^t Frederik, il se rendra dans l'endroit, ou les berges ont été trouvées, il suivra les pistes du party ennemy jusques a la distence Quil jugera necessaire pour voir si ces pistes ne le conduiront pas dans le chemin qui peut avoir été ouvert dans les terres pour conduire les Berges dans le Lac champlain.

Si M. Lery croit qu'aprés avoir suivy une certaine distence les pistes des ennemis, il ne puisse pas decouvrir la routte qu'ils auront pris, il reviendra sur ses pas fera Rembarquer son detachement et suivra la Cote du Nord du Lac champlain, jusques à la Riviere bauquette, en visitant trés exactement dans toute la Cotte pour decouvrir les Endroits, par ou Les Ennemis peuvent avoir penetré, et fait un chemin; s'il ne trouve pas aucune Routte par ou Les Ennemis ayent passé avec les berges, Mr de Lery entrera dans la Riviere bauquette, la Remontera le plus qu'il sera possible pour decouvrir si cette Riviere n'a pas de Communication pour quelque Lac ou Riviere par ou les Ennemis puissent arriver dans cette partie jusques au Lac champlain.

Aprés que M. Lery aura fait toutes les decouvertes Quil aura jugé sufisantes et necessaires sur la Cotte du Nord, il passera avec son detachement à la Cotte du Sud ou il entrera dans la Riviere a la Loutre Quil visitera de même quil aura fait la Riviere Bauquette, et entrera dans les Lacs, et Rivieres qui si dechargent, on assure qu'il y a un petit Lac qui si debouche, et qui prend sa naissance, auprés de la Riviere au pendu, doû par un portage, que l'on dit Etre facile ont peut se rendre dans le Lac Champlain endessa des deux rochers a une lieue dicy ou plus loin en suivant le chemin de sarasteau, que l'on dit ne pas Etre mauvais.

De la Riviere a la loutre, M. Lery se rendra à L'ance a la bouteille quil visitera de meme tres exactement dou il Continuera a suivre la Cotte du sud jusques a hauteur du fort s^t Frederik ou il se rendra avec tout son detachement et sera aux ordres de M. de Lusignan Pour faire de Concert toutes les decouvertes necessaires pour mettre a Couvert les deux Rives du Lac Champlain des Courses des ennemis.

M. de Lery se portera aussy dans le fonds de la baye du fort s^t Frederik de meme que dans la Riviere a la barbûe, il fera, et imaginera tout ce qui pourra luy procurer la decouverte, et les routtes que Les Ennemis tiennent pour aboutir dans le Lac Champlain, il n'y a rien de plus utile au bien du service, M. de Lery en sait plus que personne toute L'importance. Cette commission ne peut pas etre mise dans de meilleurs mains, M. le

Marquis de Montcalm s'en raporte entierement a ses talents et a ses Lumieres, et le prie de suppleer a tout ce qui peut être omis dans la presente instruction.

Avant que M. de Lery est finy les diferentes decouvertes dont nous le chargeons, il trouvera de nouveaux ordres pour renvoyer au Camp la partie de son detachement qui est destiné pour y Rentrer.

Fait au Camp de Carrillon le 3 8bre 1756.

MONTCALM.

---

faire à côté de ce flanc une porte vis-à-vis la rue de la Ste-Famille par où les harnois entreraient dans la ville pendant le siège parce qu'il y a au bas de cette côte une petite anse où les barques peuvent échouer(?).

Il serait nécessaire sur le haut de la dite cote vis à vis la première rue à l'est de celle de la Ste-Famille faire une traverse pour recevoir les boullets envoyés de la côte de Lauzon qui sans cela enfileraient tout l'ouvrage jusqu'au revers de l'Hôtel-Dieu et de mettre des canons depuis le haut de la dite côte jusqu'au revers du Sault au Matelot.

L'avancé qui est devant la maison où loge le marquis de Montcalm est très propre à former deux flancs, de même que celuy du revers de l'Hôtel-Dieu.

Sur le 13e cette article est du chef de l'intendant avec qui je conferrerai toutes les fois qu'il le croira nécessaire et ce sera pour moy un devoir de le prévenir sur tous les objets que j'en croirai subsceptible.

En réponse à ces observations je reçu la lettre dont cy-après copie:

A Montréal, le 31 juin 1757.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous avés pris la peine de m'écrire le 28 de ce mois.

J'approuve que vous fassiés faire tous les ouvrages dont vous me parlés pour la sureté de la ville de Quebec surtout dés ce que M. l'intendant qui est sur les lieux les jugent à propos. occupés vous essenciellement de tout ce qui concerne la Ville et les batteries. nous aurons assés de tems pour faire faire les travaux extérieurs. d'ailleurs la Ville vous occupera assés.

Je suis très sincèrement, Monsieur, vôtre très humble et très obéissant serviteur.

VAUDREUIL

M. DE LERY.

Je reçus cette lettre le 2 juillet et comme elle approuvait ce que j'avais proposé de faire à la partie du nord de la ville, je pris cent trente hommes de la garnison auxquels je fis faire les fouilles de deux petits flancs, deux faces et une courtine pour deffendre la côte de la Canoterie. Je fis continuer la genouillière depuis le revers du Sault au Matelot jusqu'à la face du haut de la côte de la Canoterie et je fis un flanc qui enfilait la ditte genouilliere où il y aura une pièce qui battra dans la rade.

Je fis transporter du bois et faire les platteformes depuis le revers du Sault au Matelot ce qui fut bientôt fait parce que j'y employai beaucoup de monde comme cette batterie n'avait point à craindre les batteries de la côte de Lauzon je la fis à barbette, afin qu'il put être dirigé également sur le bassin et sur le passage pour entrer dans la teste qui mène à la rivière St-Charles, et le canon y fut mis, en batterie et fut mis à couvert.

Je tracé une ligne depuis la porte du Palais jusqu'à la face qui sera vis-à-vis le bas de la côte de la Canoterie en suivant la sinuosité de l'escarpement que je trouvai le moyen de défendre par des petits rendent et flancs; je ni forçai point le travail de cette dernière partie parce que je n'avais point assez de monde.

Je m'étais hâté de faire cette opération parce que le général l'avait approuvée à l'insu du commandant de l'artillerie qui lorsqu'il le scaurait la dirait inutile

parce qu'il l'avait oublié d'en faire mention dans l'ordre du 23 Juin et ferait son possible pour persuader que cette ouvrage n'était pas nécessaire.

Je mis du monde à faire une côte pratiquable aux charettes qui fut fini en peut de jour et je laissé vis à vis la rue de la Ste-Famille une breche au mur de la courtine pour y pratiquer une grande porte. Je fis un mur de 4 pieds de haut vis-à-vis pour l'empêcher de tomber dans le cap.

Je me donnais tous les soins imaginables pour que le monde que j'avais au travaille employa bien son temps, les inspecteurs et les piqueurs que l'employai étaient très exacts au service. Je représentai au marquis de Vaudreuil que je n'avais point assez de harnois, il me répondit (de)ne point prendre de charretiers de la ville que ceux de bonne volonté et (de) n'en point faire commander des campagnes. Je sentais bien qu'en suivant ce système la maçonnerie n'avancerait pas. Je me pris par douceur et en faisant un peu augmenter le prix des charrois je parvins à faire fournirent (sic) de matériaux, les maçons que j'avais ce qui me mettait à l'abri de reproches de ce côté. J'avais proposé de faire descendre des maçons de Montréal. On me répondit qu'il était occupé à Carillon et dans les autres postes. On travaillait aux bois et à la ferrure des portes et poterne de la ville.

Le six Juillet, je reçus la lettre dont ci-après copie:

A Montréal, le 4 Juillet 1757

Je vous préviens, Monsieur, que je charge M. de Montbeillard capitaine d'artillerie de Rester à Québec pour faire faire les ouvrages nécéssaires pour les fortifications et l'artillerie de cette place conformement à l'ordre que je vous ay donné que vous luy communiquerés je luy marque en même tems que comme vous avés commencé ces ouvrages et que vous étes parfaitement instruit de ce qui s'est pratiqué la derniere guerre il convient que vous continûés à les suivre conjointement avec luy. J'espere que vous serés bien aise de cet arrangement et que vous vous porterés à ces ouvrages avec le même zèle que vous avés marqué dans toutes les occasions.

Je suis trés sincerement, Monsieur, vôtre trés humbre et trés obéissant serviteur.

VAUDREUIL.

M. DE LÉRY.

Sur cette lettre je conférai avec M. de Montbeillard et j'écrivis au marquis de Vaudreuil que dans quelques jours je pourrais le mettre au faitte de l'ouvrage à faire à la place et que je le priais de m'employer du côté d'en haut où on se faisait la guerre. Il me répondit le 11 juillet que ce que je demandais était impossible et qu'il me laisserait à Québec, que je ne devais point quant à présent avoir d'objet plus intéressant que de travailler avec M. de Montbeillard conjointement aux fortifications d'artillerie de la ville de Québec.

Le 1er d'aoust jécrivis au marquis de Vaudreuil que je n'avais pas assez de harnois pour les travaux car Montbeillard m'avait presque laissé sans... Il arrivait d'Europe cette année et n'avait pas une bonne santé. Il me répondit le cinq la lettre cy-après.

A Montreal, le 5 août 1757

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous avés pris la peine de m'écrire le pr de ce mois par la quelle je vois que vous n'avés pas assés de harnois pour accelerer les

ouvrages dont vous étes chargé. vous ferés de vôtre mieux avec ceux que vous avés et vous pouvés étre assuré que je ne vous rendray responsable d'aucun retardement dés que vous ferés vôtre possible. je suis bien sensible à l'attention que vous avés eu de m'envoyer des oranges recevés mes remerciemens et les assurances de la sincerité des sentiments avec les quels je suis vôtre trés humble et trés obéissant serviteur.

VAUDREUIL.

M. DE LÉRY

Le 19 août j'écrivis au général pour luy rendre compte de ce qui se faisait. Il me répondit la lettre cy-jointe.

A Montreal, le 28 août 1757

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avés écrite le 19. de ce mois.

Je suis trés satisfait des soins que vous vous étes donné pour les fortifications de Quebec. je vous continuë avec plaisir la direction des travaux jusqu'à l'arrivée de M. de Pontleroy et je suis bien persuadé que vous ne negligerés rien pour les avancés je m'en raporte à vous pour les reparations du chatteau je vous pris d'y faire tout ce que vous jugerés nécéssaire.

Je suis trés sincerement, Monsieur, vôtre trés humble et trés obéissant serviteur.

VAUDREUIL.

Madame de Vaudreuil me charge de vous faire bien des complimens de sa part.

M. DE LÉRY.

Au mois de septembre, le commandant de l'artillerie vint à Québec et comme je m'y attendais trouva l'ouvrage de la partie du nord de la ville inutille et toujours de ce que je crois d'aprés de ce qu'il l'avait obmis dans l'ordre du 23 juin dernier. J'insisté qu'il était nécessaire. Le marquis de Montcalm qui était pour lors à Québec était de mon avis et le capt. Montbeillard aussi mais n'osait le dire trop haut parce que le commandant d'artillerie était lié avec l'intendant et qu'il voulait se ménager; aprés des débats assé vifs ce général décida qu'une plateforme dont un angle gênait un peu la voie de la rue du Rempart serait oté et que le reste serait stablement étably comme je l'avais fait. Je rendis compte du tout au marquis de Vaudreuil qui me répondit la lettre cy-aprés:

A Montréal, le 19 S^bre^ 1757

Je reponds, Monsieur, à vos deux dernieres lettres.

Je ne doute pas de la part que vous avés pris à la grace que le Roy m'a accordé en m'honorant du cordon Rouge; je vous prie de recevoir mes remercimens et les assurances de ma vive reconnaissance.

Lorsque je feray la distribution des 6000^l^ que le Roy m'a accordé j'auray égard à vôtre recommandation en faveur des deux habitants qui bucherent la porte du fort bulle, je me conformeray en cela aux intentions de sa Majesté qui veut recompenser les canadiens qui se sont distingués à son service.

Il paroit de la lettre que M. le Mis de Montcalm m'a écrit que la petite dificulté que vous avéz eu au sujet de la batterie qui est dans la partie de l'emplacement de M. Amariton n'a pas eu de suite, je vous sçais toujours bon gré de votre activité à suivre les travaux des fortifications de Quebec mais je vous prie de ne

vous occupés que de ce qui est le plus pressant et relatif au genie, car vous devés scavoir que les batteries regardent directement l'artillerie et que d'ailleurs cet ouvrage n'est pas bien pressant outre que si le cas exigeoit qu'il fusse fait il ne s'agiroit que de 24 heures ainsy vous le laisserés tel qu'il est et lorsque je seray à Quebec je verray par moy même ce dont il est question.

Je suis toujours bien sincerement vôtre trés humble et trés obéissant serviteur.

VAUDREUIL.

M. DE LÉRY.

Je communiquai cette lettre au marquis de Montcalm qui me dit qu'il me déchargeait directement de faire travailler à la partie du nord de la ville de Québec et de tous les événements qui pouvaient résulter de cette suspension d'ouvrage.

J'écrivis au marquis de Vaudreuil la lettre dont cy-après copie.

A Québec, le 21 septembre 1757.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré le 19 de ce mois. On ne peut être plus reconnaissant que je le suis au cas que vous voullez bien faire de mes recommendations en faveur des deux canadiens qui buchèrent la porte du fort Bull qui recevront la part que vous leur ferez des grâces du Roy avec autant de joye qu'ils ont marqué d'intrépidité dans cette occasion. J'ai été très comptant (sic) de ce que M. le marquis de Montcalm ait pris connaissance de la petite difficulté que j'ai eu au sujet de la batterie qui est dans la partie du nord parceque ce que ce maréchal de camp m'en a dit a esté à ma satisfaction. Je crois savoir les fonctions de l'ingénieur et de l'officier d'artillerie. Lorsque j'ai commencé l'ouvrage du nord, c'est après avoir connu que cette partie avait été obmise dans l'ordre du 23 juin et avoir eu l'honneur de vous proposer de travailler dans mes observations sur cette ordre et que vous avé approuvé, que je fissent (sic) faire cette ouvrage par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 31 juin dernier. Permettez-moi d'avoir l'honneur de vous représenter, monsieur, que dans une lettre du 23 Juin vous exprimez que *comme M. de Lusignan est parti, je vous prie de vous occuper aussy de la partie de l'artillerie, etc*, que dès lors vos ordres m'authorisaient à commander le génie et l'artillerie ce que j'ai fait sans manger aux deux ratelier, et que c'est dans ce moment que j'ay commencé l'ouvrage que j'appelle du nord de la ville de Québec, et que quand vous avez ordonné que M. Montbeillard, capt. d'artillerie, et moi travaillerons de concert, cette officier a trouvé que l'ouvrage était nécessaire.

Vous me faites l'honneur de m'écrire cette ouvrage n'est pas bien pressant outre que si le cas exigeait qu'il fut fait il ne s'agirait que de 24 heures, ainsy vous le laisserez tel qu'il est, etc.

J'ay l'honneur de répondre à cette article qu'il ne serait pas possible de le faire tel qu'il doit être en moins de quinze jours, et que l'opinion de celuy qui vous a rendu ce compte ne s'accorde pas avec la possibilité. J'arreterai le travaille de cette partie le dernier jour de cette semaine afin de consommer les matériaux qui y sont et ne pas faire les frais de les transporter ailleurs.

J'ai été surpris que dans le cours de cette discution entre le commandant d'artillerie et moy M. l'intendant ne m'en ait point parlé, ce qui m'a obligé de faire de même vis à vis luy.

Quoi qu'il en puissent arriver je serai toujours prêt à exécuter les ordres qu'il plaira à M. le général de me donner et pour quel... il voudra choisir dès qu'il s'agira du bien du service et d'aller au secours des fonctions des officiers absens... me reservant cependant la liberté de dire mes sentimens sur les objets que je croirai être utiles au service et à l'avantage de monsieur le général, c'est ce dont je le prie d'estre aussy persuadé que de l'attachement et le profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'estre,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

J. G. CHAUSSEGROS DE LERY.

NOTA.—M. le marquis de Vaudreuil m'écrivit quelque jours après à l'occasion des réparations du château et finissait par les mots qu'il n'approuvait point ce que je luy avais écrit dans ma lettre du 21 septembre et qu'il était toujours bien sincèrement mon très humble et très obéissant serviteur.

Signé VAUDREUIL.

Au reste, M. de Pontleroy, ingénieur en chef, arriva à Québec je voulus lui remettre la direction des travaux, il me pria de la continuer jusqu'aux glaces, parce qu'il fallait que j'arretasse les états. J'en parlai avec M. l'intendant qui me dit que si cette ingénieur le souhaitait il n'y trouvait aucune difficulté de façon que je continue la direction pour ce qui était commencé mais pour la réparation des batimens civille à faire, je n'en m'en mesle point ny des préparatifs de matériaux pour l'année prochaine et me proposé bien qu'à l'avenir j'eviterais autant comme je pourrais de me charger de la direction des ouvrages.

NOTA.—Lors de la difficulté avec le commandant d'artillerie, craignant de me tromper dans mon opinion sur la fortification du nord de la ville de Québec, je priai le Père Bonnécamp, Jésuite, professeur de mathématique et de... au collège de Québec, de me dire son sentiment. Il vint au haut de la Canoterie et vit M. Montbeillard où après que iceluy eut dit que l'on appréhendait que l'ennemi rentra dans la rivière St-Charles où l'on faisait des radeaux avec des chesnes et des mâts pour en fermer l'embouchure il nous dit que son opinion était que si l'ennemi tentait ce passage, des batteries à la coste du nord de la ville étaient nécessaires pour les empêcher de s'y rendre (plusieurs officiers étaient présents). Je ne dis rien au marquis de Vaudreuil de cette examen, persuadé qu'il serait forcé de céder au sentiment du commandant d'artillerie, qu'il avait des raisons de ménager à cause de son intimité avec M. l'intendant.

M. Dubreuil de Pontbrillant (sic), évêque de Québec, ayant su la difficulté sur les batteries au nord de la ville de Québec, dit qu'il ne voyait pas la raison pourquoy dès que plusieurs officiers trouvaient quelles pouvaient y être nécessaires, on ne les faisait point. Ce prélat a donné avant et depuis des marques les moins équivoques d'un attachement inviolable à son état et à son Roy.

Ce prélat avait raison car à moins d'avoir au moins de la mauvaise humeur ou être frappé d'éblouissement on ne pouvait pas condamner mon ouvrage commencé ny celui que je proposais.

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LA COUR DE FRANCE ET LE GOUVERNEUR DE FRONTENAC, PENDANT SA SECONDE ADMINISTRATION (1689-1699)

(*Suite*)

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (16 AVRIL 1695)

A Versailles, le 16e avril 1695

Monsieur,

Je proffite de l'occasion du vaisseau *l'Envieux* que le Roy envoye présentement à l'Acadie sous le commandement du Sr de Bonnaventure pour vous dire que j'ay receu par le retour de *la Charente* toutes vos lettres et les mémoires, actes et relations que vous avez envoyé pour informer Sa Maté de ce qui s'est passé en Canada l'année dernière.

En attendant que je puisse vous répondre en détail et vous faire sçavoir plus précisément les ordres et intentions de Sa Maté, je suis bien ayse de vous informer à l'avance de ce qu'elle a pensé sur le sujet de la guerre et de la négociation que vous avez entretenu avec les Iroquois depuis l'autonne de l'année 1693 jusqu'au depart des vaisseaux et de vous dire que cette négociation paroit avoir esté traitée par eux de concert avec les Anglois. Il semble que les uns et les autres ont eu en veue plus particulièrement de suspendre et esloigner les entreprises que vous avés mandé depuis plus de deux ans que vous deviez faire contr'eux qu'un désir sincère de faire la paix pour se mettre en estat par la liberté qu'ils ont attendu de se procurer par ce moyen de faire la chasse et le commerce, et de pouvoir ensuitte résister plus fortement à vos desseins, mesme de porter la guerre jusques dans le Canada. Les Iroquois ont esté abusés par les Anglois sur l'espérance de plus grandes forces attendues d'Europe pour cet effet comme il paroist par les différents avis que vous avés eu que les derniers en ont entretenu les autres par les bruits qu'ils ont répendu et qui se sont trouvé faux. Vous ne pouvés pas avoir de preuves plus certaines du peu de sincérité des Iroquois, qu'en ce que vous avez découvert que dans le mesme temps qu'ils vous envoyent des ambassadeurs les uns sur les autres, ils faisoient pratiquer les nations d'en haut nos alliez pour faire la paix avec elles indépendamment des François. Vous avez au moins tiré de cette supercherie l'aventage de les en avoir convaincu en présence des députés de ces nations, et en faisant connoistre à ces derniers par les Iroquois mesmes qu'ils n'avoient pas de dessein de les comprendre dans le prétendu traitté de paix, vous vous estes plus fortement assuré de leur fidélité au service du Roy et de la confiance qu'ils doivent avoir qu'à aucune condition Sa Maté ne les abandonnera pas. Elle a pensé de plus que les affaires des Iroquois sont effectivement en mauvais estat et qu'ils commancent à entrer en deffiance des Anglois qui les ont embarqué dans cette guerre et qu'enfin pour réduire les Iroquois au point de vouloir sincèrement la paix, il n'y a point, ce me semble, de meilleur

party que de faire la guerre sans discontinuer aux uns et aux autres, en reprenant les erremens des desseins que vous avez projetté et fait espérer d'exécutter comme d'aller jusques dans les habitaons des Iroquois ou d'attaquer Orange, ainsy que vous en aviez fait les préparatifs l'autonne de 1692, ou que si vous ne croyez pas pouvoir faire présentemt ces entreprises, de reprendre le train de les harceler par de fréquents et forts partis et par détachemens des soldats des trouppes des Canadiens et Sauvages, sous le commandement des meilleurs officiers, ne pouvant y en avoir de trop bon pour cela, et en donnant tousjours une particulière application pour engager les nations d'en Hault à faire la plus forte diversion qu'il sera possible contre les Iroquois.

Les choses estant en cette scituation, le temps ne paroist pas convenable pour le rétablissement du fort de Frontenac dont la dépense et l'entretien causeroient une diversion trop considérable des fonds que vous avez à employer plus utilement pour la guerre, c'est pourquoy je croy que vous trouverés plus à propos de remettre ce rétablissement à un temps plus convenable.

Afin que vous soyiez mieux en estat de faire fortement la guerre, Sa Maté a préféré aux plus pressantes occasions pour l'employ des fonds dont elle peut disposer, d'en ordonner pour le Canada sur le mesme pied que vous les avez reçeu pour l'année précédente. Elle a bien voulu faire cet effort dans une conjoncture comme celle cy, sur les assurances que j'ay pris la liberté de luy donner que vous en feriez un usage si nécessaire et si utile pour le Canada et pour la gloire de ses armes, qu'elle auroit lieu d'en estre plainement satisfaite.

Cet effort est d'autant plus grand, que l'espèce de suspention d'armes, que vous avés esté obligé de faire, vous doit avoir donné lieu de mettre en réserve la meilleure partie des cent mil livres que vous avés receu pour l'extraordinaire de la guerre en l'année 1694, de sorte qu'avec cette réserve et pareille somme qui vous sera envoyée avec les fonds pour la subsistance des trouppes et les autres dépenses ordinaires par le vaisseau *la Charante* en marchandises, vivres et effets comme vous les avés demandé, je suis persuadé que vous conduirés les choses au succès que Sa Maté attend, surtout si M. de Champigny et vous, de bon concert, voulés vous apliquer a une bonne économie dans les dépenses qui vous a esté tant recommandée à l'un et l'autre pour le retranchement et la diminution en diverses choses qui vous ont esté observées, et qui neantmoins ont esté continuées très excessivement par les derniers comptes qui ont esté envoyez.

Je ne puis me dispenser de vous dire icy sur le sujet des soldats à l'egard de la conduitte que les offers tiennent avec eux, qu'on a informé Sa Maté que les capitaines prenant le lard et la farine et autres choses qu'on leur distribue pour chacun mois, ils n'en tiennent compte qu'aux effectifs seulement, qu'ils mettent le surplus à leur proffit, et que les soldats venant à mourir ils en prennent la paye de trois mois après leur mort, avec ce qu'ils laissent d'habits et de hardes cela estant, est d'un grand préjudice à Sa Maté et ne doit pas estre souffert. Ces capitaines qui ne sont chargez que du commandement sans estre obligés aux recrues ny à l'entretien desd. soldats ne peuvent qu'induement prendre sur eux aucune chose, ny vous souffrir qu'il se fasse de distribution qu'aux effectifs ny qu'ils disposent de la solde, ny des hardes de ceux qui viennent à mourir, ces hardes et ce qui peut leur estre deub seulement jusqu'au jour de leur mort, doit estre employé pour le payement de leurs debtes s'il y en a ou remis à leurs héritiers, s'il s'en trouve, sinon demeurer dans la masse des effets de Sa Maté et pour son service, sans estendre la solde ny leur subsistance au delà du temps de leur mort.

Il faut encore que je vous renouvelle les instances que je vous ay desjà fait pour réprimer la trop grande licence, dont on continue d'avertir Sa Mat^té^, de l'employ des soldats pour le compte et le proffit des offers et en des lieux esloignés de ceux de leur service, particulièrement par ceux qui sont de Canada, ou qui y sont establis lesquels prenent aussy des Canadiens, la pluspart impropres par leur trop grande jeunesse ou autrement, ou qui occupés à leurs affaires particulières et à celles des d. officiers dérobent des hommes aux occasions du service et mesme aux milices quand vous avez à détacher des Canadiens pour les employer avec les autres, et il semble en cela qu'il est plus convenable de faire des recrues en France que de prendre des Canadiens.

Sa Mat^té^ n'a pas trouvé nécessaire de vous envoyer pour cette année des soldats d'augmenton.

J'espère que Sa Mat^té^, sur la satisfaction qu'elle a tesmoigné de la continuation de vos services par le compte que je luy ay rendu, vous continuera la gratiffon qu'elle vous a fait les dernières années, et que vous recevrez d'elle dans les occasions d'autres marques de son aprobation.

Je fais estat que le vaisseau *la Charente* avec les marchands qui se préparent pour Canada, pouront mettre à la voille vers le milieu du mois prochain. Vous verrez par l'instruction du Sr de Bonnaventure dont je vous envoye copie avec celles des ordres donnés au Sr de Villebon, que *l'Envieux* doit aller croiser, en partant de la coste de l'Acadie, à l'entrée du fleuve S.-Laurens pour y chercher les corsaires ennemis, et assurer l'entrée et le passage des vaisseaux qui doivent aller à Québec.

Les ordres que le Roy a donné les années dernières et celle cy pour l'Acadie, vous doivent assez faire connoistre l'attention que Sa Mat^té^ a eu sur tout ce que vous avez remontré de l'importance de cette province, pour la conservation du Canada, et pour les avantages que vous avés à tirer de la guerre, que les Sauvages alliéez peuvent continuer à faire aux Anglois dans la diversion à laquelle ces Sauvages les tiennent occupés, sans quoy les premiers pouroient employer toutes leurs forces pour se deffendre plus fortement contre vos entreprises et peut estre pour vous attaquer dans le centre, ou aux extremités d'en hault de la colonie.

C'est pourquoy Sa Mat^té^ a résolu de faire attaquer l'année prochaine le fort de Pemcuit, si les dispositions sont de mesme qu'elles ont esté jusques à présent, afin qu'en ostant cet objet d'inquiétude aux Sauvages alliés, Elle puisse estre plus assurée de leur fidélité contre les pratiques des Anglois.

Quoy que Sa Mat^té^ ait tesmoigné estre satisfaite de la valeur et bonne conduitte du Sr de Villieu dans l'expédition qu'il a fait avec les Sauvages alliés l'esté dernier contre la Nouvelle-Angleterre, et que je sois persuadé que le Sr de Montigny et luy soit fort propres pour cette sorte de guerre, les avis que j'ay eu de l'indépendance dans laquelle ils essayent de se mettre envers M. de Villebon, commandant de l'Acadie, des commerces dans lesquels ils se sont associés, de leurs prétentions pour proffiter induement sur les soldats de la compagnie, de l'entreprise qu'ils ont fait de prendre une partie des vivres destinés à leur subsistance et de leur négligence pour les gardes et le service dans le fort, m'obligent d'escrire aud. Sr de Villieu afin qu'il se mette dans les règles.

Je vous aurois prié de les relever et d'envoyer d'autres officiers à leur place, si je n'avois espéré qu'ils se mettront à la raison et qu'en tout cas vous apporteriez le remède nécessaire à un plus grand mal, sur les avis que vous aurez de ce que si sera passé à quoy il est nécessaire que vous ayiés une particu^re^ attention, en prévoyant les inconvénients qui peuvent arriver de la part de ces deux officiers qui

parraissent unis avec les frères d'Amours, pour leurs affaires particulieres contre le S. de Villebon.

J'ay eu et j'auray tout l'égard possible pour la recommandation que vous me faites dud. Sr de Villebon, en conséquance du tesmoignage que vous rendez de ses bons services.

Vous verrés par les ordres donnés pour l'Acadie qu'il n'a pas esté condamné sur les mauvais offices que vous m'avés averty qu'on luy vouloit rendre; c'est à vous de l'engager à une conduite bien reglée, et avec plus d'application s'il se peut pour le service de Sa Maté pour le soulagement de ses sujets.

Je remets à vous entretenir sur ce qui s'est passé de la part de M. l'evesque et dans le Conseil Souverain, à l'occasion de ses mandemens, et de tout le scandale qui s'en est ensuivy, vous recevrez les ordres de Sa Maté par *la Charente*, il ne me reste qu'à vous prier encore de mettre tout en usage afin de sauver les occasions et les prétextes qui pourroient aliéner M. de Champigny du concours que vous avez à apporter avec luy pour le plus grand avantage du service de Sa Maté, et du repos de la colonie.

Pour ne point user de répétition dans la lettre que j'escris à M. de Champigny, je vous prie de luy communiquer ce que je vous mande, et les copies des ordres qui concernent l'Acadie (1).

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (20 AVRIL 1695)

A Compiègne, le 20e avril 1695

Monsieur,

Le nommé Philipes Basquin qui est estably depuis dix à douze ans, m'a fortement fait soliciter pour avoir un congé pour aller à la traitte chez les Outaouacs, sous prétexte que sa maison a esté bruslée plusieurs fois par les Iroquois et qu'il est hors d'estat de s'establir sans cette grâce. Je vous prie de luy en accorder un des 25 que le Roy trouve bon que vous deslivriez tous les ans.

Je suis (2)

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (4 JUIN 1695)

A Versailles, le 4e juin 1695

Monsieur,

Le mémoire du Roy en commun pour vous et Monsieur de Champigny et la lettre que je vous ay escrit par le vaisseau *l'Envieux*, qui est destiné pour l'Acadie,

(1) Archives des Colonies, B. 17. Copie aux Archives de la province de Québec.
(2) Archives de la province de Québec.

contiennent les réponces à ce que vous avez mandé à Sa Ma^té^ et à vostre lettre du 25e octobre 1694, de sorte qu'il me restera peu présentement à vous dire, outre que pour les choses les plus importantes, je ne pourois que vous repéter ce que je vous ay mandé l'année dernière. Je vous ay escrit sur l'espérance que vous aviez donné, par vos précédents advis, des entreprises à faire contre les Iroquois, sur la mésintelligence d'entre le sieur de Champigny et vous.

L'économie nécessaire dans les dépenses, pour vous conserver un plus grand fonds pour faire la guerre, la discipline et la police des trouppes, le commerce et les envoys d'en hault, les veues que vous avez donné pour l'Acadie et le fait du commerce et de la reception des castors, et me remets a ce que je vous ay escrit sur ce sujet.

Le vaisseau *la Charente* vous porte les marchandises, vivres, munitions et effets que vous avez demandés pour la subsistance et l'entretien des troupes et pour les dépenses extraordinaires de la guerre pour lesquelles Sa Ma^té^ a ordonné cent mil livres. Je ne sçay pas si vous pourez assez comprendre quel effort Sa Ma^té^ a fait en cela dans la conjoncture présente, mais Elle veut bien vous mettre en estat de faire une forte guerre aux ennemis, et Elle attend de vostre affection pour son service et de vostre capacité que vous ferez des moyens qu'Elle vous met en main, un usage aussy avantageux à la gloire de ces armes et à la prospérité de la colonie que vous avez fait jusqu'a présent.

Je ne puis cependant vous dissimuler, qu'outre qu'en plusieurs choses, vous avez un peu trop de fermeté à soutenir vos sentimens contre les réflexions et les remontrances qui vous ont esté faittes, l'estat déplorable où se trouve la colonie dans son intérieur a vivement touché Sa Ma^té^, et que comme dans ce qui s'y est passé dans le cours des années précédentes, Elle avoit reconnu que les désordres sont provenus en partie de la mésintelligence d'entre Monsieur de Champigny et vous, les dernières affaires dont le pays est agité semblent encore avoir leur principale cause dans cette désunion, surtout dans les procédures du Conseil Souverain, au sujet des mandements de Monsieur l'évesque de Québec. Sa Ma^té^ a voulu prendre du temps pour les faire examiner avec plus d'exactitude afin de se les faire raporter et essayer de donner par ses ordres le remède nécessaire pour rétablir le repos et la règle dans le pays. Je vous diray cependant qu'il me semble que si dans ce que vous avez crû devoir faire au Conseil Souverain au sujet des prétendues entreprises dudit sieur evesque, vous aviez pû vous concerter avec Monsieur de Champigny et luy faire ouverture de ce que vous pensiez de la conduitte et du dessein de quelques uns contre vos remontrances, vous eussiés empesché qu'il ne fust tombé en erreur s'il y a esté, et peut estre les suittes du mal (c'est la mesme chose de Monsieur l'évesque) au sujet duquel les cent pistolles que vous avez receu de luy pour empescher qu'on ne jouast la comédie du *Tartuffe* n'est pas trop esclaircy à vostre avantage. Je crains aussy que vous n'uziés de trop de véhémence dans les occasions qui vous obligent d'assister au Conseil Souverain. Ils se plaignent que vous les gesnés dans la liberté des opinions, ainsy vous devez peut estre vous observer d'avantage surtout dans les affaires particulières et à l'esgard de celles où l'authorité du Roy et le public sont attaqués, vous devez vous y employer avec modération et mesme au nom de Sa Ma^té^, ce que vous ne devez pourtant faire que dans un danger éminent d'un grand mal, en sorte que vous puissiez répondre à Sa Ma^té^ de la nécessité indispensable qui vous y auroit obligé. Je ne puis rien adjouter sur ce sujet, si ce n'est pour vous prier de bien prendre garde, en attendant les ordres de Sa Ma^té^, à vous conduire

manière que rien ne vous puisse estre imputé en obmission de tout ce que vous pourés faire pour remédier au désordre et pour procurer le repos aux habitans de la colonie. Je croy mesme que dans les affaires du temporel, dans lesquelles les ecclésiastiques se trouvent meslez, vous ne devez point faire de difficulté de leur parler en particulier avant que d'employer l'authorité contre leurs entreprises, s'ils en faisoient, sans jamais vous mesler des affaires purement esclésiastiques, si ce n'est par de simples remontrances de charité et avec la discrétion convenable.

J'escris à Monsieur de Champigny, qu'outre ce que Sa Mat^té vous mande à tous deux touchant vos mesintelligences, je vous fais de nouvelles instances pour vostre réunion, et comme les suittes de cette division qui pouroient le regarder me feroient beaucoup de peine à cause de la considération que j'ay pour luy je vous prie aussy par rapport à vos interests de ne point discontinuer vos soins et tout ce que vous pourez vous imaginer pour le ramener à vous-mesme de prendre sur vous de vous esclaircir avec luy cordialement. Vous ferez chose très agréable à Sa Mat^té si vous pouvez prévenir par la fin de ces desordres, les autres moyens qu'Elle seroit forcée d'employer s'ils continuoient.

Quoy qu'il n'y ayt point eu de preuves sur les soupçons qu'on a jetté contre vostre secrétaire de vous avoir surpris sur le fait des congez, vous ne devez pas pourtant vous dispenser d'y prendre garde de près et contre les autres qui vous aprochent et qui peuvent contribuer par artifice et par interest à vostre mésintelligence avec Monsieur de Champigny.

Vous verrez, par ce que Sa Majesté a fait en faveur de plusieurs officiers de Canada, l'attention qu'elle a eu particulièrement pour ceux que vous avez recommandé; mais comme il paroist qu'il y en a qui abusent des facilitez qu'ils ont trouvé dans la police et la discipline qu'on a gardé jusqu'à présent, il faut que vous vous employez pour faire exécuter sans distinction le règlement que Sa Majesté vous envoye affin de mettre ces officiers dans les règles et assurer le service par leur assiduité et la subsistance commode des soldats, en ne leur ostant rien de ce que le Roy leur donne et afin que vous trouviés en cela plus de facilités pour l'exécution des ordres de Sa Majesté; vous devez leur faire connoistre combien ils s'éloignent, par des petits intérests, des grâces qu'ils ont à attendre de Sa Majesté pour leur avancement, et que ceux qui se trouveront continuer dans les abus deffendus par ce règlement ne pouroient éviter de recevoir des marques de son indignation, ce qui regarde plus particulièrement les Canadiens, et ceux qui sont mariez ou qui ont pris des establissemens en Canada que les autres.

Sa Majesté trouve bon que vous donniez congé au sieur Herbin pour passer en France et que le sieur Mariaucheau y demeure jusqu'à la fin de l'année prochaine pour vacquer à leurs affaires.

Sa Majesté a bien voulu vous continuer pour cette année la gratiffication de 6000^l que vous avez eu les deux précédentes et vous accorder gratuitement le passage de vos provisions pour vingt tonneaux. Je prendray la liberté aux occasions d'entretenir Sa Majesté dans les bonnes dispositions où Elle est pour la recompense de vos services et à faire valoir auprès d'Elle ceux que vous rendrez encore.

Je joins à la presente une copie des ordres qui ont esté envoyés à Monsieur du Brouillan, gouverneur de Plaisance, pour vous tenir informé des affaires de ce gouvernement et affin que vous luy fassiez envoyer les bois nécessaires pour les fortiffications de Plaisance et par les vaisseaux qui iront de Québec.

J'ay rendu compte au Roy de ce que vous m'avez escrit au sujet de M^rs de

Crisaffy, Sa Majesté est satisfaite de leurs services et leur fera plaisir volontiers quand l'occasion s'en présentera.

Je suis (1)

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (8 JUIN 1695)

A Versailles, le 8e juin 1695

Monsieur,

Je rendis hier compte au Roy en son Conseil des finances des affaires arrivées en Canada l'année dernière et qui ont causé tant de désordres en ce pays, Sa Majesté a évoqué à Elle et ensuite renvoyée au Conseil des parties l'affaire du sieur de Mareuil, celles du sieur Desjordis et de la nommée Desbrieux, et celle de l'interdit des Récolets de Montréal et de Monsieur le chevalier de Callières. Il n'y a qu'à les en advertir afin qu'ils prennent leurs mesures pour y soutenir leur droit, mais comme le sieur de Mareuil est en prison, je vous envoye les ordres pour le faire passer en France. Voilà ce que Sa Majesté a pû résoudre jusqu'à present sur les affaires dans lesquelles il y a eu des procédures faites par Monsieur l'évesque de Québec et par le Conseil et avec le procureur général.

Je dois vous dire que Sa Majesté a trouvé que vous avez agy avec trop d'emportement et mesme avec violence, et sans qu'Elle a cru important à son service de ne pas commettre l'authorité qu'Elle vous a confié, Elle se seroit contentée de vous imposer silence aussy bien qu'au procureur general et l'affaire en seroit demeurée là, mais pour soustenir la dignité de vostre caractère, Elle veut bien donner ordre au procureur général d'aller chez vous et de vous renouveller la déclaration qu'il a desjà faite en plein Conseil en présence de tesmoins par forme de satisfaction, mais je suis bien aise de vous advertir qu'elle trouverait mauvais que vous receussiez cela avec tout l'appareil d'une réparation publique et il faut que vous marquiez d'estre satisfait des premières demarches que fera ce procureur general.

Je n'ay pas mis en question devant le Roy la contestation que vous avez eu pour la qualité de chef du Conseil; j'ay assuré Sa Majesté que c'estoit un mot qui vous estoit eschapé, que vous estiez trop satisfait de la qualité qu'elle a ordonné que vous prissiez par sa déclaration du 5e juin 1675 et qu'Elle n'en entenderoit jamais parler. Je vous prie de prendre bien garde de ne point mettre en mouvement de pareilles questions qui seroient capables d'irriter Sa Majesté et au surplus je vous prie de n'interposer vostre authorité que pour esviter tous ces mauvais procédez, lesquels comme vous sçavez ont pensé ruiner le Canada, et qui achèveroient bientost de le perdre s'ils ne cessoient.

J'espère que vous vous conformerez à ce que je vous marque des intentions de Sa Majesté et que vous me donnerez par là occasion de vous procurer de nouvelles marques de sa satisfaction.

Je suis (2).

---

(1) Archives des Colonies, B. 17. Copie aux Archives de la province de Québec.
(2) Archives des Colonies, B. 17. Copie aux Archives de la province de Québec.

LETTRE DU ROI AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (8 JUIN 1695)

De par le Roy,

Monsieur le comte de Frontenac, ayant renvoyé au Conseil des parties l'affaire du sieur de Mareuil, lieutenant réformé dans les troupes que j'entretiens en Canada et pour raison de laquelle il y a eu plusieurs procédures faites, tant par le sieur évesque de Québec que pour les affaires du Conseil Souverain de cette ville, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous renvoyiez ledit de Mareuil en France par le premier vaisseau qui y passera avec ordre au capitaine de ce vaisseau de le remettre au Sr Begon, intendant de la Marine au port de Rochefort, auquel je feray sçavoir mes intentions sur ce sujet et la présente.

Donné à Versailles le huitiesme Juin 1695.

LOUIS (1).

MÉMOIRE DU ROY AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC ET A L'INTENDANT BOCHART CHAMPIGNY (14 JUIN 1695)

A Versailles, le 14e juin 1695

Le Roy fut informé par leurs dépesches de l'année 1693 des dispositions par lesquelles il sembloit que les Iroquois estoient pour la paix et du projet du sieur de Frontenac, pour leur faire une plus forte guerre afin de les soumettre; mais Sa Majesté a esté étonnée par celles de l'année dernière et par les relations qui en ont esté envoyéez, qu'elle s'est passée jusqu'au depart des vaisseaux en de vaines négociations avec les Iroquois pendant mesme que ceux cy agissoient pour débaucher les Sauvages alliés de son service. Elle est persuadée que ledit sieur de Frontenac qui a connu leur mauvaise foy aura repris les premiers erremens des desseins qu'il avoit formé, et Elle espère tousjours qu'en leur continuant la guerre, ils seront réduits à demander la paix plus sincèrement qu'ils n'ont fait jusqu'à présent, à se détacher des Anglois qui les ont embarqué dans cette guerre.

L'événement a justiffié ce que Sa Majesté a mandé l'année dernière auxd. sieurs de Frontenac et de Champigny du peu d'apparance qu'il y avait que les Anglois pussent attaquer le Canada par une invasion généralle, ny pour faire le siège de Québec. Les ennemis au contraire n'ont pas esté en estat de se deffendre des attaques des Sauvages de l'Accadie, ny de se mettre à couvert des déprédations d'un corsaire avec un seul brigantin, c'est ce qui a fait penser à Sa Majesté que les Iroquois connoissans la foiblesse des Anglois ont engagé de concert avec ceux cy les pourparlers de paix pour esluder et suspendre l'exécution des desseins projettez contre eux afin de gagner du temps pour se mettre en deffense à quoy il semble qu'ils sont parvenus, suivant ce qui résulte de l'estat où ces negociations estoient réduites. C'est pourquoy Sa Majesté est persuadé que si ledit sieur de Frontenac a trouvé à propos d'y don-

(1) Archives des Colonies, B. 17. Copie aux Archives de la province de Québec.

ner un nouveau cours, il n'aura pas discontinué de leur faire la guerre et qu'il continuera jusqu'à leur entière soumission.

Il n'y a pas plus d'apparence présentement que l'année dernière que les Anglois soient en estat d'agir par invasion contre le Canada par mer ny par terre. Ainsy rien ne pourra empescher le dit sieur de Frontenac de les attaquer aussy bien que les Iroquois. Sa Majesté se remet à son sçavoir faire et à sa prudence pour ce qu'il trouvera plus à propos de faire pour metre en action en mesme temps les Canadiens, les Sauvages alliez d'en hault, les Ilinois et ceux du costé de l'Acadie pour profiter des dispositions dans lesquelles il les a tous mis d'une plus grande aliénation avec les Anglois par les présents extraordinaires qui ont esté destinez pour ces Sauvages depuis les dernières années.

Les dits sieurs de Frontenac et de Champigny doivent avoir en veue, suivant ce qui leur a esté plus particulierement mandé l'année dernière, à quoy ils n'ont pas répondu, que le fonds extraordinaire pour les présents ordonnez de nouveaux sur leurs avis, au lieu des soldats d'augmentation qu'ils avoient demandé lors et qu'ils ont eu il y a deux ans, doit en effet servir pour faire agir les Sauvages au lieu des soldats qu'on en pouroit entretenir, et qu'en ordonnant présentement les mesmes fonds que l'année dernière et particulièrement les cent mil livres pour la dépense de ces présents et de la guerre. Cet extraordinaire seroit inutile et d'une vaine charge à Sa Majesté si les choses étoient réduittes à une simple deffensive, laquelle ne requerreroit rien au delà de la subsistance et de l'entretien des trouppes dans les postes et les lieux voisins de la frontière.

Outre ces grands fonds, Sa Majesté compte qu'avec la réserve de ceux de l'année dernière qu'ils ont pu faire et employer en partie, en préparatifs et avec la juste économie qu'ils promettent pour la diminution et le retranchement des dites dépenses, ils pourront faire plus de dommage aux ennemis qu'ils n'ont encore esté en estat de faire; mesme que les habitans afin de concourir aux efforts de Sa Majesté pour leur conservation et pour la prospérité de la colonie s'y employront aussy de toutes leurs forces.

Sa Majesté pour leur procurer une plus grande augmentation de fonds qu'Elle a ordonné sur le prix coutant des marchandises, vivres et effets qu'Elle a fait envoyer à compte des dits fonds a fait prendre tout le soin possible pour la préparation et l'achapt en quantité et en qualité outre les munitions, ustancilles et autres choses qu'ils ont demandé sans diminution de fonds.

Sa Majesté ne trouve pas à propos quand à présent de rétablir le fort de Frontenac à cause de la dépense du rétablissement et de l'entretien qui diminueroient d'autant les fonds qui peuvent estre bien mieux employez dans la conjoncture pour faire la guerre aux ennemis.

Les comptes et factures de ces convoys leurs seront envoyez de Rochefort avec les estats de Sa Majesté par le vaisseau *la Charente* qu'Elle a destiné pour le convoy des vaisseaux marchands.

Ils trouveront cy-joint le duplicata des ordres que Sa Majesté leur a fait donner par le vaisseau *l'Envieux* commandé par le sieur de Bonnaventure qu'elle a envoyé à l'Acadie pour y porter les secours nécessaires, ensemble la copie de l'instruction dudit sieur de Bonnaventure et de tout ce qui a esté escrit au sieur de Villebon et autres pour le service de Sa Majesté, et les affaires de l'Acadie auxquelles Elle a esté conviée de donner une particulière attention parce qu'elle connoit de plus en plus l'importance de la diversion à faire par le moyen des forces de la Nouvelle Angleterre. C'est pourquoy Sa Majesté n'entrera pas dans le détail des choses sur lesquelles elle

s'est expliquée à cet égard ny de ce qui est ordonné touchant l'attaque du fort de Pemaquid, le rétablissement du fort de l'entrée de la Rivière Saint-Jean et de la subordination et conduitte des officiers de la compagnie qui tient garnison à Naxoat avec le sieur de Villebon, commandant à l'Acadie, de quoy ils informeront Sa Majesté et des esclaircissemens qu'ils pourront donner, pour l'exécution des projets qu'Elle a fait pour l'année prochaine.

Sa Majesté a donné ordre audit sieur de Bonnaventure d'aller croiser à l'entrée de la Rivière de Saint-Laurens aussy tost qu'il aura remis à la Riviere Saint-Jean ce qui est destiné pour l'Acadie afin de faire la guerre aux corsaires et assurer contr'eux l'entrée et le passage des vaisseaux destinez pour Québec. Sa Majesté a aussy résolu d'accorder la frégate de 20 canons qu'ils ont demandé pour hiverner en Canada et garder ladite rivière quand elle sera navigable, à condition qu'ils y joindront les officiers et autres choses nécessaires pour rendre son armement et son esquipage complets et que la dépense se prendra sur les prises qu'elle pourra faire ou sur les fonds du Canada. Le sieur Begon a ordre de luy donner des canons, armes et munitions comme si elle devoit faire la guerre, cependant il ne luy sera donné qu'un esquipage suffisant pour naviguer.

Il a esté donné ordre pour le payement des 1379 l. cy devant payés au sieur Hameau, maistre de forges envoyé en Canada par l'ordre de Sa Majesté, de 8000 l. pour la dépense à faire pour passer en France les mats qui ont esté exploitez en Canada et de 7182 l. pour remplacement de depense faite pour les vaisseaux du Roy qui ont esté à Québec.

Le fonds pris pour les appointemens des officiers surnuméraires, soit de ceux dont le nombre entier ne s'est pas trouvé compris dans l'estat soit de ceux d'augmentation establis sur les lieux aux places vaccantes qui ont esté rempiies en mesme temps par Sa Majesté, seront remplacéz sur le revenant bon qui se trouvera sur les flustes, mais pour faire cesser cette confusion et une pareille augmentation de dépense, Sa Majesté veut que les places qui viendront à vacquer à l'avenir soient remplies par les plus anciens officiers à monter, que les surnuméraires soient mis en la place de ces derniers, et qu'il n'en soit fait aucun de nouveau que ces surnuméraires ne soyent placez.

Sa Majesté ne trouve point à propos qu'ils continuent de faire donner dix escus pour chaque Iroquois tué et pour chaque femme faite prisonniere non plus que 20 escus pour chaque Iroquois fait prisonnier, sur les raisons qu'Elle leur a expliqué par sa dépesche de 1694. Ils doivent se servir de moyens moins onéreux à Sa Majesté pour exciter les Sauvages chrestiens à faire la guerre aux Iroquois; ils y doivent estre engagés par la subsistance qu'il paroist qu'ils leur donnent lorsqu'ils vont en guerre et par les autres grâces et la protection de Sa Majesté qui n'a pas reconnu un grand effet des 6326 l. qu'ils mandent avoir esté payez pour cela aux Sauvages.

Outre qu'il a paru que les Canadiens pris pour soldats de recrue dans les compagnies, sont la plus part trop jeunes et que les autres peuvent estre plus facilement divertis du service par collusion avec les officiers qui les prennent et autrement, il y a encore à considerer qu'estant ainsy receus dans les trouppes entretenues par Sa Majesté, cela se fait en diminution de la milice du pays dans les occasions où elle doit estre employée. C'est pourquoy Sa Majesté trouve plus à propos de faire envoyer des soldats de recrues pour tenir les compagnies complettes.

Ledit sieur de Frontenac ne doit point souffrir que les officiers auxquels il trouve à propos de donner congé pour venir en France emmènent des soldats des compagnies sous prétexte de les servir, ny sous quelqu'autre prétexte que ce puisse

Pierre de Rigaud de Vaudreuil Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy en toute la Nouvelle France terres et pays de la Louisiane

Nous ordonnons au Sr. de Lery Lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la Marine de faire travailler sitôt le present ordre reçu aux ouvrages et fortifications les plus nécessaires pour mettre la ville de Québec en état de défense et en conséquence

1° de faire faire tous les Remblais des terres tant du parapet que des remparts et banquettes du corps de la place

2° de faire élever tous les murs de l'intérieur des parapets et de les fonder sur des double pieux de pruche bien assemblés ensemble par des entretoises ainsy qu'on l'avoit pratiqué pour ceux qui ont été nouvellement faits il y a la plus grande partie de ces bois que l'on tirera de l'isle

3° il est de la dernière importance de former toutes les potences et fortifications tant extérieurement qu'intérieurement

en observant que les portes de l'extérieur soient doublées en bon madrier de chêne et garnies de clous posés en forme de Lozange de 11 pouces en 4 pouces

4° Les trois portes de la ville sont à faire ainsy que les poutrelles il ne paroit pas que l'on ait eu dessein d'y en placer quoique il y ait un tableau extérieur à moins qu'il n'y ait un ouvrageement pour loger un double pont en forme de Basculle cette partie en a examiner et dans le cas que il n'y en eut pas M. de Lery en établira un par le moyen des coulisses que l'on pourroit fixer avec des chaines de fer par le moyen du Machicoulis destiné pour la défense de cette porte.

Il est nécessaire que l'industrie en établisse un sans quoy le minous pourroit s'attacher à la porte sans être vu. L'on a également pratiqué une coulisse pour une herse qu'il faudra faire faire n'y ayant pas assés d'hauteur pour des orgues

5° Comme il est nécessaire de faire tirer de la pierre nous préviendrons M. de Lery que rien ne peut être plus avantageux que de mettre tous les carrieux dans les fosses afin d'en abbattre toutes les inegalités et les Reduire sur un même plan étant plus avantageux de faire remplir les excavations qui seroient trop profondes M. l'intendant fera payer cette pierre à la toise ainsy que tous les Remblais dont

on fera des avant toises détaillés partie par partie.

6° on fera Elever tous les murs de la contrescarpe dans le même gout que ceux qui sont déja faits on les fera Remblayer à mesure en faisant egaliser les terres et les faire battre après quoy on tracera le chemin couvert les places d'armes et traverses conformement aux profils de la fortification qui sont faites et on formera le glacis en observant que pouvant être attaqué d'un moment à l'autre il faudra que les Remblais forment un glacis très Ride et que l'on adoucira en l'allongeant à mesure que l'on aura du temps

7° on empeschera que les excavations que l'on fait aux environs de la place ne puisse fournir a l'ennemy du logement où il faroit à l'abry du canon et d'où quelques faccions pourroient incommoder dans la place lorsque les maisons qui sont exterieures seroient surtout abbatues si on avoit connaissance de l'ennemy et lors que nous donnerions ordre de le faire on ensylaroit autant que faire ce pourroit les excavations les plus approchées.

8°. M. de Lery fera établir les plates forme sur les Remparts en commençant par les embrasures du coté du palais on observera de ne donner que vingt pouces aux guerilleres il y a en magazin des madriers de chene et des lambourdes de cedre destinés pour ce travail mais comme il y a des parties trop basses qui

exigeroient un Pillage à cause de l'affaissement des terres M. L'intendant ordonnera les bois de pin ou autres à cet usage

9° on construit actuellement à la Basseville de quebec des plattes formes sur les quays de Mrs le Vasseur, imbert et Stabes et à la premiere nouvelle que l'on auroit que les anglais sont en Riviere on abbattroit sur le Champ les diferens angards qui separent ces plattes formes pour faire celles qui y sont marquées et on feroit sur le champ construire les merlons de quinze pieds d'epaisseur en laissant une besure de trois aux quays de Mrs le Vasseur et imbert celuy de M. Stabes pouvant s'en passer. le canon est rendu à Quay.

10° on fera egalement plan des batteries sur les quays de construction et sur ceux du palais

11° on fait actuellement une grenouillere de Maçonnerie sur les remparts du fleuve qui doit avoir vingt et deux pouces d'hauteur au dessus des plattes formes on fera mettre des toices aux derriere des 3 plattes formes pour formes des remparts pour y monter le canon.

12° nous prevenons M. de Lery que nous avons fait faire aux forges du Roy des bainses de fer pour barrer la petite Riviere pres le Moyen des mats qui sont au chantier du palais dont nous

avons expliqué au S. Frumentaux la façon de les placer.

13°. Il est nécessaire pour remplir tous ces objets de faire des approvisionnemens de toute espèce en pierre et bois. en outre dont M. L'intendant a donné déja l'ordre au garde Magazin du Roy. en fournissons gabions, fascines, piques, bottes, bourrées, brouettes et de tous les bois que l'on estimera nécessaires tant pour blindages que pour la reparation des breches et la construction des traversés.

Du surplus M. de Lery conferera avec M. L'intendant toutes les fois que le cas l'exigera et il recevra nos ordres pour les autres ouvrages que nous estimerons nécessaires sitôt que nous aurons connaissance que l'ennemy paraîtra à l'entrée du fleuve.

Fait à Montreal le 23. Juin 1757.

J. Gaudreau

Enregistré au Bureau du Controlle de la Marine a Quebec Le quatorze Novembre mil sept cents cinquante sept.

Derniers

PIERRE DE RIGAUD DE VAUDREUIL Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy en toute la Nouvelle France terres et pays de La Loüisiane.

Nous ordonnons au Sr de Lery Lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de La Marine de faire travailler sitôt le present ordre reçû aux ouvrages et fortifications les plus nécessaires pour mettre la ville de Quebec en état de défence et en conséquence.

1° de faire faire tous les Remblais des terres tant du parapet que des remparts et banquettes du corps de la place.

2° de faire élever tous les murs de l'intérieur des parapets et de les fonder sur des doubles pieces de pruches bien assemblées ensemble par des entretoises ainsy qu'on l'avoit pratiqué pour ceux qui ont été precedament faits il y a la plus grande partie de ces bois que l'on tirera de l'artillerie.

3° il est de la derniere importance de fermer toutes les poternes et sousterains tant exterieurement qu'intérieurement en observant que les portes de l'exterieur soient doubles en bons madriers de chêne, et garnies de clouds posés en forme de lozange de 4 pouces en 4 pouces.

4° Les trois portes de la ville sont à faire ainsy que le pont-levis il ne paroit pas que l'on ait eu dessein d'y en placer quoiqu'il y ait un tableau exterieur à moins qu'il n'y ait un encagement pour loger un double pont en forme de Bascule cette partie est à examiner et dans le cas qu'il n'y en eut pas M. de Lery en établira un par le moyen des poulies que l'on pourroit fixer avec des chaines de fer par le moyen du Machicouly destiné pour la défence de cette porte.

Il est nécessaire que l'industrie en établisse un sans quoy le mineur pourroit s'attacher à la porte sans être vu, l'on a également pratiqué une coulice pour une herce qu'il faudra faire faire ny ayant pas assés d'hauteur pour des orgues.

5° Comme il est nécessaire de faire tirer de la pierre nous prévenons M. de Lery que rien ne peut être plus avantageux que de mettre tous les carrayeurs dans les fossés afin d'en abbatre toutes les inégalités et les reduire sur un même plan étant plus avantageux de faire remplir les excavations qui seroient trop profondes M. l'intendant fera payer cette pierre à la toise ainsy que tous les Remblais dont on fera des avant toisés détaillés partie par partie.

6° on fera elever tous les murs de la contrescarpe dans le même gout que ceux qui sont déjà faits on les fera Remblayer à mesure en faisant egaliser les terres et les faire battre aprés quoy on tracera le chemin couvert les places d'armes et traverses conformement aux parties de la fortification qui sont faites et on formera le glacis en observant que pouvant être attaqué d'un moment à l'autre il faudra que les Remblais forment un glacis trés roide et que l'on adoucira en l'allongeant à mesure que l'on aura du temps.

7° on empescherea que les excavations que l'on fait aux environs de la place ne puisse fournir à l'ennemy du logement où il seroit à l'abry du canon et d'où quelques fusilliers pourroient incommoder dans la place. toutes les maisons qui sont extérieures seroient surement abatuës si on avoit connaissance de l'ennemy et lors que nous donnerions ordre de le faire on rempliroit autant que faire ce pourroit les excavations les plus apportées.

8° M. de Lery fera établir les plattes formes sur les Remparts en commançant par les embrasures du côté du palais on observera de ne donner que vingt pouces aux genouilleres il y a en magazin des madriers de chêne et des lambourdes de cedre destinés

pour ce travail mais comme il y a des parties trop basses qui exigeroient un Grillage à cause de l'affaissement des terres M. l'intendant ordonnera les bois de pin ou autres à cet usage.

9° on construit actuellement à la basseville de quebec des plattes formes sur les quays de Mrs le Vasseur, imbert et Stebes et à la première nouvelle que l'on auroit que les anglais sont en Rivière on abbateroit sur le champ les diférens engards qui separent ces plates formes pour faire celles qui y sont marquées et on feroit sur le champ construire les merlons de quinze pieds d'épaisseur en laissant une besme (berme) de trois aux quay de Mrs le Vasseur et imbert celuy de M. estebes pouvant s'en passer. Le canon est rendu à ce quay.

10° on fera egalement placer des batteries sur les quays de construction et sur ceux du palais.

11° on fait actuellement une grenouillere de Maconnerie sur les remparts du fleuve qui doit avoir vingt et deux pouces d'hauteur audessus des plattes formes on fera mettre des terres aux derriere des des plates formes pour former des rempes douces pour y monter le canon.

12° nous prevenons M. de Lery que nous avons fait faire aux forges du Roy des chaines de fer pour barrer la petite Riviere par le Moyen des mats qui sont au chantier du palais dont nous avons expliqué au Sr Fromentaux la façon de les placer.

13° Il est nécessaire pour remplir tous ces objets de faire des approvisionnemens de toute espece en pierre et chaux, en outils dont M. l'intendant à donné déjà l'ordre au garde-magazins du Roy en saucissons, Gabions, fascines, piquets, hottes, boyards, brouettes et de tous les bois que l'on estimera nécessaires tant pour blindages que pour la reparation des breches et la construction des traverses.

Au surplus M. de Lery conferera avec M. l'intendant toutes les fois que le cas l'exigera et il recevra nos ordres pour les autres ouvrages que nous estimerons nécessaires sitôt que nous aurons connaissance que l'ennemy paraitra à l'entrée du fleuve.

Fait à Montréal le 23 Juin 1757.

VAUDREÜIL.

Enrégistré au Bureau du Controlle de la Marine a Quebec le quatorze Novembre mil sept cent cinquante sept.

DEVILLERS.

---

estre et après l'avoir deffendu sous peine de suspension, il ne doit pas manquer de la faire subir à ceux qui pouroient le surprendre sur cela, ce qui oblige Sa Majesté à luy répéter ce qu'elle luy a dit par la depesche de l'année dernière au sujet du nombre de ces officiers qui avoient passé lors en France (qui ne se trouve pas moins présentement) qu'ayant besoin de tout pour la garde et la deffence du pays il doit estre plus réservé à ne donner des congez qu'en connoissance de cause et pour cet effet déclarer à tous de la part de Sa Majesté que ceux qui demanderont de ces congez par inquiétude dans l'espérance de procurer leur avancement, par leurs solicitations, seront renvoyez sur les lieux chercher des tesmoignages plus certains de leurs ennemis, de leurs services.

Sa Majesté pour remédier aux abus dans la discipline des trouppes tant pour les officiers que pour les soldats, a fait le reglement qui est joint au présent mémoire. Elle leur en envoye plusieurs exemplaires afin qu'ils en donnent à tous les officiers, étant informée qu'il y en a une grande partie qui ne soient point aux compagnies, si ce n'est aux jours de reveues, que lesd. soldats sont dispensés du service pour travailler chez les habitans ou pour servir les officiers dans les voyages qu'ils font pour leurs affaires et ce qu'il y a encore de pis que lesdits officiers estans maistres de la distribution des vivres, hardes et solde, en usent comme il leur plaist au préjudice des soldats et du service de Sa Majesté qui veut que ce réglement soit ponctuellement exécuté et que ledit sieur de Frontenac fasse entendre auxdits officiers que ceux qui se distingueront par leur bonne conduite et par leur valeur dans les occasions de son service, recevront des marques de sa satisfaction par leur avancement.

Comme Sa Majesté n'a pas pu estre sufisament informée des parties dont le décompte des soldats est composé en Canada, Elle désire que lesdits sieurs de Frontenac et de Champigny luy envoyent l'estat de ce qui se pratique à cet égard; mais Elle est obligée de leur faire observer sur le sujet du frater dans chacune compagnie pour lequel il est permis par le règlement du 15eme décembre 1691 de retenir deux sols sur la paye de chaque soldat par mois. Il est nécessaire d'examiner s'il y a de ces fraters dans ces compagnies, et en ce cas s'ils servent aux soldats pour les usages pour lesquels ce règlement a attribué ces deux sols afin que les soldats ne soient point assujettis à cette charge dans les compagnies dans lesquelles il n'y a point de frater, en cas qu'il ne convient pas aux soldats de Canada de prendre en cela le secours qu'on a entendu procurer à ceux des compagnies de la marine en France, sur quoy lesdits sieurs de Frontenac et de Champigny donneront les éclaircissemens nécessaires, comme aussy sur le sujet des quinze deniers retenus aussy par mois sur chaque soldat de Canada pour le chirurgien major et de six deniers pour les rolles. On n'a pas pu imaginer par l'estat et la scituation des quartiers une juste raison de cette attribution au chirurgien, la dépence des soldats malades estant payé d'ailleurs aux hospitaux.

Sa Majesté a fait comprendre dans le règlement nouveau qu'Elle envoye la deffence aux officiers et soldats de prendre des habitans chez qui ils sont logez que les choses reglées par l'ordonnance. Mais comme les officiers se sont plaints que dans quelques quartiers où les trouppes logent chez les habitans, ils ne fournissent ny ustanciles ny les autres choses nécessaires suivant ladite ordonnance, mesme que dans la plus grande partie desdits quartiers les habitans ne donnent pas mesme le logement, Sa Majesté veut estre informée des raisons de cet usage d'autant plus onéreux aux trouppes en Canada que les compagnies sy trouvent distribuées pour la garde et conservation des villages où elles sont, lesquelles ne sont sujets d'ailleurs à aucunes autres charges et que ceux qui sont en leur entier et en pouvoir de donner aux troup-

pes le secours que ceux de France donnent en pareil cas, sembleroient le devoir faire de bonne volonté.

Lesdits sieurs de Frontenac et de Champigny feront payer aux soldats le mesme suplément de solde qu'ils ont accoustumé de donner, lorsqu'ils les feront travailler aux ouvrages des fortiffications et autres pour le compte de Sa Majesté, de quoy ils luy rendront compte et de la proportion et quotité de ce suplément.

Sa Majesté a veu deux estats de dépence pour l'achèvement et les réparations des fortiffications de Québec, l'un montant à 17017 l. et l'autre à 10290 l. Elle est en mesme temps informée qu'il se trouve beaucoup de deffauts dans les fortiffications tant pour les emplacemens que pour les ouvrages qui se trouvent mauvais, et menaçants desjà ruine, Sa Majesté les remet à ce qu'Elle leur a escrit l'année dernière touchant lesdites fortiffications que son intention estoit que la dépense de tous les ouvrages nécessaires et qu'ils trouveront à propos de faire faire fust payé par contribution sur tous les habitans de Québec et en la manière qui leur a esté prescripte par Sa Majesté.

Ils ne luy ont point répondu sur l'observation qu'Elle leur a fait de ce que dans la répartition de 1812 l. payez par lesdits habitans sur les 71539 l. employez il y a trois ans pour les dites fortiffications de Québec, il ne s'estoit trouvé compris presque que des artisans et des petits habitans. Ils doivent faire prendre garde de plus près que par le passé à la solidité des ouvrages qu'ils feront faire et assujettir à la garantie ceux qui y seront employez, et rendre compte de la recette et de la dépence.

Sa Majesté trouve bon qu'ils employent les 4000 l. nécessaires pour les fortiffications de Montréal suivant le projet qu'ils ont envoyé et ce qui sera encore indispensablement nécessaire pour les menues reparations des autres forts et postes.

Sa Majesté a bien voulu accorder encore 3000 l. pour achever le rétablissement du château de Québec. Cette somme avec les 6000 l. envoyez en 1692 et 1693 et les 4500 l. qu'ils ont tiré de la vente de six congés passant les 12m l. qu'ils avoient demandé et à laquelle Sa Majesté les avoit fixé, Elle entend qu'ils s'y réduisent. Cependant Elle a fort désapprouvé la vente de ces six congez sur les 25 qu'elle permet de donner chacune année, Elle leur deffend d'en donner à l'avenir de semblables à peine d'en répondre en leur nom. Elle veut qu'en se renfermant dans le nombre des 25 sans le pouvoir augmenter sous aucun prétexte ils soient accordés aux habitans seulement en faveur de ceux des familles honnestes qui sont dans le besoin et surchargez d'enfants suivant ce qui a esté cy devant ordonné, et affin de justiffier de l'exécution des intentions de Sa Majesté en cela, ils envoyront les estats de ceux ausquels les dits congez auront esté distribuez l'année précédente et la courante et de mesme pour chacune des années suivantes.

Les fonds que Sa Majesté a ordonné ne devant estre employéz que pour continuer la guerre, Elle ne veut pas qu'ils s'en servent à aucune autre chose que pour cette destination et pour le courant n'estant pas question des remplacemens des années précédentes ausquels Elle ne peut ny ne veut pas pourvoir présentement.

Il ne sera rien repetté icy de ce que Sa Majesté leur a si expressément expliqué de ses intentions par ses ordres de l'année dernière touchant la prefférence du travail à donner aux soldats dans les ouvrages et toutes les choses ausquelles ils peuvent estre employez hors du temps de leur service.

Sa Majesté ne peut aussy rien adjouster à ce qu'Elle a ordonné touchant le commerce et la distribution de l'eau de vie, le désordre de la course dans les bois et pour réprimer le commerce des officiers des trouppes et autres autant que la néces-

sité du service le peut permettre; sur quoy et sur ce qui a esté prescript, pour l'ordre et la réduction des 25 congez le retranchement et la diminution des dépenses, Sa Majesté attend des effets de ce qu'ils promettent pour l'exécution des dits ordres dont Elle désire qu'ils luy rendent compte dans tous les chefs qu'ils contiennent.

Sa Majesté espère encore qu'ils auront pris le temps de mieux examiner qu'ils n'ont pu faire depuis la reception de ses ordres de l'année dernière jusqu'au départ des vaisseaux, ce qu'Elle leur a mandé touchant la prodigieuse quantité du castor des dernières traittes et leur mauvaise qualité dont les conséquences qui leur avoient desja esté remontrées à mesure de l'augmentation des années précédentes avoient tellement pénétré Sa Majesté que s'estant trouvé obligée de leur en escrire encore plus vivement, Elle est assez surprise de les voir par leur réponces en commun et en particulier, si peu au fait sur une matière aussy importante pour l'interest général de la colonie et pour son service. Les choses se trouvent réduittes à une telle extrémité qu'il est évident que les moyens qu'Elle a bien voulu employer pour secourir la colonie en donnant une valeur fixe aux costes aussy bien que pour retirer les habitans de la trop grande licence de la course des bois et les appliquer à des commerces et des employs plus convenables sont devenus inutils, et que le remède s'est trouvé pire que le mal, la fixation du prix supérieur qui a esté reglé suivant les qualitez du castor, ayant fait un effet tout contraire à ce qu'on avoit attendu en sorte que les fermes de Sa Majesté en souffrent une perte qu'elles ne peuvent soutenir plus longtemps. Sa Majesté fait joindre à cette depesche un mémoire sur cela, qu'ils examineront avec attention, afin de donner sur ce qu'il contient, les expédients qu'ils pourront s'imaginer pour pouvoir remettre les choses à cet égard dans une scituation plus convenable, et moins à charge à Sa Majesté présentement et lorsque la guerre sera finie.

Cependant sur ce qu'il a esté reconnu de la confusion dans les prix du castor fixés par l'arrest du Conseil du 16e may 1677 qui n'ont pas assez de rapport aux qualitez y en ayant d'autres sortes que celles exprimées par ledit arrest, Sa Majesté s'est résolu à donner celuy qu'elle leur envoye pour les fixer et réduire autrement, Elle veut bien leur dire qu'Elle regarde cela comme un véhicule pour diminuer la quantité particulièrement du castor inférieur et d'augmenter celle du gras, et le faire engraisser suffisamment pour la manufacture des chapeaux.

Ils remettront cet arrest à l'agent des fermiers pour le faire exécuter et ils y tiendront la main et surtout à empescher la reception du castor deffectueux, Sa Majesté n'a point fait de difficulté d'accorder cet arrest parce qu'il leur parraist que la conséquance qui ne va qu'à réprimer les abus, les fraudes et la cupidité des François qui prennent des mains des Sauvages le mauvais castor comme le bon (certains doivent estre payés au mesme prix par les fermiers) ne touche pas directement les Sauvages, ny les égards qu'il peut y avoir à garder avec eux dans la conjoncture de la guerre, parce que les marchands françois n'auront point en cela de juste occasion de leur diminuer le prix ordinaire du castor, et il faut que lesdits sieurs de Frontenac et de Champigny empeschent qu'ils n'en fassent pas un prétexte à l'avenir et que dans l'achapts, les trocs et les ventes, ils conduisent les François surtout ceux ausquels ils donnent les congez permis pour aller en traitte chez les nations esloignées, à cesser les vexations et les surprises envers les Sauvages, et particulièrement à ne les pas dépouiller d'armes, munitions et hardes, à la faveur de l'yvrognerie dans laquelle ils les engagent. Cependant si au préjudice de ce que Sa Majesté a pu envisager et prévoir dans les raisons qui l'ont engagez à rendre cet arrest, ils en recon-

naissent d'autres plus importantes, pour ce qui regarde les Sauvages alliez seulement, Sa Majesté veut bien qu'ils suspendent l'exécution de cet arrest, et qu'ils se réduisent à empescher la reception des castors deffectueux, jusqu'à ce que sur le compte qu'ils luy rendront de leurs raisons et de leurs avis, Elle en ordonne comme il conviendra, au bien de la colonie et à son service.

Il n'y a rien à répliquer à ce qu'ils ont répondu sur ce que Sa Majesté leur a mandé de tenir la main et de s'assurer de l'exécution des engagemens dans lesquels les sieurs de la Forest et Tonty sont entrez de mettre les Islinois en guerre contre les Iroquois suivant leur concession, si ce n'est de les obliger à leur donner un journal de ce qu'ils auront fait pendant un an pour l'envoyer au départ des vaisseaux. Il y à encore à recommander ausdits sieurs de Frontenac et de Champigny de réduire au nécessaire l'envoy des hommes et marchandises ausdits Islinois et de les obliger à tourner leur commerce autant qu'il sera possible à une autre traitte que celle du castor pour remédier au mal dont ledit sieur de Champigny mesme et les fermiers généraux se plaignent à cause de la mauvaise qualité du castor dans ces parties plus méridionales, et encore du méchant aprest.

Sa Majesté attend avec impatience des nouvelles de l'entreprise du sieur d'Iberville dans la Baye du nord et Elle est bien aise qu'ils l'ayent accommodé avec les interessez à la Compagnie, Elle désire qu'ils donnent en cela à ceux de Paris qui y sont associez, pour retirer leurs effets, la protection et le secours qu'ils pouront demander raisonnablement.

Ils recevront la confirmation des concessions qu'ils ont encore trouvé à propos d'accorder, mais Sa Majesté ne se peut lasser de leur recommander d'estre plus retenus en cela à l'avenir et de s'appliquer suivant ce qu'elle leur mande depuis longtemps à reduire celles qui sont d'une trop grande estendue pour les forces des concessionnaires et à les faire establir de proche en proche, plustost qu'à multiplier et étendre les habitations dans les lieux plus esloignés et pour de vastes seigneuries. Sa Majesté doit leur dire à cette occasion au sujet des concessions obtenues par les sieurs Damours qui comprennent un grand pays, le long de la Rivière-Saint-Jean, que depuis qu'ils y demeurent, ils n'ont point travaillé au défrichement ny à la culture des terres, qu'ils n'ont point de bestiaux, ny d'autre employ que celuy d'un mauvais commerce exclusif avec les Sauvages, et comme on a fait connoistre à Sa Majesté que les terres de ces quartiers sont les meilleures du monde arrosées de grandes rivières et sous une position plus tempérée et plus heureuse que les autres du Canada, il est nécessaire qu'ils obligent lesdits sieurs Damours à s'establir plus solidement et qu'ils portent ceux des autres habitans qui auront à prendre des concessions nouvelles à aller dans les quartiers de l'Acadie où on a dit à Sa Majesté que les dits sieurs Damours prétendent avoir environ 30 lieues de pays exclusivement.

L'aveu que lesdits sieurs de Frontenac et de Champigny font de la vérité de l'avis donné à Sa Majesté, que les gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières mettent à leur proffit le fonds employé dans l'estat des charges pour la subsistance et l'entretien des soldats de la garnison de ces deux places, sans en avoir aucuns, fait espérer à Sa Majesté qu'ils auront fait cesser cet abus et que par leur réponse ils justifieront de l'exécution des ordres donnez sur ce sujet auxdits gouverneurs pour le nombre complet des soldats effectifs des dites garnisons et qu'ils seront plus attentifs à empescher de semblables désordres.

On a donné avis à Sa Majesté au sujet de la charge qui tombe sur les soldats à cause de la cherté du lard qu'on envoye de France, à compte de leur solde qu'on

pouroit se dispenser d'en envoyer une si grande quantité et que les soldats pourroient trouver d'autres vivres à meilleur compte dans le pays, mais qu'il faudroit engager les habitans à faire de plus grandes nourritures de cochons, ce qui seroit également utile pour le pays et les trouppes. On a proposé aussy de tenir la main à faire observer une meilleure police afin de ne pas laisser les soldats et mesme les officiers abandonnez à la cupidité des habitans et aux pratiques qu'ils font entr'eux pour vendre aux premiers les vivres et leurs autres besoins à des prix excessifs et pour cet effet d'establir des boucheries à Quebec et à Montréal, les dits sieurs de Frontenac et de Champigny donneront sur cela les ordres nécessaires et il en rendra compte à Sa Majesté.

Ils se conformeront aux déclarations et arrests sur le fait du prix de l'exposition des espèces pour y donner cours en Canada, avec l'augmentation ordonnée par Sa Majesté et à proportion de la valeur dans le pays, les raisons qu'ils ont allegué pour se dispenser n'ayant pas esté approuvées.

Le sieur de Bonnaventure, avant son depart pour l'Acadie, a laissé des signaux et des rendez-vous qui ont esté remis au commandant du vaisseau de convoy pour Quebec afin de servir à leur reconnoissance à l'entrée de la rivière de St-Laurens.

Sa Majesté donne tousjours des ordres aux officiers de ses vaisseaux qu'Elle envoye aux pays esloignés de tenir les journaux des observations qu'ils font des costes et autres choses qui peuvent servir à la seureté de la navigation et particulièrement du Canada, des pays qui en dépendent et surtout des entrées, isles, terres et ouvertures de la rivière Saint-Laurens; mais ils ne doivent pas moins appliquer les gens du pays qui en ont une plus particulière expérience à recueillir leurs connoissances sur cela, pour en retirer les cartes et les envoyer afin de pouvoir rectiffier et augmenter celles qui sont faites. Le sieur Joliet qu'ils recommandent sur ce fait pour ses services et les pertes qu'il prétend avoir fait, a envoyé les cartes de ses découvertes des costes du Labrador de l'année dernière. Sa Majesté leur envoye le placet présenté de sa part afin qu'ils rendent compte de ce qui se peut faire raisonnablement sur ces demandes. Sa Majesté veut bien mesme que, pour l'encourager dans ses entreprises, ils luy fassent quelque gratiffication sur les fonds de la guerre, s'ils le trouvent à propos.

Sa Majesté a accordé plusieurs grâces aux officiers qui servent en Canada, tant en considération des services qu'ils luy ont rendu que de ceux qu'Elle espère qu'ils luy rendront dans les occasions qui se présenteront. Elle a donné au sieur de Vaudreuil la commission et le rang de capitaine de vaisseau, au sieur de Subercaze, le rang d'ayde major de la marine, et aux autres officiers dont ils trouveront la liste cy jointe des brevets d'enseignes de vaisseau, Elle a donné aussy aux sieurs de Galiffet et de Langloiserie des ordres pour commander à Québec et à Montréal en l'absence des gouverneurs, des lieutenants de Roy et dudit sieur de Vaudreuil et Elle désire qu'ils tiennent la main à ce que ces officiers jouissent de ces grâces.

Les sieurs de Merville et chevalier de Grais ont demandé qu'il plust à Sa Majesté de leur accorder des terres pour pouvoir s'establir en Canada, et comme Sa Majesté ne voit rien en cela qui ne soit conforme à son service et à ses intentions, Elle désire qu'ils leur donnent des concessions convenables suivant ce qui leur a esté escrit sur ce sujet.

Sur ce que le sieur de Champigny a représenté qu'il seroit nécessaire de créer un lieutenant particulier en la prevosté de Quebec, Sa Majesté a bien voulu en donner la commission au procureur du Roy de cette jusrisdiction et remplir la place de

procureur du Roy par le sieur de Grandville. Elle a aussy accordé la place de procureur du Roy des Trois-Rivières au fils du dernier pourveu de cette charge. Ils trouveront cy-joint les commissions de ces trois officiers, mais, comme Sa Majesté ne fera pas employer leurs gages que sur les estats de l'année prochaine, son intention est qu'ils n'entrent en exercice qu'au premier janvier de la mesme année.

Sa Majesté est lassée de leur escrire sur leur mésintelligence et sur le préjudice que son service et la colonie en souffrent, Elle ne veut et ne peut rien adjouter à ce qu'elle s'est efforcée de leur en mander l'année dernière, afin de les obliger de se réunir.

Sa Majesté y auroit peut-estre apporté le remède nécessaires dès cette année sans l'esperance qui luy reste que la confusion qu'ils doivent avoir des troubles dont la colonie a esté agitée depuis peu beaucoup plus encore que par le passé et dont la plus grande partie a esté fomentée à cause de leur division, leur aura fait faire de plus sérieuses réflexions, et les obligera à se depouiller sincèrement de toutte passion et particulièrement pour les suittes des mandemens du sieur evesque de Québec et les procédures du Conseil Souverain, afin qu'ils agissent de concert pour rétablir le repos dans l'intérieur de la colonie, en attendant que Sa Majesté y pourvoye autrement par les ordres qu'elle envoyera, après qu'elle aura fait examiner plus meurement qu'il n'a esté possible de le faire jusqu'à présent, les procédures et les deffences de ceux qui s'y trouvent meslez (1).

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (18 JUIN 1695)

A Versailles, le 18e juin 1695

Monsieur,

J'envoye à Monsieur de Champigny l'arrest pour renvoyer au Conseil des parties les officiers arrivez en Canada à cause des mandemens de Monsieur l'évesque de Québec affin qu'il en donne communication à tous ceux qui y ont interest et qu'ils se mettent en estat de faire deffendre leur droit; il faudra que vous permettiez à ceux qui les envoyeront en France pour cela d'y passer.

Je vous ay informé que j'envoyois en Canada la fregatte *la Bouffonne* pour y rester et estre employée comme vous le jugerez à propos, mais, si vous estimiez que le vaisseau *le Polly* que le sieur d'Iberville commande fust plus propre que la frégatte *la Bouffonne* au service pour lequel elle vous est envoyée, vous pourrez le retenir et faire passer les officiers et l'équipage de ce navire sur cette fregatte (2).

---

(1) Archives des Colonies, B. 17. Copie aux Archives de la province de Québec.
(2) Archives des Colonies, B. 17. Copie aux Archives de la province de Québec.

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (22 JUILLET 1695)

A Versailles, le 22e juillet 1695

Monsieur,

Le Roy m'a recommandé de vous escrire encore que Sa Majesté a esté surprise du grand nombre d'officiers du Canada qui sont venus icy cette année, et de vous recommander de n'en laisser venir aucun à l'avenir que dans des cas d'une nécessité indispensable ou sur ses congez. Elle veut mesme que vous leur expliquiez qu'Elle n'accordera plus de grâces à ceux qui viendront icy pour solliciter ny mesme de passage sur ses vaisseaux pour s'en retourner. Je vous prie de ne vous point laisser persuader facilement sur cela, ces officiers se ruinent dans ces sortes de voyages, et le pays est privé pendant près d'un an de leurs services.

Je suis (1).

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC À M. DE LAGNY (2 NOVEMBRE 1695)

La première lettre que j'ai reçue de vous, Monsieur, cette année, du 17 avril, et qui ne me fut rendue à Montréal, où j'étais monté, que le 24 juillet par des Sauvages que le sieur de Bonnaventure m'avait dépêchés de Pentagouet où il me mandait qu'il était arrivé, m'auroit beaucoup allarmé sur l'etat où étoit votre santé, si vous ne m'aviez rassuré depuis par vos autres lettres, et que je n'eusse appris qu'elle était parfaitement rétablie. Quelles marques de souvenir et en même temps d'amitié pour moi, que l'accablement et l'épuisement dans lequel vous étiés ne vous aient pu empêcher de me donner des nouvelles de ce qui se passoit sur nos affaires dont vous pouviez bien juger que j'étois en impatience.

Vous aurez su du sieur de Bonnaventure ce qu'il a fait à l'Acadie, et que, depuis son départ de Pentagouet où il avoit laissé les présents destinés pour les Sauvages, il rencontra à l'entrée de la rivière St-Jean une frégate anglaise qui lui en vouloit disputer le passage, et contre laquelle il combattit fort longtemps avec avantage qui auroit été encore plus grand sans que toutes ses manœuvres furent emportées dans le combat, en sorte qu'il ne lui restoit pas une brasse de cordage pour les raccommoder, et le mauvais état de ses deux plus grands mâts qui étaient fort endommagés des coups de canon qu'il avait reçus. Il ne laissa pas de débarquer au bas de sa chûte les choses destinées pour le fort de Natchouat, après quoi il quitta le Sieur de Villebon pour aller exécuter le reste des ordres qu'il avoit. Je n'en sais pas davantage, mais je souhaite qu'il s'en soit acquitté si heureusement que le ministre accomplisse ce qu'il lui a fait espérer pour son avancement, à quoi je ne doute point, Monsieur, que vous ne contribuiez à votre ordinaire de tout votre pouvoir.

Si Sa Majesté prend l'année prochaine la résolution de faire quelque entreprise sur les côtes de l'Acadie, je ne crois pas, comme je l'ai marqué à Mr de Ponchartrain,

(1) Copie aux Archives de la province de Québec.

qu'on dût s'arrêter simplement à la prise du fort de Pemkuit, puisque pour peu qu'on voulut ajouter à l'armement qui seroit nécessaire pour ce dessein, on pourroit facilement entreprendre de bombarder Manath et Baston, ce qui serait bien d'une plus haute importance et couperoit tout d'un coup la racine du mal qui nous vient de ce côté là et principalement de Manath.

J'ai voulu pour éviter les suites de celui que j'appréhendois devoir arriver des démêlés qui étaient à Naxouat entre Mr de Villebon et les sieurs de Villieu et de Montigny en connaître la vérité, et pour en être mieux éclairé j'avois mandé aux deux derniers de m'en venir informer par leur bouche, en envoyant en leur place et pendant leur absence deux des frères du premier qui sont officiers dans les troupes.

Mais après les avoir examiné je n'en ai guère été plus avancé, et ce que j'en ai pu connaître est que le commencement de ces divisions vient de plusieurs bagatelles auxquelles quelques intérêts particuliers et légers se sont joints, et que si ces subalternes ont manqué en beaucoup de choses, le commandant leur a donné aussi sans trop de fondement bien du chagrin en plusieurs rencontres, de sorte qu'après leur avoir fait des réprimandes très sévères et conformes à ce que la Cour et Mr de Chevry leur écrivait, je les ai renvoyés reprendre leur emploi sur l'assurance qu'ils m'ont donnée qu'ils vivroient dans une meilleure intelligence, et exécuteroient ponctuellement les règlements que j'ai faits sur tous les articles contenus de part et d'autre dans leurs mémoires, et sur toutes les difficultés que j'ai cru pouvoir naître dans la suite.

Ainsi il y a quelque lueur d'espoir que les choses iront mieux à l'avenir et qu'on ne sera point dans la nécessité d'en venir aux derniers remèdes, si les uns et les autres ne se voulaient pas corriger, car il seroit fâcheux de perdre des gens dont on peut tirer de si bons partis, et qui d'ailleurs ont du mérite.

Mr de Chevry a fait un acte de justice en prenant la protection du sieur de Villebon, et il avoit besoin de son appui, étant attaqué par des gens plus puissants que ces deux officiers et dont le crédit et les intrigues sont redoutables. Je ne l'éprouve que trop par tout ce qui s'est passé dans ces dernières affaires où je vois que tous les soins que vous avez pris, et qui ont été audelà de ce que l'on peut imaginer, toute la disposition que le ministre avoit de me rendre justice, toute la vivacité qu'on eu tous mes amis à l'en solliciter pressamment et par dessus tout le bon droit de ma cause n'a pas empêché qu'on ait trouvé moyen d'en éloigner la conclusion aussi bien que les satisfactions que j'en devais attendre et que je vois par vos lettres que vous aviez raison de me faire espérer.

Je vous envoie, Monsieur, la copie de celle que l'on m'a écrit sur ce sujet puisque je la dois regarder comme une réprimande, qu'on y condamne ma conduite, et qu'on m'accuse de violence quand tout le monde m'écrit qu'on ne m'a blâmé qu'en ce que j'ai eu trop de modération.

On ne devoit pas tant me recommander de ne pas recevoir avec appareil la belle satisfaction que le procureur général devoit me faire, car j'ai fort souhaité que personne ne s'y rencontrât, et que le public demeurât dans l'opinion où il est qu'on l'avoit remis à ma miséricorde. Je ne l'ai point désabusé là-dessus par la bonne contenance que j'ai toujours tenue et par la modestie et la réserve avec laquelle j'ai toujours parlé, me contentant de dire que Sa Majesté avoit trouvé ces matières là si importantes qu'elle avoit voulu les faire examiner avec plus de loisir et qu'il falloit en attendre la décision. Je ne sais si on en fera quelqu'une sur tous les articles que vous avez si judicieusement remarqués, ou si l'on regardera toutes ces choses comme non avenues, ce qui pourrait bien arriver pour se délivrer de tout embarras. Cependant

il y va du seul intérêt du Roi, et cette palliation feroit une grande brêche à son autorité, quand dans les suites on verroit qu'on peut impunément offencer ceux entre les mains de qui il l'a commise, et qu'ils ne seraient plus en pouvoir ni en état de la maintenir.

Je ne saurais comprendre par quels motifs on a tant de ménagements pour humilier une compagnie qui assurément par son crédit ne feroit pas soulever le pays quelque mal intentionné qu'elle fût, et qu'on ne se soucie pas de mortifier un gouverneur qui se sacrifie entièrement pour le repos de ce même pays, et que tout le monde sait avoir été offencé en public, en s'acquittant des devoirs de sa charge, sans qu'il paroisse qu'on lui en fasse aucune satisfaction.

Quoique la facilité que cette même compagnie a eue de recevoir les écrits injurieux que Mr l'évêque y a donnés contre moi, les conclusions du procureur général sur le même sujet, avec les dires du sieur de Villeraye dont on a fait des procès-verbaux qu'on a portés sur les registres, dans le temps qu'on s'opposoit que j'y fisse insérer ce que je proposois ne méritoit-elle pas que l'on réglât par un arrêt authentique que tous ceux que le Conseil de Québec a donnés sur cette matière seroient lacérés ou du moins bâtonnés, afin qu'il ne restât plus aucun vestige qui pût donner envie à ceux qui viendraient après d'entreprendre de pareilles choses. L'insolence d'un procureur général qui m'offense en plein Conseil par des paroles tout à fait injurieuses ne demanderait-elle pas une satisfaction qui y fut proportionnée et dont le public pût avoir connaissance, comme il en a eu de l'injure, et une petite dose d'interdiction pour quelques mois, si on ne vouloit pas le casser tout à fait, comme il le méritoit, serait-elle mal appliquée, et la hardiesse qu'a eue le sieur de Villeray quand il m'a dit en plusieurs rencontres qu'il ne me regardait dans le Conseil que comme un conseiller honoraire qui véritablement y avait la première place, ne devroit-elle pas obliger à faire un bon règlement par où ils connussent le devoir d'un gouverneur et le leur, afin qu'ils ne crussent pas ce que Mr l'intendant m'a dit en face que je ne devais jamais parler qu'à mon rang, et lorsque l'opinion viendroit à moi.

Si dans la chaleur du discours et pour répondre à une chose qui me paraissoit si extraordinaire, le mot de chef du conseil m'a échappé au lieu de dire le premier du Conseil, sans avoir jamais prétendu aller contre la déclaration de 1675, peut-on avoir pris de ma part cette parole autant au criminel qu'on a fait, sans vouloir expliquer les fonctions que moi et les autres gouverneurs y doivent faire.

Je sais bien que je ne dois pas prononcer en ma propre cause, mais il y va du service du Roi que toutes ces choses soient réglées d'une manière que ceux qui ont son autorité entre les mains la puissent soutenir. Quoiqu'il en arrive, j'en attendrai patiemment les décisions, m'étant mis audessus de tous les chagrins que cela m'a dû causer, et m'étant confirmé dans la résolution que j'avais prise il y a fort longtemps d'assister très rarement au Conseil, et même jamais si je puis m'en défendre.

Ces réflections que je vous répête ne sont aussi que pour rafraichir la mémoire de tous les écrits que vous avez vus là-dessus, et dont je sais que vous avez bien voulu, par une bonté sans égale, en dresser une partie, afin que si on en reparle, vous puissiez avertir ma femme de la manière dont elle doit agir. Ce qui me console un peu c'est qu'elle m'assure aussi bien que vous que Mr de Pontchartrain ne laisse pas que d'être le mieux intentionné du monde pour moi, que rien n'égale la chaleur que Mr de Phélypeaux témoigne avoir pour mes intérêts, dont je ne manquerai pas de le remercier, et que je n'ai rien à appréhender du côté que je redoutais, après les témoignages certains que vous m'en donnez, et toutes les honnêtetés pleines de

cordialité dont les lettres que j'ai reçues de cette part sont remplies, de sorte qu'il faut bien qu'il y ait là-dessous quelque mistère qui se développera dans la suite à mon avantage, et que cependant il faut recevoir tout avec silence et soumission, à quoi je suis bien résolu, et de suivre bien ponctuellement la conduite que vous me marquez.

Pourrois-je prendre confiance en une personne que je crusse plus sincère et plus portée pour mes intérêts, après toutes les marques d'amitié que vous me donnez en tant de différentes rencontres. Je suis épuisé en remerciements, car je ne trouve point de termes qui puissent vous marquer aussi fortement que je le voudrois, combien j'y suis sensible, et la reconnoissance que j'en conserve.

Je ne comprends pas comment on peut m'imputer le peu d'économie que l'on apporte dans les dépences qui se font en ce pays, car pour celles où j'ai part, je puis assurer que j'y prends garde de plus près que si l'argent sortoit de ma bource, et pour celles dont je n'ai aucune connaissance, il n'est pas juste de m'en rendre garant.

Je croirais que dorénavant il seroit plus avantageux de faire passer de l'argent comptant pour remplir nos fonds que de les envoyer en marchandises, parce qu'outre qu'il est en quelque façon honteux et fort onéreux pour tous les autres marchands que le Roi ait ici un magasin six fois plus fort qu'aucun des leurs, je ne sais si le profit qu'on retire de la vente des marchandises qu'on y débite est aussi grand qu'on l'espéroit pour augmenter les fonds de nos dépenses extraordinaires, et s'il ne cause pas des embrouillements et des confusions où personne ne voit goutte, et moi encore moins clair qu'un autre.

Il y a longtemps qu'on avoit proposé de faire battre pour cent mil francs ou quarante mil écus d'une monnaie particulière qui n'eut cours qu'en ce pays. Si on ne le fait, il se trouvera entièrement dénué d'argent, parce qu'on en transporte toutes les années en France, ce qui fait ici beaucoup de tort aux affaires.

Il est vrai que toutes mes provisions ont pensé encore cette année demeurer à La Rochelle nonobstant tous les soins et les mouvements extraordinaires que vous vous êtes donnés pour y remédier. Je ne sais qui a plus de tort en cela, ou des officiers qui commandent les vaisseaux ou de ceux qui les envoient ou des personnes qui ont le soin d'accomplir nos mémoires et qui n'ont pas toujours les choses prêtes, ou assez d'application à les faire charger quand elles le sont.

Pour décharger Mr Héron de ces petits soins qu'il est difficile qu'il prenne, étant occupé à des affaires de plus grande conséquence, et pour faire que ma femme ne soit plus obligée de vous importuner comme elle a fait toutes les années pour l'engager à faire des avances pour l'achat de mes provisions, à quoi plusieurs personnes m'ont rapporté qu'il ne pouvait s'empêcher de témoigner de la répugnance, j'ai trouvé moyen de m'ajuster avec le sieur de Senneville qui depuis peu s'est établi et marié à La Rochelle à la fille d'une personne qui était autrefois à Mademoiselle et mon intime amie. Il est fils du sieur Leber, le premier et le plus riche négociant de ce pays sans contredit, et m'a fait offrir la chose de si bonne grâce que je ne doute point qu'il ne s'en acquitte fort bien.

Ma femme n'aura qu'à lui faire toucher ponctuellement ce qu'il aura débourcé quand elle aura reçu le paiement de mes ordonnances, et pour les avances qu'il faut faire pour l'achat, il promet de les faire toucher sans que ma femme s'en mette en peine, et que toutes les choses seront toujours prêtes de bonne heure pour les charger aussitôt que les vaisseaux destinés pour le Canada seront en charge.

J'ai parlé à Mr l'intendant de ce que vous m'aviez écrit pour veiller à leur décharge. Il me dit qu'il le ferait mais je ne sais s'il l'exécutera.

Vous devez être assuré, aussy que tous mes amis, que rien de ma part ne troublera l'intelligence qui est rétablie entre Mr l'intendant et moi, quelque chose qu'il puisse dire ou faire. Il parait tout à fait disposé. Dieu veuille le maintenir dans ces bons sentiments. Pour moi rien n'est capable de changer les miens là-dessus.

Je ne vous parle point de Mr l'évêque; vous l'avez pu connaître par ses procédés, et que les portraits que je vous ai faits de lui ressemblent au naturel.

Ses affaires se décideront apparemment avec celles du Conseil, car si la Cour ne donne quelque ordre à celle des Récollets, il y arrivera d'étranges scandales, les prêtres du séminaire de Montréal ayant fait sur cela des extravagances sans fin et sans nombre, qui se sont même étendues jusques sur moi. Mais je les ai souffertes patiemment, et je me contenterai de m'en plaindre honnêtement à Mr Tronson qui veut que je le crois mon ami et de longue main, ayant été condisciples au collège pendant plusieurs années.

Le pauvre Mr de Lamothe Cadillac aurait eu besoin de vous envoyer celle-ci un journal pour vous instruire de toutes les persécutions qu'on lui a faites dans le poste où je l'ai mis et où il fait merveilles, s'étant acquis beaucoup de crédit sur l'esprit des Sauvages qui l'aiment et le craignent. Mais il n'a pas eu le temps de le copier pour vous le faire tenir. Je vous envoie une lettre de lui avec une pour Monsieur de Pontchartrain, et j'ai fait extraire de celles qu'il m'écrit quelques faits qui vous paraîtront sans doute inouis.

Il n'y avoit que deux mois que les Pères qui sont à Missilimakinac m'en avoient écrit des merveilles et comme d'un homme le plus judicieux, le plus prudent et le plus ennemi du désordre que j'eusse jamais pu envoyer en ce pays là; mais je ne sais s'ils ont reconnu qu'il avoit trop d'esprit et de pénétration et qu'ainsi ils ont jugé qu'il falloit changer de language et qui ne leur étoit pas propre. Enfin on a trouvé moyen par une cabale toute visible de soulever trois ou quatre officiers qui étoient dans des postes dépendants du sien, et qui lui ont fait des algarades si extraordinaires et si inouies que j'ai été obligé de les faire mettre en prison quand ils ont été descendus, et dont je ne les ai fait sortir que depuis quelques jours, parceque assurément ils méritaient d'avantage.

Un certain Père Carheil, Jésuite, qui m'avoit écrit il y a quelques années des lettres insolentes, a joué dans tout cela des rolles étonnants. J'en écrirai un mot au Révérend Père de Lachaise afin qu'il y donne ordre. Les supérieurs d'ici promettent assez de le faire, sans que j'en aie jusques ici vu aucuns effets. Cependant, si cela continuoit, il faudroit bien y trouver quelque remède, car il n'y aurait plus moyen que quelque officier qu'on envoie soit à Missilimakinac soit à Miamis, Illinois et autres endroits, pût y demeurer par toutes les persécutions qu'on leur fait, sur la gêne qu'on donne à leur conscience et sur l'absolution qu'on leur refuse sitôt qu'ils ne font pas tout ce qu'on désire. Il y a même sur cela un commerce d'intérêt et d'argent qui est honteux à dire. Mr de Tonty vous en auroit pu écrire s'il n'avait été obligé pour se délivrer de tous ces tourments de s'en aller aux Assiniboils, de laisser Mr de la Forest en son absence qui avec toute son adresse et sa douceur aura bien de la peine à s'en bien tirer.

Mr de Lamothe aura besoin, si on l'attaque, que vous l'appuyiez et que vous souteniez hardiment qu'il fait très bien son devoir, jusques à ce que l'année prochaine il puisse vous envoyer un détail exact de tout ce qui s'est passé. Je n'ai pas cru devoir entrer en matière là-dessus avec Mr de Pontchartrain, parceque je ne sais si on osera ouvertement remuer cette pierre, mais plutôt sous terre selon toutes les apparences. Je me suis donc contenté de lui marquer qu'il s'acquitte très bien

de son devoir. Il espère des bontés extraordinaires que vous lui avez témoignées lorsqu'il était en France, que vous vous souviendrez de l'espérance que vous lui donnâtes de lui procurer une lieutenance de vaisseaux quand vous trouverez l'occasion. Il la mérite assurément, car il a beaucoup d'esprit, de cœur et de talents.

Je n'ai pas manqué de faire de grands remerciements à Mr de Pontchartrain des fonds qu'il a encore faits pour le château de Québec et de la continuation de ma gratification. Quoiqu'éloigné et presque devenu Sauvage, je ne le suis pas assez pour ne pas voir que dans un temps comme celui-ci, c'est avoir fait le Pont neuf. Je lui demande, comme vous me le conseillez, une continuation pour l'achèvement du château de Québec, et il n'y auroit point de regret s'il pouvoit voir de quelle manière l'argent y a été employé; car, assurément, les gouverneurs qui viendront après moi devront m'avoir quelque obligation de leur laisser un logement aussi commode que celui qu'ils trouveront. Il ne faut pas laisser néanmoins d'en jouir le plus longtemps qu'il se pourra et jusques à ce qu'il lui plaise me procurer quelque autre établissement plus honorable et plus solide, comme il me fait entrevoir que je le puis espérer.

Il n'a pas tenu à moi et il n'y tiendra pas encore que je ne fasse connaître à la cour les artifices dont on s'est servi pour nuire à Mr de Villebon. C'est une chose qu'il a de commun, comme je vous l'ai déjà marqué, avec tous ceux qui commandent dans les postes éloignés, et à quoi la Cour devrait bien faire attention pour y donner ordre.

Les sieurs de Gallifet et Langloiserie ont reçu les expéditions sur les demandes qu'ils avaient faites pour le commandement des lieux où ils sont majors, mais on n'a pas envoyé au dernier son premier brevet réformé, comme il l'avait demandé, où on l'avoit qualifié de major de troupes au lieu de major de la ville et île de Montréal. C'est une méprise à laquelle il seroit bon qu'on remédiât l'année prochaine, et je vous prie, Monsieur, de vous souvenir d'en parler au bureau.

Je ne sais pas comment Monsieur de la Chesnaye n'a point reçu ses provisions de conseiller au Conseil, puisque vous m'assurez qu'elles ont été expédiées; car dans toutes les lettres qu'on nous écrit, à Mr l'intendant et à moi, il n'en est pas dit un mot. Il n'est pas moins disposé que je le suis à aider Jolliet en tout ce qui se pourra, et il le mérite assurément.

Il ne sera pas malaisé au sieur de la Forest de justifier que les Illinois s'appliquent à d'autres choses qu'à son commerce.

S'il continue de faire ce que Mr de Tonty y a fait, et s'il envoie une liste aussi ample que ce premier a fait de toutes les chevelures qu'on a levées sur les Iroquois, et les Pères Missionnaires ont certifié comme vous l'avez pu voir, je serais plus intéressé que personne qu'il fut sujet à payer les dettes de feu Mr de la Salle, parce que j'en suis le premier et le principal créancier.

L'espérance que vous me donnez que nous pourrons avoir l'année prochaine des recrues me réjouit beaucoup, car assurément nous en avons grand besoin, et mil hommes d'augmentation de troupes nous mettraient en état de faire quelque chose de conséquence. Dieu veuille que le peu de progrès qu'auront fait les ennemis, cette campagne, engage le Roi à ne nous les pas refuser. Mais il faudrait pour s'en pouvoir servir dès l'année prochaine que nos vaisseaux arrivassent ici au mois de juin, et il n'en couteroit pas plus au Roi que de les faire partir aussi tard qu'on le fait. Comme vous êtes, Monsieur, un des principaux protecteurs du Canada, soyez aussi, s'il vous plaît, le solliciteur de cette affaire, et remuez ma femme et tous mes amis pour presser Monsieur de Pontchartrain de les demander au Roi, puisqu'il sera de sa gloire qu'on voye que dans le Nouveau Monde comme dans l'ancien

il fait partout des efforts surprenants pour réduire ses ennemis. Nous n'avons point eu de nouvelles de Mr d'Iberville depuis son départ, par quelque endroit que ce puisse être, et c'est ce qui commence à mettre tout le monde en peine.

Vous entendrez peut être parler du rétablissement du fort de Frontenac. Je mande à Mr de Pontchartrain les raisons qui m'y ont obligé, et quand la chose n'auroit pas été faite avant la réception de ses dépêches par lesquelles il m'ordonnoit de la surseoir, je crois que j'aurois pris la liberté de passer par dessus, dans la conjoncture présente, voyant l'envie qu'en avoient tous nos Sauvages alliés, l'effet que cela produiroit dans les esprits pour les empêcher de faire la paix sans notre participation avec les Iroquois, et les avantages que nous en pouvons retirer pour la continuation de la guerre, puisque ce poste bien établi et fourni de toutes sortes de munitions nous donnera moyen d'entreprendre quelque chose de plus que ce que nous avons fait jusqu'à présent.

La dépence de cet établissement a été fort médiocre quoique toutes les brêches ayent été refaites de pierres et remis au même état qu'il était auparavant. Nous essayerons de faire en sorte que sa conservation ne consomme pas beaucoup de nos fonds et du moins puis-je assurer qu'il n'y a point de dépence ni d'argent qui soit mieux et plus utilement employé que sera celui-là. Je ne sais par quelle fatalité il y a toujours eu de fortes oppositions à l'établissement de ce fort, qu'elles aient commencé dès le temps de sa première construction, qu'on les ait continuées pour sa conservation; et qu'après l'abandonnement qu'on en a fait, je les aie trouvées de même quand j'ai eu dessein de le rétablir. Je me trouve assez vigoureux et assez de santé pour y aller faire un voyage l'été prochain, qui sans doute alarmera encore plus les Iroquois qu'ils ne l'ont été quand ils ont su cette nouvelle qui, à ce que j'apprends, n'a pas donné moins d'inquiétude à ceux de Manath et d'Orange.

Il suffit, Monsieur, que je sache que vous considérez Monsieur de Turgis pour faire pour le sieur de St-Gervais, son parent, tout ce qui me sera possible, car assurément je n'aurai jamais plus de joie que quand je trouverai l'occasion de vous marquer de quelque manière que ce puisse être la gratitude que je conserve de toutes les bontés que vous avez eues pour moi.

Vous me faites injure, Monsieur, d'avoir songé à me faire excuse de l'inadvertance que vous avez cru avoir eue en ouvrant les paquets de ma femme, comme si elle et moi devions avoir rien de secret pour vous.

J'ai reçu des lettres de Mr l'évêque par duplicata, et je lui ferai répondre avec la même sincérité qu'il m'a écrit; car il n'est pas non plus que moi si scrupuleux qu'était feu Madame la princesse de Conty, qui disoit qu'elle ne vouloit plus écrire par ce qu'on se montroit toujours dans les lettres, ainsi ne suis-je pas Janséniste comme on dit qu'elle était.

J'ai satisfait plainement, Monsieur, aux conseils que vous me donnez dans votre dernière lettre du 16 juin: On ne peut pas paraître plus content que je l'ai paru après la réception de la lettre que vous m'avez envoyée de Mr de Pontchartrain, quoique bien opposée à la satisfaction que vous espériez que j'en devois recevoir. Ce n'est pas trop mon humeur ni ma coutume de faire le comédien, mais je vous assure que dans ce rencontre j'ai si bien joué mon rôle que personne n'a pénétré et ne pénétrera mes sentimens. S'il ne faut qu'avoir cette conduite pour attendre dans les décisions de l'affaire des satisfactions plus grandes, on ne pourra prendre de là aucun prétexte de me les refuser.

On sait le bon droit de ma cause, la malice et l'artifice de mes ennemis, l'intérêt que le Roi a d'empêcher les usurpations qu'on veut faire sur son autorité, et de

soutenir ceux qui sont préposés pour la maintenir et qui n'ont d'autres vues que le bien de son service, enfin on est assez informé de cet *Odium Theologicum* contre les puissances temporelles, qui est plus fort en ce pays qu'en pas un autre endroit. Vous l'avez déjà éclairci par les réflections que vous avez faites. Je suis sûr que vous en ferez encore de nouvelles, s'il est nécessaire, que votre vivacité et vos soins ne diminueront point là-dessus, que ma femme et tous mes amis s'y joindront avec chaleur, que le patron et Mr son fils ne relâcherons sur mes intérêts, et ainsi quelques puissantes que soient les machines de ceux à qui j'ai à faire, je crois avoir lieu d'espérer que la fin de ces affaires retournera à ma satisfaction.

Je n'en saurais jamais avoir de plus grande que lorsque je trouverai les occasions de vous faire connaître combien je suis reconnoissant de toutes les obligations que je vous ai, et avec quelle passion, cordialité et attachement je suis, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

FRONTENAC.

Québec, le 2 novembre 1695.

Je vous avois recommandé, Monsieur, les années précédentes le nommé Baptiste, sur les bons témoignages que Mr de Villebon m'en avait rendus; mais j'ai appris depuis deux ou trois mois qu'il avoit tenu des discours, peu de temps avant qu'il passât en France, qui marquoient qu'il n'avoit pas de trop bonnes intentions. On m'a dit de plus que c'est un homme qui est marié en plusieurs endroits, en France et en Hollande outre la femme qu'il a présentement au Port Royal. Mr de Vaudreuil m'a assuré qu'il connoissoit celle qu'il avait en France et qui est proche de chez lui en Languedoc.

J'ai cru vous en devoir avertir aussi bien que Mr de Chevry, afin qu'il ne puisse pas vous surprendre, puisqu'on prétend qu'il est allé demander en France un autre vaisseau à la place de celui qu'il a perdu, pour avoir plus de facilité de transporter en Hollande ou en quelque autre pays ennemi la femme qu'il a à Port-Royal, avec tous ses effets.

Depuis vous avoir écrit que je vous envoyois une lettre de Mr de Lamothe à laquelle j'ajoutais beaucoup d'articles de son journal qu'il n'avoit pas eu le temps de copier, j'en ai reçu des nouvelles qui me donnent un peu d'inquiétude à cause de l'aliénation de l'esprit des Hurons qui veulent entrainer toutes les autres nations pour les obliger à faire la paix avec les Iroquois sans ma participation. C'est une affaire de la dernière conséquence à laquelle il faut essayer de remédier, s'il est possible, comme j'ai déjà commencé et que je continuerai de faire. Vous en verrez tous les détails dans la fin de ma grande relation, et plus particulièrement les raisons qui ont engagé ces Sauvages à faire ces mauvaises démarches, par la lettre que le dit sieur de Lamothe écrit à Mr de Pontchartrain et que je vous envoie toute ouverte pour lui présenter avec le placet qui y est joint, par lequel il lui demande une lieutenance de vaisseau.

Il y a trois ou quatre officiers que je renvoie à cause de l'extravagance de leur conduite que je marque dans la lettre de Mr de Pontchartrain dont j'envoie le duplicata à ma femme, afin qu'elle puisse vous le faire voir avant que de lui rendre. Nous n'avons pas besoin dans un pays comme celui-ci de gens d'un pareil caractère.

Le sieur des Ursins, commandant *la Charente*, nous ayant représenté, à M. l'intendant et à moi, qu'il n'avait point de pilote sur son vaisseau qui eut assez de con-

naissance de la rivière et des terres qui sont à l'entrée du golfe et qu'il appréhendoit, dans une saison aussi avancée que celle-ci, que *la Charente* ne courût risque, il nous en demandoit un sur qui il put se confier, ce que nous avons cru ne lui devoir refuser tant pour les intérêts du Roi que pour ceux de Messieurs les fermiers qui ont leurs castors et effets embarqués dessus, et ne pouvoir lui en donner un meilleur que le sieur Jolliet, qui est peut-être le seul dans ce pays capable de se bien acquitter de cet emploi.

Je suis bien aise que cette occasion se soit offerte pour qu'il puisse lui-même vous présenter ses cartes et vous entretenir de ses découvertes. Vous me ferez un fort grand plaisir de l'obliger en tout ce que vous pourrez.

FRONTENAC (1).

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE (4 NOVEMBRE 1695)

A Québec, le 4e novembre 1695

Monseigneur,

Je n'ay receu à Montréal vos dépesches du 16 avril que le 24 juillet. Le Sr de Bonnaventure qui commandait le vaisseau *l'Envieux*, me les envoya par des Sauvages qu'il me depêcha de Pentagouet, avant que d'avoir esté à la rivière St-Jean.

Les pensées que vous avez eues sur les négotiations des Iroquois se sont trouvées justes, mais leurs fausses finesses et supercheries ont esté inutiles, et ont mesme tourné contre eux, puisque la guerre n'en a pas discontinué, par la quantité de partis que je n'ay pas laissé d'envoyer, et que nos Sauvages alliez en ont mieux reconnu leur perfidie, et la nécessité où ils sont de s'attacher davantage à nous, ne pouvant trouver de seureté que dans nostre protection.

Le détachement que j'avois faict pour le restablissement du fort Frontenac estoit parti quelques jours auparavant la réception de votre lettre, et le désistement de cette entreprise dont les principaux chefs des Outaouacs, qui estoient descendus à Montréal avoient esté témoins oculaires, auroit tellement décrié les François dans leur esprit par les fortes idées qu'ils auroient conceue de nostre foiblesse, ou de l'envie que nous aurions de renouer de nouvelles negotiations avec l'ennemy, que cela auroit esté capable de les aliéner entièrement de nous et les faire songer à faire la paix, en particulier sans nostre participation après la joye qu'ils avoient témoignée publiquement de pouvoir par ce restablissement espérer de trouver une retraitte assurée dans toutes les entreprises qu'ils voudroient désormais former contre les Iroquois.

Cette expédition s'est faite heureusement en très peu de temps et à fort peu de frais. Nous ny avons pas perdu un homme et quoy que je n'eusse prétendu pour le présent faire restablir que de pieux les bresches qui se trouvaient au fort, on a trouvé le moien en huit jours de séjour de les refaire toutes de pierre sans qu'il en ayt cousté un sol au Roy, de sorte qu'il est présentement dans le mesme estat qu'il

---

(1) Copie aux Archives de la province de Québec.

estoit avant qu'on l'eust abandonné, à la reserve des logements qui avoient esté bruslez et à la construction desquels la garnison de quarente cinq hommes qu'on y a laissée, travaillera tout l'hiver. Mr le chevalier de Crisaffy qui commandoit ce detachement, et qui s'en est très dignement acquitté ayant laissé au commandant tous les bois et matériaux necessaires et prets à mettre en œuvre.

Nous ferons en sorte, Mr l'intendant et moy, que la dépence de l'entretien de ce fort sera modique, et les avantages qu'on en retirera, considérables; du moins suis-je assuré que ce qu'on prendra des fonds du Roy pour cela ne scauroit estre plus utilement employé.

Nous ne pouvons assez témoigner à Sa Majesté les extresmes obligations que nous luy avons des efforts extraordinaires qu'Elle veut bien faire pour le soutien du Canada, dans un temps où elle a tant d'autres dépenses à faire pour des choses qui estant plus proches luy doivent estre aussy plus considérables, et comme c'est vous seul, Monseigneur, qui luy insinuez ces sentimens favorables pour cette pauvre colonie nous ne scaurions vous en faire assez de remerciements, et moy par dessus tous les autres, puisque j'ose me flatter que ma consideration particulière n'a pas nuy à vous engager de faire toutes les instances que l'on me mande que vous avez si souvent réiterées pour obtenir du Roy tous les secours que vous nous procurez.

Je ne scay si les avances dans lesquelles Mr l'intendant dit estre engagé pour les années précédentes, luy ont pu permettre de faire de grandes réserves sur les fonds de l'année 1694, et je me remets à luy de vous en éclaircir, mais ce que je puis vous dire est que nous sommes tous deux fort résolus d'apporter toute l'économie possible dans les dépenses qui se feront à l'avenir et d'agir en toutes choses de bon concert et intelligence.

On vous a, Monseigneur, fort grossi les objets en vous parlant de la conduite des officiers envers leurs soldats. Pour moy je n'en ay point receu de plainte, parce qu'assurément j'y aurois apporté les remèdes convenables, et si Mr l'intendant en a eu quelqu'une, il faut qu'elles ayent esté bien légères ou qu'il y ait pourveu. Comme il entrera sans doute avec vous dans tous ces details, dont il peut mieux rendre compte que moy, je ne m'estendray pas là-dessus.

La licence que les officiers souffraient pour l'employ de leurs soldats a esté beaucoup réprimée. On tiendra encore davantage la main dans la suite à ce qu'aucun d'eux ne s'esloigne de sa compagnie. Les règlements que vous nous avez envoyez par vos dernières depesches seront ponctuellement observez et je n'obmettray rien de mes soins pour les faire exécuter.

Si les affaires de Sa Majesté ne luy ont pas permis cette année de nous envoyer des recreues, je ne scaurois m'empescher de vous conjurer de vouloir bien faire tous vos efforts pour nous en procurer l'année prochaine. Nos troupes diminuant tous les jours, je suis obligé de les séparer pour deffendre les différents postes que l'on est necessité de garder pour nous garentir des incursions des ennemis, et comme nous allons recommancer la guerre plus vivement que jamais, il faudroit pour la faire avec vigueur et sans relasche, et se trouver en estat d'entreprendre quelque chose de considérable, estre plus forts de troupes que nous ne sommes, et six cens hommes au moins d'augmentation nous seraient nécessaires.

Vous aurez apris avant la réception de cette lettre le succez du voyage du Sr de Bonnaventure. Je n'ay rien sceu de luy depuis son départ de la rivière St-Jean, après le combat qu'il y donna contre une frégate angloise.

Si Sa Majesté prend la résolution de faire attaquer l'année prochaine le fort de Pemkuit, cela augmentera bien la hardiesse des Sauvages de ces cantons qui

98

829

Du bord de la grande esperance a
200 lieues a l'ouest de la Rochelle
ce 22e Juillet 1672

R.F.

Monseigneur

Jay cru devoir profiter de locasion que
noffre le retour du capne Bordet, (qui apres
mavoir escorté avec tout le soin et la vigilance
possible jusques a la hauteur qui estoit portee
par son ordre se rena vers les costes de
France) pour vous informer du succez de

nostre navigation
Elle na pas esté jusques icy fort heureuse, les
vents aiant toujours esté si contraires, quil
nous a esté impossible de faire beaucoup de
chemin/ Il nous arriua mesmes le jour que
nous partismes de la Rochelle a huict lieues
a louest des pertuis dantioche vn accident,
qui nous mit fort en desordre, vne rafale de
vents nous aiant rompu en mesme temps
nos deux mats de hune
Cela obligea nostre capne a virer le bord et
a vouloir relascher a la Rochelle pour se
raccommoder/ mais voiant le retardement
que cela apporteroit a mon voiage, qui pour
roit mesme peutestre se rompre par la, et
aiant sceu quily auoit vn mats de rechange
sur le vaisseau qui nous escortoit, comme
il y en auoit aussy vn sur nostre bord, je
fis tant dinstances au capne Bordes, et
luy representay si bien limportance du
seruice quil rendroit en cette occasion,
quil se resolut a la fin de nous en accom
oder, desorte quaiant au mesme instant

reforis nostre premiere route, et passé toute
vne journee a nous rajuster nous continuasmes
nostre chemin
Nous nauons pas pu neanmoins auancer beau
coup, parce que les vents auant toujours esté
a louest auec vne impetuosité extraordinaire
et inouie pour la saison, nous auons esté
contrainets de courre pendant quinze jours
du nord au Sud et du Sud au nord, de maniere
Monseigneur qu'il ny a point de gardes Costes
qui puissent mieux que nous vous assurer
qu'entre le Cap de finis terre et les Sorlingues
la mer est entierement nette de Corsaires
Depuis le 19 au soir les vents se sont rangez
au nord et au nord est, et nous ont donné
lieu de faire nostre chemin auec autant
de plaisir, que nous auions eu auparauant
de peine
S'ils continuent, comme ils paroissent estre
assez presentement de ce costé la nous
auancerons beaucoup, et je pense que dans
le commencement de Septembre je pourray
estre ~~dan~~ dans vn païs, ou j'ay bien de

l'impatience de se rendre arriué pour vous pouuoir donner par mes soins quelques marques de reconnoissance que je conseruerray toute ma vie des obligations, dont je vous suis redeuable, et des temoignages du respect auec lequel je suis

Monseigneur

Vostre tres humble tres obeissant et tres obligé seruiteur
FRONTENAC

MS. de Frontenac 24. / MS. of 1679

Du bord de la grande esperance a
200 lieues a louest de la Rochelle
ce 22e Juillet 1672

Monseigneur

Jay cru devoir profiter de loccasion que moffre le retour du cap^ne Bordet, (qui apres mavoir escorté avec tout le soin et la vigilance possible jusques a la hauteur qui estoit portée par son ordre sen reva vers les costes de france) pour vous informer du succez de nostre navigation.

Elle na pas esté jusques icy fort heureuse, les vents aiant toujours esté si contraires, quil nous a esté impossible de faire beaucoup de chemin. Il nous arriva mesmes le jour que nous partismes de la Rochelle a huict lieues a louest des pertuis dAntioche un accident, qui nous mit fort en desordre, une raffale de vent nous aiant rompu en mesme temps nos deux mats de hune.

Cela obligea nostre cap^re a virer le bord et a vouloir relascher a la Rochelle pour se raccommoder. Mais voiant le retardement que cela apporteroit a mon voiage, qui pourroit mesmes peutestre se rompre par la, et aiant sceu quil y avoit un mats de rechange sur le vaisseau qui nous escortoit, comme il y en avoit aussy un sur nostre bord, je fis tant dinstances au cap^ne Bordet, et luy representay si bien limportance du service quil rendroit en cette occasion, quil se resolut a la fin de nous en accommoder, de sorte quaiant au mesme instant repris nostre premiere route, et passé toute une journée a nous rajuster nous continuasmes nostre chemin.

Nous navons pas pu neantmoins avancer beaucoup parce que les vents aiant tousjours esté a louest avec une impetuosité extraordinaire et inouie pour la saison, nous avons esté contraincts de courre pendant quinze jours du nord au Sud, et du Sud au nord, de maniere Monseigneur quil ny a point de gardes Costes qui puissent mieux que nous vous assurer quentre le Cap de finis terre et les Sorlingues la mer est entierement nette de Corsaires.

Depuis le 19 au soir les vents se sont rangés au nord et au nord Est, et nous ont donné lieu de faire nostre chemin avec autant de plaisir, que nous avions eu auparavant de peine.

Sils continuent, comme ils paroissent estre allisez presentement de ce costé la nous avancerons beaucoup, et jespere que dans le commencement de Septembre je pourray estre dans un païs, ou jay bien de limpatience destre arrivé pour vous pouvoir donner par mes soins quelques marques de la reconnoissance que je conserveray toute ma vie des obligations, dont je vous suis redevable, et des temoignages du respect avec lequel je suis

Monseigneur

Vostre très humble très obeissant
et très obligé serviteur,

FRONTENAC.

---

continuent toujours à harceler ceux de Boston, jusques à leurs portes, et qui, à ce que m'a mandé le Sr de Villebon, ont rompu toutes négociations avec eux depuis la tromperie que les Anglois leur firent cet esté dans leur dernière conférence. Il seroit à souhaiter que Sa Majesté voulust estendre cette expédition jusques à faire bombarder Boston et Manath, ce qui ne seroit pas à mon avis fort difficile, et qui donneroit moyen par un seul coup de finir toutes les guerres de ce pays.

Sur les avis que j'avois eus, des demeslez qui estoient à Natchouat entre le Sr de Villebon, et les Srs de Villieu et de Montigny et l'impossibilité où j'estois d'en pouvoir bien eclaircir la vérité, je résolus d'ordonner aux deux derniers de me venir trouver pour apprendre par leur bouche le détail de ce qui s'estoit passé et d'envoyer deux des frères du Sr de Villebon qui sont officiers dans les troupes pour remplir la place des deux autres, pendant leur absence, afin que le service n'en souffrist point.

J'ay examiné depuis tout ce qu'ils m'ont dit et trouvé que le commancement de leurs differents ne provenoit principalement que de certaines picques et bagatelles auxquelles dans la suitte s'estoit joint quelque petit interest particulier, et ainsy après leur avoir faict de fortes réprimandes comme des subalternes en méritent toujours pour peu que leurs supérieurs fassent des plaintes contre eux, et m'estre servi des ordres que vous me faites l'honneur de me mander que vous donnez au Sr de Villieu, en luy représentant le tort qu'il se feroit s'il m'obligeoit pas sa conduite, à vous faire scavoir qu'il n'y eust pas deferé, j'ay cru pouvoir les envoyer reprendre leur employ et qu'ils vivroient dans une meilleure intelligence, après les assurances qu'ils m'en ont données, et les règlements que j'ay faits sur chacun des articles qui avoient faict naistre leurs contestations, et surtout ceux que j'ay pu prevoir qui pourroient venir dans la suitte et leur causer de nouveaux demeslez.

Mr le marquis de Chevry, qui doit estre encore plus informé que je ne suis de la conduite de Mr de Villebon, m'en paroist si content par les lettres qu'il m'escrit que je ne puis que joindre mes temoignages à ceux qu'il vous en pourra rendre.

Il m'avoit proposé de luy laisser la liberté de donner des permissions aux Anglois qui voudroient venir pescher sur nos costes afin qu'ils pussent le faire en seureté, et sans estre inquietez par nos flibustiers, et il me representoit que j'avois autrefois mandé à ceux qui commandaient à l'Accadie qu'ils le pouvoient faire. Mais comme nous estions alors en pleine paix avec les Anglois, et que le seul motif qui m'y avoit porté estoit pour assurer au Roy de plus en plus la possession de l'Accadie en tirant des Anglois une espèce de reconnoissance, dont ils se dispensoient quand ils vouloient, puisque je n'estois pas en estat de leur en empescher, j'ay cru que dans des temps aussy délicats que ceux cy et où la guerre est si fortement allumée je ne devois rien décider de mon chef et attendre sur cela les ordres qu'il vous plaira de m'envoyer, afin d'en informer ensuite le Sr de Villebon, auquel j'ay cependant mandé de surseoir à donner ces permissions.

Je n'ay pas manqué de communiquer à Mr de Champigny la lettre que vous me faites l'honneur de m'escrire par l'Acadie.

Il est vray que le Sr Gervais Baudoin, chirurgien major de la ville de Québec, mériteroit quelques appointements par le grand soin qu'il a de tous ses malades, et les assistances qu'il donne aux plus pauvres aux dépens mesme quelquefois de sa bource. Nous chercherons Mr l'intendant et moy, suivant vostre ordre, les moyens de luy procurer quelque chose sur le produit des congez et cela par forme d'appointements.

La Charente est arrivée icy heureusement avec les autres vaisseaux qui composoient sa flotte. Vous apprendrez les risques qu'elle a couru à la hauteur des Assores

où elle en rencontra une ennemye de plus de cent voiles, de laquelle la bonne conduite et la fermeté, que fit paroistre Mr des Ursins luy donna moyen de se débarasser.

Les vents contraires et impétueux qu'il a eus sur sa route sont cause qu'il n'a peu arriver icy que le dernier de septembre, dans le temps que nous manquions généralement de toutes choses et que nous commancions à désesperer de recevoir aucun secours.

S'il estoit possible que les vaisseaux partissent de France les autres années un peu de meilleure heure, cela apporteroit beaucoup d'utilité à ce pays, parce qu'arrivant si tard, on n'a pas le temps d'y terminer toutes les affaires avant leur départ.

Nous essayerons de faire un si bon usage de la continuation des grâces que Sa Majesté nous accorde dans ses plus pressants besoins, que si elle vous a paru satisfaite de ma conduite jusques à present j'espère qu'Elle le sera encore davantage dans la suite, n'ayant en veue que la gloire de ses armes et la prospérité de la colonie.

Si j'ay eu en de certains rencontres quelque fermeté à soutenir mes sentimens contre les réflections et remonstrances de certaines personnes qui souvent en ce pays veulent raisonner de la guerre, et sur des choses qui ne sont pas de leur métier, j'ay eu du moins l'avantage que mes pensées ont réussi et que je n'ay rien entrepris qui n'ait eu des favorables succès. Aussi ay-je essayé de prendre toutes les précautions possibles, quand j'ay voulu les exécuter, et c'est ce qui a faict que lorsqu'on m'a proposé de certains desseins où je jugeois qu'on n'en pouvoit pas prendre d'assez grandes j'ay cru les devoir remettre à d'autres temps, et jusques à ce qu'on eust pris les mesures qui devoient précéder leur exécution, pour ne nous pas exposer à quelque fascheux revers qui détruiroit en un seul jour tous les avantages que nous avons eu depuis six années.

La mesme raison m'a faict encores retarder cette marche générale de toutes nos troupes jointes aux habitants et à tous nos sauvages alliez pour aller tambour battant, et à teste levée enlever Onontagué, par ce que j'ay cru qu'il seroit très difficile et très hazardeux de le tenter dans les conjonctures où nous avons esté les dernières années, par le peu de troupes que nous avions, et dont beaucoup ne sont pas capables de telles entreprises, et qu'il falloit attendre que vous en eussiez augmenté le nombre, pour ne pas laisser le pays en proye, soit aux Anglois s'ils venoient l'attaquer par en bas, soit aux Flamands de Manath et d'Oranges. Si après nous avoir laissé monter aux Iroquois ils venoient se jetter sur Montreal où nous n'aurions rien à leur opposer, outre que j'ay toujours jugé nécessaire d'avoir un lieu d'entrepost pour y laisser une partie des vivres dont on ne peut se passer pour une expédition aussi éloignée et pour servir de retraitte en cas qu'on trouvast plus de résistance qu'on ne se seroit persuadé, et que les Anglois se joignant aux Iroquois, comme il leur seroit facile pour peu que l'entreprise durast, on fust poursuivy en se retirant.

Je n'ay jamais aussy bien compris quelle grande utilité cela nous apporteroit, puisque si les ennemis ne nous attendoient pas dans leurs villages comme il se pourroit faire en cas qu'ils n'eussent pas eu le temps d'appeler les Anglois à leur secours, nous ne pourrions au plus brusler que quelques pieux de pallisades qu'ils reviendroient planter quinze jours après, ou fourager leurs bleds d'Inde dont les nations voisines en les assistant leur repareroient bientost la perte.

L'exemple de ce qui est arrivé après l'expédition que fit Mr de Denonville aux Tsonnontouans justiffie assez ce que je dis puisqu'on a veu le peu d'effect quelle a produit dans la suitte, et faict connoistre que la destruction d'un village iroquois n'est pas ce qui nous dellivrera de leurs incursions, puisqu'ils seront autant à crain-

dre pour nous quand ils se seroient retirez à 30 lieues au delà de ceux qu'ils ont, et nous moins en estat de les y aller chercher de nouveau, mais que le moyen le plus facile et de moindre dépence pour en venir à bout, est de continuer à les tourmenter et inquiéter sy fort par de continuels partis, qu'ils n'osent sortir de leurs villages, soit pour la pesche ou pour la chasse, ny hazarder de faire quelque grande entreprise de peur d'exposer en leur absence, leurs vieillards, leurs femmes et leurs enfants dans leurs villages, ce qu'ils feroient plus facilement s'ils s'enfonçoient davantage dans les terres et estoient à une plus longue portée de nous de sorte que je ne doute point qu'en suivant cette conduite, et les faisant harceler incessament par nos Sauvages d'en haut on ne les force de venir bientost de bonne foy nous demander la paix par ce qu'ils connoistrons que leur seureté et leur subsistance dépend de bien vivre avec nous et d'avoir nostre protection.

Le restablissement du fort Frontenac me mettra en pouvoir d'exécuter ce que je marque puisque si une fois je puis y faire transporter assez de vivres pour la subsistance des troupes que je jugeray à propos d'y faire monter, je seray en estat de tout entreprendre avec moins de risque, d'engager plus facilement nos Sauvages à de continuels partis contre les Iroquois se voiant assurez d'une retraitte, et mesme de leur y donner un rendez-vous juste, lors que l'on jugera à propos de les joindre à nos troupes pour une marche générale, ce qui autrement ne pourroit réussir que par hazard, et par une espèce de miracle.

Ce sont ces considérations qui m'ont toujours persuadé que le restablissement de ce poste estoit d'une indispensable nécessité. Je pourrois encore y en adjouter beaucoup d'autres si elles n'estoient pas d'une trop longue discution et qui vous feroient connoistre que dans le nombre de ceux qui l'ont improuvé et qui peut-estre l'improuveront encore, il y entre de la passion, et de l'intérest particulier, peu d'égards pour le bien public, et moins encore pour les succez des armes du Roy.

J'espère que les avantages qu'on en retirera dans les suites me justifieront auprès de vous du trop grand attachement que j'ay toujours eu à cette pensée et que je ne pus m'empescher de témoigner à feu Mr de Seignelay, lorsque je revins en ce pays, et qui se rendist à mes raisons après qu'elles eurent esté bien discutées. En tout cas sy vous n'estes pas dans les mesmes sentiments, je suis prest de subir toute la correction que vous m'en voudrez faire.

Pardonnez moy, s'il vous plaist, Monseigneur, si j'ose prendre la liberté de vous dire que je ne crois pas en avoir mérité sur ce qui s'est passé au Conseil, ny sur les véhémences qu'on m'accuse d'y avoir eues.

Ce n'est pas faute d'avoir faict connoistre à Mr de Champigny dans ce temps là ce que je pensois de la conduite et du dessein de quelques uns de ceux qui le composent et de la nécessité que je croiois qu'il y avoit d'y apporter du remède, prevoiant les suites du mal. Mais l'éloignement où il me parut toujours estre d'entrer dans ces sentiments fit qu'à la verité, avant que d'aller au Conseil, je ne luy donnay point par écrit ce que j'y dis de bouche, mais dont il ne devoit point estre surpris par ce qu'il en sçavoit la substance par plusieurs conversations que j'avois eues avec luy là dessus.

Pour ce qui regarde la liberté des suffrages, je defie qui que ce soit de Mrs les conseillers de prouver que j'aye jamais faict la moindre démarche qui ait pu leur faire connoistre que je voulois les gesner dans leurs opinions, s'ils n'appellent les gesner que d'avoir proposé trois ou quatre fois seulement dans des affaires qui regardoient le public ou quelques particuliers, et qui me paroissoient difficiles qu'on opinast sur le registre ici afin d'y pouvoir faire plus de reflection. Vous scavez mieux que

personne quelle est la pratique là dessus dans tous les parlements, mais ils ont icy leurs raisons qui les empeschent quelque fois d'avoir cette jurisprudence agréable.

A l'égard des cent pistoles que Mr l'évesque m'a données, c'est une chose si risible que je n'ay jamais cru qu'on la pust tourner à mon désavantage, mais qu'elle donneroit matière de se rejouir à ceux qui en entendroient parler.

Si Mr l'évesque avoit voulu me croire et suivre les conseils que l'amitié qu'il me témoignoit alors me donnoit souvent la liberté de luy donner sur toutes les choses que luy ou ses ecclesiastiques entreprenoient tous les jours et à la continuation desquelles je luy representois qu'il estoit impossible qu'à la fin on ne s'opposast, il n'auroit pas faict tant de fausses demarches, mais vous le devez connoistre assez pour scavoir qu'il ne suit pas toujours ce que ses amis luy conseillent.

Je souhaite que les remèdes que Sa Majesté y apportera par le règlement qu'elle en doit faire empesche la continuation de cette conduite, et des scandales qu'elle cause.

Pour moy j'en attendray l'événement avec beaucoup de tranquilité car n'y ayant d'autre interest que celuy de la conservation de l'authorité du Roy qu'il m'a faict l'honneur de me confier quand il sera satisfaict je le seray toujours, le christianisme m'apprenant que si j'ay esté offencé personnellement, je dois oublier toutes les injures et les pardonner: on n'a jamais du croire par le mot de chef qui s'est trouvé par hazard dans ce que j'ay dit que j'aye prétendu aller contre ce que Sa Majesté avoit ordonné par sa déclaration du 5 juin 1675 mais seulement faire entendre que j'y avois la première place, et que je n'y estois pas comme on me le disoit en face un simple conseiller honoraire qui ne devoit parler qu'à son rang, et lorsque l'opinion viendroit à luy.

J'ambitionne si peu ces sortes de choses que j'ay esté assez rarement au Conseil, et me suis le plus que j'ay pu dispensé d'y assister, Sa Majesté me feroit une très grande grâce de m'ordonner de n'y mettre jamais le pied, aussy bien ne pourray-je pas luy estre fort utile pour y soustenir son authorité, quand on verra qu'on peut impunement y donner des escrits injurieux contre moy, comme a faict Mr l'évesque et qu'ils y sont receus, qu'un procureur general y a la hardiesse de m'y chanter injures, et qu'après cela on me taxe de violence par ce que des personnes qui ont eu part à la chose en deguisent la vérité, mais non sans beaucoup d'artifice et de peine.

Dans l'incertitude ou j'ay du estre de la décision que Sa Majesté feroit sur tout ce qui s'est passé dans le Conseil, et si croyant que son authorité n'y a pas esté blessé, Elle devoit les regarder comme des choses non avenues, vous n'avez pas du croire, Monseigneur, que je puisse avoir l'intention de recevoir avec appareil la satisfaction que vous me marquez, qu'Elle a ordonné au procureur général de me faire, car je vous assure que j'ay esté plus que content dès qu'il s'est présenté et que bien loin d'affecter d'y faire trouver des tesmoins, j'aurois fort désiré qu'il ne s'y fust rencontré personne. Tout ce que je souhaite est qu'une correction si légère, et les monuments qui resteront de tout cela dans les registres d'où ils auroient pu estre tirez ou bastonnez ne fassent point de tort aux gouverneurs qui viendront après moy et que ceux qui composeront alors le Conseil n'en prennent pas occasion de les traiter comme ils m'ont faict.

J'ay averty ceux de qui les affaires ont esté évoquées au Conseil des parties, d'y envoyer leurs pièces et leurs procurations s'ils vouloient les y poursuivre.

Pour Mareuil, voyant que contre toute sorte d'équité de formes et de règles on vouloit à quelque prix que ce fust luy faire son procès nonobstant toutes récusations, prises à partie et beaucoup d'autres nullitez dont les informations qu'on

avoit faites estoient pleines, sans avoir égard aux requestes qu'il présentoit tous les jours, et par lesquelles il demandoit l'évocation de son affaire au Conseil du Roy je crus ne pouvoir m'empêcher d'aller au Conseil sur celle qu'il me présenta en particulier pour avoir recours à moy et de dire à ces Mrs que je ne croiois pas qu'on pust refuser au d. Mareuil de renvoyer son affaire en France comme il le demandoit et comme ils avoient esté d'avis d'y renvoyer celle de tous les autres, et que cependant y ayant desjà deux mois que je l'avois faict mettre en prison j'allois l'en faire sortir afin qu'il pust servir à sa charge pendant la campagne en les assurant que je l'y ferois remettre aussitost que les intentions de la Cour me seroient connues. Je l'envoye donc à Mr Begon comme vous me le marquez pour y suivre les ordres que vos aurez donnez là dessus.

Nous avons vescu d'une manière Mr l'intendant et moy depuis le départ des vaisseaux de l'année dernière que vous n'aurez point, je croy, la teste rompue d'aucunes plaintes. Cette bonne intelligence selon toutes les apparences se rafermira encore davantage dans la suitte après ce que vous nous faites l'honneur de nous mander à l'un et à l'autre, et je ne reprendray point pour cela de nouveaux sentiments d'inclination pour luy, car tout ce qui s'est passé n'a pas esté capable de les étouffer, ainsy, Monseigneur, vous ne devez estre de ma part en aucune inquiétude là dessus, non plus que sur mon secrétaire, et les autres personnes qui m'approchent de la mauvaise conduite desquels j'ay esté fort aise qu'on n'ayt pu vous donner des preuves et par qui assurément je ne me laisse ni ne me laisseray gouverner.

Les grâces que Sa Majesté a accordées à plusieurs officiers de ce pays augmenteront sans doute le zèle qu'ils ont pour son service aussy bien que le nombre des obligations dont je vous suis redevable par la considération particulière que vous avez eue pour ceux que je vous ay recommandez, et je ne doute point que cela ne les engage encore à se tenir dans une plus grande discipline, et à executer avec plus d'exactitude les règlements de Sa Majesté, leur ayant faict connoistre que s'ils y manquoient ceux qui auroient receus ces grâces ne pouroient plus rien espérer pour leur avancement, ny les autres esviter de recevoir des marques de son indignation s'ils ne remplissoient pas tous leurs devoirs.

Je ne scay pas, Monseigneur, comment pouvoir assez vous remercier de toutes les marques de bonté que vous me donnez.

Les fonds que vous avez ordonnez cette année pour les ouvrages à faire au chasteau de Québec et qui avoient esté obmis dans les estats de l'année dernière et sur tout la continuation de la gratiffication que vous avez obtenue pour moy en sont de nouvelles preuves dans un temps où des personnes d'un beaucoup plus grand mérite que je n'ay et dans des postes bien plus considérables sont en arrière de leurs appointemens, par où je juge qu'il faut que vous ayez faict sur cela des efforts tous particuliers pour me l'avoir procurée. Ce qui augmente ma reconnaissance sans pouvoir augmenter l'attachement respectueux que j'ay pour vous et qui est à son dernier comble.

L'espérance que vous me donnez de prendre les occasions que vous trouverez favorables d'entretenir Sa Majesté pour la supplier de songer à mes services, et s'ils luy sont agreables de vouloir bien les recompenser par quelque chose d'honnorable et de solide, me fera attendre avec moins d'inquiétude les decisions qu'elle voudra faire de ma destinée.

Je n'ay pas besoin de vous représenter que dans l'âge où je suis, le fardeau que je soutiens est bien pezant et peu agreable et que si les choses tiroient en longueur je ne serois guère en estat de jouir longtemps des avantages qu'on me procureroit.

Je me sens neantmois encore assez de force et de vigueur pour les meriter et pour ne vous pas attirer le reproche de les avoir demandées pour une personne qui en seroit tout à faict indigne.

J'avais receu des lettres de Mr de Brouillan avant l'arrivée de nos vaisseaux qui m'ont apporté la copie des ordres que vous luy envoiyez, il vous rendra compte de l'estat de son gouvernement par ce qu'il me mande qu'il a son congé pour passer en France.

Je ne manqueray pas lors qu'il partira un bâtiment de Québec pour Plaisance d'y envoyer les bois que nous pourons fournir pour les fortiffications qu'on y fait suivant les memoires que sans doute il m'envoyera, ou celuy qu'il y a laissé pour y commander en son absence.

Sy le navire *le Poly* arrive en cette rade je me serviray de la liberté que vous me donnez de choisir celuy des deux qui sera le plus propre pour croiser à l'entrée de nostre golfe; on m'a déjà dit que *la Boufonne* ne portoit pas trop bien la voile cependant nous ne laisserons pas de nous en servir du mieux que nous pourons.

Vous scavez, Monseigneur, ce que je m'estois desjà donné l'honneur de vous mander sur le fait des congez des officiers, et que j'avois pris la liberté de vous representer que le seul moyen d'empescher la grande démangeaison qu'ils ont de passer en France estoit de leur expliquer qu'on naccorderoit plus de grâces à ceux qui y viendroient pour en solliciter, c'est ce que je leur ay encore declaré de vostre part, ainsy je croy que vous ne serez pas importuné cette année.

Cependant, je n'ay pu résister aux pressantes instances que Mr de Maupeou m'a faites de luy permettre dy passer sur les nouvelles qu'il a receues de l'indisposition où estoit Mme de Pontchartrain, ne pouvant sortir de l'inquiétude qu'elle luy cause sans s'approcher plus près delle.

On luy avoit faict esperer qu'on le mandroit cette année et par les lettres qu'il m'a faict voir de Monsieur vostre fils il m'a paru qu'on luy en laissoit la liberté mais qu'on eust souhaitté qu'il eust pu prendre plus de goust qu'il ne faict pour ce pays, à la rigueur duquel sa santé a peine à s'accoutumer, il y a depuis qu'il y est arrivé une conduite très sage, et en mon particulier j'ay tous les sujets du monde de m'en louer.

Celle de Mr de Crisafy est aussy si bonne et sy distinguée que je croy que vous ne trouverez point mauvais que je continue à vous les recommander, et que je ne me lasse point de vous supplier de leur procurer quelque chose qui rende leur destinée meilleure, leur naissance et leur mérite devant engager Sa Majesté à ne les pas oublier, comme vous me faites l'honneur de me mander qu'elle vous l'avoit faict esperer.

Sur la demande que le gouverneur de Boston m'avoit faicte l'authone dernière de luy accorder un passeport pour qu'il pust envoyer quelqu'un ici traitter de l'eschange des prisonniers, je luy en fis expédier un qui n'ayant esté porté à Boston qu'apres le départ du Chl'er Phips pour la vieille Angleterre, celuy qui commande en sa place n'a pas laissé de depescher un bâtiment sur lequel il a faict seulement embarquer dix personnes parmy lesquels sont cinq soldats de la garnison du Port Royal qui avoient esté pris il y a cinq ans, lors qu'ils se rendirent maistres de cette place par une composition qu'ils ne gardèrent point, il m'assure par sa lettre qu'il n'en a pu trouver davantage pour le présent en quoy je croy qu'il n'est pas de trop bonne foy comme je luy marque par la réponse que je luy fais; le gentilhomme qu'il m'a envoyé pour traitter de cette echange ma fait de sa part des propositions pour le rendre fixe à l'avenir, mais j'y ay trouvé des difficultés par ce qu'il n'avoit

pas pouvoir des gouverneurs de Manath et d'Orange, avec qui nous avons encore plus d'affaires qu'avec celuy de Boston de qui ils sont indépendants, de sorte que j'ay remis à l'année prochaine à terminer cette négotiation lors qu'il me feroit apparaitre de ses pouvoirs; cependant je luy ay rendu pour cette fois un nombre un peu audessus des prisonniers qu'il nous a amenez afin de leur faire connoistre que nous les avons toujours surpassez en douceur et en humanité, je vous envoye touttes les pièces qui concernent cette affaire.

Je ne dois pas obmettre, Monseigneur, de vous mander que Mr le chevalier de Callières remplit parfaitement son devoir dans son gouvernement de Montréal, qu'on ne peut pas agir avec plus de prudence, d'exactitude, et de soin qu'il faict et qu'il est très digne des recompenses que le Roy luy voudra donner.

Comme je me donnois l'honneur de vous faire cette lettre, il nous est arrivé fort à l'improviste, et dans une saison où l'on ne devoit pas l'attendre, des nouvelles du Sr de la Mothe Cadillac qui commande à Missilimakinac, qui m'escrit que les intrigues qu'on soupçonnoit que les Hurons avoient avec les Iroquois avoient enfin éclatté, qu'il estoit arrivé à Missilimakinac deux de leurs deputez, qu'ils y avoient apporté plusieurs colliers pour répondre à un pareil nombre que les Hurons leurs avoient portez à leurs villages par lesquels ils les convioient de faire la paix avec eux, que le d. Sr de la Mothe avoit essayé par toutes sortes de moyens d'empescher que ces deputez ne fussent ecoutez, mais qu'il n'en avoit pu venir à bout, qu'il n'avoit point voulu assister aux Conseils qu'ils avoient tenus entr'eux comme il en avoit esté convié et qu'apres avoir refusé le collier qu'ils luy avoient présenté pour scavoir ses intentions là dessus, et leur avoir répondu qu'il n'avoit ordre que de leur parler de guerre, et point de paix, ils s'estoient resolus de faire descendre des deputez pour m'apporter le mesme collier, que j'ay aussy refusé, après leur avoir faict tous les reproches que mérite leur perfidie et leur trahison, comme vous le verrez plus au long dans la fin de la grande relation que je vous envoie.

La fermeté que j'ay témoignée a un peu étourdy l'envoyé des Hurons et faict rentrer en eux mesme ceux des Kiscakous et Outaouacs Sinnago, qui m'ont témoigné ne vouloir point entrer dans les sentiments du Huron et estre prest d'obéir toujours à ma voix.

Le Sr de la Mothe à qui j'en ai donné avis essaya de profiter des bons sentiments dans lesquels ces derniers s'en retournent et de diviser leurs nations dans l'autre pour empescher la conclusion de cette affaire qui est de la dernière importance, puisque sy une fois l'iroquois trouvoit moien d'introduire l'Anglois en ce pays la, le commerce des François y seroit entièrement ruiné, et par conséquent toute la colonie.

Il y a longtemps que le Huron qui est la nation la plus intéressée de toute, trame ce dessein par l'espérance qu'il a d'avoir des marchandises angloises à beaucoup meilleur marché que ne les peuvent donner les François, par plusieurs raisons et principalement par la difficulté qu'on a faict au magasin les années dernières de recevoir leurs grands castors pour leurs poids, ce que les Anglois n'ont garde de refuser, et pour n'estre point inquiétez sur le sujet de l'eau de vie par les missionnaires comme ils le sont presentement plus que jamais et par des manières tout à faict outrées, nonobstant touttes les remonstrances que le Sr de la Mothe leur faict là dessus, et l'exactitude qu'il apporte d'empescher toute sorte de désordres ne doutant point que l'Anglois ne leur en fournisse en abondance, et ne les laisse dans une pleine et entiere liberté.

Le d. Sr de la Mothe me mande qu'il se donne l'honneur de vous escrire et de

vous informer de tout ce qu'il scait là dessus qui est conforme à ce que ceux qui sont descendus de ces pays là m'ont raporté, quelque chose qu'on vous puisse dire d'ailleurs c'est un homme qui faict fort bien son devoir, et qui est sage prudent et peut estre plus penetrant que ne voudroient de certaines gens avec lesquels il a à vivre, il vous adresse aussy un placet que vous voulez bien que j'appuye de mon témoignage par ce que je le dois à la vérité, et aux services qu'il rend.

Mon secrétaire, Monseigneur, prend la liberté de vous en presenter aussy un autre. Il y a desja longtemps que je vous avois supplié de luy vouloir faire donner des appointements comme tous les secrétaires des gouverneurs de Province en ont par tout et je suis persuadé que vous l'auriez faict, et en mesme temps obtenu pour moy un estat major à la compagnie de mes Gardes, sans les extresmes depenses dans lesquelles Sa Majesté est engagée. Mais en attendant que les temps deviennent plus favorables, ce que jose vous demander présentement pour mon secrétaire, n'est qu'un simple morceau de parchemin qui ne vous coustera rien, et qui luy sera une marque de la satisfaction que vous avez des services qu'il me rend et par conséquent à tout le pays. Ce qu'on ne peut faire avec plus de désintéressement, et d'integrité qu'il faict.

Il y a icy trois ou quatre officiers que je suis obligé par nécessité de faire repasser en France à cause de leur mauvaise conduite, et des affaires qui s'y sont faites, et qui auroient dû estre punis plus sévèrement, sy on les avoit poussez à bout, la faute du Sr de Roussel, lieutenant n'est pas à la vérité volontaire, mais il est tombé dans un si grand délire pendant la traversée que depuis qu'il est icy les accès de folies qu'il a sont continuels, et n'ont point de relasche, de sorte que vous voyez bien qu'il est hors d'estat de rendre aucun service au Roy.

Le second appellé Chauny est un querelleur qui par deux ou trois fois a faict tirer l'épée à quelques-uns de ses camarades, et dont il auroit falu faire le dernier exemple, si je n'avois faict semblant de l'ignorer. Mais en dernier lieu il a esté accusé d'avoir voulu violer une fille dont la mère et les parents ont porté leur plainte à M^r l'intendant qui n'a peu s'empescher de décréter contre luy, et luy faire son procès.

Le Sr de Ragotterie est le troisième qui après avoir eu deux ou trois demeslez avec des capitaines des troupes et leur avoir faict aussy tirer l'épée s'est avisé de prendre querelle avec le Sr de Lynvilliers, capitaine en pied, et neveu de Mr Daguesseau, conseiller d'Estat, dans un lieu où les troupes estoient campées pour attendre les ennemis, au sujet d'une place que ce dernier avoit prise, et que le d. Sr de la Ragotterie arrivé après luy vouloit avoir, mais sans attendre la décision que le Sr de Lynvilliers demandoit qu'en fist le commandant, le premier se mist en estat de l'avoir de force, et appelant ses soldats à luy aborda l'autre le pistollet à la main, et le luy tira de sorte qu'il l'auroit tué sans que l'autre détourna le bout du pistollet avec son bras dont le coup passa entre ses cuisses. Il ne se contenta pas de cela, car le Sr de Muy, commandant, ayant esté averty de la chose, et ayant faict arester le d. Sr de la Ragotterie, comme il ostoit aussy l'épée du d. Sr de Lynvilliers, ce premier se débarassant de ceux qui l'environnoient s'en vint par derrière le Sr de Muy la canne haute pour la décharger sur la teste dud. Sr de Lynvilliers qui auroit receu le coup, sy deux officiers qui se trouvoient près de luy ne l'en eussent garenty en le recevant eux mesme, ce qu'aiant apris j'ordonnay au major d'en faire les informations, que je n'ay point voulu porter au conseil de guerre par ce qu'il l'auroit falu juger à la rigueur et que je l'ay voulu epargner en considération d'une personne à qui il est allié et qui a l'honneur d'estre auprès de vous.

Pour le dernier qui se nomme Bourchemin son affaire est encore beaucoup plus vilaine estant accusé davoir empoisonné une fois sa femme, et d'estre dans le dessein, n'ayant pas réussy, de recommencer, par une passion desordonnée qu'il a pour une petite fille qu'on croit l'avoir sollicité à cela dans l'espérance de l'épouser après, ils sont tous deux en fuite, et on travaille à faire leur procès par contumace.

Vous voyez bien, Monseigneur, que ces sortes de gens là ne nous sont guères propres et qu'il est bon de s'en deffaire le plustost qu'on peut, par ce que cela mettroit de la division et du desordre dans un corps d'officiers qui d'ailleurs est fort uny vivants tous dans une parfaite intelligence.

Ces places me donneront moyen d'en trouver pour ceux que nous avions desja de surnumeraires, et pour ceux que vous nous avez envoyez encore par les derniers vaisseaux, ainsy j'espère que vous voudrez bien ny pas pourvoir afin d'empescher que ces inconvenients n'arrivent plus, car ne scachant point qu'elles peuvent estre vos intentions là dessus je remplis les places aussitost qu'elles sont vaccantes, suivant que vous avez jusques icy témoigné avoir agréable que je fisse, parce que le service du Roy en souffriroit, sy on n'y pourvoioit point, et il est fort fascheux et embarassant pour moy, lorsque j'ai donné une commission, et que j'en demande la confirmation, que d'autres viennent pourveus des mesmes emplois que j'ay desja donnez et qu'il y a quelque fois un an qu'ils exercent, ce qui nous a obligé pour ne les pas degrader d'en faire payer quelqu'un sur l'extraordinaire de la guerre, quand on n'a pas trouvé de place pour les mettre.

Je joincs, Monseigneur, à cette depesche un mémoire de quelques officiers et particuliers, qui vous font quelques demandes ausquelles je vous supplie d'avoir égard.

Le Sr Gallifet, major de Québec, et Garde de la Marine, m'a dit que vous aviez faict espérer à M^r^ le premier de luy accorder un brevet d'ayde major de la Marine. Il est homme de merite, qui sert depuis longtemps et qui est digne de cette grâce.

Je ne scaurois aussy m'empescher de vous recommander l'avancement des Srs de Muy et de Demeloizes, capitaines en pied, dont le premier a beaucoup d'ancienneté de service et en a rendu de tres considérables en ce pays, et l'autre sert aussy depuis tres longtemps et est parent proche de Mr de Montal, et un des meilleurs et plus sages officiers que nous ayons icy.

Apres vous avoir recommandé, Monseigneur, les affaires des autres, vous voulez bien que je vous dise un mot de celles ou je puis avoir quelque interest. Vous avez eu la bonté de faire restablir les fonds destinez pour la continuation des ouvrages du Chateau de Québec, et m'avez donné par la le moyen d'y pouvoir loger sans quoy j'aurois esté sur le carreau, mais pour son entière perfection, il seroit necessaire que vous voulussiez bien encore pendant deux ou trois années continuer le fonds de mil escus par an. Vous n'auriez point de regret à cet argent, par ce que ce seroit un ouvrage achevé, et de durée, ceux qui l'ont veu peuvent vous en rendre témoignage.

Quelque longue que soit desja ma lettre, je ne scaurois Monseigneur la finir sans vous renouveller les assurances de la gratitude que je conserveray toujours de toutes les bontez que vous me témoignez, sans vous en demander la continuation, et sans vous protester qu'on ne scauroit estre avec un devouement plus parfaict et un plus profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble, très obeissant et très obligé serviteur,

FRONTENAC.

Je vous ay desjà marqué, Monseigneur, qu'on ne pouvoit pas s'estre debarrassé, avec plus de fermeté et d'habilité de la flote ennemie qu'avoit faict Mr des Ursins, son Lieutenant qui est le Sr de Voutron et les Srs de St Estienne et de Champigny, ses Enseignes, l'ont fort bien secondé. M. l'intendant ne doit pas avoir une satisfaction mediocre de trouver un fils avec de si bonnes inclinations que le sien en fait paroistre, ils sont tous fort honnestes gens, et ce que j'estime le plus en eux est qu'ils vivent dans une parfaite intelligence et une entière subordination, ce qui fait que le service s'en faict beaucoup mieux.

Je ne vous recommande pas davantage le Sr de Bonnaventure, ne doutant point apres ce que vous me faites l'honneur de me mander sur son sujet, que s'il a pu exécuter tous les ordres dont vous l'aviez chargé aussy heureusement qu'il avoit desja commencé, il ne recoive des effectz de ce que vous luy avez fait esperer pour son avancement.

Ayez agreable, Monseigneur, que je vous demande pour le Sr de Clerin, lieutenant, un brevet d'ayde major de la ville de Montreal; il en faict depuis quatre ans les fonctions sous le Major de la mesme ville, qui ne peut seul suffire et executer tous les ordres du Gouverneur, dans les continuels mouvements qu'il faut faire jour et nuit tant au dedans qu'au dehors, je peut vous assurer que le d. de Clerin est, sans faire tort à aucun officier, le meilleur que nous ayons icy, et il n'est pas concevable comment il peut resister aux fatigues et aux peines qu'il se donne, sans prendre presque de repos, il mérite assurément non seulement led. brevet d'ayde Major, mais encore quelques appointements ou gratiffication qui y soit attachée.

Le Sr Boucher de Grandpré, major des trois Rivières, prend la liberté de vous escrire une lettre, et de vous demander, Monseigneur, par grâce singulière que vous voulussiez changez les appointements qu'il a de sa Lieutenance reformée en gratiffication; il en était revestu avant que vous l'eussiez honnoré de celle de major dont les appointements sont si modiques que j'ay cru ne devoir pas la luy oster par ce qu'il seroit impossible qu'il pust subsister, il vous demanderoit aussy que vous voulussiez luy faire expedier un brevet particulier pour commander en l'absence du Gouverneur, et le gratiffier d'un thonneau de fret pour ses provisions de l'année prochaine. C'est un bon officier qui mérite les grâces que vous voudrez luy faire.

FRONTENAC (1).

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC ET DE L'INTENDANT BOCHART CHAMPIGNY AU MINISTRE (10 NOVEMBRE 1695)

Monseigneur,

Nous voyons par le mémoire du Roi du quatre juin dernier, que Sa Majesté a été surprise de ce que les négociations avec les Iroquois avoient continué inutilement jusqu'au départ des vaisseaux de l'année dernière. Les suites nous ont fait juger que la pauvreté seule qui étoit devenue grande par l'interruption dans leur chasse et l'augmentation du prix des marchandises chez les Anglois, causée par le peu qu'ils en recevoient de l'ancienne Angleterre, les avoit obligés de chercher les moyens de se procurer quelque soulagement, en quoi ils crurent ne pouvoir mieux réussir

(1) Copie aux Archives de la province de Québec.

qu'en proposant une suspension de toute entreprise, ce que le sieur de Frontenac ne voulut jamais leur accorder, s'imaginant non seulement de se remettre par là de ce qu'ils avoient souffert, mais encore d'insinuer à nos Sauvages alliés des nations éloignées, que nous voulions faire la paix sans les y comprendre, afin de les porter à la faire avec eux et les aliéner de nous. Dans cette vue, l'hiver dernier, lorsqu'ils continuoient de venir nous demander la paix, ils eurent quelques entrevues secrètes avec les Outaouas et les Hurons et en même temps ils envoyèrent un gros parti contre les Miamis, à dessein de les détruire ou de les forcer à se déclarer contre nous.

Les Outaouas et les Hurons se trouvèrent fort embarassés dans cette conjoncture. L'appréhension que la paix ne se conclut sans eux leur inspira le dessein de la faire effectivement sans nous, quoique le sieur de Frontenac les eut assurés à Montréal, l'année dernière, qu'il ne la concluroit jamais sans les y comprendre, et ce coup ne fut détourné que par les nouvelles assurances qui leur en furent données par le sieur de Lamothe Cadillac, commandant à Missilimaquina, et de la continuation de la guerre de notre part plus fortement que jamais; de sorte que le dessein de l'Iroquois n'eut aucun succès, non plus que son entreprise contre les Miamis, lesquels s'étant joints aux Français dans le poste qu'ils occupent, jugeant bien pour lors ne pouvoir tenir leurs desseins inconnus, cessèrent leurs négociations avec nous au mois d'avril dernier et recommencèrent à faire la guerre contre la colonie, et il s'est fait de part et d'autre plusieurs mouvements dont le détail se verra dans les relations que nous envoyons.

La situation des affaires présentes ne nous fait plus songer qu'à chercher les moyens d'humilier fortement les ennemis et pour cela se disposer à aller chez eux cet hiver, s'il est possible, et de continuer l'année prochaine avec des forces suffisantes pour surmonter ce qui pourroit y être opposé, ne connaissant rien qui les puisse faire repentir véritablement de leurs nouvelles incursions que la destruction de leurs villages, ce qui sera d'une telle considération dans les esprits de nos Sauvages alliés, qu'on ne peut rien entreprendre qui puisse les engager davantage à se conserver pour nous. Il seroit à souhaiter que les Anglois fussent réduits au point que Sa Majesté nous le marque, en sorte que bien loin de pouvoir rien entreprendre contre la colonie, ils eussent peine à se défendre des attaques des Sauvages de l'Acadie et des courses que l'on pourroit faire le long de leurs côtes. Il paroit par les événements qu'ils ne laissent pas de beaucoup nous incommoder par prise du vaisseau *le St-Joseph* l'année dernière, estimé plus de 200,000 l. et par les prises qu'ils ont faites cette année du bâtiment que Sa Majesté avoit accordé au sieur Baptiste, d'autres bâtiments montés par des Canadiens, d'une barque appartenant au sieur Riverin chargée de poisson, et l'attaque du navire *l'Envieux* par une frégate angloise, à l'entrée de la rivière St Jean, à laquelle il s'en joignit une autre qu'elle alla chercher à Boston, mais à leur retour *l'Envieux* étoit parti.

Les Anglois ont encore eu pendant l'été une frégate et une demi galère pour conserver plus de cent quaiches qui étoient à faire la pêche le long des côtes de l'Acadie. Les Sauvages du même lieu, nos alliés, ont à la vérité envoyé plusieurs partis contre eux et ils en ont défait cinquante ou soixante et brulé quelques maisons, mais comme ils n'attaquent que par surprise et sans vouloir courir aucun risque, on ne peut pas attendre d'autres succès de leurs entreprises que la destruction de ceux qui ne prendront point soin de se garder, ce qui arrive pareillement à l'égard des François qui s'écartent des forts audessus des Trois-Rivières, les Iroquois ne faisant ordinairement leurs coups que dans ces occasions. Ainsi, Monseigneur, il pourroit être bien dangereux pour la colonie de se trop confier sur la pen-

sée que les Anglois ne sont pas en état de rien entreprendre contre elle; il n'y a que de leur côté que nous puissions recevoir de l'empêchement à l'exécution de tout ce que nous pourrions faire contre l'Iroquois, en sorte que si nous étions assurés qu'ils ne nous viendront point attaquer, nous serions en état de faire marcher toutes les forces de la colonie contre lui et par là essayer de mettre fin à cette guerre.

Il est très difficile et même presqu'impossible de trouver dans la colonie des forces suffisantes pour pouvoir en même temps pourvoir à sa conservation en cas que les Anglois voulussent y faire quelqu'entreprise, et envoyer contre les Iroquois un corps assez considérable pour surmonter les difficultés qui pourroient se rencontrer en cas qu'ils se trouvassent rassemblés pour s'opposer à nos desseins; ce qui nous oblige, Monseigneur, à vous représenter la nécessité où nous nous trouvons d'avoir l'année prochaine une recrue au moins de 600 hommes qui serviront premièrement à rendre les 28 compagnies complètes du nombre ordinaire et le surplus y sera incorporé par augmentation pour esviter la dépense au Roi de nouveaux officiers, y en ayant assez dans ce pays au moyen de ceux qui sont réformez. Nous croyons les recreues d'une telle nécessité que nous ne saurions assez vous supplier de l'accorder à cette colonie, et que les vaisseaux qui les amèneront arrivent ici d'assez bonne heure pour les pouvoir mettre en action dès la même année.

Nous pouvons assurer Sa Majesté de l'utilité et de l'avantage des présents qu'elle a la bonté d'accorder aux Sauvages alliés, qui servent à les engager à continuer la guerre et à les unir plus fortement aux François. Nous ne manquerons point dans cette conjoncture de les exciter puissamment à faire, de leur part, tout ce qu'ils pourront pour concourir avec nous à l'entière destruction de notre ennemi.

Les négociations avec l'Iroquois ayant empêché de faire des entreprises considérables et qui auroient peut-être causé inutilement d'extrêmes dépenses, le Sr de Frontenac s'est contenté d'envoyer seulement de temps en temps de petits partis pour harceler les ennemis dans leur chasse, et leur faire connoître aussi bien qu'à nos alliés, que nonobstant tous ces pourparlers, nous ne discontinuons point de leur faire la guerre, et comme il n'y a pas eu de grandes entreprises, les dépences extraordinaires n'ont pas été si grandes, l'année dernière et celle cy, que les précédentes, en sorte que le sieur de Champigny dit que le fond de cent mil livres ordonné par Sa Majesté, chacune de ces deux années, pour ces dépenses, a suffi, avec l'économie et le ménagement qui y ont été apportés, quoiqu'il en ait été perdu l'année dernière plus de xiii.m ℔ sur le navire *le St Joseph* qui a été pris par les Anglois, dont vous ne nous avez point fait le remplacement, le sieur de Champigny vous informe par ses états de toutes les dépenses, et elles sont bien différentes de l'année 1693 dans laquelle il fut dépensé xxxix.m ℔ cinq.cent xxxiii ℔ cinq s au dela des fonds, nous vous faisons cette remarque, Monseigneur, pour vous faire connoistre qu'il ne nous est pas possible avec un semblable fonds de c.m ℔ de faire toutes les dépenses convenables l'année prochaine pour la guerre, les fortifications et les présents aux Sauvages ayant autant d'entreprises à faire que nous en avons de notre côté, et tous nos Sauvages à mettre en action, avec l'entretien du vaisseau *la Bouffonne*, et du fort Frontenac, ce qui nous oblige à vous supplier d'augmenter les fonds de l'année prochaine au moins de quarante mil livres pour pouvoir exécuter les entreprises que le Sr de Frontenac projette, autrement il faudroit prendre la résolution de les réduire de beaucoup en les proportionnant au fonds de 6.m ℔ ce qui pourroit apporter un préjudice considérable au bien

du service de Sa Majesté et à la colonie, les Sauvages alliés ne nous voyant pas agir selon leurs espérances.

Nous vous supplions très humblement, Monseigneur, d'avoir égard aux demandes que nous vous avons faites l'année dernière de xxxix 9 bm c m xx xiii tt l m s pour les dépenses excédentes de l'année 1693 et de xxx m 9 m c xxx bn ttm s bnz pour les pertes faites à la mer, dont les deux états sont ci-joints, Mr de Lubert ayant fait déduction sur les fonds qu'il devoit remettre en ce pays des sommes dont il étoit en avance, qui étoient très considérables, nous nous trouvons présentement en arrière de ces deux sommes, en sorte qu'il est absolument impossible de fournir aux dépenses à faire à moins que Sa Majesté n'ait la bonté d'en ordonner le fond l'année prochaine. Le sieur de Champigny qui a reçu et examiné les vivres, marchandises et munitions que vous avez eu la bonté de faire envoyer, vous en rend compte par la lettre particulière qu'il se donne l'honneur de vous écrire. Nous avons remarqué que les munitions de poudre et de balles et les ustancilles pour la guerre nous sont déduits à Rochefort sur le fond de c 9 tt ordonné pour les dépenses extraordinaires de ce pays, qui montent à x 9 b 1. L x tt. Suivant l'état que le sieur de Champigny vous envoie, quoique par le mémoire du Roi, il nous soit marqué que la diminution n'en sera pas faite, nous vous prions, Monseigneur, d'ordonner qu'il n'en soit pas fait de même à l'égard de celles que nous vous demandons pour l'année prochaine, dont le mémoire est ci-joint, ce qu'il est bien de conséquence de faire distinguer lorsque l'on fera les envois de Rochefort.

Le sieur de Frontenac ayant jugé à propos de rebâtir le fort Frontenac comme un poste nécessaire et avantageux, y envoya au mois de juillet dernier un détachement de 700 hommes avec tout ce qui étoit nécessaire pour l'exécution. Le sieur de Champigny se trouvant d'un sentiment contraire, regardant ce fort comme une entreprise désavantageuse à la colonie, par la difficulté de le soutenir, surtout en temps de guerre, se crut obligé de témoigner à Mr de Frontenac tout ce qu'il crut pouvoir servir à le détourner de ce dessein. Le sieur de Frontenac, dans sa lettre particulière, vous mande, Monseigneur, la nécessité indispensable où la conjoncture des affaires l'engageoit à faire ce rétablissement et les autres avantages qu'il espère qu'en retirera la colonie.

Pour envoyer plus sûrement les vaisseaux destinés pour le Canada et celui pour l'Acadie, il seroit à propos qu'ils vinssent tous ensemble, du moins jusqu'à Tadoussac, à trente lieues audessous de Québec, convoyés par les vaisseaux qui y seront destinés et charger entièrement la flûte *la Charente* de marchandises et de munitions. Le vaisseau pour l'Acadie avec ceux qui auroient servi d'escorte iroient de Tadoussac passer à la Baie Verte, à la Rivière St Jean et à Pentagoet, d'où ils pourroient aller croiser vers Boston, et on y pourroit joindre encore *la Bouffonne*; pour cela il seroit nécessaire que la flotte partit de France plutôt que de coutume. L'ordre qui a été donné au sieur Bonaventure de venir croiser dans le fleuve St Laurent jusqu'au dix d'août s'est trouvé inutile par le retardement des vaisseaux envoyés à Québec et nous croyons même qu'il n'a pas eu assez de temps pour s'y rendre. Si l'on continue d'envoyer un seul vaisseau à l'Acadie, il est bien à craindre qu'il ne soit pris par les Anglois, parce que on ne doit pas douter, après ce qu'ils ont fait cette année qu'ils ne fassent leurs efforts pour l'attaquer l'année prochaine à l'entrée de la rivière St Jean, la réussite de tout cela dépend entièrement de les faire partir de France au

commencement d'avril, et par ce moyen l'attaque du fort de Pemkuit et les autres entreprises qu'on voudra exécuter se pourront faire dans le mois d'août.

Le fort de Naxouat étant en haut de la rivière St Jean et les habitations au-dessous, il est constant qu'il ne peut pas servir à leur sûreté si les Anglois veulent entreprendre de les aller attaquer par le bas de la rivière qui est le seul endroit par où ils le peuvent faire; c'est pourquoi il seroit beaucoup plus nécessaire que ce fort fut placé audessous de ces habitations; ce qui pourroit faire cesser une partie des plaintes que l'on vous a faites, que des officiers y commerçoient, nonobstant les défenses qui leur en sont faites de la part de Sa Majesté, parce que ce fort n'étant pas avancé du côté que les Sauvages reviennent de leurs chasses, ils seroient obligés de passer chez les habitans où ils traiteroient leurs pelletries.

Il ne faut pas espérer que ces habitans puissent pendant la guerre augmenter considérablement leurs établissements, étant tous les jours exposés à se voir détruire par les Anglois. Les sieurs Damours, frères, qui y sont établis, n'ont point donné lieu à la calomnie que l'on a faite contre eux en leur imputant de mener une vie licentieuse, étant très honnêtes gens. A l'égard du commerce de pelletrie avec les sauvages, il est vrai qu'ils le font ainsi que les autres habitans, et c'est le seul moyen qui leur peut procurer leurs besoins de France. Il seroit à propos de défendre absolument ce commerce dans le fort de Naxouat et que MM. de la compagnie envoyassent des marchandises à tous les habitans, en leur fixant des prix sur lesquels ils pourroient se régler en les commerçant avec les Sauvages afin que les uns et les autres y trouvassent leur avangage.

Nous avons lieu d'espérer que vous n'entendrez plus parler des démélés du sieur de Villebon avec les sieurs de Villieu et Montigny, le sieur de Frontenac ayant donné des ordres assez precis à ces deux derniers, étant à Québec, il y a quelques temps pour les obliger à demeurer dans les bornes qu'il est convenable, il seroit encore mieux, si Sa Majesté l'agréait, de donner au sieur de Villieu la première compagnie qui vaquera en Canada et au sieur de Montigny la première lieutenance et envoyer à leur place un capitaine et un lieutenant réformés.

En cas que nous apprenions qu'il y ait quelques ecclésiastiques qui manquent à se renfermer dans leur devoir, nous ne manquerons de faire ce qui sera convenable suivant les cas. Nous ne pouvons recevoir qu'un bien grand avantage de la grâce que le Roi a bien voulu accorder en ce pays de la frégate *la Bouffonne* en nettoyant la rivière des petits bâtiments anglois qui sont accoutumés d'y croiser et qui ne manquent guères à faire tous les ans quelques prises sur nous. Il sera nécessaire qu'elle soit bien armée et de mettre dessus le plus de monde qu'il sera possible, parce que la force des Anglois consiste à mettre pareillement bien du monde sur les bâtimens qu'ils envoient croiser, ne faisant ordinairement leurs fonds que sur les abordages.

Le sieur de Frontenac a eu lieu de croire, suivant les termes de l'article de la lettre de Sa Majesté, que son intention était que les trente officiers mariniers et matelots que nous avions demandés pour servir dessus seroient payés sur les fonds de la Marine à Rochefort, et qu'elle entendoit seulement que la dépense qui seroit nécessaire de faire ici pour l'armer en guerre, soit de matelots ou de soldats, seroit prise sur les fonds de l'extraordinaire de la guerre de ce pays ou sur les prises qu'elle feroit; c'est pourquoi nous supplions très humblement Sa Majesté de vouloir nous accorder le fond nécessaire pour l'entretien des trente officiers mariniers et matelots seulement ou de les faire payer sur celuy de Rochefort.

Comme cette frégate est des plus vieilles, qu'elle a un faux côté et qu'elle est

construite d'une manière à ne pouvoir approcher les côtes sans péril, ainsi que ceux qui l'ont naviguée ont raporté, ils la supplieroient encore de trouver bon qu'ils prissent une frégate de celles qui viendroient escorter nos vaisseaux l'année prochaine, en la place de *la Boufonne*, comme elle nous avoit fait la grâce de nous permettre cette année de prendre *le Poly*.

Sa Majesté nous fait savoir qu'elle a ordonné un fond de Lm ?tt pour la dépense des mâts qui n'a pas été envoyé et la dépense en a été faite et au delà; le retardement de l'arrivée des vaisseaux a empêché de charger sur *la Charente* ceux qui estoient destinés, à cause du danger qu'il y auroit eu de perdre ce bâtiment; c'est pourquoi il est nécessaire de faire partir de France les vaisseaux plutôt que cette année, il y en aura une assez bonne quantité à charger l'année prochaine parce que nous ferons continuer de travailler pendant cet hyver. Il est bien fâcheux que l'on n'ait pas pu les emporter, y en ayant cinquante deux descendus dans le fleuve qui sont prêts à charger, dont le mémoire est ci-joint. Le sieur de Champigny qui a été sur les lieux faire la visite des bois propres à cette entreprise, peut assurer Sa Majesté qu'il s'en trouvera autant qu'il en pourra avoir besoin, et qu'il sera plus aisé que par le passé à les tirer, ayant fait nettoyer la petite rivière par laquelle il faut les descendre dans le fleuve. Ayez la bonté, s'il vous plait, Monseigneur, de faire faire un nouveau fond l'année prochaine avec un supplément de m? CLx/.tt Lm6 Lm ?d pour les dépenses qui excèdent les Lm ?tt ordonnez la présente année. Nous suivrons exactement ce que Sa Majesté nous prescrit à l'égard des officiers surnuméraires et semblablement pour la gratification qui étoit accordée pour chaque Iroquois tué ou prisonnier que nous rechercherons comme elle nous l'ordonne.

Les Canadiens receus pour soldats dans les compagnies ont rendu incomparablement plus de service que les soldats de France, par rapport aux dispositions qu'il faut avoir pour les voyages dans les bois et sur la rivière, à quoi les François ne deviennent propres qu'après avoir servi plusieurs années; cette jeunesse canadienne étant meslée avec les soldats, sert à les former pour ces courses, ce que nous avons expérimenté en toutes les occasions, en sorte que la plus grande partie des anciens soldats les imitent assez bien présentement. Cependant nous n'en augmenterons pas le nombre par les raisons que Sa Majesté nous faict savoir, et dans l'espérance qu'elle aura la bonté de faire envoyer l'année prochaine la recrue de six cents hommes que nous demandons.

Le sieur de Frontenac a pris un soin particulier de ne donner aucun congé aux officiers pour passer en France que sur les remontrances qu'ils lui ont faites d'une extrême nécessité, connaissant combien cela peut être nuisible au service dans le pays. Il sera encore plus soigneux à l'avenir sur cela, en se renfermant dans ce que Sa Majesté lui ordonne, et pareillement de ne laisser passer aucun soldat avec eux qu'il y aura une nécessité indispensable de donner congé ainsi qu'elle le défend.

Nous nous attacherons à faire exécuter le plus ponctuellement qu'il sera possible le règlement que Sa Majesté nous a fait envoyer pour les troupes et pour l'informer de ce qu'elle désire savoir de ce qui se pratique à l'égard de la paye et du décompte des soldats. Nous joignons un mémoire à cette dépêche qui rend raison de tout. A l'égard du chirurgien major qui a trois livres par mois sur chaque compagnie, cela n'a pas de rapport à la dépense des soldats malades dans les hôpitaux qui consiste au paiement de leur subsistance seulement, sans qu'il y ait aucune chose

pour ce chirurgien-major qui les y va traiter, et lorsque ce chirurgien est absent de Montréal et qu'il va en d'autre lieux ou à Québec où il y a aussi un hôpital, il est payé trente livres par mois à un de Montréal pour traiter les soldats.

Nous avons lieu d'être surpris qu'il y ait eu des plaintes en France par les officiers au sujet du logement chez les habitans, vû que nous n'en avons pas entendu parler ici, nous ayant toujours paru que les uns et les autres s'accommodoient bien ensemble. Les troupes qui sont audessous des Trois-Rivières sont assez bien logées, les habitans ayant conservé leurs maisons qui sont comme hors de l'insulte des ennemis.

Ordinairement le soldat vit avec son hôte et se chauffe à son feu; ceux qui sont dans les côtes entre les Trois-Rivières jusques au bout de la colonie, sont retirés dans des forts sous des cabanes de pieux couverts d'écorce ou de planches, et il y a la maison principale ou le corps de garde où les officiers et les soldats logent assez commodément, excepté quelques soldats qui s'accommodent dans les cabanes et au feu des habitans.

Pour Montréal la garnison y a son logement, les officiers leurs chambres particulières autant qu'il se peut et le feu de l'hôte. D'aucuns préfèrent de demeurer dans des maisons particulières; le logement leur est payé par eux qui leur doivent fournir; il y a si peu d'habitans dans le pays en état de fournir d'autres secours aux troupes, qu'il ne seroit pas possible de l'exiger, la plus grande partie étant réduite à coucher sur la paille. Les principaux des villes ont seulement leurs lits à terre; peu se servent de draps et, à bien tout considérer pour les uns et pour les autres, nous ne croyons pas qu'il y ait rien à changer à ce qui se fait.

Dans les ouvrages qui sont à faire pour Sa Majesté, les soldats sont toujours préférés, à moins que le service ne les engage ailleurs; ils sont payés à proportion de leur savoir faire, se rencontrant de bons ouvriers et diligens qui méritent plus que ceux qui ne font pas si bien; ce qui s'observe pour les maçons, charpentiers et autres ouvriers; le prix leur est réglé, environ un tiers moins que les habitans qui leur sont égaux en travail. Ceux qui ne savent aucun métier et qui sont occupés au remuement des terres et à servir aux ouvriers et aux travaux de fortifications ont un supplément à leur solde depuis trois sols par jour jusqu'à douze, à proportion de la force de leur travail. Il y a des occasions où on les fait travailler à l'entreprise, ce qui est souvent d'un plus grand avantage pour le Roi, s'en rencontrant qui ont beaucoup de nonchalance en travaillant à la journée et qui font mieux autrement. Ceux qui sont employés à la boulangerie gagnent ordinairement douze livres par mois avec un petit supplément de vivres à leur ration, et en tout cela on entre tellement dans le détail pour les intérêts du Roi et la justice aux soldats, que nous ne croyons pas que l'on puisse mieux faire.

Les ouvrages des fortifications de Québec qui n'ont pas toute la solidité possible sont les terrasses de l'enceinte qui n'étant soutenues que de pieux sont dégradées par les pluies et par les neiges, et la grande charge forçant les palissades, les eaux, à la fonte de ces neiges, entrainent les terres, ce qui n'est pourtant pas encore fort considérable; mais les pieux qui sont employés depuis plusieurs années, ne pouvant pas servir longtemps, il faudra nécessairement prendre quelques mesures pour rendre ces ouvrages plus solides et de durée. La précipitation avec laquelle on les a faits par le passé, pour être en état de faire distance aux ennemis principalement en 1690, lorsque les Anglais vinrent pour assiéger Québec, et les menaces qu'ils ont fait depuis d'y revenir, ont été cause qu'ils n'ont pas été faits plus solidement, ayant même été obligé dans ce temps là, de faire servir pour le soutien des

ARMES DE LA FAMILLE DE BUADE DE FRONTENAC

terrasses les mêmes pieux qui étoient plantés pour une simple palissade. Ces terrasses ont été élevées dans toute l'étendue de l'enceinte jusqu'a la hauteur des pieux ou des parapets, à quoi les habitans et artisans de Québec et des environs ont été employés pendant une bonne partie de l'été sans fournir autre chose que la nourriture à ceux de la campagne et aux pauvres artisans de Québec. Les nobles, les officiers de justice et les principaux de Québec, sans aucune exception ont été taxés à proportion de leurs facultés, comme il paroit par le rolle envoyé par le sieur de Champigny avec sa lettre particulière montant à mille six cent trente sous monnoie de France. Si en l'année 1693 il n'a été taxé que des habitans et des artisans, cela provient de ce que les officiers de justice et les autres personnes qui auroient pu espérer quelque exemption ont été employés à l'inspection sur les travaillans tant de la ville que de la campagne pendant tout l'été sans leur payer aucune chose.

A l'égard des ouvrages de maçonnerie s'il y a eu des deffaults, ils proviennent de n'avoir pas eu d'ingénieur expérimenté et de ce que les entrepreneurs n'ont pas non plus l'expérience nécessaire. Il n'est pas possible en ce pays de prendre des précautions pour la garantie des ouvrages parce que les maçons n'ayant aucuns biens, ils ne peuvent trouver des cautions, présentement que nous avons pour ingénieur le sieur Levasseur qui nous paroist fort entendu, nous avons lieu d'espérer qu'en donnant ces soins, les ouvrages à faire seront exempts de tous deffauts, ce que nous avons déjà reconnu dans ceux qu'il a fait faire cette année, dont nous vous envoyons les devis, et le sieur de Champigny vous envoye avec sa lettre particulière l'état de la dépense qui en a été faite à laquelle la taxe de mille six cent trente sous a été employée et le surplus payé sur les fonds de Sa Majesté, n'étant pas possible de charger davantage les habitans, ce que nous croyons être obligés de représenter respectueusement à Sa Majesté sur ce qu'elle nous ordonne que toute la dépense des fortifications soit prise sur eux.

Sa Majesté ayant eu agréable d'accorder mille pour être employez aux fortifications de Montréal et désirant que nous fassions fournir ce qui sera nécessaire pour les menues réparations des autres forts, nous exécuterons ses ordres avec toute l'exactitude possible. Les habitans de Montréal ont fourni l'hyver dernier 1500 pieux d'un pied de diamètre dont il y en a qui ont coûté jusqu'à un écu pour les tirer du bois et les charrier sur le lieu, afin de remplacer ceux de la palissade qui sont entièrement pourris.

Les ouvrages nécessaires à faire à cette ville sont de faire planter ces 1500 pieux et de continuer ainsi tous les ans à en mettre de neufs, jusqu'à ce que l'enceinte soit entièrement achevée, parce que les vieux pieux viennent hors d'état de pouvoir rendre service par leur pourriture.

Dans la pensée que Sa Majesté approuveroit le moyen dont nous nous étions servi l'année dernière au défaut des fonds de vendre six congés, moyennant pour servir au rétablissement du château de Québec par les raisons que nous avons prises de lui expliquer, nous avons cru que Sa Majesté n'auroit pas désagréable qu'on en fit encore servir trois ce printemps dernier au même usage, afin de ne pas laisser imparfait ce qui étoit commencé, à présent que nous savons ses volontés, elle peut être assurée qu'elle sera ponctuellement obéie.

Si Sa Majesté a la bonté de continuer pendant deux ou trois années un fonds de mille écus par an, on achètera entièrement la dite maison, et l'on peut assurer Sa Majesté que ce qui est fait, est bon et solide et d'un ornement pour la ville.

Nous la remercions très humblement de 61 l. qu'elle a encore eu la bonté

d'accorder, qui serviront à rembourser au trésorier les avances qu'il a faites pour le même sujet.

Le sieur de Frontenac satisfera à ce que Sa Majesté désire pour la distribution des congés en se renfermant au nombre de vingt-cinq et ne les accordant qu'aux familles honnêtes qui sont dans le besoin et qui sont chargées d'enfants, dont il enverra tous les ans les états de distribution tant de l'année courante que de la précédente, afin que Sa Majesté soit persuadée de son exactitude dans l'exécution de ses ordres. Nous vous envoyons présentement l'état de ceux qu'il a accordés l'année dernière et celle-ci.

Sa Majesté ayant par son mémoire du 8 mai 1694 réglé que ceux qui iroient dans les pays éloignés, ne pourroient porter de l'eau de vie que pour leur usage, seulement, sans aucune extension, le sieur de Champigny, après en avoir conféré avec le sieur de Frontenac, donna une ordonnance la même année par laquelle il fixa cet usage à treize pots par chacun homme pour son voyage, à raison d'un pot par mois avec défense d'en vendre aux pays éloignés; au préjudice de quoi s'étant trouvé quelques particuliers qui en emportoient en différentes occasions une plus grande quantité, l'excédent leur fut confisqué en faveur de l'hôpital et d'un détachement de troupes qui avoit été envoyé pour leur saisie, par Mr de Callières, gouverneur de Montréal, sur l'avis que nous lui en avions donné; d'autres particuliers en ayant porté et traité dans les bois aux Sauvages ont été condamnés sur les mêmes avis en des sommes pécuniaires qui ont aidé à la réparation de l'hôpital de Montréal brûlé l'hyver dernier.

Il n'a pas encore été possible de parvenir à la réduction de la quantité du castor, comme on auroit souhaité, mais cela diminuera considérablement l'année prochaine et plus encore les suivantes par les précautions que nous prendrons pour empêcher le transport d'une plus grande quantité de marchandises que ce qui pourra en contenir dans les vingt-cinq canots qui sont nécessaires pour l'exploitation des 25 congés.

Les castors secs tués en été étant reconnus de méchante qualité, ont été, cette année, rejetés de la réception au bureau, ceux qui se sont trouvés mal apprêtés et surchargés de cuir ont été réduits à livre et demie, quoiqu'il s'en trouvât qui pesassent beaucoup plus, ce qui décharge d'autant la ferme.

Lorsque les François reçoivent les castors des Sauvages, ils font un juste discernement de leurs qualités, étant persuadés que le mauvais est reçu au bureau pour un prix tout à fait modique, étant fixé à 26 3s la livre, sans parler des autres valeurs de castors entre ces deux différens prix; ainsi il ne faut pas croire que toutes les qualités de castors soyent payées au même prix comme il est marqué dans le mémoire de Sa Majesté.

Si MM. les fermiers se plaignent de la grande quantité de castor, le mal seroit beaucoup plus grand si on l'avilissoit davantage. Les Sauvages qui sont déjà rebutés de la médiocrité de son prix et de l'augmentation de celui des marchandises, pourroient bien chercher avec plus d'application qu'ils n'ont encore fait, les moyens de faire ce commerce avec l'Anglois, bien persuadés qu'ils sont d'un plus grand avantage par l'augmentation de la valeur du castor et la médiocrité du prix des marchandises.

Nous avons examiné l'arrêt et le mémoire que Sa Majesté nous a fait envoyer au même sujet, sur quoi nous prendrons la liberté de vous marquer, Monseigneur, qu'après avoir fait assembler les principaux négociants et habitans de ce pays, l'agent, le contrôleur des fermes et le receveur du castor, il fut résolu que l'on

nommeroit des gens experts pour examiner avec le contrôleur des fermes, les recettes du dit castor pendant les quatre dernières années. Ils y ont travaillé ensemble pendant quelques jours, et enfin ils nous ont présenté une table que nous vous envoyons, par laquelle on peut voir qu'en mettant tout le castor en robes, gras, demi gras et veule à 4l 2s 6d, les secs bardeau et Moscovie à 2l 10s, les droits de la ferme de 25 pour cent levés, il paroist un revenant bon de 49,459l 2s 6d pour Mrs les fermiers sur ces quatre années et de la manière qu'ils le proposent de le prendre par l'arrest du 30e mai 1695, il y auroit 101,688l 11s. 3d, ce qui ne se pourroit supporter et donneroit lieu à tous nos Sauvages alliés si on leur augmentoit encore le prix des marchandises, de porter leur castor aux Anglois par l'avantage qu'ils en recevroient et qui iroit à cent pour cent de bénéfice, si une fois ils se déterminoient à commercer avec eux; ainsi quoique les 49,459l 2s. 6d. apportent un grand préjudice aux habitans de ce pays, ils sont prêts néanmoins de consentir de donner leur castor au bureau moyennant les prix contenus en la dite table, et ce, pour faire cesser toutes les difficultés qui arrivent tous les ans dans la recette de leur castor, à condition que les castors secs qui seront grattés et où il n'y aura point de chair sur le cuir seront pris par leur receveur pour tout leur poids; que les robes d'été gras, demi gras ou veule, rogneures et mitaines seront aussi pris pour la moitié du castor en robes qui est au prix de 41s. 3d. la livre, et comme nous sommes persuadés que Mrs les fermiers agréeront l'offre qui leur est faite par les habitants de ce pays, qui leur est si avantageux, et onéreux à ces derniers, nous avons cru, Monseigneur, devoir différer l'exécution du dit arrêt du Conseil et vous supplier d'en faire rendre un autre sur lequel on se puisse régler pour l'avenir et qu'il paroisse par icelui que tous les castors ont été réduits à trois prix, savoir:

Le gras, demy gras et veule à.....4l. 2s. 6d.
Le sec hyver et le Moscovie à.....2l. 10s.
Les robes d'été rogneures et mitaines à.....2. 1. 9.

Le sieur de Frontenac donnera ordre aux Srs de la Forest et de Tonty, propriétaires du fort St Louis des Illinois, de faire un journal de ce qu'ils auront fait pour mettre en action les Illinois contre les Iroquois et du succès des entreprises auxquelles ils les auront engagés, afin d'en pouvoir informer Sa Majesté, comme elle le désire, tous les ans au départ des vaisseaux, et comme elle l'a été l'année dernière par les mémoires certifiés par les missionnaires du nombre considérable d'ennemis qui ont été tués ou faits prisonniers par les Illinois sur les ordres du sieur de Tonty.

Nous n'avons pas pu savoir certainement quel succès aura eu l'entreprise du sieur d'Iberville à la Baie du Nord, ayant seulement appris de quelques Sauvages venus de ces quartiers qu'ils avoient fortement entendu gronder le canon sans en avoir osé approcher, et par d'autres qu'ils avoient oui dire à des Sauvages de leur nation que quelques Anglois leur avoient rapporté que deux vaisseaux français venus dans la baie avoient été battus, l'un coulé à fonds et l'autre pris, après s'être longtemps défendus. Il n'y a pas grand fond à faire sur ces nouvelles; cependant comme la saison est bien avancée, sans en avoir eu par la mer ni par les terres, il pourroit bien en être quelque chose, à moins qu'il n'ait été droit en France. Si cette entreprise réussit, MM. les intéressés qui sont à Paris peuvent être assurés que nous ferons ce qui dépendra de nous, pour leur service; mais elle augmentera bien encore le nombre du castor dont MM. les fermiers généraux disent avoir tant sujet de se plaindre. Il est vrai aussi que la qualité en est meilleure que celle des autres pays.

Nous avons reçu la confirmation des concessions que nous avions accordées l'année dernière, au sujet de quoi Sa Majesté nous recommande de nous appliquer plutôt à réduire celles qui sont trop étendues qu'à les multiplier et étendre dans les lieux éloignés; sur quoi nous prendrons la liberté de lui marquer que quoiqu'il ait ci-devant été donné de vastes habitations, nous voyons qu'aussitôt qu'elles sont séparées entre plusieurs enfans, chacun se trouve trop serré dans ce qu'il peut avoir, et c'est ce qui fait qu'une grande partie des terres propres à la culture de la colonie sont mises en état de faire des grains, excepté dans les lieux où il y a un danger continuel de l'ennemi, où les travaux ne sont pas avancés si considérablement. La même raison peut empêcher les sieurs Damours d'avancer le défrichement de celles qu'ils ont à la rivière St Jean, où ils ne laissent pas d'élever des bestiaux quoiqu'ils soient continuellement exposés à les voir enlever par les Anglois. Nous exciterons bien ceux qui voudront commencer quelqu'établissement à y aller, mais cela n'est pas facile et principalement en temps de guerre.

Le sieur de Champigny vous envoye avec sa dépêche particulière l'extrait des concessions que nous avons jugé à propos d'accorder depuis le départ des vaisseaux de l'année dernière dont nous supplions Sa Majesté de vouloir accorder la confirmation.

Nous avons lieu de croire que les gouverneurs de Montréal et Trois-Rivières feront cesser les sujets de plaintes que Sa Majesté a pu avoir par le passé, à l'égard e leurs garnisons qu'ils n'ont pas tenues complètes, sur quoi nous leur avons représenté ce qu'ils avoient à faire, et si, de leur part ils n'y satisfont pas, nous y apporterons les remèdes convenables en les assujettissant à faire faire les fonctions ordinaires de ces garnisons et ordonnant au commissaire de faire de fréquentes revues où il n'y sera passé que les effectifs. Les habitans de la colonie sont assez soigneux de faire des nourritures de cochons et autres bestiaux, et nous voyons même que depuis qu'il y a eu quelque abondance de grains, ils s'y sont beaucoup plus attachés, principalement au dessous des Trois-Rivières, où ils ne sont pas exposés aux insultes des ennemis, comme ceux qui sont au dessus, lesquels étant réduits dans les forts ne le peuvent pas faire facilement. Ils sont raisonnablement diminués de prix, ainsi que toutes les autres denrées; mais ces nourritures ne suffisent pas encore pour nous pouvoir dispenser de vous supplier, Monseigneur, de nous faire envoyer l'année prochaine cent vingt milliers de lard pour subsistance des troupes, connoissant bien que le pays n'est pas en état d'en fournir suffisamment, et ce seroit donner l'occasion à y voir bientôt la disette et l'enchérissement si on ne prenoit pas cette précaution, étant certain que le sieur de Champigny a eu peine à en trouver dix milliers cette année pour la subsistance des troupes, ce qui nous fait croire que ceux qui ont parlé d'une autre manière n'ont pas entré dans une connaissance assez étendue de l'état des choses à cet égard, non plus qu'en ce qui concerne la nourriture des officiers chez les habitants où nous avons reconnu qu'ils y étoient à des prix fort modiques et il ne nous en est venu aucune plainte.

Le motif qui peut donner sujet aux officiers qui commandent les compagnies de parler sur la nourriture de leurs soldats, provient de ce qu'à présent que les grains sont venus à des prix assez médiocres, ils seroient bien aises de ne plus recevoir de rations et se charger d'en fournir eux-mêmes à leurs soldats pour les trois sols à quoi elles reviennent, particulièrement ceux qui sont dans les bons quartiers et ceux à qui les soldats laissent leur paye lorsqu'ils ont la liberté de travailler; mais n'étant plus envoyé de lard de France ou l'abondance venant à cesser ici ces officiers changeroient de langage et pour lors leurs magasins étant vides, il faudroit suracheter

toutes choses, au lieu qu'étant provisionnés toujours pour un an, on peut espérer que le soldat en sera mieux. Il y a présentement trente neuf sols de décompte par mois. Si on vouloit établir des boucheries à Québec et à Montréal où les prix des viandes fussent réglées, il faudroit en même temps défendre aux habitans de la campagne la liberté de ce commerce, cela produit l'abondance et la diminution du prix. C'est le sentiment du sieur de Champigny. Mais le sieur de Frontenac croit qu'on pourroit établir des boucheries comme il y en avoit autrefois en suivant les mêmes règlements qui étaient faits sur cela; ce qui apporteroit véritablement l'abondance, diminueroit le prix de la viande et empêcheroit tous les murmures qui se font présentement. Sur la différence de sentiments, le sieur de Champigny croit qu'il seroit à propos de faire assembler les principaux habitans pour voir ce qui sera le plus avantageux.

Nous avons rendu une ordonnance pour régler le prix des monnoies sur le pied que nous avons appris à l'arrivée des vaisseaux qu'elles avoient cours en France. Nous vous envoyons copie de l'ordonnance, afin que s'il y a quelque changement, nous puissions nous y conformer, n'ayant pas reçu les derniers édits et déclarations de Sa Majesté sur cela.

Comme rien ne peut rendre la navigation plus sûre dans la rivière que d'en avoir une entière connaissance, nous continuerons d'exhorter ceux qui y naviguent de faire d'exactes observations sur tout ce qu'ils connoistront être utile et nécessaire en cela, afin de perfectionner les cartes qui en ont été tirées. Le sieur Jolliet est celui qui est le plus propre à cet ouvrage, ayant avec l'intelligence et la bonne volonté les occasions de le pouvoir faire en allant à son habitation à Anticosti. Sa Majesté voulant bien que nous lui fassions quelque gratification sur les fonds de la guerre, nous lui ferons payer 400 l. en considération de ce qu'il a fait par le passé.

Les grâces que Sa Majesté a bien voulu accorder aux officiers qui servent en ce pays doivent servir à les engager plus fortement à son service. Nous prendrons soin de les en faire jouir et de les exciter en même temps à reconnoistre les bontés de Sa Majesté par un plus grand attachement à l'exécution de ses volontés dans leurs différens emplois.

Les sieurs de Merville et le chevalier des Groix auront satisfaction de nous lorsqu'ils nous feront voir où ils veulent commencer des établissements, en leur accordant des concessions qui leur soient convenables.

Le sieur Dupuy est beaucoup reconnoissant de la charge de lieutenant particulier en la prévôté de Québec dont Sa Majesté l'a honoré; il s'est bien acquitté de celle de son procureur et fera encore son devoir dans celle-ci. C'est un homme équitable et soigneux, et comme le fonds de ses gages n'est pas encore fait et qu'il est chargé de dix enfans, il mériteroit bien que Sa Majesté eut la bonté de lui accorder 600 l. par an, n'y ayant aucun émolument à espérer de cette charge. Le sieur de Grandville à qui Sa Majesté a accordée celle de son procureur en la place du sieur Dupuy, la remplira bien, ainsi que le sieur de Tonnancour, celle de procureur du Roi des Trois Rivières, ayant l'un et l'autre les dispositions convenables. Nous vous prions de vouloir bien aussi régler les appointements de ce dernier que nous croyons devoir être de 300 l. en conformité de celui de Québec.

Sa Majesté ayant érigé la justice seigneuriale de Montréal en justice royale, créé et établi des juges, il est à propos qu'il y ait aussi une maison pour servir de chambre d'audience et de prison. MM. du séminaire de Montréal en ont fourni une jusqu'à présent, mais n'étant que de bois en partie pourri, il est nécessaire de la rétablir, à quoi la charpente et les dedans pourront servir. Nous croyons qu'un

fonds de 111 l. suffira pour cela et en même temps Sa Majesté nous fera savoir sa volonté sur la demande que le séminaire fait du payement de la vieille maison et de la place, et elle aura aussi agréable d'ordonner un fond C^{l} par an dans l'état des charges pour l'entretien du feu de la chambre d'audience et de régler des gages au géolier.

L'Hôpital de Montréal, tous les bâtiments des religieuses qui le servoient et la plus grande partie des meubles qui y étoient, ont été consumés par le feu, l'hyver dernier, en moins de trois heures, sans qu'on ait pu découvrir comment il y avoit pris. Cela a réduit l'Hôpital et les religieuses dans un si déplorable état qu'il est impossible de se l'imaginer; en sorte que les malades, soldats et pauvres habitans ont été depuis ce temps là dans une espèce de cellier et dans une grange et les religieuses dans une chambre et dans un grenier qui leur ont été accordés charitablement par la communauté des Filles de la Congrégation sans qu'elles aient discontinué de servir et d'assister les malades. Nous avons cru, pour la conservation des soldats malades, être obligés de contribuer de quatre à 6 l. sur les fonds de Sa Majesté pour partie du rétablissement de la salle des pauvres de l'hôpital où les soldats seront retirés l'hyver prochain. Les peuples se sont taxés pour le surplus et pour les plus pressants besoins des pauvres et des religieuses. A l'égard de la dépense des soldats malades, nous avons été obligés de la soutenir pendant plusieurs mois et enfin de la régler à 11^{s}.3^{d} par jour y trouvant mieux le compte du Roi. Pour payer ces 11^{s}.3^{d} on prend la paye du soldat et le surplus sur le compte de Sa Majesté. Il ne nous a pas été possible, après avoir bien examiné toutes choses, de faire mieux pour l'intérêt de Sa Majesté. Les religieuses sont tellement dénuées de leurs besoins n'ayant pas même acquitté toute la dépense de leurs bâtiments qui n'étoient pas encore entièrement achevés, que nous ne pouvons assez supplier Sa Majesté d'exercer sa charité envers elles.

Nous ne pouvons aussi nous dispenser de lui représenter l'extrême nécessité dans laquelle se trouvent les Pères Récollets après la perte considérable qu'ils firent l'année dernière de tous les effets qu'ils faisoient venir de France pour le bâtiment de leur église et de toutes les aumônes qu'on leur envoyoit. C'est la seule communauté de ce pays à laquelle Sa Majesté n'a encore donné aucune assistance extraordinaire pour tous les établissements qu'ils y ont faits.

Sa Majesté nous permettra, s'il lui plait, de lui marquer très respectueusement que nous ne pouvons pas connoistre ce qui peut avoir donné lieu de nous imputer de la mésintelligence et de la division, puisque nous avons toujours vécu avec considération l'un pour l'autre, et s'il y a eu des troubles dans la colonie, l'année dernière et les précédentes, ils ne peuvent pas être attribués à la conduite que nous avons tenue ensemble réciproquement; ce seroit pour nous un sujet de consternation si vous continuiez, Monseigneur, à nous regarder comme les auteurs des désordres qui arrivent dans un pays. Nous conviendrons bien que nous nous sommes plusieurs fois trouvés dans des sentimens différens sur plusieurs affaires, comme il arrive tous les jours en France dans les Parlemens et autres assemblées, mais cela n'a nullement altéré l'union qui nous a été si fortement recommandée par Sa Majesté dont nous respectons tellement les ordres que, quand il y auroit même quelque disposition à avoir de l'antipathie entre nous (ce qui n'a jamais été) cela suffiroit pour la surmonter, et elle peut être assurée que cette union est encore augmentée depuis peu et que nous la conserverons de tout notre possible. A l'égard de ce qui s'est passé au Conseil de Québec sur les mandements de M^{r} l'évêque, vous en saurez la vérité orsque les affaires seront examinées au conseil du Roi.

Les sieurs de Callières et de Ramezay, gouverneurs de Montréal et Trois-Rivières, représentent à Sa Majesté par leur placet, qu'ils n'ont aucun logement dans les villes de leur gouvernement, et qu'ils ont été obligés depuis qu'ils y sont d'en louer à leurs dépens, ce qui n'est en aucune ville du royaume, et ils se trouvent obligés de vous supplier, Monseigneur, de vouloir faire un fonds sur les états pour cela, ou d'ordonner qu'il y soit pourvu.

Nous avions pris la liberté l'année dernière de demander à Sa Majesté des provisions de Conseiller au Conseil Souverain pour le sieur de la Chesnaye à la place du sieur de Tilly dont le sieur Legardeur fils a la survivance et ce par des accommodements qu'ils ont faits ensemble et qui sont expliqués dans notre lettre commune de l'année dernière. On mande au dit sieur de la Chesnaye que vous avez eu la bonté, Monseigneur, d'expédier les provisions, mais comme vous ne nous en témoignez rien dans toutes vos dépêches, et qu'apparemment elles ont été oubliées, nous prenons la liberté de vous supplier d'ordonner qu'elles nous soient envoyées l'année prochaine, le dit sieur de la Chesnaye étant assurément capable d'en remplir tous les devoirs avec intégrité, et nous lui faisons cette prière avec d'autant plus d'instance que le dit sieur de Tilly est décédé depuis trois jours et que son fils aîné, qui a la survivance de sa charge, seroit ruiné s'il étoit forcé d'abandonner les biens de son père au dit sieur de la Chesnaye à qui il doit assez considérablement.

Les dangers qu'il y a pour le vaisseau du Roi *la Charente* depuis Québec jusqu'à la sortie du fleuve où il y a dans cette saison continuellement des brumes, a obligé M. des Ursins de nous presser de lui vouloir donner un pilote capable de les lui faire éviter, n'en ayant point sur son vaisseau qui en ait assez de connoissance, ce qui nous a fait prendre la résolution pour la sûreté du vaisseau et des castors de MM. les fermiers généraux qui y sont embarqués, de faire passer dessus le sieur Jolliet pour le piloter comme celui qui connoit mieux les mauvais passages, les côtes et les îles qui y sont, et comme cela le met dans la nécessité d'aller jusqu'en France, nous avons cru ne lui pouvoir pas donner moins que la somme de six cents livres attendu qu'il quitte sa famille et abandonne son commerce et ses entreprises, ce que nous croyons, Monseigneur, que vous agréerez,

Nous sommes avec nos respects et nos soumissions ordinaires, Monseigneur,

Vos très humbles, très obéissants et très obligés serviteurs,

FRONTENAC et CHAMPIGNY (1).

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (28 MARS 1696)

AVersailles, le 28 mars 1696

Monsieur,

J'ay receu la depesche du 4e novembre dernier que M. de Champigny et vous avez fait pour le Roy avec les lettres particulières que vous m'avez escris l'un et l'autre.

J'espère que Sa Majesté voudra bien accorder les choses que vous avez demandé et Elle a mesme consenty à une levée de soldats de recrue jusqu'à 3 ou 400, si on

(1) Copie aux Archives de la province de Québec.

peut les trouver. Elle fait armer en guerre deux grandes flustes qui partiront à la fin du mois prochain ou au commancement de may tout au plus tard, afin que vous puissiez recevoir de bonne heure les secours qu'il luy plaist de vous envoyer et les employer à esloigner et attaquer sans retardement les ennemis par la plus forte guerre que vous leur pourrez faire, et afin qu'en cela vous repondiez à ce qu'elle doit attendre de vostre capacité et de vostre affection et aux grands efforts qu'elle a la bonté de faire pour la colonie dans la conjoncture présente.

Ce que vous avez mandé de la conséquence de la destruction du fort des Anglais à Pemaquid, du restablissement de celuy à l'entrée de la rivière St Jean et du danger d'envoyer un seul vaisseau à l'Acadie ont engagé Sa Majesté à y en envoyer deux sous le commandement des Srs d'Iberville et de Bonaventure, avec ordre d'attaquer et de prendre Pemaquid, et de porter à la rivière St Jean tout ce qui est nécessaire pour son service.

Vous serez informé par la copie de la lettre que j'escris au Sr de Villebon des ordres et des intentions de Sa Majesté pour ce qui concerne l'Acadie, afin que M. de Champigny et vous pourvoyiez aux choses pour lesquelles vous avez à donner des ordres. Vous verrez aussy par la copie de l'instruction du Sr d'Iberville que je vous envoye ce qu'il a à faire, de quoy il est chargé de vous rendre compte.

Je vous prie de communiquer cette lettre à M. de Champigny, parce que je ne luy escriray point par cette voye.

Sa Majesté est si fort persuadée que les efforts qu'elle va faire pour l'Acadie peuvent contribuer plus qu'aucun autre moyen à la conservation du Canada et à la diversion des Anglais qu'elle pense que si on ne donnait pas des secours puissants à l'Acadie et si on ne maintenait les Sauvages en guerre contre les Anglais, la coste du Sud de Canada qui est sans deffense se trouverait tout d'un coup envahie et le Canada ruiné inévitablement. C'est pourquoy Elle fait prendre sur les fonds du Canada l'augmentation de despense qu'elle fait cette année pour l'Acadie, et Elle désire que vous ayiez une attention particulière pour faire exécuter ses ordres et donner ceux que vous trouverez à propos pour cette colonie.

Sa Majesté envoye et envoyera directement à l'Acadie tout ce qui est nécessaire à la guerre pour les Sauvages et les Français estant plus convenable qu'ils y prennent les munitions dont ils ont besoin que de les aller prendre à Québec afin d'esviter la consommation qu'ils en font allant et venant, et de retrancher les despenses que je trouve employées dans les comptes de Canada pour ces voyages.

Je remets à répondre par les vaisseaux qui iront directement en Canada aux lettres que vous avez escrit, parce que Sa Majesté n'a pas encore pû prendre ses résolutions sur les choses les plus importantes. Les dispositions des Sauvages alliez et des autres nations d'en hault à la paix avec les Iroquois dont vous avez eu advis au moment du départ des vaisseaux cause une incertitude qui n'est pas facile à résoudre pour les ordres que Sa Majesté a à vous donner pour conserver ou abandonner le fort de Frontenac, et pour la communication à conserver ou à rompre avec les alliez; cependant, vous devez particulièrement vous appliquer à faire la guerre aux Iroquois en attendant les ordres de Sa Majesté soit par des partys, soit par invasion avec un corps plus considérable aprez avoir examiné les inconvénients ou les avantages qui en peuvent arriver.

La traitte du castor plus grande l'année dernière qu'elle n'avait encore esté a donné occasion à des remonstrances de la part des fermiers qui s'en trouvent surchargez de plus de six cent milliers sans espérance de débit, et à diverses réflexions sur l'abus des congez et permissions pour faire la traitte dans la profondeur des

terres qui servent de matière aux délibérations du Conseil afin de les rapporter à Sa Majesté pour prendre ses résolutions et qu'il puisse donner ses ordres. Vous serez informé par les vaisseaux qui partiront pour aller directement à Québec de ce qu'Elle aura resolu.

Je suis, etc (1).

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (31 MARS 1696)

A Versailles, le 31 mars 1696

Monsieur.

Le Roy ayant résolu de faire attaquer cette année par mer et par terre les postes que les Anglais occupent dans l'île de Terreneuve avec des forces suffisantes pour assurer le succez de cette entreprise, elle y a destiné les deux vaisseaux qu'elle envoye auparavant à l'Acadie avec plusieurs des Maloins que le prétexte de la pesche mène à Plaisance. Ils doivent tous estre commandez par Mr de Brouillan qui doit s'embarquer sur ces vaisseaux, mais comme le succez pour estre plus certain et plus complet dépend de l'attaque par terre dans le mesme temps que celle qui se fera par mer pour faire diversion du grand nombre d'hommes des équipages des vaisseaux anglais qui y seront pour lors et pour empescher qu'ils ne se retirent dans les bois, Sa Majesté a chargé le Sr d'Iberville de l'expédition par terre qu'il a proposé de faire à ses depens. Il achevra de prendre pendant l'hiver les forts et les postes que les vaisseaux n'auront pas pu prendre à cause de la saison avancée et de la nécessité du retour. Il doit aussy rassembler les effets, les mettre en sûreté et détruire tous les forts et les habitations avant que de se retirer.

Comme cette expédition par terre ne se peut faire par les gens des esquipages des vaisseaux ny par d'autres que par ceux qui sont accoutumez à la course et à la guerre dans les bois, Sa Majesté a permis aud. Sr d'Iberville de prendre 60 Sauvages de l'Acadie et le Sr de Montigny qui doit aprez cela retourner sous vos ordres et a aussy trouvé bon de luy accorder la permission de prendre en Canada trois à quatre officiers et 80 hommes qu'il envoyera de gré à gré, s'obligeant de les faire tous passer à Plaisance, de les y faire subsister, et de les renvoyer; Sa Majesté désire que vous luy facilitiez cette levée autant que vous le pourrez à cause de l'importance de l'entreprise à laquelle ils sont destinez, et que vous empeschiez que ceux qui seront disposez à faire ce voyage ne soient detournez. Led. Sr d'Iberville a indiqué pour travailler à cette levée le Sr d'Auteuil, à Québec, et le Sr de Maricourt, Capne, à Montreal.

Si les Canadiens que led. Sr d'Iberville aurait pu engager de bonne volonté se trouvaient en party, il faudrait luy fournir pour y suppléer deux soldats par compagnie, de ceux qui seront propres pour cette guerre et de bonne volonté pour y aller aux conditions qui seront stipulées avec eux de vostre participation, et vous pouvez assurer les trois ou quatre officiers qui voudront aller volontairement avec led. Sr d'Iberville que leurs emplois en Canada leur seront conservez et qu'ils les viendront reprendre après l'expédition.

---

(1) Copie aux Archives de la province de Québec.

Je ne puis rien adjouter au récit que je viens de vous faire de cette entreprise pour vous engager à faire à vostre ordinaire tout ce que vous pourrez afin de satisfaire à ce qui est en cela de l'intention de Sa Majesté dans une affaire de cette conséquence et pour laquelle il y a un grand assemblage de forces sans autre despense pour Sa Majesté que le concours des deux vaisseaux qui en doivent estre aprez les expéditions de l'Acadie, et je me contenteray de vous envoyer copie de l'instruction que j'envoye aud. Sr d'Iberville sur cette entreprise.

Le Sr Serigny s'est chargé de chasser cette année les Anglais des postes qu'ils occupent dans le fonds de la baye du Nord en société avec le Sr d'Iberville, son frère, qui en fait la depense.

Je suis, etc (1).

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (4 AVRIL 1696)

A Versailles, le 4 avril 1696

Monsieur,

L'immense quantité de castors qui revient tous les ans de Canada depuis quelques années mettant Sa Majesté dans la nécessité indispensable d'y remédier pour l'advenir, Elle doit examiner dans son Conseil les expédients qu'il y a à prendre pour remédier aux abus qui contre ses intentions et ses ordres si souvent donnez ont procuré cette prodigieuse quantité de cette marchandise; et en attendant qu'elle puisse donner sur cela les ordres qu'elle estimera nécessaires, elle m'a commandé de vous escrire que vous fassiez surseoir les réceptions des castors jusqu'à l'arrivée des vaisseaux qui partiront le mois prochain pour aller directement à Québec qui vous porteront ses ordres sur ce sujet. Elle m'a commandé aussy de vous deffendre de sa part d'expédier entre cy et ce temps aucun congé ny permission pour porter de marchandises chez les Sauvages sous quelque prétexte que ce soit, m'ayant ordonné de vous dire bien précisement qu'elle vous rendra responsable en vostre particulier de ce qui se fera de contraire à ce qui est en cela de ses intentions auxquelles je ne doute pas cependant que vous ne vous conformiez. J'explique aussy à M. de Champigny la volonté de Sa Majesté sur ces castors, mais je ne luy parle point des entreprises de Pemaquid et de Terreneuve non plus que de ce que j'escris à M. de Villebon. Et comme il est nécessaire qu'il en soit informé, je vous prie de luy communiquer les lettres que je vous escris sur ce sujet et les copies des instructions des Srs d'Iberville, de Villebon et du Brouillan.

Je suis, etc. (2).

---

(1) Copie aux Archives de la province de Québec.
(2) Copie aux Archives de la province de Québec.

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (26 MAI 1696)

A Versailles, le 26 may 1696

Monsieur.

J'ay receu vostre lettre du 4 novembre dernier. Je vous ay desjà escrit par le Sr d'Iberville, commandant des vaisseaux que Sa Majesté a envoyé à l'Acadie, tant sur ce qu'il y doit entreprendre que sur ce que je pouvois dire de la disposition d'alors pour les affaires de Canada. Je vous envoye le duplicata de ma lettre et de tout ce que je vous envoyay en ce temps. J'avois lors rendu compte à Sa Majesté de tout ce que vous avez mandé en commun avec M. de Champigny et de ce qui s'est passé en Canada. Elle a tesmoigné estre satisfaite de vos services et a trouvé bon de vous continuer la gratification de 6000 l. que vous avez eu pour les dernières années, et vous devez estre persuadé que dans les occasions que j'auray de la faire souvenir de vous et de ce qu'Elle peut attendre de la continuation de vostre bonne conduite et de vostre affection, je feray tout ce que je pourray pour vous procurer la récompense que vous en pouvez espérer.

Depuis la lettre que je vous ay envoyé par l'Acadie, Sa Majesté a fait examiner avec un soin particulier par son Conseil ce que vous avez fait sçavoir de la guerre que les Iroquois ont recommencée plus fortement contre la colonie, de leurs négotiations avec les Sauvages alliez, des mauvaises dispositions de ces derniers et de quelques unes des autres nations d'en hault, et ce qu'elle a connu du désordre que la course et le séjour des François dans la profondeur des terres cause à la colonie en général et particulièrement au commerce du castor, vous verrez par la despesche de Sa Majesté commune pour vous et pour M. de Champigny les résolutions qu'elle a pris et les motifs sur lesquels elle s'est fondée pour faire revenir tous les François dans la colonie et les réunir, et l'employ des fonds que Sa Majesté a ordonnez pour les despenses de la guerre surtout pour vous donner des moyens de la faire plus fortement aux Iroquois et résister à leurs entreprises en la manière que vous trouverez la plus propre à les assujetir ou à les forcer à faire la paix. Je n'ay rien à adjouter aux ordres de Sa Majesté touchant l'exécution de sa déclaration pour l'abolition entière des congez et permissions d'aller dans la profondeur des terres pour la traitte sous aucun prétexte. Vous verrez par lad. déclaration que Sa Majesté vous a déferé le delay que vous avez à accorder pour le retour des François des pays esloignez dans la colonie. On avoit bien pensé qu'il auroit suffy d'un temps compétent pour revenir aussytost aprez la réception de vos ordres, mais comme il pourroit y avoir des difficultez provenant des conjonctures et de ce qui se sera passé depuis vos derniers advis, Sa Majesté a trouvé bon de laisser ce delay à vostre discrétion. Vous devez bien prendre garde que celuy que vous aurez à regler en général et en particulier ne puisse servir de prétexte aux interests et à des desseins particuliers au préjudice des ordres et de l'intention de Sa Majesté parce que je ne pourrois empescher que Sa Majesté ne vous en rendist responsable. Ce que vous avez mandé de l'accommodement des Sauvages alliez avec les Iroquois n'a pas permis à Sa Majesté d'entrer dans la discussion de la manière de faire l'abandonnement des postes des François dans la profondeur des terres, particulièrement à Missilimakinac, dans l'incertitude des événements postérieurs aux advis que vous avez donné lesquels font appréhender de mauvais avantures pour les François, et

comprendre l'impossibilité au moins de très grandes et trop onéreuses difficultez pour soustenir la communication de la colonie avec des pays si esloignez. En tous cas, vous ne devez pas manquer de donner ordre pour ruiner les forts et tous les édifices qui pourront y avoir esté faits.

Sa Majesté vous explique sufisament ses intentions pour ce qui concerne le commerce et la réception du castor par les commis de la ferme de Sa Majesté et touchant l'arrest qu'elle a envoyé l'année passée. Je m'estends davantage sur ce sujet avec M. de Champigny qui pourra vous communiquer ce que je luy en mande, afin que vous puissiez concourir de vostre part à ce qui est pour ce chef de l'intention de Sa Majesté.

Dans la contrarieté de vos sentiments avec led. Sr de Champigny touchant le fort de Frontenac que vous avez restably et dont vous avez l'un et l'autre rendu compte à Sa Majesté, Elle a laissé à vostre disposition de le conserver ou de le faire détruire quoy que sur ses ordres pour faire revenir les François des pays esloignez et d'abolir généralement tous les congez et permissions pour faire la traite dans la profondeur des terres, on ayt pensé que les plus considérables raisons que vous avez pu avoir de restablir ce fort doivent absolument cesser à cet esgard, de sorte que ne restant plus de considération pour l'usage que vous pourrez faire de ce fort pour la guerre contre les Iroquois, vous devez bien vous observer dans l'examen que vous aurez à faire de ce qui convient davantage en cela au succez des desseins que vous aurez formé et formerez pour la guerre dans la conjoncture, particulièrement par la considération de la despense non seulement de l'exécution de ce fort, de sa garnison et de l'armement, mais mesme de celle qu'il faut faire tous les ans pour l'avituailler, que, de vous à moi, Sa Majesté ne peut et ne veut supporter; pendant qu'on assure que ce fort est hors de route des Sauvages d'en hault aux demeures des Irocois, ceux qui ne sont pas d'advis de conserver ce fort adjoutent encore qu'il n'y a pas plus de difficultés en partant de Montréal pour aller en droiture aux Irocois qui sont au Sud, que d'aller à ce fort qui est au Nord, le lac d'Ontario entre deux et cela me paroist ainsy par les cartes. Ils disent encore que les gens que vous auriez à envoyer en expédition contre les Iroquois porteront facilement dans les batteaux et les canots leurs besoins pour la campagne, et que le lieu d'entrepot qui sera aussy celuy de retraite doit estre à l'endroit du débarquement aux lieux les plus proches des ennemis et non de l'autre costé de la rivière.

Je ne vous dis cecy que pour vous instruire des raisons opposées à vos sentiments auxquelles vous pouviez n'avoir pas fait attention, mais non pas pour que vous vous estudiyiez à les combattre, car il faut absolument que vous abandonniez ce fort, Sa Majesté ne vous en laisse la disposition par le memoire commun que par honneur, et si vous ne le faites pas de vous mesme vous devez compter d'en recevoir l'ordre positif l'année prochaine.

Sa Majesté voulant pourvoir à l'advenir aux employs vacans dans ses troupes, Elle m'a ordonné de vous en advertir afin que vous vous dispensiez d'y nommer.

J'ay encore à vous dire de sa part qu'elle ne veut pas que les officiers réformez soient remplacez quand ils seront avancez, qu'ils se retireront ou que les places vaqueront autrement. Elle veut que cette sorte d'officiers cesse ainsy, ne s'estant trouvé qu'une compagnie vacante, Sa Majesté l'a donnée au Sr de Cabanac, capitaine réformé, trois lieutenances en pied qu'elle a remply de mesme d'officiers réformez, et sept enseignes pour faire le nombre de 28 officiers de chacune de ces trois sortes, regardant les officiers réformez comme surnuméraires et comme un degré qu'elle ne veut plus admettre dans les compagnies de Canada aprez qu'on aura

pourveu tous ceux qui le sont actuellement et que les capitaines en pied seront pris à l'advenir dans les capitaines réformez, et les lieutenants dans les lieutenants réformez, jusqu'à ce que ces officiers réformez soient epuisez. Sa Majesté a accordé une enseigne au fils du Sr des Bergères, pourveu qu'il ayt 18 ans. Cette grâce n'aura pas lieu s'il est plus jeune.

Le Roy a nommé aussy trois enseignes pour les trois compagnies de Plaisance, et comme les vaisseaux qui vont à cette colonie estoient partis quand ces enseignes ont esté mis, ils passeront à Québec sur les vaisseaux de Canada, et il faudra que vous ayiez soin de les faire passer à Plaisance sur *la Bouffonne*. Vous choisirez parmy les dix que Sa Majesté a faits cette année ceux que vous voudrez y envoyer.

Je vous envoye les congez pour les officiers pour lesquels vous les avez proposé. Vous pourrez vous dispenser de les donner, si vous jugez plus à propos de les faire demeurer pour le service. Vous ne devez pas manquer à leur faire entendre et aux autres qu'ils ne recevront point d'appointements pendant tout le temps de leur absence, mesme qu'on ne leur donnera aucun tonneau de fret en repassant.

J'escris à M. de Champigny que Sa Majesté veut estre informée fidèlement et exactement de ce que sont devenus les castors et autres pelleteries que les Sauvages donnent pour les présents qu'on leur porte. Donnez ordre à ceux qui ont porté ces présents de luy donner tous les esclaircissements dont il aura besoin sur cela.

Je n'ay rien à vous dire sur le sujet de l'Acadie de plus que ce que je vous ay mandé par mes lettres des 28 et 31 mars des intentions de Sa Majesté pour les affaires de ce pays là que vous devez suivre pour vous en faire rendre compte et en informer Sa Majesté.

Je suis, etc. (1).

MÉMOIRE DU ROI POUR LE GOUVERNEUR DE FRONTENAC ET L'INTENDANT BOCHART DE CHAMPIGNY (26 MAI 1696)

A Versailles, le 26 mai 1696

Sa Majesté ayant esté informée par les depesches des Srs de Frontenac et de Champigny des XI et XVII aoust, 4 et 10 novembre derniers, de la rupture des négociations sur les propositions de paix dont les Irocois les avaient entretenus pendant les deux dernières années, et des irruptions qu'ils ont mandé que ces barbares ont fait sur la colonie avec plus de cruauté qu'ils n'en avaient encore exercé contre les habitans, il a paru à Sa Majesté qu'en effet ils n'avaient feint de vouloir la paix que dans le dessein de préparer les moyens d'attaquer plus facilement la colonie pendant la suspension des entreprises des Français qu'ils ont obtenue à la faveur de leurs fréquentes députations afin d'avoir le temps de faire des vivres par la liberté de la chasse, de quoy se pourvoir de munitions et d'armes, enfin de ménager les Outaouacs et autres nations pour les obliger par la jalousie de ces négociations et de la suspension d'une forte guerre à se liguer avec eux comme il paraist qu'ils ont fait par ce que lesd. Srs de Frontenac et de Champigny ont mandé sur les advis du Sr de La Motte Cadillac, commandant à Missilimakinak, et sur la déclaration des propres deputez de ces Sauvages qui estaient à Québec lors du départ des vaisseaux.

---

(1) Copie aux Archives de la province de Québec.

Comme les projets dont led. Sr de Frontenac a rendu compte à Sa Majesté avant qu'il eust l'advis de la défection des Sauvages alliez qui semblaient devoir apporter un grand changement dans la disposition des affaires de Canada pourraient aussy estre changez à cause de la conjoncture, Sa Majesté, dans cette incertitude, ne se trouve pas dans un estat à leur pouvoir donner des ordres positifs ny de pouvoir faire autre chose à cet esgard que de les informer de ses réflexions et des conséquences qu'on tire de ce qu'ils ont fait sçavoir qui s'est passé non seulement avec les Irocois, mais mesme avec les nations alliées et que de faire encore pour cette fois un effort considérable pour secourir la colonie.

Il paraist à Sa Majesté que la guerre avec les Irocois n'a point eu d'autre cause, particulièrement dans les derniers temps que leur jalousie du commerce avec les nations d'en hault pour se le conserver avec la nouvelle York et avec ces nations par l'avantage de la situation des establissements des Irocois qui barrent le chemin des Anglais vers ces Nations et d'elles avec la Nouvelle York. Il résulte encore des relations desd. Srs de Frontenac et de Champigny que l'aliénation des Outaouacs et autres provient de ce que les Français par leurs courses dans la profondeur des terres ont usurpé le commerce que ces nations faisaient avec les autres supérieures, et que quelques unes de celles cy pour de mesmes interests font la guerre aux alliez ou sont obligées de se rallier aux Irocois; et qu'enfin la course dans les bois plus effrenée l'année dernière qu'elle n'a encore esté nonobstant les ordres de Sa Majesté et la réduction des congez au nombre de 25, est la source de tous les désordres de la colonie et qu'elle a donné occasion à des establissements qui en la divisant dans des régions si esloignées la dissipent et renversent les veues que Sa Majesté a eu et qu'on doit avoir uniquement de la réunir et d'appliquer les habitans à la culture des terres, à la pesche et aux autres choses qu'elle a tousjours recommandé et qu'ils peuvent tirer de la nature du pays et de leur application et industrie.

La difficulté de la communication avec les nations d'en hault et mesme l'impossibilité à cause de leur union avec les Irocois fait penser à Sa Majesté que led. Sr de Frontenac ne pourroit soustenir cette communication au moins qu'avec des despenses insupportables qui luy osteraient les moyens de faire une plus forte guerre aux Irocois pour les détruire ou au moins pour les forcer à demander sincèrement la paix.

Ayant examiné ce qui a esté mandé pour l'invasion proposée dans les villages des Irocois ou pour se réduire à les harceler par des partys fréquents, Sa Majesté trouve bon de laisser à la capacité et à l'experience dud. Sr de Frontenac de faire en tout ou partie ce qu'il jugera plus à propos pour son service et pour l'avantage de la colonie, aprez avoir examiné les advis qui pourraient luy estre donnez par le Sr de Champigny et par les principaux officiers, estant persuadée qu'il prendra toujours le meilleur party.

Sa Majesté, outre une recrue de trois cens soldats compris les 60 pour l'Acadie dont Elle leur a fait donner advis, fait envoyer par les vaisseaux qu'elle a fait équiper à Rochefort tout ce qu'ils ont demandé en munitions, armes, vivres et marchandises, et non seulement les mesmes fonds de l'année précédente pour toutes les natures de despenses et charges, mais mesme une augmentation de 15000 l. pour l'extraordinaire de la guerre et de 7000 l. sur la despense pour la subsistance et l'entretien des troupes suivant les estats qui en ont esté expediez.

Pour les engager à faire un usage aussy utile au service de Sa Majesté qu'elle se le promet de l'extraordinaire effort qu'elle a fait en cela dans la conjoncture pré-

sente et à prendre d'autres mesures pour l'advenir, Sa Majesté est obligée de les advertir qu'il n'y a pas apparence qu'elle puisse supporter longtemps la despense à laquelle la guerre de Canada l'engage. Elle ne veut aussy absolument pas donner les 39,894 l. d'une part et 34,337 l. d'autre, dont ils ont demandé le remplacement. Il faut qu'ils ménagent ces sommes sur les fonds qui sont donnez annuellement sur lesquels les munitions tirées des magazins de Rochefort ont deub estre déduites.

Sa Majesté a ordonné les fonds qui ont esté demandez pour la despense des masts envoyez et à envoyer. Ils ne sont pas de la longueur proportionnée à la grosseur. Elle ordonne à Rochefort d'en envoyer un mémoire. Elle a aussy ordonné le remboursement de la despense faite pour la fluste *la Charente*, et ne pouvant faire celle qu'ils ont proposée pour l'entretien du vaisseau *la Bouffonne*, elle veut qu'ils la renvoyent dez cette année en France et qu'elle passe à Plaisance pour y porter de bonne heure des madriers et autres matériaux nécessaires pour faire des platte-formes. Ayant veu les estats de la despense qui a esté faite pour le retablissement du fort de Catarakouy, et de celle qui est proposée pour le soustenir, Sa Majesté a peine de s'imaginer comment ils peuvent croire qu'ils le pourront maintenir. C'est pour quoy elle désire qu'ils examinent de nouveau les raisons qui les y peuvent obliger, par comparaison de celles de la destruction et abandonnement de ce fort dans la conjoncture présente, pour faire en cela ce que led. Sr de Frontenac trouvera plus à propos pour l'avantage de la colonie et pour les moyens de faire une plus forte guerre aux ennemis et les obliger à demander la paix.

La défection des alliez leur doit avoir suffisament fait connaistre le peu de fondement qu'ils peuvent faire sur ces Sauvages toutes les fois que leur interest les pourra porter à rompre avec les Français, surtout aprez ce que le Sr de Frontenac a fait pour les secourir, et les assistances que le Sr de Champigny et luy ont engagé Sa Majesté à leur donner. Il paraist évidemment que cela n'a servy qu'à entretenir plus licentieusement la course des Canadiens dans la profondeur des terres, comme il est remarqué au commencement de ce mémoire, et qu'à fournir des occasions pour la perpétuer, favoriser les interests particuliers et fomenter tout le désordre qui s'en ensuit sous le prétexte de la guerre, qu'à surprendre des establissements deffendus hors des limites de la colonie, contraires aux intentions de Sa Majesté qu'elle n'a point cessé de faire connaistre. C'est pourquoy Elle est persuadée sur ce qu'elle vient d'apprendre par lesd. Srs de Frontenac et de Champigny, de la trahison de ces Sauvages, que ne pouvant pas détruire les Irocois, ils doivent faire la paix avec eux mesme indépendament des alliez s'ils ne peuvent pas les y faire comprendre, en cas que les Iroquois la demandent ou qu'ils les y puissent conduire.

Ils doivent avoir pour principe capital suivant tous les ordres de Sa Majesté dans toutes les parties du régime de cette colonie de la réunir et de luy faire trouver sa subsistance dans l'employ des habitans au dedans de son estendue et dans leur commerce avec le royaume et avec les Sauvages qui apporteront nécessairement leurs pelleteries dans la colonie pour s'y pourvoir des marchandises du royaume dont ils ont besoin, comme ils faisaient avant qu'on eust souffert que les Canadiens se dirigeassent dans la profondeur des terres où ils contractent l'habitude de toutes sortes de débauches et de vices qui les rendent inutiles et à charge à la société civile, sans parler de leurs survexations envers les Sauvages dans le prix excessif des marchandises qu'ils y portent et du désordre pour le mauvais castor qu'ils prennent d'eux indistinctement parce qu'ils sont assurez d'en estre également payez, en sorte que le remède que Sa Majesté a entendu apporter à l'avillissement du prix desd. castors en en mettant le commerce dans la main des fermiers en 1675 afin d'en main-

tenir et augmenter la valeur au profit de la colonie est devenu pire que le mal, et paraist avoir augmenté tousjours depuis la licence de la course dans la profondeur infinie des terres, ce qui a produit une immense, superflue et ruineuse quantité de castor, et en partie de mauvaise qualité par augmentation d'une année à l'autre et beaucoup davantage la dernière que les précédentes.

Sa Majesté ne se peut dispenser de dire en cet endroit auxd. Srs de Frontenac et de Champigny qu'ils n'ont pas eu assez d'attention aux observations qu'elle leur a fait faire sur le sujet du commerce du castor et de la plus grande partie qui en tombe en pure perte, et inévitablement sur ses fermes dans l'impossibilité de la consommer et de les débiter aux pays étrangers. Ils paraissent occupez dans le Royaume par d'autres principes dans les responses qu'ils ont fait à ce qui leur a esté remonstré sur ce sujet, et le mal est devenu plus grand.

Pour fournir cette quantité exorbitante que les parties du Nord (d'où peut seulement provenir le bon castor) n'ont pu fournir si facilement, les coureurs de bois et ceux qui ont cy devant surpris et encore depuis peu sous différents prétextes la permission d'occuper des postes dans des pays si extraordinairement esloignez de la colonie, se sont jettez du costé du sud d'où ils ont infecté la colonie de tout le castor inférieur, non seulement de ces parties meridionnales mais mesme de la traite qu'ils font induement avec les Sauvages du Nord au préjudice général de la colonie.

Les Sauvages des parties d'où le meilleur castor provient sont plus à porter du Canada que de la Nouvelle-York; les Outaouacs ont interest de ne pas souffrir que les Anglais ny les Irocois leur ostent leur commerce tant qu'ils le pourront faire avec les Français dans la colonie. Il paraist encor moins à craindre que les Sauvages du Nord puissent porter leur castor aux Anglais parce qu'il faudrait qu'ils traversassent les Irocois qui ne le souffriraient pas de leur costé, et qu'ils fussent 18 mois dans ces voyages avec les difficultéz des saisons et des portages.

La prise du fort de Nelson sur les Anglais que Sa Majesté a ordonné de chasser des postes qu'ils occupent encore dans la Baye du Nord remettra à leur exclusion entre les mains des Français le meilleur castor que les Sauvages continueront d'y apporter.

Ils trouveront avec le présent mémoire l'arrest que Sa Majesté a trouvé bon de faire expédier pour faire déclarer les interessez en la Compagnie du Nord touchant la garde, l'entretien et la conservation du poste et de la traite de la baye d'Hudson, et si ce sera à leurs frais et despens, ils s'assureront des moyens que lesd. interessez auront à pratiquer pour cet effet et pour la sûreté de ce poste de concert avec lesd. Srs de Frontenac et de Champigny, chacun en droit soy sous les ordres du premier à quoy veilleront l'un et l'autre pour en rendre compte. En cas de refus par lesd. interessez de se charger de ces postes, ils en retireront leur déclaration pour estre envoyée à Sa Majesté afin que le Sr d'Iberville puisse pourvoir au nécessaire pour lesd. postes et pour la traitte au defaut de lad. compagnie.

Sa Majesté, ayant consideré ce que lesd. Srs de Frontenac et de Champigny ont escrit des mauvaises dispositions des Sauvages alliez et les difficultez d'une insuportable dépense pour la communication avec eux pour la guerre, a fait examiner de nouveau par son Conseil leurs depesches et mémoires, fait entendre les personnes qui ont pu avoir des connaissances de l'estat et des affaires de la colonie, et a résolu de faire abandonner Missilimakinac et les autres postes occupez dans la profondeur des terres à la réserve du Fort St Louis des Ilinois, à condition par les Srs Tonty et de la Forest à qui Sa Majesté en a conservé la concession, de ne pouvoir apporter ny faire apporter aucun castor, voulant réunir tous les Français qui sont

ARCHIVES
S.M.E.
QUEBEC

A Quebec ce 7 May 1691

Sa Majesté mayant ordonné par ses dernieres
depeches Monsieur de luy rendre un Compte
exact de la diligence qu'on apporte a
l'Etablissement des Cures dans ce pays, auquel
il y a si longtemps qu'elle veut et entend qu'on
travaille, je ne sçauvois mieux satisfaire a ses ordres
qu'en vous priant de me faire sçavoir de quelle
maniere vous desirez la Cure de Decaupoor
ou comme missre ou comme Curé fixe

Si ces dernieres qualités ne manquent pas
S'il vous plaist aussy Aussi que vous aurez receu
cette lettre de m'envoyer copie des provisions que
Monsieur l'Evesque vous en aura donné, et de
celle de prise de possession que vous en aurez d'en
prendre en Consequ.ce Et la presente n'estant a autre
fin, vous m'obligerez de me continuer toujours vos
bonnes prieres, et de me croire Monsieur Votre
tres humble serviteur

C. F. VON BERAC

M.r L. Boulard

LETTRE DU GOUVERNEUR FRONTENAC À M. BOULARD, CURÉ DE BEAUPORT (12 MAI 1694)

A Quebec ce 12e may 1694

Sa Majesté mayant ordonné par ses dernières depesches Monsieur de luy rendre un compte tres exacte de la diligence qu'on apporte a LEtablissem^t^ des Cures fixes de ce pays, auquel il y a si longtemps quelle veut et entend qu'on travaille, je ne scaurois mieux satisfaire à ses ordres qu'en vous priant de me faire scavoir de quelle manière vous deservez la Cure de Beauport ou comme miss^re^ ou comme curé fixe.

Si cest en cette dernière qualité ne manquez pas s'il vous plaist aussy tost que vous aurez receu cette lettre de m'envoyer copie des provisions que Monsieur L'Evesque vous en aura donné, et de lacte de prise de pocession que vous en avez d'en prendre en conseq^ce^. Et la présente n'estant a autre fin, vous m'obligerez de me continuer toujours vos bonnes prières et de me croire Monsieur vostre tres humble serviteur,

FRONTENAC (1).

Mr BOULARD.

(1) Archives du séminaire de Québec. Communiquée par Mgr Amédée Gosselin, archiviste du Séminaire.

repandus hors de la colonie, afin qu'ils puissent estre employez à faire la guerre aux ennemis, à la deffense de la colonie ou à d'autres employs qui leur conviendront et au pays en sorte que la course et le commerce dans la profondeur des bois soient abolis pour tousjours, et que les Sauvages puissent apporter leurs pelleteries comme ils faisaient auparavant à Montréal, et les habitans et marchands avoir part à la traite et au débit de leurs marchandises et denrées que les coureurs de bois ont usurpée à l'exclusion du total de la colonie. C'est pourquoy Sa Majesté veut que lesd. Srs de Frontenac et de Champigny prennent les mesures nécessaires et que lesd. Srs Frontenac et de Champigny donnent ordre de faire revenir les Français et leurs effets pour l'exécution de ce qui est en cela de son intention, sans que sous aucun prétexte ils permettent aux Français de porter des marchandises dans la profondeur des terres pour la traite, mais seulement ce qui sera nécessaire pour la subsistance de ceux qui seront envoyez pour aller chercher leurs effets provenans des marchandises envoyées avant la publication de la déclaration qu'elle envoye pour révoquer toute sorte de congez et permissions, en sorte qu'il ne puisse y avoir aucune contravention à lad. déclaration ny d'abus dans les moyens de l'exécuter.

Sa Majesté en leur envoyant l'année dernière l'arrest par lequel il luy a plu de régler les qualitez et les prix du castor à la reception par les fermiers leur en avait fait expliquer les motifs et tout ce qui avait pu estre préveu des objections qui s'y pourraient faire, en leur réservant neantmoins d'en suspendre l'exécution s'ils avaient pour cela des raisons assez fortes de quelque inconvénient plus considérable au service de Sa Majesté et à la colonie; cependant, comme ils ne se sont pas assez expliquez par leur response et qu'on insiste tousjours à demander l'execution de cet arrest, comme un moyen pour avoir plus de bon castor, surtout du gras et pour diminuer la quantité du mauvais et soulager en mesme temps la ferme du Roy de quelque chose sur le prix et dans la quantité en total, Sa Majesté leur a fait envoyer un mémoire sur ce sujet, afin que si aprez avoir examiné les raisons contenues en ce mémoire et avoir appelé et entendu les principaux commis de la ferme, ils jugeaient que led. arrest deust estre exécuté, ils donnassent les ordres à cet effet, et que si au contraire ils croyaient que l'exécution dud. arrest dust estre encore suspendue ou rejettée, ils attendent un nouvel ordre sur cela, et que cependant ils envoyent les raisons de leurs advis par leur response à ce mémoire article par article.

Le mémoire qu'ils ont envoyé au sujet dud. arrest n'a rien expliqué non seulement sur les prix du castor y mentionnez, mais mesme pour la réduction des espèces. Et comme il est très important d'empescher absolument la réception du castor desja prohibé et de celuy qui est défectueux et n'est pas de la qualité requise en son espèce, Sa Majesté veut que quelque résolution qu'ils prennent sur ce qu'Elle vient de leur expliquer de ses intentions sur cet arrest, ils donnent les ordres nécessaires afin qu'il ne soit receu par les commis des fermiers que du castor de bonne qualité. Elle entend qu'ils se conforment pour les fortifications aux ordres qu'elle leur a donné l'année dernière et veut bien qu'ils employent les fonds ordinaires le plus utilement qu'ils pourront tant pour Québec que pour Montreal, mais sans augmentation, et qu'ils préfèrent les soldats pour les travaux quand le service le peut permettre.

Sa Majesté a trouvé bon d'accorder encore pour cette année un fonds de 6000 l. pour achever les réparations du chasteau de Québec et c'est pour la dernière fois.

Ils ne doivent rien innover pour ce qui regarde le logement des gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières.

Sa Majesté leur deffend expressément de faire donner des appointements aux

officiers qui passent en France pendant le temps de leur absence de Canada, suivant l'ordonnance qu'ils recevront avec cette depesche.

Les appointements du lieutenant de Roy de Québec seront employez comme par le passé sur l'estat des fonds ordinaires.

Sa Majesté ne peut guère à present entendre la proposition de l'establissement à Montréal d'un lieu pour y rendre la justice. Il faut attendre un temps plus favorable.

Elle ne peut non plus accorder ce qui a esté demandé pour un poesle.

Il luy a plu d'accorder 3000 l. aux Religieuses Hospitalières de Montréal pour restablir leur maison, et à elles et aux autres maisons religieuses et communautez ecclesiastiques les gratifications et autres despenses sur le pied de l'année dernière, mesme les 8000 l. pour les curez dont Sa Majesté espère par la suite qu'ils la deschargeront par les moyens qui ont esté tant de fois proposez, leur recommandant de s'y appliquer et d'en rendre compte.

Ils trouveront avec le présent mémoire les expéditions des concessions qu'ils ont accordé. Ils doivent bien prendre garde à l'advenir à n'en donner qu'avec une particulière circonspection de la proportion entre les demandes et l'estat, la condition et la fortune de ceux qui les font, pour pouvoir remplir dans les suites ce qu'on doit attendre d'eux. Il faut mesme qu'à l'esgard des anciennes concessions ils s'appliquent à sçavoir le progrez des concessionnaires dans leurs establissements et défrichements et à restraindre ceux qui ne sont pas en estat ou en volonté de les accomplir,et surtout à regarder dans ces concessions la réunion de la colonie et à n'en point donner pour les endroits qui en seront trop esloignez.

Sa Majesté a donné ordre pour l'expédition des provisions de conseiller au Conseil Souverain de Québec pour le Sr de la Chesnaye. Elle a aussy accordé 500 l. de gages au sieur Dupuy, lieutenant de la prevosté, et 250 l. au Sr de Tonnancourt, procureur du Roy des Trois-Rivières, pour l'année dernière et la présente.

Les Srs Hertel et St Denis doivent se pourvoir au Sceau pour des secondes expéditions des lettres de noblesse, s'il est vray qu'il leur en ayt esté expedié.

Sa Majesté a approuvé l'ordonnance qu'ils ont rendue pour régler le prix courant des monnayes en Canada sur le pied et à proportion du cours qu'elles ont en France où n'y ayant point eu depuis de changement, ils doivent faire exécuter lad. ordonnance jusqu'à nouvel ordre.

Sa Majesté désire que sur la diversité des advis pour le fait des boucheries à Quebec ils appellent les principaux habitans et qu'aprez les avoir entendu, ils fassent un règlement qu'ils feront exécuter par provision, et ils l'envoyeront pour estre confirmé si Sa Majesté le trouve à propos.

Elle a veu avec satisfaction ce qu'ils ont mandé en commun et en particulier de leur bonne intelligence et de leur disposition réciproque pour l'entretenir; Elle la leur recommande encore comme un point principal pour procurer son service à l'avantage de la colonie en général et en particulier pour l'économie et l'ordre dans l'employ des fonds et pour les despenses, en quoy ils doivent tousjours se concerter afin de retrancher les inutiles et diminuer tout ce qui sera possible sur les autres.

Les Frères Hospitaliers de Montréal ayant demandé à Sa Majesté d'estre exempts eux et leurs domestiques des marches en guerre, logement de troupes et gens de guerre, Elle a bien voulu leur accorder cette grâce en considération de l'avantage que la colonie retire de leur establissement, et Elle désire qu'ils les en fassent jouir, mais Sa Majesté n'a pas jugé à propos de leur accorder l'exemption qu'ils ont demandée en mesme temps des droits d'entrée pour les vins et eaux de vie qu'ils tirent de France pour leur provision.

Ils trouveront cy joint copie des estats et ordonnances des fonds que le Roy a faits pour le Canada. Elle leur répète encore de les ménager avec toute l'économie possible.

Fait à Versailles le XXVI may 1696 (1).

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU ROI (25 OCTOBRE 1696)

Sire,

Les bénédictions que le Ciel a accoutumé de répendre par les armes de Votre Majesté se sont étendues jusque dans ce Nouveau Monde et nous en avons eu des preuves visibles dans l'expédition que je viens de faire aux Onontagués, la première et la principale nation des Iroquois. Il y avait longtemps que je la projetais mais la grande distance qu'il y a de Montréal chez eux, qui est de près de 150 lieues, la difficulté de faire porter et conserver tous les vivres et munitions nécessaires pour une si longue marche, celle de naviguer dans les lacs qui ne sont guère différents de la mer et dans des rivières pleines de saults et de rapides continuels, enfin l'impossibilité de cacher aux ennemis les mouvements que je ferai, ce qui leur donnerait moyen de mettre promptement ensemble toutes leurs nations et d'appeler même les Anglais à leur secours, me faisant toujours regarder cette entreprise comme une chose beaucoup plus téméraire que prudente, et je ne m'y serais jamais déterminé si je n'eusse l'année dernière rétabli une retraite et un entrepôt qui m'en facilitait la communication, et si je n'avais connu sans en pouvoir douter qu'il ne me resterait que ce seul et unique moyen à tenter pour empêcher la conclusion de la paix de nos alliés avec l'Iroquois, pour laquelle ils devaient incessamment se donner des ôtages et ensuite introduire l'Anglais dans leur pays, ce qui entraînerait immanquablement la ruine entière de la colonie, qui ne peut subsister que par le commerce qu'elle fait avec les nations sauvages d'en haut. Cependant par un bonheur auquel on ne devait pas s'attendre, les Onnonagués qui passaient pour les maitres des autres nations iroquoises et la terreur de tous les Sauvages de ce pays sont tombés dans un espèce d'esprit de vertige qui n'a pu leur venir que d'en haut, et ont été si épouvantés de me voir marcher à eux en personne et couvrir leurs lacs et leurs rivières de près de 400 voiles, que sans songer à profiter de la facilité qu'ils avaient de nous disputer les passages où 100 hommes auraient pu aisément en arrêter longtemps 4 mille, ils n'ont osé me dresser aucune embuscade et se sont contentés d'attendre que je fusse à 5 lieues de leur fort pour y mettre le feu, aussi bien qu'à toutes leurs cabanes et de s'enfuir à 20 lieues dans la profondeur des bois avec toutes leurs familles et si précipitamment qu'à peine voulurent-ils se charger pour deux jours de vivres, de sorte qu'en arrivant à leur village je ne trouvay qu'un amas de cendres et de poussière.

Les Ounéiouts qui sont leurs voisins de 15 lieues qui n'étaient pas moins épouvantés me vinrent le lendemain demander la paix que je leur accordais à condition qu'ils abandonneraient leurs villages et viendraient s'établir avec les Sauvages que nous avons ici dans nos habitations françaises et afin de ne pas leur donner le

---

(1) Copie aux Archives de la province de Québec.

temps de se reconnaître je détachais le Sr de Vaudreuil avec une bonne partie de mes troupes, en lui donnant ordre de brûler leurs fort, de m'amener avec lui les principaux, jusqu'à ce que le reste les put suivre, et de ravager tous leurs grains, comme je le faisais faire dans le même temps aux Onnontagués, ce qu'il a exécuté avec une diligence incroyable n'ayant été que 3 jours dans cette expédition. Il aurait été à souhaiter pour rendre la chose plus éclatante, qu'ils eussent voulu tenir ferme dans leur fort, parceque nous étions en état de les y forcer, et d'en tuer une grande partie, mais ils n'en éviteront pas moins leur destruction, puisque la misère où ils sont présentement réduits par le manque de vivres en fera plus mourir de faim que nous n'en aurions fait périr par le sabre et par le fusil.

Ce que je puis dire, Sire, à Votre Majesté est que jamais troupes n'ont témoigné plus de zèle qu'en ce rencontre tant officiers, soldats, habitants, que Sauvages, malgré les peines et les fatigues presque inexplicables qu'ils ont eu à essuyer, tout le monde y ayant parfaitement rempli son devoir et particulièrement M. le Cher de Callières, par ses soins et son application ordinaire, ce qui ne m'a pas été d'un petit secours. Je ne sais si votre Majesté trouvera que j'ai essayé de m'acquitter du mien et si même, après cela elle me croira digne de quelque marque d'honneur qui puisse me faire passer le peu de temps qui me reste à vivre avec quelque sorte de distinction. De quelque manière qu'elle en juge, je la supplie très humblement d'être persuadée que je lui sacrifierai le reste de mes jours avec la même ardeur que j'ai toujours eu pour son service et que je serai jusqu'au dernier soupir de ma vie,

SIRE,

De Votre Majesté

Le très humble, très obéissant, très soumis et très fidèle serviteur et sujet,

FRONTENAC.

A Québec, ce 25 octobre 1696 (1).

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE (25 OCTOBRE 1696)

Monseigneur,

Dans les lettres que je me donnais l'honneur de vous écrire, l'année précédente, par nos derniers vaisseaux, je vous informais des méchantes dispositions de nos Sauvages d'en haut, et que le sieur de la Mothe qui commande à Missilimakinac n'avait pu empêcher que les députés des Iroquois n'y eussent été reçus, et qu'ils ne leur eussent permis de se trouver à un rendez-vous de chasse qu'ils proposaient pour conférer ensemble de la reddition de leurs prisonniers, et des moyens de conclure une solide paix à l'exclusion des Français.

Quoique la saison fût si avancée qu'il n'y avait presque plus d'espérance que ceux que le sieur de la Mothe m'avait dépêchés pussent retourner à Missilimakinac, je ne laissai pas d'y envoyer en toute diligence trois Sauvages et un Français qui ne purent y arriver sur les neiges que dans le commencement de février; ils portaient de nouveaux ordres au sieur de la Mothe de faire les derniers efforts pour empêcher

(1) Copie aux Archives de la province de Québec.

l'exécution de ce projet et de n'épargner ni présents ni intrigues pour détourner ce coup, en les assurant positivement qu'aussitôt que les glaces et les neiges seraient bonnes, je ferais un détachement considérable pour aller attaquer les Iroquois jusque dans leurs villages en attendant que j'y pusse marcher moi-même en personne quand la navigation serait libre; ce qui leur ferait connaître que j'avais nul dessein de faire la paix avec sans les y comprendre, comme il y avait si longtemps qu'ils me le reprochaient, quoiqu'en effet ce ne fût qu'un faux prétexte pour couvrir la trahison et l'infidélité qu'ils nous voulaient faire, puisqu'ils avaient pu facilement voir par toutes les démarches que j'avais faites depuis que j'étais de retour en ce pays que je n'avais jamais eu telle pensée.

Le sieur de la Mothe avec toute son industrie ne put empêcher dans cet entretemps les Outaouais et les Hurons qui étaient les plus mal intentionnés d'aller à ce rendez-vous, et tout ce qu'il put faire fut de ménager deux des principaux et des plus accrédités des Outaouais pour traverser la dernière conclusion de ce traité qu'ils ont trouvé moyen de faire avorter par le coup qu'ils ont obligé leur nation de faire contre les Tsonnontouans, ce qui a rompu l'union et l'intelligence qu'ils prétendaient établir entr'eux, au grand regret des Hurons qui avaient tramé tout ce projet.

Vous apprendrez, Monseigneur, par la relation que je vous envoie, les détails de cette action et connaîtrez par là le peu de sûreté et de confiance qu'on peut prendre en toutes ces nations qui sont si changeantes, qu'à moins d'avoir parmi eux des personnes habiles et intelligentes qui veillent continuellement sur leurs démarches et renversent les méchantes impressions que quelques fois les nôtres donnent par divers intérêts particuliers, et dont ils ne voient pas les conséquences, il est impossible de les contenir.

Pendant que ces choses se passaient sans que j'en eusse connaissance je me disposais de mon côté à exécuter ce que j'avais promis et à former le parti que je destinais à faire marcher sur les neiges. Mais la saison de l'hiver s'y trouva si peu propre qu'ayant été trois semaines sans pouvoir faire venir de l'île d'Orléans, qui n'est qu'à deux lieues de Québec, des troupes qui m'étaient nécessaires pour cette expédition ni avoir aucune communication avec les côtes du Sud, parce qu'on n'y pouvait pas aller à cause des glaces dont la rivière était couverte et qui n'étaient pas encore assez solides pour passer dessus, je fus obligé de changer le dessein que l'on avait proposé pour les Onontagués ou pour les Agniers et de le réduire à un parti de trois cents hommes que je composai des troupes, habitans et Sauvages que j'avais du côté de Montréal pour aller chercher les ennemis dans leurs lieux de chasse qui sont d'ordinaire dans la langue de terre qui est entre la rivière des Outaouais et celle des Iroquois.

L'abondance des neiges qui depuis trente ans n'avaient été ni si grandes ni si molles, dans cette saison, fit encore que ce dessein n'eut pas tout le succès que j'en avais attendu, car nos gens ne pouvant faire en raquette que deux lieues par jour, et en ayant été arrêtés treize à neuf lieues de Montréal sans pouvoir marcher en aucune manière, ils auraient été dès lors obligés de relâcher sans qu'on leur envoyât de nouveaux vivres, sur l'avis qu'on en eut qui ne furent pas mentionnés suffisants à cause de semblables obstacles, que pour les conduire jusqu'à six lieues de la hauteur du fort Frontenac, et aussi n'osant hasarder de s'enfoncer dans la profondeur des bois, et d'aller chercher les ennemis jusque sur les bords de la rivière des Outouais, comme ils en avaient l'ordre, ils se contentèrent de détacher des Sauvages pour suivre quelques pistes qu'ils avaient découvertes en cet endroit et résolurent de

descendre à Montréal qu'ils eurent même de la peine à regagner avec le peu de vivres qui leur restaient.

Ces Sauvages après sept ou huit jours de marche, tombèrent sur quelques cabanes de chasseurs; ils en tuèrent trois sur la place et emmenèrent huit ou dix prisonniers dont quatre de la nation d'Onnontagué furent brûlés à leur arrivée à Montréal, et les autres donnés à nos Sauvages; ils auraient été plus avant pour en chercher quelques autres, mais la nécessité où ils étaient de vivres les obligea aussi de relâcher.

Ces divers contretemps m'obligèrent à songer encore plus fortement aux préparatifs qui étaient nécessaires pour la grande marche que j'avais fait espérer dès que la navigation le permettrait, voyant aussi bien que Monsieur de Champigny qu'il n'y avait plus moyen de la différer et que nous y étions nécessités.

Il s'appliqua de son côté avec un très grand soin à préparer toutes les choses dont on avait besoin pour une aussi longue et aussi difficile expédition, et moi du mien à donner tous les autres ordres nécessaires, de manière que je me suis trouvé en état aussitôt que les semences ont été achevées de me mettre en marche et d'exécuter ce que bien des gens croyaient comme impossible.

Mon secrétaire qui doit vous rendre cette lettre, vous informera de tout le détail, et je me contenterai de vous dire que le succès a même dépassé mon attente, et qu'encore que je ne sois pas fort crédule aux miracles, il faut qu'il y en ait eu de visibles pour avoir pu surmonter toutes les difficultés et tous les obstacles que nous avons recontrés et pour avoir empêché les ennemis de nous en susciter encore de nouveaux, ce qu'ils pouvaient facilement faire sans risque et dont nous ne serions jamais venus à bout.

Quoique la défaite des Onontagués et des Onneyout n'ait pas été sanglante, et par conséquent peu éclatante pour nous, elle ne laissera d'être aussi avantageuse, puisque leur destruction est infaillible, si on ne m'ôte pas les moyens de poursuivre ce que j'ai si heureusement commencé, et il en périra plus par la faim que j'en aurais fait périr par l'épée s'ils avaient voulu tenir ferme et ne pas s'enfuir.

J'ai cru, Monseigneur, devoir marquer à Sa Majesté dans la lettre que je me donne l'honneur de lui écrire, que si les troupes n'ont pas eu occasion dans cette rencontre de donner des marques de leur valeur, elles en ont fait paraître d'un zèle si ardent pour son service par la constance mêlée de joie avec laquelle elles ont supporté les fatigues qu'elles ont eu à essuyer, et dont le récit doit paraître fabuleux aux personnes qui n'en ont pas été témoins, qu'elle a tout sujet d'être contente tant des officiers et soldats que des habitans mêmes.

La prise de Pemkuit que vous avez peut-être apprise avant cette lettre ne saurait aussi produire que de très bons effets, et quoiqu'elle ne puisse pas beaucoup contribuer à la sûreté des côtes du sud de Canada, qui ne sont guère exposées (si l'on veut jeter les yeux sur la carte) aux incursions des Anglais de Boston que nous n'y avons pas encore vus, elle ne laissera pas de mettre les Sauvages de ce côté là en état de les inquiéter beaucoup et de les empêcher de songer à nous venir rendre de nouvelles visites à Québec, s'ils avaient assez de forces pour l'entreprendre.

Le véritable et solide avantage que l'on pouvait retirer de toutes les entreprises qu'on fait de ce côté serait d'insulter Manath comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le mander plus d'une fois, parce que ce serait couper la racine d'où nous vient le mal, à réduire ceux d'Orange et les Iroquois à ne pouvoir trouver de sûreté qu'en se jetant entre nos bras.

Il ne me parait pas que le rétablissement d'un fort à l'entrée de la Rivière

St Jean soit facile ni aisé à maintenir quand on l'aura fait, à moins de le soutenir toutes les années par des dépenses qui ne seront guère moindres que celles qu'il faudrait employer tout d'un coup pour insulter Manath et Boston.

Vous verrez, Monseigneur, parce qui est arrivé cette année, que j'avais raison de vous avertir qu'il n'y avait pas de sécurité d'envoyer le sieur de Bonaventure avec un seul vaisseau pour porter les munitions et autres choses nécessaires à Naxouat, puisqu'il lui aurait été difficile d'échapper aux deux vaisseaux anglais qui l'attendaient à l'entrée de la rivière St Jean.

Je ne laisserai pas de mon côté d'apporter toute l'attention possible pour faciliter l'exécution des ordres que je vois par la copie de la lettre du sieur de Villebon que vous lui avez envoyée pour l'Acadie, et je ne doute pas que Monsieur de Champigny n'en fasse de même du sien. Je lui ai communiqué cette lettre et toutes les instructions des sieurs de Brouillan et d'Iberville pour attaque des postes que les Anglais ont en l'isle de Terreneuve.

Si l'entreprise réussit, comme il y a lieu de l'espérer, c'est une des plus belles choses que le Roi puisse faire en tout ce nouveau monde, et rien ne peut être plus avantageux pour son royaume que de se rendre maître de toutes les pêches.

Je ne reçus à Montréal que quelques jours après mon retour de l'expédition que j'ai faite aux Onnontagués les dépêches dont vous avez chargé le sieur d'Iberville. Aussitôt je fis travailler à la levée de quatre-vingt hommes qu'il demandait, et je crus qu'il était à propos de la composer de soldats et d'habitans, ces derniers se trouvant fort fatigués du voyage qu'ils venaient de faire, et ayant encore beaucoup de foins à couper et tous les grains à recueillir, de sorte que je jugeai qu'il valait mieux n'en laisser lever que trente de ceux-ci et de suppléer le reste par cinquante soldats d'élite auxquels j'ai joint trois ou quatre officiers subalternes avec le sieur de Muy, qui est un des capitaines que nous avons ici des mieux entendus, et qui s'est rendu à Québec avec son détachement pour s'embarquer sur *le Wesp* plus de dix jours avant que ce vaisseau fut achevé d'équiper et en état de faire voile, de sorte qu'on ne pouvait pas faire plus de diligence pour cette levée.

J'ai appris par une lettre du sieur de Brouillan, gouverneur de Plaisance, que le sieur de Sérigny y était arrivé. Je ne doute point qu'il n'ait continué son voyage de la baie d'Hudson quand la saison lui aura pu permettre et qu'il n'exécute tous les ordres qu'il a reçus.

Si Messieurs les fermiers généraux ont cru avoir raison de vous porter leurs plaintes sur cette immense quantité de castors qu'ils prétendent qui vient de ce pays et dont ils disent être surchargés, ils auront sujet de vous en faire de nouvelles, de celle qui leur viendra encore de la baie d'Hudson, mais comme elles sont pour ce côté ci sans fondement, et que j'ai oui dire qu'on vous avait déjà fait connaître combien elles étaient futiles, j'ajouterai seulement qu'il sera aisé de vérifier encore plus à fond que tout le castor dont ils n'ont pu se défaire et qu'ils prétendent leur tenir lieu d'un fond de quatre ou cinq millions, ne leur a jamais dû entrer en compte sur le pied qu'ils le reçoivent que pour quatre à cinq cent mille écus, de sorte qu'ils me paraissent très mal fondés à prétendre des dédommagements, d'autant plus qu'on justifira qu'ils ne peuvent avoir perdu ni être dans aucune avance depuis huit années de leur ferme, ce qui leur reste de castor n'étant que le profit qu'ils ont manqué de faire par le peu d'ordre qu'ils ont donné pour la vente et distribution et le peu d'intelligence ou d'application qu'ils ont pour le commerce.

Je ne laisserai pas d'exécuter en ce point les derniers ordres que vous m'avez envoyés de rappeler tous les Français qui sont dans les bois et de ne pas expédier

aucune permission ni congé à l'avenir. J'y ai été même déjà si exact que sur les avis que vous m'avez donnés par vos premières dépêches d'attendre les derniers ordres de la cour, je me suis contenté de faire remonter le sieur de la Forest dans un seul canot avec les Sauvages Outaouas qui étaient descendus à Montréal, pour informer le Sieur de la Mothe Cadillac de tout ce qui s'était passé dans l'expédition d'Onnontague afin qu'il en profitât et engageât plus facilement les Sauvages à entreprendre sur les Iroquois pour la facilité qu'ils y trouvaient présentement, sans avoir voulu permettre à cinquante Français qui étaient descendus allège à Missilimakinac pour me joindre au fort de Frontenac et m'accompagner dans mon voyage, d'y remonter pour raporter leurs effets, ce qu'on ne pourra s'empêcher de leur permettre ce printemps, suivant la liberté que vous nous en donnez à Mr l'intendant et à moi, qui réglerons ensemble les marchandises qu'ils devront emporter pour les défrayer seulement, et le temps qu'ils devront rester dans ces pays là.

Je croirais néanmoins manquer à ce que je dois au service du Roi, si je ne vous représentais les murmures qu'a causés la publication de la déclaration du Roi et les suites fâcheuses et inévitables qu'elle attirera à la colonie.

Premièrement parce que si on retire généralement tous les Français et qu'il ne reste plus de commandants dans les postes et particulièrement à Missilimakina, les sauvages hurons, Outaouas et autres nations qui désirent depuis longtemps le commerce de l'Anglais, ne sachant à quoi attribuer ce changement après des avantages aussi grands que ceux que nous venons de remporter, se croiront tout à fait abandonnés, et se voyant dans une entière liberté de se le procurer feront leur paix avec les Iroquois par le moyen desquels ils auront dans peu le commerce, ce que le sieur de la Mothe et le sieur de Louvigny, avant lui ont toujours empêché par l'adresse qu'ils ont eue de gagner les principaux chefs de ces Sauvages, avec des caresses et des présents qui ont rompu toutes les intrigues des mal intentionnés, et cela est vrai qu'ils auraient conclu cette paix le printemps dernier, comme vous le pourrez voir, Monseigneur, dans la relation que j'envoie, sy led. Sr de la Mothe n'avait par le moyen de ces chefs fait former un parti de cent cinquante guerriers qui ont deffait entièrement dix cabanes de près de cent Sonnontouans, qui avaient chassé tout l'hyver au Saguinan avec les Hurons et partie des Outaouacs, et même traitté avec eux quantité de marchandises anglaises, ces chefs et leur parti en ont apporté les chevelures à Missilimakinac, et ont amené trente quatre esclaves avec quantité de castor qu'ils ont pillé à ces Sonnontouans et qui provenait de la traite qu'ils avaient faite avec nos alliés.

En second lieu, si les Outaouas et les Hurons concluent la paix avec les Iroquois sans notre participation et donnent chez eux l'entrée à l'Anglais pour le commerce, la colonie est entièrement ruinée, puisque c'est le seul par lequel ce pays-ci puisse subsister, et l'on peut assurer que si les Sauvages goûtent une fois du commerce de l'Anglais, ils rompront pour toujours avec les Français, parce qu'ils ne peuvent donner les marchandises qu'à un prix beaucoup plus haut.

Il est encore aisé de connaître que si cette paix est une fois établie et conclue et le commerce de l'Anglais établi à Missilimakina et chez les autres nations qui nous sont alliées, ils se lieront si étroitement par leurs intérêts communs qu'il sera impossible aux Français, s'ils abandonnent une fois la partie, de la pouvoir renouer, et il arrivera immanqueblement que lorsqu'on les voudra tenter, on aura pour ennemis non seulement les Iroquois, mais encore les Flammands et Anglais qui y seront en traite, et toutes les nations huronnes, outaouaises et autres des pays d'en haut.

S'il y a depuis dix ans quelque peu moins de castor gras que des autres qualités,

c'est la guerre qui cause cette différence, parce que le Sauvage qui n'a pas une entière liberté de chasser, se sert à son retour pour avoir les besoins de sa famille du peu de ce que sa chasse lui a produit et n'a pas le temps de le mettre en robe et de l'engraisser, aimant mieux se servir présentement de couvertes rouges ou blanches, lorsqu'il va en guerre, que de robes de castor qu'il n'a pas en abondance et qui pèsent deux fois davantage.

La culture des terres ne sera pas plus avantageuse lorsqu'on ne montera pas aux Outaouas, qu'elle est à présent, parce que la pluspart de ceux qui iront ne se réduiront jamais à labourer; il se fait ici des blés suffisamment pour nourir non seulement les habitans de la colonie, mais même les troupes que Sa Majesté entretient dans ce pays quand les années y sont propres, et il n'est pas possible dans un temps où la guerre est allumée au point où elle est de faire valoir toutes habitations, y ayant un nombre considérable de seigneuries depuis les Trois-Rivières jusqu'à Montréal presqu'entièrement abandonnées, parce qu'elles sont si exposées qu'on ne peut entreprendre de les cultiver et en recueillir les grains sans un risque presque inévitable de perdre la vie; ce qui oblige les habitans à rester une grande partie de l'année enfermés dans les forts sans oser s'en écarter, et il faudrait six fois plus de troupes que nous n'en avons pour subvenir à couvrir ceux qui travailleraient soit aux semences soit aux récoltes.

La pêche ne pourra aussi jamais être d'une aussi grande utilité aux habitans de cette colonie, jusqu'à ce qu'on trouve les moyens de leur faire apporter assez de sel par les vaisseaux qui viennent pour la pouvoir entreprendre avec un plus grand nombre d'hommes que ceux qui y sont adonnés jusqu'à présent et qui à peine en trouvent suffisamment; et en second lieu si les personnes qui voudraient augmenter le commerce ne sont en sûreté en les mettant à couvert des corsaires anglais qui ne manqueront pas d'enlever non seulement les chaloupes et les hommes qui y seraient employés, mais encore les vaisseaux qui y viendraient pour emporter leur poisson, s'il n'y en avait d'autres de Sa Majesté qui croisassent tout l'été dans l'embouchure du golfe St Laurent pour en nettoyer l'entrée, outre que l'on n'a pas attention qu'il y a grande différence entre notre rivière et les côtes de Plaisance et l'Acadie, le poisson ne venant jusqu'à cinquante lieues au plus près de Québec, étant fort petit et d'un beaucoup moindre débit, en sorte que la meilleure et la plus proche pêche, ne peut se faire qu'aux environs de Gaspé et principalement vers l'isle Percé qui est à six vingt lieues.

Le libertinage, la débauche, les désordres et les crimes dont on accuse les Français qui vont en traite dans les bois est une chose qui serait difficile à prouver par ceux qui, par leurs intérêts particuliers, souhaiteraient il y a longtemps être les seuls à faire le commerce, ou à pouvoir mieux cacher celui qu'ils y ont toujours fait et qu'ils continuent d'y faire.

Ce sont des raisons dont ils se sont déjà servis plusieurs fois; ce prétendu libertinage est beaucoup exagéré et se réduit peut être à cinq ou six hommes qui dès le temps du gouvernement de Mr de la Barre et deux depuis, ayant trouvé dans le marchand une grande facilité à avoir des marchandises à crédit, et s'étant mis par leur mauvause conduite hors d'état de payer leurs dettes, sont restés dans les bois et vivent avec les Sauvages, cela ne va pas plus loin; et j'en ai déjà forcé quelques uns que les missionnaires avaient eux mêmes mariés avec des Sauvagesses sans ma permission, d'abandonner cette vie, étant bien résolu de ne plus souffrir que les autres la continuassent. A l'égard de l'ivrognerie, jamais les missionnaires ne pourront empêcher quand les Français ne porteront plus d'eau de vie en ce pays là pour

distribuer aux Sauvages, que les Anglais ne leur en fournissent tout autant qu'ils en souhaiteront, avec cette différence qu'ils le feront sans mesure et sans que personne réprime les excès qui se pourront commettre, comme on fait présentement, et ainsi on ne remédiera pas par là cet obstacle qu'ils prônent, il y a si longtemps, être l'unique empêchement de la propagation de la foi, ce qui leur est facile de persuader à ceux qui ne savent pas les autres motifs et intérêts qu'ils ont de toujours rebattre cette corde depuis plus de quarante ans.

Si quelques Français ont eu de l'attachement pour les femmes, j'espère que vous me ferez, Monseigneur, la justice de croire que je n'ai jamais souffert de pareils désordres quand ils sont venus à ma connaissance, et toutes les fois que les missionnaires s'en sont plaints à moi ou aux commandants sur les lieux, les coupables ont été punis sur le simple rapport de ces Pères, ce qui ne pourra plus (se) faire lorsque tous les commandants seront rappelés.

Je devrais peut être appréhender que vous m'attribuassiez ce que je prends la liberté de vous représenter à une trop grande attache à mes propres sentiments, mais je vous supplie d'être persuadé que je n'ai en cela de vue que le bien du service sans aucun autre intérêt particulier, et que je crains avec beaucoup de fondement que cette dépense n'ait les mêmes suites qu'auront celles que les fermiers obtinrent sur le même sujet il y a vingt ans, et desquelles le Roi se crut obligé de se relâcher par une amnistie qu'il envoya pour ceux qui avaient contrevenu à ses ordres, voyant qu'il avait été impossible de les faire exécuter quelque vigilance qu'on y eut apporté, et que presque tous les jeunes gens des plus considérables familles du pays se débandaient journellement de plus en plus par cette humeur inquiète qui leur est commune avec les Sauvages, ce qui allait devenir un mal sans remède que la résolution où ils étaient de se réfugier parmi les Anglais, s'ils ne pouvaient trouver de sûreté à revenir parmi nous. Il faut, Monseigneur, que vous ayez des obligations encore plus grandes que je ne pensais d'avoir pu ménager auprès de Sa Majesté la continuation de la gratification de six mille livres qu'elle me fait puisque je n'ai pas lieu de croire qu'elle puisse être contente de ma conduite, quoique pour me consoler un peu, vous vouliez bien me marquer le contraire, quand je vois que tout d'un coup elle m'ôte la nomination des charges, la disposition des congés pour la traite, et qu'elle m'ordonne de détruire le fort que j'avais rétabli.

Le premier était ce qui pouvait me conserver la créance que les officiers ont en moi, et les exciter à faire de mieux en mieux leurs devoirs, dans l'espérance qu'en étant témoin, je pourrais contribuer à leur avancement; ceux qui m'ont précédé ont toujours eu cette prérogative, Sa Majesté avait eu agréable que je la conservasse depuis sept ans que je suis de retour en ce pays, de sorte qu'il me parait presqu'impossible qu'elle ait pu sur cela changer de sentiments, si elle n'était persuadée que j'en ai mésusé; il me sera néanmoins fort aisé de me justifier, et si vous avez le temps ou la volonté d'approfondir la chose, mon secrétaire pourra facilement vous faire voir en vous rapportant les nominations que j'ai faites que j'y ai toujours gardé toute la justice et l'équité possible, et fait beaucoup de considération sur l'ancienneté, quand d'autres raisons ne s'y sont pas opposées, ce qui confondrait ceux qui ont pu sur cela avancer des faussetés et des calomnies; mais ce ne sont pas les premiers que j'ai eu à essuyer, et je n'ai pas de peine à entrevoir que je ne dois pas désespérer d'en être encore à la fin. Ce qui me console, c'est que je n'ai rien à me reprocher ni qui doive me donner aucun remords d'avoir manqué à mon devoir et à ce qui était pour le service; je souhaite que dans la suite les choses aillent encore mieux, mais il sera difficile qu'en n'étant point sur les lieux, on puisse encore mieux

connaître la portée, le mérite et la capacité des officiers que ceux qui les voient tous les jours dans l'action et qui les y emploient.

Comme je ne pouvais pas prévoir que Sa Majesté voulut se réserver la nomination des emplois, la mort du chevalier de Crisaffy arrivée dans la fin de février dernier, me donna lieu de donner dès lors sa compagnie au sieur du Luth, capitaine réformé, de faire monter à sa place le sieur d'Auberville, lieutenant, et ainsi des autres emplois. Mais les officiers n'excédant point le nombre qui était porté sur les états des années précédentes ni même les fonds faits par Sa Majesté pour cette année, j'espère que vous voudrez bien leur accorder la confirmation des commissions que je leur en ai données.

J'aurais dû croire que les raisons que Monsieur de Vaudreuil vous représenta il y a deux ans pour empêcher qu'on ne retranchât des compagnies les officiers réformés, vous en avaient fait perdre la pensée, vous ayant donné à connaître qu'il n'y avait pas de pays au monde où il fut plus nécessaire qu'en celui-ci d'avoir un grand nombre d'officiers de la manière dont on était forcé d'y faire la guerre, outre les autres réflections qu'il vous supplia de faire, et qu'il serait inutile de vous répéter, que si celle de la diminution de la dépense vous a obligé de reprendre ce sentiment, il vous sera aisé de voir que le ménagement sera peu considérable, puisqu'ayant augmenté le nombre des enseignes de onze c'est un fonds actuel et nouveau qu'il faut faire tous les ans, et qui de sept à huit ne pourra pas peut-être être remplacé par extinction des places de capitaines et lieutenants réformés qui viendront à vaquer pendant ce temps là.

Pour la distribution des congés, vous pourrez voir par ce que je vous ai marqué ci-devant, les inconvénients que je prévois y devoir arriver à la colonie, et c'est ce que je regarde uniquement, car, pour ce qui me touche en mon particulier, je devrais plutôt vous remercier de m'avoir délivré par là de l'embarras où je me trouvais lors de cette distribution dans laquelle je n'obligeais pas un de ceux que j'en gratifiais qui croyaient en mériter davantage, et désobligeais tous les autres à qui je n'en pouvais accorder.

Comme je n'aurai, Monseigneur, jamais d'autre intention que de vous complaire et de vous obéir, j'ai suivi ponctuellement le conseil que vous avez la bonté de me donner au sujet du fort Frontenac, et j'ai fait encore plus d'attention que jamais aux raisons qui m'avaient porté à vous mander celles que j'avais eues pour le rétablissement de ce poste, mais plus je les ai examinées et plus j'ai trouvé que c'était une chose indispensable, si on voulait réduire les Iroquois dans l'état où vous témoignez souhaiter qu'on les mette; car sans vouloir m'étudier à combattre les raisons contraires, ceux qui les ont avancées ne les sauraient soutenir devant des personnes qui ayant été sur les lieux, et qui en aient quelque connaissance, et moins encore que j'aie jamais eu le dessein de me servir de ce prétexte pour y établir un commerce qui vint à mon profit, comme on a voulu adroitement ou plutôt malicieusement vous l'insinuer. Il faudrait que j'eusse perdu le sens pour m'être imaginé que dans la situation où sont les affaires, le commerce pût être praticable, et les auteurs du beau mémoire qui vous a été envoyé sur ce fort et dont la minute m'est tombée entre les mains, marquent assez la continuation de leur animosité, et l'attache qu'ils ont à empoisonner tout ce que je peux faire de mieux et de plus utile pour le service.

Il ne devrait plus être aussi question de la dépense pour son rétablissemnt dont on fait tant de bruit, puisque vous verrez qu'elle a été médiocre, quoiqu'il soit présentement dans un état bien différend de celui ou il était avant que Mr de Denonville l'eut fait abandonner.

L'entretien de la garnison qu'on y a laissée ne saurait pas plus coûter que celle du fort de Chambly et des autres postes où nous distribuons nos troupes, parce que les soldats ne mangeront pas là plus qu'ailleurs, et que les munitions de guerre qu'on y a laissées, y sont conservées comme dans les magasins des autres forts pour s'en servir aux occasions.

Le ravitaillement en sera aussi beaucoup plus facile parce que la rivière étant plus libre, on n'aura pas besoin de si fortes escortes, et les partis qu'on est indispensablement obligé de détacher pour continuer à faire la guerre aux Iroquois et les inquiéter dans leur chasse, pouvant servir à l'un et à l'autre; ainsi on ne doit pas faire une grande attention à cette dépense, mais on doit en faire une fort grande sur la facilité que ce poste me donne pour poursuivre ce projet, qui est le seul que je puisse exécuter après le coup que je viens de faire, ne voyant pas d'autre dessein à former contre nos ennemis et qui puisse plus aisément les réduire dans l'état où il est à souhaiter qu'ils soient.

Il m'aurait été impossible d'exécuter ce que j'ai fait cette année sans cet entrepôt, à cause du peu d'eau que je savais devoir trouver pendant vingt cinq lieues dans la rivière des Onnontagués, et je n'aurais jamais pu arriver avec mes bateaux dans l'endroit du débarquement où l'on dit que je l'aurais pu faire s'ils avaient été chargés de tous les vivres qui m'étaient nécessaires pour le retour, sans compter les malades et les blessés que je pouvais avoir encore en plus grand nombre, si je n'en avais laissé une grande partie à ce fort qui n'en sera pas moins utile présentement pour les partis qu'on détachera de Montréal, parce que s'ils ne pouvaient pas s'y retirer et y trouver quelque rafraichissement, il arriverait qu'après avoir chercher peut être inutilement les ennemis et avoir consommé leurs vivres, ils seraient obligés de relâcher à Montréal dont on ne pourrait pas en faire partir de nouveaux sans de grandissimes dépenses, au lieu que si on peut trouver moyens d'avoir quelques vivres dans ce poste pour rafraichir les Sauvages et les Français que j'ai dessein de détacher après la fonte des glaces, ils pourraient en reprendre quand ils en manqueraient et se séparer en divers petits partis qui inquièteraient continuellement les partis ennemis, et feraient qu'ils ne pourraient leur échapper au retour de leur chasse.

Il ne sera pas moins avantageux aux Sauvages Outaouais et autres nations d'en haut qui voudront faire la guerre aux Iroquois, car quoiqu'il soit véritablement du côté du nord du lac (mais non pas dans l'enfoncement d'une baie, comme je sais encore qu'on vous l'a mandé) et qu'il semble être éloigné de la route qu'ils devront prendre pour tomber sur cette nation qui est au sud, et arrive presque toujours qu'ils préfèrent ce chemin du nord parce qu'il leur est plus facile d'y faire coup sur l'ennemi, cet endroit étant le passage ordinaire de leur chasse, où ils peuvent plus aisément les surprendre dans les traverses des Isles à la terre du sud, comme aussi de se retirer au fort quand ils sont poursuivis, n'ayant point à passer devant la nation des Tsonnontouans, qui est encore nombreuse, et cela eut son effet dès ce printemps, puisqu'un parti d'Outaouais s'y retira, qui, n'auraient pu, étant poursuivi, regagner son pays ni s'empêcher de périr de faim s'ils n'y avaient trouvé des rafraichissements.

La nouvelle qu'ils en auront portée à ceux de leur nation n'aura fait que redoubler la joie qu'ils ont déjà eue d'apprendre celle de son rétablissement, ce qui les avait exposés à faire divers partis, témoignant n'avoir plus tant sujet de les craindre, et je ne sais à quoi ils pourraient attribuer l'abandonnement que je ferais de ce poste dans un temps où ils savent que je viens d'humilier l'Onnontagué, ni les pensées qui leur pourraient venir là-dessus dans l'esprit, voyant que d'un coté je les

excite à poursuivre chaudement l'ennemi et que de l'autre j'abandonne un lieu qui leur en facilite comme à nous les moyens.

J'ai si peu d'attache à mes sentiments que nonobstant ce que je prends la liberté de vous représenter et la connaissance parfaite que j'ai des avantages qu'on en peut tirer pour le service du Roi, vous apprendriez par cette lettre son entière destruction, s'il n'était provisionné de vivres et munitions et de toutes choses nécessaires pour plus d'un an et qu'il pût donner occasion à de nouvelles dépenses pour Sa Majesté; ainsi j'attendrai le retour des vaisseaux de l'année prochaine, en tâchant de profiter pendant ce temps de la facilité qu'il nous donnera pour nos partis, vous suppliant, si Sa Majesté ne change point de sentiment, de m'envoyer l'ordre positif et de ne me point épargner la confusion que vous croyiez par bonté pour moi que j'en aurais pu avoir, si vous aviez dès cette année marqué dans le mémoire commun que le Roi le trouvait à propos, puisqu'au contraire vous m'obligerez sensiblement de faire par là connaître à tout le monde que je ne fais qu'obéir et suivre ce qui m'est prescrit, à quoi je satisferai avec la dernière soumission.

Nous vous rendons compte Mr de Champigny et moi dans notre lettre commune des raisons qui nous ont obligés à surseoir encore jusqu'à l'année prochaine l'exécution de l'arrêt du Conseil que vous nous avez envoyé l'année dernière pour la réception des castors, à quoi nous avons été tous deux de même avis, et il le fera encore plus amplement dans la lettre particulière qu'il se donnera l'honneur de vous écrire.

Comme le fils du sieur des Bergères n'a pas encore dix huit ans et qu'il s'en manque seulement de quelques années, j'ai suspendu à lui donner la commission d'enseigne que vous lui avez expédier, pour suivre exactement les ordres de Sa Majesté, quoiqu'il en soit venu cette année qui sont plus jeunes que lui, qu'il soit fils de maître, à quoi on a toujours fait de la considération, et qu'il y ait plus de deux ou trois ans qu'il fait le service régulièrement et aille à tous les partis, j'attendrai là dessus les ordres qu'il vous plaira m'envoyer l'année prochaine, et cependant, si vous l'avez agréable, Monsieur de Champigny conservera le fonds de ses appointements pour être distribués avec sa connaissance, si vous le jugez à propos.

J'ai fait passer à Plaisance les trois enseignes que Sa Majesté me marquait y devoir envoyer, et je ne me suis servi de la liberté qu'elle me donnait de choisir ceux que j'y croirais les plus propres, qu'à l'égard d'un seul à qui j'ai cru à cause de son âge, que cet emploi convenait mieux que de rester ici où il faut avoir bon pieds et beaucoup de vigueur.

Si les officiers auxquels vous avez permis de passer en France, se servant des congés que vous m'avez envoyés pour eux, ce n'est pas manque de leur avoir fait savoir par avance ce que vous m'ordonnez de leur dire la dessus, mais comme ceux qui m'ont pressé de les leur délivrer m'ont assuré qu'ils y allaient pour donner ordre à des affaires de familles, sans quoi leur ruine était inévitable, j'ai cru ne me devoir pas servir de la liberté que vous me donniez de les retenir ici, je ne saurais pas néanmoins répondre que je n'y puisse avoir été trompé, et ce que je puis vous dire, c'est que cela en a retenu quelques uns. Pour les castors et les pelletries que donnent les Sauvages pour les présents qu'on leur porte, ceux qui vous donnent ces mémoires devraient en même temps vous indiquer les noms de ceux qui les ont reçus; car pour moi je n'en ai jamais eu aucune connaissance; peut être que Mr de Champigny en sera plus éclairé et pourra vous en rendre un meilleur compte.

Nous avons renvoyé à Plaisance la frégate du Roi *la Bouffonne*, pour y porter la chaux et les madriers que vous ordonnez d'y envoyer et de la retourner en France suivant les ordres qu'elle recevra, le journal de la navigation qu'elle a faite cet été

et que vous trouverez joint à cette dépêche, vous informera de ce qui s'est passé dans son voyage, et que si elle n'a pas pu joindre un corsaire qu'elle a rencontré, à l'entrée du golfe, parce que ce n'est pas un bâtiment assez bon voilier, elle a au moins empêché qu'un navire basque qui pêchait à Gaspé, et d'autres particuliers habitants de Québec qui pêchaient en deça dans notre rivière n'aient été insultés par le pirate, à quoi ils seront tous les ans exposés si le Roi n'a la bonté de les mettre à couvert par quelque autre vaisseau et de rendre notre rivière libre.

Quoique le sieur de Vaudreuil ait des affaires en France qui soient de la dernière conséquence et dont dépend tout le bien et l'établissement de sa famille, il n'a pas voulu songer à demander permission d'y passer, parce qu'il a cru devoir rester ici pour le service du Roi, mais il m'a prié de joindre mes supplications à celles qu'il vous fait, d'obtenir du Roi des commissaires qui puissent juger plus brièvement et à moins de frais, les procès qu'il a contre sa belle-sœur, et dont Madame sa femme vous fera connaître la justice, aussi bien que la vexation qui lui est faite.

Pendant mon voyage d'Onnontagués, il est arrivé une dispute entre le sieur de Ramezay, gouverneur des Trois Rivières, et les capitaines des troupes qui commandaient des bataillons. J'avais donné à ce premier le commandement de toutes les milices comme à un homme d'un mérite singulier, et de beaucoup de distinction, sous les ordres néanmoins de Mr de Callière et de Mr de Vaudreuil. Ces derniers prétendant quand ils se trouvaient avec le dit sieur de Ramezay devoir lui commander puisqu'il était hors de son gouvernement, et qu'il n'y avait que dans son étendue qu'ils dussent le reconnaître audessus d'eux, les choses seraient allées fort avant si je ne les avais réglées par provision en faveur du dit sieur de Ramezay et conformément à ce qui a été décidé par Sa Majesté pour les Isles, où elle a ordonné que lorsque le gouverneur général ferait sortir de son gouvernement un gouverneur particulier pour employer à quelque expédition, il commanderait à tous les autres capitaines des troupes qui se trouveraient avec lui.

Si vous approuvez, en ce que j'ai fait là-dessus, vous me ferez envoyer, s'il vous plait, un règlement pareil à celui qui a été expédié pour les Isles, afin qu'à l'avenir de pareilles disputes ne reviennent plus. Vous avez accordé au sieur de Plagnolle, lieutenant dans les troupes, un congé pour passer en France, qu'il avait demandé pour essayer de guérir d'une surdité extraordinaire dans laquelle il est tombé, et d'une disposition prochaine à l'hydropisie dont il est menacé, mais il n'a pu profiter de cette grâce.

J'espère, Monseigneur, que vous voudrez bien vous ressouvenir cette année de l'avancement du sieur de Bonaventure dont je vous ai plusieurs fois parlé, et que vous avez eu la bonté de me faire espérer; c'est celui de tous ceux qui viennent en ce pays qui en sait mieux la navigation et qui s'acquittera toujours dignement des emplois que vous lui voudrez confier.

Permettez moi de finir cette lettre comme je l'ai commencée, c'est à dire, en vous demandant la continuation de l'honneur de votre protection et en vous assurant que je serai toute ma vie avec un profond respect et un attachement inviolable,

Monseigneur,

Votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

FRONTENAC (1).

---

(1) Copie aux Archives de la province de Québec.

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE (25 OCTOBRE 1696)

Monseigneur,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du neuf mai m'a causé une joie très sensible par les assurances que vous m'y donnez de la part que vous voulez bien prendre à ce qui me regarde et de la protection que vous me faites la grâce de me promettre.

Elle m'est plus nécessaire que jamais entrevoyant tous les jours les charités qu'on me prête indirectement et les effort subtils et cachés qu'on fait pour empêcher que la vérité de ce qui se passe ici ne soit connue, afin de me faire souvent tourner à blâme, ce que je fais de plus utile pour le service du Roi et l'avantage de la colonie, de sorte que si vous n'avez la bonté de vouloir vous-même aprouver les choses, je me verrai continuellement exposé aux mauvais offices et obligé à faire de nouvelles apologies, ce qui est fort dur pour une personne aussi remplie de zèle et de droiture que je suis.

Je ne sais de quel artifice on se servira cette année pour dénigrer l'entreprise que j'ai faite aux Onontaguez et les heureux succès qu'elle a eus, et qu'elle produirait encore plus dans la suite, si on ne m'avait pas ôté les moyens d'en retirer tous les avantages que j'en prétendais et qui auraient été presqu'infaillibles.

Mon secrétaire que j'envoie en porter la nouvelle vous informera amplement de tout ce qui s'est passé en cette action, et je suis persuadé que vous aurez de la peine à croire que des troupes aient pu souffrir toutes les fatigues qu'elles ont eu à essuyer dans ce voyage et surmonté toutes les difficultés que la situation des lieux et la longueur d'une si longue marche faisaient naître presqu'à chaque pas que nous faisions.

Bien des gens en ce pays croyaient la chose comme impossible, et il y en avaient d'autres qui paraissaient me la conseiller, qui ne le faisaient que dans l'espérance que j'y échouerais et n'en sortirais pas aussi avantageusement que j'ai fait dans toutes les entreprises que j'ai formées depuis sept ans que je suis de retour en Canada. Je serai exact, Monseigneur, à vous envoyer toutes les années les duplicata des dépêches que j'écris à Monsieur votre père, et pour les autres éclaircissements que vous témoignez désirer, ce même secrétaire vous donnera tous les mémoires qui pourront vous faire connaître l'état de ce gouvernement, les forces des Iroquois, la manière dont ils font la guerre, les moyens de s'y opposer, les mœurs de ces Sauvages, et enfin tout ce qui peut vous donner une parfaite idée du Canada et de toutes les vilaines intrigues dont on s'y sert pour empêcher ou interrompre les bons desseins qu'on peut y avoir pour le service du Roi et l'augmentation de la colonie, en sorte qu'en vous marquant les principaux auteurs de toutes ces machines il vous sera aisé dans la suite de ne pas vous laisser prendre aux fausses raisons dont ils se servent, et connaître qu'ils n'agissent que par des motifs particuliers et intéressés, mais qu'ils savent couvrir sous des prétextes fort specieux.

Il y a longtemps que j'essaie à connaître tous ces artifices, mais j'avoue que je ne me sens plus la force d'y pouvoir résister et qu'il faudra qu'à la fin j'y succombe, si vous n'avez la bonté de me vouloir soutenir fortement. C'est de quoi j'ose me flatter après toutes les promesses que vous me faites l'honneur de me faire, et le parfait et respectueux attachement avec lequel je serai toujours, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

FRONTENAC.

Mr Orson n'a pas eu besoin que je m'employasse pour le faire payer des sommes qui lui sont dûes, parce que la personne qu'il a chargée de ce recouvrement m'a assurée que la dame Alavoine l'avait satisfait de ce qui lui était dû par son mari et échu jusqu'à présent, et qu'elle continuerait dans la suite à le faire dans les termes prescrits par ses billets.

F. (1).

MÉMOIRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC ET DE L'INTENDANT BOCHART CHAMPIGNY AU MINISTRE (26 OCTOBRE 1696)

Monseigneur,

La nécessité où nous nous sommes trouvés par les avis que nous avions reçus l'automne dernier de la mauvaise disposition des Outaouas et Hurons et de l'envie qu'ils avaient de conclure leur paix avec les Iroquois sans notre participation et d'attirer chez eux le commerce de l'Anglais, nous avait engagé à chercher divers moyens pour les détourner de ce dessein, et en attendant qu'on pût faire au printemps une marche générale, qui était la dernière ressource, comme il y avait si longtemps qu'ils témoignaient le souhaiter, de les envoyer assurer, immanquablement elle se ferait après les semences, et que dans cet entretemps on détacherait sur les glaces quelques partis, par où ils pourraient connaître que la pensée du sieur de Frontenac n'était que de faire la guerre aux Iroquois sans relâche.

Nous espérons que Sa Majesté ne laissera pas que d'être contente de ceux qui ont été détachés cet hyver, quoique la quantité extraordinaire de neiges qui sont tombées et dont on n'avait point eu d'exemple ayent empêché tout le succès qu'on en pourrait attendre, et qu'elle sera encore plus satisfaite de ce qui s'est passé dans la campagne suivante, que le sieur de Frontenac a faite lui-même à la tête de deux mille cent cinquante hommes ou environ, tant de troupes que d'habitans et Sauvages contre ceux d'Onontaé et d'Onéioust, il a fait brûler leurs forts, ravager entièrement leurs blés d'Inde, sans qu'ils aient faits aucune opposition ni embuscade; ayant été contraints de se sauver dans les bois, ce qui les a mis dans une telle consternation qu'ils n'ont fait depuis ce temps là aucun parti contre la colonie, les relations que nous avons l'honneur de vous envoyer, vous en apprendront les détails. Nous avons encore actuellement douze petits partis en campagne. Il est à croire que les ennemis auront beaucoup de peine à faire subsister leurs familles l'hyver prochain, n'ayant de ressources que leurs voisins et leurs chasses dans lesquelles le sieur de Frontenac prétend les faire harceler continuellement. C'est pourquoi nous ne doutons qu'il n'y ait bientôt parmi (eux) une grande mortalité.

Nous avons été assez heureux que les Outaouas n'aient eu aucune part dans cette expédition, ce qui fait connaître à nos ennemis que nous sommes en état de leur faire la guerre de nous mêmes et à nos alliés que nous pourrons nous passer d'eux, cela nous doit rendre redoutables aux uns et aux autres. Nous sommes persuadés que Sa Majesté aura été très satisfaite de la prise de la baie d'Hudson par le sieur d'Iberville, lequel nous a mandé de l'Acadie qu'il avait pris une frégate de 24 canons à l'entrée de la rivière St Jean et le fort de Pemkuit, qui était fort considérable, parce qu'il incommode beaucoup nos Sauvages dans leurs chasses. Nous espérons

---

(1) Copie aux Archives de la province de Québec.

A Quebec Le 4 Novembre 1678

Monsieur

Mrs Le Feure et Guiot arriverent icy il y a quelques jours, et Vous croyez bien apres ce que je vous ay mis du que je ne pouvois les recevoir que de la maniere que vous pouvez le souhaiter, Nous n'avons pas eu encore de grandes conversations ensemble parceque je ne les ay veu que en arrivant. Ce que j'ay entretenu depuis Mr le Feure qu'un moment dans la Sacristie du seminaire ou je le rencontray par hazard. Ils auront meilleure compagnie qu'ils n'esperoient dans leur traversee puisque Monsieur Lucque est resolu de passer en France. Je croy si son dessein vous est connu comme l'on dit Vous estiez icy pour moy je n'en ay rien sceu que le jour de la Toussaint qu'il prit la peine de venir dire au matin.

Ce que vous me mandez du demeslé qui est arrivé a Chaumpleur, n'est point venu jusqu'icy Je suis fort aise Monsieur que le commerce ailleurs vous ayez apporté la paix.

Il faudroit qu'il y eut des raisons bien fortes pour m'empecher de Vous accorder, ce que vous me demandez touchant les Filles qui sont a vostre bienseance parceque j'auray toujours un tres grand desir de pouvoir contribuer a tout ce qui vous pourra estre agreable, et vous temoigner par les veritables sentiments d'estime que j'ay toujours eu pour vous et pour vostre communauté.

Mr Bollier

Quand Je monteray Lahaye Vous verrez entier les
choses sur les lieux, a comme parceque Vous mencionnez
Ces Isles sont autres que leux qui ont esté accordez Lisset
Bizard dans sa concession Il n'y aura aucune difficulté,
Ne faites point Je vous prie de me croire autrement Plus

Monsieur

Votre tres humble et tres
affectionné Serviteur
J. VAN HOME

Vous avez bien fait de ne rien ecrire a Schouw Amsterdam a qua
Je nay aussy parlé Lequel est dans les mesmes Sentimens
que moy.

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC À M. DOLLIER

A Québec Le 4 Novembre 1678

Monsieur

Messrs Lefaivre et Guiot arrivèrent icy il y a quelques jours, et vous croyez bien après ce que je vous avois dit que je ne pouvois les recevoir que de la manière que vous pouvez le souhaiter. Nous n'avons pas eu encore de grandes conversations ensemble parce que je ne les ay veus qu'en arrivant et que je n'ay entretenu depuis M. Lefaivre qu'un moment dans la sacristie du Seminaire ou je le rencontrai par hazard. Ils auront meilleure compagnie qu'ils n'espéroient dans leur traversée puisque Monsieur lEvesque s'est résolu de passer en France. Je ne say si son dessein vous étoit connu lorsque vous estiez icy, pour moy je n'en ay rien seu que le jour de la Toussain quil prit la peine de me le venir dire au matin.

Ce que vous me mandez du demeslé qui est arrivé à Champlain n'est point venu jusquà moy et je suis fort aise, Monsieur, que la comme ailleurs vous ayez apporté la paix.

Il faudroit qu'il y eust des raisons bien fortes pour m'empescher de vous accorder ce que vous me demandez touchant les islets qui sont a votre bienseance parce que jauray toujours un très grand desir de pouvoir contribuer à tout ce qui vous pourra estre avantageux, et vous temoigner par la les veritables sentimens d'estime que jai toujours eu pour vous et pour votre communauté.

Quand je monteray la haut nous verrons ensemble les choses sur les lieux, et comme par ce que vous me mandez ces islets sont autres que ceux qui ont este accordez à Mr Bizard dans sa concession il n'y aura aucune difficulté. N'en faites point je vous prie de me croire autant que je suis,

Monsieur,

Votre tres humble et très affectionné serviteur,

FRONTENAC.

Vous avez bien fait den ecrire a mons^r lIntendant a qui jen ay aussy parlé et qui est dans les mesmes sentimens que moy (1).

---

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal. Communiquée par M. Aegidius Fauteux, bibliothécaire de Saint-Sulpice.

aussi que le sieur de Brouillan réussira dans les entreprises qu'il doit faire contre les Anglais de l'isle de Terreneuve.

Vous ne devez pas être surpris d'apprendre par les états qui vous seront envoyés par le sieur de Champigny la dépense qui s'est faite cette année, tant pour les partis ci-dessus que l'équippement du vaisseau *la Bouffonne* par lesquels vous verrez qu'il nous est impossible de ménager sur nos fonds les 39,894 l. d'une part et les 34,237 l. d'autre part, que nous vous demandons depuis l'année 1693, ce qui fait que nous espérons que vous aurez la bonté de nous les faire remplacer, afin de nous mettre en état de satisfaire aux dettes dans lesquelles nous sommes engagés par le moyen des cartes qui courent dans le commerce et que nous n'avons pu encore retirer, et pour continuer la guerre qu'il est plus nécessaire que jamais de faire sans intermission si on veut profiter de l'avantage de la campagne qui s'est faite et réduire nos ennemis.

Nous avons exécuté ponctuellement, Monseigneur, l'ordre que vous avez envoyé par l'Acadie de ne donner aucun congé ni permission de porter des marchandises à Outaouas et d'empêcher qu'il ne fût reçu aucun castor au bureau des fermiers jusqu'à ce que Sa Majesté nous eut fait connaître ses intentions par les derniers vaisseaux. Le dit sieur de Frontenac a seulement envoyé à Missilimaquinac le sieur de la Forest avec cinq hommes dans un canot porter des ordres au sieur de Lamothe, lieutenant du dit lieu, et pour lui donner avis de l'expédition qu'il a faite contre les Iroquois, afin par là d'engager les nations alliées de leur faire la guerre dans leur pays de chasse.

Nous sommes persuadés que les Outaouas pourront faire leur devoir à l'avenir. étant brouillés plus que jamais avec les Iroquois, parce que ayant traité et chassé ensemble l'hyver dernier, et s'étant séparés pour retourner chacun chez soi, les premiers revinrent sur leurs pas, chargèrent les Iroquois, en tuèrent cinquante un et amenèrent trente quatre prisonniers.

Suivant les ordres que vous nous avez donnés de surseoir pour un an, si nous le jugions à propos, l'arrêt du 30 mai 1695 pour la perception nouvelle du castor, nous avons fait assembler en notre présence les sieurs agent et controleur des fermes, lesquels ont demandé l'exécution du dit arrêt, et quelques uns des principaux habitans du pays nous ayant représenté que de l'exécuter présentement, cela porterait un grand préjudice à la colonie, en ce qu'ils sont tous surchargés de castor qu'ils ont acheté et reçu en paiement de bonne foi comme à l'ordinaire, ils nous ont requis d'en surseoir l'exécution jusqu'à l'année prochaine, ce que nous avons jugé à propos de faire, et en conséquence le sieur de Champigny a rendu une ordonnance pour (le) faire exécuter à l'avenir, et que pour celle-ci seulement on recevra le castor comme à l'ordinaire.

Pour répondre, Monseigneur, précisément à tout ce que vous nous marquez pour la traite du castor et à la déclaration que Sa Majesté a donnée pour défendre les congés, de porter des marchandises aux Outaouais, et dans la profondeur des bois, et pour faire revenir tous les coureurs de bois, d'abandonner les postes occupés par les Français, excepté celui des Illinois, que Sa Majesté a accordé aux sieurs de la Forest et de Tonty, à la charge de n'y point faire de castor, nous vous dirons qu'ils n'y peuvent subsister sans y faire la traite avec les Sauvages suivant leur concession.

Nous sommes encore obligez de vous représenter que nous n'avions autrefois d'autres veües que de faire venir beaucoup de castor dans la colonie, et que nous croyions faire notre cour en mandant qu'il y en avait beaucoup et par conséquent

qu'on avait donné des lettres de change pour une somme considérable, parce qu'effectivement cela mettait l'abondance dans le pays, s'y faisant une grande consommation de marchandises, ce qui engageait quantité de marchands forains à en apporter dans la colonie, à s'y habituer, y bâtir et y faire de la dépense, ce qui enrichissait considérablement les véritables habitans par le débit de leurs denrées et les artisans par les travaux qu'ils faisaient continuellement. Les fermiers mêmes se sont plaints il y a quelques années de ce qu'ils n'avaient pas assez de castor, et aujourd'hui ils disent qu'ils en sont trop surchargés, qu'ils ont fait des pertes considérables, demandant des diminutions à Sa Majesté du prix de leur baux, retardant même le paiement des lettres de change; en vérité, Monseigneur, si vous vouliez considérer que si Messrs les fermiers généraux ont trop de castor, on peut dire que c'est par leur faute, l'ayant pu vendre aux chapeliers, s'ils avaient voulu un peu en diminuer le prix, ce qui aurait fait un grand débit de chapeaux, les vendant à meilleur marché, qu'à l'ordinaire. On peut de plus vous dire que ce qu'ils ont de castor présentement est le guain qu'ils ont fait depuis le bail de cette ferme, ce que vous pouvez connaître par la réception du castor, qu'ils ont eu depuis ce temps, par les lettres de change qu'ils ont acquittées et par les ventes qu'ils ont faites; nous ne laisserons pas, Monseigneur, de changer les veues que nous avions, puisque vous l'ordonnez; nous avons déjà fait en conséquence enregistrer la déclaration du Roi au Conseil Souverain de ce pays, et publier dans toute la colonie, et le sieur de Frontenac enverra tous les ordres nécessaires au printemps prochain pour faire revenir tous les Français et coureurs de bois avec leurs effets et abandonner tous les forts qu'ils y occupent; vous devez être assuré que nous exécuterons les ordres du Roi avec beaucoup d'application et d'exactitude.

Nous sommes cependant obligez de vous dire ingénument, Monseigneur, que nous sommes persuadés avec tout ce qu'il y a de gens d'honneur, d'expérience et de probité dans le pays, que si on abandonne tous les postes occupés par les Français aux Outaouacs,le commerce non seulement se perdrait entièrement, mais encore toute la colonie par la liaison des Anglais et Iroquois, avec tous nos Sauvages alliés qui deviend^r^ comme eux nos ennemis.

Nous avons fait assembler les anciens intéressez en la Compagnie du Nord, et leur avons fait la lecture de l'arrêt rendu au Conseil d'État, le 26 mai dernier, qui ne les a pas moins surpris que l'avait été le sieur de Champigny par la connaissance parfaite qu'il a que les susdits intéressés en Canada ont fait un traité de société avec le sieur d'Iberville en août 1694, et qu'ils firent tous leurs efforts pour l'engager à leur donner le même intérêt dans l'entreprise du fort de Bourbon, qu'ils y avaient avant que les Anglais s'en fussent emparés, ils lui proposèrent même en sa présence de lui donner 20 pour cent de bénéfice pour l'avance de ses deniers et les risques qu'il avait courus jusqu'ici, ce qu'il ne voulut accepter, leur faisant entendre que Sa Majesté lui avait accordé les vaisseaux et l'armement en propre.

Ils s'étaient disposez dès cette année et avaient pris toutes les mesures nécessaires pour aller prendre possession du susdit fort de Bourbon l'année prochaine conformément à l'arrêt de Sa Majesté rendu en 1694, par lequel il était ordonné au sieur d'Iberville de leur remettre en 1697, le dit fort et l'armement néc^re^ pour sa défense, mais la crainte qu'ils ont eue d'entrer en discussion avec ledit S^r^ d'Iberville sur l'arrêt qu'il a obtenu sous de faux exposés cette année, qui lui en accorde la jouissance jusqu'en 1699, les oblige de différer leur armement jusqu'à ce temps auquel ils sont prêts d'en aller prendre possession ; et le sieur de Lino passe en France pour vous supplier, Monseigneur, de leur faire conserver l'intérêt

qu'ils ont avec led. sieur d'Iberville jusqu'en la dite année 1699, d'autant qu'il s'est servi pour la réussite de son entreprise, et se sert actuellement de leurs deniers, et nous espérons que vous connaîtrez comme nous qu'il y a beaucoup de justice.

Il vous représentera aussi l'importance qu'il y a que ce commerce et les équipements se fassent en Canada, comme il s'y est toujours fait par le passé et nous pouvons vous assurer que cela a produit un grand bien dans le pays en faisant subsister un nombre considérable de familles.

Nous joignons à cette dépêche un mémoire semblable à celui dont lesd. sieurs intéressés ont chargé le dit sieur de Lino, qu'il aura l'honneur de vous présenter. Nous le connaissons pour un homme sage et de probité qui a même rendu des services à la colonie dans des occasions où nous l'avons employé.

Il nous est arrivé seulement 123 soldats de recrue qui nous paraissent fort jolis et fort alertes; ils sont à la vérité fort jeunes, mais nous avons l'expérience que les jeunes gens se font mieux au pays que les autres; nous vous supplions, Monseigneur, de nous en envoyer l'année prochaine pour accomplir le nombre des cinq cents que vous nous avez fait espérer.

Nous avons reçu les vivres, hardes, marchandises et munitions que vous avez eu la bonté de nous faire envoyer, qui se sont trouvés en assez bon état.

Le sieur de Champigny vous envoie, Monseigneur, l'état des effets dont il peut avoir besoin pour les magasins de Sa Majesté et envoie également à Mr Bégon, intendant de Rochefort, et au sieur Mearat, que mon dit sieur Bégon a établi pour acheter et envoyer ce qui est nécessaire pour le Canada. Nous sommes obligés de demander des farines, la récolte n'ayant pas été aussi bonne cette année que la précédente, et s'en étant fait une grande consommation à cause des partis extraordinaires et entreprises que nous avons faits, ayant aussi été obligés d'en fournir aux vaisseaux du Roi et aux marchands qui sont venus en ce pays, nous n'avons pu même nous dispenser d'en laisser emporter dans un petit vaisseau que le sieur d'Iberville a envoyé ici exprès pour fournir le supplément aux vaisseaux du Roi *l'Envieux* et *le Profond:* il est encore arrivé ici de sa part le vaisseau *le Wesp*, qui a emmené quatre-vingt-trois hommes, compris trois officiers et cinquante soldats, pour l'expédition qu'on doit faire en l'isle de Terreneuve, auquel nous avons permis d'emporter des vivres tant pour les quatre-vingt-trois hommes ci-dessus que pour les soixante Sauvages de l'Acadie et autres gens, qui doivent être à cette expédition; nous courrerions risque sans ce secours de voir la famine l'année prochaine dans ce pays.

Quoique vous nous marquez, Monseigneur, que Sa Majesté a augmenté le fonds de 15,000 l. de l'extraordinaire de la guerre, cependant nous trouvons qu'ils n'ont augmenté que de 4625 l. 10s.

Sa Majesté ayant fait fond l'année dernière de 100,000 l. seulement, et celle-ci de 104,626 l. 10, sur laquelle somme on a employé 50,293 l. 15s pour les habits des soldats de recrue qui nous sont venus cette année.

Nous avons reçu les fonds que Sa Majesté a ordonnés pour la dépense des mâts de l'année dernière, et pour celle-ci nous nous réglerons à l'avenir sur les proportions qu'on nous a envoyés de Rochefort pour la longueur et la grosseur des dits mâts; nous en avons fait charger cinquante un sur les deux flûtes *la Gironde* et *la Charente* dont le dit sieur de Champigny vous envoie le mémoire avec celui de ceux qui restent prêts à embarquer dans le bassin de la baie St Paul.

La Bouffonne est partie le 16 de ce mois chargée de chaux et de madriers pour se rendre à Plaisance suivant vos ordres.

Le sieur de Frontenac vous rendra compte, Monseigneur, par sa lettre particulière des raisons qu'il a eues pour conserver le fort Frontenac. Le sieur de Champigny est d'avis qu'on le conserve encore une année, y ayant des vivres et des munitions pour près de deux ans pendant lequel temps on pourra connaître son utilité ou son inutilité.

Nous n'avons rien à vous dire sur les fortifications que ce que nous avons eu l'honneur de vous mander l'année dernière, sur quoi nous exécuterons fort ponctuellement vos ordres.

Nous vous remercions très humblement, Monseigneur, de la bonté que vous avez eue de nous accorder six mille livres pour le rétablissement du château de Québec; on peut vous assurer que ce fonds est très bien employé, la maison étant belle et bien entendue, ce qui nous fait espérer que lorsque les affaires de Sa Majesté le permettront, vous nous ferez la grâce d'en obtenir un pareil qui serait necessaire pour l'achèvement de cet ouvrage qui fait l'ornement et la beauté de cette ville.

Nous ne ferons point donner d'appointements aux officiers qui passent en France même à ceux qui ont un congé de la Cour.

Nous vous sommes très obligés de la bonté que vous avez eue d'accorder aux religieuses hospitalières de Montréal un fonds de trois mille livres pour leur donner moyen de rétablir leur maison qui fût brûlée entièrement l'année dernière; ce serait une grande charité de leur continuer la même aumône l'année prochaine, mais il faudrait en même temps expliquer si le fond que le Roi a fait est pour les religieuses ou pour l'hôpital, leurs biens étant séparés.

C'en serait une qui ne serait pas moindre si Sa Majesté voulait assister aussi de quelque aumône les Pères Recollets, pour leur (donner le) moyen d'achever le couvent qu'ils ont été obligés de faire bâtir dans la ville de Québec, après l'échange qu'ils ont faite avec Monsieur l'évêque, de celui qu'ils avaient hors de la ville, où il a établi un hôpital général; ils sont dans une très grande nécessité, et c'est la seule communauté à laquelle Sa Majesté n'a jusqu'ici rien donné pour leur établissement.

Nous ferons assembler, après le départ des vaisseaux, les principaux habitans de cette ville et des environs, pour faire un règlement sur le fait des boucheries, qui sera exécuté par provision, puisque vous nous marquez l'avoir pour agréable, en attendant que nous vous le puissions envoyer pour être continué par Sa Majesté, si elle le juge à propos.

Nous ferons jouir les Frères Hospitaliers de Montréal des grâces que le Roi leur a accordées, quoique jusqu'à présent il ne nous ait pas encore paru que cet établissement ait été d'aucune utilité à la colonie, ne s'étant appliqués qu'à leurs batimens.

Le sieur de la Chesnaye est beaucoup reconnaissant de la charge de conseiller au Conseil Souverain de ce pays dont Sa Majesté l'a honoré en lui accordant des provisions, de quoi nous vous sommes, Monseigneur, très obligés en notre particulier.

Nous avons fait savoir aux sieurs Hertel et de St Denis qu'ils eussent à se pourvoir au sceau pour les lettres de noblesse qui leur ont été accordées par Sa Majesté.

Les majors de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières demanderaient à Sa Majesté qu'il lui plût leur accorder un logement, ou une somme médiocre pour en payer les loyers, tous les majors des villes de France étant logés.

Les appointements de celui de Montréal sont si modiques et les fatigues si

grandes, les troupes étant presque toutes dans la ville de Montréal, qui est la tête de ce pays, qu'il mériterait qu'on les augmentât, étant d'ailleurs un très bon officier.

Sa Majesté ayant ordonné qu'on fournirait des canots au sieur de Subercase, major des troupes, pour aller visiter les différens quartiers et y faire les revues et exercises nécessaires, il me paraîtrait qu'il serait plus expédient que la Cour voulût lui ordonner une somme fixe pour chaque année avec laquelle il s'en fournirait sans qu'on fut obligé d'entrer tous les jours dans de nouvelles discussions; nous pouvons assurer Sa Majesté qu'il s'acquitte très bien de son devoir et qu'il est d'une vigilance extraordinaire.

Il y a ici une maréchausée et on n'y a jamais établi de greffier, ce qui a obligé de se servir depuis longtemps d'Hubert, huissier au Conseil, qu'on a quelques fois de la peine à avoir, parce que cela le détourne de ses autres affaires et qu'il n'en retire aucun salaire; il demanderait qu'on voulût lui en accorder les provisions et y mettre quelques gages, ce qui nous paraît juste; si Sa Majesté a paru satisfaite de l'union et de l'intelligence entre les sieurs de Frontenac et de Champigny, elle aura sujet de l'être encore plus à l'avenir, chacun de son côté ne cherchant qu'à l'entretenir, et à concourir de tout leur pouvoir pour tout ce qui concerne le service du Roi et le ménagement des fonds de Sa Majesté.

Nous sommes avec un profond respect et notre attachement ordinaire,

Monseigneur,

Vos très humbles, très obéissants et très obligés serviteurs,

FRONTENAC-CHAMPIGNY (1).

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (6 MARS 1697)

A Versailles, le 6 mars 1697

Monsieur.

J'ay receu les lettres et mémoires que vous avez envoyés par les vaisseaux qui sont revenus de Québec, vous en aurez la response par ceux qui y seront envoyez. Je ne vous fais cette lettre que pour satisfaire à l'ordre que Sa Majesté donne d'envoyer un bastiment exprez à Pentagouet pour vous la porter, et pour vous dire qu'elle a esté avertie que ceux de la Nouvelle-Angleterre estaient dez l'automne dernière en mouvement et ils se preparaient pour aller l'esté prochain dans la rivière de St Laurens pour attaquer Québec. On est en doute si la vieille Angleterre doit contribuer à cette entreprise et envoyer des vaisseaux à cet effet; les Anglais menacent d'un fort armement pour attaquer Plaisance et restablir en mesme temps leurs colonies de la coste de l'est de l'isle de Terreneuve, Sa Majesté envoye incessamment à M. de Brouillan les secours nécessaires d'hommes et de munitions pour la deffense de son poste en sorte qu'elle se promet qu'avec cela, les advantages de sa scituation, son expérience et sa valeur, il rendra les efforts des Anglais inutiles, ce qu'arrivant il n'y a guère d'apparence qu'aprez un mauvais succez à Plaisance ils pussent s'engager dans la rivière de St Laurent pour aller à Québec, et quand ils

(1) Copie aux Archives de la province de Québec.

prendraient ce party, Sa Majesté attend aussy avec confiance que vous les renvoyerez aussy honteusement que vous avez fait il y a 6 ans. Cependant Sa Majesté désire que pour vous mettre en estat de soustenir l'attaque des Anglais vous fassiez descendre incessamment des troupes et des milices d'en haut tout ce que vous en pourrez tirer de sorte néantmoins qu'il puisse rester du costé de Montréal ce qui pourra estre nécessaire. Sa Majesté ne veut pas que vous permettiez aucun envoy aux Outaouacs et ailleurs dans la profondeur des terres des soldats ny des gens de milice.

On travaille présentement à la préparation et armement des vaisseaux qui doivent transporter les secours que vous avez demandé, et pour convoyer les marchandises destinez pour Canada. Sa Majesté les fera partir aussytost qu'il se pourra pour la seureté de leur passage; en sorte que vous pouvez vous asseurer que vous recevrez ces secours et que vous serez informé de ses intentions soit que les ennemis entrent dans la rivière ou qu'ils n'y aillent pas, cependant l'objet principal de l'envoy du bastiment qui porte cette lettre à Pentagouet avec des ordres de vous la faire tenir exprez et seurement, est particulièrement pour vous dire que vous ayiez à préparer 300 canots de 4 à 5 hommes de ceux qui sont propres pour aller sur les petites rivières avec des vivres autant qu'ils en pourront porter, et pour un mois s'il se peut pour mil hommes des troupes et des Canadiens et mesme jusqu'à 1500, s'il est possible, que vous tiendrez disposez à marcher sur les ordres que vous en recevrez prescisement dans le temps convenable au dessein de Sa Majesté qu'elle ne peut vous expliquer icy. Elle m'ordonne de vous dire qu'elle vous permettra de le commander vous mesme si cela vous convient sinon vous en donnerez le commandement à M. de Vaudreuil, et il faut que vous choisissiez le nombre d'officiers suffisant pour le commandement de cette troupe et de la qualité nécessaire pour la conduitte et l'exécution du dessein projetté par Sa Majesté. Vous devez faire cette préparation avec le plus de discrétion que vous pouvez afin d'empescher que les ennemis n'en ayent connaissance à l'avance. Vous prendrez la peine de communiquer à M. de Champigny ce qui est en cela de l'intention de Sa Majesté afin qu'il puisse contribuer de sa part à son execution.

Je (1).

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (9 MARS 1697)

A Versailles, le 9 mars 1697

Monsieur,

Vous trouverez cy joint le duplicata d'une lettre que je vous ay envoyé par une frégatte exprez que Sa Majesté a fait passer à Pentagouet, vous l'aurez sans doute receue avant celle cy, mais comme ce qu'elle contient est d'une très grande importance, tant pour la seureté du Canada que pour l'exécution des desseins de Sa Majesté dont vous serez informé par les vaisseaux qui vous porteront les secours ordinaires, j'ay jugé à propos de vous en envoyer coppie par les vaisseaux destinez pour Plaisance. Je n'ay rien à adjouter à ce qu'elle contient et il ne me reste qu'à vous assurer que je suis (2).

---

(1) Copie aux Archives de la province de Québec.
(2) Copie aux Archives de la province de Québec.

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (21 AVRIL 1697)

A Marly, le 21 avril 1697

Monsieur,

Vous verrez par la depesche du Roy cy jointe les intentions de Sa Majesté sur l'employ des troupes et milices de Canada que je vous ay escrit de faire avancer du costé de Québec et ne doutant pas que vous n'exécutiez avec vostre exactitude ordinaire les ordres qui y sont contenus, il ne me reste qu'à vous assurer que je suis (1).

LETTRE DU ROI AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (21 AVRIL 1697)

A Marly, le 21 avril 1697

Monsieur le Comte de Frontenac, ayant résolu d'envoyer une puissante escadre de mes vaisseaux dans l'Amérique Septentrionalle sous le commandement du Sr marquis de Nesmond, lieutenant général de mes armées navalles pour m'assurer la possession de l'isle de Terreneuve et celle du Canada contre les entreprises des Anglais, j'ay crû que je pouvais aussy l'employer à ruiner les establissements de cette nation dans la Nouvelle Angleterre et mesme ceux de la Nouvelle York s'il reste assez de temps à mes vaisseaux pour l'exécuter; et pour cet effet, j'ay résolu d'y employer mes troupes du Canada sans lesquelles celles de mes vaisseaux ne seraient pas suffisantes pour de pareilles entreprises, c'est pour cela particulièrement que je vous ay cy devant donné ordre de faire approcher de Québec 1500 hommes de ces troupes ou des milices du pays, et je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est qu'aussytost que led. Sr de Nesmond vous aura donné advis de son arrivée et vous aura escrit de les faire marcher, vous les fassiez partir pour se rendre avec diligence à Pentagouet où vous trouverez mes vaisseaux. Il faudra qu'elles ayent avec elles les canots, les vivres et les munitions nécessaires pour cette expédition de la manière que vous le feriez si cette entreprise estait praticable sans le secours de mes vaisseaux. Je vous laisse la liberté de les conduire vous-mesme, si les affaires du pays et vostre santé vous le permettent et je suis bien aise de vous dire qu'en ce cas mon intention est que vous commandiez à terre les troupes de la Marine, comme celles de Canada, en agissant cependant tousjours de concert avec led. Sr de Nesmond, mais si vous estiez obligé de rester en Canada, vous donnerez le commandement et la conduite de ces troupes et milices au Sr Cher de Vaudreuil et Sr de Ramezay, et vous advertirez led. Sr de Vaudreuil que mon intention est qu'il obéisse aud. Sr de Nesmond. Je me remets à vostre expérience et à vostre capacité et à vostre bonne conduitte pour tout ce qu'il y aura à faire dans ces entreprises, et je vous recommande aussy de donner aud. Sr de Vaudreuil les advis dont vous croirez qu'il aura besoin. Si vous ne pouvez pas conduire ces troupes, je désire aussy

(1) Copie aux Archives de la province de Québec.

que vous y envoyiez les plus expérimentez de ceux qui servent sous vous et ceux que vous trouverez les plus propres au succez de ces entreprises. Il faudra que led. Sr de Subercase soit de ce nombre pour faire les fonctions de major de ces troupes. Et la presente &a (1).

MÉMOIRE DU ROI POUR LE GOUVERNEUR DE FRONTENAC ET L'INTENDANT BOCHART CHAMPIGNY (27 AVRIL 1697)

A Versailles, le 27 avril 1697

L'advis qu'ils avaient donné par leurs depesches du mois de novembre 1695 de la trahison des Outaouacs dans l'union qu'ils avaient arresté avec les Iroquois avait fait attendre avec impatience à Sa Majesté d'estre informée de la suite de cette défection. Elle a esté bien aise d'apprendre par leur depesche du 26 octobre dernier que ces mesmes Outaouacs avaient aussy trahi depuis les Iroquois et en avaient tué et pris plusieurs après leur jonction pour enlever le provenu de la chasse qu'ils avaient fait ensemble, mais Elle a à leur dire sur ce sujet qu'ils doivent proffiter de l'expérience qu'ils ont fait de la légèreté de ces Sauvages en cette occasion et en plusieurs autres précédentes, pour ne pas dépendre de leur foy qui ne subsiste avec leurs amis et leurs ennemis qu'autant qu'ils trouvent leur compte à la garder.

Sa Majesté a eu une particulière satisfaction de l'heureux succèz de l'expédition du Sr comte de Frontenac contre les Iroquois Onontaez et Oneyous sans la participation des d.Outaouacs. Elle attend l'événement qu'ils vont espérer comme infaillible de la ruine des Sauvages dont les vilages et les cultures ont esté destruits à cause de la disette dans laquelle ils prétendent qu'ils se seront trouvez, parce que cela estant, il y aurait lieu de croire que deux des plus puissantes nations iroquoises estant ruinées, elles seraient toutes forcées à demander la paix indépendamment des Anglais, ce qui doit faire le principal objet desd. Srs de Frontenac et de Champigny et pour cela, ils se doivent servir de tous les moyens qu'il pourront imaginer et les pratiquer sans réserve, mesme sans les Outaouacs, suivant que Sa Majesté s'en est expliquée par ses ordres de l'année dernière. Si l'inclusion de ces Sauvages y faisait un obstacle invincible, ils doivent prévenir, s'il est possible par la réunion des Iroquois qui ont reconnu la souveraineté de Sa Majesté avant qu'ils eussent connaissance des Anglais, les difficultez que ceux cy pourraient faire sur la prétention d'avoir esté reconnus par les Iroquois, afin de n'avoir pas cette contestation à régler lorsqu'on traitera la paix avec les Anglais.

Sa Majesté est obligée de leur répéter que la conservation de la colonie dépend de l'assujetissement des Iroquois par la paix, et qu'ils n'ont rompu un an auparavant que Sa Majesté eust entré dans la présente guerre avec les Anglais qu'à l'occasion des coureurs de bois qui ont brouillé les Français avec eux en portant des armes et des munitions de guerre à leurs ennemis éloignez de 4 à 500 lieues de Québec.

Il paraist à Sa Majesté que la guerre continuant contre les Anglais et les Iroquois, comme elle est à présent, les premiers n'iront pas pour des marchandises aux Outaouacs, et que s'il estait possible que les Anglais traitassent avec eux pendant

---

(1) Copie aux Archives de la province de Québec.

que les Iroquois leur continuraient la guerre, ceux-cy ne souffriraient jamais que les Anglais leur portassent des armes et d'autres marchandises.

Il résulte de l'examen que Sa Majesté a fait de tout ce qui s'est passé depuis l'establissement des Français en Canada que les Iroquois ne sont entrez en rupture avec eux que pour se conserver la liberté du commerce chez les Nations d'en haut avec les denrées et marchandises des Anglais quand ils ne les ont pu tirer des Français. Enfin que les choses revenues à l'estat le plus tranquile, sous quelques conditions que ce fust nos alliez et les Iroquois accommodez ensemble, il serait impossible d'empescher dans une si vaste estendue de pays et de nations dont la scituation des unes aux autres rend les interests si différents quelles ne négociasssent ensemble, de sorte qu'en aucun estat, il ne semble pas qu'il convienne aux Français de s'immisser dans les demeslez de ces Sauvages, et qu'il en faut oster l'occasion en empeschant les Français d'aller troubler leur commerce dans la proffondeur des terres pour attendre dans la colonie ceux qui y voudront apporter leurs pelleteries et avoir leurs besoins des fruits du pays et des denrées et marchandises d'Europe comme il se pratiquait avant que les coureurs de bois eussent excité la jalousie des unes aux autres de ces nations. Il n'y a pas apparence de pouvoir assujetir les Anglais à la condition de s'exclure du commerce avec les Iroquois ny mesme avec les autres nations quand ces Iroquois le pourraient souffrir. C'est pourquoy on ne peut guère avoir en veue que de faire en sorte s'il est possible que les Français et les Anglais n'aillent point en traitte chez les Sauvages et que ces derniers viennent eux mesme chez les uns et les autres pour y commercer. Il n'est pas question d'empescher que les Anglais ne négocient avec les Iroquois ny ceux cy avec les nations d'en haut, une veue comme celle là quand elle serait admissible serait une occasion inévitable pour de nouvelles guerres, et Sa Majesté ne veut point avoir à en soustenir à l'advenir en ce pays là que pour deffendre la colonie contre les entreprises et contre les invasions.

Lesd. Srs de Frontenac et de Champigny doivent regarder comme un point capital et d'une nécessité indispensable pour procurer la paix et la réunion des habitations et pour cet effet ils ne doivent plus souffrir que les Français s'estendent davantage du costé d'en haut afin que la colonie puisse se fortiffier dans ses limites au dessous de Québec plustost qu'au dessus, et particulièrement à l'Acadie, et que les Sauvages puissent estre libres pour venir apporter leurs pelleteries aux Français et y prendre leurs besoins des marchandises et denrées d'Europe, ce qui ne se peut faire qu'en ostant aux habitans les veues et les moyens d'aller dans la profondeur des terres où ils ont esté conduits jusqu'à present par l'interest particulier et par la débauche contre les intentions de Sa Majesté, et les ordres qu'elle n'a point cessé de reytérer d'année en année et contre les véritables intérests de la colonie qui est devenue très onéreuse à l'état, mesme dans son commerce, cependant ce pays ne peut subsister qu'autant que l'utilité que les habitans y peuvent trouver sera profitable au royaume.

Quoy que Sa Majesté ayt sujet d'espérer que Dieu bénira le désir qu'elle a de donner encore à l'Europe la paix qu'elle offre à ses ennemis, elle a néantmoins bien voulu faire de nouveaux et d'extraordinaires efforts pour essayer de mettre les choses en estat qu'à la paix prochaine ses sujets de la Nouvelle-France puissent plus facilement estre conduits à ce qui vient de leur estre expliqué de ses intentions pour leur véritable avantage et pour son service.

Sa Majesté a non seulement ordonné les fonds pour toutes les dépenses ordinaires et pour l'entretien et la subsistance des troupes mais encore (pour) les envoys de ce qu'ils ont demandé en vivres, munitions, armes, ustancilles et autres effets.

Elle a bien voulu faire encore la despense d'un armement de cinq de ses vaisseaux pour aller attaquer et reprendre sur les Anglais le fort de Bourbon de la Baye du Nord afin de leur oster le commerce du castor dont la possession de ce fort, à cause de la proximité des nations supérieures qui fournissent le meilleur, leur donne la préférence à l'exclusion des Français et au préjudice de la Compagnie de Canada establie pour le commerce de cette baye, laquelle Sa Majesté veut bien establir et luy faire remettre led. fort en l'estat qu'il sera trouvé avec les armes et munitions en remboursant les dépenses de l'entretien et de la subsistance de la garnison depuis la prise jusqu'au temps qu'ils s'en remettront en possession. A quoy lesd. Srs de Frontenac et de Champigny tiendront les intéressez en lad. compagnie disposez et en retireront la déclaration avec leur soumission qu'ils envoyeront par le retour des premiers vaisseaux afin qu'elle puisse estre assurée qu'ils y feront les envoys nécessaires pour l'année prochaine à la descharge de Sa Majesté ou qu'elle y puisse pourvoir autrement sur leur refus.

Ces vaisseaux destinez pour la baye d'Hudson qui doivent aussy aller auparavant à l'Acadie pour y porter une partie des secours ordinaires sont partis de Rochefort chargez en partie d'hommes, de vivres et de tout le nécessaire pour le secours de Plaisance que les Anglais menacent avec un puissant armement qu'ils ont fait tant pour se rendre maistres de ce poste que pour faire le restablissement de leurs colonies de la coste de l'est de Terreneuve.

Sa Majesté a fait depescher un bastiment exprez pour envoyer à Pentagouet aud. Sr de Frontenac les advis qu'elle a eu que les Anglais menaçaient aussy Québec par l'armement qu'ils font partir de la vieille Angleterre sous le prétexte d'aller à l'isle de Terreneuve, leur intention estant de le joindre à celuy qui se faisait à Boston dez l'automne dernier. Elle a donné le mesme advis au Sr de Villebon par ce bastiment afin qu'il se tienne aussy sur ses gardes. On a apris depuis le départ de ce bastiment que ceux de Boston avaient destiné led. armement pour aller au printemps attaquer de nouveau le fort de Naxoat.

Lesd. Srs de Frontenac et de Champigny ayant esté informez par les ordres envoyez à Pentagouet, dont le duplicata a esté mis entre les mains du commandant des vaisseaux qui sont allez droit à Plaisance, de tenir prests à marcher 1500 hommes des troupes et de milices de Canada avec des canots et des vivres pour un mois, à quoy on a estimé le nécessaire pour aller jusqu'à Pentagouet et pour revenir de la à Québec. Sa Majesté compte qu'ils auront satisfait exactement à ce qu'elle leur a fait sçavoir de ses intentions et c'est sur ce fondement qu'elle a fait armer une puissante escadre de ses meilleurs vaisseaux et la suitte de tout ce qui est nécessaire sous le commandement du marquis de Nesmond pour aller chercher les ennemis à la baye de Plaisance s'ils y sont allez, les suivre dans la rivière de St Laurens en cas qu'ils eussent pris le party d'y entrer et pour aller ensuitte attaquer et prendre Boston avec le détachement de Canada et les Sauvages de l'Acadie qu'elle a ordonné de faire assembler à Pentagoet dans le mesme temps que les Canadiens et cette escadre y arriveront ce qui sera vers la fin de juillet. Sa Majesté envoye aud. Sr de Frontenac coppie de la depesche qu'elle a remis aud. Sr de Nesmond pour luy et qu'il luy envoyera après son arrivée à Plaisance.

La pensée que la présence dud. Sr de Frontenac pourrait estre nécessaire dans le pays oblige Sa Majesté de jetter les yeux sur le Sr cher de Vaudreuil pour commander le détachement de Canada. Elle est pourtant bien aise de dire icy aud. Sr de Frontenac qu'elle consent qu'il conduise luy mesme ce détachement et commande l'attaque de Boston en cas qu'il se trouve par sa santé et par la disposition

des affaires du pays en estat de l'entreprendre sans préjudice de son service, et sans que son gouvernement souffre de son absence, ce qu'il doit uniquement et préférablement considérer dans la résolution qu'il aura à prendre sur le choix que Sa Majesté luy laisse et sans esgard à sa satisfaction particulière.

Elle a donné ordre de faire embarquer tout autant de soldats qu'on en aura pû lever au départ des vaisseaux pour servir de secours aux compagnies qui servent en Canada, l'intendant de Rochefort leur en fera savoir le nombre.

Ces entreprises et les efforts extraordinaires que Sa Majesté a fait pour les exécuter tendent uniquement à leur préparer les moyens de réduire les Iroquois à quoy elle s'assure que led. Sr de Frontenac concourra de sa part en leur faisant la plus forte guerre qu'il pourra. Elle ne peut leur rien prescrire de positif sur les manières de s'y conduire à l'advenir après l'expédition de Boston, soit par de médiocres ou petits et fréquents partis ou avec un plus grand corps pour aller à leurs habitations le plus ou le moins esloignées, Sa Majesté s'en remet absolument à l'expérience dud. Sr de Frontenac et à son affection à son service.

Ce qu'ils ont répondu aux raisons qui ont obligé Sa Majesté à donner la déclaration qu'ils ont receu pour la deffense des congez et permissions de porter des marchandises aux Outaouacs et ailleurs dans la profondeur des terres et pour faire revenir tous les Français avec leurs effets ne contenant rien qu'Elle n'ayt meurement examiné, Elle veut qu'ils l'exécutent et la fassent exécuter selon sa forme et teneur et sans exception si à la réception de cette depesche, ils ne l'avaient desja fait; Elle veut bien néanmoins avoir esgard aux raisons qu'ils ont dit au sujet des postes de Missilimakinat et de St Joseph de Miamis et elle trouve bon que si led. Sr de Frontenac ne les avait pas encore fait abandonner et retiré les détachements des soldats qui y estaient, il les y laisse jusqu'à nouvel ordre; mais comme ce ne doit estre que dans la seule veue de contenir les Sauvages et empescher qu'ils ne prennent entre eux des résolutions préjudiciables au bien de la colonie, Elle ne veut pas que sous quelque prétexte que ce soit les officiers et soldats qui y seront fassent aucun commerce de quelque nature qu'il soit directement ny indirectement, son intention estant de faire punir sévèrement ceux qui y contreviendront. Elle veut pour cet effet que le Sr de Champigny leur fasse fournir tout ce qui leur sera nécessaire sur leur solde pour leur subsistance et habillement, et afin que sa volonté à cet esgard soit connue et que personne n'en prétende cause d'ignorance, Elle a fait expédier l'ordonnance cy jointe qu'elle veut qu'on publie et affiche partout et surtout dans ces postes. Sa Majesté veut les advertir qu'elle s'en prendra à eux si, par des moyens qu'Elle ne peut prévoir, elle apprenait qu'on en éludast l'exécution.

Les mesmes raisons engagent Sa Majesté à laisser subsister le fort de Frontenac, mais Sa Majesté est bien aise de leur expliquer qu'elle veut qu'on y garde la mesme conduite, c'est-à-dire qu'il n'y soit fait directement ny indirectement aucune sorte de commerce sous les mesmes peines. Elle recommande seulement ausdits Srs de Frontenac et de Champigny d'avoir soin que le ravitaillement de ce fort se fasse avec le moins de despense qu'il se pourra.

Sa Majesté n'ayant rien à adjouter aux considérations qu'elle a proposé l'année dernière touchant la conservation du fort de Frontenac, elle veut bien encore laisser à sa disposition de l'abandonner ou de le conserver s'il (le) croit encore nécessaire pour son service et sans estre obligé à une plus grande despense que celle qui se fait pour la garnison de Chambly et des Trois-Rivières suivant l'assurance qu'il en donne, mais à condition qu'il n'y sera aussy fait aucun commerce ny traitte non plus.

Elle leur répète encore qu'elle n'a consenty à laisser subsister l'establissement des Srs de Laforest et Tonty chez les Islinois qu'à la charge de n'y faire aucun commerce de castor et de n'en point envoyer dans l'estendue de la colonie ny ailleurs.

Le Sr Lesueur ayant représenté qu'il a fait un establissement à la rivière de Mississipy dans un endroit où il y a des mines de cuivre et de plomb très riches avec espérance d'en trouver d'or et d'argent, il a demandé le don de ces mines et des lieux où elles sont, en renonçant au commerce du castor et luy permettant seulement la traitte des autres pelleteries; Sa Majesté n'a pas jugé à propos de luy accorder cette concession qu'elle ne scache plus certainement quel succez aura cet establissement, cependant elle veut bien luy permettre de le commancer si par l'examen que lesd. Srs de Frontenac et de Champigny en feront, les choses se trouvent conformes à ce qu'il a exposé et sans inconvénient pour la colonie et le service de Sa Majesté.

Elle n'a point entendu par la déclaration qu'elle a fait pour la deffense aux Français d'aller dans la profondeur des terres d'empescher les Jésuites missionnaires d'aller aux églises des nouveaux chrétiens qu'ils ont instruit en la religion, tant au pays des Outaouacs qu'ailleurs, où elle entend qu'ils puissent entretenir le christianisme en quoy elle veut que lesd. Srs de Frontenac et de Champigny les protégent; elle désire aussy qu'ils leur permettent allant à leurs maisuns de mener avec eux un ou deux de leurs domestiques ou serviteurs auxquels il serait permis une ou deux fois par an, selon leurs besoins, de porter aux missionnaires éloignés de la colonie les choses dont ils ont besoin pour leur subsistance à condition (suivant les offres qu'ils ont fait pour obvier à tout soupçon de commerce de leur part), que les castors et autres pelleteries dont les Sauvages pourraient leur faire présent ainsy qu'ils ont accoutumé seront declarez aud. Sr de Champipny et totalement remis dans les magazins de Sa Majesté entre les mains de celuy qui sera par luy commis à cet effet pour estre vendu au proffit de Sa Majesté à laquelle il en rendra compte, et led. Sr de Frontenac et luy prendront garde qu'il ny ayt point d'abus, et que cela puisse servir de prétexte ny d'occasion à aucun commerce des particuliers.

Le Sr de Champipny se fera rendre compte des castors et autres pelleteries qui ont esté donnés en présent par les Sauvages à ceux qui leur ont fait la distribution des présents de Sa Majesté dont il luy rendra compte, ensemble de ceux que les Sauvages feront à l'advenir en pareil cas et lorsqu'il pourra estre requis de faire des présents aux Sauvages des effets des magazins de Sa Majesté, ceux desd. Sauvages seront remis à son proffit à quoy led. Sr de Frontenac tiendra la main.

Ils sont dans l'erreur sur ce qu'ils croyent que non seulement la quantité de castor dont les fermiers du Roy sont chargez, laquelle passe 800 milliers est un proffit pour eux, attendu ce qu'ils en ont vendu depuis le commencement de leur bail, mais encore que c'est par leur faute qu'ils n'en ont pas debité davantage. Sa Majesté par l'examen et la vériffication qu'elle a fait faire des réceptions du castor, des lettres de change tirées pour la valeur et des ventes qu'ils ont fait et dont lesd. Srs de Frontenac et de Champigny proposent de faire la vériffication, a reconnu le contraire de ce qu'ils mandent sur des advis mal dirigez, et que la cause de ce désordre n'est provenue que de la tolérance en la réception en Canada de tout le mauvais castor et de la suitte dans la profondeur des terres, cependant il paraist que sur une pareille opinion ils ont retardé l'exécution de l'arrest du trente may 1695 qui a réglé le prix et la qualité des castors jusqu'à l'année présente, ce qui a produit une augmentation de perte, Sa Majesté se promet suivant les assurances qu'ils luy en donnent que led. arrest sera executé dans la présente année.

Sa Majesté leur répète encore qu'elle ne veut point remplacer les officiers réformez qui viendront à manquer, elle ne veut pas non plus qu'ils remplacent les enseignes surnuméraires dont ils prennent la solde sur la paye des sergents et anspessades et elle désire que cet ordre d'officiers s'esteigne à mesure que ceux qui en sont pourvus se retireront ou seront avancez et elle leur recommande d'y tenir exactement la main.

Sa Majesté a à leur dire de nouveau que les officiers qui ont passé en France ou qui y passeront à l'avenir, mesme avec congé, ne doivent point estre payés pendant le temps de leur absence. Elle a offert un second congé au Sr de Noyan pour servir icy à cette condition si ses affaires l'obligent à y rester.

Sur les advis qui ont esté donnez à Sa Majesté de quelques contraventions à son ordonnance pour la police et la discipline des troupes, Elle se trouve obligée de leur mander d'y prendre exactement garde et qu'ils empeschent que les officiers ne prennent ou partagent le salaire que les soldats tirent de leur travail chez les habitans et de faire garder des mesures pour les permissions que ces officiers leur donnent pour cet effet, afin de ménager les forces et les habits des soldats, en sorte qu'ils puissent estre en estat de faire le service pour les expéditions auxquelles ils peuvent estre employez. Sa Majesté leur doit faire observer sur cela qu'il faut en toutes occasions se servir de ces soldats plustost que des habitans lesquels coustent le double des soldats.

On a aussy informé que les officiers ne donnent point de hautes payes, et qu'ils présentent aux reveues de simples soldats sous le titre de caporaux et d'anspessades, lesquels n'en reçoivent point la paye; Sa Majesté veut qu'ils s'informent de ce qui se passe sur ce sujet, et elle désire qu'il soit remedié à un abus d'une aussy grande conséquence. Elle voit avec peine les désordres qu'il y a dans le détail de ce qui regarde les troupes de Canada.

Le commissaire ayant fait des plaintes contre le Sr de Subercase suivant les procez-verbaux cy joints, Sa Majesté désire qu'ils les examinent, qu'ils en vériffient les faits et que s'il y a lieu ils luy procurent la satisfaction que le cas pourra requérir.

Le Sr Rey Gaillard faisant les fonctions de commissaire d'artillerie ayant proposé d'apprendre aux soldats l'exercice du canon et du mortier, le Sr de Frontenac fera détacher un soldat de chaque compagnie pour cet effet, et ils seront remis aud. Sr Rey Gaillard qui les commandera et les employera au service de l'artillerie dans les occasions ou elle sera employée.

Il a plu à Sa Majesté d'accorder à M. l'évesque de Québec quinze cens livres de grratiffication pour ayder aux dépenses de ses missions particulières, quinze cens livres aux Religieuses Hospitalières de Montréal pour estre employez au restablissement de leur église, et mil livres d'augmentation aux Récolets pour ayder à soustenir leurs missions.

Sa Majesté a ordonné le remboursement de la dépense faite en Canada pour les vaisseaux *la Gironde* et *la Charente* et fait un nouveau fonds pour la différence des masts préparez en Canada pour estre envoyez à l'arsenal de Rochefort par la fluste *la Gironde*, laquelle n'a pas esté armée en guerre afin qu'elle puisse porter.

Il faut que suivant ce qui lui a esté mandé les années précédentes au sujet des deux parties l'une de trente neuf mille huit cens quatre vingt quatorze livres, et l'autre de trente quatre mille trois cens trente sept livres dont ils demandent le remplacement, ils fassent en sorte de les prendre sur les fonds qui sont et seront faits à l'advenir, Sa Majesté ne voulant pas les faire remettre.

Quoyque les farines soient fort chères, Sa Majesté a neantmoins donné ordre

d'en faire charger tout autant qu'il se pourra de la quantité qu'ils ont demandé avec tant d'instance, mais il faut qu'ils en fassent la provision sur les lieux à l'advenir au meilleur marché qu'il se pourra pour le soulagement des troupes, à quoy ils doivent s'appliquer avec soin et en temps convenable; Elle se remet pour ce qui concerne les gratiffications aux ordres qui leur ont esté donnez pour l'année précédente de faire contribuer les habitans pour la dépense des ouvrages nécessaires et qu'ils trouveront à propos de faire ou raccommoder à Québec, et de tirer des autres endroits où il y aura à travailler autant qu'il se pourra le mesme secours des habitans des lieux.

Sa Majesté a encore fait faire un fonds de 3 m. l. pour servir à l'achèvement de la réparation du chasteau de Québec et c'est le dernier qu'il a à attendre pour cela.

Les recharges qui leur ont esté souvent faites sur le sujet de la trop grande estendue de concessions et sur les titres de justice et de seigneurie qui ne conviennent pas aux concessionnaires n'ayant pas empesché qu'ils n'ayent encore esté surpris en cela, Sa Majesté a fait casser par arrest la concession faite au Sr Duplessis, commis du trésorier de la Marine, et elle leur a recommandé d'y mieux prendre garde à l'advenir, et de se conformer plus exactement à ce qu'elle leur a souvent expliqué de ses intentions; non seulement de n'en point donner que de proche en proche et des lieux reunis et à réunir, mais mesme pour l'estendue de terrain qu'ils ne voyent d'apparence que les impetrans pourront les cultiver et faire valoir à proportion de la connaissance qu'ils prendront de leurs facultez, moyens et conditions, et comme Sa Majesté est informée que dans plusieurs des concessions qui ont été faites cy devant dans les derniers temps, les pays et terres concédées y demeurent incultes dans quelques unes en partie abandonnées, et dans les autres il n'y a point d'apparence que ceux auxquels elles ont esté faites puissent les défricher, Sa Majesté veut qu'ils travaillent à les reduire afin d'en donner partie à ceux qui se présenteront et qui seront en estat d'en faire le défrichement. Le Sr de Champigny ne manquera pas de se faire informer de l'estat véritable de ces concessions, surtout de celles de l'Acadie, et d'en rendre compte à Sa Majesté comme d'une chose capitale pour l'arrangement de cette colonie, et ils n'oublieront pas comme ils ont fait depuis deux ou trois ans d'envoyer le recensement général de cette colonie qui leur a tousjours esté demandé.

Sur la recommandation et le témoignage en faveur du Sr de Lino, Sa Majesté luy a fait expédier une ordonnance de voyage, et Elle trouve bon qu'ils le protègent dans son commerce aux occasions qui se présenteront et comme il a aussy demandé la commission d'interprette anglais, ils examineront ce qu'il convient en cela au service de Sa Majesté pour faire de leur part ce qu'ils trouveront à propos, mais sans augmentation de dépense ny privilège particulier.

Sa Majesté a aussy accordé au Sr Riverin la permission de lester de sel un de ses vaisseaux pour l'ayder dans son entreprise des pesches, et il est nécessaire qu'ils portent les autres habitans qui en ont le moyen à faire de pareils establissements, et particulièrement ceux qui seront retirez de la course des bois, afin de les unir pour cet effet les uns et les autres.

Sa Majesté a donné ses ordres pour faire expédier et sceller de nouvelles expéditions des lettres de noblesse accordées aux Srs Hertel et Juchereau, ils doivent exécuter ce que Sa Majesté leur a mandé l'année dernière d'ayder le Sr de Subercase, major des canots de Sa Majesté, pour luy faciliter les voyages qu'il doit faire dans les quartiers où sont les troupes, mais elle ne veut pas luy accorder de somme reglée pour cela comme ils le proposent.

Elle fera considération de la bonne volonté et de l'exactitude du Sr de Subercase et des services qu'elle en attend dans les occasions dans lesquelles il sera employé,

Le payement des logemens des majors de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières n'ayant point esté pris jusqu'à present sur le compte de Sa Majesté, elle ne peut pour cela faire une nouvelle dépense ny ordonner une augmentation d'appointements pour le major de Montréal.

Sa Majesté ne trouve point à propos de faire de règle pour donner du vin et de l'eau de vie de ses magazins aux officiers des troupes au prix coustant en France, elle veut bien que, lorsqu'on pourra leur en fournir sans diversion de son service et de l'usage pour lequel elle envoye ces liqueurs, il en soit donné au prix courant dans le pays aux hauts officiers et à quelque diminution aux enseignes détachez quand ils iront en party à cause de la modicité de leur paye et lorsqu'ils le trouveront nécessaire et tousjours sans conséquence.

Rien ne peut estre plus agréable à Sa Majesté que l'assurance qu'ils luy donnent en commun et en particulier de leur bonne intelligence et de leur union pour le service, elle les exhorte à la continuer et augmenter s'il est possible.

Ils trouveront cy joint les ordres que Sa Majesté a fait expédier pour la remise des fonds destinez pour les dépenses de la guerre et autres, et pour le payement des charges ordinaires.

Sa Majesté a donné ordre au Sr de Vanolle, trésorier général de la Marine, de payer en France plusieurs sommes contenues dans l'estat des fonds pour donner le moyen aux porteurs des procurations de ceux qui y sont employez de faire achepter les choses qu'ils ont ordre de leur envoyer, ils en trouveront un mémoire cy joint.

Ils trouveront pareillement cy joint des coppies des gratiffications que le Roy a ordonné pour cette année afin qu'ils ayent connaissance de tout ce qu'il a plu à Sa Majesté de faire pour ces employez à la Nouvelle-France. Elle leur fait envoyer aussy le mémoire des provisions, commissions et brevets qu'elle a fait aussy expédier pour les affaires de cette colonie et le congé qu'elle a accordé au Sr de Langloiserie, major de Montréal, pour luy permettre de venir en France vacquer à ses affaires.

Sa Majesté se remet à ce que le Sr Bégon doit leur escrire au sujet des envoys qu'il a eu ordre de faire en Canada, luy donnant ordre de leur donner sur cela tous les esclaircissements dont ils pourront avoir besoin (1).

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (28 AVRIL 1697)

A Versailles, le 28e avril 1697

Vous avez veu par la depesche commune du Roy que Sa Majesté a accordé au Sr Lesueur la faculté de faire valoir des mines de cuivre et de plomb qu'il prétend avoir découvert dans la nation des Scious aux environs du fleuve Mississipy, à

(1) Copie aux Archives de la province de Québec.

condition de ne faire aucun commerce de castor, mais seulement celuy des autres pelleteries n'ayant dessein en cela que de procurer à la colonie de Canada quelqu'autre commerce que celuy des castors et de voir si à la suite de ces mines, il ne pourrait pas s'en trouver de plus considérables, ainsy je vous recommande d'empescher que sous ce prétexte il ne se fasse de ce costé aucun commerce de castors, de faire brusler tout celuy qui pourra en venir et de m'en donner (avis) afin qu'en ce cas je fasse ordonner aud. Sr Lesueur de revenir et d'abandonner cet establissement; mais en cas qu'il réussisse dans la découverte de ces mines et qu'il ne contrevienne point à la deffense de faire le commerce des castors, Sa Majesté luy accordera la concession de sa descouverte. Il faudra pour cet effet que vous m'informiez fort exactement du succez qu'elle aura et afin qu'il puisse travailler à ces mines, il faut que vous luy permettiez de prendre dans la colonie jusqu'à 20 ou 25 hommes, après lui avoir fait donner sa soumission qu'ils ne seront occupez qu'au travail de ces mines et nullement à aller faire la traitte dans les bois, à peine de la révocation de la grâce que Sa Majesté veut bien luy accorder. J'espère qu'il se conformera à ce qu'il a promis, cependant il faudra, s'il vous plait, que vous m'en informiez afin que j'en rende compte à Sa Majesté.

Je vous envoye la coppie de la depesche que Sa Majesté a escrit à M. le marquis de Nesmond sur les affaires de l'Acadie; vous verrez les intentions de Sa Majesté sur ce qui regarde cette colonie, ainsy je me dispenseray de vous les repéter, et je vous prieray seulement de vous y conformer.

Le Sr Sarrazin, chirurgien des troupes de Canada, m'a fait présenter encore plusieurs placets pour avoir des appointemens; s'il est vray qu'il travaille pour ces troupes, il est juste qu'il ayt quelque rétribution, et il faut en ce cas que vous voyiez avec M. de Champigny ce qu'on peut luy donner; faites moy sçavoir à quoy il est employé afin qu'on examine s'il sera juste de luy donner quelque chose à l'advenir.

Comme je n'ay point de chiffre avec vous et qu'il peut y avoir des occasions où j'aurais des ordres secrets à vous donner, je vous en envoye un dont je me serviray à l'advenir et il faudra aussy que vous vous en serviez de vostre costé quand vous aurez à me faire sçavoir des choses qui mériteront du secret.

J'ay rendu compte à Sa Majesté de ce que vous m'avez escrit sur la contestation qu'il y a eu pour le commandement entre le Sr de Ramezay, gouverneur des Trois-Rivières, et les capitaines des compagnies entretenues en Canada, hors l'estendue du gouvernement des Trois-Rivières. Sa Majesté a approuvé que vous ayiez décidé en faveur dud. Sr de Ramezay, et vous trouverez cy-joint un ordre pour empescher que cette contestation n'arrive à l'advenir.

Le Sr de Villieu ayant esté pris par les Anglais et mené à Boston, le Roy a jugé à propos de faire passer à l'Acadie le Sr de Beaucours, cape réformé en Canada, pour prendre sa place jusqu'à son retour; comme led. Sr de Villieu quoy que brave homme ne s'accommode pas trop bien avec M. de Villebon, Sa Majesté luy a destiné la première compagnie qui viendra à vacquer en Canada; après quoy elle donnera aud. Sr de Beaucours la compagnie que led. Sr de Villieu laissera à l'Acadie (1).

---

(1) Copie aux Archives de la province de Québec.

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (28 AVRIL 1697)

A Versailles, le 28 avril 1697

Monsieur,

J'ay receu vostre grande lettre du 25 octobre et les autres. J'ay fait lecture au Roy de celle que vous m'avez envoyée pour Sa Majesté. Elle a tesmoigné une entière satisfaction de l'expédition que vous avez fait contre les Iroquois Onontaez et Oneiouts et de toute vostre conduite. Elle espère qu'en vous appliquant comme vous avez toujours fait à l'exécution des ordres qu'elle vous donne, vous procurerez encore de plus heureux succez et que vous réduirez les Iroquois à demander la paix. Je prendray la liberté sur les dispositions favorables qu'elle a tesmoigné de la faire souvenir de vos services dans les occasions qui se pourront présenter pour les récompenser.

Vous ne devez pas regarder la nomination aux employs vacants des officiers des troupes comme un deffaut de la confiance de Sa Majesté. Elle se l'est réserves partout ailleurs comme en Canada.

Vous devez au contraire estre assuré qu'elle aura beaucoup d'esgard aux témoignages que vous luy rendrez du mérite de ceux que vous proposerez, cependant, elle a approuvé le choix que vous avez fait avant la connaissance de ses ordres du Sr Luth pour commander la compagnie vaccante par la mort du Sr Cher de Crisaffy.

Quoy que Sa Majesté ait reconnu de grands désordres dans l'usage des congez qu'elle avait trouvé bon de faire donner pour aller en traitte aux Outaouacs et ailleurs, elle ne vous en a pû imputer aucun, et elle ne vous a point eu en veue dans la résolution qu'elle a prise de supprimer ces congez et toute sorte de permissions sans réserve pour porter des marchandises ny faire la traitte ny aucun commerce dans la profondeur des terres; la déclaration que Sa Majesté a rendu pour cet effet et pour faire revenir tous les coureurs de bois a esté donnée comme le seul remède praticable pour parvenir à une plus prompte fin de la guerre et des veues de Sa Majesté pour le solide establissement de la colonie et de son commerce.

Je vous ay mandé l'année dernière que pour l'assurer davantage dans le principe qu'on a tousjours eu en veue d'empescher le commerce hors les limites de la colonie, elle avait pris l'advis de tous ceux qui ont le plus de connaissance du Canada et de tout ce qui s'y est fait depuis que les Français y ont pénétré; la supression de ce commerce sujet à des suites déplorables remettra les Sauvages dans le train qu'ils avaient pris auparavant d'apporter leurs pelleteries dans la colonie avec plus de bénéfice pour eux, et de plus grands avantages pour les particuliers du pays. Je ne vous repeterai rien icy (de) ce que Sa Majesté vous a expliqué par ses ordres et par ceux des années précédentes; le meilleur moyen de tenir les nations d'en haut en division et en guerre avec les Iroquois, c'est que les Français (soient) hors de portée de troubler lesd. nations dans leur commerce avec celles qui leur sont supérieures. Les Anglais ne vont point en traitte dans la profondeur des terres, ils la laissent aux Sauvages, et les ont tousjours attendus à la Nouvelle-York et à la Nouvelle-Angleterre comme ils l'ont fait au Fort Bourbon pendant qu'ils en ont esté en possessiun; on a bien préveu que l'intérest particulier de ceux qui font et entretiennent ce commerce dans les bois soit ceux qui y vont et ceux qui les employent pour leur compte ou qui leur prestent des marchandises, soit les officiers des troupes et autres qui y prennent part par eux mesme, et autrement, exciterait

des objections et des plaintes; il ne paraist guère possible que les coureurs de bois puissent retourner à ce mauvais métier si on s'applique à leur en oster les moyens et à l'exécution de l'ordonnnnce que Sa Majesté a rendu comme vous le devez faire; et si quelques-uns d'eux avaient envie de se retirer chez les Anglais, ils n'y trouveraient pas de plus utiles employs qu'en Canada, et ils auraient à faire aux Iroquois sur leur chemin.

Je ne puis rien adjouter à ce qui est porté par le mémoire de Sa Majesté sur les postes de Missilimakinat et des Miamis et sur le fort de Frontenac que Sa Majesté a bien voulu conserver sur vos remontrances, si ce n'est que vous ne pouvez trop prendre de précautions pour vous assurer qu'il ne s'y fera aucun commerce directement ny indirectement et pour éviter qu'il ne revienne aucune plainte à Sa Majesté sur ce sujet.

J'ay esté obligé d'entrer dans quelque détail avec M. de Champigny touchant les remarques qui ont esté faites sur les dépenses contenues dans les comptes et estats qu'il a envoyé, afin qu'il s'applique à les retrancher et réduire. Je vous prie de donner aussy vostre attention et toutes les facilitez qui dépendront de vous pour l'ayder en cela, afin que par une plus grande économie des fonds vous ayiez plus de moyens pour faire une forte guerre aux ennemis; vous verrez que Sa Majesté continue à s'en remettre à vous pour la manière dont vous avez à faire la guerre, je vous diray seulement icy que si les suites que vous vous promettez de l'expédition que vous avez fait pour aller avec la plus grande partie des forces de vostre gouvernement aux habitations des Onontaez et des Oneiouts n'ont pas respondu à vos espérances, vous aurez à mettre en considération pour de pareilles entreprises, si ne pouvant en dérober la connaissance aux ennemis, ils ne s'enfuiraient pas encore devant vous comme ils ont fait sans que vous en puissiez tirer aucun avantage. Il est bon que vous examiniez s'il n'y aurait pas plus de facilité à attaquer les Iroquois establis du costé d'Orange, d'autant plus qu'outre le mal qu'on leur ferait, on serait à portée d'en causer aux Anglais. Je vous fais ces observations pour ne rien obmettre à vous dire, estant assuré que je le suis que vous prendrez les meilleurs partis.

En attendant que Sa Majesté puisse vous donner des marques plus sensibles de la satisfaction qu'elle a de vos services, Elle vous a accordé son ordre militaire de St Louis et vous trouverez cy-joint la permission qu'elle vous donne d'en porter la croix.

Sa Majesté ne voulant point faire de nouveaux commissaires de marine ny en establir que des personnes qui ont passé par les degrez, je n'ay pû en procurer la commission au Sr de Monseignat, vostre secrétaire; vous me trouverez disposé dans les occasions qui se pourront présenter à luy faire du bien à vostre recommandation.

L'interest que vous prenez en ce qui regarde le Sr de Bonaventure que vous recommandez encore par vos dernières dépesches m'a obligé d'attirer particulièrement l'attention de Sa Majesté sur ses services, et elle a bien voulu luy accorder un brevet de capitaine de frégatte légère.

J'ay à vous prier sur le choix que Sa Majesté vous laisse d'aller à l'expédition de Boston pour en commander l'attaque de mettre sur toutes choses en considération avec son service vostre santé et l'estat de vos forces (1).

---

(1) Copie aux Archives de la province de Québec.

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE (15 OCTOBRE 1697)

Monseigneur,

Je reçus le 28 mai par le Sr Vincelotte, Canadien, que Mr de Gabaret m'avait envoyé des Monts Déserts, les premiers avis que vous me donniez des desseins de Sa Majesté, et des préparatifs qu'elle m'ordonnait de faire par votre lettre du 6 mars dernier, et depuis dans les autres dépêches qui me sont venues par la voie de Plaisance du même jour, des 9 mars et 21 avril.

Après l'avoir communiquée à Mr de Champigny, nous n'avons pas perdu un moment, lui et moi, pour mettre Québec en état de faire une vigoureuse défense, si nous y étions attaqués, et pour préparer tout ce qui nous était nécessaire pour aller joindre l'escadre de Mr le marquis de Nesmond, selon les avis que j'en recevrais de lui.

On travailla aussitôt aux fortifications que le sieur Levasseur, ingénieur, jugea à propos de faire. Il s'en est acquitté avec beaucoup de soin et d'intelligence; je réglai aussi en même temps le nombre d'hommes que vous me prescriviez tant des troupes que des milices dont je fis descendre une partie à Québec donnant ordre que les autres le pussent faire au premier commandement. M. l'intendant, de son côté, fit disposer tous les vivres et munitions avec les canots que vous nous marquiez, de sorte que toutes choses étaient si bien arrangées que huit jours après avoir reçu des nouvelles de Mr le marquis de Nesmond, j'aurais pu me mettre en marche pour me trouver au rendez vous qu'il m'aurait donné, et je me sentais même assez de force et de santé pour pouvoir être de la partie; car je crois, Monseigneur, que vous ne doutiez pas de ma bonne volonté.

Mais après avoir été près de trois mois dans cet état et dans une continuelle attente, j'ai vu avec bien du chagrin par la lettre que m'écrit Monsieur le marquis de Nesmond, et que je n'ai reçeu par le Sr des Ursins que le 8 septembre avec votre dépêche du 28 avril, que la contrariété des vents avait rendu la traversée si longue, qu'il n'y avait pas lieu d'espérer qu'on put exécuter le projet dont il était chargé.

Il n'aura pas manqué, à son retour, de vous rendre un compte exact des obstacles qu'il y a trouvés, et je me contenterai seulement de vous dire que ces sortes d'expéditions sont toujours fort incertaines, et qu'on doit prendre pour les exécuter beaucoup plus de temps que vraisemblablement on ne croit qu'il en faut, ces jonctions même par mer et par des rivières aussi difficiles que les nôtres étant toujours fort douteuses, et la difficulté de porter assez de vivres en canots, presque insurmontable.

Nous avions néanmoins résolu d'y en porter pour un mois, qui est, quoique l'on dise et quelque mémoire qu'on donne, le temps à peu près qu'il aurait fallu à un aussi grand nombre d'hommes et de canots pour se rendre au bas de la rivière St Jean; mais je ne sais pas comment il nous en serait resté pour le retour, à moins que les vaisseaux n'en eussent eu suffisamment pour nous faire subsister pendant le séjour que nous aurions fait avec eux sur ces côtes, et pour fournir à ce qui nous en aurait manqué pour revenir en ce pays.

Si Sa Majesté continue dans le dessein de cette entreprise, il faut nécessairement compter sur le pied que je vous le marque, Monseigneur, à moins que de se vouloir tromper, et mettre au hasard de périr tous ceux qui partiraient d'ici.

Je prendrai encore la liberté de vous dire que la prise de Manatte serait beau-

coup plus utile pour la sûreté de cette colonie et la délivrer des Iroquois, que celle de Boston dont elle n'est en aucune façon incommodée, et que la première serait beaucoup plus aisée à exécuter par les seuls vaisseaux de Sa Majesté et les troupes qu'on en pourrait débarquer, pendant que celles de Cannda, pour faire diversion, attaqueraient Orange, qui est à leur portée, et dont le retour ne serait pas si embarrassant par les entrepôts qu'on pourrait établir en y allant. Mais afin que cela put réussir, il faudrait en être averti de si bonne heure, qu'on eut pour s'y préparer du temps au delà de celui qu'on pourrait juger nécessaire, les saisons étant si courtes en ce pays qu'il ne faut pas parler de rien entreprendre dans des lieux éloignés que l'on n'ait au moins tout le mois de septembre pour en revenir, parce que, dès que le mois d'octobre arrive, ces petites rivières et les lacs qu'on y trouve gèlent ordinairement. Je ne doute pas, Monseigneur, que la manière dont vous avez bien voulu rendre compte à Sa Majesté de ce que j'avais fait pour l'expédition de la campagne dernière n'ait beaucoup contribué à lui faire approuver ce qui s'y était passé, et la satisfaction que vous m'assurez qu'elle en a témoigné m'est une nouvelle marque de la chaleur avec laquelle vous voulez bien faire valoir les services que j'essaie de lui rendre. Je vous supplie de vouloir toujours me continuer la même protection, car sans cela je courrais fortune d'être bien oublié, dans un si grand éloignement que celui où je me trouve, et le nombre de gens qui, étant sur les lieux, sont plus à portée de demander et d'obtenir les grâces qui peuvent leur convenir.

Je me tiens très honoré de celle que le Roi m'a faite en m'accordant une croix de St Louis, puisque toutes les marques qu'il donne de la continuation de son estime doivent être infiniment précieuses; si Sa Majesté avait eu la bonté de me l'accorder lors de l'établissement de cet ordre, comme je le pouvais espérer avec autant de fondement que beaucoup d'autres qui n'étaient pas estropiés depuis 50 ans comme je le suis et qui n'avaient pas travaillé comme moi à sa première institution, je me trouverais présentement en état d'espérer les mêmes distinctions et avantages qu'ils y ont trouvés, et que dans l'âge où je suis je ne saurais vraisemblablement attendre longtemps si Sa Majesté s'attache à celui que j'entre dans cet ordre et ne veuille pas avoir quelque égard à l'ancienneté de mes services, de mes blessures et de mes emplois.

Si j'osais, Monseigneur, je vous supplierais de lui en faire mes très humbles et très respectueux remerciements, n'ayant pas cru devoir prendre la liberté de les lui faire moi-même par une lettre particulière.

Vous jugez bien que par la situation où je m'étais mis après la réception de vos dépêches, je n'ai pu faire pendant tout cet été de mouvements considérables ni poursuivre les projets que j'avais formés pour cette campagne, et qu'il a fallu que je me sois contenté de détacher de fort petits partis pour fatiguer toujours les ennemis, ce qui n'a pas laissé de faire son effet, puisqu'ils nous ont laissé faire nos semences et nos récoltes dans une grande tranquillité.

Les Iroquois étaient dans une si grande appréhension que je ne les allasse encore une fois visiter dans leurs villages, et l'avaient même tellement imprimé à ceux d'Orange, que le gouverneur de Manath y a passé une partie de l'hiver, et en avait fortifié la garnison de plus de 500 hommes tant sauvages que troupes anglaises réglées, ce qu'il n'a pu faire sans beaucoup de dépense dont leurs peuples ne sont pas trop contents.

La fonte des glaces a encore augmenté leur crainte, croyant que j'avais attendu cette saison pour exécuter mes projets, et pour gagner du temps sur les avis qu'ils

avaient eus sans doute du dessein que la vieille Angleterre avait de venir attaquer Québec, ils ont trouvé moyen de se servir de l'entremise de quelques chefs Onneyoust à qui j'avais permis de retourner en leur pays pour ramener le reste de leurs familles qui n'avaient pu se rendre l'année dernière dans nos habitations, pour me présenter quatre colliers et pressentir de moi si j'aurais agréable qu'ils m'envoyassent des députés pour traiter tout de nouveau de la paix.

Quoique je sois persuadé que ce n'a été qu'une de leurs ruses ordinaires pour m'amuser, je n'ai pas voulu leur fermer entièrement la porte et leur ai fait répondre par la même voie, que je leur donnais jusqu'à la fin du mois de septembre pour venir non seulement avec leurs principaux chefs et leurs familles, mais avec tous les prisonniers qui leur restent, après lequel terme, je n'écouterais plus aucune négociation. Il est expiré, c'est pourquoi je ne crois pas m'être trompé en vous disant qu'il n'y a pas grande confiance à prendre, en tout ce qu'ils proposent. La relation que je vous envoie vous apprendra toutes les particularités de ce qui s'est passé de plus remarquable en ce pays depuis l'année dernière.

Sa Majesté m'a rendu justice quand elle veut bien ne me pas imputer les abus qu'on prétend qu'il y a eu dans l'exploitation des congés, et si j'ai pris la liberté de vous représenter les inconvénients qu'il y aurait à les supprimer entièrement ce n'a été que par les suites funestes et ruineuses pour la colonie que j'ai prévu qui en arriveraient.

Comme je n'ai rien à ajouter aux raisons que je vous ai mandées la dessus l'année dernière, je ne m'aviserai pas de vous les répéter d'avantage et me contenterai de souhaiter que celles des personnes qui s'imaginent connaître si bien ce pays, se trouvent par le succès meilleures que les miennes. Nous avons cependant fait publier l'ordonnance du Roi et commencé à la faire exécuter à la dernière rigueur, et les ordres sont donnés pour faire revenir généralement dans l'année prochaine non seulement tous les voyageurs, mais même tous les soldats qui sont dans les postes avec les commandants, sans excepter le Sr de Tonty, capitaine réformé, à qui j'avais donné ordre, en cas que le Sr de la Mothe Cadillac descendit avec le convoi des Français et Sauvages que nous attendions, de remonter avec ces derniers et cinq Français seulement pour se rendre en diligence à Missilimakinac et y commander en l'absence du dit Sr de la Mothe.

Quoique vous nous eussiez laissé la liberté de laisser quelques soldats à Missilimakinac et aux Miamis, les difficultés, ou plutôt l'imposibilité de les y pouvoir faire subsister aux conditions portées par les ordres du Roi, m'a obligé à ne pas m'arrêter à mon sentiment particulier, mais d'assembler en la présence de M^r l'intendant ce qu'il y avait ici de principaux officiers comme le Sr Provost, lieutenant de Roi de Québec, le Sr de Vaudreuil, commandant des troupes, le S^r marquis de Crisafy, lieutenant de Roi de Montréal, les Srs de Subercaze et Gallifet, l'un major des troupes et l'autre de Québec, avec le Sr de la Mothe, capitaine, qui revenait nouvellement du poste de Missilimakinac où il commandait et qui avait par conséquent plus de connaissance de la situation où étaient les esprits des Sauvages, afin d'aviser avec eux ce qui serait le plus à propos de faire.

Ils ont tous presque unanimement convenu qu'il était impossible que les officiers et soldats qu'on y laisserait pussent y subsister de leurs appointements et de leur solde, et que la dépense serait extrême de la leur faire porter tous les ans en vivres ou marchandises, parce que, outre que ces envois seraient souvent fort incertains, il faudrait toujours de fortes escortes pour les conduire, et que cela donnerait jour à faire tous les ans monter de nouveaux Français chez ces nations,

ce qui me parait être contre l'intention de Sa Majesté; ainsi je me suis déterminé à faire descendre non seulement tous ces voyageurs, mais les commandants et soldats qui sont dans les postes, et ce, d'autant plus tôt que je ne crois pas que 28 ou 30 soldats qu'on avait pu laisser dans ceux de Missilimakinac et des Miamis, fussent suffisants pour empêcher les nations d'en haut de les insulter s'ils se lient une fois avec les Iroquois et les Anglais, comme on prévoit que cela arrivera bientôt, ne les voyant plus soutenus par les voyageurs qui étaient en ces pays là et que le commandant de Missilimakinac rassemblait lorsqu'il prévoyait de méchantes affaires; ce qui reprimait leur audace et leur donnait de la crainte.

Mr l'intendant vous enverra sans doute un grand verbal par lequel vous connaîtrez ce que nous avons réglé sans aucune différence d'avis avec ces Messeiurs que nous avions fait assembler, et que le sien, à l'égard de la conservation ou de l'abandonnement de ces deux postes, a été différent de la résolution que j'ai prise, ses raisons ne m'ayant pas paru si fortes que celles de ces autres Messieurs, et la connaissance particulière que j'en ai, dans laquelle Mr de Callières, à qui j'en avais aussi écrit, m'a encore confirmé par les réponses qu'il m'a faites.

Vous verrez, Monseigneur, dans le même verbal qu'il n'y a pas oublié d'y faire mention du fort Frontenac qui, comme vous savez il y a longtemps, n'a pas le bonheur de lui plaire; mais comme je le trouve presque seul de son sentiment en ce pays et que je suis persuadé de plus en plus de son utilité, on est parti actuellement pour le ravitailler, et je suis assuré que vous ne trouverez point d'excès dans la dépense, puisque, quoiqu'il vous eut mandé qu'il fallait plus de 700 hommes pour y porter les choses nécessaires, cela se fera avec moins de 150, qui pourront même à leur retour faire quelque coup sur les Iroquois, s'ils sont assez heureux pour les trouver.

Le Sr de la Mothe Cadillac, après avoir commandé trois années à Missilimakinac, en est descendu celle-ci et a conduit le convoi à bon port, et, sur les avis que Mr de Callières avait trouvé moyen de lui donner, que nous étions menacés d'être attaqués à Québec, il engagea de son mouvement 300 Sauvages des plus considérables à descendre avec lui, ce qui aurait été d'un grand renfort et un secours fort nécessaire.

Il m'a rendu un compte fort exact de l'état de son commandement. Il a mis plusieurs partis en campagne contre les Iroquois, et nos alliés en sont revenus victorieux ayant tué ou pris cent deux guerriers de la nation du Sonnontouan. Le dernier combat se donna sur l'eau à nombre égal dans le lac Erié, et il fut si rude que les uns et les autres s'étant abordés avec leurs canots, ils s'achevèrent à coups de couteaux. Il resta sur la place 40 Iroquois et il y eut 15 prisonniers; nos alliés y firent une petite perte.

Je ne saurais me dispenser, Monseigneur, de vous assurer qu'on ne saurait être plus satisfait que je le suis de la vigilance et bonne conduite de cet officier dont il nous a donné des marques dans des occasions très importantes, et c'est ce qui m'oblige à vous demander, comme je l'ai déjà fait, de lui accorder un brevet de lieutenant de vaisseau pour le recompenser des fatigues et des travaux qu'il a soufferts.

J'aurais souhaité le pouvoir porter à retourner à Missilimakinac où il a si bien réussi; mais m'ayant remontré les chicanes et les mauvaises affaires que les missionnaires, qui y sont, essayaient de lui susciter pour avoir voulu corriger les abus qu'ils y avaient introduits, j'ai cédé à ses remontrances d'autant plus facilement, que le Sr de Tonty était déjà parti pour aller prendre sa place et ne pas laisser ce poste sans commandant.

Je me sens encore obligé de vous informer que le dit Sr de la Mothe Cadillac a

fourni des mémoires à feu Mr le marquis de Seignelay, et qu'il vous a remis depuis les plans de Boston, de Manath et des côtes, depuis l'Acadie jusqu'à cette dernière place, avec des mémoires touchant les entreprises qu'on pourrait faire sur nos ennemis; je les ai examinés du depuis et je ne saurais que les approuver.

Mr l'intendant m'a donné jusqu'à présent peu de connaissance du détail des dépenses et des états et comptes qu'il envoie, ne croyant pas y être obligé, et, quand il l'a fait sur quelques articles douteux, ça été si légèrement que je n'en ai été guère mieux instruit; je n'ai pas laissé d'y apporter toute l'attention que je devais et je ne lui ai jamais refusé les facilités qu'il a souhaitées de moi, étant très disposé à apporter avec lui toute l'économie qui se pourra dans les dépenses que nous serons nécessités de faire.

L'expédition que je fis l'année dernière était d'une absolue nécessité dans la situation où étaient les affaires et les esprits des Sauvages, tant ennemis qu'alliés; mais il me semble, Monseigneur, vous avoir marqué, en même temps, qu'il n'était pas expédient d'en faire souvent de semblables, et que des partis de cent ou deux cents hommes, au plus, réitérés les uns sur les autres dans les temps convenables, apporteraient un plus grand avantage; c'est aussi ce que j'aurais fait cette année et du côté que vous me le marquez, si les ordres de la Cour ne m'avaient, comme je vous l'ai déjà dit, tenu en suspend. Je suis toujours dans le même dessein et prendrai mon temps pour l'exécuter.

J'ai reçu le chiffre que vous m'avez envoyé et ne manquerai pas de m'en servir dans les occasions.

On ne peut vous être plus obligé que je le suis de l'avancement que vous avez procuré au Sr de Bonnaventure. J'espère qu'il ne vous donnera pas lieu de vous en repentir; quoique vous n'avez pu cette année faire obtenir à mon secrétaire ce qu'il avait pris la liberté de vous demander, il espère aussi bien que moi, après les termes obligeants dont vous voulez bien m'écrire sur son sujet, que vous ne l'oublierez pas, lorsque l'occasion s'en offrira, et que vous n'aurez pas désagréable que ma femme et mes amis vous en fassent souvenir.

Il est vrai que le Sr Sarrazin était il y a quatre ans chirurgien major des troupes, et que s'étant retiré un an auparavant dans un séminaire d'ici, dans le dessein de se faire prêtre, et nous ayant témoigné qu'il voulait quitter son emploi, nous fûmes obligés de mander qu'on nous en envoyât un autre qui arriva ici avant que le dit sieur Sarrazin en partit pour passer en France, et qui est un très habile homme, consommé dans sa profession, aimé et estimé ici de tout le monde, et qui a servi fort longtemps dans les armées de terre et de mer.

J'ai appris depuis que le dit sieur Sarrazin ayant changé de dessein, s'était appliqué à Paris à l'étude de la médecine, où l'on dit qu'il a bien réussi, ce qui ne peut être que très utile en ce pays. Ainsi, Monseigneur, il sera de votre bonté de voir à lui donner les moyens d'y subsister, mais je vous demande sur toutes choses, que cela ne retranche rien de ce qui revient au Sr Baudoin, chirurgien major, qui est un homme absolument à conserver.

Je suis bien aise que Sa Majesté ait bien voulu confirmer le règlement que j'avais fait par provision entre le Sr de Ramezay et les capitaines des troupes de la marine, et qu'il se soit trouvé conforme à celui qui avait déjà été fait pour les îles de l'Amérique et à ses intentions. C'est un très bon officier qui a de la tête et qu'on peut employer en toutes sortes d'occasions.

Les incommodités que ressentait le Sr Levasseur dès ce printemps, s'étant beaucoup augmentées depuis, j'ai cru ne pouvoir lui refuser le congé qu'il m'a

demandé de passer en France pour y chercher quelque soulagement par les bains et autres remèdes. C'est avec beaucoup de regret que je le lui ai accordé parce qu'il nous est très nécessaire, mais aussi avec espérance qu'il reviendra l'année prochaine en ce pays, si sa santé le lui pouvait permettre.

Il n'y a diligence que je n'aie faite pour essayer de retirer des prisons le Sr de Villieu ayant chargé plusieurs fois le Sr de Villebon de faire tenir les lettres très pressantes que j'écrivais au commandant de Boston sur son sujet mais soit qu'il n'ait pas trouvé le moyen de le faire, ou que se souvenant des anciens démêlés qu'ils ont eus ensemble, il l'ait négligé, il ne me parait pas qu'il s'en soit beaucoup mis en peine, puisqu'il n'a pas daigné seulement, quoique j'aie reçu plusieurs de ses lettres, me faire aucune réponse là dessus, et que je n'en aie point aussi reçu du commandant de Boston, de sorte que je ne puis vous faire savoir, Monseigneur, ce qu'il est devenu.

Pour le Sr de Beaucours, j'ai appris qu'il n'était point passé sur l'escadre de Mr de Nesmond, ne s'étant pas peut être rendu assez à temps à La Rochelle pour s'y embarquer, et nous n'en avons point entendu parler en ce pays.

On m'a envoyé cette année la confirmation de Sa Majesté de la commission de capitaine que j'avais donnée au sieur Du Luth, en la place du Sr chevalier de Crisaffy qui mourut dans le commencement de l'année dernière, mais on a oublié d'y joindre celles de cinq ou six officiers différents que j'avais pourvus dans le même temps, par les places que l'avancement du Sr Du Luth à celle de capitaine faisant vaquer, avec l'absence d'un autre lieutenant réformé qui était passé en France l'année précédente, et cela plus de six mois avant que je pusse savoir que l'intention de Sa Majesté était d'éteindre les places de capitaines et lieutenants réformés qui viendraient à vaquer, et qu'elle ne voulait plus que je donnasse aucunes commissions. Cependant depuis ce temps, ils ont fait les fonctions de leurs emplois, et ce serait un grand remuement et une grande mortification pour eux et si je l'ôse dire, pour moi, s'il fallait présentement les dégrader; c'est pourquoi je prends encore la liberté de vous en envoyer l'état et de vous supplier de ne me pas faire comme à eux ce déplaisir, puisque j'ai agi de bonne foi, que, d'ailleurs, ce sont de très bons sujets, et que Sa Majesté peut s'assurer que ces contretemps n'arriveront plus à l'avenir et que ses ordres seront très ponctuellement suivis.

Pour le fils du Sr des Bergères à qui le Roi avait envoyé un brevet d'enseigne l'année dernière, vous ne m'en parlez, Monseigneur, ni dans la lettre particulière que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, ni dans le mémoire commun, quoique Mr de Champigny et moi, unaniment, vous eussions mandé que, pour satisfaire exactement aux ordres de Sa Majesté, je différerais à le mettre en charge jusques à ce qu'il eut l'âge que le Roy prescrivait, et comme il n'y avait que peu de temps à attendre, et qu'il nous en était venu cette même année de beaucoup plus jeunes et qui n'avaient pas les mêmes services que celui-ci, qui, depuis deux ou trois campagnes, s'est trouvé dans tous les partis qui se sont faits, nous croyions que vous ne trouveriez pas mauvais, en considération du long temps que son père sert avec distinction, qu'on lui conservât ses appointemens depuis la date de son brevet; c'est de quoi nous vous supplions encore cette année.

Il y a eu depuis trois mois une petite contestation entre Mr l'intendant et moi, au sujet d'un jugement qu'il a rendu avec quelques conseillers du Conseil Souverain pour l'adjudication d'une prise que le Sr Aubert, négociant de cette ville, avait faite en vertu d'une commission en guerre qu'il avait de moi et dont j'ai cru être obligé de suspendre l'exécution, mais à l'égard seulement de la distribution des deniers pro-

venant de la vente, ayant remarqué que Mr de Champigny n'avait guère songé à la conservation des droits du Roi et de l'amirauté, et, qu'à son défaut, mon devoir m'engageait à y pourvoir, et à les mettre en sûreté.

Le Sr de la Louisière en qui je vous supplie de prendre confiance, vous rendra cette dépêche. Il est pleinement instruit de tout ce qui s'est passé en cette affaire et il vous en rendra un compte très exact ou à ceux que vous voudrez commettre pour cela. Je me contenterai simplement de vous dire que Mr de Champigny qui veut persuader tout le monde de sa modération, a eu des emportements terribles en ce rencontre, ayant usé de paroles injurieuses et de menaces contre des gens qui ne les méritaient point et qui ne pouvaient pas s'empêcher d'exécuter les ordonnances que j'ai rendues là dessus, surtout le Sr de Lotbinière, Lt général de la Prévôté et amirauté de cette ville, qui est très honnête homme et fort intègre, et qu'il a menacé de lui faire perdre sa charge.

Je n'ai pas moi-même été exempt des mouvements de sa bile irritée; mais la mienne n'en a pas été plus échauffée et sans m'en émouvoir d'avantage, j'ai suivi seulement mon chemin et fait ce que j'ai cru devoir faire.

Il ne reste plus, Monseigneur, qu'à vous supplier de me continuer toujours vos bontés et de me procurer les mêmes grâces que vous me faites obtenir toutes les années, ne doutant point que vous n'y en ajoutiez de nouvelles lorsque les occasions s'en offriront, puisque vous devez être très persuadé que vous ne vous employerez jamais pour personne qui soit avec un dévouement plus sincère et plus respectueux,

Monseigneur,

Votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

FRONTENAC.

Vous m'avez fait, Monseigneur, une grande grâce en procurant un fonds de 3000 l. pour la continuation des ouvrages à faire pour le rétablissement du château de Québec; si vous le vouliez étendre encore pendant deux années, cela donnerait moyen de le pouvoir achever entièrement, autrement il faudra qu'il demeure imparfait.

Les plaintes que les principaux officiers m'ont faites de la conduite du Sr Dupin, lieutenant, m'ont engagé à l'obliger de se servir cette année d'un congé que vous lui envoyâtes la précédente. Il était parti d'ici avec bien de la peine sur un petit vaisseau qui fit naufrage dans notre rivière; cet officier est absolument incapable de servir pour n'en pas dire davantage; Mr de Vaudreuil vous en pourra encore mieux instruire.

Si vous approuvez, Monseigneur, la proposition que nous vous faisons Mr de Champigny et moi, dans notre lettre commune, pour Mr de Valrenne, j'aurais à vous supplier d'accorder sa compagnie au Sr de Lavaltrie, qui est capitaine réformé, un bon officier, marié et établi en ce pays depuis fort longtemps, beau-frère du dit Sr de Valrenne, et qui était dans le régiment de Carignan dès qu'il passa en ce pays, et où il avait servi avec distinction, ayant été auparavant lieutenant des gardes du maréchal d'Estrades.

Je vous envoie, Monseigneur, un placet du sieur de Grandpré, qui est major des Trois-Rivières depuis cinq ans et qui est digne assurément de la grâce qu'il vous demande et ce qui m'engage à vous en supplier plus instamment, est, qu'étant

obligé de faire sortir quelques fois Mr de Ramezay de son gouvernement pour des expéditions éloignées, il est nécessaire qu'il reste en sa place quelqu'un pour la remplir et sur qui je me puisse reposer; celui-ci en a toute la capacité (1).

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC ET DE L'INTENDANT BOCHART CHAMPIGNY AU MINISTRE (19 OCTOBRE 1697)

Monseigneur,

Nous avons reçu par M. des Ursins qui commande le vaisseau du Roi *l'Amphitrite*, arrivé ici le 8 septembre avec *la Gironde* et deux vaisseaux marchands la dépêche de Sa Majesté du 28 avril dernier. Nous étions pour lors uniquement appliqués à mettre Québec en état de résister aux ennemis s'ils avaient entrepris d'y venir, comme vous nous aviez fait l'honneur de nous le mander par les lettres que le Sr Vincelotte nous a apportées le 28 mai dernier, les troupes étaient descendues à Québec, les Canadiens étaient commandés, et les canots, vivres et munitions nécessaires pour l'entreprise que Sa Majesté nous marquait qu'elle voulait faire, étaient préparés pour partir au premier ordre.

Les choses changèrent de face sur les avis que nous donna M. le Mquis de Nesmond, par Mr des Ursins, que les ennemis étaient à St Jean, en l'île de Terreneuve, et qu'il y était allé pour les y chercher, de sorte que nous avons fait cesser les travaux des fortifications et renvoyé les troupes dans les côtes pour achever les récoltes; ces fortifications et ces préparatifs ont donné lieu à des dépenses assez considérables dont l'état vous est envoyé par M. de Champigny avec la lettre particulière qu'il a l'honneur de vous écrire.

Vos avis, Monseigneur, apportés par le Sr Vinceleotte ont empêché de faire aucune entreprise pendant tout l'été contre les Iroquois; le Sr de Frontenac vous informe en particulier de ses desseins et de ses vues au sujet de la guerre qu'il va continuer de leur faire. Nous aurions tout lieu d'espérer que les Sauvages Outaouats ont absolument rompu toute liaison et toute relation avec eux, ayant été dans leur pays où ils en ont défait plusieurs avec beaucoup de conduite et de valeur, si leur légèreté ne les faisait changer de sentiment selon leur caprice ou leurs intérêts particuliers qu'ils espèrent de rencontrer dans un temps plutôt que dans un autre, l'expérience faisant voir, comme vous le dites, qu'on ne doit prendre aucune sûreté en leur foi qui ne subsiste entre leurs amis et leurs enemis qu'autant qu'ils trouvent leur compte à la garder; les relations que nous vous envoyons, Monseigneur, avec nos lettres particulières, vous informeront plus en détail de ce qu'ils ont fait et de ce qui s'est passé à l'occasion de la guerre, depuis celles que nous avons eu l'honneur de vous écrire l'année dernière.

Il nous parait qu'il est non seulement important d'empêcher autant qu'il sera possible les Anglais d'aller traiter chez les Sauvages Outaouais et les autres nations, nos alliés, mais aussi que ces Sauvages aillent commercer avec les Anglais, parce que si, une fois, ils venaient à goûter l'avantage qu'il y a sur le prix de leurs marchandises qu'ils donnent à beaucoup meilleur marché que les Français, il est comme

---

(1) Copie aux Archives de la province de Québec.

indubitable que ces Sauvages s'attacheraient à eux et pour lors, il se formerait une union entre les Anglais, les Iroquois et nos alliés, qui deviendrait très préjudiciable à la colonie et en causerait la désolation et la ruine, nous ne prétendons pas par ces raisons, combattre le sentiment où Sa Majesté est de n'avoir point à soutenir une guerre dans les pays éloignés, mais de se servir de tous autres moyens pour conserver nos alliés dans l'attachement où ils sont présentement pour nous.

Nous voyons bien que Sa Majesté a la bonté d'accorder des secours puissants à cette colonie et qu'elle lui donne une protection extraordinaire, par le soin qu'elle a bien voulu prendre d'envoyer une escadre considérable de ses vaisseaux pour sa sûreté et sa conservation, nous l'en remercions très humblement et nous la supplions de vouloir bien continuer cette particulière protection.

Nous avons fait entendre aux intéressés de la Compagnie de Nord les intentions de Sa Majesté au sujet du fort Bourbon qu'elle a envoyé prendre sur les Anglais par cinq de ses vaisseaux. L'état de leurs affaires ne leur permet pas de profiter présentement de l'offre que Sa Majesté leur fait de s'en mettre en possession aux conditions qu'elle prescrit. La guerre est l'unique obstacle qui les retient par la difficulté qui se rencontre à le soutenir et à le conserver. Ils espèrent que Sa Majesté aura assez de bonté pour ne les en pas priver absolument et que lorsque la guerre sera terminée, elle leur fera la grâce de leur remettre le dit fort. C'est dans cet esprit qu'ils nous ont donné leur déclaration dont la copie est ci jointe.

M. Bégon a fait embarquer sur *la Gironde* quatre vingt sept soldats de recrues dont vingt un sont morts en mer et dans notre hôpital; d'autres, attaqués de maladies si dangereuses qu'il est à craindre qu'ils ne les suivent de près. Le reste a été incorporé dans les compagnies. Un plus grand secours dans la suite serait bien nécessaire pour les rétablir étant fort affaiblis par la quantité de soldats invalides par leurs infirmités et presque hors d'état de pouvoir servir.

Nous nous appliquerons à faire exécuter tout ce que Sa Majesté a ordonné pour la suppression des congés et pour faire cesser la course des Français dans la profondeur des bois et empêcher qu'il soit fait aucune traite avec les Sauvages hors la colonie. Nous avons, pour y parvenir, réglé que tous les Français, qui sont encore dans les bois, seraient de retour à Montréal au plus tard dans le mois de septembre de l'année prochaine, pour l'exécution de quoi le Sr de Frontenac a donné les ordres aux officiers qui commandent dans les postes éloignés: il vous rend raison, Monseigneur, par sa lettre particulière, de ce qu'il a résolu de faire à l'égard des garnisons qui y sont entretenues et de ses pensées sur le fort Frontenac. A l'égard du fort St Louis des Illinois appartenant aux sieurs de la Forest et de Tonty, comme ils ne peuvent pas avoir d'autre objet, en les conservant, que de faire la traite, puisqu'autrement il leur serait beaucoup à charge, nous ne doutons point aussi qu'ils ne prennent parti de l'abandonner et de revenir, le Sr de Frontenac leur ayant fait savoir les intentions de Sa Majesté et ses ordres.

Pour vous répondre, Monseigneur, sur ce que vous me faites l'honneur de nous marquer, de la proposition du nommé Le Sueur pour faire un établissement à la rivière de Mississipi, nous vous dirons qu'il est vrai qu'on a découvert des mines de plomb et des morceaux de cuivre assez gros, pour croire qu'on y pourrait trouver la mine, mais nous n'estimons pas qu'elles puissent être d'aucune utilité pour ce pays, à cause du grand éloignement et des difficultés presqu'insurmontables qu'il y a dans ces voyages. Ainsi nous croyons que, quand on aurait égard à sa demande, l'exécution lui en serait ruineuse, si on ne lui confirmait que la permission de faire toute sorte de pelleteries à l'exclusion du castor que vous ne voulez pas qu'on commerce

et ce serait, en lui accordant sa demande, lui donner occasion de le faire à l'exclusion des autres peuples de la colonie.

Le sieur de Frontenac, suivant vos ordres, Monseigneur, a permis à deux Pères Jésuites et à un Frère, de monter au pays des Outaouacts dans deux canots pour travailler dans les missions, ils ont avec eux cinq domestiques pour conduire leurs canots et porter les effets dont ils peuvent avoir besoin. Nous tiendrons la main à ce qu'ils exécutent ce que Sa Majesté nous ordonne par sa dépêche à cette occasion.

Lorsqu'il sera fait des présents de castor et autres pelleteries par les Sauvages à ceux qui leur feront la distribution des présents de Sa Majesté, nous prendrons soin qu'ils soient remis dans les magasins pour être appliqués au profit de Sa Majesté, dont le sieur de Champigny l'informera dans les occasions.

On a commencé d'exécuter l'arrêt du 30 mai 1695 qui règle le prix et la qualité des castors, en sorte que la réception s'en fait présentement en conformité et sans contestation. Permettez nous, Monseigneur, de vous marquer qu'il ne nous a jamais paru que les commis du bureau aient favorisé les habitants, lorsqu'ils en ont fait la recette et nous croirions encore que MM. les fermiers généraux n'en ont souffert que par le manque d'en trouver la consommation pour le mettre à trop haut prix, si Sa Majesté ne nous faisait savoir ce qui a été reconnu dans la vérification qu'elle a fait faire des réceptions du castor, des lettres de change tirées pour la valeur et des ventes qui en ont été faites, ce qui nous jette avec bien du sujet dans l'étonnement et dans la surprise par la connaissance que nous avons de la grande différence qu'il y a entre le prix auquel il est reçu en ce pays et celui qu'il est ordinairement vendu en France sans changement de qualité.

Le sieur de Frontenac ne songe plus à supplier Sa Majesté de remplacer les officiers réformés qui manqueront, puisqu'elle ne le désire pas, mais elle lui permettra de la supplier conjointement avec le sieur de Champigny de trouver bon que ceux que le dit Sr de Frontenac avait pourvus l'année dernière, six mois avant la réception des ordres de Sa Majesté, dont l'état est ci joint, soient conservés et qu'elle ait la bonté de leur en faire expédier des commissions, ce qui n'obligera pas à aucune augmentation de fonds, se trouvant du nombre de ceux pour qui il en est ordonné par l'état du Roi et même ils en ont été entretenus jusqu'à présent. C'est un bien qu'elle procurera pour son service et à ces officiers dont les bonnes qualités nous engagent à vous prier, Monseigneur, de leur être favorable en cette occasion.

Sa Majesté nous permettra de la supplier très humblement que l'on continue d'entretenir les vingt huit sous-enseignes (un par compagnie) qui subsistent par le moyen d'une paye de soldat et de 10 sols 6 deniers par jour, qui sont pris sur les sergents, caporaux et anspessades, en considération des bons services que ces jeunes officiers rendent, étant fort propres à la guerre de ce pays où il faut joindre beaucoup de vigueur au courage et à la valeur. Si les hautes payes souffraient du petit retranchement qu'on leur fait, ce serait une raison suffisante pour nous détourner de faire cette supplication à Sa Majesté, mais comme nous connaissons qu'ils ont toujours bien subsisté depuis dix ou onze ans que M. de Denonville l'établit, ce qui fut agréé l'année suivante par la cour, nous n'hésitons pas à lui faire cette supplication dans laquelle il s'agit particulièrement du bien de son service.

Nous veillerons avec soin à empêcher que les officiers des troupes partagent leur salaire que les soldats tirent de leur travail chez les habitants dont il ne nous revient point de plaintes. C'est un avantage pour les soldats de travailler. Nous voyons que ce sont particulièrement ceux-là qui deviennent les plus vigoureux

parce que la nourriture est beaucoup meilleure chez les habitants que n'est leur simple ration et ils ont principalement soin d'employer la meilleure partie de leurs profits à s'entretenir d'habits et d'autres choses à leur usage, en sorte que ceux qui travaillent sont bien plus en état que les autres pour supporter les fatigues extraordinaires qu'il y a à aller dans les bois, à quoi il y en a un fort petit nombre de propres.

Suivant l'avis que vous nous donnez, Monseigneur, que vous avez été informé que les officiers ne donnaient point de haute paye et qu'ils présentaient aux revues de simples soldats sous les titres de caporaux et d'anspessades,lesquels n'en recevaient point la solde, nous veillerons avec exactitude à ce que les hautes payes soient données à ceux qui en remplissent les places.

L'ordre que le Roi donne au Sr de Frontenac de détacher un soldat par compagnie pour apprendre l'exercice du canon sous le commandement du Sr Rey Gaillard, sera exécuté, nous croyons que, si Sa Majesté voulait lui accorder, comme nous l'en supplions, une commission de comm^re ou de capitaine d'artillerie, cela lui donnerait un titre pour ce commandement, et l'engagerait davantage, non seulement à prendre soin de bien former ce détachement, mais encore à redoubler lui-même ses applications pour le bien de son service. Nous joignons ici son placet. On ne peut rien de mieux employer que les gratifications que Sa Majesté a accordées à M. l'évêque de Québec, aux religieuses Hospitalières de Montréal et aux Récollets par rapport au bon usage qui en est fait, conformément aux instructions de Sa Majesté que nous supplions de considérer que ces pauvres religieuses se ressentent encore beaucoup de leur incendie, et que, pour surcroit de disgrâce, elles viennent de perdre tous leurs effets dans *le Belliqueux* que nous croyons avoir été pris des ennemis en venant, cette année, en ce pays, ce qui nous engage de vous supplier, Monseigneur, de leur être encore favorable auprès de Sa Majesté, ainsi qu'aux pauvres Pères Récollets qui sont engagés en des dépenses assez grandes pour continuer leur établissement dans Québec et qui ont perdu aussi dans le même vaisseau une grande partie de leurs effets avec leur Père Supérieur qui, vraisemblablement, y a été pris.

Le sieur de Champigny a l'honneur de vous informer par sa lettre particulière, de tout ce qui concerne la mâture.

Il n'y a pas d'apparence, Monseigneur, de prendre sur les fonds qui seraient faits à l'avenir, les deux parties, l'une de 32,894 l. et l'autre de 34,337 l. dont nous vous avons prié de faire faire le remplacement, à moins que vous n'ayez la bonté de faire augmenter les fonds pour la guerre et les fortifications, remarquant que ceux que Sa Majesté a continué d'ordonner ne suffisent pas pour les dépenses courants et encore moins cette année, pour les raisons que nous avons eu l'honneur de vous marquer au commencement de cette lettre, quoique nous ayons employé les habitants de Québec et des environs à travailler aux terrasses de l'enceinte de cette ville pour fort peu de chose qui servait simplement à les faire subsister, n'ayant pas vu d'apparence à les faire faire autrement, à cause de la pauvreté de la plus grande partie causée par la disette des vivres.

Nous avons reçu de France cent milliers de farine qui nous ont paru fort bises et peu épurées des sons. Comme la récolte a été assez abondante, le bled qui avait coûté jusqu'à 6 l. de France le minot pendant tout l'été, commence à diminuer de prix, ce qui remettra un peu les pauvres habitants qui ont beaucoup souffert de la disette et qui seraient tombés dans une plus grande misère sans les fortifications dans lesquelles ils ont trouvé leur subsistance. Le sieur de Champigny se propose de

faire des achats de bled le plus qu'il pourra pour l'usage des troupes, pendant qu'ils seront à un prix assez raisonnable, en observant de prendre de justes mesures pour empêcher les habitants de tirer de là occasion de les vendre davantage. Si vous voulez, Monseigneur, avoir la bonté de nous (en) envoyer l'année prochaine trois cent milliers et cent milliers de lard, cela remettra l'abondance dans ce pays.

C'est une nouvelle marque de la bonté de Sa Majesté d'avoir bien voulu accorder le fonds de 3000 l. pour la continuation de la réédification du château de Québec dont le sieur de Frontenac lui est redevable en son particulier. Si elle voulait bien encore faire le même fonds pendant deux années, cela donnerait moyen de le mettre en sa perfection puisque autrement il ne pourra être achevé.

Nous exécuterons ce que Sa Majesté nous fait savoir de ses intentions sur la trop grande étendue des concessions qui nous ont été demandées, principalement à l'Acadie; au surplus, le sieur de Champigny se propose d'accomplir ce que Sa Majesté lui ordonne concernant les concessions tant de la colonie qui ne sont point défrichées et cultivées, que de celles de l'Acadie pour vous en informer amplement l'année prochaine, et en même temps, il fera le recensement général que Sa Majesté désire. On joint à cette lettre les états de celles qui ont été données depuis l'année dernière.

Il est constant que le sieur de Lino a rendu d'assez bons services dans l'interprétation de l'anglais en toutes les occasions qui se sont présentées depuis plusieurs années, en sorte qu'il a bien mérité la gratification que vous lui avez accordée, il était dans le vaisseau *le Belliqueux* que nous croyons pris et mené à St Jean, en l'Isle de Terreneuve. S'il est passé en France, Monseigneur, et qu'il vous supplie encore de lui accorder la commission d'interprète anglais qu'il vous a demandée, cela lui donnera une satisfaction qui l'engagera à continuer ses services sans aucune dépense pour le Roi, si vous ne le jugez pas à propos.

Le sieur Riverin n'a pas profité de la grâce que Sa Majesté lui a accordée de faire lester de sel un de ses vaisseaux pour l'aider dans ses entreprises de pêche.

Le sieur Juchereau a retiré et fait sceller et enregistrer en France les lettres de noblesse qu'il a plu à Sa Majesté de lui accorder. A l'égard de celles du sieur Hertel, si vous vouliez, Monseigneur, prendre la peine de nous les envoyer, vous causeriez une grande satisfaction à lui et à sa famille qui n'est guère en état présentement de faire aucune dépense, s'il en est nécessaire, pour le sceau, sur quoi Sa Majesté voudra peut-être bien avoir la bonté de lui faire faire quelque grâce en considération de ses services et de ceux de plusieurs de ses enfants qui vont souvent aux occasions.

Nous continuerons de faire fournir au sieur Subercaze, major, les canots dont il aura besoin pour la facilité de ses voyages et de ses fonctions, suivant ce que Sa Majesté nous ordonne et nous ferons savoir ses volontés aux majors de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières sur la demande qu'ils ont faite que leur logement fût payé sur le compte de Sa Majesté, en leur annonçant qu'elle ne veut pas que cela soit.

Nous suivrons ce que Sa Majesté nous ordonne au sujet du vin et de l'eau de vie de ses magasins, en cas qu'il y ait lieu d'en donner aux officiers, sans préjudicier à son service et sur le pied qu'elle nous le marque.

Nous avons reçu les ordres que Sa Majesté a fait expédier des fonds destinés pour la dépense de la guerre et autres et pour le payement des charges ordinaires avec les autres ordres qu'elle nous a fait envoyer, marqués dans la dépêche qu'elle nous a fait l'honneur de nous écrire.

Nous avons reçu pareillement les vivres, marchandises et munitions que M. Bégon nous a fait envoyer, dont le sieur de Champigny vous informe plus au long par sa lettre particulière à laquelle il vous en a joint l'état.

Les religieuses Ursulines de Québec ayant dessein, depuis quelques années, de faire un petit établissement aux Trois-Rivières et d'y envoyer quatre ou cinq de leur communauté pour l'éducation des jeunes filles, nous avons considéré que ce serait un assez grand bien si elles voulaient aussi se charger du soin des pauvres malades et particulièrement des soldats, et, comme nous les avons trouvées disposées à procurer ce bien à la colonie, nous vous supplions, Monseigneur, de leur faire accorder sur cela les patentes qui leur sont nécessaires: M. l'évêque de Québec qui entre avec zèle dans tout ce qui concerne la charité, s'est agréablement engagé à y entretenir six lits de malades. La maison qu'elles prennent pour cette œuvre leur coûte onze mille livres, monnaye de Canada, mais comme cette entreprise est grande pour cette communauté qui n'est pas riche et qui ne la fait que pour les secours du bien public, nous supplions très humblement Sa Majesté de vouloir bien avoir la bonté d'y contribuer par quelques marques de sa généreuse piété.

Le sieur de Subercase nous a prié de représenter à Votre Majesté qu'elle l'avait honoré d'une gratification de 500 l. en considération des services qu'il lui avait rendus longtemps avant qu'il fût pourvu de la charge de major des troupes qui sont en ce pays à la place du sieur de Monic à qui Votre Majesté en avait accordé une pareille en considération de sa charge de major. Il la supplierait de lui accorder la même grâce, vu les dépenses auxquelles les fonctions de cet emploi l'engagent. Nous pouvons assurer Votre Majesté qu'il la mérite par l'activité et la vigilance avec laquelle il s'en acquitte. Il espère aussi, étant aide major de la marine, qu'elle voudra bien songer à son avancement à la première promotion.

Nous vous avons plusieurs fois informé, Monseigneur, des services que le sieur de Vallerenne a rendus, qui sont expliqués dans le placet ci-joint, qu'il se donne l'honneur de vous adresser; il est à présent si chargé d'infirmités qu'il ne peut plus remplir ses devoirs de capitaine dont il est véritablement mortifié par rapport à la disposition où il a toujours été de s'en bien acquitter; de sorte que nous nous sentons obligés de vous prier d'écouter favorablement la supplication qu'il vous fait de lui procurer auprès de Sa Majesté une pension qui puisse lui aider à subsister pendant sa vie. L'expédient que nous trouvons, sans augmentation de dépense pour le Roi, est de faire passer sa compagnie à un des capitaines réformés dont les appointements de capitaine réformé qui sont de 720 l. par an, seraient changés en une pension annuelle de pareille somme, dont il vous aurait une très grande obligation.

Vous avez pris la peine, Monseigneur, d'écrire une lettre particulière au sieur de Champigny le 23 janvier dernier sur la plainte faite par le sieur Bernon, de La Rochelle, du refus qu'on faisait de partager avec lui, comme armateur du *Pontchartrain* le provenu des prises faites sur les ennemis par ce vaisseau et *le Poly*, navire du Roi, de deux vaisseaux nommés *le Roi d'Espagne* et *la Fortune*, suivant l'arrêt du Conseil du 19 novembre 1693, qui les adjuge à Sa Majesté et au nommé Jancleau, commandant le dit *Pontchartrain*.

Il y a apparence que cet arrêt a été surpris sur l'exposé du dit sieur Bernon, propriétaire du dit vaisseau *le Pontchartrain*, ou du d. Jancleau sans donner par eux une suffisante connaissance des faits et des circonstances.

Le Conseil n'a sans doute point su qu'avec *le Poly* et *le Pontchartrain*, il y avait encore, lors de la dite prise, le vaisseau du Roi *l'Envieux*, commandé par le sieur

de Bonnaventure, qui servait aussi avec *le Poly* de convoi aux vaisseaux marchands savoir: le dit *Pontchartrain, l'Honoré, la Souris, le St-Joseph* et *les Armes de la compagnie.*

C'a été à la vue de la flamme et du pavillon du *Poly*, que les navires pris se sont rendus et Jancleau ne doit point dire que le coup de canon qu'il tira fort imprudemment sur *le Roi d'Espagne* l'ait fait amener puisqu'il ne le fit que lorsqu'il fut joint par *l'Envieux* et qu'un officier commandant la chaloupe du Sr d'Iberville se rendit maître du vaisseau.

Cela paraît par la déclaration que le Sr d'Iberville fit à Québec après son arrivée et par plusieurs certificats ci-joints, de personnes qui étaient dans l'escadre, par lesquels on verra que le dit sieur Jancleau ne l'a ni fait amener ni pris.

La procédure et l'adjudication ont été faites à Québec en présence et de la connaissance du dit Sr Jancleau sans que, de sa part, il ait fait aucune déclaration ni autres diligences pour marquer qu'il y eut la moindre prétention.

Son silence en cette occasion et ce manque de déclaration à Québec à quoi il était indispensablement obligé, l'a rendu non recevable et l'a privé de tout droit, supposé qu'il en eût eu; c'est pourquoi fort inutilement après l'affaire jugée au dit Québec, a-t-il fait une déclaration à l'amirauté de LaRochelle.

Mais, comme on pourrait peut-être avancer et prétexter de la part du dit Bernon, que c'était parce que nous avions intérêt dans cette prise au moyen du don que Sa Majesté a eu la bonté de nous en faire, pour éviter cette supposition, il est nécessaire, Monseigneur, de vous faire remarquer que l'adjudication en a été faite au profit du Roi par le dit sieur de Champigny le 3 octobre 1692 et que le don ne nous en a été octroyé que le 28 mars 1693, ainsi que vous avez eu la bonté de nous le marquer par la dépêche du Roi du même jour.

Quand Jancleau dit que le dit sieur d'Iberville a fait un partage de quelques effets tirés du vaisseau *la Fortune* et que le vaisseau *Pontchartrain* a eu pour sa part sept barriques de sucre, il n'a pas expliqué que le dit sieur d'Iberville ne pouvant garder le dit vaisseau *la Fortune*, il distribua ce qu'il en put tirer, savoir: dans *le Pontchartrain* six barriques de sucre et non pas sept comme Jancleau a dit;dans *l'Envieux* trois; dans *l'Honoré*, quatre; dans *la Souris*, quatre et dans *les Armes de la compagnie* une et demie, ainsi qu'il parait par la septième pièce de la procédure faite par le dit Sr de Champigny.

Si le dit *Pontchartrain* avait fait une société pour aller en course avec le dit *Poly* et *l'Envieux*, il pourrait prétendre de partager avec eux les prises à proportion, chacun, de leurs équipages et canons et, quoiqu'il ait eu une commission en guerre comme en prennent d'ordinaire les vaisseaux marchands qui viennent en Canada pour s'en servir à leur retour, à cause qu'ils sont peu chargés et ont quantité de passagers, vous savez encore mieux que nous, Monseigneur, que tout navire marchand qui vient sous l'escorte des vaisseaux du Roi, ne peut et ne doit donner chasse sans ordre du commandant et que toutes les prises qui sont faites à sa vue et sous son pavillon, appartiennent sans contestation au Roi comme faites par ses vaisseaux.

Le sieur Bernon trouvait avoir si peu de droit dans cette prétention qu'il sollicita le sieur d'Iberville, à son retour en France, en 1692, de lui donner un certificat comme *le Pontchartrain* avait fait la prise du dit vaisseau *le Roi d'Espagne*, l'assurant qu'ils la partageraient ensemble, ce que le sieur d'Iberville rejeta avec indignation, comme une chose fausse et injuste. Vous pourrez, Monseigneur, savoir du dit sieur d'Iberville et du sieur de Bonnaventure la vérité de ce que nous alléguons.

Le dit Sr Bernon envoya, en l'année 1694, l'arrêt du conseil concernant la dite

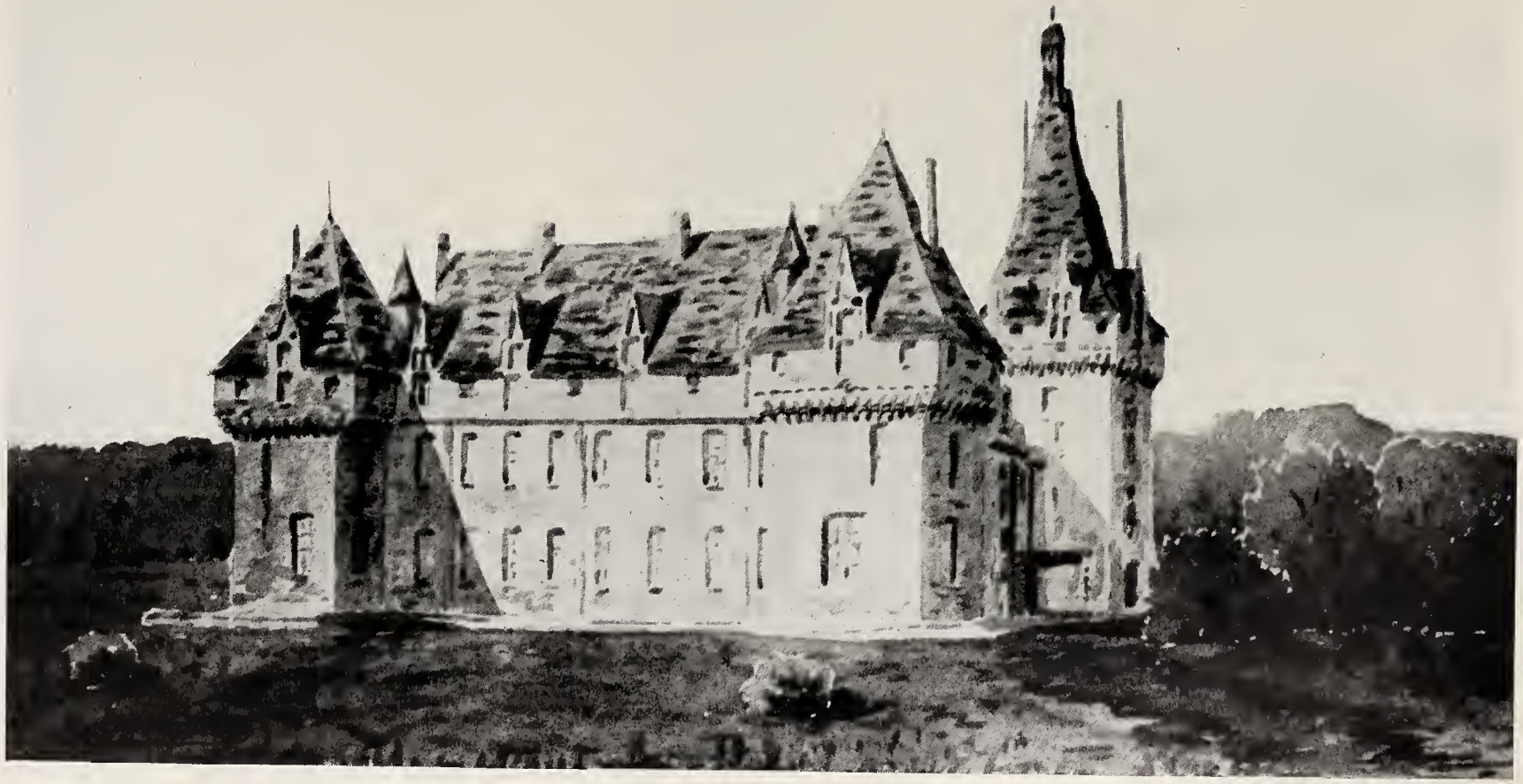

CHÂTEAU DE L'ÎLE SAVARY, COMMUNE DE CLION (INDRE), PROPRIÉTÉ DE LA FAMILLE DE BUADE DE FRONTENAC

D'APRÈS UNE AQUARELLE ANCIENNE

prise, et en demanda l'exécution à quoi ayant été répondu de notre part, que ce qui en était provenu avait été partagé entre nous en conséquence du don de Sa Majesté, il est demeuré dans le silence jusqu'à cette année qu'il s'est avisé de réveiller cette affaire que nous croyions finie.

Si les raisons que nous exposons, Monseigneur, ne suffisent pas pour justifier que le sieur Bernon ni Jancleau ne peuvent avoir aucun droit dans cette prise, trouvez bon, s'il vous plaît, que nous nous défendions sur leurs prétentions au Conseil du Roi, après qu'on nous aura envoyé la procédure qu'ils ont faite tant au Conseil qu'à l'amirauté de LaRochelle, pour en prendre communication.

Nous avons entendu le sieur de Subercase, major, et le Sr de Latouche, commissaire, sur les démêlés qui sont entre eux; comme ils font, réciproquement, des plaintes l'un de l'autre et que le Sr de Latouche nous a présenté de nouveaux procès-verbaux contenant plusieurs faits dont le sieur de Subercaze disconvient absolument, et, de sa part, nous ayant présenté un écrit contre le dit sieur de Latouche, nous estimons qu'il est à propos de connaître à fond la vérité, pour pouvoir leur rendre la justice qui sera convenable; ce qui n'est pas possible de faire avant le départ des vaisseaux.

Le sieur de la Martinière, conseiller au Conseil Souverain, vous présente un placet par lequel il demanderait à être garde-scel du Conseil. C'est un très honnête homme, fort bon juge et que nous croyons qu'il s'acquittera bien de cet emploi.

Nous sommes avec notre attachement et nos soumissions ordinaires,

Monseigneur,

Vos très humbles, très obéissants et très obligés serviteurs,

FRONTENAC et CHAMPIGNY.

Québec, le 19 octobre 1697 (1).

LETTRE DU ROI AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (12 MARS 1698)

A Versailles le 12 mars 1698

Monsieur le comte de Frontenac,

Le moment que le Ciel avait marqué pour réconcilier les nations est arrivé, la ratiffication du traitté que mes ambassadeurs avaient conclu depuis quelque temps avec ceux de l'empereur et de l'Empire après avoir fait la paix avec l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande achève de rétablir partout cette tranquilité si désirée. Strasbourg, un des principaux remparts de l'Empire et de l'hérésie, réuny pour tousjours à l'Eglise et à ma Couronne; le Rhin restably pour barrière entre la France et l'Allemagne, et ce qui me touche encore plus, le culte de la véritable religion autorisé par un traitté solennel chez les souverains d'une religion différente sont les avantages de ce dernier traitté. L'autheur de tant de grâces se manifeste trop clairement pour ne le pas reconnaistre et le caractère visible qu'elles portent de sa main toute puissante est comme le sceau qu'il semble y avoir mis pour justiffier mes intentions, occupé désormais à le faire servir dans mes estats et à rendre mes peuples heureux. J'ay commencé par satisfaire à l'obligation où je suis de luy

(1) Copie aux Archives de la province de Québec.

rendre les actions de grâce que je luy dois en ordonnant aux archevesques et evesques de mon royaume de faire chanter le Te Deum dans les églizes cathedralles de leurs diocezes. Je désire que vous assistiez à celuy qui sera chanté dans celle de ma ville de Québec et que vous ordonniez qu'on fasse dans cette ville et dans l'estendue de vostre gouvernement les réjouissances accoustumées en pareilles occasions. Et la presente, etc. (1).

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (12 MARS 1698)

A Versailles, le 12 mars 1698

Monsieur,

Le Roy ayant donné la paix à l'Europe je proffite de l'occasion d'un vaisseau de la Rochelle qui va à Quebec et de celle du navire *l'Envieux* que Sa Majesté envoye à l'Acadie pour vous en donner advis. Vous verrez par la depesche cy jointe ses intentions sur le Te Deum qui doit estre chanté à Quebec et sur les réjouissances qu'Elle désire qui soient faites en cette occasion.

Les plénipotentiaires de Sa Majesté et ceux d'Angleterre sont convenus qu'on nommerait de part et d'autre des commissaires pour régler les limites des possessions des deux nations dans l'Amérique, et cela ne peut encore estre exécuté. Cependant de quelque manière dont on convienne avec les Anglais au sujet des Iroquois comme ils ne doivent leur donner aucun secours pour nous faire la guerre, je ne doute pas que ces Sauvages ne viennent vous demander la paix. Sa Majesté trouve bon en ce cas que vous la leur accordiez, et Elle désire mesme que vous fassiez en sorte de les engager à vous la demander parce que cela nous esviterait un embarras si elle pouvait estre faite avant qu'on eust achevé de régler les contestations que nous aurons avec les Anglais sur la domination de ces Sauvages; en cas que vous l'ayiez fait longtemps avant le départ ordinaire des vaisseaux qui font le commerce en Canada, faites-en partir quelque petit exprez pour m'en apporter la nouvelle, et si vous avez quelques advis à me donner sur ce sujet vous pourrez le faire par la mesme occasion.

En attendant que je puisse vous faire sçavoir les intentions de Sa Majesté sur l'ordonnance que vous avez donné pour empescher l'exécution du jugement que M. de Champigny a rendu sur la prise faite par le Sr Aubert, je dois vous dire que ce que vous avez fait à cet esgard est insoustenable et que je ne doute pas que Sa Majesté ne le casse, je suis bien aise de vous en advertir à l'avance afin que vous préveniez autant que vous le pourrez le mauvais estat que cela pourra faire dans le pays. Vous devez prendre garde de ne point commettre vostre authorité comme vous avez fait en cette occasion et vous devez esloigner de vous les gens qui vous engagent à le faire pour leur interest particulier.

Je respondray par les vaisseaux que le Roy vous envoyera au mois de may prochain aux lettres que j'ay receu de vous par la frégatte *l'Amphitrite* et par les vaisseaux qui sont arrivés en mesme temps.

---

(1) Copie aux Archives de la province de Québec.

MÉMOIRE DU ROI AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC ET À L'INTENDANT BOCHART CHAMPIGNY (21 MAI 1698) (1)

A Versailles le 21 may 1698

La paix que Sa Majesté a donné à l'Europe et dont Elle a esté informée que les gouverneurs anglais de Boston et de Manatte avaient esté advertis dez le mois de janvier ne luy laisse aucun lieu de douter que les Iroquois ne la soient venu demander avant la réception de ce mémoire. Cependant, Elle a bien voulu continuer encore cette année les fonds qu'Elle a fait pendant la guerre pour le Canada estant persuadée que dans l'un et dans l'autre cas ces fonds seront employez suivant ses intentions qu'Elle leur expliquera dans la suitte de ce mémoire.

Sa Majesté n'a pu s'empescher de trouver mauvais qu'on ayt fait aussy légèrement une dépense de 40 m. l. sans fonds et sans ordre pour fortiffier Québec; si Elle avait eu intention qu'on ayt fait une pareille depense, quand Elle leur donna advis des préparatifs des Anglais, Elle l'aurait ordonnée mais Elle n'avait prétendu autre chose en leur donnant cet advis que de les obliger de se tenir sur leurs gardes et de disposer des moyens qu'ils avaient en main qui estaient plus que suffisans pour rendre inutiles tous les efforts des ennemis à estre promptement et utilement employez en cas de besoin. Cependant Sa Majesté a bien voulu faire remettre en Canada cette somme de 40 m. l. et Elle est bien aise de leur déclarer que si pareille chose leur arrivait à l'advenir Elle en rayerait la dépense sur eux.

Sa Majesté a bien voulu continuer aussy les cent mille livres qu'Elle a donné les années dernières pour les dépenses des entreprises de guerre quoy qu'il n'y ayt plus d'apparence qu'il soit nécessaire d'en faire, ne doutant pas que la paix soit faite à present ou du moins en terme de l'estre incessamment et son intention est qu'ils prennent sur cette somme de quoy payer celles de 32894 l. d'une part et 34337 l. d'autre qu'ils demandent depuis quelques années pour les munitions prises et perdues sur mer.

Sa Majesté ne doute pas que dans la paix qu'ils auront fait avec les Iroquois ils n'ayent assuré la condition des Outaouacs, Hurons, Miamis, Islinois et autres Sauvages, nos alliez, estimant de sa justice aussy bien que de sa dignité que ces Sauvages que les gouverneurs de la Nouvelle-France ont engagé dans la querelle des Français en reçoivent cette marque de protection.

Sa Majesté a veu la déclaration qui leur a esté remise par les intéressés en la Compagnie du Nord qui sont à Québec sur la proposition qu'ils leur ont fait de se charger du fort de Bourbon. La paix qui est survenue a changé la face de cette affaire et Sa Majesté a nommé des commissaires pour régler avec ceux que le Roy d'Angleterre doit nommer de sa part à qui ce fort doit appartenir; en attendant que cette négociation soit finie, Sa Majesté a permis au Sr d'Iberville d'y faire la traitte aux conditions contenues dans l'arrest dont ils trouveront la coppie cy jointe. Et comme ce fort ou ceux du fonds de la Baye nous resteront il est nécessaire qu'ils examinent de quelle manière il sera à propos d'y faire le commerce, soit en y establissant l'ancienne Compagnie de la Baye du Nord ou en en faisant une nouvelle. Il faut pour cela que les dits Srs de Frontenac et de Champigny assemblent les directeurs de l'ancienne compagnie pour sçavoir d'eux les conditions auxquelles ils vou-

(1) En réponse à leur lettre du 19 8bre 1697.

dront se charger de ces forts, sur quoy ils doivent observer qu'il est nécessaire de les obliger à y entretenir un certain nombre d'hommes d'armes de munitions pour les garentir des insultes imprévues des ennemis. Ils leur feront donner leurs soumissions par escrit d'exécuter les choses dont ils conviendront et l'envoyeront à Sa Majesté afin qu'Elle puisse donner sur cela les ordres qu'Elle jugera à propos.

Il est fascheux que les soldats qui leur furent envoyez de Rochefort l'année passée ayent si mal réussy, Sa Majesté n'en envoye point cette année, et Elle a seulement permis au Sr de Vaudreuil d'en emmener 15 ou 16 qui se sont présentez de bonne volonté. Elle est persuadée que le nombre qu'il y en a actuellement est plus que sufisant quand mesme la paix ne serait pas faite avec les Iroquois, Et comme dans les entreprises de guerre les habitans marchent aussy bien que les soldats et mesme plus fréquemment, et qu'ainsy ce n'est pas diminuer les forces en ce pays que de permettre aux soldats de se faire habitans, l'intention de Sa Majesté est qu'il soit donné congé à tous ceux qui voudront le devenir, et qu'il leur soit donné une année de solde pour les mettre en estat d'attendre que les terres qui leur seront données à defricher ayent produit de quoy les nourrir.

Sa Majesté ne doute pas qu'ils n'ayent donné les ordres nécessaires pour faire exécuter ceux qu'Elle leur a fait donner pour la supression des congez et la deffense de faire la traitte dans les bois, mais il ne luy paraist pas par les advis qu'Elle a receu sur ce sujet que ces ordres ayent esté ponctuellement executez, Elle a sceu au contraire que sous prétexte du passage du Sr Tonty à Missilimakinac il est sorty de Montreal cinq des principaux marchands qui luy servaient de canoteurs et que ces marchands ont esté devancez et suivis par 25 ou 30 autres habitans et par des marchandises qui ont esté envoyées la nuit et en cachette; Sa Majesté veut absolument punir cette contravention, et en attendant qu'Elle ayt pris une résolution convenable contre ceux qui l'ont commise, Elle veut que lesdits Srs de Frontenac et de Champigny prennent des mesures certaines pour faire saisir toutes les marchandises qui seront provenues de cette traitte et qu'ils les fassent mettre en lieu de seureté jusqu'à nouvelle ordre, Elle est bien aise de leur expliquer qu'Elle s'en prendrait à eux en leur particulier s'ils manquaient d'exécuter ce qu'Elle leur ordonne à cet esgard avec toute l'exactitude possible.

Sa Majesté a esté surprise qu'après avoir insisté comme ils ont fait sur la nécessité de conserver les postes de Missilimaquinac et des Miamis, ils les ayent abandonnez sur le fondement que les officiers et soldats n'y pouvaient subsister sans faire la traitte. Cette raison a paru bien faible à Sa Majesté, et Elle l'a persuadée plus que toute autre de la vérité de l'advis qu'on luy a donné que c'estait plustost pour satisfaire à l'avidité de quelques officiers que la nécessité de conserver le pays que ces establissements avaient esté faits. Cependant comme si la guerre continuait ils pourraient estre nécessaires pour fournir aux Sauvages alliez qui sont de ce costé les armes et les munitions que Sa Majesté veut bien leur donner à present, Elle veut dans ce cas de la guerre seulement qu'il y ayt en ces lieux quelques personnes fidelles pour faire ces présents à qui ils recommanderont de les donner gratis et sans retirer aucune rétribution de ces Sauvages, Sa Majesté ne croit pas qu'il soit plus aisé de les y faire subsister qu'il l'estait pour les Français qui allaient cy devant en traitte de ce costé. Ils chargeront ces gens là aussy bien que les missionnaires de faire sçavoir à ces Sauvages que Sa Majesté a voulu en suprimant les congez leur faire avoir les denrées et marchandises de France à meilleur marché, et leur payer le castor à un plus haut prix qu'ils n'en retirent dans les bois et comme l'expérience les convaincra de cette vérité ils ne seront pas longtemps à reprendre ce che-

min, et cela les engagera plus à s'attacher à la colonie que la prétendue commodité de traitter dans les bois.

Elle est bien aise de leur dire sur ce sujet qu'Elle a esté informée que les officiers des troupes qui sont à Montreal prétendent establir des droits sur les foires qui se tiennent en ce lieu sur le fondement que cela se pratique dans quelques places frontières du royaume, Sa Majesté désire qu'ils empeschent que cela ne continue, et Elle veut que les foires qui se tiendront en ce lieu soient libres sans que les gens de guerre puissent s'en mesler directement ny indirectement, sous quelque prétexte que ce soit, ne voulant pas que d'autres que lesdits Srs de Frontenac et de Champigny ou le Sr chevalier de Callières, en leur absence, prennent connaissance des contestations qu'il pourrait y avoir entre les Français et les Sauvages.

Mais en cas que la guerre soit finie les postes avancez de Missilimakinac et des Miamis ne seront plus nécessaires et comme il y a apparence qu'ils seront abandonnez à la reception de ce mémoire il n'y aura qu'à laisser les choses en cet estat.

Les raisons qui obligent Sa Majesté à faire abandonner ces deux postes subsistent contre le fort de Frontenac, ainsy il n'y aura qu'à en retirer la garnison et à le demolir aussy tost que la paix sera conclue.

A l'esgard de l'establissement des Srs de Tonty et de la Forest sur la riviere des Islinois, Sa Majesté trouve bon qu'ils l'abandonnent s'ils ne peuvent le soutenir autrement que par la traitte des castors qu'Elle ne leur permettra jamais.

Pour ce qui est du Sr Lesueur, Sa Majesté veut bien luy continuer la permission de découvrir les mines qu'il prétend avoir trouvé sur la rivière de Mississipy et Elle approuve que vous luy permettiez d'y aller faire l'establissement qu'il a projetté, sauf à revoquer cette permission dans la suitte si ces mines n'ont pas l'effet qu'il se promet, et c'est de quoy il faudra que lesdits Srs de Frontenac et de Champigny rendent compte exactement.

A l'esgard de la traitte des pelleteries, Sa Majesté luy a deffendu celle du castor et Elle veut qu'en cas qu'il en envoye de quelque manière que ce soit, soit par luy mesme, soit par les Sauvages, vous les fassiez saisir et non seulement que vous les fassiez confisquer, mais mesme toutes les autres marchandises qu'il envoyera en mesme temps. Sa Majesté n'a pas cru qu'il y eut de l'inconvénient à luy permettre de traitter d'autres pelleteries que du castor, ne paraissant pas qu'il y en ayt dans le royaume au delà de la quantité nécessaire, cependant s'ils y en trouvaient Sa Majesté luy deffendrait de mesme et c'est ce qu'il est nécessaire qu'ils luy fassent sçavoir.

Elle a approuvé les ordres que ledit Sr comte de Frontenac a donné pour permettre aux missionnaires de monter au pays des Outaouacs et Elle désire qu'ils leur donnent tous les secours qui pourront dépendre d'eux ne doutant pas que les missionnaires ne se conforment à ce qui leur aura esté prescrit.

L'ordre que Sa Majesté leur a donné de faire rendre compte à ceux qui ont esté chargez des présents faits aux Sauvages des pelleteries que ces Sauvages leur ont donné est fondé sur l'advis qui a esté donné à Sa Majesté que ces Sauvages ne recevaient jamais de présent sans en donner la valeur, Elle n'avait pas prétendu tirer cette rétribution de ces présens, et Elle désire mesme qu'on engage ces Sauvages à recevoir ceux qu'Elle voudra bien leur faire comme de grâce, mais Elle a encore moins prétendu procurer par là un moyen à des particuliers de proffiter de ces présents, ainsy Elle veut qu'ils les obligent d'en compter.

Sa Majesté a esté bien aise d'apprendre qu'ils ayent fait exécuter l'arrest du 30e may 1695, qui règle le prix et la qualité des castors. Les nouveaux fermiers du

Domaine d'Occident, dont ils trouveront le bail cy-joint, prétendent qu'ils ont besoin d'un nouveau règlement, et ils ont donné à Sa Majesté le projet qu'Elle envoye ausdits Srs de Frontenac et de Champigny sur lequel il est nécessaire qu'après avoir entendu les habitans ils luy fassent sçavoir leurs advis; ils observeront sur ce sujet que ces fermiers estaient indispensablement nécessités de trouver le moyen d'augmenter considérablement la traitte des castors gras pour pouvoir consommer la grande quantité de secs qui a esté reçeue jusqu'à présent. Il est nécessaire qu'ils entrent dans cette affaire avec l'esprit de concilier en mesme temps l'interest du Roy, celuy du pays et le bien de la ferme qui est actuellement chargée de plus de 800 milliers de castor, sans compter ce qui se recevra incessamment.

Sa Majesté a bien voulu pour cette fois seulement et par considération pour le dit Sr de Frontenac conserver les officiers réformez qu'il a fait avant d'avoir reçeu les ordres de la Cour de n'en plus faire, mais Sa Maté luy deffend en mesme temps d'en nommer à l'advenir, ne voulant plus que ces sortes d'officiers soient remplacez à mesure qu'ils viennent à vacquer.

Sa Majesté veut bien permettre qu'on continue l'establissement fait par M. de Denonville des sous enseignes puisque leur solde ne fait point d'augmentation de dépense, cependant, Elle ne croit pas ces officiers nécessaires après la paix; ainsy il ne faudra plus remplir ces places quand elles vacqueront.

Sa Majesté se remet aux ordres qu'Elle leur a donné sur la paye des caporaux et anspessades, Elle veut qu'il y en ayt dans chaque compagnie le nombre pour lequel Elle fait fonds, et qu'ils reçoivent ce qui leur est ordonné.

Sur le compte qu'ils rendent à Sa Maté de l'application du Sr Rey Gaillard qui fait les fonctions de commissaire d'artillerie, Elle a bien voulu luy en accorder la commission sans augmentation d'appointemens. Il est nécessaire qu'ils tiennent la main à ce qu'il continue d'apprendre aux soldats le maniement du canon.

Sa Majesté est persuadée que les sommes qu'Elle fait remettre au Sr évesque de Québec sont employées très utilement pour le soulagement des pauvres et pour l'avantage de la colonie, et Elle a bien voulu les luy continuer cete année, mais Elle n'est pas satisfaite du retardement qu'il apporte à fixer les cures, et Elle veut que lesdits Srs de Frontenac et de Champigny l'engagent à le faire incessamment afin que les prestres qui les desserviront soient entretenus par les peuples et que Sa Majesté soit deschargée de la depense des 8000 l. par an qu'Elle fait.

Sa Majesté a bien voulu aussy continuer les autres charitez qu'Elle a fait pendant la guerre aux ecclésiastiques et Elle a donné d'augmentation une somme de 1000 l. aux Récolets en considération des pertes qu'ils ont souffert. Sa Majesté a fait escrire aux officiers de Rochefort sur la mauvaise qualité des farines qui furent envoyées l'année dernière en Canada, et Elle espère qu'ils y seront plus attentifs cette année. Elle a chargé le Sr Bégon, intendant de ce port, d'envoyer par la fluste *la Gironde* les 300 milliers de farine et cent milliers de lard que les Srs de Frontenac et de Champigny ont demandé avec les autres munitions et marchandises contenues dans l'estat particulier du Sr de Champigny.

Sa Majesté veut bien donner encore cette année une somme de 3 m. l. pour la continuation de la réédification du château de Québec, mais il faut qu'ils fassent en sorte qu'elle suffise pour tout ce qui est indispensable parce que Sa Majesté ne donnera plus rien au delà de cette somme.

Elle a veu le mémoire des concessions qu'ils ont faites à des particuliers qu'Elle a trouvé immenses, et Elle n'a pas jugé à propos de les confirmer; ils en trouveront cy-joint un autre de la réduction que Sa Majesté juge à propos d'en faire mais avant

de les expédier sur ce pied Elle est bien aise d'avoir leur advis. Elle estime aussy très important de vériffier les anciennes concessions pour voir si les clauses sous lesquelles elles ont esté faites ont esté accomplies, et révoquer celles qui n'auront pas esté exécutées en leur entier. Sa Majesté en charge particulièrement ledit Sr de Champigny à qui Elle donne ordre de rendre un compte exact de ce qu'il fera sur ce sujet.

Sa Majesté a accordé au Sr de Riverin la place de conseiller au Conseil Souverain vaccante par la mort du Sr de Freneuse et Elle désire qu'ils luy donnent toute la protection et le secours qui dépendra d'eux dans l'establissement des pescheries qu'il a entrepris.

Sa Majesté n'a pas voulu entrer dans la demande du Sr Hertel et si cet homme n'est pas en estat de payer le sceau des lettres de noblesse qu'Elle luy a accordé il le sera encore moins d'en soutenir la qualité. Sa Majesté ne les aurait pas accordées si Elle avait esté informée de sa pauvreté, estant certain que cela ne servira qu'à jetter ses enfans dans le désordre qui auraient pu s'adonner à des travaux qui ne conviennent point à des gentilshommes.

Sa Majesté fait remettre à Québec le fonds pour le payement de 28 compagnies sur le pied de l'année dernière, mais Elle veut qu'ils chargent le commissaire d'en faire des reveues exactes et qu'on ne paye que les présents et effectifs estant informée que les capitaines trouvent le moyen de faire recevoir la solde à leurs domestiques et à d'autres gens uniquement employez à faire valoir leurs biens.

Sa Majesté a fait prendre sur ce fonds la solde d'un sergent et de 20 soldats détachez du Canada pour la Baye d'Hudson pour employer en vivres et hardes qui leur sont nécessaires. Elle ne doute pas que ledit Sr de Champigny ne les ayt fait payer pareillement de leur solde depuis leur départ de Canada et s'ils ne l'avaient pas fait, Elle luy ordonne de le faire.

Ils verront par la coppie cy jointe des estats du fonds fait pour l'Acadie et pour l'isle de Terreneuve ce que Sa Majesté veut bien faire pour ces colonies afin qu'ils ayent une entière connaissance de tout ce qui se passe dans les lieux sur lesquels leur autorité s'estend.

Il n'a pas paru à Sa Majesté que l'establissement que les Religieuses Ursulines de Québec veulent faire aux Trois-Rivières soit à present nécessaire, ainsy Elle n'accordera pas les lettres pattentes qu'elles demandent pour cet establissement.

Sa Majesté a esté bien aise d'apprendre le compte avantageux qu'ils rendent des services du Sr de Subercase, major des troupes. Elle s'en souviendra dans les occasions, cependant Elle n'est pas satisfaite de la conduite qu'Elle a appris qu'il a eu avec le commissaire, et Elle désire qu'ils luy expliquent que non seulement il perdrait le fruit de ses services si il luy arrivait encore de tomber dans de pareils emportemens, mais que Sa Majesté serait obligée d'y donner ordre.

Ce commissaire s'est plaint que ledit Sr de Subercase voulait l'obliger de l'advertir longtemps avant de faire ses reveues et qu'il refusait de les signer après y avoir esté présent par pur désir de luy faire de la peine, et ledit Sr de Subercase s'est aussy plaint de son costé que ce commissaire ne l'advertissait point des reveues et qu'il voulait luy faire signer des rolles en blanc. L'intention de Sa Majesté est que lesdits Srs de Frontenac et de Champigny leur expliquent à l'un et à l'autre qu'Elle veut que le commissaire fasse advertir le major le soir du jour seulement qui précède la reveue afin qu'il en puisse faire advertir les officiers à l'ordre et cela dans les lieux ou ledit major sera présent et il sufira dans les autres où il ne sera pas que ce commissaire fasse advertir celuy qui en fera les fonctions. A l'esgard de la signature

des reveues, le major ne les doit signer que remplies, mais pour éviter les contestations ils doivent en faisant la reveue et pendant que les troupes sont sur le champ de bataille, vériffier si les extraits qu'ils en prennent sont conformes, et s'esclaircir sur le champ des doutes qu'ils pourraient avoir.

Sa Majesté a bien voulu accorder au Sr de Vallerenne la permission de se retirer puisqu'il est hors d'estat de continuer ses services et une pension sa vie durant de 600 l. dont ils trouveront cy joint le brevet, et Elle a accordé sa compagnie au Sr de Lavaltrie pour lequel ils l'ont demandée.

Avant d'accorder au Sr de la Martinière, conseiller au Conseil Souverain de Québec, la place de garde scel qu'il demande, Sa Majesté est bien aise de sçavoir qui est-ce qui l'a tenue jusqu'a présent et au proffit de qui le proffit en est venu.

Comme Sa Maté pourra prendre la résolution de réformer une partie des compagnies qu'Elle entretient en Canada et qu'Elle veut bien en mesme temps pourvoir à la subsistance des soldats qui sont réformez, et donner aux officiers des marques de la satisfaction qu'Elle a de leurs services, Elle désire que lesdits Srs de Frontenac et de Champigny luy fassent sçavoir leurs advis sur le nombre des compagnies qu'Elle pourra réformer et sur la manière de faire cette réforme.

Sa Majesté a esté informée que les majors des places et des troupes prétendent tourner à leur proffit les matériaux des fortiffications qu'on demolist, l'intention de Sa Majesté n'est pas que ces matériaux leur appartiennent. Elle veut au contraire qu'ils soient vendus à son proffit quand c'est Elle qui a payé la dépense de ces fortiffications ou pour le compte des habitans quand c'est eux qui l'ont faite. Il est nécessaire que vous teniez la main à ce que cela soit executé (1).

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (21 MAI 1698)

A Versailles, le 21 may 1698

Monsieur,

J'ay receu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire du 15 du mois d'octobre dernier, et j'ay rendu compte au Roy de ce qu'elle contient.

Vous verrez par la depesche de Sa Majesté qu'Elle n'a pas esté satisfaite de la dépense immense qui a esté faite à Québec, mais Elle l'a esté beaucoup de l'activité avec laquelle vous aviez disposé toutes choses pour aller joindre M. de Nesmond si les temps luy avaient permis d'aller exécuter les ordres qu'il avait receu. La paix que le Roy a conclud avec toutes les puissances avec lesquelles il estait en guerre ne luy laisse aucune mesure à prendre pour de nouvelles expéditions, pas mesme contre les Iroquois, ne doutant pas qu'ils ne vous la soient venus demander aussy tost que les Anglais leur auront fait sçavoir qu'elle a esté conclue en Europe.

Vous ne devez pas regarder la grâce que Sa Maté vous a fait de vous faire chevalier de St Louis comme une chose qui ne puisse avoir aucune suite favorable pour vous. Les dignitez de cet ordre ne se donnent pas à l'ancienneté et je représenteray avec plaisir vos services à Sa Maté quand il y aura occasion de vous procurer quelque nouvelle grâce dans cet ordre.

---

(1) Copie aux Archives de la province de Québec.

J'ay leu avec attention ce que vous m'escrivez sur la supression des congez. Vous voulez bien que je vous dise que vous avez donné un peu trop de créance aux gens qui par principe d'avidité et d'avarice soustiennent le party de la traitte dans les bois.

Si vous aviez voulu faire attention sur les inconvénients que cela a produit vous auriez condamné plus vivement un aussy mauvais usage, et bien loin que ce que Sa Majesté a fait à cet esgard puisse faire du mal, il est certain que la colonie en tirera un très grand avantage dans la suitte, pourveu que tout le monde agisse en cette occasion suivant les intentions de Sa Majesté comme je suis persuadé que vous ferez.

Vous n'ignorez pas la quantité prodigieuse de castors et mesme de mauvaise qualité que ces courses dans les bois ont produit. Elle a excedé de beaucoup la consommation qui s'en peut faire, ainsy les fermiers qui ont esté obligez d'achepter tout ce qui en est provenu se sont trouvez chargez d'un excedent qui va à plus de 800 milliers qui tomberont presque en pure perte à Sa Majesté. Vous jugez bien par là qu'il est d'une nécessité indispensable d'arrester cette fureur et de réduire la quantité de castors qui doit estre apportée en France à celle que le commerce du royaume peut raisonnablement consommer en travaillant cependant à pousser cette consommation aussy loin qu'il se pourra; si les courses dans les bois continuaient et qu'il vint à l'advenir une aussy prodigieuse quantité de castors que celle qu'on a eu annuellement depuis quelques années, on serait obligé de deffendre qu'on la reçeut, ainsy ceux qui auraient l'excedent ne pouvant l'apporter en France seraient engagez de le porter aux Anglais, malgré toutes les deffenses qu'on leur en pourrait faire et nous tomberions également dans cet inconvénient qu'on a voulu nous faire craindre en suprimant les congez.

On a voulu nous faire appréhender que les Sauvages, nos alliez, ne se joignent aux Iroquois pour nous faire la guerre si nous cessons d'aller traitter avec eux dans les bois. Je vous advoue que je n'en comprends pas bien la raison et il me paraist que nous devons en attendre un effet contraire, pourveu qu'on prenne la peine d'expliquer aux Sauvages que Sa Majesté en faisant cette deffense a eu intention de leur faire avoir les marchandises des Français de la première main, de leur permettre de vendre les leurs avec une entière liberté et de leur procurer le proffit de la traitte avec les Sauvages qui sont au delà d'eux. Vous sçavez trop bien l'histoire du Canada pour ignorer que la guerre que nous soutenons depuis tant d'années contre les Iroquois avec tant de soin et de dépense ne vient que de ce que feu M^r de La Barre avait voulu faire le commerce avec les nations plus esloignées. Ces Sauvages qui sont à présent dans l'alliance des Anglais ne seraient pas longtemps à se déclarer contre eux si les Anglais voulaient passer pardessus eux pour aller traitter directement avec les autres Sauvages. D'ailleurs, dans le traitté qui doit estre fait à Londres pour les limites des colonies entre nous et les Anglais, il obtiendra sans doute que les pays des Outaouacs, des Hurons, des Miamis et des Islinois restent sous la domination de Sa Majesté.

A ces considérations on doit joindre les inconvénients qui arrivent de la disposition des habitans de la colonie qui s'adonnent à un commerce nuisible à la nation, au lieu de s'appliquer à la culture des terres et aux pescheries comme font les Anglais dont les colonies sont par ce moyen riches et florissantes, et les sacrilèges les impiétez et les abominations que les Français font avec les Sauvages, toutes ces raisons vous engageront sans doute à tenir sévèrement la main à l'exécution des ordres qui vous ont esté adressez sur ce sujet.

Je ne puis m'empescher de vous dire sur ce sujet que Sa Majesté a esté très mal satisfaite de ce qui s'est passé dans l'employ du Sr de Tonty à Missilimakinac qui a servy de prétexte à celuy d'un aussy grand nombre de marchandises que les années précédentes. Elle est fort persuadée qu'on vous a trompé en cela, et que vous n'avez point esté informé de tout ce détail, c'est ce qui vous doit engager à tenir la main avec encore plus de sévérité à l'exécution des ordres que Sa Majesté vous donne de faire saisir les pelleteries qui proviendront de ce commerce, et je ne puis me dispenser de vous faire sçavoir que Sa Majesté pourrait croire que vous l'avez authorisé si cet ordre ne s'exécutait pas avec la dernière exactitude.

Je vous advoue que je ne vois pas bien où serait l'impossibilité aux officiers et soldats de subsister aux postes avancez de Missilimakinac et des Miamis sans y faire commerce puisqu'ils y subsistent en le faisant, les choses qu'on y traitte ne servant point à leur subsistance on leur envoyerait de Canada les choses qui leur seraient nécessaires de la mesme manière qu'on les leur a envoyez pendant que les congez ont eu lieu. Ce n'a pas esté des Sauvages qu'ils ont tiré les habits, leur pain, leur sel et leurs boissons. Ainsy cette nouvelle difficulté ne peut venir que de l'envie des officiers d'y faire le commerce comme on prétend qu'a fait en dernier lieu le Sr de la Motte Cadillac qui en a rapporté, à ce qu'on m'assure, des sommes considérables. Je conviens avec vous que le peu de soldats qu'il y a dans ces forts ne seraient pas capables de contenir nos Sauvages dans nostre alliance s'ils trouvaient leur compte à faire autrement, et je me suis servy de cette mesme raison autrefois pour vous persuader combien peu de fondement il y avait dans ce qu'on disait que ces postes avancez servaient à empescher nos Sauvages de se joindre aux Anglais, et quand à ce qu'on dit qu'ils pouvaient rassembler les Français qui estaient dans les bois pour faire corps avec eux contre ces Sauvages en cas de besoin, vous voulez bien que je vous dise que cette raison n'est pas meilleure que l'estait l'autre. Quelle possibilité y a-t-il de rassembler des gens qui sont à 10, 20 et 30 lieues les uns des autres ? Il est bien plus vraysemblable, si les Sauvages avaient eu le dessein de s'unir à nos ennemis, ils auraient coupé la gorge à tous les Français qui estaient dispersez parmy eux que de leur donner le temps de se joindre pour se battre ensuitte contre eux.

A l'esgard du fort de Frontenac, je ne vois pas qu'il soit plus nécessaire que les autres et quelque petite que soit la dépense de son ravitaillement, j'ay peine à croire qu'elle soit bien employée, ainsy aussytost que la paix sera conclue avec les Iroquois l'intention de Sa Majesté est que vous l'abandonniez, cela servira mesme à persuader à ces Sauvages que vous n'avez plus d'envie de leur nuire.

Sa Majesté a bien voulu vous accorder encore cette année un fonds de 3 m. l. pour continuer la réédification du chateau de Québec, mais je suis bien aise de vous advertir que ce sera la dernière qu'Elle vous accordera pour cela afin que vous ayiez soin qu'elle soit employée à finir tout ce qui est indispensablement nécessaire.

Puisque vous estes content du Sr Baudoin, chirurgien major des troupes, Sa Majesté ne changera rien sur son sujet et Elle trouve bon qu'il continue d'estre payé comme par le passé.

J'ay appris que le gouverneur de Boston avait renvoyé le Sr Villieu aussy tost qu'il a eu la nouvelle de la paix. Comme il ne vit pas en bonne intelligence avec le Sr de Villebon j'avais cru qu'il estait à propos de le changer, si cela continuait il faudrait le faire n'estant pas à propos que les principaux officiers d'une petite colonie comme celle-là ne soient pas de bonne intelligence estant impossible que la colonie n'en souffre pas.

J'ay rendu compte à Sa Majesté de ce que vous m'avez escrit des officiers réformez que vous avez fait avant d'avoir reçeu l'advis que je vous ay donné que Sa Majesté ne vouloit plus faire de ces sortes d'officiers et qu'Elle voulait se réserver la nomination des autres, Elle a bien voulu accorder à vos instances la confirmation de ce que vous avez fait en cette occasion, mais Elle vous recommande de vous conformer exactement à ce qu'Elle vous a escrit sur cela.

Vous pouvez faire recevoir enseigne le fils du Sr des Bergères suivant le brevet qui luy en a esté accordé puisqu'il a atteint l'âge que Sa Majesté a désiré qu'il eust, mais Elle ne veut pas qu'il soit payé que du jour de sa réception.

La contestation que vous avez eu avec M. de Champigny sur la prise faite par le Sr Aubert est très mal fondée et je vous avoue que je ne comprends pas comment vous avez pu faire un pareil incident et vous devez vous attendre en faisant ces sortes de choses à des retours désagreables que toute l'envie que j'ay de vous faire plaisir ne peut pas vous espargner. Il est, en verité, fort triste et pour vous et pour moy qu'au lieu d'employer ma volonté à vous attirer des grâces de Sa Majesté je sois obligé à excuser une violence qui ne vous produit rien et que vous faites de gaiété de cœur, sans qu'on puisse en trouver la raison, je vous prie de vous observer mieux à l'advenir et de ne point escouter des gens qui par des veues d'interest particulier vous commettent et exposent à recevoir de pareils désagrements. Je n'ay pu me dispenser de rendre un arrest pour faire exécuter ce qui a esté ordonné par M. de Champigny et de faire cesser l'empeschement que vous y avez apporté.

Sa Majesté a cassé le Sr Dupin, lieutenant des troupes de Canada, sur le compte que vous me rendez de sa mauvaise conduitte. Elle a accordé sa place au Sr de la Pipardière, enseigne, et celle de ce dernier au Sr Du Buisson, enseigne reformé.

Elle a aussy accordé au Sr de Grandpré, major des Trois-Rivières, un ordre pour commander en ce lieu en l'absence du gouverneur et de Mr de Vaudreuil.

Le dit Sr de Vaudreuil ayant représenté que Mr le marquis de Crisafy pourrait luy disputer le commandement dans Montréal en l'absence de Mr de Callières, Sa Majesté luy a donné un ordre pour faire cesser cette difficulté.

Le nommé Tessier, caporal de la compagnie de Burnay, ayant demandé congé absolu pour repasser en France où il a sa femme et ses enfans, Sa Majesté a bien voulu luy accorder cette grâce, et Elle désire que vous luy fassiez remettre ce congé, afin qu'il puisse s'embarquer sur les premiers vaisseaux qui partiront de Québec; je vous envoye une lettre que m'escrit un homme de Poitou qui demande aussy le congé de son fils qui est soldat dans les compagnies de Canada. Prenez la peine de le faire chercher, et faites le luy donner.

Je vous envoye la coppie d'une lettre que j'escris à M. de Champigny sur un changement que le nouveau fermier du Domaine d'Occident demande aux anciens prix des castors et à la disposition des qualitez. Il faudra, s'il vous plaist, que vous en confériez avec luy en particulier après quoy vous assemblerez les principaux habitans pour discuter cette affaire de la manière que je l'explique audit Sr de Champigny (1).

---

(1) Copie aux Archives de la province de Québec.

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (21 MAI 1698)

A Versailles le 21 may 1698

Monsieur,

Le Roy ayant jugé à propos qu'il y eust en Canada un des interessez en la ferme du Domaine d'Occident pour lever les difficultez qui se rencontrent journellement dans la perception des droits de cette ferme, Mr Saugé, l'un d'eux, qui vous rendra cette lettre, a esté choisy pour faire ce voyage. Je vous prie de luy donner vostre protection et les secours qui pourront dépendre de vous dans les choses ou il en aura besoin (1).

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE (10 OCTOBRE 1698)

Monseigneur,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 12 mars, et dont le Sr de Bonnaventure était chargé, ne m'a été rendue à Montréal par ceux qu'il m'avait dépêchés de l'Acadie, que dans les derniers jours de juillet, et mon absence de Québec a été cause qu'il a fallu différer la solennité du Te Deum et des autres réjouissances pour la paix, jusqu'à ce que je fusse de retour. Ce qui n'a pu être exécuté que le 21 du mois de septembre, et qui a été continué aux Trois-Rivières et à Montréal suivant l'usage ordinaire.

Vous aurez vu par mes dépêches de l'année dernière qu'il y avait lieu d'espérer que les Iroquois viendraient conclure la paix avec nous, et me tiendraient la parole qu'ils m'en avaient donnée, mais cela n'est point encore entièrement fini, quoiqu'ils soient venus quelques jours après le départ des vaisseaux, comme vous le verrez par la relation que je vous envoie, parce qu'ils n'avaient amené aucun des prisonniers français, ni de ceux de nos alliés qu'ils ont entre leurs mains, de sorte que pour ne point rompre entièrement la négociation, j'ai cru qu'il était à propos de leur accorder jusqu'au printemps dernier, à condition qu'ils me laisseraient un de leurs principaux chefs en otage, pour être garant des paroles qu'ils me réitéraient; cependant le temps est encore passé, sans qu'ils se soient mis en état d'y satisfaire, et par les avis que j'ai reçus, et les lettres qui m'ont été écrites par Mr le comte de Bellomont, gouverneur général de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-York, il est aisé de juger qu'il traverse autant qu'il peut la conclusion de cette paix, et que son intention est de les obliger à ne la faire que par son entremise, espérant que cela lui procurera une espèce de titre de supériorité sur eux, qui est tout à fait chimérique, et qu'il ne saurait soutenir comme je lui en avais déjà par avance marqué quelque chose par la réponse que j'ai faite à sa première lettre, et comme je m'en explique bien plus positivement dans celle que je fais à ces deux dernières, ainsi que vous le verrez par les copies de ses lettres et de mes réponses que je vous envoie.

(1) Copie aux Archives de la province de Québec.

Dès le temps de M. de Denonville on avait envoyé à la Cour les pièces qui pouvaient justifier le droit de supériorité qu'a le Roi sur les Iroquois, nous joindrons à notre lettre commune ce même mémoire auquel nous ajouterons les articles de ce que nous aurons pu reconnaître de nouveau.

La conclusion de la paix que le Roi a faite avec toutes les puissances avec lesquelles il était en guerre, et dont j'avais reçu l'avis par les Anglais d'Orange, dès le commencement de février, est cause que je n'ai pris ni ne prends aucune mesure pour faire de nouvelles expéditions, même sur les Iroquois, quoique, suivant ce que je vous marque, ces derniers ne se seraient pas encore entièrement déterminés à la venir conclure avec nous, et j'ai mieux aimé prolonger encore pour quelque temps la voie de la négociation que de songer à de nouvelles entreprises, qui ne pourraient s'exécuter sans des dépenses qu'il est aisé de juger que vous souhaitez avec beaucoup de raison qu'on diminue le plus qu'il sera possible.

Si S. M. n'a pas été satisfaite de celles qui se sont faites à Québec, l'année dernière, pour mettre la place en état, je puis vous assurer que de ma part j'ai apporté toute l'application possible pour les diminuer, et qu'il m'a paru que M. l'intendant, de son côté, a toujours été dans les mêmes sentimens. Ainsi il faut plutôt attribuer à la nature du pays et à la difficulté qu'il y a d'y exécuter les choses, les excès qu'on pourrait croire être dans les dépenses, qu'à notre manque de soin et de vigilance.

Vous me consolez un peu, Monseigneur, dans l'espérance que vous me donnez de faire souvenir S. M. de mes services lorsqu'il y aura occasion de me procurer quelque nouvelle grâce dans l'ordre de St Louis ou dans quelque autre rencontre.

Je me suis par mes dépêches des trois années dernières si nettement expliqué sur les inconvéniens qu'on devait appréhender par la suppression des congés, et les suites fâcheuses qu'on en devait attendre pour la colonie que je ne pourrais que vous répéter les mêmes choses que je me suis déjà donné l'honneur de vous mander, ainsi tout ce que je puis ajouter est que je tiendrai de ma part exactement la main à ce que les intentions de S. M. soient entièrement exécutées, et que j'espère que Mr de Saulger vous rendra compte des soins que je me serai donnés pour m'en acquitter.

Pour ce qui regarde le sieur de Tonty, je ne souhaite rien avec plus d'empressement, sinon qu'on approfondisse les choses, parce que quand la vérité sera connue, on verra manifestement que mes intentions ont toujours été droites, que les excès qu'on a tant prônés n'ont pas été si grands qu'on les a mandés, et que s'il y en a eu quelqu'un, les personnes qui ont le plus hautement crié contre sont celles qui y ont le plus contribué, par des gens qui leur sont affidés et avec lesquels ils ont intérêt, car il ne se trouvera point que j'aie aucune relation directe ni indirecte avec ces sortes de personnes qui équipent ceux qui vont dans les bois.

Comme je vous ai déjà mandé l'impossibilité que je crois qu'il y avait de faire subsister les commandans et les soldats dans les postes de Missilimakinac et des Miamis avec leur simple paye, vous agréérez, Monseigneur, que je vous fasse pour la dernière fois le détail de ce qui est nécessaire pour la subsistance des officiers, qui sont choisis pour commander dans ces lieux; voici de quelle manière ils ne peuvent se dispenser de se conduire pour pouvoir arriver dans les endroits où ils sont destinés; ils sont contraints d'une nécessité indispensable d'engager à leur service trois Canadiens à qui ils donnent à chacun depuis quatre jusqu'à 500 l. de gages par an. Il faut qu'ils achètent pour leur voyage un canot qui leur coûte 200 l. et outre cela leurs vivres et les provisions nécessaires pour se rendre seulement à Missilimakinac, où il y a près de 300 lieues. Ces hommes qu'ils ont à leurs gages leur servent

à trainer le bois éloigné de deux lieues, qui leur est nécessaire pour leur chauffage, et pour celui de l'officier. Ils sont aussi occupés journellement à faire la pêche du poisson, qui est leur seule et unique nourriture avec celle du blé d'Inde. Il est bon encore de vous faire savoir que dans le temps de la plus grande abondance chaque minot de blé d'Inde qu'on achète des sauvages y coûte 30 l.; qu'il en faut pour la nourriture de chaque homme un par mois, et que lorsque la récolte ne réussit point, soit par les brumes, ou par les gelées, comme il arrive souvent, le minot de blé y vaut jusqu'à 80 l. si vous voulez donc, Monseigneur, vous donner la peine de faire attention à ce que cela peut monter, même au plus bas prix, comment peut-il être possible qu'un capitaine avec sa paye et les subalternes avec une bien médiocre, et à plus forte raison les soldats puissent subsister, et fournir à leur frais sans faire aucun commerce.

Permettez-moi de vous dire, Monseigneur, que vous avez été mal informé si on vous a mandé que pendant que les congés ont eu lieu, on a envoyé aux officiers commandants dans ces postes et aux garnisons ce qui leur était nécessaire, pour leur subsistance, cela n'a jamais été fait, et ne pourra jamais se faire, sans causer une dépense immense à S. M. et sans engager à envoyer un aussi grand nombre d'hommes qu'il en montait dans les canots qu'on attendait pour les congés, on s'est contenté de souffrir seulement qu'ils aient chargé leurs canots de marchandises et de tout ce qu'ils ont jugé propre pour subvenir aux dépenses convenables, tant pour leur voyage, que pour leur séjour. Il est bien vrai que l'on y a porté quelques eaux de vie parce que c'est l'unique boisson qui peut les soutenir pour cuire le poisson et la mauvaise nourriture dont ils sont obligés de se substanter, car on ne sait ce que c'est que d'user du vin, de pain ni de sel dans ces lieux, les missionnaires mêmes étant obligés de se servir d'un peu de vin d'Espagne qu'on leur envoie pour dire la messe.

Il est donc vrai et incontestable que si cet officier veut avoir du blé tant pour lui que pour ses gens, et les autres choses qui lui sont nécessaires, il ne peut se dispenser de l'acheter des Sauvages avec ses marchandises, et s'il ne faisait quelque commerce aussi bien que le soldat, comment payeraient-ils les uns et les autres avec ce que le Roi leur donne, le capital des marchandises qu'ils ont achetées et les gages des gens qui sont à leur service; par conséquent, quand il serait vrai qu'ils y feraient quelques médiocres profits il me paraît que les risques et les fatigues qu'ils sont obligés d'essuyer parmi ces nations barbares ne devraient pas leur être enviés et je trouve même que si le Sr de Lamothe Cadillac y avait rencontré quelques douceurs aussi bien que les autres, ce serait une légère récompense après les services qu'il y a rendus, et dont je vous ai déjà marqué l'année dernière que j'étais très satisfait.

A l'égard des Français qui se dispersent et s'éloignent de ces postes pour faire leur traite, ils sont obligés de donner avis aux commandants du lieu où ils vont, ce qui ne leur est jamais permis que dans les temps que les sauvages se préparent eux-mêmes pour aller à la chasse, et la coutume des Français est de se rendre toujours les premiers dans les postes qui sont fortifiés, en sorte que par le passé on a toujours pris de justes mesures pour les y faire trouver en nombre suffisant le printemps, qui est la saison où les Sauvages se rassemblent à leurs villages, et par conséquent les Français ont été en état de résister tant aux entreprises de nos alliés, qu'à celles des Anglais et des Iroquois comme l'expérience l'a fait voir tant de fois.

L'espérance de la paix avec l'Iroquois, à quoi je n'ai pas discontinué de travailler, m'ayant fait diminuer la garnison du fort Frontenac où je n'ai laissé que vingt

hommes, la dépense de son ravitaillement sera moindre cette année, et lorsqu'elle sera tout à fait conclue, si S. M. persiste toujours dans la résolution de ne vouloir pas qu'on y laisse de garnison, il n'y aura, sans l'abandonner entièrement comme il y aurait peut-être du danger à le faire et qu'on pourrait s'en repentir dans la suite, qu'à y laisser retourner les divers particuliers à qui feu Mr de la Salle avait accordé des concessions, aux environs, qu'ils avaient commencé à mettre en valeur, et qu'ils sont prêts de continuer le demandant avec instance, à l'imitation de ceux qui en avaient aussi autour du fort de Chambly, à l'île Percé, et à Gaspé, que la guerre les avait contraints d'abandonner, et qu'ils reprennent présentement avec plus d'envie que jamais de les faire mieux valoir.

Il n'est pas même hors d'apparence que ceux des sauvages Iroquois, qui avant la guerre avaient établi leur village autour du fort ne veuillent venir reprendre leurs anciennes cabanes et d'y rester parce qu'ils n'ont jamais regardé ce poste que comme un lieu très commode pour leurs pêches et leurs chasses où ils ont toujours trouvé des douceurs et des rafraîchissements en allant et revenant, quand il a été habité par des Français, et non pas ainsi qu'on le voudrait persuader comme un lieu qu'on ne voudrait établir que pour leur nuire.

Ils m'ont toujours parlé dans ces sentiments et si quelqu'un d'entre eux s'avisait aujourd'hui de changer de langage, ce ne pourrait être que par la suggestion de certaines personnes qui sont parmi nous, qui par des envies particulières et des intérêts que je ne connais point, essayeraient sous main et par le moyen de certains présents et colliers, que nous appellons soustire, à les y engager, ou que les Anglais nous y excitassent, parce qu'il est certain que pour eux ils ont de la peine à voir que les Français occupent ce poste.

J'ai prié M. l'intendant d'ordonner au trésorier de mettre à part les trois mille livres que vous nous avez obtenues cette année pour continuer la réédification du château de Québec, et de les joindre aux fonds des années précédentes que je l'avais aussi conjuré qu'on ne divertît point à d'autre usage, afin que dès cet hiver on pût travailler à l'amas de pierres, bois et autres matériaux nécessaires pour continuer l'ouvrage sitôt que le printemps sera venu, mais quand je devrais passer auprès de vous pour un importun, je ne saurais m'empêcher de vous représenter qu'il serait nécessaire, pour que le Roi mît le comble à ses bienfaits, qu'il continuât encore une fois ce même fonds, et l'on aurait moyen de mettre le tout en sa perfection.

Vous rendrez un grand service au Sr Baudoin, en ordonnant qu'on continue de le payer à son ordinaire et je ne puis m'empêcher de vous réitérer qu'on ne peut pas mieux s'acquitter de son devoir qu'il fait, ni être un plus habile et plus honnête homme.

Le sieur de Villieu vous aura sans doute appris lui-même tout ce qui lui est arrivé dans la longue prison où il a été détenu à Boston, on me mande qu'il revenait rejoindre sa compie avec joie, mais qu'étant tombé malade à La Rochelle il n'avait pu s'embarquer sur les vaisseaux; s'il revient l'année prochaine, on travaillera à ajuster les choses comme vous le souhaitez, afin que tout soit en paix, et en bonne union dans les lieux où Mr de Villebon commande.

Vous ne pouvez, Monseigneur, m'obliger plus sensiblement qu'en accordant la confirmation des officiers que j'avais pourvus avant que d'avoir pu savoir les intentions de S. M. sur ce sujet, et vous pouvez vous assurer que dans la suite je me donnerai bien de garde de rien faire contre ce que S. M. me prescrit, puisqu'en cela comme en toutes autres choses j'observerai avec la dernière exactitude tout

ce qu'il lui plaira de m'ordonner. Mais il serait bon que du côté de France on jetât les yeux sur la liste que nous envoyons tous les ans des officiers, afin de n'en pas pourvoir au delà du nombre fixé par l'état, parce que l'on a cette année donné des provisions à deux enseignes, quoiqu'il y en eût déjà deux dans ce pays pourvus par le Roi, les années dernières, pour remplir les deux premières qui vacqueraient.

On a aussi fait deux lieutenans nouveaux, quoique le Sr de Montigny, qui servait à l'Acadie, ait eu ordre du Roi, il y a deux ans, d'aller avec Mr d'Iberville à l'expédition de Terre-Neuve, et de revenir ici pour y faire ses fonctions de lieutenant, où il s'est rendu le printemps dernier et où il continue de servir avec distinction comme il a fait dans toutes les occasions qui se sont offertes.

On a exécuté sur le sujet du fils du sieur des Bergères, capitaine, ce que vous avez ordonné.

Je n'aurais jamais cru, Monseigneur, qu'on eût regardé comme une violence, ce que j'avais fait au sujet de la prise faite par le sieur Aubert, puisque comme on a pu voir par l'ordonnance que j'ai rendue là dessus, je n'ai jamais cassé le jugement de Mr l'intendant, mais seulement prétendu en suspendre l'exécution sur un seul chef qui regardait la sécurité des deniers du Roi et ceux de l'amirauté, suivant les remontrances que le commissaire de la Marine m'en était venu faire, prétendant que cette adjudication était tout à fait contre les ordonnances puisqu'on n'avait point obligé le dit Sr Aubert à donner caution, en recevant les dits deniers, et que de plus il prétendait que cette prise devait être regardée comme épave, et par conséquent que les deux tiers en appartenaient au Roi, ainsi en croyant faire des merveilles, et sans avoir d'autres vues que de satisfaire à mon devoir, je vois par la suite que je me suis beaucoup trompé, et le plus grand chagrin que j'en aie est de vous en avoir pu causer par la peine que vous avez bien voulu prendre de m'excuser auprès de S. M. Mais ce que je vous conjure très fortement de croire, est que je n'ai personne auprès de moi, qui par des vues d'intérêt ou des envies de me brouiller avec M. de Champigny m'ait conseillé de faire ces démarches, j'en suis le seul auteur et c'est sur moi uniquement que doit tomber le blâme si elle en mérite.

Il y a longtemps que la grande finesse des personnes qui ont voulu deviner ma conduite en ce pays, et me faire des affaires à la cour, a été de prendre les devans pour y donner de méchantes impressions contre ceux qui m'étaient affectionnés, et dont ils ont pu croire que je pouvais me servir pour en rendre un fidèle compte, afin que l'on n'ajoutât aucune foi à leur témoignage, et c'est ce qu'ils n'ont pas manqué de faire en cette dernière occasion contre le sieur de la Louisière, qui bien loin d'y avoir aucune part par ses conseils, n'a accepté la commission que je lui avais donnée là-dessus, qu'après l'y avoir presque forcé, et même usé de quelques sortes de menaces.

Toutes les troupes, vous sont obligées, Monseigneur, de les avoir débarrassées du Sr Dupin, et je vous le suis beaucoup en mon particulier d'avoir accordé au Sr de Grandpré, major des Trois-Rivières, un ordre pour commander dans cette place en l'absence du gouverneur, et Mr de Vaudreuil auquel vous me faites l'honneur de me mander, que vous avez fait expédier un ordre pour commander à Montréal, en l'absence de M. de Callières, et au préjudice du sieur marquis de Crisafy, que vous venez d'y établir lieutenant de Roi, ce qui ne lui sera pas sans doute une petite mortification, comme il m'a dit prendre la liberté de vous le marquer lui-même, prétendant que c'est une singularité où les autres lieutenans du Roi ne sont pas exposés ailleurs.

Nous n'avons point en ce pays ni à l'Acadie, de capitaine qui ait nom de Burnay, ainsi je ne vous saurais rendre compte du n^é^ Tessier, caporal de cette compie, que vous me mandez de faire repasser en France.

A l'égard de Pierre de Lafaye, de la ville de Poitiers, j'ai donné ordre au S^r^ des Jordis, son capitaine, qui est en garnison à Montréal, de le faire descendre, et j'espère qu'il arrivera assez à temps pour le faire embarquer par les vaisseaux.

Nous nous sommes entretenus, M^r^ l'intendant et moi, sur la lettre que vous lui avez écrite au sujet du changement que le nouveau fermier a demandé aux anciens prix des castors, et à la disposition des qualités; après que nous aurons assemblé les principaux habitans de la colonie, comme vous l'ordonnez, nous vous ferons savoir dans notre lettre commune, ce que nous aurons pu ménager dans cette affaire, qui alarme fort tous les habitans de ce pays, cependant je puis vous assurer par avance que je n'omettrai rien de ce qui dépendra de moi pour donner au sieur de Saulger toutes sortes d'assistance et de secours.

Le sieur Levasseur de Néré, ingénieur, me mande qu'il vous a présenté un plan des ouvrages qu'il juge être très nécessaires de faire à Québec, et dont il y en a qui sont d'une indispensable nécessité, comme celui de la construction d'un magasin aux poudres dans un autre endroit que celui où il est, et de l'achèvement d'un puits dans la grande place de la haute ville, à cause des inconvénients qui peuvent arriver par le feu, et la difficulté d'y trouver de l'eau pour l'éteindre. Mais nous attendrons sur cela le dit sieur Levasseur, et les ordres que vous jugerez à propos de lui donner sur tous les ouvrages qu'il vous a proposés.

Je joins à cette lettre quelques placets qui m'ont été adressés par des officiers qui mériteraient les grâces qu'ils vous demandent.

C'est avec bien de la malice qu'on a voulu accuser Mr de Callières d'avoir facilité l'année dernière le départ de quelques gens, qu'on prétend être montés aux Outaouacs avec le sieur de Tonty, puisqu'il est certain qu'il avait donné des ordres nécessaires pour faire exécuter ceux de S.M. en conformité desquels je lui avais envoyé les miens.

Il a toujours été très exact à suivre ce qu'on lui prescrit, et jusqu'ici il m'a paru très désintéressé, et n'avoir d'autres vues que celles du bien du service; on a voulu aussi le faire passer pour un homme très infirme, et qui ne pouvait presque plus agir, sans doute qu'il a eu quelques légères attaques de goutte à un genou, qui l'ont obligé à garder le lit mais il ne s'en ressent presque plus, et est en état, quoi qu'on dise, d'agir comme il a toujours fait.

Nous joindrons, M. l'intendant et moi, à notre lettre commune un mémoire que vous présente le Sr de Gallifet, major de Québec, pour l'établissement d'un poste à l'île Percé, qui nous paraît à l'un et à l'autre d'une très grande utilité pour la sûreté d'une pêche sédentaire, comme aussi pour rendre la navigation de notre rivière plus facile, et la mettre à couvert des insultes des pirates qui sont venus dans cette dernière guerre jusqu'à 20 lieues de Québec.

Quelque chose que nous vous en mandions dans la lettre commune, j'ai cru ne pouvoir me dispenser de vous le marquer en mon particulier par celle-ci parce que je suis persuadé qu'on ne peut suivre et faire de projet qui soit plus utile et plus avantageux pour la colonie.

Le sieur de Lamothe Cadillac, capitaine des troupes de la marine, vous rendra mes lettres et vous dira plus particulièrement tout ce qui regarde l'état de ce pays dont il est parfaitement instruit; je suis persuadé que vous serez satisfait du compte qu'il vous en rendra, si vous voulez bien souffrir qu'il vous en entretienne;

il a toujours très bien fait son devoir, lorsqu'il s'est agi du service du Roi, comme je vous en ai déjà informé par plusieurs de mes lettres, et surtout dans le commandement des Outaouacs, où il a été pendant trois ans, c'est un homme qui mérite assurément l'honneur de votre protection.

J'ai vu la copie d'un projet que le sieur de Louvigny, capitaine, m'a montrée et qu'il m'a dit vous avoir fait présenter l'année dernière pour continuer la découverte que feu Mr de La Salle avait commencée dans le Mexique, près le fleuve du Mississipi, si S. M. veut en faire poursuivre le dessein, cet officier est très entendu et capable pour le mettre en exécution.

Je continue, Monseigneur, à vous supplier, s'il se fait quelques changemens en ce pays sur les emplois de contrôleur ou de commissaire de la marine, de vous souvenir des services que rend mon secrétaire depuis 10 ans sans aucun appointement ni gratification du Roi.

Il ne me reste après cela qu'à vous demander la continuation de votre protection, et de me croire avec un entier dévouement et un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

FRONTENAC.

Si vous agréez, Monseigneur, le projet que nous vous proposons, Mr l'intendant et moi, pour l'île Percé, je crois que vous ne pouvez faire un meilleur choix que du Sr de Gallifet, major de Québec, pour lui en donner le gouvernement, parce qu'il est très digne, et qu'il y fera très bien son devoir.

En ce cas, la majorité de Québec viendrait à vacquer, et je vous la demanderais d'autant plus volontiers pour le Sr de la Vallière, capitaine de mes gardes, que lorsque vous la fîtes donner au Sr de Gallifet, vous voulûtes bien témoigner à ma femme, que si vous eussiez su que je l'eusse souhaitée pour le sieur de la Vallière vous la lui eussiez fait obtenir; vous ne sauriez, Monseigneur, m'accorder de grâce qui me soit plus sensible, et j'ose vous assurer que je ne saurais vous en demander pour personne qui la mérite mieux (1).

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC ET DE L'INTENDANT BOCHART CHAMPIGNY AU MINISTRE (15 OCTOBRE 1698)

Monseigneur,

Nous avons reçu le mémoire de S. M. du 21 mai dernier.

Les premières nouvelles que nous avons eues de la paix faite en Europe nous sont venues l'hiver dernier par quelques Anglais que l'amour pour leurs parents, qui étaient prisonniers de guerre ici, a engagés de venir à Montréal sur les neiges aussitôt qu'ils eurent avis de cette paix.

Elle nous a été confirmée avant l'arrivée des vaisseaux de France par des envoyés de M. de Bellomont, gouverneur général de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-York, qui ont ramené en même temps quelques prisonniers français qui étaient chez eux, et repris ceux qu'ils avaient parmi nous à la réserve de quelques

(1) Copie aux Archives de la province de Québec.

uns qui sont établis dans la colonie et qui ont embrassé la religion catholique qui vous supplient, Monseigneur, aussi bien que nous, de leur accorder des lettres de naturalité, afin de pouvoir être réputés Français. Il n'y a eu que les enfants au-dessous de douze ans qui n'ont pas eu la liberté de rester, nonobstant le désir qu'ils en avaient, ce que nous permîmes sur ce qu'ils nous représentèrent qu'ils ne pouvaient pas avoir assez de discernement pour se déterminer avec connaissance à rester par le motif de la religion, à condition que cela serait réciproque pour ceux que nous avions chez eux.

M. de Bellomont a envoyé en dernier lieu d'autres Anglais pour faire savoir au sieur comte de Frontenac qu'il prétend que les Iroquois dépendent du roi, son maître, que la paix qui est à faire entre nous et ces Sauvages ne doit être conclue que par son moyen, et que si nous les voulions obliger par force à nous la venir demander et ramener nos prisonniers, il armerait tous les hommes de son gouvernement pour tâcher de nous repousser, qu'il leur avait par avance, donné des armes et des munitions, et ordonnait à son lieutenant-gouverneur de marcher avec les troupes régulières de S. M. Britannique pour leur donner du secours. La réponse du sieur de Frontenac a été que l'Iroquois n'a jamais voulu avouer qu'il fût sujet des Anglais, mais seulement qu'il les reconnaissait pour amis, qui sont effectivement les dispositions dans lesquelles est cette nation qui veut, par elle-même et indépendamment de l'Anglais faire sa paix avec nous. La lettre particulière que le sieur de Frontenac se donne l'honneur de vous écrire, Monseigneur, avec la copie qu'il y joint des lettres qu'ils se sont écrites, de part et d'autres, vous feront connaître plus à fond les sentimens différens dans lesquels ils sont, et vous verrez par le mémoire que nous joignons à celle-ci les preuves anciennes et modernes que nous avons pu recouvrer, de la possession où le Roi a toujours été de la supériorité sur les Iroquois. M. le chevalier de Callières étant, il y a dix ans, en France, laissa à Monsieur son frère beaucoup de pièces justificatives de cette possession, et il lui mande positivement, Monseigneur, de vous les remettre, en cas que vous en eussiez besoin.

Nous avons eu avis par un sauvage Iroquois que les principaux chefs de cette nation devaient venir nous trouver pour mettre fin à la guerre, mais leur retardement nous fait penser qu'ils en ont été détournés par l'Anglais. Vous pouvez être persuadé que nous ne manquerons pas, lorsqu'elle se fera, d'y comprendre nos alliés qui n'ont point discontinué de les harceler par de continuels partis qu'ils ont envoyés contre eux avec assez de succès, comme nous, de notre côté, à chercher des inventions pour prolonger les négociations, quoiqu'ils nous aient donné plusieurs fois lieu de les rompre par le manquement de parole, et cela pour éviter la dépense qu'auraient causée de nouvelles expéditions.

Dans la conjoncture présente, nous ne saurions, ainsi que le sieur de Frontenac vous le marque plus au long, en réponse des ordres particuliers que vous lui avez donnés, prendre d'autre parti que celui d'attendre l'événement des dispositions où peuvent être l'Iroquois et l'Anglais et nous tenir sur la défensive. Mais, comme on ne laisse pas dans cette situation de faire encore d'assez grandes dépenses, nous vous supplions, Monseigneur, d'avoir la bonté de continuer, l'année prochaine, à nous donner les fonds suffisants pour les acquitter et nous mettre en état, s'il vous plaît, de payer nos vieilles dettes pour les pertes et les prises faites à la mer des marchandises, munitions et vivres envoyés pour comptant, les années 1690, 1691 et 1692 et pour les dépenses qui ont excédé les fonds en 1693, pour les travaux des fortifications de Québec, dont le sieur de Champigny vous envoie encore les mémoires, n'ayant pu être prises sur les fonds ordonnés la présente année, comme vous

le désirez, à cause des dépenses extraordinaires faites en 1697, pour la défense de Québec, et pour l'entreprise projetée sur Boston, sur les avis que vous nous aviez donnés, les ouvrages des fortifications de cette ville et l'achat des canots seulement, montant à plus de 60,000 livres, de quoi le sieur de Champigny vous rendra compte par lettre particulière qu'il a l'honneur de vous écrire et par les états qui y sont joints.

Nous ne sommes entrés dans ces dépenses de fortifications et de canots que dans la pensée d'une indispensable obligation. Si les Anglais étaient venus, comme vous nous le mandiez d'une manière presque certaine, et que le défaut de ces ouvrages eût causé la perte ou seulement mis en risque cette place et par conséquent tout le pays, aurions-nous jamais pu nous en disculper auprès de S. M.? Et si l'entreprise sur Boston avait manqué, faute d'avoir les canots nécessaires pour y conduire les gens qui devaient être tirés de ce pays, quel blâme et quels reproches ne nous serions-nous pas attirés? C'est pourquoi nous vous supplions très humblement, Monseigneur, de ne point désapprouver ce que nous avons fait dans cette occurrence.

Il est nécessaire aussi de vous dire un mot de l'entreprise que le sieur de Frontenac avait résolu de faire l'hiver dernier sur les glaces, qui a manqué à la veille de son exécution par l'excès des neiges qui sont survenues. Comme il vous informe en son particulier du dessein qu'il avait, ce que nous en marquons ici n'est que pour vous faire connaître que la dépense a été faite des choses nécessaires pour l'exécution, les vivres seulement ayant servi à la subsistance des troupes, ce qui fait que cet article n'a pas été à charge au roi.

M. de Vaudreuil a fait passer en ce pays 17 soldats, le sieur Duplessis, capitaine, dix, et le sieur de Groix, aussi capitaine, dix qui ont été nourris sur le compte du roi, dans les vaisseaux *le Poli* et *la Gironde*, où ils ont été embarqués. Nous les avons fait incorporer dans les compagnies; ils nous paraissent d'assez bons hommes.

Auparavant que nous eussions la guerre avec l'Anglais, S. M. entretenait ici trente-cinq compagnies complètes pour la faire seulement à l'Iroquois. Nous ne nous sommes point aperçus, pendant que nous avions ce nombre qu'il y en eût trop, la colonie étant beaucoup étendue et de difficile garde par la nécessité de garnir tous les forts qui sont au-dessus des Trois-Rivières; et si les ennemis étaient aussi puissants qu'ils l'ont été au commencement de la guerre, et qu'il fallût la continuer, les troupes entretenues présentement ne pourraient pas suffire, sinon en demeurant seulement sur la défensive. Mais la diminution des ennemis nous fait croire que nos forces, en l'état où elles sont, seraient suffisantes pour continuer la guerre, si on y était obligé, faisant fond sur nos alliés et sur les habitans, pourvu que ces alliés ne fussent pas dégoûtés par le changement qu'on apporte au commerce et que les Anglais ne se mêlassent pas avec les Iroquois, comme ils nous en menacent, auquel cas les troupes qui restent ici seraient assurément trop faibles, ayant été obligé d'en renvoyer cette année un grand nombre qui étaient invalides et qui mangeaient ici le pain du Roi inutilement.

C'est un grand avantage pour la colonie que les soldats s'y établissent, puisqu'ils la fortifient par leur résidence assurée et l'augmentent par le défrichement des terres. C'est pourquoi, Monseigneur, nous concourons à ce que ceux qui voudront s'y marier et s'y établir, le fassent le plus avantageusement possible, et nous leur ferons donner une année de solde, suivant l'intention de S. M.

Après avoir conféré ensemble, l'année dernière, sur le retour des Français qui étaient aux Outaouaïs et être convenu de ne leur accorder pour leur départ de Missilimakinac que jusques au 20 août dernier, le sieur de Frontenac a envoyé les

ordres les plus sévères qu'il a pu au sieur de Tonty qui y commande pour les faire rassembler et partir dans ce temps; et, afin de leur ôter même tout prétexte d'un plus long retardement, il a bien voulu, de concert avec le sieur de Champigny, prolonger de dix jours leur départ, en le remettant au premier septembre, déclarant au dit sieur de Tonty qu'il ne se payerait d'aucune défaite là-dessus. Mais, nonobstant la sévérité des ordres de S. M. et de ceux que le sieur de Frontenac y avait ajoutés et qui n'avaient pas encore été reçus par M. de Tonty, nous avons eu avis que plusieurs se sont déjà révoltés en prenant la résolution de ne pas revenir. D'autres nous ont fait demander par des gens dépêchés exprès, qui ne sont arrivés ici que le dix-neuf septembre, de vouloir bien surseoir leur retour jusqu'au printemps prochain, attendu que les Sauvages avaient refusé de leur aider à descendre leurs pelleteries, parce que la saison était trop avancée, et qu'ils seraient obligés d'hiverner ici, ne pouvant remonter à ces villages, et qu'un grand nombre était en chemin que nous avons avis être arrivés à Montréal depuis 24 heures avec 18 ou vingt sauvages qui seront contraints d'y passer l'hiver et d'y faire leur chasse. Nous vous prions, Monseigneur, de nous faire savoir par les premiers vaisseaux qui viendront ici l'année prochaine les intentions de S. M. à l'égard de ces rebelles, et si elle n'approuvera pas la résolution que nous avons prise de faire arrêter les pelleteries de ceux qui ne descendront que l'année prochaine pour les punir par la confiscation d'une partie telle que vous l'ordonnerez, de leur désobéissance et d'avoir, il nous le paraît, porté vraisemblablement des marchandises secrètement au délà de leurs permissions, étant constant que s'ils ne l'avaient pas fait depuis deux ans que les congés sont supprimés, leur traite serait entièrement finie.

Nous suivrons aussi l'ordre que vous nous avez donné de faire arrêter les pelleteries qui proviendront de la traite qui aura été faite par les Français qui ont monté l'année dernière sans permission, supposez qu'ils ne prennent pas de mesures pour nous en ôter et à ceux que nous commettrons, toutes sortes de connaissance, ce qui leur est aisé, le pays étant ouvert de toutes parts.

Le sieur de Frontenac a envoyé ordre au sieur de Tonty d'abandonner le poste de Missilimakinac et les autres éloignés, excepté celui des Illinois et d'en retirer les garnisons pour les faire descendre avec tous les Français cette présente année, à quoi il trouvera, entre autres obstacles, celui de la rebellion dont nous sommes avertis.

A l'égard de la distribution à faire aux Sauvages des présents que S. M. continuera de leur accorder, nous ne doutons point que les missionnaires ne s'en acquittent avec fidélité, s'il est nécessaire d'en faire sur les lieux. Car maintenant qu'il ne doit plus y avoir de congés ni de commerce de castor, les sauvages venant faire leur traite dans les villes, suivant l'intention du Roi, on pourra, dans les occasions, leur en faire la distribution. Nous ne manquerons point, en même temps, de leur faire connaître que S. M. en prenant la résolution d'empêcher les Français d'aller dans les bois, a eu le dessein de leur procurer un avantage considérable par le bon marché qu'ils auront des marchandises à Montréal, dont les Français profiteraient sur eux, en leur vendant beaucoup plus lorsqu'ils leur portaient.

Nous continuerons à tenir la main, et en notre absence M. de Callières, à ce qu'il y ait une entière liberté dans les foires qui se tiendront à Montréal lorsque ces dits Sauvages y viendront traiter leurs pelleteries, sans que les gens de guerre y forment aucun obstacle ni qu'ils se mêlent des contestations qui pourraient y arriver. Le sieur de Champigny n'en a eu, jusqu'à présent, que de légères plaintes qui n'ont point eu de suites, et le sieur de Callières nous a assuré n'en avoir jamais reçu de son

côté, puisque nous pouvons vous dire en vérité qu'en notre absence, il a une grande exactitude pour faire que les Sauvages aient une entière liberté dans leur commerce.

Le sieur de Frontenac peut répondre que les raisons qui obligeraient à demander la conservation du fort Frontenac sont bien différentes de celles qui ont fait prendre la résolution d'abandonner ceux de Missilimakinac et des Miamis, puisque la dépense d'entretenir une garnison dans ce premier poste serait de fort peu de chose plus forte que celle de la faire subsister dans les forts qui sont au-dedans de la colonie, qu'il suffirait d'y mettre un petit nombre de soldats, sans qu'on puisse appréhender qu'ils y soient insultés, comme il y aurait à craindre qu'il arrivât à Missilimakinac et aux Miamis, si les Sauvages venaient à s'éloigner de nous; que c'est le seul endroit, si la guerre venait à recommencer, par où on pourrait être averti de leurs mauvais desseins, et y faire un entrepôt, si on avait à former quelques entreprises; et enfin, la plus forte raison, en temps de paix, serait que ce poste est le moyen d'entretenir une bonne inteligence avec les Iroquois par la fréquentation que les Français auraient avec eux, en allant et venant, comme ceux qui ont été les plus contraires à sa conservation pendant la guerre, ont été obligés d'avouer qu'on en retirerait de l'utilité pendant la paix et que l'expérience l'a fait connaître, pendant dix ans que le sieur de Frontenac a toujours maintenu cette union avec eux et les a retenus en respect par les voyages qu'il y faisait tous les ans et le rendez-vous qu'il leur y donnait.

Il nous paraît que le sieur de Tonty et le sieur de la Forest, propriétaires du fort St Louis des Illinois, ne sauraient le soutenir sans d'excessives dépenses dont ils ne peuvent s'indemniser sans traiter du castor, ou du moins sans se répandre dans d'autres pays pour y commercer de menues pelleteries qui seraient un avantage pour eux, dont ils excluraient les autres habitants de la colonie. Il est donc nécessaire que S. M. prenne des résolutions à cet égard et qu'elle se donne la peine de régler en même temps le nombre d'hommes qu'il leur sera permis de faire monter tous les ans, en cas qu'il soit conservé, et ce qu'ils y pourront porter. Autrement on sera exposé aux inconvénients de voir faire par eux ou leurs gens dont ils se serviront le commerce du castor ou celui des autres pelleteries dans tels lieux qu'il leur plaira.

Le sieur Lesueur se dispose à partir au printemps prochain pour la découverte des mines vers le Mississipy. Il a envoyé à l'avance dix hommes dans deux canots à Missilimakinac pour préparer, ce qu'il nous a dit, des vivres et autres choses nécessaires pour son entreprise. Nous prendrons toutes nos précautions pour empêcher que lui et ses gens ne fassent du castor; mais s'ils en ont dessein, il leur sera aisé sans courir aucun risque, cela roulant uniquement sur leur bonne foi à exécuter la défense qui leur en est faite. Nous vous réitérons encore, Monseigneur, ce que nous nous sommes donné l'honneur de vous mander l'année dernière à ce sujet, que nous ne pensons pas qu'il y ait aucun avantage à attendre de cette entreprise, à cause du prodigieux éloignement, des difficultés de ces voyages, et l'incertitude même de trouver des mines, excepté de plomb. Ayez agréable de nous faire savoir, s'il vous plaît, si c'est votre intention qu'ils traitent des menues pelleteries dans d'autres lieux que celui du Mississipy, où il marque que sont ces prétendues mines.

M. l'ancien évêque et les prêtres du séminaire de Québec, toujours remplis de zèle pour l'augmentation de la foi, ont envoyé trois de leurs ecclésiastiques pour porter l'Evangile chez les nations établies le long du Misssissipi, qui sont, à ce qu'on nous a rapporté, d'une docilité propre à y faire beaucoup de progrès. Nous ne

croyons pas pouvoir vous informer, Monseigneur, du succès de leur dessein avant deux ans à cause du grand éloignement.

Nous n'avons pas eu connaissance, depuis quelques années, que les Sauvages à qui il a été distribué des présents de la part de S. M. en aient réciproquement donné. Nous prendrons soin que ceux qui leur seront faits dorénavant soient de pures grâces, en ne souffrant pas qu'ils en fassent de leur part.

Nous avons fait assembler, suivant ce qui nous était prescrit par nos dépêches M. Saulger, intéressé au nouveau bail des domaines d'Occident, avec l'agent, les principaux commis de la ferme et les plus notables marchands et habitants de ce pays, auxquels nous avons fait faire lecture de l'arrêt du Conseil qui leur adjuge la ferme du castor, et des mémoires qui nous ont été envoyés, et leur avons fait entendre les propositions du dit sieur Saulger au nom des dits fermiers pour savoir les sentiments des dits marchands et habitans et en mander ensuite nos avis à S. M. Mais le sieur Riverin ayant présenté dans la dite assemblée un mémoire par lequel il a fait connaître qu'il y avait une compagnie formée en France, qui avait proposé de prendre la ferme en question et de recevoir les castors sur le pied réglé par l'arrêt du Conseil de mois de mai, 1695, en faisant les mêmes conditions pour le Roi auxquelles les nouveaux fermiers s'étaient soumis par leur bail, et de rembourser généralement les avances dans lesquelles ces nouveaux fermiers étaient entrés à moins qu'ils ne voulussent eux-mêmes exécuter les propositions qu'il avançait au nom de la dite compagnie, offrant toujours de leur en laisser la préférence. Il n'a pas été possible de faire entrer les habitans et marchands dans aucune discussion pour le prix du castor, croyant éviter par là le grand désavantage qu'ils souffraient si le bail fait à Guigue subsistait, ce qui les a unanimement fait prendre la résolution de signer le mémoire présenté par le dit sieur Riverin que nous vous envoyons; et nous supplions S. M. en même temps de nous faire savoir la résolution qu'elle aura prise sur ce sujet, dans le mois de mai, au plus tard, par un vaisseau qu'il lui plaira faire partir exprès, afin d'éviter la perte générale de la colonie par la suspension du commerce, les habitans et les marchands n'osant, dans l'incertitude du prix de ces castors, en recevoir des Sauvages, lesquels de leur côté, voyant qu'on ne les voudrait prendre qu'à un très bas prix, les porteraient chez les étrangers et se rebuteraient entièrement de notre commerce, d'où il serait à craindre que, d'amis qu'ils nous sont présentement, ils ne devinssent nos ennemis.

Le sieur de Frontenac est trop rempli du désir de plaire à S. M. pour aller contre la défense qu'elle lui fait de nommer à l'avenir aucun officier réformé, et il la remercie très humblement de la bonté qu'elle a eue d'approuver ceux qu'il a faits auparavant de recevoir les ordres de n'en plus faire.

Nous avons plusieurs fois informé S. M. de l'utilité des sous-enseignes, étant des jeunes gens pleins de vigueur et les plus propres à supporter les fatigues inconcevables de la guerre au travers des bois, sur les neiges et en canots, qui sont d'ailleurs fort braves et toujours prêts à aller partout: c'est pourquoi nous supplions derechef S. M. de trouver bon qu'ils soient conservés.

Nous ne recevons point de plaintes des caporaux et anspessades de n'être pas payés de leur solde. Le nombre fixé est ordinairement entretenu sans qu'il nous paraisse en manquer.

Le sieur Rey Gaillard remercie très humblement S. M. de la commission de commissaire d'artillerie qu'elle a eu la bonté de lui accorder. Il nous paraît attaché au service, s'appliquant à instruire au maniement du canon le détachement de

soldats que le sieur de Frontenac lui a donné, duquel on tirera de bons services dans les occasions.

M. l'évêque de Québec continue avec tant d'application à soulager les pauvres et à faire d'autres bonnes œuvres que nous pouvons dire qu'il fait au delà de ses forces, ce qui ne doit pas peu vous engager, Monseigneur, à lui procurer la continuation des grâces que S. M. lui fait, et même de les lui augmenter pour ce qui concerne la fixation des cures. Nous le presserons de satisfaire S. M. sur ce point, ne doutant pas qu'il ne l'eût déjà fait sans la mort de plusieurs de ses prêtres. Mais il ne faut pas espérer que les curés puissent sitôt subsister sans le supplément des 8000 livres, par rapport à la pauvreté de la plus grande partie des paroisses.

Les Récollets ont effectivement beaucoup perdu en mer, et la grâce de mille livres d'augmentation que S. M. leur a accordée cette année leur a été d'un très grand secours. Ils vous seraient très obligés, Monseigneur, si vous vouliez avoir la bonté de leur faire encore la même grâce pour aider à leur établissement et à l'achèvement de leur église à Québec, et s'il se pouvait, une plus grande.

Les farines envoyées de France, cette année sont meilleures que celles que nous reçûmes l'année dernière. Il s'en trouve néanmoins une partie qui n'est pas de la qualité qu'il est à désirer. Pour les lards, ils sont extrêmement maigres, ainsi que ceux envoyés l'année dernière. Nous vous prions, Monseigneur, de nous faire envoyer encore du lard pour les troupes. Il en est fait mention dans un mémoire des choses à envoyer l'année prochaine qui est joint à la lettre particulière du sieur de Champigny.

Le sieur de Frontenac est sensiblement obligé à Sa Majesté de la bonté qu'elle a eue d'accorder trois mille livres pour la continuation de la réédification du château de Québec. S'il était possible de faire avec cette somme tout ce qui est indispensable, il s'imposerait volontiers silence sur son parachèvement, mais la nécessité de le mettre dans sa perfection le réduit encore à importuner S. M. pour la supplier d'ordonner l'année prochaine pareille somme.

Nous avons déjà pris la liberté, Monseigneur, de vous faire savoir que, lorsque nous donnons des concessions qui paraissent trop étendues, nous n'en usons ainsi ordinairement qu'à cause du peu de terre qui s'y rencontre propre à mettre en valeur, se trouvant remplies de rochers qui les rendent, la plus grande partie, incultes et inutiles. Il se rencontrerait souvent qu'il leur serait égal de ne leur en point donner, si on en usait autrement; outre que ceux à qui on a accordé plus qu'il ne semble qu'on ne devrait, c'est pour leur donner moyen d'y faire des seigneuries et y établir des habitans, à quoi nous vous supplions d'avoir égard, tant pour celles accordées depuis, dont nous vous envoyons copie. Il y en a une pour le sieur de Longueuil qui vous paraîtra peut-être grande, mais la considération de neuf enfants qu'il y établit et des dépenses extraordinaires qu'il y fait pour la mettre entièrement en valeur, lève les obstacles qu'on pourrait y former. Les bons services qu'il a rendus dans les armées, ainsi que tous ses frères dont il est l'aîné, et les beaux bâtiments qu'il a fait construire sur sa terre, où il a dessein d'établir dans peu de temps plusieurs villages, nous ont rendus favorables à la prière qu'il nous a faite de supplier très humblement S. M. de faire l'érection de sa terre en baronnie par la considération de tout ce qui est contenu dans le projet de lettres ci-joint qui est en tout parfaitement conforme à la vérité, ce qui sera d'un puissant engagement à faire de belles terres et de bonnes fortifications à son exemple. Son fort, sa maison et tous les accompagnemens nous donnant, quand nous les voyons, une idée des châteaux de France fortifiés.

A l'égard de l'ordre que S. M. donne particulièrement au sieur de Champigny d'examiner les anciennes concessions et si les propriétaires exécutent les clauses auxquelles elles ont été accordées, il s'acquittera ponctuellement de cette communication et en rendra compte l'année prochaine.

Le sieur Boucher, propriétaire de la terre de Boucherville, qui est une des plus belles de la colonie vous prie, Monseigneur, de lui procurer la confirmation de la concession qui lui en a été faite par M. Talon, qu'il avait négligé jusqu'à présent de demander, et de celle que nous lui avons faite des droits de chasse et de pêche. Nous en joignons ici des copies.

Le sieur Riverin recevra pour l'établissement de ses pêcheries tous les secours qui dépendront de nous. Il a été reçu conseiller au Conseil Souverain.

Il nous paraît beaucoup d'exactitude de la part du sieur de LaTouche, commissaire, dans les recrues qu'il fait des compagnies, ne nous étant point aperçus qu'il passe les domestiques des capitaines, à moins qu'on entende parler de certains soldats, lesquels sachant travailler de différents métiers sont quelquefois employés à leur service en les payant.

Comme on a retenu en France la solde d'un sergent et de 20 soldats détachés de ce pays pour la Baie d'Hudson, il sera nécessaire que M. le trésorier prenne soin d'en tirer ses décharges, n'étant pas ici à portée pour les avoir, ce qui a aussi empêché le sieur de Champigny de les faire payer de leur solde depuis qu'elle leur est due, et ne pouvant plus en être chargé, ils n'ont point été employés. Leur solde pour un an ne monte qu'à 1869 livres, et M. de Lubert a retenu sur les fonds qui étaient à remettre 4159 livres seize sous, sans que nous en sachions la raison, de quoi le sieur de Champigny lui écrit pour en être instruit.

Nous avons vu les états que vous nous avez envoyés, Monseigneur, des fonds ordonnés pour l'Acadie et Plaisance. Les officiers des lieux ne nous paraissent pas avoir beaucoup d'exactitude à nous informer chacun pour ce qui nous concerne de ce qui est du service du Roi dans ces quartiers, sur quoi, vous aurez agréable de donner des ordres conformément à ce que vous désirez à cet égard.

Trouvez bon, Monseigneur, que nous vous disions que l'établissement des Ursulines aux Trois-Rivières sera fort utile, s'il est bien fondé par M. l'évêque, comme il en a le dessein. Ces religieuses ne sont pas seulement destinées à l'instruction des jeunes filles suivant leur institut, mais aussi à tenir un petit hôpital pour les malades, dont ce lieu recevra beaucoup de secours. Ainsi, ce sera un bien de le conserver après une fondation solide. M. l'évêque a déjà fait une assez grosse dépense pour l'achat de la maison et la réception de quelques filles, si le Roi n'a pas la bonté de lui accorder les lettres patentes dont il le supplie, il en sera extrêmement mortifié.

Nous avons, suivant l'ordre de S. M., accommodé l'affaire qui était entre le sieur de Subercaze, major, et le sieur de LaTouche, commissaire. Ce dernier paraît satisfait et ils se sont embrassés. Nous leur avons expliqué vos intentions, Monseigneur, sur ce qu'ils devaient observer pour les revues, les extraits et les rôles, à quoi nous prendrons soin qu'ils se conforment.

Le sieur de Vaudreuil et la plus grande partie des capitaines nous ayant témoigné qu'ils souhaiteraient fort que le sieur de Subercaze pût passer en France pour vous rendre un compte fidèle de l'état de nos troupes, vous représenter leurs intérêts et nous rapporter promptement les ordres que S. M. nous voudra envoyer là-dessus, le sieur de Frontenac a cru ne devoir pas leur refuser le congé qu'ils lui demandaient pour lui. Et ce que nous pouvons y ajouter est que c'est un officier

très vigilant, d'une fatigue inconcevable et qui s'est toujours parfaitement bien acquitté de son devoir. La dépense où son emploi l'engage nous oblige à vous demander, Monseigneur, pour lui, une augmentation d'appointements, et de vous supplier de ne lui point refuser cette année sa paie ordinaire, quoiqu'il passe en France.

Le sieur de Vallerenne, capitaine en ce pays, se retire cette année en France, bien satisfait de ce que S. M. a bien voulu (le lui) permettre, à cause de ses infirmités. Nous l'assurons de sa très humble reconnaissance de la pension qu'elle a eu la bonté de lui accorder, dont nous la remercions pareillement, nous ayant fait la grâce d'écouter favorablement la prière que nous lui en avons faite.

La fonction de garde-scel a été faite par MM. les conseillers au Conseil Souverain successivement. Le sieur de la Martinière, l'un d'eux, étant le moins aisé, homme d'équité, si S. M. lui veut faire la grâce de lui donner cette place pour jouir du peu de profit qui en proviendra, cela lui aidera à subsister.

Pour la situation où nous mandons que sont les affaires de ce pays et l'incertitude où nous sommes de pouvoir encore conclure la paix, S. M. jugera s'il sera à propos de réformer, dès l'année prochaine, une partie des troupes qui y sont, et si, lors même que la paix sera conclue, il ne serait pas à craindre d'en réformer sitôt, de peur qu'il ne prît envie aux Iroquois, connaissant que nous nous serions affaiblis, de recommencer leurs incursions.

Nous empêcherons, suivant l'intention du Roi, que les majors tournent à leur profit les matériaux qui pourront provenir de la démolition des fortifications que nous prendrons soin de faire vendre, lorsqu'il y en aura pour être appliqués au profit de S. M., si c'est elle qui en a fait la dépense, ou à celui des habitans, si ce sont eux qui l'ont fait.

Trouvez bon, Monseigneur, que nous vous rendions témoignage du mérite du sieur de Muy, capitaine en ce pays, étant un des meilleurs officiers que nous ayons, brave homme, appliqué au service, et capable de commander, ce qui nous engage à vous prier de lui faire plaisir dans les occasions.

Nous joignons à cette dépêche un mémoire qui vous est présenté par le sieur de Galifet, major de cette ville, par lequel il vous expose l'utilité qu'il y aurait d'établir un poste à l'île Percé pour assurer les pêches sédentaires qui s'y font et mettre à couvert l'entrée de notre golfe et de notre rivière des moindres pirates qui sont venus dans ces dernières années jusqu'à 20 lieues de Québec faire des incursions et nous prendre des bâtimens. Si S. M. goûte cette proposition, nous la supplions de lui en accorder le gouvernement, et nous croyons qu'elle ne le pourrait confier en de meilleures mains parce qu'il a de l'esprit, de l'intelligence et beaucoup d'affection pour le service. En ce cas, Monseigneur, le sieur de Frontenac prendrait la liberté de vous demander d'accorder au sieur de la Vallière, capitaine de ses gardes, et d'une compagnie du détachement de la marine la majorité que quitterait le dit sieur de Galifet et que vous fûtes sur le point de lui accorder dès le temps qu'elle tomba entre ses mains, vous pouvant assurer qu'il en est très digne, et que personne en ce pays ne le mériterait mieux. Le sieur de Champigny vous rend ce même témoignage et qu'il serait même capable d'un plus grand emploi.

On a été obligé, du temps de M. de Denonville, lorsqu'il fit faire le magasin aux poudres, proche du château de Québec, de le faire construire sur un terrain appartenant au sieur de Bécancourt. Et depuis, ayant augmenté l'enceinte du fort, on a été nécessité de prendre encore de ce même terrain pour en augmenter la fortification. Et, comme on ne lui en a fait aucun remboursement, il demanderait qu'il fût estimé et qu'il en pût être payé, à quoi nous trouvons qu'il y aurait beaucoup de justice

Le sieur de Clérin, lieutenant dans les troupes de la marine, est un des plus intelligents que nous ayons. Il demanderait qu'on lui voulût accorder une commission d'aide-major du gouvernement de Montréal, dont il fait les fonctions depuis neuf ans sur une commission que le sieur de Frontenac lui a donnée, sans prétendre pour cela à aucun appointement tant qu'il jouira de ceux de sa lieutenance.

Nous vous supplions encore de faire quelque considération sur ce que vous représentera le sieur de Langloiserie, major de Montréal, sur la modicité de ses appointements qui ne sont que de 1000 livres. Il y aurait de la justice de les égaler à ceux du major de Québec qui sont de 1200 livres, d'autant plus qu'il est à la tête du pays où il y a plus de fatigues pour lui et plus de dépenses à cause de la forte garnison qui y est toujours. Il passe en France pour ses affaires domestiques où il n'a point été depuis 12 ans.

Le sieur de Ramezay, gouverneur des Trois-Rivières, nous prie de vous représenter les mêmes raisons pour lui, et avoir égard à ce qu'il est au milieu du pays, exposé au passage de toutes les personnes de distinction qui vont et qui viennent incessamment de Québec à Montréal ce qui lui cause beaucoup de dépense, à laquelle ses appointemens ne peuvent suffire; étant chargé d'ailleurs d'une très grande famille, il mériterait quelque augmentation, ainsi qu'il vous le représente par son placet.

Ayant dessein, au mois d'avril de l'année dernière, d'être particulièrement informés des mouvements des Bastonnais et d'assurer en quelque façon la navigation dans le bas de notre rivière, il se présenta quelques négocians de cette ville qui nous proposèrent d'armer en course à leurs frais et de rendre ce service au Roi et à la colonie, pourvu que nous leur fissions fournir quelques armes et quelques munitions de ses magasins avec un mauvais bâtiment sans agrès, estimé à 300 livres ou environ, lequel ils offrirent de radouber et de gréer tout à neuf. Nous crûmes devoir adhérer à leur proposition, et le sieur de Frontenac pria le sieur de Champigny de leur faire délivrer du magasin du Roi le contenu en leur mémoire, montant à la somme d'environ 2100 livres et même leur donner un officier et de ses soldats du détachement de la marine pour faciliter le dit armement. Ils partirent, harcelèrent beaucoup les Anglais du côté de Boston, prirent même plusieurs petits bâtimens pêcheurs et occupèrent de manière leurs corsaires qu'ils n'eurent pas le temps de venir pirater sur nos côtes. Mais, enfin, ayant été pris eux-mêmes par deux gros bâtimens anglais, quelques gens de leur équipage qui étaient dans une de leurs prises, ne se trouvant pas assez forts pour tenir la mer furent obligés de revenir ici. Ils remirent en arrivant, dans les magasins du Roi ce qui n'avait point été consommé dans cette course, qui se monte à peu près à 600 livres, de manière que la consommation se trouve monter à celle de quinze cents livres, pourquoi le sieur de Champigny a cru devoir rendre un jugement par lequel il a ordonné que la dite somme de quinze cents livres, provenant de la vente du petit bâtiment dans lequel ces gens sont revenus serait remise entre les mains du trésorier de la marine pour rembourser S. M. de ce qui a été tiré de ses magasins et consommé dans cette course. Mais, comme il ne serait pas juste que les dits armateurs qui ont tout perdu en ce rencontre se trouvassent privés de cette petite ressource, d'autant plus qu'ils n'ont fait cette entreprise que sur l'assurance qui leur avait été donnée par le sieur de Frontenac que s'ils ne réussissaient pas, ils ne seraient pas obligés d'en tenir compte à S. M., nous espérons qu'entrant en considération de la perte que les dits armateurs ont soufferte, elle voudra bien ordonner que le dit bâtiment et les effets qui ont été tirés du magasin seront passés en consommation, et par ce moyen, confirmer la

promesse que leur avait faite le sieur de Frontenac qui, autrement, se trouverait obligé de les indemniser à ses dépens, leur ayant donné sa parole, et même son billet au garde-magasin.

Le sieur Juchereau, juge de la juridiction royale de Montréal, nous a représenté l'impossibilité où il était de pouvoir subsister dans cet emploi si le Roi n'avait la bonté de lui accorder un supplément de gages à cause de la pauvreté d'une partie des habitans qui le porte souvent à terminer leurs différends sans frais. Nous croyons, Monseigneur, qu'il serait assez juste de rendre ses gages conformes à ceux du lieutenant général de Québec, qui sont de 700 livres.

La veuve du sieur Desquerac, capitaine d'une compagnie, qui a été tué au service en combattant contre les Anglais et les Iroquois, vous supplie, Monseigneur, d'avoir présentement égard à la très humble demande qu'elle vous a faite, après la mort de son mari, d'une gratification annuelle qui pût la mettre en état d'élever ses enfans, à quoi vous voulûtes bien répondre que S.M. y ferait attention après la guerre, ce qui l'obligea d'avoir recours à son père, qui a fait les derniers efforts pour leur donner du pain jusqu'à présent. Elle ose espérer, Monseigneur, et nous vous supplions très humblement de lui procurer la gratification dont elle vous a prié.

Nous avons fait entendre aux intéressés en la Compagnie du Nord, qui sont en ce pays, les intentions de S. M. sur l'état présent de cette affaire, ce qui leur a donné lieu de faire le mémoire ci-joint, qui contient les principales circonstances de cet établissement, leurs raisons pour ne pas entreprendre de soutenir le fort de Nelson, et leurs offres de prendre le fonds de la baie aux conditions que S. M. propose, en leur accordant des lettres d'établissement pour vingt années et de recevoir leurs associés de France, ayant par eux procureur en Canada.

Nous continuons à vous demander l'honneur de votre protection et de vous supplier de nous croire avec un très respectueux attachement,

Monseigneur,

Vos très humbles, très obéissants et très obligés serviteurs,

FRONTENAC
CHAMFIGNY (1).

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE (17 OCTOBRE 1698)

A Québec, le 17 octobre

. . . . . .

Les Anglois de Boston renvoyèrent à la fin d'avril au Port Royal les prisonniers françois qui se trouvèrent chez eulx, et laissèrent au Sieur de St Castin une copie du traitté de paix semblable à celle qui avoit esté apportée d'Orange par le Sieur Abraham. Nos Sauvages Abénakis se trouvèrent extresmement surpris de ce qu'à une paix générale, on ne leur rendoit pas les leurs, et ils auroient continué dès ce tems là leurs courses ordinaires sans les ordres qu'il reçurent de Monsieur le Comte de Frontenac de suspendre pour quelque tems leurs haches.

Ils avoient faict depuis le commencement de l'automne dernier des coups considérables, levé plusieurs chevelures et mesme quantité de prisonniers (2).

---

(1) Copie aux Archives de la province de Québec.

(2) *Documents relatifs à la Nouvelle-France*, vol. II, 1690-1713, p. 310.

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC ET DE L'INTENDANT BOCHART AU MINISTRE (25 OCTOBRE 1698)

Monseigneur,

Nous vous avons informé par la lettre que nous avons eu l'honneur de vous écrire le 15 de ce mois des dispositions où étaient les Français qui sont restés à Missilimakinac et au bas pays éloigné.

Depuis ce temps, le sieur de Tonty, commandant dans ces lieux, est arrivé ici avec six Français seulement, en étant parti suivant les ordres qu'il avait reçus du Sr de Frontenac qui confirmaient ceux qu'il lui avait déjà ci-devant envoyés en conséquence des dispositions de Sa Majesté, après avoir fait néanmoins tous ses efforts et par exhortations et par menaces pour engager tous ces voyageurs à déférer aux ordres qu'il avait reçus.

Il nous a rapporté qu'une partie de ces Français qui se sont rebellés, ont pris pour prétexte de ne les pas suivre, qu'ils avaient laissé tous leurs effets lorsqu'ils furent commandés pour descendre avec le Sr d'Argenteuil pour la campagne d'Onnontagué, et que depuis leur retour il ne les avait pu traiter, les Sauvages ayant peu chassé cette année, la plus grande partie étant allés en guerre, de manière que ces Français se trouvaient obligés de s'éloigner de Missilimakinac pour les pouvoir commercer, mais que les autres Français étaient tous disposés à obéir et à revenir à Montréal, et qu'ils n'en ont été empêchés que parce qu'ils se sont trouvés dans l'impossibilité de le faire n'ayant pu trouver des Sauvages qui aient voulu, en leur donnant le triple de ce qu'on leur donne ordinairement, les aider à descendre leurs pelleteries, comme il est expliqué par la requête ci-jointe. Le dit Sr de Tonty nous a ajouté qu'il avait fait assembler les chefs de ces Sauvages et leur avait voulu donner quarante castors par présent pour les engager à inviter leur jeunesse d'aider aux Français. Le Sr Arnaud, marchand de Montréal, qui était monté à Missilimakinac l'année dernière pour retirer de ces voyageurs des sommes considérables qui lui était dues, en cherchait depuis longtems pour ses effets, et n'en ayant pu trouver d'assez bonne volonté, n'avait pu partir avec le dit Sr de Tonty. Mais le Sr de Bouder (?) étant arrivé, chargé de nouveaux ordres du sieur de Frontenac pour faire descendre tous les Français à quelque prix que ce fut, le sieur Arnaud a pris la résolution d'abandonner généralement toutes ses pelleteries plutôt que de manquer à l'obéissance qu'il devait aux ordres du Roi et du Sr de Frontenac, et a engagé un Sauvage à qui il a donné 500 l. en castor et loué deux autres Français pour les ramener, de sorte que ce voyage, sans rien rapporter, lui a coûté plus de 1200 l. pour se rendre à Québec où il arriva hier.

Nous avons cru dans cette conjoncture et toutes ces circonstances devoir retarder jusques aux nouvelles de la Cour l'exécution de l'entreprise du sieur Lesueur pour les mines, quoiqu'on lui eut déjà promis d'envoyer par avance deux canots à Missilimakinac pour y acheter des vivres et autres choses nécessaires pour son voyage et qu'on lui permettrait au petit printems de les aller joindre avec le reste de son monde; et ce qui nous a engagés à prendre cette résolution a été que les Français qui sont restés chez les nations éloignées pour y traiter le reste de leurs marchandises, y voyant arriver des gens tout nouveaux, croiraient se pouvoir dispenser de descendre et prendraient peut être la résolution de s'y perpétuer, au lieu que n'y voyant arriver personne avec la faculté de faire ce qu'on leur défend, les réflexions qu'ils pourront faire pendant l'hiver et l'appréhension de

tomber tout à fait dans le crime les pourraient obliger à revenir au printemps les uns et les autres, ce qui serait fort à souhaiter par la difficulté qu'il y aura à les y contraindre.

Les Iroquois qui avaient promis de venir conclure la paix et de ramener nos prisonniers ne l'ont pas encore fait, ce qui ne nous laisse pas douter qu'ils n'en soient détournés par le comte de Bellomont, gouverneur général de la Nelle Angleterre, qui voudrait qu'elle ne se fit que par lui, les regardant comme sujets de son Roi, et nous ne croyons pas que désormais il y ait lieu de faire venir ces Sauvages à la raison, qu'en faisant quelqu'entreprise sur leurs villages; mais comme Mr de Bellomont a marqué au Sr de Frontenac qu'il leur avait bien défendu de nous faire la guerre,mais que si nous les allions attaquer, il serait obligé de prendre leur parti et de repousser la force par la force, en ce cas bien loin de songer à réformer les troupes qui sont ici nous aurions besoin d'en avoir de nouvelles, mais si vous pouvez faire donner ordre au Cte de Bellomont de ne se point mêler des affaires des Iroquois, nous croyons qu'avec les forces qui nous restent, quoique nos troupes soient un peu délabrés, elles seront suffisantes pour les reduire bientôt dans le devoir.

Nous attendrons sur cela vos ordres, afin que ce que nous pourrions faire ne puisse être imputé à aucune infraction du traité de paix, et cependant nous tiendrons toutes choses prêtes pour les pouvoir exécuter, et nous vous supplions, Monseigneur, de vouloir bien, comme nous vous l'avons déjà demandé, faire partir de bonne heure un vaisseau exprès pour qu'il puisse arriver ici dans le mois de mai, tant pour cette affaire que pour ce qui concerne le prix des castors.

Nous vous envoyons, Monseigneur, une requête qui nous a été présentée par les habitans de Montréal et des Trois-Rivières, qui ne s'étaient pas trouvés ici lors de l'assemblée qui fut tenue par l'ordre du Roi sur les propositions faites par Guigue au Conseil d'Etat pour le réglement du prix des castors; il y a lieu, Monseigneur, d'y avoir égard, considérant les propositions et les offres faites par le Sr Riverin dans l'assemblée que nous avons fait faire.

Nous continuons d'être avec un très grand et profond respect, Monseigneur, vos très humbles, très obéissants et très obligés serviteurs,

FRONTENAC
CHAMPIGNY.

Nous avons oublié, Monseigneur, de vous représenter dans nos précédentes lettres qu'on a retiré au Sr de Vaudreuil ses appointemens de capitaine pendant une année qu'il a été en France où il n'avait passé que pour un procès, qui était de la dernière conséquence pour sa famille, et qui l'a engagé, pendant le temps que Madame sa femme y a demeuré, dans des dépenses extraordinaires. Nous vous supplions, Monseigneur, d'ordonner à Mr de Champigny de le faire payer.

F. & B. C. (1).

---

(1) Copie aux Archives de la province de Québec.

LETTRE DU ROI AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (25 MARS 1699) (1)

A Versailles, le 25 mars 1699

Monsieur le comte de Frontenac,

J'ay esté informé par les dernières lettres que j'ay reçeus de vous et par la coppie de celles du Sr comte de Bellomont que vous m'avez envoyées ce qui s'est passé au sujet des cinq nations des Iroquois nommez par les Français Onnontagué, Onneioust, Goiogouen, Sonnontouen et Anniez et par les Anglais les Magnas les Oneydes, les Ondages, les Caiougas et les Senekées, afin que les choses n'aillent pas jusqu'aux voyes de fait je suis convenu avec mon frère le Roy d'Angleterre en attendant que les commissaires que nous avons nommez en exécution du traitté de Riswick en ayent fait un qui serve de règle à l'avenir, que si on en estait venu jusqu'aux actes d'hostilitez ils cesseront de part et d'autre dans l'instant que vous recevrez cette lettre; que si mes troupes avaient eu quelqu'avantage sur celles d'Angleterre ou les Anglais sur les miennes, quoyqu'il soit arrivé et quelque poste qui ait esté pris de part ou d'autre les choses seront restablies sur le pied qu'elles estaient au commencement du mois d'aouest dernier avant que la lettre du dit comte de Bellomont du 13 du mois d'aoust vous ayt esté escrite, et finallement pour prévenir la continuation des disputes qui sont survenues à l'occasion des Iroquois des cinq nations cy dessus nommées jusqu'à ce que l'on soit venu à une discution, j'ay consenty qu'ils demeureront en repos et qu'ils jouiront de la paix conclue à Riswick de mesme que les Indiens qui sont leurs voisins; qu'en conséquence de cela les prisoniers et les ostages seront rendus de part et d'autre, et les Iroquois des cinq nations aussy bien que les Indiens avec lesquels ils ont esté en guerre et les autres leurs voisins de part et d'autres seront désarmez autant qu'il sera jugé à propos par vous et par ledit de Bellomont pour les contenir dans la tranquilité dont on est convenu qu'ils jouiront et en cas que lesdites nations se fassent la guerre les unes aux autres ou insultent les colonies françaises ou anglaises.

Je veux que vous agissiez de concert avec ledit Sr de Bellomont contre eux et les obligiez de vivre en repos.

Je vous adresse coppie des ordres que mon frère le Roy d'Angleterre donne au dit Sr comte de Bellomont afin que si le vaisseau qui vous porte ceux cy arrive plus tost que celuy d'Angleterre vous les fassiez passer jusqu'à luy avec le plus de diligence que vous pourrez et on adresse aussy un double de cette depesche audit Sr de Bellomont pour vous estre par luy envoyée en cas qu'il reçoive celle du Roy d'Angleterre avant que vous receviez la présente laquelle n'estant à autre fin je prie Dieu etc. (2).

---

(1) Cette lettre arriva à Québec plusieurs mois après la mort du gouverneur de Frontenac.
(2) Copie aux Archives de la province de Québec.

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC. (1er AVRIL 1699) (1)

A Versailles, le per avril 1699

Monsieur,

Je dois vous donner advis qu'on a ouvert à Londres les conférences pour le règlement des limites et des affaires des colonies de l'Amérique, on a commencé par celle de la souveraineté des Iroquois, et comme il n'est pas assuré qu'elle puisse estre terminée avant le départ des derniers vaisseaux, les commissaires des deux nations sont convenus que Sa Majesté vous escrirait la depesche dont vous trouverez cy-joint coppie, et que le Roy d'Angleterre en escrirait une pareille à Mr le comte de Bellomont. On fait actuellement l'eschange de ces lettres, ainsy vous les recevrez incessament soit par la voye de France ou par celle de Boston. J'ay cependant esté bien aise de vous en donner advis.

On a aussy entamé l'affaire de la Baye d'Hudson mais il n'y a encore rien de finy.

J'escris à M. de Champigny que le Roy a trouvé très mauvais qu'on n'ayt pas exécuté l'ordre que Sa Majesté avait donné d'entendre et de tâcher de faire convenir les habitans du Canada avec les nouveaux fermiers des prix sur lesquels il est à propos de les payer à l'advenir, et Sa Majesté n'a pas non plus trouvé bon l'acquiescement que vous avez donné au discours du Sr Riverin, il ne devait pas empescher qu'on n'exécutast l'ordre que Sa Majesté avait donné.

L'inexécution de cet ordre a mis Sa Majesté dans la nécessité de rendre un arrest pour obliger le fermier de payer les lettres de change tirées sur luy l'année dernière, ce qu'il refusait de faire, attendu l'inexécution de la principale clause de son bail et pour faire faire cette année ce qu'on a manqué de faire la dernière à quoy il est nécessaire que vous donniez une entière application. Les habitans paraistront peut-estre y perdre quelque chose mais il est nécessaire d'assurer l'estat de la colonie et cette seureté ne se peut trouver que dans le règlement des prix des castors, de sorte que le fermier ne revienne plus sur Sa Majesté. C'est à parvenir à cette fin que vous doit engager l'amitié que vous avez pour ce pays. Vous devez croire que Sa Majesté peut se lasser d'une colonie qui luy couste tous les ans des sommes immenses et de laquelle bien loin de tirer quelque utilité les productions luy font perdre tous les ans des sommes considérables. J'attendray avec beaucoup d'impatience des nouvelles de ce que vous aurez fait sur ce sujet, mais je vous repète encore que vous ne pouvez rendre de service plus agréable au Roy ny plus utile à la colonie que de faire cet accord (2).

---

(1) Cette lettre arriva à Québec plusieurs mois après la mort du gouverneur de Frontenac.
(2) Copie aux Archives de la province de Québec.

LA VÉNÉRABLE MÈRE D'YOUVILLE

PEINTURE CONSERVÉE À LA MAISON MÈRE DES SŒURS GRISES, À MONTRÉAL

LA VÉNÉRABLE MÈRE D'YOUVILLE

La Vénérable Mère Marie-Marguerite Dufrost de Lajemmerais, veuve d'Youville, fondatrice des Sœurs Grises ou de la Charité, qui pendant toute sa vie ne chercha que l'ombre et l'oubli, a eu, après sa mort, un honneur qui n'a été accordé à aucun des grands personnages de notre histoire: sa belle existence a été racontée par dix biographes différents.

La première *Vie de la Mère d'Youville* fut écrite par son propre fils, l'abbé Charles-Marie-Magdeleine d'Youville. Cette *Vie* a été publiée pour la première fois dans le *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec pour 1924-1925.*

L'abbé Antoine Sattin, prêtre de Saint-Sulpice, recueillit d'une Sœur Grise, la seule survivante de celles qui avaient connu la fondatrice, les faits omis par l'abbé d'Youville, et écrivit à son tour une *Vie de madame d'Youville* qui n'a jamais été publiée. C'est celle que nous avons le plaisir de mettre au jour.

En 1852, le savant abbé Faillon, à l'aide des travaux des abbés d'Youville et Sattin et d'autres documents qu'il avait pu recueillir à Montréal et à Paris, publiait la *Vie de Mme d'Youville, fondatrice des Sœurs de la Charité de Villemarie, dans l'île de Montréal.*

Les mérites de la Mère d'Youville étaient connus même en France et, en 1894, le comte de Palys publiait à Rennes, en Bretagne, un travail substantiel intitulé *Une famille bretonne au Canada, madame d'Youville.*

Un an plus tard, en 1895, un prêtre distingué, Mgr D.-S. Ramsay publiait la première vie en langue anglaise de la Mère d'Youville, sous le titre *Life of the Venerable M.M. Dufrost de Lajemmerais, Mde d'Youville, foundress of the Sisters of Charity (called Grey Nuns, of Montreal).*

En 1900, madame L.-A. Jetté, alors châtelaine de Spencer Wood, publiait une nouvelle *Vie de la Vénérable Mère d'Youville.* Cet ouvrage fut très favorablement accueilli.

Les ouvrages de M. Faillon et de madame Jetté étaient assez volumineux et peu à la portée du peuple. En 1921, M. l'abbé Emile Dubois publiait une vie abrégée de la fondatrice des Sœurs Grises qui a été répandue à des milliers d'exemplaires au Canada et aux États-Unis.

La même année (1921), à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de la mort de la Mère d'Youville, les Sœurs Grises publiaient une notice biographique qui fut immédiatement traduite en anglais.

Les filles de la Mère d'Youville se sont établies au Manitoba dès 1844. Il convenait de faire connaître à la population manitobaine la vie de la fondatrice. C'est M. Ernest Cyr, un publiciste de talent, qui se chargea de cette tâche. Son travail a été publié à Saint-Boniface, en 1925, sous le titre *La Vénérable Mère d'Youville, fondatrice des Sœurs de la Charité* (*Sœurs Grises*).

Enfin, en 1929, les Sœurs Grises publiaient en volume, sous le titre *Vie de la Vénérable Mère d'Youville*, les chapitres consacrés à la sainte fondatrice dans le premier volume de l'*Histoire de l'Hôpital général de Montréal*. Sa Grandeur Mgr Gauthier, archevêque-coadjuteur de Montréal, a bien voulu écrire la préface de cette dixième vie de la Mère d'Youville.

* * *

Un mot de l'abbé Antoine Sattin, l'auteur de la *Vie de la Mère d'Youville* que nous publions dans ces pages. Né à Lyon, le 18 février 1767, il entra dans la compagnie de Saint-Sulpice et fut élevé à la prêtrise le 19 mars 1794. Il passait en Canada quelques mois plus tard.

Après avoir été professeur au petit séminaire de Montréal, il fut employé au ministère paroissial et ensuite chargé pendant trois ans de la direction des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

En 1818, M. l'abbé Sattin fut nommé chapelain de l'Hôpital général de Montréal et confesseur des Sœurs Grises. Il remplit ces fonctions jusqu'à sa mort avec un zèle et un dévouement admirables.

L'abbé Sattin décéda à Montréal, le 23 juin 1836, à l'âge de soixante-neuf ans.

C'est pendant qu'il exerçait les fonctions de chapelain des Sœurs Grises que M. Sattin écrivit sa *Vie de la Mère d'Youville.*

VIE DE MADAME YOUVILLE, FONDATRICE ET PREMIÈRE SUPÉRIEURE DES SŒURS DE LA CHARITÉ DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL COMMUNÉMENT NOMMÉES SŒURS GRISES, DÉDIÉE À CETTE MÊME COMMUNAUTÉ, PAR M. SATTIN, P. S. S.

ÉPITRE DÉDICATOIRE

Mes très honorées Sœurs,

Je me flatte que le petit ouvrage que je vous présente ici, sera d'autant plus favorablement accueilli de votre part, qu'il a pour objet la vie de votre pieuse fondatrice, cette dame si chère aux amis de la religion, toujours présente, en quelque sorte, au milieu de vous par le souvenir honorable que vous en conservez, et par la vive impression de vertus qu'elle a laissée dans votre communauté. Vous connaissez sans doute mieux que moi, par le peu de manuscrit que vous possédez, tout ce que madame Youville votre première mère, d'heureuse mémoire, a fait en faveur de l'établissement qu'elle vous a légué; tout ce que son zèle pour le soulagement des pauvres, lui a fait entreprendre; tout ce que son cœur renfermait de grand, de pieux et de céleste. Ce sont ces différents écrits dont vous faites depuis longtemps l'objet de vos méditations; vous aimez à les lire et à les relire afin de vous remplir davantage de son véritable esprit, et de le faire fleurir de plus en plus au milieu de vous. L'estime que je fais de votre maison, l'empressement que j'ai d'offrir à votre piété quelque chose qui puisse lui être utile, m'aurait fait désirer une main plus habile que la mienne, et plus exercée à ce genre de travail, mais si je reste, à raison de mes faibles talents, inférieur au sujet que j'ai à traiter, j'aurai du moins l'avantage d'avoir rédigé quelque chose de plus suivi, de plus méthodique et de plus propre à faire ressortir davantage l'ensemble de tout ce que cette digne veuve, qui ne vivait que pour Dieu et qui a passé la plus grande partie de sa vie dans les exercices de la charité évangélique, présente de plus propre à fixer vos regards. Heureux si je puis contribuer, par là, à laisser dans vos cœurs un souvenir si profond de ses exemples, de ses maximes et de ses leçons, qu'elles puissent vous servir comme de préservatifs contre tout ce qui tendrait à ralentir en vous le zèle de votre avancement dans les voies de la perfection, et dans les œuvres de la charité chrétienne que vous avez si généreusement embrassées. C'est dans ces dispositions que je vous prie d'agréer les sentiments d'estime, de respect et de dévouement avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Mes très honorées Sœurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

SATTIN,
prêtre du Séminaire de Montréal.

Montréal, 20 juillet 1829.

PRÉFACE

Madame Youville, dont nous entreprenons de donner ici la vie, est, sans contredit, une des personnes les plus marquantes dans l'histoire de l'établissement de cette colonie; il semble que le ciel l'avait fait naître comme un astre bienfaisant dont les salutaires influences devaient se répandre sur les différentes classes de la société. Les services importants qu'elle a rendus à la province, et particulièrement au district et à la ville de Montréal, en formant une société de demoiselles pieuses vouées au soulagement des vieillards et des infirmes de l'un et l'autre sexe, ainsi qu'à la conservation des enfants trouvés, ont rendu son nom si justement célèbre dans cette partie du Bas-Canada qu'on ne le répétait de son vivant qu'avec une sorte de transport. Soixante ans, environ, qui se sont écoulés depuis la fin de sa carrière, n'ont point encore effacé son souvenir de la mémoire des habitants du pays, son nom est encore en singulière vénération; et le succès avec lequel se soutient cette société choisie, formée par ses soins, en faveur des pauvres accablés sous le poids des infirmités de la nature, et érigée de son vivant en communauté régulière, atteste, plus que tout ce que l'on pourrait dire à sa louange, le mérite d'une dame, qui, s'oubliant tout entière pour ne s'occuper que des pauvres, a su en quelque sorte éterniser ses bonnes œuvres dans celles qui en continuent le noble et si touchant exercice.

Ce serait dérober quelque chose à la gloire de la religion et à l'ornement de l'Église du Canada que de ne pas mettre dans un plus grand jour, tout ce que la vie de cette dame peut offrir de plus frappant sous le rapport de la charité chrétienne, ou sous tout autre point de vue propre à exciter notre juste admiration. On sera étonné de voir ces enchaînements de moyens et d'événements qui l'ont conduite comme par degré, à créer et perfectionner sa société naissante jusqu'à en faire une des communautés les plus utiles, les plus nécessaires à la province, et les plus propres à en faire désirer la conservation. C'est par les épreuves multipliées, dont sa vie fut traversée, principalement dans les premiers temps de son mariage, jusqu'à celui de son veuvage, que le ciel commençait à la détacher d'elle-même pour tourner son cœur vers des objets plus dignes de ses affections. En gardant envers elle une conduite, en apparence aussi rigoureuse, il voulait lui apprendre par sa propre expérience, à compatir aux misères humaines, et lui inspirer pour les membres souffrants de Jésus-Christ, une sensibilité d'autant plus industrieuse, qu'elle avait été elle-même plus exposée aux différentes disgrâces et aux différentes amertumes de la vie.

Cette respectable veuve avait laissé en mourant une si grande réputation de vertus et de mérites en tous genres, tant dans l'esprit de ses sœurs, que dans celui des personnes du dehors, et de tous en général, que l'on crut devoir recueillir, après sa mort, les principaux traits et les différentes circonstances remarquables qui l'avaient signalée de son vivant. C'était le désir de sa communauté; et rien sans doute ne pouvait, autant que ce monument, contribuer à satisfaire tous les cœurs et à la faire revivre au milieu de celles qui avaient tant d'intérêt à en conserver le souvenir. Ce fut sur les dépositions d'un certain nombre de ses sœurs qui l'avaient connue plus particulièrement dans le monde, lorsqu'elle jetait à Montréal les fondements de son établissement, et qui émules de son zèle, avaient été plus à portée de la suivre dans les détails de sa conduite tant publique que particulière et religieuse, que l'on rédigea par écrit, l'esquisse de tout ce que son

enfance, sa jeunesse et un âge plus avancé, pouvaient offrir de plus digne de servir à l'édification. De pareils témoignages, appuyés sur tout ce qu'il y a de plus puissant pour en garantir la vérité et l'authenticité, suffisent sans doute pour obtenir les suffrages d'un lecteur judicieux et éclairé, et pour le mettre à l'abri de toute surprise et de toute incertitude.

C'est à ce recueil qui n'est qu'un ensemble de faits en quelque sorte détachés et comme sans suite, destiné simplement à servir de mémoire au besoin, que nous avons eu recours, pour mettre au jour la vie que nous entreprenons; quelque court et quelque abrégé qu'il soit, on ne peut disconvenir qu'il suffise au delà pour justifier le jugement que l'on se forme par avance, d'une dame qui avait embaumé toute la colonie de l'odeur de son éminente piété et de la gloire de ses travaux. Mais que de choses néanmoins il laissait encore à désirer sur une personne aussi recommandable, qui a fourni une carrière assez avancée, et dont on apprécie jusqu'aux moindres particularités. Que d'événements qui ne s'y trouvent point consignés et qui se rattachent naturellement à l'ensemble de ses actions et de ses entreprises comme à tout ce qui concerne l'existence morale de sa communauté! On aime surtout à suivre une âme juste aux approches du trépas, dans le désir où l'on est de se nourrir soi-même de l'héroïsme de ses sentiments et de l'onction de ses dernières paroles. Ces détails intéressants et en même temps si désirables, nous les tenons d'une sœur infiniment respectable par son âge, et qui ne l'avait point quittée pendant tout le cours de sa maladie. C'est à elle que nous sommes redevables de tout ce qui dans cette triste et affligeante conjoncture, l'avait si vivement frappée. Son témoignage a d'autant plus de poids à nos yeux, qu'indépendamment de la confiance qu'elle s'était acquise, à raison du rang élevé qu'elle occupait alors, elle joignait à une excellente mémoire, un discernement exquis, une sagesse peu commune et une droiture de cœur à toute épreuve: la sœur Coutlée, troisième supérieure; nous lui devons également plusieurs autres objets dignes de remarque qui avaient été négligés et qui ne laissent pas que de faire ressortir les heureuses dispositions de cette vertueuse héroïne. Le récit historique de l'établissement de son hôpital conservé dans les archives de sa communauté, ainsi que de la formation de sa maison en communauté régulière, n'a pas peu contribué à nous fournir encore des matériaux importants, puisque c'est là que paraissent davantage les ressources de son génie, la sagesse de ses vues et l'ardeur de sa piété. A l'aide de ces différents secours, nous avons mis la main à l'œuvre, et nous avons essayé de représenter madame Youville telle qu'il nous semble que la dépeignent les différentes pièces qui ont servi à nous guider dans notre entreprise.

Après les avoir lues attentivement, et y avoir réfléchi à loisir, nous avons cru que le plan le plus naturel était de partager sa vie en deux parties ou époques principales. Dans la première partie, nous la suivrons depuis son enfance, jusqu'au moment où elle forma, dans la ville de Montréal, le noyau de son établissement en faveur des pauvres. La seconde comprendra tout le temps qui s'écoula depuis son entrée à l'Hôpital général de cette ville dont elle fut mise en possession, jusqu'au moment où elle termina sa pénible et glorieuse carrière. Puissions-nous la faire connaître telle qu'elle mérite de l'être de votre part, et principalement de ses concitoyens, si intéressés d'ailleurs à chérir une maison consacrée tout entière au soulagement des malheureux de l'un et de l'autre sexe, et dont madame Youville se montra constamment la plus charitable et la plus tendre des mères.

VIE DE MADAME VEUVE YOUVILLE, FONDATRICE ET PREMIÈRE SUPÉRIEURE DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Sa naissance.—Son éducation à Québec.—Son retour chez madame sa mère.—Ses occupations dans la maison paternelle.

Madame Youville née Marie-Marguerite Dufrost de la Jemmerais, naquit le quinze octobre mil sept cent un, à Varennes, paroisse du district de Montréal, dans le Bas-Canada. Son père Christophe Dufrost de la Jemmerais, gentilhomme breton, était capitaine dans les troupes de la colonie; sa mère se nommait Marie Gautier de Varennes. Leur fortune était médiocre; ils eurent de leur mariage six enfants, dont mademoiselle de la Jemmerais était l'aînée. Elle n'avait que sept ans, lorsqu'elle perdit son père; cet accident, en diminuant encore davantage la fortune de madame de la Jemmerais, ne contribua pas peu à la priver des ressources qui lui auraient été avantageuses pour le soutien et l'éducation de ses enfants.

Mademoiselle de la Jemmerais déjà parvenue à un âge qui exige des soins plus particuliers, ne pouvait que se ressentir la première des embarras et des difficultés que mettait au succès de son éducation, la perte qu'elle venait de faire dans la personne de monsieur son père. Le ciel, par une épreuve aussi affligeante et aussi subite, semblait pour ainsi dire lui montrer déjà par avance les différents sacrifices et les différentes croix qui devaient être son partage dans le cours de sa vie. Dès sa tendre jeunesse, on la vit, sensible à la voix de la religion, donner des marques de cette piété prématurée, qui, quoique sujette aux vicissitudes de l'âge, ne laisse pas que de faire concevoir les plus flatteuses espérances. Elle entrait dans sa dixième année, lorsqu'au défaut de moyens assez abondants, la Providence, qui veille particulièrement sur les siens, porta quelques amis de la famille qui s'intéressaient à sa situation, à lui procurer deux années de pension chez les Dames Ursulines de Québec. Que ne devait-on pas attendre de si habiles et de si dignes maîtresses! En cultivant son esprit, et en formant son cœur aux vertus de son âge, elles firent en même temps passer dans son âme le germe de celles dont elle devait donner dans la suite de si touchants exemples.

Après avoir passé deux ans chez les Dames Ursulines de Québec, et y avoir fait sa première communion, mademoiselle de la Jemmerais revint à Montréal, chez madame sa mère, dont elle fut la consolation par les qualités qui la distinguaient, en même temps qu'elle lui servit d'appui en lui aidant à élever ses frères et sœurs.

On ne saurait dire combien elle contribua par sa condescendance aux désirs de madame sa mère, par ses soins attentifs et ses manières aimables et engageantes, à adoucir les nombreuses sollicitudes qu'occasionnent toujours à une mère, les détails inséparables d'une famille nombreuse et en quelque sorte naissante. Elle eut le talent de s'insinuer si avant dans le cœur de ses frères et sœurs, qu'elle possédait leur confiance tout entière. L'affection qu'ils lui portaient allait au point, qu'ils la regardaient comme leur sœur par excellence. Elle était la confidente de leurs secrets, et leurs ressources dans les différentes afflictions qu'il leur arrivait. Si elle avait le talent de s'en faire aimer, elle avait aussi celui de s'en

faire respecter; deux qualités assez rares dans le monde, et plus encore dans une jeune personne; ce qui ne contribuait pas peu à fortifier en eux ce respect pour leur sœur, c'était un certain air de noblesse, de gravité et de modestie, qui se développait en elle avec les années, et qui frappait tous ceux qui la voyaient ou qui avaient quelques rapports avec elle. On la regardait comme une des jeunes personnes les plus intéressantes de son temps; son teint était d'un brun clair, elle avait une grande taille, beaucoup de couleur, un œil vif et perçant, les traits du visage fort réguliers, le tout était relevé par un abord extrêmement gracieux. Les qualités de son esprit ne s'annonçaient pas d'une manière moins avantageuse.

CHAPITRE DEUXIÈME

Le monde commence à lui plaire.—Disgrâces qu'elle éprouve à l'occasion du second mariage de sa mère.—Elle épouse monsieur Youville.—Ses premières épreuves dans la maison de sa belle-mère.

Tant de dons réunis dans la personne de cette jeune demoiselle ne pouvaient que lui préparer dans le monde un accueil des plus favorables. Si d'un côté la bonne éducation qu'elle avait reçue, jointe aux grâces naturelles du corps, l'y firent paraître avec distinction, de l'autre, on peut dire que le monde eut aussi pour elle des attraits, et qu'elle ne fut point ennemie des plaisirs et des agréments de la société; les principes religieux qu'elle avait reçus dans sa première jeunesse étaient trop fortement gravés dans son cœur, pour qu'elle s'écartât jamais des règles de cette retenue et de cette réserve qui font l'ornement de son sexe; mais ce qui est en quelque sorte inévitable, elle donna dans le faible si commun aux jeunes personnes du siècle, qui aiment à paraître et à se faire aimer. Ce qu'on peut dire néanmoins à sa louange, c'est que le goût de la parure n'alla jamais en elle jusqu'aux excès de la mondanité. Si dans la suite elle quitta le monde, ce sacrifice est d'autant plus honorable pour elle, qu'ayant été plus à portée de le connaître, elle pouvait plus facilement s'y attacher et en faire ses délices; elle se plaisait d'ailleurs au sein de sa famille, elle y vivait heureuse et tranquille, tout semblait lui promettre de jouir longtemps des douceurs attachées à son état.

Elle avait alors dix-huit ans, lorsqu'un événement domestique, qui ne pouvait lui être indifférent, changea tout à coup sa situation, et ne contribua pas peu à troubler les jours paisibles et sereins qu'elle avait coulés jusqu'à ce moment. Madame sa mère, après onze ans de veuvage, épousa en secondes noces un médecin étranger qui, loin de la mettre dans un état plus florissant, ne pouvait au contraire que lui faire perdre, ainsi qu'à sa famille, une partie de l'estime et de la considération publique. En s'unissant à ce second mari, elle ignorait sans doute ce que l'on ne connaissait que trop dans le pays: le délabrement de sa fortune et la conduite si peu mesurée qu'il tenait dans le monde, aussi, est-ce là ce qui fit manquer à mademoiselle de la Jemmerais un riche et très honorable établissement.

Il y avait déjà trois ans que cette jeune demoiselle vivait avec son beau-père, lorsqu'en mil sept cent vingt-deux elle eut occasion de connaître monsieur Youville, gentilhomme canadien, un des plus beaux jeunes hommes de son temps, qui la demanda en mariage; il y avait à peu près entre elle et lui égalité d'âge. La fortune de monsieur Youville sans être considérable était cependant plus que suffisante pour la faire vivre d'une manière honorable, s'il avait su la ménager. Comme

tout concourait d'ailleurs du côté de mademoiselle de la Jemmerais à former cette alliance, le mariage fut résolu: elle avait vingt et un ans lorsqu'elle l'épousa.

De la maison paternelle qu'elle laissa aussitôt après son mariage, elle vint demeurer avec son mari à Montréal chez madame Youville sa belle-mère. C'était une vieille dame assez près de ses pièces, dont l'âge commençait à altérer le caractère, et dont l'humeur n'était pas fort commode. Sa maison était fréquentée par si peu de personnes, qu'elle était en quelque sorte déserte; la jeune dame y vivait retirée comme dans un cloître, toujours vis-à-vis d'une femme qui, par ses travers et ses bizarreries, lui faisait trouver la vie un peu dure. Les premiers jours de son union, comme on le voit, ne furent pas des plus satisfaisants pour elle; elle était loin de penser que ce ne fût encore que le prélude de peines infiniment plus dures à porter.

CHAPITRE TROISIÈME

Mort de sa belle-mère.—Chagrins que lui cause la conduite de son mari.—Projet d'une vie plus parfaite.—Mort de son mari.—Circonstances qui la précédèrent et qui la suivirent.

La mort de sa belle-mère qui arriva peu de temps après son entrée chez elle semblait lui faire entrevoir un avenir plus heureux; elle se flattait, et en apparence avec quelque sorte de raison, de voir son sort s'améliorer; mais elle ne fut pas longtemps à s'apercevoir qu'elle se trompait dans son attente. En peu d'années, son mari eut bientôt dissipé la succession de sa nouvelle épouse. Madame Youville se vit par là réduite à un état de détresse qui ne pouvait que lui être extrêmement pénible; le seul moyen qui lui restait pour faire honneur à ses affaires et soutenir sa famille, était un travail assidu auquel elle était obligée de se livrer. Malgré son industrie, elle ne laissa pas que de manquer fréquemment de l'honnête nécessaire; pour surcroît d'affliction son mari n'avait pour elle que de l'indifférence, et ne payait que par des rebuts, les attentions qu'elle lui prodiguait et les sollicitudes qu'elle se donnait pour faire face à tout. Ces chagrins domestiques si cuisants pour elle lui faisaient verser des larmes d'autant plus amères, qu'elle ne connaissait guère encore ce que c'était que résignation. Quelque rudes que fussent pour elle ces épreuves, elle savait néanmoins par amour de ses devoirs se commander à elle-même; jamais on ne l'entendit faire à son mari les moindres reproches sur sa conduite; jamais on ne la vit diminuer en rien ses attentions pour lui.

Cependant une main invisible veillait sur cette personne jeune et infortunée. Tant de croix réunies étaient, dans les desseins de la Providence, un moyen admirable dont elle se servait pour l'attirer plus puissamment à elle, et pour triompher d'un cœur sur qui elle avait des vues si particulières. Elle s'était toujours conduite jusqu'alors dans le monde avec une sagesse et une prudence dignes de son état, sans qu'on pût lui reprocher aucun de ces écarts où donne malheureusement trop souvent une jeunesse inconsidérée. Sa vertu, néanmoins, n'avait rien qui la distinguât des autres personnes de son sexe. Elle aimait la religion, elle se portait à la mettre en pratique; mais elle était encore bien éloignée de cette perfection que l'on remarque dans ces âmes choisies qui font à la fois la gloire du christianisme et l'ornement de l'Église.

Tant de traverses dont elle se voyait comme assaillie lui faisaient comprendre ce qu'elle n'avait pas encore médité assez profondément: que chercher ici-bas le

bonheur, c'est poursuivre une ombre qui nous échappe; que c'est une vraie folie de laisser son cœur s'attacher aux objets vains et frivoles de ce monde, préférablement à celui qui peut seul en remplir les désirs. La voix de la grâce se mêlant en même temps à ce sentiment intérieur, il se fit tout à coup en elle, un changement extraordinaire. La piété devint son attrait particulier; touchée plus que jamais de l'amour des biens célestes, on la vit de son propre mouvement renoncer aux vains ajustements du siècle, et chercher en Dieu seul, son unique consolation. Pour se soutenir dans de si saintes et de si nobles dispositions, elle avait besoin d'un guide pieux et éclairé, qui lui traçât avec sagesse la voie qu'elle devait suivre, elle le trouva dans la personne de monsieur du Lescoat, prêtre du Séminaire de Montréal, qui était en grande réputation de sainteté; ce fut sur lui qu'elle fixa son choix; elle l'eut pour confesseur pendant environ six ans. Cet homme de Dieu dans le temps où elle s'adressait à lui, sembla lui annoncer qu'elle ne serait pas longtemps avec son mari: "Dieu vous réserve lui dit-il un jour, comme d'un ton prophétique, à relever une maison qui sera sur son déclin."

L'événement ne tarda pas à suivre de près la prédiction. Trois ans ne faisaient que s'écouler, depuis son heureux changement, lorsque monsieur Youville, tomba en effet dangereusement malade d'une fausse pleurésie qui l'enleva dans l'espace de six à sept jours, à l'âge de vingt-huit ans, la laissant sans fortune, chargée de dettes, avec deux enfants encore en bas âge, et un troisième dont elle était enceinte et qui mourut quelques mois après sa naissance; elle en avait déjà perdu trois encore bien jeunes, quelques années auparavant. On jugera de la bonté de son cœur par les larmes qu'elle donna à la mémoire d'un époux qu'elle aimait sincèrement, quoiqu'il eût été pour elle la source de bien des chagrins; son souvenir pouvait à peine s'effacer de son esprit; elle le regretta et elle le pleura longtemps. Toute autre que madame Youville se serait laissé abattre par un coup aussi inattendu, et qui ne faisait qu'ajouter à sa détresse. Cette femme forte, dans une circonstance aussi critique, appelant la religion à son secours, ranima son courage; se voyant sans ressources, elle prit le parti d'élever un petit négoce, autant pour subsister elle-même que pour lui aider à soutenir ses deux enfants. Quelques amis lui avancèrent des marchandises, à l'aide desquelles elle réussit à pourvoir à ses besoins, ainsi qu'à ceux de sa famille; et ce qui est plus étonnant encore, elle acquitta dans la suite, toutes les dettes que son mari lui avait laissées en mourant.

CHAPITRE QUATRIÈME

Ses progrès dans les voies de la perfection.—Son attrait pour le soulagement des pauvres.—Mort de M. du Lescoat, son confesseur.—Elle choisit à sa place, M. Normant, supérieur du séminaire.—Projet qu'elle forme d'une communauté de filles en faveur des pauvres.

Madame Youville ne fut pas plutôt devenue veuve, qu'on ne tarda pas à voir les fruits heureux de cette ferveur et de cette piété qui la distinguaient si visiblement des autres dames de sa qualité. Son amour pour la mortification la portait à n'accorder à son corps que le repos qui lui était nécessaire, elle se levait tous les jours de grand matin pour se rendre de suite à l'église et y entendre la sainte messe; il n'y avait aucun temps, quelque mauvais qu'il fût, qui pût la retenir à sa maison et lui faire interrompre cette pratique. L'après-midi, autant que ses occupations pouvaient le lui permettre, elle passait encore quelque temps à l'église, devant le saint

sacrement; jalouse d'entretenir en elle le feu de l'amour divin, elle s'approchait plus fréquemment des sacrements de pénitence et d'eucharistie. Sa dévotion était solide mais sans affectation et sans petitesse, ses confessions étaient courtes, ceux qui l'ont connue plus particulièrement savent que sous prétexte de spiritualité, elle n'importuna jamais ses directeurs; les œuvres de charité corporelles et spirituelles auxquelles elle avait commencé à se livrer dès les premiers temps de son veuvage, avaient pour elle un attrait particulier; elle se faisait un devoir et un honneur de visiter les malades et de consoler les pauvres, se retranchant même une partie de son nécessaire pour les soulager. Dans l'ardeur de son zèle pour les malheureux, elle allait jusqu'à mendier de porte en porte pour avoir de quoi faire inhumer les criminels; la tendresse de son cœur ne se bornait pas simplement aux pauvres de la ville proprement dite; elle allait encore visiter ceux de l'Hôpital général, dont elle commençait alors à raccommoder les vieux haillons, faisant ainsi sans le prévoir, l'apprentissage d'une œuvre de miséricorde à laquelle elle devait être employée le reste de ses jours.

Ce fut à peu près dans ce temps-là, que mourut monsieur du Lescoat dont la Providence s'était servie pour conduire cette âme choisie dans les voies de la sagesse, et l'animer dans l'exercice des actes de charité auxquels elle se dévouait tout entière. Ce prêtre vénérable mourut en odeur de sainteté, laissant après lui un long et précieux souvenir de ses vertus; elle donna alors sa confiance à monsieur Normant supérieur du Séminaire de Montréal, et qui devait avoir tant de part à l'œuvre admirable à laquelle le Seigneur la préparait. On ne sait si ce fut ce monsieur qui suggéra à sa pénitente de se consacrer au service des pauvres, ou si ce fut elle qui lui fit connaître le dessein où elle était d'établir une communauté de filles qui devaient en être les servantes; ce qui est bien connu, c'est que ce fut alors qu'elle commença à s'occuper sérieusement de son projet.

CHAPITRE CINQUIÈME

Madame Youville fait connaissance avec mademoiselle Thaumur La Source. — Son projet en faveur des pauvres est définitivement arrêté.—Elle s'associe deux autres compagnes.—La Providence dissipe tous les obstacles qui s'opposent à ses vues.

Huit ans s'étaient environ écoulés, depuis la mort de son mari, lorsqu'en mil sept cent trente-sept, elle fit connaissance avec mademoiselle Louise Thaumur la Source, fille d'un médecin de Montréal. La piété, la douceur de cette aimable demoiselle, l'esprit de paix qui la caractérisait, joints aux autres qualités de son cœur, firent que madame Youville lia avec elle une étroite amitié. Sans communiquer encore à son amie son pieux dessein, elle se borna pour le moment à lui proposer de faire ensemble une neuvaine sur le tombeau de monsieur du Lescoat, par la confiance que lui inspirait le souvenir de ses vertus, afin de connaître plus particulièrement la volonté de Dieu sur ce qu'elles devaient faire l'une et l'autre pour sa gloire. Au sortir de cette retraite, elles allèrent ensemble rendre visite à monsieur Normant qui leur fit une exhortation des plus touchantes sur le bonheur de ceux qui servent Jésus-Christ dans la personne des pauvres. Les paroles du respectable supérieur firent sur madame Youville une impression si vive, qu'elle ne balança plus dans la pensée où elle était d'embrasser une œuvre pour laquelle elle se sentait tant d'attraits; elle en conféra avec sa compagne, qui, ayant d'abord paru indécise, ne tarda pas à goûter la proposition qu'elle lui en fit. Dans le cours de la même

année, elles s'associèrent deux autres demoiselles d'une piété et d'un mérite également recommandables. La première était *Catherine Cusson* dont les parents étaient d'honnêtes ouvriers; devenue orpheline dès son bas âge, elle vivait retirée avec deux autres de ses sœurs, qui étaient ses aînées, dans une maison voisine de la paroisse, où elles subsistaient du produit de leur industrie. La seconde était *Catherine Demers*, fille d'un tailleur de Montréal; ces quatre servantes futures des pauvres, gardant le plus profond secret sur une œuvre qui était déjà arrêtée, passèrent le reste de l'année à en mûrir l'exécution. Malgré les obstacles réels que voyait madame Youville; malgré le peu de ressources que lui offraient ses moyens; malgré la charge de deux jeunes garçons qui fréquentaient alors les petites écoles de la paroisse, et dont une éducation complète ne pouvait que devenir plus coûteuse, elle ne laissa pas que de persister avec fermeté dans son généreux dessein, et la divine Providence ne tarda pas à s'expliquer en sa faveur. Elle fut assez heureuse que de trouver des ressources pour envoyer ses deux fils commencer et finir leurs études à Québec, où pour la consolation de leur mère, ils embrassèrent tous deux l'état ecclésiastique.

CHAPITRE SIXIÈME

Commencement de son hôpital en ville avec ses compagnes.—Consécration qu'elle fait de son œuvre à la sainte Vierge,—Annonces qui leur sont faites des persécutions qui les attendent, et auxquelles elles furent en butte.

Les choses en étaient là, lorsque notre vertueuse veuve ne doutant plus que le ciel ne secondât ses désirs, loua l'année suivante, mil sept cent trente-huit, une maison assez grande vis-à-vis l'ancien couvent des Récollets, appartenant à madame le Verrier, et qui fut comme le berceau de son œuvre. Elle y entra le trente octobre, sur-veille de la Toussaint, avec ses trois compagnes, on y transporta secrètement leurs petits meubles: tout leur avoir se montait à environ cent pistoles. Lorsqu'elles s'y réunirent, elles avaient avec elles une petite statue de la sainte Vierge, dont un ecclésiastique leur avait fait présent. A peine eurent-elles mis le pied dans leur nouveau domicile, que leur premier soin fut de se prosterner à ses genoux pour réclamer dans cette posture humiliée la protection de la Reine des Vierges; alors madame Youville, tant en son nom qu'au nom de ses compagnes, les yeux secs, d'une voix assurée et pleine de confiance dans la Mère de Dieu, la supplia de regarder d'un œil favorable, leur petite Société, lui protestant n'avoir d'autre intention que celle de se consacrer pour toujours au service des pauvres. Les deux demoiselles Thaumur et Cusson accompagnèrent cette prière de l'abondance de leurs larmes, Catherine Demers fut la seule qui, maîtresse d'elle-même imita la fermeté de madame Youville: le même jour monsieur Normant leur directeur, pour les affermir de plus en plus, dans une si sainte entreprise leur adressa quelques paroles d'édification, dont l'objet était de leur rappeler les motifs puissants qu'elles avaient de se dévouer au service des pauvres; et comme l'expérience apprend que les grandes œuvres sont ordinairement les plus contredites, il crut devoir les prémunir par avance, en leur annonçant qu'elles ne pouvaient que s'attendre à bien des persécutions.

L'événement ne tarda pas à vérifier ce qu'elles jugèrent peu de temps après, être, dans la bouche de monsieur Normant, une véritable prédiction. Nos quatre héroïnes ne furent pas plutôt logées sous le même toit, que le public, dont la malignité se plaît quelquefois à flétrir les actions les plus louables, commença à se

déchaîner contre ces dignes servantes des pauvres, et à les inculper, comme on le verra bientôt, dans ce qu'elles avaient de plus cher. Il n'y eut pas jusqu'à quelques-uns des parents de madame Youville qui ne se rangeassent au nombre de leurs persécuteurs. Le lendemain de leur entrée dans la maison de madame le Verrier, comme elles se rendaient à l'office de la paroisse, on se mit à leur dire des injures, et à leur jeter des pierres. Ces traitements indignes dont on commença à user à leur égard ne firent que prendre de nouveaux accroissements, pendant les premières années de leur établissement; on répandait dans la ville qu'elles vendaient des liqueurs fortes aux sauvages, et qu'elles les enivraient, ce qui alla jusqu'aux oreilles de Mr de Beauharnois, gouverneur général du pays. On enveloppa dans la même calomnie les messieurs du Séminaire de Montréal, que l'on accusait de leur fournir l'eau de vie dont elles faisaient ensuite un objet de commerce, et dont elles abusaient pour s'enivrer à leur tour. C'est de là que leur est venu le nom de *Sœurs Grises*, qu'on leur donna dans cette circonstance, uniquement par dérision. C'est ce nom qui leur resta depuis, et qu'elles éternisèrent, en quelque sorte, par la couleur de l'habillement qu'elles choisirent volontairement quelques années après; elles le firent sans doute, comme pour s'honorer, ainsi que celles qui leur ont succédé, de l'avantage qu'elles trouvaient d'être ainsi humiliées par amour pour Celui que le prophète appelle par excellence l'*Homme de douleurs, l'opprobre et l'abjection du peuple*. Ces pieuses filles trouvèrent des persécuteurs même parmi le clergé séculier et régulier; on serait tenté de le révoquer en doute si le fait ne se trouvait attesté, que des religieux poussèrent la mauvaise opinion qu'ils avaient d'elles, jusqu'à leur refuser publiquement la communion. Au milieu de si rudes épreuves, elles se tournèrent tout entières du côté de Dieu, Lui seul fut leur appui et leur consolateur.

CHAPITRE SEPTIÈME

Ordre des exercices dans cette nouvelle maison.—Premiers pauvres.—Nourriture.—Travail.—Attachement et respect pour madame Youville.

On vit alors dans cette société naissante, ce qui arrive ordinairement dans les établissements pieux dont les commencements ont quelque chose de si touchant et de si propre à réveiller la foi. Un des premiers actes de leur dévouement à la religion et à leur céleste Époux, lorsqu'elles se virent réunies, ce fut de dresser un oratoire dans l'intérieur de leur maison. C'est au pied de cet oratoire qu'elles se rendaient chaque jour, à une heure réglée, pour y réciter le chapelet et le petit office de la sainte Vierge. C'est là qu'elles faisaient chaque mois un jour de retraite pour se renouveler dans cet esprit de charité que demandait l'œuvre si importante à laquelle elles s'étaient consacrées. Elles reçurent cette année quatre ou cinq pauvres, dont elles prirent un soin *tout particulier*. Elles les logèrent partie au bas de leur maison, et partie en haut dans le grenier, où l'on avait fait construire des chambres. Leur temps, leurs occupations, leurs exercices de piété, leurs pratiques spirituelles, tout se trouvait sagement distribué dans un règlement de vie que leur donna Mr Normant quelques mois après leur entrée, en mil sept cent trente-huit, et elles l'observaient avec une égale exactitude, et une égale fidélité. Ce que Madame Youville s'était prescrit, dans les premiers temps qu'elle s'était donnée si parfaitement à Dieu, elle continuait à le pratiquer avec ses dignes compagnes, je veux dire que celles-ci se rendaient tous les jours, à son exemple et de grand matin, à l'église de la paroisse pour y assister au sacrifice de nos autels; il ne fallait rien moins qu'une

force céleste pour les soutenir dans une carrière aussi vaste et aussi laborieuse que celle qu'elles s'étaient ouverte; et elles la puisaient dans une participation plus fréquente au sacrement de l'eucharistie dont elles approchaient régulièrement trois fois par semaine. La modicité de leurs revenus doit faire juger de la frugalité de leur table, disons mieux de la grossièreté des mets dont elles usaient pour leur nourriture. C'était au bout de leur aiguille, dont le produit se mettait en commun, qu'elles gagnaient leur subsistance et celle de leurs pauvres; elles étaient par conséquent, dans le cas de s'assujettir à un travail continuel, et de se retrancher beaucoup de leur sommeil. Mais tout assujettissant qu'était ce travail, il avait pour elles des douceurs inexprimables. Liées à Dieu, chacune individuellement et de son plein gré, par les vœux simples de religion, elles vivaient heureuses sous la conduite temporelle de madame Youville, dont le mérite personnel était pour elles un objet continuel d'admiration. C'était, comme nous l'avons observé dans les premiers traits que nous avons ébauchés, une femme d'un caractère accompli; une femme que les principaux membres d'entre le clergé, comme les séculiers les plus respectables, qualifiaient déjà d'une voix unanime, du titre de *femme forte*. Si, du côté des facultés intellectuelles on ne remarquait rien en elle de rare ni de brillant, on peut dire qu'elle avait en dédommagement, un esprit mâle, une solidité de jugement peu commune: elle parlait peu et réfléchissait beaucoup. La défiance qu'elle avait d'elle-même, malgré l'étendue de ses lumières, la portait à consulter humblement et sans peine à déférer aux sentiments d'autrui; aussi ses compagnes la regardaient-elles moins comme une égale, que comme une mère commune qu'elles respectaient, qu'elles chérissaient, et qu'elles ne désignaient plus que sous ce nom; témoignage bien honorable sans doute de cette confiance comme filiale qu'elle avait su leur inspirer par ses rares qualités.

CHAPITRE HUITIÈME

Madame Youville est menacée de demeurer infirme par un mal considérable au genou.—Traitement douloureux à ce sujet.—Sa patience dans cet état.

La Providence permit que de si heureux commencements fussent troublés par une peine, peut-être plus sensible encore pour ces vertueuses filles, que ce qu'elles avaient eu à porter jusqu'à ce moment. Dans le cours de cette même année 1738, madame Youville fut saisie d'un mal considérable au genou; elle avait déjà commencé à en ressentir quelques atteintes avant qu'elle formât sa société, occasionnées comme tout portait à croire par la rigueur du froid qu'elle avait enduré en traversant à pied, dans le cours de l'hiver, des bancs de neige, pour se rendre à la paroisse: le mal s'étant accru progressivement, il s'y forma à la fin deux plaies qui la faisaient beaucoup souffrir. Dans une circonstance aussi inquiétante, le chirurgien auquel on s'adressa pour la traiter commença par lui faire une large incision, afin de réunir les deux plaies en une seule; cette opération causa à Madame Youville une douleur si vive qu'elle se trouva mal; les choses en vinrent au point qu'elle se vit contrainte de s'arrêter pendant quelque temps, sans pouvoir marcher, ou si elle le faisait, ce n'était que dans la maison, et avec la plus grande difficulté. Comme son état n'offrait rien de rassurant, et qu'on n'entrevoyait aucune apparence de guérison, on eut recours à un autre chirurgien qui laissa de côté le traitement du premier, dans la persuasion où il était que l'usage des simples aurait plus d'efficacité. Mais il se trompait, le mal ne fit que pousser de plus profondes racines, et les plaies

en s'augmentant ajoutaient, par là même, un nouvel aiguillon à ses souffrances. Dans une situation aussi douloureuse, madame Youville ne perdit pas un instant ce calme et cette résignation que l'on remarquait habituellement en elle. "La reli-"gion dont elle était pénétrée, disent ses compagnes, pouvait seule lui inspirer cette "tranquillité et ce courage que nous admirions en elle; elle montrait une patience "vraiment héroïque."

Comme le mal faisait toujours de nouveaux progrès, sans qu'on pût prévoir quel en serait le terme, on l'engagea à se mettre entre les mains d'un troisième chirurgien, monsieur Feltz, nouvellement arrivé de France, et qui commençait à se faire une réputation à Montréal. Elle y consentit, quoique cette nouvelle mesure dût être aussi infructueuse pour elle que les deux premières. Les remèdes violents qu'il lui appliqua pendant quatre semaines lui causèrent des douleurs extrêmes; elle souffrit, ce à quoi peu de personnes auraient eu la force de se résoudre, qu'on lui mît sur le genou des crapauds vivants qui léchaient ses plaies, et qu'on entendait à la distance de plusieurs pas; les douleurs que ces reptiles lui causaient étaient d'autant plus vives, qu'on n'avait pas eu la précaution d'envelopper leurs pattes. Quelque grande que dut être sa répugnance pour un remède de cette nature, comme on peut aisément se le figurer, elle n'en témoigna rien, ainsi que nous l'apprenons de ses compagnes. Sa patience était toujours inébranlable, mais ce qui n'est pas moins étonnant c'est que tous les remèdes employés jusqu'alors, l'ayant laissée dans le même état d'infirmité, elle ne cessait pour cela de s'occuper avec sa présence d'esprit ordinaire, de l'intérieur de la maison; elle n'oubliait rien de ce qui intéressait le bon ordre et la subsistance de sa petite communauté.

CHAPITRE NEUVIÈME

La maladie de madame Youville continue.—Le désir de sa guérison la porte à se faire transporter à la paroisse à l'occasion d'une cérémonie.—Elle fait différentes neuvaines à Montréal et à Québec.—Elle reçoit chez elle mademoiselle Despins.

Ce n'était pas sans dessein que la Providence permettait que toutes les mesures que l'on avait prises, pour le rétablissement de la santé d'une dame à laquelle on prenait un si vif intérêt, demeurassent sans effet. Dieu, par cette conduite, voulait lui apprendre à ne se confier qu'en lui, et à attendre tout de sa bonté dans le temps marqué par sa sagesse; il fallait avant tout que sa patience fût éprouvée, et qu'elle fît pour ainsi dire violence au ciel par ses prières, avant d'obtenir la faveur qui était l'objet de ses demandes réitérées. La cérémonie pompeuse qui eut lieu dans ce temps-là à Montréal, devint pour elle une occasion de solliciter plus vivement sa guérison. Un citoyen honnête de la ville, Antoine la Brosse, sculpteur de profession, homme d'une vie exemplaire, avait fait don à l'église de la paroisse d'un crucifix d'une grandeur humaine qu'il avait travaillé de ses mains, pour y être placé en signe de salut. Au jour marqué, le clergé suivi d'un nombreux concours, alla processionnellement le chercher, au chant des hymnes et des psaumes, pour être ensuite placé au-dessus du grand autel, exposé aux regards de tout le peuple: on le voit encore de nos jours dans la nouvelle église. L'appareil de cette cérémonie religieuse fut un spectacle des plus attendrissants. Madame Youville, pleine de confiance dans les mérites de son Sauveur, s'étant fait transporter dans cette circonstance à la paroisse, supplia avec ardeur son divin Maître d'étendre sur elle, sa main bienfaisante, mais le ciel qui prenait plaisir à l'éprouver, avait résolu de la tenir encore plusieurs années,

dans cet état d'infirmité, avant de signaler sur elle la puissance de son bras. Elle sortit de l'église sans même avoir obtenu le moindre soulagement; elle redouble alors ses prières, elle fait des neuvaines et sur la tombe de monsieur du Lescoat, et sur celle de Mgr de Lauberivière à Québec où elle descendit en barge. Ce prélat, sacré à Paris en qualité d'évêque futur du Canada, étant mort en arrivant dans la capitale de cette colonie, avait laissé toute la ville pénétrée de l'odeur de ses vertus et du regret de ne pouvoir même jouir des prémices d'un apostolat qui s'annonçait sous les plus heureux auspices. Tout le pays retentissait du bruit de ses vertus et de sa sainteté, que le ciel de son vivant même avait comme acclamé par un miracle (1).

Le voyage de madame Youville n'apporta aucun changement à sa situation. Le ciel semblait sourd à sa voix et insensible à ses soupirs. De retour à Montréal, elle supportait avec la plus parfaite résignation cet état de langueur où la Providence la voulait, toujours occupée au milieu de ses compagnes de l'avancement de l'œuvre qu'elle avait commencée et à laquelle le Seigneur l'avait destinée.

L'année suivante 1739, elle crut devoir se prêter à recevoir dans sa maison, une jeune demoiselle de dix-sept ans, au mérite reconnu, Marguerite-Thérèse le Moine-Despins, native de Boucherville; son père était un honnête bourgeois qui vivait du produit de ses terres. Devenue orpheline, on la plaça en qualité de pensionnaire, chez madame Youville, comme dans un asile d'innocence. Cette respectable dame était bien éloignée de prévoir que cette jeune plante était un présent que le ciel lui confiait pour la préparer à devenir un jour, une des principales colonnes de son établissement. Quel que fût le respect qu'inspirassent à mademoiselle Despins, des personnes aussi estimables que celles dans la compagnie desquelles elle se trouvait, elle ne laissa pas dans les premiers temps que de s'ennuyer beaucoup d'un genre de vie si contraire aux inclinations de la nature, dans un âge surtout où tout invite à une douce et agréable liberté. L'habitude du bien diminua cependant peu à peu la répugnance qu'elle se sentait pour une vie si monotone; et elle finit enfin par s'affectionner à cette pieuse société, mais elle fut encore plusieurs années avant de se déterminer à y entrer. La maison était alors composée de dix pauvres.

CHAPITRE DIXIÈME

La mort enlève à madame Youville une de ses premières compagnes.—Maladie dangereuse de monsieur Normant.—Elle s'associe trois nouvelles compagnes.—Elle recouvre la santé.—Une nouvelle demoiselle demande à s'unir à sa société.

Cette société fervente qui se livrait avec tant de zèle à ce que la charité a de plus pénible et de plus rebutant, comptait déjà quatre ans révolus depuis sa naissance, lorsque le 20 février 1741, elle fut affligée par une perte qui lui fut extrêmement sensible, par la perte de mademoiselle Cusson, une des trois premières

(1) Des personnes dignes de foi, entre autres monsieur Faucon, du séminaire de Montréal, et un autre prêtre, qui arrivaient de France, attestent qu'avant de débarquer à Québec, un matelot, tombé par accident dans la mer, était emporté par la violence des flots: le capitaine, soit qu'il ne vît point jour à le sauver, soit qu'il fût insensible à son sort, laissait voguer le vaisseau malgré les prières qu'on lui adressait pour ralentir la marche. L'évêque alors se jetant aux pieds du capitaine, le conjura d'abattre les voiles ; vaincu par un acte de charité et d'humilité aussi attendrissant, le capitaine à l'instant ordonne la manœuvre pour faire arrêter le vaisseau, lorsque tout à coup et contre toute attente, le matelot parut au bord du bâtiment, on n'eût que la peine de le retirer.

associées. Cette demoiselle était âgée de trente-deux ans, lorsqu'après une maladie de près de onze mois, causée par une fluxion de poitrine, elle succomba enfin, quels que fussent les soins qu'on lui prodiguât. Elle s'était toujours distinguée par sa charité pour les pauvres et son exactitude à observer la règle, comme elle édifia par sa patience, dans sa dernière maladie; on ne pouvait s'empêcher d'admirer cette tendre et amoureuse confiance que lui inspiraient les miséricordes infinies du Seigneur, ce désir ardent qui la pressait de voir sa face adorable. Dieu cependant, pour la purifier davantage, permit dans ses derniers moments que sa foi fût mise à une rude épreuve, par la crainte excessive dont elle se trouva saisie à la vue de la rigueur de ses jugements. Elle le témoigna à ses compagnes, comme elle s'en ouvrit, plus confidentiellement encore, à monsieur Favard, prêtre du Séminaire, son ancien directeur qui, remplissant auprès d'elle, au défaut de monsieur Normant, l'office de consolateur, reçut aussi son dernier soupir.

Monsieur Normant, directeur ordinaire de cette maison comme nous l'avons déjà dit ailleurs, n'avait pu donner à sa pénitente les dernières consolations de la religion, parce qu'il se trouvait alors détenu au Séminaire par sa maladie, ce qui ajoutait encore à la douleur commune. Le danger où cette maladie le réduisit fut si grand, que l'on désespérait de sa vie. On peut aisément se figurer l'inquiétude et l'affliction de toute cette société, dont il était l'âme. Elle ne cessa de faire violence au ciel, que lorsqu'il eut essuyé ses larmes, en lui rendant son vénérable père. Ce fut à cette occasion que madame Youville promit de faire brûler un cierge devant le saint sacrement, à la paroisse, tous les ans, au jour de la Présentation, et de faire venir de France un tableau du Père Éternel.

Quelque temps après la mort de mademoiselle Cusson, madame Youville eut la consolation de voir entrer dans sa société trois nouvelles associées, Catherine Rinville, Thérèse la Serre dite la Forme, et Catherine Ménard, qui la dédommagèrent de la perte qu'elle venait de faire dans la personne de mademoiselle Cusson. Mais la divine Providence appelait mademoiselle Ménard à un autre état; elle manqua bientôt de persévérance, et elle se retira. Catherine Rinville, dont les parents étaient d'honnêtes ouvriers de Montréal, pouvait avoir trente ans, lorsqu'elle s'unit à madame Youville; c'était une fille d'une piété solide, d'un jugement sain, d'une ressource peu commune dans les conseils; elle joignait à une rare prudence, une fermeté inébranlable. La seconde, Thérèse la Forme, fille d'un chirurgien de la même ville, âgée d'environ vingt-sept ans, lorsqu'elle se présenta, était aussi une personne estimable par sa vertu. Elle unissait à une prévoyance attentive une grande aptitude à maintenir le bon ordre; elle savait allier ensemble la charité la plus attentive à la plus sage fermeté. Ce nouveau renfort consolidait de plus en plus cette œuvre récente qui commençait à jeter un plus grand éclat, et à fixer davantage l'attention de toute la ville.

Au milieu de tant de justes sujets qu'avaient nos courageuses héroïnes de bénir la Providence qui se déclarait si ouvertement en leur faveur, il leur manquait encore, pour compléter leur bonheur, de voir s'accomplir les vœux qu'elles formaient depuis longtemps pour le rétablissement de leur incomparable mère. Elle languit encore pendant l'espace de trois ans; lorsqu'en 1744, le Seigneur, satisfait sans doute de sa patience et de sa soumission, exauça ses prières ainsi que celles de ses filles. Elle se trouva tout à coup guérie, sans aucun secours humain, et en état de faire face par elle-même à toutes les affaires de la maison.

Ce fut à peu près dans ce temps-là qu'elle eut la satisfaction de voir s'augmenter encore le nombre de ses associées, dans la personne de mademoiselle Agathe

Véronneau, fille d'un marchand des environs des Trois-Rivières. Elle n'eut dans la suite qu'à se féliciter de son admission, par l'obéissance, la tendre piété et la fidélité entière qu'elle montra constamment pour tous les exercices de l'état qu'elle avait embrassé.

CHAPITRE ONZIÈME

Incendie qui oblige madame Youville ainsi que ses compagnes à interrompre leur œuvre.—Nouvelles persécutions.—Différents contretemps qui l'obligent à changer de demeure.—Sa maison s'augmente encore de deux sujets. —Nouvelle maladie qui met sa vie en danger.—Il est question de la mettre en possession de l'Hôpital général de Montréal.

Les violentes persécutions que ces humbles servantes des pauvres avaient essuyées au commencement de leur réunion, la peine et la douleur qui fut leur partage pendant tout le temps que dura l'infirmité de leur mère, n'étaient pas les seules épreuves que leur préparait la Providence. Dieu voulait que les croix s'attachassent pour ainsi dire, à leur pas. En 1745, il permit qu'elles fussent affligées par un incendie, d'autant plus fâcheux, qu'il arriva dans la saison la plus froide, le dernier jour de janvier à une heure après minuit; le feu prit dans l'intérieur de leur maison et fit un progrès si rapide, qu'elles perdirent tout ce qu'elles possédaient, et qu'on n'eut pas même le temps de dérober à la fureur des flammes, une pauvre imbécile qui en fut la victime: c'était un spectacle vraiment lamentable de voir ces respectables filles ainsi que leurs pauvres, exposés sur la neige dans la rigueur de l'hiver, à demi-vêtues, plusieurs même nu-pieds, sans asile et comme sans secours. Madame Youville avait été obligée de se sauver sans bas, avec deux souliers dépareillés dont l'un n'était qu'une misérable savate. On l'entendait exhorter ses compagnes à se hâter de s'éloigner davantage du feu, et exprimer la crainte où elle était que quelques-uns de ses voisins ne se trouvassent enveloppés dans le même malheur. Tantôt comme une bonne mère, empruntant le langage de la piété la plus élevée, elle faisait la leçon à ses compagnes. "Nous avions un peu trop nos aises, leur disait-elle, peut-être un peu trop d'attache aux choses de ce monde, nous vivrons désormais plus en commun et plus pauvrement." D'un autre côté, les plaintes, les cris perçants des pauvres eussent attendri les cœurs les plus insensibles. "Qu'allons-nous devenir, ma mère, disaient ces infortunés, qu'allons-nous devenir si vous nous abandonnez?—Non, reprenait à l'instant madame Youville, avec ce cœur qu'inspirent la tendresse et la commisération, non! rassurez-vous, mes enfants, je ne suis nullement dans le dessein de vous abandonner." Ce fut pour elle et pour ses filles le comble de l'affliction, lorsqu'il fallut enfin se séparer, pour aller chacune dans leur famille ou chez leurs amis, en attendant qu'elles pussent se procurer un autre domicile pour y continuer leur œuvre.

Les citoyens honnêtes et attachés à la religion qui connaissaient tout le prix de cet établissement, s'affligeaient de voir cette société dissoute, les pauvres dispersés, ainsi que celles qui leur prodiguaient leurs soins les plus empressés. Mais il n'en était pas ainsi de la classe inférieure, chez qui se réveillèrent, pendant cette scène tragique, tous les anciens sentiments qu'on leur avait inspirés contre cette maison de charité. Les mêmes calomnies recommencèrent avec le même acharnement; à entendre le peuple, ordinairement si crédule, cet incendie était un juste châtiment du ciel qui se vengeait du crime dont ces filles, qui comptaient selon lui

leur conscience pour rien, s'étaient rendues coupables. "Voyez-vous, disait la multitude, cette flamme violette? C'est l'eau de vie que l'on destinait pour être vendue aux sauvages et qui brûle aujourd'hui." Voilà ce que madame Youville et ses compagnes entendaient retentir à leurs oreilles, et ce qui ajoutait encore à la situation déplorable où elles se trouvaient.

Au milieu de leur infortune, la Providence, qui ne les éprouvait que pour affermir davantage leur confiance, ne tarda pas à calmer leur douleur. Monsieur Fonblanche, riche négociant de Montréal, et qui avait la réputation d'un homme extrêmement charitable, vint leur offrir gratuitement une maison pour y continuer leurs pieuses occupations. Ce fut un moment de jouissance bien douce pour elles. Madame Youville, touchée d'une offre si généreuse, l'accepta avec la plus vive reconnaissance. Mais la joie de leurs pauvres ne fut pas moins sensible, lorsqu'ils se virent rappelés, et qu'ils eurent le bonheur de se trouver une seconde fois réunis à leurs généreuses bienfaitrices. Elles trouvèrent dans leurs parents et leurs amis tout ce qui était nécessaire pour le moment. Les uns s'empressèrent de leur prêter des lits, les autres les meubles les plus indispensables. Le Séminaire dans cette occasion pourvut presque en entier à leur nourriture, pendant tout le temps qu'elles demeurèrent dans cette nouvelle maison. Le printemps suivant 1746, elles louèrent près des Récollets, celle d'un maître-maçon nommé La Palme, plus vaste que celle qu'elles venaient de quitter, et bien bâtie; mais elles eurent encore la disgrâce d'être obligées d'en sortir avant le terme expiré pour le bail, et cela d'une manière on ne peut plus mortifiante. Il prit fantaisie au gouverneur de Montréal, qui ne paraissait pas être fort de leurs amis, de vouloir l'occuper et d'en faire le lieu de sa résidence; les ayant informées de ses intentions, il leur fit dire sans autre préambule: qu'une semblable maison convenait plutôt à un gouverneur qu'à des filles comme elles; qu'elles eussent à en sortir au plus vite. Sur les représentations qu'elles lui firent au sujet des engagements qu'elles avaient contractés avec celui qui en était le propriétaire, il leur répondit en maître: que si elles ne se hâtaient d'en sortir, il enverrait la garde les chasser honteusement. Il n'y avait pas à délibérer; point d'autre parti à prendre que de se soumettre. Mais il fallait trouver un asile, et comment le trouver dans un cas aussi imprévu? Toute leur ressource fut dans la Providence; aussi ne leur manqua-t-elle pas dans un besoin aussi pressant. Madame de la Corne, épouse de monsieur de la Corne l'aîné, se donna la peine de venir elle-même les trouver pour leur proposer gratuitement sa propre maison. Comme l'affaire pressait, elle en délogea sans plus attendre pour la céder aux pauvres et aux servantes des pauvres.

Dieu, qui, dans cette circonstance critique, leur avait ménagé un secours aussi inespéré, les favorisa encore d'une manière particulière, en leur donnant pour adjointes, deux nouveaux sujets qui furent Marie-Joseph Bénard dite Bourjoli de Boucherville, et Marie-Antoinette Arelle de Montréal, toutes deux également recommandables par leurs sentiments religieux et pour leur dévouement à l'œuvre à laquelle elles s'étaient consacrées.

Dans le cours de cette nouvelle année, nos nouvelles associées qui étaient alors au nombre de huit, profitèrent de la première occasion qui se présenta pour mettre madame de la Corne à même de reprendre la maison qu'elle leur avait si libéralement cédée, elles vinrent demeurer près de la paroisse, dans celle de monsieur de Cuisi. C'est là que la divine Providence leur ménagea encore une nouvelle croix, en les prenant par l'endroit qui leur était le plus sensible. Elles se crurent sur le point de voir échouer leur entreprise par une maladie sérieuse dont leur mère

fut attaquée, et qui mit sa vie en danger. L'attachement extraordinaire qu'avaient pour elle toutes ses compagnes, ainsi que les pauvres de la maison, peut faire juger de la tristesse profonde et de la consternation qui se répandirent parmi toutes les personnes qui la composaient. Plus le danger était grand, plus elles se portèrent à fléchir le cœur de Dieu, par leurs prières et par leurs gémissements. Dieu sans doute se laissa toucher, car le danger cessa. La maladie, à la vérité fut longue, mais il les consola abondamment, non seulement en rendant la santé à leur mère, mais en leur procurant encore l'occasion de rétablir, conformément à ce qui avait été prédit à madame Youville, une communauté qui tombait en ruine, et d'être encore plus utiles aux pauvres qu'elles ne l'avaient été jusqu'à ce moment. Il ne sera pas hors de propos de reprendre les choses de plus haut, afin de mettre le lecteur à portée de connaître les événements qui, en se succédant, appelèrent madame Youville et ses compagnes à relever cet établissement et à en prendre possession.

CHAPITRE DOUZIÈME

Origine de l'Hopital général.—Progrès et décadence de cet établissement.—Vues de monsieur Normant pour sa restauration.—Moyens qu'il emploie pour y préparer la société de madame Youville.—Le gouvernement consent à ce que l'Hopital général soit mis entre ses mains.

Depuis longtemps Montréal jouissait de l'avantage précieux d'avoir sous ses murs, un hôpital général pour y recevoir les pauvres enfants orphelins, les vieillards, les infirmes, ou autres nécessiteux de ce sexe. Cet hôpital dut sa naissance à trois ou quatre particuliers laïcs bourgeois de cette ville, qui en 1692 en formèrent le projet, et en dressèrent le plan sur le modèle de celui qu'on construisait à Québec, et pour l'érection duquel monseigneur de Saint-Vallier, second évêque de la Nouvelle-France, venait d'obtenir des lettres patentes de Louis XIV. Instruits des dispositions du Roi qui autorisait les administrateurs, chefs perpétuels du dit hôpital, savoir, le saint évêque de Québec, le gouverneur général et l'intendant du pays, d'en établir de semblables pour tous où le besoin de la colonie le demanderait; animés en même temps de ce zèle ardent qu'inspire la religion, ils ne crurent pas pouvoir faire un meilleur usage des biens que Dieu leur avait donnés, que de les employer au soulagement des pauvres. Ils avaient à leur tête monsieur François Charon originaire de Normandie, d'une éducation soignée, et qui étant venu fort jeune dans le pays avec ses parents, se livrait à l'exercice des bonnes œuvres pour lesquelles il semblait être né, tant il y trouvait d'attraits. La requête que ce digne et vertueux citoyen présenta, tant en son nom qu'au nom de ses collègues, aux premiers administrateurs de l'Hôpital de Québec, ayant été agréée, les seigneurs de Montréal donnèrent à cette fin un vaste terrain situé dans un lieu commode, et à la proximité de la ville; le tout ayant été confirmé par lettres patentes du Roi, cette compagnie choisie mit aussitôt la main à l'œuvre. Les citoyens s'empressèrent à l'envi de la seconder de tous leurs efforts, et plusieurs particuliers aisés y ayant contribué par leurs aumônes, l'hôpital fut bâti, et l'on commença à y recevoir les pauvres.

Ces nouveaux associés, qui en avaient obtenu la direction, étaient généralement connus sous le nom de "Frères Charon", du nom de leur premier supérieur. Par la vie uniforme qu'ils menaient ensemble, ils formaient déjà une petite communauté qui s'agrandit par le nombre de pieux laïcs qui se joignirent à eux et qui se perfec-

tionna par les règlements que leur donna monseigneur de Saint-Vallier. Sous l'administration pleine de sagesse de monsieur Charon, l'établissement sembla prendre de jour en jour un nouvel accroissement. Tout prospérait, tout semblait promettre un heureux avenir. Entre plusieurs autres acquisitions, ils firent alors celle de la pointe Saint-Charles. Mais comme ces biens-fonds étaient encore incultes, l'hôpital, à proprement parler, ne se soutenait que par le travail des frères et par les charités courantes.

Cet établissement, qui s'annonçait d'abord d'une manière si flatteuse, ne fut pas longtemps à déchoir de cet état assez florissant où on l'avait vu s'élever sous le gouvernement de son premier chef et de ses coopérateurs. Tant que les frères hospitaliers surent se renfermer dans les justes bornes de leur état, tout y parut assez réglé; mais ayant voulu dans la suite, sous le prétexte apparent d'un plus grand bien et malheureusement sans conseil, former des entreprises de commerce mal concerté, la confusion se mit bientôt dans l'administration de leur temporel. Ils contractèrent des dettes qui ne firent que s'augmenter de plus en plus, bientôt les créanciers crient de tous côtés, poursuivent et menacent de faire vendre les biens. On est obligé de diminuer le nombre des pauvres, de retrancher même sur la nourriture de ceux qui restent. Plus de règle parmi les frères, plusieurs d'entre eux dégoûtés de leur état se retirent; les autres plus constants, se voyaient, soit par leur petit nombre, soit par la caducité de l'âge, soit par défaut d'expérience, hors d'état de remplir les emplois et de soutenir les charges de la maison. Tout s'en allait en ruine, tout tendait à une décadence prochaine.

Monsieur Normant qui prévoyait depuis un certain nombre d'années la chute de cet établissement, ne pouvait être indifférent à tout ce qui se passait sous ses yeux; vicaire général du diocèse, supérieur du séminaire, et tenant par là même, place de seigneur de Montréal, curé primitif de la paroisse, et par toutes ces qualités premier père des pauvres, il sentait de quelle importance il était pour la ville de lui conserver son hôpital. Le succès avec lequel on voyait en France plusieurs hôpitaux gouvernés et servis par des demoiselles unies ensemble par le seul lien de la charité, lui semblait être le moyen le plus propre à soutenir et à augmenter même cet établissement; aussi avait-il de longue main préparé cette compagnie de filles dévotes et charitables pour remplacer en cas de besoin les frères hospitaliers. C'est dans cette vue qu'il travaillait à faire agréer ce projet aux chefs de l'administration à Québec, et qu'il se concertait avec eux, pour obtenir l'exécution de son plan; tout paraissait seconder ses désirs.

Pour parvenir plus efficacement à son but, il n'oubliait rien de ce qui pouvait former le cœur de ses filles aux vertus que demandait d'elles l'état futur auquel il les disposait. Deux ans avant leur entrée à l'Hôpital général, c'est-à-dire en 1745, il leur donna un règlement détaillé qui contenait par avance les dispositions intérieures et extérieures, où elles devaient être pour remplir dignement et en fidèles servantes des pauvres, les fonctions qu'il était plus que vraisemblable qu'on leur confierait bientôt. Ce règlement, qu'on peut appeler une convention mutuelle, parce qu'elles souscrivirent toutes avec joie, fut comme le premier acte authentique des sentiments qui les animaient, ainsi que des engagements volonntaires qu'elles prirent alors.

Ces engagements ou arrangements primitifs, comme on les appelle, écrits de la main même de monsieur Normant, ne sont qu'une extension de la règle abrégée que madame Youville et ses trois premières compagnes reçurent de leur guide spirituel au moment où elles formèrent en ville, leur première union; ils étaient contenus

dans trois papiers différents, en feuilles volantes, dont l'une renferme le détail des actions de la journée, la seconde contient quelques maximes ou règle de conduite, toutes propres à les perfectionner dans leur état, et dont plusieurs étaient nécessaires alors pour agir avec prudence; dans la troisième enfin est renfermé l'accord qu'elles firent entre elles au sujet de leur temporel; ces engagements primitifs furent pendant plusieurs années les seules et uniques règles qu'elles suivirent jusqu'au temps où on leur en donna de plus étendues, qui ne sont néanmoins que le développement des trois premières pièces. Ce sont ces trois pièces que l'on conserve encore dans les archives de la communauté, comme un monument précieux de l'établissement, ainsi que de la mémoire de leur pieux fondateur.

Cependant, les affaires du dit hôpital étaient dans un état de délabrement si déplorable, qu'on ne pouvait différer d'y apporter remède, sans l'exposer à une ruine entière. Il fallait ou le laisser tomber, ou en confier la conduite à des personnes plus intelligentes, telles qu'étaient celles à la tête desquelles se trouvait madame Youville, dont le mérite, comme nous l'avons déjà fait connaître, la mettait en état de conduire et de gouverner une communauté avec autant de succès que d'édification. Les raisons les plus fortes, comme on vient de le voir, se réunissaient en faveur de ce sentiment. Il est à présumer que des personnes sages et intéressées en firent sentir la solidité aux frères hospitaliers, qui, se trouvant considérablement endettés, comprirent enfin qu'il n'y avait pas de parti plus avantageux à prendre, tant pour eux que pour les pauvres, que de faire une cession pure et simple du dit hôpital, et des biens qu'ils possédaient, pour y être pourvus de telle façon qu'on le jugerait à propos. C'est ce qu'ils exécutèrent avec l'approbation du seigneur évêque, du gouverneur général, et de l'intendant, qui acceptèrent leur démission dans le cours de l'année 1747.

Nous voici arrivés à une époque depuis longtemps l'objet de tous les vœux, où nous allons voir paraître madame Youville sur un nouveau théâtre. Si nous avons admiré les ressorts secrets dont la Providence se servit pour former, perfectionner et conduire cette société de demoiselles pieuses, à la fin à laquelle elle les appelait, nous n'aurons pas moins sujet de la bénir en voyant d'un côté le succès dont elle couronna leur zèle, et de l'autre la sagesse, la prudence, la charité et la tendresse qui distinguèrent si éminemment leur respectable fondatrice, l'industrie enfin, la piété et toutes les vertus religieuses dont cette maison devint comme le sanctuaire.

FONDATRICE ET PREMIÈRE SUPÉRIEURE DES SŒURS DE LA CHARITÉ DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL

DEUXIÈNE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

L'Hôpital général est confié provisoirement à madame Youville.—Elle est obligée de s'y faire transporter.—Ses deux fils élevés à la prêtrise.

Il y avait déjà longtemps, comme nous l'avons vu, que les arrangements avaient été pris pour substituer aux frères hospitaliers cette compagnie de demoiselles qu'avait formée monsieur Normant, et à la tête de laquelle se trouvait madame Youville. Cet homme de Dieu n'avait rien oublié de ce qui pouvait les affermir

dans l'esprit de leur vocation, il leur avait même ménagé quelques ressources temporelles; il leur avait surtout inspiré une confiance en Dieu capable de les soutenir dans les plus grands embarras, et de conduire avec succès cette œuvre si importante à l'état de consistance où nous la voyons aujourd'hui.

Ce fut donc à cette société, à laquelle on avait enfin rendu justice, et qui édifiait toute la ville par l'odeur de ses vertus, que les seigneurs chefs de l'administration du dit hôpital, eurent recours pour lui en confier, au moins par provision, la direction immédiate, avec la régie des biens qui en dépendaient, en même temps qu'elles devaient en percevoir les revenus avec obligation d'en rendre compte. Convaincues les unes et les autres de l'excellence de l'œuvre qu'on leur proposait, et n'ayant toutes qu'un même cœur et un même sentiment, elles se chargèrent avec joie de l'entreprise qui leur était proposée. La commission provisionnelle que ces messieurs expédièrent de Québec, à ce sujet, était datée du 27 d'août 1747, et adressée à madame Youville conjointement avec ses compagnes. Avant de prendre possession du dit hôpital, quelques-unes d'entre elles avaient été obligées d'y passer un certain temps, soit pour être présentes à l'inventaire que l'on fit des meubles qui s'y trouvaient par ordre des administrateurs, soit pour nettoyer une maison qui était dans une malpropreté horrible, où tout semblait en ruines, et où tout annonçait la plus profonde misère. Elles y entrèrent le 7 octobre 1747, avec neuf pauvres qu'elles avaient alors, sans y comprendre deux frères et quatre pauvres qui s'y trouvaient. Comme madame Youville n'avait point encore recouvré les forces qu'elle avait perdues dans cette grande maladie qu'elle avait eue quelques mois auparavant, on fut obligé de l'y transporter. Une simple charrette sur laquelle on arrangea un lit, ce fut là le modeste appareil dont elle se contenta, et dont on se servit pour la conduire dans ce nouveau séjour; on s'étonnera sans doute de le voir si peu assorti à une personne de son mérite et de son rang. Mais c'est par là même qu'il convenait davantage à une véritable servante des pauvres, la seule qualité dont elle se fit gloire. Mademoiselle Thérèse Despins qui vivait avec elle depuis plusieurs années, ne voulut point se séparer de cette respectable dame, tant par l'attachement qu'elle lui portait que par celui qui l'unissait à cette pieuse société, dont elle partageait les travaux ainsi que les autres exercices, sans qu'elle eût néanmoins consenti à lui être associée.

Ce fut à peu près à cette époque que les deux fils de madame Youville que nous avons vus, dans la première partie de cet ouvrage, entrer dans l'état ecclésiastique, comblèrent les vœux de leur mère, par la fidélité avec laquelle ils répondirent à la grâce de leur vocation. Ce fut pour elle un des plus doux moments de sa vie que celui où elle les vit tous deux élevés au sacerdoce, et occuper dans la suite deux places des plus importantes, l'un devint curé de Saint-Ours, et l'autre fut placé à la cure de Boucherville, avec la qualité de vicaire général. Nous allons maintenant reprendre le fil des événements.

CHAPITRE DEUXIÈME

Régularité de cette nouvelle maison.—Observance volontaire des vœux de religion.

Cette compagnie choisie que l'on ne peut point appeler proprement une communauté, parce qu'elle n'était point encore extérieurement ni juridiquement approuvée, offrait dès sa naissance le modèle de tout ce que l'on voit dans les communautés les plus régulières et les mieux affermies. L'habillement n'avait rien de particulier

ni d'uniforme, c'était celui des personnes du monde, à l'exception que tout y était simple et modeste, soit pour la forme, soit pour la qualité des étoffes, ou des autres objets qui faisaient partie du vestiaire. La seule marque distinctive qu'eussent ces demoiselles, était une ceinture autour du corps, aucun ornement superflu du côté de leur coiffure. Elles dédaignaient tellement de faire servir leurs cheveux à la vanité qu'elles avaient pour usage de les faire couper. Quant à ce qui regarde l'ordre extérieur ainsi que les pratiques chrétiennes ou religieuses, tout y était réglé soit pour le lever ou le coucher, soit pour le silence, l'oraison, la lecture ou les autres exercices spirituels; soit pour les repas ou le service des pauvres. C'était entre elles un commerce de cordialité, de déférence et d'honnêteté mutuelles; sans être par leur état étrangères au monde, elles n'entretenaient avec les personnes du dehors, que les rapports de devoir et de charité. Pour ce qui est des visites quelles qu'elles fussent, tout était subordonné à la volonté et à la prudence de celle qui les gouvernait, moins en qualité de supérieure, qu'en qualité de mère. On s'y exerçait sans relâche, à cette humilité de cœur, et à cette mortification des sens et de soi-même, source féconde des plus hautes vertus. Une sainte émulation les portait avec empressement à acquérir cette simplicité d'enfant qui bannit tout détour, toute vue particulière et personnelle, tout examen curieux sur la conduite des autres. L'estime qu'elles faisaient de la pauvreté, de l'obéissance et de la chasteté, était au point que, devant Dieu qui en était l'unique témoin, elles avaient pris d'elles-mêmes l'engagement formel, comme il a été dit ailleurs, de s'en montrer les fidèles observatrices. C'est par de fréquentes retraites qu'elles entretenaient en elles de si saintes dispositions, et qu'elles donnaient de jour en jour un nouvel accroissement à cette charité tendre et compatissante dont les pauvres étaient le principal objet. De là naissaient l'estime, le respect et la considération générale qui les environnaient de toutes parts.

CHAPITRE TROISIÈME

Premiers soins de madame Youville pour remédier au délabrement de la maison.—Changement de dispositions de la part du gouvernement à son égard.—Ordonnance pour réunir l'Hôpital général de Montréal à celui de Québec.—Requête à ce sujet de la part des citoyens de Montréal,—Madame Youville est maintenue provisoirement.—Ordonnance du roi de France qui enjoint aux administrateurs de traiter avec elle.

Madame Youville dont les circonstances avaient amélioré la fortune, et qui était devenue alors passablement riche de son fonds, en avait déjà employé une partie, sans y comprendre les emprunts qu'elle avait faits, et les dons qu'elle avait reçus de ses amis, en quelques réparations urgentes que demandait impérieusement l'état de cette maison dont elle se trouvait provisoirement chargée. Il lui fallait des ressources infinies, et surtout une confiance entière dans la Providence pour soutenir un établissement dépourvu de tout, et exposé à chaque instant aux dernières poursuites de la part des créanciers.

Les seigneurs administrateurs de Québec, et entre autres, Mgr de Pontbriand, successeur de Mgr de Saint Vallier, malgré leurs bonnes dispositions en faveur de cette communauté, ne pouvaient se dissimuler à eux-mêmes toutes les difficultés que cette entreprise entraînait après elle, et il s'en fallut de peu que madame Youville ne vît ses espérances anéanties pour jamais, sans une protection visible du ciel.

Le prélat qui, jusqu'alors, avait paru s'intéresser à cette pieuse société, ne tarda pas à se laisser ébranler par les bruits continuels qui se répandaient autour de lui, dans le public, savoir: que cette nouvelle communauté ne se soutiendrait pas longtemps; qu'une fois madame Youville morte, tout mourrait avec elle; il jugea donc à propos d'en conférer avec le gouverneur général et l'intendant du pays. Ces messieurs ne pouvant se persuader que ces filles, à qui le gouvernement, ni le public ne présentaient aucune ressource, fussent jamais en état de remonter cette maison, et d'en acquitter les dettes, prirent de concert le parti d'écrire en cour. Sur leur exposé, ils en obtinrent une commission qui les autorisa à réunir tous les biens de l'Hôpital général de Montréal à ceux de l'Hôpital général de Québec, à la charge que celui-ci acquitterait les dettes, et que, sur le surplus du produit de la vente des biens, on réserverait, dans l'Hôpital général de Québec, quelques places pour les pauvres qu'on pourrait y envoyer de Montréal. Ces dispositions jusqu'alors ensevelies dans le secret, ne tardèrent pas à être connues à Montréal, par la publication d'une ordonnance de réunion datée de Québec, le quinze octobre mil sept cent cinquante. Un jour que madame Youville revenait, selon sa coutume, d'acheter sur le marché des provisions pour sa communauté et pour les pauvres, elle entendit prononcer son nom, au son du tambour, par la signification de la sentence, en vertu de laquelle la Cour de France unissait tous les biens de l'Hôpital général de Montréal à celui de Québec, et enjoignait à madame Youville de les remettre entre les mains des agents que le gouvernement aurait désignés à cette fin. Le seul adoucissement dont on usait à son égard, était de lui permettre, comme une grâce, qu'on lui faisait ainsi qu'à ses compagnes, de demeurer encore dans l'hôpital jusqu'à l'année suivante.

On peut aisément se figurer l'impression douloureuse que produisit sur l'esprit de madame Youville et de sa communauté, une nouvelle aussi inattendue. Si elle la reçut avec cet esprit de résignation qui l'avait déjà distinguée dans les différentes épreuves que la Providence lui avait ménagées, il s'en faut bien que le public, que cet événement touchait de si près, sût se contenir dans les bornes d'une égale modération. La publication de cette ordonnance ne fut pas plutôt répandue, qu'indigné de cette mesure le peuple en vint jusqu'à se permettre mille injures contre l'évêque, le gouverneur général et l'intendant, qu'on regardait comme les auteurs d'une mesure si préjudiciable aux pauvres du gouvernement de Montréal. Dans cette effervescence générale, les citoyens les plus respectables, également alarmés d'une semblable mesure, s'assemblèrent aussitôt et après avoir délibéré entre eux, il fut convenu qu'on enverrait une humble requête, adressée aux seigneurs administrateurs, qui contiendrait les motifs de leur réclamation, qu'on y joindrait par forme de représentations, une humble supplique au Roi très chrétien, pour lui exposer le préjudice notable que recevraient les pauvres de Montréal, s'ils venaient à se voir privés de leur hôpital, et pour lui demander enfin que cet acte de réunion fût annulé, et l'Hôpital général donné à madame Youville et à ses compagnes. Ces deux pièces ayant été signées par les seigneurs et par la plus grande partie des citoyens, furent remises à madame Youville qui descendit immédiatement à Québec. Elle eut encore ici la mortification de se voir on ne peut plus mal accueillie de l'évêque et de l'intendant, qui, prévoyant par avance que la supplique serait favorablement reçue du Roi, lui refusèrent tous deux leur signature. Ce qui la consola de sa disgrâce, et ce qu'elle regarda comme une nouvelle faveur d'en Haut, c'est que monsieur de la Jonquière, pour lors gouverneur général, la reçut de la manière la plus flatteuse. Prenant en mains les intérêts des pauvres de Montréal,

dans la personne de cette vertueuse dame, il lui promit, sans néanmoins vouloir le faire d'une manière ouverte, d'appuyer secrètement la supplique de tout son crédit auprès du Roi. Et en effet, la demande des citoyens ayant été mise sous les yeux du monarque français, elle eut tout le succès qu'on en espérait. Conformément à la décision du Conseil du Roi, une nouvelle ordonnance rendue à Québec le 14 décembre de l'année suivante, suspendit l'effet de la première, et madame Youville fut maintenue dans l'administration provisionnelle du dit hôpital. Dans le cours du mois de mai suivant, intervint une nouvelle déclaration du Roi qui enjoignait aux administrateurs d'écouter les propositions de la dame Youville, et de traiter avec elle, tant de l'état actuel de l'Hôpital général de Montréal, que des conditions auxquelles on pourrait finalement lui en abandonner l'administration.

CHAPITRE QUATRIÈME

Arrêt du Conseil du Roi qui met irrévocablement l'administration du dit Hôpital à la disposition de madame Youville et de ses compagnes.—Privilèges et conditions des lettres patentes à ce sujet.—Conséquences qui suivent des lettres patentes en faveur de cette nouvelle société reconnue par le Roi.—Le Roi la soumet à la juridiction de l'évêque pour lui donner une forme régulière.

Il se fit cette année 1752, un examen juridique, par lequel il fut prouvé que l'hôpital avait été laissé par les frères hospitaliers, en dette de la somme de quarante-huit mille livres, valeur du temps, laquelle somme madame Youville se chargeait d'acquitter soit par elle-même, soit par des personnes aisées et charitables. Ces âmes bienfaisantes n'attendaient pour remplir leurs engagements, rien autre chose, sinon que la direction du dit hôpital lui fût finalement confiée. Les noms de ces personnes furent consignés dans l'acte d'accord qui fut passé entre madame Youville et les administrateurs, dont une copie ayant été collationnée par le sieur Bigot, intendant de la Province, fut envoyée à la Cour. Le Roi en son Conseil, après avoir mûrement délibéré, fit expédier selon la teneur de ces premiers arrangements, de nouvelles lettres patentes signées de sa main à Versailles, le trois de juin mil sept cent cinquante-trois, et enregistrées au Conseil Souverain de Québec, le premier octobre suivant. D'après le contenu de ces lettres, madame Youville et ses huit compagnes qui y sont nommées furent solennellement substituées aux frères hospitaliers, et autorisées à former entre elles, une communauté juridique, dont mademoiselle Thérèse Despins, par sa profession du 30 juin de la même année, devint membre avant l'enregistrement des dites lettres patentes.

Quant aux dispositions plus particulières et essentielles qui regardent le corps de cet institut, relativement au traité d'accord entre madame Youville et les administrateurs, le Roi ayant accepté les offres de la dite dame, pour l'acquittement des dettes de l'hôpital, dont elle s'était chargée conjointement avec ses compagnes, le Roi, dis-je, la confirma d'abord dans tous les anciens privilèges, droits et prérogatives accordés aux frères hospitaliers, à l'époque de cet établissement. Le nombre des pauvres, qu'elles étaient indispensablement obligées de recevoir, fut également fixé à douze; le nombre en effet était suffisant alors, eu égard à un pays qui n'était encore que médiocrement établi, et à la population d'une ville qui n'offrait encore, pour ainsi dire, qu'une poignée d'habitants. On ne peut que rendre justice à la sagesse de cette mesure, quand on considère que les revenus de cette maison étaient principalement appuyés sur le travail futur des

sœurs (c'est ainsi que nous les appellerons désormais) et sur les secours qu'elles pouvaient espérer des amis généreux, car lorsque madame Youville prit possession de l'hôpital, il n'avait alors que sept cents livres de rentes, monnaie courante du pays, sur l'hôtel de ville de Paris. Les biens-fonds quoique assez étendus, consistaient principalement dans la ferme de la pointe Saint-Charles, qui se trouvait malheureusement dépourvue d'animaux, et dont tous les bâtiments étaient dans un état affligeant de dépérissement. Ces biens-fonds n'offraient, pour la plupart, que des terrains que l'on ne faisait que commencer à défricher.

Ce furent vraisemblablement ces considérations qui portèrent le Roi très chrétien à limiter le nombre des administratrices qui ne pouvait être augmenté sans une permission expresse. Eu égard aux travaux intérieurs de la maison, ce nombre paraissait en effet, dans tous les cas, plus que suffisant pour le bon gouvernement de cette communauté; ce furent encore ces mêmes raisons, comme on peut légitimement le conclure, qui firent que pour assurer encore davantage l'existence temporelle de ce nouvel institut, le Roi voulut qu'avec tous les avantages de la vie commune et réglée, ces demoiselles, sans être proprement religieuses, conservassent certains privilèges ou prérogatives qui leur fussent propres. Ainsi les lettres qui leur furent accordées portent-elles: "Qu'elles pourront jouir de leurs biens patrimoniaux comme les personnes séculières qui sont dans le monde, que leurs héritiers ne succéderont aux biens mobiliers qui seront dans l'hôpital, appartenant à celles qui seront au service des pauvres, que dans le cas où elles en disposeraient en leur faveur." Ce privilège cependant, comme le Roi s'explique encore, n'affecte nullement les effets qu'elles pourraient avoir lors de leur décès, et qui leur auraient été fournis par l'hôpital.

Il suit de la teneur de ce privilège: que chaque particulière peut hériter et succéder par là même, à tous les biens qui pourraient leur échoir selon le droit, qu'il leur est permis de disposer non seulement pendant leur vie, mais encore en cas de mort et par testament, de tous les biens qui leur appartiennent, et surtout de leurs biens-fonds, auxquels leurs héritiers naturels succéderaient, si elles n'en avaient disposé autrement. "Il sera libre disent encore les lettres patentes, à chaque particulière, de se retirer de la maison, quand elle le voudra," c'est-à-dire que quant au for extérieur et civil, aucune ne peut être contrainte soit de force, soit par voie de justice, à rester dans la maison, dans le cas où elles voudraient absolument se retirer. 2o Par un égal retour, elles pourront renvoyer et congédier celles d'entre elles qui ne se conduiraient pas d'une manière convenable, toujours néanmoins, ainsi que s'en exprime le Roi, sous l'autorité de l'évêque par devant lequel elles se retireront, afin qu'il leur prescrive les règles qui peuvent leur être nécessaires par rapport au spirituel dans la dite maison. On verra bientôt lorsqu'il fut question de donner à cette communauté une forme régulière, comment ces dispositions purement civiles et temporelles se concilièrent néanmoins parfaitement avec les engagements primitifs spirituels et volontaires, que les sœurs avaient pris de concert, au temps de leur union en ville, et que monseigneur de Pontbriand ratifia, pour en former un corps abrégé de règles fixes et permanentes.

Ce qu'il nous reste à remarquer sur cet article, c'est que monsieur Normant, à qui cette bonne œuvre doit son origine, lutta pour ainsi dire seul, contre tous les obstacles qui semblaient devoir la faire échouer. Si, d'un côté, il fut assez heureux que d'en triompher par son habileté et par ses lumières, de l'autre, rien ne fut oublié de sa part, de ce qui tendait à la consolider. Car, lorsqu'il fut question de solliciter et d'obtenir des lettres patentes, on peut dire qu'il y eut la principale part, et par

les démarches qu'il fit auprès de la Cour de France, et par son crédit qu'il interposa en faveur de madame Youville et de ses compagnes, en sorte que, soit dans sa naissance, soit dans ses progrès, la formation de cette nouvelle communauté fut tout entière l'ouvrage de la Providence.

CHAPITRE CINQUIÈME

L'Hôpital par les soins de madame Youville change de face.—Deux salles établies pour les pauvres.—Personnes furieuses ou dérangées dans leurs mœurs qu'elle reçoit provisoirement.—Danger où elle se trouve à cette occasion.

Il suffit de rappeler à son esprit tout ce qui a rapport à la décadence de l'Hôpital général au moment où il passa entre les mains de madame Youville, pour se former une idée de la situation critique où elle devait se trouver, ainsi que ses sœurs, se voyant presque sans ressources, chargées de dettes et obligées d'entretenir douze pauvres à perpétuité. Cette perspective si peu rassurante ne fit que donner un nouvel élan à leur zèle et à leur industrie. La main de Dieu qui avait conduit jusqu'alors madame Youville fut son unique appui. Aussi ne fut-elle pas trompée dans son espérance. Tout dans cette maison parut prendre une nouvelle vie. Par la sage économie et la vigilance attentive de leur mère, les sœurs virent leurs efforts couronnés. Leur activité et leur travail soutenu joints aux pieuses libéralités des âmes bienfaisantes qui s'intéressaient si fortement à cette société, donnèrent encore plus d'étendue à l'œuvre qui leur avait été confiée. Au lieu de douze pauvres vieillards infirmes ou nécessiteux qu'elles étaient indispensablement obligées d'avoir à leur charge, on en vit bientôt le nombre se multiplier, sans excepter d'âge, de sexe et de condition; deux grandes salles se trouvèrent successivement remplies; l'une pour les hommes à la tête de laquelle fut placée la sœur Rinville; et l'autre pour les femmes, confiées à la vigilance de la sœur Bourjoli, les deux premières qui entrèrent en exercice. Ce fut de celle-ci que les sœurs commencèrent à recevoir les premières leçons de chant, dont elles firent usage dans la suite pour leur chapelle. Dans la bonté de son cœur, madame Youville, à la sollicitation de quelques personnages de distinction placés à la tête des affaires de la Province, porta même le zèle jusqu'à recevoir chez elles certaines personnes du sexe regardées comme dangereuses à la société. Il y avait au haut de la maison, un appartement considérable que le public appelait "le Jéricho" destiné à les traiter; sans compter les logements qui servaient déjà aux personnes du même sexe, aliénées dans leurs facultés. Mais comme Mgr de Pontbriand dans une de ses visites faite à peu près dans ce temps là, n'autorisa ce nouvel acte de dévouement qu'autant qu'il y aurait d'abord pour chacune de ces personnes, regardées comme l'opprobre de l'espèce humaine, une pension fixée par l'intendant; et qu'en second lieu, le premier objet de la fin pour laquelle elles avaient été établies n'en souffrirait point, cette œuvre ne se continua que pendant un certain temps, les sœurs ayant jugé sans doute, qu'il était plus selon les règles de la prudence de se renfermer dans ce qui regardait la fin pour laquelle elles avaient été établies. Nous ne pouvons nous empêcher de citer à ce sujet un des traits marquants qui suffit, seul, pour faire connaître la trempe d'âme de votre pieuse fondatrice. Un jour, un soldat, dans le désespoir où il était de ce que l'on avait renfermé dans ce jéricho une des malheureuses victimes de sa perversité, accourut armé d'un pistolet, aux portes de la communauté, dans le dessein d'immoler à sa vengeance madame Youville. On n'eut rien de plus

pressé que de l'avertir du danger qui la menaçait; toute autre à la place de cette dame se serait donné bien garde de paraître, mais non seulement madame Youville ne chercha point à se soustraire par la fuite à ce forcené, non seulement elle ne perdit rien de sa tranquillité ordinaire, mais elle vint encore elle-même, d'un grand sang-froid, dire à cet homme de se retirer. Cette réponse à laquelle ce malheureux ne s'attendait pas le déconcerta, et n'osant insister plus longtemps, il prend le parti de se retirer, sans oser exécuter son fatal dessein.

CHAPITRE SIXIÈME

Construction des murs que nous voyons encore de nos jours.

Le degré de confiance que cet établissement acquérait de jour en jour faisait désirer au public de le voir à l'abri des inconvénients auxquels se trouvait exposée une maison aussi vaste et ouverte de toutes parts. Madame Youville sentait plus que personne les avantages sans nombre de cette mesure, et plus encore les difficultés presque insurmontables qu'offrait cette entreprise, vu l'état de détresse où elle se voyait réduite. Mais elle espérait les voir s'applanir par la faveur du gouverneur général, le marquis Duquesne, successeur de monsieur de la Jonquière. Comme Son Excellence honorait cette communauté de son estime, et plus particulièrement encore celle qui en était l'âme, madame Youville ne se vit point trompée dans son attente: rien n'égala l'empressement que mit le gouverneur à disposer les esprits et à déterminer le public à se prêter à l'envi, les uns, les autres, à faire l'enclos en pierre que nous voyons de nos jours environner l'Hôpital. Chacun se fit un mérite de se prêter à ses désirs; jamais les aumônes ne furent plus abondantes que dans cette circonstance, de toutes parts dans la ville, on rivalisait de zèle pour cet objet. Les uns, comme les ouvriers, y contribuèrent par le travail de leurs mains; les autres, en donnant un certain nombre de journées; ceux-ci transportaient les matériaux; ceux-là servaient en qualité de manœuvre. Enfin l'ouvrage se poursuivant avec rapidité, les murs furent achevés dans le cours environ de mil sept cent cinquante-quatre; et les sœurs, tranquilles dans leur habitation, se virent à l'abri du pillage et des insultes des malveillants.

CHAPITRE SEPTIÈME

Érection de cette société en communauté régulière, visite de Mgr de Pontbriand à cet objet.—Acceptation des règles de la part des sœurs.

Depuis les lettres patentes qui venaient d'ériger en communauté cette nouvelle société juridiquement reconnue, il ne restait plus à Mgr de Pontbriand que de remplir les désirs du Roi, en lui donnant toutes les formes d'une communauté régulière; c'est à cet heureux instant qu'aspiraient depuis longtemps madame Youville et ses compagnes.

Le 15 juin 1755, fut le jour où monseigneur fit sa visite pastorale dans le dit hôpital. Après avoir fait assembler la communauté il commença par se faire rendre compte de la manière dont cette maison était administrée, il se fit ensuite présenter les écrits relatifs aux premiers engagements qui, avant comme après l'expédition des lettres patents, avaient tenu lieu de règles et constitutions aux demoiselles de la Charité, selon qu'ils les qualifiaient. Il les lut et les parapha de sa main. Parut ensuite en sa présence une d'entre elles, revêtue de l'habit et du costume qu'el-

les désiraient porter. Le prélat s'étant montré satisfait confirma, par écrit, ce qu'il leur avait déjà dit de vive voix; et cela avec ce langage vraiment paternel qui décelait la bonté de son cœur, et qui ne pouvait que faire sur elles les plus vives impressions.

"... Nous avons vu, nos très chères sœurs, avec plaisir, leur disait-il dans son "mandement de visite, toutes les améliorations que vous avez faites à la maison "dont le soin vous a été confié, et notre joie s'est beaucoup augmentée lorsque "Nous avons connu les dispositions où vous êtes de continuer avec un nouveau cou-"rage et la même économie; Nous espérons que le Seigneur continuera à répandre "ses bénédictions sur vos travaux, et Nous l'en supplions très instamment.

"Vous Nous demandez des règles pour le gouvernement intérieur de votre "maison, afin de prévenir les abus qui se glissent insensiblement partout. Quelque "persuadé que Nous soyons que les règles vous sont inutiles, tant que vous conser-"verez les sentiments de piété, de ferveur, dont Nous vous voyons pénétrées, et "que la charité seule suffit pour vous retenir dans le devoir; Nous croyons cependant "devoir entrer dans vos vues, ne serait-ce que pour vous donner occasion de prati-"quer la sainte obéissance, qui est l'âme de toutes les communautés. Nous vous "les promettons; et en attendant voici ce que Nous croyons devoir vous proposer:

"Jusqu'à ce que Nous prenions d'autres arrangements, nous approuvons que "vous suiviez à la lettre, ce qui est contenu dans les trois feuilles volantes, écrites "de la main de monsieur Normant, et que vous pratiquez depuis longtemps; les-"quelles trois feuilles Nous avons paraphées, et que Nous voulons être fidèlement "copiées dans un livre particulier qui servira à enregistrer nos ordonnances et nos "règlements.

"Puisque vous croyez convenable que toutes celles qui composent votre mai-"son soient habillées uniformément, Nous approuvons l'habillement que vous avez "proposé, et qui est une robe grise, avec deux ou trois plis, un tablier de coton rayé, "un mouchoir noir, une espèce de frison de baptiste ou de mousseline; et pardessus "une espèce de bagnolet de gaze noire. Nous consentons que, suivant l'usage de "plusieurs dames, vous portiez un petit crucifix d'argent..."

Entre autres dispositions particulières également consignées dans le mandement de visite, et dont nous nous contentons de donner ici le précis, monseigneur leur témoigna le désir où il était qu'elles eussent une salle particulière de récréation et de travail, où les séculiers n'entrassent point, lorsqu'ils viendraient chez elles; qu'elles s'adressassent toutes habituellement au même confesseur, qui leur serait donné par l'ordinaire, sauf le privilège accordé pour les quatre-temps. Il confirma solennellement madame Youville dans la charge de supérieure qu'elle remplissait, et à laquelle les sœurs l'avaient appelée d'une voix unanime au moment de leur première union, se réservant de leur prescrire le mode d'élection à observer dans le cas où une extrême nécessité demanderait un changement. Après leur avoir conseillé de se choisir une assistante qui pût agir en cas de besoin, au lieu et place de la supérieure; après s'être expliqué, comme nous l'avons déjà mentionné au sujet de ces personnes du sexe, dérangées dans leur conduite, et dont le zèle seul les portait à se charger, ainsi que sur quelques autres objets d'une moindre importance, il conclut ainsi, et toujours selon le texte de l'ordonnance, qu'il leur laissait par écrit, afin qu'elle fût comme le garant fidèle des paroles qu'il leur avait déjà adressées:

"... Nous désirons que vous nous envoyiez incessamment copie des lettres "patentes, des trois écrits que Nous vous avons exhorté de suivre, et du présent "règlement; et au pied, votre consentement signé de vous.

"Donné à Montréal dans le cours de nos visites, sous notre seing, la signature "de notre secrétaire, et le sceau de nos armes, le quinzième jour de juin mil sept cent "cinquante cinq.

(Signé) † HENRI-MARIE, Évêque de Québec."

Il ne restait plus à madame Youville et à ses compagnes que de donner par écrit, le témoignage de l'acceptation qu'elles faisaient du précis des règles renfermées dans les "Engagements Primitifs", que monseigneur venait d'approuver, et dont elles devaient lui transmettre une copie signée de leurs mains. C'est ce qu'elles firent avec joie en renouvelant au bas de la copie, le consentement libre et volontaire qu'elles y avaient déjà donné, le 2 février 1755, et auquel elles joignirent celui de la sœur Despins et de la sœur Marie-Joseph Gosselin, toutes deux professes depuis la réception des lettres patentes. Voici l'ordre des signatures: "Marie-Marguerite La Jemmerais, Vve Youville, Catherine de Mers, Marie Thaumur, Catherine Rinville, Thérèse La Serre, Agathe Véronneau, Marie-Joseph Bénard, Marie-Antoinette Relle, Thérèse Le Moine-Despins, Marie-Joseph Gosselin."

Paraphé par Mgr de Pontbriant, *ne varietur*, le 15 juin mil sept cent cinquante cinq (1).

CHAPITRE HUITIÈME

Noviciat établi par madame Youville de concert avec monsieur Normant.

Du moment où cette société fut érigée en corps régulier par des lettres patentes, il se présenta plusieurs filles de mérite qui en sollicitèrent l'entrée avec empressement. Ce fut alors que conformément aux autres instituts religieux, et suivant l'esprit de l'ordonnance de Mgr de Pontbriand, madame Youville, de concert avec monsieur Normant, prit les mesures convenables pour établir un noviciat, où l'on put former les nouveaux sujets aux vertus de leur état, et perpétuer ainsi dans la maison la ferveur qu'y avaient apportée les premières administratrices. L'un et l'autre ne crurent pas pouvoir en confier le soin en de meilleures mains, qu'en celles de la sœur Despins dont nous avons parlé d'une manière si avantageuse dans la première partie de cet ouvrage. Elle seule ignorait les qualités distinguées que l'on connaissait en elle, entre lesquelles brillait par excellence le rare talent qu'elle annonçait pour le gouvernement, joint à une discrétion éprouvée, et en même temps digne de servir de modèle à toutes les personnes qui se trouvaient comme elle, placées à la tête d'une maison ou de tout autre emploi inférieur. Quelque instance réitérée qu'elle apporta à éloigner d'elle le fardeau pesant et en même temps si honorable qu'on lui imposait, elle n'eut point d'autre parti à prendre que celui de l'obéissance. Ainsi la Providence la préparait-elle, comme par degré, à succéder

(1) Dans une retraite générale qui eut lieu en 1770, celles d'entre les sœurs nommées ci-dessus qui vivaient encore ayant jugé à propos, de concert avec celles qu'elles s'étaient associées, de renouveler leurs "Engagements Primitifs", elles y joignirent l'acceptation du développement dans ces engagements, connu sous le titre de "Règles et Constitutions", rédigées par monsieur de Montgolfier, qui leur tenait lieu de supérieur, après avoir reconnu qu'elles renfermaient les règles et pratiques qui, depuis leur première union en mil sept cent quarante-cinq, avaient été fidèlement observées parmi elles; elles en dressèrent un acte signé de leurs mains, le 3 septembre 1781. S'étant de là adressées à Mgr Briand, elles lui en demandèrent humblement la confirmation, qui fut provisoirement donnée en son nom le 6 octobre suivant, par celui-là même qui l'avait dressé. Elles furent dans la suite solennellement approuvées par un de ses successeurs Mgr Jean-François Hubert, d'heureuse mémoire, dans une visite pastorale qui eut lieu le 8 février 1790 sauf l'annonce de quelques réserves futures.

un jour à celle qui l'avait formée par ses exemples encore plus que par ses leçons à occuper avec distinction le poste important auquel elle fut élevée après la mort de la fondatrice.

CHAPITRE NEUVIÈME

Accord des privilèges des lettres patentes avec les vœux ordinaires de religion.— Pratique en usage à ce sujet dans la communauté.

Dans les commencements que madame Youville s'unit à ses compagnes, en 1737, nous avons vu qu'elles s'étaient consacrées chacune, de telle sorte, au service des pauvres, qu'elles vivaient dans la pratique des conseils évangéliques. Ce furent ces dispositions qu'elles renouvelèrent d'une manière plus claire et plus précise, dans les trois écrits dont nous avons donné la substance. C'est là que se trouve renfermé le détail si édifiant de tout ce qui compose les vœux ordinaires de religion, auxquels elles joignirent l'engagement de vivre désormais ensemble, le reste de leurs jours, dans une union parfaite de charité en consacrant leurs biens, leurs travaux et leur vie même au service des pauvres

Le Roi, comme il est à propos de le rappeler, ne les considérant que sous le rapport de filles séculières, voulut par ses lettres patentes qu'elles conservassent comme les personnes du monde, la propriété de leurs bien patrimoniaux. Il ne laissa pas cependant que de les mettre sous la dépendance spéciale de l'évêque, pour leur être prescrites par lui les règles, qui pourraient leur être nécessaires pour leur conduite spirituelle. C'était là sans doute de sa part une déclaration bien formelle que les droits temporels, qu'il leur accordait en qualité de filles séculières, ne préjudiciaient en rien aux engagements de conscience que le seigneur évêque jugerait à propos de leur laisser contracter, sans nuire toutefois à la substance des privilèges qui leur étaient assurés par leurs lettres patentes.

D'après cet exposé, Mgr de Pontbriand ayant ratifié leurs engagements primitifs, dans toute leur étendue, il s'ensuit que la liberté qu'elles avaient individuellement, en vertu de la déclaration du Roi, de quitter la maison quand il leur plairait, se trouva restreinte par la promesse formelle et volontaire qu'elles firent d'y être fidèles. C'est en vertu de cette promesse, qu'elles ne peuvent plus être affranchies, que suivant les principes ordinaires de la dispense des vœux simples, sans que jamais il leur soit même permis, disent les constitutions, de l'exiger ou de se mettre volontairement dans le cas d'en avoir besoin. En violant leurs engagements, elles seraient à la vérité à couvert de toute poursuite de la part des hommes; mais elles ne sauraient l'être du côté de la justice divine. Aussi, ces dignes épouses de Jésus-Christ, en s'assujettissant au joug aimable des conseils évangéliques, et en remettant l'usage de leur liberté à la disposition de leur premier supérieur, s'estimèrent-elles heureuses, en ce que le privilèges qui leur avait été accordé par le Roi ne diminuait en rien la perfection de leur sacrifice, ni le mérite de leur persévérance, qui allait jusqu'à se dévouer pour toujours au service des pauvres, par les trois vœux de religion.

Si d'un côté, le Roi, en les maintenant dans la propriété et la jouissance de leurs biens, leur avait laissé, quant aux biens-fonds qu'elles pourraient posséder, la liberté d'en disposer à leur mort, de l'autre, madame Youville sut toujours parfaitement concilier les avantages civils qui leur avaient été assurés, avec les règles les plus strictes de la pauvreté évangélique. Elle ne cessait d'entretenir parmi ses filles, et cela jusque dans les points les plus importants, ce dégagement de cœur et

d'esprit qui relève si éminemment aux yeux de Dieu, la privation volontaire où nous vivons des biens temporels.

C'est par une suite de ces dispositions que, fidèles à marcher sur les traces de leur pieuse fondatrice, comme sur celles de ses dignes coopératrices, celles qui leur ont succédé commencent dès leur entrée au noviciat, et avant de prendre l'habit, par remettre en forme de dépôt, entre les mains de la supérieure ou de la maîtresse des novices, ce qu'elles peuvent posséder, et qu'elles s'en dépouillent ensuite d'une manière absolue et irrévocable, au moment de leur profession pour être employé au profit des pauvres. C'est par le même principe de conscience que, parvenue à l'âge de majorité, elles passent à la supérieure une procuration générale, afin qu'elles jouissent également de tous leurs revenus en faveur de l'hôpital, et qu'elle administre en même temps tous les biens-fonds qu'elles peuvent avoir, sans qu'il devienne nécessaire de leur en rendre compte. C'est encore pour se délivrer de toute sollicitude et de tout embarras, qu'une fois au nombre des douze administratrices, elles disposent par testament, si elles ne l'ont déjà fait, et selon le droit que leur donnent les lettres patentes, de disposer de tous les biens-fonds qui leur appartiennent, comme elles le jugent à propos, mais avec des intentions pures; qu'elles ne choisissent pour leurs héritiers que les pauvres de l'hôpital, qu'elles ont si particulièrement chéris pendant leur vie; pour tout dire en un mot, c'est en vertu de ce détachement dont elles ont hérité de leurs premières mères, que, lorsqu'elles se consacrent à une œuvre si glorieuse à la religion, elles se mettent réellement au rang des pauvres, s'en rapportant uniquement à ce qui leur sera charitablement fourni par la communauté, sans que celles qui y apportent de plus grands biens puissent prétendre à la plus légère distinction.

Quant à ce qui touche maintenant aux autres vœux de religion, on peut dire qu'elles ne sauraient rien envier aux autres communautés de leur sexe, soit du côté de la sévérité des règles de l'obéissance, soit dans les moyens qui leur sont fournis pour conserver dans tout son éclat, la fleur de la virginité, soit enfin du côté de la tendresse, de la commisération et des soins de tous genres, où s'élève, à l'égard des pauvres, la charité chrétienne et religieuse, lorsqu'elle est puisée dans le sein même de Celui dont elle émane. Le développement des "Engagements Primitifs", qui est ce qu'on appelle proprement, les Constitutions, leur offre, tant qu'elles y seront fidèles, la plus ample matière de parvenir à toute la perfection de l'état qu'elles embrassent.

CHAPITRE DIXIÈME

Nouvelles associées adjointes à l'œuvre de madame Youville, par autorisation de Mgr de Pontbriand, sans nuire pour cela à l'essence des lettres patentes.

Lorsque l'administration de l'hôpital fut confiée à madame Youville et à ses compagnes, les lettres patentes disaient expressément que, si dans l'espace de trente ans, à compter du jour de l'enregistrement, l'hôpital venait à leur être ôté, elles seraient remboursées de toutes les dépenses qu'elles auraient faites de leurs propres deniers, pour l'amélioration de la maison; et que, si le cas n'arrivait qu'après les trente ans révolus, elles n'auraient droit chacune qu'à une pension de deux cent cinquante livres ancien cours, prise sur les biens du dit hôpital. Cette dernière clause comme on le voit serait devenue extrêmement onéreuse, et n'aurait pu tourner dans la suite qu'au détriment de l'établissement, si le nombre des administratrices avait pu être augmenté à volonté. Cependant les travaux et les emplois de la mai-

Nous nous avons des obligas
sions que nous ne pouvons
jamais reconnoitre si nous
navions comme membre de
jesus Cris a passer dans
ces trezor pour reconnaitre
les charites que lon nous
fait et dont les nostre
sont dun prix a ne pou
voir estre payer que de cette
divine monnaie souvant
nous un poitrinon mes
sieur et moy nostre divain
seauveur et son divain
pere qui fait lobject de
ma grande confiance de
puis pres de 40 ans pour
quil nous conserve en
core quelques anne et
nous recompence apres dune
gloire éternel

UNE PAGE D'ÉCRITURE DE LA MÈRE D'YOUVILLE

Nous vous avons des obligassions que nous ne pouvons jamais reconnoitre si nous navions comme membre de Jesus Cris a puissez dans ces trezor pour reconnaitre Les charités que lon nous fait et dont les vostre sont d'un prix a ne pouvoir estre payez que de cette divine monnaie. Souvant nous importunon mes sœur et moy nostre divain scauveur et son divain pere qui fait lobbejet de ma grande confiance depuis pres de 40 ans quil vous conserve encore quelques anné et vous recompence apres dune gloire éternel.

son commençant déjà à se multiplier, et ne pouvant avec le temps que se multiplier encore davantage, Mgr de Pontbriand, sans s'écarter de l'esprit ni de la teneur des lettres patentes, qui limitaient au nombre de douze celui des administratrices, ce qui paraissait suffisant dans ce temps-là pour le bon gouvernement de la maison, monseigneur, dis-je, crut pouvoir dans sa sagesse procurer plus efficacement encore le bien-être de la maison; il permit, comme le porte son mandement de visite, qu'elles reçussent parmi elles quelques sujets de surérogation, qui, revêtues de l'habit régulier de l'institut et admises à la profession, par les engagements ordinaires, fussent en état de remplir les places vacantes, et de partager avec les administratrices les fatigues et les détails inséparables d'une si vaste administration. Ce qui l'engagea sans doute à adopter plus particulièrement cette mesure, c'est que loin d'être à charge à l'hôpital, ces nouvelles compagnes ne pouvaient que contribuer à le soutenir par leur industrie et par leurs travaux, bien entendu toutefois, qu'elles se contenteraient de leur rang, et qu'elles ne pourraient prétendre entrer en participation du gouvernement, que lorsqu'elles y seraient appelées par le droit de leur ancienneté.

CHAPITRE ONZIÈME

Zèle avec lequel madame Youville travaille au bien de sa communauté.—Respect et affection qu'on a pour elle tant au dedans qu'au dehors.— Manière de traiter avec ses sœurs —Ses entretiens spirituels avec elles.— Son exactitude à maintenir la discipline religieuse.—Esprit qui anime cette nouvelle communauté.

L'état de consistance que l'hôpital avait acquis, soit par les lettres patentes du Roi, soit par l'approbation solennelle donnée par monseigneur aux Engagements Primitifs, ne pouvait qu'ajouter un nouveau lustre à celui que réfléchissait sur cette maison, le mérite des servantes des pauvres qui l'habitaient. Madame Youville, tranquille au sein de sa communauté, après avoir vu ses projets souvent contrariés et sur le point d'être renversés, n'était plus occupée qu'à ajouter de jour en jour à la perfection d'une œuvre qui dépendait tout entière des ressources de son génie, de son zèle ardent à maintenir et à perfectionner dans les vertus religieuses celles qui avaient le bonheur de vivre sous sa conduite; c'est à quoi elle travaillait sans relâche d'une manière si avantageuse à la prospérité temporelle de cette maison si insinuante pour le bien, et en même temps si propre à lui concilier les esprits, qu'on peut dire en général, que le respect qu'on avait pour elle dans l'intérieur de sa communauté, ne pouvait être égalé que par l'amour qu'on lui portait. Les personnes du dehors, qui étaient plus à portée de la connaître, par les rapports que sa place lui donnait avec elles, partageaient les mêmes sentiments, sa réputation volait au loin dans toute la colonie: elle traitait avec tout ce qu'il y avait de plus grand dans la Province, et chacun se retirait satisfait, tant de son abord que du ton d'honnêteté, d'aisance, de simplicité, de droiture et en même temps de dignité dont elle assaisonnait ses conversations. Le gouverneur et l'intendant de la Province l'honoraient particulièrement de leur estime; ils ne dédaignaient pas même quelquefois de lui faire visite. Ce qui lui arriva un jour, à l'occasion de celle que lui rendit l'intendant, mérite de trouver ici sa place, tant à cause de l'àpropos qu'elle montra dans cette circonstance imprévue, que de la justesse d'esprit qui dicta sa réponse. Comme elle ne craignait pas de partager avec ses sœurs les ouvrages les plus bas, et de se confondre avec elles comme leur égale, elle était alors occupée

dans une chambre particulière à faire de la chandelle; elle ne pouvait par conséquent que se trouver dans un extérieur négligé, peu sortable pour recevoir une personne de ce rang. Une des sœurs qui avait vu venir l'intendant, devançant son arrivée, n'eut rien de plus pressé que d'en prévenir la supérieure. Profitant en même temps de l'occasion, elle va jusqu'à lui demander, d'un ton naïf, si elle ne prendrait pas quelque mesure, eu égard au défaut de propreté que comporte ce genre de travail. "Je ne suis point prévenue de l'arrivée de monsieur l'intendant, lui répond madame Youville, il m'excusera, et voudra bien me prendre telle que je suis: rien de tout cela n'empêchera qu'il me parle."

C'est par une suite de ce caractère heureux que ses sœurs ne pouvaient se lasser d'admirer en elle, cette bonté et cette ouverture de cœur avec lesquelles elle agissait à leur égard dans ses entretiens particuliers, les assaisonnant d'une certaine gaieté qui les mettait tout à leur aise. "Nous nous plaisions, rapportent ingénue-"ment plusieurs de celles qui ont eu le bonheur de vivre sous sa conduite, nous "nous plaisions à nous réunir autour d'elle, assises sur nos talons, et là nous goûtions "toutes sortes de satisfactions à l'entendre discourir au milieu de nous." C'est dans une de ces réunions si agréables, que se trouvant un jour environnée de toutes ses sœurs, et les parcourant de l'œil, elle leur dit d'un ton qui excluait toute apparence de doute, et qui paraissait en quelque sorte inspiré, en leur montrant celle qui lui succéda dans la suite la sœur Coutlée, "ce sera elle qui demeurera la dernière, et "qui vous survivra à toutes." L'événement en effet, justifia sa parole, car la supérieure dont il est ici question, et qui vivait encore en mil huit cent dix-neuf, était la seule qui eût survécu à toute la communauté qui était alors présente.

Qu'on ne pense pas, au reste, que cette douce et aimable gaieté que madame Youville entretenait parmi ses filles, diminuait en rien son attention à procurer leur avancement spirituel, et qu'elle préjudiciât en quoi que ce fût, à ce que le devoir exigeait de sa part pour maintenir l'ordre et la régularité. Comme une mère charitable, pleine de l'esprit de Dieu, elle se livrait quelquefois à une douce effusion de cœur en présence de ses sœurs, particulièrement lorsqu'elle les entretenait de matières analogues à l'état qu'elles avaient embrassé. Les avis qu'elle leur donnait par forme d'exhortation roulaient ordinairement sur la mortification, la pauvreté, la résignation, l'humilité et l'obéissance; autant montrait-elle de condescendance dans les rapports familiers qu'elle entretenait avec elles; autant remarquait-on en elle de fermeté à s'opposer au relâchement et à l'esprit de désordre. Elle savait alors parler à propos et proportionner ses avis ou ses réprimandes à la nature des circonstances, et toujours d'une manière digne de la place qu'elle remplissait. Les fautes publiques, elles les reprenait publiquement, se réservant de le faire avec plus de ménagement et sans éclat lorsqu'elles étaient de nature à n'être point aperçues au dehors. Ayant un jour connaissance qu'une sœur prenait du bois, qui servait pendant l'hiver à chauffer le réfectoire, pour le porter dans la salle, sous prétexte qu'étant plus sec, il répandait plus de chaleur dans l'appartement, madame Youville en témoigna son mécontentement en plein réfectoire; sur quoi la sœur qui avait fait la faute s'étant déclarée elle-même, la supérieure la condamna à reporter le bois où elle l'avait pris, en lui disant qu'il ne fallait jamais rien prendre sans permission, dans l'office d'une autre. Le trait suivant est encore plus digne de remarque:

Le hasard l'ayant conduite une autre fois, dans un appartement sans qu'elle y fût attendue, elle s'aperçut qu'il y avait entre trois ou quatre sœurs une conver-

sation assez animée, qui cessa brusquement au moment où elle parut. Madame Youville jugea à propos de s'informer de ce qui se passait. A sa demande, une de celles qui avait été offensée, se plaignit, tant pour elle que pour celles qui se trouvaient concernées dans la même affaire, des paroles dures, hautaines, et qui plus est, insolentes, qu'une de leurs sœurs anciennes se permettait à leur sujet. La superieure extrêmement mortifiée du ton et des expressions dont l'autre s'était servie, après lui en avoir fait une sage correction la condamna sur-le-champ à baiser les pieds de toutes celles qu'elle avait injuriées. Les sœurs qui se trouvaient présentes essayèrent en vain de lui épargner cette humiliation, madame Youville se refusa absolument à leurs prières, et la sœur n'eut point d'autre parti à prendre que d'expier par la soumission la faute dont elle s'était rendue coupable. Si d'un côté il nous semble qu'il n'y a rien de plus conforme aux règles de la sagesse que ce jugement rendu par la supérieure, de l'autre, on peut dire que l'obéissance de l'inférieure fut admirable, et que cette réparation faite avec tant de gloire pour elle, nous peint d'une manière sensible, l'esprit de piété et d'obéissance qui animait cette communauté.

Et à ce sujet qu'il nous soit encore permis de citer ici quelques traits d'un genre non moins remarquable, dans la personne d'une des premières filles de cet institut, Agathe Véronneau, dont nous avons déjà parlé dans la première partie de cet ouvrage. Madame Youville qui se l'était associée dans le temps où son établissement ne faisait que de naître, l'avait toujours considérée comme une personne distinguée par les vertus de son état. Pendant le cours de cette année 1756, elle fut attaquée, tout à la fois de la petite vérole et du typhus ou fièvre nerveuse, (ou encore mauvaise fièvre); la violence et les progrès de la maladie furent tels qu'ils la conduisirent comme par degré à une sorte d'imbécilité qui ne finit qu'avec sa vie. Dans cet état de faiblesse et d'aliénation d'esprit, elle ne cessait de donner des marques de ces premiers sentiments de régularité et de ferveur qui étaient devenus en elle comme une seconde nature. Un jour qu'elle se trouvait absente du réfectoire à l'heure du dîner, madame Youville envoya une de ses compagnes la chercher dans l'intérieur de la maison; dans le cours de ses recherches, elle la trouva à genoux à la porte du jubé. "A quoi vous occupez-vous en ce moment, lui demanda la sœur tout étonnée de la voir dans cette posture?—Je fais mon oraison, lui répond sœur Véronneau.—Eh ! sur quoi la faites-vous, poursuit sa compagne?—Sur l'amour de Dieu," répliqua l'autre à l'instant. Réponse qui ne pouvait qu'exciter la surprise de celle que la supérieure avait chargée de cette commission, et qu'elle reçut en effet avec un silence mêlé d'admiration. Malgré l'égarement de son esprit, le désir et l'attrait de la communion ne s'étaient point effacés en elle: il lui arriva un jour de rencontrer la maîtresse des novices, la sœur Despins, qui sortait de l'église où selon l'usage, elle venait de faire, pour remplacer la sœur Véronneau, ce qu'on appelle la "communion du tour"; la présence de sœur Despins lui rappelant aussitôt la faveur dont elle était privée à cause de son infirmité, elle se mit à courir après elle, et d'un ton familier: "Ah ! vous êtes une voleuse, se mit-elle à lui crier, vous me prenez mon tour. Oui ! vous êtes une voleuse." Elle languit encore quatre mois dans cet état sans que ces tendres et pieux sentiments l'abandonnassent, même dans ses derniers instants. Quoique privée de son jugement, on l'entendait encore la nuit qu'elle mourut, répétant sans cesse, comme par manière de refrain: "Mon Dieu je vous aime !... Mon Dieu, je vous aime !..." C'est ainsi que madame Youville recueillait dans ses filles, le fruit de ses leçons et de ses exemples.

CHAPITRE DOUZIÈME

Les sœurs craignent de nouveau de perdre leur respectable mère.—Elle recouvre la santé.—Mort de leur fondateur.

Les fatigues qu'occasionnait à madame Youville le gouvernement d'une maison aussi nombreuse, et qui exigeait une vigilance continuelle, ne pouvaient que tourner au détriment de sa santé. Elle tomba malade dans le cours de cette année 1758; sa maladie, qui fut aussi longue que dangereuse, affecta vivement ses sœurs par la crainte où elles étaient de la voir succomber sous la pesanteur du fardeau qu'elle portait depuis un grand nombre d'années. Elle se rétablit néanmoins peu à peu, mais son tempérament souffrit une certaine altération.

Sa communauté jouissait à peine du bonheur de la voir rétablie, qu'elle eut à déplorer la perte de son pieux fondateur, monsieur Normant, qui mourut le 18 juin 1759. Les sœurs sentirent d'autant plus vivement cette perte qu'elle leur rappelait les souvenirs les plus chers et les plus attendrissants. Il y avait déjà longtemps que ce digne et respectable prêtre ne les dirigeait plus, et qu'il ne faisait que languir sous le poids de son grand âge et de ses infirmités. Le souvenir d'un homme, qui avait rendu à madame Youville et à ses compagnes des services aussi nombreux et aussi importants, méritait bien sans doute les regrets et les larmes qu'elles payèrent à sa mémoire. Quelque confiance que leur inspirassent les mérites qu'il avait acquis pour le ciel, rien ne fut oublié de leur part de ce qui pouvait achever de le purifier aux yeux de la justice divine. Le service, surtout, que l'on chanta pour le repos de son âme, fut des plus remarquables par la pompe funèbre et l'appareil avec lequel l'église avait été tendue. Chaque année, depuis ce temps-là, le jour de sa naissance, où il reçut le nom de Louis, est devenu pour la maison un jour de fête. Il leur semble le voir encore présent au milieu d'elles, par le portrait qui en a été tiré après sa mort, et dont elles ont enrichi leur salle d'exercices, comme un témoignage perpétuel de leur respect et de leur vénération pour ses vertus.

CHAPITRE TREIZIÈME

Acquisition de l'île de Châteauguay avec sa seigneurie.—Voyages fréquents que madame Youville est obligée d'y faire.—Son désintéressement et ses sacrifices à ce sujet.

Notre pieuse fondatrice songeait depuis longtemps à consolider son établissement et à lui ménager, pour l'avenir, des ressources temporelles qui pussent le rendre indépendant et le soutenir contre les différents événements qui auraient pu dans la suite, en préparer la ruine. Ce fut à peu près à l'époque de la mort de leur pieux fondateur, que, de ses propres deniers, elle fit l'acquisition de la petite île de Châteauguay, garnie d'une ferme encore existante. Cette acquisition ne tarda pas à être suivie de la seigneurie même de Châteauguay, en 1765, qu'elle paya à la longue, tant de ses propres fonds, que de ceux d'une de ses sœurs et des autres ressources que son industrie, autant que la Providence, lui ménagea (1).

(1) On a cru bien de ne pas toucher au travail de l'histoire en la copiant. Pour cette raison, les quelques lignes suivantes sont ajoutées. Propriétaires de l'île St-Bernard et de la seigneurie de Châteauguay depuis 1673 jusqu'à 1765. (Notes conservées aux Archives de l'Hôpital général de Montréal.):. .. Le 29 septembre 1673, le comte de Frontenac donne, concède et accorde à Charles Lemoyne sieur de Longueuil deux lieues de terre de front à commencer dix arpents au-dessous de la rivière du Loup en montant dans le lac St Louis du côté sud, et de profondeur trois lieues, ensemble l'île St Bernard qui est à l'embou-

Comme il était singulièrement à propos de donner de la valeur à ce nouveau domaine, madame Youville se trouvait obligée d'y faire de fréquents voyages et il n'y avait point de saisons qui l'arrêtassent; les vents et les pluies, les neiges et la rigueur du froid, rien n'était au-dessus de son courage; la seigneurie, au reste, presque en friche et peu habitée, donnait simplement des espérances pour l'avenir. Le peu que la communauté en retirait passait tout entier soit en réparations urgentes de la ferme qui s'en allait en ruines, soit à fournir aux frais d'un moulin dont la seigneurie ne pouvait se passer, ce que madame Youville réussit encore à bâtir. Ce ne fut que dans le cours du temps que ces deux objets commencèrent à devenir d'une certaine valeur, en quoi nous ne pouvons nous empêcher d'admirer le zèle de cette dame infatigable; zèle d'autant plus désintéressé et d'autant plus pur, que ne pouvant espérer d'en cueillir les fruits de son vivant elle ne faisait qu'en préparer les avantages à celles entre les mains desquelles devait, comme par voie de succession, passer son établissement. Aussi vivait-elle avec ses compagnes, dans la plus grande épargne, réduites le plus souvent pour elles-mêmes au plus strict nécessaire, afin d'avoir de quoi fournir aux besoins de leurs pauvres. Madame Youville attendait quelquefois comme nous le verrons bientôt, dans le silence le plus humble et le plus soumis, quelque coup inespéré de la Providence qui la tirât de l'embarras où elle se trouvait ainsi que ses sœurs.

CHAPITRE QUATORZIÈME

État de détresse où madame Youville se voit réduite avec sa communauté, par la conquête de la colonie.—Sa résignation dans cette circonstance.—Les secours abondants que la Providence lui ménage.

Il y avait déjà deux ans que la France se trouvait engagée dans une guerre contre l'Angleterre, dont le Canada était l'objet. Toute la colonie, soutenue par

---

chure de la dite rivière.... Vingt-deux ans plus tard, l'île St-Bernard et les îles de la Paix furent comprises dans la vente que Charles Lemoyne fit du fief de Châteauguay à Zacarie Robutel de Lanoue. Celui-ci en conserva la paisible jouissance jusqu'à sa mort en 1740.... Le 25 août 1764, Joachim Robutel de Lanoue fait cession à sa sœur, Marie-Anne, de tous les droits qu'il peut avoir comme fils aîné sur la seigneurie de Châteauguay... Mademoiselle de Lanoue demeurait à l'Hôpital général en qualité de pensionnaire, depuis le 5 août 1748. Se sentant peu d'attrait pour une administration aussi considérable que celle de la seigneurie, elle eut la bonne pensée d'y intéresser madame Youville. Le désir de rendre service et aussi la perspective d'acquérir ces fonds pour l'œuvre de l'Hôpital engagèrent la fondatrice à affermer l'île St-Bernard dès 1753. En cette année-là, elle note que la ferme de l'île St-Bernard lui a donné une recette de 669£ 14s 6d. Elle continue les années suivantes à tenir compte des recettes qu'elle en retire et des dépenses qu'elle y fait. Des réparations faites au moulin de l'île St-Bernard par les soins de cette vénérée Mère, en 1761-1762, confirment qu'elle faisait dès lors valoir la ferme. Le 25 août 1764, elle accepte une promesse de vente que lui fait Mlle de Lanoue, et lui donne 2,000 livres en acompte de ce qu'elle lui devra quand le marché sera conclu. Le 8 juin 1765, par un contrat passé devant les notaires Panet et Sanguinet, Marie-Anne Robutel de Lanoue, demeurant à l'Hôpital général de Montréal, vend, cède et abandonne avec promesse de garantie de tous troubles, etc., à Dame Marie-Marguerite Dufrost de Lajemmerais, veuve de feu Sieur Frs Madeleine Youville, au nom et comme directrice et administratrice du bien des pauvres de l'Hôpital général de cette ville, la seigneurie de Châteauguay de la contenance de deux lieues de front sur trois lieues de profondeur, avec toutes les îles de la Paix et autres îles dépendantes de la dite seigneurie... *Vie de Mme d'Youville*, par M. Faillon, p.s.s., page 233 .. Le 8 juin 1765, dix-neuf jours après l'incendie de sa maison, madame d'Youville signa le contrat de vente, qui la mit en possession légale de la seigneurie de Châteauguay, comme aussi de l'île St-Bernard, des îles de la Paix, et d'autres îles dépendantes de la seigneurie... Mère McMullen écrit dans un mémoire. "...J'ai toujours cru que l'île St-Bernard avait été acquise avant la seigneurie. J'ai fait des recherches aux greffes de différents notaires de Montréal, et à celui de Mr Saillant à Québec depuis 1754 à 1765, mais inutilement..." (*Journal*, 2 page 367).

les troupes que le Roi y avait fait passer, était en armes pour se défendre contre un ennemi dont la flotte bloquait d'un côté Québec, et dont les armées de terre qui avaient traversé la Nouvelle-Angleterre, aujourd'hui les États-Unis, menaçaient de l'autre le district et la ville de Montréal. On peut aisément se figurer le trouble qui régnait dans la Province: l'état de stagnation où se trouvaient les affaires, ainsi que le commerce. De là, la cherté et la rareté des vivres; ce n'était qu'à grands frais et avec de grandes difficultés qu'on pouvait se procurer les choses nécessaires aux différents besoins de la vie. Les Sœurs, comme on doit naturellement le penser, ne pouvaient manquer de se ressentir à l'extrême de cette disette malheureuse, dont le gouvernement de Montréal était alors affligé. Pour épargner le pain qui, outre qu'il était rare, était encore fort mauvais, elles se virent réduites à se contenter de blé d'inde à leur déjeuner et à leur collation, et encore même pour le pain, leur arriva-t-il d'en manquer entièrement. Dans ces circonstances fâcheuses, tous les yeux étaient tournés sur madame Youville, qui ne perdait rien de sa tranquillité ordinaire, et qui savait si merveilleusement faire passer, dans le cœur de ses compagnes, cette confiance sans bornes qu'elle avait dans la divine Providence. Ce qui les frappait surtout en elle, était sa dévotion particulière et entière au Père Éternel dont nous avons vu qu'elle avait fait venir un tableau de France. Aussi ces vertueuses filles ne purent-elles la méconnaître cette Providence, dans un petit secours qu'elles reçurent, auquel elles ne s'attendaient pas, et qui leur parut, par là même comme miraculeux. Au défaut de pain dont elles se voyaient privées, elles trouvèrent un jour dans leur réfectoire plusieurs quarts de belle farine dont elles se servirent fort à propos, sans savoir d'où ils venaient.

La disette continuait à se faire sentir, lorsqu'en 1760, un an environ après la reddition de Québec, Montréal s'étant vue pareillement obligée de capituler, la Province, par le succès des armées britanniques, passa à la disposition de la couronne d'Angleterre. Mais le pays, jusqu'à ce que le nouveau gouvernement fût assis sur des bases plus solides, se ressentit encore quelque temps du changement de domination, la révolution survenue dans la monnaie, et qui dérangea beaucoup de fortunes, continua à mettre madame Youville, ainsi que ses compagnes, fort à l'étroit. Elles se trouvèrent quelquefois n'avoir pour nourrir une maison aussi nombreuse, que pour quinze jours de farine. Le minot de blé se vendait alors jusqu'à quarante francs en papier, et vingt-quatre en espèces; et il leur en fallait pour leur hôpital près de cent cinquante minots par mois. Dans des temps aussi critiques et où l'on peut dire qu'il était impossible, humainement parlant, que la maison pût se soutenir, madame Youville ne désespéra jamais un seul instant de sortir victorieuse de tant d'épreuves réunies. Le Ciel secondait ses vues bienfaisantes et il toucha si puissamment le cœur des citoyens, toutes les âmes sensibles et généreuses, que, malgré le malheur du temps, on ne vit jamais des aumônes plus abondantes que celles par lesquelles la ville s'empressait de venir au secours de cet asile sacré.

CHAPITRE QUINZIÈME

La charité de madame Youville la porte à se charger des enfants trouvés.—Etat malheureux de ces enfants.—Elle embrasse cette œuvre à ses propres frais.—Secours extraordinaires que lui ménage la Providence pour la soutenir.—Zèle des sœurs à continuer dans la suite cette bonne œuvre.

Un an environ s'était écoulé depuis la révolution, qui venait de faire passer la Province par le succès des armes britanniques sous l'autorité de Sa Très Excellente

Majesté, le Roi d'Angleterre, et les courageuses servantes des pauvres, ainsi que leur mère, commençaient à se remettre de la terrible catastrophe qui les avait plongées dans une si grande détresse, et où elles s'étaient vues exposées à tant de sollicitudes. Quoiqu'il semblât, selon les règles ordinaires de la prudence, qu'il valût mieux pour elles tourner leur attention à améliorer leur existence, et que ce fût comme une témérité de leur part de donner plus d'étendue à leur œuvre, eu égard à leur peu de ressources et à l'état de gêne et de privation où elles vivaient, cependant, toujours attentive à entrer dans les vues de la Providence, lorsqu'elle croyait la reconnaître, madame Youville ne crut pas devoir se refuser à une espèce de charité qui était digne de sa grande âme, et qui a arraché d'entre les bras de la mort un si grand nombre d'innocentes victimes.

Avant la conquête du pays, et sous le gouvernement français, le soin des enfants trouvés et des orphelins était selon l'usage et le droit, à la charge et aux frais du Roi, qui, à la diligence des officiers de la couronne, et sur les fonds de son domaine, pourvoyait à toutes les dépenses nécessaires à cet objet. Mais le gouvernement britannique au moment où il prit possession du Canada, n'ayant pas jugé à propos de se charger de cette dépense, on vit bientôt de pauvres petits enfants, fruits quelquefois de l'indigence, et le plus souvent du libertinage, exposés soit dans les rues et les carrefours de la ville, soit dans les grands chemins, presque toujours livrés aux injures des saisons, ou à la merci des animaux. C'est là ce qui les mettait dans un danger extrême de perdre la vie du corps, et quelquefois même le salut de leur âme, vu le doute bien fondé où l'on était qu'ils eussent reçu le baptême ou qu'ils pussent, dans la suite, être élevés dans les principes de la religion catholique. Madame Youville apprit un jour qu'on avait trouvé deux de ces enfants noyés dans la petite rivière qui coule le long des murs de l'hôpital; ces accidents n'étaient pas assez rares pour que l'occasion ne se présentât de s'en convaincre par elle-même: dans une circonstance où elle était sortie pour les affaires de sa maison, elle aperçut sur la route un de ces petits infortunés qu'on avait caché en terre, et qui n'était enterré qu'à demi. Un autre jour, pendant l'hiver, elle traversait sur la glace la petite rivière, elle en vit un autre tout gelé qui y avait été jeté, le poignard encore dans la gorge, et dont les faibles mains traversant la glace, semblaient demander justice d'un crime aussi horrible. Son cœur fut si vivement ému, à la vue d'un pareil spectacle, qu'elle ne put résister à la pensée qui lui vint d'en conférer avec ses sœurs, pour voir le parti qu'il y avait à prendre. Abandonner ces enfants aux caprices du sort et à l'incertitude des événements, était ce qui répugnait davantage à leur tendresse, et ce qu'elles ne pouvaient s'empêcher de regarder comme une espèce de cruauté. Elle prit donc avec elles la dernière résolution d'embrasser une œuvre si belle, quelque considérables que fussent les dépenses qu'une charge aussi pesante dût entraîner pour sa communauté; elle communiqua aux autorités constituées le dessein où elle était de se charger encore, au moins pour un temps, et par provision, du soin de ces tendres nourrissons, sans rien diminuer pour cela du principal emploi de charité que, conjointement avec ses compagnes, elle avait volontairement embrassé.

Le général anglais qui gouvernait alors le district de Montréal, pour et au nom de son souverain le Roi de la Grande-Bretagne, n'eut pas de peine à consentir à une offre si généreuse; il en témoigna même sa reconnaissance à madame Youville, et pour marque de l'approbation qu'il donnait au projet qui lui avait été proposé, il déclara que toutes les amendes qui seraient ordonnées par les officiers de la jus-

tice, qui était alors purement militaire, seraient à l'avenir appliquées à l'Hôpital général en considération et en dédommagement d'un service si important rendu à la Province. Mais les nouvelles dispositions qui furent prises presque aussitôt pour l'administration de la justice, ayant rendu cet arrangement nul, madame Youville ne laissa pas que de poursuivre son entreprise et de la continuer, de concert avec ses sœurs, au prix de leurs sueurs, de leurs privations, et d'une infinité d'autres sacrifices, inséparables d'une fonction aussi basse et aussi rebutante pour la nature.

Le nombre d'enfants nouveau-nés, que cette maison recueillait chaque année, pouvait être de quinze à vingt; ces dignes filles pourvoyaient sans délai à leurs mois de nourrice et de lait. Elles faisaient les frais de leur nourriture et de leur entretien, tant au dehors qu'au dedans de l'hôpital, jusqu'à ce qu'ils fussent honnêtement et chrétiennement instruits et en état de gagner leur vie par eux-mêmes. Vu leur peu de ressources et l'état de pauvreté où elles vivaient, on doit bien s'attendre que, dans plus d'une occasion, madame Youville dut se trouver de court pour satisfaire aux engagements qu'elle prenait avec les nourrices, au moment où elle leur confiait ces pauvres infortunés; sa grande maxime était de se confier en la divine Providence, qui n'avait jamais cessé, depuis le commencement de son établissement de lui donner des marques toutes particulières de sa protection. Il arriva un jour qu'une nourrice d'un de ces enfants vint lui demander une piastre qu'elle ne pouvait différer de lui donner, vu que le payement en était échu. Madame Youville qui savait bien qu'elle n'avait que cette piastre, et qu'en la lui donnant, elle lui donnait tout son avoir, mit la main à la poche pour la satisfaire. Ceci se passait dans sa chambre en présence d'une de ses compagnes; elle se trouva dans la dernière des surprises, lorsqu'au lieu d'une piastre, elle en tira plusieurs; dans l'étonnement où la jeta cette bonne fortune qui lui survenait si à propos, elle ne put s'empêcher de s'en ouvrir à sa compagne, qui admira comme elle ce trait de providence, sur lequel elle reçut la recommandation expresse de garder le secret.

Quelque insurmontables que parussent à madame Youville, ainsi qu'à ses compagnes, les embarras sans nombre qui naissaient pour ainsi dire sous leurs pas, pour le maintien de cette bonne œuvre, ces difficultés ne servirent qu'à l'y attacher de plus en plus. Elles la soutinrent seules dans des conjonctures aussi difficiles, et la continuèrent même après le terrible incendie qui consuma leur maison le dix-huit mai mil huit cent soixante-cinq, époque fatale qui semblait devoir amener la ruine entière et l'anéantissement d'une maison que l'on regardait à juste titre comme le principal appui de l'indigence. Héritières des mêmes sentiments et marchant également sur les traces de leurs premières mères, celles qui sont venues après elles ont constamment soutenu à leurs frais, ce que leur digne fondatrice avait commencé, et cela pendant plus de soixante ans, avant que le gouvernement britannique se montrât disposé à concourir à une œuvre qui méritait, sous tant de rapports, son attention bienveillante. Tel est, pouvons-nous dire avec admiration, le pouvoir irrésistible de la religion sur les cœurs, où elle règne avec empire. Elle seule peut leur faire concevoir et leur faire produire les plus grandes choses; elle seule peut leur en faire surmonter les obstacles, comme elle seule peut conduire les entreprises les plus difficiles à leur entière et parfaite exécution.

CHAPITRE SEIZIÈME

Incendie qui consume l'Hôpital général.—Résignation et courage admirable de madame Youville.—L'Hôtel-Dieu lui donne un asile ainsi qu'à sa communauté.—Secours abondants qu'elle reçoit.—Traits admirables de providence.

Cet incendie, que nous n'avons qu'indiqué, et dont il est question maintenant, et à propos que nous donnions les détails, est peut-être une des époques les plus brillantes de la vie de madame Youville, et des plus honorables à sa mémoire. On peut dire qu'elle se trouve ici représentée tout entière. C'est précisément au moment où elle commençait à jouir du fruit de ses longs et pénibles travaux, qu'elle se voit frappée une seconde fois par un accident d'autant plus désastreux, qu'il ne lui reste que le triste partage de pleurer sur des ruines encore fumantes, et de chercher ailleurs, ainsi que sa communauté tout entière, un gîte où elle puisse reposer sa tête. C'est dans le fort de cette crise où nous allons la suivre que nous verrons à la fois, tout ce qu'il fallait que son cœur renfermât de force, de courage, d'élévation et de grandeur, de charité et de religion, pour qu'elle se montrât en quelque sorte supérieure à elle-même.

Ce fut le 18 mai 1765 qu'arriva l'incendie dont il s'agit ici, uniquement causé par celui qui désola une grande partie de la ville même. Vers les 2 heures après midi, le feu prit à une maison de la rue Saint-François-Xavier, faisant le coin de celle connue encore actuellement sous le nom de Saint-Sacrement. Le feu poussé par la force du vent, ne tarda pas à se communiquer aux maisons voisines en descendant vers la rue St-Paul. En peu de temps le feu se répandit successivement d'une manière rapide, des deux côtés de la basse ville, dans tout cet espace qui comprend depuis l'Hôtel-Dieu, jusqu'à cette partie de la rue St-Pierre qui fait face à l'Hôpital général. Cent vingt maisons devinrent la proie des flammes.

Ce qu'il est important d'observer par rapport à un événement aussi tragique, c'est qu'au premier bruit de l'alarme, les sœurs croyant leur communauté en sûreté, vu l'éloignement où elles étaient du quartier qui avait pris feu, s'étaient presque toutes empressées de gagner la ville, afin de se rendre utiles aux incendiés. Quel ne fut pas leur saisissement, lorsque uniquement occupées à prodiguer leurs soins à tant de familles, elles entendent répéter à leurs oreilles que le feu menace également l'Hôpital général: abandonnant à l'instant cette scène de conflagration, elles précipitent leurs pas vers un lieu qui devait les intéresser encore bien davantage. Les flammèches, en effet, qui volaient de toutes parts, poussées par la violence du vent, étaient tombées en si grande quantité sur leur bâtiment, que l'on vit presque au même moment les flammes s'élever de dessus la couverture de la maison et de l'église. Quelque diligence qu'elles missent à se rendre, elles n'arrivèrent chez elles que pour être les tristes spectatrices d'un embrasement que tous les efforts humains ne purent arrêter. Il était environ trois heures lorsque le feu se manifesta, et à quatre heures, tout, jusqu'aux bâtiments adjacents, était consumé; il ne resta que les murailles. Presque tous leurs meubles furent perdus, le temps ne leur permit que d'en sauver une bien petite partie, et encore leur déroba-t-on une partie du peu qu'elles sauvèrent. Parmi les effets qu'on réussit à soustraire à la violence de l'incendie, se trouvait le tableau du Père Éternel, auquel madame Youville attachait un si grand prix, et que l'on voit encore dans une des chapelles actuelles. Ce fut monsieur de Féligonde, prêtre du Séminaire, accouru au premier bruit de cet acci-

dent, qui, à l'aide d'une sœur, fut assez heureux que de le soustraire à l'embrasement.

On essayerait en vain de peindre la scène déplorable qui se passait en ce moment; au milieu du trouble et de la confusion universelles, tous les cœurs étaient serrés par la tristesse et la douleur; chacun ne pouvait revenir de l'impression que lui causait la destruction d'un édifice qu'ils avaient vu, en quelque sorte, disparaître à leurs yeux. D'un côté, la foule qui déplorait le sort de tant de victimes du plus terrible des éléments; de l'autre, les pauvres dispersés çà et là, et dont les visages pâles et défaits semblaient appeler la mort; plus loin leurs infortunées protectrices, baignées de larmes, qui restaient sans asile. Tel est le spectacle qu'offrait à la pitié, une maison abandonnée tout entière à la bienveillance et à la générosité des âmes sensibles et honnêtes. Les regards, comme par un sentiment naturel, se portaient de préférence sur ce troupeau choisi de vierges, qui plus unies ce semble encore par le malheur, qu'elles ne l'avaient été, pour ainsi dire, dans le temps de leur prospérité, se tenaient auprès de leur mère, dans cette partie de leur enclos, garnie d'une petite maison dont il ne restait plus également que les débris. Madame Youville, qui envisageait toujours les événements du côté de Dieu, laissait facilement apercevoir sur son extérieur ce qui se passait au fond de son âme. Forte de sa religion et de son abandon à la Providence, sa présence seule soutenait ses compagnes et adoucissait leurs peines; comme Job, appelant à son secours toute l'ardeur de sa foi, on lui entendait dire, ce que la bouche prononçait encore moins que le cœur: "Le Seigneur nous avait tout donné, le Seigneur nous a tout ôté, que son Saint Nom soit à jamais béni." Au milieu de tant de sujets d'afflictions, elle n'oubliait rien de ce qui pouvait porter ses sœurs à une résignation parfaite. Jalouse de leur en donner l'exemple, et de faire passer en elles les sentiments encore plus élevés qui animaient sa grande âme, elle se met à genoux en plein air, elle les invite en même temps à s'unir à elle, lorsque prenant un ton de voix plus ferme et plus assuré: "Mes enfants, s'écrie-t-elle, nous allons réciter le *Te Deum* à genoux pour remercier Dieu de la croix qu'il vient de nous envoyer." Chacune comme on peut le penser demeura interdite, mais à l'instant par un mouvement involontaire elles ont déjà rempli le désir de leur mère. On en vit cependant une qui, ne pouvant revenir de la surprise que lui occasionnait une pareille annonce, faite à la suite d'un accident qui glaçait de terreur tous les esprits: "Oh! je t'en dirai des *Te Deum*", se mit-elle à dire assez haut pour que celles qui étaient à ses côtés ne pussent s'empêcher de rire, lorsque aussitôt elle tombe à genoux comme les autres. Eût-il été possible de retenir ses larmes à la vue d'un spectacle aussi attendrissant, et en même temps aussi digne d'admiration.

Cependant on était aux approches de la nuit, et il devenait pressant de s'occuper des moyens que l'on prendrait pour se pourvoir d'un logement, tant pour la communauté que pour les pauvres qui, dans l'appréhension qu'on les abandonnât, touchaient si vivement le cœur de la plus tendre des mères. Après en avoir délibéré avec ses compagnes, il avait été décidé finalement qu'elles se retireraient suivies de leurs pauvres sur leurs terres de la pointe Saint-Charles, et que l'on se logerait partie dans la maison, et partie dans les granges, lorsque le supérieur du Séminaire, monsieur de Montgolfier arriva. Après leur avoir témoigné d'une manière toute paternelle, la part qu'il prenait à leur situation, il dissuada madame Youville de son projet et lui fit connaître l'intention où il était qu'elle se retirât avec ses compagnes chez les religieuses de l'Hôtel-Dieu où tout était préparé pour les recevoir.

Madame Youville, en digne fille d'obéissance, céda de telle sorte à la voix de son supérieur, qu'elle ne se permit pas même la plus légère réflexion. Il ne s'agissait plus que de s'acheminer au lieu de leur destination. Monsieur Montgolfier pria alors monsieur de Féligonde de les y accompagner.

Il était 8 heures du soir lorsqu'elles arrivèrent à l'Hôtel-Dieu. Elles y furent reçues avec les témoignages de l'intérêt le plus vif et de l'affection la plus sincère et la plus propre à adoucir leur malheur. Les sœurs furent logées à l'infirmerie des religieuses où elles passèrent la nuit comme elles purent, et leurs pauvres dans la Salle Royale. Malgré le dérangement, la confusion et le trouble inséparables d'un aussi grand bouleversement, ces vertueuses filles ne perdirent rien de cette paix et de cette résignation qui accompagnent le véritable chrétien jusque dans les circonstances les plus critiques et les plus orageuses de la vie. Madame Youville, toujours unie à l'Époux de son âme, désira le lendemain de son arrivée à l'Hôtel-Dieu, s'unir plus étroitement encore à lui par la sainte Eucharistie, en quoi elle fut imitée par ses compagnes. Ce qui les remplit toutes d'une joie sainte et les consola merveilleusement dans leurs peines.

Dans un dénûment aussi grand que celui où elles se trouvaient, elles eurent un juste sujet d'admirer les moyens dont la Providence se servit pour pourvoir à la conservation de leur existence. Les religieuses, malgré la modicité de leurs revenus, s'empressèrent de partager avec elles le peu qu'elles avaient. Elles les nourrirent à leurs frais pendant plusieurs jours, le Séminaire leur fournit ensuite des vivres qu'il leur envoyait par charretées. La Congrégation de Notre-Dame ne montra pas moins d'intérêt et de zèle à adoucir leur malheur. Différents particuliers de la ville, rivalisant d'ardeur, pourvoyaient aussi à leur subsistance, en même temps qu'elles étaient aidées par les provisions qu'elles tiraient de leur ferme de la pointe Saint-Charles et de celle de Châteauguay. Telle fut leur situation pendant l'espace d'environ sept mois. Elles avaient le simple nécessaire, ce qui suffisait à leurs désirs. Quant à ce qui concerne les adoucissements et les soulagements qu'on peut accorder à la nature, sans excéder les bornes d'une humble frugalité, elles s'estimaient heureuses de se voir réduites à une foule de privations inséparables d'un état aussi précaire que celui où elles se trouvaient; elles sentaient qu'en se dégageant davantage de ce qui flatte les sens, elles jouissaient pour s'élever à Dieu d'une plus grande liberté d'esprit et de cœur. Ces dispositions parurent si agréables au Seigneur, qu'il leur en fit trouver la récompense jusque dans leur sacrifice même. Ce qui arriva à ce sujet a quelque chose de singulier, on ne peut s'empêcher d'y voir une main invisible qui les couvrait de sa protection. Elles trouvèrent dans leur voûte après l'incendie, une barrique de vin d'une qualité bien commune, et qui était aux deux tiers. Non seulement le vin s'était conservé, mais il se trouvait encore parfait lorsqu'elles le goûtèrent. Madame Youville, pendant son séjour à l'Hôtel-Dieu fit tirer le reste selon le besoin de ses sœurs; la barrique ne fut pas longtemps à toucher à sa fin, bientôt elle ne coula plus que comme l'épaisseur d'une paille. La sœur chargée par office du soin de la dépense, crut devoir en prévenir la supérieure, comme pour savoir d'elle s'il était à propos de continuer. "Tirez toujours, ma sœur," répondit madame Youville, "et ne vous lassez pas." On continua en effet à tirer de la sorte, pendant l'espace de deux mois et demi, c'est-à-dire depuis les derniers jours de septembre jusqu'au moment où elles quittèrent la communauté.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

Madame Youville entreprend de travailler au rétablissement de son hôpital.— Elle exécute son dessin, et elle reprend ses fonctions.

Cependant parmi tant d'embarras et de sollicitudes diverses, madame Youville, non seulement ne perdit rien de sa force d'esprit et de son courage, mais elle s'occupa encore de projets qu'elle méditait, surtout celui de rétablir sa communauté. Elle avait en Dieu cette confiance ferme et assurée qu'elle réussirait dans une entreprise où il ne fallait rien moins que les ressources inépuisables de son industrie. Loin de la dissuader de son dessein, par les difficultés sans nombre qui se présentaient, on s'empressa au contraire de toutes parts à l'appuyer et à lui en préparer les moyens. Ce ne fut pas toutefois sans bien des démarches et bien des peines, qu'elle parvint au terme de ses espérances. Le Séminaire de Montréal lui prêta d'abord, ainsi qu'à ses sœurs quinze mille francs, cours de France, pour lui aider à rétablir le bâtiment et l'église. Quelque considérable que fût cette somme, elles ne laissèrent pas que de la rembourser peu à peu. Le public se prêta également à venir à leur secours, mais les aumônes furent peu abondantes, soit à cause de la rareté du numéraire occasionné par la révolution survenue dans la monnaie, soit à cause de l'incendie de la ville qui avait ruiné un grand nombre de citoyens, ou parce que ceux qui avaient été épargnés se trouvaient dans la nécessité de contribuer, de leur bourse, à réparer les pertes de ceux d'entre leurs parents qui avaient été incendiés. Mais ce qui ne contribua pas peu à les aider dans leur infortune, ce fut la souscription qui s'ouvrit à Londres, en faveur des victimes incendiées du Canada, et à laquelle elles participèrent en proportion de ce qu'elles avaient souffert; elle touchèrent de cette circonstance dix-neuf mille livres tournois.

Madame Youville commença, avant tout, par faire réparer la maison en pierre située dans l'enclos qui avoisine la communauté. On la destina à recevoir les hommes infirmes, où ils entrèrent le vingt-huit septembre de la même année, sous la conduite de deux sœurs que la supérieure y envoya. Pour ce qui est du bâtiment principal, on se borna pour le moment à rétablir ce qui était d'une nécessité urgente: c'est-à-dire, le second et le troisième étages de l'aile la plus proche des petits bâtiments qui en dépendaient. Ce fut ce qui servit de logement à la communauté qui y entra le cinq décembre suivant. La salle destinée aux femmes, et où elles sont restées jusqu'au temps où elles ont été transportées dans le nouveau bâtiment actuel, fut achevée à Noël, temps auquel on les retira de l'Hôtel-Dieu pour les ramener à leur ancienne demeure. L'année suivante, mil sept cent soixante-six, on finit l'église qui fut bénite au mois d'août, et en état de servir au culte divin. Ainsi, madame Youville eut-elle la consolation de recueillir le fruit de ses nombreux travaux, et de voir encore une fois ses sœurs réunies dans une maison qui devait lui être si chère, pour continuer à les édifier, à les soutenir et à perpétuer l'œuvre qu'elle avait entreprise en se consacrant au soulagement de membres souffrants de Jésus-Christ.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME

Ses vertus particulières.

Tout ce que nous avons vu jusqu'ici de cette digne et vertueuse dame, surtout depuis le moment de son veuvage, jusqu'au temps où elle se trouva à la tête de son établissement, suffit pour nous faire juger non seulement de la trempe de son esprit

et de la force de son caractère,mais encore plus des qualités surnaturelles, chrétiennes et religieuses, qui embellissaient son âme. Il n'y avait qu'un cœur intimement pénétré des plus hautes maximes de la religion et formé à l'école de son divin Maître qui pût ainsi nous retracer tout ce que le zèle a de plus ardent, l'amour de plus tendre et de plus généreux, et l'oubli de soi-même, de plus entier et de plus parfait. Personne n'a été plus à portée que ses compagnes d'apprécier l'ensemble de ses vertus, puisqu'elles les avaient continuellement sous les yeux. Aussi ne pouvaient-elles se lasser de les admirer et d'en parler avec éloges. Quoiqu'il n'y en ait aucune qui n'ait été l'objet de son émulation et de l'exercice assidu de sa volonté, nous ne laissons pas cependant, comme on le voit ordinairement dans les autres saints personnages, que de remarquer plus particulièrement quelques-unes qui s'annoncent en elle sous des traits plus marquants, et par là même plus propres à nous faire distinguer celles pour lesquelles son cœur se sentait plus d'attrait. Ainsi a-t-on observé que les circonstances les plus critiques et les plus désespérées ne faisaient que ranimer la confiance qu'elle avait en Dieu. Ce sentiment, qui prenait sa source dans la vivacité de sa foi, ne donnait pas même entrée dans son esprit à la plus légère appréhension et au plus petit doute. En tout, elle s'en reposait sur cette Providence toujours attentive, disait-elle, aux besoins de ses enfants. Quoique plusieurs traits de sa vie nous aient déjà mis à portée de nous en convaincre, nous sommes flattés néanmoins de pouvoir encore tirer de l'oubli un fait qui nous a été conservé, et qui ne laissera pas que de mettre dans un plus grand jour, les diverses faveurs dont le ciel, dans plusieurs circonstances de sa vie, se plut à récompenser sa confiance. L'année qui suivit l'incendie, on se rappelle combien la mettait extrêmement à l'étroit la dépense extraordinaire qu'elle se vit obligée de faire pour le rétablissement de sa maison. Un jour que pour quelque occupation particulière, deux de ses sœurs se trouvaient seules dans sa chambre, elles la virent entrer revenant de je ne sais quel endroit de la communauté. Au bout de quelques instants: "j'ai, leur dit-elle, une piastre dans ma poche,et il faut que je m'en débarrasse, je n'aime pas à avoir de l'argent sur moi." Se mettant à l'instant en devoir de la tirer, elle sort de sa poche, non pas une piastre, mais une poignée de piastres. Par un mouvement comme indélibéré, elle cherche dans l'autre, et elle en tire une seconde poignée qu'elle jette sur le bureau comme la première fois; dans le saisissement qu'elle éprouve, elle lève les yeux au ciel, et joignant en même temps ses mains: "Ah ! mon Dieu," s'écria-t-elle en présence de ses compagnes, d'un ton qui annonçait la confusion qui la couvrait, "ah ! mon Dieu, je suis une misérable."

De son abandon à la Providence, naissait en elle une soumission admirable à tout ce qu'il lui plaisait d'ordonner ou permettre de fâcheux et de contraire aux inclinations de la nature. Sa grande maxime était de se résigner parfaitement à la volonté de Dieu dans tous les contretemps ou autres accidents pénibles qu'il lui arrivait; elle revenait toujours à cette réflexion: Dieu le veut, il faut s'y soumettre, et de bon cœur.

Toutes les personnes, tant du dedans que du dehors, n'avaient qu'à se louer de ses manières gracieuses et obligeantes. Sa charité ne faisait acception de personne; mais où cette vertu se montrait davantage, c'était envers les pauvres qui avaient toujours été la portion la plus chère à son cœur. Outre qu'elle se rendait comme sa communauté au service ordinaire des salles, elle les visitait encore en personne. Comme une tendre mère, elle se montrait sensible à leurs infirmités et avait toujours quelques paroles de consolation à leur adresser. Cette charité brillait avec d'autant plus d'éclat qu'elle se trouvait liée à une patience inaltérable qui lui

faisait supporter, sans se plaindre, leurs rebuts et leurs grossièretés, au point même de les excuser. Lorsque quelques-unes de ses sœurs venaient à elle dans leurs différentes peines, c'était toujours avec la plus tendre affection qu'elle se portait à les soulager et à leur en adoucir le poids. Elle regardait les novices comme ses propres enfants, elle leur témoignait toujours beaucoup d'amitié, en même temps qu'elle ne cessait de leur recommander les vertus propres à leur état.

Elle n'avait rien tant à cœur que de maintenir dans sa maison l'exercice et le véritable esprit de pauvreté. Sa nourriture qui ne différait en rien de celle de ses sœurs était celle des pauvres, et, par conséquent, la nourriture la plus commune et la plus grossière. Trois jours de la semaine, on servait de l'orge au déjeuner, les autres jours, il n'y avait que du pain et de l'eau: ce qui dura jusqu'après l'incendie, où elle crut devoir permettre l'usage journalier de l'orge à cause des fatigues du travail des sœurs. Pour ce qui est des vêtements, elle portait ses habits raccommodés comme les autres. Tout dans les appartements comme dans les plus petits meubles qui étaient à leur usage, se ressentait de la pauvreté et du renoncement absolu à leurs aises et à leurs commodités. Quelque minutieux que puisse paraître le trait suivant, nous ne laisserons pas que de lui donner ici une place, tant parce que les filles d'une si digne mère n'apprendront pas sans intérêt les moindres particularités de sa vie, que parce que dans les communautés rien n'est à mépriser de ce qui tend à y entretenir le dégagement du cœur et l'éloignement des différents objets qui pourraient partager ses affections. Madame Youville arrivant un jour de Châteauguay, s'aperçut qu'on avait mis dans la salle de communauté, à côté de la jarre qui contenait de l'eau pour le besoin des sœurs, une petite planche ajustée à la muraille. Cette planche donnait à chacune la facilité d'y placer plus commodément le vase avec lequel on puisait de l'eau, que lorsqu'on l'entreposait tout simplement sur le couvercle. Elle demanda qui avait fait ce changement. La sœur Thaumur, alors assistante, s'avançant au-devant de madame Youville lui dit que c'était elle. "Otez cette planche, reprit alors la supérieure, nous ne devons pas être plus commodément que les pauvres, et les pauvres n'en ont point." La sœur ne se permit pas un seul mot, elle se soumit à l'instant.

Ceux qui appartiennent à Jésus-Christ, nous dit le grand Apôtre ont crucifié leur chair avec tous ses vices et toutes ses convoitises. Cette vie de mortification est inséparable du christianisme, et plus encore de la vie religieuse. Madame Youville en faisait une profession particulière, et la pratiquait jusque dans les actions les plus ordinaires de la vie. Souvent lorsqu'elle entrait dans les salles des pauvres ou qu'elle en sortait, elle puisait de l'eau commune dans un petit vase destiné à cette usage, et la buvait sans faire paraître la plus légère répugnance, et sans en être détournée par la crainte des suites qui pouvaient en résulter. Dans les mets qu'on lui servait, elle choisissait toujours ce qu'il y avait de moindre, ne se permettant jamais pour elle-même la moindre réflexion qui annonçât la plus petite délicatesse. S'il arrivait que quelqu'une se plaignît de la nourriture, ou de ce que les mets n'étaient pas assez salés, ni les viandes cuites à propos, ou de ce qu'elles étaient mal apprêtées, elle les rappelait avec tranquillité à la pratique de la pénitence en leur disant: "Vous êtes des immortifiées, vous ne sauriez trop vous exercer aux différents genres de privation." Quelque grossier et quelque dur que fût le genre de vie que l'on menait dans cette communauté naissante, chacune en se reprochant sa délicatesse, s'accoutumait, à l'exemple de leur respectable mère, à porter avec courage et avec persévérance le joug aimable de Jésus-Christ

———

Toute la vie de notre pieuse fondatrice avait été une vie d'épreuves et de croix. Aussi eut-elle toujours pour la fête de la Sainte-Croix que l'on célébrait dans leur église, une dévotion particulière. Celle du Sacré-Cœur excitait toute sa tendresse, celles des Saints-Anges, de saint Joseph et de saint Charles lui étaient singulièrement chères. Mais il semble que la dévotion, que Dieu paraissait davantage agréer en elle, était celle qu'elle avait pour la fête de la Sainte-Croix, parce que dans sa jeunesse, c'était le chemin rude et épineux par lequel il s'était plu à la faire marcher. Elle en a eu un grand nombre dans le cours de la formation de son établissement. Elle en a eu de bien pesantes dont peu de personnes ont eu connaissance. Elle en a eu d'une personne qui lui était prochainement unie par les liens du sang; et comme dans les secrets impénétrables de sa sagesse, Dieu permet quelquefois que dans les communautés les plus régulières et les plus édifiantes de l'un et de l'autre sexe, il s'y trouve des sujets qui sont pour ceux ou pour celles au milieu desquels ils habitent, une source de patience, de résignation et de sacrifices, elle eut aussi la dernière année de sa vie, des chagrins sans nombre de la part d'une de ses sœurs, que la communauté elle-même, vu ses extravagances réitérées, fut obligée de renvoyer. C'est ainsi que dans sa miséricorde, Dieu prend plaisir à purifier le juste par le feu de la tribulation comme on épure l'or dans le creuset.

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

Dernière maladie de madame Youville, et ses sentiments dans ses derniers instants.—Attachement et désolation de ses sœurs.—Sa mort.—On tire son portrait.—Ses obsèques.

Les sollicitudes continuelles, qu'avait éprouvées madame Youville depuis la naissance de son établissement, n'avaient pas peu contribué à altérer ses forces. Sa santé s'affaiblissait d'une manière sensible. On s'aperçut particulièrement dans les premiers jours de novembre mil sept cent soixante-et-onze de cet épuisement; elle tomba malade au point de garder la chambre. Il se manifesta même dans ce temps-là quelques symptômes sinistres qui annonçaient dans la langue une disposition à la paralysie. Ces symptômes, sans avoir aucune suite, ne laissaient pas que d'inspirer à la communauté des craintes sérieuses de ne pas la posséder longtemps, vu son état de langueur et d'infirmité. Madame Youville ne laissa pas cependant que de s'informer de ce qui regardait sa communauté. Elle traitait encore certaines affaires, et pourvoyait encore, jusqu'à un certain point, aux besoins courants de sa maison.

Telle était sa situation peu rassurante, lorsque le 9 décembre, retirée comme à l'ordinaire dans sa chambre, elle se trouva tout à coup sous les yeux d'une de ses sœurs, saisie d'une attaque de paralysie; les secours de l'art qui lui furent presque aussitôt donnés ne demeurèrent pas sans effet. Elle revint à elle-même, mais sa langue se trouvait tellement embarrassée, qu'elle ne pouvait presque pas en faire usage. Cette paralysie affecta la partie gauche de son corps dont elle perdait graduellement l'usage.

On peut aisément se figurer les inquiétudes où l'on devait être à son sujet. Monsieur Montgolfier, qui prenait le plus vif intérêt à la conservation d'une personne si respectable, si chère à la religion et à l'humanité, n'eut pas plutôt appris l'accident qui venait de la frapper, qu'il fit prier la supérieure de l'Hôtel-Dieu d'envoyer la sœur Martel, qui jouissait comme pharmacienne de la plus grande réputation. En conformité à la demande de monsieur Montgolfier, la sœur Martel

se transporta aussitôt accompagnée d'une religieuse à l'Hôpital général. Cette visite ne fut point sans quelque succès, le traitement arrêta au moins pour quelques jours, les progrès de la maladie. Madame Youville se trouva mieux et fut en état de se confesser. A mesure que le danger s'éloignait, la langue se déliait de plus en plus: les mouvements du corps reprenaient quelque chose de leur première action; les membres ne se refusaient pas entièrement au service; sa situation, en un mot, était telle, qu'elle se levait de son lit et faisait encore quelques pas dans sa chambre, pourvu qu'on la soutînt. L'usage parfait qu'elle avait de ses facultés intellectuelles lui laissait la liberté de prier ou de converser familièrement avec ses sœurs, quoique l'on remarquât toujours en elle une difficulté plus ou moins grande à s'exprimer.

On craignait, et ce n'était pas sans fondement, pour une nouvelle crise, lorsqu'en effet, le 13 du même mois, elle fut saisie d'une seconde attaque à laquelle elle ne devait survivre que peu de temps. On sortait de lui apporter son dîner, elle se trouvait assise auprès de sa petite table, et avait déjà pris le potage qu'on venait de lui servir: avant de toucher aux deux autres portions qui se trouvaient devant elle, elle dit à celle de ses sœurs qui lui tenait compagnie: "Vous n'avez pas besoin de vous gêner pour moi; je me passerai facilement de vous, allez diner."

La sœur, qui lui servait d'infirmière, ne fut pas longtemps à prendre son repas. Inquiète de l'état de madame Youville, et pressentant en quelque sorte le coup qui venait de lui arriver, elle demande, après une courte réfection, permission à l'assistante de se retirer du réfectoire, pour remonter auprès de la supérieure, qu'elle trouva dans sa bergère contre sa petite table, la tête penchée, les traits pâles et défigurés, sans parole, sans mouvement, et comme sans vie.

Les personnes qui accoururent auprès d'elle, au premier bruit qu'elles en eurent, pensèrent d'abord que ce pouvait être une indigestion, causée par le peu de nourriture qu'elle avait prise dans l'intervalle où elle était demeurée seule. On réussit cependant à la faire revenir de cette léthargie, elle donnait des marques de connaissance et de jugement, mais elle ne pouvait encore articuler une seule parole. Sa langue, lors même que l'usage de la parole lui revint, demeura toujours embarrassée, tellement qu'elle avait quelquefois de la peine à articuler et à se faire entendre. Lorsqu'il lui fut donné de s'exprimer plus librement on n'oubliera jamais la réflexion suivante qui lui était auparavant si familière, et qu'elle fit à ses sœurs qui l'environnaient. "C'est la volonté de Dieu, mes chères sœurs, et il faut s'y soumettre; sou-"mettez-vous y vous-mêmes à cette divine volonté, c'est Dieu qui exige de vous ce "sacrifice." La paralysie s'attacha plus particulièrement au côté gauche qui, comme nous l'avons dit, était déjà affecté.

De ce moment, elle ne quitta plus le lit, ou si elle se levait, ce n'était qu'autant qu'on la transportait ailleurs, pour lui procurer quelques instants de délassement. Plus le danger paraissait imminent, et plus on attendait avec une sorte d'impatience le moment où elle pourrait avoir le bonheur d'être fortifiée par les sacrements de l'Église. Aussitôt qu'elle fut en état de le faire, elle se confessa et elle reçut le saint Viatique avec un parfait jugement: si dans ce moment sa joie fut à son comble, on peut dire que rien n'égala la consolation qu'éprouvèrent ses sœurs à recueillir de ses lèvres mourantes, le peu de paroles qu'elle leur adressa, et qu'elles reçurent comme ses derniers adieux. "Soyez, leur dit-elle, mes chères sœurs, cons-"tamment fidèles aux devoirs de l'état que vous avez embrassé. Marchez toujours "dans les voies de la régularité, de l'obéissance et de la mortification; mais, surtout, "faites en sorte que l'union la plus parfaite règne parmi vous". Le peu de paroles que l'on entendit d'une manière assez distincte firent sur elles une impression si vive,

par le sentiment dont elle les accompagna, que personne ne pouvait retenir ses larmes.

Depuis le commencement de sa maladie, les sœurs ne cessaient d'adresser au ciel les vœux les plus ardents pour sa conservation, mais à mesure que le danger de la perdre augmentait, leur ferveur prenait aussi de nouveaux accroissements. On ne cessait de faire des neuvaines, chacune multipliait ses prières et ses bonnes œuvres; le saint sacrifice s'offrait chaque jour à son intention, toutes les communions se dirigeaient pour demander à Dieu qu'il daignât prolonger ses jours. "Si "Dieu voulait nous la laisser," se disaient-elles les unes les autres; ou comme elles s'exprimaient elles-mêmes lorsqu'elles se trouvaient avec des personnes étrangères. "Si Dieu voulait encore nous la laisser nous nous croirions heureuses de la conserver "dans cet état, nous la servirions de notre mieux, afin de l'avoir au milieu de nous."

Une nouvelle preuve de l'attachement de ses sœurs pour elle, c'est la réponse qu'elle fit quelques jours avant sa mort à monsieur de Féligonde qui était le directeur de la maison. Ce monsieur, dans une circonstance particulière, observa à celle de ses sœurs, qui ne la quittait point pendant sa maladie, et qui couchait dans la chambre, qu'il serait à propos qu'elle transportât son lit ailleurs; sa raison principale était de ménager à madame Youville un peu de repos, et de lui épargner le bruit qui se faisait autour d'elle pendant la nuit. Tout ceci se passait sous les yeux de la digne supérieure. "Oh ! non, mon père, reprit à l'instant madame Youville, "elle ne le fera pas, je vous le dis, mon père, elle n'aura pas la force de le faire."

Madame Youville ne recevait d'autres visites de la ville, que celles de sa famille, mais on ne cessait de s'informer de son état. C'était par une suite de l'attachement que ses sœurs lui portaient, qu'elles insistaient toujours auprès des personnes avec qui elles avaient quelques rapports, ou qui venaient dans la maison, afin qu'elles demandassent à Dieu la conservation de leur mère. "Je vous assure bien que je "n'en ferai rien, répondit un jour à une semblable recommandation, monsieur de "Ligneris, curé de Laprairie, tant il avait une haute idée de cette respectable dame. "Non ! je n'en ferai rien. Certainement, je prierai Dieu pour elle, mais non pas pour "qu'il vous la conserve; il est temps qu'elle aille au paradis." A cette répartie, les sœurs ne purent s'empêcher de se plaindre. "Et ! qu'importe qu'elle meure, répon-"dit alors Monsieur de Ligneris, elle vous protégera également et vous obtiendra "dans le ciel, toutes les grâces qui vous sont nécessaires."

On ne sait lequel admirer davantage, ou de cette tendresse de cœur pour leur mère, ou de cette affection réciproque que madame Youville avait pour ses filles. Trois jours avant sa mort, s'entretenant familièrement avec l'une d'elles : "Ah ! que je serais contente, lui disait-elle, si je me voyais dans le ciel avec toutes mes sœurs." Onze jours s'étaient déjà écoulés depuis sa dernière attaque, et rien n'annonçait néanmoins qu'elle touchait de si près au terme de sa carrière. On se flattait au contraire, de pouvoir encore la conserver quelque temps. S'étant confessée ce même jour qui était le vingt-trois décembre, elle devait communier le lendemain. Madame Benac, sa nièce, vint la voir dans le cours de l'après-midi, les sœurs lui annoncèrent que leur mère aurait le bonheur de recevoir le lendemain, la sainte Eucharistie; dans le cours de la conversation, madame Benac dit à sa tante que ce serait elle qui la veillerait cette nuit-là. Oh ! reprit à l'instant madame Youville, sans y mettre le plus léger doute, d'un ton vif et d'une voix qui, dans ce moment, n'avait rien d'embarrassé: "oh ! je n'y serai plus."

Soit que ce fut en elle un pressentiment de sa fin prochaine, soit qu'elle en eût une connaissance particulière, l'événement ne justifia que trop l'annonce qu'elle en

avait faite. On s'y attendait d'autant moins que ce jour-là même elle était moins souffrante. Le soir environ vers huit heures et un quart, elle voulut dire quelque chose à celle de ses sœurs qui se trouvait auprès d'elle, ne pouvant réussir à se faire entendre, elle lui fit signe qu'elle désirait se lever pour quelques instants, après quoi faisant un mouvement de la main, elle témoigna qu'elle voulait rentrer dans son lit. Elle n'y fut pas plutôt replacée, que saisie d'un coup d'apoplexie, son visage se couvrit des pâleurs de la mort, ses yeux sont déjà à demi éteints, elle pousse un profond soupir; elle perd en un instant la respiration, et déjà elle n'était plus, lorsque la communauté qui achevait la prière du soir, accourut promptement au premier bruit de son trépas (1). Un cri universel se répète à l'instant dans toute la maison, et porte avec lui la consternation et le deuil. Ce n'était plus que gémissements, l'hôpital présentait en quelque sorte l'image d'un tombeau où habitent tout à la fois le silence et l'effroi. Les sœurs, dans le saisissement le plus profond, placées en face de leur mère, la fixaient attentivement sur son lit de mort. Son visage que l'on avait vu jusqu'alors exténué par la longueur et la violence de la maladie, parut reprendre ses premiers traits et sa première couleur. Ses filles, témoins d'un changement si extraordinaire, ne pouvaient se lasser de la considérer. Le lendemain quoique enveloppée de son suaire, son visage qu'on avait laissé découvert n'avait encore rien perdu de son premier éclat.

Cette triste et affligeante nouvelle ne fut pas plutôt parvenue à la connaissance de sa famille, qu'elle se transporta à l'Hôpital général; la vue de sa dépouille mortelle était, pour ainsi dire, un soulagement à sa douleur. Il fut alors question d'avoir son portrait, un de ses neveux accompagné d'un peintre, se rendit à cette effet, entre dix et onze heures du matin, dans l'appartement où reposait le corps. L'artiste se mit en devoir d'en ébaucher les premiers traits. Il est à propos de remarquer ici, que de son vivant madame Youville avait témoigné une grande répugnance à se faire tirer. Elle ajoutait même qu'elle n'y consentirait jamais et que si on voulait absolument avoir son portrait, on ne l'aurait qu'après sa mort. Ce qui relève davantage à nos yeux le prix de ce renoncement, c'est que le ciel parut respecter ses intentions même après son trépas, et rendre pour ainsi dire hommage à cet oubli profond dont elle vivait de tout ce qui flatte si souvent la vanité d'un monde, toujours avide de distinctions et de superfluités. Le peintre n'eut pas plutôt commencé à se servir de son pinceau que le visage de madame Youville s'altéra et changea à vue d'œil, au point que le peintre, les sœurs et les autres personnes présentes en étaient frappés, tant l'altération était prompte et sensible. Quelque activité qu'il put mettre à en copier les traits, il n'en eut qu'une ressemblance imparfaite; en sorte que le portrait que possède la communauté est resté bien inférieur à l'original. Chacun ne put s'empêcher de regarder comme extraordinaire un changement aussi subit et aussi marqué.

Madame Youville, avons-nous dit, était morte le vingt-trois décembre de l'année mil sept cent soixante-et-onze. Elle était alors dans la soixante-et-onzième année de sa vie. Son corps reposa dans sa chambre jusqu'au soir de la fête de Noël où l'on couvrit son cercueil, et où on le descendit à l'église. La haute réputation de son mérite et de ses vertus avait attiré un nombreux concours à ses funérailles. Les personnes les plus honnêtes de la ville se firent un devoir d'honorer en ce moment ses obsèques de leur présence. Plusieurs prêtres même des environs de Montréal

(1) Dans ses lettres, Mère Despins écrit au sujet de cette mort: "Le soir à 8.30 heures, elle fut "atteinte d'appoplexie, mais si vivement qu'elle est morte entre mes bras, en moins de cinq à six mi-"nutes..."

assistèrent à son enterrement, qui eut lieu le jour de Saint-Étienne. Monsieur Montgolfier, vicaire général du diocèse, chanta le service et fit les dernières absoutes; après quoi le corps fut porté par les domestiques ou par les pauvres de la maison au lieu de la sépulture. On le descendit dans une fosse souterraine de l'église, destinée à recevoir un dépôt aussi précieux. Heureuses sans doute, les filles d'une si digne mère, de posséder son corps, plus heureuses encore mille fois, s'il leur est donné de perpétuer parmi elles le véritable esprit dont elle était animée, en la représentant dignement par leurs vertus.

Une vie aussi pleine de mérites que celle de madame Youville, une vie sanctifiée par des œuvres de charité aussi héroïques, marquée par tant de traits de la Providence, pour l'accomplissement d'une œuvre à laquelle le ciel l'appelait d'une manière si visible; une vie enfin terminée dans ces sentiments de piété et d'amour qui animent le juste, ne pouvait que remplir ses sœurs de la plus vive confiance du bonheur dont elles se flattaient qu'elle jouissait. Cette pensée, continuellement présente à leur esprit, leur servait comme d'un baume salutaire pour sécher les larmes abondantes qu'elles ne cessaient de répandre Elles offrirent pour elle les suffrages ordinaires, mais à l'exemple de quelques personnes de considération qui avaient parfaitement connu cette dame, elles se sentaient plutôt portées à l'invoquer, qu'à prier pour sa prompte et heureuse délivrance. Le ciel lui-même paraissait, en quelque sorte, favoriser ce sentiment, par un phénomène bien extraordinaire qui suivit sa mort, et qui offre quelque chose que l'on peut, sans être accusé de témérité, regarder comme hors du cours ordinaire de la nature.

CHAPITRE VINGTIÈME

Phénomène extraordinaire qui accompagne sa mort.— Témoignages rendus à sa mémoire.

Madame Youville venait de rendre le dernier soupir, dans le temps où le public s'y attendait le moins, car, au dehors comme au dedans, on se flattait qu'elle avait du mieux; un des principaux citoyens de Montréal, monsieur Delisle, physicien et bourgeois estimé par ses qualités, et par ses connaissances, se promenait entre huit et neuf heures du soir, du côté du fleuve, le long des murs de la ville, en gagnant la pointe à Callière. Détournant furtivement ses yeux pour les porter ailleurs, il aperçut distinctement, au-dessus de l'Hôpital général à une certaine hauteur, une lumière brillante en forme de croix régulièrement tracée. Croyant à peine ses yeux, il appelle un de ses amis comme pour s'assurer encore davantage de la nouveauté de ce phénomène, dont ils furent tous les deux également convaincus. Le premier, qui ignorait encore, comme une foule d'autres, la mort de cette vertueuse dame s'écria comme par un mouvement indélibéré: "Ah ! quelle "croix vont donc avoir encore ces pauvres Sœurs Grises ! Que va-t-il leur arriver ?... "Sera-ce quelque chose de sinistre ou d'avantageux ?..."

Cette croix demeura suspendue au-dessus de la maison, assez longtemps pour qu'elle fût aperçue de plusieurs citoyens du faubourg Saint-Laurent. Elle fut le lendemain et les jours suivants l'objet de leur conversation, lorsque cette nouvelle affligeante commença à se répandre. Quelques-uns même de ceux qui vinrent plusieurs jours après dans l'intérieur de la maison, ne pouvaient s'empêcher de manifester à ce sujet, leur surprise aux sœurs. "Avez-vous remarqué, leur disaient-ils, cette "croix lumineuse, cette croix si belle qui a paru sur votre maison, le soir du jour "de la mort de votre mère". Comme elles répondaient qu'elles étaient renfermées

dans leurs appartements. "Nous sommes surpris, leur répliquaient-ils alors, nous "sommes surpris de ce que vous ne l'ayez pas vue." Le citoyen respectable, témoin du phénomène, et qui n'était point encore revenu de sa surprise de la veille, le racontait lui-même, comme une chose certaine aux personnes de sa connaissance. Celles des sœurs qui ont survécu, jusqu'ici, à madame Youville, se rappellent encore la visite que ce monsieur rendit à la communauté après le décès de leur mère, et c'est à ce sujet qu'il leur fit part des réflexions qu'il n'avait pu s'empêcher de faire à son ami sur ce phénomène dont ils avaient été témoins l'un et l'autre, et dont le rapprochement l'avait si vivement frappé.

Au reste, ce n'était pas seulement les sœurs, mais encore la voix publique qui publiait les vertus de cette femme forte, et qui sans attendre que le ciel s'expliquât par la voix des prodiges, la plaçait par avance au rang des bienheureux. Nous nous contenterons de citer à cette occasion le jugement d'un des hommes les plus connus et les plus respectables sous tous les rapports dans cette colonie: monsieur Gravé, prêtre du séminaire de Québec. qui devint dans la suite supérieur du même séminaire et vicaire général du diocèse. Ce monsieur déjà informé de tout ce que l'on publiait du mérite de madame Youville, avant comme depuis son établissement, avait été à portée de l'apprécier plus particulièrement, en mil sept cent cinquante-neuf, l'année du siège de Québec, qu'il passa à Montréal, où il faisait alors la fonction de chapelain. Voici ce qu'il écrivit de cette dernière ville, après la mort de cette dame, à celle qui lui succéda dans le gouvernement: la sœur Despins, si digne en toute manière de la représenter.

... "J'ai appris, ma très honorée Sœur, le trente-un décembre, avec certitude, "par la voix de quelques-uns de nos Montréalais, la mort de Madame Youville. "Vous connaissez mon attachement pour elle, et vous pouvez conclure la douleur "que m'a causé sa mort. Si je pouvais m'en consoler, je tâcherais de vous consoler "vous-même. Qu'elle est grande cette perte si difficile à réparer ! ou plutôt qu'elle "est irréparable, et qu'elle mérite de larmes ! Cependant je crois qu'en cela même, "nous devons louer Dieu de ce qu'il ne nous l'a enlevée que pour récompenser ses "mérites, et pour qu'elle nous servît de patronne auprès de lui. Je le loue encore de "ce qu'il l'a laissée assez de temps sur la terre pour perfectionner l'œuvre qu'il lui "avait inspirée. Qu'eût-ce été en effet, s'il vous l'eût enlevée il y a quinze ou vingt "ans? Certainement il n'a tenu qu'à vous de vous remplir de son esprit, de pro-"fiter de sa présence et de ses pieux avis; et je ne puis vous rien souhaiter de mieux "que la grâce d'en faire usage. Je ne vous félicite pas de ce que vous lui succédez. "Il n'est pas gracieux de succéder immédiatement à une institutrice, à une mère si "tendrement aimée, et dont le mérite était si fort au-dessus du commun; de suc-"céder en un mot, à une nouvelle de Chantal, car je ne crains pas de l'y comparer; "et en lisant la vie de celle-là, on n'a en mille endroits qu'à changer le nom, pour "se rappeler le nom de Madame Youville. J'ai dit pour elle une messe privilégiée "dès que j'ai su sa mort, et je ne cesse pas de prier pour elle. Je crois pourtant que "le bon Dieu ne serait pas fâché que je la prierais elle-même de solliciter pour moi. "Puisse-t-elle avoir pour moi auprès de Dieu le même bon cœur qu'elle avait pen-"dant sa vie. Mais hélas ! à présent, qu'elle me connait mieux, peut-être ne m'aime-"t-elle plus. Je salue toutes vos sœurs, je me recommande à leurs prières. Je suis et "serai toujours ce que j'ai été, entièrement dévoué à votre maison.

(Signé) "GRAVÉ, prêtre".

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Lettre de l'honorable M. Athanase David, secrétaire de la Province, à l'honorable M. Henry-Georges Carroll, lieutenant-gouverneur de la province de Québec III
Lettre de l'archiviste de la province de Québec à l'honorable M. Athanase David V
Nicolas Renaud d'Avène des Méloizes 1
Journal militaire tenu par Nicolas Renaud d'Avène des Méloizes, ch^er^, seigneur de Neuville au Canada, du 19 juillet 1756 au 30 octobre de la même année 5
Campagne de 1756 5
Journal militaire tenu par Nicolas Renaud d'Avène des Méloizes, ch^er^, seigneur de Neuville, au Canada, du 8 mai 1759 au 21 novembre de la même année. Il était alors capitaine aide-major aux troupes détachées de la marine 29
Mgr Joseph-Octave Plessis 87
Inventaire de la correspondance de Mgr Joseph-Octave Plessis, archevêque de Québec, 1816 à 1825 89
1816 89
1817 99
1818 113
1819 125
1820 132
1821 136
1822 150
1823 165
1824 180
1825 193
Louis-Guillaume de Parscau du Plessis 209
Journal d'une campagne au Canada à bord de *la Sauvage* (mars-juillet 1756) par Guillaume de Parscau du Plessis, enseigne de vaisseau. Journal de la campagne de *la Sauvage*, frégate du Roy, armée au port de Brest, au mois de mars 1756 (écrit pour madame) 211
Journal de Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry, ch. de St-Louis, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, des trois voyages qu'il a faits étant lieutenant des dites troupes en l'année 1756 227
Lettre du marquis de Vaudreuil, gouverneur général de Canada, pour le 1er voyage (9 février 1756) 227
Lettre du marquis de Vaudreuil pour les 2ème et 3ème voyages (18 juin 1756). 228
Ordre du marquis de Montcalm à M. de Léry (3 octobre 1756) 230
Instruction du marquis de Montcalm à M. de Léry (3 octobre 1756) 230
Lettre du marquis de Montcalm à M. de Léry (7 octobre 1756) 235
Lettre du marquis de Montcalm à M. de Léry (10 octobre 1756) 235
Ordre du marquis de Montcalm à M. de Léry (11 octobre 1756) 236

Pages
Journal de Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry, pour l'été de 1757..... 236
Lettre du marquis de Vaudreuil à M. de Léry (23 juin 1757)..... 237
Ordre du marquis de Vaudreuil à M. de Léry (23 juin 1757)..... 237
Ordre du marquis de Vaudreuil à M. de Léry (23 juin 1757)..... 238
Lettre du marquis de Vaudreuil à M. de Léry (20 juin 1757)..... 239
Lettre du marquis de Vaudreuil à M. de Léry (31 juin 1757)..... 241
Lettre du marquis de Vaudreuil à M. de Léry (4 juillet 1757)..... 242
Lettre du marquis de Vaudreuil à M. de Léry (5 août 1757)..... 242
Lettre du marquis de Vaudreuil à M. de Léry (28 août 1757)..... 243
Lettre du marquis de Vaudreuil à M. de Léry (19 septembre 1757)..... 243
Lettre de M. de Léry au marquis de Montcalm (21 septembre 1757)..... 244
Correspondance échangée entre la cour de France et le gouverneur de Frontenac, pendant sa seconde administration (1689-1699)..... 247
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (16 avril 1695)..... 247
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (20 avril 1695)..... 250
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (4 juin 1695)..... 250
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (8 juin 1695)..... 253
Lettre du Roi au gouverneur de Frontenac (8 juin 1695)..... 254
Mémoire du Roy au gouverneur de Frontenac et à l'intendant Bochart Champigny (14 juin 1695)..... 254
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (18 juin 1695)..... 262
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (22 juillet 1695)..... 263
Lettre du gouverneur de Frontenac à M. de Lagny (2 novembre 1695)..... 263
Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre (4 novembre 1695)..... 271
Lettre du gouverneur de Frontenac et de l'intendant Bochart Champigny au ministre (10 novembre 1695)..... 282
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (28 mars 1696)..... 295
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (31 mars 1696)..... 297
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (4 avril 1696)..... 298
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (26 mai 1696)..... 299
Mémoire du Roi pour le gouverneur de Frontenac et l'intendant Bochart Champigny (26 mai 1696)..... 301
Lettre du gouverneur de Frontenac au Roi (25 octobre 1696)..... 307
Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre (25 octobre 1696)..... 308
Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre (25 octobre 1696)..... 319
Mémoire du gouverneur de Frontenac et de l'intendant Bochart Champigny au ministre (26 octobre 1696)..... 320
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (6 mars 1697)..... 325
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (9 mars 1697)..... 326
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (21 avril 1697)..... 327
Lettre du roi au gouverneur de Frontenac (21 avril 1697)..... 327
Mémoire du Roi pour le gouverneur de Frontenac et l'intendant Bochart Champigny (27 avril 1697)..... 328
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (28 avril 1697)..... 335
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (28 avril 1697)..... 337
Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre (15 octobre 1697)..... 339
Lettre du gouverneur de Frontenac et de l'intendant Bochart Champigny au ministre (19 octobre 1697)..... 346

Pages
Lettre du Roi au gouverneur de Frontenac (12 mars 1698) 353
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (12 mars 1698) 354
Mémoire du Roi au gouverneur de Frontenac et à l'intendant Bochart Champigny (21 mai 1698) 355
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (21 mai 1698) 360
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (21 mai 1698) 364
Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre (10 octobre 1698) 364
Lettre du gouverneur de Frontenac et de l'intendant Bochart Champigny au ministre (15 octobre 1698) 370
Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre (17 octobre 1698) 380
Lettre du gouverneur de Frontenac et de l'intendant Bochart Champigny au ministre (25 octobre 1698) 381
Lettre du Roi au gouverneur de Frontenac (25 mars 1699) 383
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (1er avril 1699) 384
La vénérable mère d'Youville 385
Vie de madame Youville, fondatrice et première supérieure des Sœurs de la Charité de l'Hôpital général de Montréal communément nommées Sœurs Grises, dédiée à cette même communauté, par M. Sattin, P.S.S. 387
Épître dédicatoire 387
Préface 388
Première partie, chapitre premier: sa naissance; son éducation à Québec; son retour chez madame sa mère; ses occupations dans la maison paternelle ... 390
Chapitre deuxième: le monde commence à lui plaire; disgrâces qu'elle éprouve à l'occasion du second mariage de sa mère; elle épouse M. Youville; ses premières épreuves dans la maison de sa belle-mère 391
Chapitre troisième: mort de sa belle-mère; chagrins que lui cause la conduite de son mari; projet d'une vie plus parfaite; mort de son mari; circonstances qui la précédèrent et qui la suivirent 392
Chapitre quatrième: ses progrès dans les voies de la perfection; son attrait pour le soulagement des pauvres; mort de Mr du Lescoat, son confesseur; elle choisit à sa place, M. Normant, supérieure du séminaire; projet qu'elle forme d'une communauté de filles en faveur des pauvres 393
Chapitre cinquième: madame Youville fait connaissance avec mademoiselle Thaumur La Source; son projet en faveur des pauvres est définitivement arrêté; elle s'associe deux autres compagnes; la Providence dissipe tous les obstacles qui s'opposent à ses vues 394
Chapitre sixième: commencement de son hôpital en ville avec ses compagnes; consécration qu'elle fait de son œuvre à la sainte Vierge; annonces qui leur sont faites des persécutions qui les attendent, et auxquelles elles furent en butte 395
Chapitre septième: ordre des exercices dans cette nouvelle maison; premiers pauvres; nourriture; travail; attachement et respect pour madame Youville 396
Chapitre huitième: madame Youville est menacée de demeurer infirme par un mal considérable au genou; traitement douloureux à ce sujet; sa patience dans cet état 397
Chapitre neuvième: la maladie de madame Youville continue; le désir de sa guérison la porte à se faire transporter à la paroisse à l'occasion d'une cérémo-

Pages

nie; elle fait différentes neuvaines à Montréal et à Québec; elle reçoit chez elle mademoiselle Despins 398

Chapitre dixième: la mort enlève à madame Youville une de ses premières compagnes; maladie dangereuse de monsieur Normant; elle s'associe trois nouvelles compagnes; elle recouvre la santé; une nouvelle demoiselle demande à s'unir à sa société 399

Chapitre onzième: incendie qui oblige madame Youville ainsi que ses compagnes à interrompre leur œuvre; nouvelles persécutions; différents contretemps qui l'obligent à changer de demeure; sa maison s'augmente encore de deux sujets; nouvelle maladie qui met sa vie en danger; il est question de la mettre en possession de l'Hôpital général de Montréal 401

Chapitre douzième: origine de l'Hôpital général; progrès et décadence de cet établissement; vues de monsieur Normant pour sa restauration; moyens qu'il emploie pour y préparer la société de madame Youville; le gouvernement consent à ce que l'Hôpital général soit mis entre ses mains 403

Deuxième partie, chapitre premier: l'hôpital général est confié provisoirement à madame Youville; elle est obligée de s'y faire transporter; ses deux fils élevés à la prêtrise 405

Chapitre deuxième: régularité de cette nouvelle maison; observance volontaire des vœux de religion 406

Chapitre troisième: premiers soins de madame Youville pour remédier au délabrement de la maison; changement de dispositions de la part du gouvernement à son égard; ordonnance pour réunir l'Hôpital général de Montréal à celui de Québec; requête à ce sujet de la part des citoyens de Montréal; madame Youville est maintenue provisoirement; ordonnance du roi de France qui enjoint aux administrateurs de traiter avec elle 407

Chapitre quatrième: arrêt du conseil du Roi qui met irrévocablement l'administration du dit hôpital à la disposition de madame Youville et de ses compagnes; privilèges et conditions des lettres patentes à ce sujet; conséquences qui suivent des lettres patentes en faveur de cette nouvelle société reconnue par le Roi; le Roi la soumet à la juridiction de l'évêque pour lui donner une forme régulière 409

Chapitre cinquième: l'Hôpital par les soins de madame Youville change de face; deux salles établies pour les pauvres; personnes furieuses ou dérangées dans leurs mœurs qu'elle reçoit provisoirement; danger où elle se trouve à cette occasion 411

Chapitre sixième: construction des murs que nous voyons encore de nos jours. 412

Chapitre septième: érection de cette société en communauté régulière, visite de Mgr de Pontbriand à cet objet; acceptation des règles de la part des sœurs. 412

Chapitre huitième: noviciat établi par madame Youville de concert avec M. Normant 414

Chapitre neuvième: accord des privilèges des lettres patentes avec les vœux ordinaires de religion; pratique en usage à ce sujet dans la communauté... 415

Chapitre dixième: nouvelles associées adjointes à l'œuvre de madame Youville, par autorisation de Mgr de Pontbriand sans nuire pour cela à l'essence des lettres patentes 416

Pages

Chapitre onzième: zèle avec lequel madame Youville travaille au bien de sa communauté; respect et affection qu'on a pour elle tant au dedans qu'au dehors; manière de traiter avec ses sœurs; ses entretiens spirituels avec elles; son exactitude à maintenir la discipline religieuse; esprit qui anime cette nouvelle communauté..... 417

Chapitre douzième: les sœurs craignent de nouveau de perdre leur respectable mère; elle recouvre la santé; mort de leur fondateur..... 420

Chapitre treizième: acquisition de l'île de Châteauguay avec sa seigneurie; voyages fréquents que madame Youville est obligée d'y faire; son désintéressement et ses sacrifices à ce sujet..... 420

Chapitre quatorzième: état de détresse où madame Youville se voit réduite avec sa communauté, par la conquête de la colonie; sa résignation dans cette circonstance; les secours abondants que la Providence lui ménage..... 421

Chapitre quinzième: la charité de madame Youville la porte à se charger des enfants trouvés; état malheureux de ces enfants; elle embrasse cette œuvre à ses propres frais; secours extraordinaires que lui ménage la Providence pour la soutenir; zèle des sœurs à continuer dans la suite cette bonne œuvre..... 422

Chapitre seizième: incendie qui consume l'Hôpital général; résignation et courage admirable de madame Youville; l'Hôtel-Dieu lui donne un asile ainsi qu'à sa communauté; secours abondants qu'elle reçoit; traits admirables de Providence..... 425

Chapitre dix-septième: madame Youville entreprend de travailler au rétablissement de son hôpital; elle exécute son dessein, et elle reprend ses fonctions. 428

Chapitre dix-huitième: ses vertus particulières..... 428

Chapitre dix-neuvième: dernière maladie de madame Youville, et ses sentiments dans ses derniers instants; attachement et désolation de ses sœurs; sa mort; on tire son portrait; ses obsèques..... 431

Chapitre vingtième: phénomène extraordinaire qui accompagne sa mort; témoignages rendus à sa mémoire..... 435

TABLE DES PORTRAITS ET FAC-SIMILÉS

Pages

Nicolas Renaud d'Avène des Méloizes (portrait) 1
Angélique des Méloizes (portrait) 16
Angélique des Méloizes (autre portrait) 32
Michel-Jean-Hugues Péan, époux de Angélique des Méloizes 48
Une page du *Journal* de M. des Méloizes 64
Bulle érigeant l'évêché de Québec en archevêché (fac-similé) 88
Lettre où le cardinal Fontana apprend à Mgr Plessis son élévation à la dignité d'archevêque de Québec (fac-similé) 96
Lettre de Mgr Plessis à Mgr Panet, 23 août 1819 (fac-similé) 112
Lettre de Mgr Plessis à lord Bathurst, 16 septembre 1819 (fac-similé) 128
Lettre de Mgr Plessis à Mgr Panet, 27 novembre 1819 (fac-similé) 144
Lettre de Mgr Plessis à Mgr Burke, évêque de Sion, 24 décembre 1819 (fac-similé) 160
Lettre du cardinal Litta à Mgr Plessis, 8 février 1820 (fac-similé) 176
Le grand vicaire Noiseux (portrait) 192
Louis-Guillaume de Parscau du Plessis (portrait) 208
Deux pages du *Journal* de M. de Parscau du Plessis 224
Instruction du marquis de Montcalm à M. de Léry, 3 octobre 1756 (fac-similé) 240
Ordre du marquis de Vaudreuil à M. de Léry, 23 juin 1757 (fac-similé) 256
Lettre de M. de Frontenac, 22 juillet 1672 (fac-similé) 272
Armes de la famille de Buade de Frontenac 288
Lettre de M. de Frontenac, 12 mai 1694 (fac-similé) 305
Lettre de M. de Frontenac à M. Dollier de Casson, 4 novembre 1678 (fac-similé) 320
Château de la famille de Buade de Frontenac 353
Madame d'Youville (portrait) 385
Une lettre de madame d'Youville (fac-similé) 417

INDEX

A

Abénakis, Les, 12, 13, 16, 23, 35, 40, 45, 46, 66, 85, 220, 222, 232, 233, 234, 380
Abénakise, L', 217, 226.
Abercromby, 84, 85.
Abraham, Le sieur, 380.
Acadie, L', 1, 247, 249, 250, 251, 254, 255, 256, 260, 263, 273, 283, 285, 296, 297, 298, 299, 301, 302, 311, 313, 323, 329, 330, 334, 336, 343, 350, 354, 359, 369, 377.
Acadiens, Les, 102.
Açores, Les, 274.
Adhémar, M., 174, 181.
Agniers, Les, 10, 14, 17, 23, 32, 45, 233, 309, 383.
Aigle, L', 35.
Ainslie, Le major général, 108, 117, 122.
Ailleboust d'Argenteuil, Le sieur d', 381.
Alavoine, Madame, 320.
Albany, 20, 21, 24, 25.
Alcide, L', 49, 215.
Algonquins, Les, 47, 219, 220, 222.
Aloigny de la Groix, Le marquis d', 293, 372.
Amariton, M., 243.
Amherst, Le général, 44, 46, 47, 53, 54, 55, 56, 63, 67, 68, 69, 71, 86.
Ami de la Religion, L', 109.
Amphitrite, L', 346, 354.
Amyot de Vincelotte, Le sieur, 339, 346.
Ange-Gardien, L', 48.
Anse au Foulon, L', 74.
Anse à la Bouteille, L', 231.
Anticosti, L'île d', 47, 215.
Anstruther, Le régiment, 70.
Arcand, Olivier, 192.
Arc-en-ciel, L', 7, 26, 218.
Archambault, L'abbé Paul-Loup, 96, 98, 101, 146.
Arelle, La Sr Marie-Antoinette, 402.
Argenteuil—Voir Ailleboust d'Argenteuil.
Argile, Le fort d', 27.
Armes de la Compagnie, Les, 352.
Arnaud, Le sieur, 381.
Arsenault, L'abbé Gabriel-Léandre, 107.
Asselin, L'abbé Chs-Joseph, 185, 191, 206, 208.
Attention, L', 226.
Aubert, M., 37, 41.
Aubert, Le sieur, 344, 354, 363, 368.
Aubert de la Chesnaye, M., 295.
Aubry, L'abbé Clément, 145, 157, 161, 171, 174.
Aubry, L'abbé Laurent, 106, 114.
Auger de Subercase, Daniel d', 261, 325, 328, 333, 334, 335, 341, 350, 351, 353, 359, 377.
Auberville, Le sieur d', 315.
Aubrespy, M. d', 76.
Aubreyn, Charles, 20.
Auteuil—Voir Ruette d'Auteuil.

B

Baby, L'hon. François, 99, 101, 135.
Baby, L'hon. Jacques, 151, 198.
Baie, Le poste de la, 7, 19, 29, 38, 40, 46, 236.
Baie d'Hudson, La, 90, 304, 311, 320, 330, 359, 377, 384.
Baie du Nord, La, 260, 291, 298, 304.
Baie de Djon, La, 216.
Baie Saint-Frédéric, 232.
Baie-Saint-Paul, 323.
Baie des Trépassés, 212.
Baie-Verte, 285.
Baillargeon, L'abbé Chs-Frs, 175, 178.
Baltimore, L'évêque de—Voir Maréchal.
Baptiste, Le nommé, 270, 283.
Barbeau, Jean, 121.

Barber, Le Père, 180, 181.
Bardstown, Mgr de, 90, 118, 123, 127, 128.
Barque, L'île à la, 31.
Barre—Voir Lefebvre de la Barre.
Barré, Le lieutenant-colonel, 68.
Barrow, Mme, 167.
Basque, L'île au, 217.
Basquin, Philippe, 250.
Bastille, La, 2.
Bathurst, Lord, 103, 118, 130, 131, 132, 133, 135, 139, 141, 143, 144, 148, 149, 156, 163, 170, 176, 188, 189.
Batiscan, 30.
Bayeul, M. de, 5, 9, 10, 13, 32, 84, 85.
Béarn, Le régiment de, 15, 16, 17, 40, 58, 220, 234.
Beaubien, L'abbé Jean-Louis, 89, 96, 102, 105, 108, 120, 121, 123, 125, 128, 146, 162.
Beaubien, Le docteur Pierre, 108.
Beaucours—Voir Boisberthelot de Beaucours.
Beaudoin, Le docteur Gervais, 273, 343, 362, 367.
Beaufremont, Le chevalier de, 211.
Beauharnois, Le gouverneur de, 396.
Beaumont, 43, 49.
Beauport, 43, 47, 49, 50, 55, 66, 74, 75, 240.
Beaussier, Le capitaine, 218, 225.
Bécancour—Voir Robineau de Bécancour.
Bécard de Grandville, Jean-Baptiste, 262, 293.
Bédard, L'abbé Antoine, 106, 114, 149.
Bédard, L'abbé Charles, 169, 171, 189, 190, 193, 197, 198, 199, 202.
Bédard, L'abbé Hospice, 176, 178, 179, 181, 184, 187.
Bédard, L'abbé Jean-Baptiste, 104, 126.
Bédard, L'abbé Thomas, 108, 109, 122.
Bégin, L'abbé Charles, 145, 174, 200.
Bégon, Michel, 254, 256, 277, 335, 347, 351, 358.
Béland, L'abbé Pierre, 201, 204.
Bélanger, L'abbé Jean-Baptiste, 190.
Bélanger, L'abbé J.-M., 96, 100, 104, 109, 114, 120, 121.
Bellefeuille—Voir Lefebvre de Bellefeuille.
Bellefonds, David, 67.
Bellenger—Voir Bélanger.
Belle-Rive, 21, 45.
Belle-Rivière, 1, 30, 32, 33, 45, 52, 59.
Belliqueux, Le, 349, 350.
Bellomont, M. de, 364, 370, 371, 382, 383, 384.
Bénac, Mme, 433.
Bénard dit Bourjoli, La Sr Marie-Joseph, 402, 411.
Benoist, Le capitaine, 48, 50.
Benck, L'amiral, 28.
Bergères, Raymond-Blaise des, 301.
Bergères de Rigauville, Nicolas-Blaise des, 301, 317, 344, 363, 368.
Bermen de la Martinière, Claude de, 353, 360, 378.
Bernard, Le nommé, 37, 38, 40, 46, 80, 82.
Bernier, Le sieur, 47, 50.
Bernon, Le sieur, 351, 352, 353.
Berry, Le régiment de, 29, 40.
Berryer, Le ministre, 1, 2,
Berthelot, L'abbé Charles, 99, 101.
Berthier (en haut), 5, 72.
Besserer, L'abbé Georges-Hilaire, 93.
Bezeau, L'abbé Michel-Charles, 143.
Bic, 33, 36, 42, 48, 216.
Bigot, L'intendant, 2, 224, 226, 409.
Biville, M., 17.
Blacknay, Le régiment de, 50.
Blanchard de la Rochette, Élisabeth-Louise, 3.
Blanchet, Mgr Frs-Norbert, 139, 146, 153, 161, 201, 206.
Blanchet, Mgr Magloire, 175, 188, 202.
Bochart-Champigny, L'intendant, 248, 250, 251, 252, 254, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 273, 275, 282, 284, 285, 287, 289, 290, 292, 293, 295, 296, 298, 299, 300, 301, 303, 304, 305, 310, 311, 317, 320, 321, 323, 324, 326, 328, 329, 331, 332, 334, 338, 339, 344, 345, 346, 349, 350, 351, 352, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 368, 371, 376, 377, 378, 379, 381, 384.

Boisberthelot de Beaucours, J.-M.-J., 336, 344.
Bois-Blanc, L'île au, 81.
Boishébert —Voir Des Champs de Boishébert.
Boisseau, Nicolas, 98.
Boissonnault, L'abbé François, 98.
Boissonnault, L'abbé Joseph-Marie, 106, 114, 115, 143.
Boiteux, L'île aux, 6.
Bompart, M. de, 32, 33.
Bonaventure—Voir Denys de Bonaventure.
Bonavista, Mgr, 131.
Bondy, Le nommé, 22.
Bonne, L'abbé de, 149, 171.
Bonne, M. de, 149.
Bonnécamps, Le P. jésuite, 245.
Boquet, La rivière, 23, 54, 231.
Borniol, M. de, 117.
Boscawen, Le commandant, 53.
Boston, 7, 13, 32, 71, 72, 264, 273, 278, 279, 283, 285, 330, 331, 338, 340, 343, 355, 367, 371, 380.
Boston, Mgr de—Voir Cheverus.
Boucher-Belleville, L'abbé Jean-Baptiste, 105, 137, 189.
Boucher de Boucherville, L'abbé Charles-Marie, 117.
Boucher de Boucherville, M., 23, 24, 64, 236.
Boucher de Boucherville, Pierre, 377.
Boucher de Boucherville, Pierre-Amable, 101, 165.
Boucher de Grandpré, Lambert, 282, 345, 363, 365.
Boucher de la Broquerie, L'abbé C.-A., 158.
Boucher de la Perrière, M., 11, 17, 19, 21, 57, 58, 83.
Boucher de Niverville, M., 35, 37.
Boucherville, 101.
Boucherville—Voir Boucher de Boucherville.
Boudor, Le sieur, 381.
Boudreau, L'abbé Thomas, 165.
Bouffonne, La, 262, 278, 284, 285, 286, 287, 301, 303, 317, 321, 323.
Bougainville, M. de, 30, 36, 38, 63, 64, 74.
Bouhours, Le Père, 125.
Bourbon, Le fort, 322, 330, 337, 347, 355.
Bourchemin, M., 281.
Bourdeaux, Le nommé, 25.
Bourgeois, Le sergent, 31.
Bourget, Mgr Ignace, 138, 153.
Bourget, L'abbé Pierre, 94, 99, 102, 106, 111, 113, 115, 116, 119, 122, 126, 140, 159, 166, 186, 200, 207,
Bourlamaque, M. de, 14, 15, 17, 31, 32, 34, 35, 39, 40, 41, 46, 47, 48, 51, 54, 65, 70, 72, 73, 74, 75, 76, 79, 80, 81, 84, 85, 86, 212, 221.
Bourret, L'abbé, 87, 88, 133, 157.
Bouvens, L'abbé Lombard de, 87.
Braddock, Le général, 220, 223.
Bragg, Le régiment de, 70.
Brassard, M., 151.
Brassard Deschenaux—Voir Deschenaux.
Breink, L'amiral, 10.
Breluque, L'abbé, 142, 153.
Brenton, Edouard-B., 91.
Briand, Mgr, 177, 180, 414.
Brindamour, Le sieur, 235.
Brodeur, L'abbé Louis, 97, 116.
Brodon, Le général, 66.
Brompton, L'abbé, 173.
Brouillan, Jacques-François de, 252, 278, 297, 298, 311, 321, 325.
Brûlé, L'abbé, 155, 160.
Bruneau, Mlle, 178.
Buade de Frontenac, Le gouverneur, 247, 250, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 270, 271, 282, 284, 285, 286, 287, 290, 291, 293, 295, 297, 298, 299, 301, 302, 303, 304, 305, 307, 319, 320, 322, 324, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 335, 337, 339, 346, 348, 349, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 360, 364, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 420.
Buckley, L'abbé, 131.

Bull, Le fort, 44, 45, 48, 218, 220, 227, 228, 244.
Burgess, Joseph, 55.
Burke, Mgr Edmund, 87, 88, 91, 92, 93, 94, 95, 99, 100, 101, 102, 103, 106, 108, 112, 113, 116, 117, 118, 119, 122, 132, 133, 136, 137, 146, 151, 153, 181.
Burnay, Le capitaine de, 369.
Burnett, Edward, 91.
Burroughs, Stephen, 182.
Burton, Sir Francis, 175, 190.

C

Cabanac—Voir Desjordy de Cabanac.
Cadet, M., 36.
Cadieux, L'abbé Louis-Marie, 173, 174, 175, 176, 177, 179, 180, 183.
Cadillac, M., 84, 85.
Caffery, M., 93.
Cahier, M., 149.
Caire, M. de, 237.
Callières, Le gouverneur de, 253, 279, 290, 295, 308, 318, 342, 357, 363, 368, 369, 371, 373.
Calonne, L'abbé Jos.-Ladislas de, 134, 165.
Cameron, L'abbé, 159.
Canadien, Le, 180.
Canon, Le capitaine, 30, 36, 37.
Cannon, M., 178.
Cap aux Diamants, 240.
Cap-Brûlé, 217.
Cap-Chat, 216.
Cap-de-la-Madeleine, 5.
Cap-des-Rosiers, 215.
Cap Nord, 215.
Cap Raye, 215.
Cap-Rouge, 5, 62, 74, 75.
Caprano, Le cardinal Pierre, 191, 197, 198, 202.
Carbray, M., 141.
Carillon, Le fort, 1, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 16, 20, 23, 29, 30, 31, 32, 34, 38, 42, 44, 49, 51, 52, 59, 64, 66, 68, 69, 220, 227, 228, 229, 230, 234, 235, 236, 242.
Carheil, Le P. jésuite, 267.
Caron, L'abbé Ivanhoë, 88.
Caron, L'abbé Thomas, 186, 189, 195, 202, 206.
Carpentier, M., 50, 230, 235.
Carroll, L'abbé Michel, 170, 172, 184, 186, 188, 191, 192, 193, 194.
Carroll, L'abbé John, 136, 137, 153.
Cartier, Jacques, 160.
Castelreagh, Lord, 143.
Cataraqui, Le fort, 303.
Carataqui, La rivière, 233.
Cavanagh, M., 102.
Cavelier de La Salle, Robert, 268, 367, 370.
Cazeneuve, L'abbé Frs-Joseph, 93, 103.
Cécil, L'abbé J.-Étienne, 120, 146, 169.
Cèdres—Voir Les Cèdres.
Chabert de Joncaire, M. de, 50.
Chaboillez, L'abbé Auguste, 139, 149, 166, 169, 172, 173, 175, 176, 177, 178, 179, 182, 183, 185, 187, 204, 205.
Chambly, 30, 65, 75, 233, 316, 331, 367.
Chambly, La rivière, 5, 6, 13.
Champigny, M. de, 211.
Champigny, Le chevalier de, 282.
Champigny—Voir Bochart Champigny.
Champlain, Le lac, 18, 20, 22, 23, 46, 65, 70, 227, 229, 231, 232, 233.
Chandler, M., 148, 151, 154, 158.
Cha8anons, Les, 45.
Charente, La, 247, 248, 249, 251, 255, 270, 273, 285, 287, 295, 303, 323, 333.
Charet, M., 46, 48.
Charly, M., 7.
Charon, François, 403.
Charon, Les Frères, 403.
Chartier, L'abbé Étienne, 203, 205, 206, 207
Chartier de Lotbinière, Michel, 47, 235, 236.
Chartier de Lotbinière, Angélique, 1.
Chartier de Lotbinière, René-Louis, 345.
Châteauguay, 73.
Châteauguay, L'île et seigneurie de, 420, 421, 427.
Chauny, Le nommé, 280.
Chaussegros de Léry, C.-R., 232.

Chaussegros de Léry, Jos.-Gaspard, 218, 219, 227, 228, 230, 231, 232, 235, 236, 237, 238, 239, 241, 242, 243, 244.
Chaussegros de Léry, M., 126.
Chaussegros de Léry, Mme, 237.
Chauvin, L'abbé Marc, 158, 165, 167, 177, 184, 198.
Chouaguen, Le fort, 5, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 20, 21, 22, 30, 33, 40, 41, 45, 48, 59, 66, 72, 76, 218, 220, 227, 228, 229.
Chercheuse, La, 26.
Cheverus, Mgr, 95, 96, 146, 170.
Chèvrefils, L'abbé Jean-Olivier, 186, 189, 190, 195, 199.
Chevry, M. de, 264, 270, 273.
Chisholm, L'abbé Jean, 102, 117, 154, 158, 170, 180, 206.
Chute, La, 11, 25, 54.
Coffin, L'hon. Thomas, 151, 186.
Colchester, Lord, 170.
Colombière—Voir La Corne de la Colombière.
Coligny, L'amiral de, 3.
Coltman, M., 128.
Colville, M., 141.
Combles, M. de, 236.
Comète, La, 211.
Compagnie de la baie d'Hudson, La, 141, 142, 146, 155, 180, 188.
Compagnie du Canada, La, 330.
Compagnie du Nord, La, 304, 322, 347, 355, 380.
Compagnie du Nord-Ouest, La, 97, 102, 127, 140, 141, 142.
Concorde, La, 218.
Conflans, Le maréchal de, 31.
Conefroy, L'abbé Pierre, 99.
Congrégation Notre-Dame, Les SS. de la, 94, 130, 140, 159, 182, 294, 427.
Connolly, Mgr John, 92, 133, 150, 152, 154.
Consalvi, Le cardinal, 154, 162, 164, 184, 187.
Conwell, Mgr, 136, 139, 141, 147, 148, 154, 155, 174, 178, 179.
Contrecœur, Le camp de, 26.

Contrecœur—Voir Pécaudy de Contrecœur.
Cooke, L'abbé Thomas, 114, 120, 129, 134, 142, 153, 158, 160, 161, 169, 176, 178, 180, 181, 182.
Corbière, M. de, 1.
Côté, L'abbé Frs-Xavier, 92, 101, 108, 121, 194.
Côté, Le sieur, 35, 38, 39.
Coup, Samuel, 24.
Courbon, L'abbé, 142, 152.
Courtaud, L'abbé Julien, 172, 174.
Courval, Le sieur, 36, 44.
Coutlée, La Sr,
Corlar, Le fort, 33, 34, 218.
Claus, Le colonel, 104.
Clément, L'abbé Pierre, 158, 174, 177.
Clérin—Voir Estienne de Clérin.
Clifford, Lord, 165.
Coulon de Villiers, Le chevalier François 8, 13, 22.
Crevier, L'abbé Joseph, 94, 102, 116, 123, 125, 126, 127, 128, 157, 179, 184, 188, 194, 200, 203, 207.
Crisafy, Le marquis Antoine de, 253, 341, 368.
Crisafy, Le chevalier Thomas de, 253, 272, 278, 315, 337, 344.
Crowley, L'abbé 194, 196, 197, 198, 205, 206.
Cuisy, M. de, 402.
Cumberland, Le fort, 32.
Cummings, W., 196.
Cusson, La Sr Catherine, 395, 399.
Cusson, L'abbé Michel, 118, 161.
Cuthbert, L'hon. J., 135.
Cyr, Ernest, 386.
Cyr, Vital, 121.

D

Dalhousie, Lord, 133, 135, 136, 139, 140, 143, 144, 145, 148, 155, 156, 162, 165, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 183, 205, 206, 207.
Daneau de Muy, Nicolas, 280, 281, 311, 378.
Daguesseau, M., 280.

Dagneun (ou Daqum), M., 49.
Dalling, Joseph, 61.
Damours de Freneuse, Mathieu, 250, 260, 286, 292, 359.
Damours des Chauffours, Louis, 250, 260, 286, 292.
Dampierre, Le chevalier de, 211, 217.
Daqum (ou Dagneun), M., 49.
Darling, Le colonel Henry, 151.
Darling, M.-O., 142.
D'Arrezat, Le capitaine, 72, 73.
Dasserat, Voir D'Arrezat.
Daveluy, L'abbé Jean-Baptiste, 115.
Davidson, M., 166.
Dazemard de Lusignan, M., 7, 8, 12, 13, 22, 39, 76, 229, 230, 231, 232, 235, 237, 244.
Debartzch, L'hon. P.-Dominique, 109, 121, 125, 135, 136.
Decoigne, L'abbé Bernard-B., 172, 174, 176.
Decombre, M., 40.
Decoste, L'abbé, 95.
Deguerres, Le sieur, 47.
Deguise, L'abbé Frs-Joseph, 135, 149, 150, 163, 175, 182, 200, 201, 204, 205.
Delaporte, L'abbé, 147, 149, 177, 180, 188, 199.
Delany, L'abbé, 93.
Delaunay, L'abbé Louis, 143.
Delisle, Jean-Guillaume, 110, 174, 181.
Delisle, L'abbé Jos.-David, 195.
Delisle, M., 435.
Delormes, Le nommé, 34.
De Louche, Le sieur, 43.
Demers, La Sr Catherine, 395.
Demers, L'abbé Frs-Xavier, 97, 123, 129, 134, 137, 145, 159.
Denaut, Mgr Pierre, 87, 172.
Dénéchaud, L'abbé Chs-Denis, 152.
Denoës, Le chevalier, 82.
Denonville, Le gouverneur de, 274, 315, 348, 358, 365, 378.
Denys de Bonaventure, Simon, 247, 249. 255, 256, 261, 263, 271, 272, 282, 285, 296, 311, 318, 338, 343, 352, 364.
Denys de Vitré, M., 49.
Derleins, M., 34.
Desandrouins, L'ingénieur, 236.
Desbrieux, La nommée, 253.
Descayrac, Mme, 380.
Deschambault, Le lieutenant-colonel, 99
Deschambault, M., 9, 10.
Des Champs de Boishébert, M., 43.
Deschenaux, M., 35.
Deschenaux, Joseph Brassard, 3.
Deschenaux, L'abbé Chs-Joseph Brassard, 184, 185.
Desforges, L'abbé Antoine, 165.
Desjardins, L'abbé P.-J.-Louis, 101, 131.
Desjordy de Cabanac, Joseph, 253, 300, 369.
Desmarteaux, M., 118.
Desquerac—Voir Descayrac.
Des Rivières, M., 37, 114.
Desroberts, M., 237.
Dessaulles, M., 109.
Detchevery, M., 49.
Diemar, Auguste de, 129.
Dieskau, Le baron, 1, 21, 222.
Dion, M., 128.
Dionne, M., 127.
Doucet, L'abbé André, 92, 112, 119, 132, 152, 160, 168, 196, 197, 202.
Doucet, Le notaire N.-B., 160.
Douglas, Le capitaine, 46, 74.
Douglas, Thomas, 102.
Dolabara, M., 33, 81, 83.
Drouillon, M., 6, 11.
Dublin, L'évêque de, 92.
Dubois, L'abbé Emile, 386.
Dubois de la Mothe, Le comte, 15.
Dubois la Miltières, M., 44.
Dubourg, Mgr Louis-Guillaume, 132, 155, 160, 174, 188.
Du Breuil de Pontbriand, Mgr Henri-Marie, 224, 245, 407, 410, 411, 412, 417.
Du Buisson—Voir Renaud du Buisson.
Ducharme, L'abbé Chs-Joseph, 93, 134, 158, 159, 160, 172, 174, 201.
Duchesnay, Mme (Mlle Guérout), 126.
Duchesnay—Voir Juchereau Duchesnay.
Duchouquet, L'abbé C.-J.-Lefebvre, 102, 103.

Ducroux dit Beauséjour, Pierre, 40.
Dufresne, L'abbé Michel, 163, 166, 167.
Dufresne, L'abbé Nicolas, 124, 126, 157.
Dufrost de la Jemmerais, Christophe, 390.
Dufrost de la Jemmerais, Marie-Marguerite—Voir Youville.
Duguay, L'abbé Pierre, 130, 175, 195.
Du Gué, M., 211.
Duhamel, Le nommé, 49.
Dullard, L'abbé William, 93, 113, 117, 121, 146, 154, 158, 168, 170, 172, 173, 174, 185, 194, 201, 202.
Dumas, M., 75.
Dumoulin, L'abbé J.-S.-Nicolas, 117, 121, 125, 130, 140, 141, 168, 169, 174, 184, 186.
Dumphy, M., 93.
Dupin, Le sieur, 363, 368.
Duplessis, Georges Regnard, 334, 372.
Duplessis-Fabert, M., 6.
Duprat, M., 57, 58.
Dupuy, Paul, 293, 306.
Duquesne, Le gouverneur, 412.
Duquesne, Le fort, 23, 45, 67, 223.
Durantaye—Voir Morel de la Durantaye
Durelle, L'amiral, 50, 56.
Durocher, L'abbé Flavien, 128, 202.
Duverny, M., 31.

E

Edge, L'abbé, 117, 125, 170, 196, 197.
Edouard, Le fort, 30, 32, 38, 41, 66, 67.
England, Mgr, 136.
English, John, 109.
Envieux, L', 247, 249, 250, 255, 271, 283, 323, 351, 352, 354.
Epervanche, M. de l', 81, 82, 85.
Equité, L', 26.
Erié, Le lac, 342.
Estèbe, M., 239.
Estimauville, Jean-Baptiste d', 124.
Estrendens, Le fort d', 27.
Estienne de Clérin, Gilles d', 282.
Estienne de Clérin, M. d', 379.
Estrades, Le maréchal d', 345.
Evêque de Québec—Voir Saint-Vallier.
Ewer, L'abbé Thomas, 89, 93.

F

Fail—Voir Faye.
Faillon, L'abbé Etienne-Michel, p.s.s. 385, 421.
Faucher, L'abbé Edouard, 196, 207.
Faucon, L'abbé Antoine, p.s.s., 399.
Fauvel, L'abbé Jaen-Baptiste, 165, 184, 206.
Favard, L'abbé Alexis-Gilbert, p.s.s., 400.
Faye, M. de, 34, 45, 46, 50, 51, 83.
Féligonde, L'abbé J.-Frs Pélissier de, p.s.s., 425, 427, 433.
Félix, L'abbé Maurice, 167, 169, 171.
Felton, Le capitaine, 90, 191, 207.
Feltz, Le docteur, 398.
Fenwick, Mgr Edward-D., 133, 155.
Fitzgerald, L'abbé Michael, 92, 103, 158, 170, 180, 206.
Fitzpatrick, L'abbé, 89, 91, 92.
Fluet, L'abbé Louis, 203, 207.
Fleurimont de Noyelles, M. de, 10, 11, 13, 16, 17, 22, 229, 230, 233.
Folles-Avoines, Les, 35.
Fonblanche—Voir Martinet de Bonblanche.
Fonbonne, M. de, 25.
Fontana, Le cardinal, 87, 127, 128, 131, 133, 134, 137, 143, 144, 148, 150, 154, 156, 160, 162.
Fontbrune, M. de, 9, 212.
Forbes, Le colonel, 69.
Fortier, M., 163.
Fortier, L'abbé N,-C., 155, 203.
Fortin, L'abbé Barthélemy, 128.
Fortune, La, 351, 352.
Foucault, Le moulin, 55, 65, 82, 83.
Fournier, L'abbé Chs-Vincent, 129.
Franquet, L'ingénieur, 237.
Fraser, L'abbé William, 126, 129, 140, 158, 159, 161, 165, 175, 183, 185, 194.
French, Le P. Charles, 89, 93, 97, 106, 127, 133, 152, 158, 159, 160, 165, 170, 184, 185, 193, 194, 196, 200, 202, 203, 206.
Freneuse—Voir Damours de Freneuse.

Frères Hospitaliers de Montréal, Les, 306, 324, 405, 409.
Fresnel, de la Pipardière, J.-A. de, 363.
Fresnoy, Agathe-Louise de, 3.
Fresnoy, Henri de, 3.
Fresnoy, Le marquis de, 3.
Fronsac, Le duc de, 28.
Frontenac, Le fort, 10, 14, 23, 220, 221, 248, 254, 269, 271, 275, 284, 285, 296, 300, 309, 312, 315, 324, 331, 338, 342, 347, 357, 362, 366, 374.
Frontenac—Voir Buade de Frontenac.

G

Gabaret, Le sieur de, 339.
Gagnon, L'abbé Antoine, 97, 109, 119, 146, 156, 165, 201, 206.
Gagnon, L'abbé Jean-François, 192, 193, 195, 198.
Gale, Samuel, 114, 146.
Galissonnière, M. de la, 10, 27, 28.
Galissonnière, L'enseigne la, 211.
Galliffet, François de, 261, 268, 281, 341, 369, 370, 378.
Galops, L'île aux, 72.
Gamelin, Ignace, 15.
Ganactagon, Le nommé, 22, 23, 34.
Gannes de Falaise, Louis-François de, 83.
Garden, M., 141.
Gaspé, Le capitaine de, 10, 11.
Gatien, L'abbé Félix, 106.
Gatien, L'abbé Jean-Baptiste, 119, 145.
Gaulin, L'abbé Rémi, 91, 92, 96, 102, 108, 117, 120, 122, 128, 130, 138, 142, 146, 152, 158, 160, 171, 185, 187, 193, 195.
Gautier de la Vérendrye, Le chevalier L.-J., 42, 45, 65, 82.
Gautier, de Varennes, M., 7.
Gautier de Varennes, Marie, 390.
Gauvreau, L'abbé Célestin, 192, 194.
Gauvreau, L'abbé Claude, 121, 146.
Georges, Le fort, 38, 39, 44, 236.
Georges, Le lac, 69.
Germain, L'abbé, 105.
Gervais, M., 98.
Gibert, L'abbé Pierre, 128, 187.
Gingras, L'abbé Louis, 153, 161, 179, 190, 191, 192.
Gironde, La, 323, 333, 346, 347, 358, 372.
Girouard, L'abbé Antoine, 94, 109, 118, 120, 121, 123, 125, 130, 134, 136, 176, 178, 179, 181, 183, 194, 203.
Giroux, L'abbé Jean-Olivier, 159, 194.
Godefroy de Normanville, M., 24.
Godefroy, de Tonnancour, René, 77.
Gomain, M., 217, 225, 226.
Gosselin, La Sr Marie-Joseph, 414.
Goyogouins, Les, 383.
Grace, L'abbé Thomas, 102.
Gradwell, L'abbé Robert, 87, 135, 141, 144, 148, 154, 156, 162, 164, 169, 172, 173, 177, 179, 181, 183, 187, 191, 192, 198, 199, 202, 207.
Grais—Voir Le Goues de Grais.
Grande-Baie, La, 22, 25, 229.
Grandpré—Voir Boucher de Grandpré.
Grandville—Voir Bécard de Grandville.
Grant, L'abbé, James, 93, 126, 197.
Grant, L'hon. Chs-William, 105, 118, 150.
Gravé, L'abbé Henri-François, 436.
Gregorio, Le cardinal di, 162.
Grenier, L'abbé Pierre, 103, 104, 172, 174.
Greysolon Du Luth, Daniel, 315, 337, 344.
Griffiths, John, 193.
Grises ou de la Charité, Les SS., 385, 386, 387, 396.
Groix—Voir Aloigny de la Groix.
Guerchy, M. de, 2.
Guigue, M., 382.
Guyenne, Le régiment de, 2, 15, 17, 18, 29, 58, 59, 86, 220.

H

Hale, Le lieutenant-colonel, 68.
Halie, L'évêque de—Voir Poynter.
Halkett M., 141, 145, 146, 148, 155, 165, 168, 180, 184, 186.
Halt, Le major, 26.
Hameau, Le sieur, 256.
Hamilton, Archibald, 69.
Hannan, L'abbé, 141, 142, 143.

Harold, L'abbé, 178.
Harper, L'abbé Jean, 168.
Hasselt, Le régiment de, 26.
Haut-Canada, 88.
Hébécourt, M. d', 73.
Hébert, L'abbé, 148.
Herbin, Le sieur, 252.
Herriot, Le colonel, 163, 191, 193, 207.
Herron, L'abbé Guillaume, 89, 193.
Hertel, M., 1, 12, 32, 39, 46, 51, 306, 324, 334, 350, 359.
Hertel de Cournoyer, M., 230, 236.
Hertel de Rouville, M., 201.
Hertel de Saint-François, M., 50.
Héros, Le, 18, 26, 211, 212, 216, 217, 218, 226.
Héron, M., 266.
Hiché, M., 12.
Hogan, L'abbé, 141, 151, 156, 174.
Holmes, L'abbé Jean, 133, 170, 175, 182, 184, 191, 193, 203, 207.
Holmes, L'amiral, 50.
Honoré, L', 352.
Hôpital général de Montréal, 294, 306, 333, 349, 389, 390, 394, 403, 405, 408, 411, 421, 424, 425, 435.
Hôpital général de Québec, 178, 224, 403, 408.
Horan, L'abbé, 157, 185.
Hôtel-Dieu de Montréal, 153, 155, 186, 206, 386, 425, 426.
Hôtel-Dieu de Québec, 224.
Hubert, Mgr Jean-François, 119, 150, 164, 414.
Hubert, M., 100.
Hubert, René, 325.
Hudon, L'abbé Hyacinthe, 158, 161, 165, 170, 186, 196, 201, 206.
Hurons, Les, 10, 11, 13, 222, 270, 279, 283, 309, 312, 320, 355, 361.

I

Ile-aux-Courdes, L', 33, 35, 36, 37, 40, 43, 48, 50, 62, 71, 72, 217, 226.
Iles de la Madeleine, Les, 89.
Ile d'Orléans, L', 33, 36, 37, 40, 42, 43, 45, 47, 49, 55, 57, 58, 71, 72, 217, 218, 226, 309.
Ile-Perrault, L', 73.
Ile Royale L', 7, 18, 215, 226, 237.
Ile-Verte, L', 226.
Illinois, Les, 260, 267, 291, 355, 361.
Illinois—Voir Saint-Louis-des-Illinois.
Illustre, L', 18, 211, 212, 213, 215, 217.
Inglesi, L'abbé Angelo, 160, 178.
Imbert, M., 239.
Iroquois, Les, 8, 10, 16, 17, 19, 25, 26, 29, 32, 34, 35, 40, 44, 45, 52, 66, 72, 86, 219, 220, 236, 247, 248, 251, 254, 255, 256, 260, 268, 269, 270, 271, 274, 275, 279, 283, 284, 291, 296, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 307, 308, 309, 310, 312, 315, 319, 320, 321, 322, 328, 329, 331, 337, 338, 340, 342, 347, 355, 361, 362, 364, 365, 366, 367, 371, 372, 374, 380, 382, 383.

J

Jacob, Le capitaine, 44.
Jancleau, Le nommé, 351, 352, 353.
Janvier, L'abbé, 159.
Jaudoin, Charlotte, 129.
Javergea dit Lafeuillade, Pierre, 5.
Jean, L'abbé, 165.
Jean, L'abbé Jos.-Maurice, 123, 125.
Jésuites, Les, 96, 156, 181, 224, 332, 348.
Jetté, Mme L.-A., 385.
Johnson, Le major général, 15, 34, 58, 81.
Jolliet, Louis, 261, 268, 293.
Jonathan, M., 151.
Joncaire—Voir Chabert de Joncaire.
Jonquière–Voir Taffanel de la Jonquière.
Joyer, L'abbé René-Pierre, 91, 107.
Juchereau, M. 154.
Juchereau de Saint-Denys, Charles, 380.
Juchereau de Saint-Denys, Nicolas, 306, 324, 334, 350.
Juchereau Duchesnay, M., 39, 41.
Juliopolis, Mgr de—Voir Provencher.

K

Kavanagh, M., 100.
Kelly, L'abbé Jean-Baptiste, 99, 106, 139, 152, 155, 161, 163, 182, 183.
Kilkenny, L'évêque de—Voir Marum.

Kelly, Mgr. 136, 141, 154.
Kennedy, Le capitaine Quinzon, 67, 68, 69, 71.
Kerne, Le fort, 27.
Kikapoux, Les, 279.
Kimber, L'abbé Thomas, 123, 172.
Knight, Joseph, 69.

L

Labelle, L'abbé Édouard, 190, 192, 201.
Labelle, L'abbé François, 133, 147, 158.
Labrador, 261.
La Broquerie—Voir Boucher de la Broquerie.
La Brosse, Antoine, 398.
Lacasse, L'abbé Joseph, 107.
Lacasse, L'abbé, 184.
Lac-des-Deux-Montagnes, 236.
Lachaise, Le Père, 267.
La Chapelle, M., 1.
La Chesnaye, M. de, 268, 306, 324.
La Chute—Voir Chute.
La Corne, Mme de, 402.
La Corne de la Colombière, M., 8, 22, 30, 31, 63.
La Corne de Saint-Luc, M., 5, 9, 10, 11, 12, 16, 17, 18, 24, 33, 41, 42, 47, 48, 50, 63, 66.
Lafaye, Pierre de, 369.
Lafontaine de Belcourt, Jacques, 216.
La Forest, François de, 260, 267, 268, 291, 304, 321, 332, 347, 357, 374.
Lagalette, Le général, 50.
Lagarde, L'abbé André-Toussaint, 110, 117, 128, 146, 147, 190.
Lagny, M. de, 263.
Lagorce, M., 123.
Lajus, L'abbé J.-B.-I.-H., 113, 139.
Lambert, Le capitaine Pierre, 97.
Lambert, Mgr Patrick, 93.
La Mothe, L'abbé Pierre-Jacques de, 97, 99, 101, 110, 112, 114, 118, 127, 156, 185, 186, 187, 189, 190, 191, 194, 203, 205, 206.
La Mothe, L'île, 31, 73, 80, 81, 83.
Lamothe Cadillac, Antoine de, 267, 270, 279, 283, 301, 308, 309, 312, 321, 341, 342, 362, 366, 369.
Lamotte, L'abbé Antoine, 107, 142, 158, 159.
Lamotte, L'abbé Louis, 175, 176.
Lanaudière—Voir Tarieu de Lanaudière
Lanctôt, L'abbé René-Pascal, 89.
Langlade, M. de, 1, 86.
Langloiserie—Voir Piot de Langloiserie.
Languedoc, Le régiment de, 40, 58, 220, 230.
Langy-Levreau — Voir Langy-Montegron.
Langy-Montegron, M. de, 23, 24, 30, 32, 33, 37, 39, 40, 41, 42, 44, 45, 47, 51, 54, 59, 63, 64, 65, 66, 72, 74, 75, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86.
La Palme, M., 402.
Laperrière—Voir Boucher de Laperrière.
Laprairie, 13, 17, 18, 22, 65, 82.
Laprairie-de-la-Madeleine, 228.
Lapromenade, Le nommé, 235.
La Roche-Aymon, L'abbé de, 155, 156.
La Roche Beaucour, M. de, 212.
La Rocque, François-Antoine, 164, 165, 203.
Lartigue, Mgr J.-J., 88, 131, 132, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208.
La Salle—Voir Cavelier de La Salle.
Lasablonnière, M. de, 39.
La Sarre, Le régiment de, 8, 15, 17, 18, 29, 40, 58, 74, 212, 220, 225.
Lascelles, Le régiment de, 53, 70.
La Serre dit la Forme, La Sr Thèrèse, 400.
La Touche—Voir Tantouin de la Touche.
Lauberivière—Voir Pourroy de Lauverivière.
Lauzon, 240, 241.
Lavaltrie— Voir Margane de Lavaltrie.
Lavizarrie, L'abbé, 135.
Le Ber de Senneville, M. 1, 51, 266.
Le Borgne, M., 80, 81, 83.
Le Bourdais, L'abbé Jacques, 113, 114.
Leclerc, L'abbé Alexis, 99, 174, 176.

Leclerc, L'abbé Flavien, 135, 181, 204, 206.
Leclerc, L'abbé Ignace, 107.
Leclerc, L'abbé Xavier, 190.
Leclerc dit Luzard, François, 5.
Le Courtois, L'abbé Frs-Gabriel, 159, 185.
Leduc, L'abbé Pierre-Nicolas, 133, 160, 176, 201, 202.
Lefebvre de Bellefeuille, L'abbé Frs-Louis, 145, 174, 201, 202, 206.
Lefebvre de la Barre, Le gouverneur, 313, 361.
Lefrançois, L'abbé Alexis, 154, 177.
Lefrançois, L'abbé Jos.-Philippe, 145, 147, 157, 171, 176, 185, 189, 192.
Le Frou, L'abbé, 142.
Le Gardeur de Courtemanche, M., 26, 42, 85.
Le Gardeur de Repentigny, Le chevalier Louis, 57, 58.
Le Gardeur de Tilly, Charles, 295.
Le Gardeur de Tilly, Pierre-Noël, 295.
Le Goues de Grais, Le chevalier, 261.
Le Gouez de Merville, Le sieur, 261, 293.
Lejamtel, L'abbé Antoine, 100, 108, 113, 117, 120, 128, 130.
Leland, Le capitaine, 68.
Lelièvre, L'abbé Joseph, 192, 195, 200.
Le Marchant de Lignery, L'abbé Jacques, 433.
Le Marchant de Lignery, M., 73.
Le May, Ignace, 34.
Le Mercier, Le chevalier, 19, 22, 46, 81, 240.
Le Moine des Pins, La Sr M.-T., 399, 406, 409, 414, 419, 436.
Le Moyne d'Iberville, Pierre, 260, 262, 269, 291, 296, 297, 298, 299, 304, 311, 320, 322, 323, 352, 355, 368.
Le Moyne de Longueuil, Charles, 376, 420, 421.
Le Moyne de Longueuil, Le baron, 134.
Le Moyne de Longueuil, M., 12, 224, 227, 239.
Le Moyne de Maricour, Paul, 297.
Le Moyne de Sérigny, Joseph, 298.
Le Neuf de la Vallière, Michel, 370, 378.
Le Normant de Féradon, L'abbé Louis, 393, 394, 395, 396, 400, 404, 410, 414, 420.
Léon XII, 179, 183, 184, 198.
Léopard, Le, 211, 212, 217, 225.
Le Pappe du Lescoat, L'abbé Jean-Gabriel, p.s.s., 393, 399.
Leprohon, L'abbé J.-Onésime, 168.
Le Saulnier, L'abbé C.-Michel, 159, 171, 172.
Les Cèdres, 73.
Lescoat—Voir Le Pappe du Lescoat.
Lestage, M., 114.
Lescamp, M. de, 35.
Lesueur, Pierre, 332, 335, 336, 347, 357, 374, 381.
Le Vallet, M. de, 39.
Levasseur de Néré, M., 36, 239, 289, 339, 343, 369.
Le Verrier, Mme, 395.
Le Verrier, Le capitaine, 9, 21.
Levesque, M., 119.
Lévis, Le chevalier de, 2, 8, 10, 11, 12, 13, 16, 17, 23, 29, 31, 63, 72, 212, 217, 221, 229, 232, 234, 235.
Licorne, La, 211, 212, 217.
Lièvres, L'île aux, 226.
Ligneris—Voir Le Marchant de Lignery.
Lino—Voir Martin de Lino.
Linvilliers, Coulange de, 280.
Litta, Le cardinal Lorenzo, 87, 95, 96, 97, 110, 112, 118, 129.
Littlehales, Le lieutenant-colonel John, 14.
Loedel, P.-Charles, 197.
Lombard de Combles, M., 212.
Longueuil—Voir Le Moyne de Longueuil.
Lorimier, M. de, 235.
Lotbinière—Voir Chartier de Lotbinière.
Loudon Campbell, Le général, 13, 18, 20, 24, 25, 69.
Louisbourg, 32, 47, 49, 50, 53, 62.
Louisiane, L'évêque de—Voir Dubourg.
Louisière, Le sieur de la, 345, 368.
Loups, Les sauvages, 32, 45, 223.
Louvigny, Louis de la Porte de, 312, 370.

Lovicour, M., 30.
Lubert, M. de, 285, 377.
Lusignan—Voir Dazemard de Lusignan.
Luth—Voir Greysolon Du Luth.
Lydius, Le fort, 7, 18, 19, 20, 22, 24, 25, 29, 30, 52.
Lymburner, Adam, 165.
Lys, Le, 215.

M

Macdonell, Mgr Alexander, 87, 90, 91, 94, 95, 97, 108, 109, 112, 122, 124, 126, 129, 130, 133, 137, 139, 141, 143, 146, 147, 149, 156, 157, 170, 172, 173, 175, 186, 188, 189, 191, 197, 198, 205, 206.
Macdonell, L'abbé Alexander, 91, 102, 106, 112, 117, 122
Macdonell, L'abbé Angus, 127, 147, 157.
Macdonell, Miles, 90, 91.
Macdonell—Voir McDonell.
Macdonell—Voir McDonald.
Machault, M., 21.
Machault, Le fort, 30.
MacGillivray, L'hon. William, 90, 141.
MacKenzie, M., 102.
MacPherson, L'abbé, 133, 148.
MacSweeney, L'abbé Michael, 202.
Madran, L'abbé Jean-Marie, 129, 146, 201.
Maguire, L'abbé Thomas, 103, 105, 129, 132, 137, 149, 160.
Mahon, 7, 15, 21, 27, 28, 226.
Mailhiot, L'abbé Frs-Xavier, 94, 124.
Maillard, M., 114.
Malborough, Le fort, 27.
Malou, Le P. jésuite, 133, 149, 150, 151.
Manathe, Le fort, 264, 269, 273, 274, 279, 310, 339, 343, 355.
Mann, M., 105, 109.
Manseau, L'abbé Antoine, 92, 96, 102, 106, 107, 108, 110, 111, 114, 115, 119, 120, 122, 125, 161, 170, 173, 174, 175, 178, 181, 183, 185, 186, 193, 194, 197, 198, 206.
Marchand, L'abbé Jean-Baptiste, 93, 102, 103, 116, 123, 128, 179, 184, 188, 194, 200.
Marcoux, L'abbé François, 125.
Marcoux, L'abbé Joseph, 101, 104, 114, 124, 126, 129, 196.
Marcoux, L'abbé Louis, 89, 97, 110, 117, 120, 128.
Marcheteau, L'abbé J.-B.-A., 92.
Maréchal, Mgr Ambroise, 133, 135, 136, 137, 141, 144, 148, 149, 164, 178, 200.
Mareuil, Le sieur de, 253, 254, 276, 277.
Margane de Lavaltrie, Séraphin, 345, 360.
Mariaucheau d'Esgly, Le sieur, 252.
Maricour—Voir Le Moyne de Maricour.
Marillac, Le chevalier de, 10.
Marin, M., 18.
Martel, La Sr, 431.
Martin de Lino, Mathurin-François, 322, 323, 334, 350.
Martineau, Le capitaine, 98.
Martinet de Fonblanche, M., 402.
Martinière—Voir Bermen de la Martinière.
Marum, Mgr Kayran, 93, 95.
Matignon, M., 99.
Maupéou, Le chevalier de, 278.
McCarthy, M., 117.
McDonald, L'abbé Angus, 174.
McDonald, Mgr Donald, 91, 120, 130, 153, 158, 170.
McDonald, Duncan, 91.
McDonald, L'abbé John, 89, 105, 160, 174.
McDonald, Ronald, 89, 105, 120, 153 202.
McDonald—Voir Macdonell.
McDonald—Voir McDonnell.
McDonell, L'abbé John, 105, 146, 153, 158, 168, 173, 174, 177, 178, 180. 184, 189, 191, 202.
McDonell, Mme, 94.
McDonell, L'abbé Roderic, 174.
McDonell, —Voir McDonald.
McDonell—Voir Macdonell.
McEachern, Mgr Angus, 87, 89, 94, 105, 112, 120, 129, 137, 139, 143, 146, 153, 154, 156, 158, 170, 174, 175, 180, 185, 186, 191, 194, 197, 201, 202, 205.

McGill, L'honorable M., 96.
McGilligan, M., 147.
McGinnis, L'abbé Charles, 105, 180.
McIntosh, M., 165.
McKeagney, L'abbé, 160, 161, 165, 170, 201, 202.
McLeod, L'abbé G.-B., 102, 117, 154, 158, 170, 174, 180.
McMahon, L'abbé John, 184, 200, 201.
McMahon, L'abbé Patrick, 139, 158, 159, 160, 202, 203, 206.
McMullen, La Sr, 421.
McQuad, L'abbé Paul, 89, 92, 101, 102, 120.
Mearat, Le sieur, 323.
Méloizes—Voir Renaud d'Avène des Méloizes.
Ménard, La Sr Catherine, 400.
Merle, Le P. Vincent, 91, 102, 117, 120, 161, 170, 204.
Merville—Voir Le Gouez de Merville.
Miamis, Les, 283, 355, 361.
Miamis, Le poste des, 267, 331, 338, 341, 342, 356, 357, 362, 365, 374.
Michillimakinac, 267, 279, 283, 299, 304, 308, 312, 321, 331, 338, 341, 342, 356, 357, 362, 365, 372, 373, 374, 381.
Micmacs, Les, 216.
Mignault, L'abbé Pierre-Marie, 90, 91, 92, 93, 100, 101, 103, 107, 108, 124, 126, 159.
Miller, Othon, 53.
Mills, J.-L., 152.
Milnes, J., 107, 110, 111, 114, 115.
Missilimakinac—Voir Michillimakinac.
Missiskoui, Le poste de, 32, 72, 73, 74, 75, 79, 80, 82, 83, 84, 85.
Mississipi, 332, 335, 347, 357, 370, 374.
Moët—Voir Mouët Louvigny.
Moll, L'abbé Joseph, 193.
Monck, Lord, 132.
Monckton, Le général, 55, 56, 75.
Monic, Joseph de, 351.
Monseignat, Charles de, 338.
Montagnards, Le régiment des, 53, 70, 71.
Montagnards écossais, Les, 106, 159.
Montal, M. de, 281.
Montgolfier, L'abbé Étienne, 177, 180, 414, 426, 431, 435.
Montbeillard, M. de, 242, 244, 245.
Montcalm, Le marquis de, 1, 5, 8, 10, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 22, 23, 29, 31, 42, 58, 59, 74, 212, 221, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 241, 243, 244.
Montegron—Voir Langy-Montegron.
Montigny—Voir Testard de Montigny.
Morin, L'abbé Jean-Baptiste, 168.
Morissette, L'abbé, Jos.-Edouard, 93, 97, 104, 109, 120, 122, 134, 143, 147, 152, 159, 164, 171, 172, 184, 186, 191, 192, 193, 194, 200.
Morandière—Voir Rocbert de la Morandière.
Morel de la Durantaye, Olivier, 42, 45, 52, 75, 84, 85.
Moriss, M., 68.
Mouët Louvigny, L'enseigne, 22, 23, 37, 229, 230, 234.
Mouton du Manoir, Le lieutenant, 211.
Murray, Le général, 70, 71.
Mure, L'hon. John, 108.
Murphy, L'abbé James, 149.
Muy—Voir Daneau de Muy.

N

Nairne, M., 175.
Natchouat—Voir Naxouat.
Naxouat, Le fort, 263, 264, 273, 286, 311, 330.
Neilson, L'hon. John, 195.
Nelson, Le fort, 304, 380.
Nepissingues, Les, 35, 40, 45, 47, 59, 219, 220.
Nesmond, Le marquis de, 327, 330, 336, 339, 344, 360.
Neuville—Voir Pointe aux Trembles.
New-York, L'évêque de—Voir Connolly.
Niagara, le Fort, 29, 34, 40, 50, 52, 68, 69, 70, 220, 221, 236.
Niverville—Voir Boucher de Niverville.
Noël, L'abbé Michel-François, 121, 172.
Noiseux, L'abbé François-Xavier, 104, 107, 113, 115, 134, 159, 161, 181.
Noix, L'île aux, 45, 55, 56, 64, 72, 73, 85.

Normant—Voir Le Normant de Féradon.
Nouvelle-Angleterre, 25, 225, 325, 327, 337, 422.
Nouvelle-York, 302, 304, 327, 337.
Noyelles—Voir Fleurimont de Noyelles.

O

Odelin, L'abbé Jacques, 93, 106, 140, 145, 203.
Odell, Jonathan, 92.
Ollivier, L'abbé, 95, 119.
O'Meara, L'abbé John, 149, 156, 165, 183, 185, 189, 190.
Onneyouths, Les, 307, 310, 320, 328, 337, 338, 341, 383.
Onnontagués, Les, 274, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 318, 319, 320, 328, 337, 338, 381, 383.
Ontario, Le fort, 14, 236.
Ontario, Le lac, 34, 38, 46, 66, 221, 300.
Orange, Le fort, 6, 7, 18, 20, 25, 37, 50, 220, 221, 248, 269, 274, 279, 310, 338, 340, 365, 380.
Orfroy, L'abbé Urbain, 90, 146, 148.
Orson, M., 320.
O'Sullivan, Michel, 192, 198, 199.
Otchik, Le sauvage, 236.
Otways, Le régiment d', 53, 70.
Outaouais, 322, 326, 331, 337, 347, 357, 369, 370, 372.
Outaouais, Les, 19, 86, 271, 279, 283, 301, 302, 304, 309, 312, 316, 320, 321, 328, 332, 346, 355, 361.
Outarde, L', 226.
Outlas, M., 63, 65, 75, 82, 84.

P

Paignier, M. de, 211.
Painchaud, L'abbé Charles-François, 89, 157, 179, 195, 196.
Paisley, L'abbé Hugh, 162, 202.
Paix, Les îles à la, 421.
Panet, Mgr B.-Claude, 87, 94, 96, 103, 104, 117, 122, 129, 130, 131, 132, 135, 143, 145, 156, 164, 172, 173, 175, 196, 199.
Panet, L'abbé Jacques, 106, 114.
Panet, Le notaire, 421.
Papineau, L'abbé 158, 197.
Papineau, L'hon. L.-J., 119, 134, 144, 162, 165, 178, 182, 205.
Paquet, L'abbé Frs-Raphael, 166, 182, 183, 196.
Paquin, L'abbé Jacques, 103, 105, 145.
Paquin, L'abbé Jean-Baptiste, 93, 187, 194.
Paré L'abbé Jean-Romuald, 109, 116, 128, 158.
Parent, L'abbé Auguste, 96, 100, 107, 183.
Parent, L'abbé Louis, 116.
Parent, L'abbé P.-A. 103.
Parker, Le colonel, 1.
Parscau du Plessis, le comte de, 209.
Parscau du Plessis, Louis-Guillaume de, 209, 210.
Parscau du Plessis, Pierre de, 209.
Patris, M., 21.
Paul, Le Fr. récollet, 151.
Péan de Livaudière, J.-H., 19, 22, 224.
Péan de Livaudière, Mme, 63.
Pécaudy de Contrecœur, M., 11, 12, 16, 17, 18, 19, 23, 24, 25, 26.
Pedicini, Mgr, 154.
Pemaquid ou Pemquid, Le fort, 256, 264, 272, 286, 296, 298, 310, 320.
Pemkuit—Voir Pemaquid.
Pentagouet, Le fort, 263, 271, 285, 325, 326, 327, 330.
Pepperell, Le régiment de, 15.
Percée, L'île, 313, 367, 369, 370, 378.
Périnault, L'abbé Pierre-Joseph, 108, 114, 122, 123, 124, 145.
Perras, L'abbé Jean-Baptiste, 124.
Perrault, Le protonotaire, 176, 177.
Perthius, M., 12, 16, 25, 26.
Phelan, Mgr Patrick, 197.
Phelippeau, M. de, 265.
Philippe, Le fort, 27.
Phipps, Le chevalier, 278.
Pie VI, 101.
Pie VII, 101, 132, 179, 184.
Pietro, Le cardinal di, 87.
Pigeon, L'abbé François-Xavier, 160, 161, 162, 163, 177, 189, 200, 207.

Piot de Langloiserie, Charles-Gaspard, 261, 268, 335, 379.
Pipardière—Voir Fresnel de la Pipardière.
Piquet, L'abbé, 235.
Plagnolle, Le sieur de, 318.
Plaisance, Le fort, 252, 278, 297, 301, 303, 313, 317, 323, 325, 326, 330, 377.
Plessis, Mgr Jos.-Octave, 87 à 209.
Pointe-à-la-Chevelure, 67, 68.
Pointe à la Peur, 65.
Pointe au Baril, 29, 34.
Pointe aux Chevreuils, 229.
Pointe au Fer, 31, 81, 82.
Pointe-aux-Pères, 35.
Pointe-aux-Roches, 83.
Pointe-aux-Trembles, 3, 5, 30, 36, 234.
Pointe-au-Sable, 63.
Pointe-Claire, 73.
Pointe de Lessé, 58.
Pointe-Lévis, 46, 47, 48, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 57, 61, 65, 70, 71, 72, 73.
Pointe-Saint-Charles, 404, 410, 426, 427.
Pointe Saint-Jean, 74.
Pointe Squenonton, 6, 81, 82, 84, 85.
Poirier, L'abbé Isidore, 145, 159, 169, 172, 174.
Polignac, Le prince de, 199.
Poly, Le, 262, 278, 287, 351, 352, 372.
Pontbriand—Voir Du Breuil de Pontbriand.
Pontchartrain, Le, 26, 351, 352.
Pontchartrain, M. de, 263, 265, 267, 268, 269, 270.
Pontchartrain, Mme de, 278.
Pontleroy, L'ingénieur de, 237, 243, 245.
Porlier, L'abbé François-Pascal, 200.
Port-Louis, 218.
Port-Royal, 278, 380.
Pot-à-l'eau-de-vie, Le, 226.
Potvin, L'abbé Jean-Baptiste, 206.
Pouchot, M., 45, 52, 59, 236.
Pouget, Mlles, 158.
Poulhariès, M. de, 58.
Pourroy de Lauberivière, Mgr-François-Louis, 399.
Poute8atamis, Les, 22, 23, 24, 26, 229, 230.
Power, L'abbé John, 150, 197.
Poynter, Mgr William, 87, 130, 131, 133, 135, 139, 140, 141, 144, 148, 150, 154, 156, 162, 163, 165, 173, 177, 178, 179, 181, 182, 187, 188, 191, 192, 198, 199, 205, 207.
Praslin, Le duc de, 2.
Prescott, Le capitaine, 69.
Présentation, Le fort de La, 20, 21, 23, 72, 76, 219, 235.
Prévost, Sir George, 91, 99, 100.
Prévost, Lady, 91.
Prévost, L'abbé Louis-Amable, 108.
Prévost dit Laliberté, Jacques, 34, 39, 40.
Prideaux, John, 68, 70.
Primeau, L'abbé Charles-Joseph, 97, 126, 136, 177.
Prince, L'abbé, 190.
Protais d'Odet d'Orsonnens, M., 91.
Profond, Le, 323.
Provencher, Mgr Jos.-Norbert, 92, 93, 94, 96, 97, 115, 117, 119, 121, 125, 130, 131, 132, 134, 135, 139, 140, 141, 142, 143, 145, 146, 148, 155, 156, 162, 163, 165, 168, 169, 180, 184, 188, 199.
Provost, François, 341.
Puants, Les sauvages, 51.

Q

Quair, William, 70.
Quatre-Vents, Les îles des, 6.
Quesnel, Frédéric-Auguste, 153.
Quesnel, Mlles, 162.
Quintal, L'abbé Michel, 138, 174, 182.

R

Rabot de Vadeboncœur, François, 47.
Raby, Le pilote, 49, 212.
Raby, L'abbé Louis, 97.
Racicot, M., 158, 175.
Ragotterie, Le sieur de, 280.
Raimbault, L'abbé Jean, 90, 101, 148, 149, 152, 158, 167.
Raimbault, M., 121.
Raimbault de Simblin, P.-F., 18, 23, 42, 45.
Rainville, La Sr Catherine, 400, 411.

Rais, M. de, 226.
Raizenne, L'abbé Amable-Simon, 196.
Raizenne, L'abbé Jos.-Jérôme, 118.
Ramesay, Claude de, 295, 318, 336, 343, 346, 379.
Ramesay, J.-B.-N.-R. de, 76.
Ramsay, Mgr D.-S., 385.
Rangers, Le régiment des, 53, 70.
Read, M., 67.
Récollets, Les, 118, 151, 224, 253, 267, 294, 324, 333, 349, 358, 376.
Reine, Le fort de la, 27.
Reine, Le régiment de la, 29, 40, 86, 220.
Renaud d'Avène des Méloizes, Nicolas, 1, 2, 5, 29.
Renaud d'Avène des Méloizes, Nicolas-Marie, 1.
Renaud Du Buisson, Charles, 363.
Repentigny—Voir Le Gardeur de Repentigny.
Retraite, La, 48.
Rey-Gaillard, Pierre, 333, 349, 358, 375.
Rhésine, L'évêque de— Voir Macdonell.
Ricaut, Paul, 68, 69.
Richard, M., 102.
Richelieu, Le maréchal de, 27, 28.
Richmond, Le duc de, 124, 125, 129.
Rigaud de Vaudreuil, Philippe de, 308, 315, 317, 326, 327, 341, 345, 356, 368, 372, 377, 382.
Rigaud de Vaudreuil, Pierre de, 1, 5, 6, 8, 10, 11, 12, 13, 21, 23, 29, 30, 31, 42, 46, 49, 58, 78, 85, 218, 221, 225, 227, 228, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 261, 270.
Ringuet, L'abbé Michel, 147, 201, 203.
Ristigouche, 96.
Rivard, L'abbé François-Germain, 106, 125.
Riverin, Denis, 283, 334, 350, 359, 375, 377, 382, 384.
Rivière à la Barbue, 51, 54, 231.
Rivière aux Chicots, 23, 25, 34, 40, 229, 230, 234, 235.
Rivière à la Loutre, 23, 40, 229, 231.
Rivière au Sable, 18, 76, 82.
Rivière Chasie, 64, 81, 83.
Rivière Chouaguen, 10, 12, 50, 220, 236.
Rivière des Illinois, 357.
Rivière des Onnontagués, 316.
Rivière Saint-Charles, 36, 57, 240, 241, 245.
Rivière Saint-Jean, 15, 256, 260, 263, 272, 283, 285, 286, 292, 296, 311, 320, 339.
Riswick, 383.
Robineau de Becancour, Le baron de Portneuf, 378.
Robineau de Villebon, Joseph, 249, 250, 256, 263, 264, 268, 270, 273, 286, 296, 298, 311, 330, 336, 344, 362, 367.
Robitaille, L'abbé Pierre, 108, 136, 147, 156, 157.
Robutel de Lanoue, Joachin, 421.
Robutel de Lanoue, Marie-Anne, 421.
Robutel de Lanoue, Zacharie, 421.
Rocbert de la Morandière, F.-A.-E., 18, 236.
Rocheblave, M., 140.
Rochefort, 28, 226, 255, 285, 286, 302, 303, 323, 330, 331, 333, 356, 358.
Rocher, L'abbé Jos.-A., 195.
Rouer de Villeray, Louis, 265.
Roger, Robert, 32, 38, 39, 41, 44, 62, 65, 84.
Roi d'Espagne, Le, 351, 352.
Romainville, M. de, 225.
Rosati, Mgr, 160, 188.
Rose, L'évêque de—Voir McEachern.
Rosé, Le capitaine, 20.
Roupe, L'abbé, J.-B., 123.
Roussel, Le sieur de, 280.
Roux, L'abbé, J.-H.-A., 88, 89, 90, 92 93, 94, 96, 99, 104, 105, 106, 107 109, 115, 117, 118, 119, 121, 123 124, 128, 129, 133, 135, 139, 140, 143, 144, 145, 149, 151, 157, 164, 168, 169, 178, 179, 180, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 195, 201.
Royal-Américain, Le régiment, 53, 54, 55, 61, 69, 70, 71.
Royal-Roussillon, Le régiment, 7, 58 59, 86, 212, 220, 225, 226.
Ruette d'Auteuil, Le sieur, 297.
Ruis, M. de, 211.

S

Sablé, M. du, 7, 12.
Sabrevois de Bleury, M., 6, 7, 8, 11, 14, 15, 16, 18, 21, 22, 23, 26, 29, 34, 37, 39, 40, 42, 44, 51, 74, 75, 83, 84, 229, 230, 233, 234.
Sacquespée, M. de, 12, 13.
Saguinan, 312.
Saillant, Jean, 3, 421.
Saint-Antoine, 30, 64, 65.
Saint-Antoine-de-Tilly, 101.
Saint-Augustin, La Sr, 107.
Sainte-Anne-de-la-Pérade, 234.
Saint-Barnabé, 36, 37, 41.
Saint-Bernard, L'île, 420, 421.
Saint-Blain—Voir Raimbault de Simblin.
Saint-Castin, Le baron de, 380.
Saint-Charles, La riv. 36, 57, 240, 241, 245.
Saint-Charles, Le fort, 27.
Saint-Clair, Le lieutenant-général, 69.
Saint-Denys—Voir Juchereau de Saint-Denys.
Saint-Étienne, Le sieur de, 282.
Saint-François, 66, 79, 83, 84, 85.
Sainte-Foy, 1, 74.
Saint-Frédéric, Le fort, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 26, 29, 32, 34, 35, 38, 39, 41, 42, 46, 49, 51, 52, 53, 54, 59, 63, 64, 65, 66, 76, 79, 80, 81, 83, 84, 86, 220, 221, 226, 229, 231, 232, 233, 234, 235.
Saint-Georges, Le fort, 41.
Saint-Germain, L'abbé Jean-Baptiste, 107, 109, 121, 129, 140, 151, 152, 182, 205.
Saint-Gervais, Le sieur de, 269.
Saint-Ignace, L'île, 30.
Saint-Jean, Le fort, 5, 6, 8, 11, 12, 13, 16, 17, 18, 20, 22, 30, 32, 33, 34, 35, 37, 39, 40, 41, 42, 45, 47, 48, 50, 51, 52, 63, 64, 70, 73, 79, 81, 228, 234.
Saint-Jean-de-Terre-Neuve, 350.
Saint-Joseph, Le, 283, 284, 352.
Saint-Laurent de l'île d'Orléans, 45, 61.
Saint-Louis-des-Illinois, Le fort, 267, 291, 304, 321, 332, 347, 373, 374.
Saint-Luc—Voir La Corne de Saint-Luc.
Saint-Martin, M. de, 12, 16, 23, 26.
Saint-Michel, 101.
Saint-Onge, M. de, 12, 13, 80, 81.
Saint-Ours, L'hon. M. de, 147.
Saint-Patrice, 41.
Saint-Philippe, Le fort, 10, 11.
Saint-Réal—Voir Vallière de Saint-Réal.
Saint-Sacrement, Le lac, 1, 7, 8, 12, 18, 20, 21, 30, 40, 41, 45, 46, 51, 221, 234, 235.
Saint-Vallier, Mgr de, 269, 276, 374, 376, 377, 403, 404.
Saint-Victoret, M. de, 211.
Saint-Vilmé, Mlle de, 48, 49.
Saint-Vincent, M. de, 8, 12.
Salaberry, L'hon. Charles, 149.
Saldes, L'évêque de—Voir Panet.
Salmon, L'abbé, 122, 127, 157.
Sambucci, L'abbé, 172, 181, 187, 198, 207.
Sanguinet, Le notaire, 421.
Sarrazin, Le docteur, 336, 343.
Sarasteaux, Le fort, 20, 22, 25, 32, 33, 233.
Sattin, L'abbé Antoine, p.s.s., 385, 386, 387.
Saulger, M. de, 364, 365, 375.
Sault, Le, 16, 29, 44, 45, 48, 53, 54, 55, 56, 58, 59, 62, 70, 71, 72, 73.
Sault-au-Matelot, 240, 241.
Sault-Montmorency, 45, 52, 57, 58, 64, 65, 67, 72.
Sault-Saint-Louis, 45, 73, 83, 86, 236.
Saunders, L'amiral, 50, 56, 72, 78.
Sauvage, La, 209, 210, 212.
Sauvageau, M., 122.
Savard, Le pilote Pierre, 217.
Sauvé, L'abbé, 140.
Scallan, Mgr Thomas, 93, 103, 134, 158, 170.
Schyler, Le colonel, 1.
Seignelay, Le marquis de, 275, 343.
Selkirk, Lady, 100, 127, 128, 130, 155.
Selkirk, Lord, 89, 90, 91, 97, 115, 116, 117, 121, 126, 127, 130, 132, 140, 145, 169.
Séminaire de Québec, 101, 374.
Séminaire de Saint-Sulpice, 396, 402, 428.

Senneville—Voir Le Ber de Senneville.
Sérigny—Voir Le Moyne de Sérigny.
Sherbrooke, Sir John, 90, 91, 92, 95, 96, 97, 100, 101, 103, 104, 105, 108, 110, 112, 113, 114, 118, 131, 163, 164.
Shirley, Le régiment de, 15.
Signay, Mgr Joseph, 147.
Sigogne, L'abbé Jean-Maudet, 95, 100, 102, 108, 113, 117, 135.
Sillery, 61, 72, 74.
Sion, L'évêque de—Voir Burke.
Sioux, Les, 335.
Sirène, La, 211, 212, 217.
Smelt, Le capitaine, 69.
Smith, Sir George, 89, 128, 151.
Smith, Le capitaine Edward, 69.
Somaglia, Le cardinal, 162, 179, 198, 202.
Sombrun, Le sieur, 37.
Sonontouans—Voir Tsonnontouans.
Souris, La, 352.
Spectateur canadien, Le, 175.
Squenonton, La baie, 82, 86.
Squenonton, La pointe, 6, 81, 82, 84, 85.
Sterling Castle, Le, 49, 50.
Stobo, M., 50.
Strachan, L'évêque anglican, 190.
Sturgis, M., 93.
Subercase—Voir Auger de Subercase.
Sudria, M. de, 226.
Sulpiciens, Les, 96, 105, 115, 129, 135, 144, 156, 162, 164, 169, 172, 177, 180, 181, 187, 194, 196, 199, 202.
Supérieur, Le lac, 90.
Surimeau, M. de, 31, 80.
Sweeney, M., 140.

T

Tabeau, L'abbé Antoine, 90, 99, 115, 116, 123, 125, 126, 127, 128, 129.
Taché, Jean-Baptiste, 195.
Tadoussac, 285.
Taffanel de la Jonquière, Le gouverneur, 408.
Talon, L'intendant, 377.
Tantouin de la Touche, Louis, 353, 377.
Taole, J., 196.
Tarieu de Lanaudière, Antoine, 99.
"Tartuffe", La comédie du, 251.
Taschereau, L'abbé Gabriel-Elzéar, 165.
Taschereau, Thomas, 166, 183.
Taylor, L'abbé, 197.
Telmesse, L'évêque de—Voir Lartigue.
Terrebonne, 72.
Terre-Neuve, 213, 215, 216, 297, 298, 311, 321, 323, 325, 327, 330, 359, 368.
Tersac, M., 17.
Tessier, L'abbé Jean, 89.
Tessier, Le nommé, 363, 369.
Testard de Montigny, Le capitaine, 50.
Testard de Montigny, M. de, 264, 273, 286, 297, 368.
Thaumur la Source, La Sr, 394.
Thavenet, L'abbé Jean-Baptiste, 196, 199, 206, 207.
Thibaudeau, Olivier, 91.
Ticonderoga, 70.
Tilly—Voir Le Gardeur de Tilly.
Tonnancour — Voir Godefroy de Tonnancour.
Tobin, M., 153.
Tonnant, Le, 211.
Tonty, M. de, 260, 267, 268, 291, 304, 321, 332, 341, 342, 347, 356, 357, 362, 365, 369, 373, 374, 381.
Toupin, L'abbé Pierre, 203.
Tourville, Le chevalier de, 211, 213, 215, 218, 225, 226.
Townshend, Le général, 55, 68, 76, 78.
Trappistes, Les, 91, 92, 93, 100, 102, 103, 117, 133, 170, 204.
Trois-Rivières, 5, 36, 58, 234, 331.
Tronson, M., 267.
Trudel, L'abbé Augustin, 167.
Tsonnontouans, Les, 45, 274, 309, 312, 316, 383.
Turgeon, L'abbé P.-Flavien, 100, 131, 135.
Turgis, M. de, 269.

U

Ursins, Le sieur des, 270, 274, 282, 295, 339, 346.
Ursulines, Les, 100, 115, 155, 159, 160, 165, 178, 180, 191, 195, 224, 351, 359, 377, 390.

V

Vallée, L'abbé, Joseph, 181, 190.
Vallée, L'abbé, M.-H., 98, 110, 116, 176.
Vallière de Saint-Réal, L'hon. juge, 148, 177, 179, 184.
Vallière—Voir Le Neuf de la Vallière.
Valrennes, Philippe-Clément du Vuault de, 345, 351, 360, 378.
Vanolle, Le sieur de, 335.
Varennes—Voir Gauthier de Varennes.
Varin, L'abbé Jacques, 117.
Vasnier, L'abbé, 147, 170.
Vassan, M. de, 23, 236.
Vaudré (Vaudray), Le capitaine, 21.
Vaudreuil—Voir Rigaud de Vaudreuil.
Vérendrye—Voir Gautier de la Vérendrye.
Vergor, M., 21, 74.
Véronneau, La Sr Agathe, 401, 419.
Verreau, L'abbé Jean-Marie, 103, 119.
Viau, L'abbé Pierre, 117, 163.
Victoire, La, 36.
Vieille-Angleterre, La, 20, 30, 32, 71, 278, 325, 330, 341.
Vienne, M. de, 36.
Viger, Denis-Benjamin, 163, 171, 180.
Viger, Mme, 165.
Villebon—Voir Robineau de Vilebon.
Villebouquet, M. de la, 211.
Villejoint, M., 11.
Villemonde, M. de, 6.
Villemont de Beaujeu, M. de 7.
Villeray—Voir Rouer de Villeray.
Villers, M. de, 237, 239.
Villiers—Voir Coulon de Villiers.
Villieu, Sébastien de, 249, 264, 273, 286, 333, 344, 362, 367.
Vincelotte—Voir Amyot de Vincelotte.
Vincent, Le P. trappiste, 91, 102, 117, 120, 161, 170, 204.
Vinet, L'abbé I.-Prudent, 115.
Visitandines, Les, 178.
Vitré—Voir Denys de Vitré.
Voisy, La Sr de, 153, 155, 160, 164.
Volf—Voir Wolff.
Voutron, M. de, 282.

W

Warbarton, Le régiment de, 53.
Walsh, L'abbé, 203.
Watters, W., 196.
Webb, Le régiment de, 53, 71.
Wellcocks, M., 127.
Wesp, Le, 311, 323.
West, G., 69.
Wilkins, M., 68.
William, Le capitaine, 68, 218.
William-Henry, Le fort, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 32, 35, 38, 41, 218, 219, 220.
Wilmez—Voir Saint-Vilmé.
Wilson, Le capitaine, 146.
Winslow, Le colonel, 20, 25.
Wolfe, James, 49, 50, 53, 55, 56, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 67, 71, 72, 74, 75.
Wolff, M., 38, 40, 51, 65, 66, 82.
Wogrinthon, M., 67.

Y

Youville, La mère Marguerite-Marie, 385, 387, 388, 390 et séq.
Youville, Mme, 392.
Youville, M., 391.
Youville, Les abbés, 385, 406.

Z

Zamboni, Mgr, 154.

5